



# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

---

## SEINE-INFÉRIEURE.

---

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUE. – SÉRIE G (N<sup>os</sup> 1 à 1566).



PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE PAUL DUPONT.

---

1868



# ARCHIVES DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

---

## INTRODUCTION.

---

### I.

**Étendue du diocèse de Rouen ; ses circonscriptions : archidiaconés, doyennés, exemptions. – Droits de patronage et de collation de l'archevêque. – Fonctions des archidiacres, des doyens, des officiaux, des promoteurs, des vicaires généraux. – Synodes ; calendes. – Primatie.**

Le diocèse de Rouen passait, avant la révolution, pour un des plus étendus et pour le plus populeux du royaume. Il renfermait treize cent quatre-vingt-huit paroisses réparties entre six archidiaconés et vingt-huit doyennés. Le grand archidiaconé comprenait les doyennés de la Chrétienté, Bourgtheroude, Pont-Audemer, Saint-Georges, Pavilly, Cailly, Ry, Périers ; – l'archidiaconé d'Eu, ceux de Longueville, Neufchâtel, Envermeu, Foucarmont, Eu, Aumale ; – l'archidiaconé du Grand-Caux, ceux de Saint-Romain, le Havre, Fauville, Valmont, les Loges ; – l'archidiaconé du Vexin-français, ceux de Chaumont, Magny, Meulan, Pontoise ; – l'archidiaconé du Vexin-normand, ceux de Baudemont, Gisors, Gamaches, Bray ; – l'archidiaconé du Petit-Caux, ceux de Canville, Brachy, Bacqueville.

Ce système de circonscriptions ecclésiastiques, adapté, selon toute vraisemblance, à un système de circonscriptions civiles préexistant, n'offrait rien de particulier au diocèse de Rouen. Si l'on en croit M. Guérard (*Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, 1832, pp. 89-95), les archidiaconés et les doyennés ne remonteraient pas au delà du IX<sup>e</sup> siècle ; ils n'auraient été en usage qu'après la suppression des chorévêques. Quoiqu'il en soit de cette opinion, dont l'absence de documents empêche de vérifier l'exactitude, en ce qui concerne notre pays, on peut considérer comme un fait positif que ces divisions, telles qu'elles avaient été tracées dans la province de Rouen, remontaient à une haute antiquité et que les autres divisions territoriales qui y étaient connues au dernier siècle leur étaient postérieures d'un grand nombre d'années. – Leur étendue indiquée, de la manière la plus précise, dans les Pouillés par l'énumération de toutes les paroisses qu'elles renfermaient, ne subit guère de variations, au moins à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous ferons observer cependant que deux des vingt-huit doyennés du diocèse de Rouen, ceux des Loges et du Havre, ne datent que de l'épiscopat de Mgr Colbert. Dans la série des registres du Bureau des Décimes on les voit paraître pour la première fois en l'année 1708, bien que le Pouillé de 1704 en eût déjà fait connaître l'existence et la composition. Le premier fut un démembrement du doyenné de Valmont ; le second, un démembrement du doyenné de Saint-Romain. Le doyenné de Bures, formé de quatorze paroisses seulement, mentionné dans le Pouillé d'Eudes Rigaud, au XIII<sup>e</sup> siècle, n'était plus connu au siècle suivant. Il avait été uni au doyenné d'Envermeu, à l'exception de la

paroisse de Mesnières qui fut comprise dans le doyenné de Neufchâtel. Tous, si ce n'est celui de Bray (et encore voit-on qu'il fut parfois désigné sous le nom de doyenné d'Argueil), tiraient leur dénomination d'une des principales localités de la circonscription. Le doyenné de Saint-Romain s'appelait aussi doyenné de Gommerville, au XIII<sup>e</sup> siècle ; celui de Baudemont, doyenné de Pormor. Celui de Saint-Georges porta, concurremment avec ce nom, le nom de doyenné de Saint-Wandrille, et c'est ainsi qu'il est encore désigné dans un compte du vicariat de l'archevêché de 1456-1457. Quant au doyenné de Pontoise, il conserva le titre d'archidiaconé longtemps après que la charge d'archidiacre de Pontoise, qui y avait donné lieu, eut été supprimée, sous saint Louis, en 1255.

Le diocèse de Rouen renfermait plusieurs territoires exempts de la juridiction de l'ordinaire et qui, à parler exactement, ne faisaient partie d'aucun doyenné. On les appelait des *Exemptions*. C'étaient : 1<sup>o</sup> l'exemption de Saint-Cande ou de l'évêché de Lisieux ; elle comprenait la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux, à l'intérieur de la ville de Rouen ; les paroisses de Saint-Étienne du Rouvray, de Solleville et du Petit-Couronne ; – 2<sup>o</sup> celle de l'évêque de Dol ; elle comprenait les paroisses du Marais-Vernier, de la Roque et de Sainl-Samson ; – 3<sup>o</sup> celle du chapitre de Rouen ; elle comprenait neuf paroisses, Saint-Étienne-la-Grande-Église à Rouen, Amfreville-les-Champs, Assigny, Baillolet, Clais, Douville, Grèges, Londinières et Martin-Église ; – 4<sup>o</sup> celle du doyen de la cathédrale ; elle comprenait deux paroisses, la Pierre et Saint-Vast ; – 5<sup>o</sup> celle de l'abbaye de Fécamp ; elle comprenait, outre quelques chapelles et quelques prieurés, vingt-huit paroisses : à Rouen, Saint-Gervais ; à Fécamp, Saint-Benoît, Sainte-Croix, Saint-Étienne, Saint-Frémond, Saint-Léger, Saint-Léonard, Saint-Nicolas, Saint-Ouen, Saint-Thomas, Saint-Valéry ; Elléot, Évêquemont, Fontaine-le-Bourg, Ingouville, Limpville, Manneville-ès-Plains, Notre-Dame-de-la-Gaillarde, Palluel, Pleine-Sève, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Biquier-ès-Plains, Saint-Valery-ès-Plains, Tourville-la-Chapelle, Trémauville, Veules, Vittefleury ; – 6<sup>o</sup> celle de Montivilliers ; elle comprenait, outre quelques chapelles et quelques prieurés, seize paroisses : Saint-Paul près de Rouen ; à Montivilliers, Saint-Germain, Saint-Sauveur et Sainte-Croix ; Épouville, Fontenay, Gournay, Gueutteville-ès-Plains, Harfleur, Notre-Dame-de-Lillebonne, Octeville, Rolleville, Rouelles, Saint-Martin-du-Manoir, Sainte-Marie-au-Bosc, Sanvic. – L'exemption de Chaumont ne comprenait qu'une paroisse, celle de Saint-Jean-Baptiste de cette ville. – L'exemption du prieuré de Saint-Lo, à Rouen, formée au profit de l'évêque de Coutances, était complètement éteinte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dom Toussaint Duplessis, dans sa *Description de la haute Normandie* ne la mentionne que pour mémoire. Les autres subsistèrent jusqu'en 1790, mais ce ne fut pas sans de longs procès avec l'ordinaire.

L'archevêque nommait directement, dans l'église cathédrale, à tous les canonicats et à toutes les dignités, si ce n'est à celle de doyen, dont l'élection appartenait au chapitre, l'archevêque ayant été réduit au simple droit de confirmation. Il nommait encore directement aux prébendes des Quinze-marcs, aux trente prébendes de Saint-Romain, aux quatre canonicats du Saint-Sépulcre (alternativement avec le roi), au doyenné, aux canonicats et vicairies perpétuelles de Notre-Dame d'Andely, à cinquante-deux chapelles, cent trente-cinq cures, un personnel et six prieurés. Pour les autres bénéfices, il n'y pouvait nommer que sur la présentation des seigneurs patrons. Si ses prérogatives, en matière de nomination directe, se trouvaient réduites par le privilège des gradués qui lui signifiaient leurs grades, elles se trouvaient, en revanche, assez notablement étendues par le droit de dévolution qui lui permettait de disposer librement des cures, lorsque les patrons avaient laissé passer le délai prescrit sans présenter aux bénéfices vacants, ou avaient manqué à remplir certaines formalités requises pour que la présentation eût son effet.

Le roi nommait, pour sa part, à vingt-neuf abbayes, quatorze prieurés ; il présentait à trente cures, sept chapelles, au doyenné-cure de Notre-Dame-de-la-Ronde, aux trois prébendes, à la 4<sup>e</sup> vicairie de cette église, aux quatre canonicats du Saint-Sépulcre ou de Saint-Georges de Rouen (alternativement avec l'archevêque). Comme un grand nombre de fiefs relevaient directement du roi, il n'était pas d'année où la garde-noble des mineurs, héritiers de ces fiefs, ne lui attribuât droit de patronage sur plusieurs bénéfices.

Le droit de patronage était un des droits seigneuriaux les plus importants. Il donna lieu, dans tous les temps, à un nombre infini de contestations. Le but principal des nomenclatures, désignées

sous le nom de Pouillés, était de faire connaître précisément ceux par qui ce droit pouvait être exercé. Le Pouillé, connu sous le nom d'Eudes Rigaud, dont on conserve l'original à la Bibliothèque impériale, contient, en outre, d'utiles renseignements sur la valeur des bénéfices, sur le nombre des paroissiens de la plupart des paroisses. Le Pouillé du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, conservé à la bibliothèque de Rouen et attribué, sans raison, à Raoul Roussel, ne donne que le nom du patron et la valeur des bénéfices. Boulainvilliers, dans son livre intitulé *État de la France*, qui n'est qu'un abrégé des mémoires dressés par les intendants, conformément aux ordres du duc de Bourgogne, en 1697, évalue à deux millions et demi les revenus ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Rouen, et porte à trois mille cinq cent trente-six le nombre des prêtres séculiers, à mille le nombre des religieux, à deux mille celui des religieuses de cette vaste circonscription.

Chaque archidiaconé était confié à un archidiacre. L'autorité de ces fonctionnaires ecclésiastiques, fort étendue autrefois, à ce point que partout elle finit par porter ombrage à l'autorité épiscopale, dont elle n'était qu'une délégation, fut restreinte à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Dans les derniers temps, ils n'avaient d'autre droit que de visiter les églises paroissiales et les chapelles de leur archidiaconé, de dresser des procès-verbaux de leurs visites, qu'ils adressaient directement à l'évêque ; de vérifier et d'approuver les comptes des fabriques et des confréries, et de rendre des ordonnances pour le recouvrement et l'emploi des deniers qui en dépendaient. Comme leurs visites donnaient lieu à la perception d'un droit à leur profit, il leur était interdit de visiter les paroisses plus d'une fois chaque année, à moins de circonstances particulières. Plusieurs paroisses, dans le diocèse de Rouen, se prétendaient exemptes de la visite de l'archidiacre : c'étaient celles des diverses exemptions que nous avons fait connaître ; c'étaient encore les cinq paroisses d'Alihermont, lesquelles se qualifiaient de *filles de l'archevêché*, et les paroisses de Caudebec, Sainte-Gertrude, Rançon, Saint-Michel, dont le privilège, à l'égard des archidiacres et des synodes, est clairement attesté par ce passage d'une charte de Guillaume le Conquérant, en faveur de saint Wandrille :

« *Quadam etiam speciali dignitate, Fotanellense monasterium ab omni episcopali costuma et archidiaconorum gravatione in quattuor suis æclesiis, ici est: Caldebec, Sancta Gertrude, Resencium, et Sancto Michaelae, ab antecessorum meorum temporibus, semper tenuti et tenet absolutionem, hoc tantum excepto quod Sancti Michaelis parrochianus presbiter in sinodo debet sedere et ecclesiastice utilitatis instilata au-dire et ceteris tribus ad observandum renunciare. Liber tamen ab omni interrogationis et responsionis velemendationis questione ; nam si quid in his III<sup>is</sup> æclesiis culpe repperitur, ad FontaneUensis abbatis censurant pertinere jure antiquo probatur. Hanc libertatem concedo et auctorizo.* »

(Original, Bibliothèque impériale, *Nouvelles acquisitions* ; Latin 2, 501, n° 6.)

Jumièges, au XIII<sup>e</sup> siècle, jouissait d'un privilège semblable, ainsi que le prouve le cartulaire de cette abbaye, folio 311.

*Institutio, deslitutio, visitatio, correctio et plenaria juridictio presbyterorum in ecclesiis parochialibus de Gemmetico, de Mesnillo, de Yenville cum capella de Tractu ministrantium ad ipsum (abbatem Gemmeticensem) pertinent et omnium cuusarum ecclesiasticarum cognitio et diffinitio, tamen presbyteros et clericos quam inparochianos, nisi ad dominum papam vel ad dominum Rothomagensem per appellationem fuerint devolute. Item, presbyter Sancti Valentini sanctum crisma et utrumque oleum percipit de manu decani vicinioris, et illud abbatis et sibi et aliis presbyteris distribuit. Item, abbas dicit presbyteris constitutiones et acta sinodi Rothomagensis recitat et injungit observanda. Item, abbas clericos suos examinat et ad dominum Rothomagensem vel aliàs iransmittit quos cognoverit ordinandos. Item, dicte ecclesie non interduntur nec earum ecclesiarum presbiteri suspenduntur nisi per abbatem, salva juridictione domini pape. Item, citationes faciende, denuntiationes et hujusmodi (sic) ad abbatem deferuntur vel ad priorem vel ad sacristam, et eorum executionem presbiteris suis mandat, si placet.*

En général, les archidiacres tenaient le premier rang dans les églises cathédrales. Par une dérogation exceptionnelle à cet usage, qui pouvait être considéré comme de droit commun, ils n'avaient, dans l'église métropolitaine de Rouen, séance qu'après le doyen, le chantre et le trésorier du chapitre. La nomination des archidiacres était réservée à l'évêque ; mais, une fois nommés, ils étaient inamovibles.

Il n'en était pas de même des doyens ruraux. Ils n'exerçaient leur office que sous le bon plaisir de l'archevêque. Ils étaient révoqués de plein droit par le fait du décès du prélat de qui ils tenaient leur commission. Ainsi, voyons-nous, le 20 février 1407, à la vacance du siège, arrivée par la mort de Guillaume de Vienne, le chapitre de Rouen enjoindre par lettres patentes aux doyens ruraux de tout le diocèse, sous peine de suspense et d'excommunication, d'opérer, sans délai, la remise entre ses mains des sceaux de leurs doyennés. (Archives de la Seine-inférieure, registres capitulaires. – Cf. les délibérations des 22, 25, 26 novembre 1422 ; 3 et 7 décembre 1429, etc.)

Il y avait un usage particulier pour le doyenné d'Aumale. Par suite d'un accord conclu entre l'archevêque ihibaad d'Amiens et l'abbé de Saint-Martin d'Auchy, le doyen ne pouvait être nommé que sur la présentation de l'abbé, et devait être destitué sur sa dénonciation. Mais l'archevêque conservait le droit de le destituer, de son chef, s'il le croyait utile. Le doyen avait, de la sorte, deux supérieurs. Il prêtait serment de fidélité à l'un et à l'autre et partageait entre eux les amendes du doyenné. Quelques matières d'une gravité exceptionnelle, le mariage, l'hérésie, le sacrilège, étaient enlevées à sa juridiction ; mais un lui reconnaissait compétence pour les autres, avec faculté à ses justiciables de porter appel de ses décisions à la cour archiépiscopale. »

On voit par là et par le concile provincial de 1231 (Ressin, *Concilia provinciae Rothom.* t. I, p. 136), que les doyens ruraux furent pendant un certain temps investis d'une sorte d'autorité judiciaire, en fait de questions ecclésiastiques, dans leurs doyennés respectifs. – Dans les derniers temps, ils n'exerçaient plus de juridiction ni contentieuse ni volontaire. Ils étaient réduits à un droit d'inspection et de visite sur les églises et les clercs de leur district. – Une de leurs principales attributions était de procéder, en vertu des mandements de l'archevêque ou de ses vicaires généraux, aux informations qu'il y avait lieu de faire, à la vacance des bénéfices, sur leur valeur, sur le patronage, sur le nombre des paroissiens, sur l'âge, la moralité et la capacité des personnes présentées au collateur. C'étaient eux qui étaient chargés de mettre les clercs en possession de leurs bénéfices ; et à une certaine époque, on voit qu'à cette occasion, ils faisaient l'inventaire du mobilier et dressaient l'état des revenus des églises. – En correspondance habituelle et directe avec l'archevêque ou ses vicaires généraux, ils prenaient soin d'assurer la notification et l'exécution de leurs ordonnances dans leurs doyennés et leur signalaient les abus qui pouvaient s'y commettre. Ils présidaient les assemblées dites Petites-Calendes. – Leurs fonctions, pendant assez longtemps, ne furent point complètement gratuites, et il n'était pas rare d'entendre les curés se plaindre de leurs exactions. – Deux fois chaque année, aux synodes d'été et d'hiver, ils payaient entre les mains de l'archevêque des pensions dont le chiffre variait suivant le temps et suivant les doyennés. – Ces pensions, qu'on voit figurer dans les anciens comptes de l'archevêché, n'étaient plus en usage dans les deux derniers siècles.

Nous avons vu que les doyennés étaient désignés par le nom d'une des localités les plus importantes de chacune de ces circonscriptions. Il n'en faut pas conclure que la charge de doyen fût inhérente au titre de curé de telle ou telle cure. Elle pouvait être confiée au plus petit bénéficiaire, comme au plus grand ; rien n'obligeait l'archevêque à faire son choix entre les curés du doyenné. Même pour la charge de doyen de la Chrétienté, l'archevêque n'était point astreint à prendre un des curés de la cité métropolitaine.

Du temps de Monseigneur de Médavy, ceux-ci prétendirent, il est vrai, que de temps immémorial le titre de doyen avait été constamment conféré à l'un d'entre eux et qu'on ne pouvait, sans un grave inconvénient, l'attribuer à un simple curé de campagne. Ne pouvant s'aider d'aucun document positif, ils alléguaient « des raisons de bienséance et de quelque espèce de nécessité. » Suivant eux, la prérogative des curés de la ville sur leurs confrères de la campagne « était établie par l'honneur qu'ils avaient d'approcher de plus près de la personne de l'archevêque, de participer même, de droit et par les règles du pontifical, à la consécration des huiles, d'où venait le nom de doyenné de la Chrétienté ; par ce fait qu'ils occupaient les premières places dans les synodes et avec la distinction et la marque d'honneur portée dans le manuel ; – enfin par les degrés d'études qu'ils étaient obligés d'avoir suivant le concordat. » Tout ce qu'ils purent obtenir de l'archevêque ce fut une ordonnance par laquelle il décida que, « s'il arrivait cy-après qu'il établît pour doyen de la Chrétienté un prebtre ayant la simple qualité de curé dans la campagne, ce curé ne pourroit se

trouver, en qualité de doyen, dans les processions publiques de la ville où les autres doyens ruraux ne seraient pas présents et que, dans ce cas, les curés pourraient s'adresser à l'archevêque par le plus ancien curé pour faire régler l'ordre des dites processions », 22 août 1676.

Les doyens ruraux étaient suppléés dans l'exercice de leurs fonctions par des vice-gérants. – Dans les deux derniers siècles, ils avaient comme auxiliaires ou comme remplaçants, spécialement pour la visite des églises et pour les informations relatives aux titres patrimoniaux de ceux qui aspiraient aux ordres, des officiers subalternes appelés témoins synodaux. Le concile provincial de Rouen de 1581 nous fournit l'explication de cette qualification. – On appelait ainsi ceux que, dans les synodes, on nommait pour faire des informations, en chaque doyenné, non seulement sur la conduite des curés, mais encore sur celle des doyens et des archidiaques. Plus tard, les témoins synodaux paraissent avoir été nommés exclusivement par l'archevêque et avoir eu des attributions moins relevées.

Au point de vue spirituel, l'archevêque avait une double juridiction : juridiction épiscopale sur son diocèse ; – juridiction métropolitaine sur ceux de ses suffragants, les diocèses de Bayeux, Avranches, Évreux, Sées, Lisieux et Coutances.

Cette juridiction avait été déterminée par un accord passé, en 1256, entre Eudes Rigaud et les évêques de la province, et confirmé par les chapitres des sept églises cathédrales. – Elle était exercée par l'officialité métropolitaine à laquelle ressortissaient par appel les causes des autres officialités diocésaines.

Pendant longtemps, l'archevêque eut le droit de « connaître, faire approuver ou réprouver par ses officiers les testaments de ses suffragants ; et les exécuteurs des dits testaments, quant pour raison de leur exécution aucune chose leur estoit demandée en cour ecclésiastique, dévoient estre traitez en première instance devant les officiers de l'archevesché. »

Ce privilège fut abrogé dans le cours du XVI<sup>e</sup> siècle. L'archevêque perdit également le droit de consacrer ses suffragants ; mais il put toujours exiger d'eux le serment d'obéissance. C'était une formalité requise pour qu'ils fussent reconnus dans l'église métropolitaine, admis aux États de Normandie, et élus comme députés de la province, dans les assemblées du clergé.

La juridiction ecclésiastique embrassait, au moyen âge, une foule de questions. Elle donna lieu aux débats les plus passionnés, surtout pendant l'épiscopat de Philippe d'Alençon, l'un des plus ardents défenseurs des immunités cléricales. Nous ne pouvons songer à retracer ici l'histoire de ses progrès et de sa longue décadence, qui ne présenta, du reste, rien de particulier à ce pays, et dut être la même dans les diverses provinces du royaume. Nous nous bornerons à rappeler, comme une preuve de l'importance de cette juridiction, qu'à la cour archiépiscopale de Rouen, en 1492, on ne comptait pas moins de 83 notaires apostoliques, procureurs et sergents, non compris les clerks, dont le nombre était fort élevé, puisqu'on en admit, cette année-là, jusqu'à 45 nouveaux.

La cour d'église, ou cour archiépiscopale, était présidée par un magistrat nommé official, d'où le nom d'officialité donné habituellement à son tribunal. Délégué de l'archevêque pour tout le contentieux, il était révocable à son gré. La révocation était opérée de plein droit par le fait du décès du prélat qui l'avait nommé.

Comme marque de son autorité à Rouen, il pouvait faire porter devant lui une verge d'argent dorée. Il avait sous ses ordres un certain nombre d'appariteurs, analogues aux sergents à masse des juridictions royales, et dont les attributions étaient caractérisées par un symbole de la même nature. En 1407, à la vacance du siège, l'official, provisoirement nommé par le chapitre, fit comparaître en sa présence tous les appariteurs de la cour ; il se fit remettre les verges qu'ils tenaient de son prédécesseur, et ne les leur rendit qu'après avoir fait prêter serment à tous d'exercer loyalement leur office.

L'official était dépositaire du signet de l'archevêque, intaille antique, représentant une tête de femme, dont les empreintes, sur cire verte, sont encore suspendues au bas d'un grand nombre de documents conservés dans nos archives. Les autres sceaux étaient confiés à un autre officier dit le scelleur (*sigillifer*).

L'official avait pour lieutenant un officier subalterne, le vice-gérant, qui lui servait de conseil, rendait la justice en son absence, et dont la nomination appartenait à l'archevêque.

Le rôle attribué aux gens du roi dans les tribunaux séculiers était rempli par le promoteur dans les tribunaux ecclésiastiques. Bien qu'aucune loi n'en fit une obligation à l'archevêque, c'était la coutume qu'un clerc, et non un laïque, fût chargé de cette fonction.

A son tour, le promoteur était suppléé, pour les informations à faire en dehors du chef-lieu du diocèse et pour la conduite des prisonniers, par un fonctionnaire désigné sous le nom de *promotor extra* (Délibérations capitulaires, 23 février 1407), ou de promoteur volant, 1453, 1460, etc. (Comptes de l'archevêché.) Cette qualification était encore en usage dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'on le voit par une ordonnance de l'archevêque, du 16 novembre 1667, portant nomination d'un promoteur volant ou promoteur subsidiaire. Le promoteur volant fut fréquemment délégué par l'archevêque, au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, pour faire, en son nom, la visite des abbayes et des prieurés non exempts de la juridiction de l'ordinaire. Aux deux siècles suivants, dans les calendes et dans les visites pastorales, l'archevêque était accompagné d'un promoteur subsidiaire, qui était choisi généralement parmi les curés et pour un temps assez court.

Les autres officiers de la cour d'église étaient : le scelleur, dont les fonctions paraissent avoir été de moins en moins relevées, à mesure qu'on s'éloigne du moyen-âge ; le maître des testais et des intestats, le garde des registres des excommuniés, le taxeur et le positionnaire, dont les titres s'éteignirent dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, et ne survécurent pas à la décadence des officialités.

Le concile provincial de Normandie, de l'année 1581, dans son chapitre *de juriditione ecclesiastica*, essaya de porter remède aux abus qui s'étaient introduits dans les cours d'église : il condamna l'usage de donner à ferme les sceaux, et défendit aux promoteurs de prononcer des absolutions ou des condamnations, parce qu'il était très unique que la même personne fût juge et accusateur (*iniquissimum autam eundem et accusatoris et judicis partes gerere*). Au siècle suivant, on voit encore donner à ferme les doyennés et l'officialité.

Bien que l'archevêque eût deux sortes de juridictions, comme évêque et comme métropolitain, il n'avait pourtant qu'une cour, laquelle connaissait également des appels des officialités des six diocèses suffragants et des causes du diocèse de Rouen. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'officialité n'était plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois, il y eut partage d'attributions, probablement en vue de mieux accuser le droit de l'archevêché de Rouen contre les anciennes prétentions de l'archevêché de Lyon. On distingua entre l'officialité diocésaine et l'officialité métropolitaine. Si parfois les mêmes personnes y furent officiaux ou promoteurs, ce fut en vertu de deux commissions spéciales. En 1789, le personnel de ces deux juridictions était ainsi composé : *officialité métropolitaine* : Ruellon, official; de Saint-Gervais, vice-gérant ; Tuvache, promoteur; Baston, vice-promoteur ; *officialité diocésaine* : Osmont, vicaire général, official ; – de Pradt, vice-gérant ; Tuvache, promoteur; Baston, vice-promoteur. L'audience se tenait le mardi et le vendredi à 11 heures. Le greffier, les avocats et les procureurs étaient les mêmes pour les deux officialités.

De même que l'official, le vicaire (vicaire général ou grand vicaire), n'était que le délégué de l'évêque ; le premier l'était pour la juridiction contentieuse ; le second, pour la juridiction volontaire. Assez souvent nos archevêques confèrent ce double titre à la même personne. Le 8 mai 1431, le chanoine de Venderez, en acceptant de nouveau du chapitre, *sede vacante*, la charge de vicaire, mit pour condition formelle à son acceptation qu'il lui serait loisible de ne pas s'entremettre de ce qui se faisait d'ordinaire par l'official, le promoteur et autres officiers ; mais de se borner aux actes qui rentraient dans les attributions spéciales du vicaire, et dont le clerc du vicariat tenait registre. Or, nous voyons par la série des registres formant les archives du secrétariat de l'archevêché de Rouen, série commençant à l'année 1434, que ces actes étaient rangés sous les titres suivants : 1<sup>e</sup> *Collationes, mandata, subhastaciones, approbationes confratriarum, reconciliationes ecclesiarum* ; on comprend dans le même chapitre, des permissions de vendre et d'emprunter accordées aux communautés ecclésiastiques, des autorisations pour la publication des indulgences, pour procéder à l'élection de prieurs ou d'abbés, des confirmations d'élections, etc. ; 2<sup>e</sup> les permissions de quêter en faveur des églises ou des hôpitaux ; 3<sup>e</sup> les dispenses de *non solvendo debita et fide et juramento prestilis in contractibus deceptivis* ; 4<sup>e</sup> les lettres de grâce concédées pour qu'on pût célébrer l'office divin et se marier dans des oratoires ; 5<sup>e</sup> les dispenses de non-résidence accordées aux curés ; 6<sup>e</sup> les approbations de vicaires et de chapelains ; 7<sup>e</sup> les lettres d'ordres et les démissoires appelés *litteræ d'à quocunque* de ces mots qui reviennent invariablement dans la formule de cette sorte d'actes : *ut à quocunque reverendissimo Domino antistite rite promoti*, etc. Le titre de vicaire général ne fut guère employé qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle ; celui de grand vicaire, connu dès le XVI<sup>e</sup>, ne fut d'un usage commun qu'au XVIII<sup>e</sup>.

L'ordonnance de Blois obligea les évêques à choisir leurs vicaires généraux parmi les gradués ou constitués en ordre de prêtrise, et défendit à tous présidents et autres officiers des cours souveraines et subalternes de prendre aucun vicariat de prélat pour le fait du temporel, spirituel ou collation de bénéfice d'un évêché. Cette seconde règle subit plus d'une exception dans le diocèse de Rouen.

Un vicaire général ne pouvait disposer des bénéfices, à moins qu'il n'y eût une clause spéciale relative à cet objet, dans ses lettres de nomination.

Cet emploi n'ayant d'autre but que de fournir des aides à l'évêque dans l'exercice des fonctions si multipliées de sa charge, il était facultatif à celui-ci de s'en passer, quand il croyait pouvoir le faire sans inconvénient. Cependant, dans l'histoire de nos archevêques, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, on n'en voit aucun qui ait administré sans vicaires généraux, si ce n'est peut-être, pendant un temps, Raoul Roussel, qui occupa le siège de Rouen de 1443 à 1452. Aux deux derniers siècles, il y eut souvent jusqu'à 14 vicaires généraux en même temps. En plus d'une occasion, le clergé se plaignit qu'on lui imposât tant de supérieurs entre lesquels il était malaisé de reconnaître celui auquel il fallait s'adresser pour telle ou telle affaire spéciale. Au synode automnal du mois de novembre 1628, il fut question de « la révocation du nombre excessif de dix grands vicaires réprouvé, disait-on, par les lois ecclésiastiques. » Une ordonnance de Mgr de Harlay, datée de Gaillon, 9 août 1634, distribua ainsi les emplois des vicaires généraux : « Au sieur de la Haye-Auber, l'université d'Angers (Mgr de Harlay en était le protecteur), toutes les affaires qui regardent les abbayes, prieurés et la visite de ces établissements ; – au sieur Acarie, official et pénitencier, les stations des prédications de l'église métropolitaine, et la connaissance des appellations qui se font des suffragants ; – au sieur de Saint-Vincent, le soin de faire reveue sur le séminaire fondé par Mgr le cardinal de Joyeuse, à ce que son intention ne fût point fraudée, et que l'église de Rouen en reçût du fruit et les jeunes étudiants de l'emploi aux déports ; – au sieur de La Faye, les calendes, les déports, pour y préposer des gens capables ; aura la direction particulière à ce qui sera de l'exécution des ordonnances archiépiscopales par la campagne pour faire agir les doyens et prévenir les manquements et scandales, et faire préparer par doyens ceux qui prétendront aux ordres ; – au sieur de Caradas, l'inspection des réguliers ; aura soing de faire tenir quatre escholes par la ville et par chaque archidiaconé, pour dresser les ecclésiastiques aux cérémonies, et une par chaque monastère pour ce sujet, et pour y entretenir la modestie claustrale ; aura aussi soing particulier de la mission de Forges, à ce que les malades qui viennent aux eaux ne soient privez des secours spirituels ; veillera que par les lieux réguliers qui faisoient l'office de Rouen, le mesme office se rétablisse, et par les paroisses aussy et autres communautés qui téméairement s'en sont soustraites ; pourvoira aux missions, tant de curés que de prêtres de l'Oratoire et de missionnaires, que de Carmes et autres. »

Par la même ordonnance, Mgr de Harlay retint près de sa personne le sieur Robert, curé de Longueville, et le chargea de répondre en son nom à toutes les dépêches ; il décida que tous les examens auraient lieu au conseil de l'archevêché, devant le sieur Behotte, grand archidiacre ; le sieur Morin, supérieur de l'Oratoire ; le sieur Machard, le promoteur général, le doyen ou sous-doyen de l'archevêché.

Cette ordonnance, qui nous fait connaître la composition du conseil d'un des prélats les plus connus de l'église de Rouen, est précédée de ce préambule : « La multiplicité d'affaires nous obligeant d'avoir multiplicité de grands vicaires, qui apporleroit plus de confusion que de soulagement, s'il n'y étoit remédié, et mesme y ayant ou pouvant avoir compétence entre eux, qui causeroit des divisions ou mauvaises intelligences, ou absences affectées, nous avons jugé, en notre retraite de Gaillon, qui pourroit, possible, estre plus longue que nous ne penserions dans le repos que nous nous voulons donner, et aux autres, qu'il y falloit apporter un ordre. »

Indépendamment de ses vicaires ordinaires, l'archevêque avait à Pontoise un vicaire forain particulier, dit le vicaire de Pontoise.

On a longuement disserté sur l'origine et la légitimité de ce vicariat, qui s'étendait sur 170 paroisses du Vexin-français, situées en dehors de la province de Normandie, et du ressort du Parlement de Rouen. Les habitants de Pontoise prétendirent assez longtemps que leur ville et tout ce

territoire était soumis uniquement, non à la juridiction spirituelle de l'archevêque, mais à celle du vicaire établi par lui pour les gouverner. Un arrêt du parlement de Paris, du 13 juin 1693, condamna définitivement cette prétention, et maintint Mgr Colbert dans tous ses droits sur le Vexin-français.

Bien qu'on ne doive pas confondre le vicariat de Pontoise et l'archidiaconé de Pontoise, qui ne comprenait que 8 paroisses, il est assez vraisemblable que l'usage d'établir des vicaires dans cette ville, eut pour principale cause la donation que fit saint Louis, en 1255, à l'archevêque Eudes Rigaud, de l'archidiaconé alors vacant par la démission du titulaire, l'archidiacre Haymon, avec tous les droits, juridiction et émoluments qui en dépendaient. Le roi mit, en effet, à cette donation les conditions suivantes : que l'archevêque déléguerait une personne qui résiderait personnellement à Pontoise, et connaîtrait de toutes les causes des bourgeois de cette ville, en ce qui concernait le for ecclésiastique, à l'exception des crimes d'hérésie et de faux, réservés à la compétence de l'archevêque ou de l'official de Rouen ; – que les autres causes pourraient être portées par appel à la cour de Rouen ; – que les coutumes anciennes et raisonnables dont jouissaient les bourgeois de Pontoise seraient respectées.

Depuis lors, et jusqu'à la fin du dernier siècle, les archevêques se maintinrent en possession d'instituer des vicaires à Pontoise, pour le gouvernement spirituel de cette ville et du Vexin. Ceux qu'ils commirent à cette charge furent assez souvent receveurs ou fermiers du vicariat. D'autres furent à la fois officiaux et vicaires. Tous furent constamment révocables, de même que les autres vicaires généraux.

On ne peut guère douter que les paroisses de l'archidiaconé de Pontoise, aussi bien que tout le Vexin, n'aient toujours fait partie du diocèse de Rouen. S'il n'en eût été ainsi dès l'origine, il est difficile de croire qu'on eût étendu le diocèse de Rouen aux dépens de diocèses français, postérieurement à la constitution du duché de Normandie, et dans des circonstances où il devait paraître plus convenable de le restreindre aux limites de cette province. Cependant, nonobstant leur dépendance du diocèse de Rouen, on reconnaissait aux paroisses de l'archidiaconé de Pontoise le droit de célébrer l'office divin suivant le rit du diocèse de Paris ; le doyen du chapitre de Saint-Mellon recevait les saintes huiles de l'archevêque de cette ville, par les mains du doyen de Montmorency, et les distribuait aux curés de Pontoise et à ceux des cinq paroisses des environs.

Les ordonnances royales obligeant les évêques à nommer des officiaux forains pour les parties de leurs diocèses qui étaient du ressort d'un autre parlement que celui de la cité épiscopale, les archevêques de Rouen furent contraints de déléguer un official pour le comté d'Eu, lorsque cet apanage eut été soustrait à la juridiction du parlement de Normandie, sans égard aux réclamations de toute la province. Du moins, Mgr Colbert put-il obtenir des lettres patentes pour faire juger à l'officialité de Rouen les appels des sentences rendues par son official de la ville d'Eu. Dans les exemptions de Chaumont, de Montivilliers, de Fécamp, il y avait des officialités particulières, entièrement distinctes de l'officialité de Rouen. Celle de Chaumont s'exerça d'abord au nom de l'abbaye royale de Saint-Denis de France, dont le prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont était une dépendance ; elle s'exerça au nom de ce prieuré, après que la mense abbatiale de cette abbaye eut été unie à la maison de Saint-Cyr.

Les documents analysés dans l'*Inventaire-sommaire* de l'archevêché mentionnent fréquemment deux sortes d'assemblées ecclésiastiques dont il nous paraît opportun de dire quelques mots : les synodes (sennes ou saennes, en latin *synodi*), et les calendes (en latin *calendæ* ou *kalendæ*).

Les synodes, dont l'usage remonte aux temps apostoliques, suivant quelques auteurs, se tenaient au chef-lieu du diocèse, deux fois chaque année : une fois dans la saison d'été, l'autre fois dans la saison d'hiver. Tous les curés devaient y comparaître, à moins d'empêchement légitime. Dans une charte du mois de décembre 1227, relative à la vicairie de Saint-Martin de Sorent, on voit le chanoine de Séry, nommé à ce bénéfice sur la présentation de son abbé, prendre l'engagement d'assister aux synodes : « *Statutis temporibus ire ad sinodos ab., archiepiscopo vel suis successoribus celebrandos et solvere consuetudines sinodales et statuta sinodalia observare et eidem archiepiscopo vel successoribus ejus, archidiacono etiam et decano loci in omnibus fudetiter obedire.* » La même obligation était imposée aux abbés et aux prieurs réguliers, à moins de dispense particulière. Ainsi, le mardi après la Toussaint 1422, l'abbé d'Eu, mandé au synode d'hiver qui

devait être célébré à Rouen, prend soin d'écrire aux vicaires généraux, pour les avertir qu'il ne pourra s'y rendre, à cause des guerres qui rendaient les voyages périlleux : « *propter guerras in partibus istis notorie urgentes ;* » mais qu'il a nommé, pour le représenter, deux procureurs : Guillaume Dupré et Jean Lesueur *aliàs* Veravast.

L'ouverture des sennes se faisait en l'église cathédrale, par un sermon en latin, comme tous les sermons *ad clerum*, et dont l'archevêque supportait les frais. Il en chargeait assez ordinairement un écolier, qu'il faisait venir exprès de Paris.

Les synodes furent souvent pris comme terme de paiement pour les pensions que certains bénéficiaires devaient à l'archevêché, à raison de leurs bénéfices. C'était une fois chaque année, en se rendant aux synodes, que les curés opéraient le dépôt au greffe de l'officialité du double des actes de mariages, de naissances et décès, qu'il leur fut enjoint de rédiger, dès la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. On trouvera des règlements concernant la tenue des synodes dans la collection des conciles de Normandie de Dom Bessin. Nous citerons, entre autres, le mandement de Mgr Colbert, du 25 septembre 1693 ; les statuts de Mgr de Harlay pour le *rétablissement de la police et discipline ecclésiastique*, du 7 novembre 1628 ; et le concile provincial de 1581, dont il suffira de rappeler quelques dispositions : « *Synodi diœcesanæ quotannis suis temporibus celebrentur. Liceat tarnen episcopo, ad levamen sui cleri, si illi expedire videtur, de duabus eodem anno unam remittere et alterant diligentius convocare : ad eas accedere teneantur exempti etiam omnes qui alias, cessante exemptione, interesse deberent nec capitulis generalibus subduntur. Debent etiam illis synodis intéresse, ratione parœcialium aut aliarum sæcularium ecclesiarum, etiam annexarum, qui illarum curam gerunt, quicunque illi sint. Non etiam in his præsidere oportet quant vicarium generalem episcopi, in ejus absentia, nisi sede vacante... In ipsis archidiaconi et decani rurales de curatis tam præsentibus quam absentibus episcopo debent reddere rationem et omnia in visitatione et kalendis audita et comperta referri, examinari ac judicari, et statuenda publicari... Censura ibi fiat de singulorum moribus et de offensionibus inquisitio, ac infligatur pœna potius pœnitentiæ quam pecuniæ. Adhortatio vero publica adhibeatur, sive ab episcopo sive ab alio, de vita et honestate clericorum et rebus pro tempore statuendis. Ibi denique eligantur testes synodales, sive per decanatus, sive aliunde ad arbitrium episcopi, qui omni exceptione majores, explorent in tota diœcesi per parœcias singulorum, atque etiam archidiaconorum et decanorum actiones de quibus in proxima synodo episcopo renuntient.* »

Il y avait des synodes particuliers pour le vicariat de Pontoise. Ils se tenaient habituellement dans cette ville, en l'église de Notre-Dame. Nous voyons cependant Mgr de Harlay tenir le synode à Notre-Dame de Magny, le 23 mai 1630 ; Mgr de Médavy le tenir, à Marines, le 7 mai 1686.

Les calendes (d'un mot grec qui signifie *appeler*, parce qu'on y procédait à la *vocation* ou à l'appel des ecclésiastiques) étaient spéciales aux clercs de chaque doyenné. Elles se tenaient quatre fois chaque année, et étaient présidées par le doyen. Au grand cartulaire de Jumièges, page 163, on trouve une charte de l'année 1205, par laquelle Richard, curé de Saint-Sauveur, pour lors doyen et les autres prêtres de la calende de Rouen (*compresbiteri kalende que est apucl Rothomagum*) attestent l'engagement pris, en leur présence, par le curé de Saint-André hors la porte Cauchoise, de payer à l'abbaye de Jumièges la pension accoutumée de 20 sols par an, à cause de son bénéfice. Cette charte se termine par ces mots : « *Nos quoque presbiteri et confratres kalende Rothomagensis, ut justicie et veritatis amatores, hujus rei testes sumus et sigilli nostri impressione roboravimus.* »

Le concile provincial de 1581 réduisit à trois le nombre des calendes et réforma ces assemblées : *Kalendarum antiquissimus est usus et abusus : nec aliud significant quam cleri vocationem ad censuram morum agendam. In his perpetuo fuit damnata pecuniarum exactio et ebrietas, quæ plerumque in his exercentur potius quam ulla reformatio. Ad cleri levamen très in anno sufficere judicamus : unam episcopi aut pro eo visitatoris, et duas decanorum ruralium. Nec deinceps in tabernis et popinis convocetur clerus, sed in ecclesiis, celebretur que missa cui omnes assistant in habitu sacerdotali ; et omnia ibidem agenda, sicut coram Deo, in veritate et sanctitate transigantur, »*

Les calendes présidées par l'archevêque ou son délégué étaient dites les grandes calendes ; celles que présidaient les doyens s'appelaient, par opposition, les petites calendes.

Sous MMgrs Colbert et d'Aubigné, qui tinrent exactement les calendes, et en ramenèrent l'institution à sa pureté primitive, les calendes duraient deux jours : le premier jour était pour la *vocation* des curés ; le second, pour la *vocation* des vicaires. Toutes les paroisses étaient passées en revue ; et des ordonnances étaient rendues pour réformer les abus qui avaient été signalés et assurer la décence du culte divin.

Cet usage perdit de son importance lorsque les archevêques, ne se contentant plus des visites archidiaconales, eurent pris l'habitude de parcourir eux-mêmes toutes les paroisses de leur diocèse, ainsi que le firent MMgrs Colbert et d'Aubigné, dont les procès-verbaux ont été conservés.

Un mémoire de Philippe Patry, curé de Quillebeuf, de l'année 1573, contient de précieux renseignements sur les sennes, les calendes et les diverses charges qui pesaient alors sur le clergé, « Le curé est tenu comparoir, chacun an une fois, au senne, et aux quatre calendres, apporter les déclarations des baptêmes, mariages et testamentz chacun an une fois en ceste ville de Rouen, apporter, deux foys, les décymes pour le roy, montant à la somme de C. solz tournois ou vyron, payer le droit de saenne, assavoir, chacun an, 15 solz tournois ou viron, et payer, pour les quatre calendes, 24 solz, et payer, chacun an, pour la visitation de M. l'archidiacre 25 solz, pour le droit des baptêmes, mariages et testamentz 3solz. » – Tous les ans, c'étaient pour lui quatre voyages à faire à Rouen avec son serviteur, douze jours de voyage, dont chacun, à cause de la cherté des vivres, lui coûtait 30 sous pour le moins.

Il ne faut pas confondre avec les calendes des doyennés, une confrérie portant également le nom de calende, formée des ecclésiastiques du doyenné de la Chrétienté, et dont le siège était en l'église de Saint-Nicolas de Rouen. De nouveaux statuts furent donnés à cette confrérie du temps de Manchon, et furent approuvés par Mgr de Luxembourg, en 1440.

A la suite de ces deux anciennes formes d'assemblées du clergé, les synodes et les calendes, nous ne ferons que mentionner les conférences ecclésiastiques, qui ne furent définitivement organisées que sous Mgr Colbert. Il y en avait plusieurs pour chaque doyenné. Les officiers de ces conférences étaient nommés par l'archevêque.

L'archevêque de Lyon, se fondant sur une bulle du pape Grégoire VII, de 1079, prétendit à la primatie sur l'église de Rouen. Le procès qui s'éleva à cette occasion, entre Mgr Colbert et Mgr Claude de Saint-George, fut terminé par un arrêt du Conseil d'État du roi, du 12 mai 1702, qui maintint le premier « dans le droit et possession où était, de temps immémorial, l'église de Rouen, de ne reconnaître d'autre supérieur immédiat que le saint-siège.

Le Canada et d'autres terres du Nouveau-Monde, soumis à la domination française, paraissent avoir été annexés, pendant plusieurs années, au diocèse de Rouen. On doit le conclure de quelques actes de l'autorité archiépiscopale, cités par Duplessis dans sa *Description de la haute Normandie*, et qu'on conserve actuellement encore dans les registres du secrétariat de l'archevêché. Ce sont les lettres par lesquelles François II de Harlay confère à maître Gabriel de Queyluz de Tubières, prêtre du diocèse de Rodez, abbé de Locdieu, docteur en théologie, le titre de son vicaire-général et de son official dans la Nouvelle-France ; celles par lesquelles il donne à Gabriel Souart, du diocèse de Paris, bachelier en droit canon, et à Dominique Galinier, du diocèse de Mirepoix, le pouvoir de prêcher l'évangile dans cette colonie, 22 avril 1657 ; une ordonnance du même prélat, qui met fin aux différends qui s'étaient élevés entre l'abbé de Queylus et le supérieur des Jésuites de la maison de Québec, qualifiés l'un et l'autre de ses grands vicaires dans la partie du diocèse de Rouen appelée la Nouvelle-France, 30 mars 1658.

Lorsque Québec fut devenu le siège d'un évêché, il ne tarda pas à se soustraire à la dépendance de la métropole de Rouen, et à relever directement du saint-siège.

Cependant, *l'Almanach de Normandie de 1789* nomme encore l'évêque de Québec parmi les suffragants de Rouen,

## II.

### Temporel de l'archevêché de Rouen.

Robert Cenau, évêque d'Avranches, entre autres épithètes données aux archevêques de Rouen et qu'il rapporte (*Hierarchia Neustriae*), mentionne celle de riche, « ce qui se doit entendre, avec tempérament, suivant la remarque du P. Pommeraye, estant certain que, si l'archevesché de Rouen surpassait plusieurs en ce qui regardait le temporel, il cédait aussi à d'autres. »

L'*Almanach royal* et le *Tableau de la France ecclésiastique pour l'année 1788*, nous apprennent que la taxe en cour de Rome de l'archevêché de Rouen était de 12, 000 florins, et donnent comme chiffre de ses revenus, la somme de 100, 000 livres. La taxe n'avait point en effet varié depuis le XVII<sup>e</sup> siècle où nous la trouvons la même qu'en 1788 ; mais quant au revenu, c'était par erreur qu'on avait continué à l'évaluer à 100, 000 livres. Deux documents authentiques nous font connaître avec précision l'importance et la nature des revenus de l'archevêché au moment de la révolution. Le premier est une déclaration donnée par l'archevêque, le cardinal de La Rochefoucauld, pour satisfaire au décret de l'Assemblée Nationale, du 13 novembre 1789, sanctionné par le roi, le 18 dudit mois ; – le second est l'état qui fut dressé, par les administrateurs du district, le 11 janvier 1791, conformément au décret du 20 avril 1790. – Je ne puis les reproduire ici, à cause de leur longueur ; je n'omettrai pourtant rien de ce qu'ils présentent d'essentiel.

### VILLE DE ROUEN.

Palais archiépiscopal, habité par Son Éminence, avec deux maisons y attenantes, occupées par son receveur général et par le greffier de ses juridictions.

Rente annuelle à percevoir sur les domaines de la vicomté de Rouen, 200 livres ; – privilège de faire entrer 80 muids de vin par an dans son palais, à raison de 8 livres 8 sous 2 deniers par muid, évalué à la somme de 672 livres 13 sous 4 deniers ; – droit de se faire délivrer chaque année par la gabelle, six minots de sel, 191 livres 17 sous 9 deniers ; – déports des cures vacantes par mort, permutation ou résignation dans l'étendue du diocèse, rapportant année commune pour les 2/3 appartenant à Son Éminence, 40, 000 livres ; – le tout faisant pour Rouen, un total de 41, 064 livres 11 sous 1 denier.

### BARONNIE DE DÉVILLE.

Manoir seigneurial, colombier, jardin, terres en labour, prairie contenant 32 acres, droit de pêche dans la rivière de Bapeume, 1, 900 livres ; – moulin à eau banal et une acre de prairie, 1, 700 livres ; – les deux tiers des dîmes de la paroisse en champart, 250 livres ; – les rentes seigneuriales, les droits de mutation, 1, 050 livres ; – à Sotteville, prairies, 2, 200 livres ; – le tout faisant pour la baronnie, 7, 100 livres. – Mais il faut observer que, dans les années ordinaires, ce revenu était notablement augmenté par le produit des bois. Ceux de la Loge-aux-Pauvres et de Blanemont (143 arpents 44 perches) avaient été pillés et dévastés pendant l'hiver de 1784 ; il ne devait y avoir de coupe qu'en l'année 1796. – De même à Canteleu, le bois de l'archevêque (166 arpents 86 perches), divisé en 10 coupes, ne devait recommencer à produire qu'en l'année 1797. Il y avait de plus 72 arpents 57 perches de réserve.

CLIPONVILLE ET ENVRONVILLE.

Les deux tiers des grosses dîmes de ces paroisses, 4, 700 livres.

DIEPPE.

L'hôtel de la vicomté servant au logement de Son Éminence, à celui de ses officiers, où se tenaient j'audience, la chambre du conseil, le bureau du poids.

Greffe et sergenterie loués, 3, 200 livres ; – notariat, 600 livres ; – droits d'entrée et de sortie par terre aux portes de la Barre et du Pont, 6, 000 livres ; – droits de chargeurs et de déchargeurs de voitures, 1, 900 livres ; – droits de mesurage des grains, 1, 350 livres ; – droits de jauge, aunage et hallage, 1, 800 livres ; – droits de l'aître sur les lins, les fils et les chanvres, 1, 800 livres ; – droits de l'aître sur les fruits, fromages et poteries, 1, 450 livres ; – droit de havage, 3, 600 livres.

Coutume du beau poisson, droits sur les harengs frais, brailles et salés ; – sur le maquereau frais et salé ; – droits d'entrée et de sortie des marchandises par mer ; – droits du poids de la vicomté et de la réception des bourgeois (sans évaluation) ; – rentes seigneuriales de Dieppe et du Pollet, rente sur les Oratoriens, place du Pollet, 858 livres 12 sous.

COMTÉ D'ALIIHERMONT.

Tabellionage, ferme, dîmes, rentes seigneuriales de Saint-Nicolas d'Alihermont, 5, 682 livres ; – dîmes de Saint-Jacques, Notre-Dame et Sainte-Agathe d'Alihermont, de Croixdalle ; – rentes seigneuriales de Saint-Jacques, Notre-Dame-d'Alihermont et Douvrend ; – rente sur la verrerie de Croixdalle, 7, 324 livres ; – moulins de Saint-Sulpice et d'Angreville, 5, 250 livres ; – bois de Croixdalle, du Deffend, de Saint-Nicolas et de Hupy, 7, 542 livres. – Les objets ci-dessus détaillés, dépendants desdits comtés de Dieppe et d'Alihermont étaient affermés, en 1789, pour la somme de 70, 135 livres.

COMTÉ DE LOUVIERS.

Auditoire et prisons.

Les deux halles du marché, le moulin banal pour les boulangers, 4 acres de prairies, la pêche de la rivière d'Eure, 4, 950 livres ; – bois taillis, divisés en 25 coupes (1, 671 arpents), non compris 537 arpents en réserve, 21, 000 livres ; – de plus, quelques pièces de terre, des rentes seigneuriales, le tabellionage, la sergenterie, 600 arpents de landes et de bruyères, sur lesquelles les habitants de Louviers avaient droit de faire pâturer leurs bestiaux ; – tout le domaine de Louviers affermé, déduction faite des charges, pour 25, 245 livres.

CHATELLENIE DE GAILLON.

Elle consistait en un plein fief de haubert relevant du Roi, dont le chef-lieu était situé en la paroisse du même lieu, et s'étendait sur les paroisses voisines. En relevaient les fiefs de la Roque, le Roule-Balanson, Mont-Martin, Fourneaux, Montmerel, Cadot, Beauchesne, les Nots et la

vavassorie du Val Montmerel. Le domaine non fiefé se composait du château archiépiscolal, entouré de jardins et de bois taillis et clos de murs d'une contenance de 401 arpents, 85 perches. – L'archevêque avait halle, droit de coutume, champart, sergenterie, greffe de juridiction, moulins, etc. Le revenu, déduction faite des charges, n'était que de 7, 739 livres.

#### BARONNIE DE FRESNES-L'ARCHEVÊQUE.

Manoir seigneurial, 190 acres de terre, dîmes sur 286 acres, champart sur 588 ; bois taillis de 45 acres ; 55 acres de terre à Corny ; 14 à Dangu ; quelques vergées à Flamesnil ; des rentes à Farceaux et à Dangu, produisant ensemble un revenu de 1, 600 livres.

#### ALISAY.

Rente due pour les dîmes, 700 livres.

#### GRAND QUEVILLY.

Les deux tiers des grosses dîmes., 250 livres.

Le revenu, d'après les deux documents précités, s'élevait à 172, 933 livres 11 sous 1 denier et, déduction faite des charges à 148, 235 livres 15 sous 2 deniers : il devait atteindre le chiffre de 154, 000 dans les années où l'on pouvait mettre à profit les coupes des bois de Déville.

Un siècle auparavant, en 1690, il était de 63, 661 livres, ainsi qu'il résulte d'un état dressé par ordre de Mgr Colbert, d'après les baux qui avaient cours cette année-là. Les comtés de Dieppe, Alihermont, Douvrend, valaient 25, 400 livres ; – le comté de Louviers, 9, 600 livres ; – la baronnie de Fresnes, 6, 800 livres ; – la terre de Corny, 650 livres ; – la baronnie de Gaillon, 1, 650 livres ; – la Garenne du Parc, 900 livres ; – la Garenne de la Campagne, 950 livres – le greffe et le tabellionage de Gaillon, 330 livres ; – la baronnie de Déville, 3, 100 livres ; – la prairie de Sotteville, 850 livres ; – la dîme d'Alisay, 650 livres ; – la dîme de Cliponville, 500 livres ; – le greffe de l'officialité, 1, 000 livres ; – le greffe des Hauts-Jours, 300 livres ; – l'exercice de l'huissier audiencier des Hauts-Jours, 50 livres ; – la rente faite à l'archevêché par le domaine, 200 livres ; – le jardin de Sotteville, 18 livres ; – la dîme de Quevilly, 150 livres ; – l'entrée de 80 muids de vin, à raison de 7 livres 9 deniers pour muid, à toucher par la main du receveur des grandes entrées, 563 livres ; – les déports, 10, 000 livres. – Il y avait de plus quelques redevances en nature dont on ne trouve pas l'évaluation en deniers. Depuis plusieurs années, le greffe de la sergenterie de Déville ne produisait plus rien, et le tabellionage avait été supprimé.

Un autre état, du temps de Mgr François I<sup>er</sup> de Harlay, évalue le même revenu à 53, 381 livres, déduction faite des charges, et non compris le produit de Gaillon, les casuels et les offices.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les mêmes revenus étaient de 34, 057 livres (déduction non faite des charges qui étaient de 1, 910 livres), à savoir : *Temporalité* : Dieppe, 7, 100 livres ; – Alihermont, 3, 425 livres ; – Louviers, 1, 100 livres ; – coupes de bois, 2, 000 livres ; – Gaillon, 1, 040 livres, avec redevances en nature évaluées à 400 livres ; – Déville, 1, 100 livres ; – Fresnes-l'Archevêque, 2, 300 livres ; – fermes muables, 1, 700 livres ; – menus cens, 38 livres ; = 20, 203 livres. – *Spiritualité* : sceau, 1, 200 livres ; – testaments, 160 livres ; – secrétairerie, 1, 400 livres ; – excommuniés, 10 livres ; – positions, 58 livres ; – amendes, 1, 800 livres ; – vicariat de Pontoise, 1, 600 livres ; – pensions de doyens, 54 livres ; – pensions des curés, 65 livres ; – déports, 7, 500 livres ; – visitations, 500 livres ; – *admodiation* de vin, 100 livres ; – *cuilibet* de l'archevêque

(distribution qu'il recevait en la cathédrale, comme chanoine), 157 livres ; – amendes des Hauts-Jours 40 livres ; – amendes de Cliponville, 10 livres ; = 14, 654 livres. – On supposait que les déports, portés seulement à 7, 500 livres, en valaient bien de 10 à 12, 000 livres, et on avait offert de Dieppe, 10, 000 livres, au lieu de 7, 100 livres.

Le compte de Jean Alespée, trésorier de l'archevêque Louis de Harcourt, de la Saint-Michel 1412 à la Saint-Michel 1413, donne les chiffres suivants qu'il peut être intéressant de comparer aux chiffres qui précèdent. Recettes à cause des notaires de la cour archiépiscopale, 1, 254 livres ; – émoluments du sceau et de l'écriture des absoutes, 1, 659 livres ; – vicairie de Rouen, 388 livres ; – amendes d'office, compositions, réconciliations d'églises et de cimetières, 1, 618 livres ; – approbations de testaments, 762 livres ; – positions ou office du positionnaire, 74 livres ; – pensions dues à Monseigneur, par les doyennés aux sennes (synodes) de la Toussaint et de la Pentecôte, 104 livres ; – pensions dues aux mêmes termes par quelques bénéficiers, 157 livres. – Ces divers chapitres forment un total de 6, 016 livres ; – fermes muables ou revenus des biens donnés à fermes, 314 livres ; – déports, 1, 839 livres ; – vicariat de Pontoise, 133 livres ; – recette des ordinations, 746 livres ; – Dieppe, 2, 248 livres ; – Alihermont, 1, 026 livres ; – Fresnes, 15 muids 13 mines 2 boisseaux de blé ; – Louviers, 165 livres ; – prairies de Sotteville, 120 livres. – Ces derniers articles forment un total de 6, 591 livres. – Pour tout le compte, 12, 607 livres. Plus 24 chapons, 12 gâteaux, 6 chevreaux, 6 pelisses d'agneaux blancs, 15 muids 13 mines 2 boisseaux de blé, 16 muids 1 setier et 42 mesures d'avoine. Déville, Gaillon, Cliponville, la *mueson* des vins ne sont pas compris dans ce compte.

Enfin, les deux comptes de Guy Rabaschier, trésorier de Guillaume de Vienne, pour les deux semestres de l'année 1396, répartissent ainsi les revenus de l'archevêché de Rouen. – Émoluments de la cour et de l'écriture des notaires, 1, 686 livres ; – amendes, absolutions, émoluments du sceau, 1, 724 livres ; – sceau du vicariat, 413 livres ; – office du positionnaire, 50 livres ; – amendes, compositions, réconciliations d'églises, 1, 916 livres ; – office des testats et des intestats, 581 livres ; – pensions payées par les doyens aux synodes, 104 livres ; – pensions payées par quelques bénéficiers aux synodes, 157 livres ; – menus cens, 21 livres ; – fermes muables, 296 livres ; – déports, 2, 431 livres ; – recette de Dieppe, 287 livres ; – recette d'Alihermont, 840 livres ; – Cliponville et Envronville, 39 livres ; – distributions perçues par l'archevêque, comme chanoine en l'église de Rouen, 52 livres ; – recettes extraordinaires, 112 livres ; – le tout formant un total de 10, 709 livres, auquel il faut ajouter les revenus de Fresnes, de 306 livres 6 sous 3 deniers, pour l'année 1399 ; – ceux de Déville, de 195 livres 11 sous, en 1393 ; – ceux de Gaillon, de 836 livres, plus 12 muids 9 setiers 7 boisseaux de blé, 2 setiers de seigle, 28 muids 11 boisseaux d'avoine, 3 setiers 2 boisseaux d'orge, 6 boisseaux de pois, 2 boisseaux de fèves, 20 boisseaux de noix, 17 queues 1 muid 1 poinçon de vin, 5 milliers 93 bottes de foin ; – enfin ceux de Louviers, de 165 livres 15 sous, en 1413. Pour tout le domaine, 12, 212 livres 12 sous 3 deniers en argent, plus les redevances en nature.

On voit pour quelle part importante les revenus de l'officialité et du vicariat figuraient dans la recette. Ils étaient de 6, 605 livres pour 12, 635, chiffre de la recette totale en 1413. – Ils furent peu à peu supprimés comme abusifs. On vit diminuer en même temps le produit du domaine fiefé et les rentes seigneuriales. – Mais la perte que subit, de ce côté, le domaine de l'archevêché fut amplement compensée par le développement du commerce maritime delà ville de Dieppe, et par l'accroissement du revenu des cures sujettes au déport.

Les Andelys et Fresnes formaient, à l'origine, une seule terre que l'on considérait comme « le premier patrimoine de l'église de Rouen. » – Elle est même qualifiée de son unique patrimoine dans une lettre de l'archevêque Rotrou à Louis VII, roi de France, et dans une autre de Gautier de Coutances, son successeur, à Raoul de Dicet, doyen de l'église de Londres : « *Andeliacum nobis et commensalibus nostris unicum vivendi subsidium.* » (M. Achille Déville, *Histoire du Château-Gaillard*). Le désir de fortifier la frontière de Normandie, du côté de la France, ayant porté Richard-Cœur-de-Lion à s'emparer de la Roche-d'Andely, pour y construire la célèbre forteresse dite le Château-Gaillard, ce prince donna à l'archevêque Gautier de Coutances, en échange du manoir d'Andely, du nouveau château de la Roche, de la forêt et des autres dépendances d'Andely,

les moulins de Rouen, Dieppe, le Pollet et Routeilles, le manoir de Louviers et la forêt d'Alihermont ; l'archevêque se réserva, dans son ancien domaine, les églises, les prébendes, les fiefs de chevaliers et le manoir de Fresnes, avec ses dépendances. Au dernier siècle, on comptait, 140 fiefs ou arrière fiefs qui relevaient de la baronnie de Fresnes, au nombre desquels il y avait des fiefs de haubert à pleines armes, des baronnies et des marquisats.

Les biens cédés à l'archevêché sont ainsi caractérisés dans un vieux quatrain latin rapporté par Robert Cenau, évêque d'Avranches, dans sa *Gallica historia* :

Vir iste Galterus cujus sunt signa triumphii :  
Diepa, Locus veris, Alihermons, Butila, molta ;  
Diepa, maris portus ; Alihermons, campus amœnus ;  
Villa, Locus veris ; res, Butila : molta per urbem.

Ce fut en 1262, que saint Louis donna à l'archevêque Eudes Rigaud, en échange du vivier et des moulins de Rouen et de quatre autres moulins à Déville, le château de Gaillon, « *castrum et villam de Galone, turrin et villam de Noes, villas de Douvrene et de Humesnil.* »

L'archevêché de Rouen perdit, dans le cours du XIV<sup>e</sup> siècle, le manoir de Bynterwoth eu Angleterre ; mais cette perte ne tarda pas à être compensée par l'acquisition que fit, en 1351, l'archevêque Jean de Marigny, de la terre de Corny en Vexin, dont il fit don à l'église de Rouen.

A partir de cette époque, le domaine de l'archevêché ne subit guère de changements. On n'en aliéna que l'hôtel archiépiscopal à Paris, près de Saint-Germain des Prés ; – le manoir de Pinterville que l'archevêque Eudes Rigaud avait acheté, moyennant 3, 200, livres de Pierre de Meulan, échanson de Saint-Louis, et de Ligard d'Aubergenville, sa femme ; – une portion du fief de Saint-lame d'Alihermont et une partie de la forêt de Croixdalle. – En 1778, Mgr de la Rochefoucauld céda à M. Deschamps de Boishébert, la seigneurie de Cliponville, en échange d'une petite ferme à Notre-Dame-d'Alihermont, et à charge à l'acquéreur de fournir, à Cliponville, salle d'audience, chambre du Conseil et prisons pour la juridiction des aumônes de l'archevêché.

L'archevêque entretint pendant longtemps un capitaine à Gaillon, résidence véritablement royale, construite par les cardinaux d'Amboise, et qui fit abandonner celles de Fresnes, d'Alihermont et de Déville. – A une certaine époque, il nomma également aux capitaineries de Dieppe et de Louviers.

Il avait droit de haute, moyenne et basse justice dans la plupart de ses seigneuries, et même, à l'intérieur de Rouen, dans l'enclos du palais archiépiscopal, en vertu d'un privilège accordé par le roi Jean, en 1353, à son chancelier Pierre de La Forêt, et confirmé par ses successeurs.

Il faisait tenir, par ses officiers, une juridiction souveraine où étaient portés les appels des jugements rendus par les baillis de Dieppe, de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Sainte-de Agathe-d'Alihermont, de Cliponville, de Déville, de Louviers, de Gaillou et de Fresnes-l'Archevêque. Cette juridiction portait nom de l'Échiquier ou des Hauts-Jours de l'archevêché ; elle se tenait tous les lundis, au palais archiépiscopal, conformément à une ordonnance de Mgr de Harlay, du 6 novembre 1617. – Au dernier siècle, se composait d'un président, longtemps appelé sénéchal du temporel et des aumônes, de quatre conseillers d'un avocat général, d'un procureur général et de six procureurs. Les procureurs, les avocats et les greffiers étaient les mêmes qu'à l'officialité diocésaine. – Sous l'épiscopat de Mgr de Harlay, une sentence des Hauts-Jours enjoignit aux greffiers des bailliages ressortissant à cette juridiction d'y apporter leurs rôles d'amendes. – Vers la même époque, Mathieu de Clieu, bailli de Dieppe, fut interdit par les officiers de l'archevêché pour s'être dispensé de comparaître, en personne, aux appeaux qui se faisaient aux Hauts-Jours, au mois d'octobre de chaque année.

### III.

#### Principaux officiers de l'archevêché.

Comme document utile à consulter pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Rouen, et pouvant d'ailleurs servir à dater les pièces analysées dans cet inventaire, nous avons cru intéressant de comprendre dans notre introduction la liste des principaux officiers de l'archevêché, vicaires généraux, sénéchaux ou gardes du temporel. Quand les lettres de nomination nous ont manqué, nous nous sommes borné à signaler la date la plus ancienne des actes où nous avons vu figurer les noms de ces officiers. Nous avons cru devoir nous abstenir de reproduire la liste des archevêques, parce qu'elle est parfaitement connue, et qu'elle se rencontre dans un grand nombre d'ouvrages. Celle des officiaux et des promoteurs se trouvera dans l'introduction du volume suivant.

#### VICAIRES GÉNÉRAUX.

ACARIE (Pierre), de Paris, fils de Barbe Avrillot, connue sous le nom de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, institutrice des Carmélites, en France, licencié en droit canon, aumônier de la reine, chanoine, pénitencier et théologal de la cathédrale de Rouen, archidiacre d'Eu, nommé vicaire de Pontoise et du Vexin-français, après la mort de Desboves, 7 janvier 1623, démissionnaire. 18 novembre 1628, official et vicaire général du diocèse, 1628-1637 ; décédé le 1<sup>er</sup> mars 1637 ; enterré, conformément à ses dernières volontés, au pied de l'escalier delà bibliothèque capitulaire, Avait été nommé bibliothécaire le 13 janvier 1634, par Mgr de Harlay « pour les bonnes et louables conditions que ce prélat avait reconnues en lui pour la connaissance de la discipline de l'église grecque. » Chaque année, au festin de l'Ascension, le chanoine qui rendait grâces devait dire « Prions Dieu pour le repos de l'âme de M. Acarie, qui a donné commencement à cette bibliothèque. »

AGOULT DE BONNEVAL (Charles-Constance-César-Loup-Joseph-Mathieu d'), de Grenoble, licencié en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Navarre, chanoine de Rouen et archidiacre du Vexin-français, nommé vicaire général le 2 mars 1776-1787 ; sacré évêque de Pamiers le 13 mai 1787.

AILLY (Claude d'), du diocèse de Toul, licencié en droit canon, archidiacre d'Eu, vicaire général, 1637-1641 ; décédé à Rouen en janvier 1661. – Parmi ses meubles, on signala « un grand tableau avec son encastillement, dans lequel est le pourtrait de Jeanne la Pucelle. » Elisabeth d'Ailly, sa sœur et son héritière, avait épousé Jean Le Picard, sieur de Phulaine, demeurant à Montigny, prévôté de Vaucouleurs.

ALESPÉE (Jean), ou *Ad Ensem*, licencié en droit civil et bachelier en droit canon, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêché pendant la régale, 1407-1408, trésorier de l'archevêque Louis de Harcourt, vicaire général du même prélat, 1415-1422 ; décédé à Rouen en 1434.

ANDIGNÉ DE LA CHASSE (Joseph-François d'), de Rennes, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Navarre, abbé de la Cour-Dieu, au diocèse d'Orléans, aumônier de la reine, chanoine de Rouen, grand archidiacre, nommé vicaire général le 24 octobre 1754 ; de nouveau le 22 juillet 1759 ; sacré évêque de Saint-Pol de Léon le 21 août 1763 ; transféré au siège de Chalon-sur-Saône, 1772 ; démissionnaire, 1781. Avait été nommé abbé commendataire de l'abbaye d'Eu, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort.

AREMBERT (Guillaume), chanoine, chancelier de l'église de Rouen, vicaire de Guillaume de Vienne, mai 1403.

ARQUIER (Pierre), *Arquerii*, doyen de l'église de Rouen, vicaire général au spirituel et au temporel de Pierre Roger, depuis pape sous le nom de Clément VI, et d'Aimerie Guenaut, 1331-1339.

- ASTORGES de l'Éveschié, vicaire de l'archevêque Gilles Aiscelin, 1316.
- AUBER (Guillaume), chanoine et chancelier de la cathédrale de Rouen, curé de Saint-Michel de cette ville, mentionné par D. Pommeraye comme ayant été vicaire général du cardinal d'Estouteville ; décédé le 25 août 1482.
- AUBER (Guillaume), de la famille du précédent, vicaire général, 20 juillet 1633 ; fut député à l'assemblée générale du clergé en 1625.
- AUBUSSAC (Guillaume d') *de Albussaco*, professeur de l'un et l'autre droit, archiprêtre de l'église de Bourges, chantre de la cathédrale de Rouen, vicaire général, avec Arquier, de Roger, depuis pape sous le nom de Clément VI, et d'Aimerie Guenaut, 1331-1339.
- AUDRAND (François), prieur de Parthenay, au diocèse de Poitiers, vicaire général, 24 février 1563.
- AUSTIN (Guillaume), chanoine de Rouen, curé de Saint-Michel de cette ville, vicaire général, 1493-1501 ; décédé en 1501.
- AUTUN (l'abbé de Saint-Martin d') (peut-être Jean de Gomen), vicaire de l'archevêque de Rouen, 27 octobre 1391.
- BALSAC (Charles de), chanoine, grand archidiacre du diocèse de Rouen, aumônier du roi, abbé de Saint-Georges de Boscherville, vicaire général, 1591-1596 ; évêque de Noyon, 1596 ; décédé, 27 novembre 1627 ; enterré aux Célestins de Marcoussis.
- BEGON (Pierre), vicaire de Pierre de La Montre, archevêque de Narbonne ; prend pour lui possession de l'archevêché de Rouen, 9 octobre 1375.
- BEHOTTE (Adrien), du diocèse d'Évreux, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine, grand archidiacre de Rouen, vicaire général, 1627.
- BELBEUF (Pierre-Augustin Godart de), né en 1730, nommé official de Pontoise et grand vicaire le 31 mai 1767-1774 ; sacré évêque d'Avranches le 15 mai 1774-1790 ; décédé en Angleterre en émigration, 1808.
- BIGUES (Jean), conseiller et aumônier du roi Henri III, curé de Saint-Désir, d'où le nom de M. de Saint-Désir, sous lequel il fut souvent désigné (*Sandesiderius*) ; grand archidiacre de Rouen en 1561 ; secrétaire du cardinal de Bourbon dès 1550 ; nommé vicaire général le 26 mars 1562, de nouveau le 22 août 1573 ; décédé, en possession de ce titre, en 1594 ; enterré à la cathédrale de Rouen, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Prit une part importante à l'administration du diocèse pendant l'épiscopat du cardinal de Bourbon.
- BOHIER (Antoine), abbé de Saint-Ouen de Rouen, ensuite, et concurremment, de Fécamp ; vicaire général, 1503-1509 ; président du parlement de Normandie ; nommé à l'archevêché de Bourges en 1513 ; décédé en 1520.
- BOISDENNEMETS (Auguste-Ferdinand-Daniel de), docteur en l'un et l'autre droit de la faculté de Paris, vicaire général le 4 novembre 1788-1791.
- BONNEDAME (Claude), docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, chanoine et trésorier de Noyon, prieur de Sausseuse, nommé vicaire général de M. de Mayol, prieur de Beaulieu le 7 mai 1708 ; de M. de Beauvau, abbé du Tréport, le 18 mai 1708 ; vicaire général du diocèse le 9 mai 1708-1719.
- BORDIER (Jean-Baptiste-Pierre), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, chanoine de Rouen, archidiacre du Grand-Caux, grand pénitencier du diocèse, nommé vice-gérant de l'officialité, *sede vacante*, le 11 mars 1759, vicaire général le 24 juillet 1769 ; décédé, en possession de ce titre, le 29 janvier 1787. Avait d'abord été supérieur du séminaire de Limoges ; fut appelé à Rouen par Mgr de Saulx-Tavanes en 1748.
- BOUJU (Michel de), chanoine de Rouen, conseiller au parlement de Normandie, vicaire général et official, 1587-1591.
- BRETTEVILLE (Alphonse de), docteur en l'un et l'autre droit, chanoine et chancelier de l'église de Rouen, vicaire général et official, 4 mars 1616-1622 ; décédé en 1628.
- BRIDELLE (Pierre), du diocèse d'Amiens, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur de Notre-Dame de Beaulieu, abbé de Notre-Dame de Madion, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexinnormand, et plus tard du Grand-Caux, nommé vicaire général, pour l'absence de M. Desmarest, le 5 janvier 1716 ; – official de Pontoise, *sede vacante*, 1721-1725 ; nommé

de nouveau vicaire général le 15 juillet 1724 et le 23 janvier 1734 ; vicaire général *ad beneficia conferenda pleno jure* le 25 septembre 1741 ; fut en même temps, vice-gérant de l'officialité, charge qui lui fut donnée le 4 février 1734 ; ensuite official, 1741-1746 ; décédé, le 14 novembre 1746, à Rouen en sa maison canoniale de la rue de la Chaîne.

BRIDELLE (Pierre-Charles-Honoré), du même diocèse, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, abbé de Notre-Dame du Val, au diocèse de Bayeux, prieur de Saint-Pierre de Ramilly, chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, nommé vicaire général le 3 avril 1768 ; official diocésain le 6 avril 1773, encore en fonction le 10 décembre 1790.

BRIENNE (Étienne-Charles de Loménie de), né à Paris en 1727, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, nommé vicaire général le 22 mars 1752-1758, official de Pontoise le 30 septembre 1753 ; sacré évêque de Condom le 11 janvier 1761 ; plus tard, archevêque de Toulouse, archevêque de Sens, abbé de Saint-Wandrille ; de l'académie française, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, principal ministre d'État de Louis XVI.

BRIQUEBEC (maître G. de), vicaire de l'archevêché, mentionné aux registres capitulaires de la cathédrale, 24 octobre 1482.

CANILLAC (Claude-François de Montboissier Beaufort), du diocèse de Fréjus, licencié en théologie de la faculté de Paris, comte de Lyon, abbé de Barbel, nommé vicaire général le 31 mai 1729, de nouveau le 29 mai 1731 ; l'était encore sous Mgr de Saulx-Tavannes ; plus tard, abbé de Fécamp, 1759.

CARADAS (de), vicaire général, 7 juin 1636.

CASTIGNOLLES (Jean de), chancelier de l'église de Rouen, délégué par Le Rat, vicaire général, pour remplir les fonctions du vicariat pendant son absence nécessitée par la tenue des Calendes, dernier mars 1542-1544, official, 1544 ; à son tour, vicaire général, 1550-1560 ; décédé en 1563.

CAULET (Jean de), docteur en théologie, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Notre-Dame de Chastrices, nommé vicaire général le 17 septembre 1724.

CAUVIN (Mathieu), licencié en l'un et l'autre droit, chancelier en l'église de Rouen, official, 1397-1403, vicaire et compagnon (*socius*) de l'archevêque Guillaume de Vienne, 1401-1407.

CAVELIER (Nicolas), du diocèse de Rouen, docteur en droit canon, chanoine, archidiacre de Rouen, vicaire général, 1628-1637. Avait été vicaire substitut en l'absence de Guyjon, 1611-1614 ; était alors curé de Saint-Vivien.

CERISY (Jacques Richier de), du diocèse de Coutances, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, ancien prieur de Sorbonne, chanoine, grand archidiacre de Rouen, abbé commendataire de Notre-Dame de Chages, nommé vicaire général le 19 mars 1742-1751 ; évêque de Lombez, 22 août 1751-1771.

CHABOT (Jean-Baptiste de), né en Poitou, le 21 février 1740, nommé vicaire général le 28 février 1775-1785 ; sacré évêque de Saint-Claude le 31 juillet 1785.

CHAMPAGNE DE SÉRICOUR (Claude), licencié en l'un et l'autre droit, chanoine et trésorier de l'église de Rouen, nommé président de la chambre des syndics du diocèse le 22 décembre 1702 ; vicaire général le 13 mai 1704-1707, année de la mort de Mgr Colbert, vicaire général, *sede vacante*, 1707-1708 ; nommé de nouveau par Mgr d'Aubigné, vicaire général, en même temps qu'official diocésain, métropolitain et primatial, le 25 avril 1708, démissionnaire au mois de juillet suivant ; décédé le 20 janvier 1709.

CHAMRON (Nicolas de Vichy de), licencié en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de Saint-Carilef ; nommé vicaire général le 23 avril 1734-10 décembre 1736.

CHEVROT (Jean), de Polignac, conseiller du duc de Bourgogne, archidiacre de Châlons, vicaire général et official de Mgr de La Rochetaillée, 27 septembre 1423-3 décembre 1429 ; évêque de Tournai, 1437-1460.

CHOISEUL-BEAUPRÉ (François-Martial de), licencié en l'un et l'autre droit, nommé vicaire général le 2 septembre 1779 ; l'était encore en 1790.

CHUFFES (Regnaud), docteur en médecine, archidiacre d'Eu, vicaire général, 1493-1494 ; décédé en 1505, inhumé dans la cathédrale.

- CIREAU (Adam), vicaire général du cardinal de Luxembourg.
- CLÉMENT (Pierre), né à Besançon, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Maclou de-Rouen, prieur de Saint-Pierre de Pontoise, chanoine, archidiacre, promoteur subsidiaire, 1682-1687 ; nommé vicaire général le 2 février 1691 (en présence d'Étienne Baluze et de Nicolas Clément, avocat au parlement de Paris), official, 1691-1703 : sacré évêque de Périgueux par Mgr Colbert, en l'église de Rouen, le 28 décembre 1703 ; décédé le 8 janvier 1719. – Eut une part importante à l'administration sous Mgr Colbert.
- CLERCY (Jean-Baptiste-Armand-Fidèle de), licencié en théologie, de la maison de Navarre, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin-normand, nommé vicaire général le 9 mars 1770-1784, année de son décès.
- CLEREL (Nicolas), vicaire général du cardinal de Bourbon, 23 juillet 1579. *Archives municipales de Rouen*.
- COQUELIN (Guy), vicaire général de Mgr Guillaume de Lestranges, 1396 ; official, 1392-1396.
- COQUEREL (Hector de), docteur en décrets, doyen de Lisieux, chanoine de Rouen, vicaire général et official du cardinal d'Estouteville, 9 janvier 1454-1467.
- CORNET (François), du diocèse de Lyon, licencié en droit canon, chancelier de la cathédrale, d'abord secrétaire de Mgr de Tressan, nommé par Mgr de Saulx-Tavanes vicaire général, le 14 septembre 1747 ; décédé en 1751.
- CORNET (Jean-François), du diocèse de Lyon, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, nommé par Mgr de Saulx-Tavanes, son commensal le 2 janvier 1752, vicaire général le 12 septembre 1757, nommé de nouveau vicaire général par le chapitre, *sede vacante*, 1759.
- COTET (Bernard), du diocèse de Paris, licencié en l'un et l'autre droit, prieur de Saint-Philbert-sur-Risle, ensuite de Saint-Laurent-d'Envermeu, après la mort de M. de Y de Seraucourt, chanoine de Rouen, archidiacre du Grand-Caux, nommé vicaire général *ad beneficia conferenda* le 22 septembre 1703-1707, année du décès de Mgr Colbert, nommé official diocésain le 4 novembre 1703. Fut en même temps, vicaire général pour le prieur de Longueville, 21 septembre 1703.
- CRUCHES (Jean de), chanoine de Mâcon, vicaire, avec Dubisson, chanoine d'Évreux et Astorges de l'Éveschié, de Gilles Aiscelin de Montagu, archevêque de Rouen, 1316.
- CUCÉ (Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de), de Rennes, bachelier en théologie, licencié en l'un et l'autre droit de la faculté de Paris, ancien prieur de Sorbonne, nommé vicaire général le 1<sup>er</sup> août 1756 ; de nouveau le 20 juillet 1759 ; sacré évêque de Lavaur le 25 avril 1765, transféré à l'archevêché d'Aix, 1770 ; après le Concordat, archevêque de Tours et cardinal ; l'un des quarante de l'académie française.
- CUQUEMELLE (Noël), du diocèse de Chartres, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, successivement curé de Manneville, au doyenné de Pont-Audemer, et de Saint-Laurent de Rouen, nommé vicaire général le 19 janvier 1720, de nouveau, *sede vacante*, le 20 septembre 1721, vice-gérant de la cour ecclésiastique en 1734 ; décédé en 1753.
- DE LA FAYE (Adrien), bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Caudebec, vicaire général, 1633-1637, official, 1641-1645.
- DE LIROUT. V. Lirout (de).
- DESBUAZ (René), conseiller du Roi au parlement de Normandie, curé de Saint-Mards au doyenné de Bacqueville, vicaire général, 3 février 1550-15161.
- DESCHAMPS (Gilles), de Rouen, licencié ès lois, chanoine, chancelier de l'église de Rouen, trésorier et vicaire de l'archevêché, 1432-1434, nommé doyen du chapitre le 9 mars 1434 ; décédé le dernier octobre 1438, enterré dans la cathédrale.
- DESMARETS (Pierre), licencié ès lois, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, conseiller du Roi au parlement de la même ville, nommé vicaire général le 3 janvier 1715 ; ayant été obligé de s'absenter l'année suivante, Bridelle fut désigné pour le remplacer provisoirement le 3 janvier 1716 ; qualifié d'official de Pontoise, 5 janvier 1716.

- DESMAY (Jacques), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, chanoine, théologal et pénitencier de l'église de Rouen, doyen d'Écouis, vicaire général, 27 décembre 1618-1624 ; décédé en 1625.
- DILLON (Richard-Arthur), né à Saint-Germain-en-Laye, en 1721, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, abbé de Notre-Dame-d'Elan au diocèse de Reims, chanoine de Rouen, nommé vicaire général le 10 avril 1748, grand vicaire à Pontoise le 31 mars 1749, commensal de l'archevêque de Saux-Tavannes le 28 mai de la même année, official à Pontoise le 1<sup>er</sup> avril de la même année ; sacré évêque d'Évreux le 28 octobre 1753 ; plus tard archevêque de Toulouse et archevêque de Narbonne ; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.
- DUBISSON (Monsieur), chanoine d'Évreux, vicaire général de l'archevêque Gilles Aiscelin de Montaigu, 1316.
- DUBUISSON (Anne), du diocèse de Bayeux, conseiller du Roi au parlement de Normandie, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin normand, vicaire général, 13 juillet 1616-19 septembre 1628, date de sa mort.
- DU FAY (Richard), chanoine de Rouen, promoteur du temps de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, 1508-1509, vicaire général, 1521-1526, official, 1525-1534 ; décédé en 1573. – Pommeraye le fait mourir le 24 mai 1587. C'est une erreur. Cette date est celle du décès non de Richard Du Fay, mais de Robert Du Fay, qui fut aussi chanoine et official.
- Du FOUR (Charles), du diocèse de Rouen, docteur en décrets, abbé de Notre-Dame d'Aulnay, curé de Saint Maclou de Rouen, bibliothécaire et trésorier du chapitre de Rouen après François d'Aquillenguy auquel il avait cédé le prieuré de Beaussault, vicaire général, 14 mai 1660-1668, de nouveau vicaire général, *sede vacante*, 1671 ; décédé le 16 juin 1679. – Fut vicaire général de l'évêque de Saintes, abbé de Saint-Georges de Boscherville. Le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1761, p. 180, nous apprend « qu'il fut lié avec MM. Lemaître, Arnould, Nicole et Pascal, qu'il fut le principal mobile de la démarche des curés de Rouen, en 1656, contre les erreurs des Jésuites, et que ce fut lui qui dressa la requête des curés de Rouen et leur lettre à l'archevêque pour demander la condamnation de l'apologie des casuistes. »
- DULAU D'ALLEMANS (Henri-Charles), du diocèse de Périgueux, licencié en théologie, de la maison de Navarre, abbé de Saint-Sever, chanoine et archidiacre du Vexin normand, nommé vicaire général le 7 mars 1775-1789 ; en même temps vice-gérant de l'officialité diocésaine le 13 mars 1775-1789 ; de l'officialité métropolitaine, 1777 ; nommé à l'évêché de Grenoble, il fut sacré par Mgr de La Rochefoucauld, en la cathédrale de Rouen, le 19 avril 1789.
- DU MESNIL (Jean), docteur ès lois, curé du Grand-Quevilly, abbé commendataire de Sainte-Catherine, archidiacre du Grand-Caux, vicaire général et official du cardinal d'Estouteville, 1460-août 1476, date de son décès.
- Du PERROY (Pierre), licencié en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Étienne-des-Tonneliers, chanoine de Rouen, vicaire général, 1648-12 juin 1651 ; décédé, avec la qualité d'ancien chanoine honoraire, octobre 1682.
- DURAND (Guillaume), vicaire de l'archevêché, 14 février 1345.
- DUREVIE (Robert de), chanoine, scelleur de l'archevêché, 1536-1537, vicaire général, 1543-1546 ; décédé en 1549.
- ELLIES (Guillaume), docteur en théologie, moine de Saint-Benoît, prieur de Cléville et de Pavilly ; plus tard, abbé de Valmont, conseiller et aumônier du Roi, vicaire général, 6 février 1617-5 décembre 1623 ; était à Rome en 1637.
- ERART (Guillaume), professeur en théologie, d'abord maître des artiens du collège de Navarre en 1428-1429, et maître particulier du neveu du cardinal de La Rochetaillée ; curé de Cliponville et de Hautot ; nommé chanoine de Rouen le 17 juillet 1432, archidiacre du Grand-Caux le 8 septembre 1432, chantre en 1435 ; vicaire général de l'archevêque Hugues d'Orges et de son successeur le cardinal de Luxembourg, aux gages de 120 livres par an, 1432-1438 ; nommé doyen de la cathédrale de Rouen, 1439 ; mort cette année-là même, au mois de juin.

- ESMANGARD (Adam-Charles), docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Martin du Pont, puis de Saint-Maclou de Rouen, chanoine de Rouen, archidiacre du Grand-Caux, nommé vicaire général le 27 mars 1747, de nouveau le 22 juillet 1759, vice-gérant de l'officialité diocésaine le 29 mars 1747, official après M. Rose, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 13 juin 1769 ; inhumé dans la chapelle de la Vierge à la cathédrale.
- EUDES (Christophe), licencié en l'un et l'autre droit, d'abord chanoine et official d'Évreux, nommé vicaire général de l'abbé de Jumièges (Gabriel Le Veneur, évêque d'Évreux), 28 août 1552, titre qu'il portait encore le 4 septembre 1573, archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux, chanoine de Rouen, nommé vicaire général de Rouen le 21 juillet 1566-1579 ; official, 1566-1579 ; décédé en 1580.
- EVRARD (Martin), chanoine de Rouen, vicaire de l'archevêché, 14 février 1345.
- FIEUX (Etienne de), licencié en décrets, prieur de Saint-Avertin, de Saint-Germain-sur-Ay, au diocèse de Coutances, de Beaulieu, abbé commendataire de Bellosanne sur la résignation de son frère, l'évêque de Toul ; successivement curé de Saint-Laurent et de Saint-Maclou de Rouen, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin français, puis grand archidiacre, nommé vicaire général, *sede vacante*, le 3 novembre 1671, vicaire général de Mgr de Médavy le 9 septembre 1675 ; nommé de nouveau par Mgr Colbert le 16 février 1691, official, 1676-1690 ; décédé le 21 novembre 1694 ; avait été prince du Puy de la Conception en 1673.
- FILLON (Arthur), de Verneuil, professeur en théologie, de la maison de Navarre, curé de Saint-Maclou, chanoine de Rouen et d'Evreux, vicaire général des deux cardinaux d'Amboise, 1506-1522 ; nommé à l'évêché de Senlis, 1522 ; décédé en 1526. Fut député plusieurs fois par le clergé de Rouen aux Etats de la province de Normandie et chargé, en diverses occasions, par cette assemblée, de missions délicates et importantes dont il s'acquitta avec honneur ; député avec l'abbé de Fécamp à la convention d'Orléans du 15 septembre 1510 ; considéré comme l'un des plus habiles prédicateurs de son temps.
- FITZ-JAMES (François, duc de), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, abbé de Saint-Victor de Paris, nommé vicaire général le 22 mars 1734-31 mai 1738 ; évêque de Soissons, 3 mai 1730-1763.
- FORTIA DE MONTRÉAL (Jean-Louis de), du diocèse d'Avignon, licencié en théologie de la faculté de Paris, abbé de Saint-Pierre d'Orbais, nommé official de la cour archiépiscopale de Rouen le 22 septembre 1702, vicaire général le 25 septembre même année.
- FREAUVILLE (Th. de), cité dans une charte de 1216 comme procureur général de Robert Poulain, absent de son diocèse pour le concile général de Toscane, 1214. On peut, avec quelque vraisemblance, le comprendre parmi les vicaires, bien que le nom de vicaire ne paraisse pas avoir été employé à cette époque.
- GAULDE (Antoine), du diocèse de Beauvais, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne ; successivement curé de Notre-Dame du Havre et de Saint-Michel-d'Ingourville ; chanoine, chantre, puis grand archidiacre de Rouen ; vicaire général sous trois archevêques, de 1642 à 1675. – Eut grande part à l'administration du diocèse, dont il fit plusieurs fois la visite générale, notamment en 1647, 1650, 1667, cette dernière année accompagné de Ph. Hébert, docteur en théologie ; mort subitement le 18 avril 1675 ; inhumé dans la chapelle de la Vierge à la cathédrale.
- GAULTIER (Nicolas), docteur en droit canon, chanoine et archidiacre de Rouen, vicaire général, 7 septembre 1636.
- GOUEY (Jacques-Athanase de), du diocèse de Coutances, docteur en théologie, de la faculté de Paris, prieur de Saint-Martin-de-la-Garenne, archidiacre du Vexin normand, nommé à l'archidiaconé du Vexin français et au vicariat de Ponloise, en remplacement de Longuet, les 29 décembre 1706 et 11 mars 1707 ; vicaire général 1701-1706 ; en même temps, vicaire général de l'abbé du Tréportet du prieur de Saint-Lô de Rouen.
- GOUVYS (Jean de), docteur en droit civil et canon, archidiacre de Bayeux, chanoine de Rouen, conseiller du cardinal d'Estouteville, son vicaire, 1460-1480 ; official, 13 janvier 1457. (Registres capitulaires.)

- GOYON (Louis de), du diocèse de Saint-Brieuc, licencié en droit, chanoine, grand archidiacre de Rouen, prieur de Saint-Pierre de Relanges, au diocèse de Toul, abbé de Saint-Victor-en-Caux après Terrisse, nommé vicaire général le 4 avril 1766-1791.
- GRIMALDY d'Antibes, des princes de Monaco (Charles de), du diocèse de Vence, licencié en théologie de la faculté de Paris, conseiller du roi en ses conseils et son aumônier, archidiacre, nommé grand vicaire le 12 avril 1738 ; sacré évêque de Rodez le 22 janvier 1747 ; décédé en 1770.
- GRIMALDY d'Antibes, des princes de Monaco (Louis-André de), né au château de Cagne, diocèse de Vence, 17 décembre 1736, licencié de Sorbonne, nommé vicaire général le 30 décembre 1759-1764 ; sacré évêque du Mans le 5 juillet 1767 ; plus tard évêque de Noyon.
- GRYMOUARD de Frateaulx, vicaire général et official, 17 mai-24 juin 1565.
- GUERNIER (François), prieur commendataire de Beaumont-le-Roger, chanoine de Rouen, promoteur général, 1587-1591 ; official, *sede vacante*, 1593 ; vicaire général et official, juillet 1594-1610. Avait été prince du Puy de la Conception en 1588 ; décédé, 1624.
- GUESCLIN (Bertrand-Baptiste-René Du), du diocèse de Rennes, licencié en droit canon, aumônier du roi, doyen d'Andely, vicaire général, nommé official pour Pontoise et le Vexin français le 30 juillet 1730 ; évêque de Cahors, 1741-1766.
- GUYION (André), du diocèse d'Autun, docteur en théologie, prieur commendataire de Saint-Sauveur de Rennes ; nommé vicaire général du cardinal de Joyeuse, dont il avait été le professeur au collège de Navarre, le 26 novembre 1605-1614.
- HALLIER (Pierre), du diocèse de Chartres, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, chanoine théologal et pénitencier de l'église de Rouen, vicaire général, 1627. Résigna la pénitencerie en 1632.
- HARLAY (François de), archevêque d'Augustopolis, vicaire général et coadjuteur du cardinal de Joyeuse, célèbre les ordres, au cours de ses visites, à Saint-Maclou de Pontoise, aux quatre-temps de la Pentecôte 1615. Plus tard, archevêque de Rouen.
- HARO (Étienne), de Rouen, docteur en théologie, proviseur du collège de Justice à Paris, chanoine et pénitencier de l'église de Rouen, vicaire général de Mgr d'Amboise, 1497-1514. Employé dès 1494-1495 à la visite des églises ; décédé en 1517, âgé de 64 ans ; inhumé dans la cathédrale.
- HAUDRI (Thomas), docteur en lois et en décret, chanoine de Chartres, vicaire général et official de l'archevêque Philippe d'Alençon, 8 novembre 1365-1368. – Ses lettres de nomination sont les plus anciennes que nous connaissions. En voici un extrait : *Citra revocationem aliorum vicariorum nostrorum, ipsum dominum Thomam nostum et ecclesie nostre Rothomagensis in spiritualibus et temporalibus vicarium generalem et officiarium... constituimus et ordinamus fer presentes, sibi (dantes et committentes plenam et liberant potestatem et facultatem, jurisdictionem archiepiscopalem spiritualement et temporalem ad nos pertinentem, nomine et ratione nostre ecclesie in nostris civitate et diocesi, ac provincia Rothomagensi omnimodum exercendi, nobis presente vel absente ; vice nostra omnes et singulas questiones et causas civiles, spirituales et criminales, tam de jure quam de consuetudine, ad ecclesiasticum et temporale forum nostrum spectantes, presentes et futuras, audiendi et tractandi et decidendi, visitandi et reformandi ac super excessibus et criminalibus prelatorum, clericorum, et laicorum inquirendi, corrigendi, et puniendi, ab officiis, dignitatibus et beneficiis, ad tempus vel imperpetuum, suspendendi, interdicendi atque privandi, carceris penam et alias quas sacri canones volunt sive permittunt, prout expedire videritis infligendi, in casibus quibus possemus, plures ecclesias, vel alia beneficia ecclesiastica perpetuo uniendi seu etiam dividendi, in et de causis et negociis, etiam sede apostolica nobis commissis et delegatis, necnon super provisionibus aliquibus faciendis de beneficiis ecclesiasticis quibuscunque, tam in forma communi pauperum quam etiam de gratia speciali ab apostolica sede concessis, in genere vel specie quovismodo, nobis directis, exequendis et faciendis, cognoscendi, decidendi et fine debito terminandi.*

- La *Chapelia* (M<sup>c</sup> Martin), doyen de Besançon, vicaire de l'archevêque Nicolas Roger, 14 février 1345.
- LAMBERT (Guillaume), vicaire général du cardinal d'Estouteville, 1478.
- LANGLADE (Pierre-Alexandre de), de Blois, prieur de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, nommé vicaire général le 27 juillet 1759-1778 ; en même temps, vicaire de l'abbé de Fécamp, 1775.
- LA ROCHE (Géraud de), ancien célerier d'Aurillac, trésorier de l'archevêque, 1377-1378 ; vicaire général, 1378-1382, Fut abbé de Valmont.
- LA ROQUE (Charles de), conseiller au parlement de Normandie, abbé commendataire de la Noe, au diocèse d'Évreux, trésorier et chanoine de Rouen, vicaire général de Mgr de Bourbon, et postérieurement de Mgr de Harlay, 9 mars 1616. Ses armoiries ont été figurées au cartulaire de Philippe d'Alençon.
- LA ROQUE-HUE (Jean de), licencié en l'un et l'autre droit, docteur en théologie, successivement archidiacre du Petit-Caux, grand trésorier, doyen de la cathédrale, nommé vicaire général le 16 juillet 1708-1714, vicaire général de Mgr de Bezons le 13 décembre 1719 ; de nouveau, *sede vacante*, 1721-1724, vicaire général de Mgr de Tressan le 15 juillet 1724, nommé official diocésain, métropolitain et primatial le 15 juillet 1708 ; décédé le 15 décembre 1729.
- LA ROSE (Philippe de), de Paris, licencié en décrets, bachelier ès lois, chanoine d'Évreux et de Rouen, archidiacre du Petit-Caux, vicaire général au spirituel et au temporel de Mgr de Luxembourg, 1440-1443 ; official, 1439-1443 ; décédé, 1479 ; enterré dans la cathédrale. « On lui doit la charmante clôture gothique en pierre de la sacristie. » A. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*. Prit part aux procès de condamnation et de réhabilitation de la Pucelle.
- LASTIC DE SAINT-JAL (François de), du diocèse de Limoges, licencié en théologie de la faculté de Paris, doyen d'Andely, nommé vicaire général de Mgr de Tressan le 19 octobre 1724, syndic en la chambre du clergé du même diocèse le 25 décembre 1724 ; nommé à l'évêché d'Agen, 1729 ; à celui de Castres, 1736.
- LASTIC (Dominique de), du diocèse de Monde, prieur du Pont-Saint-Esprit, chanoine de Rouen, successivement archidiacre du Graud-Caux, du Vexin français, après M. de Belbeuf ; nommé vicaire général le 5 décembre 1767-1779 ; official de Pontoise, 1774 ; sacré évêque de Conserans le 9 janvier 1780.
- LE BRET (Michel), prieur de Saint-Paul lès Bourges, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin français, exécuteur testamentaire de Georges II d'Amboise, trésorier et vicaire général du cardinal de Bourbon, 1551-1559, année de son décès.
- LE BRUN (Henri), docteur en décrets, doyen de Notre-Dame de la Ronde, chanoine de Rouen, vicaire général de Mgr de Harlay, 1650-1663, année de son décès.
- LECORNIER DE SAINTE-HÉLÈNE (Robert), docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine, successivement trésorier de l'église de Rouen, grand archidiacre, vicaire général, 1651, *sede vacante*, de nouveau, 15 juillet 1652-2 décembre 1661, date de son décès. « Faisoit la fonction de ses charges en homme apostolique ; c'est faire justice à son mérite que de dire qu'il se trouvera peu d'ecclésiastiques qui aient eu à la fois tant de riches talents pour servir l'église et qui s'en acquittassent avec plus de zèle que luy : il travailla à relever la confrérie de Sainte-Cécile qui était presque abattue et en fut prince en 1660. » Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 370.
- LE HONGRE (frère Jacques), d'Argentan, religieux Dominicain, prieur des Jacobins de Rouen, cité dans la *Bibliotheca scriptorum ordinis sancti Dominici* du P. Eschard, comme ayant été vicaire général du cardinal de Bourbon ; décédé à Rouen, en 1575 ; enterré aux Emmurées ; auteur de divers ouvrages.
- LELIÈVRE (Étienne), vicaire général, 1434.
- LEMAIRE (Dom Nicolas), maître ès arts de la faculté de Paris, d'abord curé de Saint-Martin de Crespeville, ensuite chanoine et doyen de la collégiale de Saint-Georges de Rouen, promoteur subsidiaire, vicaire général, 1636-1641.

- LEMAISTRE (Nicolas), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, prédicateur du Roi, vicaire général, 1641-1651.
- LE PIGNY (Marin), docteur en médecine, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de Rouen, successivement archidiacre d'Eu et du Vexin français après Claude de Morenne, vicaire général des deux derniers cardinaux de Bourbon, 1592-1604 ; décédé, à l'âge de 80 ans, le 4 septembre 1633.
- LE PIGNY (Bernard), chanoine de Rouen et archidiacre, grand vicaire, 1654 ; décédé le 7 mars 1655.
- LE RAT (Guillaume), du diocèse d'Avranches, docteur en théologie, chanoine et pénitencier de l'église de Rouen, vicaire général, 1533-1545 ; fut chargé plusieurs fois de la visite du diocèse ; parut avec honneur aux États de la province.
- LERREL (Raimond), docteur en théologie, curé du Havre, vicaire de Mgr de Harlay, 1630-1635.
- LETOURNEUR (Jean), chanoine et chantre de l'église de Rouen, vicaire général, 1515.
- LEVAILLANT (Adrien), docteur en théologie, de la maison de Navarre, vicaire général, 1648-1651.
- LE VICONTE DE SAINT-HILAIRE (François-Antoine), licencié en droit, entré d'abord dans la Compagnie de Jésus, plus tard chanoine de Rouen, en remplacement de Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle, 7 novembre 1741, nommé vicaire général le 25 juillet 1743 ; décédé le 27 octobre 1747. – Académicien de Rouen ; son éloge a été écrit par un de ses confrères.
- LIROUT (Jean de) ou de Lirout, licencié en droit, promoteur, 1377-1378, vicaire avec l'abbé de Valmont des archevêques Guillaume de Lestranges et Guillaume de Vienne, 28 juillet, 1379-1397 ; à cette dernière date, officiel en même temps que vicaire.
- LIVET (Robert de), chanoine de Rouen, vicaire et compagnon (*socius*) des archevêques Guillaume de Vienne et Louis de Harcourt ; le titre de vicaire lui fut conservé même pendant la vacance du siège en 1406-1407, 1399-1418 ; d'abord aux gages de 160 livres ; plus tard à ceux de 120 livres. – Donné comme otage à Henri V après la prise de Rouen ; décédé en Angleterre en 1432.
- LONGUET (Pierre), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin. – Accompagna Mgr Colbert dans le cours de ses visites depuis 1687, où nous le rencontrons avec lui à Gournay ; nommé vicaire général le 16 février 1691, révoqué le 3 novembre 1705.
- LORRY (Michel-François Couet Duvivier de), né à Metz, 1730, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de Saint-Martin des Aires, vicaire général, 1760-1761 ; sacré évêque de Vence le 1<sup>er</sup> mai 1764 ; plus tard et successivement, évêque de Tarbes et d'Angers.
- MAINTETERNES (Louis de), du diocèse de Paris, abbé de Notre-Dame de Chastrices au diocèse de Châlons, successivement archidiacre du Grand-Caux et du Vexin français, secrétaire du cardinal de Bourbon en 1555, son vicaire général et son trésorier, 1558-1581.
- MALHERBE (Jean-Baptiste-Antoine de), du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, abbé de Grestain, nommé vicaire général le 22 septembre 1741-1746 ; à cette dernière date, était officiel en même temps que vicaire.
- MALLET (Charles), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, chanoine de Rouen, archidiacre ; avait été auprès de Mgr de Harlay de Chanvalon quand celui-ci était sur les bancs pour sa licence ; vicaire général dudit Mgr de Harlay et de Mgr de Médavy, 1656-20 août 1680, date de son décès. – Prit une part importante à l'administration du diocèse.
- MARBEUF (Yves-Alexandre de), de Rennes, chanoine, comte de Lyon, conclaviste du cardinal de Luynes, député à l'assemblée du clergé en 1760, abbé de Saint-Jacut, nommé vicaire général de Rouen le 22 juillet 1759-1765 ; sacré évêque d'Autun le 11 juillet 1767 ; chargé, en 1777, du détail des affaires concernant la nomination aux bénéfices.
- MARBEUF (René-Auguste de), du diocèse de Rennes, docteur en théologie de la faculté de Paris, licencié es lois, abbé de Notre-Dame de Longaunay, nommé grand vicaire le 11 juillet 1731, de nouveau le 4 février 1734.
- MARESCOT (Philibert-Pierre), docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur de Manthe en Dauphiné, chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, vice-promoteur, 1754, nommé promoteur

des deux officiantes le 22 juillet 1759-1763, vicaire général, décembre 1762-1786 ; official le 27 avril 1767-1779 ; décédé le 20 septembre 1788. – Était, à l'époque de son décès, président de la chambre syndicale du diocèse de Rouen.

MARTEQUN (Jean), licencié ès lois, doyen de Laon, vicaire général et official, 1433-1439, année de son décès.

MARTINBOS (Marian de), conseiller au parlement de Normandie, curé de Notre-Dame de Lannoy, chanoine de Saint-Hildevert de Gournay, chanoine, chancelier de l'église de Rouen, nommé par le cardinal de Bourbon son vicaire général le 27 juin 1575. – Obtint : du Roi permission d'exercer, concurremment avec ses fonctions de conseiller au parlement, le vicariat qui lui était confié, 6 août 1575, 10 juin 1579 ; du parlement de Normandie, un arrêt autorisant l'exception faite en sa faveur à l'édit de Blois qui prohibait ce cumul « parce que le cardinal était seul prince du sang de S. M., de l'état ecclésiastique » ; encore vicaire général en 1594 ; décédé le 28 avril 1614 ; était alors, en même temps que conseiller au parlement, abbé de Jumièges et de Saint-Michel de l'Erme ; avait été prince du Puy de Sainte-Cécile en 1610 ; enterré à la cathédrale, en la chapelle de Notre-Dame, *sépulture ordinaire des dignités*.

MASCRRANNY (François), docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et chancelier de l'église de Rouen, vicaire général, 1675-1691 ; nommé de nouveau le 16 février 1691-1692.

MASSELIN (Jean), né à Rouen, probablement vers l'année 1433, docteur en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Martin du Pont de Rouen et de Boisguillaume, chanoine de Rouen, de Lisieux, de Coutances et d'Évreux, vicaire du cardinal Ballue, évêque d'Évreux, 1470, auditeur des causes du chapitre de Rouen, 1473, trésorier du cardinal d'Estouteville, 1477, official de son ami l'archevêque Robert de Croismare, 1483, charge qu'il remplit jusqu'à sa mort (si ce n'est pendant la vacance du siège, après le décès dudit archevêque) et nonobstant sa nomination comme haut doyen de la cathédrale en 1488, vicaire général de Mgr d'Amboise, 1494-27 mai 1500, date de son décès ; enterré dans le chœur de la cathédrale. Il fut conseiller-relerc à l'échiquier et plus tard au parlement. Est surtout connu par la rédaction du journal des États généraux de 1484 et par le rôle important qu'il joua dans cette grande assemblée (Notice sur Jean Masselin dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1851).

MATHAN (Louis-Guillaume de), du diocèse de Bayeux, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur de de Notre-Dame de Saint-Fremond, nommé vicaire général par Mgr de Besons, le 10 mars 1720.

MESARD (Guillaume), *Mesardi*, licencié en décrets, doyen de Notre-Dame-de-la-Ronde, secrétaire du cardinal d'Estouteville et son vicaire général pour l'abbaye de Saint-Ouen, vicaire général de MMgrs d'Estouteville et de Croismare, 1460-1491.

MONBOURG (Mathieu-François Caquia de), du diocèse du Mans, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine, théologal de l'église de Sens, vicaire général de Sens, nommé vicaire général de l'archevêché de Rouen le 6 septembre 1788.

MOUCHY (H. de), docteur en théologie de la faculté de Paris, nommé official métropolitain le 22 décembre 1702 ; vicaire général le 23 décembre de la même année.

MOUCHY (Michel de), conseiller au parlement de Normandie, successivement archidiacre d'Eu et grand archidiacre, vicaire général, 1587-1588 ; secrétaire de l'archevêché, 1590-1591.

NAGEREL (Jean), chanoine, archidiacre du Vexin-normand, vicaire général, 1563-1564, décédé, 1571.

NOÉ (Marc-Antoine de), du diocèse de La Rochelle, licencié en l'un et l'autre droit, abbé commendataire de Simore, nommé vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld le 25 juillet 1759-1763 ; sacré évêque de Lescar le 12 juin 1763. – Célébra les ordres à Rouen, en septembre 1775 ; connu comme orateur sacré.

NOINTEL (Jean Cholet de), *Magister Iohannes de Nointello, archidiaconus et vicarius archiepiscopi Odonis RiG.* (Fouillé d'Eudes-Rigaud, article relatif à Barentin) ; d'abord chanoine de Beauvais, ensuite chanoine de Rouen, et archidiacre du Petit-Caux ; créé cardinal du titre de Sainte-Cécile par le pape Martin IV en 1281 ; fondateur du collège des Cholets à Paris ;

décédé en 1292, enterré à l'abbaye de Saint-Julien de Beauvais. – « Nostre archevesque Odo Rigaud, dit Dom Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 208, eut une grande considération pour Jean Cholet, lorsqu'il n'était encore qu'archidiacre du Petit-Caux dans la cathédrale. Il en faisoit son grand vicaire en plusieurs commissions où il était député comme juge et comme arbitre. »

- OILLAMSON DE COURCY (Thomas-Hardouin d'), du diocèse de Séez, licencié en l'un et l'autre droit, abbé d'Hermières, archidiacre du Vexin normand, nommé vicaire général le 21 mars 1771-1791. Son nom était Williamson, et c'est ainsi qu'il signait. On écrivait pourtant toujours Oillamson.
- OLIVIER (Richard), official, 1437-1451, vicaire général de l'archevêque Raoul Roussel, 10 septembre 1451 ; nommé par lui son exécuteur testamentaire ; évêque de Coutances ; décédé en 1460 ; enterré à Saint-Pierre de Rome.
- OUCEMAGNE ou Orcemayne (Paul d'), maître ès arts, curé de Saint-Patrice, vicaire général en l'absence d'André Guyion, 30 septembre 1611.
- OSMOND DE MÉDAVY (Charles-Antoine d'), archidiacre de Rouen, vicaire général, 1759 ; évêque de Comminges, 1764-1785.
- OSMONT (Adrien), docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Nicaise de Rouen, prieur commendataire de la Fontaine-aux-Bois, au diocèse de Sens, de Gravelle; abbé de Clairfontaine, chanoine de Rouen, théologal, archidiacre du Petit-Caux, nommé vice-promoteur en l'officialité diocésaine et métropolitaine, 1766-1780 ; nommé vicaire général le 23 mars 1779-1791, official diocésain le 23 mars 1779-1790.
- PAÏEN (Roger), sieur des Loges, autrement dit M. Des Loges, licencié en droit, chanoine de Rouen, official, 1513-1522 ; vicaire général, 1523 ; décédé le 25 septembre 1524.
- PAIGNY OU PAGNY (Pierre de), de *Paignaco*, vicaire et compagnon (*socius*) de l'archevêque, aux gages de 180 livres par an, 1389-1398, année de son décès : « feu maistre Pierre Despaigny, lorsqu'il vivoit, secrétaire de Mgr, 9 décembre 1398. »
- PANAT (Jean-Simon-Élisabeth-Armand de Brunet de Castelpers de), docteur en théologie de la maison de Sorbonne, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Tornac, et prieur de Saint-Jean de Saintmont, chanoine de Rouen, successivement archidiacre du Petit-Caux et du Vexin français, nommé vicaire général le 22 mars 1782-1791.
- PAPA (*Magister P. de*), archidiacre du Vexin normand, qualifié de vicaire de Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, mardi avant la fête de saint Thomas apôtre 1242, mentionné de nouveau dans une bulle du pape Innocent (Lyon, 5 des Ides de novembre, troisième année du pontificat) « *Olim dilectus filius maG. P. de Papa, Rothom, archidiaconus, vicarius venerabilis fratris nostri Albanensis episcopi, tunc archiepiscopi llothomagensis, ad monasterium S. Audoeni Rothomagensis accessisset* » Cartulaire de Philippe d'Alençon, page 447.
- PARIS (Nicolas de), du diocèse de Rouen, docteur et régent de la faculté de théologie de Paris, de la maison de Sorbonne, proviseur du collège de Justice, abbé de la Madeleine de Pleine-Sève, chanoine, théologal et pénitencier de Rouen, archidiacre du Vexin normand, vicaire général, 14 mars 1644-1652 ; décédé à Rouen le 13 avril 1670.
- PECOUL (Adrien), docteur de Sorbonne, vicaire général, 17 avril 1641.
- PELLEVÉ (Robert de), du diocèse de Coutances, archidiacre du Petit-Caux, nommé vicaire général par le cardinal de Bourbon le 25 décembre 1561 ; évêque de Pamiers, 1557-1579.
- PÉRICARD (Guillaume), du diocèse de Rouen, conseiller au parlement de Normandie, abbé de Saint-Taurin d'Évreux, successivement chantre et haut doyen de l'église de Rouen, vicaire général, 1590-1607 ; évêque d'Évreux, 5 septembre 1608-26 novembre 1613.
- PETIT (Michel), chanoine, chantre de Rouen, vicaire général, 1493-1494.
- PEZÉ (Henri-Hubert de Courtalvert de), nommé vicaire général le 15 janvier 1725.
- POUSSART DU VIGÉAN (François-Joseph), du diocèse de Poitiers, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé de Notre-Dame des Chastelliers, nommé vicaire général le 8 novembre 1729.

- PRADT (Dominique-Georges-Frédéric de Riom de), du diocèse de Clermont, licencié en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux, chanoine de Rouen, nommé vicaire général le 1<sup>er</sup> octobre 1785-1791 ; en même temps, vice-gérant de l'officialité diocésaine, 1788-1789. – Baron de l'empire, évêque de Poitiers, archevêque de Malines, ambassadeur à Varsovie, etc.
- PUY-SÉGUR (Messire Jean-Auguste de Chastenot de), du diocèse d'Alby, docteur en théologie, de la maison de Navarre, prieur commendataire de Sainte-Marguerite d'Élincourt, au diocèse de Beauvais, archidiacre du Vexin-normand, après Mgr de La Rochefoucauld-Bayers ; vicaire général, 1770-1773 ; sacré évêque de Saint-Omer le 29 juin 1775 ; plus tard, évêque de Carcassonne, et archevêque de Bourges.
- PUY-SÉGUR (Marie-Jean-Louis de Chastenot de), du diocèse d'Alby, bachelier en théologie de la faculté de Paris, nommé vicaire général le 6 octobre 1782.
- QUATRESOLZ (Jean), docteur en théologie, doyen de la collégiale de Gournay, chanoine, pénitencier de Rouen, vicaire général, 1616-1625 ; décédé le 15 juin 1627, enterré en la cathédrale, près de Desmay, son prédécesseur en la pénitencerie.
- REBOURSEL (Robert le), appelé aussi M. de Saint-Erbland, du nom de sa cure, docteur en théologie, chanoine, vicaire général, 1517-1531 ; décédé le 22 juillet 1534, enterré dans la cathédrale.
- RICHARD, docteur en l'un et l'autre droit, doyen de Besançon, vicaire de Philippe d'Alençon, 16 décembre 1365.
- RIGOLLET (Antoine), conseiller et aumônier du Roi, abbé de Mausac, doyen de Saint-Mellon de Pontoise, vicaire général de l'archevêque de Rouen ; visita, en celte qualité, l'Hôtel-Dieu de Dieppe, 7 septembre 1629.
- ROBERT (Nicolas), archidiacre d'Eu, promoteur général de Rouen, grand vicaire, 1637 ; décédé le 28 août 1652.
- ROBINET (Urbain), du diocèse de Nantes, prieur de Sigy, abbé de Bellosanne, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Rouen, nommé vicaire général par Mgr d'Aubigné le 28 juillet 1717 ; par Mgr de Bésous le 19 janvier 1720 ; par le chapitre, à la vacance du siège ; par Mgr de Tressan le 15 juillet 1724 ; nommé chanoine de Paris le 20 mai 1730 ; décédé le 29 septembre 1758. Sa vie a été écrite par M. l'abbé Julien Loth.
- ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Jérôme de Roye de La), de Versailles, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé de Saint-Romain de Blaye, de Beaufort, prieur de Bonne-Nouvelle près de Rouen. Nommé vicaire général le 24 avril 1726-1729 ; sacré évêque de Bourges, 1729 ; plus tard, cardinal et grand aumônier de France.
- ROCHEFOUCAULD BAYERS OU MOMONT (François-Joseph de La), d'Angoulême, licencié en théologie, de la maison de Navarre, archidiacre du Vexin normand, du Vexin français, vicaire général, 5 avril 1766-1772 ; sacré évêque de Beauvais le 22 juin 1772 ; massacré aux Carmes, à Paris, septembre 1792.
- ROCHEFOUCAULD-MAGNAC (de La), vicaire général, 1773-1778.
- RONCHEROLLES (Louis de), licencié ès lois, doyen de Notre-Dame d'Écouis, successivement archidiacre du Vexin normand et grand archidiacre de Rouen, vicaire général, 1647-1650.
- ROSE (Claude-Louis), du diocèse de Paris, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne ; d'abord curé de Saint-Martin de Triel, chanoine, chancelier de l'église de Rouen ; plus tard, archidiacre du Grand-Caux, nommé vicaire général le 15 mai 1736, et le 22 juillet 1759-1762, vice-gérant de l'official, 1740 ; nommé official diocésain le 19 novembre 1746 ; de nouveau le 32 juillet 1759-1762 ; décédé le 9 novembre 1762.
- ROUAULT DE GAMACHES (Louis-Adolph), prieur de Saint-Just, de la ville d'Arbois, au diocèse de Besançon, doyen de Saint-Mellon de Pontoise, nommé vicaire général le 17 avril 1712 ; official de Pontoise, 1713.
- ROUXEL DE MÉDAVY (Hardouin), docteur de Sorbonne, abbé de Grancé, doyen du chapitre de Rouen, nommé vicaire de Pontoise le 14 septembre 1078 ; vicaire général de Rouen, 1087-1688.

- RUDEMARE : (Étienne de), chanoine de Rouen, officiel en même temps, l'autorisation lui ayant été accordée par le chapitre d'exercer les fonctions d'official tout en conservant son titre de chanoine, mais à condition que ce ne fût que temporairement ; vicaire de Louis de Harcourt, 1419-1422. A la vacance du siège, 19 novembre 1422, remet au chapitre le signet de l'officialité ; décédé en 1423.
- SAANE (Guillaume de), chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, trésorier de la cathédrale de Rouen, fondateur de l'hôpital du roi à Rouen et du collège du Trésorier à Paris, qualifié de vicaire de l'archevêque, 1250 ; l'un des exécuteurs testamentaires de Mgr d'Albane, ancien archevêque de Rouen, décembre 1260.
- SAINT-AULAIRE (Martial-Louis de Beaupoil de), du diocèse de Limoges, licencié en théologie de la faculté de théologie de Paris, abbé de Saint-Taurin d'Évreux, chanoine, grand archidiacre de Rouen, nommé vicaire général le 31 mars 1750 ; de nouveau, *sede vacante*, 1759 ; sacré évêque de Poitiers, 13 mai 1759.
- SAINT-GERVAIS (Jacques-Augustin de Carrey de), docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et doyen de l'église de Rouen, nommé vicaire général le 19 avril 1785-1791 ; vice-gérant de l'officialité métropolitaine, 1775-1789.
- SAINT-HILAIRE (François-Antoine Le Viconte de). V. Le Viconte de Saint-Hilaire.
- SAINT-PIERRE (Jacques de), du diocèse de Lisieux, licencié en l'un et l'autre droit, abbé du Tréport, archidiacre du Vexi-normand, nommé vicaire général le 18 septembre 1741 – 28 janvier 1758, date de son décès.
- SAINT-SIMON (Claude de), bachelier en théologie de la faculté de Paris, *Sapientiaëque doctor*, abbé de Jumièges, nommé vicaire général le 15 mars 1731.
- SALEET (Alexandre), conseiller au parlement de Normandie, chanoine de Bayeux, vicaire général, 1675-avril S 081, date de son décès.
- SANSON (Étienne), curé de Saint-Laurent de Rouen, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin normand, vicaire général, 1596.
- SAULN-TAVANES (Nicolas de), docteur en théologie, abbé de Mont-Benoît, nommé vicaire général de Rouen et officiai de Pontoise le 14 décembre 1719 ; plus tard, archevêque de Rouen, après avoir été évêque de Chalon-sur-Saône.
- SÉDILLE (Mathurin), chanoine de Rouen, promoteur de la cour ecclésiastique de Rouen, 1530-1534 ; vicaire général, 1540-1546 ; en même temps, trésorier de l'archevêché.
- SEDIER (Louis-Mathieu), de Rouen, licencié en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Vivien de Rouen, chanoine de cette ville, archidiacre du Vexin normand ; nommé vicaire général le 10 juin 1747 ; en 1751, *sede vacante* ; de nouveau le 22 juillet 1759 – 21 juin 1766, date de son décès.
- SEQUAUT (Adam), docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Maclou de Rouen, chanoine de Rouen, vicaire général, 10 juin 1554-1559 ; député jusqu'à six fois aux États de la province de Normandie.
- SUBLET D'HEUDICOURT (Armand-Gaston), du diocèse de Rouen, licencié de la faculté de théologie de Paris, nommé vicaire général le 12 juin 1708.
- TERRISSE (François-Christophe), de Nantes, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, successivement abbé de Chalivoy et de Saint-Victor en Caux, chanoine de Rouen, successivement archidiacre du Vexin normand, grand archidiacre et doyen ; nommé vicaire général le 8 octobre 1730 ; le 23 janvier 1734 ; *ad beneficia conferenda* le 19 novembre 1746 ; *sede vacante*, le 11 mars 1759 ; par Mgr de La Rochefoucauld, le 22 juillet de la même année 30 mars 1785, date de son décès. Nommé vice-gérant de la cour métropolitaine le 12 février 1734, officiel métropolitain le 31 octobre 1753. Fut, en même temps, vicaire général pour les abbés de Saint-Ouen et de Saint-Georges de Roscherville, etc. ; l'un des premiers membres de l'académie de Rouen ; l'un des personnages les plus marquants de l'église de Rouen, dans la seconde moitié du dernier siècle.
- TESSÉ (Emmanuel-Charles-Thérèse de Froullay de), du diocèse du Mans, licencié en théologie de la faculté de Paris, comte de Lyon, nommé vicaire général le 19 octobre 1724.

- THIBAUT (Toussaint), docteur en droit canon, plus tard qualifié de docteur en théologie, mentionné ainsi dans une ordonnance de Mgr de Harlay, datée de Gaillon, 11 septembre 1641 : « Nostre vénérable archiprêtre et doyen de Neufchatel, M<sup>e</sup> Thibaud Toussaint, de la très hiérarchique congrégation des prestres de l'Oratoire ; » commis par lui pour signifier au vice-gérant et au promoteur de Pontoise leur destitution ; chanoine pénitencier du diocèse de Rouen, provicaire, 1641-1645 ; vicaire général, 1646-1660, année de son décès. – Signait en latin *Tussanus Theobadus*.
- TIERCENT (Gilles-Thomas de Ruellan de), du diocèse de Rennes, licencié en théologie de la faculté de Paris, abbé de Notre-Dame de Beaulieu, nommé vicaire général le 19 mars 1742.
- THOMAS (Samuel), d'Angoulême, licencié en l'un et l'autre droit, nommé vicaire général le 1<sup>er</sup> avril 1762-1778.
- TOT-FRONTIN (Alexis Du) ou Frontin Du Tot, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Rouen, nommé vice-gérant de la cour spirituelle, ordinaire et métropolitaine le 7 juillet 1705, et official primatial et métropolitain ; par Mgr Colbert le 26 avril 1707 ; *sede vacante*, le 13 décembre, même année ; *sede vacante*, 1719 ; de nouveau, 1720-1734 ; nommé vicaire général le 19 janvier 1720 ; de nouveau, *sede vacante*, 1721-1724.
- TOLROUVRE (Jean-Armand de La Voue de), du diocèse de Chartres, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, chanoine, grand archidiacre de Rouen, nommé vice-gérant de l'officialité diocésaine et primatiale le 18 juillet 1708, vicaire général, 1704-1707 ; *sede vacante*, 1707-1708 ; – sacré évêque de Rodez le 10 juillet 1718.
- TRESSAN (Maurice-Elisabeth de Laverne de), du diocèse de Paris, licencié en l'un et l'autre droit, abbé de la Sainte-Trinité de Morigny, nommé vicaire général le 21 septembre 1771-1788.
- TUVACHE (Étienne), chanoine, chancelier de l'église de Rouen, vicaire général, 1493-1494 ; décédé en 1504.
- VASSE (Jean), official et vicaire de l'archevêché, 1415.
- VENDERÈS (Nicole de), licencié en l'un et l'autre droit, curé de Gisors, chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, vicaire de Mgr Louis de Harcourt, aux appointements de 120 livres, 1412-1422 ; vicaire, *sede vacante*, 3 décembre 1429-1431 ; faillit être nommé archevêque de Rouen après Louis de Harcourt ; décédé en 1438.
- VIVIEN (Jean), *Viviani*, licencié en droit canon, vicaire général de Hugues d'Orges ; prit en son nom possession de l'archevêché le 12 avril 1431 ; mentionné comme présent à son entrée à Rouen, le 22 août 1432 ; encore vicaire en 1433.
- VOLET (Jean), vicaire de Rouen, 1437-1438 ; vicaire de Pontoise sous le cardinal de Luxembourg, Raoul Roussel, le cardinal d'Estouteville ; mort en possession de cette charge, en 1476.
- Y DE SERAUCOURT (Joseph-Nicolas de), docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, prieur d'Envermeu, chanoine, grand archidiacre de Rouen, nommé official diocésain le 9 décembre 1702, reçu le 12 du même mois à cette charge et à celle d'official métropolitain, jusqu'à ce que Mgr y eût autrement pourvu ; vicaire général, 1696-mai 1703, date de son décès.
- A la suite de cette liste, nous donnons celle des évêques qui ont porté soit le titre de vicaires généraux, soit celui de suffragants, soit enfin celui de vicaires généraux et de suffragants des archevêques de Rouen. La plupart n'ont été délégués que pour les fonctions spirituelles, spécialement pour les ordinations.
- BETHLÉEM (Hugues, évêque de), cité comme vicaire de Guillaume de Flavacourt, 1296. (D. Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 488.)
- BOYVIN (Henri), du diocèse de Rouen, bachelier en théologie, trésorier de la cathédrale d'Avranches, grand archidiacre d'Évreux, haut doyen de Rouen, plus tard évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches, prieur du Rocher de Mortain, abbé de Montmorel, vicaire général de Mgr de Harlay, 1627-1632 ; décédé le 12 février 1637 ; enterré dans l'église de Saint-Étienne du Rouvray.
- CAMUS (Jean-Pierre), de la famille des seigneurs de Saint-Bonnet, dans le Lyonnais, nommé évêque de Belley en 1608, à l'âge de 26 ans ; sacré par saint François de Sales le 31 août 1609 ; vicaire général de Mgr de Harlay *in spiritualibus, in pontificio delegatus*, 1648-1649 ;

décédé à Paris, aux Incurables, le 26 avril 1652 ; connu par un grand nombre d'ouvrages, et principalement par ses liaisons avec saint François de Sales.

CLERVERT (Robert), évêque d'Hippone (Hippone), suffragant du cardinal d'Estouteville, 1469-1484 ; dédia l'église de Valmondois le 3 mai 1473 ; celle de Flavacourt, le 6 octobre 1479 ; celle de Sérifontaine, le 17 octobre même année ; celle de Notre-Dame de Pontoise, le 21 octobre 1480.

COQUINVILLIERS (Nicolas de), religieux Augustin, évêque de Verience (Very), suffragant de Mgr Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, 1518-1531 ; dédia les églises d'Arouville, le 8 septembre 1518 ; de la Bosse, le 6 octobre ; d'Avernes, le 22 octobre, même année ; de Drocourt, le 9 octobre 1519 ; de Hardivilliers, le 11 novembre ; de Guiry, le 19 novembre ; de Lèvemont, le 20 novembre ; la chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas de Laillerie, le 1<sup>er</sup> décembre, même année ; député aux États de Normandie, 1525, 1526, 1527 ; décédé à Rouen et enterré aux Augustins de cette ville, sous une tombe dont Farin rapporte ainsi l'inscription : *Jacet reverendus in Christo pater ac dominus magister Nicolaus de Coquinovillari, episcopus Veriensis, qui obiit an. 1531, 6 januarii.*

HÉBERT (Geoffroi), évêque de Coutances, nommé vicaire général de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, par lettres datées de Lyon, 19 juillet 1494 ; prit pour lui possession de l'archevêché de Rouen ; avait joué un rôle important aux États-Généraux de Tours de 1484.

LE FÈVRE (Jean), ou *Fabri*, religieux Augustin de Rouen, docteur en théologie, évêque de Dimitre (Démétriade), pénitencier du diocèse de Rouen, suffragant de l'archevêque ; employé très-fréquemment pour les ordinations, 1431-1463. – Prêcha à Rouen le 13 août 1439 « pour la convention de Calais, afin d'exhorter le peuple à prier Dieu pour Messieurs et leur compagnie qui estoient allez pour le secours de Meaux ; » – prêcha à Saint-Ouen de Rouen, en 1441, « à l'occasion de la retraite des Français de devant Pontoise ; » – bénit, au mois d'avril 1441, le nouvel abbé de Fécamp, en l'église de Saint-Pierre-le-Portier ; décédé en 1463 : « 16 l. de cire présentées de par Mous., au service de Mgr de Dimitre. » *Compte de l'archevêché, Saint-Michel* 1462 – *Saint-Michel*, 1463 ; enterré aux Augustins de Rouen, sous une tombe dont Farin rapporte inexactement l'inscription : *Jacet reverendus pater Dominus magister Joannes Fabri, sacræ theologiæ doctor, episcopus Dimitriensis et hujus domus filius, obiit an. 1453 ;* parut au procès de la Pucelle ; fut consulté au procès de réhabilitation.

LESSELLÉ (Jean de), *Leslæus*, d'Écosse, évêque de Rosse, suffragant et vicaire général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 1581-27 octobre 1593. Dans un acte du 26 janvier 1590 : « *Johannes de Lesselié, Rossensis episcopus, vicarius in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris, Francorum regis Caroli decimi* » *F. du prieuré de Gravelle* ; dans un autre du 27 octobre 1593, qualifié de « suffragant de l'archevêque de Rouen, son subdélégué au royaume de France » ; consacre la chapelle de Trie-la-Ville, le 6 août 1573 ; l'église de Jouy-en-Telles, 1573 ; quatre autels en l'église de Saint-Clair, le 16 février 1585 ; l'église de la Mailleraye, le 24 août de la même année (M. l'abbé Cochet) ; les églises de Saint-Gervais, près de Magny, et de Fresneaux, le 4 septembre 1588 ; visite la collégiale d'Andely, le 9 avril 1589 ; l'un des plus ardents partisans de la Ligue, et l'une des victimes de la *Satyre Mênippée*.

MALLEVAUD (Jean de), évêque d'Aulone, suffragant de Clermont ; vicaire général de l'archevêque de Rouen pour le spirituel, et son délégué pour les fonctions pontificales, 1654-1658.

MARGACENSE (Michel, évêque de), par corruption du mot *Megarensis* de Mégare, vicaire général, mais, selon toute probabilité, pour le spirituel seulement, et suffragant du cardinal d'Estouteville, 1462-1469 ; dédie l'église de Boissy-l'Aillery ; fut abbé commendataire de Saint-Victor en Caux.

MASSONNAYE (Jean de la), docteur en théologie, de l'ordre des Augustins, évêque d'Hippone (Hippone), suffragant de l'archevêque de Rouen, 1522-1553 ; député aux États de la province de Normandie, aux années 1541, 1542, 1543, 1545 ; dédia la chapelle de Saint-Vast, le 15 avril 1531 ; l'église de Trie-Château, le 10 avril 1532 ; l'église de Sainte-Croix

des Pelletiers, le 28 mai 1536 ; décédé à Rouen le 6 février 1553 ; enterré aux Augustins, sous une tombe dont Farin rapporte ainsi l'inscription : « *Hic jacet Joannes de la Massonaye, heremita Augustinus, episcopus Hipponensis, qu obiit anno 1553, 6 februarii.* »

PARIS (Étienne), évêque d'Avelonne (*Abellonensis*), suffragant et vicaire général du cardinal de Bourbon, 1553-1561 ; dédie l'église de Gouchaupré, consacre six autels en l'église Saint-Jean de Chaumont, et fait la bénédiction des sous-aires de cette église le 16 février 1554 ; dédie l'église de Follainville le 24 juin 1561 ; mort à Rouen le 28 octobre 1561 ; enterré au convent des Jacobins, à l'ordre desquels il appartenait. Paris était natif d'Orléans, et docteur en théologie.

PÉRICARD (François), évêque d'Avranches, nommé vicaire général *in spiritualibus et temporalibus* du cardinal de Joyeuse, par décret daté de Rome 9 juillet 1553 (M. l'abbé Cochet, *les Églises de l'arr. de Dieppe*, 252) ; 2 décembre 1604-1610.

POTIN (Henri), évêque de *Philadelphie* (Philadelphie), grand vicaire et suffragant de Mgr de Croismare, 1490-1497 ; dédie l'église d'Avernes, 8 avril 1491.

SAUVAGE (Mathieu), ou *Silvestris*, de l'ordre des Augustins, évêque d'*Hipponence* (Hippone), pénitencier du diocèse, aux gages de 120 livres ; suffragant de l'archevêque de Rouen, 1412-1424 ; décédé à Rouen ; enterré, aux Augustins de cette ville, sous une tombe dont Farin rapporte ainsi l'inscription : *Hic jacet reverendus in Christo pater et dominus Mathæus Silvestri, episcopus Hipponensis, doctor egregius, hujus conventus filius, provincialis nominatus, obiit an. 1424.*

VARIN (Toussaint), de l'ordre des Augustins, évêque de *Thessalon* (Thessalonique), suffragant des archevêques Georges I<sup>er</sup> et Georges II d'Amboise, 1508-1517 ; dédia la chapelle de Cachalose le 20 octobre 1508 ; la chapelle Mallet, le 24 octobre même année ; décédé à Rouen ; enterré aux Augustins de cette ville, sous une tombe dont Farin rapporte ainsi l'inscription : « *Jacet reverendus in Christo pater dominus magister Tussanus Varin, archiepiscopus Thessalonicensis, hujus domus filius.* »

VAUX (Pasquier ou Pakier de), *de Vallibus*, docteur en décrets, chanoine de Rouen, successivement évêque de Meaux, d'Évreux et de Lisieux, vicaire général *in spiritualibus et in temporalibus* du cardinal de Luxembourg, dont il fut un des exécuteurs testamentaires ; conseiller du roi Henri VI et président de la chambre de ses comptes à Rouen, en 1447 ; décédé le 11 juillet 1447 ; joua un rôle considérable en Normandie pendant la domination anglaise.

VÉRI (Jean), *Verius*, maître en théologie, de l'ordre des frères Prêcheurs, évêque de Philadelphie, suffragant et vicaire au spirituel des deux cardinaux d'Amboise, 1502-1514 ; décédé à Rouen, 1514 ; enterré aux Jacobins, sous une tombe où on lisait : « *Quicquid ignoravit nemo scivit sui ævi labilis.* » Une notice lui a été consacrée dans la *Bibliotheca scriptorum ordinis sancti Dominici*, du P. Eschard.

Les ordinations ont été faites au diocèse -de Rouen, en l'absence des archevêques, par des évêques qui, vraisemblablement, étaient des suffragants, tels que l'évêque d'*Argolice*, 1409-1411 ; un Cordelier, évêque de Barut (Bérithé), 1459-1460 ; l'évêque de Nasso, ou Nassone, appelé par le chapitre à la mort de Guillaume de Vienne et logé à la chambre de la vicairie, 1406-1409.

#### VICAIRES GENERAUX NOMMES PAR LE CHAPITRE PENDANT LA VACANCE DU SIEGE.

Après le décès de Guillaume de Lestrenge, nommés le 12 mars 1389 : Jean de Pontoise, doyen ; Guillaume de Siherville, chantre, Rouland Boniface.

Après le décès de Guillaume de Vienne, nommés le 20 février 1407 : Robert de Livet, Guillaume *Pelliparii*, Gaspard Carit, Richard Delamote.

Après le décès de Louis de Harcourt, nommés le 19 novembre 1422 : Jean Brouillot, chantre ; Nicolas de Venderez, archidiacre d'Eu ; André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux.

Après la translation du cardinal de La Rochetaillée au siège de Besançon, nommés le 3 décembre 1429 : Raoul Roussel, trésorier ; Nicolas de Venderez, Jean Pinchon.

Après le décès de Hugues d'Orges, nommés le 5 septembre 1436 : Gilles Deschamps, doyen ; Denis Gastinel, Pierre Maurice.

Après le décès du cardinal de Luxembourg, nommés le 20 octobre 1443 : Jean Basset, Raoul Roussel, André Marguerie.

Après le décès de Raoul Roussel, nommés le 1<sup>er</sup> janvier 1453 : Philippe de La Rose, trésorier ; Pierre de La Rose, archidiacre de Rouen.

Après le décès du cardinal d'Estouteville, nommés le dernier janvier 1483 : Nicolas Du Bosc, doyen ; Robert Goupil, chantre ; Jean Du Bec, trésorier.

Après le décès de Robert de Croismare, nommés le 19 juillet 1493 : Michel Petit, chantre ; R. Chuffes, archidiacre d'Eu, Etienne Tuvache, chancelier.

Après le décès du premier cardinal d'Amboise, nommés le 3 juin 1510 : Robert de Bapaume, Jean Delaitre, Robert Fortin, Guillaume Dantigny.

Après le décès du deuxième cardinal d'Amboise, nommés le 27 août 1550 : Claude Chappuys, chantre ; Robert Nagerel, archidiacre du Vexin normand ; Richard Tourmente, Pierre de La Place.

Après le décès de Charles I<sup>er</sup> de Bourbon, nommés le 24 mai 1590 : Guillaume Péricard, chantre ; Charles de La Roque trésorier ; Jean Vymont, Claude Sequart.

Après le décès de Charles II de Bourbon, nommés : Guillaume Péricard, haut doyen ; Charles de La Roque, trésorier ; Regnaut Vigor, archidiacre ; Claude Sequart.

Après le décès du cardinal de Joyeuse, nommés le 5 septembre 1615 : Charles de La Roque, trésorier ; Adrien Behotte, François Guernier et Jean de La Place.

Après la démission de Mgr de Harlay, premier du nom, pendant la vacance du siège, au dernier janvier 1652 : Raoul Bretel, doyen ; Jean Caresmel, archidiacre du Vexin français ; Barthélémy Brice, Robert Le Cornier.

Après la nomination de Mgr de Harlay à l'archevêché de Paris, pendant la vacance du siège, du 20 mars 1671 au 13 octobre de la même année : Raoul Bretel, doyen, conseiller au parlement ; Charles Philippe, plus tard Jean Aubourg, chantre ; Charles Dufour, abbé d'Aulnay ; Étienne de Fieux, archidiacre du Vexin français ; Nicolas Throsnel et du Tôt de Ferrare.

Après le décès de Mgr Colbert, pendant la vacance du siège, du mois de décembre 1707 au 1<sup>er</sup> avril 1708, Gilles Dufour, conseiller au parlement, haut-doyen ; Pierre Louis de Guyenro du Chastel, grand chantre ; Claude de Champagne de Séricour, Jean-Armand de Tourouvre, Pierre de La Hogue, Louis de Nozereau.

Après le décès de Mgr d'Aubigné, pendant la vacance du siège, du 25 avril 1719 au 9 août 1719 : Jean de La Roque-Hue, haut-doyen, Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, trésorier, conseiller au parlement de Normandie ; Nicolas-Gilles Paviot de LaVillette, archidiacre, conseiller en la même cour ; Guillaume Hercent, Louis Guerout, Louis-Pierre Louis.

Après le décès de Mgr de Besons, nommés le 9 octobre 1721 : Jean de La Roque-Hue, Duhamel, Nicolas de Papavoine de Canappeville, archidiacre, conseiller au parlement de Normandie ; Jacques de Routier, chancelier ; Alexis Du Tot-Frontin ; Pierre de La Hogue, Noël Cuquemelle, Urbain Robinet. La vacance dura jusqu'au 12 juillet 1724.

Après le décès de Mgr de Tressan, nommés le 20 avril 1733 : Barthélémy Le Cordier de Bigards de La Londe, haut doyen ; Jean-Baptiste Davoult, grand chantre ; Duhamel, de La Hogue, Cuquemelle, Du Tot-Frontin.

Après le décès de Mgr de Saulx-Tavanes, nommés le 11 mars 1759 : François-Christophe Terrisse, haut doyen ; Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, grand archidiacre, désigné évêque de Poitiers ; François-Jacques-Nicolas de Papavoine de Canappeville, archidiacre, conseiller au parlement de Normandie ; Louis-Mathieu Sehier, archidiacre ; Jean-François Cornet, chancelier ; Jacques Le Baillif-Mesnager, Charles Leclerc, Marc-Antoine Bertaut, Nicolas-Michel d'Osmond,

Jean-Louis de Roquigny de Bulonde. Jean-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais. La vacance dura jusqu'au 28 juillet 1759.

#### SÉNÉCHAUX ET GARDES DU TEMPOREL Et DES AUMÔNES.

BONSONS (Jean), docteur en droit, 1539-1543, année de sa nomination à l'un des quinze offices de conseillers créés au parlement de Normandie.  
CAELENGE (Jacques) ou Challenge, 1514-23 février 1537, date de son décès ; avait été d'abord procureur général.  
CAMPION (Macy ou Mathieu), chevalier, sieur du Boscherout, 1332-1344.  
DANEIS (Giffrei), XIV<sup>e</sup> siècle.  
DESTIN (Robert), chevalier, sieur de Villerets, 1503-1506.  
DUBREUIL (Thomas), aux gages de 200 livres, 1378-1407.  
DUMESNIL (Pierre), 1260-1263.  
DUQUESNAY (Jean), 1439-1461.  
FLAIEVILLE (Jean de), chanoine et sénéchal, novembre 1253.  
GAUVILLE (Pierre de), 1432-1438.  
GOSSELIN (Guillaume ou Nicole), 1507-1509.  
GOUEL (Roger), écuyer, sieur de Posville, 1461-1485.  
LA FONTAINE (Robert de), 1487-1496.  
LA HAYE (Michel de), XIII<sup>e</sup> siècle.  
LA MORICIÈRE (Jean de), 1362-1381.  
LANDRI (Guillaume), 1241.  
LE BRUN (Guillaume), avocat en l'échiquier et au parlement, nommé en remplacement de Bonsons, 1543-1545.  
LE CAUCHOIS (Jean), 1423-1429.  
POUPART (Philippe), 1412-1413.  
VALVENDRIN (Pierre Du), 1385.  
VASTEL (Jacques), 1536-1537.

#### PROCUREURS GÉNÉRAUX.

CALLENGE (Jacques) ou Challenge, 1508-1514 ; plus tard, sénéchal.  
CAUVET (Isembard), 1450-1476.  
DARÉ (Pierre), 1483-1484.  
ESSARTS (Martin ou Martinot Des), 1439-1446.  
HAVART (Jean), 1378-1396. – Chapelain et procureur général, pour le temporel, de l'archevêque Philippe d'Alençon ; ce fut sur sa demande que fut compilé le cartulaire qui porte le nom de ce prélat.  
LAMY (Jean), 1484-1508.  
LE BRUN (Guillaume), 1520-1539 ; plus tard, sénéchal.  
LE CAUCHOIS (Jean), 1392-1409.  
LOISON (Martin), 1423-1439.

---

Les archives de l'archevêché ont été classées, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, par ordre de Mgr de Saulx-Tavanes. Un inventaire en fut dressé, en 1747, par M. Pellevé, avocat au parlement, procureur général de l'archevêché. Nous avons respecté, autant que possible, l'ordre suivi dans cet inventaire, si ce n'est que nous avons reporté à la tête du fonds les registres qui avaient été classés à la fin, et n'avaient été qu'indiqués. Nous n'avons, du reste, tiré aucun parti de cet inventaire qui n'avait guère été conçu qu'au point de vue particulier d'un homme d'affaire, et dont les analyses sont extrêmement sommaires, et souvent inexactes.

Une partie importante des archives de l'ancien archevêché est précieusement conservée dans les bureaux du secrétariat actuel de l'archevêché. S. E. Mgr le cardinal de Bonnechose ayant bien voulu me permettre de les consulter, j'ai dressé des registres dont elle se compose, une analyse qu'on trouvera à la fin de mon inventaire, dans le volume qui suivra celui-ci. J'y joindrai l'analyse de quelques manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale qui proviennent également des archives de l'ancien archevêché de Rouen.

CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Archiviste de la Seine-Inférieure.

---

---

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

---

SÉRIE G.

(Clergé séculier. – Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés, Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés, – Séminaires, – Églises collégiales, – Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

ARCHEVECHE DE ROUEN.

G. 1. (Registre.) – In-folio, 163 feuillets, papier.

**1747.** – Inventaire des titres de l'archevêché de Rouen, intitulé : « archives de l'archevêché de Rouen arrangées et mises dans un nouvel ordre sous les yeux et par les ordres de M<sup>gr</sup> Nicolas de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, grand aumônier de la Reine, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. » Les pièces rangées par armoires et cartons, sont classées sous les titres suivants : titres généraux, comté de Dieppe, Alihermont et Douvrend ; – comté de Louviers ; – château et seigneurie de Gaillon ; – baronnie de Frêne ; – baronnie de Déville ; – seigneurie de Cliponville ; – titres mêlés ; – saisie et mainlevée du temporel ; – primatie ; – suffragans ; – cathédrale ; – doyennés de la Chrétienté, – du Bourgtheroude, – de Pont-Audemer, – de Saint-Georges, – de Pavilly, – de Cailly, – de Ry, – de Périers, – de Longueville, – de Neufchâtel, – d'Envermeu, – de Foucarmont, – d'Eu, – d'Aumale, – de Saint-Romain, – du Havre, – de Foville, – de Valmont, – des Loges, – de Camille, – de Brachy, – de Bacqueville, – de Baudemont, – de Gisors, – de Gamaches, – de Bray, – de Chaumont, – de Magny, – de Meulan, – de Pontoise ; – officialité ; – pièces mêlées ; – additions récentes écrites sur le verso des feuillets.

G. 2. (Registre.) – In-4°, 208 feuillets, papier.

**XIII<sup>e</sup> siècle.** – *Rotomagensis archiepiscopulus beneficiorum presentationes collationes, etc., vertente seculo tredecimo et deinceps factæ et concessæ. Ex veteri libro archivi Rotomagensis ecclesiæ eruit D. Angelus Godin, congregationis S. Mauri monachus Benedictinus. A la fin : Hoc exemplar desumptum est ex apographo quod servatur in cartulario ecclesiæ Rotomagensis membranaceo ; aliud simile exemplar habuit D. Johannes Le Prevost paulo post tempora Odonis Rigaldi confectum.* – Ce manuscrit n'est qu'une copie faite vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle du pouillé connu sous le nom de l'archevêque Eude Rigaud, dont l'original est conservé à la Bibliothèque impériale.

G. 3. (Registre.) – Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

**XIV<sup>e</sup> siècle.** – Pouillé du diocèse de Rouen du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle indiquant les noms des patrons et la valeur des bénéfices. – Copie moderne d'un pouillé conservé à la bibliothèque publique de Rouen et faussement attribué à Raoul Roussel ; les caractères de l'écriture, la valeur des bénéfices, certains noms de patrons et la liste des chanoines de l'église de Rouen insérée à la fin de ce manuscrit ne permettent aucun doute à cet égard.

G. 4. (Registre.) – In-folio, 130 feuillets, papier.

**XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.** – *Repertorium collationum et provisionum beneficiorum ecclesiasticorum archiepiscopatus Rothomagensis in registris secretarie Roht. registrarum et designatarum.* Indication des noms des paroisses classées alphabétiquement par doyennés, avec mention des patrons et des dates de nominations, du milieu du XV<sup>e</sup> siècle à 1630 environ. – Treize cent quatre-vingt-huit paroisses dans le diocèse, sans compter celles qui se trouvaient comprises dans les exemptions.

G. 5. (Volume.) – In-folio, 170 pages, papier.

**1738.** – « Nouveau pouillé des bénéfices du diocèse de Rouen, avec une table alphabétique de toutes les paroisses, des maisons religieuses, etc. A Rouen, chez la Ve Jacques-Joseph Le Boulenger, imprimeur ordinaire du Roy et de Mgr l'archevêque. » (Car l'abbé Saas). La table indique le nombre des feux de chaque paroisse.

G. 6. (Carte.) – Largeur, 1m 75, hauteur, 1m 62, papier.

**1715.** – « Carte particulière du diocèse de Rouen dressée sur les lieux par M. Frémont, de Dieppe, sous les yeux et par les ordres de messire Jacques-Nicolas Colbert, archevesque de Rouen. A Paris, chez Bercy, graveur de l'Académie royale des sciences, rue Saint-Jacques, à la vieille poste, » dédiée à « Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie. » Divisions par archidiaconés et doyennés ; indication des exemptions, des églises paroissiales et des divers établissements religieux.

G. 7. (Registre.) – In-folio, 1099 feuillets, parchemin, relié en ais et en cuir.

**1131-1470.** – Cartulaire de Philippe d'Alençon divisé en six parties comprenant la première, les lettres relatives aux bénéfices dont la collation appartenait à l'archevêque, aux unions d'églises, aux fondations d'églises, de chapelles et d'hôpitaux, le tout dressé par ordre d'archidiaconés et de doyennés ; – la seconde, les privilèges, dispenses, confirmations apostoliques, plusieurs compositions entre l'archevêque et ses suffragants et sujets à raison des visites, procurations et de la juridiction spirituelle ; – la troisième, les ordonnances royales, les privilèges royaux et les échanges conclus avec les rois de France et d'Angleterre, les titres de propriété de biens situés aux environs de Rouen, à Déville, etc. ; – la quatrième, les titres relatifs aux domaines de Dieppe, d'Alihermont et Douvrend ; – la cinquième, les titres relatifs aux domaines de Louviers, d'Andely, et de Frène-L'Archevêque ; – la sixième, les jugements et accords au sujet de la juridiction temporelle. – Bulle d'Innocent II : *De protectione Rothomagensis ecclesie et ejusdem archiepiscopatus limitatione.* – Trois questions sur l'origine des juridictions, compilées par frère Durand, docteur en théologie, et évêque de Meaux. – *Causa exilii Beati Thome et martirii ejusdem.* – Ordonnance de Philippe le Bel pour la réformation du royaume. – Lettres : de (Charles V, au sujet du schisme (incomplète); d'Édouard, prince de Galles, pour obtenir la délivrance d'un Anglais détenu aux prisons de Dieppe, « Monsieur le roy de France (Louis XI) l'ayant autorisé à faire grâce en semblable cas. » – Fondation du collège d'Albane, des hôpitaux des Billettes, à Saint-Jean-sur-Renelle de Rouen, de Briquedalle, d'Euvermeu. – Permission à l'official de faire porter devant lui une verge d'argent. – Ordonnance de la draperie de Louviers. – Articles touchant l'usage des fiefs du Vexin français tenus de l'archevêque et de son église de Rouen. – Au commencement : une table détaillée avec renvoi aux feuillets ; – la liste des archevêques de Rouen, commençant à Saint-Nicaise et continuée jusqu'à Mgr de La Rochefoucauld ; – les armoiries coloriées de François de Harlay, archevêque de Rouen, cl de Charles de La Roque, abbé de La Noe, son vicaire général. – Cartulaire composé par ordre de Philippe d'Alençon sous le nom duquel il est connu, d'après les représentations de Jean Havart, son chapelain et son procureur général pour le temporel, et à la suite du classement opéré

par celui-ci dans les archives de l'archevêché ; – écrit secrètement par une personne dévouée à l'archevêque. Dans le préambule en forme d'ordonnance, rédigé par le prélat, défense sous peine d'excommunication de communiquer ce cartulaire à personne, sinon à ceux qui font partie du conseil de l'archevêque ; – ordre de le munir d'une serrure et d'une clef, laquelle restera entre les mains du procureur général de l'archevêque.

G. 8. (Registre.) – In-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1377-1378.** – *Comptus Geraldii La Rocha, thesaurarii... Guillelmi. archiepiscopi Rothomagensis, de receptis et misis per ipsum in dicto officio à die xxv<sup>e</sup> mensis decembris anni M. CCC. LXXVII usque ad festum Beati Johannis Baptiste anni LXXVIII.* – Recettes : cour archiépiscopale, – écriture des notaires, – office de semainier, – absolutions, sceau et écriture des absolutions, – sceau du vicariat, – office des positions et de l'écriture des positions, – compositions, – testats et intestats, – pensions dues par les doyens et les curés, – menus cens, – fermes muables, – déports, – distributions de l'église de Rouen ; – biens de Déville, – de Dieppe, – d'Alihermont, – de Louviers. – Total de la recette : 9, 731 livres. – Dépenses : – dépenses ordinaires et extraordinaires de l'hôtel de Rouen ; – dépenses communes, gingembre vert donné aux officiers du Roi, épices, dragée, *madrien*, achetés à Paris, blés amenés d'Andely, prix desdits blés, du vin, des toiles, de l'étain employé pour la fabrication de la vaisselle, palefroi donné par le Roi à l'archevêque ; – dépenses diverses : vin offert au président de l'Echiquier, à Bertrand Du Guesclin, connétable de France à Rouen, le lundi après *Letare Jérusalem* – 1378, vins de Beaune et d'Orléans servant à la provision du château de Gaillon ; – dépenses de voyage le receveur, se rendant de Rouen à Paris, se fait accompagner de 5 personnes, par crainte des gens d'armes – Argent remis à l'archevêque et à ses gens ; 200 livres pour une *ydria angettea* et des travaux faits aux cheminées de l'hôtel de Paris ; 100 livres aux Carmes de Poutoise pour la construction de leur monastère. – Autres dépenses pour l'archevêque et ses gens, foin porté par eau de Rouen à Paris, et sur lequel on place les armoiries du prélat ; satin acheté pour Muret, capitaine de Gaillon ; – dépenses pour le sceau et les registres de la Cour ; composition de la cire à sceller : 50 livres de cire mélangées de 2 livres de vert de gris et de 16 livres de poix blanche ; prix d'achat du parchemin, du papier, etc. – Dépense de la trésorerie. – Réparations aux manoirs de Rouen, – de Dieppe, – à la grange d'Alisay, – au château de Gaillon. – Pensions payées au chapitre. – Droits payés au chapitre : 13 livres de cire pour accompagner à l'église de Saint-Godard le *Corpus Domini* ; cérémonies du *Mandé*, 13 pauvres nourris à l'archevêché le jeudi saint, et auxquels on donne des chemises et des souliers ; tabliers et vases de bois fournis aux chanoines pour laver les pieds de 200 pauvres. – Dépenses : pour les pauvres de Saint-Romain, – pour les gages des officiers et des conseillers de la Cour temporelle, Julien de La Moricière, sénéchal 100 livres ; Richard Piel, pénitencier, 20 livres ; Robert de *Aniseyo*, official, 7 livres 10 sous ; Guillaume Trenchand autre official, 20 livres ; Geoffroy de Buffresnil, André Grente, Guillaume de Croismare, Robillard de Gaillardbosc, Robert Langlois, Colard de Baudemont, conseillers de l'archevêque en Cour séculière ; Jean Havart, procureur de la temporalité. – Dépenses : pour la défense de la Cour D'Église ; – pour les salaires des secrétaires ; – le change des monnaies, etc. – Compte non signé.

G. 9. (Registre.) – Grand in-folio, 26 feuillets, parchemin.

**1388.** – « Compte de Guy Rabaschier, *chanoine* d'Evreux, commis par la Cour de Parlement au gouvernement de tous les biens de l'exécution de feu M. Guillaume de Letrenges, jadis archevêque de Rouen, que Dieu pardoint, depuis le XI<sup>e</sup> jour de mars l'an quatre-vingt et huit que ledit Monseigneur ala de vie à trépasement. » – Aiguière dorée hachée à rouleaux ; – anneaux d'or : à pierre de licorne ; – à saphir en forme de croissant ; – à un grand saphir d'Orient à 7 pans ; – à un balais en forme de cœur ; – bergier et bergière d'argent ; – bouteilles de jaspe ; – burettes de cristal ; – ceinture ferrée d'argent à tête de léopard ; – croix d'argent où il y a de la vraie croix ; – crosses dorées, ouvrees et émaillées ; drageoirs *verés* ; – gobelets, façon d'Angleterre, en manière de rose, ornés d'un coq et d'un cerf sur le couvercle ; – hanaps couverts à couronne dorée ; – enfonsé de nacle avec un lion au-dessus ; – joyau d'or avec deux saphirs, une grosse perle, une bordure de perle et les images de saint Jean et de sainte Elisabeth ; – nef dorée à deux châteaux et deux hommes d'armes au dedans ; – nef à bec d'aigle, – à deux têtes de lion, *verées* et armoiriées ; – patenôtres d'or à façon de harrilles ; – syrène dorée sur coquille de perles ; – tableau d'argent avec

images de Notre-Dame ; – autres objets d'argent blanc, doré ou de cour d'Avignon. – Madré : gobelets, hanaps coupe de maire, blancs, vermeils, à tailles rouges, à pied d'argent doré et bordé. – *Rubille* de Monseigneur : aumusse, aumussettes, chapes, chaperons, cotes-hardies, manteaux de table, manteaux à chevaucher. – Jacques, haubergeons, bacinets, lits, *bas à bahurs* et bahurs ; – étoffes de Bruxelles, toiles de Reims, gans ouvrés de broderie à images ; – banquiers : à roses et lys et armoiries ; – à roses et *papegauts* ; – à images ; – à arbres et cerfs, de l'ouvrage d'Arras ; – à cygnes et oiseaux ; – draps de haute-liée où sont figurés l'arbre de la croix, – des bêtes et arbres, – le Dieu d'Amours ; – serges à tendre contre les murs, ornées de roses, d'anges et de la figure de saint Martin ; – tapis *sarrasinois* : à aigles blanches et jaunes, – à roses, – à chapeaux, – à étoiles, – échiquetés, – tapis *pers* : à lions, – à oiseaux et à feuilles ; – chapelles, autel portatif, chasuble, mitres de fil d'argent orfrasié de perles à images, – historiée de peintures, – semée de perles, de saphirs et de grenats, – de futaine blanche ; – parement d'autel orné de chérubins. – Livres : *Candilecta*, pontifical, 2 bréviaires dont un en grand volume, 2 missels, et un journal, le tout à l'usage de Rome, la *Rigle des hermites*, une chronique en papier. – Chevaux et mules, genêt d'Espagne, etc. – Indication des prix auxquels les objets ont été adjugés, par Jean de La Tuille, bailli de Rouen. – Dépenses pour les funérailles de Monseigneur ; corps apporté de Gaillou à Rouen par bateau ; robes et chaperons ornés d'écusson à 60 pauvres qui portèrent les torches. – Fosse faite par Jean de Bayeux, architecte de la cathédrale, 10 livres ; – sépulture faite par Jean de Thury, imaginer de Paris, 225 livres. – Dons et legs en faveur : des pauvres gens de la balle, – de l'église cathédrale de Rouen, de l'église de Rives dont l'archevêque avait été prier, – de l'église de La Pluie, où il avait été baptisé, – de l'église et des pauvres de Lestrenge ; 2 bœufs et 2 vaches à tous les hommes tenant ligement de l'hôtel de Lestrenge et résidant audit lieu ; le livre dit le *Catholicon*, la Bible, et *Hugo de Saint-Victor* à la Chartreuse de La Rose ; – les livres de droit à un parent ; – un gobelet doré à Guillaume de Montauter, official de Rouen.

G. 10. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1391-1392.** – *Comptus Guidonis Iiabascherii, Ebroicensis canonici ac thesaurarii Guillelmi de Vienna, Bothomagensis archiepiscopi, de receptis et misis per ipsum factis a die 3<sup>a</sup> decembris anno Domini 1391<sup>o</sup> usque ad diem 24<sup>am</sup> junii anno 92<sup>o</sup>*, Recette extraordinaire : à la veille de Noël, après les Brandons, à la mi-carême, au samedi saint, après la Pentecôte, 1, 642 enfants tonsurés, 296 personnes ordonnées sans compter celles qui furent dispensées de payer ; droits payés à l'archevêque pour chaque tonsure et chaque ordination 5 sous, sur quoi 5 deniers attribués au secrétaire de l'archevêque ; dépense en vin à la cuisine de l'hôtel archiepiscopal à l'occasion des ordinations. – Total des recettes tant de la spiritualité (pie de la temporalité, 6, 443 livres. – Dépenses : port d'un muid d'avoine d'Andely à Rouen, par eau, 10 sous, du quai à l'archevêché, 10 sous ; pour le mesurage, 2 sous. – Travaux aux vignes du jardin, tourbes apportées du mont Sainte-Catherine ; – 5 paires de fers pour 5 prisonniers mis dans la fosse ; – parchemin acheté à Caen, à raison de 10 sous la douzaine ; – à un parcheminier de Rouen pour le raser et disposer, 40 sous pour 18 douzaines ; – à Pierre Martin, clerc et relieur, pour avoir relié et écrit huit grands volumes où sont les noms des excommuniés et ceux de toutes les paroisses du diocèse par doyennés, comme il est accoutumé, 7 livres 10 sous ; – à Raoul Barbet, prêtre, et Guillaume du Marais, clerc, gardes des registres de la Cour de Rouen, pour 9 lettres envoyées aux doyens ruraux, avec les rôles des excommuniés et les bulleaux ou escamines, comme il est accoutumé, 37 sous 6 deniers ; – port des rôles aux doyens, 7 livres 6 sous 3 deniers. – Dépense de l'O de l'archevêque la veille de Noël ; deux sortes de vins, épices, claré, oublies, offerts ce jour-là, de la part de l'archevêque aux chanoines, gens d'église, gens du Roi, nobles de Rouen, chevaliers étrangers présents à Rouen, qui venaient à l'archevêché, invités ou non, 24 livres 15 sous 4 deniers. – Paiement à Gui Coquelin, official, 160 livres par an ; – à Pierre de Pagny, vicaire de l'archevêque, idem ; – à Jean Havard, procureur général, 200 livres ; – à Guillaume de Crois-mare, Guillaume Rouland, Thomas Poignant, Robin La Vache, Jean Mourellet, conseillers de l'archevêque ; – à Pierre Chandelier, positionnaire en la Cour, 25 livres ; – à l'évêque de Sidon, pénitencier, 20 livres ; – à Laurensot Potillot, écuyer et maître d'hôtel, 100 livres. – Échiquier tenu à Caen, où furent ajournés le doyen de la chrétienté et six sergents de la Cour.

G. 11. (Registre.) – Grand in-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1395-1396.** – *Compotus ejusdem... de receptis et misiis per ipsum factis à die 25<sup>a</sup> decembris anno Domini 1395<sup>o</sup>... usque ad 24<sup>am</sup> diem junii anno 96<sup>o</sup>.* – Total des recettes, 5, 964 livres. – Dépenses pour une table avec ses tréteaux, deux fourmes, un comptoir ou lutrin fermé, placés dans la chambre de l'évêque d'Ély ; – pour les pauvres prébendés de Saint-Romain ; – à Richard de La Cour, procureur desdits pauvres qui sont au nombre de trente et reçoivent chacun, de deux mois en deux mois, une mine de blé ; à la fin du carême, une charbonnée, la valeur d'un boisseau de pois ; le jour de Pâques, une paire de souliers de 4 sous, et pour tous quatre-vingt-dix aunes de toile ; – à Richard Confès, verrier, pour avoir réparé les verrières du *chancel* de Cliponville, 100 sous ; – au couvreur de tuile qui travailla à la réparation dudit *chancel*, 101 sous 8 deniers. – Thomas DuBreuil, sénéchal de l'archevêché.

G. 12. (Registre.) – Grand in-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1396.** – *Compotus ejusdem thesaurarii... de receptis et misiis... à die 24<sup>a</sup> junii anno 96<sup>o</sup> ad diem natalis Domini ejusdem anni.* – Total des recettes, 6, 338 livres. – Distributions aux prêtres et chapelains du Saint-Esprit en l'église de Rouen, 130 livres ; aux chapelains de la chapelle archiépiscopale, 28 livres ; au chapelain de la chapelle des Quinze-livres, 15 livres ; – à son compagnon, 15 livres ; – aux clercs de Darnétal, 40 sous par semaine.

G. 13. (Cahiers.) – In-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1396-1397.** – *Compotus ejusdem thesaurarii de receptis et misiis per ipsum factis à die 25<sup>a</sup> decembris (anno Domini 1396<sup>o</sup>... ad festum nativitatibus B. Joliannis-Baptiste, anno 1397<sup>o</sup>* – Aux ordres de la Pentecôte, 737 enfants tonsurés, dont 4 bâtards, et 79 ordinations ; 5 sous par tonsure et ordination ; droit plus élevé payé par les bâtards ; – 5 deniers par tonsure et ordination au secrétaire de l'archevêché. – Total des recettes, 6, 741 livres. – Dépenses : à Jacquet du Passeur, enlumineur, pour enluminer et illustrer d'images le pontifical de monseigneur Guillaume de Vienne composé récemment, 09 livres ; – à Guillaume Delarue, écrivain, pour à-compte de ce qui lui est dû pour avoir écrit ledit pontifical et pour avoir fourni le parchemin, 36 livres. – Obligation imposée à l'archevêque de fournir chaque année, au jour des Rameaux, douze torches de cire, de 4 livres chacune, pour accompagner le Corpus Domini de l'église cathédrale à l'église paroissiale de Saint-Godard. – Jean Le Cauchés, procureur général de l'archevêque, 100 livres de gages.

G. 14. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1399-1400.** – « Le compte de Nicolas de Bourg, prestre, trésorier de très-révérend père en Dieu monseigneur Guillaume, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen... des receptes et mises par icelui faictes depuis le 25<sup>e</sup> jour de décembre, l'an 1399, jusqu'au 24<sup>e</sup> jour de juin de l'an 1400. » – Recettes : « du prieur de Sainte-Katherine-du-Val-des- Escolliers de Paris et seigneur temporel de Catelon ou doyenné de Pont-Audemer qui doit chacun an un chevrel ou cinq lièvres à cause de une garenne, un chevrel. – Total des recottes, 5, 051 livres. – Dépenses : le 17<sup>e</sup> jour de may à Marie Boudine pour six douzaines de chapiaux de roses pour les seigneurs de l'Eschiquier, 45 sous ; – Mahieu Cauvin, official de Rouen, 160 livres de gages ; – Robert de Livet, vicaire et compagnon de Monseigneur, 160 livres ; – Robert de Foville, scelleur de la Cour, 50 livres ; – Jean Havart, conseiller, 40 livres ; – Guillaume Gorren, penancier (pénitencier), 40 livres ; – Jean de Germigny, écuyer et maître d'hôtel ; Pierre de Mucy, Mahiet de Grès, Jean de Roumaing, écuyers de Monseigneur, 25 livres. »

G. 15. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, papier, incomplet.

**1400-1401.** – « Le compte de la trésorerie fait par Nicolas de Bourc, trésorier....., des receptes et mises par icelui faictes depuis le vingt-cinquième jour de décembre l'an 1400, jusques au vingt-quatrième jour du mois de juing l'an 1401. » – Dépenses : « à Jean Caïn, de Saint-Maclou, lequel porta les lettres de par Monseigneur, aux six évêques de la province, et à l'abbé du Bec-Heluin et de Corneville, pour cause de l'assemblée qui devoit estre des prélas et seigneurs de ce país à Mes en Lorraine sur l'union de l'Église, lequel demoura depuis le seizième jour du mois de apvril jusques au vingthuitième jour d'icellymoys ensuivant, et pour ce à luy baillé tant pour ses dépenses que pour sa paine, 4 livres 10 sous. – A Jehan Godeffroy, *alias* Mauprise et Jehan de la Carrière, *alias*

Moyseis pour avoir porté les roules des excommuniés as doiens des archidiaeres de Rouen, du Grand et Petit-Caux et de Eu, si comme il est accoutumé, pour chacun d'iceulx, 45 s. t. – *Item* à Jehan Caïn, pour avoir porté, comme dessus, en l'archidiaconé de Weuquessin-le-Normant, et le Francheis, 45 sous parisis qui valent du tournois 56 sous 3 deniers. – A Colin Guerout, 6 boitez de parchemin pour les registres, 7 livres 12 deniers. – A Regnault Le Saunier pour rere et escrier le dit parchemin des deux pars et mettre à point, 30 sous. – *Item*, à Guillot Martin, libratier, pour lier et relier par deux foyz quatre grand volumes des livres en quoy sont registrés les noms des excommuniés, et pour trancher le parchemin pour les nouviaux registres et pour grosser les noms des parroisses, 7 livres 10 sous. »

G. 16. (Registre.) – Grand in-folio, 28 feuillets, parchemin.

**1400-1401.** – « Le compte de Nicolas de Bourc..., trésorier des receptes et mises faictes par luy au dit office depuis le vingt-cinquième jour de décembre, l'an 1400, jusques au vingt-quatrième jour de juing l'an 1401. » – Total des recettes, 5, 306 livres. – Dépenses : « Baillé à maistre Guy Rabaschier, chanoine et distributeur de l'église de Rouen, pour le second terme d'icelly (an) pour six procurations, c'est assavoir de la Thiphagne-Notre-Sire, la Purification Notre-Dame, de Pierre Thibault, de Pasques, de l'Ascension et de la Penthecoustes, pour chascune 100 sous. *Item*, pour la Circoncision Notre-Sire, 7 livres. – *Item*, pour l'obbit de Morice, archevesque de Rouen, le douzième jour de janvier, 60 sous. – *Item*, pour la Commémoration de Pierre d'Albane, le premier jour de la fin du dit moys, 8 livres 10 sous. – *Item*, pour la feste Saint-Aubert, 8 livres. – *Item*, pour les heures de Karesme, 20 liv. – *Item*, pour l'obbit de Guillaume de Flavacourt, la veille Saint-Jehan-Baptiste, 15 livres. – *Item*, pour l'obbit de Pierre d'Albane, le huitième jour de may, 9 livres. – *Item*, pour l'obbit de Guillaume-Longue-Espée, le derrain jour de janvier, 10 livres. – *Item*, pour l'obbit de Eude de Saint-Denis, le cinquième jour de may, 9 livres. – A deux chappelains de l'église qui portèrent la fierte aux processions le jour de l'Ascension, si comme il est accoustumé, 20 sous. – A Guignot Regnault, escuier de M<sup>gr</sup>, lequel rechoit par an 25 livres. – A maistre Raoul Le Tavernier, maistre en médecine, lequel rechoit par an, à deux termes, 6 livres. – Ces présents comptes ont été veus, oys, gectés et examinés à Deesville... par honorables et discrètes personnes, maistres Guillaume Arembert, chancelier et chanoine de l'église de Rouen, Robert de Lyvet, vicaire de M<sup>gr</sup>, et Guy Rabaschier, chanoines de ladite église, et Laurençot Postillot, escuier et maistre d'ostel d'icellui seigneur. « Signé : G. de Vienna. »

G. 17. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, parchemin.

**1401.** – « Le compte de Nicolas de Boure, trésorier... des receptes et mises faictes par luy au dit office depuis le jour de la festé de la Nativité Saint-Johan-Baptiste, l'an de grâce 1401 jusques au vingt-cinquième jour de décembre ou dit an. » – Dépenses : « Le lundi 26<sup>e</sup> jour de septembre, pour le louage de deux chevalx, deux jours, qui chevauchèrent Jeclinz, fauconnier de M<sup>gr</sup>, et un valet avesques lui, pour aller querre à Gamache le faucon de M<sup>gr</sup> qui estoit perdui, 20 sous. – *Item*, le jeudi, sixième jour d'octobre, à Jehan Doumart, fauconnier de M<sup>gr</sup>, pour aller querier le faucon dessus dit à Ellebeuf lai où l'en disoit que il estoit, 20 deniers. – Le vendredi, septième d'octobre, à messire Guy d'Esparboure, pour un voyage fait à Paris, par le commandement de maistre Robert, vicaire de M<sup>gr</sup>, pour cause du temporel de M<sup>gr</sup> qui estoit prins en la main du Roy, pour cause que on ne veut recevoir maistre G., confesseur de M<sup>gr</sup> d'Orléans, à la cure de Hauville ou doyenné de Pont-Audemmer, 6 livres 4 sous. – Le jeudi, dix huitième jour d'aoust, que je partis de Rouen à heure de vespres pour aler à M<sup>gr</sup> à Pontoise, auquel lieu je ly porta y 700 livres pour faire son voyage en Avignon, 45 sous. – A maistre Guy Rabaschier, chanoine et distributeur en l'église de Rouen, pour le quart terme d'icely distributeur, pour l'obbit de Eude Rigault, jadis archevesque de Rouen, 19 livres, pour l'obbit de Tesselin de Loviers, 20 sous, pour la feste de Saint-Pierre et Saint-Pol, 20 sous, pour l'obbit de Jehan de Longchamp, le vingtième jour d'aoust, 40 sous, pour la seconde commémoration de Pierre d'Albane le deuxième jour en la fin de septembre, 8 livres 10 sous, pour l'obbit de Thibault, jadis archevêque de Rouen, le quatrième jour en la fin du dit moys, 12 livres, pour la feste de Saint-Firmin, 7 livres ; pour les procurations de l'Assumpcion et de la Nativité de Notre-Dame, 10 livres. – Pour les chevaux de maistre Bertren, augustin, lequel est au cardinal du Vergel, pour le temps qu'il fut à l'ostel de M<sup>gr</sup> à Rouen, une caire et quinze boteaux de foin. »

G. 18. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, papier.

**1402-1403.** – « Le compte de Nicolas de Bourc..., trésorier... des recettes et mises faictes par ly au dit office depuis le vingt-cinquième jour de décembre l'an 1402 jusques au vingt-quatrième jour de juing... l'an 1403. » – Recettes : Fermes muables : des gerbes du Grand-Quevilly, – des gerbes de Cliponville, – des gerbes d'Envronville, – des gerbes de Saint-Martin aux Burniaux (Laurent Poutrel, écuyer, fermier), – des gerbes d'Alisay, – des avoines de la forêt de Lyons. – Dépenses : Réparations aux étables aux chevaux et aux étables aux mules. – « Cas de nouvelleté prins par l'abbé de Fécamp contre M<sup>gr</sup> pour la reconstruction du cimetièrre de Saint-Mor, enprès Rouen. » – L'archevêque tenu de bailler à chaque chanoine résidant en l'église et présent à la grand messe et au distributeur du pain et du vin du chapitre de la cathédrale un pain paré et un ou deux galons de vin les jours de la Circoncision, de l'Annonciation, de Quasimodo, de la Trinité, de la Translation de Saint-Romain. – « Le jour de Pasques à deux chanoines de l'église qui chantèrent *Christus vincit* et fit M<sup>gr</sup> le service à l'église, 10 sous. Le jeudi, jour du Sacrement, que M<sup>gr</sup> list le service à l'église de Rouen, baillé à deux chanoines de l'église les quieux chantèrent à la messe *Christus vincit*, 10 sous. – Le jour de Saint-Estienne, baillé à l'évesque d s Innocens et à aultres enfans de l'église de Rouen, si connue il est accoustumé, 20 sous. – A Arnoulet Dumarese, fauconnier de M<sup>gr</sup> lequel prent par an douze escux qui valent 13 livres 10 sous. »

G. 19. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1403.** – « Le compte de Nicolas de Boure, trésorier... des recettes et mises faictes par luy au dit office depuis le jour de la feste de la Nativité de saint Jehan-Baptiste, l'an de grâce 1403 au 25<sup>e</sup> jour de décembre ou dit an. » – Total des recettes, 26, 333 livres. – Dépenses : « Pour avoir donné à disner aux boutelliers et priseurs du Roy notre Sire, à Rouen, et avec eulx le gouverneur de la viconté, lesquieux estoient sept en nombre et fu chés le segneur de la Fleur-de-Lys (aubergiste) en la rue de la viconté, 25 sous ; – *item*, despendu chés le segneur de la Croys d'or, avec le viconte de l'Eaue de Rouen et avec un sergent, lequel avoit arresté un pouchon de vin de choys pour une amende, 5 sous. – Le samedi, 19<sup>e</sup> jour d'octobre, à Alain Blanchart, de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, natier, pour avoir naté la chambre de la vicairerie, du commandement le Laurensot, 30 sous. » – L'archevêque tenu de bailler à chaque chanoine résidant en l'église de Rouen et présent à la grand'messe un pain paré et deux galons de vin les jours de la fête Saint-Pierre et Saint-Pol, de la Transfiguration et de la Conception. – « Le jour de la Toussaint, à deux chanoines qui chantèrent *Christus vincit*, et fist monseigneur le service ce jour, 10 sous. – A Robin Anguy, verrier de la paroisse de Saint-Nicolas de Rouen, pour avoir rapparé les voirrières du canchel de l'église de Quevilly.... dont monseigneur doit payer les deux pars, 1 livre ; – à Colin Cardoue, l'esné, de là paroisse du Grand Quevilly, machon et plâtrier, pour avoir massonné une partie du pignon du canchel de l'église de ce lieu, refaire l'aire de plastre, pour les deux tiers de la réparation, l'autre tiers étant à la charge du curé, 4 livres 16 sous. »

G. 20. (Registre.) – In-folio, – 44 feuillets, papier.

**1404-1405.** – « Le compte de Nicolas de Bourc..., trésorier... des recettes et mises faictes par ly au dit office depuis le 25<sup>e</sup> jour de décembre, l'an 1404.... jusques au 21<sup>e</sup> jour de juing.... l'an 1405. – Dépenses : « A M<sup>e</sup> Raoul Le Tavernier, mestre en médecine, lequel rechoit, par an, 6 livres à deux termes, Pasques et la Saint-Michel ; – à Jehan Douillet, fereur des prisonniers, par an, 50 sous ; – à Symon Le Roger, garde du manoir et des prés de monseigneur à Sotteville, 4 livres ; – à un homme qui trouva le faucon, 20 deniers ; – pour les chevaux de plusieurs des gens de monseigneur, alans et venans à Rouen, comme M. le vicaire, M. l'archidiacre de Chaallon, M<sup>m</sup> de Sainte-Beuve, le prieur de Haqueville, Denisot du Mesnil, messire Lorens de Sainte-Beuve, Laurensot, Germigny, messire Jacques, messire Pierres l'osmosnier, le recepveur de Loviers, Mahiet de Grès, Pierres de Muchy, Morisot, Cardin, Voymen, Regnault de Couches, Jehan de Romaing, les chevaux de care de monseigneur, les fauconniers et veneurs, 40 cares et demie et 7 boteaux de fain. – Pour couvrir l'ymage de saint Michel, qui fut menée de Rouen à Gaillon pour la porte dudit lieu de Gaillon, une care et demie de fain. »

G. 21. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1405.** – « Le compte de Nicolas de Bourc..., trésorier... des recettes et mises par ly faictes audit office depuis la feste de la Nativité saint Johan-Raptiste, l'an de grâce 1405, jusques au 25<sup>e</sup> jour de décembre ou dit an. » – Recettes : Émoluments de la Cour de Rouen, écriture des notaires, 591 livres ; amendes, absoutes, émolument du scel et écriture des absoutes, 312 livres; – amendes d'office, compositions et reconciliations des églises et cimetières, 469 ; – pensions dues à monseigneur au sane (synode) de la Toussaint par les doyens, 12 livres 9 sous 10 deniers, – par les curés de Saint-Maclou, Saint-Godard et Saint-Jean de Rouen, par ceux de la grande portion de Saint-Paer, de Rouvray, Saint-Denis-le-Thibout, Bleville, Gornerville, Saint-Eustache-la-Forêt, Saineville, Foville, Roquefort, Berville, Vinemerville, Saint-Martin-sous-Bellencombre, Bully, Étran ; par les abbés de Josaphat et de Lire pour les cures de Fourmetot et de la Neuville-Chant-d'Oisel, par les prieurs de Notre-Dame-au-Bosc, et de la Madeleine de Rouen, pour les cures de la Poterie et de Vénestanville, 77 livres 6 sous 8 deniers. – Menus cens et rentes censives, 4 livres 12 sous 8 deniers. – Fermes muables, 133 livres. – Déport des églises, 992 livres. – Total des recettes, 2, 719 livres. – Dépenses : Voyages pour certaines causes touchant madame l'amirale. – Frais dépavage depuis le carrefour devant l'hôtel de Bar-sur-Aube, jusque devant l'hôtel de M<sup>e</sup> Robert du Quesnoy, chanoine de Rouen devers l'hôtel de monseigneur.

G. 22. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1405-1406.** – « Le compte de Nicolas de Bourc..., trésorier... des recettes et mises faictes par ly au dit office depuis le 25<sup>e</sup> jour de décembre l'an de grâce 1405, jusqu'au 24<sup>e</sup> jour de juing 1406. » Recettes : « 2, 000 de harens sors rendus à l'hôtel, dès à caresme-prenant par le curé d'Englesqueville, en doyenné de Saint-Romain ; – 2, 000 de harengs sors dûs au même terme par les hoirs Ysembart Maillarl, à cause de l'église d'Épineville, 60 sous dus par le curé de Saint-Aignan à la fête de Pâques. » – Dépenses : « Le jeudi-saint, il est accoustumé chascun an faire les choses qui ensuivent : premièrement sont amenés 13 pauvres à disner en l'ostel de Rouen, en la salle, et quant ils ont disné, l'en baille à chascun povre 5 sous pour chemises et souliers. – *Item*, ce jour, après le disner, fu fait le mandé de monseigneur en la dicte église de Rouen, si comme il est accoustumé, et pour ce baillé à 200 pauvres qui furent au dit mandé, à chascun 2 deniers pour la vendue de 26 alnez de toille, pour alne 3 sous 9 deniers de quoy furent fais les devantiex pour les chanoines de l'église... pour la fachon desdiz devantiex, 7 sous 6 deniers. – *item* pour 24 gâtes de bosc à laver les piés des dis povres, 24 sous ; pour 24 hanaps de plane, 24 sous ; pour 24 pos de terre et 3 seilles à porter le vin et l'eaue, 8 sous ; à deux hommes qui portèrent le vin et l'eaue... depuis le chellier jusques à l'église, 3 sous 4 deniers. » – Réparations au chancel de l'église d'Envronville ; les deux tiers de la dépense à la charge de l'archevêque. – Chevaux de M<sup>gr</sup> l'évêque d'Algot nourris à l'archevêché.

G. 23. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1406-1407.** – « Le compte de Nicolas de Bourc..., trésorier..., des recettes et mises faictes par Iy au dit office depuis le 25<sup>e</sup> jour de décembre, l'an de grâce 1408... jusques au 24<sup>e</sup> jour de juin l'an de grâce 1407. » Cette dernière date rayée. – Dépenses : « Baillé chascun dimanche depuis le 6<sup>e</sup> jour de novembre après la Toussaint derrainement passée eu quel temps Monseigneur Guillaume de Vienne mist ses officiers à gages, au cleric de l'église de Notre-Dame de Rouen, lequel porte l'eaue benecte ès hostiex des chanoines d'icelle église chascun dimanche de l'an, comme il est accoustumé, jusques au 18<sup>e</sup> jour de février ensuivant que mondit seigneur trespassa... pour chascun dimanche, 6 d. – *Item*, le samedi 19<sup>e</sup> jour de février, par l'ordonnance de Monseigneur l'official, le promoteur et le scelleur, le trésorier de Monseigneur envoya son vallet à Loviers et à Gaillon et à Gaagny pour savoir les certaines nouvelles du trespassement de Monseigneur, lequel demoura par deux jours, pour despenche faicte par icellui, 5 sous. – Pour un cheval de louage pour les dis deux jours, 5 sous. – Le vendredi 11<sup>e</sup> jour de mars, le trésorier parti de Rouen lui deuxième, à deux chevaux, pour aler à Loviers porter l'argent de la harengueson et la nef d'argent de Monseigneur et avec ly un homme et un cheval qui portoit ledit argent et nef. »

G. 24. (Registre.) – Grand in-folio, 43 feuillets, parchemin.

**1407-1409.** – Compte de la régale de l'archevêché de Rouen présenté par M<sup>e</sup> Jehan Alespée. – Recettes : » Le chappitre de Notre-Dame de Buieux. pour la cure de Sainte-Marie des Camps, pour

les deux sanes (synodes) de Penthecoustes pour chacun 4 livres et pour le sane de Toussains, néant. L'abbé de Saint-Ouen de Rouen doit par an à la feste Saint-Romaing au pardon une peliche d'aigheaux blancs. » – Ordres célébrés à Louviers par l'évêque d'Évreux, – à Lisieux par l'évêque de Lisieux et par l'évêque de *Naaso*. – Dépenses : « Prisonnier soupçonné de meurtre réfugié en l'église Saint-Sauveur. – Accord et appointment avec le bailli ; dîner qui lui est offert en l'hôtel de M<sup>e</sup> Jacques de Fréville, où on lui présente 2 justes de vin et une carte d'Ypocras ; autre prisonnier que le bailli veut faire pendre disant que, Monseigneur Guillaume de Vienne l'ayant délivré par deux fois pour cas criminel, il avoit perdu son privilège clérical ; sa délivrance obtenue ; nouveau présent de 4 justes de vin de Beaune à 5 sous la juste, fait par Monseigneur à cette occasion. » – Par commandement de l'official, du vicaire et du scelleur, messenger envoyé à tous les doyens de l'archevêché, pour leur signifier d'avoir à rendre leurs sceaux. – Autre messenger envoyé pour inviter plusieurs de Messieurs (les chanoines) absents de Rouen, à venir prendre part à l'élection du nouvel archevêque. – Régale de l'archevêque de Rouen donnée par le Roi à la Reine. – Par commandement de Messieurs (les chanoines), Martin Delamare, Jehan Lecoq et Jean Alespée envoyés à Lyon afin de « pourcacher devers l'archevêque de Lyon la confirmation de la postulacion faicte de la personne de Monseigneur par mes dis sieurs, se le dit archevesque en avoit puissance expresse par le Pape, comme l'en leur avoit donné entendant qu'il avoit. » – Rupture des prisons de Louviers et de celle de Rouen dite l'Ermitage. – Officiers de l'archevêché, le siège archiépiscolal vacant : Robert de Livet, vicaire ; Jehan Gobelin, official ; Guillaume Gorren, penanchier (pénitencier) ; Pierre de Saint-Just, tabellion du sceau de la Cour ; Jean Alespée, trésorier. – « 100 sous à un tabellion pour le vidimus d'une grande bulle envoyée par le pape Alexandre par laquelle, entre les autres choses, il mandoit sa volenté et son propos estre de poursuivre par toutes manières deubes et par espécial par voye de cession, l'union de notre mère sainte Église. »

G. 25. (Registre.) – Grand in-folio, 45 feuillets, parchemin.

**1412-1413.** – « Le compte de Jehan Alespée, chanoine de Rouen et trésorier de... messire Loys de Harcourt..., archevesque de Rouen, des recettes et mises par lui faictes pour ung an commenchant le jour Saint-Michiel l'an 1412 et finant ledit jour Saint-Michiel l'an 1413. » – Recettes : « De M<sup>e</sup> Jehan Lemercier, secrétaire de Monseigneur, pour les ordres d'après la Sainte-Luce, 79 livres 17 sous ; – à cause de la terre de Monseigneur à Arscot en Bréabant, 869 livres. » Total des recettes, 13, 504 livres. – Dépenses : « A Thierry Ronce, orfèvre à Paris, pour un joyau d'argent doré, un tissu à le pendre et un estui, 21 livres 5 sous. « – Travaux pour la réparation du chancel de Cliponville, vérifiés par Jean Lemonnier, maître charpentier ; – réconciliation des cimetières de Saint-Laurent de Brèvedent, de Saint-Clair, du Mesnil-le-Bray et de Touffreville, et des églises de Cléville et Gisors par l'évêque d'Hippone, lequel se met en route « lui quatrième et quatre chevaux ; » – l'archevêque s'excuse de ne pouvoir se rendre à Paris à l'assemblée des gens d'église et des nobles ; – « au clerc du secrétaire qui avoit escript les lettres par lesquelles le Roi mandoit à Monseigneur qu'il ne se bougast et que il gardast ses villes et chasteaux, 7 sous 6 deniers. – Plusieurs prisonniers morts en la fosse de la prison d'église ; parmi eux un religieux de Saint-Laurent-en-Lyons, dom Jean Nouel ; – offrande à Notre-Dame de Montfort ; – don au cardinal de Thury ; – remboursement à l'évêque de Lisieux pour prêt fait à Monseigneur, à Pise ; – officiers de l'archevêché : Robert de Livet et Nicolas de Venderès, vicaires, 120 livres à chacun ; Jean Vippart, official, 160 livres ; Mathieu Lesauvage, évêque, pénitencier, 120 livres ; – Philippot Poupert, sénéchal, 200 livres ; – Jean Le Cauchoys, procureur général, 140 livres ; Simon Le Poulaillier, auditeur des comptes, 100 livres ; Jean Duboulay, chevalier, maître d'hôtel, 100 livres ; Henri Lalemant, chevalier, capitaine de Gaillon, 100 livres ; Jean de la Boullaye, scelleur, 50 livres ; Jean de Manseigny, Guillaume de Marveil, Philippot d'Erneville, Guiot de Pitres, écuyers, de 30 à 40 livres à chacun ; Jean Yves, chapelain de Monseigneur ; Pierre Morel, chapelain pontifical ; Richart Loudier, vicomte des aumônes de Cliponville et d'Envronville, Bauduchon Megret, fauconnier, 20 livres à chacun ; Thomas Poignant, Robert Lavache, Thomas Lecaron, Jean Morelet, Jean Bocquet, Jean Segueult, Regnaut Cousin et Nicolas Thirel, conseillers de Monseigneur à Rouen ; Jean Perier, Audri Cotin, Nicole de Savigny, Guillaume Cousinot et Jean Doulle, conseillers de Monseigneur à Paris.

G. 26. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1423-1424.** – « Le compte de Gilles Deschamps, chancelier et chanoine de Notre-Dame de Rouen, et trésorier de... M<sup>gr</sup> Jehan... archevêque de Rouen, des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour Saint-Michiel l'an 1423... jusques au dit jour Saint-Michel l'an 1424. » – Recettes : « Deniers versés par le clerc de la vicairerie à cause des ordres célébrés à Rouen par l'évêque d'Yponense (Hippone) ; 939 enfants légitimes tonsurés, 15 illégitimes, dont 13 de *soluto et soluta* payent 25 sous chaque, 2 de *presbytero et soluta* payent 45 sous chaque, 55 acolytes, 79 sous-diacres, 71 diacres, 72 prêtres, 40 approbations de titres, dont 39 ont lieu par témoins, une seulement par le doyen. « Total des recettes en argent, 916 livres 28 écus, 1 salut et 7 moutons d'or. – Dépenses : « Payement fait à Michel Durand, vicomte de Rouen, pour certains poissons que il fist acheter à Caudebec, par Jehan Basin, son parent, pour la teste de l'entrée de Monseigneur à Rouen ; – Dîners offerts à M. le Régent (le duc de Bedford) à l'occasion de ladite fête ; – au premier président du Parlement, à Jean de Rynel et à l'archidiacre du Petit-Caux ; – à l'abbé du Mont-Saint-Michel et à messire Raoul Lesage ; – aux vicomtes et aux conseillers de Rouen. » – Dépenses faites chez le seigneur de l'Image-Saint-Romain (aubergiste) « par aucuns des gens de Mons, quand ils revindrent de prendre possession de Dieppe ; – parlement de Monseigneur pour aller en cour de Rome ; – lettres closes. portées à Paris pour signifier à l'archidiacre de Besançon la conclusion qui avoit esté faicte au conseil du Roy sur le fait de l'abolition de Gaillon, afin qu'il y remediast et feist tant que le chastel du dit lieu demourast sans estre abatu ; – achat pour 18 livres 16 sous 6 deniers, de 7 lances, 3 arbalestres, 1 poullie, 1 croq, 1 casse de trait et 13 livres de poudre à canon pour ledit chastel ; » – l'abbé, le prieur et le bailli de Saint-Ouen de Rouen, prisonniers aux prisons de l'archevêché ; – « escharfaut dressé en l'aitre de Notre-Dame pour prescher trois cabuseurs, porteurs de fausses bulles et baptiseurs de campanes ; » – officiers de l'archevêché : Jean Chevrot, vicaire général, Jean Coullombel, promoteur ; Jean Pajot, scelleur ; Jean Le Cauchois, sénéchal ; Martin Loyson, procureur général ; Martin Mordant, procureur substitut ; Guillaume de Rouves, Henri Boudier, vicomtes des aumônes de Cliponville et d'Envronville ; Robin Raoulin, Massé Poret, Jean Le Prévost, Jean Millart, avocats en Cour laie et conseillers de l'archevêque.

G. 27. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** – « Le compte de Gilles Deschatnps..., trésorier... des recettes et mises faictes au dit office depuis Saint-Michiel l'an 1425.... jusques au dit jour S. Michiel l'an 1426. » – Recettes : « Deniers versés par le clerc de la vicairerie à cause des ordres célébrés au Bec-Hellouin et à Rouen par les eveques de *Yponense et de Jullinense*, 738 enfants légitimes tonsurés, 20 illégitimes, 51 acolytes, 59 sous-diacres, 60 diacres, 58 prêtres, 39 approbations de titres. » – Total des recettes de l'espirituel (spiritualité), 4, 666 livres, des revenus de Dieppe, 2, 180 livres, de ceux d'Alihermont, 690 livres, de ceux de Frêne-l'Archevêque, 289 livres, de ceux de Déville, 63 livres. – Dépenses : « A Mauger, sergent de la Cour, pour un voyage fait de Rouen à Paris pour porter lettres closes à Monseigneur, afin que il sçeut ce que l'on pouvoit juger de première face au fait de la cardinalité de la greigneur partie de chapitre, 42 sous 6 deniers. – A Cardin Guerard, pour un autre voyage de Rouen à Paris pour porter à Monseigneur certaines lettres closes qui estoient hastives pour le fait de Robin Duboys, monnoyeur, souspechonné du crime de lèse-majesté. – A quatre Angloys qui convoyèrent Monseigneur de Rouen jusques à Vernon, 6 livres ; – huit pastés de truite envoyés d'Alihermont à l'archevêque ; – réparation à la cohue et aux étuves de Deville ; – à Ernoulet du Montcouronne (paintre), pour la fachon d'un patron de certain galice que Monseigneur vouloit faire faire, 10 sous ; – émaux et pierres pour mettre au pied d'argent de la croix de Monseigneur, 85 livres ; – à Robert Gueville, pour réparer le grans tappis de haute-lice, 40 sous. » – Information par l'official de Théroienne contre l'abbé de S. Ouen ; – neveu de l'archevêque, conduit de son pays à Paris, 100 sous ; reçu à la prébende de Rouen, vacante par la mort de Thomas Mautaint. – « Aux chanoines du Sépulcre de Rouen, l'abbé de Eu, les chartreurs et Ammurées de Rouen, le curé de Saint-Andrieu, le prieur de S. Michiel, le prieur de l'ostel Dieu de Gisors, le prieur des Carmes et aux Bons-Enffans, pour certain argent que Monseigneur avoit receu à Paris de Monseigneur de Salsebery, 345 livres ; – une mine de blé baillée pour l'amour de Dieu à Pierre de Collemre, nagaires queu des officiers de Rouen, le jour de son mariage ; – unshouziaux au petit Hebert, qui ala en Angleterre avec le confesseur de Monseigneur. »

G. 28. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1426-1427.** – « Le compte de Gilles Deschamps...., trésorier.... des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour S. Michiel 1426 jusques au jour S. Michiel 1427. » – Recettes : Ordres célébrés à Rouen par M<sup>er</sup> d'*Yponense*, 1, 301 enfants légitimes tonsurés, 13 illégitimes, 66 acolytes, 48 sous-diacres, 57 diacres, 44 prêtres, 38 approbations de titres ; – Total des recettes, 8, 748 livres. – Dépenses : « A M<sup>e</sup> Massé Autin, clerc d'office, et à messire Pierre Cochon, clerc des testaments, pour un voyage fait par eux aux calendes d'après Pasques dans les divers doyennés, 23 jours, 16 livres. » – Pierre Salmon, secrétaire de Monseigneur et l'archidiacre de Chalons, détroussés à Gisors, se font accompagner par des Anglais. – M<sup>e</sup> Nicolle Loyseleur, chanoine de Rouen, envoyé à Paris pour y porter « le traité advisé entre Monseigneur et, ceuls de chapitre touchant la rétencion de l'archevesché. – Messagers envoyés à Paris pour faire que l'abbé de Saint-Ouen fust tenu en la prison de l'archevesché segon l'ordonnance de messieurs de l'Échiquier ; – à Dieppe pour faire ordonner l'hostel de Monseigneur et faire tendre sa chambre, afin que, se il venoit de Flandres où il estoit par le dit lieu, il trouvast tout prest ; – pour porter lettres à Monseigneur de la manière de l'entrée de monseigneur de Vincestre, comme il avoit este reçu à Rouen ; – chancelier de France logé en l'ostel de l'archevêché ; » – on mande au receveur de Dieppe « de faire finance d'aucuns poissons notables qui pussent lui estre présentés ; – à l'évesque des Innocents pour don à eulz fait comme il est acoustumé quand ils visitent l'ostel de Monseigneur le jour des Innocents, 10 sous ; – à M<sup>e</sup> Nicole Caval, chanoine de l'église de Rouen, pour bailler et délivrera un bon homme qui avoit trouvé un livre fait par un archevesque de Rouen, prédécesseur de Monseigneur, euquel livre estoient contenues moult de notables choses touchant l'archeveschié de Rouen, lequel livre fut baillé à monsieur le vicaire, 20 sous ; – pour 3 aulnes et demie d'escarlate vermeille donnée à M<sup>e</sup> Jehan de Bury, compère de Monseigneur, 31 livres 10 sous ; – au fol du chancelier de France et au héraut de monseigneur le Régent pour l'onneur et révérence des dessus diz seigneurs pour le temps que monseigneur le chancelier estoit à Rouen logié en l'ostel de Monseigneur, 35 sous. – Départ de Monseigneur pour Rouen ; – 5 paons nourris à l'hôtel de Rouen. »

G. 29. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1427-1728.** – « Le compte de Gilles Deschamps...., trésorier....des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour saint Michel 1427 jusques au jour de saint Michel 1428. » – Recettes : « Ordres célébrés à Rouen par l'évêque d'*Yponense* : 1, 097 enfants légitimes tonsurés, 15 illégitimes, 56 acolytes, 46 sous-diacres, 35 diacres, 39 prêtres, 34 approbations de titres ; » – ordres célébrés au pays de Caux comptés à part. – Total des recettes, 4, 733 livres. – Dépenses : messagers envoyés à Paris « par devers l'official qui là estoit pour la matière de la foy touchant Jehan Segueult et aussi pour le payement des Angloys qui convoierent ledit official, » – « pour festoier et recepvoir le petit moyne, ambaxateur du pape ; » – à Frène-l'Archevêque « pour porter certaines lettres du cardinal de Vincestre à certains Angloys qui avoient pris des blés et adveines de Monseigneur ; » – messenger détroussé par les brigands ; – départ de l'archidiacre de Châlons pour Rome, afin de traiter les affaires de l'archevêque. – Chancelier de France, le petit moine, ambassadeur du pape à l'hôtel archiépiscopal de Rouen. – Présents : « Un porc senglier » au chancelier ; – un millier de harengs sors et 6 tasses dorées du prix de 43 livres 17 sous, à M. de Saint-Pierre ; – 19 livres « à l'inquisiteur de la foy pour plusieurs mises faictes en certaines causes de la foy pour le bien et relevement de la juridicion de l'Église. » – Réparations du chancel d'Envronville, 29 livres ; – du pont de Bapaumes, 239 livres ; – unes patenostres pour Monseigneur, 4 saluts ; – 545 saluts portés à Jacques Majoris, secrétaire de Monseigneur à Genève, par l'entremise d'un marchand de Bernay. – Officiers de l'archevêché : – Jean Le Cauchoys, sénéchal ; Martin Mordant, substitut ; Guillaume de Rouves, vicomte des aumônes ; Colin de La Fresneye et ean Guedon, gardes des registres de la Cour ; Guillaume Manchon, tauxeur ; Nicole Levasseur et Étienne Roondel, tabellions du scel ; Robin Raoulin, Jëan Le Prevost, Jean Millart, Guillaume de Croismare, conseillers ; Jean Du Conseil, horloger.

G. 30. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1428-1429.** – « Le compte de Gilles Deschamps...., trésorier.... des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour saint Michiel 1428 jusques au jour saint Michiel 1429. » – Ordres célébrés à

Rouen par l'évêque *d'Yponense* : 1, 307 enfants légitimes, 84 acolytes, 68 sous-diacres, 64 diacres, 68 prêtres, 40 approbations de titres. – Dépenses : « A Jehanne Remonde pour deux voyages par elle fais de Rouen à Bernay pour trouver marchans qui voulsissent délivrer à Genève à Monseigneur argent pour le rendre par deça ; – pour deux voyages par elle fais jusques à Louviers pour aler savoir si les marchans dudit lieu pourroient délivrer argent à Monseigneur à Genevve. » – Lettres portées au bailli de Louviers à Pont-de-l'Arche « afin que hastivement il alast à Louviers pour doubte des ennemis qui fort contendoient à avoir ladicté ville. » – Prisonniers de la cour d'Église de Rouen conduits à Louviers ; – prisons de Louviers rompues par des prisonniers qui se mettent en franchise. – « Pour le parpaiement de M<sup>e</sup> Guillaume Eurart, maistre du nepveu de Monseigneur, quant il parti des gramarians de Navarre, 10 livres : – à M<sup>e</sup> Guillaume Eurart, maistre des arciens du collège de Navarre pour le temps qu'il y a demouré, 35 livres 14 sous ; – pour amener de Paris à Rouen les livres de Monseigneur avec le dit nepveu, 124 sous. » – Présents : Un marsouin porté à Paris au chancelier ; – un pot d'hypocras et le mestier du prix de 16 sous 8 deniers ; – un millier de harengs sors de Boulogne du prix de 4 livres 10 sous, au premier président du Parlement ; – un grand lus et deux galons de vin valant 58 sous 9 deniers, à un docteur, ambassadeur du pape qui venoit à Rouen pour les dixièmes de l'Église ; – 110 sous en argent et un drap de même valeur au maître du neveu de Monseigneur, « afin que il pensast bien de lui. » – Dîner offert eu l'hôtel de Monseigneur à l'ambassadeur du pape, auquel assistèrent MM. de Beauvais (Pierre Cauchon), de Saint-Pierre, tous les officiers de Monseigneur et plusieurs chanoines, 20 livres 5 sous. – Jacques *Majoris*, secrétaire de l'archevêque.

G. 31. (Registre.) – Grand in-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1429-1430.** – « Le compte de Jehan Guarin, chanoine de l'Église de Notre-Dame de Rouen et archidiaque du Veulguessin-le-Françoiz en la dicte église et trésorier de l'archeveschié du dit lieu, le siège vaquant, depuis le 3<sup>e</sup> jour de décembre 1429 jusques au dit jour l'an révolu 1430. » – Ordres célébrés à Rouen par les évêques *d'Yponense* et d'Avranches. – « Pour avoir fait la copie des bulles d'indulgence du Saint-Sacrement, 10 sous. » – Violences commises en l'église de Gounay. – Officiers de l'archevêché : M<sup>es</sup> Raoul Rousse, Nicole de Venderès et Jean Pinchon, vicaires ; – Jean Basset, official ; – Nicole Copequesne et Pierre de Glinchant, penanchiers (pénitenciers) ; – Jean de La Porte, scelleur ; – Jean Le Roy, promoteur ; – Henri Gorren, maître des testaments ; – Robin Raoulin et Jean Le Cauchois, conseillers, avocats en cour laie.

G. 32. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1430-1431.** – « Le compte de Jehan Guarin... trésorier de l'archevêchié..., le siège vacquant, depuis le 3<sup>e</sup> jour de décembre 1430 jusques au dit jour l'an révolu 1431. » – Réception du cardinal de Sainte-Croix, légat du pape, au mois de septembre. – Raoul Roussel se démet de l'office de vicaire pour certaines causes. – Échafauds dressés en l'aitre de la cathédrale, pour Alis La Rousse et Cardine La Fertée ; – pour messire Jean Marchandie et Jean de Guyenne. – Messe célébrées par l'évêque de Northvyc, le jour de la mi-août ; – par l'évêque de Beauvais le jour du Saint-Sacrement et après que les processions furent retournées de Saint-Ouen à Notre-Dame. – Attentats commis au préjudice de l'Église : Jean Basset, official et Jean *Regis*, promoteur, prisonniers au château. – 9 galons de vin présentés à Nicole Midy « pour une collation par lui faicte pour l'expédition de mes dits seigneurs, 65 sous 10 deniers ; » – à Jean Alespée pour avoir donné à dîner à deux des chapelains du cardinal afin de procurer leur délivrance ; – autres présents, à la même intention, au chancelier de France, à MM. de Saint-Pere, de Morvilliers, aux évêques de Beauvais et de Noyon et à l'huissier du cardinal qui donna entrée auprès du cardinal à MM. du chapitre ; – cause des prisonniers défendue par Jean Le Cauchoix, Jean Le Prevost, Jean Du Quesnay, Martin Loyson, Trencart et Croismare, plaidée par Robin Raoulin ; – « à MM. maîtres Raoul Roussel, M. de Venderès, J. Pinchon, vicaires, J. Garin, trésorier, et Jean Basset, official, qui estoient empeschiez pour le fait de la foy, pour la moitié de l'obit du Roy qui fut le premier mars, 33 sous 4 deniers – A six de Messieurs de l'Église fut baillé le 13<sup>e</sup> jour d'août, pour la moitié de l'obit du Roy du 1<sup>er</sup> avril estant à l'eure au conseil pour le fait de la Pucelle, 65 sous 5 deniers. – Le 24<sup>e</sup> jour d'août fut paie à six de Messieurs, à chascun 6 sous 8 deniers pour la messe de l'obit du Roy du 2 d'avril, estant è l'eure au conseil pour le fait de la Pucelle. – Vin offert au Régent (le duc de Bedford) et à M<sup>gr</sup>

d'Avranches, qui fit les ordres. – Au messagier pour lui aider à paier la rançon quand il fut prisonnier à Beauvais, 40 livres. »

G. 33. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1431-1432.** – « Le compte de Jehan Garin... trésorier de l'archevêché, le siège vacquant, depuis le 3<sup>e</sup> jour de décembre 1431... jusques au 12<sup>e</sup> jour d'avril ensuivant. » – Ordres célébrés par l'évêque d'Avranches. – Procès entre l'official et le promoteur d'une part et les frères de Saint-Jean de Jérusalem d'autre part. – « A l'évesque des enfans le jour des Innocens, par le commandement de Messieurs, 1 salut d'or. – A Jehan Zelle, qui apporta les lettres de M<sup>gr</sup> le cardinal président au conseil de (Bâle) à messieurs les vicaires, 2 salutz d'or. – A Pierre Dupuis, procureur, pour avoir fait escrire les raisons du propos fait par le procureur du Roy à rencontre du curé de Hennesiz, 18 d. – A luy pour avoir fait escrire le propos fait à l'encontre de Raoul Iguel et Pierre Hallier, détenuz prisonniers pour suspeçon de crime de lèse-majesté, 4 sous 6 deniers. – Sermon du dimanche de la septuagésime fait par un docteur en théologie qui est à madame de Bavière ; pour deux gallons de vin qui luy furent présentés et deux pains de chapitre, 10 sous. »

G. 34. (Registre.) – Grand in-folio, 48 feuillets, parchemin.

**1432-1433.** – « Le compte de Gilles Deschanips, chancelier et chanoine de l'église de Rouen, vicaire et trésorier de M<sup>gr</sup> Hugues..., archevêque de Rouen, des receptes et mises faictes au dit office depuis le 4<sup>e</sup> jour de septembre 1432 jusques au jour de Saint-Michiel 1433. » – Recettes : Ordres célébrés à Rouen par l'évêque d'Avranches aux quatre temps de septembre : 159 enfans légitimes tonsurés, 3 illégitimes, 13 approbations de titres. Total des recettes : 5, 204 livres. – Dépenses : « A Agnès Gallet, pour un voyage fait par elle de Rouen à Paris pour porter à M. Maistre Guillaume Erart, les manières et offres que Mons avoit tenues et faictes de requerir doucement aux gens du Roy à Rouen que M. d'Avranches lui fust rendu, 40 sous. » – Quatre autres voyages faits par elle de Rouen à Paris – un autre fait par elle de Rouen à Lisieux, Bayeux, Coutances, « afin que les évêques et les chapitres recommandassent à l'Université, au Parlement, au chancelier de France, le procès que l'archevêque soutenoit pour le fait des libertés de l'église. » – 10 voyages faits par une autre femme de Rouen à Paris et ailleurs, à Dieppe notamment, « afin que on apprestast à souper tant pour Monseigneur comme pour M<sup>gr</sup> de Wylughby. » – Voyage de Guillaume Érard, de Rouen à Paris par le bateau pour la poursuite des libertés de l'église. » – Trois prisonniers, Jean Robert, Raoul Pelerin et Jean Le Févre, prêchés en l'aître de Notre-Dame. – L'inquisiteur présent au procès de Nicolas de Buchy en matière de foi. – Autel portatif, 25 sous, calice d'argent, 10 livres ; – façon et gravure des sceaux de la vicomté de Deville, 26 sous 8 deniers ; – une once d'argent mise aux chaînes du sceau de la Cour, 25 sous 9 deniers ; – chambre et logis préparés à l'archevêché pour M<sup>mc</sup> d'Alangou, sœur de l'archevêque, 9 livres 2 sous ; – 2 bonnets envoyés à Bâle, à l'archevêque. – Réparations aux chancels de Quevilly et de *Saint-Martin aux Brunaux* ; – église de Quevilly visitée par Jean Son, maître des œuvres de Rouen. – Officiers : Guillaume Érard, vicaire, Pierre de Gauville, sénéchal, Jean Le Roy, Jean Pajot, scelleurs, Martin Loison, procureur général, Martin Mordant, substitut, Jean Le Prévost, Guillaume de Croismare, Guillaume de Rouves, conseillers de l'archevêque à Rouen, Guillaume Intrans, Jean Luillier, Jean Roussel, Pierre Le Gay, Pierre Charmolue, conseillers de l'archevêque à Paris.

G. 35. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1433-1434.** – « Le compte Gilles Deschamps... trésorier... des receptes et mises faictes au dit office depuis le jour de la Saint-Michiel 1433 jusques au jour de Saint-Michiel 1434. » – Dépenses : « AM<sup>e</sup> Nicole Loiseleur tant pour un voyage par lui fait de Rouen à Paris pour les libertez de l'Église par l'ordonnance de messeigneurs les vicaires que pour un instrument de l'adjunction de l'Université et expedicion d'aucunes lettres touchant les dites libertez, 28 livres 10 sous. – Au doyen de la Chrétienté, pour un voyage fait par lui de Rouen à Basle, par l'ordonnance de messieurs les vicaires, pour exposer à Monseigneur les dangiers en quoy il estoit chascun jour en ceste ville pour les libertez de l'Église, afin que mon dit seigneur y remediast, 9 livres 4 sols 2 deniers. » – Autre voyage du même au même lieu, 8 livres il sous. – Quatre femmes employées comme messagères : Jeannette La Courtilière, Perrette La Sénéchalle, Jeanne Noël, Agnès La Rebourse. – Maître Jean de Villaines, excommunié. – Présents : 6 galons de vin du prix de 36 sous, un saumon

de 70 sous, à M. le chancelier de France, – deux galons de vin à l'évêque de Noyon, – *idem* au carme qui prêcha le sermon des Rouvoisons (Rogations). – Six mines d'avoine « à M<sup>gr</sup> de Montferrant, afin que il eust les affaires de Monseigneur pour recommandez envers M<sup>gr</sup> le Régent. » – Diners offerts à MM. de S. Wandrille et de Mortemer et à M<sup>c</sup> Guillaume Le Duc. – Quatre bonnets du prix de 53 sous 4 deniers portés à Monseigneur à Bâle. – Argent mis à la verge de l'official. – Réparations à la chambre vermeille de l'archevêché.

G. 36. (Registre.) – Grand in-folio, 27 feuillets, parchemin.

**1434-1435.** – « Le compte de Gilles Deschamps... trésorier... des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour de la saint Michiel l'an 1434 jusques au dit jour de saint Michiel l'an 1433. » – Dépenses: « A Perrette la Senescale, pour un voyage par elle fait de Rouen à Paris pour porter lettres au promoteur de l'Université, afin que le dit promoteur meist hors de contumace les officiers du Roy pour le fait des doyens de Saint-Georges et de la Chrétienté, 40 sous. – A la dicte Perrette, pour un voyage par elle fait de Rouen à Paris pour avoir une prolongation des causes de Monseigneur considéré l'absence de monseigneur le vicaire, 40 sous. – Autres femmes employées comme messagères : Jeanne Sebire, Jeanne La Belle, Olive Bertine. – Message envoyé à Bâle, 4 livres 5 sous 6 deniers. – Argent fourni au doyen de Saint-Georges pour lui aider à payer les charges qu'il a eues en la prison de Caudebec. – Réparations des verrières de la chapelle de l'archevêché, par Jean de Senlis, verrier ; – de la chambre de parement de Monseigneur ; – de la maison où l'abbé de Saint-Ouen étoit retenu prisonnier. – Achat d'aulmaires (armoires) pour mettre la tapisserie de l'archevêque, 108 sous 9 deniers. – Diners offerts aux officiers du Roi. »

G. 37. (Registre.) – Grand in-folio, 12 feuillets, parchemin, incomplet.

**1435-1436.** – « Le compte de Guy Voillot, trésorier de Saint-Frambourg de Senlis et de M<sup>gr</sup> Hugues d'Orges..., archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour saint Michiel l'an 1435, jusques oudit jour saint Michiel 1436. » – Commission de trésorier donnée audit Voillot, par l'archevêque. – Fermes muables : dîme du Grand Quevilly, 20 livres ; – d'Alisay, 60 livres ; – d'Envronville, 34 livres ; – de Saint-Martin aux Bruneaux, 17 livres ; – des prés de Sotteville, 12 livres ; – de la geôle ou prison de l'archevêque, 40 livres ; – de l'hôtel de Sotteville, près Rouen, 60 sous ; – des avoines de Lysus, 157 mines et demie et 2 boisseaux, dont le tiers appartenait à l'abbé de Cérisy.

G. 38. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1437-1438.** – « Le compte de Guy Voillot, trésorier... de monseigneur Louys de Luxembourg... archevesque de Rouen et chancelier de France, des recettes et mises faictes au dit office depuis le 11<sup>e</sup> jour d'avril 1437 que la possession de l'archeveschie fut prise pour le dit seigneur jusques au jour S. Michiel ensuivant. » – Commission de trésorier donnée audit Voillot, par Pasquier, évêque de Meaux, vicaire de l'archevêque. – Réparations à l'archevêché. – Chaire de bois et 12 scabelles pour la chambre de Monseigneur, 110 sous. – A Baudet de Coulomby, orogeur (horloger), pour avoir réparé l'auloge de l'ostel, 4 livres. – Officiers de l'archevêché : – Guillaume Erard, vicaire, 100 livres ; Jean Martequin, official et vicaire, 100 livres ; Jean Pajot, scelleur, 50 livres ; Pierre de Gauville, sénéchal, 60 livres ; Martin Loyson, procureur général, 40 livres ; Jean Du Quesnoy, vicomte des aumônes, et Guillaume Manchon, tauxeur de Monseigneur. – Compte signé par Pasquier *Meldensis* (Pasquier, évêque de Meaux), G. Erard, J. Martequin, collationné par Jacques Cochon.

G. 39. (Registre.) – In-folio, 73 feuillets, papier.

**1437-1438.** – « Le compte de Guy Voillot, naguères trésorier de S. Frambourg de Senlis et de... monseigneur Louys de Luxembourg... archevesque de Rouen, chancelier de France, des recettes et mises faictes au dit office depuis le jour S. Michiel 1437... jusques au 11<sup>e</sup> jour de septembre 1438. » Total des recettes, 3, 528 livres. – Dépenses : « A Ancelot Dupont, pour un voyage de Rouen à Lysieux, Baveux et Coustances, pour porter certaines lettres touchans le concile de Basle, lesquelles Monseigneur envoioit aux evesques pour les convoquer à Rouen, 4 livres. – A frère Martin Lavenu, du couvent des Jacobins de Rouen, païé pour ung voyage par luy fait à Paris,

touchant le procès encommencié en matière de foy, contre M<sup>e</sup> Gilles Deschamps, 6 livres. – Le dimanche 27<sup>e</sup> jour du mois d’avril fust faite procession générale pour la paix en l’église Notre-Dame et fust païé à un Jacobin, lequel fist le sermon en la dicte église, 10 sous. – A maistre Jacques de Sotteville, naguères charpentier, pour avoir fait faire deux eschaffaux de boys pour prescher Georget Folenfanf, 6 livres tournois. – Pour l’amener des prisons du chastel, une chopine de vin pour le faire boire, façon d’une mitre, 7 sous 6 deniers. » Réparations à l’hôtel archiépiscopal ; « cage vocrée et trillée » placée en la chambre de Monseigneur.

G. 40. (Registre.) – Grand in-folio, 122 feuillets, parchemin.

**1438-1439.** – « Le compte de Pierre Surreau, licencié en décret, trésorier de... monseigneur Louys de Luxembourg... archevesque de Rouen, chancelier de France, des receptes et mises faictes au dit office pour un an commençant le jour S. Michiel l’an 1438 et finissant icellui jour S. Michiel l’an 1439. » – « De la recepte de Dieppe néant pour ce que la ville a esté toujours occupée par les adversaires du Roy. » – Service en l’église de Rouen le dernier août 1439, pour feu M. le comte de Warwick ; grand messe célébrée par l’archevêque ; 8 pièces de draps de soie dorée mises sur le corps. – Processions solennelles le jour S. Vincent, – le jour S. Laurent, le jour de S. Jean-Porte-Latine, pour les fruits de la terre ; – le 13 août « pour la convention de Calais, afin d’exhorter le peuple à prier pour Messeigneurs et leur compagnie qui estoient allés pour le secours de Meaulx. » – Sermons prêches par Jean Le Maistre, prieur des Jacobins, par le gardien des Cordeliers, – Pierre Hodene, Carme, – Jean Le Fèvre et Jean Connin, Augustins, – Thomas Amouret, Jacobin, – M<sup>es</sup> Richard de Grouchet, – Jean Le Sauvage et Pierre Beuvin. – Jeanne Vaneril, veuve de Raoul Le Clerc, prêchée comme sorcière et suspecte en matière de foi, à Neufchâtel, par frère Martin Lavenu ; – mise à l’échafaud et prêchée de nouveau au cloître de Saint-Ouen. – Échafaud dressé en l’aitre de la cathédrale pour Jeanne La Guillorée, – Jeanne La Turquenue et Jeanne La Ponsetière, condamnées comme sorcières. – Guillaume Benoist, Anglais, *échelle*. – « Au poursuivant Cherouyn, lequel avoit apporté nouvelles de la descente de l’armée d’Angleterre deçà la mer, 3 nobles d’or. – Au messenger qui avoit présenté à Monseigneur une haquenée d’Angleterre de la part de M<sup>me</sup> de Warwyk, 8 saluts d’or. – A Jean Le François, libratier, pour avoir relié unes petites décrétales, doré les feulz et ung petit volume contenant le 6<sup>e</sup> des décrétales et clémentines, 15 sous. – A Denis Le Charretier, orfèvre de S. Erblant de Rouen, pour fermaux d’argent et tixus mis ès dictes décrétales, 4 sous 4 deniers. – Acheté des exécuteurs du testament de M<sup>e</sup> Guillaume Desjardins un bréviaire à l’usage de Rouen, 30 saluts d’or. – A frère Nicole, abbé de Notre-Dame de l’ordre de Cisteaux, pour vendition de 4 volumes de S. Augustin, 35 livres 2 sous. – A un dynant, 60 sous pour 4 bannières d’arain à asseoir sur les deux pignons de deux chambres que Monseigneur a fait faire de nouvel dans son hôtel ; – 15 sous pour une bannière d’arain mise sur le pignon de la viz d’icellui nouvel édifice ; – 30 sous à Jehan Soudain, peintre, pour avoir paint les dictes bannières. » – 58 sous 6 deniers pour la réparation du jeu de paume de Joyeux-Repos. – Compte signé par Pasquier, évêque d’Évreux, Nicole Pajot, Lombart, Le François. »

G. 41. (Registre.) – Grand in-folio, 45 feuillets, parchemin.

**1439-1440.** – « Le compte de Pierre Surreau..., trésorier de... monseigneur Loys de Luxembourg... archevesque de Rouen..., des receptes et mises faictes au dit office pour cinq mois commençans le jour S. Michiel 1439 et finissant le 1<sup>er</sup> jour de mars ensuivant au dit an. » Visites des abbayes du Bec-Hellouin et de Corneville et du prieuré du Bourg-Achard, par frère Jean Connin, religieux Augustin, et par Robert Le Cervoisiere, doyen rural du Bourg-Theroude. – Vin donné aux ouvriers quand on leva le faîte de la librairie nouvellement édifiée en l’hôtel archiépiscopal. – Le palais et la galerie qui mène à la cathédrale jonchés de feurre, la veille de Noël, jour de l’O de Monseigneur. – 8 saluts d’or valant 11 livres 14 sous offerts aux *menestrés* de MM. de Mortain et de Talbot. – Philippe de La Rose, official ; Simon Cayet, maître d’hôtel de l’archevêque.

G. 42. (Registre.) – Grand in-folio, 66 feuillets, parchemin.

**1439-1440.** – « Le compte de Pierre Le François, trésorier de... monseigneur Loys de Luxembourg..., archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes au dit office depuis le premier

jour de mars l'an 1439 jusques au jour de S. Michiel l'an 1440. » – Recettes : – Visites des abbayes et prieurés par Jean de Lizoles, procureur de Monseigneur, Guillaume Manchon, promoteur, etc. – « De la vicairie de Pontoise, néant. – *Past* ou digner que doivent faire les suffragans de la province à Monseigneur, à son chapitre et à tous ceulx qui portent l'abit de l'église de Rouen et aux officiers et familiers de la court ecclésiastique... aprez ce que ilz ont fait le serment de fidélité à mon dit seigneur ; *past* de Pasquier, évêque d'Évreux, 100 livres; de Gilles, évêque de Coutances, 100 saluts d'or. » – Total des recettes en argent, 4, 810 livres. – Dépenses : « Pour ung sermon général qui fust fait par l'inquisiteur de la foy à S. Ouayn de Rouen en unes processions générales, 2 gallons de vin, 12 sous ; – autre sermon en unes processions générales aux Jacobins par un Jacobin, docteur en théologie, pour détester le crime d'usure, *idem* ; – à frère Johan Levavasseur, Cordelier, pour ung sermon qui fut fait par lui en unes processions générales pour le siège de Harefleu, *idem* ; – A Jean Le Noir, huchier, pour avoir fait en la librairie de Monseigneur 4 lutrins à mettre les livres et 4 fourmies, 19 livres ; – 16 cassilliz et 55 pieds de verre blanc à 6 sous le pied posés eu la dite librairie. – Bible achetée de l'évêque d'Évreux, 50 livres. – A Noël Legrant, tailleur d'images, pour avoir taillé un ange et les armes de Monseigneur sur l'huissierie de la galerie jouxte le préau, 15 sous ; – à Jean de Senlis, verrier, pour 4 panneaux de verres à images assis à l'autel de la dite galerie, 20 pieds, à raison de 7 sous 6 deniers le pied. – Dorure de lin or de la grande couronne mise sur l'aiguille de la tour du palais ; – de la tête et des ailes de l'ange placé au *coupel* de la dite tour, 4 livres 17 sous. – Réparations et constructions à l'oratoire de la chapelle archiépiscopale ; – à la chapelle de Déville ; – à Richebourg ; – à l'hôtel de Joyeux-Repos. – A celui qui apporta le chapeau de cardinal, 7 livres. – Pour la pavée du S. Sacrement, 2 sous 6 deniers. – Officiers : Philippe de La Rose, official ; Laurent Guedon, vicomte des aumônes ; Roger Gouel, Jean Fave, conseillers de l'archevêque en Cour laie ; Martinot Des Essarts, procureur général. Compte signé par Pasquier, évêque d'Évreux, La Rose, Pajot et Surreau. »

G. 43. (Registre.) – Grand in-folio, 48 feuillets, parchemin.

**1440-1441.** – « Le compte de Pierre Le Franchois, trésorier de l'archeveschié de Rouen soubz... monseigneur le cardinal de Luxembourg, archevesque de Rouen..., des recettes et mises faictes au dit office pour ung an commenchant le jour Saint-Michiel... l'an 1440, et finissant icellui jour Saint-Michiel 1441. » – Visites d'églises par l'official, Robert Bertin, doyen de Périers, les doyens de la Chrétienté et de Pont-Audemer. – Fête à l'occasion du chapeau de cardinal donné à monseigneur de Luxembourg. – Italiens logés en l'hôtel de M<sup>e</sup> Cilles Deschamps, chauffés aux frais de l'archevêque. – Sermons faits par Jean Le Sauvage et par Jean Le Fèvre aux Augustins, à Saint-Ouen et aux Cordeliers, « pour la seconde allée à Pontoise pour monseigneur d'York ; – pour ce que les ennemis s'en estoient fuis de devant Pontoise ; – pour une autre allée à Pontoise par monseigneur de Talbot. » – Travaux à l'archevêché : chambre peinte aux armes de l'archevêque par Guillaume de Montcouronne ; – verres placés par Jean de Senlis. – « A Geffroy Le Houchu, pour le mouvement de l'auloge de Louviers que uug Anglois avoit emblé et la portoit vendre à Rouen ; en passant par le Pont-Audemer, la mist en gage pour ung salut 15 deniers. » – Le doyen de Saint-Georges doit au senne de Toussaints 13 sous 2 deniers et à celui de Penthecoustes 52 sous 8 deniers, dont n'a esté païé que 6 sous, pour ce que le doyenné est inhabité et n'y demeure personne.... Le doyen de Pavilly ne paie rien non plus « pour ce que le dit doyenné est inhabité et n'y demeura personne passé à six ans. » – Mêmes mentions pour les doyennés d'Aumale, Bacqueville, Brachy, Bray, Cailly, Canville, Chaumont, Envermeu, Eu, Foville, Gisors, Longueville, Neufchâtel, Saint-Romain et Valmont. – Chapitre des arrérages inutiles. Payement des rentes interrompu à partir de la Saint-Michel 1437 : « pour la destruction du pais à l'occasion de la guerre et la poureté de ceux qui dévoient les rentes et que sont du tout les doyennez et les bénéfices qui les doivent destruis et inhabités et ont esté en non valeur et encore sont, comme le trésorier a fait tesmongner et certifier par devant monseigneur l'official ou senne de Penthecoustes tenu en la capelle archiépiscopal l'an 1440 par les doyens de l'archeveschié de Rouen avec plusieurs curés et notaires qui l'ont tesmongné. »

G. 44. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1445-14406.** – « Compte de Pierre Le François, trésorier de l'archeveschié de Rouen soubz monseigneur Raoul, archevesque de Rouen, des recettes et mises que a faictes le dit trésorier ou dit

office pour ung au commençant à la Saint-Michiel 1445.... et finissant le dit jour Saint-Michiel 1416. » – Visites d'abbayes et de prieurés par l'archevêque en personne. – Recette des approbations des testaments de la cour d'Église par les mains de messire Pierre Cochon, cleric des testaments soubz maistre Guillaume Dudésert. » Total des recettes : 1, 468 livres. – Dépenses : « Au caretier de la Magdalene et à son aide pour avoir carié en sa careste de l'ostel archiépiscolal au chimitière N. D. de Rouen l'eschaufault où ont esté les chanoines de l'église présents ad veoir preschier et eschaufauder troys pardonneurs cabuseurs, 7 sous 6 deniers. » – Dans les doyennés de Bacqueville, Brachy, Bray, Canville, presque toutes les cures signalées comme en non-valeur et inutiles ; toutes celles des doyennés d'Aumale, Eu, Foucarmont, la plupart de celles du doyenné d'Envermeu, comme étant hors de l'obéissance du Roi (Henri VI). – Mention de la « destruction total du pays de Caux. » – Officiers de l'archevêché : – Jean Duquesnay, sénéchal de la temporalité, 30 livres ; Martinot des Essars, procureur de l'archevêque, 26 livres ; Robin de Villeneuve, son conseiller en cour laïe, 50 sous ; Roger Gouel vicomte de Deville, 100 sous.

G. 45. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1446-1447.** – « Le compte de Pierre Le François, trésorier de l'archeveschié de Rouen soubz... monseigneur Raoul..., archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par luy à cause du dit office pour l'an commençant à la Saint-Michiel 1446 et finissant, l'an révolu, à la Saint-Michiel 1447. » – Recepte des approbations des testaments par les mains de messire Pierre Cochon, cleric de M<sup>e</sup> Guillaume Dudésert, maistre des intestats. – De la vicairie de Pontoise, « le trésorier n'a aucune chose reçu pour ce qu'elle est hors de cest obeissance et ne a guère que monseigneur en a la restitution par ceulx de l'autre obeissance. » – Échafauds pour prêcher trois *hérèses* (hérétiques), – un *hérèse* et une femme. – Sermon du jeudi absolu (jeudi saint), prêché par Magistri (Le Maître), prieur des Jacobins, 10 sous 6 deniers.

G. 46. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1447-1448.** – « Le compte de Pierre Le François, trésorier de monseigneur Raoul..., archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par lui au dit office de Saint-Michiel 1447 jusques au dit jour Saint-Michiel 1448. » – « Recepte des approbations des testaments de maistre Guillaume Dudésert, maistre des intestats, par les mains de messire Pierre Cochon, son secrétaire. » – Ferme de Alisay, baillée à Jehan Mulso, capitaine de Pont-de-l'Arche, par 53 livres ; maîtres Jean Le Gallois et Huet de Quevremont, qui avaient enchéri sur lui de 45 sous, lui laissent la ferme et payent la surenchère « pour ce que le capitaine nienachoit de les détruire eulx et la paroisse. » – « De Guillaume Regnoul et Guillaume Bigars, hommes de guerre de l'obediance des François qui ont esleu leurs domicilles en l'ostel Denis Martin, gueolier (geôlier), qui ont composé pour le pain qu'ils ont prins ès prisons pour le temps que ilz ont esté à icelles prisons à 16 livres, de laquelle somme ils sont obligés l'un pour le tout. » – Travaux à la Neuve-Maison d'Andely.

G. 47. (Registre.) – Grand in-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1448-1449.** – « Le compte Pierre Le François, trésorier de... monseigneur Raoul..., archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit trésorier au dit office depuis la Saint-Michiel 1448.... jusques au jour Saint-Michiel 1449. » – Louviers et Dieppe en la main des adversaires (les Français). – Défrichements à Frène-l'Archevêque. – Travaux à la Neuve-Maison d'Andely. – « Pour avoir fait repaindre une banière de cuivre et redorer de fin or et la crois qui est dessus et y faire mettre les armes de Monseigneur, 7 sous 6 deniers. – 230 livres de pion estaimé assis au pignacle de l'espy de la dicte maison, 17 livres 10 sous. »

G. 48. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1449-1450.** – « Le compte de Pierre Le François des receptes et mises par lui faictes pour... monseigneur Raoul..., archevesque de Rouen, à cause de son office de trésorier depuis la Saint-Michiel 1449 jusques au 23<sup>e</sup> jour de janvier ensuivant. » – Recettes : « De la vendicion des verrières aux armes d'Engleterre qui ont été ostés de la seconde salle de l'ostel (archiépiscolal), et au lieu on a mis du verre blanc à la venue du Roy (Charles VII), 20 sous. – Dépenses : « A Jehan Lemoigne pour 36 piés de blanc verre assis en la seconde salle de l'ostel archiépiscolal au lieu où

estoyent les armes d'Angleterre, païé le 18<sup>e</sup> jour de novembre 1449, 6 livres 15 sous. – A Colin Le Merchié pour avoir rempli les fentes des cheminées des deux salles où le Roy a esté logié, 7 sous 6 deniers. – Pour avoir wydé, à la venue du Roy, le palais du fain qui y estoit tassé, 49 sous 4 deniers. – A Raoulin Ancel pour avoir minué et grossé unes lettres de impétracion contre l'évesque de Coutances à cause de l'exempcion du prieuré de Saint-Lô, que le dit evesque contend avoir 7 sous 6 deniers. – Pour quatre vidimus des lettres de la composicion de Rouen, 47 sous 6 deniers. – Pour unes lettres impétrées pour Monseigneur en la chancellerie pour cause que les fruits des héritages de monseigneur estoient donnez, lesquelles ont esté portées à Villedieu et à Saint-Lô, 12 sous 6 deniers. » – Travaux à la Neuve-Maison d'Andely. – Voyage pour reprendre les soliveaux portés aux bastilles de Gaillart (Château-Gaillard).

G. 49. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, papier.

**1450-1451.** – « Le compte de Pierre Le François, maignagier de... M<sup>gr</sup> Raoul... archevêque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit maignagier audit office, depuis la Saint-Michiel 1450 jusques au jour Saint-Michiel 1451. » – Recettes : *Past* ou dîner dû par messire Guillaume de Floques à l'occasion de sa nomination à l'évêché d'Évreux, fixé à 60 livres « pour la grande diminution du dit évêché. » – Visites d'abbayes et de prieurés par l'archevêque en personne ; – la procuracion de 18 livres 15 sous due par l'abbé d'Aumale à l'archevêque pour sa visite lui est remise et pareille somme sera employée à la réparation de cette abbaye. – Total des recettes, 2, 876 livres. – Dépenses : Processions générales pour le Roi, le 14 octobre. – « A Colin Martinot d'Aubevoie pour estre alé vers le Roy à Tours, à la Sanchellerie et à Monbason ou estoit le Roy pour impestrer unes lettres royaux pour estre reçu à opposition contre le capitaine de Gaillart qui contraignent les habitans de Gaillon et d'Aubevoie par vertu de lettres royaux pour aller au gait à Gaillart » – A messire Jean Chevallier, curé de Saint-Aquillin d'Évreux, « pour porter à Rome à Mesart une bullette de change et unes lettres pour avoir dispense de non visiter *limina apostolorum*, 60 sous. »

G. 50. (Registre.) – Grand in-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1451-1452.** – « Le compte Pierre Le François, maignagier de... Mgr Raoul..., archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit maignagier... au dit office depuis la Saint-Michiel l'an 1451... jusques à la Saint-Michiel 1452. » – Procès contre Bressay (de Brezé), capitaine de Louviers, qui contregnaît ceux de Pinterville à aller au guet ; – en cour de M. l'official, contre maître Jean Lemonnier, curé de Saint-Patrice de Rouen. – Ajournement des nobles de Louviers pour venir quérir à Rouen les clerics prisonniers de la cour d'Eglise et les conduire aux prisons de l'archevêque à Louviers. – « Pour acheter de la glu pour prendre un autour qui destruisoit le coulombier de Desville, 9 deniers. » – Réparations: des verrières du chancel d'Alisay ; – de la salle du palais archiépiscolal dont la couverture avait été enlevée par les vents. – Officiers de l'archevêché : Jean Roussel, promoteur, 50 livres; Jean Du Quesnay, sénéchal et garde du temporel, *idem* ; Robin Guelles, procureur substitut de Monseigneur sous Ysembart Cauvel, procureur général de l'archevêque en Courlaie, 60 sous; Raoul d'Orival, Pierre Braque, Louis d'Errenville, écuyers de Monseigneur, 20 livres de gages à chacun.

G. 51. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1453-1454.** – « Le compte de Jacques Deshayes, chanoine de Rouen et trésorier de... Mgr Guillaume... cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises que a ledit trésorier faictes pour le dit seigneur au dit office depuis le 9<sup>e</sup> jour de juillet 1453 auquel jour fut mis le dit seigneur en possession du dit archeveschié jusques au premier jour de février ensuivant. » – Recettes : *Past* de l'évêque d'Avranches, 80 livres. – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque de *Dimitre*. – Sermons prêchés par le prier des Jacobins, à la procession générale faite à Saint-Ouen pour la nouvelle réception de Mgr et pour « la desconfiture de Talbot et de ses gens en Guyenne ; » – par le même, à la procession générale faite à Notre-Dame le 18 novembre pour la réduction de Bordeaux. – Officiers de l'archevêché : Hector de Coquerel, official ; Ysembart Cauvel, procureur général de Mgr en Cour laïe ; Guillaume Manchon, tauxeur et positionnaire ; Jean Brunel, promoteur volant ; Guillaume Mesart, secrétaire ; Rogeret Louvel, familier. – Compte signé par

Hector de Coquerel, Jean Roussel, promoteur, Gilles Deschamps, scelleur, Jean Blondel, pénitencier.

G. 52. (Registre.) – Grand in-folio, 58 feuillets, parchemin.

**1454-1455.** – « Le compte de Guillaume Auber, licencié ès loys, trésorier de Mgr Guillaume, cardinal de Estouteville et archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes par le dit trésorier audit office depuis le premier jour de février 1453 jusques à icelui jour 1454. » – Recettes : *Pasts* dus par messires Robert, évêque de Seez, et Richard Olivier, évêque de Coutances, non payés ; – total des recettes 6, 162 livres. – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque de *Dimitre*. – Sermons prêchés à la cathédrale et à Saint-Godard par le haut doyen du chapitre, par messires Jean Blondel et Nicole Dubois ; – vin présenté aux prédicateurs. – « Pour la feste de Mgr quant il fist son entrée à son premier avènement, 726 livres 3 sous. » – « Serreures pour soustenir la tapisserie de M. le sénéchal laquelle estoit au palais le jour de la feste de Monseigneur, 102 sous 6 deniers. » – « Pour la despence de madame de Dunoys et de sa compagnie lesquels furent à Gaillon, 4 livres 5 sous 3 deniers. – Vin offert à M. et M<sup>me</sup> de Dunoys quand ils vinrent visiter Monseigneur en son hostel archiépiscolal, 14 sous 6 deniers. » – Panneau neuf de verre où sont les armes de Monseigneur placé par Jean de Senlis en la chapelle de l'archevêché. – Armes de Monseigneur peintes par Jean Le Moyne aux deux portes du palais. – Croix peintes par Daniel auprès de l'église. – 10 livres aux trésoriers de Frênes-L'Archevêque, pour la réparation de leur église. – « Pour 5 paires de sceaux d'argent..., de Dieppe, d'Alihermont, de Louviers, du seneschal et du vicomte des aumônes, 28 livres 7 deniers ; pour les graver et façon, 20 livres ; pour graver trois sceaux de cuivre, 4 livres ; pour les sceaux de Gaillon, mettre à 4 petits sceaux 4 croisettesau-dessus du chapeau, 12 livres 13 sous. – A Quoquet pour avoir relié ung livre nommé Rigault, 10 sous. – Pour sept y stores de Notre-Dame-des-Neiges, 13 livrets 10 sous. – A messire Philippe La Rose pour la pension à lui due par Monseigneur, 300 livres. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Jean Blondel, pénitencier. – Compte signé par Geoffroy de Syroi, maître d'hôtel de l'archevêque, Geoffroi Charles et Pierre Le François, chanoines.

G. 53. (Registre.) – Grand in-folio, 48 feuillets, parchemin.

**1455.** – « Le compte de Guillaume Auber..., trésorier de... M<sup>gr</sup> le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, commenchant le premier jour de février 1454 et finissant à la Saint-Michel ensuivant 1455. » – Total des recettes. 4, 949 livres. – Dépenses : Ordres célébrés par M<sup>gr</sup> l'archevêque de Narbonne. – Sermons prêchés à Saint-Jacques, à Saint-Ouen, à la cathédrale par un docteur, et par maître Jean Gruel « pour prier : pour notre saint-père le pape, nouvellement créé, – pour la disposition du temps ; – pour publier les pardons octroyés à ceux qui célèbrent la feste de Notre-Dame-des-Neiges. » – « A Richart de La Plache, pour avoir fait les carolles le jour de l'obsèque de notre saint-père le pape Nicolle, 10 sous. – Pour solennizer la feste de Notre-Dame-des-Neiges, 20 sous. – A une femme laquelle garda un prebtre malade auquel Monseigneur faisoit son omosne tous les jours, 15 sous. » – Voyages faits par maître Geoffroi Charles : au Mont-Saint-Michel et en Bretagne pour les affaires du cardinal ; – à Tours, vers ledit seigneur. – Visites d'abbayes et de prieurés par Jean- Blondel, pénitencier, et Jean Burnel, promoteur volant. – Prisonniers fugitifs, en franchise dans l'église de Dieppe. – Réparations : au château de Gaillon ; – au chancel de Déville ; – armes de Monseigneur mises en la verge de l'official ; – 400 livres de pension à Philippe La Rose.

G. 54. (Registre.) – Grand in-folio, 44 feuillets, parchemin.

**1455-1456.** – « Le compte de Guillaume Auber..., trésorier de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes par le dit trésorier au dit office, puis la Saint-Michel 1455 jusques à la Saint-Michel 1456. » – Ordres célébrés par l'évêque de *Dimitre*. – « A messire Jehan Gisors pour deux voyages faits par lui avec M. de *Dimitre* pour les réconciliations des églises de Hugueville et Daubeuf, 6 livres 12 sous 6 deniers. – A Jehan Quesnel, maître machon de Gaillon, lequel doit avoir 50 sous pour toise de faire le chasteau de Gaillon, 400 livres. – Pour diminucion de monnoye c'est assavoir de 52 livres, lesquelz avoient este reçeuz pour 37 sous 6 deniers et ont este baillez 36 sous 3 deniers la pièce, 65 sous. » – Visites d'églises et

de prieurés par le pénitencier, Jean Burnel et Robert Delamare. – 600 écus de pension à Philippe La Rose. – Jean Valleren, trésorier d'Avranches.

G. 55. (Registre.) – Grand in-folio, 46 feuillets, parchemin.

**1456-1457.** – « Le compte Guillaume Auber, trésorier de... Monseigneur le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes au dit office puis la Saint-Michel 1456 jusques à la Saint-Michel 1457. » – *Past* dû par Pierre Escambourg *alias* Trugnac, nommé à l'évêché d'Évreux, non payé. – Ordres célébrés par l'évêque de *Demitre*. – Travaux de maçonnerie au château de Gaillon, continués par Jean Quesnel. – Réparations : aux verrières de l'église de Cliponville ; – au chancel du Grand-Quevilly. – Visites d'abbayes et de prieurés par Jean Blondel, Jean de Gisors et Jacques Foucques.

G. 56. (Registre.) – Grand in-folio, 49 feuillets, parchemin.

**1458-1459.** – « Le compte do Guillaume Auber, trésorier de... Monseigneur le cardinal de Estouteville..., archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes... au dit office puis la Saint-Michiel 1458 jusques à laSaint-Michiel 1459. » – Sermons prêches par Jean Toutmouillé, Jean Blondel, Jean Gruel, *Vavassoris*, Raoul Munier et Guillaume Roussel. – Frais quand vinrent à Rouen les commissaires du Parlement pour le fait de la primatie, 13 livres 13 sous; darioles et fleurs de lis au dîner, 18 sous 9 deniers ; 1 pot d'hypocras, 15 sous ; deux bonnets offerts aux serviteurs desdits commissaires. – « A Jehan De la Place pour avoir fait la chaire pontificale de Monseigneur, 100 sous; à Jehan Lemoine, pour la peinture de la dicte chaire, 60 sous, et pour l'assiette, 20 sous. » – Devis de l'hôtel de Rouen fait par le maître maçon de l'église cathédrale. – Travaux continués au château de Gaillon. – Visites des abbayes et des prieurés par le pénitencier. – Réconciliation de l'église d'Andé. – Deux queues de vin du prix de 24 livres prises chez la dame des *Trois Signes* (aubergiste). – Robert de Villeneuve, conseiller de Monseigneur en Cour laie.

G. 57. (Registre.) – Grand in-folio, 44 feuillets, parchemin.

**1459-1460.** – « Le compte de Guillaume Auber..., trésorier... de Monseigneur le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes... au dit office puis la Saint-Michel 1459 jusques à la Saint-Michel 1460. » – Recettes : *Past* dû par Monseigneur le patriarche nommé récemment à l'évêché de Bayeux, non payé. – Total des recettes, 8, 571 livres. – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque de *Demitre* ; et à Honfleur, Pontoise, et en plusieurs lieux du pays de Caux par un Cordelier, évêque de *Barut*. – Sermons prêchés par Guillaume Levavasseur, Jean Feugueray, Jean Gruel, Robert Climent et le pénitencier. – 25 écus d'or envoyés à Gaultier de Bouchu, cousin de Monseigneur « pour le tenir à l'estude de Paris. » – 3, 000 écus d'or remis à Pierre de La Bouverie, procureur de Pierre de Rabbata, facteur de Jean De la Case, marchand, pour être payés à Monseigneur à Rome. – Vin et dîners offerts à Rouen à MM. de Briquebec et de Moyon, à Robert Tiboult, seigneur en Parlement, à M<sup>gr</sup> l'archevêque de Bourges qui dit la grand'messe le jour de la Pentecôte. – Visite du chancel de l'église d'Envronville où l'on refait six piliers. – Travaux continués au château de Gaillon. – Croix peintes contre la grande porte de l'hôtel archiépiscopal et près du puits. – A Jean de Préaux, orfèvre, pour avoir refait le signet de l'official, 7 sous 6 deniers. – Visites d'abbayes et de prieurés par le pénitencier, et Jean Burnel, promoteur volant. – Pension de 300 écus payés à Philippe La Rose.

G. 58. (Registre.) – Grand in-folio, 47 feuillets, parchemin.

**1460-1461.** – « Le compte de Guillaume Auber..., trésorier de... Monseigneur le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes au dit office puis la Saint-Michel 1460 jusques à la Saint-Michel 1461. » – Ordres célébrés par l'évêque de *Dimitre*. – Sermons prêchés : par Jean Gruel, Alain Olivier, Raoul Munier ; – par Robert Clément en l'aitre de la cathédrale ; – par le provincial des Jacobins aux Jacobins. – Voyage fait à Montivilliers par M<sup>e</sup> Richard de Sainte-Marie ; – à Brionne, par le doyen de la Chrétienté pour aller chercher trois hérèses (hérétiques). – Prieur de l'Hôtel-Dieu de Bayeux amené des prisons du Roi à celles de l'archevêché. – Travaux: au château de Gaillon, – au palais archiépiscopal. – « A Jaquet et Guerouldin ditz Therouldes pour une tombe pour Madame de Estouteville, mère de Monseigneur,

40 livres. – A Regnault pour avoir porté la dicte tombe de Rouen jusques à Valmont, 9 livres 7 sous 6 deniers ; pour avoir assis la dicte tombe en l'église de Valmont au lieu où la mère et la sœur de mon dit seigneur sont en sépulture, 30 sous. – A Jehan Dufour, marchand de draps, pour avoir apporté trois chappes de pers broqués d'or depuis Fleurence jusques à Genesve, 10 livres 5 sous, et depuis Genesve jusques à Rouen, 6 livres 12 deniers, lesquelles chappes Monseigneur a données à son église de Rouen. – A Jehan Dufour, broudeur, pour avoir fait les armes de Monseigneur aux dites chappes, 13 livres 10 sous. » – Officiers de l'archevêché : Jean Du Mesnil et Hector de Coquerel, vicaires généraux. – Pension de 300 écus d'or payée à Philippe La Rose.

G. 59. (Registre.) – Grand in-folio, 39 feuillets, parchemin.

**1461-1462.** – « Le compte de Guillaume Auber... trésorier... de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes... au dit office puis la S. Michel 1461, jusques à la S. Michel 1462. » – Ordres célébrés par l'évêque de *Dimitre*. – Sermons prêches par Alain Olivier, Raoul Munier, le pénitencier ; – sermon extraordinaire prêché à S. Jacques pour l'*Estat du Roi*. – « Voyage à la cour du Roi pour impêtrer lettres de tenir l'Eschiquier ou hauts jours de Monseigneur. – Cheval acheté pour porter à Rome M<sup>e</sup> Jean Fortin, serviteur de Monseigneur, 15 écus en or valant 24 livres 10 sous. – Autre cheval pour porter à Rome Colin Folliot, autre serviteur de Monseigneur, 16 livres 6 sous 5 deniers. – Présents : pièces de fin gris, fin noir, escarlate vermeille cramoisie au bailli de Rouen, quand le Roi vint en cette ville ; – dîner à MM. d'Estouteville, de Saint-Brieux et autres seigneurs qui tinrent l'Eschiquier, aux officiers du Roi et à ceux de l'archevêché, 73 livres 5 sous. » – Vin à M<sup>es</sup> Jean Symon, seigneur du Parlement, Jean de Reilhac et au prieur de Saint-Éloi de Paris. – A Guillaume Le Coq, lequel a commencé à faire un chartrier de la terre et seigneurie de Gaillon, un à-compte de 29 livres. – Travaux continués à l'hôtel archiépiscopal. – Visites d'abbayes et de prieurés par le doyen de la Chrétienté, le pénitencier et le promoteur volant. – Officiers de l'archevêché ; Jean Du Mesnil et Hector de Coquerel, vicaires, Geoffroy Charles, promoteur ; Jean de Gisors, cleric de la vicairie, Gilles Deschamps, scelleur, Jacques Fouques, maître des intestats, Jean Le Normant et Jean Aviz, gardes des registres des excommuniés, Jean Volet, vicaire de Pontoise, Roger Gouel, garde du sceau de la temporalité, Isembart Cauvel, procureur général de Monseigneur, Jean Courault, son substitut ; – Caradas Guérin et Robert de La Fontaine, avocats en Cour laie, conseillers de Monseigneur.

G. 60. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1462-1463.** – « Le compte de Guillaume Auber, trésorier de.... Monseigneur le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen., des receptes et mises faictes... au dit office depuis la S. Michel 1462 jusques à la S. Michel 1463. » – Ordres célébrés par l'évêque de *Dimitre* à Rouen ; petits Ordres célébrés à Pontoise et aux parties d'environ par l'évêque de *Margacense*, abbé de Saint-Victor. – Sermons prêchés par Jean Bridou, Jean Gruel, Raoul Munier, Jean Lemonnier, Alain Olivier, le pénitencier. – « Pour un sermon extraordinaire fait à l'église de Rouen par M<sup>e</sup> Robert Clément, la vigile de la Purification pour le bien et estat du Roy qui estoit en Bordelais, 10 sous. – *Item* pour ung aultre sermon fait aux Cordeliers la vigille S. Marc par M<sup>e</sup> Roger Tournebu, 15 sous. – A Loys Duhamel, pour deux torches pesantes 16 livres de cidre présentées de par Monseigneur au service de monseigneur de *Dimitre*, 4 livres 2 sous 6 deniers. – A Jehan Le Moine, pour la peinture de quatre escuchons aux armes de Monseigneur mis es dictes torches, 7 sous 6 deniers. » Travaux continués au château de Gaillon, et à l'hôtel neuf du palais archiépiscopal de Rouen. – Mention « d'un acquit nouvellement imposé pour passer le vin par-dessous le Pont de l'Arche. » – Compte signé par Geoffroy Charles et Le François.

G. 61. (Registre.) – Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1463-1464.** – « Le compte Guillaume Auber.... trésorier de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes... au dit office depuis la S. Michel 1463 jusques à la S. Michel 1464. » – Sermons prêchés par Jean Cruel, Alain Olivier, le prieur des Carmes et le pénitencier. – Sermon extraordinaire fait à Rouen le premier jour de l'an pour la bulle de la Croisée (croisade). – « A Colin d'Esquetot, greffier commis de par MM. les présidents de l'Eschiquier de Normandie avec les commissaires Robert Biote, Jehan Fave, Guillaume Prevosteau, païé pour ses escriptures faictes à Loviers et à Dieppe et autres lieux pour

l'Eschiquier de Monseigneur, 30 livres. » – Présents : « à Pierre Guerould, pour trois aulnes de escarlate données au secrétaire du Roy, qui signa la délivrance du temporel, 27 livres. – Dousaine de serviettes fines..., à M<sup>e</sup> Jehan Dubreul, seigneur en Parlement de Paris et l'un des présidents de l'Eschiquier de Normandie, 7 livres 10 sous. – 10 aulnes de doubliers, 20 aulnes de toile, une dousaine de serviettes et 6 aulnes de fine toile à Monseigneur le duc de Savoye, 34 livres. – Soupper fait durant l'Eschiquier où furent Jehan Dubreul, Robert Biote, Guillaume Prevosteau, présidents du dit Eschiquier, elle haut doyen d'Évreux... pour vin et viande, 32 sous 2 deniers ; – 6 gallons de vin à Jehan Dubreul, 30 sous ; – 3 gallons de vin à M. de La Rosière, 15 sous. » – Procès pour le patronage des églises Saint-Martin-le-Gaillard et du Grand-Quevilly. – 1, 500 écus d'or baillés pour l'archevêque par le vicaire du Mont-Saint-Michel. – Voyage de l'archidiacre de Narbonne à la Cour pour poursuivre la délivrance, du temporel de l'archevêché. – Travaux continués au château de Gaillon et à l'hôtel neuf du palais archiépiscopal de Rouen. – Compte signé par Geoffroi Charles et Le François.

G. 62. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1464-1465.** – « Le compte de Guillaume Aubert..., trésorier de... Monseigneur le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes... audit office puis la S. Michel 1464 jusques à la S. Michel 1465. » – Recettes : *Pasts* dus par le cardinal évoque de Coutances, le patriarche, évêque de Bayeux, maître Jean Ballue, évêque d'Évreux, à cause de leur promotion auxdits sièges. – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque de *Margacense*. – Sermons prêches par Alain Olivier, Jean Bavent, le pénitencier. – « Sermon extraordinaire fait aux Carmes où furent les processions pour le bien du Roy ; – autre sermon fait à l'église de Rouen par M<sup>e</sup> Robert Clément, païé 30 sous 7 deniers, le Roy estant à Rouen en mois d'aoust. – Dîner du senne de Toussaint, 78 sous 9 deniers. – Dîner du senne de Penthecouste, 4 livres 3 sous 9 deniers. – A Robin Coquet, libratier, pour avoir reffait le greel de Envronville, 10 livres; pour avoir reffait le messel, 75 sous 11 deniers » – Travaux continués à l'hôtel neuf du palais archiépiscopal de Rouen ; – pierre amenée de Vernon et du Val-des-Leus. – Reconstruction du pont de Maromme. – Compte signé par Geoffroi Charles et Le François.

G. 63. (Registre.) – Grand in-folio, parchemin.

**1465-1466.** – « Le compte de Guillaume Auber..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes par luy... depuis la Saint-Michel 1465 jusques à la Saint-Michel 1466. » – « Doléance pour le gueict de ceux qui tiennent franchise es églises et cimetières. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Jean Vincent, promoteur volant, et par le pénitencier. – « Disner de karesme donné aux officiers du Roy, pour poisson, vin, ypcras et épices, 7 livres 18 sols 6 deniers. – Disner fait le 20<sup>e</sup> jour d'aoust où furent les officiers du Roy, c'est assavoir les deux lieutenants du bailli de Rouen, le procureur et les deux advocats du Roy, viconte et ses deux lieutenans, Dantegny, Roger Gouel et plusieurs autres, 8 livres. » – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen. – Conseillers de l'archevêque en Cour laïe : Robert de La Fontaine, Jean Picart et Karados Guérin, avocats. – Compte signé par Geoffroy Charles et Le François.

G. 64. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1466-1467.** – « Le compte de Guillaume Auber..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des recopies et mises faictes par luy... depuis la Saint-Michiel 1466 jusques à la Saint-Michiel 1467. » – Ordres célébrés par l'évêque de *Margacense*. – Sermon du dernier dimanche de l'avent prêché par un inquisiteur de la foi. – « A l'inquisiteur de la foi et à M<sup>e</sup> Robert Clément qui furent à faire les procès des hérèses, 9 livres 12 sols. – Au provincial des Jacobins qui prescha les hérèses, 61 sols 3 deniers. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Jean Vincent, promoteur volant, et par le pénitencier. – 1, 500 écus d'or remis à Jean Dufour pour les faire tenir à Monseigneur à Rome. – Travaux au palais archiépiscopal. – « A M<sup>e</sup> Odo, seneschal, procureur de l'œuvre de l'église (de Notre-Dame de Rouen), pour payer les ouvriers qui besognent à la chaire archiépiscopal, 100 livres. » – « Mises faictes à cause de la cloche de Estouteville laquelle a esté faite par le commandement de Monseigneur, 4, 918 livres 3 sols 5 deniers ; à Colin Girard et Pierre Chapuzot, fondeurs de cloches, pour avoir fait le moule et fondu la dicte cloche, 120 livres ;

– pour ung drap de toile où a esté paint la grandeur et façon de la dicte cloche pour envoyer à Monseigneur tant pour le drap que pour la peinture, 37 sols 6 deniers. »

G. 65. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, papier.

**1468-1469.** – « Le compte de Guiffroy Charles, chanoine de Rouen, trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par luy depuis la Saint-Michiel 1468 jusques à la Saint-Michiel 1469. » – Ordres célébrés par les évêques de *Margacense* et d'*Yponense*. – Sermons prêchés par Nicole Grenier ; – par l'évêque d'*Yponense* « pour l'accord et paix du Roy et de son frère. » – « A M. le vicaires baillé un escu d'or qu'il avoit baillé et donné au massagier du Roy qui avoit aporté certaines lettres royaux pour envoyer aux subjetz de la province pour deffendre l'exécution de certains mandements apostoliques, *Item*, à Naudin Bilion, notaire en la court de Monseigneur, pour avoir porté aux evesques de la province le dit mandement, païé la somme de 7 livres 10 sols. » – 20 livres distribuées aux chapelains et chanoines qui assistèrent à la fête de Notre-Dame des Neiges. – 50 écus d'or valant 78 livres 15 sous remis à M<sup>c</sup> Jean Du Mesnil qui devait aller à la cour du Roi pour les besognes et affaires de Monseigneur. – Reconstruction du pont de Bapaume, aux frais du Roi, de la ville de Rouen et de l'archevêque de Rouen, qui doivent chacun en payer un tiers ; – Robinet Trouvé, maître de l'œuvre dudit pont. – Procès entre l'archevêque et l'amiral. – Compte signé par Guillaume Auber et Le François.

G. 66. (Registre.) – Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1469-1470.** – « Le compte de Guiffroy Charles, trésorier de M<sup>gr</sup> Guillaume, cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par luy depuis la Saint-Michiel 1469 jusques à la Saint-Michiel 1470. » – Recettes : « de messire Jehan Martel, sieur de Basqueville pour foy et hommage par luy fait à cause d'un quart de fieu assis à Pormor qui fust et appartient à messire Guillaume Du Lyon, chevalier, lequel est tenu nuement de Monseigneur à cause de sa haute justice de Fresnes, 6 livres. » – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque d'*Yponense*. – « A M<sup>gr</sup> de *Yponense* pour deux sermons faictz l'un pour le joyeux advènement de M<sup>gr</sup> le Dauphin, l'autre pour la festé de Notre-Dame des Neiges, 1 escu d'or qui vault 31 sols 6 deniers. » – « A Jehan Raguyer, par le commandement de M. le vicaires, païé pour obair au commandement du Roy pour luy faire un prest la somme de 1, 000 escus d'or. » – « Despense à cause du moulle de la cloche qu'il a fallu refaire pour ce qu'elle avoit esté faillie, 440 livres 10 sols 6 deniers. » – Guillaume Le Picart, procureur du Roy au Bailliage de Rouen. – Compte signé par Guillaume Mesard, Guillaume Auber, et Le François.

G. 67. (Registre.) – Grand in-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1471.** – « Le compte de Guiffroy Charles, trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office depuys le 1<sup>er</sup> jour de may 1471 jusques au jour de Saint-Michiel, ensuivant... lesquelles receptes et mises sont en forte monnaye. » – Ordres célébrés par l'évêque d'*Yponense*. – Sermon de Notre-Dame des Neiges prêché par le dit évêque, 13 sous 9 deniers. – « Pour la despense du disner du senne (synode) de Penthecoustes auquel assista M<sup>gr</sup> de *Yponense* tant pour vin que viande, 54 sols. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume de Grouchet, promoteur volant, et par Jean Blondel, pénitencier. – « A Guillaume Le Picart, procureur du Roy notre sire au Bailliage de Rouen, par l'ordonnance et délibération de tous les officiers pour ses estraines le jour de ses neupches, baillé 10 escus d'or qui valent 13 livres 15 sols. » – « A ung porteur pour avoir apporté depuys l'ostel Jacquet Dufour jusques à l'ostel de mon dit seigneur les paremens qui avoient esté envoyés de Romme par mon dit seigneur, 10 deniers. » – « A ung orfèvre pour avoir bruny douze tasses et deux potz d'argent qui servent en salle, 10 sols. »

G. 68. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1470-1471.** – « Le compte de Guiffroy Charles, trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par luy à cause du dit office pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1470 et finissant à la Saint-Michiel 1471, desquelles reeceptes et mises, il en y a une partie en fieble monnoye et l'autre partie en forte, c'est assavoir de la fieble jusques au 1<sup>er</sup> jour de mai, et de la forte jusques au jour de Saint-Michiel 1471. » – Recettes :

« Recepte à cause du pain des prisonniers, *néant*, quant le prince de Galles arriva en ceste ville de Rouen, il fist grâce à tous les prisonniers et ceux qui ont est esté mis du depuis qui ont eu du pain de Monseigneur sont encores en prison. » ; – Total des recettes : 6, 038 livres 15 sous. – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque *d'Yponense*. – « A M<sup>gr</sup> de *Yponense* pour un sermon par luy fait pour la paix de France et d'Angleterre, demy escu d'or qui vault 15 sols 9 deniers. A luy pour ung aultre sermon par luy fait aux Augustins le 5<sup>e</sup> jour de mars pour le Roy, *idem*. » – Autres sermons prêchés par Nicole Guernier et Michel Petit. – « A deux manouvriers qui ont vacqué par quatre jours à nesloier la vieille cuisine qui estoit plaine de fain, pour ce que la Royne d'Angleterre venoit loger à l'ostel et il falloit qu'elle eust la dicte cuisine. » – Ornaments envoyés de Rome par Monseigneur. – « A Jehan Dufour, broudeur, 7 livres 10 sols pour avoir fait les armes de Monseigneur à la belle chappe qu'il a envoyé de Romme. » – Accord entre l'archevêque et ses hommes de Frênes pour les terres à champart ; rentes en espèces converties en 2 sous 6 deniers pour acre. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume de Gruchet, promoteur volant. – Vin présenté à M. de Briquebec – Dîners offerts à l'évêque *d'Yponense*. – Michel Batencourt, gouverneur de Grandmont près Rouen.

G. 69. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1471-1472.** – « Le compte de Guiffroy Charles..., trésorier de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, depuis le jour Saint-Michiel 1471 jusques à semblable jour 1472. » – Ordres célébrés par l'évêque *d'Yponense*. – Sermons prêchés par ledit évêque, Nicole Grenier et Robert du Quesnay. – Processions générales à Saint-Ouen de Rouen, le 6 septembre « pour le partement des Bourguegnons de devant Rouen. » – « Pour ung voyage fait par Monseigneur *d'Yponense* au vicariat de Pontoise, luy 4<sup>e</sup> et 4 chevaux, pour faire des couronnes petites, en quel voyage il a vacqué par 15 jours et a esté despensé tant pour luy et ses gens que pour leurs chevaux la somme de 40 livres 10 sous. » – « A Guillaume Dombreville pour ung voyage par luy fait à Évreux pour amonester Monseigneur d'Évreux de payer son past et faire les aultres devoirs payé 15 sous pour la part de Monseigneur de Rouen. » – « *Item* payé à ung homme pour porter hastivement unes lettres missives au promoteur volant qui estoit à Foville affin qu'il allast visiter l'abbaye de Monstivillier, 5 sous. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume de Grouchet, promoteur volant, Jean de Gisors, Pierre Lesueur, Guillaume de Ri-nelle, Robert d'Eudemare. – Frais d'un voyage à Rome, 110 sous.

G. 70. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1474-1475.** – « Le compte de Guiffroy Charles, archidiacre du Petit-Caux, trésorier de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes... à cause du dit office pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1474 et finissant à semblable jour 1475. » – Recelles : « Reçu des biens de Jehan Lesesne, naguères clerc de Monsieur le seeleur, lequel a esté actaint de larchin... plusieurs livres, le livre de *Voragine, sermones Guidonis, sermones de Tournyaco, epistole Ezechielis ad Samuelem, liber de viciis et virtutibus, Tullius de senectute* et la somme de Raymond, 9 livres 12 sous 6 deniers. » – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque *d'Yponense*. – Sermons prêches par cet évêque, Nicole Grenier, Berengier Lemarchand et Roger de Tournehu. – Processions générales le 14 août et le 10 septembre « pour l'accord fait entre le Roy et les Anglois. » – Voyage de Henri Davout à Paris « pour aller dire à M. de Briquebec que MM. de l'Eschiquier avoient mis et arreslé le temporel de Monseigneur en la main du Roy, ouquel voyage il vacqua par cinq jours luy et son cheval, (60 sous 6 deniers. » – « Pour ung aultre voyage fait par Monseigneur le promoteur de ceste ville à Honnefleu porter les lettres du Roy touchant la primatie contre Monseigneur de Lyon, où il vacqua par trois jours, 46 sous 3 deniers. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Nicole Grenier, pénitencier, et Robert Deudemare, – Présents : vin offert au président Ladriesche, à MM. de Briquebec et d'Ausebosc, à M<sup>e</sup> Guillaume de Cerisay, aux évêques d'Évreux et d'Avranches, au maréchal Joachim, au chancelier de France « quand le Roy fut à Rouen. » – Baillé à M. de Briquebec 2, 000 écus qui avaient été versés par Jean Le Masuyer, vicaire du Mont-Saint-Michel. – 1,000 écus au même pour aider à marier les nièces du cardinal. – Avances faites à Michel Faroul, serviteur de Monseigneur, et à M. de Moyon « pour les entretenir à la cour du Roi. » – Travaux aux manoirs et hôtels de l'archevêque. – « A maître Pierre Le Sinierre, machon, pour avoir fait ung pourtrait de la sépulture que Monseigneur a ordonné luy estre faicte en

la nef de son église de Rouen, 60 sous. » – Tombe de marbre noir achetée à Amiens ; – albâtre pour « la représentation de Monseigneur et les ymages » acheté à Grenoble ; total des mises faites pour la sépulture, 466 livres. – Armes du Roi et de Monseigneur, mises aux verrières d'une fenêtre de l'archevêché par Michel Trouvé, verrier. – Officiers de l'archevêché : Jean Du Mesnil, vicaire général, 50 livres ; Roger Gouel, sénéchal et garde du temporel et aumônes, 60 livres ; Isembart Cauvel, procureur général, 40 livres ; Pierre Le Gallois, sou substitut, 60 sous ; Jean de Gouvys, Karados Guérin, Robert de La Fontaine et Pierre de Quiévremont, avocats, conseillers de l'archevêque ; le premier, 20 livres ; les autres, 100 sous. – Compte signé par Jean Du Mesnil, Guillaume Mesard, doyen de Notre-Dame de la Ronde, Guillaume Auber et Pierre Le François.

G. 71. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1475-1476.** – « Le compte de Guiffray Charles..., trésorier... de Monseigneur le cardinal de Estouteville, archevêque de Rouen, des recettes, et mises faictes... à cause du dit office pour ung an commençant à la Saint-Michiel. 1475 et finissant à semblable jour 1476. » – Total des recettes : 11, 300 livres. – Dépenses : Ordres célébrés par l'évêque d'*Yponense*. – Sermons prêchés par cet évêque, Robert du Quesnay et le pénitencier. – « A Monseigneur de *Yponense* pour ung sermon par luy faict à Saint-Ouen de Rouen pour publier le pardon de l'*Ave Maria*, payé demi escu. » – « A messire Jehan *Pastoris*, presbtre, curé de Grand-Couronne, pour sa peine et despens d'être allé à la court du Roy, par le commandement de Monseigneur de Briquebec, pour aucunes choses touchant Monseigneur le cardinal, mesme aussi pour aller à Romme, 12 escus qui valent 19 livres 8 sous. – Temporel de l'archevêché saisi à l'occasion d'un procès entre l'archevêque et l'abbé de Cluny pour les droits de Saint-Martin des Champs. – Jean Masselin chargé d'un voyage pour les affaires de l'archevêque. – Au lieutenant général du bailli de Rouen et au procureur du Roi pour leurs étrennes le jour de l'an, à chacun 2 écus d'or. – A plusieurs charretiers pour leur peine d'avoir mené de l'archevêché à la Vieu-Tour, « sept charrios du champ du Roy qui estoient au dit hostel, 11 sous. » – « A Jehan Soudain, peintre, par le commandement de Monseigneur le vicaire, payé 16 escus d'or et demy qui vallent 26 livres 9 sous pour avoir faict une majesté grande en la court où l'on plaide sur la chaire au juge, ainsi qu'il peult apparoir à la veoir et avecques ce aux deux costés les armes de Monseigneur ; – aux serviteurs du dit Soudain, pour leur vin, 3 sous 6 deniers. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Nicole Grenier, pénitencier, et Guillaume Le Danoys, promoteur volant. – Officiers de l'archevêché : Gilles Deschamps, scelleur ; Michel de Batencourt, maître des intestats ; Guillaume Lambert, cleric de la vicairerie ; Jean Le Normant et Jean Avis, gardes des registres des excommuniés ; Jean Esterlin, tauxeur et positionnaire ; Jean Ybert, promoteur.

G. 72. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1476-1477.** – Compte du même. – Ordres célébrés par l'évêque d'*Yponense*. – Sermons prêchés par le prieur des Cannes et par le pénitencier. « *Item* pour ung sermon faict par M<sup>e</sup> Andrieu Feré pour la victoire du Roy sur les Flamens le 21<sup>e</sup> jour d'aoust 1477, 10 sous. » – « A messire Eustace, despensier, pour avoir faict brunir les tasses de la salle, 10 sous. – Au même, la somme de 14 livres 8 sous 8 deniers pour poisson et autres viandes, ypocras blanc et vermeil, lesquelles choses MM. les vicaires ont commandé estre achetées pour donner à disner en l'ostel de Monseigneur aux officiers du Roy le 24<sup>e</sup> jour de mars. – Mises faictes à cause de la sépulture de Monseigneur, 80 livres 9 sous. » – Guillaume de Bourges, « machon et ymaginier » demeurant à Saint-Nicolas de Rouen, envoyé à Lyon, Grenoble et Rouanne, pour faire venir l'albâtre nécessaire pour ladite sépulture ; – voyage du promoteur à la cour du Roi « pour le fait de l'allebastre acheté à Grenoble afin d'avoir la délivrance de Monseigneur l'admiral de l'arrest qui y avait esté mis, 14 jours, 50 sous. » – Visites d'abbayes et de prieurés par le pénitencier, Jean Ybert, promoteur, et Robert d'Eudemare. – Jean de Villers, receveur de la vicomté de Rouen, redevable à l'archevêque de 194 livres 19 sous, en franchise dans une église.

G. 73. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin

**1483.** – « Le compte de Loys de Groussy, chanoine de Rouen, trésorier de Monseigneur Robert de Croismare, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office commençant le 5<sup>e</sup> jour de may 1483, eu quel jour mon dit seigneur print possession du dit archeveschié jusques au jour Saint-Michiel prochain ensuivant. » – Sermons prêchés à Saint-Éloi, à Saint-Gervais, à Sainte-

Catherine, par Jean Morice, Jacobin, par le gardien des Cordeliers, par M<sup>e</sup> Jean Raoulin ; prix du sermon, 10 sous. – Dîner du sesne (synode) d'été où fut Monseigneur d'*Yponense*, 4 livres 8 sous. – Fête du *past* de Monseigneur, 350 livres. – « 4 aunes 3 quartiers et demi de toile pour l'aube de l'archevêque, fourniture et façon, 42 sous 6 deniers. – A. Jean Ribault, orfèvre, pour une once et 3 fellins d'or à mettre en œuvre un saphir, 45 livres 6 sous ; – pour le saphir, 6 livres ; – pour la façon de l'anneau et asseoir le saphir, 17 sous. – Une cloche pour la mule qui porte les bahuz, 7 sous 4 deniers. – Croix de Monseigneur fournie par Jehan Hulin, orfèvre, et deux fermans au pontifical, 67 livres » – Voyage de M<sup>e</sup> Robert Le Fort à Paris, pour y porter les signets, aube, tunique et dalmatique pour le sacre de Monseigneur. – Autre voyage des vicaires et de l'official aux Deux-Amants pour parler à Monseigneur ; pour passer et repasser la Seine sous les Deux-Amants, 35 sous 8 deniers. – Appréciation faite par Michiel Siguière, maçon, et Jean Dumouchel, charpentier, des réparations à faire à Déville, à Dieppe, à l'hôtel archiepiscopal de Rouen, au chancel de l'église de Quevilly, à la grange de Sotteville. – Visites d'abbayes et de prieurés par Nicole Grenier. – Officiers de l'archevêché : Guillaume Mésard, doyen de la Ronde, vicaire, Jean Masselin, officiai, Pierre Croismare, scelleur, Geoffroy Turgis, tabellion du sceau, Roger Gouel, sénéchal et garde du temporel et des aumônes, Pierre Daré, procureur général, Pierre Le Gallois, son substitut, Pierre de Quièvermont et Guillaume Gouel, conseillers en Cour laïe. – Jean Lassavoure, receveur ordinaire du domaine de la vicomte de Rouen. – Compte signé par l'archevêque, Mesard et Masselin.

G. 74. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « Le compte de Loys de Goussy..., trésorier de Monseigneur Robert de Croismare, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office..., commençant à la Saint-Michiel 1483... et finissant à la Saint-Michiel 1484. » Recettes : « de révérend père Estienne, évêque de Lisieux, pour son *past*, 75 livres. – Recette de la spiritualité, 8, 069 livres ; – de Déville, 112 livres ; – de Louviers, 400 livres; – de Dieppe, 1, 454 livres; de Frênes-l'Archevêque, 16 muids 17 mines de blé, 4 mines 2 boisseaux de pois, 7 muids 19 mines et demie d'avoine, 6 boisseaux d'orge, 61 chapons, 27 gélines; – d'Alihermont, 850 livres. » – Dépenses : Voyage fait au pays de Caux par l'évêque d'*Yponense*, lui quatrième et quatre chevaux pour faire des petites couronnes, 37 livres 11 sous ; – sermons prêchés par ledit évêque, Nicole Grenier, Robert Du Quesnay, Guillaume DauteGuy, Berenger Lemarchan, Guillaume Petit. – « A Jehan Ribault, orfèvre, pour émaux d'or et la façon de la coupe de Monseigneur, 29 livres 11 sous. » – Autres dépenses : « Pour avoir rubenné les courtines du lit de Monseigneur et anelets à pendre les dites courtines ; – pour avoir lambroissé et naté la chambre de Monseigneur ; – pour deux huys encassillez et un cassis à demye trille en la chambre de M. le Maistre ; – pour avoir apporté un carteron d'entes. » – Gages d'un fauconnier et d'un homme pour éventer les blés. – Réparations au chancel d'Envronville. – Grands blancs de Savoie et sixains décriés durant le temps de ce compte. – Compte signé par l'archevêque et Mésard.

G. 75. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1484-1485.** – « Le compte de Loys de Groussy..., trésorier de Monseigneur Robert de Croismare, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause dudit office.... commençant à la Saint-Michel 1481... et finissant à la Saint-Michiel 1485 » – Total des recettes en deniers, 12, 313 livres. – Dépenses : sermons prêchés par un docteur des Carmes, Nicole Grenier, Guillaume DauteGny, Michel Petit et Pierre Secourable, archidiacre de Rouen. – « Le 7 octobre, baillé à Monseigneur pour l'émolument des lettres de tonsures par luy faictes à Pontoise, 81 livres 2 sous. – A Polet Le Roy, marchand de draps, pour six aunes et demye, et demy quartier d'escarlate vermeil à faire une chappe et un chaperon à Monseigneur, du prix chacune aune de 8 livres 15 sous, 75 livres 19 sous. – Le 18<sup>e</sup> jour de mars, à monsieur maistre Guillaume Mésard, doyen de la Ronde et vicaire de Monseigneur, baillé deux écus d'or pour donner à un homme, lequel estoit venu de Romme pour deffendre l'assemblée de l'église qu'on vouloit faire en France, 58 sous. » – Compte signé par l'archevêque de Rouen, Mésard et Masselin.

G. 76. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1487-1488.** – « Le compte de Loys de Groussy, ...trésorier de... Monseigneur Robert de Croismare, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à ceuse du dit office, ....pour un

an commrerchant à la S. Michel 1487..... et finissant à la S. Michel 1488. » – Total des recettes, 12, 252 livres. – Dépenses : « A monsieur maistre Robert Clément, évesque d'Yponense, pour vin à lui présenté par le secrétaire, à cause des tonsures des petits enfans, 75 sous. » – Sermons prêchés par Nicole Grenier, Guillaume Dauteuguy, Michel Petit, Etienne Cauon ; – Processions générales à l'église de Notre-Dame de Rouen, le dimanche avant-dernier jour de décembre où prêcha M<sup>c</sup> Jean Berthier, Augustin ; – « au tabellionage pour la lettre du compromis passé entre Monseigneur et l'évesque de Coustaues pour le descort de la visitation du prieuré de Saint-Lô de Rouen, 14 sous 6 deniers ; – à M<sup>c</sup> Pierre Brohon pour avoir visité et fait son rapport d'ung povre homme, lequel mourust en la court de Monseigneur tout soudainement, 10 - sous ; – à Robinet Daré pour les deux parts d'une voirrière mise au canchel de Quevilly, 10 sous » – Reconstruction du chancel de Cliponville, aux frais du curé, Jean Letouneur, chanoine, pour un tiers, et de l'archevêque pour les deux tiers ; Guillaume Drouet, maçon ; Guillaume Dumouchel, charpentier ; part de l'archevêque, 77 livres. – Compte signé par l'archevêque, Mesard et Masselin.

G. 77. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1488-1489.** – « Le compte de Loys de Groussy, trésorier de M<sup>ef</sup> Robert de Croismare, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause dudit office pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1488, et finissant a la Saint-Michiel 1489. » – Total des recettes, 11, 493 livres. – Dépenses : sermons prêchés par Nicole Grenier, Guillaume Dauteugny, Michel Petit et Jean Seau ; – 12 mines de blé envoyées à l'évêque d'Yponence. – « A Jehan Hulin orfèvre, pour avoir refait et renforcé l'esmal de la verge d'argent qu'on porte devant l'official, 17 sous 6 deniers. » – Réparation des verrières de Cliponville. – Officiers de l'archevêché : Robert de La Fontaine, sénéchal et garde du temporel et des aumônes, Jean Lamy, procureur général, Philippot Remy, son substitut, Guillaume Gouel et Toustain, conseillers en cour laie. – Comptes signés par l'archevêque, Mesard et Masselin,

G. 78. (Registre.) – Grand in-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1489-1499.** – « Le compte de Loys de Groussy..., trésorier de M<sup>ef</sup> Robert de Croismare, archevesque de Rouen, des recoptes et mises faictes à cause dudit office pour ung an commenechant à la Saint-Michel 1489 et finissant à la Saint-Michel 1490. » – Sermons prêchés par Nicole Grenier, Guillaume Dauteugny, Michel Petit, Étienne Cauon, Pierre Secourable et Jean Laillier. – « Le 1<sup>er</sup> jour de l'an à Pierre Daré, lieutenant du baillif de Rouen, à maistre Robert Lelicur et Pierre Raulin, advocaz du Roy, a esti donné à chascun 2 escuz d'or de 35 sous pièce. – A Pierre Verier, brasseur, demourant à Saint Laurens pour 26 barilz et demy de cervoise à 30 sous le baril, 39 livres ; et pour six fûts envoyés à Paris, 30 sous. » – Visites d'abbayes et de prieurés par le trésorier Louis de Groussy. – Compte signé par l'archevêque, Mesard et Masselin.

G. 79. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1490-1491.** « Le compte de Loys de Groussy, trésorier de M<sup>ef</sup> Robert de Croismare, archevesque de Rouen des receptes et mises faictes à cause dudit office pour ung an commençant à la Saint-Michel 1490... et finissant à la Saint-Michel 1491. » – Total des recettes, 11, 223 livres. – Dépenses : « à M<sup>ef</sup> Maistre Guillaume Potin, évesque de Philadelphie, pour vin à luy présenté par le secrétaire pour les tonsures des enfans, 75 sous. » – Sermons prêchés par Guillaume Dauteugny, Jean Laillier, Bérenger Marchand, Étienne Haro, Henri Preudhomme. – Pour la moitié de la réparation du chancel de la Feuillie en la forêt de Lyons, 15 livres. – Officiers de l'archevêché : Guillaume Hébert, vicaire de Pontoise, Jean de Laitre, chanoine de Rouen, scelleur de monseigneur. – Jean Lassavoure, receveur ordinaire de la vicomte de Rouen. – Compte signé par l'archevêque, Mesard, Masselin et de Laitre.

G. 80. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1493-1994.** – « Le compte de Jehan Esterlin, chanoine de Rouen et trésorier de l'archeveschié dudit lieu, le siège archiépisopal vacant par le trespas de feu, de bonne mémoire, M<sup>ef</sup> Robert de Croismare, archevesque dudit lieu de Rouen, pour ung an commençant le dix-huitième jour de juillet 1493 jusques au septième jour d'aoust 1494, que Monseigneur l'évesque de Coustaues,

procureur de R. P. en Dieu M<sup>gr</sup> Georges d'Ambroyse, archevesque dudit lieu de Rouen, print possession dudit archevesché. » – Ordres célébrés par l'évêque de Philadelphie. – *Sennes* (synodes) d'hiver ci d'été présidés par ledit évêque ; pour sa peine chaque fois, 17 sous 6 deniers. – Sermons des *Sennes* prêchés par deux écoliers de Paris ; à l'un on donne 12 sous, à l'autre 70 sous parce qu'il était pauvre. – Autres sermons prêchés par le pénitencier, le chantre de la cathédrale, l'archidiacre de Rouen, par Bérenger Le Marchant et Jean Seau. – « A Messieurs maistre Gabriel Leveueur et Lyon Conseil envoyés devers le Roy par MM. de chappitre pour obtenir congé d'eslire, 60 livres ; – au prédicateur qui fist le sermon aux Jacobins à la procession générale le 18<sup>e</sup> jour d'aoust pour le fait de la dicte élection furent présentés 2 galons de vin et 2 pains du pris de 13 sols.... A M<sup>r</sup> le chancelier M<sup>c</sup> Estienne Tuvache, envoyé avecquez aultres chanoines devers très-révérénd père en Dieu M<sup>gr</sup> maistre Georges d'Ambroise, archevesque de Narbonne, postulé en futur archevesque et pasteur de la dicte église, 65 livres. » – Visites d'abbayes et de prieurés par M<sup>c</sup> Guillaume Le Danoys, promoteur volant, 22 livres 10 sous. – Officiers de l'archevêché : Michel Petit, Regnaut : ! Chuffes, Étienne Tuvaché, vicaires généraux, Guillaume Austin, official, Richard Ango, scelleur, Guillaume *Galandi*, promoteur, Jean Le Tourneur, maître des intestats.

G. 81. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1494-1495.** – « Le compte de Pierre Mesenge, trésorier de M<sup>gr</sup> George d'Amboyse, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office..., pour ung an commenchant à la saint Michiel 1494..., et finissant à la saint Michiel 1495. » – Sermons prêchés par le chantre de la cathédrale, le prier des Jacobins et Jean Varia. – « Le jour du *Senne* d'yver, pour ung plat de viande à donnera à dyner à R. P. en Dieu M<sup>gr</sup> de Philadelphie et auxi au prédicateur et aux officiers, 33 sols 3 deniers. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Jean Masselin, Étienne Haro et Jean de La Treille. – Officiers de l'archevêché : – Jean Masselin, haut doyen du chapitre, vicaire général 100 livres ; Guillaume Le Gras, official, 50 livres : Jean Le Tourneur, scelleur, 50 livres ; Geoffroi Turgis, tabellion du sceau, 100 sous ; Robert de La Fontaine, sénéchal et garde du temporel et des aumônes, 60 livres ; Jean Lamy, procureur général, 40 livres ; Philippot Remy, son substitut, 60 sous ; Robert Destin, Robert Courault, conseillers de monseigneur, le premier, 15 livres ; le second, 100 sous. – Compte signé par l'archevêque, par Geoffroi, évêque de Coutances, et Masselin.

G. 82. (Registre.) – Grand in-folio, 41 feuillets, parchemin.

**1495-1496.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de M<sup>gr</sup> George d'Amboyse, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office..., pour ung an commenchant à la saint Michel 1495..., et finissant à la saint Michel 1496. » – Sermons prêchés par Guillaume Dautegnny, Bérenger Le Marchant, Jean Laillier, Jean Scau, Étienne Haro et par le curé de Saint-Herbland. – « A M<sup>c</sup> Michel Segrye, recteur des escolles de grammaire, pour la parpaye et escollage de Franchoyes Challot, 73 sols. – Au même, pour terme et porcion de l'escollage de Charles de La Chastre, 100 sous. – A M<sup>c</sup> Cyprien pour parchemin pour escrire *Augustinus, de Civitate Dei*, et aultres mises, 48 sols 3 deniers. – A M<sup>c</sup> Jehan Roussel pour le louage d'ung bréviaire pour faire celui de Monseigneur et pour ene vernys et plumes, 19 sols. » – 40 écus d'or pour haquenées achetées, en Angleterre. – Travaux entrepris à l'archevêché : 285 livres pour la chapelle, la galerie et la muraille qui clôt la cour ; 402 livres pour les bâtiments des prisons. – Visites d'abbayes et de prieurés par Masselin, Haro, et de Laitre. – Officiers de l'archevêché : Jean Le Tourneur, scelleur, Guillaume Austin, maître des intestats en la cour, Guillaume Dombreville, secrétaire de Monseigneur, Jean Auber, tauxeur et positionnaire, Henri Davould et Jean Boulloche, gardes des registres des excommuniés, Nicole de La Chesnaye, promoteur, Eustache Conseil, vicaire de Pontoise. – Compte signé par l'archevêque, Masselin et Mesenge.

G. 83. (Registre.) – Grand in-folio, 39 feuillets, parchemin.

**1496-1497.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de.. M<sup>gr</sup> George d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office pour ung an commenchant à la saint Michel 1496 et finissant à la saint Michel 1497. » – Total des recettes, 14, 969 livres. – Sermons prêchés par Bérenger Le Marchant, Jean Seau, Henri Preudhomme et par Pinel, curé de Saint-Herbland. – « Le 16<sup>e</sup> jour de janvier furent faites processions générales à cause de la grande abondance des eaues de la ryvière de Seyne qu'ilz estoient dedens la ville jusques aux Augustins et

aux Cordeliers, et fut fait le sermon à la haulte cayre par M<sup>c</sup> Jehan Very, jacobin ; pour ce, 10 sols. – Le jour du *Senne* d'esté pour le disner de M<sup>gr</sup> de Philadelphie, du prédicateur et des officiers de Monseigneur, 4 livres 2 sols 7 deniers. – Le 21<sup>e</sup> jour d'octobre payé à M<sup>c</sup> Henry Guieffroy, abbé de Fenysers, 10 escus d'or au soleil qu'il avoit baillé à Tours pour venir à grande diligence à Monseigneur qui estoit à Dieppe. – A Jehan Dossier, pour avoir escript vingt cayés du bréviaire de Monseigneur, 15 livres. – A Jehan Chose, parcheminier, pour parchemin pour parfaire le bréviaire, 25 sols. – A M<sup>c</sup> Michel Segrye, l'escollage de Charles de La Chastre. – A M<sup>c</sup> Richard Boucheberry, pour ung paon et douze egrés, 110 sols. – Pour ung haubin à Monseigneur, 50 escus d'or au soleil. » – Travaux au palais archiépiscopal, – à la chapelle, – à la galerie, aux prisons et à la clôture du jardin, 4, 864 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Masselin, Haro et Jean de La Treille. – Compte signé par Jean Du Mesnil, abbé commendataire de Quarante, secrétaire de l'archevêque, Masselin et Mesenge.

G. 84. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1497-1498.** – « Le compte de Pierre Mesenge.... trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1497 et finissant à la Saint-Michel 1498. » – Total des recettes, 15, 271 livres. – Dons sur les déports des cures à messire Richard Guillebert, Robert Desoillons, curé de Saint-Martin-aux-Arbres, monsieur Des Essarts, Guillaume Le Comte, chanoine de Rouen et curé d'Ouainville, Jacques de Castignolles, curé d'Isneauville au doyenné de Valmont, Jean de Brézé, etc. – Travaux au palais archiépiscopal ; à l'oratoire et au château de Gaillon, 5, 296 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Masselin et Haro. – Compte signé par Monseigneur de Narbonne, Du Mesnil, Masselin, de Bapaumes et Mesenge.

G. 85. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1498-1499.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Ainboise, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office... pour uug an commençant à la Saint-Michel 1498 et finissant à la Saint-Michel 1499. » – Total des recettes, 15, 806 livres. – Sermons prêchés par le gardien des Cordeliers du Pont-Audemer, Jean Very, jacobin, Bérenger Le Marchant, Étienne Haro, Pierre Secourable, Guillaume Dautegny, Jean Seau. – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 4, 807 livres ; au manoir de Déville, 1, 852 livres ; au château de Gaillon 1, 143 ; à la grange d'Alisay, 6 livres ; à celle de Corny, 100 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Masselin et Haro. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen, Thomas Bohier, Masselin, Jacques de Castignolles.

G. 86. (Registre.) – Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1500-1501.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, arehevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office... pour un an commençant à la Saint-Michel 1500 et finissant à la Saint-Michiel 1501. » – Total des recettes, 15, 327 livres. – Sermons prêchés par l'évêque de Philadelphie, Very, jacobin, Haro, Bérenger Le Marchant, Jean Seau, Henri Preudomme ; prix du sermon, 10 sous. – « A monsieur M<sup>c</sup> Jacques de Castignolles et monsieur M<sup>c</sup> Estienne Haro, chanoines de Rouen, pour distribuer aux pauvres filles à marier et pauvres femmes en gésynne, 1, 200 livres. – Aux Mendians, Chartreux, Célestins, sœurs Collectes et la Madeleine de Rouen, 140 livres ; aux novices des Mendians de la nation de Normandie, estudians à Paris, 300 livres ; » – travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 6, 238 livres: au manoir de Déville, 170 livres ; au château de Gaillon, 3, 839 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Haro. – Officiers de l'archevêché : Jean de Manneville, promoteur, Nicole Heuzé, vicaire dePontoise. – Compte signé par Thomas Bohier et Haro. »

G. 87. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1501-1502.** « Le compte de Pierre Mesenge, trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office pour ung au commençant à la Saint-Michel 1501 et finissant à la Saint-Michel 1502. » – Total des recettes : 16, 424 livres. – Sermons prêchés par le cordelier du cardinal, le prieur des Jacobins, Haro, Bérenger Le Marchant et Jean

Seau. – Processions générales « pour la paix universelle ; » sermon prêché à cette occasion par le prieur des Carmes. – Aumônes à distribuer « aux pauvres filles à marier et femmes en gésyne, 1, 568 livres ; aux novices des Mendians de la nation de Normandie étudiants à Paris, 300 livres ; pour la pitance de treize pauvres nourris chaque jour en l'hôtel de monseigneur, 197 livres. – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 3, 359 livres ; au manoir de Déville, 111 livres ; au château de Gaillon, 3, 943 livres. – Compte signé par Thomas Bohier.

G. 88. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1502-1503.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et légat en France, des receptes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1502 et finissant à la Saint-Michel 1503. » – Total des recettes : 17, 577 livres. – Sermons prêchés par Jean Very, évêque de Philadelphie, – le gardien des Cordeliers de Rouen, le prieur des Augustins, le pénitencier, l'archidiacre de Rouen, Bérenger Le Marchant, Jean Le Rat, licencié en théologie. – Aumônes de l'archevêque, 2, 489 livres, à savoir: 1, 822 livres aux pauvres filles à marier et femmes en gésine ; 140 livres aux Chartreux, Cordeliers, Sœurs de Sainte-Claire, Emmurées ; 300 livres aux novices des Mendians de la nation de Normandie étudiants en l'Université de Paris ; 227 livres 7 sous 6 deniers pour la pitance de treize pauvres nourris chaque jour à l'archevêché. – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 2, 913 livres ; au château de Gaillon, 5, 155 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Étienne Haro.

G. 89. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1503-1504.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et légat en France, des receptes et mises faictes à cause du dit office pour ung an commençant à la Saint-Michel 1503 et finissant à la Saint-Michel 1504. » – Total des recettes : 16, 895 livres. – Sermons prêches par le provincial des Cordelière, le prieur des Jacobins, le pénitencier, Guillaume Dantegny, M<sup>c</sup> Nicole Denise, Pierre Richart, écolier étudiant à Paris. – « A M<sup>c</sup> Guillaume Dumouchel pour boys et peine d'avoir fait de neuf l'establie pour servir par chacun an pour faire le sermon à Saint-Godard le jour de Pasques fleuries, 6 livres. » – Aumônes de l'archevêque, 2, 273 livres, à savoir : 40 livres aux communautés religieuses ; 300 livres aux novices des Mendians de la nation de Normandie étudiants à Paris ; 200 livres pour la pitance de treize pauvres nourris chaque jour à l'archevêché. – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 3, 140 livres ; au château de Gaillon, 9, 287 livres ; à l'hôtel de monseigneur à Blois, 412 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Étienne Haro. – Officiers de l'archevêché : l'abbé de Saint-Ouen, vicaire général, Robert Destin, chevalier, sieur do Villiers, sénéchal et garde du temporel et des aumônes, Jean Lamy et Robert de Villy, conseillers. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen, de Rouen et Thomas Bohier.

G. 90. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1504-1505.** – « Le compte de Pierre Mesenge..., trésorier de M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et légat en France, des receptes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1504 et finissant à la Saint-Michel l'an révolu. » – Total des recettes : 18, 977 livres. – Ordres célébrés par l'évêque de Bayeux. – Guillaume Voysin, doyen de la chrétienté, envoyé à Évreux pour chercher les saintes huiles, « le cresse n'ayant pu estre fait en la cathédrale ceste presente année à cause de la grande maladie de Monseigneur l'évêque de Philadelphie. » – Sermons prêches par les prieurs des Augustins et des Canons, M<sup>c</sup> Fillon, chanoine d'Évreux, Nicolas Denise, Cordelier, Étienne Haro, Thomas Maillart, Jean de Caumont, le curé de Saint-Martin-le-Caillard. – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 3, 965 livres ; au château de Gaillon, 9, 828 livres. – Aumônes de monseigneur, 2, 164 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Haro. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen de Rouen et Thomas Bohier.

G. 91. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1505-1506.** – « Le compte de Pierre Mesenge..... trésorier de..... M<sup>gr</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et légat en France, des receptes et mises faictes à cause du dit office... pour

ung an commençant à la Saint-Michel 1505 et finissant à la Saint-Michel 1506. » Total des recettes : 19, 140 livres. – Sermons prêchés par Étienne Haro, Jean de Caumont, le trésorier de Blainville. – Travaux au palais archiépiscopal de Rouen, 6, 177 livres ; au château de Gaillon, 6, 139 ; « pour vingt-trois pilles de marbre blanc et deux bassins de mesme, 243 livres ; – pour la despense des lévriers, 40 livres. » – Aumônes de monseigneur, y compris la pitance de treize pauvres nourris chaque jour à l'hôtel de l'archevêché, 1, 991 livres 9 sous. – Remise de 18 livres 15 sous à l'église collégiale d'Andely « pour les façons des chaires de leur église. » – Remboursement de 219 livres aux héritiers de Jean Masselin, haut-doyen de la cathédrale. – Visites d'abbayes et de prieurés par Haro. – Compte signé par l'abbé de Fécamp et Thomas Bohier.

G. 92. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, papier.

**1506-1507.** – « Le compte et estat de Jacques de Castignolles, chancelier et chanoine de l'église Notre-Dame de Rouen, trésorier de M<sup>gr</sup> le légat cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office de trésorier pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1506 et finissant à la Saint-Michiel 1507. » – « Recepte à cause de la court et juridicion des haulz-jours de Monseigneur. En l'an de ce présent compte au terme de Pasques, par le commandement et ordonnance de Monseigneur, la Court souveraine des haulz jours, du temporel et omosnes de son archevesché de Rouen a esté tenue au dit lieu de son manoir archiépiscopal par le temps et espace de six sepmaines entières commençant le douzième jour d'avril lundi de Quasimolo 1507, et furent commis par mon dit seigneur les conseillers de la dicte court à savoir : pour ecclésiastiques, messieurs maistre Guillaume Le Gras, haut-doyen de l'église de Rouen, et official de Monseigneur pour premier conseiller, Jehan Le Tourneur, Jacques de Castignolles, Jehan de Manneville, Richart Du Fay et Nicolas Paien, ... pour conseillers laiz maistres Jehan Garin, premier conseiller lay, Jourdain Le Comtte, Pierre Du Mesnil, Gosselin, Pierre Fortin, Pierre Le Preux, Martin Morieult et Nicolas Le Noble. » – Condamnation à mort prononcée par ladite Cour contre un homme de Dieppe qui avait tué sa femme. – Total des recettes : 16, 267 livres. – Dépenses : sermons prêchés par Arthur Fillon, vicaire, Jean Le Rat, Jean de Caumont, Simon Adam, pénitencier d'Évreux. – Travaux au manoir archiépiscopal de Rouen, 2, 351 livres ; au château de Gaillou, 9, 366 livres. – Aumônes de monseigneur, 1, 495 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Étienne Haro. – Compte signé par Thomas Bohier et Jacques de Castignoiles.

G. 93. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1507-1508.** – « Le compte et estat de Jacques de Castignolles..., trésorier de M<sup>gr</sup> le légat cardinal d'Amboise et archevesque de Rouen, des reeceptes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1507 et finissant à la Sainl-Michiel 1508. » – Total des recettes : 16, 669 livres. – Sermons prêchés par Arthur Fillon, Étienne Haro, Simon Adam, un religieux de Sainte-Claire. – « Le roy et la royne logiés céans au manoir archiépiscopal et roçeus très-honorablement par Monseigneur. » – Travaux au chiteau de Gaillon, 7, 867 livres. – Construction à Rouen en la maison de la geôle de la cour d'église de deux chambres ou fortes prisons « pour recueillir les personne criminal, appelans » 74 livres. – Aumônes de l'archevêque, 1, 589 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Haro et Fillon. – Officiers de l'archevêché : Nicole Gosselin, sénéchal et garde du temporel, Jean Garin, premier conseiller lay de la Cour des hauts jours. – Procès entre l'archevêque et les paroissiens de Douvrend pour des terres prétendues communes. – Commutation de la peine de mort prononcée à Louviers contre un voleur, en celle de la fustigation par trois jours de marché, mutilation des oreilles et bannissement. – Mention de Pierre Hugo dit le Patron, Jean Le Marchant dit Bœuf-d'euge, Diego de Siville dit Pie-bot, mis à la question de fait à Dieppe ; – de jugements rendus au « Pallaiz sur Seine de Rouen. » – Compte signé par l'abbé de Fécamp, Thomas Bohier, Jacques de Castignolles.

G. 94. (Registre.) – Grand in-folio, 41 feuillets, parchemin.

**1508-1509.** – « Le compte et estat de Jacques de Castignolles..., trésorier de M<sup>gr</sup> le légal, cardinal d'Amboise et archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1508 et finissant à la Saint-Michiel 1509. » – Total des recettes : 16, 782 livres. – Travaux au château de Gaillon, 12, 736 livres. – Aumônes de monseigneur, 1, 547 livres. – Don de 200 livres aux Chartreux de Rouen. – Visites d'abbayes et de

prieurés par Étienne Haro et Arthur Fillon. – Compte signé par le cardinal d'Amboise, l'abbé de Fécamp, Thomas Bohier, Jacques de Castignolles.

G. 95. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1513-1514.** – « Le compte et estat de Gilles de Tilques, chanoine et trésorier de..... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1513 et finissant à la Saint-Michel 1514. » – Total des recettes : 19, 741 livres. Ordres célébrés par l'évêque de Thessalon. – Sermon d'un dimanche de l'aveut prêché en la haute chaire de la cathédrale par frère Pierre de Brusselle, jaéobin, 10 sous. – A Antoine de La Caze, marchand Florentin, « banquier demeurant à Paris, sur ce qui peult lui être deu à cause de l'expédition des bulles du *pallion* de monseigneur, 1, 007 livres. » – Procès avec l'amiral de France, – avec les religieux de Sainte-Barbe près Croisset, – à Neufchatel pour le patronage de l'église de Neuville, – Ferrières avec Antoine Doulle, seigneur du lieu. – « Mise du banquet fait à l'entrée et joyeux advènement de monseigneur le dimence 18 décembre 1513, 2, 806 livres 19 sous. » – Haquenée achetée 76 livres 12 sous. Travaux : « A Nicolas Le Febvre, fondeur, pour ung petit bencistier qui est mis près de la sépulture de feu Monseigneur le légal, 35 sous ; – à Antoine de Chevesson, vitrier, demeurant à Orléans, lequel fait les vitres qui pour meetre à la chapelle de Gaillon, 150 écus d'or au soleil à 37 sous 6 denicis pièce. » – Réparation à l'establie qui sert à Saint-Godard le dimanche *In Ramis*, au chaucel de Saint-Fiacre d'Alihermont, – au moulin d'Angreville. – Construction du pont de Déville par Nicolas Hébert, maçon. – Officiers de l'archevêché : Roger Paien, official, 50 livres ; Louis de Lisle, protonotaire, chanoine de Rouen et scelleur de monseigneur, *idem* ; Jacques Challenge, procureur général, 40 livres ; nommé sénéchal de monseigneur et remplacé dans sa première charge par Guillaume Le Brun, avocat en l'échiquier. – Visites d'abbayes et de prieurés par Étienne Haro. – « A Nicolas Georget pour la nourriture des oyseaulx estant aux volleurs (volières) de la maison archiépiscopale de Rouen, pour chenevis et rabette, 7 livres 6 deniers. » – Compte signé par l'archevêque, de Bapaumes, Jacques de Castognolles.

G. 96. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1515-1516.** – « Le compte et estat de Gilles de Tilques..., trésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office..., pour ung an commençant à la Saint-Michel 1515 et finissant à la Saint-Michel 1516. » – 228 livres sur le déport de GaillEfontainc à M<sup>e</sup> Thomas Pascal, président à Paris. – 1,000 livres à l'église de Rouen « pour aider es réparations qu'il y convient faire, à cause de la fortune du feu qui y a esté. » – 33 livres 10 sous à honorable homme Jean Ango, vicomte de Dieppe, pour les réparations qu'il a fait faire à la maison de monseigneur. – 100 livres à Nicolas do Castille, huchier, « pour parfaire les chaires de la chapelle de Gaillon. » – Serges de Caen teintes en rouge et en jaune mises aux dossiers de six lits au château de Gaillon. – Vin pris chez Ttirgis, *seigneur* de la *Verte-Maison* (aubergiste). – Visites d'abbayes et de prieurés par Étienne Haro. – Compte signé par l'archevêque.

G. 97. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

**1516-1517.** – « C'est le compte et estat de Gilles de Tilques, trésorier de Mgr Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recettes et mises faictes à cause du dit office... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1516... et finissant à la Saint-Michel 1517. » – Recettes: 100 livres de l'évêque de Bayeux pour son *past*. – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 51, 676 livres 12 sous. – Dépenses: ordres célébrés par l'évêque de Thessalonne. – Aumônes à l'église de Rouen, « pour parfaire le portail encommencé par monseigneur le légat, » – pour l'entrée de Monseigneur à la confrérie de Notre-Dame ; – 50 livres pour faire les obsèques de M<sup>e</sup> Antoine de *Ligno* ; – achat de pain pour l'aire l'aumône chaque jour à l'archevêché ; – de damas noir et de damas rouge chez Antoine Karadas, marchand de draps de soie, et Guillaume Dufour, chasublier. – « Mise à cause de la sépulture feu Monseigneur le légat que Dieu absoulle : » Rouland Le Roux, maçon, ayant la charge de l'ouvrage ; ses ouvriers payés 4 sous 6 deniers par jour ; Pierre Valence, maçon à Tours, consulté « sur le fait de la dite sépulture pour savoir s'il voudroit entreprendre l'ouvrage d'icelle avec ses compagnons ; » – emploi de pierre de Vernon et de pierre d'albâtre achetée à Dieppe, à raison de 4 livres tournois le pied ; total des frais, 1, 397 livres. – Visites

d'abbayes et de prieurés par Étienne Hare. – Officiers de l'archevêché : Antoine de La Barre, chanoine de Rouen, secrétaire de monseigneur, Nicole Heuzé, promoteur, Guillaume de Sandouville, protonotaire du Saint-Siège apostolique, chanoine de Rouen, maître des intestats, Geoffroy Marie, Robert Anquetil, Jean Vauquelin, conseillers. – Olivier de Montigny battu et fustigé par 3 jours dans la cour d'église. – Nicole de La Chesnaye, receveur du domaine du Roi en la vicomté de Rouen. – Compte signé par l'archevêque, de La Barre, de Boton.

G. 98. (Registre.) – Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin ; 7 feuillets, papier.

**1517-1518.** – « C'est le compte et estat de maistre Gilles de Tilques, trésorier de Monseigneur l'archevesque de Rouen, de la recette et mise du revenu dudit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1517 et finissant à la saint Michel 1518. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 23, 248 francs. – Dépenses : treize pauvres reçus à dîner le jour de la cène « en la maison de Monseigneur qui de son humilité les servit tout neu teste après leur avoir lavé les piedz. » – Aumône de 50 livres au couvent des Célestins « pour parfaire le portail de leur église, lequel avoit esté encommencé par feu Mons<sup>r</sup> le légat ; » – de 400 livres « pour subvenir aux frais de la réparation des orgues de l'église cathédrale, » – de drogues et de médecines prises au compte de l'archevêque chez Jean Garin, apothicaire, par les Chartreux, les Mendians et les « sœurs de madame de Sainte-Claire. » – « Mise à cause de la sépulture de l'eu Monsieur le légat, 577 livres 45. – Mise faite par l'ordonnance de Monseigneur pour la fontaine venant de Carville dont la dépense se paie par moitié entre Mons<sup>r</sup> et Messieurs de la ville, 43 livres. » – Réédification du chancel de La Feuillie, 10 livres ; – réparations à celui de Notre-Dame d'Alihermont, 20 livres ; – à Antoine de Chevesson, vitrier d'Orléans, pour ouvrage de son métier à la chapelle de Gaillon, 200 livres ; – « à Nicolas Castille, menuysier, pour les diacres de ladite chapelle, 100 livres. » – Tortures nommées *Fleutis* infligées à Dieppe en la chambre de la question. – Procès avec l'Amiral. – Achat de vins d'Orléans et d'Anjou. – Vin pris chez Turgis, *seigneur* de la *Verte-Maison* (aubergiste). – Jean Ango, écuyer, receveur fermier de la terre et seigneurie de Dieppe. – Pierre de, Hornay, argentier de monseigneur. – Visites d'abbayes et de prieurés par M<sup>e</sup> Robert Reboursel, docteur en théologie, chanoine de Rouen, vicaire de l'archevêque. – Compte signé par l'archevêque, de Sandouville, de Montdor, de Marscay. – A la fin : « Estat de la mise faite pour la sépulture de feu de bonne mémoire Mons<sup>r</sup> le légat : » Roulaud Leroux, maître dudit ouvrage, Mathieu Lagnel, *imaginier*.

G. 99. (Registre.) – In-folio, 136 feuillets, papier.

**1518-1519.** – « Le conte et estat de Pierres Roussel, presbtre trésorier de Monseigneur Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, de la recopie et mise dudit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1518... et finissant à la saint Michel 1519. » – « A Pierres Guerin pour les médecines perquises aux religieux mendians et aultres par le commandement de Monseigneur, 53 livres ; – pour les médecines des Cordeliers à Pierres Guerin, 18 livres ; – au laquet de Mons<sup>r</sup> qui estoit malade de peste, 40 sous ; – à Mons<sup>r</sup> Reboursci pour aller aux Kalendes, 35 livres ; – à Georges de Brabant, escollier à Paris, 20 livres ; – pour le menger des oisiaulx, 43 sous 6 deniers ; – à François Boullart, charpentier, pour une douzaine de claires livrées pour l'establie de Saint-Godard, le jour de Pasques fleuries, 15 sols ; – à Guillaume Dufour, chasublier, pour avoir refait quatre chaires, tant pour soie que autres choses, 41 sols 6 deniers. » – Frais pour la sépulture de monseigneur. – Roulaud Leroux, maître maçon.

G. 100. (Registre.) – Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

**1519-1520.** – « C'est le compte et estat de maistre Pierre Roussel, trésorier de..., M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu du dit archevesché pour ung an commençant à la Saint-Michel 1519... et finissant à la Saint-Michel 1520. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 26, 340 livres. – Paiements à Fouquet Cabot, tapissier, « pour avoir destendu la tapisserie de Monseigneur à son logis de Rouen, à la venue du Roy, de M<sup>gr</sup> et de M<sup>gr</sup> Du Chasteau-Breant. » – « Mise extraordinaire à cause du grenier à sel que prétendent de nouveau ériger les habitants de Saint-Valery eu préjudice de Monseigneur et des habitants de Dieppe, dont le procès à présent est introduit au Grand Conseil du Roy. » – Drogues, médecines et apothicaireries fournies aux Sœurs de Sainte-Claire. – Réédification du chancel de La Feuillie,

10 livres ; – réparation de l'église d'Envronville, 22 livres 13 sous ; – du pavillon de Notre-Dame à l'archevêché, 621 livres. – Visite de l'église de Saint-Nicolas d'Alibermont par Regnault Tirouyn, maître maçon expert. – 1, 824 livres dépensées à la sépulture de monseigneur. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Compte signé par l'archevêque, de Bapaumes, de Sandouville, de Montdor, de Marscay, Roussel. – A la fin : « Etat de la mise pour la sépulture de feu, de bonne mémoire, monseigneur le légat, en son vivant archevesque de Rouen, oncle de Monseigneur : » – 2 tombes de marbre noir achetées de Gaultier Le Vavasseur ; 4 imaginiers et 14 maçons employés à cet ouvrage.

G. 101. (Registre.) – In-folio, 110 feuillets, papier.

**1519-1520.** – « *Registrum recepte et misie domini thesaurarii domini rothomagensis archiepiscopi pro anno incipiente in festo S. Michaelis anni domini 1519.* » – « Baillé à treize Bons-enfans le jour de la cène, du commandement de Monseigneur, 13 sous. – A Rousselin pour une haquenée, 48 écus sol ; – à Jacques de Civile, pour 16 aulnes de frize, 28 livres ; – à M<sup>c</sup> Pierre Pallude, organiste, 40 livres ; – mise pour la sépulture : aux mâchons pour avoir assis le dernier jour de juing la première pierre de la sépulture, 50 sols. » – Réparation de la maison de Rouen et du pavillon de Notre-Dame. – « La mise du jardin pour l'an 1519 commençant le premier jour de mars : 5 douzaines et demye de chanlate pour faire les carreaux du jardin, 77 sous ; pour des euletz et autres fleurs achetées par Monseigneur, 12 sous ; en autres euletz et mnzolaines, 19 sols 6 deniers. »

G. 102. (Registre.) – Grand in-folio, 39 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

**1520-1521.** – « C'est le compte et estat de Pierres Roussel, chanoine et trésaurier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu du dit archevesché pour ung an commençant à la Saint-Michel 1520, et finissant à la Saint-Michel 1521. » – Treize pauvres reçus le jeudi saint à l'archevêché « en la maison de Monseigneur qui, devant dîner, par son humilité leur a lavé les pieds tout nud teste. » – Aumônes aux Célestins, Sœurs de Sainte-Claire, Chartreux et Cordeliers. – Ordres de l'archevêque pour qu'il soit « distribué aux pauvres chacun jour du pain jusqu'à trois boisseaux, afin qu'ils prient Dieu pour Monseigneur. » – Réédification du chancel de Saint-Nicolas d'Alihermont ; Simon Bury et Jacques Loutrel, maçons ; devis fait par Jean Beguet et Vincent Du Bosc. – Réparations aux chancels de Notre-Dame d'Alihermont et de Craudalle et au pont de Bapaumes. – Pierre Palude, organiste à la cathédrale. – Mise de la sépulture du légat, 1, 287 livres ; peinture d'or et d'azur, faite d'après le commandement de monseigneur, par Richard Duhay et Léonard Feschal. – « Pour tendre et destendre la tapisserie de Monseigneur, 118 sois. » – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Voysin, de Boton, Païen, Marscay.

G. 103. (Registre.) – Grand in-folio, 44 feuillets, papier.

**1520-1521.** – « C'est le compte et estat de Pierres Roussel..., trésaurier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu du dit archevesché pour un an commençant à la Saint-Michel 1520. – Double du compte précédent.

G. 104. (Registre.) – In-folio, 119 feuillets, papier.

**1520-1521.** – Compte de l'archevêché de Rouen pour un an commençant au 1<sup>er</sup> octobre 1520. – Au premier feuillet, commission donnée au doyen de Canville pour recevoir sans délai de chaque bénéficié dudit doyenné la somme de 10 sous pour tout bénéfice d'une valeur de 100 livres, et une somme à l'équipolent pour tout bénéfice d'une valeur inférieure, conformément au consentement donné par le procureur desdits bénéfices, pour les affaires de l'église. – « A esté donné charge au gardien et religieux des Cordeliers de Rouen de dire tous les jours de l'an une messe pour très-révérend père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Rouen jusques à ung an, et moyennant ce auront de mon dit seigneur 30 livres tournois. » – Mise à cause des 30 pauvres prébendés de Saint-Romain, dont les noms sont indiqués ; – des oiseaux du voleur (volière), – de la tapisserie et du jar lin de la maison de monseigneur ; – de la sépulture du légat ; peintures faites par Richard Du Hay et Liénarl de Feschal, 130 livres.

G. 105. (Registre.) – Grand in-folio, 47 feuillets, parchemin ; 5 feuillets, papier.

**1521-1522.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte, presbtre, thésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office de thésaurier, tant par vénérable cl discrète personne M<sup>e</sup> Pierre Roussel, quand il vivoit, chanoine de Rouen et thésaurier de mon dit seigneur, que par moy, pour ung an commençant à la saint Michel 1521 et finissant à la saint Michel 1522. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 23, 101 livres. – Aumônes : 3 boisseaux de blé par jour aux pauvres de la ville ; – four construit à l'archevêché pour le pain des pauvres ; – ordonnance pour distribuer l'aumône aux pauvres, adressée à toutes les paroisses de Rouen ; – 1, 000 livres pour achat de blé pour les dits pauvres. – Autres aumônes aux communautés religieuses. – Remise de 80 livres au receveur de Louviers « pour la mortalité qui a esté au dit lieu. » – Mise à cause du concile : « aux chapelains qui assistèrent à la procession du concile, 9 livres 5 sols ; » frais de sonnerie et de tentures à cette occasion. – Tapisserie tendue à la venue du Roi. – Tapisserie de velours « vers et d'or » reportée de Rouen à Gaillon. – Teurtres (tourterelles) du *rolleur* de Rouen portées au même lieu. – Messagers envoyés à l'archevêque pour l'informer du décès de l'abbé de Saint-Ouen, – de MM. de La Houssaye et Thierry, chanoines, de Nicole Du Vallet, curé d'une des portion » de Saint-Remy, de Mesenge, de Oursonvilliers et de Du Plexis. – Mention de la peste qui régnait à Rouen. – Continuation de travaux à la sépulture du légat, 448 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Compte signé par l'archevêque, Païen, Gombault, de Montdor.

G. 106. (Registre.) – Grand in-folio, 52 feuillets, papier.

**1521-1522.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte, thésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause du dit office.... pour ung an commençant à la saint Michel 1521 et finissant à la saint Michel 1522. » – Double du compte précédent. A la. lin : « Ensuite la mise faicte tant par feu maistre Pierre Roussel, quant il vivoit thésaurier.... de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, que par may François Le Conte, aussi à présent thrésaurier de mon dit seigneur pour la sépulture de feu de bonne mémoire M. le légat, en son vivant archevesque de Rouen et oncle de Monseigneur, que pour la sépulture encomencée pour mon dit seigneur. »

G. 107. (Registre.) – Grand in-folio, 53 feuillets, parchemin.

**1522-1523.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte, presbtre, thésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu du dit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1522 et finissant à la saint Michel 1523. » – Total des recettes celles de Gaillon non comprises, 27, 328 livres. – Blé fourni par le déportuaire de la cure de Beaucamp-le Jeune pour l'avitaillement du château d'Arques. – Aumônes faites aux communautés religieuses. – « Pour la façon du jardin de Monseigneur et pour avoir nettoyé la fontaine du dit lieu tant en la venue du Roi que autrement, 109 sous. » – Pour réparation à la terrasse du pavillon de Saint-Romain, 15 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par M<sup>e</sup> Robert Reboursel. – Compte signé par l'archevêque, Gombault, Dufay, Païen, Le Conte.

G. 108. (Registre.) – Grand in-folio, 60 feuillets, parchemin ; 11 feuillets, papier.

**1523-1524.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte..., Thésaurier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du dit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1523..., et finissant à la saint Michel 1524. » – Total des recettes, Celles de Gaillon non comprises, 33, 925 livres. – Réparations aux halles de Louviers, au manoir de Déville, à la fontaine de Saint-Hilaire, à la chapelle des Ordres, au chancel de l'église de Saint-Nicolas d'Alihermont. – « A Allain Selles, victrier, pour 3 voyerines (verrières) esclaratoires faites au dit chancel, 32 livres. » – « A l'exécuteur des sentences du baillly de Louviers, 6 livres pour avoir pendu et estranglé Toussains Tubelayne. » – Mise à cause de la sépulture de monseigneur, 179 livres. – Pierre Desaubeaux et son serviteur, imaginiers, 45 sous par jour. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Roger Païen, official, Pierre Chouppes, capitaine de Gaillou, Preudhomme, général de Normandie. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Gombault, Becdelièvre, de Montdor, Heuzé, Le Conte, Jean de Castignolles.

G. 109. (Registre.) – Grand in-folio, 49 feuillets, papier.

**1524-1525.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte..., trésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu du dit archêvesché pour ung an commençant à la saint Michel 1524 et finissant à la saint Michel 1525. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 26, 632 livres. – Aumônes « en faveur des pauvres qui besongnent de jour en jour ès fossés de la ville, la livres ; – à cause de la stérilité qui a esté durant l'an de ce présent compte, 90 livres ; – en faveur des communautés mendiante ».– « En ensuyvant le bon vouloir de Monseigneur et affin que les pauvres prient Dieu pour mon dit seigneur et ses amys trespassez a esté ordonné par vénérables personnes maistres Richard Dufay, official, et Jehan de Boton, vicaires de mon dit seigneur, qu'il seroit donné et fait omosne de pain pour subvenir aux dits pauvres indigens et souffreteux à cause de la stérilité de l'année, 1, 016 livres 14 sols. » – Réparations au manoir de Déville, – à la chapelle des Ordres ; « forme de voirre neuf » faite dans cette chapelle par Jean Barbe, vitrier, 48 livres 9 sous. – Continuation de travaux à la sépulture de monseigneur ; ouvriers qui y sont employés, Pierre Desaubeaux et son valet, M<sup>c</sup> Regnaud Therouyn et André Le Flament. – Pierre Palude, organiste de monseigneur ; Pierre Hornay son argentier. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel, vicaire de l'archevêque. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Reboursel, de Boton, Gombault, Heuzé, Jean de Castignolles, de Montdor.

G. 110. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1525-1526.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte., trésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du receveur du dit ; archevêché pour ung an commençant à la Saint Michel 1525... et finissant à la saint Michel 1526. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 27, 989 livre » – Aumônes aux communautés religieuses. – Don de 41 livres au chapitre de la cathédrale pour un « tenoriste. » – Débats avec les habitants de Louviers. – Diminution du revenu du moulin de cette ville « durant la charté et stérilité commençant au mois de février 1524 et finissant au 1<sup>er</sup> juillet 1525 » – Frais pour « l'establie de Saint-Godard en lieu où il est accoustumé faire la prédication. » – Réparation de la fontaine de monseigneur, des terrasses des pavillons de Notre-Dame et de Saint-Romain. – Voyage fait de Rouen à Grossœuvre auprès de l'archevêque, pour lui porter lettres closes « afin de l'avernir du fait du pulpitre de son église. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Officiers de l'archevêché: M<sup>gr</sup> de Vériense, suffragant de monseigneur, Jean de Boton, docteur en chacun décret, vicaire, Guillaume Blancbaston, vicaire de monseigneur à Pontoise, Ricart Dufay, officiai, Nicole Heuzé, promoteur, Jean de Castignolles, scelleur, Jean Mallet, tabellion du scel, Guillaume Gombault, maître des intestats, Richard Esterlin et Roger Morin, gardes des registres des excommuniés, Jean Du Jardin, notaire et taxeur en la Cour, Jacques Callenge, sénéchal, Guillaume Le Brun, procureur général, Jean Gombault, Geoffroi Marie, Pierre ; Vincent, Jean Vauquelin, conseillers de l'archevêque. – Jean Ango, sieur de La Rivière, receveur de Dieppe. – Nicolas de La. Chesnaye, receveur du domaine du Roi à Rouen. – Compte signé par l'archevêque, Gombault, Reboursel, Dufay, Heuzé, Jean de Castignolles, de Montdor, Le Conte.

G. 111. (Registre.) – Grand in-folio, 45 feuillets, papier.

**1525-1526.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte.... » – Double du compte précédent.

G. 112. (Registre.) – Grand in-folio, 49 feuillets, papier.

**1526-1527.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte, trésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu du dit archevêché pour ung an commençant à la saint Michel 1526... et finissant à la saint Michel 1527. » – « Pour couper des bois à Blancmont en la paroisse de Desville afin de eslargir les chemins pour éviter à l'inconvénient des larrons et gwesteux de boys, lesquelz se reliroient dedans les dits boys et pilloyent plusieurs marchans allans et venans en ceste ville de Rouen, 30 livres. » – « A Guillaume Duhamel, imprimeur, pour avoir imprimé 2, 000 feuillets de papier où estoient contenuz les suffages et oraisons envoyés par le Roy notre sire pour estre distribuez ès églises parrochiales du diocèse de Rouen, 6 livres. » – « Tapissierie tendue à l'archevêché à la venue de M<sup>gr</sup> le grand sénéchal comme gouverneur de Normandie, de M<sup>gr</sup> de Florenge, cousin de mon dit seigneur. » – « Pour le décyme imposé par notre Saint-Père le Pape, 700 livres. » – Réparations du chancel d'Envronville, – de la fontaine du logis de monseigneur, – des galeries, couvertures et vitres de ladite maison. – « A

Benoist Huart et Guillaume Boucher, fondeurs, pour l'ouvrage par eux. encommencé pour la clôture du chœur de l'église de Rouen, 300 livres. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel, vicaire de l'archevêque. – Officiers de l'archevêché : Jean Monnyer, secrétaire de l'archevêque, Jean Ango, écuyer, sieur de La Rivière, receveur de Dieppe depuis cinq ans, moyennant 4, 500 livres de ferme par an. – Compte signé par l'archevêque, de Boton, Reboursel, Gombault, Becdelièvre.

G. 113. (Registre.) – Grand in-folio, 51 feuillets, parchemin.

**1527-1528.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte..., trésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la réception et mise du revenu dudit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1527... et finissant à la saint Michel 1528. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 29, 720 livres. – Concile tenu à Rouen au mois de mars « à raison d'aucuns deniers que le Roi demandoit. » – « Pour poisson envoyé à Gaillon pour préparer à souper au premier président de Rouen, lequel passoit par Gaillon, 13 livres 7 sous. » – Réparation du chancel de Déville, – de la fontaine de Carville, à Rouen, – de la chapelle des Ordres. – A Benoist Huart et Guillaume Boucher, fondeurs, pour la clôture du chœur de l'église, 800 livres. – Femme condamnée à Dieppe à être brûlée pour avoir mis à mort son enfant. – Pierre Bart, accusé d'hérésie, amené de Lilledieu à Rouen par le capitaine de la Cinquantaine. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Jean Ango, écuyer, sieur de La Rivière, vicomte de Dieppe. – Jean de Brolly, official de Noyon, curé de la seconde portion de Sommery. – Pierre de Choupes, capitaine de Gaillon. – Jean Carré, receveur général pour le Roi en Normandie. – Compte signé par l'archevêque, de Boton, Reboursel, Gombault, de Montdor, Jean de Castignolles.

G. 114. (Registre.) – Grand in-folio, 47 feuillets, parchemin.

**1528-1529.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte..., trésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu dudit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1528 et finissant à la saint Michel 1529. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 22, 566 livres. – « De M<sup>gr</sup> de la Trimouille, evesque de Coustances, 100 livres pour son *past.* » – Ordres célébrés par M<sup>gr</sup> de Vériense, suffragant de monseigneur. – Aveu de monseigneur, envoyé à monseigneur le président Nicolai pour lors étant au Bailliage de Gisors, afin d'avoir mainlevée du temporel. – Réformation de la forêt de Louviers. – Femme condamnée à Louviers à être fustigée par trois jours de marché. – Tapisserie tendue à l'archevêché à l'occasion de la venue de M. de Marcoussis. – A René de Sirac, écolier, 50 livres ; – à Bertrand Chappelle, autre écolier, 50 livres. – Réparations du chancel de Frênes ; – de la cohue et des maisons de monseigneur, à Déville. – A Benoist Huart et Guillaume Boucher, fondeurs, pour la clôture du chœur, 1, 292 livres. – Résidence de l'archevêque à Vigny et au château de Guerlande en Anjou. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Ango, de nouveau receveur de Dieppe, moyennant 4, 500 livres de ferme par an. – Raoul Fallentin, secrétaire de M. de Barbézieux. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Heuzé, Jean de Castignolles, de Montdor, Le Conte, Becdelièvre.

G. 115. (Registre.) – Grand in-folio, 46 feuillets, papier.

**1528-1529.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte... » – Double du compte précédent.

G. 116. (Registre.) – Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin.

**1529-1530.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte..., trésaurier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, de la recepte et mise du revenu dudit archevesché pour ung an commençant à la saint Michel 1529... et finissant à la saint Michel 1530... » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 23, 138 livres. – Ordres célébrés par M<sup>gr</sup> de Vériense, suffragant de monseigneur. – Prétention du procureur général du Parlement de Paris de contraindre l'archevêque à mettre à la comté d'Eu un vicaire et un official. – Remise de 85 livres au fermier de Sotteville, « à cause de la stérilité advenue ès prés du dit lieu. » – Pension de 70 livres sur les fruits de l'église de Saint-Valery de Veulettes à messire Robert Benest, prêtre. – Messagers envoyés à l'archevêque pour lui donner avis de la maladie de M. de Batencourt, et de la mort de M. Postel. –

Travaux à la fontaine de monseigneur ; pavage du pont devant l'église de Carville. – Résidence de l'archevêque à Vigny. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Compte signé par l'archevêque, Reboursel, Dufay, de Boton, Gombault, Jean de Castignolles, de Montdor, Heuzé, Becdelièvre.

G. 117. (Registre.) – Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

**1529-1530.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte... » – Double du compte précédent.

G. 118. (Registre.) – Grand in-folio, 41 feuillets, papier.

**1530-1531.** – « C'est le compte et estat de François Le Conte..., trésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, pour ung an commençant à la saint Michel 1530 et finissant à la saint Michel 1531. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 23, 134 livres. – Ordres célébrés par l'évêque de Vériense, suffragant de monseigneur. – « A M<sup>es</sup> Alaire Courtoys et Gaspar de Vaza, principaux du collège de Justice, a esté baillé par mon dit seigneur le vicair de Ponthoise, jouxte le mandement de Monseigneur en dabte du 7<sup>e</sup> de mars 1530, pour une année de la pension de Nicolas de Baufremont, et M<sup>e</sup> Symon Roger, Son maistre, ycelle année, 104 livres. – Audit de Vaza pour une année de la chambre de son dit nepveu, 30 livres. – Au mesme pour vestements du dit nepveu, de son *magisier*, et chambre de Charles de Fontaines, 54 livres 2 sous 10 deniers. – A Loys Bouvet pour avoir imprimé les lettres envoyez par le Roy notre Sire à Monseigneur et à ses vicaires pour appréhender les luthériens, 22 sous 6 deniers. – Tapisserie tendue quand l'inhumation de M<sup>gr</sup> le sénéchal fu faicte. » – Muscadet envoyé à l'archevêque. – Réparation de l'arche du pont de Maromme. – Visites d'abbayes et de prieurés par Robert Reboursel. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Le Conte, de Boton, Jean de Castignolles, de Montdor.

G. 119. (Registre.) – Grand in-folio, 46 feuillets, parchemin.

**1533-1534.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille, presbtre, thrésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause dudit office..., tant par discrète personne M<sup>e</sup> Francoys Le Conte, defunct, quand il vivoit chanoine de Rouen et thrésorier de mon dit seigneur..., que par moy après son décès pour ung an commencé le jour saint Michel du mois de septembre 1533... et finissant au dit jour saint Michel 1534. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 26, 479 livres. – *Past* de l'évêque d'Avranches, 54 livres 7 sous 6 deniers. – « A Louis Bouvet, imprimeur, pour l'impression des copies des bulles du Pape, lettres du Roi et mandements de MM. les vicaires contre les Luthériens, 20 livres. » – Tapisserie tendue « aux venues de MM. de Clermont et Souvigny. » – Réparations du pont de Bapaume et de l'église d'Envronville. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat, chanoine et pénitencier de Noire-Dame de Rouen et vicair de monseigneur. – Jacques Benard, Mathieu de Quincarnon, Jean Le Peltier, Pierre Le Sens, conseillers en la juridiction des hauts-jours de l'archevêché. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Gombault, Jean de Castignolles, Bretel, de Montdor.

G. 120. (Registre) – Grand in-folio, 41 feuillets, parchemin.

**1534-1535.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., thrésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes, mises et despence par luy faictes à cause du dit office... pour ung an commencé le jour saint Michel au mois de septembre 1534... et finy au dit jour saint Michel 1535. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 27, 958 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense, suffragant de monseigneur. – « Pour la pension de Nicolas de Boffremont, nepveu de Monseigneur, estudiant à Paris, 140 l. ; – à M<sup>e</sup> Jacques de Vaza, principal du collège de Justice, pour une année de la pension dudit Nicolas et du fils de M. de Beaumont, 139 livres. – A treize petits bons-effants de ceste ville le jour de la cène, 13 sous. – A Louis Bouvet, imprimoi'r, pour avoir imprimé 1, 800 copies de la bulle du Papa pour les indulgences octroiez *in subsidium terre sande et 300 aultres traduites en vulgaire*, 10 livres. » – Convocation du clergé du diocèse ; tapisseries tendues à cette occasion et pour la venue du Roi et de la cour, par mandement de l'archevêque, 20 livres. – Aux Frères Prêcheurs, pour la nourriture de M<sup>e</sup> Thomas Davoust, prisonnier, 20 livres. – A M<sup>e</sup> Étienne Danes, avocat, pour vente d'un tableau, 30 livres. – A Cornille Jonquier, peintre, 80 livres. – A un orfèvre, Noël Roussari, pour le signet et

cachet de monseigneur et la chaînette d'argent, matière et gravure, 5 livres 16 sous. – A Simon Vitecoq, tailleur et maçon, « pour avoir parfait les épitaphes et entrepiez qui portent les anges de la sépulture de feu M. le légat, 22 livres 10 sous. » – Réparation du pont de Bapaume. – Réédification de la secrétairerie et de la terrasse du pavillon de Saint-Romain, 557 livres. – A un marchand de soie, 406 livres. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Guillaume Auber, sieur de La Haye, et Jean Du Val, chargés du soin des pauvres de la ville. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Gombault, Jean de Castignolles et Uretel.

G. 121. (Registre.) – Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin.

**1535-1536.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes, mises et despence par luy faictes à cause du dit office... pour ung an commencé le jour saint Michel au mois de septembre 1535... et finy au dit jour saint Michel 1536. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 29, 617 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – Convocation du clergé. – A M<sup>e</sup> Jacques de Vasa, principal du collège de Justice, pour le neveu de monseigneur, 117 livres. – « A Guillaume Salligehan, escripvain, pour le livre des Pallinots et la dorure d'icellui, 6 livres 15 sols ; – à Thomas Forestier, estaminier, pour l'estimation de 5 plats d'estain perduz aux ditz Pallinots, 35 sols, et à M<sup>e</sup> Guillaume Vattel, cleric de saint Lô, pour son remboursement de 45 sols qu'il avoit fraiez pour les chantes de Notre-Dame la Vigille des ditz Pallinots. – Pour les frais et despences es Pallinots de Rouen et pour les banquetz d'icellui, 82 livres. – Pour wider les cuisines pour ce qu'on en avoit à faire le jour des Pallinots. » – A François Sagon, 20 livres. – A Cornille Jonquier, peintre, pour achat de tableaux, 90 livres. – Au même pour un tableau, 5 écus sol ; toile cirée pour le couvrir et port, 25 sous. – A Jean Lemasson, pour achat d'un tableau, 13 livres 10 sous ; à Martin Blangrenon pour achat d'un autre tableau, 18 livres. – A frère Augustin des Barbis pour achat d'un miroir, 22 livres 10 sous. – 7 aunes de satin, 18 livres. – Aux gouverneurs de la ville de Rouen, 921 livres ; aux receveurs des pauvres mendiants de Pontoise, 117 livres ; à Pierre Levassor, commis du Roi, 20 livres ; « aux Corsaires de la gallère, » 45 sous ; – à M. Robillard, procureur au Grand-Conseil, 130 livres ; – à M<sup>e</sup> Jean Le Peltier, avocat à la Cour, pour défendre l'appellation comme d'abus interjetée par frère Geoffroi Du Coudray, jugé hérétique, 43 sous 6 deniers. – Cour d'église tapissée pour la dégradation de ce religieux. – Travaux au pont de Bapaume. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Résidence de monseigneur à Vigny. – Saint Quentin, page de monseigneur. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Jean de Castignolles, Durevie, Bretel, Gombault.

G. 122. (Registre.) – Grand in-folio, 42 feuillets, papier.

**1536-1537.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des reeptes, mise et despence par luy faictes à cause dudit office pour ung an commencé le jour saint Michel au mois de septembre 1536 et finy audit jour saint Michel 1537. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 28, 345 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – A M<sup>e</sup> Jacques de Vasa, principal du collège de Justice, pour vêtements et livres baillés à M<sup>e</sup> Nicolle de Roffreinont, 66 livres 16 sous. – Pour la pension du fils de M. de Beaumont, 40 livres. – « A M<sup>e</sup> Jehan Maillard, escripvain, pour avoir rescript, fait, relié et illuminé certain livre en parchemin pour Monseigneur et pour plusieurs histoires faictes en icellui, 22 livres 12 sols. » – « Voyage fait à Vigny vers Monseigneur, le 12 novembre 1531, pour lui porter lettres du Roy et de Monseigneur le général de Normandie comme il estoit un des commissaires des Estats, 5 jours à l'aller, et au retour, 30 sols. » – Opposition de l'archevêque à « l'érection et assiette de la justice du duché d'Estouteville. » – « Procès du roi et de la reine de Navarre avec l'évêque de Séz et ceux du païs de Perche pour faire mettre vicaires pour connaître des appellations. » – « Entreprise des justiciers de la sécularité sur la juridiction de l'Église. » – Vols commis en l'église de Louviers et au château de Vigny. – L'archevêque associé de la confrérie de la Conception à la cathédrale. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – 6 aunes de frise noire et 3 aunes et demie de drap noir pour un manteau, 29 livres 10 sous. – Nicolas de La Chesnaye, receveur des domaines du Roi à Rouen. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Jean de Castignolles, Durevie, Gombault, Bretel.

G. 123. (Registre.) – Grand in-folio, 41 feuillets, papier.

**1537-1538.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recepte, mise et despence par luy faictes à cause du dit office pour ung an commencé le jour saint Michel au mois de septembre 1537 et finy au dit jour saint Michel 1539. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 29, 705 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – « Achat d'un cours de décret et reliure pour Nicolle de Boffremont, et habillement à son parlement du collège de Justice pour aller estudier en droict à M<sup>e</sup> de Vasa, son premier régent, 72 livres 18 sols. – A François *Florettus*, docteur régent en la Faculté de droict canon à Paris, pour la pension du dit Boffremont et son valet, pour sa chambre et aliments pendant un an entier, 210 livres 12 sols 6 deniers. » – « A Louys Bouvet, libraire, pour l'impression de 1, 000 coppies de lettres du Roy, 4 livres 10 sols. » – Tapisserie tendue à la venue de la reine d'Écosse. – Procession générale le 13 décembre. – Pour l'aumône aux pauvres de la ville de Rouen, 500 livres. – Au receveur des pauvres de Pontoise, 20 livres. – Pour deux années de la confrérie de la Conception, 50 livres. – A Jean Sagon, 25 livres. – Achat d'un perroquet, 13 livres 10 sous. – Entreprise du lieutenant du bailli de Rouen sur la juridiction de l'archevêque. – Réparations à la geôle, à la cour d'Église et au manoir archiépiscopal. – Mention de la mort de Nicolas de La Chesnaye, receveur du domaine du Roi à Rouen. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Compte signé par l'archevêque, Dufay, Jean de Castignolles, Bretel, Gombault, Durevie, Le Rat.

G. 124. (Registre.) – Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

**1538-1539.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., trésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recepte, mise et despence par luy faites, à cause du dit office de trésorier pour ung an commencé le jour saint Michel au mois de septembre 1538 et finy au dit jour saint Michel 1539. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 29, 856 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – De l'évêque de Coutances, pour son *past*, 100 livres. – « A François Glasson pour un voyage à Vigney pour advertir Monseigneur de la mort de M<sup>gr</sup> du Valasse et pour l'affaire du prédicateur des Cordelyers où il a vacqué par quatre jours, 22 sols 6 deniers. – A Jacques Jouyn, poste de Rouen, pour une course à Vigney en poste et diligence tant de l'aller et du retour, pour advertir Monseigneur de la commission de gouverneur de M. le maréchal d'Ennebaut, 15 livres 10 sols. » – Autre voyage à Gaillon, 10 sous ; – à Paris, 7 jours, 40 sous ; – au même lieu, 11 jours, 66 sous. – A M. d'Esquetot, chanoine, pour l'achat et harnais d'une haquenée, 129 livres. – A François Sagon, 10 livres. – Procès avec Michel de Benseradde, demeurant à Rosay, pour les dîmes de la forêt de Lyons. – Travaux au manoir archiépiscopal ; construction de la grande étable des mulets ; lanterne et pavillons placés sur « la vys et grand degré de la grande salle du grand corps d'hostel neuf fait par feu monsieur le légat. » – « Couverture de plomb sur le chœur de l'église cathédrale, façon et tailleure d'une image, de saint Georges et plusieurs autres images sur la creste du chœur, 90 livres. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Jean Volant, receveur du domaine du Roi à Rouen. – Compte signé par l'archevêque, Jean de Castignolles, Le Rat, Gombault, Durevie, Le Brun, Bretel.

G. 125. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1539-1540.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sédille..., trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recepte, mise et despence par luy faictes à cause du dit office pour ung an commencé le jour saint Michel 1539 et finy au dit jour saint Michel 1540. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 29, 495 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – « Pour l'omosne aux pauvres de Rouen, 500 livres. – Paiement à Louys Bouvet, imprimeur, pour l'impression de 2, 000 copies d'une missive du Roy pour faire procession et prières et soy communier le jour de la Nativité Notre-Dame, 4 livres. » – Voyages vers les suffragans de Monseigneur de ceste province, excepté Ebvreux, porter lettres pour aider à conserver la juridiction ecclésiastique, 4 livres 10 sols ; » – à Évreux, dans le même but, 12 sous ; – à Vigny, pour donner avis à l'archevêque de la mort du cardinal de Mâcon et de Jean Gérard, chanoine. – Travaux à la cathédrale de Rouen : – « A Nicolas Quesnel, ymaginier, pour parpaye de la façon et tailleure d'un ymage de saint Georges et plusieurs autres ymages pour mettre sur la craiste du cœur

de la dicte église, 22 livres 10 sols. – A Robert Becquet pour les estables par luy faictes, 40 livres. – A Jacques Barette et Georges Le Filleur, peintres et doreurs, pour avoir doré le saint Georges et autres ymages, 550 livres. » – Réparation des vitres du chancel de l'église d'Alisay. – Jean Bonzons, docteur ès droitz, sénéchal du temporel et des aumônes de l'archevêché ; Geoffroy Poullain, notaire en cour d'Église exerçant le tabellionage du sceau de la cour. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Compte signé par l'archevêque, Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Bretel.

G. 126. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, papier.

**1539-1540.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recepte, mise et despence par luy faictes à cause du dit office... pour ung an commencé le jour saint Michel... 1539. » – Double du compte précédent.

G. 127. (Registre.) – In-folio, 89 feuillets, papier.

**1539-1540.** – Compte journal des recettes et dépenses de l'archevêché de Rouen, ayant servi à la rédaction des deux comptes précédents. – A sire Jehan de Quinquannaduanas, sieur de Brétigny, trésorier des pauvres de Rouen, 125 livres. – A Antoine Jousset, pour avoir fait la lance de saint Georges, 9 livres. – Noble homme Nicolas de Boffremont, archidiacre du Petit-Caux, chanoine de Rouen et secrétaire ordinaire de l'archevêque (son oncle). – Jean Ango, receveur de Dieppe. – Jean Voilant, receveur du domaine du Roi à Rouen.

G. 128. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1540-1541.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille..., trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recopie, mise et despence par luy faictes à cause du dit office... pour ung an commencé le jour Saint-Michel 1540 et finy au dit jour Saint-Michel 1541. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 27, 398 livres. – « A Mathieu Le Roux, orphèvre, pour deux coupes d'argent, gravure d'or et façon d'icelle d'un livret en parchemin couvert de velours, 97 livres 17 sous. » – A Robert Le Hoy, libraire, pour le velours et la reliure, 17 sous 6 deniers ; « pour le parchemin et escripture en la main du dit livre et l'avoir fait illuminer, 9 livres. » – 3 galons de vin présentés à M. de Cossigny, conseiller du Grand-Conseil, pendant son séjour à Rouen ; – à François Sagon, 10 livres. – « pour l'omosome des pauvres de Rouen, 500 livres ; – à Robert Cossart, recepveur des povres de Pontoise, 10 livres. » – Réformation de la forêt de Louviers et de celle d'Alihermont ; – Adrien de Dampierre, écuyer, procureur de l'archevêque en cette forêt, arrêté prisonnier. – Voyages auprès de l'archevêque à Vigny, à Mouchy-le-Perreux, pour lui donner avis de la mort du curé de Saint-Maclou et de M. Jubert, chanoine. – Envoi d'une douzaine de raquettes à l'archevêque. – Réparations : aux chancels des églises de Notre-Dame et de Sainte-Agathe-d'Alihermont, – au moulin de Douvrend et au pont de Beauval. – « Despences pour les bastimens de l'église de Rouen et les couvertures de plomb du cœur et chapelle Notre-Dame de la dite église. – A Nicollas Le Fumyerre, peintre et doreur, sur le marché des doreures de la chapelle Notre-Dame, des ymages, lucarnes, armaries, 350 livres. – A Nicolas Quesnel, ymaginier, pour la façon de l'ymage Notre-Dame pour mettre sur la cresse de la dite chapelle, 20 livres. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Jean Ravenel, commis pour faire la recette des amendes et réconciliations. – Compte signé par l'archevêque, Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault et Bretel.

G. 129. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin,

**1540-1541.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille » Double du compte précédent.

G. 130. (Registre.) – Grand in-folio, 46 feuillets, parchemin.

**1541-1542.** « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille. trésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recepte, mise et despence par luy faictes à cause du dit office.... pour ung an commencé le jour Saint-Michel au mois de septembre 1541 et finissant au dit jour Saint-Michel 1542. » – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – « A Louys Bouvet, libraire, pour l'impression de 2, 000 coppies d'un monitoire général obtenu par M. le procureur général du Roy

contre les Luthériens, 7 livres 10 sous. – A Jacques Briant, escrivain, pour le parchemin et escripture à la main d'un livre nommé *Fontaine de vie*, 8 livres. – A Robert Le Hoy, libraire, pour la couverture de velours, dorure d'or et relyeure, 21 sous 4 deniers. – A Jean Viard, orfèvre, pour l'or et façon des fermeture et garniture du dit livre, 42 livres 9 sous 9 deniers. – A M<sup>e</sup> Marin Le Bys, pour parpaie d'un voyage par luy fait au païs de bas pour exploicter aucuns mandemens contée messieurs les evesques d'Ebvreux, Lisieux, et ung aultre au pays de Caulx à rencontre de MM. Les abbez de Jumièges, Saint-Victor et attires prélatz pour faire le serment de fidélité à monseigneur en son église, 62 sous 6 deniers. – Voyage à Saint-Leu pour rendre responce à monseigneur du fait de l'arrière-ban et autres ses affaires de par deçà. » – Autre voyage à Vigny « pour porter lettres à M<sup>gr</sup> de Becdelièvre, conseiller de M. l'official, pour le supplier de venir à la procession générale qui se faisoit à Rouen le dimanche 18 juinG. » – Réformation de la forêt de Craudalle. – Achat de vins blancs et claires. – A François Sagou, 10 livres. – « A Monsieur notre maistre *Laurentii*, inquisiteur de la foy, 30 livres. » – Réparations au manoir de Déville ; reconstruction du colombier. – « A Jehan Goujon, tailleur de pierre et masson, pour faire la teste de Priam et sépulture de monseigneur et pour parfaire et asseoir icelle en la place où elle doit demourer, 30 livres. – A Nicolas Fumyerre, peintre, pour parpaie de la dorure et peintures de la creste du comble de la chapelle Notre-Dame et des ymages y eslans, 120 livres. – A Georges Le Pileur et Jacques Baratte, doreurs, pour dorures et peintures sur le combla du cœur et la creste d'icelluy, 20 livres. » – Sépulture du légat nettoyée « pour la solemnité de Pâques que monseigneur le révérendissime cardinal de Lorraine estoit à Rouen. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Officiers de l'archevêché : Jean Bonshons, sénéchal du temporel et des aumônes, Nicole Fatin, Jacques Benard, Jean Le Tellier, conseillers. – Compte signé par l'archevêque, Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Bretel Sédille, de La Barate.

G. 131. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, parchemin.

**1541-1542.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille... » – Double du compte précédent.

G. 132. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1543-1544.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille... trésorier de... M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Roen, de la recette et despence par luy faite a cause du dit office... à l'an commencé le jour Saint-Michel 1543 et Unissant au dit jour 1544. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 31, 371 livres dont 19, 090 livres pour la spiritualité. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – « Au clerc de monsieur le procureur général du Parlement de Paris pour avoir cherché l'édit du Roy sur les déterminations de la faculté de théologie d'aucuns articles de la foy estans en controverse que l'on avoit envoyé quérir pour publier en ceste ville de Rouen, 1 teston. – Au dit clerc pour avoir cherché ung aultre édit du Roy pour la juridiction et congnoissance des matières d'hérésie envoyé quérir en ung aultre voiaige pour publier en ceste ville comme l'aultre, 10 sols. – A Jehan Le Prevost, imprimeur de Rouen, pour l'impression des bulles du dernier jubilé, 6 livres 10 sols. – Pour avoir imprimé les lettres du Roy sur le fait des processions générales faictes le jour Saint-Jacques en juillet, 10 sols. – A Robert Botherel, docteur en théologie, envoyé par la faculté de théologie à Rouen apporter l'édit du Roy sur les matières d'hérésie, 24 livres. » – Voyage en poste à Vigny auprès de monseigneur pour lui donner avis de la mort de l'abbé de Bonport, 12 livres. – A l'hôtesse de la *Verte-Maison* pour 61 pots de muscadet envoyés à monseigneur, la livres 9 sous. – Achats de vins d'Orléans, de Gascogne, blancs et claires. – A Noël Colombel, marchand de soie, satin noir fin de Gênes, payé à raison de 105 sous l'aune ; 7 aunes de velours tanné, 63 livres. – Mise à cause de l'édifice de la cour et clocher de l'église de Rouen. – A Nicolas Fumierre, peintre, « pour avoir fait une armarie de Monseigneur de ses couleurs en toile avec deux anges tenans l'escusson, dorez et enrichiz de fin or pour mettre... sur le franc espi du troisième estage de la dite tour vers la maison de Monseigneur, 36 livres. – A Jehan Du Fresnes, orfèvre, pour la façon d'un coq et trois pommes pour mettre sur la dicte croix, lequel a esté trouvé trop grand et les pommes trop grosses, 23 livres. – A Etienne Lefevre, fondeur, pour avoir fait un autre coq et trois autres pommes, 20 livres. » – Tourelles du palais archiepiscopal endommagées « par les tourmentes des ventz qui furent le jour de la Conception de Notre-Dame. » – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Louis de Clermont et Jacques Bourjotel, secrétaires de l'archevêque ; Jacques d'Estimanville, capitaine de Gaillon ; René Desbus, conseiller

au Parlement de Rouen, curé de Saint-Médard au doyenné de Bacqueville. – Compte signé par l'archevêque, Le Rat, Jean de Castignolles, Bretel, Gombault, Jean de La Baratte, Durevie.

G. 133. (Registre.) – Grand in-folio, 60 feuillets, parchemin.

**1544-1545.** – « C'est le compte et estat de Mathurin Sedille... trésorier de M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des recepte, mise et despence par luy faictes à cause du dit office... pour ung an commencé le jour Saint-Michel... 1544 et finissant au dit jour 1545. » – Total des recettes, celles de Gaillon non comprises, 31, 277 livres. – Ordres célébrés par l'évêque d'Yponense. – 98 livres pour le *past* de l'évêque d'Évreux. – « Robert Le Houé, libraire, demeurant à Rouen, 24 livres pour impression d'une bulle du pape, pour le concile général termé à tenir dans la ville de Trident, des lettres du Roy pour faire procession générale par tout le diocèse, des monitoires généraux pour le fait des pauvres. » – Pour l'aumône des pauvres de Rouen, 500 livres. – Au receveur des pauvres de Pontoise, 10 livres. – Réformation des forêts de l'archevêché. – Procès au Parlement de Paris pour la réformation de celle de Louviers. – « Voyage au Grand-Conseil pour poursuyr ung patent d'exemption du Roy pour les munitions de guerre et fortifications du Hâvre-de-Grâce et autres places fortes. – A Jehan Du Chasteau, demeurant à Saint-Sever-de-Rouen, pour vendue d'un perroquet et de trois quartiers de drap verd pour porter le dit perroquet, 9 livres 12 sous ; – pour porter le perroquet à monseigneur à Vigny, 25 sous » – A François Sagon, 100 sous. – 17 pots de Malvoisie envoyés à Vigny, 6 livres 16 sous. – « Mise à cause de l'édifice de la tour et clocher de l'église de Rouen, 3, 588 livres. » – « A Pierre Iellot et Jehan Gaugain pour avoir doré le coq, les trois pommes et toute la croix et l'estaige au-dessoubz de la croix et la cornisse de dessoubz, 27 livres 10 sous. – A un batteur d'or, pour feuille d'or, 72 livres. – Pour la dorure de cinq eslages de la piramide de la tour, des cornices, des écussons et armaries de monseigneur, 238 livres ; Thomas de La Houille et Toussaint Dubusc, charpentiers, Nicolas Dumoustier, plombier. » – Cour de l'archevêché nettoyée après le départ du premier président et de M. de Bourges. – Visites d'abbayes et de prieurés par Guillaume Le Rat. – Louis de Clermont et Jacques Bourjotel, secrétaires de l'archevêque ; Jean de Castignolles, official ; Guillaume Le Brun, sénéchal ; Fatin et Jacques Dubusc, conseillers des hauts jours ; Robert Durevie, scelleur ; Guillaume Gombault, maître des intestats, Jean Belloys et Jean Vincent, gardes des excommuniés ; Pierre Dubuisson, taxeur et positionnaire ; Jean Ravenel, commis à la recette des amendes et réconciliations ; Guillaume Blancbaston, vicaire à Pontoise ; Jean Ango, receveur de Dieppe, moyennant 5, 000 livres par an. – René Robillard, curé de Gamaches ; Pierre de Bouguier, médecin à Pontoise. – Compte signé par l'archevêque, Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Durevie, Bretel et Sédille.

G. 134. (Registre.) – In-folio, 84 feuillets, papier.

**1548-1549.** – « Recepte et despence du revenu de l'archevesché de Rouen faictes depuys le jour Saint-Michel 1548 jusques au jour Saint-Michel 1549. » – « Pour voir fait renouveler l'eschafauld de Saint-Godard, 10 livres ; – à ceux qui ont dressé les estables à Saint-Godard, 45 sols ; – pour douze torches le jour des Rames, 60 livres ; aux pauvres qui les douze ont portées, 5 sols. – Aux porteurs des fyertes des Rouvezons, 20 sols, »

G. 135. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1590-1591.** – « Compte de Anthoyne Marc, presbtre, chanoyne de Rouen, thésaurier général de l'archevesché du dict lieu soubz l'auctorité de vénérable chapitre de l'église cathédrale du dict Rouen, le siège archiépiscolal vacant par le tres pas de feu, de bonne mémoire, M<sup>gr</sup> le révérendissime et illustrissime Charles, par la permission divine, cardinal du siège apostolique, vulgairement appelé de Bourbon, archevesque du dict Rouen, lequel décéda le neufvième jour de may 1590... pour ung an commenecant le 22<sup>e</sup> jour du dict moys de may que le dict siège fut déclaré vacant au chapitre et finissant à semblable jour 1591. » – Bénédiction des saintes huiles par l'évêque de Rosse, le jeudi saint. – « Avent et carême prêchés par Monsieur notre maître Lucain, 120 livres ; pour salarier le médecin et apothicaire qui le sollicitèrent durant sa maladie, 20 escus, et pour les gens de guerre qui l'accompagnèrent à son retour de cette ville, 20 escus. » – Lucain logé chez Dadré, chanoine. – Oraisons de Saennes (synodes) d'été et « l'hiver prononcées par François Le Febvre et par Alphonse de Bretteville. – A Martin Le Meguicher, imprimeur, pour plusieurs

placartz par luy imprimez du commandement de MM. de chappitre contenant forme d'avertissement aux bons crestiens de se vaquer à prières et faire processions et autres bonnes œuvres. – A M<sup>es</sup> Estienne Vereul, Guillaume de Flavigny et Jehan Haulteryve, notaires apostoliques, pour avoyr publié l'excommunication du Roy de Navarre et, ses adhérens envoyée par notre Saint-Père le Pape, 3 escus. » – Réparations à l'archevêché de dégâts causés « par quelques soldats du capitaine Belfin en barricadant les portes lorsque, par commandement du Conseil, le duct capitaine fut envoyé en garnison dans le dict archevesché pour quelque bruit qui arriva à la ville, 25 sols. » – Lettres portées à Villars au Havre de la part du chapitre. – Deux chanoines députés pour présenter à ce personnage « en sa gallaire qui estoit (à Rouen) devant l'île de Méru » huit bouteilles de vin et deux grands pains de chapitre. – quatre bouteilles de vin et deux grands pains de chapitre présentés à M. Desportes, abbé de Tiron, pour le remercier de ses bons offices. – Le duc de Mayenne logé à l'archevêché. – Officiers de l'archevêché : Guillaume Pericard, Jean Vymont, Claude Sequart, vicaires généraux ; Michel « de Bouju, official ; Lanfranc Bigot, scelleur ; Jérémie de La Place, maître des intestats ; François Guernyer, promoteur général ; Charles de Ver, taxeur ; Michel de Mouchy, grand archidiacre de Rouen, secrétaire.

G. 136. (Registre.) – Grand in-folio, 29 feuillets, parchemin.

**1592-1593.** – « Compte de Anthoyne Marc... thésaurier de l'archevesché de Rouen, soubz l'auctorité de vénérable chapitre de la dicte église, le siège archiépiscopal vacant par le trespas de feu, de bonne mémoyre, M<sup>gr</sup> le révérendissime cardinal de Bourbon, de toute l'administration qu'il a eue tant en recepte que mise du bien et revenu spirituel du dit archevesché pour ung an commençant le 20<sup>e</sup> jour de may 1592 et finissant à semblable jour 1593. » – Ordres célébrés et saintes huiles bénites par l'évêque de Rosse. – Avent et carême prêchés par le gardien des Capucins de Rouen et par le provincial des Jésuites. – Sermons prêchés par un père Minime, par M<sup>es</sup> Champion et Gouppil et par Secart, curé de Saint-Maclou, à raison de la maladie du père provincial. – « A Richart Lallemand, libraire, pour avoir relié 200 petits livres de dévotions pour les processions et prières publiques des quarante heures, 30 sous. – A Georges Loysellet, imprimeur, pour son salaire d'avoir imprimé les letanies et prières avec la bulle envoyée de Paris par monseigneur le légat, 1 escu. »

G. 137. Registre. – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin ; incomplet.

**1593-1594.** – Compte présenté par Antoine Marc, de la recette et de la dépense qu'il a faites en qualité de receveur de l'archevêché, le siège vacant. – 25 écus payés à l'official pour le nourrir. – Avent prêché à la cathédrale par M<sup>c</sup> Jacques Gallemant, curé d'Aumale, 40 livres. – Carême prêché par le même et, à partir du 30 mars, par M<sup>c</sup> Michel, prieur des Augustins. – Oraison du *Saenne* (synode) d'hiver prononcée par le même Gallemant, 1 écu 40 sous. – Oraison du *Saenne* d'été prononcée par M<sup>c</sup> Nicolas Buret, archidiacre d'Eu. – Officiers de l'archevêché : Guillaume Péricard, Claude Sequart et Guillaume Cossart, vicaires généraux. – L'évêque de Rosse, suffragant, aux gages de 66 écus 40 sous par an.

G. 138. (Registre.) – Grand in-folio, 7 feuillets, parchemin.

**1594.** – « Compte de Anthoyne Mare, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Rouen, par cy-devant thesaurier de l'archevesché du dit lieu soubz l'autorité de vénérable chappitre de la dite église, le siège archiépiscopal pour lors vacant par le décedz de feu, de bonne mémoire, M<sup>gr</sup> le révérendissime et illustrissime prince Charles, par la permission divine, cardinal du Saint-Siège apostolique, vulgairement nommé de Bourbon, archevesque de Rouen, lequel compte le dit Marc rend et présente à MM. de chappitre de toute la recepte qu'il a faite des reprises de compte par luy rendu, examiné et cloz le 23<sup>e</sup> jour de may 1594. »

G. 139. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1594.** – « Compte d'Anthoyne Marc..., thesaurier de l'archevesché, soubz l'autorité de vénérable chappitre de l'église de Notre-Dame de Rouen..., le siège archiépiscopal vaccant par le trespas de feu, de bonne mémoire, M<sup>gr</sup> le révérendissime et illustrissime prince Charles..., cardinal de Bourbon..., de toute l'administration qu'il a eue tant en recepte que mise du bien et revenu spirituel

du dit archevesché pour et de puis le 4<sup>e</sup> jour d'aoust... jusques au 24<sup>e</sup> jour de décembre. » – Avent prêché par M<sup>e</sup> Lucain, 40 écus sol et sa nourriture. – Sermon de la Toussaint prêché par le père Machault, recteur du collège des Jésuites, 30 sous. – Oraison du *Saenne* (synode) d'hiver prononcée par M. Richer, chanoine, 1 écu 40 sous. – Officiers de l'archevêché : Guillaume Péricard, Charles de La Rocque, Regnault Vigor, Claude Sequart, vicaires généraux ; François Guernyer, official ; Pierre Hamelin, promoteur général ; Tourmente, scelleur ; Adrien Ballue, maître des testats et intestats ; Dadré, vicaire de Pontoise, lequel se substitue pour remplir cette fonction M. Deschenet, prieur commendataire de Conflans.

G. 140. (Registre.) – Grand in-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1651-1652.** – « Compte de Bernard Le Pigny, prestre, chanoine de l'église de Rouen, archidiacre du Grand-Caux et trésorier de l'archevesché du dit lieu, soubz l'auctorité du vénérable chapitre de l'église cathédrale du dit Rouen, le siège archiépiscope vacant par la démission de M<sup>gr</sup> l'illustrissime et révérendissime François de Harlay, cy-devant archevesque du dit Rouen l'aide entre les mains du Roy..., lequel compte le dit Le Pigny rend à MM. du dit chapitre, de toute l'administration qu'il a eue, tant en recepte que mise, du bien et revenu spirituel du dit archevesché, commençant le 14<sup>e</sup> jour de juin 1651 que le dit siège fut déclaré vacant au dit chapitre et finissant au dernier jour de janvier 1652. » – Officiers de l'archevêché : Jean Aubourg, secrétaire ; Jacques Le Prévost, curé de Saint-Herbland, commis par le chapitre au secrétariat sous ledit Aubourg ; Duhamel, official à Pontoise ; Raoul Bretel, haut-doyen ; Jean Caresmel, archidiacre du Vexin français ; Barthélémy Brice et Robert Le Cornier, tous quatre grands-vicaires ; François Mahault, official à Rouen ; Le Cornier, promoteur ; Pierre de La Mare, scelleur.

G. 141. (Registre.) – Grand in-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1671.** – « Compte de Bernard Le Pigny..., trésorier de l'archevêché de Rouen soubz l'autorité du vénérable chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, le siège archiépiscope vacant par la démission de M<sup>gr</sup> l'illustrissime et révérendissime François de Harlay, cy-devant archevesque du dit Rouen, faite entre les mains du Roy le dixiesme de mars 1671, lequel compte le dit sieur Le Pigny rend à MM. du chapitre de toute l'administration qu'il a eue, tant en recepte que mise, du bien et revenu spirituel du dit archevesché, commençant ledit jour 9<sup>e</sup> du dit mois de mars 1671, que le dit siège fut déclaré vacant au dit chapitre et finissant le 16<sup>e</sup> jour de décembre 1671. » – Pour l'impression de 50 permissions pour confesser et. pour les stations de la moisson, 1 livre 6 sous. – Pour un sceau d'argent, fait par Élie, orfèvre, pour servir pendant la vacance, 6 livres 9 sous. – Officiers de l'archevêché : Raoul Bretel, haut-doyen ; Jean Aubourg, chantre ; Charles Dufour, trésorier ; de Fieux, archidiacre du Vexin français, Nicolas Trosnel, Du Tot de Ferrare, grands-vicaires, le siège vacant ; Alphonse de Chalon, official ; Barthélemy Brice, promoteur général ; Jean Caresmel, garde des sceaux ; Martin Dieppedalle, secrétaire ; Claude Morenge, commis par le chapitre sous ledit Dieppedalle.

G. 142. (Registre.) – Grand in-folio, 5 feuillets, parchemin.

**1707-1708.** – « Compte de Jean Hacquet, prestre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, trésorier de l'archevesché du dit lieu sous l'autorité du vénérable chappitre de la dicte église, le siège archiépiscope vacant par la mort de feu M<sup>gr</sup> l'illustrissime et révérendissime Jacques-Nicolas Colbert, cy-devant archevesque du dit Rouen, arrivée à Paris le 10 de décembre de l'année 1707, lequel compte le dit sieur Hacquet rend à MM. du dit chapitre, tant de la recopie que de la mise du bien et revenu spirituel, commencé le 13<sup>e</sup> du dit mois de décembre 1707 que le dit siège fut déclaré vacant au dit chapitre et finissant le 23 avril 1708, jour auquel M<sup>gr</sup> Claude-Maur d'Aubigné a pris possession par procureur du dit archevesché. » – A Viret, imprimeur, pour plusieurs mandements pour les prières et stations, 29 livres. – Officiers de l'archevêché : Godouet, secrétaire ; Homo, commis au secrétariat sous ledit Golouet ; Carré de Saint-Gervais, vicaire et official de Pontoise ; Gilles Dufour, haut-doyen ; Pierre-Louis de Guieuro du Chastel, Claude de Séricourt, Armand de Tourouvre, Pierre de La Hogue, Louis de Nozerau, grands-vicaires ; Alexis Du Tot Frontin, official ; Boivine, promoteur général ; Hercent, garde des sceaux et scelleur.

G. 143. (Registre.) – Grand in-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1719.** – « C'est le compte de Robert Gueroult de Saint-Clair, prestre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, trésorier de l'archevesché dudit lieu, sous l'autorité du vénérable chapitre de la dicte église, le siège archiépiscopal vacant par la mort de feu Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Claude-Maur d'Aubigné, cy-devant archevesque du dit Rouen, arrivée le 22 avril de l'année 1719, en son palais archiépiscopal dudit Rouen, lequel compte le dit sieur Gueroult de Saint-Clair rend à MM. du dit chapitre, tant de la recepte que de la mise du bien et revenu spirituel, commençant le 22<sup>e</sup> du dit mois d'avril 1719 que ledit siège fut déclaré vacant au dit chapitre et finissant le 15 décembre 1719, jour auquel Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Armand de Bazin de Besons a pris possession par procureur du dit archevesché. » – A Viret, imprimeur, pour plusieurs mandements pour les prières et stations, 73 livres 5 sous. – Officiers de l'archevêché : Jean de La Roque-Hue, haut-doyen ; Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, Nicolas-Gilles Paviot de La Villelte, Guillaume Hercent, Louis Guerout, Louis-Pierre Louis, grands-vicaires, Robin Des Bouillons, grand-vicaire et official de Pontoise ; Alexis Du Tot Frontin, official ; Carrey de Saint-Gervais, promoteur général ; Guillaume Hercent, garde des sceaux ; François Varin, secrétaire de l'archevêché ; Le Gay, commis au secrétariat.

G. 144. (Registre.) – Grand in-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1721-1724.** – « Compte de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, prestre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, trésorier de l'archevesché du dit lieu, sous l'autorité du vénérable chapitre de la dite église, le siège archiépiscopal vacant par la mort de feu Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Armand Basin de Besons, cy-devant archevesque du dit Rouen, arrivée le 11 octobre 1721, en sou chasteau de Gaillon, lequel compte le dit sieur Gueroult de Saint-Clair rend à MM. du dit chapitre tant de la recepte, que de la mise du bien et revenu spirituel, commençant le 11 dudit mois d'octobre 1721, que le dit siège fut déclaré vacant au dit chapitre et finissant le 12 juillet 1724, jour auquel Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Louis de Lavergne de Tressan a pris possession par procureur du dit archevesché. » – A Besongne et Viret, imprimeurs, pour impressions, 486 livres. – Perte à cause de la diminution des espèces, 738 livres 15 sous. – 545 dispenses de deux bans à 3 livres 2 sous, 157 dispenses d'un ban à 1 livre 11 sous, 498 légalisations à 20 sous, 322 démissions à 22 sous, 167 provisions de cures à 10 livres, 9 provisions de cures à 20 livres, 30 provisions de cures et de prieurés à 9 livres, 20 réquisitions et démissions à 30 sous, 266 mandats à 22 sous, 55 attestations ou *exeats* à 20 sous, 270 lettres de tonsure à 22 sous chacune ; 261 lettres de mineur, 287 livres ; 230 lettres de sous-diaconat, 222 livres ; 193 lettres de prêtrise, 212 livres ; 280 approbations de titres, 128 livres. – Officiers de l'archevêché : MM. de La Roque-Hue, haut-doyen ; Duhamel, de Canappeville, Le Routier, de La Hogue, Cuquemelle, Du Tot-Frontin, Robinet, grands-vicaires ; Le Baillif-Mesnager, promoteur ; Carré, garde des sceaux ; Lyard, secrétaire ; Bridelle, grand-vicaire et official à Pontoise.

G. 145. (Registre.) – Grand in-folio, 7 feuillets, parchemin.

**1759.** – « Compte de M. Armand Jean Guedier de Saint-Aubin, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, trésorier de l'archevesché dudit lieu, sous l'autorité du vénérable chapitre de la dite église, le siège archiépiscopal vacant par la mort de feu Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal Nicolas de Saulx-Tavannes, en son vivant archevesque de Rouen, arrivée à Paris, le 11<sup>e</sup> jour de mars 1759, lequel compte ledit sieur de Saint-Aubin rend à MM. dudit chapitre, tant de la recette que de la mise du bien et revenu spirituel, commençant le 11 du dit mois de mars, que ledit siège fut déclaré vacant audit chapitre et finissant le samedi 28<sup>e</sup> juillet au dit an, jour auquel Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Dominique de La Rochefoucauld a pris possession du dit archevesché par procureur. » – Officiers de l'archevêché : Terrisse, haut-doyen ; de Saint-Aulaire, grand archidiacre, nommé à l'évêché de Poitiers ; de Canappeville, archidiacre du Vexin français ; Sehier, archidiacre du Vexin normand ; Cornet, chancelier ; Le Baillif, Le Clercq, Bertaut, d'Osmond, Bulonde, Roffet, de Saint-Gervais, tous grands-vicaires ; Gosselin, garde des sceaux ; Grésil, official ; Toustain, greffier de l'officialité ; de La Rue, secrétaire ; Aubry et Coge, commis au secrétariat ; Boïeldieu, garçon du secrétariat ; Barabé, huissier du chapitre ; Rose, grand-vicaire et official de Pontoise.

G. 146. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1458-1459.** – « *Registrum seu contrarotulus litterarum officii clerici vicariatus Rothomagensis incipiens die festivo S. Michaelis in Monte-Gargano penultima septembris anno Domini 1458 et finiens ea die, anno revoluto exclusive.* » – Ordinations : 1, 421 tonsurés, 83 acolytes ; dispenses de résidence, 230. – Collations de bénéfices : église de Bouteilles, vacante par la mort de Jean Bouchard, conférée, sur la présentation de l'abbé de Saint-Vandrille, à M<sup>e</sup> Jean Goule, à la suite d'un accord entre ledit Goule et M<sup>e</sup> Jean Masselin, ce dernier y prétendant droit en vertu d'une nomination de l'Université de Caen ; – église de Bully, vacante par la promotion de frère Jean comme prieur de Saint-Thoinas-le-Martyr de Neufchâtel, conférée à Alain Langlois, religieux dudit prieuré, sur la présentation du prieur de cet établissement ; – chapelle et hôpital de Saint-Martin-du-Pont, vacants par la résignation de Pierre Baille, conférés à Nicolas de Noyelle ; – chapelle de Notre-Dame des Marettes, à la présentation du chapitre de Charlemesnil. – Approbation de quêtes en faveur : de l'abbaye de Saint-Germer, des prieurés de Saint-Gilles d'Elbeuf, Saint Hubert en Ardennes, Bourgachard, des hôpitaux des Quinze-Vingts de Paris, de Bruquedalle, Lillebonne, Neufmarché, Saint-Antoine de Rouen, des léproseries d'Arques, Auffay, Neufchâtel, Normanville, Pavilly, Vernon, des églises de Bosc-Regnoul, Fresnes-l'Aiguillon, Houlbec, Saint-Jean et Notre-Dame de Louviers, Maineville, Saint-Mard de Soissons, Tierville, des chapelles de Bosc-Vimont, Saint-Nicolas et Saint-Éloi du Quesnay, de la confrérie des Saintes Marguerite, Apollonie, Agnès et Saint-Pierre de Verneuil. – Réformation et approbation des confréries : Notre-Dame et Saint-Antoine de Belbeuf, Saint-Vandrille et Saint-Nicolas de Berville, Notre-Dame de Canville, Saint-Nicolas de Conteville, Sainte-Marie, Sainte-Anne, Sainte-Madeleine, Saint-Jacques, Saint-Nicolas et Saint-Martin de Douvrend, Notre-Dame d'Envermeu, Saint-Pierre de Léry, la Sainte-Eucharistie d'Ouville-sur-Mer, Saint-Jean de Pavilly, Saint-Pierre et Saint-Paul de Pont-Saint-Pierre, Notre-Dame de Quévreville-la-Milon, la Sainte-Eucharistie, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine de Saint-Nicolas de Colbose, l'Annonciation et la Nativité de la Vierge de Saint-André de Rouen, l'Annonciation ou la Conception de Notre-Dame des Grèves ; union de deux confréries aux Cordeliers de Rouen. – Permission d'élire un prieur accordée aux religieux de l'hôpital de Neufchâtel, 10 sous ; permission de publier les indulgences de Saint-André-sur-Cailly, 5 sous.

G. 147. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier.

**1465-1466.** – « *Registrum officii clerici vicariatus Rothomagensis sub venerabili viro magistro Guillermo Mesardi..., Domini Guillermi... Cardinalis de Estoutevilla, archiepiscopi Rothomagensis secretario, factum per me Johannem de Gisorcio, presbyterum, notarium Curie archiepiscopalis Rothomagensis juratum, incipiens die festivo S. Michaelis in Monte-Gargano penultima mensis septembris anno Domini 1465 et finiens anno revoluto.* » – Ordinations : 3, 975 tonsurés, 153 acolytes ; dispenses de résidence, 230. – Collations de bénéfices : église de Saint-Ouen-le-Mauger, vacante par le décès de Mathieu de Dun, conférée à Jean Masselin, prêtre, licencié en décret, sur la présentation des religieuses de Saint-Amand de Rouen ; – église de Saint-Romain de Colbosc, vacante par la résignation de Jean Masselin, conférée à Pierre Andelin, clerc ; – église de Saint-Laurent-en-Caux, vacante par le décès de Pierre Pajot, conférée à M<sup>e</sup> Guillaume de Brioux ; – église de Gremonville, vacante par le décès de Nicolas de La Haulle, conférée à Nicolas de Saane, sur la présentation de Jean de La Haulle, chevalier, seigneur du lieu ; – église de Pavilly, vacante par la résignation de Jean de Clermont, conférée à M<sup>e</sup> Jean Auvrey, alias Le Clerc ; – église d'Yvelot, vacante par le décès de Jean Gressen, conférée à Pierre Chenu, sur la présentation de Clémence Du Dresvay, veuve de Guillaume Chenu, chevalier, seigneur d'Yvetot. – Approbation de quêtes en faveur : des communautés de Gomerfontaine, Saint-Germer, Saint-Hubert en Ardennes, Saint-Victor en Caux ; – des prieurés de Saint-Nicolas de Beauvoir, Bourgachard, Saint-Loup-d'Esserent, Sainte-Croix de Caen ; – des hôpitaux de la Sainte-Trinité de la Rédemption de la Terre-Sainte, Saint-Jean de Jérusalem, Saint-Julien d'Arques, Saint-Antoine de Viennois, Notre-Dame de Chartres, Saint-Julien et Saint-Gratien de Chartres, Saint-Léonard d'Elbeuf, Saint-Nicolas et Saint-Bernard du Montjou, Montfort, Normanville, Saint-Gratien et Sainte-Marie-Madeleine du Port-Saint Ouen, Saint-Mathurin de Veteuil, les Quinze-Vingts de Paris ; – des églises de Notre-Dame d'Épinay, Mesnil-Rury, Notre-Dame-de Grâce, Sainte-Beuve-en-Rivière, Touffreville-la-Corbeline. – Permission de publier les indulgences accordées en faveur de l'église paroissiale de Caudebec au diocèse d'Evreux. – Approbation et réformation des confréries : Saint-Fabien, Saint-Sébastien, Saint-Cosme, Saint-Damien, Saint-Eutrope, Saint-Sylvestre à Auffay, Saint-Martin du Bec-de-

Mortagne, confréries de l'hôpital à Lillebonne, de Notre-Dame et de Saint-Samson à Lintot, de Saint-Pierre, Saint-Nicolas et Saint-Eustache à Riville, de Notre-Dame à Roarville, de la Nativité de Notre-Seigneur de Saint-Jean-Baptiste à Saint-Maclou de Rouen, de Notre-Dame aux Carmes de Rouen, de Notre-Dame du Jardin, à la cathédrale de Rouen, de Saint-Sever, *ibidem* ; de la Purification de Notre Dame et de Saint-Ribert à Torcy-le-Grand, de la Sainte-Eucharistie et de la Nativité de Notre-Dame aux Ventes-d'Éavy. – Confirmation d'un accord entre le chancre et le chapitre d'Avranches, d'une part, et l'évêque, d'autre part, au sujet de l'élection du doyen. – Jean Lorel, curé d'Elbeuf.

G. 148. (Registre.) - In folio, 46 feuillet, papier.

**1470-1471.** – « *Registrum officii vicariatus archiepiscopatus Rothomagensis sub venerabili viro magistro Guillelmo Mesardi, Domini Guillermi, cardinalis de Estoutevilla et archiepiscopi Rothomagensis secretario, factum per Johannem de Gisorcio... ineipiens die festo S. Michaelis penultimo mensis septembris anno Domini 1470.. et finiens eodem, anno revoluto.* » – Ordinations : 2,454 tonsurés, 147 acolytes; 351 dispenses de résidence accordées à des curés. – Collations de bénéfices : église de Saint-Hildevert de Gournay, vacante par le décès de Hugues Peiset, conférée à Guillaume Gosseume ; – église de Saint-Martin du Vivier, vacante par le décès de Pierre Loaisel, conférée à M<sup>c</sup> Pierre Montfaut, en la personne de Remond Montfaut, son père, sur la présentation de Jeanne, comtesse de Maulévrier et baronne de Mauny, et peu de temps après, par suite du décès dudit Pierre Montfaut, à Guillaume Cranston ; – église de Saint-Hilaire de Rouen, vacante par le décès de Guillaume Du Désert, conférée à Jean Lacaille ; – chapelle de Saint-Amator, au doyenné deNeufchâtel, conférée à Jean Le Vasnier, sur la présentation de Jean Havart, sieur de La Rosière, ayant la garde noble des enfants de Laurent de Boissay, baron de Mesnières. – Approbation de quêtes en faveur : des hôpitaux d'Arques, Bourgtheroude, Louviers, Saint-Martin du Pont à Rouen, Ponts-sous-Avranches, Port-Saint-Ouen et Vaudreuil, de la maladrerie de Saint-Romain de Colbosc, de l'église de Saint-Germain de Louviers, de la chapelle de Saint-Laurian, Saint-Martin et Saint-Thibaud à Saint-Denis le Thibout ; – des confréries de Saint-Adrien, Saint-Antoine et Sainte-Barbe à Belbeuf, Saint-Martin et Saint-Maur à Beuzeville-la-Grenier, Saint-Julien à Bénouville, Saint-Adrien, Saint-Yves et Saint-Éloi, à Saint-Jacques de Dieppe, Notre-Dame et Saint-Lubin de Grosnesnil, Saint-Fiacre à Gruchet, Saint-Siméon, *ibidem* ; Saint-Jacques à Mélamare. Saint-Maur àOuville-l'Abbaye, Saint-Eustache à Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Saint-Fiacre, Sainte-Véronique et les 11, 000 vierges à Saint-Nicaise de Rouen, Saint-Michel, Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine, *ibidem*; Saint-Pierre à Robertot, Sainte-Marie à Saint-Nicolas de Villers. – Permission de célébrer l'office en l'oratoire de Jacqueline de Lonroy, dame de Hermanville. – Jean Lachate, curé de Saint-Sever, près Rouen.

G. 149. (Registre.) – In-folio, 2 feuillets, parchemin; incomplet.

**1414.** – « Le compte de Guillaume de Lyvet, promoteur en la Court de Rouen, pour très révérent père Mgr. Louys de Harecourt, arcevesque dudit lieu, des receptes et mises faictes à cause des amendes et exploits de la juridicion de ladite Court pour un an commençant l'an 1413 et finant la vegille Saint-Michiel ensivant l'an 1414 iceuls jours inclus, tauxées et signées, comme plus à plain est-escript et déclaré en es papiers ordinaires des amendes de la-dicte court. »

G. 150. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1423-1424.** – « Le compte Jehan Colombel, licencié en décret, promoteur de la Court de Rouen pour... Mgr. Jehan, arcevesque de Rouen, des receptes, payemens et mises faictes à cause des arrérages des amendes, et réconciliations deues à mon dit seigneur et bailliez par vénérable et discrète personne M<sup>c</sup> Gilles Deschamps, chancelier et chanoine de Notre-Dame de Rouen, trésorier débité par le chapitre d'icelle église, durant le siège apostolique vacant par le trespas de feu seigneur, de bonne mémoire, messire Loys de Harccourt, derrenier arcevesque de Rouen, icelles amendes montans en somme 307 livres commencé le 13<sup>e</sup> jour d'octobre 1423, et finissant le 5<sup>e</sup> jour du mois de février 1424. » – Réconciliations des cimetières de Saint-Jacques de Dieppe et de Notre-Dame d'Andely. – Compte signé par Chevrot et Gilles Des-champs.

G. 151. (Registre.) – In-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1423-1424.** – « Le compte du même promoteur pour Mgr. Jehan, archevesque, des receptes, payemens et mises faites a cause des amendes, emplois, compositions et réconciliacions, pour ung an commençant le mardi devant la l'esté Saint Michiel 1423 et finissant le mardi devant icelle teste de Saint Michiel 1424, iceuls jours incluz, tauxées et signées, ainsi comme est accoustumé de faire et comme plus à plain est declairié ès papiers ordinaires des amendes de la Court de Rouen. » – Total des amendes de tous les doyennés, 127 livres, des compositions, 23 livres, des réconciliacions, 22 livres. – Réconciliation des cimetières de Saint-Martin du bout du Pont à Rouen, de Notre-Dame de Neufchâtel, de Saint-Denis des Coqs (Ecos), de Notre-Dame de Gregny (Grugny). – Payements faits par Jean Rubé, chanoine de Rouen, par Gilles Deschamps, chancelier de cette église, vicaire de l'archevêque, à messire Jean Bertin, « le lundi, feste de Saint-Nicolas d'iver, pour volaille achetée du commandement de M<sup>gr</sup> l'arcediacre de Bezençon, le jour que Monseigneur donna à disner aux bourgeois de Rouen, 7 livres t. »

G. 152. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1426-1428.** – « Le compte du même promoteur pour M<sup>gr</sup> Jolian, cardinal de Saint-Laurens-en-Lucine, archevesque de Rouen, du résidu et arrérages des comptes par lui rendus du siège vacant, ... iceulx arrérages montans en somme totale 66 livres 17 sols, et icelle recepte commencliie par ledit Columbel l'an 1426 le 25<sup>e</sup> du mois de novembre et finissant l'an 1428 le 24<sup>e</sup> jour d'avril, ainsi comme plus à plain est desclairé en icellui. »

G. 153. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, parchemin.

**1433-1434.** – « Le compte de Pierre Surreau, promoteur en la Court de Rouen, commis de par... M<sup>gr</sup> Hugues d'Orges, archevesque de Rouen, des receptes et payemens et mises faictes à cause des amendes, exploiz, composicions et réconsiliacions des arrérages du derrain siège vacant, à lui baillés à recueillir pour et au prouffit dudit seigneur et aussi des arrérages du temps du Noble et de M<sup>c</sup> Gérard Jeubert, ... ce compte commenchant du 14<sup>e</sup> jour de may 1433 et finissant l'an 1434 la vigille Saint-Michiel. » – A la suite: « Comptes des receptes, paiements et mises à cause des amendes etc. » – Réconciliacions des églises et cimetières de: Saint-Vivien de Rouen, Compainville, Gaillefontaine, Saint-Hildevert de Gournay, Notre-Dame de Neufchâtel, Saint Maclou de Pontoise, Saint-Aubin sur la mer, le Teil, au doyenné de Brachy, et de la chapelle de Saint-Jean de Fresnelles. – Compte signé par Guillaume Erard, Jean Martequin et Nicolas de Pillays.

G. 154. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier.

**1434.** – « *Secuntur arreragia que recolligenda restant de arreragiis sedis archiepiscopalis Rothomagensis ultimo vacantis per magistrum Gerardum Jeuberti, nuper promotorem, relicta, tradita per Petrum Surreau, Curie Rothomagensis promotorem et verificata... anno 1434.* » – Curés: de Boscbordel, Robert Davy ; – de Castenay, Jean Filleul ; – de Glicourt, Jean Cachealoc ; – de Montigny, Guillaume Du Bosc ; – de La Neuville-Chant-d'Oisel, Guillaume Rouesse ; – de la seconde portion de Pavilly, Jean Le Fèvre ; – de Saint-Amand, Saint-Michel, Saint-Vincent de Rouen, Simon Hardy, Jean Gautier, Jean Lemaire ; – deTeillement, Nicolas Le Midrier ; – d'Yainville, Robert de Caux. – Réconciliation des églises et cimetières de Ambleville, Assigny, Saint-Pierre d'Aumale, Caudebec, Cuverville, Gamaches, Hanouart, Saint-Maclou de Pontoise, Rouvray, Til, Velly.

G. 155. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1434-1436.** – « *Compotus Petri Surreau, promotoris in curia Rothomagensi pro... Hugone de Ourgiis, archipiescopo... de receptis et misiis ad causam Domini arreragiorum, tam de temporibus Domini Petri nobilis, magistri Gerardi Jeuberti quam de tempore ejusdem Surreau..., nec non ad causam Domini emendarum, compositionum, reconciliationum et expletornm jurisdictionis Curie a die S. Michaelis..., anno Domini 1434 usque ad 5<sup>am</sup> septembris 1436 qua die sedes archiepiscopalis vacavit.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 250 livres 13 sous ; des droits dus pour la réconciliation de 17 églises et cimetières, 83 livres 16 sous 10 deniers ; pour les compositions, 162 livres 19 sous et 100 saluts. – Dépenses: voyage à Caen pour saisir Étienne Rayet, quêteur,

soupçonné d'avoir fabriqué des lettres d'approbation de quête ; – à Jean Massieu et Jean Le Prince, envoyés à Brétot, à la poursuite d'un malfaiteur, Jean Le Barbier, clerc, 40 sous ; – à Jean Turquetil, orfèvre, pour faire et dorer la verge d'argent qu'on porte devant l'official, 21 livres ; – à M<sup>e</sup> Guillaume Énard, vicaire général de l'archevêché, 14 livres 14 sous ; – à l'archevêque qui assistait au synode général de Bâle, 395 livres. – Pour parchemin à écrire les statuts synodaux à l'usage du diocèse, pour l'écriture et la couverture en cuir, 27 sous 9 deniers. – Compte signé par Guillaume Énard, Jean Martequin, Nicole de Pillays et Voillot.

G. 156. (Registre.) – In-folio, 14 feuillets, papier.

**1437.** – « *Arregragia de emendis, compositionibus et reconcialionibus ab 11<sup>a</sup> aprilis 1437 usque ad festum Beati Michaelis... immediate sequens factis restancia ad colligendum, tradita per Petrum Surreau, promotorem Curie Rothomagensis, in camera compotorum die 11<sup>a</sup> octobris.* » – Réconciliations des églises et cimetières d'Andely, Notre-Dame de l'Ile, Pormor, Grand-Quevilly, Quillebeuf, le Til, Yville.

G. 157. (Registre.) – Grand in-folio, 5 feuillets, parchemin.

**1437.** – « *Compotus ejusdem promotoris pr... Domino Ludovico Lucemburgo., archiepiscopo et Francie cancellario, de receptis et misiis a die 11<sup>a</sup> mensis aprilis anno Domini 1437 post Pasca usque ad vigiliam Beati Michaelis inde sequentem immediate factis ad causam omnium emendarum, composicionum, reconciliacionum, expletorum juridicionis Curie Rothomagensis taxatorum.* » – Remise des droits dus par les trésoriers des églises de Auteverne, Hanesis, Notre-Dame-des-Champs en Vexin, Notre-Dame de l'Ile, Oherville, Saint-Maclou de Folleville, pour réconciliations d'églises et de cimetières. – Compte signé par Pasquier, évêque de Meaux, Guillaume Énard, Jean Martequin, Voillot.

G. 158. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, papier.

**1437-1438.** – « *Compotus ejusdem promotoris pro Domino Ludovico de Lucemburgo..., archiepiscopo Rothomagensi et Francie cancellario, de receptis et misiis a die festi S. Michaelis anno Domini 1437 usque ad vigiliam ejusdem festi anno Domini 1438 inde sequentem immediate factis ud causam omnium emendarum, composicionum, reconciliacionum et expletorum juridicionis Curie Rothomagensis taxatorum.* » – Amendes ducs : par Guérard Lensedit, porte-étendard de Talbot et demeurant avec son maître à Rouen au monastère de Saint-Ouen ; – par l'anglais Jean Dirvic, fabricant d'arcs, domicilié sur la paroisse Saint-Maclou ; – par Thomas Scoffold, seigneur de Gregneuseville, et demeurant avec M<sup>gr</sup> d'York. – Amende partagée par moitié entre les Bons-Enfants et l'Hôtel-Dieu de Rouen. – Compte signé par Pasquier, évêque de Meaux, Le Riche, Pajot, de Billy et Lombart. – Annexée au compte une quittance de Robin Le Pelé, religieux de la Madeleine de Rouen, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Perrette La Frileuse un cierge d'une livre.

G. 159. (Registre.) – Grand in-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1439-1440.** – « *Compotus Guillermi Manchon, presbyteri, promotoris in Curia archiepiscopali Rothomagensi pro..... Domino Ludovico de Lucemburgo... Rothomagensi archiepiscopo, Francie cancellario, a festo S. Michaelis... anno Domini 1439 usque ad illud festum... anno 1440, ad causam omnium emendarum, composicionum, reconciliacionum et expletorum juridicionis dicte Curie.* » – Remises aux trésoriers de la Madeleine d'Andely, de Daubeuf, Pitres, Saint-Martin-le-Gaillard, des droits dus pour la réconciliation de leurs églises et cimetières. – Remise de 10 livres dues pour le même motif par les trésoriers de Saint-Ouen de Rouen, en considération de M<sup>gr</sup> de Talbot. – Compte signé par La Rose, Le François, Laurent Surreau, Pajot. – Annexée au registre une quittance signée du cardinal de Luxembourg par laquelle il reconnaît avoir reçu de Manchon la somme de 40 sous tournois.

G. 160. (Registre.) – Grand in-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1441-1442.** – « *Compotus ejusdem promotoris pro... Domino Ludovico, tituli Sanctorum-Quatuor-Coronatorum S. Romane ecclesie presbytero cardinali, de Lucemburgo vulgarite nuncupato, Rothomagensi archiepiscopo et Francie cancellario, a festo S. Michaelis... anno Domini 1441 usque ad illud festum... anno Domini 1442, ad causam omnium emendarum,*

*composicionum, reconciliacionum et explectorum juridicionis spirilualis Curie Rothomagensis taxatorum.* » – Compte signé par La Rose, Le François, Pajot, Laurent Surreau.

G. 161. (Registre.) – Grand in-folio, 7 feuillets, parchemin.

**1445.** – « *Compotus Albini Piquenot, presbyteri, in decretis licenciati, promotoris causarum officii Curie archiepiscopales Rothomagensis pro... Domino Radulpho, Rothomagensi archiepiscopo, a die 24<sup>a</sup> mensis aprilis... anno Domini 1445 usque ad festum S. Michaelis... eodem anno... de receptis et solutis per eundem promotorem, a tempore presentis compoti, ad causam omnium emendarum, composicionum reconciliacionum et explectorum juridicionis spiritalis dicte Curie Rothomagensis taxatorum, proul plenius continetur et scribitur in papiris emendarum ipsius Curie.* » – Compte signé par Laurent Surreau, official, Pierre Le François, trésorier, Thomas Le Cervoisiier.

G. 162. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1447-1448.** – « *Compotus ejusdem promotoris pro... Domino Radulpho, Rothomagensi archiepiscopo, pro uno anno incipiente ad festum S. Michaelis... anno Domini 1447... de receptis et solutis per eundem promotorem, de tempore presentis compoti, ad causam omnium emendarum, composicionum, reconciliacionum et explectorum juridicionis spiritalis Curie Rothomagensis* » – Dépenses : pour un vidinius de l'appointement fait entre le cardinal de Luxembourg, le chapitre et les gens du Roi, à l'occasion de Denis Le Chartier, clerc, délivré en vertu du privilège de Saint-Romain ; – pour deux mitres fournies par Guillaume Du Montcouronne *alias* Ernoullet, peintre, qui servirent à Raoul Le Fevre et Jean Servyn, condamnés par sentence de l'official à l'échelle. – Richard Olivier, official de l'archevêché. – Compte signé par Pierre Le François, trésorier, Thomas Le Cervoisiier, scelleur, Robert Guerould, secrétaire.

G. 163. (Registre.) – Grand in-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1448-1449.** – « *Compotus ejusdem promotoris pro... Domino Radulpho..., Rothomagensi archiepiscopo, pro quinque mensibus inceptis prima die mensis octobris anno Domini 1448 et finitis ad ultimam diem mensis februaryi eodem anno... de receptis et solutis per eundem Piquenot, de tempore presentis compoti, ad causam omnium emendarum, composicionum, reconciliacionum et explectorum juridicionis spiritalis Curie Rothomagensis taxatorum.* » – Frais de conduite de prisonniers clercs : Pierre Le Derrenée, amené des prisons de Caudebec, 4 livres 10 sous ; – Jean Du Val, amené de celles d'Arques, 60 sous ; – Guillaume de La Fontaine, saisi à Ouville-l'Abbaye par Jean Le Caron, sergent du Roi, et amené par lui à Rouen, 75 sous 3 deniers.

G. 164. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1448.** – « *Compotus ejusdem promotoris pro... Domino Radulpho, Rothomagensi archiepiscopo, pro uno anno... de receptis et solutis per eundem promotorem ad causam omnium emendarum, etc., juridicionis spiritalis Curie Rothomagensis.* » – Frais de conduite d'Étienne Blondel, Jean Blondel, Guillaume Pain, amenés à Rouen des prisons de Caudebec. – Payement à Guillaume Ernoullet, peintre, pour avoir fait 5 mitres pour Guillemette Harbouque, Étienne Blondel, Guillaume Pain, Robert Hequet et Jean Jean, détenus en prison pour cause de foi. – Jean Bosquier, doyen du doyenné de Saint-Georges et de Saint-Vandrille. – Thomas Le Cervoisiier, neveu et scelleur de l'archevêque. – Compte signé par Thomas Le Cervoisiier, Pierre Le François.

G. 165. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1448-1449.** – « *Status compoti Johannis Rousselli, promotoris Curie archiepiscopalis Rothomagensis sub... Domino Radulpho..., Rothomagensi archiepiscopo, de receptis et misiis a die prima mensis maii anni Domini 1448 usque ad primam diem mensis marcii... immediate sequentem...factis ad causam emendarum causarum ipsius Curie, necnon composicionum et reconciliacionum ecclesiarum.* » – Payement fait à Jean Marault, Philebert Double et à leurs compagnons, sergents du prévôt-maréchal du roi de France, pour avoir amené aux prisons de l'archevêché, comme justiciable de la juridiction ecclésiastique, à raison de sa qualité de clerc, M<sup>e</sup> Vincent Drieux, coupable du crime de lèse-majesté, lequel se faisait passer pour maître des requêtes de l'hôtel du Roi. – Compte signé par Le François et Thomas Le Cervoisiier.

G. 166. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin.

**1450-1451.** – « *Status compoti ejusdem promotoris sub... Radulpho..., Rothomagensi archiepiscopo, ad causam emolumentorum promot ??? ensis a die videlicet prima julii anni Domini 14 ??? asque ad primam diem septembris 1451.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 185 livres. – Réconciliation du cloître du prieuré d'Auffay, des cimetières de Gisors et de Saint-Lô de Rouen, 30 livres. – A Manger, sergent de la Cour d'église lequel, accompagné de frère Jean Laurent, prieur de Gisors, avait conduit au chancelier de France en Gascogne, près du Roi, Pierre Dacheu, faussaire, et le lui avait remis pour en faire justice, 40 livres. – A Jean Le François, autre sergent, pour avoir fait mettre « deux majestés neuves » (image de N.-S.) à deux « juratoires » (juratoria, servant aux prestations de serment) de la Cour d'église. – Procès contre frère André Féré pour avoir publié à Rouen un prétendu miracle arrivé dans l'église des Frères Mineurs de cette ville, par l'intercession de saint Bernardin, en la personne de Marie Maubourg ; – échafaud dressé au cimetière de Saint-Ouen, sermon public et procession solennelle à l'occasion des faux, miracles prêchés par les Frères Mineurs. – Prisonniers anglais en franchise en l'église de Saint-Jacques de Dieppe. – Jean Burnel, promoteur volant. – Compte signé par Le François, Gilles Deschamps, Guerould. – Annexée au registre une quittance revêtue de la signature de Raoul Roussel.

G. 167. (Registre.) – Grand in-folio, 14 feuillets, parchemin.

**1451-1452.** – « *Status compoti ejusdem promotoris sub... Domino Radulpho..., Rothomagensi archiepiscopo, ad causam emolumentorum officii promotoriatu Curie Rothomagensis a die... prima septembris anni 1451 usque ad diem ultimam... mensis septembris 1452.* » – Procès devant le conservateur des privilèges de l'Université de Paris. – Mauger Le Parmentier, sergent de la Cour, prisonnier aux prisons du Roi pendant 20 jours pour avoir défendu les libertés de la juridiction ecclésiastique. – A Cardinot Roque, apothicaire, pour apothicairies baillées à Jeannette Maubourg, détenue prisonnière pour ses démérites, 27 sous. – Vin donné aux sergents. – Louage de chevaux pour conduire six prisonniers de la prison de Rouen à celle de Louviers, 14 sous. – Jean, abbé de Conches, Philebert d'Angrebert, clerc de Gisors, amenés à la prison de Rouen pour leurs démérites. – Guillaume Étienne, lieutenant général du bailli de Dieppe.

G. 168. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin.

**1455-1456.** – « *Compotus Gaufridi Caroli, canonici ecclesie Rothomagensis, et promotoris Curie archiepisco-palis Rothomagensis sub... Domino Guillermo cardinali de Estoutevilla..., archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die 16<sup>a</sup> mensis augusti anni Domini 1455... usque ad festum S. Michaelis... anno Domini 1456.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 285 livres. – Réconciliation par l'évêque de Dimitre des cimetières de Saint-André près la porte aux Fèvres et de Sainte-Croix-Saint-Ouen à Rouen. – Guillaume, abbé de Lire, condamné à une amende de 60 livres. – Curés : de Bondeville, Laurent de Varenne ; – de Biville, Jean d'Outrelay ; – du Boulay, Guillaume de La Haye ; – de Cappeval, Simon Hébert ; – de Chauvincourt, Jean Lemonnier ; – de Grainville L'Allouel, Guillaume Dibart ; – de Hauville, Denis Alexandre ; – d'Imbleville, Thomas Cartier ; – de Mauny, Laurent Duperry ; – de Mauteville, Robert Gorre ; – de Meulers, Jean Bérengier ; – de Ronchey, Pierre Le Jalloux ; – de Sainte-Croix de Rouen, Jean de Cabourc ; – de Saint-Clair, Germain Gabriel ; – de Saint-Riquier-d'Héricourt, Richard Dupont ; – de La Vaupalière, Pierre Bardouil ; – curé de la léproserie du Bec Crespin, Guillaume Vasse ; – prieurs : de Crasville-la-Roquefort, frère Jean-Baptiste ; – d'Envermeu, frère Pierre de Saint-Martin ; – de La Fresnaye, frère André de Marquien. – Denis de Labre, lieutenant du vicomte d'Arques. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 169. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1456-1457.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub Domino Guillermo, cardinali de Estoutevilla..., archiepiscopo... ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis... anno Domini. 1456... usque ad illud festum anno Domini 1457.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 662 livres. – Frère Richard Guiffard, carme de la ville de Caen, amené aux prisons de la Cour d'église de Rouen. – M<sup>e</sup> Guillaume Desmonts, prêtre, maître des écoles de Pavilly. – Curés : de Saint-Martin de Bellencombre, frère Richard Din ; – de Daubeuf-le-Sec, Jean Durand ; –

d'Elbeuf-sur-Andelle, Jean Mauconduit ; – de Hanouarp, Jean Lesaunier ; – de Maimoulins, Jean Roussel ; – de Mesnil-Reury, Mathieu Cavelier, – de Maintru, Jean Enguerren ; – de La Pommeraye, au doyenné de Ry, Pierre Bonnet ; – de Ponts, Nicolas Baudry ; – de Rebets, Julien Jouenne ; – de Royville, Jean Benard ; – de Requécourt, Jean Hérard ; – de Saint-Aubin, au doyenné de Pavilly, Guillaume Aubery ; – de Saint-Léonard, au doyenné d'Eu, frère Raoul Gaignon ; – de Saint-Denis-le-Thibout, Jean Le Pionnier ; – de Villers, Étienne Le Vasseur ; – chapelain du Tot, Geoffroi Corde. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 170. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1457-1458.** – « *Compotus ejusdem promotoris... sub Domino Guillermo de Estoutevilla..., archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis... anno Domini 1457... usque ad illud festum anno Domini 1458.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 265 livres ; du doyenné de La Chrétienté, 342 livres. – Procès en l'officialité de Bayeux, en vertu d'un rescrit de l'autorité apostolique entre les vicaires généraux du diocèse de Rouen et ceux du diocèse de Coutances. – Curés : d'Ancretteville-sur-Caudebec, Jean Després ; – d'Anglesqueville, au doyenné de Saint-Romain, Guillaume Sevestre ; – de Beaucamp-le-Vieux, Grégoire Pépin ; – de Biville, Jean Le Gras ; – de Bondeville, Laurent de Varenne ; – de Boishulin, Jean Saillot ; – de Caveauville, Guillaume Levesque ; – de Cleuville, Guillaume Bourel ; – de Condecourt, Robert Laurent ; – de Dersigny (Derchigny), Michel Petit ; – d'Étennemare, Jean Benard ; – de Fontaine-le-Dun, seconde portion, Guillaume Hemonnier ; – d'Imbleville, Thomas Cartier ; – de Quevillon, Pierre Varnier ; – de Quevreville-la-Milon, Guillaume Jouen ; – de Saint-Gilles de Crétot, Henri Guérin, *alias* Aoustin ; – de Saint-Nicolas de La Haye, Jean Graindor ; – de Saint-Remi-en-Rivière, Jean Le Caron ; – de Sainte-Marguerite, Jean Delamare ; – de Talleville (Étalleville), Julien Le Nouvel ; – de Saint-Germain-de-Toqueville, Nicolas Hobe. – Mention des étuves des tailleurs à Rouen, – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 171. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1457-1458.** – « *Compotus ejusdem promotoris...* » – Double du compte précédent.

G. 172. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin.

**1458-1459.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub... Domino Guillermo de Estoutevilla..., archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis anno Domini 1458... usque ad illud festum anno Domini 1459.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 2, 156 livres. – Femme nommée Charlotte arrêtée dans le doyenné d'Envermeu, pour sortilège. – Réconciliation du cimetière d'Assigny au doyenné d'Eu et de l'église paroissiale de Rençon. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 173. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1459-1460.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub... Domino Guillelmo de Estoutevilla..., archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis anno Domini 1459... usque ad illud festum, anno revoluto.* » – Réconciliation : du cimetière de Saint-Ouen de Rouen, 10 livres ; de l'église paroissiale de Luneray, 10 livres. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 174. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin,

**1460-1461.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub... Domino Guillermo de Estoutevilla, archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis anno Domini 1460 usque ad illud festum, anno revoluto.* » – Remise d'amende, en faveur : de Guillaume Després Guillaume Du Montlandry, Colin de Lintot, Raoul de Tyboutot, Jacques Le Chevalier ; – des trésoriers de Saint-Ouen de Rouen, pour la réconciliation du cimetière de leur église. – Compte par Guillaume Mesard, secrétaire, Guillaume Auber, trésorier, Pierre Le François et Du Mesnil, vicaires de l'archevêque.

Supprimé : signé SEINE-  
INFÉRIEURE. – SÉRIE G,¶

G. 175. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1461-1462.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub... Domino Guillelmo, Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis..., anno Domini 1461... usque ad illud festum, anno revoluto.* » – Réconciliation des églises et cimetières d'Équiqueville, Saint-Victor-en-Caux, Vieux-Manoir. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 176. (Registre.) – Grand in-folio, 14 feuillets, parchemin.

**1462-1463.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub... Domino Guillermo, Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis..., anno Domini 1461... usque ad illud festum, anno revoluto.* » – Réconciliation des églises et cimetières de Bourneville, Cany, Saint-Étienne d'Elbeuf, Heudricourt, Notre-Dame-de-Neufchâtel. – Guillaume Chenevelles, avocat du Roi au Bailliage de Caux. – Jean Blancbaston, vicomte de Longueville. – Guillaume Riville, doyen de Longueville. – Guillaume Saliou, curé de la Léproserie de Vireville. – Mention de la maison de Robert Biote sur la paroisse de Saint-Éloi de Rouen.

G. 177. (Registre.) – Grand in-folio, 7 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

**1463-1464.** – « *Compotus ejusdem promotoris sub... Domino Guillermo..., Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, ad causam arreragiorum tam sedis vacantis, Prepositi, et. Rousselli, quondam promotorum, quam etiam arreragiorum a tempore institutionis dicti moderni promotoris.* » – « *Compotus ejusdem, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis... anno Domini 1463 usque ad illud festum, anno revoluto.* » – A Jean Ogier, huissier de la Chambre du Conseil de l'Échiquier, pour amener aux prisons de la Cour ecclésiastique Valenlin de Maubuisson et Guillaume Du Ny, clerks, 10 sous. – Pierre Miette, prêtre, rendu par l'Échiquier à ladite Cour. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 178. (Registre.) – Grand in-folio, 7 feuillets, parchemin ; 10 feuillets, papier.

**1464-1465.** – « *Status compoti arreragiorum de emendis causarum officii promotoris Curie archiepiscopalis Rothomagensis adhuc debitorum a tempore sedis archiepiscopalis vacantis ultime regalie... usque ad diem Sancti Michaelis... anno Domini 1463.* » – « *Compotus Gaufridi Caroli, promotoris Curie archiepiscopalis Rothomagensis..., sub Domino Guillermo..., Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis... anno Domini 1464... usque ad illud festum, anno revoluto.* » – Au sergent du prévôt du maréchal pour amener aux prisons de la Cour d'église messirc Étienne, prêtre, détenu par le Roi. – Remise aux trésoriers de Lammerville de 40 sous sur les droits par eux dus pour la réconciliation du cimetière de cette paroisse. – Compte signé par Le François.

G. 179. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin ; 8 feuillets, papier.

**1465-1466.** – « *Status compoti arreragiorum de emendis causarum officii promotoris Curie archiepiscopalis Rothomagensis adhuc debitorum a tempore sedis vacantis ultime regalie... usque ad diem S. Michaelis... anno Domini 1463.* » – « *Compotus Gaufridi Caroli, promotoris Curie archiepiscopalis Rothomagensis, sub Domino Guillermo, Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo Sancti Michaelis... anno Domini 1465... usque ad illud festum, anno revoluto.* » – A Jean Pâris, tavernier, pour un galon de vin présenté à M<sup>e</sup> Jean de Montegny, conseiller du Roi en Cour de Parlement, 6 sous. – Prisonniers amenés de la geôle du Roi aux prisons de la Cour d'église : Guillot Henri, Jean de La Lande, Catherine de Bouessy, Colette de La Mare et Jean Martin, détenus pour sortilèges ; – Jean Faiain, de Gisors, aussi pour sortilège ; – Jean Cuillery, pour hérésie. – A Jean Lemoyne, peintre, pour sa peine d'avoir fait 6 mitres pour ledit hérétique, 25 sous. – « A Isembard de Gournay, doyen de la Chrétienté, pour avoir fait faire les estables naguères élevées en l'aitre de Saint-Ouen pour prêcher le dit hérétique, 7 livres 10 sols. » – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 180. (Registre.) – Grand in-folio, 9 feuillets, parchemin.

**1466-1467.** – *Compotus Gauffridi Caroli... promotoris Curie archiepiscopalis Rothomagensis, ...sub domino Guillermo., Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla t archiepiscopo Rotomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die festo S. Michaelis... anno Domini 1466... usque ad illud festum, anno revoluto.* » – Total des amendes du doyenné de la Chrétienté, 212 livres 5 sous. – Réconciliation des cimetières du Bec Hellouin, Maucomble, Saint-Riquier. – Curés : d'Auzouville, au doyenné de Foville, Jean Cabot ; – des Authieux, doyenné de Ry, Martin Bonnet ; – « de Bellefosse, Regnault Dupont ; – de la Boissière, Jean Hubert ; – de Bourgdun, seconde portion, Mathieu Fardene ; – d'Haudricourt, Guillaume de Milly ; – de Memoullins (*de Mediis-molendinellis*), Jean Roussel ; – de Montmarquet (*de Monte marquesio*), Bertrand Merou ; – de Villers, au doyenné d'Aumale, Jacques Le Chevalier. – Doyen d'Envermeu, Roger de Vaillongues. – Prieur de Sainte-Marie au Bosc, au doyenné de Saint-Romain, Guillaume Lamy. – Compte signé par Guillaume Auber et Le François.

G. 181. (Registre.) – Grand in-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1468-1469.** – « *Compotus Johannis Ybert, presbyteri, Curie archiepiscopalis Rothomagensis advocali et promotoris predictae Curie sub domino Guillermo, Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla, archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum dicti officii a die 16<sup>a</sup> mensis julii anni 1468 usque ad festum S. Michaelis anni 1469.* » – Pour une mitre de papier pour Guillaume Le Prévost, faux témoin, 3 sous. – Pour avoir mené des prisons du Roi à celles de la Cour Guillemine Ladrue, suspectée d'hérésie, 5 sous. – Compte signé par Geoffroy Charles, Guillaume Auber, Le François, chanoines de Rouen.

G. 182. (Registre.) – Grand in-folio, 14 feuillets, parchemin.

**1469-1470.** – « *Compotus ejusdem... sub domino Guillermo..., cardinali de Estoutevilla..., archiepiscopo Rothomagensi, ad causam emolumentorum officii promotoris Curie archiepiscopali Rothomagensis, a die festi S. Michaelis anni 1469 usque ad illud festum S. Michaelis anni 1470.* » – Recette du doyenné de lit Chrétienté, 261 livres 9 sous 6 deniers. – Curés : de Boulencourt, Charles Desplanche ; – de Brametot, Guillaume Bouille ; – de la Chapelle-sur-Ouen, Guillebert Vaterel ; – d'Écotigny, Jean Labbé ; – d'Imbleville, Thomas Carton ; – de Poville Jean Merart ; – de Quevillon, Pierre Varnier ; – de Renfeugère, Pierre Lobbe ; – de Saint-Nicaise de Rouen, Jean Blossé ; – du Val-Martin, Jean Mordant. – Prieur d'Envermeu, Jacques de La Motte. – Compte signé par Geoffroy Charles et Le François.

G. 183. (Registre.) – Grand in-folio, 14 feuillets, parchemin.

**1470-1471.** – « *Compotus ejusdem... tam ad causam émolumentonim officii promotoris provenientium ex arreragiis traditis ad recuperandum per finem ultimicompoti... quam etiam emolumentorum ex entendis taxatis in debili moneta a die S. Michaelis anni 1470... usque ad festum S. Michaelis immediate sequens.* » – A Jean Orel, de la ville de Dieppe, pour louage de son cheval et pour sa peine d'avoir amené, de Dieppe aux prisons de la Cour d'église de Rouen, Roger Des Motes, clerc, 10 sous. – Compte signé par Geoffroy Charles et Le François.

G. 184. (Registre.) – Grand in-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1471-1472.** – « *Compotus ejusdem ad causam arreragiorum emendarum taxatarum in debili moneta a die festo S. Michaelis anni 1463 usque ad primam diem mensis maii anni 1471.....tam ad causam arreratgiorum emendarum taxatarum in forli moneta a prima die mensis maii anni 1471 usque ad festum S. Michaelis.... quam emendarum taxatarum a [esto S. Michaelis 1471, usque ad illud festum anni 1472.* » – Payé par le promoteur à Robert Ynel et Geoffroy Lestoc, sergents royaux en la vicomte de Lillebonne, pour avoir amené des prisons de Lillebonne à celles de la Cour ecclésiastique Nicolas La-mer et Guillaume Duchemin, suspects d'hérésie, 40 sous. – Payé par le promoteur à maître Richard de Sainte-Mère-Église, doyen de Pont-Audemer, pour avoir amené des mêmes prisons à celles de la Cour d'église Nicolas Lamet (sic) et un nommé Le Barbier, aussi suspects d'hérésie, 40 sous. – Compte signé par Geoffroy Charles et Le François.

G. 185. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, « parchemin.

**1472-1473.** – « *Compotus ejusdem... tam ad causam arreragiorum emendarum quam emendarum taxatarum a die festo S. Michaelis anni 1472 usque ad constmille festum... anni 1473.* » – Richard de Sainte-Mère-Eglise, doyen de Pont-Audemer ; – Robert Romé, doyen du Bourgtheroude. – Voyage à Paris pour impétrer une doléance contre Jean Le Bourguegnon, procureur du Roi en Cour d'église, à cause de Nicolas Mynée, prêtre. – A Jean Aubert, lieutenant du bailli d'Aumale, pour frais de conduite des prisons d'Amale à celles de la Cour d'église d'Étienne Campion, clerc, 4 livres. – Compte signé par Geoffroy Charles, Guillaume Auber, Le François.

G. 186. (Registre.) – Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1473-1474.** – « *Compotus ejusdem... tam ad causam arreragiorum omnium emendarum quam etiam emendarum taxatarum a die S. Michaelis anni 1473 usque ad consimile festum anni 1474.* » – Deux bigames condamnés à l'échelle. – Copie d'un gage-plége impétre par le couvent des Emmurées (*Amuretarum*) contre le seigneur et le curé de Saint-Sever, à l'occasion d'un procès pendant en Cour d'église, 5 sous. – Copie d'un bref pris par le procureur du Roi contre l'archevêque à cause de Nicolas Scelles, faux monnayent, 55 sous. – Guillaume Chenevelles, bailli d'Aumale. – Voyage à Paris pour obtenir une doléance contre un mandement donné par le lieutenant général afin de forcer le promoteur à faire absoudre Pierre Le Halleur, excommunié à cause d'une amende qu'il avait gagée en la Cour d'église, 62 sous. – A Pierre Daré, clerc, lieutenant du vicomte de l'Eau, pour affiche de ladite doléance, 20 sous. – Perte à cause de la diminution des monnaies publiée au mois de janvier, 15 livres 7 sous 7 deniers en faible monnaie n'équivalant plus qu'à 12 livres 18 sous 11 deniers. – Compte signé par Geoffroy Charles, Guillaume Auber, Le François.

G. 187. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1474-1475.** – « *Compotus ejusdem tam ad causam arreragiorum omnium emendarum quam etiam emendarum a die S. Michaelis anni 1474 usque ad consimile festum anni 1475.* » – 3 décembre 1474, payé par le promoteur à Toussaint Vaudieu, sergent royal, pour copie d'un gage-plége pris par les chanoines de Vernon et par le prieur de Pressigny, contre les trésoriers de l'église dudit lieu de Pressigny, à cause des réparations paroissiales, 3 sous. – A maître Richard de Sainte-Marie, doyen de Pont-Audemer, à Guillaume Baudet et à Jean Bunol, pour amener aux prisons de l'Église Adam Lemounter, bigame, qui fut échellé et délivré *gratis* pour frais et voyage, 50 sous. – Compte signé par Geoffroy Charles, Guillaume Auber, Le François.

G. 188. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1476-1477.** « *Compotus ejusdem... tam ad causam arreragiorum omnium emendarum... quam etiam emendarum taxatarum a die S. Michaelis anni 1476 usque ad consimile festum anni 1477.* » – Amendes : du doyenné de la Chrétienté, 213 livres 7 sous 6 deniers ; de tous les doyennés réunis, 988 livres, – Conduite des prisons du Roi à celles d'église de Jean Vilay, Étienne Hébert, Guillaume Godefroy, clercs, relâchés par le roi de Portugal. – Payé au secrétaire du Roi pour lettre de grâce de deux prisonniers nommés Les Coqz, 35 sous. – Bigame amené des prisons du Roi à celles d'église. – Curés : de Bec-aux-Cauchois, Richard Aumont ; – de Berengreville, Robert Remy ; – de Cailly (grande portion), Nicolas de La Folie ; – de Capeval, Simon Hébert ; – de Saint-Amand-de-Guillemécourt, Michel Théronde ; – d'Imbleville, Thomas Caretier ; – de La Jonquière, Pierre de Renelle ; – de Maulevrier, Hugues Pain ; – de La Prée, Mathurin Osmont ; de La Remuée, Raoul Bacul ; – de Rouxmesnil, Guillaume Haguyn ; – de Saint-Germain-des-Essours, Robert Pestel ; – de Saint-Gilles-de-Crétot, Henri Austin ; – de Vattetot-sur-Mer, Guillaume Basire. – Prieur de Vireville, Honoré Larchonnier. – Compte signé par Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Jean Masselin, Le François.

G. 189. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1477-1478.** – « *Compotus ejusdem... ad causam arreragiorum omnium emendarum... quam etiam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum taxatarum die S. Michaelis anni 1477 usque ad consimile festumanni 1478.* » – Recettes : du doyenné de la Chrétienté, 105 livres 17

sous ; de tous les doyennés, 869 livres, dont 76 livres 10 sous pour réconciliation des églises et cimetières de Bezu, Saint-Jacques de Dieppe, Longuerue, Saint-Michel de Rouen, Tourny, Vaceuil. – Guillaume Le Danoys, promoteur volant (promoteur *cursor*). – Jean Sebire, doyen de Saint-Cande-Ie-Vieux ; – Jean Heuzé, greffier du Grand-Conseil de Rouen. – Curés : de Biville, Jean d'Outrelay ; – de Bonmouchel, Guillaume Asseris ; – de Daubeuf-le-Sec, Jean Durand ; – de Menouval, Thomas de Morant ; – de Neele, Jean Brienchon ; – du Parc, Michel Eudeline. – Chapelains : de Beuzeville, Jean Le Tellier ; – de Bourneville, Nicolas Lambert ; – du Vert-bosc, Jean Dumont. – Deux bigames échelles. – Robert Desnocs, prêtre ; Étienne et Jean dits Vigier, clercs, prisonniers pour fabrication de fausse monnaie. – Compte signé par Guillaume Auber, Le François, Guillaume Mesard, vicaire général, Jean Masselin. Les dernières ligues sont de la main de Masselin.

G. 190. (Registre.) – Grand in-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1478-1479.** – « *Compotus ejusdem... lam ad causant arreragiorum omnium emendarum... quam etiam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum taxatarum a die S. Michaelis 1478 usque ad consimile festum 1479.* » – Recettes : du doyenné de la Chrétienté, 84 livres ; de tous les doyennés, 913 livres 2 sous 6 deniers, dont 30 livres pour réconciliation d'églises. – Jean Gouel, lieutenant du bailli de Rouen. – Curés : d'Auzouville, doyenné de Pavilly, Pierre Gibourneau ; – de Bourgdun, Mathieu Ferdent ; – d'Ellecourt, Jean de Boymare ; – de Graval, Jean Gressent ; – d'Isneauville, doyenné d'Envermeu, Alain Arnouf ; – du Mesnil-Rury, Georges Allart ; – de Saint-Martin-du-Bec, Jean Quemin ; – de Saint-Gilles de la Neuville, Jean Fleurye ; – de Sainte-Beuve-en-Campagne, Thomas Chambelent. – Trois faux témoins échellés. – Mention de conflits de juridiction : à propos du testament de la femme de Roger de La Quesnaye ; – à propos de procès entre Odinet Le Riche et le sieur Nicolas Langlois ; – entre Léon Onfray et Colin Cadiou. – Copie d'un mandement royal pris par le procureur du Roi pour forcer les vicaires de Rouen à donner collation de l'église de Beaurepaire à un particulier présenté par le Roi, nonobstant le brevet obtenu par Jacques de Brézé. – Compte signé par Guillaume Auber, Guillaume Mesard, Jean Masselin.

G. 191. (Registre) – Grand in-folio, 4 feuillets, parchemin.

**1483.** – « *Compotus Johannis Gouel, canonici Rothomagensis, promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis, a parte venerabilium et circum-spectorum virorum dominorum decani et capituli ecclesie Rothomagensis, durante tempore vacationis archiepis-copatus Rothomagensis, commissi et deputati.... a die ultima mensis januarii anni Domini 1482 quaquidem die fuit sedes archiepiscopatus... declarata vacans usque ad diem lune quintam mensis maii inde proxime sequentem anni 1483, qua die Dominus Robertus..., Rothomagensis archiepiscopus, possessionem dicti archiepiscopatus adeptus fuit.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 161 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 24 livres. – Curés : de Bouquetot, Julien Heugues ; – d'Estouteville, Thomas Huline ; – de La Prée, Mathurin Osmont. – Achat de trois mitres, 6 sous 3 deniers.

G. 192. (Registre.) – Grand in-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « *Compotus Guillermi LeGras, pro-motoriscausarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis... sub domino Roberto, Rothomagensi archiepiscopo, tam causam arreragiorum emendarum.... quam etiam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia factarum a festo S. Michaelis 1484 usque ad simile festum anni 1485.* » – Total des amendes du doyenné de la Chrétienté, 206 livres.

G. 193. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia archiepiscopali factarum a festo S. Michaelis anni 1484 usque ad simile festum anni 1485.* » – Total des recettes des doyennés, 1, 480 livres. – Prisonnier battu de verges par deux sergents pour avoir fourni à des camarades des crochets pour forcer la serrure de la fosse des prisons. Compte signé par Guillaume Mesard et Jean Masselin.

G. 194. (Registre.) – Grand in-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1485-1486.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia archiepiscopali factarum a festo S. Michaelis 1485 usque ad simile festum 1486.* » – Total des recettes des doyennés, 1, 548 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 273 livres. – A Thomas Vaudieu, sergent royal, pour copie d'un mandement délivré par le bailli de Rouen à son lieutenant, à l'instance du procureur du Roi et portant défenses à l'official de connaître d'un procès entre Bérenger Le Marchant et Pierre Secourable pour le grand archidiaconé de Rouen. – Curés : de Bourbel, Nicolas Robert ; – de Foutipou (Flipou), Henri Dumoustier ; – d'Herbouville Jean Dubosc ; – de Montérolier, Pierre Dabencourl ; – de Pierreval, Louis Lommedieu ; – de Richeville, Guillaume Chaventre ; – de Saint-Riquier d'Héricourt, Regnaud Desraine. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, Jean Masselin.

G. 195. (Registre.) – Grand in-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1486-1487.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia archiepiscopali factarum a die festo S. Michaelis anni 1486 usque ad simile festum 1487.* » – Total des recettes des doyennés, 1, 419 livres. – Bigame amené aux prisons d'église. – Conflit de juridiction : entre l'archevêque et le procureur du Roi à l'occasion d'un procès entre l'abbé du Bec-Hellouin et l'abbé de Sainte-Catherine ; – entre l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux. – Voyage à Torchy pour faire information sur certains criminels qui tenaient franchise en l'église dudit lieu. – A Nicolas Robine, curé de la Hallotière, pour mises faites par lui en Cour séculière pour la défense de la juridiction ecclésiastique, (60 livres. – Adam Andrieu, doyen du Bourgtheroude. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, Jean Masselin.

G. 196. (Registre.) – Grand in-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1487-1488.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum taxatarum necnon reconciliacionum sacrorum locorum in Curia archiepiscopali factarum a festo S. Michaelis anni Domini 1488 usque ad simile festum S. Michaelis anni 1589.* » – Recettes : de tous les doyennés, 1213 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 222 livres. – Bigame amené aux prisons d'Église. – Curé de la chapelle de Bermonville, Thomas Selles. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, Jean Masselin, de Groussy.

G. 197. (Registre.) – Grand in-folio, 10 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

**1489-1490.** – « *Status arreragiorum provenientium ex emendis et comptus ejusdem ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia factarum a festo S. Michaelis anni 1489 usque ad simile festum anni 1490.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 346 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 265 livres. – Conflit entre l'archevêque et les officiers du Roi. – Curés : de Boissay, au doyenné de Ry, Regnaud Le Boulenger ; – de Goussouville, Pierre de Clersy ; – de Luchy, Jean de La Bourse ; – de Maromme, Étienne Gloquet ; – de Tilly, Jean Le Fèvre. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, et Jean Masselin.

G. 198. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

**1490-1491.** – « *Status arreragiorum provenientium ex emendis... et comptus ejusdem... ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia archiepiscopali factarum a festo S. Michaelis anni 1490 usque ad simile festum anni 1491.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 463 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 243 livres. – A Oudin Hestre, facteur d'orgues, 210 livres. – Conflits de juridiction : entre l'archevêque et l'abbesse de Montivilliers qui refusait de restituer à l'archevêque deux prêtres, Thomas et Guillaume dits Mesnage, détenus aux prisons de Montivilliers ; – entre le même et le procureur du Roi, au sujet : de Guillaume Ragenteste, saisi par les sergents du Roi dans la Cour archiépiscopale ; – de Jean Legrant, Hutin Logeant, Jean Marestz et Guillaume Certain, arrachés du couvent des Chartreux, lieu d'immunité. – Paiement à Robert Davoudet, pour être allé à Paris impétrer une doléance contre Pierre Giel, lieutenant du bailli de Rouen, lequel prétendait, de son autorité privée et sans permission de l'archevêque, l'aire palper et visiter une personne suspecte de lèpre. – A Thomas Cosnart et à Jean Diago, prêtres, pour avoir mené des prisons royales de Pont-Audemer, à celles de la Cour d'église

Jean Denis, suspect d'hérésie, 50 sous. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, doyen de Notre-Dame de La Ronde, vicaire général, Jean Masselin, official, et Louis de Groussy, trésorier.

G. 199. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

**1491-1492.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in Curia Rothomagensi factarum a festo S. Michaelis anni Domini 1491 usque ad simile festum anni 1492.* » Recettes : de tous les doyennés, 1, 470 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 222 livres. – Payement fait à maître Dudun, facteur d'orgues et à Richard Carpes, huchier ; – à Robert Corneille, pour impétrer à Paris une doléance pour Monseigneur contre les officiers du Roi, au sujet de Jean Thoumeline, geôlier. – Conflit entre l'archevêque et les conservateurs des privilèges de l'Université de Caen. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, Jean Masselin, de Laitre.

G. 200. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1492-1493.** – *Compotus ejusdem ad causam emendarum et reconciliacionum sacrorum locorum in dicta Curia factarum a festo S. Michaelis anni 1492 usque ad diem obitus domini Roberti archiepiscopi, videlicet die 18 julii anni 1493.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 961 livres ; du doyenné de la chrétienté 114 livres. – A Oudin Ilestre, facteur d'orgues, maintenant défunt, qui travailla de son métier au compte de l'archevêque Robert de Croismare, et à maître Richard Carpes, huchier, 254 livres. – A deux particuliers de Plasnes, pour avoir conduit un lépreux de l'église de Saint-Ouen à la léproserie de Sainte-Vénisse (Sainte-Véronique), au Bois Guillaume, 5 sous. – Conflit entre l'archevêque et le lieutenant du bailli de Caux, au sujet de certains criminels qui tenaient franchise dans l'église de Yébleron. – Compte signé par Jean Masselin et Chuffes.

G. 201. (Registre.) – Grand in-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1493-1494.** – « *Compotus Guillermi Gaillard, presbyteri, canonici ecclesie Rothomagensis Curieque episcopalis, sede archiepiscopali vacante, promotoris, sub venerabilibus et egregiis viris dominis decano et capitulo ecclesie Rothomagensis, ad causam emendarum taxatarum a die 18 julii anni Domini 1493 usque ad similem diem anni Domini 1494.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1655 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 262 livres. – Mandement pris par le procureur du Roi à l'instance de Roger de Normanville, écuyer, contre l'official et les officiers de l'archevêché. – Compte signé par Levcel, Conseil, Legras, Perchart, Eslerlin.

G. 202. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin ; 7 feuillets, papier.

**1494-1495.** – « *Compotus Johannis de Atrio, presbyteri, promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rotomagensis, ad causam emendarum officii taxatarum a festo Beati Michaelis, anni Domini 1494 usque ad simile festum Beati Michaelis anni 1495.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 485 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 282 livres. – A Guillaume Harene, pour aller à Paris impétrer lettres de doléance pour l'archevêque, contre Pierre Daré, lieutenant du bailli de Rouen, au sujet de Colin Le Quevetier, et contre Pierre Cordouel, lieutenant du bailli à Pont-Audemer, au sujet de Jean Des Essais, chevalier, 50 sous. – Mandement donné par le lieutenant du bailli de Gisors à l'instance du prieur de Bezu contre le curé de Prouvemont, à l'occasion d'une clameur de gage-pléage. – Compte signé par Jean Masselin.

G. 203. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin ; 8 feuillets, papier.

**1495-1496.** – « *Compotus Nicolai de La Quesnaye, presbyteri, promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis, ad causam emendarum, officii in dicta Curia taxatarum et plicatarum a festo Beati Michaelis... anni Domini 1495 usque ad simile festum Beati Michaelis anni 1496.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 527 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 246 livres. – Sermon du synode d'hiver prêché par Jean de Caumont. – Doléance prise de la part du prieuré du Bourgachard à cause de frère Jean de Hardelay, curé de Caumont, contre l'archevêque et ses officiers et contre les habitants du hameau de La Douille. – Payements faits : à Papillon, promoteur volant, pour s'être rendu au pays de Caux afin d'appréhender un porteur de fausses

indulgences ; – au même, pour avoir visité l'église de Fréquiennes et arrêté la taxe des réparations qui y étaient nécessaires ; – à Étienne Haro, pour être allé à Dieppe, accompagné de Pierre Orphille, doyen de Longueville, afin d'y prêcher Julien Morfouache, soi-disant prêtre. – Compte signé par Jean Masselin.

G. 204. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin ; 9 feuillets, papier.

**1496-1497.** – « *Compotus ejusdem, ad causam emendarum officii taxatarum et plicatarum in dicta curia a festo Beati Michaelis anni 1497, usque ad simile festum S. Michaelis anni Domini 1497.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1,614 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 269 livres. – Payements faits : à Jean Papillon, promoteur volant, pour être allé à Saint-Victor informer contre l'abbé du lieu ; – au même, pour s'être rendu auprès des doyens du diocèse de Rouen à l'occasion de certains abus commis par deux porteurs d'indulgences ; – à Robert d'Esquetot, avocat de la Cour, pour une enquête faite à Heudicourt contre M<sup>c</sup> Claude de Fours, curé du lieu, Guillaume de Fours, chevalier, Valère et Antoine dits de La Tour. – Mandement pris par le procureur du Roi du Bailliage de Caux à l'instance d'Yves Parent, curé de Flamanville, contre les officiers de Monseigneur et contre l'abbé de Sainte-Catherine. – Bigame, faux monnayeur, Jacques Lorscelin, suspect d'hérésie, prisonniers. – Compte signé par Jean Masselin.

G. 205. (Registre.) – Grand in-folio, 9 feuillets, parchemin ; 12 feuillets, papier.

**1497-1498.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum officii Curie Rothomagensis taxatarum et plicatarum in dicta Curia... a die festivo Beati Michaelis... anni Domini 1497... usque ad simile festum Beati Michaelis anni 1498.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 4,786 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 310 livres. – Payements faits : à Jean Papillon, promoteur volant, pour s'être rendu à Neufchâtel afin de faire information contre un prêcheur ; – à Jean Sochon, pour s'être rendu au prieuré de Sausseuse afin de faire information contre le prieur du lieu. – Mandement du juge séculier pour forcer les officiers de l'archevêché et le promoteur à comparaître en présence du bailli de Rouen, à l'instance du procureur du Roi, dans l'affaire de Jean Austin, Jean Heuzé et les Micquignons ; – pour forcer les mêmes officiers à absoudre le prévôt et les échevins de la confrérie de Sainte-Barbe fondée en l'église des Jacobins. – Chaîne d'argent du signet de l'official, fabriquée par Michel Mauduit, orfèvre. – Pierre Auber, faux monnayeur, prisonnier. – Compte signé par M<sup>gr</sup> de Narbonne, Jean Masselin, Jean Du Mesnil, de Bapaumes.

G. 206. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin ; 12 feuillets, papier.

**1498-1499.** – « *Compotus ejusdem..., ad causam emendarum officii Curie Rothomagensis taxatarum et plicatarum in dicta Curia... a die festivo Beati Michaelis... anni Domini 1498 usque ad simile festum Sancti Michaelis anni 1499.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 786 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 298 livres. – Payements faits : à Martin Morin pour l'impression d'un mandement qui interdisait à tous les prêtres du diocèse de porter à l'avenir dans les églises et autres lieux publics des bonnets à cornettes (*pilleos cum cornetis*) ; – à Robin Corneille, de Saint-Lô de Rouen, pour impétrer à Paris des lettres de doléance en faveur des officiers de l'archevêché ; – à Étienne Chenyau, pour sa peine d'être venu à Rouen afin de mener à la prison de Louviers les prisonniers de la Cour d'église ; – à Michel Le Fèvre, chirurgien, et Guillaume Dutot, barbier, pour soins donnés par eux aux prisonniers ; – à M<sup>c</sup> Michel Segryc, prêtre, pour le sermon du synode d'hiver ; en marge : « *Iste predicator, cum tempus predicandi appropinquaret, dicit predicationem non futuram nisi solveretur ; ideo, fuit ordinatum quod haberet sommam LXX S.* » – Pierre Dubusc, prêtre, arraché du lieu d'asile, la maison des Carmes de Pont-Audemer.

G. 207. (Registre.) – Grand in-folio, 9 feuillets, papier.

**1500-1501.** – « *Compotus Johannis de Manneville, presbyteri, promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis sub... domino Georgio de Ambasia..., sacro sancte Romane ecclesie cardinali et Rothomagensi archiepiscopo, ad causam emendarum in predicta Curia taxatarum et plicatarum a die festivo Beati Michaelis... anno Domini 1500 usque ad simile festum anno 1501.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 590 livres ; du doyenné de la Chrétienté,

280 livres. – Payements faits : à Philippe Le Port, notaire, pour avoir fait information sur la conduite du prieur et des religieux de Saint-Laurent-en-Lyons ; – à Jean Hébert, peintre, pour avoir fait quatre mitres pour des prisonniers condamnés à l'échelle ; – aux sergents qui avaient mis à la torture Guillaume Baillehache. – Mandement pris, à l'instance du procureur du Roi, pour défendre à l'official de connaître de la cause pendante entre Michel Duval et Jean Le Caron.

G. 208. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1501-1502.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo Beati Michaelis in anno Domini 1501... usque ad simile festum Beati Michaelis anno 1502.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 594 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 209 livres. – Payements faits : à M<sup>e</sup> Philippe Le Port, notaire, pour avoir vaqué à la réformation des quatre ordres mendiants ; – aux quatre appariteurs qui assistèrent à ladite réformation ; – à Guillaume Du Tôt, chirurgien, pour soins donnés par lui aux prisonniers. – Compte signé par Thomas Bohier, Étienne Haro, Jacques de Castignolles.

G. 209. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1502-1503.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1502 usque ad simile festum anno 1503.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 341 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 249 livres ; – Payements faits : à Guillaume Duval, notaire, pour information faite au sujet d'une femme qui avait été saisie à l'hôpital de Caudebec ; – aux Frères Mineurs, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers à Pâques. – Procès avec les moines de Fécamp, – Étienne Lemaistre, doyen du Bourgheroude, – maître Guillaume Dugardin, recteur des écoles de Gaillefontaine.

G. 210. (Registre.) – Grand in-folio, 26 feuillets, parchemin.

**1503-1504.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo Beati Michaelis... anno Domini 1503 usque ad simile festum Beati Michaelis anno 1504.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 947 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 298 livres. – Prisonniers morts portés à l'hôpital de la Madeleine de Rouen. – Aux Frères Mineurs, pour avoir confessé les prisonniers à Pâques, 40 sous. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen.

G. 211. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1505-1506.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo Beati Michaelis anno Domini 1505 usque ad simile festum... anno 1506.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 922 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 336 livres. – Payements faits : aux quatre appariteurs, la veille de Pâques ; – à Nicolas d'Outreliane et à un autre prêtre qui confessèrent les prisonniers. – Compte signé par l'abbé de Fécamp.

G. 212. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1507-1508.** – « *Status arreragiorum emendarum taxatarum in Curia archiepiscopali Rothomagensi a die festivo Beati Michaelis anni 1505 usque ad 24<sup>am</sup> novembris anni 1507, qua die obiit magister Johannes de Manneville, tunc promotor.* » – Compte du promoteur de la Cour d'église qui succéda audit de Manneville. – Total des recettes de tous les doyennés, 939 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 140 livres. – Procès contre les religieux de Saint-Lô. – Bernard Guénetau, amené de Dieppe aux prisons de la Cour d'église. – Nicolas Heuzé, vicaire de Pontoise ; Jacques Lemoine, promoteur volant ; Pierre Prévost, curé de Roules. – Compte signé par l'abbé de Fécamp et par Jacques de Castignolles.

G. 213. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1508-1509.** – « *Compotus Bicardi Du Fay, presbyteri, promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Bothomagensis sub... Domino Georgio de Ambasia.... tituli S. Sixti sacro sancte Romane ecclesie presbytero cardinali, sedisque apostolice legato ac Rothomagensi archiepiscopo, ad causam emendarum taxatarum et plicatarum a die festivo Beati Michaelis... anno Domini 1508 usque ad simile festum Beati Michaelis anno 1509.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1,

584 livres. – Réconciliation des églises et cimetières d'Anglesqueville, au doyenné de Basqueville, Hauvillers, au doyenné de Foucarmont, les Loges, Muids, Saint-Godard, de Rouen. – Appel porté à l'Échiquier par Pierre Bailleul contre les vicaires, l'officialité et le promoteur du légat. – A Jean de Brotonne, vice-gérant du doyenné de Foville, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers le jour de Pâques, 50 sous. – Compte signé par l'abbé de Fécamp. – Feuille de garde portant pour titre : « Premier défaut pour Morin de Marcé, escuier-grenetier du grenier à sel établi à Mante, contre Simon Vian. »

G. 214. (Registre.) – Grand in-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1510-1511.** – « *Compotus Guillermi Le Brumen, canonici ecclesie Rothomagensis et promotoris a venerabilibus dominis decano et capitulo dicte ecclesie, sede vacante, commissi ad causam emendarum taxatarum et plicatarum a dicta die 4<sup>a</sup> junii 1510 usque ad diem 22<sup>am</sup> mensis novembris anno Domini 1511.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 412 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 282 livres. – Paiements faits : au curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers ; – à Michel Le Fèvre, chirurgien, pour soins donnés par lui auxdits prisonniers. – Compte signé par Jacques de Gastignolles, de Sandouville, de L'Aitre, de Tilques.

G. 215. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1511-1512.** – « *Compotus Vincencii Picart, presbyteri, advocati Curie ac promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis, ad causam emendarum taxatarum a die 7<sup>a</sup> mensis januarii anno Domini 1511 usque ad festum Pasche Domini inde sequens.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 967 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 141 livres. – Lettres royales obtenues contre l'official de Rouen : par le couvent de Lilledieu ; – par dom Jean de Saint-Gilles, prieur de Saint-Martin-au-Bosc ; – par Louise de Lonchamp. – Compte signé par l'archevêque de Rouen et par de Beaumont.

G. 216. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**15123-1513.** – « *Compotus Nicolai Heuzé, presbyteri canonici ac promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis...., ad causam emendarum in dicta Curia taxatarum et plicatarum a die festivo Reati Michaelis.... anno Domini 1512 usque ad simile festum anno Domini 1513.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1880 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 316 livres. – A Martin Morin, imprimeur, pour le tirage à 600 exemplaires de lettres adressées par le Roi, afin, de faire prier pour lui le clergé du diocèse, 25 sous ; – au même, pour le tirage de 1, 250 exemplaires d'autres lettres, 55 sous ; – à frère Jean de Caulx, religieux de Saint-Georges, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – Compte signé par l'archevêque, Jacques de Castiguolles, de Boton.

G. 217. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1513-1514.** – « *Compotuse ejusdem....ad causam emendarum in Curia archiepiscopale Rothomagensi taxatarum a die festivo Reati Michaelis anno Domini 1513 usque ad simile festum anno Domini 1514.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 455 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 234 livres. – Don de 10 livres aux Frères Mineurs par l'archevêque. – Sermon du synode d'hiver, prêché par Tullon, clerc, 100 sous. – Sermon du synode d'été prêché par Maurice Sausse, vicaire de Saint-Cande, 100 sous. – Compte signé par l'archevêque, Jacques de Castignolles, de Bapaumes.

G. 218. (Registre.) – Grand in-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1514-1515.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1514 usque ad simile festum anno 1515.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 779 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 247 livres. – A Robert Morin, imprimeur et libraire, pour l'impression à 500 exemplaires des lettres adressées à l'archevêque par le Roi en date du 29 juin et du bref apostolique de S. S. au Roi, 17 sous 6 deniers. – A Jean Lecaron, l'un des vicaires de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers de la Cour au jour de Pâques, 30 sous. – Sermon du synode d'hiver prêché par M<sup>e</sup>

Michel Tardivel ; – sermon du synode d'été prêché par Louis de Reaulme. – Thomas Postel et Nicolas Pongnon, conseillers du Roi au Parlement de Normandie. – Compte signé par l'archevêque, Jacques de Castignolles, Heuzé, de Boton, de Tilques

G. 219. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1515-1516.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum in die festivo beati Michaelis anno Domini 1515 usque ad simile festum anno Domini 1516.* » – Total des receltes de tous les doyennés, 1, 636 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 298 livres. – A Jean Lecaron, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour administrer les sacrements aux prisonniers à Pâques, 30 sous. – A M<sup>e</sup> Jean Jouen, chapelain de Sainle-Croix-Saint-Ouen, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Jean Le Prévost, clerc, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Prisonniers délivrés à l'arrivée du duc d'Alençon à Rouen. – Pierre Dorendel, prieur de Neufchatel. – Curés : de Hébécourt, Louis de Villeneuve ; – de Londinières, Guillaume Chapel ; – Menerval, Jean Duval. – Maisons à Rouen : au delà du pont, à l'enseigne de la Gallée ; rue aux Juifs, à l'enseigne du Chérubin ; Saint-Éloi, près le palais, à renseigne de l'Écu de France. – Compte signé par l'archevêque, de Sandouville, Paien, de La Barre, de Tilques.

G. 220. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1516-1517.** « *Comptus ejusdem ad causum emendarum in Curia Rothomagensi taxatarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1516 usque ad consimile festum anno 1517* » – Total des receltes de tous les doyennés, 1, 340 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 229 livres. – A Louis Bouvet, libraire, pour l'impression des lettres du Roi contre les blasphémateurs, 4 livres. – A M<sup>e</sup> Ysembard de Saint-Ligier, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Raoul Le Masson pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Pour la fustigation de Jean Cann, 5 sous. – Au promoteur volant et autres, pour conduire Guillaume Canivet, Guillaume d'Eu et Guillaume de Brussy, prêtres, des prisons de Rouen à celles de Louviers, à la venue du roi de France, 10 livres. – Prisons brisées par Guillaume Canyvet ; – achat de deux tuniques et de deux chemises pour Jean de Brussy et Guillaume d'Eu, prêtres, condamnés aux prisons perpétuelles, 4 livres 3 sous. – Rues de l'Écu-de-Verre, de Notre-Dame, du Petit-Muche, du Porche-Quand, près des Augustins et du Rouveray, à Rouen. – Compte signé par l'archevêque, de Bapaumes, de Sandouville, de La Barre, de Boton, de Tilques.

G. 221. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1517-1518.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia Rothomagensi taxatarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1517 usque ad consimile festum anno Domini 1518.* » – Total des receltes de tous les doyennés, 953 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 105 livres 15 sous. – A Louis Bouvet, libraire, pour l'impression à 500 exemplaires d'un bref apostolique traduit en français, 18 sous ; au même, pour l'impression à 100 exemplaires des lettres du Roi, 26 sous. – Au chapelain de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour son droit de confesser et de communier les prisonniers à la fête de Pâques, 30 sous. – A Raoul Le Masson, clerc, pour de sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Jacques Féré, prêtre, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Guillaume Charetier, promoteur volant ; Simon Vouou, fabricant de cartes, demeurant en la rue Saint-Jean ; Cardin Jouyze, verrier, paroissien de Saint-Cande-le-Vieux. – Compte signé par l'archevêque, de Sandouville, de Momdor, de Tilques.

G. 222. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1518-1819.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxa'arum a die S. Michaelis anni Domini 1518 usque ad simile festum anni 1519.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 116 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 120 livres. – A Louis Bouvet, pour l'impression à 1, 000 exemplaires de certaines lettres, 16 sous ; – au vicaire de Saint-Étienne, pour l'administration des sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Jean Gouille, prêtre, pour le sermon du synode d'hiver, *ad clerum*, 100 sous. – A Jean Vasse, vicaire de Grémonville, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Réconciliation : du cimetière d'Oissel, 10 livres ; du cimetière de Hibouville, 10 livres. – Élection de domicile en la maison de l'official par Richart Suart, écuyer, seigneur de Croy. – Compte signé par de Bapaumes, de Sandouville, Paien, Roussel.

G. 223. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1529.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo S. Michaelis... anno Domini 1519 usque ad simile festum anni Domini 1520.* » – Total des recettes de tous les doyennés 1, 716 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 272 livres. – Réconciliation : des églises et cimetières de Saint-Jacques de Dieppe, 10 livres ; de Guillerville, 10 livres ; de Milleville, 10 livres ; de Notre-Dame-de-Neufchatel, 10 livres ; de Til-en-Bray, 10 livres. – A Pierre de Lespinay, vicaire de Saint-Étienne, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous – A Guillaume Tybault, clerc, pour le sermon du synode d’hiver, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Virgile de Lymoges, religieux de Lille-Dieu, curé de Notre-Dame de Grouville, pour le sermon du synode d’été, 100 sous. – Curé du Coudray amené aux prisons de la Cour d’église. – Curés : de Basinval, Pierre Hardy ; de Hauvillers, Guillaume Paris ; de la Loge, Jean Le Febvre ; prieur de Bellencombre, Hugues Mallet. – Compte signé par de Bapaumes, Heuzé, de Sandouville, Montdor, Roussel, Païen, Marscay.

G. 224. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1520-1521.** – « *Compolus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxalarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1520 usque ad consimile festum S. Michaelis anni Domini 1421.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 437 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 236 livres. – A M<sup>e</sup> Simon Du Val, pour la démolition, conformément à l’ordonnance de l’official, du lieu de Lorette, construit en la forêt de Roumare, 25 sous. – A deux sergents royaux, pour leur peine d’avoir cherché le curé du Coudray qui s’était enfui des prisons d’église, 20 sous. – A Pierre de Lespinay, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Jacques Fillastre, pour le sermon du synode d’hiver, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Jean Larchevêque, pour le sermon du synode d’été, 100 sous. – Curés : de Saint-André près la porte Cauchoise à Rouen, Michel Mauvoisin ; – de Neufville, Jean de Breauté. – Compte signé par Du Fay, Païen, de Boton, Roussel, Voysin, Marseay.

G. 225. (Registre.) – Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1521-1522.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1521 usque ad simile festum anni Domini 1522.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 210 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 178 livres. – Réconciliation des églises et cimetières de Basqueville, Bolleville, Périers, Saint-Pierre, de Pont-Saint-Pierre, Sainte-Croix-Saint-Ouen. – A Pierre de Lespinay, vicaire de Saint-Étienne, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – Dom Mathieu Maugier, prieur de Saint-Michel du Tréport, prisonnier au couvent des Célestins. – Procès avec Louis Le Febvre, procureur du Roi à Pont-Audemer, qui avait fait arrêter le doyen rural dudit Pont-Audemer. – Mention d’Olivier Gohier, collecteur des deniers du collège des Prêtres. – Compte signé par l’archevêque, Du Fay, Combault, Heuzé, Païen, de Montdor, de Marscay.

G. 226. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1522-1523.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum... a die festivo S. Michaelis anno Domini 1522 usque ad simile festum anni Domini 1523.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 129 livres ; du doyenné de la Chrétienté 232 livres. – Sept réconciliations d’églises et de cimetières. – Appel comme d’abus interjeté par l’abbé commendataire du Bec-Hellouin. – A Bonaventure Emo, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Georges Le Clerc, pour le sermon du synode d’été, 100 sous. – Jean Toustain, seigneur de Bléville. – Compte signé par Du Fay, Païen, Gombault, Le Conte, de Montdor.

G. 227. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1523-1524.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo S. Michaelis anno Domini 1523 usque ad simile festum anni 1524.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 363 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 146 livres. – Réconciliation des cimetières d’Aubermare, Bourg-de-Saane, Morville ; 10 livres dues par chaque

église. – A Pierre Langlois, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Richard Du Bosc, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Pour la fustigation de Michelle Le Grant, 5 sous. – Compte signé par Du Fay, Gombault, Le Conte, de Montdor, Jean de Castignolles.

G. 228. (Registre.) – Grand in-folio, 27 feuillets, parchemin.

**1524-1525.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum die festivo S. Michaelis anno Domini 1524 usque ad simile festum anno Domini 1525.* » – Total des recettes de tous les doyennés, 1, 135 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 214 livres. – A Bonaventure Émo, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Jean Le François, clerc, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A Jean Becquet, clerc et collecteur de la confrérie de Saint-Romain fondée en l'église de Rouen, pour les deniers dus par l'archevêque depuis vingt-quatre ans, 48 sous. – Compte signé par Du Fay, de Boton, Gombault, Heuzé, Jean de Castignolles, de Montdor, Le Conte.

G. 229. (Registre.) – Grand in-folio, 31 pièces, parchemin.

**1525-1526.** – « *Compotus ejusdem promotoris.... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festivo S. Michaelis anno 1525 usque ad simile festum anni 1526.* » – Total des amendes de Ions les doyennés, 1, 259 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 278 livres. – A Jean Lespaul, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A M<sup>e</sup> Jacques Le Clerc, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous ; – au même, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Curés : du Bec-de-Mortagne, Jacques Restout ; – du Bosc-Robert, Michel Dufresne ; – de Notre-Dame-de-Hartelay, Jacques Anquetil ; – de Mémoulins (Mainmoulins), Pierre de Prestreval ; – du Mesnil-sous-Jumièges, Jean Houchart ; – d'Ourville, Jacques Forget ; – de Saint-Maclou de la Bruyère, Michel Godefroy ; – de Valmont, Louis Chaufieuf ; – d'Imouville, Michel Alletz. – Compte signé par Du Fay, Reboursel, Gombault, Jean de Castignolles, de Montdor.

G. 230. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1527-1528.** – « *Compotus ejusdem promotoris ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum, a die festivo S. Michaelis anni 1527 usque ad simile festum anni 1528.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 162 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 141 livres. – A Julien Huet et Guillaume Lemetaer, prêtres de Bolbec, pour avoir accompagné le promoteur volant, quand il conduisit Jean de Gaulle *alias* La Caille, prêtre, suspect d'hérésie, de Bolbec à Rouen, 100 sous. – A Jean Alyne, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Jean Dinel, clerc, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Nicolas Haudevet, clerc, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Compte signé par Reboursel, Gombault, de Boton, Jean de Castignolles, Becdelièvre.

G. 231. (Registre.) – Grand in-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1529-1530.** – « *Compotus ejusdem promotoris.... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum... a die festiva S. Michaelis... anni 1529 usque ad simile festum anni 1530.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 305 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 46 livres. – Jean Du Noyer, d'Alvimare, accusé d'hérésie ; – sermon prêché à Beaunay, par l'inquisiteur de la Foi, en présence de Guillaume Le Verrier, accusé d'hérésie ; – autres hérétiques amenés des prisons de Neufchâtel à Rouen : Nicolas de Norville, Roger Caron et Pierre de Gaulx. – Don de 17 livres 10 sous aux sœurs de Sainte-Claire, de 25 livres aux Frères Mineurs. – Au curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A M<sup>e</sup> François Sagon, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A un *quidam*, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – Compte signé par Du Fay, Reboursel, de Boton, de Montdor, Becdelièvre, Sedille.

G. 232. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1530-1531.** – « *Compotus Magistri Mathurini Sedille, presbyteri, promotoris causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis, a die festiva S. Michaelis... anno Domini 1530 usque ad*

*simile festum anni Domini 1531.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 808 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 168 livres. – Au curé de Saint-Étienne, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers, 30 sous. – A M<sup>e</sup> Nicolas Agasse, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – Appels comme d'abus interjetés par frère Raoul Roussel, de la religion de l'Oratoire d'Andelys, de l'ordre de Saint-François, par François Poisson, sieur d'Épreville. – Voyage fait à Ouville par le promoteur volant pour informer de la fuite de Geoffroy Du Coudray, religieux, hérétique. – Sermons faits par l'inquisiteur de la Foi : au village de Basqueville et autres lieux, conformément à une sentence de l'officialité contre ledit Geoffroy Du Coudray ; – à Sotteville, contre Marguerite Hurier ou Heurier, de Grainville-sur-Fleury, et Pierre Le Vasseur, hérétiques ; – par le prier des Frères Prêcheurs contre Nicolas Hermier, hérétique. – Pierre Le Duc, d'Anneville, poursuivi pour hérésie. – Compte signé par Du Fay, Reboursel, de Boton, de Montdor.

G. 233. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1530-1531.** – « *Compotus ejusdem... ad causant emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1530 usque ad simile festum anno Domini 1531.* » – Double du compte précédent.

G. 234. (Registre.) – Grand in-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1531-1532.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1531 usque ad simile festum anno 1532.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 289 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 190 livres. – A Pierre Heuze, religieux, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A M<sup>e</sup> André Guérard, vicaire de Saint-Sauveur de Rouen, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A Jean Bouvet, libraire, pour l'impression des lettres du Roi, 25 sous. – Appel comme d'abus interjeté par noble homme Pierre Dupont, seigneur de Serville. – Sermons par l'inquisiteur de la Foi, devant les portes de la cathédrale, à Saint-Maclou de Rouen, à Gisors, contre Thomas Daoust, prêtre, Pierre Le Duc, Alexandre Mainne, Isidore Lemonnier, poursuivis pour hérésie. – Propositions de M<sup>e</sup> Étienne Lecour, curé de Condé, poursuivi pour le même motif, portées à Paris par Étienne Mangon, inquisiteur de la Foi de Sééz. – Compte signé par Du Fay, Reboursel, Jean de Castignolles, de Montdor.

G. 235. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, papier.

**1531-1532.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum... a die festiva S. Michaelis... anno Domini ; 1531 usque ad simile festum anno 1532.* » – Double du compte précédent.

G. 236. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1532-1533.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum... a die festiva S. Michaelis anno Domini 1532 usque ad simile festum anni 1533.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 2, 436 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 188 livres. – Au curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Jacques Fillastre, curé de Regniecourt, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Laurent Goupil, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – Poursuites pour hérésie, contre : Laurent de Ruel, sieur d'Osmonville ; Pierre Dupont, sieur de Serville ; Guillot des Groiselliers, Étienne Le Court, curé de Condé ; Jean Servant et Guillaume Cordier. – Prédication faite à Aumale par l'inquisiteur de la Foi, conformément à une sentence de l'officialité contre Pierre Marvitte. – Compte signé par Du Fay, Gombault, Jean de Castignolles, Sédille, de Montdor.

G. 237. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

**1532-1533.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum..., a die festiva S. Michaelis anno Domini 1532 usque ad simile festum anni 1533.* » – Double du compte précédent.

G. 238. (Registre.) – Grand in-folio, 69 feuillets, papier.

**1533-1534.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum, a die festiva S. Michaelis anno Domini 1533 usque ad simile festum anni 1534.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 2, 356 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 304 livres. – A Jacques Leslandart, curé de Bully, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Nicolas Gallopin, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – Capture de deux hérétiques, retirés chez le sieur de Basqueville. – Sergent envoyé à Bellencombre pour saisir Jacqueline de La Haye, religieuse du prieuré de Saint-Saens, fugitive et apostate. – Sœur Hardel, du prieuré de Bondeville, transférée au prieuré de Clairruissel. – Dégradation d'Étienne Le Court, curé de Condé, convaincu d'hérésie. – Prédications faites aux portes de l'église cathédrale de Rouen par frère Valentin Lyemin, inquisiteur de la Foi, pour la réparation honorable d'hérétiques, Antoine Le Conte, prêtre, Robert Lesueur *alias* Boileau, Thomas, Coquet, Hauset, Renel. – Lettres de convocation transmises aux prélats, abbé, doyens ruraux du diocèse pour venir délibérer à Rouen sur les nominations faites en la province. – Compte signé par Du Fay, Gombault, Bretel, de Montdor, Jean de Castignolles.

G. 239. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1535-1536.** – « *Compotus Magistri Martini Bretel, presbyteri, ecclesie Rothomagensis canonici et promotoris generalis causarum officii Curie archiepiscopalis Rothomagensis a die festiva S. Michaelis... anno Domini 1535 usque ad simile festum anni 1536.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 4, 047 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 492 livres. – A M<sup>e</sup> Robert Le Gras, avocat en la Cour séculière, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Pierre Duval, professeur en théologie, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Livres de frère Geoffroy Du Coudray apportés à Rouen, 10 sous ; dégradation de ce religieux, sur un théâtre élevé en l'aire de la cathédrale ; abbés de Jumièges et de Mortemer cités pour assister à cette cérémonie. – Habitants du hameau de Melley à Épiney, cités par M<sup>e</sup> Marin Le Bis en témoignage contre Nicolas Boissel, curé de cette paroisse, accusé d'hérésie. – Citation portée à La Vaupalière contre la dame de Basqueville, – Compte signé par l'archevêque, Jean de Castignolles, Durevie, Sédille.

G. 240. (Registre.) – Grand in-folio, 58 feuillets, parchemin.

**1538-1539.** – « *Compotus Magistri Johannis Ravenel, clerici notarii in Curia archiepiscopali Rothomagensi jurati et receptoris emendarum ejusdem Curie... a die festiva S. Michaelis... anno Domini 1538 usque ad simile festum anni 1539.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 3, 585 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 429 livres. – A Jean Allyne, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Louis Doguel, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Adam Deschamps, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Jean Bréant, promoteur volant, Germain Lamy, notaire, Martin Canu et Jean Campion, sergents de la Cour d'Église, et Jean Passart, sergent du Roi, pour vacations par eux faites à la visite de certaines maisons de Rouen où se trouvaient des livres de la doctrine luthérienne. – Prédications faites par Dominique, Anfroy, inquisiteur de la Foi, à l'occasion de la réparation publique de Constantin Le Blastuier, hérétique. – Frère Pierre de Gremio, François de Marcys, Adrien Queval, de Luneray, Guillaume Godereau, Adrien Héron, Christophe de Caulx, poursuivis pour hérésie. – Robert Tyberge, faux monayeur. – Prétention du curé du Val de La Haye d'être exempt de la comparance aux synodes. – Richard Desprez, administrateur de l'hôpital de Brionne. – Thomas de Rubergues, promoteur de Fécamp.

G. 241. (Registre.) – Grand in-folio, 60 feuillets, parchemin.

**1539-1540.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum taxatarum in Curia archiepiscopali, a die festiva S. Michaelis... anno Domini 1539 usque ad simile festum anni 1540.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 3, 266 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 490 livres. – Au curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A M<sup>e</sup> Nicolas Le Porcher, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Jacques Hébert, curé de Saint-Patrice, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A Noël Syret, pour l'érection d'un échafaud en l'aire de la cathédrale pour la réparation honorable de M<sup>e</sup> Étienne Saulmon, de la ville d'Eu, accusé d'hérésie, 10 sous. – Appels comme d'abus interjetés par les religieux de Montivilliers et par Nicolas Dubosc, bailli du prieuré de Bourgachard. – Pierre

Deudemare, avocat en cour laie, lieutenant du bailli de Rouen. – Compte signé par Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Bretel.

G. 242. (Registre.) – Grand in-folio, 64 feuillets, papier,

**1540-1541.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1540 usque ad simile festum anni 1541.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 2, 294 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 263 livres. – Au curé de Saint-Etienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A M. de Saint-Vincent, chanoine et médecin, pour les avoir visités, 10 sous 6 deniers. – A Jean de La Noe, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – M<sup>c</sup> Guillaume Le Rat, pour le sermon du synode d'été, 10 livres. – A Jacques Palmery, procureur de l'ordre des Frères Prêcheurs, 100 sous. – Commission donnée à M<sup>c</sup> Jacques Terrien, pour informer contre plusieurs hérétiques du pays de Caux. – Poursuite contre des hérétiques, frère Nicolas Mazire, augustin, Louis Le Gay, Raulin Levesque, Nicolas Massieu, Mathieu Fournil alias Bonspect, Michel Buée. – Compte signé par Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Sédille.

G. 243. (Registre.) – Grand in-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1540.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1540 usque ad simile festum anno 1541.* » – Double incomplet du compte précédent.

G. 244. (Registre.) – Grand in-folio, 55 feuillets, parchemin.

**1541-1542.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1541 usque ad simile festum anni 1542.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 3, 486 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 346 livres. – A Pierre Lynant, libraire, pour la vente d'un livre : « *Determinacionum facultates theologie Parisiensis super propositionibus per Erasmum assertis aedecreiorum concilii Senonensis,* » 10 sous. – A M<sup>c</sup> Pierre Véritable, prêtre du diocèse de Coutances, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Avast Boiye, prêtre, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A frère Dominique Anfray, professeur en théologie et inquisiteur de la Foi, pour s'être transporté à Saint-Nicolas-de-la-Taille, Longueville, Basqueville et Luneray pour y faire des prédications, 15 livres. – Information faite à Aumale par Nicolas Bréant, promoteur volant, contre M<sup>c</sup> Vincent Buffet, doyen dudit lieu. – Lettres adressées aux abbés de Mortemer, le Valasse et Valmont pour les inviter à assister aux processions générales qui doivent être faites, à l'occasion d'hérétiques nouvellement arrêtés. – Poursuites contre les hérétiques : Guillaume Bailly, Robert Desves, Michel Le Gendre *alias* Baillon, M<sup>c</sup> Jean Lattaignant, M<sup>c</sup> Jean de Lomosne, frère Nicolas Mazire, Jean Guiffart Le Vieux. – Lemercier, faux inonnayour. – Compte signé par Jean de Castignolles, Durevie, Gombault, Bretel, de La Barate, Sédille.

G. 245. (Registre.) – Grand in-folio, 56 feuillets, parchemin.

**1543-1544.** – « *Compotus ejusdem, ... ad causam emendarum in Curia archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1543 usque ad simile festum anni 1544.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 2, 579 livres ; du dominé de la Chrétienté, 210 livres. – A Nicolas Salerne, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers, aux fins par eux de gagner les indulgences accordées par le souverain poutife, 30 sous. – A Jean de Croismare, curé de la même église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A M<sup>c</sup> Vast Bouic, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Galon de vin présenté à notre maître Reffu, docteur en théologie de Paris, qui assista à la conclusion du procès contre Moïse Noël, hérétique. – Réparation honorable faite par ledit Noël. – Assemblées contre les hérétiques, particulièrement contre frère Grégoire Morelet, religieux augustin, auxquelles assistèrent M<sup>c</sup> Eustache Le Meignen, Geoffroy Le Gallois, Pierre Le Caroin, Pierre Graffart, Robert Burnel, avocats de la Cour. – Poursuites contre les hérétiques : Jean Le Bers, Nicolas Massieu. – Martin Rieber, prêtre, et Guillaume Du Fi, médecin, prisonniers. – Nicolas Bréant, promoteur volant. – Compte signé par Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Bretel, de La Barate, Sédille.

G. 246. (Registre.) – Grand in-folio, 65 feuillets, parchemin.

**1544-1545.** – « *Compotus ejusdem ad causam emendarum in Caria archiepiscopali taxatarum a die festiva S. Michaelis anno Domini 1544, usque ad simile festum anni 1545.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 2, 288 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 234 livres. – A M<sup>e</sup> Louis Arundel, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A Pierre Mallebranche, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A frère Anfroy, inquisiteur de la Foi, et aux religieux du couvent des Frères Prêcheurs, pour l'amende à laquelle maître Robert Le Prévost, hérétique, a été condamné, 12 livres 5 sous. – Réparations honorables faites par les hérétiques : Moïse Noël alias Antoine Roulant, religieux célestin ; par frère Nicolas Le Cointe, religieux augustin ; par Richard de La Poterye, libraire. – Compte signé par Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault et Bretel.

G. 247. (Registre.) – Grand in-folio, 55 feuillets, parchemin.

**1547-1548.** – « *Compotus ejusdem... ad causam emendarum taxalarum in Curie archiepiscopali a die festiva S. Michaelis anno Domini 1547 usque ad simile festum anni 1548.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 5, 683 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 207 livres. – A M<sup>e</sup> Germain Du Tronquay, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Nicolas Columbel, curé de la chapelle du Harteley, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Antoine Du Quesnay, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – A M<sup>e</sup> Jean Remercier, notaire de la Cour d'église, pour minute et grosse de la sentence définitive prononcée par maîtres Nicolas Le Roux et Jean Thorel, chanoines de Rouen et juges apostoliques, contre frère Grégoire Morelet, religieux augustin, convaincu d'hérésie, 50 livres. – Paiement de Ricard Theroulde, avocat de la Cour d'église, pour vacations par lui faites au procès en matière de foi contre ledit Morelet. – Poursuites contre d'autres hérétiques : Fouquet Thorel, Philippe de La Mare, Nicolas et Jean dits Maurisse, Richard de Vivefay, écuyer, Jean Petit, Olivier Trugard et frère Noël Regnyer, religieux augustin. – Voyage du promoteur volant à Cuverville, pour appréhender les hérétiques – Guillaume Bunel, prisonnier.

G. 248. (Registre.) – Grand in-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1550-1551.** – « *Recepta emendarum ac depositarii ordinarii Curie archiepiscopalis a die adeptae possessionis de archiepiscopatu Rothomagensi pro et nomine Domini cardinalis de Vendosme usque ad festum S. Michaelis anni 1551.* » – Total des amendes de tous les doyennés, 1, 778 livres ; du doyenné de la Chrétienté, 241 livres. – A M<sup>e</sup> Guillaume Mahieu, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, pour avoir administré les sacrements à Pâques aux prisonniers, 30 sous. – A Pierre Mallebranche, pour le sermon du synode d'hiver, 100 sous ; – au même, pour le sermon du synode d'été, 100 sous. – Charles Couldray, hérétique, conduit par Nicolas Breant, promoteur volant, à Lindebeuf, pour assister à la prédication de Pierre de Gruchy, inquisiteur de la Foi. – Prédication faite par le même en la paroisse du Tilleul, doyenné de Saint-Romain, contre le sieur Le François, hérétique. – Nicolas de Cibo, curé de Saint-Vivien à Rouen, prisonnier. (Incomplet.)

G. 249. (Registre.) – In-folio, 85 feuillets, papier.

**1424-1425.** – Amendes de l'Officialité de Rouen. – « *Anno Domini 1424 die lune post festum beati Michaelis... mensis octobris, inceptum fuit presens registrum per me Johannem Columbelli, promotorem Curie Rothomagensis.* » – Poursuites : contre des ecclésiastiques, pour inconduite, actes de violence, défaut de résidence, etc... ; contre des laïques, pour coups et blessures donnés à des clercs, infraction à la loi de l'abstinence et de la sanctification des jours de fête ; pour adultère, et autres relations criminelles, malgré la parenté jusqu'au 4<sup>e</sup> degré, les fiançailles, et le lien spirituel créé par la qualité de parain et de marraine ; pour pratiques superstitieuses, etc. – Poursuites : contre trois ecclésiastiques, pour avoir joué *ad taxillos* le jour de Noël ; – contre un autre, pour avoir confessé sans permission du curé de la paroisse ; – contre un autre, pour avoir purifié une femme à ses relevailles sans lettres de l'archevêque, et sans s'informer de qui elle avait conçu ; – contre un prêtre de Saint-Remi de Dieppe, qui, de son autorité privée, avait béni une cloche à sa manière « *ponendo infra dictam campanam sanctum crisma et jactando aquam benedictam dicendo: Asperges me, et postea eam super induxit de quodam superlicio... fecitque certum servicium in quodam parvo libro sibi tradito per fundatorem illius campanae et sepe dicebat astantibus: Nommez*

*la, et fuit per astantes nominata Rouvete, »* condamné à une pénitence par le pénitencier ; – contre Alard Malet, clerc du Mesnil-sous-Lillebonne, pour avoir, sans autorisation, fondé une confrérie de Sainte-Anne ; – contre un anglais bigame, condamné à l'échelle pendant un jour ; en prison pendant six semaines au pain et à l'eau, renvoyé à sa première épouse ; – contre un autre bigame ; 15 jours de prison au pain et à l'eau ; – contre *Judeta* de Montigny, femme de Henri de Trousseauville, pour avoir, n'ayant point une parfaite certitude de la mort de son mari, donné sa foi pour un second mariage à un Anglais, Henri Tourneboule, et l'avoir épousé en l'église Saint-Godard ; circonstances atténuantes tirées de sa *merveilleuse* pauvreté et de ce qu'elle avait agi par force et violence. – Condamnation pour fautes commises il y avait dix et même quatorze ans. – Nombreux exemples de coupables qui viennent se dénoncer eux-mêmes. – Mariages clandestins dans l'exemption de Fécamp, etc. – Rue *Piquefix* à Rouen. – *Lépreux*, injure ordinaire. – Réconciliation : des églises de Caudebec en Caux, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Pierre-de-Montfort, Routot ; des cimetières de Tourny et de Saint-Georges de Gravanchon, et de la chapelle de Saint-Valeri à Étretat. – Eau Grégorienne fournie par l'archevêque.

G. 250. (Registre.) – In-folio, 64 feuillets, papier.

**1425-1426.** – « *Anno Domini 1425, die lune post festum beati Michaelis secunda mensis octobris, inceptum fuit presens registrum per me Joannem Columbelli, promotorem Curie Rothomagensis.* » – Poursuites : contre Pierre Louel, curé d'Esquimbose, pour avoir marié en la chapelle Sainte-Geneviève de Foville un Anglais et une femme dont les noms et surnoms lui étaient inconnus ; il a cédé à la violence ; l'Anglais, pour vaincre son refus, lui avait donné dans le corps trois coups d'épée ; – contre frère Jean de Grantcamp, pour avoir célébré, sans lettres de l'archevêque, un mariage en la chapelle de la Sainte-Trinité, de la paroisse de Rouvray ; circonstances atténuantes tirées de ce qu'il y avait été contraint par le seigneur de Rouvray ; – contre Bertrand Vastinel, prêtre de Belmesnil, pour avoir célébré en face de l'église, mais sans lettres de l'archevêque, le mariage d'un Anglais et de Gillote Hamel ; l'Anglais l'avait menacé de lui donner la mort s'il ne le mariait pas ; – contre Robert Sery, Anglais, seigneur de Toqueville, pour avoir épousé en carême et en temps prohibé, dans l'église de Saint-Gervais, de l'exemption de Fécamp, Pétronille de Keredas, que l'on prouvait d'ailleurs être fiancée à Colin Le Faé ; mariage déclaré nul. – Autres mariages clandestins en l'exemption de Saint-Vast. – Poursuites : contre un ecclésiastique, pour avoir joué *ad taxillos* le jour de Noël ; – contre Robert Daneval d'Esneval, chevalier de Pavilly, pour avoir, après boire, donné l'ordre à ses gens d'aller frapper un prêtre, lequel fut, de son côté, condamné pour acte de violence commis sur la personne d'un de ses confrères ; – contre Robert Gueret et Isabelle, sa femme, de Lillebonne, qui s'étaient épousés, bien que la mère dudit Gueret eût levé des fonts baptismaux ladite Isabelle, en société de cinq autres femmes ; Isabelle ne portant pas le nom de la mère de Robert Gueret, celui-ci ne s'était pas douté de la circonstance qui s'opposait à son mariage avec elle ; en ayant été averti, il avait obtenu dispense en cour de Rome, et croyant qu'il n'y avait aucune formalité à remplir à l'égard de l'archevêque, il vivait depuis cinq ans avec sa femme ; condamné à 6 écus d'amende envers l'archevêque ; – contre les trésoriers de Foville, pour avoir assis une taille sur la paroisse, sans lettres de l'archevêque ; ils allèguent que l'archidiacre leur avait enjoint d'aviser aux moyens de réédifier leur église. – Cure du Vieux-Manoir en non-valoir. – Particuliers poursuivis pour actes de violence ; renvoyés au pénitencier. – M<sup>c</sup> Jean, maître des Bons-Enfants. Guillaume Le Gras, seigneur spirituel et temporel de Cliponville. – Jean Veravast, notaire en la cour de l'archevêché, frappé par un clerc. – Réconciliation : du cimetière de Saint-Paul sur Fourques ; – de Saint-Aubin de Criel et de Tourny.

G. 251. (Registre.) – In-folio, 88 feuillets, papier.

**1425-1427.** – « *Anno Domini 1426, die lune post festum beati Michaelis ultima die septembris, inceptum fuit presens registrum per me Johannem Columbelli, promotorem Curie Rothomagensis.* » – Poursuites : contre Robert Malle, curé de Saint-Denis d'Héricourt, pour avoir béni une cloche que venait de placer dans cette église Adenet Le Peintre, sans avoir dit les prières que contenait le livre que ledit Adenet lui présentait ; – contre Gilles Palfray, prêtre de Bouville, pour avoir manqué à dire ses heures plusieurs jours de suite ; qu'il les dise à l'avenir avec le chapelain du lieu, sous peine de 10 livres d'amende et de prison perpétuelle ; – contre Guillaume Adam, prêtre « le

Reuzevillelte, pour avoir, après boire, dénoncé Guillaume Lever, prêtre, comme étant un des traîtres de la ville de Rouen et comme ayant demeuré chez Guillaume Delamare, lequel avait été décapité ; – contre Jean Fourcelte, clerc de Beauvais, pour avoir, sans permission de l'archevêque, enjoint aux habitants de la ville de Gournay, de la part du Pape, de venir l'entendre à l'église où il publierait les indulgences accordées en faveur du prieuré de Clermont, de l'ordre de la Sainte-Trinité ; sept semaines de prison au pain et à l'eau ; – contre Jean Daumalle, de Criquiers, pour être allé consulter un devin du diocèse d'Amiens, afin de savoir où retrouver des objets perdus ; il est très-repentant ; 5 sous d'amende ; – contre un faux-monnaieur qui avait fabriqué de la monnaie de Bretagne ; 26 saluts d'amende et trois mois de prison au pain et à l'eau ; – contre Laurent Damienville, étranger, bigame ; 4 écus d'or, trois semaines de prison, un jour à l'échelle ; défense de revenir à Rouen avant six ans. – Mention d'un certain nombre de femmes qui laissèrent leurs maris et s'enfuirent en d'autres pays à l'arrivée des Anglais. – Cure de Hautot desservie par Jean Douyère, serviteur et chapelain de l'abbé de Jumièges, évaluée à 9 francs de revenu. – Chapelle de Rondemare à Appeville, de La Brière en l'exemption de Saint-Vast. – Guillaume Colles, *alias* Boseguillaume, clerc des vicaires de l'archevêque. – Fruit donné à une femme comme gage de mariage. – Réconciliation : de l'église de Pormor, où l'on avait enterré un curé excommunié ; – des cimetières de Bremontier et d'Argueil, où des Anglais s'étaient battus. – Consécration de la nouvelle église de Saint-Hilaire, près Rouen, l'ancienne ayant été détruite et incendiée par les Anglais. – Bénédiction du cimetière de Saint-André, près la Porte Cauchoise, dont l'église avait été pareillement incendiée par les Anglais ; curé et paroissiens réduits à la misère.

G. 252. (Registre.) – In-folio, 79 feuillets, papier.

**1428-1429.** – « *Anno Domini 1428, die Jovis post festum Beati Michaelis ultima mensis septembris, inceptum fuit presens registrum per me Joannem Columbelli, promotorem curie Rothomagensis.* » – Poursuites : contre Jean Le Galois, euré de Ileys (Illois), pour avoir ajouté foi à des livres divinatoires et les avoir écrits de sa main ; il est prêché par le vicaire de l'inquisiteur et subit une longue détention au pain et à l'eau à l'Officialité ; on le relâche, attendu sa pauvreté ; 12 saluts à l'inquisiteur pour tous frais ; – contre Jean de May, chapelain de Cailly, pour avoir laissé prêcher dans son église frère Robin Lamiral, de l'ordre de la Trinité, sans lettres d'approbation ; en prison pendant un jour et 40 sous d'amende ; – contre Pierre Croches, prêtre-chapelain de La Jonqueraye, pour avoir béni le lit nuptial de Pierre de Caulx, sans le congé de son curé ; – contre un prêtre qui avait célébré deux fois la messe le même jour ; il allègue que c'était par nécessité ; – contre un pauvre homme, de Saint-Maclou de Rouen, pour avoir quêté un dimanche avant d'avoir obtenu lettres de renouvellement de quête ; – contre un particulier pour avoir mal parlé de ceux qui communiaient à d'autres jours qu'à Pâques ; – contre un clerc du Roi, qui avat arraché du cimetière de Saint-Vivien un clerc pour le conduire en prison ; – contre les trésoriers de Saint-Thomas-la-Chaussée pour avoir assis une taille pour la réparation de leur église ; – contre ceux d'Ouinville pour avoir vendu, huit ans auparavant, une pièce de terre du Trésor, sans permission préalable de l'archevêque ; – contre un paroissien de Saint-Pierre-l'Honoré, qui avait dit publiquement et par ignorance que, par la coutume, on devait à Dieu la onzième partie et non la dîme ; 1 salut d'amende ; – contre un paroissien d'Auffay, pour avoir dit publiquement dans l'église qu'il devait être célébré une grand'messe cl que, le curé ne la célébrant pas, si on voulait l'en croire, on n'irait pas à l'offertoire. – Femme condamnée à offrir un cierge en l'église d'Aupenais, pour avoir dit que ses malédictions avaient toujours leur effet.

G. 253. (Registre.) – In-folio, 90 feuillets, papier.

**1436.** – « *Sequuntur arreragia, tam de arreragiis sedis archiepiscopalis vacantis ante promocionem deffuncti bone memorie Domini Hugonis de Ourgiis ad archiepiscopatum Buthomagensem restancia quam de temporibus Nobilis et magistri Gerardi Jeuberti, necnon de omnibus emendis, composidonibus, inquestis et reconciliacionibus factis tempore quo Petrus Surreau exercuit officium promotoris in curia Rothomagensi ; tradita per ipsum Surreau, nuper promotorem, anno Domini 1436° die... mensis octobris.* » – Guillaume Belle, écuyer, seigneur temporel de Bellegarde, à Blaqueville ; – Colin de Roquemont, écuyer, serviteur de Mons, de Granthon ; – Alain de Boux-Hull, chevalier, seigneur de Clinchamp, au diocèse de Séez. – Curés : de Bosc-Normand, frère Guérard du Val ; – du Houllme, Jean Vaudin ; – de Saint-André, hors la

Porte Cauchoise, à Rouen, Michel Pourchel ; – de Toqueville, au doyenné du Pont-Audemer, Guérard Turgis ; – chapelain de Mauny, Guill-Agnès ; – procureur en la Cour ecclésiastique, Jean Lesueur, alias Veravast. – Enseignes à Rouen : du *Coulomb*, paroisse Saint-Nicaise ; des *Flacons*, paroisse Saint-Martin-du-Pont ; de l'*Épée*, paroisse Saint-Cande-le-Jeune ; du *Plat-d'Étain*, paroisse Saint-Étienne ; du Soufflet, paroisse Saint-Michel. – Sur la paroisse Saint-Étienne, en la rue des Tonneliers, la maison où l'on reçoit les subsides. – Réconciliation des églises de Caudebec, Saint-Martin-le-Blanc, Noyon-sur-Andelle, des cimetières d'Oissel et de Saint-Sauveur de Rouen.

G. 254. (Registre.) – In-folio, 30 feuillets, papier.

**1437.** – « *Registrum emolumentum officii promotoris curie Rothomagensis inceptum per Petrum Surreau, licenciatum in jure canonico et promotorem ipsius curie, a die 11<sup>a</sup> mensis aprilis anni Domini 1437 post Pascha usque ad vigiliam Beati Michaelis inde sequentis.* » – Poursuites : contre Robert de Gueurres, curé de Hodeng-en-Bray, pour avoir, le jour de saint Laurent, porté publiquement sur sa main, par le village et par l'église, un oiseau de chasse ; il assure qu'il était prisonnier des Français, et qu'il n'a agi ainsi que pour obéir à l'ordre de Jean Clae, écuyer ; – contre les trésoriers de Boisguillaume, pour avoir, sans autorisation de justice, engagé un calice d'argent de l'église, pour la rançon de la paroisse et pour le paiement des *appatis* ; ils disent avoir agi avec le consentement des paroissiens, et s'excusent sur la commune pauvreté de la paroisse et la nécessité pressante où l'on se trouvait ; injonction à eux de racheter le calice avant Noël ; – contre Jean Girez, curé de Fresquiennes, pour n'avoir pas résidé en cette paroisse depuis plus d'un an ; il assure qu'il n'y a à Fresquiennes aucun homme, mais seulement 5 ou 6 femmes, et qu'il n'y aurait eu pour lui aucune sécurité à y demeurer ; – contre Giroud Eude, curé de La Vaupalière, pour n'avoir pas résidé dans sa cure depuis un an et demi ; il assure qu'il n'y a à La Vaupalière que peu de paroissiens et aucune sécurité. – Réconciliation des églises et cimetières de Poror, Saint-Maclou de Folleville, Til en Vexin, Hennesis, Quillebeuf, Notre-Dame-des-Champs en Vexin, la chapelle Saint-Michel en la même paroisse, violés par des soldats français ; d'Iville, Notre-Dame-d'Andely, violés par des Anglais..... Incendie et homicide commis par les soldats français à Notre-Dame de l'Île et à Notre-Dame de Carville.

G. 255. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier.

**1438-1439.** – « *Copia registri seu papiri officii curie Rothomagensis de emendis et emolumentis ipsius officii pro uno anno incipiente die 7<sup>a</sup> mensis octobris 1438 et finiente ad festum S. Michaelis..... 1439 tradita per Guillelmum Manchon, presbyterum, promotorem predicto tempore.* » – Poursuites : contre Guillaume Rouen, chapelain de Carville, pour s'être abstenu d'aller entendre en confession un jeune homme malade ; 20 sous d'amende ; – contre Pierre Blossé, chapelain de Saint-André de la Porte aux Fèvres, pour être allé trop tard, bien que requis à temps, administrer un malade ; 4 livres ; – contre Nicolas Du-rescu, curé de Hodeng, pour s'être engagé dans les ordres sacrés avant 24 ans ; 60 sous ; il allègue pour son excuse qu'il ignorait son âge ; – contre des prêtres, pour avoir prêté à des amis 100 livres, moyennant 10 livres d'intérêt par an ; 1 salut d'or, moyennant un breton par semaine ; pour achat de vins et de blés à des prix inférieurs à leur valeur ; fortes amendes et menace d'excommunication ; – contre un prêtre qui avait dit que ceux qui tenaient en prison l'abbé de Saint-Ouen étaient excommuniés par l'autorité du concile de Bâle ; – contre des clercs qui avaient joué la nuit aux dés ; – contre Isabelle Deslesques, recluse de Saint-Vigor, pour être sortie trois fois de sa retraite sans permission, s'être promenée par la ville en habit séculier, avoir reçu la communion sans s'être confessée et pour s'être livrée à la débauche ; – contre Thomas Milton, chapelain du seigneur de Fauquemberge, et Jean Massieu, autrefois doyen de la Chrétienté, pour mauvaises mœurs ; – contre Geoffroy Deshayes, lieutenant du bailli de Caux, pour n'avoir point fréquenté l'église de Saint-Etienne et n'avoir point fait ses Pâques à sa paroisse ; – contre Pierre Polin, clerc de la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré, lieutenant du bailli de Rouen, pour avoir brisé les prisons de l'église et avoir fait enlever un prisonnier auquel il fit trancher la tête ; – pour avoir fait enlever de l'église Saint-Maclou un homme qui y était en franchise, scandale qui amena une interruption du service divin pendant trois semaines ; 100 saluts d'or d'amende.

G. 256. (Registre.) – In-folio, 57 feuillets, papier.

**1439-1449.** – « *Copia registri seu papiri officii curie archiepiscopalis Rothomagensis de entendis et emolumentis ipsius officii pro uno anno incipiente ad festum S. Michaelis..... anno Domini 1439 et finiente ad illud festum S. Michaelis, anno revoluto 1440, tradita per Guillelmum Manchon, promotorem ipsius officii, pro tempore predicto* » – Poursuites : contre un chanoine à l'occasion d'une faute commise il y avait seize ans ; – contre Pierre Baille, receveur général de Normandie ; – contre le capitaine d'Arques ; – contre le lieutenant du bailli de Caux, pour adultères ; – contre des particuliers, pour prêts à intérêts (50 sous pour 18 deniers par semaine, 30 saluts d'or pour 3 saluts par an, 300 livres pour 60 livres au bout de deux ans ; prêt fait par le curé de Corneville à Pierre Lesesne, pour payer la rançon de sa femme retenue prisonnière à Lillebonne, comme otage des paroissiens d'Estreville, prêt déguisé au moyen d'une obligation de 44 saluts, bien que la somme prêtée ne fût que de 40 saluts; 1 jour de prison, 6 livres d'amende et renvoi du prêteur au pénitencier) ; – contre un paroissien de Neufchâtel, pour avoir refusé d'offrir le pain béni ; – contre Pierre de Bouquelont, lequel, sans mandat de justice, et bien qu'il la connût pour une épouse vertueuse, avait dit à une femme de porter la ceinture des filles perdues ; il fera réparation publique, sur la place du Vieux-Marché, où l'insulte a été proférée. – Condamnations: de Guillaume Marot, clerc de Saint-Vivien de Rouen, à 10 sous d'amende, pour s'être ingéré d'exercer l'art de la médecine et de la chirurgie sans avoir été juré ni reconnu suffisant ; – de Michel Pourchel, prêtre de Saint-Vigor, à 15 sous d'amende, pour avoir laissé mourir un pauvre homme sans confession ; il s'excuse sur ce que, dans le même temps, on l'appelait auprès d'un paroissien malade ; il est mis en prison pendant un jour, et renvoyé au pénitencier ; – d'Étienne Tenquart, chapelain du bailli de Mantes, pour inconduite et violences ; – d'un clerc de Saint-Cande-le-Jeune, pour avoir joué des farces où la religion n'était point respectée. – Mention des étuves du *Rouvray*, de maisons aux enseignes du *Mouton* et de la *Houche-Gillet*, à Rouen. – Tapage devant la maison de M<sup>e</sup> Odon Lenoble, maître en médecine, demeurant devant l'aître de Saint-Ouen. – M<sup>e</sup> Guillaume de Villy, chirurgien. – Réconciliation des églises et cimetières de Daubeuf, Notre-Dame de Pontoise, Saint-Martin-le-Gaillard et de la chapelle de Notre-Dame d'Andely, pour violences commises par des Anglais.

G. 257. (Registre.) – In-folio, 75 feuillets, papier.

**1441-1442.** – « *Papirus emendarum et aliorum emolumentorum pertinentium ad officium promotoris curie Rothomagensis inciit videlicet ad festum S. Michaelis anno Domini 1441° et finit ad illud festum anno 1442.* » – Poursuites : contre un prêtre qui, voulant dire la messe et ne se croyant pas en péché mortel, avait cru pouvoir se confesser à un diacre ; reconnaissant l'un et l'autre leur erreur, ils viennent s'accuser au pénitencier et témoignent un grand repentir de leur conduite ; – contre Colin de La Rue, de Hauville, pour insulte en l'église de la paroisse ; le curé recommandant au prône un paroissien malade, de La Rue, s'était écrié : « Mal santé lui envoie Dieu ; » 10 sous d'amende, contre un prêteur (8 livres pour 3 sous 9 deniers par semaine avec nourriture et logement, 70 sous pour 18 deniers par semaine et 1 pain de 5 deniers) ; il est condamné à 4 jours de prison et est renvoyé au pénitencier ; il est pauvre et cherche son pain pour vivre ; – contre un clerc de Saint-Sever, pour avoir joué avec un marchand d'armes ad taxillos et apipa ; 1 jours de prison ; – contre des prêtres d'Andely, pour avoir joué au même jeu ; ils s'excusent en alléguant qu'ils y ont été forcés par les Anglais ; – contre Clarenceaux, nommé Roger, roi d'armes ; – contre M<sup>e</sup> Arnaud de La Motte, de Saint-Patrice, secrétaire du Roi ; Guillaume Derby, chevalier ; Thomas Douve, maître d'hôtel de Talbot ; Gilles Boutin, trompette de Simon Morbier, pour inconduite ; – Étuves des *Pochonnes*, maisons à l'enseigne du *Couteau* à Saint-Éloi, à l'enseigne du *Soleil* ou de la *Grosse-tête* à Saint-Godard, à Rouen. – Placards diffamatoires attachés aux portes. – Églises de Bourgheroude, Épreville, Quiéville, violées par les gens d'armes. – Plusieurs anglais tués en l'église de Sainte-Foi de Longueville par les Français.

G. 258. (Registre.) – In-folio, 92 feuillets, papier.

**1450-1451.** – « *Copia registri emendarum et reconciliacionum et aliorum expletorum jurisdictionis spiritualis curie Rothomagensis facti per Johannem Rousselli, in decretis licenciatum, promotorem ipsius curie sub... Domino Domino Rodulpho., Rothomagensi archiepiscopo, pro uno anno incipiente 1<sup>o</sup> die mensis jullii anno Domini 1450 et finiente anno revoluto et a dicta revolutione anni que fuit prima jullii anno ejusdem Domini 1451 usque ad primam septembris*

*proxime et inde sequentem.* – Défenses faites par l'archevêque, dans un sermon public prononcé à Dieppe environ l'Annonciation 1449, à tout particulier de se revêtir à Dieppe d'habillements diaboliques et de porter des masques « *nec haberet facies lavartas.* » – Poursuites : contre des habitants de Rouen, pour être entrés dans une danse qui se faisait par manière d'amusement auprès d'un feu allumé près la cour d'église en l'honneur de Saint-Étienne, malgré les danseurs, et revêtus d'habits de mommerye, et pour s'être rendus coupables d'actes de violence ; excommunication ; – contre l'abbé de Saint-Victor en Caux, pour n'être point entré, au dernier synode, dans la chapelle archiepiscopale où il était tenu de comparaître, mais avec les autres abbés et prêtres s'y être rendu directement, au moment où l'on prêchait le sermon ; cause réservée à l'archevêque ; – contre Guillaume Lucas, de Sainte-Croix sur Aizier, pour s'être adressé à une sorcière dans l'espoir de recouvrer la santé, d'avoir entouré son corps, d'après son conseil, d'une guirlande de certaines herbes cueillies la veille de la Saint-Jean, en proférant des paroles dont il n'a point gardé le souvenir ; douze jours de prison, renvoi du coupable au pénitencier.

G. 259. (Registre.) – In-folio, 112 feuillets, papier.

**1451-1452.** – « *Copia registri emendarum, reconciliationum, aliorumque explectorum jurisdictionis spiritualis curie archiepiscopalis Rothomagensis facti per Johannem Rousselli, presbyterum, in decretis licenciatum, ipsius curie promotorem... sub domino Rodulpho, Rothomagensi archiepiscopo a die videlicet prima septembris anni 1451, usque ad diem ultimam dicti mensis septembris que fuit in crastinum S. Michaelis anni 1452.* » – Poursuites : contre Guerdard Du Mesnil, clerc, du diocèse d'Arras, porteur des indulgences de saint Sébastien de Soissons, pour avoir, en exposant à la vénération des fidèles les reliques de saint Sébastien, refusé de recevoir un double que lui offrait un particulier, après les avoir baisées, disant : « Je ne voys pas par le pays pour un double ; » – pour avoir prêché les miracles de saint Sébastien et rassemblé le peuple en allant par les maisons, avec des sonnettes, même les jours de fêtes ; – contre un prêtre de Roquemont, pour avoir, bien que riche, mené la charrue, au mépris de la dignité sacerdotale ; – contre un paroissien de Lillebonne, pour avoir jeté de l'argent pour le diable au *puits Saint-Lyenart* ; – contre des curés qui s'étaient absentés de leurs bénéfices sans dispense ; – contre un paysan qui avait travaillé le jour de la Commémoration des morts ; – contre un mari qui avait battu sa femme. – Anneau d'argent donné comme gage de mariage. – Étuves mentionnées comme lieux de débauche. – Enseignes de *l'Homme sauvage*, de *l'Épée* et de la *Chichefache* à Rouen. – Injure commune : *lépreux !*

G. 260. (Registre) – In-folio. 40 feuillets, papier.

**1453-1454.** – « *Registrum emendarum, compositionum et sacrorum locorum reconciliacionum ac aliorum explectorum factorum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillelmo, cardinali de Estoutevilla, archiepiscopo Rothomagensi, inceptum die 8<sup>a</sup> mensis jullii anni Domini 1453, venerabili et circumspecto viro magistro Hectore de Coquerel, decano Lexoviensi, officiali, et Johanne Prepositi, promotore, et Roberto (Guerould, clerico officii curie archiepiscopalis Rothomagensis.* » – Poursuites : contre Noël de Sailli, curé de Évrard-Mesnil, pour avoir rédigé un testament sans y apporter le soin requis ; s'est servi de la marge d'un ancien livre ; n'a point commencé par les termes d'usage : *In nomine Domini* ; une seule femme a été indiquée comme témoin ; le curé déclare qu'il n'a pu en trouver d'autres à cause de la moisson ; – contre un chapelain de Graimbouville lequel, repris par plusieurs ecclésiastiques de ce qu'il labourait et menait la charrue, avait répondu que ce n'était pas rusticité que de labourer, et que, chaque grain contenait l'image de Jésus-Christ, comme il l'avait ouï dire à plusieurs qu'il ne sut nommer ; un jour de prison ; – contre un paroissien de Muids, pour adultère commis avec sa belle-sœur, il y avait de cela dix ans, *durantibus guerris et eo tempore quo nullus audebat residere in domo sua* ; il assure qu'il a fait pour cette faute pénitence publique pendant sept ans, d'après le conseil du pénitencier ; après six jours de prison relâché comme pauvre et chargé de onze enfants ; – contre un maître d'étuves, pour les avoir fait chauffer le jour de Sainte-Anne. – 12 poires données à une femme comme gage de mariage. – Injures communes : *Traire Picard, fils d'Anglais.* – Taverne au *Fardel.* – *Clos des Galies* à Rouen.

G. 261. (Registre.) – In-folio, 62 feuillets, papier.

**1454-1455.** – « *Copia registri originalis emendarum et aliorum emolumentorum jurisdictionis spiritualis curie archiepiscopalis Rothomagensis. facti per Johannem Rousselli, presbyterum, in decretis licenciatum, promotorem officii ipsius curie, sub... Domino Guillermo, cardinali d'Estoutevilla, Rothomagensi archiepiscopo, a die festi S. Michaelis... anni Domini 1424 (au lieu de 1454) usque ad sabati post festum Assumpcionis Beate Marie Virginis decimam sextam mensis augusti proxime exinde sequentem.* » – Poursuites : contre cinq doyens qui exerçaient sans commission ; – contre Léonard Desmares, qui avait refusé de donner la communion le jour de Pâques à Michel Roussel et à Marie sa femme, sous prétexte qu'ils n'avaient point fait la pénitence publique qu'il leur avait imposée ; elle consistait pour le mari à porter dans l'église, le jour du vendredi saint, devant tous les paroissiens, un cierge allumé ; pour la femme à porter une couronne d'épines ; leur faute était d'avoir injurié le curé ; on condamne celui-ci à 3 jours de prison et à 60 sous d'amende ; – contre Robert Enguerren, curé de Cuverville, pour défaut de résidence, en sorte qu'il n'y avait point eu d'office dans la paroisse depuis six mois, et qu'on avait trouvé des vers dans le tabernacle ; – contre un curé du diocèse de Coutances envoyé par l'official au Mont-aux-Malades, afin de subir un examen pour s'assurer s'il était lépreux, lequel s'était échappé des mains du sergent, au mépris de la juridiction ecclésiastique ; – contre Jean d'Estrepoy, chirurgien, pour avoir, sans autorité de justice, placardé aux portes de l'église de Dieppe une affiche où il s'annonçait lui et sa femme comme étant experts en chirurgie et en médecine ; – contre un paroissien du Bosc-Bérenger qui avait repris son curé au prône, au moment où il exhortait à la restitution ceux qui avaient volé les chapons de Guillaume Du Bosc, seigneur de la paroisse ; – contre un prêtre de Foville qui avait refusé de baptiser un enfant ; il prétend qu'il manquait de crème et que c'était la faute des paroissiens qui ne lui avaient pas fourni de *crismatorium* ; – contre Jean Du Bosc, époux de Marie de Trousseauville, d'Écalles-Alix, pour inconduite ; il chassera sa concubine et reprendra sa femme légitime avant la Passion prochaine, sous peine de 6 écus d'amende et d'excommunication. – Interruption du service divin à Crétot et à Canteleu, doyenné de Périers, pendant trois ans, par suite de l'absence des curés. – Devin consulté à Gournay. – Prêtre blessé grièvement par Jean de Poissy, écuyer, de Radepont. – Mention de noces troublées, il y avait de cela vingt ans, par des Français qui étaient survenus en criant : *Saint Denis ! Saint Denis !..* – Mariages clandestins. – Injures communes : *guetteur de chemi ; torte moue ; truant larron ; anoles ; truant yarchon ; vile ordere.* – Étuves des *moulins* sur la paroisse de Saint-Maclou ; – enseignes des *Enfants du Bosc*, du *Gros denier*, du *Plat d'étain*, à Rouen.

G. 262. (Registre.) – In-folio, 64 feuillets, papier.

**1455-1456.** – « *Copia registri emendarum, compositionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Guillelmo, cardinali de Estoutevilla, Rothomagensi archiepiscopo, incepti anno Domini 1455 die 16<sup>a</sup> mensis augusti, venerabili et circumspecto viro Domino et magistro Hectore de Coquerel, decretorum doctore, decano ecclesie Lexoviensis, canonico vicario et officiali Rothomagensi, Gauffrido Caroli, ejusdem ecclesie Rothomagensi, canonico, promotore, et Roberto Guerould, notario publico et clerico officii curie archiepiscopalis Rothomagensis* » – Poursuites : contre Nicolas Le Lièvre, curé de Melleville, au doyenné d'Eu, pour avoir pendant six ou sept ans négligé de mettre dans le *sacrarium* ou autre lieu décent le *Corpus Domini* ; d'avoir manqué à la calende du dernier synode ; de n'avoir point célébré la messe le jour de l'Assomption dernière en l'église de Déville, ainsi qu'il le devait, étant approuvé pour le service de cette paroisse ; après cinq jours de prison au pain et à l'eau on lui fait grâce, en considération de son humilité et de sa pauvreté ; – contre Laurent de Varenne, prêtre-curé de Bondeville, pour avoir, en baptisant la fille de Jean Le Clerc, dit le service comme s'il s'agissait d'un garçon, de lui avoir donné le nom de Jean, d'avoir reçu deux parrains et une marraine ; – contre le prieur des Houillettes, au diocèse de Lisieux, pour abus dans la prédication des indulgences ; – contre Jean Croques, clerc, écrivain de Picardie, demeurant à Rouen, paroisse de Saint-Denis, rue de la *Gibechière*, pour avoir, à l'occasion d'un interrogatoire sur les principes de la grammaire, donné un coup de poing à M<sup>e</sup> Guillaume Bessin, prêtre ; envoyé au pénitencier ; – contre Nicolas Rasse pour avoir, comme procureur du prieur de Mortemer, cité à Paris un nommé Vastel, prêtre, parce qu'il tenait l'école ailleurs qu'au lieu accoutumé ; Nicolas Rasse condamné pour avoir ainsi troublé la juridiction ecclésiastique et avoir enfreint la Pragmatique-Sanction et les ordonnances royales ; contre un paroissien de Vaceuil, pour avoir

battu deux aunes de blé à l'intérieur de l'église de cette paroisse et sali de poussière les images et les autels ; – contre particulier, pour avoir péché en Seine le jour de Noël ; – contre Guillemine, fille de Guillaume Le Tellier de Meullers, pour avoir donné sa foi à deux hommes : en premier lieu à Jean Le Broudeur, de Capeval, de qui elle reçut un anneau d'argent et un crochet en gage de mariage. – Pèlerinage à Montfort, la veille de Notre-Dame. – Injures communes : *garçon, traistre garçon, larron de bois, faux traistre, traistre anglois*.

G. 263. (Registre.) – In-folio, 62 feuillets, papier.

**1458-1459.** – « *Copia registri emendarum, conmposicionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillelmo, cardinali de Estoutevilla, Rothomagensi archiepiscopo, incepti anno Domini 1458 die festo S. Michaelis et finientis ad similem diem anno revoluto, venerabili et circumspecto viro magistro Hectore de Coquerel, decretorum doctore, vicario et officiali Rothomagensi, Gaufrido Caroli, ecclesie Rothomagensis canonico, promotore, et Johanne de Roqua, clerico officii dicte curie.* » – Poursuites : contre Jean Ouyn, prêtre-chapelain de l'église de Saint-Martin de Camille, pour avoir refusé d'administrer les sacrements à Jeanne La Brumanne, lépreuse, assurant que c'était l'affaire du chapelain de la léproserie, encore bien qu'il eût été jugé par l'Officialité que cette charge serait remplie alternativement par les curés de Saint-Martin de Notre-Dame de Camille ; – contre Robine Challongne, veuve d'un prisonnier de la paroisse de Pôville, pour s'être ingérée depuis cinq ans, bien qu'elle ne fût qu'une simple femme, de juger des urines des malades et de donner des consultations en matière médicale ; défense de continuer ce métier, à peine de 10 livres d'amende, d'emprisonnement et d'être prêchée comme sorcière. – Regnaud Orel, prêtre-doyen d'Envermeu, paye l'amende pour son frère qui avait frappé un clerc. – Inconduite de Jean Massieu, prêtre, de la paroisse de Saint-Maclou. – Guillaume Basin, adultère plégé par Thomas Basin, son frère. – Rixe à Saint-E stache entre un paroissien de cette paroisse et un particulier qui revenait du pèlerinage de Saint-Fabien. – Enseignes de l'Écu de verre, du Cignot, du Coq, à Rouen.

G. 264. (Registre.) – In-folio, 59 feuillets, papier.

**1459-1460.** – « *Registrum emendarum, composicionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillelmo... cardinali de Estoutevilla, Rothomagensi archiepiscopisco, inceptum anno Domini 1459 die festo S. Michaelis... et finiens ad consimilem diem anno revoluto, venerabilibus et circospectis viris dominis et magistris Hectore de Coquerel, decretorum doctore, decano ecclesie Lexoviensis, canonico, vicario et officiali Rothomagensi, Gaufrido Caroli, ejusdem ecclesie Rothomagensis canonico et promotore, et Johanne de Roqua, presbytero, clerico officii curie archiepiscopalis Rothomagensis.* » – Poursuites : contre un prêtre de Saint-Jacques de Dieppe, pour s'être vêtu d'un habit de mascarade (*habitum larve diabolicum*) et l'avoir porté par les rues de la ville de Dieppe, aux fêtes de la Pentecôte ; – contre un paroissien de Foutipou (Flipou) qui avait ajouté foi à l'efficacité de formules superstitieuses, pour préserver les femmes des coupures et les bestiaux de toute maladie, et qui avait cru qu'en s'abstenant de viande le jour de Saint-Étienne sa maison serait débarrassée des rats pendant toute l'année ; – contre Jean d'Archelles, seigneur du lieu, pour avoir donné un coup de poing à Regnaud Orel, prêtre-doyen d'Envermeu ; – contre un barbier qui avait fait la barbe le jour de Noël. – Débauches et scandales dans les étuves de Rouen. – Enseignes de la Tuile, de l'Agnus Dei, de la Gallée, de Saint-Romain ; tour Guillaume Lyon à Rouen. – Chapelle de Notre-Dame du Val à Tonneville.

G. 265. (Registre.) – In-folio, 55 feuillets, papier.

**1461-1462.** – « *Copia registri emendarum, composicionum et sacrorum (locorum reconciliacionum) factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillelmo, cardinali (de Estoutevilla, Rothomagensi) archiepiscopo, inceptum anno Domini (1461 ad festum) S. Michaelis et finiens (ad consimile festum) anno revoluto, venerabilibus et circumspectis viris dominis Johanne Du Mesnil, vicario... et Roberto Carbonnel, clerico officii dicte curie archiepiscopalis Rothomagensis.* » – Poursuites contre Colard Perpieu, d'Auzouville, pour avoir ajouté foi à la doctrine d'une vieille femme et s'être servi d'une formule superstitieuse (*verbis frivolis et sortilegis*) pour préserver les bestiaux de maladies ; 3 jours de prison, il dira Pater

noster et Ave Maria ; – contre Jean Barrault, paroissien de Lymets, au doyenné de Magny, pour avoir forcé, par menaces, Drouyne la Delyée à renier son fils Guillaume Barrault, alors malade, parce qu'on disait dans la paroisse que ladite Drouyne était sorcière et qu'elle empoisonnait qui elle voulait ; 4 livres d'amende ; – contre Mathieu Le Mercier, de la même paroisse, pour avoir forcé la femme de Robert de Sornay à renier la tille du dit Le Mercier, qui était comme folle par suite d'un sort jeté, disait-on, par cette femme ; 4 livres d'amende ; – contre le chapelain de Hautot Saint-Sulpice pour avoir engrangé dans l'église ; – contre maître Jean, curé de Sahurs, pour avoir loué une chapelle située sur cette paroisse et y avoir entassé du grain ; – contre le prieur de Houillettes, prédicateur d'indulgences, qui les disait plénières quand elles n'étaient que de sept ans ; – contre Guillaume Blondel, administrateur de l'hôpital de Bruquedalle, pour inconduite ; – contre Jean, bâtard d'Herbouville, pour avoir frappé et blessé sa femme Guillemette de Baudemont, malgré les ordres qu'on lui avait faits de la mieux traiter ; – contre les paroissiens du Bosgouet pour avoir assis, une taille sur la paroisse sans s'y être fait autoriser par l'archevêque. – Fruit donné à Limésy, par un paysan à sa fiancée, comme gage de mariage. – Enseignes de la *Caniola*, rue Cauchoise, de la *Barge*, paroisse Saint-Ouen, des *Enfants du Bosc*, paroisse de Saint-Maclou, des *Balances*, derrière les murs de Saint-Ouen à Rouen.

G. 266. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, papier.

**1462-1463.** – « *Registrum emendarum, compositionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillemo, cardinali de Estoutevilla, archiepiscopo Rothomagensi, inceptum anno domini 1462, die festo S. Michaelis, et finiens ad consimilem diem anno revoluto, venerabilibus et circumspicis viris dominis et magistris Johanne Du Mesnil, decretorum doctore, vicario et officiali ac canonico Rothomagensi, Gauffrido Caroli, ejusdem ecclesie Rothomagensis canonico, et promotore, et Roberto Carbonnel, presbytere, clerico officii dicte curie archiepiscopalis Rothomagensis.* » – Poursuites : contre Pierre Beausire, curé de Braquemont, et contre Georges de Lards, curé de Martin-Église, pour inconduite et pour avoir joué ad taxillos ; – contre un particulier qui, n'ayant pas fait ses Pâques, ne s'abstenait pas d'aliments gras. – Anneau d'argent, pièce de monnaie nommée *un grand blanc*, donnés comme gages de mariage. – Deux toisons de laine et fromages offerts dans la chapelle de Sainte-Marie appartenant à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville. – Injure: « L'en en maigne de plus sages à Saint-Mathurin. » – Lettre fabriquée par Guillaume de Courcy, seigneur du Bourgachard afin de compromettre quelqu'un à qui il en voulait : « Robin Toustain, se veulx avoir mon amour, il te fault faire le contenu de ces présentes, c'est de ten comperc Miquelot, lequel ne hante en uostel de la ville se n'est obtien. Pour ce je te prie et si prie ma commère ta femme que, se vous luy povés bailler aucune chose en bevant ou en mangeant qui lui puisse abréger la vie. » – Enseigne du *Lion-Vert*, paroisse de Saint-Étienne à Rouen.

G. 267. (Registre.) – In-folio, 56 feuillets, papier.

**1463-1464.** – « *Registrum emendarum, compositionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillermo cardinali, de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, inceptum anno domini 1463 die festo S. Michaelis et finiens ad consimilem diem anno revoluto, venerabilibus et circumspicis viris magistris Johanne Du Mesnil, decretorum doctore, vicario et officiali ac canonico Rothomagensi, Gauffrido Caroli, ejusdem ecclesie Rothomagensis canonico et promotore, et Roberto Carbonnel, clerico officii dicte curie archiepiscopali Rothomagensis.* » – Jean, abbé de Jumièges, à l'amende, pour n'avoir point comparu au dernier synode d'été. – Poursuites : contre Laurent Du Perroy, curé de Mauny, pour avoir enterré le corps de Robert Du Port-Gueroult, son paroissien, décédé subitement, sans avoir au préalable obtenu lettre d'autorisation de l'archevêque et pour ne point avoir informé le maître des intestats que ledit Robert était mort intestat ; 15 sous d'amende ; – contre un prêtre de Gremonville qui avait fait la bénédiction d'un lit nuptial sans la permission de son curé ; – contre un chanoine de la collégiale d'Andely, reçu sous-diacre depuis sept ans et qui n'avait point encore dit les heures canonicales ; – contre un chapelain de Brametot, qui avait reçu dans son colombier sept paires de pigeons qui s'étaient enfuis du colombier de Michel Bonté, procureur du Roi ; – contre les trésoriers de Beauvoir en Lyons, qui avaient engagé un calice de l'église du lieu, sans la permission de l'archevêque, 20 sous d'amende. – Tunique et bréviaire volés au chapelain de Trie-la-Ville. –

Guillaume Blondel, hospitalier de Bruquedalle. – Robert de Lestan, chirurgien à Gisors. – Raoul Goulle, curé de Martin-Église. – Reconstruction des cimetières de Cahaignes, Lammerville, Saint-Lô de Rouen et de l'église du Bourg de Saane.

G. 268. (Registre.) – In-folio, 51 feuillets, papier.

**1472-1473.** – « *Compotus registri emendarum, composicionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi... sub Domino Domino Guillelmo... Ostiensi episcopo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, incepti anno Domini 1472 die festi S. Michaelis... et finientis ad similem diem anno revoluto, venerabilibus et circumspcctis viris magistris Johanne Du Mesnil, decretorum doctore, vicario et officiali Rothomagensi, Johanne Ybert, promotore et Domino Johanne Le Terrier, alias Gosset, clerico officii predictae ecclesie existentibus.* » – Poursuites : contre une femme non mariée, pour avoir eu des relations criminelles avec un homme dont elle avait tenu l'enfant sur les fonts baptismaux, sans cependant être marraine, cette circonstance paraissant suffire pour établir un lien spirituel ; – contre un particulier qui avait mangé de la viande le jour de Pâques sans avoir accompli le devoir pascal ; – contre plusieurs qui avaient usé de beurre en carême sans dispense ; – contre un paroissien de Pitres qui avait fauché ses prés pour les sauver de l'inondation un jour de fête ; – contre Robert Le Machecrier, écuyer, de Godarville, pour avoir épousé sans bans, en face de l'église, demoiselle Jeanne Langlois ; 10 livres d'amende ; la peine de la prison lui est épargnée par l'archevêque ; – contre Jean d'Estrepagny, prêtre-chapelain de Muchedent, pour avoir comparu à l'Officialité d'une manière indécente, portant des souliers « *laqueatos extra pedem et rostratos necnon et pompas.* » – Tronc du denier à Dieu pour l'hôpital de la Madeleine de Rouen, en l'église de Duclair. – Revenu de la cure d'Yquelon évalué à 12 livres par an. – *Traître Bourguignon*, injure commune.

G. 269. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1478-1479.** – *Copia registri emendarum et sacrorum locorum reconciliationum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub... Domino Domino Guillelmo, cardinali de Estoutevilla et archiepiscopo Rothomagensi, incepti anno Domini 1478 die festo S. Michaelis... et finientis ad similem diem anno revoluto, venerabilibus et circumspcctis viris magistris Johanne de Gouveys, legum doctore, Guillelmo Mesardi, in decretis licenciato, vicariis generalibus, Johanne Ybert, presbytero, promotore, et Johanne Le Terrier alias Gosset, presbytero, clerico officii existentibus.* » – Poursuites : contre Constance, femme de Jean Quesnaye, de Sortequainville, chargée de plusieurs enfants, pour être allée consulter un sorcier de Saint-Sauveur-la-Campagne, afin de savoir qui lui avait volé une pièce de toile encore en métier ; – contre deux particuliers qui l'avaient accompagnée ; tous sont envoyés au pénitencier et promettent de faire la pénitence publique qu'il leur enjoindra ; on les menace, en cas de récidive, d'excommunication, de prison et de 20 livres d'amende ; – contre un paroissien de Préaux, excommunié pour une dette, et n'ayant de quoi se libérer, qui avait fait ses Pâques en l'église des frères Hermites de Rouen ; en prison pendant trois jours et relâché comme très-pauvre et chargé d'enfants ; – contre un clerc qui avait fait les *hatares* à Dieppe, déguisé ; – contre un autre qui n'avait point assisté à la procession des Rogations ; – contre un maître d'école de Noyon-le-Sec qui avait frappé un écolier ; – contre Pierre de La Vastine, paroissien de Préaux, qui avait frappé un jeune clerc, parce que dans la *choule du coq*, qui s'était faite entre les écoliers, ce dernier avait étranglé le coq du fils dudit de La Vastine. – Martin Du Quesnoy, curé de Pressigny-l'Orgueilleux, cédant à un remords de conscience, vient s'offrir spontanément à la correction de l'official pour avoir donné un coup à un religieux de Bernay. – Jean Lescot, curé de Saineville, à 20 sous d'amende pour avoir usé de beurre dans un potage pendant le carême ; il s'excuse vainement sur le mauvais état de son estomac. – Paysan du Mesnil-sous-Jumièges réfugié à Rouen, pour éviter la taille.

G. 270. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, papier.

**1479-1480.** – « *Copia registri emendarum et sacrorum locorum reconciliationum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub Domino Domino... cardinali de Estoutevilla, archiepiscopo Rothomagensi, incepti anno Domini 1479, die festo S. Michaelis, et finientis ad consimile festum anno revoluto, venerabilibus et circumspcctis viris magistris Johanne de Gouvys, legum doctore, Guillelmo Mesardi in decretis licenciato, vicariis generalibus, Johanne Ybert,*

*presbytero, promotore, et Johanne Le Terrier alias Gosset, clerico officii.* » – Poursuites : contre Étienne Lecarie, chapelain de Manneville, pour avoir inhumé en l'église de cette paroisse, sans lettres de l'archevêque, le corps de Vincent Tellard, noyé dans la Seine ; il dit qu'il avait cru pouvoir agir comme il l'avait fait parce que ledit Tellard habitait depuis trois mois Manneville, où il s'était réfugié à cause de la peste, et qu'il n'y avait pas contre lui de sentence d'excommunication ; – contre le curé d'Écalles-sur-Villers, pour avoir écrit sous la dictée de son frère une formule superstitieuse pour guérir de la fièvre, que ce dernier avait apprise d'un homme de guerre ; il dira pendant neuf jours huit *Pater noster* et cinq *Ave Maria* et offrira deux chandelles de cire, l'une à Notre-Dame, l'autre à Saint-Pierre ; – contre deux particuliers qui avaient mangé du lait pendant le carême ; – contre un prêtre qui avait fait un mariage en la chapelle de Beaumont sur la paroisse de Vattetot ; – contre des prêtres qui s'étaient fait ordonner à Beauvais. – Mention d'écoles à Cany.

G. 271. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier.

**1484-1485.** – *Emende facte et gagiate atque taxate in curia archiepiscopali Rothomagensi de tempore Gullelmi Le Gras, injure canonico licenciati, promotoris causarum officii curie predictae sub... Domino Domino Roberto, Rothomagensi archiepiscopo pro uno anno incipiente ad festum S. Michaelis... annu Domini 1484. usque ad simile festum extunc immediate sequens.* » – Poursuites : contre un diacre de la paroisse de Mauteville, qui, il y avait de cela deux ans passés, s'était laissé contraindre par le curé maître Mathieu Le Marchand à confesser trois paroissiens et à leur donner l'absolution ; – contre le curé de Beuzeville, qui avait enterré dans l'église le corps de sa servante ; les paroissiens le forcèrent à l'exhumer ; – contre un clerc marguillier de Saint-Martin-le-Blanc, qui avait composé une chanson ou ballade en forme de libelle diffamatoire ; – contre des prêtres, pour mariages clandestins dans les chapelles de Sainte-Véronique à Boisguillaume et de Saint-Abond à Bourville. – Étuves mentionnées comme lieux de débauches. – Amende due par Jean Loré, pour relations criminelles avec la fiancée de Jean Belleterre, payée par Roger Aubin, dans un but de charité et afin que ledit Loré pût être absous à Pâques. – Latrines publiques à Rouen sur la rivière d'Aubette. – Feuille de parchemin servant de couverture : contient les lettres de Jean Milon, professeur en théologie, doyen de l'église de Saintes et du chapitre de la même église, en faveur de Thomas Le Lièvre, familier commensal du Pape, pour le faire jouir des indulgences accordées à ceux qui visiteraient la cathédrale de Saintes et contribueraient à sa restauration par des aumônes ; – pièce signée par Girard Guyard, lecteur du couvent des Frères Prêcheurs de Saintes, que ledit Thomas avait pris pour confesseur.

G. 272. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, parchemin.

**1408-1413.** – « *Compoti Johannis Mercerii, secretarii reverendissimi in XPO patris et Domini Domini Ludovici de Haricuria, miseratione divina, archiepiscopi Rothomagensis, de et super jure sigilli, ipsius Reverendissimi patris pro omnibus et singulis litteris per dictum secretarium occasione dicti sui secretariatus officii factis et expeditis.* » – Ordres célébrés à Rouen par les évêques d'Argolicense et de Nassone en 1409 : – enfants tonsurés, 2,498 ; acolytes 139 ; sous-diacres, 123 ; diacres, 131 ; prêtres 132 ; ordres célèbres par les archevêques d'Argolicense et de Hereford en 1410 : – enfants tonsurés, 2,586 ; 206 acolytes ; 140 sous-diacres ; 154 diacres ; 155 prêtres ; – ordres célébrés par N. évêque d'Argolicense et par Griffin, évêque de Bangor en 1411 : – enfants tonsurés, 3, 008 ; acolytes, 200 ; sous-diacres, 141 ; diacres, 152 ; prêtres, 145 ; – ordres célébrés par Mathieu, évêque d'Yponence : – enfants tonsurés, 3, 852 ; acolytes, 182 ; sous-diacres, 138 ; diacres, 125 ; prêtres, 138 ; – ordres célébrés en 1413 par le même : – enfants tonsurés, 2, 540, acolytes, 208 ; sous-diacres, 176 ; diacres, 167 ; prêtres, 138. – Recettes : en 1409, 1, 066 livres ; en 1410, 825 livres ; en 1412, 1, 136 livres. – Droit d'un blanc dû par chaque tonsuré à Mansigny et au barbier de Monseigneur ; de 3 sous 4 deniers dus à l'archevêque par chaque clerc ordonné ; ce droit porté à 3 sous 9 deniers et plus tard à 4 sous 2 deniers. – 112 livres 10 sous payés à l'archevêque, pour la confirmation de Jean de Boissay, élu évêque de Lisieux ; – 22 livres 10 sous payés par Robin Pitement, pour sa délivrance des prisons perpétuelles ; – 135 livres payées par Jean de Loraille, pour la même raison. – Jean Alepée, trésorier de Monseigneur ; Léger Taurin, maître d'hôtel ; Jean Hanon, clerc des dépenses, de l'hôtel ; Nicole de Venderez, vicaire de l'archevêché. – Résidence de l'archevêque Louis de Harcourt fixée à Châtellerault.

G. 273. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1434-1435.** – « *Compotus sive statua receple et misie factarum per Johannem Pajot, canonicum Belvacensem ac sigilliferum curie spiritualis Reverendissimi in Christo patris Domini Hngonis, Dei gratia, archiepiscopi Rothomagensis., ratione et ad causam émoluments officii clerici vicariatûs inceptus die ultima mensis septembris festo Beati Michaelis anno Domini 1434 et finiens ipsa die anno revoluto 1435.* » – Robert Guerould, cleric dudit vicariat. – Recettes : pour collations, mandats, subhastations, commissions et approbations, 173 livres en monnaie blanche, 23 saluts et 1 noble en or ; – pour les quêtes, 37 livres 10 sous ; – pour les dispenses de *non solvendo débita ac de fide et juramento prestitis in contractibus deceptivis*, en argent, 74 livres, en or, 1 salut ; – pour lettres de grâce, permissions de célébrer dans les oratoires, en argent, 26 livres, en or, 16 saluts ; – pour dispenses de résidence et approbations de chapelains, 315 livres 9 sous ; – pour ordinations, 475 livres ; – pour enfants tonsurés à Dieppe, par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, au mois de septembre 1435, 52 livres 14 sous, etc. – Argent perdu à la prise de Dieppe. – Gages de Guillaume Énard, professeur en théologie, vicaire général de l'archevêque. – Argent envoyé à diverses fois à l'archevêque présent au concile de Bâle. – Étrennes au vicomte de Rouen el au lieutenant du bailli. – Compte signé par Guillaume Énard. – Quittances de l'archevêque *Hugo de Ourgiis*, de Guillaume Énard et de Pajot.

G. 274. (Liasse.) – 30 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1433-1537.** – Comptes présentés aux archevêques de Rouen par: leurs scelleurs, Jean Pajot, chanoine de Beauvais ; – Gilles Deschamps, maître ès arts et licencié es lois ; – Pierre de Croismare ; – Jean Le Tourneur et Robert Durevie. – Énonciations très-sommaire. – Total des recettes : de la Saint-Michel 1434 à la Saint-Michel 1435, 572 livres ; – de la Saint-Michel 1457 à la Saint-Michel 1458, 565 livres ; – de la Saint-Michel 1476 à la Saint-Michel 1477, 601 livres ; – de la Saint-Michel 1506 à la Saint-Michel 1507, 1, 855 livres ; – de la Saint-Michel 1536 à la Saint-Michel 1537, 2, 146 livres. – Comptes signés par Guillaume Énard, Gilles Deschamps, vicaires de Hugues des Orges ; – par Pierre, évêque de Meaux, La Rose et Surreau ; – par Guillaume Auber et Geoffroy Charles ; – par Jean Masselin ; – par Le Rat.

G. 275. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1580-1586.** – « *Compoti venerabilis et egregii domini magistri Marian de Martimboz, presbyteri, insignis ecclesie cathedralis Rothomagi canonici et cancellarii, necnon sigilliferi generalis curie archiepiscopatus dicti Ilothomagi ac. Nicolai Le Pelletier, etiam presbyteri, notarii dicte curie, sigillum ejusdem curie exercentis, redditi et présentât! venerabili viro domino seu magistro Johanni Bignes, presbytero, majori archidiacono Rothomagensi et illustrissimi principis Domini Domini Caroli, à Borbonio vulgariter nuncupati, archiepiscopi, thesaurario* » – Lettres et mandats adressés auscelleur par le trésorier. – Quittances – Pièces signées par Jean, évêque de Rosse, suffragant et grand vicaire de l'archevêque, et par Jean Bignes, dit M. de Saint-Désir. – Messenger envoyé au collègue des Jésuites à Paris, « afin de savoir sy le père Emond Auger viendrait prescher l'advant de 1580 et le caresme de 1581 suivant sa promesse. » – « Despences faictes par MM. les Jésuites l'espace de 20 jours du 28 may au 17 juing 1583, estant à Rouen par le commandement de Mgr le cardinal de Bourbon, pour prescher durant les festes de Pentecostes, Jubillé et les octaves de la Feste-Dieu. » – Quittance de l'un des prédicateurs, Patrice Addée. – Lettres du sieur La Roque au scelleur, pour le prier d'envoyer à Monseigneur sa croix à Pontoise. – « Mises pour les aornement qu'il a convenu faire par exprès commandement de Monseigneur le cardinal pour servir à l'évesque suffragant de mon dit seigneur à l'administration des ordres et autres services pontificaux ; » de la main de révoque de Rosse. – Lettres envoyées : aux évêques, pour assister au concile provincial ; – aux 24 doyens du diocèse et aux 3 doyens du vicariat de Pontoise, pour les avertir de se trouvera Rouen au *Saenne* d'hiver 1582 pour ouïr la publicatio n dudit concile. – Réparations : à la chapelle des ordres, – au pavillon de Notre-Dame. – Frais de conduite d'une femme démoniaque. – *Salve* fondé par l'archevêque en l'église cathédrale aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité de Notre-Dame. – Robert Lambert, chapelain de M. de Saint-Désir. – Évrard, vitrier, employé à la réparation des verreries de la chapelle des ordres.

G. 276. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin.

**1453-1529.** – « *Recepta emolumentum registrarum excommunicatorum curie archiepiscopalis Rothomagensis facta per Johannem Le Normant et Johannem Avis, – Henricum Davoult et Johannem Bouloche, – Natalem Frontin et Radulphum Billard, – Ricardum Esterlin et Rogerum Morin, – Rogerum Morin et Johannem Le Prestre, clericos et custodes predictorum registrarum.* » – Total des recettes : en 1454, 18 livres 15 sous ; – en 1458, 15 livres 8 sous ; – en 1496, 37 livres ; – en 1510, 39 livres 5 sous ; – en 1523, 29 livres 15 sous ; – en 1529, 27 livres. – Deux comptes signés par Jean Masselin et par Antoine Bohier, abbé de Fécamp.

G. 277. – (Liasse.) – 35 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1432-1545.** – Comptes de la recette de l'office de taxeur et de positionnaire de la Cour archiépiscopale de Rouen présentés aux archevêques par : Guillaume Manchon, – Jean de Gisors, – Jean Esterlin, – Jean Auber et Jean Du Gardin, – Jean Du Gardin, – Pierre Dubuisson. – Total de la recette : en 1432, 21 livres 10 sous ; – en 1440, 21 livres ; – en 1464, 92 livres ; – en 1467, 53 livres ; – en 1471, 60 livres ; – en 1474, 66 livres ; – en 1475, 81 livres ; – en 1545, 72 livres. – Mention, dans un des comptes de Guillaume Manchon, de la date de la réception de Louis de Luxembourg, chancelier de France, à la dignité d'archevêque de Rouen (mardi après la Quasimodo, 11 avril 1437). – Comptes signés par Érard, vicaire de l'archevêque, par Pasquier de Vaulx, évêque de Meaux, par Jean Masselin. – Feuille de garde au compte de 1441 : procuration donnée par acte passé devant Jean Le Teissier, notaire apostolique du diocèse d'Évreux, par maître Pierre Blanchet, prêtre, maître ès arts, curé du Lendin, à Huet, curé du Bourg-Achard et à Denis Dupont, curé de Honguemare, pour gouverner en son nom ladite église du Lendin.

G. 278. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1425-1455.** – « *Recepta emolumentum registri curie Rothomagensis par Symonem Davy et Johannem Guedon alias Berlin, presbyteros, custodes illius registri, – per Johannem Guedon et Colinum de Fraxinea, – per Johannem Le Normant et Johannem Avis.* » – Compte signé par Pasquier de Vaulx, évêque de Meaux.

G. 279. (Liasse.) – 34 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1409-1516.** – « Comptes de recettes présentés à l'archevêque de Rouen par les maîtres des testats et des intestats Thomas de Bourg, – Jean Le Roy, – Jean Pajot, – Guillaume Du Désert, – Jean Senot, maître ès-arts, – Jacques Fouques, – Michel de Batencourt, Jean Gouel, Pierre de Croismare, Guillaume Austin, – Jacques de Castignolles. – Mention du décès de Robert de Croismare, archevêque de Rouen, arrivé le 18 juillet 1492. – Total des recettes : en 1439, 128 livres ; – en 1444, 144 livres ; – en 1446, 119 livres ; – en 1485, 88 livres ; – en 1492, 125 livres ; – en 1498, 374 livres ; – en 1501, 361 livres ; – en 1516, 227 livres. – Approbation des testaments de : Geoffroy, évêque de Coutances, Raoul Du Fou, évêque d'Évreux, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, Pierre Virgin, docteur en droit, Robert Corbelin, docteur en théologie, Guillaume de Perrières, Jean Patz, Arnoulde Le Goupil, Jean Du Bosc, conseillers au Parlement ; Machin de Serach, Thomas de Coursy, Robert de La Haye, Jacques de Bailleul, Jacques Le Prévost, chevaliers. – Comptes signés par : Guillaume Érard, Pasquier, évêque de Meaux, Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Jean Du Mesnil, Mesard, Jean Masselin, Thomas Bohier, Étienne Haro, Antoine Bohier, abbé de Fécamp. – Feuilles de garde : lettres de Jean Du Mesnil, docteur ès lois, officiel de Rouen, commis par le cardinal d'Angers et par Étienne, archevêque de Milan, légat à latere pour cueillir les décimes en la province de Rouen ; – résignation par Guillaume de Sauchey, résident en cour de Rome, de la cure de Saint-Sauveur de Tierreville.

G. 280. (Registre.) – Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

**1432.** – « *Incipit registrum emolumentum officii testatorum civitatis et diocesis Rothomagensis incipiens die 5<sup>a</sup> mensis maii anno domini 1432 qua die ego Petrus Surreau, magister in artibus ac in jure canonico licenciatus, fui institutus ad officium prefatum exercendum per dominum vicarium generalem Reverendissimi in Christo patris et Domini Domini Hugonis, Rothomagensis archiepiscopi.* » – Approbation des testaments de Jean : Blanc-baston, curé de Saint-Jacques de Dieppe ; – Jean Crespin, curé du Vertbosc ; – Jean Gaffel, curé de Quèvre-court ; – Pierre Gare, curé

de Touffreville ; – Pierre Le Caron, curé d'Appetot ; – Jean Le Fèvre, curé de Canehan ; – Toussaint Le Roy, curé de Saint-Georges près le Val-Martin ; – Pierre Minier, curé de Boos ; – Pierre Raoulin, curé de Saint-Saens ; – Jean Roussel, curé de Saint-Aignan du Pont-Audemer ; – Jean Segueult, de Saint-Patrice de Rouen ; – noble dame Alice, veuve de Robert de Fonteuil ; – valeur des biens légués par cette dame, 200 livres ; droit dû à l'archevêque, 8 livres.

G. 281. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1433.** – « *Incipit registrum emolumentum officii testamentorum civitatis et diocesis Rothomagensis incipiens die veneris octava mensis maii anno Domini 1433 qua die ego Johannes Régis, presbyter, canonicus ecclesie Rothomagensis, fui institutus ad officium predictum exercendum, per Révérendissimum patrem Dominum Hugonem, Rothomagensem archiepiscopum, usque ad 3<sup>am</sup> aprilis 1435.* » – Approbation des testaments de : Robert de Bailleul, curé de Heudicourt ; – Raoul de Caux, curé de Torcy ; – Philippe de Fréville, curé de Saint-Amand de Rouen ; – Guillaume de Grainville, curé de Bellencombre ; – Laurent Le Courtois, curé de Saint-Ouen-des-Champs ; – Pierre Le Grant, curé de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen ; – Jean de Bures, écuyer de Saint-Ouen de Rouen ; – Jean de Courcy, chevalier, de Caudebec ; – Jean de Padeville, de Bernemesnil ; – Jeanne de Braquemont, de Rosay ; – André d'Estouteville, de Grosmesnil ; – Guillemette de Hollande, de Buchy ; – Pétronille de Mallemains, de Criquetot. – Compte signé par Guillaume Énard.

G. 282. (Cahier.) – Petit in-folio, 3 feuillets, parchemin.

**1433-1434.** – « *Compotus Johannis Regis, presbyteri, canonici ecclesie Rothomagensis, magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis, pro... Domino Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, ad causam receptorum et solucionum seu misiarum factarum et provenientium ex emolumento dicti officii a 28<sup>a</sup> mensis septembris anno Domini 1433 usque ad festum S. Michaelis immediate sequens.* » – Total des recettes : 25 livres 10 sous. – Compte signé par Guillaume Énard, Jean Martequin, Nicolas de Pilays, Gilles Deschamps.

G. 283. (Registre.) – In-4°, 6 feuillets, parchemin.

**1434-1435.** – « *Compotus Johannis Régis, pvesbyteri, canonici ecclesie Rothomagensis, magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis, pro Reverendissimo in Christo patre et Domino Domino Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, ad causam receptorum et solucionum seu misiarum factarum et provenientium ex emolumento dicti officii a die festi S. Michaelis anno Domini 1434<sup>a</sup> usque ad diem lune 18<sup>am</sup> mensis aprilis post Pascha anni domini 1435.* » – Signé par Guillaume Énard, exécuteur du testament dudit archevêque ; Jean Martequin, doyen de Laon, son official ; Nicolas de Pillays, seigneur d'Ablèges, son chevalier, et Gui Voillot, son trésorier. – Feuille de parchemin servant de couverture audit compte : procuration donnée par Guillaume Le Bateur et Pierre Le Bateur, clerc, son fils, à vénérables et discrètes personnes Pierre Bignon, Robert de La Mare, Jacques Deshaies, Jean Legier, Raoul Le Fèvre, Pierre Le Chevalier, Nicolas Fouques, Étienne Le Comte et Robert de La Fardelle, pour comparaître en leur nom à la Cour de Rome ou au concile général de Bâle, assemblé légitimement *in Spiritu sancto* et représentant l'église universelle, et faire réformer une sentence prononcée par l'official de Rouen ; procuration rédigée par Pierre Cochon, l'auteur de la chronique publiée sous son nom, et revêtue de sa marque de notaire apostolique de la Cour de Rouen.

G. 284. (Cahier.) – Petit in-folio, 3 feuillets, parchemin.

**1435-1436.** – « *Compotus Guillermi de Billy, magistri in artibus et in decretis licenciati, magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis, pro Reverendissimo in Christo patre et Domino Domino Hugone... ad causam receptorum et solucionum, factarum et proveniencium ex emolumento dicti officii a die lune 18<sup>a</sup> mensis aprilis anno Domini 1435 usque ad diem mercurii quintam mensis septembris anni Domini 1436.* » – Somme de 76 livres versée par Guillaume Énard, professeur en théologie, vicaire général de l'archevêque Hugues des Orges. – Compte signé par Guillaume Énard, Martequin, Nicolas de Pillays, Voillot. – Feuille de parchemin servant de couverture audit compte : lettres des vicaires généraux de Louis de Harcourt, archevêque

de Rouen, à maître Aubert Morel ; lesdits vicaires, conformément à une sentence de l'Officialité et contrairement aux prétentions de Richard Des Saulx, reconnaissent le droit d'Aubert Morel à la cure de Theuville-aux-Maillots, à laquelle il avait été présenté par le roi Henri V en 1419 ; ils lui imposent l'obligation de résider personnellement dans ladite paroisse et de comparaître aux synodes de Rouen et aux calendes du doyenné. Ladite pièce signée : Bosguillaume.

G. 285. (Cahier.) – Petit in-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1438-1439.** – « *Compotus Guillermi de Billy, in artibus magistri, in decretis licenciati, magistri testatorum et intestatorum tocius civitatis et diocesis Rothomagensis ad causam receptorum et solucionum a die festi S. Michaelis in Monte Garganoanno Domini 1438 usque ad diern martis quartam mensis maii anno domini 1439, qui Billy obiit tercia mensis maii predicticirca horamseptimam de releveya.* » – Approbation des testaments : de Thibaud Maroule, chanoine de Charlemesnil ; – de Robert Delestre, curé de Saint-Aignan-sur-Ry ; – de Jean La Mouque, curé du Grand-Quévilly ; – de Pierre Le Sonneur, curé de Saint-Gernain des Essours ; – de Jean de Rosay, curé de Duclair ; – de Morelet de Bétencourt, chevalier. – Compte signé par Pasquier, évêque de Meaux.

G. 286. (Cahier.) – Petit in-folio, 4 feuillets, parchemin.

**1439.** – « *Compotus Joannis Pajotet Petri Francisci, presbyterorum, commissorum ad officium magistri testatorum et intestatorum tocius civitatis et diocesis Rothomagensis pro reverendissimo in Christo patre et Domino Domino Ludovico de Lucemburgo... ad causam receptorum et solucionum a die Martis in festo S. Michaelis 1439 usque ad diem sabbati 28 novembris ejusdem anni, quo tempore dictus Pajot exercuit illud officium, et a dicta die.. usque ad festum S. Michaelis anno Domini 1440, quo tempore durante prefatus Francisci illud officium exercuit.* »

G. 287. (Cahier.) – In-folio, 2 feuillets, papier.

**1441-1442.** – « *Incipit registrum testamentorum sigillatorum sigillo venerabilis curie archiepiscopalis Rothomagensis videlicet a festo S. Michaelis 1441.... usque ad illud festum anno revoluto 1442.* » – Approbation des testaments : de Michel Saver, chanoine de Charlemesnil ; – de Michel Aalis, curé de Boissay-le-Châtel ; – de Guillaume Roisse, curé de Neufville Chant d'Oisel ; – de Guillaume Marinie, curé de Parnes ; – de Roger Mustel, vicomte de l'Eau de Rouen, de la paroisse de Saint-Patrice.

G. 288. (Cahier.) – In-folio, 4 feuillets, papier.

**1441-1442.** – « *Registrum emolumentum officii testamentorum civitatis et diocesis Rothomagensis incipens die penultiima mensis septembris anno Domini 1441, magistro Petro Francisci exercente illud officium et ad hoc per Reverendum patrem Dominum Ludovicum tituli quatuor coronatorum cardinalem de Lucemburgo, archiepiscopum Rothomagensem et Francie cancellarium, commissio usque ad illud festum.* » – Approbation du testament de Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches ; – legs montant à 150 livres ; droits dus à l'archevêque, 7 livres 10 sous ; – des testaments : de Pierre Lambert, curé de Berneville ; – de Philippe Noël, médecin ; – de M<sup>e</sup> Guillaume Havart ; – de Jeanne, femme de Jean Ovython, anglais ; – de demoiselle Galiote Du Chemin, de Toqueville. – Argent versé entre les mains de Pierre Cochon. – Compte signé par Le François.

G. 289. (Cahier.) – Petit in-folio, 2 feuillets, parchemin.

**1460-1461.** – « *Compotus Jacobi Fouques canonici Rothomagensis, magistri testatorum et intestatorum tocius civitatis et diocesis Rothomagensis... de receptis et solutionibus per ipsum magistrum intestatorum ad causam emolumentum hujusmodi officii factis videlicet a die sancti Michaelis anno Domini. 1460... usque ad simile festum S. Michaelis anno Domini 1461.* » – Reçu des exécuteurs de feu de bonne mémoire Zanon, en son vivant évêque de Bayeux, pour l'approbation et le compte de son testament, conformément à l'accord conclu avec les exécuteurs, 335 livres. – Total des recettes, 419 livres. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroy Charles.

G. 290. (Cahier.) – Petit in-folio, 9 feuillets, papier.

**1461-1462.** – « *Contrarotulus testamentorum sigillatorum sigillo curie archiepiscopalis Rothomagensis incipiens in festo S. Michaelis 29 septembris anno Domini 1461 et finiens anno revoluto per Egidium de Campis.* » – Approbation des testaments : de Guillaume Baudart, curé de Saint-Vincent d'Aubermare ; – de Raoul Élyes, curé de La Haye de Routot ; – de Jean Le Cuvier, curé d'Illois ; – de Guillaume Léger, curé de Saint-Symphorien ; – d'Ysembart Théroude, curé de Saint-Aubin-le-Cauf.

G. 291. (Cahier.) – Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

**1462-1463.** – « *Contrarotulus testamentorum sigillatorum sigillo curie Rothomagensis incipiens in festo S. Michaelis 29 mensis septembris anno Domini 1462 et finiens anno revoluto... per Egidium de Campis, presbyterum, in artibus magistrum et in jure civili licenciatum, dicte curie sigilliferum, magistro Jacobo Fouques tune magistro testatorum et intestatorum tocius eivitatis et diocesis Rothomagensis.* » – Approbation des testaments : de Guillaume Bourel, curé de Cleuville ; – de Regnaud Lejeune, curé de Trouville ; – de Thibaud Lorel, curé de Saint-Aubin ; – de Simon Saillebien, curé d'Auzouville ; – de Jean da Saint-Benoist, curé d'une portion de Bailly ; – de Jean Roussel, avocat ; – de Guillaume de Torchy, demeurant à l'hôpital de Saint-Antoine de Rouen ; – de Guillaume Feret, demeurant à l'hôpital de Saint-Thomas de Neufchâtel.

G. 292. (Cahier.) – Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

**1463-1464.** – « *Contrarotulus testamentorum sigillatorum sigillo curie archiepiscopalis Rothomagensis, incipiens in festo S. Michaelis 29 mensis septembris anno Domini 1463 et finiens anno revoluto, factus per Egidium de Campis, presbyterum, canonicum Rothomagensem, predicte curie sigilliferum.* » – Approbation des testaments : de Pierre Andrieu, curé de Notre-Dame d'Alihermont ; – de Jean de Bavielle, curé d'Épinay, au doyenné de Saint-Georges ; – de Richard Delamare, curé du Thuit-Simer ; – de Jean Douchet, curé de Saint-Vast de Dieppedalle ; – de Jean Jourdain, curé du Bourrai ; – de Robert Lache, curé de la Vieux-Rue ; – de Pierre Lesage, curé de Pormor ; – de Jean Vallet, curé de Berville.

G. 293. (Registre.) – Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

**1464-1465.** – « *Contrarotulus testamentorum sigillatorum sigillo curie archiepiscopalis Rothomagensis incipiens in festo S. Michaelis... anno domini 1464 et finiens anno revoluto... factus per Egidium de Campis, presbyterum, canonicum Rothomagensem, predicte curie, sigilliferum.* » – Approbation des testaments : de Robert Aubery, curé de Saint-Pierre du Pont Saint-Pierre ; – de Robert Busquet, curé de Brestot ; – de Jourdain, curé d'Oudalle ; – de Pierre La Rose, curé d'une des portions d'Andely ; – de Jean Le Barbier, curé de Monflaines ; – de Jean Le Rendu, curé de Franquevillette ; – de Jean Le Tirant, curé de Veauville ; – de Jean Ogier, curé du Vertbosc ; – de M<sup>e</sup> André Lorin ; – de Marguerite de La Heuze, dame de Noyers ; – de Jeanne Du Fay, dame du Fresne ; – de Denise, femme de Jean de Monnicauf, de Saint-Vivien de Rouen.

G. 294. (Cahier.) – Petit in-folio. 7 feuillets. papier.

**1465-1466.** – « *Contrarotulus testamentorum, grossatorum et sigillatorum sigillo curie archiepiscopalis Rothomagensis, incipiens in festo S. Michaelis 29 septembris 1465 et finiens anno revoluto per Egidium de Campis, presbyterum, canonicum Rothomagensem, predicte curie sigilliferum.* » – Approbation des testaments : de Guillaume Baron, curé de Graimbouville ; – de Denis Boutain, curé de Sainte-Marguerite ; – de Jean Dubust, curé de Cailly ; – de Mathieu de Bun, curé de Saint-Ouen-le-Manger ; – de Jean Grouchet, curé de Brachy ; – de Jean de La Caine, curé de Saint-Antoine-la-Forêt ; – de Nicolas de La Haulle, curé de Greuville ; – de Regnaud Orel, doyen d'Envermeu ; – de Guillaume de Beurain, bailli d'Eu ; – de Guillaume de Floques, évêque d'Évreux.

G. 295. (Cahier.) – In-folio, 4 feuillets, papier.

**1466-1467.** – « *Registrum emolumentum officii testatorum civitatis et diocesis Rothomagensis ad causam approbacionum compotorum testamentorum defunctorum in eisdem civitate et diocesi factum sub magistro Petro Picardi, canonico Rothomagensi, magistro officii hujusmodi testatorum*

*et intestatoru., incipiens a die festi S. Michaelis anno domini 1466 et finiens ad simile festum anno 1467.* » – Approbations des testaments : de Laurent de Beuserre, curé d'Angerville ; – de Jean Certain, curé d'Amfreville ; – de Georges Courel, curé de Bertreville ; – d'Adam Cyreau, doyen de Gournay ; – de Robert de La Place, curé de Thiédeville ; – de Jean de La Gaine, curé de Saint-Denys-en-Val ; – de Guillaume Louvet, curé de Saint-Martin-sur-Renelle ; – de dame Blanchette Blossel, du Bec-aux-Cauchois. – Compte signé par Guillaume Auber.

G. 296. (Cahier. – Petit in-folio, 2 feuillets, parchemin.

**1469-1470.** – *Compulus magistri testatorum et intestatorum tocius civitatis et diocesis Rothomagensis... de receptis et solucionibus per ipsum magistrum.... Ad causam emolumentum hujusmodi officii factis videlicet a die festi S. Michaelis... anno Domini 1469 usque ad simile festum anno domini 1470.* » – Pour les dépenses d'un voyage fait à Coutances par le maître des intestats et Guillaume Canevotte, commissaire du vicaire et official de Rouen, en vertu de l'autorité métropolitaine, pour dresser l'inventaire et procéder à la vente des biens meubles, de feu de bonne mémoire Mgr Richard, en son vivant, cardinal et évêque de Coutances ; deux serviteurs et quatre chevaux pendant neuf jours, 13 livres 8 sous 3 deniers. – Feuille de parchemin servant de couverture audit registre : mandement de Jean Pichon, chanoine de Rouen, licencié en décrets, juge et délégué au sujet des pensions annuelles de blé et d'avoines exigées du prieuré de Noyon-sur-Andelle par le monastère de Mortemer, de l'ordre de Cîteaux.

G. 297. (Cahier.) – Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

**1472-1473.** – « *Contrarotulus testamentorum grossatorum et sigillatorum sigillo magno curie archiepiscopalis Rothomagensis incipiens in festo S. Michaelis... anno Domini 1472 et finiens ad dictum festum 1473 factus per magistrum Egidium de Campis, canonicum Rothomagensem, dicte curie sigilliferum.* » – Approbation des testaments: de Antoine Crespin, archevêque de Narbonne ; – de Pierre Monfaut et Pierre Lesueur, avocats de la Cour de Rouen ; – de Robert Avis, Pierre Le Roux et Jean Paon, notaires de la même Cour ; – de Michel Canu, curé de Hacqueville ; – de Jean Dufou, curé de Saint-Paër ; – de Richard Duval, curé de Toqueville ; – de Raoul Gervais, curé de Salmonville-la-Sauvage ; – de Robert Le Duc, curé de Saint-Thurien ; – de Guillaume Le Francois, curé d'Avesnes ; – de Guillaume de Tallebot, curé d'Aubermesnil ; – de nobles hommes Guillaume Du Bosc, de Villiers, Guillaume Du Hestray, de Tourdeville, Jean Langlois, de Berville-sur-Seine ; – de Jean Le Roux, vicomte de Rouen ; – de Nicolas Miffault, de Saint-Jacques de Dieppe ; – de Jeanne Du Quesnay, de Fourmetot ; – de Jacqueline de Saint-Blimont, de Saint-Jacques de Dieppe ; – de Jeannette de Saint-Morice, du même lieu. – Feuille de parchemin servant de couverture : information sur la cure de Saint-Michel de La Haye ; bénéfice évalué à 28 livres de revenu annuel ; presbytère ruiné par l'incendie et reconstruit ; diminution dans la valeur de la cure attribuée aux guerres « qui ont eu cours longtemps. »

G. 298. (Cahier.) – Petit in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1473-1474.** – « *Registrum testamentorum grossatorum et sigillatorum sigillo magno curie archiepiscopalis Rothomagensis incipiens in festo S. Michaelis... anno Domini 1473 et finiens ad festum S. Michaelis 1474 ante revoluto per magistrum Egidium de Campis, canonicum Rothomagensem, dicte curie sigilliferum.* » – Approbation des testaments : de Pierre Turpin, évêque d'Évreux ; – de Jean Costé et Jean de Gisortz, notaires de la Cour de Rouen ; – de Gilles de Breteigny, curé de Grandchamp ; – de Robert Carbonnel, curé de Saint-Cande-le-Jeune ; – de Nicolas Crede, curé de Ricarville ; – de Robert de Gounor, curé de Quièvermont ; – de Michel Le Berrier, curé d'Estouteville ; – de Pierre Le Boucher, curé de Saint-Nicolas de La Taille ; – de Jean Le Courtois, curé de Blossenville ; – de Guillaume Lespeudri, curé de Bielleville ; – de Raoul Vaterel, curé de Saineville ; – de Richard Desmares, chevalier, de Daubeuf-le-Sec ; – d'Aldonce de Braquemont, dame de Rouville ; – de demoiselle Louise de La Rivière, de Saint-Mards-sur-Rille. – Feuille de parchemin servant de couverture : vidimus dutestaiien de Jeanne Boessel, de Notre-Dame-de-la-Ronde à Rouen elle élit sa sépulture en l'église Saint-Nicolas-le-Pointeur s'il plaît à son fils ; elle donne, pour être employées à sa sépulture, trois tasses d'argent et une ceinture jusqu'à concurrence de 40 francs ; à sa fille deux anneaux d'or et un *demi chaint* et son bon chaperon ; à sa

petite fille, ses deux bonnes robes et son meilleur chaperon après celui de sa mère, à une autre sa houplande de gris du dimanche et la ceinture.

G. 299. (Cahier.) – Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

**1475-1476.** – « *Registrum emolumentum officii tesla-torum et intestatorum civitatis et diocesis Rothomagensis ad causant appoobationum et compotorum defunctorum in eisdem civitate et diocesi Rothomagensi factum sub venerahiliet discreto viro magistro Michaelae de Batencourt, magistro hujusmodi officii...*, incipiens die festi S. Michaelis anno Domini 1474 et finiens ad similem diem S. Michaelis 1476. » – Approbation des testaments : de Georges Meriel, curé de Hécourt ; – de demoiselle Léonor[du Buhurc, de Saint-Sauveur de Rouen.–Total des recettes : 183 livres 14 sous 6 deniers.

G. 300. (Cahier.) – Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

**1475-1476.** – « *Contrarotulus testamentorum grossa-torum et sigillatorum sigillo magno curie archiepiscopalis Rothomagensis incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1414 et finiens ad festum S. Michaelis anno 1476 per magistrum Egidium de Campis, canonicum Rothomagensem et dicte curie sigilliferum.* » – Approbation des testaments : de Nicolas Espiejour, curé d'une des portions de Gonnevilliers ; – de Richard Le Grand, curé de Barneville ; – de Guillaume Le Moyne, curé d'Allouville ; – de Roger Prieur, curé de Notre-Dame de Gournay ; – de Jean Vastel, curé d'Auvilliers ; – de Guillaume Du Vivier, curé d'une des portions de l'église de Saint-Maclou de Ponloise ; – de Tristan de Bailleul, sieur de Laiut-Léger ; – de noble homme Jean de Fours ; – de demoiselle Clémence de Boschebert ; – de Jeanne Miffant, de Dieppe.

G. 301. (Cahier.) – Petit in-folio, 1 feuillets, parchemin.

**1476-1477.** – « *Compotus Pétri Picart, canonici Rothomagensis, magistri testatorum et intestatorum toeius civitatis et diocesis Rothomagensis... de receptis et solutionibus per ipsum magistrum...*, ad causam emolumentum hujusmodi officii factis... a die festi S. Michaelis anno Vomini 1466... usque ad simile festum anno 1467. » – Total des recettes : 147 livres. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroy Charles.

G. 302. (Cahier.) – In folio, 7 feuillets, papier.

**1483-1484.** – « *Registrum emolumentum officii testatorum et intestatorum curie archiepiscopalis Rothomagensis occasione testamentorum hujus civitatis et diocesis Rothomagensis grossatorum et approbatorum factura sub venerabili viro magistro Johanne Gouel, canonico ecclesie Rothomagensis, ipsius officii testatorum et intestatorum magistro...*, inceptum die S. Michaelis anno Domini 1483 et finitum ad similem diem anno Domini 1484. » – Approbation des testaments : de Guillaume de Saint-Paoul, chanoine de Vernon ; – de Jean Pestremol, notaire de la Cour de Rouen ; – de Michel Anfrie, curé de Letteguive (*Leta-judea*) ; – de Guillaume Caillouay, curé du Bus ; – de Gilles de Croville, curé de Surtoville ; – d'Étienne Delestre, curé de Montreuil ; – de Gilles Poitevin, curé de Sommary ; – de Nicolas Toussesmes, curé d'Arcanville ; – de Guillaume Duhamel, chapelain de Bosc-Roger ; – de Jean Bunel, prêtre, décédé en la maison de Saint-Antoine de Rouen ; – de Guillaume de Collemesnil, écuyer, de Tourville.

G. 303. (Cahier.) – In-folio, 5 feuillets, papier.

**1489-1490.** – « *Registrum emolumentum officii testatorum et intestatorum civitatis et diocesis Rothomagensis inceptum die S. Michaelis, anno Domini 1489, finiendum in consimili festo S. Michaelis, anno Domini 1490.* » – Approbation des testaments : de Jean Labbé, doyen de Cailly ; – d'Eustache de La Haye, curé de Saint-Étienne-des-Tonnelliers, de Rouen ; – de Guillaume Duhamel, curé de Camfleur ; – de Guillaume Lamy, curé de Saint-Nicolas du Mesnil ; – de Nicolas Langlois, curé d'Aubervilliers ; – de Jean Lemaître, curé de Vardes ; – de Nicolas Pouchet, curé d'Intraville (*Ystravilla*) ; – de Jean Poullain, curé du Thuit-Hébert ; – de nobles hommes Robert de Franqueville, d'Apperville, Guillaume Lenfant, d'Auffay, Guillaume Normanville, de Foucard Écalles ; – de Marie de Feuguerolles, de Cantelou. – Total des recettes : 218 livres.

G. 304. (Cahier.) – In-folio, 5 feuillets, papier.

**1494-1495.** – « *Registrum emolumentum officii testatorum et intestatorum occasione approbationum testamentorum grossatorum et approbatorum in diocesi Rothomagensi, de tempore venerabilis magistri Guillermi Austin, ecclesie Rothomagensis canonici, ipsius officii magistri, factum pro una annata incepta die S. Michaelis... anno Domini 1494 et finita in simili festo anno Domini 1495.* » – Approbation des testaments : de Guillaume Couillart, curé d'Écuquetot ; – de Firmin Dauvin, curé de La Crique ; – de Charles Macquerel, curé d'Hermanville ; – de Geoffroi Pommier, curé de Ocqueville ; – de Thomas Massieu, prêtre, de Saint-Pierre de Rouen ; – de Berenger Baril, prêtre ; – de Guiffin de Croismare, écuyer, de Saint-Vincent ; – de Mathieu Dupuis, écuyer, de Sainte Geneviève ; – de Richard de Harbouville, écuyer, de Thiouville-la-Regnard ; – de Jean Maquerel, chevalier, de Hermanville ; – de demoiselle Jeanne Alorge, de Saint-Vincent de Rouen ; – de demoiselle Catherine Martel, de Bures ; – de Jeanne de Rynel, de Saint-Jean de Cardonnay. – Total des recettes : 176 livres 8 sous.

G. 305. (Cahier.) – In-folio, 6 feuillets, papier.

**1517-1518.** – *Registrum magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis, occasione testamentorum grossatorum et approbatorum in dicta diocesi... pro una annata incepta die S. Michaelis, anno Domini 1517 et finienda in consimili die anno Domini 1518.* » – Approbation des testaments : de M. Robert Martin, curé de Manchouville ; – de Mathurin Osmont, curé de La Prée ; – de Michel Duquesne, chapelain de l'Hôpital du Roi ; – de Robert d'Esquetot, conseiller en la Cour du Parlement ; – de Pierre de Bavent, écuyer, d'Ipreville ; – de Pierre de Héris, écuyer, de Saint-Laurent-en-Caux ; – de Roger Le Vaillant, de Normanville ; – de demoiselle Henriette Le Roy, de Caveauville. – Total des recettes : 106 livres pour 133 testaments approuvés.

G. 306. (Cahier.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

**1527-1528.** – « *Registrum magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis... occasione testamentorum grossatorum et approbatorum dicte diocesis pro una annata incepta die festiva S. Michaelis, anno Domini 1527 et finienda in consimili die S. Michaelis 1528.* » – Approbation des testaments : de Thomas Maillard, trésorier de la collégiale de Blainville ; – de Philippe Dubreuil, curé de Criquetot ; – de Nicolas Castel alias Gorin, curé de Trouville ; – de Simon Crevon, curé de Claies ; – de Laurent Le Prévost, curé d'Espinoy ; – de nobles hommes Jean de Morant, de Maniquerville, Jean de Recuchon, d'Allouville.

G. 307. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1531-1532.** – « *Registrum magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis... occasione testamentorum dicte diocesis pro una annata incipiente die S. Michaelis 1531.* » – Approbation des testaments : de Jean de Bulletot, doyen de Valmont ; – de Claude Billon, curé de Requirecourt ; – de Brunet Chambonnet, curé d'Estelent ; – de Nicolas Gastimesnil, curé de la première portion de Gonnevillle ; – de Pierre Laignel, curé de Héronchel ; – de nobles hommes Jean Dampierre, d'Imbleville, Jean Halle, de Sainte-Opportune, Geoffroi Miffant, de Saint-Jacques de Dieppe, Jean de Pymont, d'Envermeu ; – de demoiselle Marie de Crasmesnil, de Touffreville. – Total des recettes : 137 livres ; 744 testaments approuvés ; 20 deniers pour chaque approbation. – Comptes signés par Reboursel, Dufay, Jean de Castignolles, de Montdor, Sedille, Le Conte.

G. 308. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier.

**1532-1533.** – « *Registrum venerabilis viri magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis, occasione testamentorum grossatorum et approbatorum dicte diocesis pro una annata incepta die festiva S. Michaelis 1532.* » – Approbation des testaments : de Jean Grenet, curé de Saint Laurent ; – de Lenfant, curé d'Angerville-la-Martel ; – de nobles hommes René de Levemont, de Mouflaines, Dominique Du Chastel, de Sommersy.

G. 309. (Cahier.) – In-folio, 10 feuillets, papier.

**1533-1534.** – « *Compotus registri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis... occasione testamentorum grossatorum et approbatorum pro una annata in cipiente infesto S. Michaelis anno Domini 1533, et finienda inconsimili die anno Domini 1534.* » – Approbation des testaments : de M<sup>e</sup> Pierre Roussel, curé d'Elbeuf ; – de Pierre Parmentier, vicaire de Saint-Crespin ; – de Robert Anquetil, avocat, de Saint-Lo de Rouen ; – de nobles hommes, Pierre Héris de Saint-Laurent-en-Caux, Pierre de Saint-Ouen, de Saint-Ouen, Georges de Villiers, de Hennesis ; – de demoiselles Catherine de La Mare, de Honguemare ; de Barbe Des Essarls, du Bois-Hulin.

G. 310. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1532-1536.** – « *Registrum venerabilis viri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis... ad causam testamentorum grossatorum et approbatorum dicte diocesis pro una annata incepta in festo S. Michaelis anno Domini 1535.* » – Approbation des testaments : de Richard Feré, chanoine de Notre-Dame-de la-Ronde ; – de Robert Benest, curé de Veulettes ; – de Hélie de La Haye, curé de Martigny ; – de Laurent Théroulde, curé de Franquevillette ; – de Guillaume Le Grand, vicaire de Campigneule ; – de Jean Lesueur, conseiller du Roi ; – de Jean de Bauquemare, avocat au Parlement de Rouen ; – de Pierre de Calège, chevalier, d'Yébleron ; – de Jean Austin, seigneur de Hanouart.

G. 311. (Cahier.) – In-folio, 1 feuillet, parchemin ; 5 feuillets, papier.

**1542-1543.** – « *Registrum magistri testatorum, et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis pro una annata incepta in festo S. Michaelis anno Domini 1542.* » – Approbation des testaments de Jean Challot, vicaire d'Écalles-sur-Cailly ; – de Jean Le Roy, vicaire de Bourdainville ; – d'Antoine de Bethencourt, du Bosc-Asselin. – Total des recettes : 127 livres 2 sous 4 deniers ; 671 testaments approuvés, y compris 69 testaments scellés du sceau de la Cour. – Compte signé par Le Rat, Jean de Castignolles, Gombault, Sédille.

G. 312. (Cahier.) – In-folio, 1 feuillet, parchemin ; 6 feuillets, papier.

**1543-1544.** – « *Registrum magistri testatorum et intestatorum totius civitatis et diocesis Rothomagensis ac episcoporum provincie, occasione testamentorum grossatorum et approbatorum dicte diocesis pro una annata incepta in festo S. Michaelis anno Domini 1543... et finita in consimili festo anno Domini 1544.* » – Approbation des testaments : de Charles Lefèvre, doyen de Saint-Romain ; – de Henri Boyvin, curé d'Auberville ; – de Guillaume de Coulongne, curé de Grugny ; – de Geoffroi de La Mare, curé de Hautot-le-Vatois ; – de Pierre Le Bourgeois, curé de Vuy (*Vyacum*) ; – de Geoffroi Le Jeune, curé d'Anglesqueville ; – de Roger Turquier, curé de Saint-Martin-sur-Renelle ; – de maître Jean Casin, de Bouquetot ; – de Jean de Gruchy, écuyer, de La Chaussée ; – de demoiselle Marie de Gerponville, de Bretteville ; – d'Antoinette Dupuis, de Montebourg ; – de La Sainte du Londel ; – de Nigasia, veuve de Jacques Lalemant, de Saint-Godard de Rouen. – 104 testaments grossoyés ou approuvés. – Compte signé par Jean de Castignolles, Gombault, de La Barate, Sédille, Bretel.

G. 313. (Registre.) – In-folio, 5 feuillets, papier.

**1446.** – « *Compotus particularis Petri Francisci de receptis et misiis per dictum Petrum factis ad causam quarundam visitationum per reverendissimum in Christo patrem et dominum dominum Radulphum, miseratione divina Rothomagensem archiepiscopum, in certis ecclesiis seu monasteriis factarum a die 1<sup>o</sup> septembres anno Domini 1446 qua die prefatus dominus archiepiscopus pro dicta anno visitare inceptit suam diocesim.* » – Procurations (droit de visite) payées : par le monastère de Saint-Victor en Caux, 2 livres ; – par le prieuré de Noyon-sur-Andelle, 2 livres ; – par celui de Auffay, 8 livres ; – par celui de Bacqueville, 9 livres ; – par la collégiale de Charle-mesnil, 60 sous ; – par le prieuré d'Euvermeu, 9 livres ; – par celui de Bures, près Neufchâtel, 15 livres ; – à Pierre Pennier, de Port-Saint-Gilles, pour vente de trois barils de vin rouge, 4 livres ; – à Pierre Hamon, curé du même lieu, pour six queues et un baril de vin blanc, 50 livres 14 sous ; – poire achetée à Rougemontier ; – cervoise achetée chez un brasseur de Rouen. – Compte signé par Raoul Roussel, archevêque de Rouen.

G. 314. (Liasse.) – 25 pièces, papier.

**1724-1755.** – Comptes des déports du diocèse de Rouen rendus à l'archevêque par: Guillaume Adam ; – Claude-François Esmaugard ; – Armand-Louis-François Soret ; – Jean-Pierre Pellevé, procureur au Parlement de Rouen ; – Jean-Pierre-Gervais Pellevé. – En 1734, Perchel, avocat de l'archevêché, 40 livres de pension ; – M. Le Gay, secrétaire de l'archevêché. – Pour les sermons de l'avent et du carême prêches d'ordinaire par les Jésuites, 360 livres ; – pour ceux de l'Octave du Saint-Sacrement et de l'Assomption prêches d'ordinaire par les pères Capucins, 74 livres ; – pour la cotisation de l'Hôpital général, 500 livres ; – pour la rétribution de l'antienne *O Virgo Virginum*, au distributeur du chapitre de Rouen, 52 livres 1 sou ; – pour les trente prébendes de Saint-Romain, 710 livres ; – pour les frais de la cène en la cathédrale de Rouen, 553 livres ; – deux grandes boîtes chargées de l'écusson de l'archevêque peintes par le sieur Le Prince, peintre ordinaire de l'archevêché ; – amandes et confitures achetées chez le confiseur ; – grandes et petites jattes achetées pour la cérémonie de la cène à Saint-Saëns par les soins du sieur Davoult, curé, auquel on donne comme gratification un bréviaire ; – toile et pain pour les pauvres ; – gâteaux pour les chanoines. – Comptes signés par Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 315. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

**1731-1767.** – Comptes des déports de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin français présentés à l'archevêque Mgr de Saulx-Tavanes et à M. Papavoine de Canappeville, archidiacre dudit archidiaconé, par François Soret et Philibert Mellon Soret, receveurs, desdits déports. – Lettre de François Soret à l'archevêque pour réclamer sa protection ; depuis 1735 jusqu'en 1740, il n'a cessé d'éprouver des pertes dans la ferme des déports ; il exprime la crainte de ne pouvoir les réparer, « attendu que les meilleures cures du vicariat qui sont situées dans le doyenné de Chaumont sont à présent de si petite valeur, que, s'il arrivait des déports, il n'en tirerait rien, parla raison que M. le comte de Charolais a couvert tout le pays de gibier qui mange tout. » – 120 livres de gratifications offertes chaque année par l'archevêque sur le produit des déports aux doyens ruraux. – Aumônes aux pauvres de Pontoise. – Papavoine de Canappeville, archidiacre en vertu de la résignation de son oncle et moyennant une pension de 500 livres qu'il fait à celui-ci. – M. de Ruppierre, commandeur de la commanderie de Louviers et de Vaulimont, fait saisie sur le déport d'Omerville, à raison d'un trait de dîme qu'il prétend appartenir à sa commanderie. – Comptes signés par Soret, de Canappeville, quelques-uns par l'archevêque Nicolas de Saulx-Tavanes.

G. 316. (Registre.) – In-folio. 10 feuillets, papier.

**1429-1430.** – « Le compte des recopies et mises des revenus et émoluments de la vicairie de Pontoise et de Veulguessin-le-François, le siège archiépiscopal vacant par la translacion de très-révérend père en Dieu, Monseigneur le cardinal, derrain archevesque de Rouen, à l'archevesché de Besancon, reçues et faictes par moy Jehan Volet, prestre, receveur de la dicte vicairie, commis ad ce par le vénérable chappitre de l'église de Rouen, sous vénérable et circumspeete personne M. M<sup>e</sup> Jehan Rube, chanoine d'ieelle église et vicaire dudit lieu, depuis le troisième jour de décembre l'an 1429 que le dit siège fut dit et déclaré estre vacant, jusques au dit jour, l'an révolu. » – Total des recettes : 169 livres, 2 queues de vin, 4 setiers de blé et 2 setiers d'avoine. – Conflit de juridiction entre le vicaire de Pontoise et le prévôt de cette ville, qui voulait « mettre empeschement à ce que le vicaire ne coguust de lay à lay et par espécial quant le deffendeur vouloit décliner, sur quoi fut délibéré que le vicaire trouveroit la meilleure voye et la plus doulce devers le prevost, ad ce que les choses demourassent sans procès en leur estat. » – Mentions : de prisons brisées par les prisonniers ; – de « gendarmes boutés en l'hostel de Monseigneur ; » – de subsides octroyés à la ville ; – de Pierre Boutart, conseiller de l'archevêché en cour laïque à Pantoise, aux gages de 4 livres par an. – Lettres de non-résidence accordées à des curés. – Compte non signé.

G. 317. (Cahier.) – In-folio, 6 feuillets, papier.

**1447-1448.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente a die undecima mensis marcii anno Domini 1447 et usque ad eam diem anno Domini 1448 anno revoluto traditus et redditus, per Johannem Voleti...* » – 9 dispenses de résidence accordées à des curés. – Procès avec le monastère de Marmoutier à

l'occasion de l'emprisonnement d'un religieux de cette maison, Pierre Duval. – Condamnations : à 30 sous d'amende, de Jean Bonnet, curé de Jusiers, pour avoir, à son escient, donné la communion pascalle à une excommuniée, Jeanne La Pouchette ; – à 20 sous d'amende, de ladite femme ; – à 24 sous d'amende, d'un paysan qui avait cru se guérir de la fièvre en s'appliquant sur le corps du pain taillé en forme d'hostie où certains mots étaient écrits. – Incomplet.

G. 318. (Registre.) – In-folio, 15 feuillets, papier.

**1452-1453.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente a die festi S. Remigii 1<sup>a</sup> mensis octobris anno Domini 1452 usque ad eamdem diem anno Domini 1453, anno revoluto, traditus et redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 7 dispenses de résidence accordées à des curés. – Procès : avec les religieux de l'Hôtel-Dieu ; – avec le couvent de Marmoutier à l'occasion du prieur de Villeperreux, incarcéré pour ses démerites ; – avec le prévôt, pour avoir proféré certaines menaces contre les juges d'église, annonçant que celui qui ferait citer devant eux un laïque aurait à l'amender ; – ordre de la part du vicaire aux curés de la ville de publier que quiconque troublerait la juridiction ecclésiastique était excommunié par l'autorité des canons ; – lettres du Roi obtenues par le procureur général à l'instigation du prévôt, portant injonction au bailli de Senlis, dans le cas où il serait constaté que le vicaire eût donné l'ordre dont on l'accusait, et que les curés l'eussent exécuté, de les appréhender et de les mener prisonniers à la conciergerie du Parlement de Paris. – Voyage à Paris pour obtenir un prédicateur pour le synode de Pontoise. – Sermons solennels prêches : le jour de *Lætare*, par Jean Picot, écolier de Paris, 27 sous ; – le jour des Rameaux, par Jean Béguin, licencié en théologie de Paris, 10 sous. – Résidence de l'archevêque à Pontoise. – Compte signé par Le François, Roussel, Guérould.

G. 319. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1453-1455.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno-integro incipiente a nona die mensis julii anno Domini qua 1453 die fuit adepta possessio dignitatis archiepiscopalis Rothomagensis pro et nomine Reverendissimi in Christo patris et Domini Domini Guillelmi, miseratione divina tituli S. Martini in montibus cardinalis, de Estoutevilla vulgariter nuncupati, Rothomagensis archiepiscopi, usque ad eamdem diem anno Domini 1454 anno revoluto et de dicta die 9<sup>a</sup> mensis julii usque ad festum S. Michaelis excludere inde proxime sequens traditus et redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – Condamnations : à 24 sous d'amende du curé de Trie-Château, pour n'avoir point résidé dans sa cure, ne s'être point acquitté du service divin et avoir mis du foin dans l'église paroissiale ; – à 44 sous, d'un particulier qui avait joué aux dés sur l'autel Saint-Michel, en l'église de Ville-Tertre ; – à 16 sous, d'un autre qui avait charrié des gerbes le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur ; – à 16 sous, d'un paroissien d'Amblainville, pour avoir prononcé des paroles qui sentaient le sortilège. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles.

G. 320. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1453-1455.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente a nona die mensis julii anno Domini 1453 traditus et redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 8 dispenses de résidence accordées à des curés. – Achat de dix milles amandes pour l'entrée de l'archevêque à Rouen ; – à ceux qui les cueillirent aux arbres à Paris, 48 sous. – Voyage à Paris pour chercher un prédicateur pour le synode. – Condamnation à 8 sous d'amende d'une femme qui avait prétendu guérir les malades au moyen de sortilège. – Deux femmes suspectées de sortilège-, d'invocation des démons et d'homicide, mises en prison ; – conflit de juridiction à leur sujet entre le vicaire et le prévôt de Chaumont ; – rendues au vicaire, à condition qu'après qu'il leur aurait fait leur procès, de concert avec l'inquisiteur, qu'il aurait porté sa sentence sur les points qui intéressaient la juridiction ecclésiastique, et qu'il les aurait fait prêcher, il les rendrait au prévôt. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles.

G. 321. (Cahiers.) – In-folio, 35 feuillets, papier.

**1454-1461.** – « *Compotus seu status affinamenti factus omnium arreragiorum emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare reverendissimo in Christo patri et Domino Domino cardinali de Estoutevilla, episcopo Ostiensi et Rothomagensi archiepiscopo, de annis Domini 1454-1461, debitorum... magistro Johanni Voleti, dicti loci Pontisare vicario, ad recuperandum traditus.* » – Signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles. – Cinq exemplaires du même compte.

G. 322. (Registre.) – In-folio, 6 feuillets, papier.

**1458-1461.** – « *Compotus seu status ad partem per modum affinamenti factus omnium arreragiorum emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare, Reverendissimo in Christo et Domino Domino cardinali, Ostiensi episcopo et archiepiscopo Rothomagensi, de annis Domini 1458, 1459, 1460 et 1461 debitis.... magistro Johanni Voleti ad recuperandum traditus.* » Signé par Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Le François.

G. 323. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1463-1464.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente anno Domini 1463 in festo S. Michaelis.... et finiente dicta die festi S. Michaelis anno Domini 1464°. traditus per Johannem Voleti.* – » 11 dispenses de résidence accordées à des curés. – Jean Simon et Pierre Poignant, avocats à Paris, conseillers de l'archevêque, aux gages de 6 écus. – Voyage à Paris pour chercher un prédicateur pour le synode. – Condamnations : à 16 sous d'amende, d'un curé, pour s'être abstenu de résider sans autorisation ; – à 12 sous, d'un autre curé, pour n'avoir point comparu depuis deux ans au synode et à la calende ; – à 54 sous, d'un vagabond qui cherchait des trésors, en s'aidant de certaines baguettes en manière de sortilège.

G. 324. (Registre.) – In-folio, 22 feuillets, papier.

**1464-1465.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno incipiente anno Domini 1464 in festo S. Michealis.... et finiente dicta die festo S. Michaelis anno Domini 1465.... traditus per magistrum johannem Voleti...* » – 11 dispenses de résidence accordées à des curés. – Voyage à Paris pour chercher un prédicateur pour le synode. – Condamnation à la prison, d'un curé qui s'était permis de refuser l'absolution à ses paroissiens, jusqu'à ce qu'ils lui eussent payé certains droits qu'il réclamait. – Jean Simon, avocat, conseiller de l'archevêque.

G. 325. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1465-1466.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1465.... et finiente dicta die festi S. Michaelis.... anno Domini 1466.... redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 7 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Évêquemont. – Au prédicateur du synode, pour ses gages et pour frais de voyage, 12 sous. – Dépense d'un prisonnier, 10 sous par mois. – A un verrier, pour 3 verrières, 32 sous. – Conflit de juridiction avec le prévôt. – Compte signé par Geoffroi Charles et Le François.

G. 326. (Cahiers.) – In-folio, 55 feuillets, papier.

**1454-1466.** – « *Compotus seu status per modum affinamenti factus omnium arreragiorum emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare Reverendissimo in Christo patri et Domino Domino Cardinali de Estoutevilla, episcopo Ostiensi et Rothomagensi archiepiscoso, de annis Domini 1454-1466 debitis... magistro Johanni Voleti, dicti loci vicario, ad recuperandum traditus.* » – Clos de Bessac, près de Meulan, sur lequel l'archevêque avait coutume de prendre chaque année deux queues de vin de rente, inculte et inutile. – Compte signé par Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Le François et Volet. – Cinq exemplaires du même compte.

G. 327. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1466-1467.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festi S. Michaelis anno Domini 1466<sup>a</sup> et finiente dicta die festi S.*

*Michaelis anno Domini 1467 traditus per magistrum Johannem Voleti... »* – 8 dispenses de résidence accordées à des curés. – Conflits de juridiction avec Guillaume Champion, prévôt ou maire de Pontoise. – Procès avec l'Hôtel-Dieu. – Mariages clandestins à Evêquemont. – Assassinat du seigneur de Jouy-en-Telles. – Poursuites contre un curé qui avait procédé, sans autorisation, à l'inhumation d'une femme morte de mort violente. – Condamnations: à une amende de 60 sous, d'un particulier qui avait consulté une sorcière sur le moyen de tromper au jeu de cartes ; – à une amende de 10 sous, d'un autre qui n'avait point fait la communion à Pâques, – Jean Simon, avocat au Parlement de Paris, conseiller de l'archevêque. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles.

G. 328. (Registre.) – In-folio, 21 feuillets, papier.

**1467-1468.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1467... et finiente dicto die festi S. Michaelis anno Domini 1468, redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 7 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnation à 16 livres d'amende de Jean Polluart, écuyer, qui s'était marié, sans bans, dans la chapelle de Notre-Dame de Gaillonnet, avec Guidonne de Saint-Cyr, fiancée à Guillaume de La Bruière. – Jean Simon et Jean de Nanterre, avocats au Parlement de Paris, conseillers de l'archevêque. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Volet.

G. 329. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1468-1469.** – « *Compotus eniolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1468... et finiente dicta die festi S. Michaelis anno Domini 1469.... redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 10 dispenses de résidence accordées à des curés, payées chacune 16 sous. – Mariages clandestins à Évêquemont et au prieuré de Montalet. – Condamnation à 5 sous d'amende, d'un particulier qui avait péché, la veille de l'Annonciation de Notre-Dame, jusqu'à minuit. – Jean Simon et Jean de Nanterre, conseillers de l'archevêque. – Prix : de la journée du maçon à Pontoise, 3 sous 4 deniers ; de quatre setiers de blé, 36 sous. – Compte signé par Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Volet.

G. 330. (Registre.) – In-folio, 22 feuillets, papier.

**1469-1470.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1469 et finiente anno Domini 1470...-redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 9 dispenses de résidence accordées à des curés. – Réparations au manoir de Pontoise. – Prix de 4 seliers de blé audit lieu, 36 sous parisis. – Jean Simon et Jean de Nanterre, conseillers de l'archevêque. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber.

G. 331. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1470-1471.** – « *Compotus emolumentorum cime ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1471° et finiente in dicto festo S. Michaelis anno Domini 1471.... redditus per magistrum Johannem Voleti....* » – 13 dispenses de résidence accordées à des curés. – Clerc de Saint-Maclou de Pontoise frappé par un particulier en jouant à *cipard*. – Jean de Nanterre, avocat au Parlement de Paris, conseiller de l'archevêque. – Frais de nourriture d'un prisonnier pendant un mois, 10 sous. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Volet.

G. 332. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1471-1472.** « *Comptus emolumentorum curie Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno intégra incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1471 et finiente in dicto festo S. Michaelis anno Domini 1472°... redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 11 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 20 sous d'amende, du curé de Tessancourt, pour n'avoir comparu ni au synode ni à la calende depuis deux ans, contrairement à la promesse qu'il avait faite lors de son installation ; – à 20 sous d'amende, d'un autre ecclésiastique, pour avoir vendu le bréviaire de son frère que celui-ci lui avait prêté pour dire ses heures ; – à 16 sous d'amende, de

deux particuliers qui avaient consulté le sorcier. – Jean de Nanterre, conseiller de l'archevêque. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 333. (Registre.) – In-folio, 28 feuillets, papier.

**1472-1473.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1472 et finiente in dicto festo S. Michaelis anno Domini 1473. redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 10 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Evêquemont. – Condamnations : à 60 sous d'amende, d'un ecclésiastique qui avait joué avec trois particuliers, dans un lieu saint et sans permission, une farce deshonnête ; – à 8 sous, d'un paysan de Véteuil qui, la veille de la Saint-Pierre et Saint-Paul, avait pris un tison au feu de joie qu'on avait coutume d'allumer, et l'avait jeté par manière de plaisanterie sur un clerc qui se trouvait là. – Poursuites contre un paysan de Gargenville, qui avait fait publier par un *quidam abuseur*, se disant médecin passant, qu'il y avait dans la paroisse deux sorcières qui avaient empoisonné sa fille et qui lui avait donné de l'argent pour les désigner, en baine de ces femmes avec lesquelles il était en procès. – Jean de Nanterre, conseiller de l'archevêque.

G. 334. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1473-1474.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1473° et finiente in dicto festo S. Michaelis... Anno Domini 1474... redditus per magistrum Johannem Valeti.* » – 7 dispenses de résidence. – Mariages clandestins à Evêquemont. – Poursuites contre le curé de Briençon, pour avoir, le jour de la Purification, dit la messe dès l'aurore et n'avoir point béni les cierges de ses paroissiens. – Condamnation à une amende de 12 sous, d'un paroissien d'Aronville, pour n'avoir point fait ses Pâques depuis trois ans. – Jean de Nanterre, conseiller de l'archevêque. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber.

G. 335. (Registre.) – In-folio, 30 feuillets, papier.

**1474-1475.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1474 et finiente in dicto festo S. Michaelis anno Domini 1475... redditus per magistrum Johannem Voleti.* » – 7 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à l'amende, de Geoffroi Lélou, doyen de Meulan, pour avoir excommunié Jean Torset, prêtre desservant de l'église de Vigny, parce qu'il n'avait point comparu à la calende de décembre ; – d'un autre ecclésiastique qui avait joué, à Corneilles, pendant les vêpres avec deux particuliers ; – de deux paysans d'Avernes qui avaient joué aux cartes la nuit et avaient blasphémé. – Jean de Nanterre, conseiller de l'archevêque. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber.

G. 336. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier.

**1475-1476.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie pro uno anno integro incipiente in festo S. Michaelis anno Domini 1476... ac pro uno mense inde sequente... redditus per Johannem Bellefemme, heredem et executorum testamenti... deffuncti magistri Johannis Voleti.* » – 8 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Evêquemont. – Condamnations : à 40 sous d'amende, de Henri Croquevievre, de Saint-Brice de Chaumont, pour avoir, en manière de dérision et après leur messe, fait manger, à des prêtres qu'il avait invité à dîner, de la chair de chien et de rats, et les avoir rendus malades ; – à 16 sous, de Colin Le Cousteur, d'Ivry-le-Temple, et de sa femme, pour avoir fait leurs Pâques sans permission de leur curé dans la chapelle des Templiers de ladite paroisse, lieu d'exemption. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Bellefemme.

G. 337. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, papier.

**1476-1477.** – « *Compotus arreragiorum emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie ex compoto novissimo deffuncti magistri Johanni Voleti anno scilicet Domini 1476... Reverendissimo in Christo patri et Domino Domino Guillelmo Cardinati de Estontevilla,*

*Rothomagensi archiepiscopo, debitorum, traditorum Magistro Nicolao de la Quesnaye, vicario et receptori, ad recuperandum super singuli, debitoribus.* » – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Jean Masselin.

G. 338. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1476-1477.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vnlgassini Francie pro mensibus undecim incipientibus in festo Omnium Sanctorum anno Domini 1476 et finientibus in festo S. Michaelis.... anno Domini 1477.... redditus per me Nicolaum de la Quesnaye, in jure canonico licenciatum, ad officium vicariatûs et recepte emolumentorum predictorum per venerabiles et circumspectos viros dominos et magistros magistros Johannem de Gouvys et Guillelmum Mesardi, vicarios generales.... cardinalis de Estoutevilla commissum...* » – 30 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Evêquemont et dans la chapelle des templiers d'Ivry-le-Temple. – Condamnations : à 32 sous d'amende, de quatre particuliers de Triel, pour avoir, sans permission de justice, joué un mystère de Saint-Victor ; – à 10 sous d'amende, d'un particulier de la même localité pour avoir descendu de sa huche la statue d'une noble dame qui se trouvait près de l'autel de Sainte-Anne, afin de la faire servir à la représentation d'une idole, au mystère de Saint-Victor ; – à 10 sous d'amende, d'un autre particulier qui avait fait jouer des comédiens dans le cimetière de Triel, malgré la défense du chapelain ; – à 10 sous d'amende, de Vincent de La Roque, chapelain de Mesy, pour n'avoir point signifié les testaments du seigneur de Longuesse et de sa femme dans le délai prescrit par les constitutions synodales ; – à 6 sous d'amende, d'un tavernier de Magny, pour avoir, malgré la défense, laissé jouer chez lui aux cartes jour et nuit, avoir fourni les cartes et la chandelle. – *Paillart Bourguignon*, injure grossière. – Jean de Nanterre, conseiller de l'archevêque, aux gages de 7 livres 14 sous. – Compte signé par Jean de Gouvys, Guillaume Mesard, Le François, Guillaume Auber, Jean Masselin, de La Quesnaye.

G. 339. (.Registre.) – In-folio, 22 feuillets, papier.

**1477-1478.** – « *Compotus emolumentorum ecclesiastice curie Pontisare et Vnlgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1477 et finiens ad consimile festum anno 1478.... redditus per me Nicolaum de la Quesnaye.* » – 4 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Évêquemont et dans la chapelle d'Ivry-le-Temple. – Condamnation, à une amende de 20 sous, d'un paysan qui avait charrié le jour de Saint-Barthélemy. – Pierre de Breban et Jean de Nanterre, conseillers de l'archevêque, aux gages de 7 livres 16 sous chacun. – Compte signé par Jean Masselin, Jean de Gouvys, Guillaume Mesard, Guillaume Auber et Le François.

G. 340. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier.

**1483-1484.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vnlgassini Francie incipiens die 5<sup>a</sup> maii anno Domini 1483, qua Reverendissimus in Christo pater et Dominus Rothomagensis archiepiscopus quietem (sic) adeptus est possessionem et finiens ad festum S. Michaelis anno 1484.... redditus per me Nicolaum Hebert, ad vicariatûs officium et recepte predictorum emolumentorum per prefatum Reverendissimum Dominum nec non venerabiles circumspectos atque litteratissimos ejus officarios commissum.* » – 46 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 4 sous d'amende, de Nicolas Darée, curé de Jusiers, pour n'avoir point dit la messe à l'église paroissiale le jour de Saint-Romain, prétendant que c'était aux religieux à la dire ; – à 16 sous d'amende, du chapelain de Villeneuve-Saint-Martin, pour n'avoir point admis en son église les envoyés du couvent de Saint-Martin en Ardennes, bien qu'ils eussent l'autorisation de l'archevêque ; – à 26 sous d'amende, d'un particulier qui, pour tromper une fille, lui avait promis de l'épouser, en lui disant ironiquement yo ; – à 32 sous, d'un paysan de Saint-Martin d'Aix et de ses complices qui avaient insulté un nouveau marié, l'avaient nommé l'évêque du charivari et avaient voulu lui faire chevaucher l'âne. – Mises faites pour la neufve maison *archiépiscopale* édifée à Pontoise. – Michel Casement, verrier, demeurant à Paris, 40 pieds de verre à 8 blancs le pied. » – Maître Jean de Nanterre et Jean Le Maître, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 8 livres 3 sous 4 deniers. – Compte signé par Jean Masselin, Guillaume Mesard, de Gouvys.

G. 341. – (Registre.) – In-folio, 34 feuillets papier.

**1485-1485.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie in festo S. Michaelis anno Domini 1484 incipiens, finiensque ad consimile festum... anno revoluto... redditus per me Nicolaum Hebert.* » – 37 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins en l'exemption de Chaumont, à Ivry-le-Temple, en la chapelle de Caillouet, à l'abbaye de Marché-Raoul. – Lettres de quêtes accordées à Saint-Antoine de Viennois, Saint-Lazare de Jérusalem, Saint-Hubert en Ardennes, Notre-Dame d'Ouille, Notre-Dame du Puy, Saint-Quentin en Vermandois, etc. – Poursuites : contre cinq particuliers pour avoir consulté un devin inventeur de trésors ; – contre six paysans de Follainville, pour avoir travaillé trois ou quatre heures le jour de Saint-Marc, et avoir consacré le gain de cette journée au jeu qui a lieu chaque année en leur village le 1<sup>er</sup> mai ; chacun à 4 sous d'amende. – Condamnation, à 50 sous d'amende, d'un paysan de Limay, pour avoir laissé battre et blesser chez lui un de ses serviteurs par les gendarmes de Mantes. – Jean de Nanterre, nommé procureur du Roi, remplacé par Jean de La Haye comme conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Dépense d'un prisonnier en pain pendant 15 semaines, 17 sous 6 deniers. – « Mises faites pour la neuve maison tant en la closture des gardins que pour avoir mis hors les terraux desdits gardins... ; compagnon manœuvre, 2 sous par jour ; verre de la salle acheté de Jean de La Salle, à raison de 2 sous 4 deniers pour pied. » – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Jean Masselin, Guillaume Mesard, de Groussy.

G. 342. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1485-1486.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1485, finiensque ad consimile festum anno revoluto.. redditus per me Nicolaum Hebert.* » – 39 dispenses de résidence accordées à des curés. – Poursuites : contre le chapelain de Hérouville, pour n'avoir point, le jour de Noël, tenu l'offertoire à la grand'messe ; – contre un paysan de Saint-Cyr, pour avoir charrié 2 poinçons de cidre le jour de Saint-Thomas. – Mariages clandestins à Évêquemont. – Maîtres Jean de La Haye et Jean Le Maître, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 8 livres chacun. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, Jean Masselin, Mesard, de Groussy.

G. 343. (Registre.) – in-folio, 34 feuillets, papier.

**1486-1487.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1486 finiensque ad consimile festum anno revoluto... redditus per Nicolaum Hebert.* » – 36 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins en l'exemption de la Trinité. – Condamnations : à 30 sous d'amende, du chapelain de Guernes, pour avoir porté un bonnet et des chaussures rouges et avoir joué de l'épée en l'église de la paroisse ; – à 60 sous, de deux paysans de Saraincourt, pour s'être vantés d'être allé consulter le devin et d'avoir appris par lui qu'une femme avait voulu les empoisonner. – Curé de Triel, obligé à restituer au messager des Quinze-Vingts aveugles de Paris ce qu'il avait exigé de lui indûment. – Dépenses faites pour la maison du vicariat de Pontoise. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Jean Masselin, Guillaume Mesard, de Groussy.

G. 344. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1487-1488.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1487 et ad consimile festum anno revoluto finiens... redditus per me Nicolaum Hebert.* » – 40 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 40 sous d'amende, du curé de Loconville, pour avoir refusé de faire la cérémonie des relevailles pour une de ses paroissiennes à la messe paroissiale et avoir retenu une partie de l'argent pour l'indult du beurre ; – à 100 sous d'amende, du chapelain de Guernes, pour avoir brisé une croix placée sur la tombe de la veuve Ferrant, bien qu'il eût donné lui-même la permission de l'y mettre ; – à 24 sous d'amende, d'un paysan qui avait consulté le devin à l'occasion de la mort de trois chevaux de son père. – Maîtres Jean de La Haye et Jean Le Maître, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 8 livres chacun. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Jean Masselin, Guillaume Mesard.

G. 345. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1788-1789.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1488 incipiens et ad consimile festum anno revoluto finiens... redditus per me Nicolaum Hebert* » – 42 dispenses de résidence accordées à des curés. – Bigame condamné à l'échelle. – Procès avec l'évêque de Chartres au sujet de certaines îles qu'il prétendait faire partie de son diocèse, et non du vicariat de Pontoise. – Condamnations : à 8 livres d'amende, du curé de Vuy, qui avait cité à Rouen quelques-uns de ses paroissiens pour les molester ; – à 6 sous d'amende, d'un paysan de Santeuil pour avoir travaillé le jour de Saint-Denys ; – à 8 sous d'amende, de particuliers qui, en jouant aux quilles, avaient brisé les vitres de l'église de Mesières. – Maîtres Jean de La Haye et Jean Le Maître, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Jean Masselin, de Groussy.

G. 346. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1489-1490.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1489 et ad consimile festum S. Michaelis anno revoluto finiens... redditus per me Nicolaum Hebert.* » – 41 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnation à 50 sous d'amende d'un berger de Grisy qui, par manière de sortilège, avait fourni des herbes à d'autres bergers pour séduire les femmes ; l'argent qu'il en a reçu sera appliqué aux aumônes de l'archevêché ; le coupable déclare qu'il n'a pas agi sérieusement, mais pour plaisanter ; – condamnation à 10 livres d'amende d'une de ses dupes, pour avoir cru à l'efficacité des herbes qui lui ont été fournies. – Maîtres Jean Le Maître et Nicolas Poulain, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Guillaume Mesard, de Groussy.

G. 347. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1490-1491.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie incipiens in festo S. Michaelis anno Domini 1490 et ad consimile festum anno revoluto... finiens, redditus per me Nicolaum Hébert.* » – 46 dispenses de résidence accordées à des curés. – Bigame condamné à l'échelle. – Emprisonnement d'un jacobin apostat qui semait l'erreur dans les campagnes. – Particulier emprisonné pour n'avoir point fait ses Pâques, arraché des prisons ecclésiastiques par les juges séculiers. – Maîtres Jean Le Maître et Nicolas Poulain, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Guillaume Mesard, de Groussy.

G. 348. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1492-1493.** – « *Compotus emolumentorum curie ecclesiastice Pontisare et Vulgassini Francie in festo S. Michaelis anno Domini 1491 incipiens et ad in festo consimile anno revoluto finiens... redditus per me Nicolaum Hébert* » – 46 dispenses de résidence accordées à des curés. – Célestin apostat. – Poursuites : contre 22 particuliers pour avoir travaillé les jours des fêtes de Saint-Barthélémy, Saint-Martial, Saint-Pierre aux Liens, Saint-Thomas, l'Assomption, Sainte-Anne, Sainte-Croix, Sainte-Madeleine et le mercredi de la Pentecôte ; – contre le chapelain de Jambeville, pour avoir joué aux quilles en public et avoir enfoui une croix afin de trouver un trésor ; – contre celui de Boissy-Lailleri, pour avoir refusé de faire les processions qui se faisaient d'habitude, à certains jours, à une croix de la paroisse ; – contre un prêtre de Lainville, pour ne s'être procuré à Pâques le pain à cou sacrer ; – contre un mari, pour avoir empêché sa femme de faire un testament. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen ; Guillaume Mesard, Delaitre.

G. 349. (Registre.) – In-folio, 22 feuillets, papier.

**1493-1494.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus par Nicolaum de la Quesnaye, vicarium, et receptorem, sede vacante per obitum bone memorie Reverendissimi in Christo patris Domini Roberti de Croismare, novissimi archiepiscopi, per cipituhim Rothomagense ad hoc specialiter, deputatum, videlicet a die obitûs prefati Reverendissimi patris qui fuit anno Domini 1493 die 18<sup>o</sup> mensis Julii usque ad diem consimilem*

18<sup>am</sup> Julii anno subsequenti. » – 47 dispenses de résidence accordées à des curés. – Poursuites contre un prêcheur d'indulgences en faveur de Saint-Lazare de Jérusalem, qui s'était avancé jusqu'à dire que les fidèles, en vertu desdites indulgences, pouvaient être absous de tous cas. – Condamnations : à 10 sous d'amende, d'un curé, pour avoir joué aux cartes en public et avoir mis en gage son bréviaire ; – à 5 sous d'amende, d'un particulier, pour avoir joué aux cartes le jour de la Toussaint ; – à 24 sous d'amende, d'un autre qui, n'ayant pas fait ses Pâques, ne s'abstenait pas de viande. – Pour avoir conseil en matière de foi, dans l'affaire de Jeanne La Vasseuse, accusée en premier lieu d'hérésie, ensuite de maléfices et de sortilèges, 8 livres 10 sous parisis. – Voyage à Paris pour la délimitation de l'archevêché d'avec le diocèse de Beauvais. – Compte signé par Perchart, Le Veel, Conseil, Le Gras.

G. 350. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, papier.

**1494.** – « *Compotus particularis emolumentorum vicariatûs Pontisare redditus per Nicolaum de la Quesnaye, vicarium et receptorem, a die octava augusti anno Domini 1494, qua die dominus Gaufridus, episcopus Constantiensis, procurator... Domini Georgii de Ambasia, Rothomagensis archiepiscopi, possessionem archiepiscopatus., adeptus est usque, ad festum S. Michaelis immédiate sequens.* » – Mention de Barthélemy Gingant et autres Florentins qui, en vertu du bannissement du Roi, durent abandonner la maison qu'ils occupaient à Pontoise. – Compte signé par l'archevêque et par l'évêque de Coutances.

G. 351. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier.

**1495-1496.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per majistrum Eustachium Conseil, vicarium et receptorem, a die S. Remigii anno Domini 1495 usque ad consimilem diem anno revoluto.* » – 45 dispenses de résidence accordées à des curés. – Emprisonnement et évasion de Parisot, jacobin, qui avait été arrêté pour conduite scandaleuse et maintes folles propositions avancées par lui dans ses prédications. – Poursuites : contre un paroissien de Saint-Maclou de Pontoise, pour avoir fait tracer par un berger des croix dans son étable et avoir fait toucher ses bêtes d'une baguette, afin de les préserver de maladie ; – contre deux particuliers, pour avoir joué à Véteuil un mystère de la Passion sans autorisation ; – contre un autre qui, n'ayant point fait ses Pâques, ne s'abstenait point de viande. – Deux jeunes gens arrêtés pour superstitions sacrilèges, rendus à la justice séculière. – Conflit de juridiction avec le prévôt de Pontoise. – Jean de Montmirel, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par Jean Masselin, Jeoffroy Conseil.

G. 352. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1496-1497.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per Eustachium Conseil... a die S. Remigii anno Domini 1496 usque ad consimilem diem anno revoluto.* » – 44 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnation, à 16 sous d'amende, d'un paysan de Lainville, pour avoir, le jour des Rameaux, obligé le curé de retarder les vêpres, en proposant aux archers du lieu un prix pour le meilleur archer. – Poursuites contre un autre de Gargenville, pour avoir joué aux cartes pendant vêpres. – Réparation au chance de Jouyen-Telles ; visite de l'église à cette occasion. – Jean de Montmirel, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Jean Baron, conseiller en Cour séculière à Pontoise. – Compte signé par Jean Du Mesnil.

G. 353. (Registre.) – In-folio. 38 feuillets, papier.

**1497-1498.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Eustacium Conseil... a die S. Remigii anno Domini 1497 usque ad consimilem diem anno revoluto.* » – 40 dispenses de résidence accordées à des curés. – 231 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et de relâches. – Condamnations : à 12 livres d'amende, d'un ecclésiastique, pour avoir joué en public à la paume ; – à 12 sous d'amende, de 3 particuliers pour n'avoir point fait leurs Pâques. – Autorisation de quête en faveur du Saint-Esprit de Rome, des aveugles de Chartres, de l'Hôtel-Dieu du Puy en Auvergne, du monastère de Saint-Bernard. – Compte signé par Jean Masselin, de Narbonne, Jean Du Mesnil, Mesenge.

G. 354. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier.

**1407-1498.** – « *Comptus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Eustacium Conseil... a die S. Remigii anno Domini 1497 usque ad consimilem diem anno revoluto.* » – (Double du compte précédent). – Compte signé par Jean, Masselin, de Narbonne, Jean Du Mesnil. – La feuille de parchemin servant de couverture contient un fragment de rôle d'amendes.

G. 355. (Registre.) – In-folio, 35 feuillets, papier.

**1498-1499.** – « *Comptus emolumentorum vicariatus Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Eustacium Conseil... a die S. Remigii anno Domini 1498 usque ad consimilem diem anno revoluto.* » – 39 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations: à 8 sous d'amende, d'un ecclésiastique, pour s'être présenté à l'auditoire un bonnet gris sur la tête ; – à 12 sous d'amende, de Georges Paroudin, de Grisy, tour avoir, de sa propre autorité, enterré le corps de sa femme. – Anneau d'argent donné comme marque de fiançailles. – Jeu du *Turs* usité à Courdemanche. – « *Vous êtes un fier homme,* » insulte adressée à un curé. – Oblations dérobées sur l'autel de l'église d'Hérouville pendant que le curé achevait la messe. – Conflit entre le vicaire et le prévôt de Pontoise. – Droit d'asile de l'église de Nucourt violé par René de Villers, prévôt de Chaumont. – Jean de Montmirel, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Jean Baron, conseiller du même à Pontoise. – Compte signé par Jean Masselin, Jeoffroy, Jacques de Castignolles.

G. 356. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1594-1505.** – « *Comptus emolumentorum vicariatus Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Nicolaum Heuzé, vivarium et receptorem dicti vicariatûs a die S. Remigii anno Domini 1504... usque ad consimilem diem S. Remigii anno revoluto.* » – 42 lettres de non résidence. – 214 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et de relâches. – 30 lettres de purification, 30 lettres de sépulture, 35 approbations de testaments. – Poursuites contre un paroissien de Laincourt, qui s'était assis dans la chapelle Saint-Éloi, près du tronc, et disait aux pèlerins de ne rien y mettre, parce que rien n'en revenait à saint Éloi, et ce en haine du curé. – Prisonnière mise en liberté, comme atteinte du mal de Saint-Fiacre. – Jean Bochart, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 8 livres. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen, Mesenge.

G. 357. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, papier.

**1506-1507.** – « *Comptus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Nicolaum Heuze... a die S. Remigii anni 1506... usque ad consimilem diem... anno revoluto.* » – 34 lettres de dispense de résidence accordées à des curés ; dans ce nombre on remarque des serviteurs de l'archevêque, de l'évêque de Soissons, des abbés de Saint-Denys et de Saint-Germer, du prieur de Saint-Lô, un vieillard qui demeurait à Évreux, un religieux de Orep, qui avait les jambes cassées ; d'autres qui étaient vicaires à Rouen ou avocats à Coutances. – 160 personnes inscrites au chapitre de la recette, pour cause d'absolutions ou de relâches. – Condamnations : à 32 sous d'amende, d'un ecclésiastique qui avait chanté l'épître dans une chapelle en habits de fou ; – à 40 sous d'amende, après 8 jours de prison, d'un ecclésiastique d'Aconville, qui avait composé une *farse* contre Robert Charpentier et l'avait fait jouer publiquement ; – à 32 sous d'amende, après 3 jours de prison, dudit Charpentier, qui avait joué une farce où il disait beaucoup de choses déshonnêtes ; – à 10 sous d'amende, de maître Jean Aubry, qui avait joué à la pile publiquement avec une chemise déchirée à la fête de Commeny ; – à 20 sous d'amende, d'un particulier qui, depuis une demi-année, n'avait mis le pied à l'église. – Noël Bossuet, condamné à un mois de prison, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse et à 10 écus d'amende. – Procès contre le prieur de Saint-Léger, pour inhumation dans la chapelle de La Desnée. – Compte signé par l'abbé de Fécamp, Jacques de Castignolles. – Feuille de parchemin servant de couverture : lettres de Jean Cossart, bourgeois de Pontoise, garde des sceaux dudit lieu, contenant une information au sujet de Raoul Prieur, curé de Mons, mort de la goutte en l'abbaye de Marché-Raoul, près Chaumont ; on dépose que son corps fut placé entre deux planches dans la

trésorerie, en un lieu où l'on mettait le cidre, et qu'on attendit 15 jours avant de l'enterrer, en se servant d'herbes, comme la menthe et le baume, pour éviter l'infection. – On dissimula le décès sur la prière de la mère du curé et afin que la résignation que celui-ci avait faite de son bénéfice pût avoir son effet.

G. 358. (Registre) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1507-1508.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare, et Vulgassini Francie redditus per magistrum Nicolaum Heuzé a die S. Remigii anni Domini 1507... usque ad consimilem diem S. Remigii anno revoluto.* » – 35 dispenses de résidence accordées à des curés ; dans le nombre on remarque des serviteurs de l'archevêque, de l'évêque de Soissons, du président de Chamilly, de l'abbé de Saint-Denys, des chanoines de Beauvais et de Clermont, le maître du collège de Marmoutier, à Paris, un avocat à la cour de Coutances, un chapelain de l'hôpital dû Roi. – 152 personnes inscrites au chapitre des recettes pour cause d'absolutions et relâches. – Condamnations : à deux ans de prison au pain et à l'eau, d'un bigame ; au bout d'une année, commutation de peine en 6 livres d'amende, parce que le coupable est atteint de fièvre et de dissenterie ; on lui ordonne d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle ; – à 10 sous d'amende, d'un curé, pour n'avoir su lire la prière à une messe, ainsi que l'ont témoigné plusieurs nobles qui y assistaient. – Poursuites contre un blasphémateur : on dit que, lorsque le blasphème fut proféré, la nappe fut tachée de gouttes de sang, sans pourtant qu'on assurât qu'il y eût miracle ; – le coupable ira nupieds à Saint-Jean-en-Grève et jeûnera tous les vendredis au pain et à l'eau. – Compte signé par l'abbé de Fécamp.

G. 359. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier.

**1508-1509.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Nicolaum Heuzé... a die S. Remigii anno Domini 1508 usque ad similem diem anno revoluto.* » – 38 dispenses de résidence accordées à des curés, – 178 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches ; – 6 lettres de purification ; – 14 lettres de sépulture ; – 33 approbations de testaments. – Jeu de *Cippa* usité à Jusiers. – Condamnation à 12 sous d'amende, d'un clerc, pour avoir chanté une chanson diffamatoire au sujet d'un ecclésiastique. – Jean Bochard, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'abbé de Fécamp, Jacques de Castignolles. – Feuille de parchemin servant de couverture : information au sujet d'une contestation entre Michel Guérin, curé de Santeuil, et Michel Sarrasin, archidiacre du Vexin français.

G. 360. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets papier.

**1509-1510.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus per magistrum Nicolaum Heuzé... a die S. Remigii, anno Domini 1509 usque ad primam diem junii sequentis.* » – 23 dispenses de résidence accordées à des curés. – 126 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches ; – 5 lettres de purifications ; – 19 lettres d'approbation de testaments. – Conflit de juridiction entre le vicaire et le lieutenant du prévôt de Pontoise, qui refusait de rendre à la justice ecclésiastique des prévenus incarcérés comme suspects d'hérésie et d'invocation des démons. – Poursuites contre un paroissien pour avoir chanté une chanson diffamatoire contre son curé. – Jean Bochard, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'abbé de Fécamp et Jacques de Castignolles. – Feuille de parchemin servant de couverture : enquête au sujet de coups et blessures sur la personne d'un prêtre qui tenait les écoles de Triel ; on y mentionne la porte de maître du pont de Triel, le moulin au bout du pont, des gens jouant du rebec sur le pont ; distance indiquée par traits d'arc.

G. 361. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, papie.

**1512-1513.** – « *Compotus emolumentorum vica-riatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Petrum Roussel, presbyterum, vicarium receptorem, redditus a die 17<sup>a</sup> mensis aprilis anni 1512 usque ad festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 17 dispenses de résidence accordées à des curés. – 70 personnes inscrites au chapitre de recette, pour cause d'absolutions et relâches. – Procès au Parlement de Paris contre le prévôt de Pontoise qui avait fait enlever un prisonnier du cimetière

de l'église Saint-Maclou et refusait de le rendre au juge d'église. – Poursuites contre un curé, pour s'être mêlé de solliciter les causes du seigneur de sa paroisse. – Jean Bouchard, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, de Beaumont, Jacques de Castignolles, de Tilques.

G. 362. (Registre.) – In-folio, 37 feuillets, papier.

**1512-1513.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Petrum Roussel... redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii in anno Domini 1512 et finiente ad consimile festum ipso anno completo.* » – 37 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Evêquemont et Chaumont. – Condamnations : à 40 sous d'amende, d'un prêtre, pour avoir rempli l'office de greffier à Artie ; – à 48 sous d'amende, de douze particuliers, pour avoir, le jour de la Toussaint, pendant la nuit, joué dans l'église de Courdinianche aux jeux dits : le *cheveau fondu*, la *fausse compagnie et passe-passe*, jeux où l'un des joueurs s'était blessé à la tête jusqu'à effusion de sang. – Jean Bochart, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'archevêque, de Boton, de Tilques, Jacques de Castignolles, de Chauvigny.

G. 363. (Registre.) – In-folio, 37 feuillets, papier.

**1512-1513.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini, etc.* (Double du compte précédent.)

G. 364. (Registre.) – In-folio, 219 feuillets, papier.

**1513-1516.** – « *Registrum emolumentorum vicariatûs Ponticare et Vulgassini Francie ac recepta illorum a die prima octobris 1513.* » – Dispenses de résidence en faveur : de Nicolas Garnon, curé de Nucourt ; il réside à Saint-Valery-sur-Mer ; il comparaitra en sa paroisse aux quatre fêtes de l'année ; – de Jean Cousin, curé de Chambors ; il réside au Bourg-Achard et est âgé de plus de quatre-vingts ans ; – de Jacques Vauville, curé de Cléry ; il réside à Saint-Lô, au diocèse de Bayeux ; – de Guillaume Lesguillon, curé d'Éragny ; il est chanoine de Notre-Danie-de-la-Ronde à Rouen ; – de Jean Laurent, curé de Reilly ; il réside à Paris et est au service du duc d'Orléans ; – de Jean Boucher, curé de Veteuil ; il est attaché à l'église de Gléry ; – de Nicolas Vion, curé de Meulan ; il est chanoine de Poissy. – Approbation de chapelains à condition qu'ils comparaitront aux calendes, afin que l'archevêque juge s'ils sont en état d'être admis. – Évaluation : de la cure de Limés (Limets) à 75 livres ; – de celle d'Éragny à 150 livres.

G. 365. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier

**1514-1515.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Petrum Roussel... redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii in anno Domini 1514 et finiente ad consimile festum ipso anno completo.* » – 50 dispenses de résidence accordées à des curés. – Poursuites : contre un ecclésiastique de Grisy, pour avoir insulté Jean Chenu et Jaspard Flament, écuyer ; – contre trois ecclésiastiques d'Ivry-le-Temple, pour être allés jouer à la paume à Neuville-le Roy, à l'occasion de quoi il y eut dispute et effusion de sang dans le cimetière ; – contre un autre, pour s'être entremis d'affaires séculières ; – contre un barbier de Magny, pour avoir travaillé de son métier un dimanche. – Jean Bouchart, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'archevêque, do Boton, de Tilques, de La Barre, Jacques de Castignolles.

G. 366. (Registre.) – In-folio, 52 feuillets, papier.

**1514-1515.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini, etc.* (Double du compte précédent.) »

G. 367. (Registre.) – In-folio, 179 feuillets, papier.

**1514-1516.** – Compte des émoluments du vicariat de Pontoise. – Condamnations : à 4 livres d'amende, d'un ecclésiastique d'Omerville, pour avoir joué de la cornemuse dans des danses publiques ; – à 20 sous d'amende, d'un chapelain de Veteuil, pour s'être absenté de sa paroisse, en sorte qu'une jeune fille est morte sans confession. – Dispute en l'église de Notre-Dame de Pontoise

de deux écoliers, l'un de l'école de Jean Pinel, l'autre de l'école de Pierre Dehault : l'un et l'autre veulent chanter *Jube* la veille du Saint-Sacrement. – Poursuites contre un paroissien de Saint-Brice qui avait menacé le trésorier de la fabrique de le tuer, parce qu'il voulait faire clore le cimetière, conformément à l'injonction de l'archidiacre. – Déport des cures de Bellay, 23 livres ; – de Gadencourt, 22 livres ; – d'Hénoeuville, 52 livres ; – de Loconville, 45 livres ; – de Meulan, 17 livres ; – de Mezières, 3 livres ; – de Mouchy, 32 livres ; – de Nucourt, 44 livres ; – d'Ouinville, 37 livres.

G. 368. (Registre.) – in-folio, 56 feuillets, papier.

**1515-1516.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Petrum Roussel. redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii in anno Domini 1515 et finiente ad consimile festum ; ipso anno completo* » – 49 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 20 sous d'amende, d'un ecclésiastique de Limets, qui, revenant d'un pressoir qu'il avait loué, n'avait pas craint d'entrer dans l'église les mains rouges de vin ; – à 20 sous d'amende, de deux chapelains de la même localité, pour avoir inhumé, sans dispense de l'archevêque, une femme morte ab intestat ; – à 60 sous d'amende, du chapelain de Cléry, pour avoir, après avoir rédigé un testament, omis dans la grosse des legs insérés dans la minute, fraudant ainsi les légataires ; – à 12 sous d'amende, d'un paysan de Triel qui, un soir, pendant qu'on sonnait afin d'inviter les fidèles à prier pour obtenir de Dieu le beau temps, monta à la tour et brisa la cloche. – Jean Bouchart, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'archevêque, de Sandouville, de La Barre, de Tilques, Païen.

G. 369. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1516-1517.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Petrum Roussel redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii in anno Domini 1516 et finiente ad consimile festum ipso anno completo.* » – 49 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 40 sous d'amende d'un chapelain de Gargenville qui avait laissé mourir une femme sans sacrements ; – à 20 sous d'amende, d'un autre chapelain qui, contrairement au mandement du vicaire de la dernière calende, n'avait point fourni l'état des mariages et des testaments faits et passés dans sa paroisse ; – à 10 sous d'amende, d'un ecclésiastique d'Hérouville, lequel, au lieu de se rendre aux vêpres, était allé jouer à l'arc. – Jean Bouchart, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par l'archevêque, de Bapaume, de Sandouville, de Boton, de La Barre, de Tilques.

G. 370. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1516-1517.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini, etc.* (Double du compte précédent.)

G. 371. (Registre.) – In-folio, 58 feuillets, papier.

**1517-1518.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Petrum Roussel... redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii in anno Domini 1517 et finiente ad consimile festum ipso anno completo.* » – 56 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnation : à 32 sous d'amende, d'un ecclésiastique d'Ambleville, pour avoir joué publiquement à la paume avant de célébrer la messe un jour de fête ; – à 10 sous d'amende, d'un ecclésiastique d'Hérouville, pour être allé jouer à l'arc au lieu d'aller aux vêpres le jour de la Quasimodo ; – à 8 sous d'amende, d'un autre qui avait refusé de confesser une femme. – Jeu de la crosse usité à Limets. – 92 pots de vin clair et blanc de Bourgogne portés pour Monseigneur à Poissy. – 20 livres données par ordre de Monseigneur à Georges Turc, écolier. – Jean Bouchart et Nicolas Lejeune, conseillers de l'archevêque au Parlement de Paris. – Comptes signés par l'archevêque, de Sandouville, de Montdor, de Marscay, Auxespaulles.

G. 372. (Registre.) – In-folio, 58 feuillets, papier.

**1517-1518.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini, etc.* » (Double du compte précédent.)

G. 373. (Registre.) – In-folio, 17 feuillets, papier.

**1518-1519.** – « *Registrum promotoris causarum officii venerabilis curie ecclesiastice Pontisare et ejusdem curie et tolius vicariatus secretarii de et super emendis et ceteris actibus secretaire in festo S. Remigii anni 1518.* » – 38 dispensas de résidence accordées à des cures. – Condamnations : à 24 sous d’amende, d’Alard Basson, ecclésiastique de Montgerout, pour avoir, en jouant publiquement la comédie, en présence du peuple, fait le rôle de fou et avoir parlé irrévérencieusement des saints du paradis ; – à 10 sous d’amende, d’un ecclésiastique de Thé méricourt, pour avoir joué aux quilles avec des laïques le dimanche et des jours de fête ; – à 12 sous d’amende, d’un particulier qui avait volé dans une église le pain destiné à être distribué aux pauvres le jour de la Conception de Notre-Dame. – Poursuites : contre sept paroissiens de Montherlent qui avaient, contre le gré du curé, fait jouer dans l’église deux musiciens ambulants ; – contre le curé de Saint-Cyr, pour n’avoir point inhumé assez profondément le corps d’un de ses paroissiens.

G. 374. (Registre.) – In-folio, 52 feuillets, papier.

**1518-1519.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus a tempore festi S. Remigii, anno 1318 usque ad primam diem mensis aprilis inde sequentem per me Petrum Roussel.* » – Déport des cures : de Saint-Briec, 18 livres 2 sous ; – de Cherences, 74 livres 13 sous ; – de Saint-Hilaire de Meulan, 26 livres 13 sous ; – de La Bosse, 117 livres ; – d’Ablèges, 20 livres 13 sous ; – de Triel, 72 livres. – Droits de visites de l’archi liaconné : – de l’abbé de Saint Martin de Pontoise, 15 livre ; – du collège de Saint-Mellon de Pontoise, 100 sous ; – du prieur de Parnes, 15 livres ; – du prieur de Saint-Martin-la-Garenne, 15 livres ; – du prieur de Serans-le-Bouteiller, 70 sous ; – du gardien de Jusiers, 15 livres, etc. – Réparations à la maison dite la Maison de Rouen, à Paris. – Compte signé par de Bapaumes, de Sandouville, Païen.

G. 375. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, papier.

**1519.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie redditus à 1<sup>a</sup> die mensis aprilis anni 1518 ante Pascha usque ad festum S. Remigii inde sequens per me Franciscum Le Conte, presbyterum, vicarium et receptorem ejusdem vicariatûs.* » – 27 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 100 sous d’amende, d’un ecclésiastique de Pontoise, pour avoir demandé à des Égyptiennes sa bonne aventure ; – à 20 sous d’amende, d’un paysan nommé Danger qui, bien que n’étant pas parrain, voulait nommer un enfant et lui imposer le nom de Danger. – Compte signé par de Bapaumes, de Saadouvi le, Païen, Roussel.

G. 376. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1519-1520.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare, et Vulgassini Francie per me Franciscum Le Conte, presbyterum, vicarium et receptorem ejusdem vicariatûs... redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii anni 1519 et finiente ad consimile festum anno revoluto.* » – 66 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 24 sous d’amende, d’un ecclésiastique d’Hérouville, pour avoir pris l’habit de fou et avoir joué des farces déshonnêtes ; – à 32 sous d’amende, d’un ecclésiastique de Flavacourt, pour avoir joué, une nuit de la semaine de Pâques, au jeu des échecs avec un particulier, et lui avoir gagné ses habits ; – à 20 sous, d’un autre qui n’avait point fourni, en temps et lieu, la déclaration des mariages et des testaments faits et passés dans sa paroisse ; – à 16 sous d’amende, du clerc de Saint-Nicolas de Meulan, qui avait placé deux tonneaux de vin dans la chapelle de Saint-Michel ; – à pareille amende, des trésoriers de La Roche-Guyon, pour avoir négligé d’éloigner du commerce des *sains* un particulier déclaré lépreux par ordonnance du vicaire. – Jean Bouchard, conseiller de l’archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par de Bapaumes, de Sandouville, Païen, Roussel, de Montdor.

G. 377. (Registre.) – In-folio, 60 feuillets, papier.

**1526-1521.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Franciscum Le Conte... redditus pro uno anno incipiente ad festum S. Remigii anni 1520 et finiente ad consimile festum anno revoluto.* » – 53 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 8 sous d’amende, d’un ecclésiastique de Sérifontaine qui avait insulté dans l’église le messager de la confrérie do Saint-Antoine pendant qu’il exposait au peuple des

indulgences accordées à ladite confrérie ; – à 16 sous d’amende, des marguilliers de Jamericourt qui avaient engagé des calices et des ornements de la paroisse pour se procurer l’argent nécessaire pour l’achat de grosses cloches ; – à 20 sous d’amende, d’un paysan de Saraincourt qui, n’ayant pas fait ses Pâques, ne s’abstenait pas de l’usage de la viande. – Voyage du receveur à Paris pour parler à l’abbé de Saint-Denys, 8 jours, 8 sous parisis. – Compte signé par Dufay, de Boton, Heuzé, Voisin, Païen, de Marscay.

G. 378. (Registre.) – In-folio, 69 feuillets, papier

**1521-1522.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vilgassini Francie per me Franciscum Le Conte... redditus pro nno anno incipiente ad festum S. Remigii anni 1521 et fuiiente ad consimile festum anno revoluto:* » – 55 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 4 livres d’amende, d’un ecclésiastique de Saint-Maclou de Pontoise, qui avait inséré une clause fautive dans un testament ; il s’agissait d’un don d’un arpent de terre fait à la fabrique de l’église de Lillerie pour le pain à distribuer à Pâques aux paroissiens et habitants de ladite paroisse ; – à 56 sous d’amende, de trois ecclésiastiques de Veteuil qui avaient dansé, malgré défense, dans les rues et sur la place de Veteuil ; l’un d’eux avait joué le personnage de fou ; – à 30 sous d’amende, d’un chapelain, pour avoir, dans sa déclaration des testaments de sa paroisse, omis ceux de plusieurs paroissiens ; – à 48 sous d’amende, du curé de Bobiers, pour n’avoir point fait résidence dans sa paroisse et ne s’y être pas trouvé le jour de Pâques pour administrer les communians. – Pèlerinage à Notre-Dame de Pontoise. – 24 livres pour la réparation de la Maison de Paris. – Compte signé par Dufay, Gombault, Heuzé, Païen, de Monthlor, de Marscay.

G. 379. (Registre.) – In-folio, 69 feuillets, papier.

**1521-1522.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini...* » (Double du compte précédent.)

G. 380. (Registre.) – In-folio, 68 feuillets, papier.

**1522-1523.** – *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Nicolaum Ango, presbyterum, vicarium et receptorem ejusdem vicariatûs a rêverendissimo in Christo patre.. Georgio de Ambasia archiepiscopo Rothomagensi, commissum... redditus a die 1<sup>a</sup> mensis februaryi anni 1522 usque ad festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 27 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Chaumont. – Condamnations : à 32 sous d’amende, d’un ecclésiastique de Veteuil, pour avoir joué dans une auberge au jeu dit les Bibelots avec des laïques ; – à 8 sous d’amende, d’un euré de Villers-en-Artie, pour avoir refusé de bénir le lit nuptial d’un de ses paroissiens, parce qu’il n’avait point sur lui l’argent nécessaire pour payer immédiatement le droit du curé ; – à 12 sous d’amende, d’un fils qui avait injurié son père en lui disant : « Villain traistre, je te renonce à père ; » – à 5 sous d’amende, d’un paysan de Jusiers qui avait charrié du cidre de Jusiers à Meulan le jour de Saint-Luc. – Compte signé par Dufay, Gombault, Païen, Heuzé, Le Conte.

G. 381. (Registre.) – In-folio, 51 feuillets, papier

**1522-1523.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini...* » (Double du compte précédent.)

G. 382. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier.

**1522-1523.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Franciscum Le Conte... redditus a die 1<sup>a</sup> mensis octobris anni 1522 usque ad 1<sup>am</sup> diem mensis februaryi inde proxime sequentem.* » – 19 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 8 sous d’amende, d’un particulier, pour avoir, dans l’auditoire de la justice ecclésiastique, appelé l’appariteur chicaneur ; – à 20 sous d’amende, d’un vicaire qui avait fait entasser son blé dans l’église de la paroisse et l’y avait fait battre. – Compte signé par Dufay, Heuzé, Païen, Gombault.

G. 383. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1523-1524.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Nicoiaum Ango redditus a die festiva S. Remigii 1<sup>a</sup> mensis octobris anni 1523 usque ad idem festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 52 dispenses de résidence accordées à des cures. – Mariages clandestins à Évèquemont. – Condamnation, à 40 sous d’amende d’amende, d’un ecclésiastique d’Auvers qui, le jour de la fête paroissiale, en faisant la fête dite des Vallets, s’était associé avec des comédiens et avait commis des actes contraires à la dignité sacerdotale. – A Saint-Martin-la-Garenne, reliques et crucifix placés sur les limites de la paroisse pour recevoir les aumônes des pèlerins le jour du vendredi saint. – Altercation entre les confrères de Notre-Dame à Gargenville. – Appel comme d’abus devant le bailli de Senlis. – Compte signé par Du Fay, Reboursel, Ango ; Heuzé, Gombault, de Caslignolles, Becdelièvre, Fatin, de Montdor.

G. 384. (Registre.) : – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1524-1525.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Johannem Ango, seutiferum, heredem unicum deffuncti quondam magistri Nicolai Ango... redditus a die festiva S. Bemigii anni 1524 usque ad idem festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 49 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 10 sous d’amende, du vicaire ; l’Osny, pour n’avoir point fourni la déclaration des testaments passés dans sa paroisse ; – à 20 sous d’amende, d’un ecclésiastique du Breuil, pour avoir dansé dans une grange le jour de la fête du patron de la paroisse, et s’être battu à la suite d’une dispute. – Procès avec le seigneur de Meru pour le patronage de la chapelle de Chars. – Cage de fer pour les prisons de Pontoise. – Dépense en pain d’un prisonnier, du 15 octobre à la Saint-Remi suivante, 12 livres 18 sous 4 deniers. – A Georges Le Turc et René de Sirac, écoliers étudiants à Paris, 80 livres. – Aux Frères Mineurs de l’observance de Pontoise, 20 livres. – Compte signé par Dufay, Reboursel, de Boton, Heuzé, Gombault, Le Conte, de Montdor, de Castignolles.

G. 385. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1525-1526.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston.. redditus a die prima mensis octobris anno Domini 1525 usque ad idem festum inde proxime sequens.* » – 54 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Chaumont et en la chapelle de la Sainte-Trinité de Fayel-les-Anes. – Condamnation, à 32 sous d’amende, de Ferrand de Tours, curé du Val Dampierre, pour avoir prêché au prône de la messe paroissiale devant ses paroissiens que la confrérie Saint-Raoul était de grande recommandation à Paris, que les hommes les plus considérables de cette ville en faisaient partie et pour l’avoir appelée la confrérie des *huchots*. – A nobles hommes Claude de Montmorency, Jacques Maussart et à six autres écuyers, envoyés par l’évêque de Limoges et M. de Fosseuse pour saisir Oudard Bonnier, Jacques Challes et Guillaume Fouques, clerks, qui avaient enlevé des mains des appariteurs de la Cour de Pontoise et dans l’auditoire même de ladite Cour un nommé Constantin, 9 livres 12 sous. – Réparations au manoir archiépiscopal de Pontoise. – A Georges Le Turc et René de Sirac, écoliers à Paris, 80 livres. – A Pierre de Palude, organiste de Monseigneur, 9 livres 16 sous. – Compte signé par Reboursel, Dufay, Gombault, Heuzé, de- Castignolles, de Montdor, Blancbaston.

G. 386. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier.

**1526-1527.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston, in juribus licenciatum, vicarium et receptorem ejusdem vicariatûs... redditus a die prima mensis octobris anno Domini 1526 usque ad festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 58 dispenses de résidence accordées à des curés. – 308 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d’absolutions et de relâches. – Condamnations : à 32 sous d’amende, d’un ecclésiastique de Jusiers qui, à l’aide de complices, avait arraché du cimetière de Fontenay-Saint-Paër deux particuliers qui s’y étaient mis en franchise et les avait livrés au juge séculier de la localité ; – à 20 sous d’amende d’un ecclésiastique de Genesville qui avait joué dans le cimetière de la paroisse au jeu de *curta lipa*. – Procès avec l’abbé et le couvent de Saint-Pierre en Val, au sujet de la question de savoir s’ils devaient faire résider des religieux au prieuré de Jusiers. – Mention du pèlerinage de Saint-Fiacre. – Pension de 40 livres au curé de Pontoise. – Jean Bouchart, conseiller

de l'archevêque à Paris. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Boton, Gombault, de Esquetot, Du Ru, Becdelièvre, Le Conte.

G. 387. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier.

**1527-1528.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanchaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die mensis octobris anno Domini 1527 usque ad diem festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 57 dispenses de résidence accordées à des curés ; – 279 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches ; – 18 lettres de sépultures ; – 20 lettres d'approbations de testaments. – Condamnation, à 20 sous d'amende, d'un ecclésiastique de Triel, pour s'être entremis des affaires séculières et avoir exercé l'office de tabellion séculier dans cette localité, ce qui avait fait scandale. – Poursuites : contre un autre qui avait joué aux quilles en public ; – contre un autre qui avait négligé d'annoncer la fête des Saints-Innocents. – Consultation prise à Paris de MM. Chartier, de Thou et Chambrier, avocats au Parlement. – Compte signé par de Boton, Heuzé, Becdelièvre, Gombault, Dufay, Reboursel.

G. 388. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier.

**1528-1529.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanchaston... redditus a die S. Remigii 1<sup>a</sup> octobris anno 1528 usque ad predictum festum inde sequens.* » – 57 dispenses de résidence accordées à des curés. – 314 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et de relâches. – Condamnations : à 40 sous d'amende, d'un ecclésiastique, pour avoir joué aux cartes pendant le carême ; – à 20 sous d'amende, d'un paysan de Grisy qui, n'ayant point fait ses Pâques, ne s'était pas abstenu de l'usage de la viande. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Montdor, de Castignolles.

G. 389. (Registre.) – In-folio, 90 feuillets, papier.

**1529-1530.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanchaston... redditus a die S. Remigii 1<sup>a</sup> octobris anno 1529 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 52 dispenses de résidence accordées à des curés ; – 319 personnes inscrites au chapitre de la recette pour causes d'absolutions et relâches. – Condamnation, à 4 livres d'amende, de noble homme Robert Becquet, de Laillerie, pour avoir arraché brusquement d'un oratoire situé près de son manoir l'image de saint Eutrope. – Réparations du manoir archiépiscopal de Pontoise. – Dons à Mathieu Hacardel et Bertrand Chapelle, étudiants à Paris. – Au principal du collège de Justice, pour la pension de Nicolas de Befremont, écolier étudiant à Paris, et de maître Simon, son maître, pour neuf mois, 74 livres. – A Louis Le Goupil, de l'ordre des Mineurs, demeurant à Paris, 4 livres. – Compte signé par Reboursel, Dufay, Heuzé, de Boton, de Montdor, Sedille, Beedelièvre, de Castignolles.

G. 390. (Registre.) – In-folio, 48 feuillets, papier.

**1530-1531.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanebaston... redditus a die S. Remigii 1<sup>a</sup> octobris anno Domini 1530 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 54 dispenses de résidence accordées à des curés ; – 116 approbations de vicaires ; – 345 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et de relâches. – Appel comme d'abus interjeté par le prieur de Genesville, lequel avait été déclaré suspens pour n'avoir pas comparu au synode. – Transfèrement à Rouen de Jean Aubry et Thibaud Theron, prêtres, appelants de la Cour de Pontoise à l'official de Rouen. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Boton, de Montdor, de Castignolles.

G. 391. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier.

**1531-1532.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie par me Guillelmum Blanchaston... redditus a die S. Remigii 1<sup>a</sup> octobris anno Domini 1531 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 53 dispenses de résidence accordées à des curés. – Conflit entre le vicaire et le prévôt de Pontoise. – Procès : avec les chanoines de Saint-Mellon de Pontoise, auxquels le vicaire avait enjoint de faire les réparations nécessaires à leur église ; – avec Guériteau, receveur de la fabrique de Saint-Pierre de Pontoise, qui avait refusé de rendre compte de

sa recette. – Jean Bouchard, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Castignolles, Sedille, de Montdor.

G. 392. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1532-1533.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Ponticare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanebaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1532 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 55 dispenses de résidence accordées à des curés. – Consultations prises à Paris de MM. Charrier et Le Maistre, avocats, contre Pierre Gueriteau, trésorier de Saint-Pierre de Pontoise, sur le point de savoir s'il convenait de faire constater par enquête le droit que l'archevêque prétendait avoir prescrit d'entendre et de clore par lui ou par les archidiacres les comptes des églises paroissiales du diocèse. – Jean Du Jardin, prêtre, accusé de fabrication de fausse monnaie ; – M. Le Maistre, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 8 livres par an. – Compte signé par Dufay, de Castignolles, Gombault, de Montdor.

G. 393. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, papier.

**1533-1534.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanebaston... redditus a festo S. Remigii prim die octobris anno Domini 1533 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 77 dispenses de résidence accordées à des curés. – 137 approbations de vicaires. – Mariages clandestins à Évêquemont. – Condamnations : à 32 sous d'amende, d'un ecclésiastique qui avait coutume de se promener par les chemins la nuit, armé d'une épée ; – à 8 sous d'amende, d'un particulier qui n'avait point fait ses Pâques ; – à 16 sous d'amende, du curé de Gadencourt, qui n'avait point fait l'eau bénite la veille de la Pentecôte, croyant son église *polluée ipso facto* par suite du sang qui y avait été répandu. – Consultations prises à Paris de MM. Chartier et Le Maistre, contre les chanoines de Saint-Mellon de Pontoise qui, conformément à la sentence de M. Pot, président au Parlement, pouvaient être contraints à comparaître quatre fois par an en l'église de Saint-Mellon, sous peine d'être privés de la jouissance de leur temporel. – Compte signé par Dufay, Gombault, de Castignolles, Bretel, de Montdor.

G. 394. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1534-1535.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii prima die octobris anno Domini 1534 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 92 dispenses de résidence accordées à des curés. – 152 approbations de vicaires. – 344 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches. – Mariages clandestins en la chapelle de Chevençon. – Maître Gui, maître des écoles du Vaudampierre. – Condamnations : à 32 sous parisis, d'un paysan de Taillemontier, pour avoir charrié le jour de la conversion de Saint-Paul ; – à 8 sous d'amende, d'un paysan de Saint-Martin-la-Garenne, qui s'était permis en justice de maudire et de vouer aux fièvres sa partie adverse. – Compte signé par Dufay, de Castignolles, Gombault, Bretel.

G. 395. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier.

**1535-1536.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> octobris anni Domini 1535 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 82 dispenses de résidence accordées à des curés. – 148 approbations de vicaires. – Condamnation, à 32 sous d'amende, de Jean Sarrasin, vicaire de Chaussy, pour avoir passé un testament sans témoin. – Poursuites contre un particulier, pour avoir joué aux quilles pendant vêpres le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste. – Procès avec l'archevêque de Lyon, pour avoir conféré les ordres sacrés dans les limites du diocèse de Rouen sans l'express consentement de l'archevêque de Rouen. – Voyage à la Rocheguyon, où était l'archevêque de Lyon. – Citation de ce prélat devant les maîtres des requêtes. – Gilles Le Maistre, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par Dufay, Gombault, Durevie, Bretel, de Castignolles, Sedille.

G. 396. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1536-1537.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anni Domini 1536 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 87 dispenses de résidence accordées à des curés. – 151 approbations de vicaires. – 314 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches. – Condamnation, à 20 sous d'amende, d'un ecclésiastique de Veteuil, pour avoir joué aux quilles en public le jour de Saint-Laurent. – Poursuites : contre un ecclésiastique de Lierville, pour avoir joué aux cartes pendant le service divin ; – contre deux ecclésiastiques de Hardivilliers, pour avoir négligé de se joindre au curé de la localité pour dire leurs heures et matines le jour de Pâques ; – contre les vicaires de Saint-Martin-la-Garenne, pour avoir inhumé un pauvre vagabond mort intestat, sans lettres du vicaire. – Compte signé par Dufay, Gombault, de Castignolles, Durevie, Bretel, de Montdor.

G. 397. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, papier

**1537-1537.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1537 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 88 dispenses de résidence accordées à des curés. – 159 approbations de vicaires. – Condamnations : à 32 sous d'amende, du vicaire de Théméricourt, pour avoir fourni une déclaration inexacte des testaments et mariages de sa paroisse ; – à 12 sous d'amende, d'un ecclésiastique, pour avoir assisté sans surplis à l'office divin. – Jeu de boule usité à Belley. – Compte signé par Dufay, de Castignolles, Gombault, Bretel, Durevie.

G. 398. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier.

**1538-1539.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston, redditus à festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1538 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 84 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 12 livres d'amende, d'un ecclésiastique qui avait assisté à une exécution capitale ; – à 40 sous d'amende, de deux vicaires de Bachivilliers, pour avoir, sans lettres de sépulture, inhumé le corps de feu noble homme Antoine de Godchard, seigneur temporel de la paroisse. – Consultation prise à Paris de M<sup>es</sup> Guillaume Chartier, Gille Le Maistre, Jean Bonet, avocats en Cour de Parlement, à l'occasion d'un procès contre Guillaume Crespin, maire de Pontoise, et Pierre Guériteau, procureur du Roi, qui avait fait proclamer la fête de la Conception à un autre jour que celui usité dans le diocèse de Rouen. – Compte signé par de Castignolles, Gombault, Durevie, Bretel, Sedille.

G. 399. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier.

**1533-1540.** – « *Compotus emolumentorum, vicamatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1539 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 78 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariages clandestins à Évêquemont, « et en l'exemption de Saint-Jean de Chaumont. – Consultations prises à Paris de Gilles Le Maistre, Jean Bonet, avocats, au sujet de l'appel comme d'abus interjeté par Guillaume Gervaise, 46 sous 8 deniers. – Autres appels comme d'abus interjetés par Jean Duchesne et Jean Le Roux. – Enquête pour établir que l'archevêque était en bonne possession d'instituer et de faire observer dans son diocèse les fêtes qui devaient y être célébrées. – Dépenses pour l'approbation et l'homologation des coutumes de la châtellenie de Pontoise. – Compte signé par de Castignolles, Gombault, Sedille, Durevie, Bretel.

G. 400. (Registre.) – In folio, 39 feuillets, papier.

**1540-1541.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1540 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 74 dispenses de résidence accordées à des curés. – Mariage clandestin dans une chapelle près Chaumont. – Condamnations : à 8 sous d'amende, du vicaire de Limay, pour n'avoir point comparu à la calende de Magny ; – à 6 livres d'amende, d'un ecclésiastique, pour avoir proféré des paroles malsonnantes au sujet de l'image du crucifix ; – à 24 sous d'amende, d'un autre qui avait refusé d'entendre une femme en confession. –

Conflit de juridiction avec le prévôt de Chaumont. – Edmond Davesnes, avocat à la Cour séculière de Pontoise ; Gille Lemaistre, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Compte signé par de Castignolles, Durevie, Gombault, Bretel, Le Brun, Sedille.

G. 401. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier.

**1541-1542.** – *Compotus emolumentorum vicariatûs pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Mancheston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1541 usque ad predictum festum inde maxime sequens.* » – 83 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 8 livres d'amende, du curé de Chars, pour paroles scandaleuses par lui proférées dans une prédication ; – à 24 sous d'amende, du curé de Sérifontaine, pour négligence dans l'administration du sacrement de baptême ; – à 24 sous d'amende, d'un autre ecclésiastique, pour avoir joué au jeu de paume avec des laïques pendant les vêpres le jour de Saint-Fiacre, patron de la paroisse de Porcheville ; – à 4 livres 12 sous d'amende du curé d'Ivry-le-Temple, pour avoir laissé prêcher dans son église, sans permission du vicaire de Pontoise, frère Germain Lamy, non approuvé ; – à pareille amende, des prêtres de La Bosse, Bondeville, Boissy, Énencourt, Éragny, pour avoir laissé prêcher le même religieux. – Consultations prises à Paris de Jean Bonet et du sieur Siguier, avocats au Parlement, contre Pierre Moussart, curé de Saint-Maclou de Pontoise, qui avait choisi pour prêcher dans sa paroisse un religieux Jacobin, sans avoir préalablement obtenu la permission du vicaire. – Jean Dannechin, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 8 livres parisis. – Compte signé par de Castignolles, Durevie, Bretel, Gombault, de La Barate, Sedille.

G. 402. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1542-1543.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanchaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1542 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 79 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnation, à 30 sous d'amende, d'un ecclésiastique de Saint-Maclou de Pontoise, pour avoir caché dans les fonts baptismaux de Mézières du lard et du beurre, par crainte des gens d'armes. – Poursuites : contre les curés ou vicaires de Cherences, Follainville, Fontenay-Saint-Pierre, Limay, Mésy, Meulan, Saint-Martin-la-Garenne, Veteuil, pour avoir laissé prêcher dans leurs églises des séculiers sans permission du vicaire de l'archevêque ; – contre un autre, pour avoir porté caligas abscessas. – Procès contre le prévôt de Pontoise, qui s'était permis de faire proclamer la fête de l'Annonciation de Notre-Dame pour un autre jour que celui qui était usité dans le diocèse de Rouen. – Compte signé par Le Rat, de Castignolles, Durevie, Gombault, Sedille.

G. 403. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1543-1544.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanchaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1543 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 79 dispenses de résidence accordées à des curés. – 201 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches. – Condamnation à 15 sous d'amende d'un ecclésiastique, pour avoir célébré sa messe pendant la messe paroissiale, contrairement aux statuts. – Dépense à cause des dons gratuits imposés sur le clergé pour la suppression de la Chambre des Comptes de Normandie ; – refus du clergé du vicariat de Pontoise de contribuer à ces impositions. – Jean Dannechin, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 10 livres par an. – Compte signé par de Castignolles, Durevie, de La Barate, Le Rat, Sedille.

G. 404. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1544-1545.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillelmum Blanchaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1544 usque ad festum predictum inde proxime sequens.* » – 77 dispenses de résidence accordées à des curés. – Consultation prise à Paris de maîtres Jean Dannechin et Jean Bonet, avocats, contre Jean Rochart appelant comme d'abus en matière de divorce, 48 sous. – Autre, consultation contre Jean Hemart, appelant comme d'abus pour avoir été excommunié par le promoteur à cause de certaines paroles

proférées par lui contre l'autorité du Pape et de l'église, 48 sous. – Conflit de juridiction avec le prévôt de Chaumont. – Procès au sujet de la forêt de Louviers. – Gages du vicaire de Pontoise, 50 livres. – Compte signé par de Castignolles, Durevie, Bretel, Gombault, Sedille.

G. 405. (Registre.) – In-folio, 55 feuillets, papier.

**1545-1546.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillermmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1545 usque ad predictum festum S. Remigii inde proxime sequens.* » – 69 dispenses de résidence accordées à des curés. – Procès contre Pierre Moussart, curé de Saint-Maclou de Pontoise, pour avoir fait choix d'un prédicateur pour son église sans permission du vicaire. – Réédification de la maison de l'archevêque à Paris. – Dépense faite par le comptable à Paris pour le procès de la forêt de Louviers et pour l'examen d'un Palinot présenté à Rouen à la fête de la Conception pour le concours de poésie. – Compte signé par de Castignolles, Gombault, Brelel, Durevie, Sedille.

G. 406. (Registre.) – In-folio, 55 feuillets, papier.

**1547-1548.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillermmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1547 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 78 dispenses de résidence accordées à des curés. – Condamnations : à 75 sous d'amende, d'un ecclésiastique de Meulan, pour avoir parlé d'une manière injurieuse d'indulgences accordées par le Souverain Pontife ; – à 15 sous d'amende, du vicaire de Laillerie, pour n'avoir point fourni à la dernière calende la déclaration des mariages et testaments faits et passés dans sa paroisse. – Compte signé par de Castignolles, Le Rat, Durevie, Bretel, Blancbaston.

G. 407. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, papier.

**1552-1553.** – « *Compotus emolumentorum vicariatus Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillermmum Blancbaston... vicarium... a Reverendissimo in Christo patre et Domino Domino Carolo tituli S. Sixti sacro sancte Romane ecclesie diacono cardinali de Vendosme, archiepiscopo Rothomagensi, deputatum redditus a festo S Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1552 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 67 dispenses de résidence accordées à des curés. – Poursuites contre un ecclésiastique qui, par négligence, avait laissé mourir un de ses paroissiens sans confession. – Réparations au manoir de l'archevêque à Pontoise. – Saisie, arrêt sur les fruits du fief de Montjavoult, pour droits dus à l'archevêque à l'occasion du décès de Mademoiselle Anne Des Marets. – Jean Thomassin, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris, aux gages de 10 livres par an. – Compte signé par Le Bret, de Castignolles.

G. 408. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1553-1554.** – « *Compotus emolumentorum vicariatûs Pontisare et Vulgassini Francie per me Guillermmum Blancbaston... redditus a festo S. Remigii 1<sup>a</sup> die octobris anno Domini 1553 usque ad predictum festum inde proxime sequens.* » – 71 dispenses de résidence accordées à des curés. – 140 approbations de vicaires. – 10 lettres de purificetis. – 21 approbations de testaments. – 395 personnes inscrites au chapitre de la recette pour cause d'absolutions et relâches. – Condamnation, à 100 sous d'amende, d'un ecclésiastique de Notre-Dame de Pontoise, qui, avec ses complices, avait, pendant la nuit, brisé les portes des Termes de la ville de Pontoise et blasphémé le nom de Dieu. – Jean Thomassin, conseiller de l'archevêque au Parlement de Paris. – Procès contre Jean Mabileau et Gillette Hauquelin, sa femme, suspects d'hérésie. – Compte non signé.

G. 409. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1397-1398.** – « Le compte de la terre et revenue d'Alihermont et de Douvrent depuis le jour de la Saint-Martin d'yver 1397... jucques au jour de la dicte feste Saint-Martin 1398. » – Bail du manoir d'Alihermont contenant 30 acres, avec les corvées, moyennant 30 livres par an. – Rente annuelle de 25 livres sur le moulin d'Angreville, payée à M<sup>e</sup> Hugues Le Renvoisy, doyen de Rouen. – Trous faits « eû grant relez, du moulin de Douvrent et à la chaussée par les grandes eaux qui furent en Karesmel. » – « A Jean Veillart, verrier, pour avoir rapareillé les verrières du chancel de Sainte-

Agathe : les deux, tiers payés par l'archevêque, 40 sols ; l'autre tiers par le curé, 20 s. » – Réparation d'un pilier de maçonnerie au chancel de Crodalle. – Plâtre porté par bateau de Dieppe à Archelles. – Au manoir d'Alihermont : *chambre aux chapelains, chambre aux vicaires, haute salle, neuve salle, vieilles salles*. – Portes placées aux prisons de Douvrent et d'Alihermont. – Maison de derrière le Fort. – Regnault de Letre, curé de Boissay ; Pierre de Paigny, vicaire de l'archevêque ; Laurençot Potillot, écuyer, son maître d'hôtel. – Compte signé par Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen.

G. 410. (Registre.) – In-folio, 35 feuillets, papier.

**1424-1425.** – « Rentes deues en la terre et segnourie d'Alihermont et Douvrent pour un an commençant au terme Saint-Remi, l'an 1424. » – Domaine fieffé, rentes dues à l'archevêque : « le curé de Douvrent, pour demi-acre de terre qui fut Jehanne Dieudonné, 2 sols ; pour une pièce de terre nommée les Croques contenant 9 acres, chacune acre, 30 sols. » – Domaine non fieffé ; fermages dus à l'archevêque : « Jean Cauchon, pour les dismes de Sainte-Agathe, 20 livres ; Guillot Païen, pour les dismes de Craudalle, 60 sols ; Colart d'Aulage, pour les grains des rivières, 45 livres ; Guillot Païen, pour la ferme des œufs et mansais, 70 sols ; Pierre Dumouchiel, pour la ferme des terres du manoir d'Alihermont, 31 livres 10 s. ; Michel Theroude, pour le pré et pesquerie de Martin-Église, 7 livres ; Guillaume Païen, pour la tieuellerie de Crodalle, 2 milliers de tieulle. »

G. 411. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** – « Le compte Gautier Le Boutellier, prestre, receveur d'Alihermont et Douvrent, fait vers très-révérend père en Dieu monseigneur l'archevêque de Rouen pour 1 an entier commençant au terme Saint-Remi, l'an 1425 et finissant audit terme l'an 1426. » – Fouage consistant en 12 deniers par personne, non compris les clerks et pauvres mendiants, à percevoir au profit de l'archevêque tous les quatre ans : en la paroisse Saint-Nicolas d'Alihermont, 87 contribuables ; à Notre-Dame, 27 ; à Sainte-Agathe, 18 ; à Saint-Jacques, 27 ; à Douvrent, 45. » – Liste des habitants de ces diverses paroisses : à Saint-Nicolas, 33 clerks, 4 mendiants ; à Notre-Dame, 17 clerks, 5 mendiants ; à Sainte-Agathe, 3 clerks et 3 pauvres orphelins ; à Saint-Jacques, 13 clerks et 6 pauvres orphelins ; à Douvrent, 3 gentilshommes : Jean Le Sénéchal, Gieffroy Le Senechal et Guillaume de Bailly, 21 clerks et 7 aumôniers. – « A maistre Guillaume Intrans, doyen de l'église de Notre-Dame de Rouen, 25 livres de rente sur le moulin d'Angreville ; – à l'abbesse de Saint-Amand, de Rouen, rente de 72 mines de blé et 28 mines et demie d'avoine sur la recette d'Alihermont ; – à Antoine de Montfalcon, écuyer, verdier de la forêt d'Alihermont, 15 deniers de gages par jour. – Muid d'avoine présenté au régent (le duc de Bedford). – Pour 6 troites (truites) envoyées à l'archevêque, à Paris, 6 livres. » – Compte signé par Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 412. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1426-1427.** – « Le compte Gautier Le Boutellier, prestre, receveur d'Alihermont et Douvrent, fait vers très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal de Saint-Laurens, archevesque de Rouen, pour un an entier commençant au terme Saint-Remi l'an 1426, icellui terme inclus fenissant audit terme, l'an 1427. » – Vente par enchère « d'une vieille maison qui seoit en la mesure qui fu Noël Le Ber, 110 sols ; d'une autre séant en une autre mesure, 20 sols. – A Guillemin Païen, le jeune, couvreur de tieulle, pour avoir réparé de couverture le chancel de l'église Sainte-Agathe, 50 sols ; – pour porter à Rouen un chevreuil, 10 sous. » – Compte signé par Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 413. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1427-1428.** – « Le compte Gautier Le Boutellier, prestre, receveur d'Alihermont et Douvrent, fait vers très-révérend père en Dieu et seigneur monseigneur le cardinal archevesque de Rouen pour un an entier commençant au terme Saint-Remi, l'an 1427, et fenissant au dit terme l'an 1428. – Réparation en maçonnerie au manoir. – Achat d'un chêne pour faire une échelle pour la haute justice de Dieppe. – Mention « d'héritages dont les héritiers sont tous morts ou absents du país, ne on ne pourroit trouver où s'en faire païer. » – Compte signé par Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 414. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1427-1428.** – « Le compte Gautier Le Bouteiller, prestre, receveur d'Alihermont et Douvrent, etc. (Double du compte précédent.)

G. 415. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1428-1429.** – « Le compte Gaultier Le Boutellier prestre, receveur d'Alihermont et Douvrent, faict vers très-révérénd père en Dieu et seigneur monseigneur le cardinal, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au terme Saint-Remi 1428, fenissant audit terme 1429. » – Mention de « la cavée par où l'on va de Douvrent à Vanchy. » – Anglais venus en la terre d'Alihermont pour prendre Jehannin d'Argences, fils de Robert d'Argences, pour certaine malefachon de corps faicte par ledit Jehannin en la personne de Robin Dumoulin, lors sergent d'espée d'icelle terre. » – Compte signé par Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 416. (Registre.) – In-folio, 48 feuillets, parchemin.

**1432-1435.** – « Le compte Regnault Gosselin, prestre, receveur des terres d'Alihermont et Douvrent, pour très-révérénd père en Dieu monseigneur l'archevesque, de la recette et despense des dictes terres et appartenances pour un an entier commençant au terme de Pasques, l'an 1432... et finissant au dit terme de Pasques, l'an 1433. » – « Fouage du commun et habitants de la paroisse Saint-Nicolas d'Alihermont, 63 sols ; de Notre-Dame, 26 sols ; de Sainte-Agathe, 11 sols ; de Saint-Jacques, 16 sols. – Des paroissiens et habitants de Saint-Fiacre de Craudale riens ne a esté receu, pour ce que pour le temps dessus dit aucun n'estoit résident sur le lieu. » – A l'église de Notre-Dame de Rouen 64 livres de cire pour faire le cierge de la Chandeleur. – A Henri Bonnot, écuyer, verdier de la forêt d'Alihermont, 15 deniers de gages par jour, 22 livres 10 sous par an. – Réparation à la grande halle de Douvrent, 20 sous ; – au chancel de l'église de Sainte-Agathe, par Jeannot Du Praiel, de Bures, 9 livres 15 sous. – A Pierre d'Auffegnies, « pour avoir escript minué et grossé ung pappier journal des terres et seignouries d'Alihermont et Douvrent par la délibération des officiers de monseigneur, pource que les registres estoient sy vieulx et sy anciens que bonnement ledit receveur n'en eust peu faire recete, ouquel papier sont desclairies toutes les rentes d'icelles terres, comme par la taxacion de Guilbert de La Bare, commis au gouvernement du bailliage de Dieppe peult apparoir, 4 livres. – Pour la despense de Johannin Le Gresle, clerc de maistre Gilles Deschamps, trésorier de mon dit seigneur, lequel vint à Dieppe pour haster le receveur Gaultier Le Bouteiller pour apprester argent pour le partement de monseigneur, lequel Johannin fut audit lieu d'Alihermont d'ostel en ostel en habit dissimulé avec le clerc du receveur pour savoir si on pourroit riens avoir des hommes de ladite terre, pour ce que ledit receveur n'y osoit aller, 68 sols 4 deniers. » – Compte signé par Guillaume Énard, archidiacre du Grand-Caux, Nicolas de Pillays, chevalier, seigneur d'Ableiges.

G. 417. (Registre.) – In-folio, 25 feuillets, papier.

**1447-1448.** – « Le compte de la recepte et despense de la terre et seigneurie d'Alihermont et Douvrent pour très révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur Raoul, par la permission divine archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la Saint Michel, l'an de grâce 1447, et finissant l'an révolut et accompli fait et rendu à court par Adam Tardieu, prestre, commis à la recepte des dictes terres et seignouries....., honorable homme et sage Guillaume Bourse, bailli des dictes terres et seignouries ou temps de ce présent compte. « – Dons et rémissions : à 9 paroissiens d'Alihermont, « pour la despueille de l'aoust 1447 par fortune de temps perdue et gastée ; » – à deux paroissiens de Notre-Dame « pour le fait des dommaiges que ilz avoient eus ès dismes de la paroisse Saint-Nicolas., à l'occasion d'une grant fortune de greelle qui chey sur les labours du dit lieu. » – « A Jehannot Autin et Isambart Pochon, la somme de 12 sols à eux paiée par le receveur pour paine et journée d'avoir porté de Douvrent à Rouen devers Monseigneur deux quartiers de cerf et ung chevrel que lui présentoit et envoioit Philippe de Saint-Ouen, escuier, verdier d'Alihermont, 12 sols. » – Réparations au moulin d'Angreville. – Compte non signé.

G. 418. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1450-1451.** – « Compte de recettes et dépenses de la seigneurie d'Alihermont et Douvrent. » – Fermages : du moulin d'Angreville, 76 livres ; – des dîmes de Saint-Nicolas, 50 sols ; – de celles de

Notre-Dame, 37 livres ; – de celles de Saint-Jacques, 21 livres ; – de celles de Sainte-Agathe, 20 sols ; – de celles de Craudale, 10 sols.– Par monseigneur l'archevesque a esté ordonné que les hommes et tenans des ; dictes terres et seigneuries ne paieront pour le temps de ce présent compte de leurs tenemens que 4 sols aucuns d'eulx, et les autres 5 sols de chascune acre de terre qu'ilz laboureront. » – Bois pris à Alihermont en 1449 » par les Anglois lors estant en la ville, garnison du chastel d'Arques, eulx doubtans que les gens du roy notre Sire qui tenoient lors le siège devant Neufchastel ne venissent mettre le siège devant la place d'Arquées. » – » Pour les despens du disner Guillemain Estienne, lieutenant général de Rogier Gouel, bailli de Dieppe, le jour Saint Jacques et Saint Christofle, qui estoit le jour de la foire de Douvrent, lequel lieutenant y estoit venu lui troisième pour garder la dicte foire, la quelle estoit franche, par l'ordonnance de Monseigneur l'archevesque, 15 sols. » – Compte signé par Guérould et Labbé.

G. 419. (Registre.) – Grand in-folio, -13 feuillets, parchemin.

**1467-1468.** – » Le conte de Jehan Fiquenel, prestre, receveur des terres et seigneuries d'Alihermont et de Douvrent pour très révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes<sup>1</sup> et despenses faicles par le dit receveur à cause des dictes terres et seigneuries, et des appartenances d'icelles pour ung an commençant au tenue Saint Michel 1467, et finissant au dit tenue 1468. » – Réparation sur les; voûtes du chancel de Saint-Nicolas d'Alihermont : deux, tiers des frais à la charge de l'archevêque ; autre tiers à la charge du curé. – » A Jehan Thoumeline, maignen., pour ung gauges de laton, c'est assavoir ung pot, chopine et demyon pour gauger la terre d'Alihermont avecques. deux pouchons gravés avecques les escuchons où sont les-armes de Monseigneur, 116 sols. – Item, pour l'estuy à meetre les dictes gauges, 15 sols. – Au gaugeur de Rouen pour prester ses gauges pour ajuster les gauges dessus dis., 10 sols. » – Dons et rémissions » pour grand pauvreté à l'occasion des guerres. » – » Convoy prins par le receveur, quant il apportait finance, pour la doubte des gens d'armes. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles » Guillaume Auber, Fiquenel.

G. 420. (Registre.) – In-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1472-1473.** – » Le compte troisième de Jehan Monnault, receveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrent pour très révérend père en Dieu et seigneur Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant à la Saint Michel 1472 et finissant à semblable terme l'an révolud. – » Des deniers nommés deniers d'assise deubz chaseunah par les habitans des villes coutumières en la forest.d'Alihermont 8 livres 15 sols 2 deniers. » – 75 livres pour trois années à M<sup>e</sup> Jean Bagot, à cause de sa prébende d'Angreville sur le moulin dudit lieu. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles.

G. 421. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1473.** – » Rentes inutilles et non solvables deubz par les personnes et sur les héritages aux termes et ainsy que cy après sera desclairé ès terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrent pour ce que les héritages à cause desqui-eulx icelles rentes sont deubz sont en la main de la seigneurie par deffaute d'omme et n'y a personne qui les ait voullu prendre à louage no autrement, et sont en frieq et non valeur. » – Héritages déclarés inutilles en présence de Pierre Vérou, lieutenant général d'honorable homme et sage Robert de Villeneuve, bailli de Dieppe, par Pierre Belet, sergent de Douvrent, et Jean Paen, sergent d'Alihermont.

G. 422. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, parchemin.

**1473-1474.** – » Le compte de Jehan Delamare, prestre, recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrent pour très révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faietes par le dit recepveur pour ung an commen-cliant à la Saint-Michel 1474. » – Réparations aux chancels : de Saint-Nicolas, 9 livres 9 sous ; de Notre-Dame, 11 livres 15 saus ; de Sainte-Agathe, 15 livres 11 sous; de Craudalle, 76 sous; de Saint-Jacques, 77 sous. – » A Pierre Le Candellier, carpentier, pour sa paine et salaire d'avoir fait certains ouvrages au dit manoir qui. est la moitié d'une grande salle brûlée par les Bourguegnons, 37 livres 10 sous. » – Diminution accordée pour trois ans aux habitants de Saint-Jacques, sur les rentes qu'ils

devaient à l'archevêque, en considération de ce qu'ils avaient été » brûlés par les Bourguegnons. »  
– Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Delamare.

G. 423. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, parchemin..

**1474-1475.** – « Le compte de Jehan Delamare, prestre, recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et de Douvrent, pour très révérend père en Dieu et seigneur Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, doe recettes et despenses faites par le dit recepveur à cause des dictes terres et des appartenances d'icelles pour ung an commenchant au terme Saint-Michel 1474.... » – Fouages : de Saint-Nicolas, 25 sous ; de Notre-Dame, 20 sous ; de Sainte-Agathe, 10 sous. ; de Craudalle, 3 sous ; de Saint-James (Saint-Jacques), 12 sous 6 deniers. – Total des recettes : 2, 119 livres, 8 mines d'avoine, 200 mines d'orge, 1 millier de tuiles. – Gages des officiers de l'archevêque : au receveur, pour un an, 50 livres ; à Jean Païen, sergent à l'épée d'Alihermont, 9 livres ; à Jeannot Païen, garennier du deffens, 60 sous ; à Jean Bellet, sergent à l'épée de Douvrent, 9 livres ; à Nicolas Aux-Coulombs, écuyer, verdier de Craudalle, 10 livres. – Réparations au manoir de l'archevêque. – 256 acres à Saint-Nicolas fieffées à raison de 4 sous l'acre ; 152 acres à Notre-Dame, fieffées à raison de 5 sous l'acre. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Delamare.

G. 424. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, parchemin.

**1477-1478.** – « Le compte de Jehan Delamare, prestre, recepveur des terres et seigneuries, d'Alihermont et Douvrent pour très révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des recettes et despenses fuictes par le dit receveur à cause des dictes terres et seigneuries et des appartenances d'icelles pour ung an commenchant au terme Saint-Michel 1477. » – Terres à Notre-Dame, vers Douvrent, à Saint-Jacques, à Craudalle, fieffées autrefois à 7 livres l'acre, et dès le temps de Guillaume de Vienne, tombées à 5 sous l'acre. – Fouages : de Saint-Nicolas, 46 sous ; de Notre-Dame, 31 sous ; de Craudalle, 2 sous ; de Saint-Jacques, 10 sous. – « Dîner offert aux conseulx de monseigneur pour un procès à savoir : Audou Lenfant, Nicolas Aux-Coulombs, Pierre Véron, lieutenant général de Robert de Villeneuve, bailli de Dieppe ; Jean Dureaume et autres avec Robert He art, lieutenant général du bailli de Caux, le procureur Guillaume Le Mareschal et l'avocat du Roi, Guillaume de Chenevelles. – Compte signé par Masselin, Mesard, Guillaume Auber, Le François, Delamare.

G. 425. (Registre.) – In folio, 37 feuillets, papier.

**1478-1479.** – « Rentes inutiles et non payables ès terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrent, que messire Jehan Delamare, prestre, receveur des dictes terres, baille et requiert lui estre rabatus comme inutiles et non selvables pour l'an de son compte commenchant au terme Saint-Michel 1478..., pour ce que le dit receveur n'en a aucune chose reçeu..., tant par ce que l'en ne scet où les héritages à ce subgez sont assis que par ce que partie des héritages qui doivent les dictes rentes sont en ruyne et non valloir. »

G. 426. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, papier.

**1479-1480.** – « Le compte de Jehan Delamare, presbtre, receveur des terres et seigneurieez d'Alihermont et de Douvrent, pour très révérend père en Dieu et seigneur Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des recettes et despenses faittez par le dit recepveur, à cause des dictes terres et seigneurieez, pour ung an commenchant au terme de Saint-Michel 1479. » – Louages de terres adjudgées, après les criées et *solennités* requises, par Pierre Véron, lieutenant général d'honorable homme M<sup>e</sup> Robert de La Fontaine, bailli de Dieppe et d'Alihermont. – « Reliefs et ventes eschez au temps de ce présent compte, lesquieulx se paient en la manière qui ensuit, c'est assavoir que, se le filz ou héritier de son ancezeur reliève son héritage par subcession, il doibt de relief de chacun cappon 2 sols 6 deniers, d'autant de cappons que le héritage est chargé, et chacun cappon emporte en soy 1 acre de terre et du résidu d'autant d'acres que le héritage contient, il doibt de chacune acre, 12 d. t. ; et, se aucun acquiert héritage en la dicte terre par vendition, le vendeur st l'acheteur paient, chacun d'eux, semblable relief, comme dit est, et aussi est deu en ce cas pour cappons, 5 s.t. et pour acre de terre, 2 s.t. » – Prix du millier de tuiles

d'Apperville rendu à Alihermont, 35 sous tournois – Compte signé par Jean Masselin, Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Batencourt.

G. 427. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin.

**1480-1481.** – « Le compte de Jehan Delamare, prestre, recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrent pour très révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despenses faictes par le dit receveur à cause des dictes terres et seigneuries.... pour ung an commenchant au terme Saint-Michel 1480. » – Fouages : de Saint-Nicolas, 60 sous ; de Notre-Dame, 25 sous ; de Sainte-Agathe, 40 sous ; de Saint-Jame, 10 sous. – Réparations au moulin d'Angreville, « a cause des dommages causés par les grans eaues qui avoient rompu en plusieurs lieux les cauchées, 27 livres 10 sols. » – A Saint-Nicolas, 156 acres fieffées primitivement, 4 sols l'acre, tombées à 4 deniers l'acre, fieffées en dernier lieu 8 deniers l'acre ; à Notre-Dame, 223 acres fieffées primitivement 4 sous et même 5 sous l'acre, tombées à 5 deniers l'acre, fieffées en dernier lieu 8 deniers l'acre ; à Sainte-Agathe, à Saint-Jacques, à Craudalle, 91 acres fieffées 5 sous l'acre. – Héritage chargé de 14 livres de rente annuelle abandonné par le propriétaire, Nicolas d'Imbleval, écuyer, sieur de Douvrendel. – Mention d'héritages en ruine et en non-valoir. – Compte signé par Jean Masselin, Mesard, Guillaume Auber, Batencourt.

G. 428. (Registre.) – In-folio, 65 feuillets, papier.

**1526-1527.** – « C'est le compte que rend, à très révérend père en Dieu et seigneur Mgr Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, Guillaume Gruel, presbtre, recepveur des terres et seigneuries de Alyhermont et Douvrend et appartenances d'icelles, appartenant à mondit seigneur pour ung an entier commenchant à la Saint-Jean-Baptiste 1526. » – « Demy-poinchon de vin baillé par le receveur pour la despense de Monseigneur et autrez en sa compagnie au voyage qu'il fit à Alihermont qui fut le 25<sup>e</sup> jour d'avril 1527. » – « Pour despence à la repeue de 36 chevaux et journée de deux autres chevax au dit voyage, 40 sols. » – « Blé à 18 et 24 sols la mine. » – Compte signé par Reboursel, Gombault, Heuzé, de Boton, Jean de Castignolles.

G. 429. (Registre.) – In folio, 56 feuillets, papier,

**1527-1528.** – « C'est le compte que rend à très-révérend père en Dieu et seigneur Mgr Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, Guillaume Gruel, prestre, receveur des terres et seigneuries de Alihermont et Douvrend, et appartenances d'icelles appartenant à mondit seigneur pour ung an entier commenchant à la Saint-Jhan-Baptiste 1527. » – Décret des héritages de Pierre de Dampierre, écuyer. – Blé à 34 sous la mine. – Voyage du receveur à Vigny et à Rouen, avec deux chevaux, 20 sous par jour. – Mention de terres en friche et de nulle valeur. – Guillaume Harau, tabellion à Alihermont. – Jean de Ricar-ville, écuyer, sieur de Boissay. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Esquetot, Becdelièvre, Jean de Castignolles.

G. 430. (Registre.) – In-folio, 51 feuillets, papier.

**1528-1529.** – « C'est le compte que rend à Mgr Georges d'Amboise.... Guillaume Gruel...., receveur des terres et seigneuries de Alihermont et Douvrend.... pour ung an entier commenchant à la Saint-Jehan-Baptiste 1528. » – Cherté du blé pendant l'année de ce compte. – Seigle à 35 et 50 sous la mine. – Grande maison du manoir couverte en ardoise. – Réparations: du chancel de Sainte-Agathe, 21 livres 10 sous ; – de celui de Craudalle, 18 livres. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Montdor, Becdelièvre.

G. 431. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1531.** – « C'est le compte que rend à... Mgr Georges d'Amboise... Michiel Gruel, frère et héritier de deffunct mestre Guillaume Gruel...., en son vivant recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrend, pour une demye année.... commenchant le jour Saint Jehan Baptiste 1531 et finissant au terme de Noël. » – Blé à 30 et 37 sous la mine, seigle à 25 sous la mine. – Acquit de la foire de Douvrend baillé et adjudé à Jean de Laubel, pour 3 ans, moyennant 10 livres tournois par an. – Tabellionage de Douvrend, baillé à Nicolas Forest, moyennant 42 sous par an. –

Revendage de Douvrend, au même, pour 20 sous par an. – Compte signé par de Boton, Le Conte, Jean de Castignolles, Dufay, de Montdor, Gruel.

G. 432. (Registre.) – In-folio, 25 feuillets, papier.

**1531-1532.** – « C'est le compte que rend à Mgr Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, M<sup>e</sup> Jehan Fallet, recepveur des terres et seigneuries de Alihermont et Douvrend...., pour une demie année commençant le jour de Noël 1531 et finissant le jour Saint Jehan Baptiste 1532. » – Blé à 25, 27, 38 sous la mine. – Manouvriers travaillant au manoir d'Alihermont, payés 3 sous 6 deniers par jour pour peine et dépens. – Réparations du chancel de Saint-Nicolas d'Alihermont, 49 livres. – Adrien de La Forest, écuyer, procureur substitut sur le fait de la verderie de Craudalle. – Compte signé par Reboursel, Dufay, de Montdor, Le Brun, Jean de Castignolles, Sedille et Fallet.

G. 433. (Registre.) – In-folio, 60 feuillets, papier.

**1532-1533.** – « C'est le compte que rend à Mgr Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, M<sup>e</sup> Jehan Fallet, recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrend...., pour une année entyere commençant le jour Saint Jehan Baptiste 1532. » – 446 mines 2 boisseaux de blé, 444 livres 2 sous 4 deniers. – 2 meules pour le moulin d'Angreville achetées à Rouen, 62 livres 5 sous. – Un millier d'ardoises neuves, 70 sous. – 30 panneaux de verre neuf pour le manoir d'Alihermont, 10 livres. – Officiers de Dieppe présents à la foire de Douvrend du 26 juillet : Guillaume de Dampierre, verdier de la forêt de Craudalle, aux gages de 10 livres par an ; – Adrien de Dampierre, procureur substitut sur le fait de ladite forêt, aux gages de 60 sous. – Compte signé par Dufay, Jean de Castignolles, Sedille, Gombault.

G. 434. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, papier.

**1533-1534.** – « C'est le compte que rend à..., Mgr Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, M<sup>e</sup> Jehan Fallet, receveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrend.... pour une année commençant le jour de la nativité Saint Jehan Baptiste 1533. » – Blé à 10 sous, 13 sous 6 deniers et 14 sous la mine. – Réparations au manoir d'Alihermont. – « A un messenger envoyé vers le procureur général de Monseigneur à Rouen pour savoir ce que Monseigneur avoit affaire touchant la reveue et assemblée des gentilshommes, laquelle se devoit faire le moys de may dernier passé, 15 sous. » – Robert Ango, sergent de la forêt de Craudalle, aux gages de 100 sous par an. – Compte signé par Le Rat, Jean de Castignolles, de Montdor, Gombault, Dufay, Bretel, Le Brun, Sedille.

G. 435. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier.

**1534-1535.** – « C'est le compte que rend à... Mgr Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, M<sup>e</sup> Jehan Fallet, recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrend, pour une année commençant le jour de la nativité Saint Jehan Baptiste 1534. » – Blé à 10, 12 et 15 sous la mine. – Réparation du chancel de l'église de Craudalle, 6 livres. – Construction du moulin à vent d'Alihermont, 530 livres 2 sous. – A Nicole Richard, avocat en cour laie, procureur de Monseigneur à Arques, 30 sous. – Compte signé par l'archevêque, Dufay Jean de Castignolles Bretel, Le Brun, Gombault, Sedille.

G. 436. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier.

**1536-1537.** – « C'est le compte que rend à Mgr l'archevesque de Rouen M<sup>e</sup> Jehan Fallet, recepveur des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrend... pour ung an entier commençant le jour de la nativité Saint Jehan Baptiste 1536. » – Fermes muables : moulin de Douvrend, 214 livres 10 sous ; acquit de la foire, 13 livres 10 sous ; tabellionage, 23 sous. – Moulin à vent d'Alihermont et moulin à eau d'Angreville, 251 livres ; tabellionage, 13 livres 10 sous ; pêcherie de Martin-Église, baillée à Baltasar Destin, sieur de Villerets, 15 livres ; tuilerie de Craudalle, 20 sous. – Mention de la peste en plusieurs localités. – Réparations par Antoine Fournel, vitrier, aux vitres du chancel de Saint-Nicolas, 26 sous 8 deniers. – A Guillaume Paulmier, vicaire dudit lieu, pour avoir recouvert ledit chancel, 30 sous. – A Nicolas de Grainville, avocat en cour laie à Arques, procureur et pensionnaire de Monseigneur, 30 sous. – Compte signé par Dufay, Jean de Castignolles, Le Rat, Gombault, Durevie, Bretel, Sedille.

G. 437. (Registre.) – In-folio, 58 feuillets, papier.

**1539-1540.** – « C'est le compte que rend... à... Mgr Georges d'Amboize, archevesque de Rouen, Jehan Fallet..... pour ung an commençant à la nativité Saint Jehan Baptiste 1539. » – Dépensé au logis des *Trois-Rois*, à Arques, pour le dîner des officiers du roi, 37 sous 6 deniers. – Pour avoir du drap, moitié rouge, moitié jaune, pour faire une jaquette à Pierre Boyssière, meunier des moulins d'Angreville et d'Alihermont, 105 sous. – A M<sup>c</sup> Nicole Dyel, avocat en cour laie à Arques, procureur et pensionnaire de Monseigneur, pour une année de ses gages, 60 sous. – Compte signé par Jean de Castignolles, Gombault, Bretel, Sedille.

G. 438. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1389-1397.** – « Ce sont les receptes et mises de la terre et appartenances de Deville, appartenant à Mgr l'archevesque de Rouen. » – Frais de maçonnerie et de charpenterie du moulin. – « Pour faire et planter de lavande le jardin des galleries devers la chambre de Monseigneur à Desville : A Jehan Courtin, 5 journées, 2 sous pour jour, 10 sous ; à Pierre Caillot, de Saint-Gervais, pour 3 jours, 6 sous ; à Michaul Caillier, pour 3 jours, 6 sous ; *item*, pour la journée de deux chevalx qui apreterent (*sic*) la lavande, 4 sous 2 deniers ; *item*, autres ouvriers qui ont planté lez celiziers, 24 journées à 10 sous la journée. » – « Mise pour faire les préaux de Desville du commandement de Monseigneur, 9 livres 5 sous ; plus, à Jean Courtin qui fit les préaux, pour loisanges et oizier, 26 sous 1 denier ; pour faire une haie de verges de paux et d'espines, 100 sous et 5 sous au vin ; pour faire une haie depuis la porte jusques au préaul des galleries, 50 sous ; pour le portage de 700 de tourbes pour tourber lesdits préaulx, 17 sous 6 deniers ; au sergent de la forêt de Roumare, pour ce que la tourbe fuit prinse en dangier du roi, pour leur vin, 5 sous ; pour seurfouyr la lavande et fimer ladicte lavande, 10 sous ; pour faire le préaul desoubz l'ourme, 25 sous. » – Moulin Vappaul (Vaspail), île Braffalies (Braffalois), rivière de Clarete. – État des ustensiles de la maison de Déville. – « Chambre maistre Pierre de Pengny ; – chambre Laurençois ; – despense, drecheur là où on dreche la viande, saule du tinel, chambre de parement, chambre de Monseigneur, chappelle de haut, chambre de monseigneur de Saint-Ouayn, garde-robe de Monseigneur, chambre des chapelains, chambre aux escuiers, chambre Denisot du Mesnil. » – Mises pour faucher. – Taux des amendes. – Ajouté sur les feuillets blancs : liste de ceux qui furent appelés aux calendes de Periers tenues à la Neuville-Chant-d'Oisel, à celles Gamaches, à celles de Gisors, tenues à Noyon-le-Sec, à celles de Bourtheroude et de Pont-Au-demer, contre le maître des intestats.

G. 439. (Registre.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

**1390-1391.** – « Le second compte de la terre de Desville et des appartenances d'ycelle faicte et reçue par moy Nicolas Dubourg, recepveur dudit lieu pour et eu nom de très-révérend père en Dieu, Mgr Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, c'est assavoir depuis le jour de la Saint-Michiel, l'an 90 jusques au jour de la Saint-Michiel ensuivant l'an 91 pour un an accompli. » – Cens et rentes en argent : moulin Vaspail et terre du Camp-Romain, moulin de Chanteraine appartenant aux religieux de Fécamp et moulin à tan à Déville. – Louage de terre. – « Les quatre tenneurs de Desville demourant sur l'eau de Monseigneur pour avoir certaine porcion de ladicte eau pour tancer les cuirs, doivent chascun an 5 sous. » – Fermes : le moulin de Monseigneur, 13 livres ; la verte dîme, 52 sous ; la sèche dîme (2 tiers à Tarchevêque, 1 tiers au curé), 42 livres ; le campart 4 livres ; la pêcherie de la rivière, l'hôtel, à l'exception du colombier, 23 livres. – Mises : « Le lundi 6<sup>e</sup> jour de septembre, baillé à un plâtrier et couvreur de tieulle pour refaire une partie de la parcy du fenil de Desville et reffaire un pertuis ès galleries devers le jardin, pour sa peine d'un jour et jour et demi, pour jour 4 sous, vallent 6 sous. » – Compte vu et conclu par l'abbé de Saint-Martin-d'Autun et Pierre de Paigny, vicaires de l'archevêque, et par Guy Rabaschier, chanoine d'Évreux.

G. 440. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1392-1393.** – « Le quart compte de la terre de Desville et des appartenances d'ycelle faicte et reçue par moy Nicolas Du Bourg, presbtre, recepveur dudit lieu, pour et eu non de très-révérend père en Dieu, Mgr Guillaume de Vienne, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, c'est assavoir depuis le jour de la Saint-Michiel l'an 92 jusques au jour de la Saint-Michiel 93 pour un an

tout accompli. – Robert Duhamel, bourgeois de Rouen, pour la rente annuel que prent mondit seigneur sur le moulin nommé Vaspail, assis en la paroisse de Desville et la souloit poier le seigneur de La Vaspallière, 32 sous. » – Dix-sept personnes dont les héritages viennent en la main de l'archevêque « par deffaulte de non paier leurs rentes. » – Vente de bois à la Grande-Fosse et près de la paroisse de Canteleu sur le Pont-de-Bosc et le Val-Raimboul ; une acre réservée pour faire les vignes de l'hôtel ; ventes criées par 5 dimanches et adjudgées à raison de 4 livres 16 sous l'acre. – Moulin de Monseigneur endommagé par une ravine d'eau qui vint le 18 août. – Faucheurs payés 6 sous 8 deniers par acre. – Foin porté du fenil de l'hôtel à la Petite-Ile, où il fut chargé en un bateau pour Caillou. – Procès avec le barrier de la porte Cauchoise qui voulait faire payer barrage aux hommes de Mgr de Déville qui avaient amené à la cour archiépiscopale le blé pour les pauvres de Saint-Romain ; – Nicolas Le Conte, vicomte de Déville, Thomas Le Caron et Jourdain Papeloré, avocats, font décider par le vicomte de Rouen « que les bonnes gens de Déville, demouracent en l'estat qu'ils avoient accoustuiné. » – Compte signé par Pierre de Paigny et Laurent Pocillot, écuyer de l'archevêque.

G. 441. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1401-1402.** – « Le premier compte de la terre de Desville et des appartenances d'icelle faite et reçue par moy Jehan Bosmer, sergent et receveur dudit lieu, pour et eu nom de très-révérend père en Dieu, Mgr Guillaume de Vienne, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, c'est assavoir depuis le jour de la Saint-Michiel l'an 1401 jusques au jour de la Saint-Michel l'an 1402. ». – Jean de Germeny, écuyer, maître d'hôtel de Monseigneur. – Faucheurs payés à raison de 8 sous l'acre. – « Pour 42 boisseaux de pommes de Bosc prinzes en l'ostel Raoulin de la Valette, pour faire du verjus en l'ostel de Monseigneur, par le commandement de Laurensot et de Germeny, maistres d'ostel, pour chascun boissel, 6 deniers. – A Guillot de Corneville, pour avoir cueilli et admené en la grange à Desville la seicque diesme et le compart avec les ablés des gardins, 4 livres 10 sous. – Pour les venues du seneschal et du vicomte, quand ils sont venus tenir la juridicion de Desville, 2 mines. » – Compte signé par Guillaume Arambert, Robert de Livet et Cauchois.

G. 442. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1403-1405.** – « Le tiers et le quart comptes de la terre de Desville et des appartenances d'icelle faite et reçue par moy Jehan Bosmer, sergent et receveur dudit lieu, pour et eu nom de très-révérend père en Dieu, Mgr Guillaume de Vyenne, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, c'est assavoir depuis le jour de la Saint-Michiel l'an 1403 jusques au jour de la Saint-Michiel 1403. » – Travaux aux vignes de Déville. – « Pour les cygnes et les cognins de Déville, 5 mines d'avoine. – A Raoul Mahieu et Guillaume Andrieu, pour avoir fait les cidres de Monseigneur par marchié, 4 livres 10 sous. – A Pierre Braque, pour soy faire absouldre, par le commandement de Monseigneur, 30 sous. » – Frais de curage de la rivière de Clairette. – « A deux valets de chiens de Monseigneur qui étaient venus chasser en la Verte-Forest pour 10 jours qu'ils y furent en septembre, 18 sous. » – Mention des bois du roi dits la Ronde-Borne sur Bapaume. – Compte signé par Mathieu Cauvin, vicaire de l'archevêque, et Cauchois.

G. 443. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, papier.

**1424-1425.** – « Recepte des fermes de la terre et seigneurie de Desville et des appartenances et deppendances d'icelle faictes par Martin Loison, depuis Pâques l'an 1424, qui furent le 23<sup>e</sup> jour d'avril inclus que il fut institué et ordonné ou dit office de recepte jusques au terme de la Saint-Michel l'an 1423. » – « La rivière n'est point baillée pour ledit an, mais est demeurée sans bailler par l'ordonnance de messieurs les vicaires pour ce que l'en *n'en* pavoit avoir que 10 sous environ, qui estoit poy de de chose. » – Bail du manoir et jardins de Déville, à Jean Le Hucher dit Fureluce, brodeur, demeurant à Rouen, pour six ans, moyennant 21 livres par an à payer par moitié à la Pentecôte et à la Toussaint : « Le fermier sera tenu redrechier les vignes du jardin du manoir autour des murs et eu mettre où il en fault, et essartera les ronches et buissons d'iceulx jardins. » – 60 sous pour les réparations du chancel de Déville. – Guillaume de Rouves, vicomte de Déville ; – Simon de Bulletot, chapelain. – Poulain gris, vendu 6 livres. – Comptes de recette pour les trois années suivantes.

G. 444. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1424-1426.** – « Le compte de la terre et seigneurie de Desville fait et rendu à très-révérend père en Dieu, Mgr l'archevesque de Rouen, par Martin Loison, son procureur et recepveur dudit lieu de Desville, tant en recepte que en mises depuis le terme de Saint-Michel l'an 1423..... que mondit seigneur obtint la possession dudit archeveschié jusques au terme Saint-Michel 1125 ; ainsi est pour deux ans entiers. – Des choses guayves est escheu en l'an de ce présent compte, une vache de poil rouge qui fu trouvée comme gayve en ladite seigneurie en l'an 1423 et fu gardée par an et jour selon la coustume et usage du pays, et combien que dedens icelluy temps ladicte vache ait esté demandée par ung marchant disant et affermant par serement icelle vache estre sienne, requérant en avoir la délivrance, si ne luy a elle point esté délivrée pour ce qu'il ne prouvoit pas suffisamment par tesmoings icelle vache estre sienne, mais a esté vendue en la fin de l'an au marché dudit lieu de Desville, à Guillaume Le Maire, comme au plus offrant par le prix de 5 livres, surquoy luy fu rabatu pour la garde et nourriture d'icelle vache d'un an, que il l'avoit gardée et nourrie pour ce qu'elle avoit avorté et esté longuement malade, 10 sous. » – Mine de blé, 7 sous 6 deniers ; mine d'avoine, 7 sous 6 deniers ; chapon, 2 sous 6 deniers ; géline, 20 deniers ; – au receveur, pour avoir fait un registre où sont contenues et « desclerées par partiez, toutes les rentes de la seigneurie de Desville... tout le de-mayne non fieffé, escript et doublé en parchemin, contenant 6 peaux de parchemin, 75 sous. » – Signé par Jehan Chevrot, vicaire et official de l'archevêque, et par Gilles Deschamps, trésorier dudit seigneur.

G. 445. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** – « Le tiers compte de la terre et seigneurie de Desville, fait et rendu à très-révérend père en Dieu, Mgr l'archevesque de Rouen, par Martin Loison, son procureur et receveur dudit lieu de Desville, tant en recepte que en mise pour le tiers an commençant au terme Saint-Michel, l'an 1425... et finissant audit terme l'an 1426. « – Mesures à blé de Déville moindres d'un quart que celles de Rouen. – Terres et héritages demeurés en la main de la seigneurie pour défaut d'hommes et aveu non baillé, donnés à louage au plus offrant. – Mine de blé, 8 sous 4 deniers ; mine d'avoine, 6 sous 8 deniers ; chapon, 2 sous 6 deniers ; geline, 20 deniers. – Réparations du moulin de Déville, en charpenterie, maçonnerie, pionnerie et couvertures, baillées à Barrabé et autres par criées et rabais ; – 4 journées de maçon et de son valet, 10 journées d'un platrier et couvreur avec son valet, à 8 sous 4 deniers par jour. – Lieux indiqués à Déville : Val du Monstier, le Rambuse, les Aires, les Hauts-Camps, La Tremblaye, La Londe, Brunval, Blancmont, La Cavéc Vappail, le Ponchel de pierre, le Val-Ouyn. Compte signé par Jean Chevrot, vicaire et official de l'archevêque, et par Gilles Deschamps, trésorier.

G. 446. (Registre.) – In-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1427-1428.** – « Le quint compte de la terre et seigneurie de Desville fait et rendu à très-révérend père en Dieu, M<sup>gr</sup> le cardinal archevesque de Rouen, par Martin Loison, son procureur et recepveur dudit lieu de Desville, tant en recepte que en mises pour le chinquième an commençant au terme Saint-Michel l'an 1427... et finissan audit terme l'an 1428. » – Évaluations : mine de blé, 5 sous, mine d'avoine, 5 sous ; chapon, 2 sous 6 deniers ; geline, 20 deniers. – Baux du manoir du lieu avec les jardins, 20 livres par an ; du moulin, 24 livres 12 deniers ; des prés, 13 livres ; des champarts, 25 sous ; de la verte dîme, 6 livres 18 deniers ; de la sèche dîme, 24 livres.

G. 447. (Registre.) – In-folio, 5 feuillets, papier.

**1432-1433.** – « Compte de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu, Mgr l'archevesque de Rouen, fait et rendu à mondit seigneur, par Martin Loison, son procureur et receveur du-dit lieu de Desville, tant en demayne fieffé comme non fieffé et tant en recepte que eu mises depuis le 15<sup>e</sup> jour d'avril l'an 1431, que mondit seigneur obtint la possession dudit archeveschié jusques au terme Saint-Michel l'an 1433. » – Compte vu et examiné, conformément à l'ordonnance de l'archevêque, par : maîtres Nicole de Venderez, archidiacre d'Eu ; Guillaume Erard, archidiacre du Grand-Caux ; Jean Martequin, doyen deLaon; GillesDescamps, chancelier de l'église de Rouen, vicaire, official et trésorier dudit seigneur, et monseigneur Nicolas de Pillays, chevalier, seigneur d'Ablèges.

G. 448. (Registre.) – In-folio, 5 feuillets, parchemin.

**1433-1434.** – « Le second compte de la terre et seigneurie de Desville, fait et rendu à très-révérend père en Dieu, Monseigneur l'archevesque de Rouen, par Martin Loison, son procureur et receveur dudit lieu de Desville, tant en receipte que en mises pour ung an commençant au terme Saint-Michiel l'an 1433... et finissant audit terme l'an 1434. » – Avoine, mine, 7 sous 6 deniers ; chapon, 2 sous 6 deniers ; geline, 20 deniers. – Compte signé par Guillaume Énard et par Nicolas de Pillays.

G. 449. (Registre.) – In-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1435-1436.** – « Le quatriesme compte de la terre et seigneurie de Desville, fait et rendu à vénérable et discrète personne Mgr maistre Guillaume Énard, docteur en théologie, chantre et chanoyne de l'église Notre-Dame de Rouen, et naguères vicaire général de feu de bonne mémoire, Mgr Hugues, derrenier archevesque de ladiete église de Rouen, et à présent exécuteur du testament et derrenière volonté d'icellui deffunet, par Martin Loison, nagaires procureur général d'icellui seigneur et son receveur de ladicte terre et seigneurie de Desville, tant en receipte que en mises pour ung an, commençant au terme Saint-Michiel l'an 1435 et finissant au 19<sup>e</sup> jour d'aoust l'an. 1436. » – Amendes non payables, « pour ce que les personnes qui les doivent, à l'occasion de. la guerre, se sont absentez du pays et la greigneur partie d'iceulx hors de l'obéissance du roy notre sire, comme l'en dit. » – Arrérages dont le receveur n'a pu avoir payement, « pour ce que à l'occasion de la guerre des ennemis et adversaires du roy, qui a eu cours ou pais de Caux et environ depuis Noël derrain passé et encore de présent, et aussi de la mortalité et épidimie qui a esté audit lieu de Desville, depuis le moys d'aoust derrain passé plusieurs des hommes et subgiés d'icelle terre et seigneurie sont trespasés et les autres sont fuitifz et absens de leurs maisons et telemenl que il n'est demouré plus homme en icelle terre et seigneurie, comme il est assez notoire en ceste ville de Rouen. » – Compte signé par Guillaume Énard, Jean Martequin, Nicole de Pillays et Guy Voillot. – Feuille de garde : « *Status abbreviatus de receiptis et misiis per Petrum Francisa ad causam officii thesauriatûs.* »

G. 450. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, parchemin.

**1440-1441.** – « Le compte Pierre Le François, commis par très-révérend père en Dieu, Mgr Louys, par la grâce de Dieu, cardinal de Luxembourg, archevesque de Rouen et chancelier de France, à la receipte de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à mondit seigneur, fait et rendu par ledit commis aux auditeurs des comptes de mondit seigneur, pour ung an commençant au terme Saint-Michiel 1440 et fenissant l'an révolu audit terme Saint-Michiel 1441. » – Lieux dits : les Fresnes, le Camp des Condos, La Breque Nicole, le Monceau de Cailloux, l'Ourme, La Fosse au Bailli, le Pré à l'acre, le Quesne-Patier, le Frêne de la banlieue, les Londes, le Buisson Lore, La Croix Chirette, La Muette, les Tasseries, le Clos aux Aunes, l'Aunay, le Manoir de La Croste, le Mont aux Lavandières, Brunval, La Perruque. – Blé, la mine, 6 sous 3 deniers ; avoine, la mine, 6 sous 3 deniers ; le chapon, 2 sous. – Deniers comptés et non reçus « par défaute d'hommes à l'occasion de la guerre ; biens que personne ne veut prendre parce qu'ils sont trop près des bois et loing de toutes gens ; autres que leurs possesseurs, à cause de leur pauvreté, n'ont pu labourer » – Compte signé par Pasquier, évêque d'Évreux ; Philippe La Rose, official de Rouen ; Jean Pajot, scelleur, et Laurens Surreau, chanoine de Rouen.

G. 451. (Registre.) – In-folio, 14 feuillets, papier.

**1441-1449.** – « Le tiers compte Pierres Le François, commis à la receipte de la terre et seigneurie de Desville, par très-révérend père en Dieu, Mgr Louys, cardinal de Luxembourg, archevesque de Rouen et chancelier de France, fait et rendu aux auditeurs des comptes de mondit seigneur, par ledit commis pour ung an commençant au terme Saint-Michel 1441 et finissant l'an révolu » – « Héritages en la main de la seigneurie, par defaulte de homme demourés à bailler ; – on n'a peu trouver personne qui en ait voulu prendre ne aucune chose donner pour ce que ils sont auprès des boys » – Blé, la mine, 6 sous 8 deniers; avoine, la mine, 6 sous 8 deniers; le chapon, 2 sous 6 deniers ; la geline, 20 deniers. – Compte signé par Philippe La Rose, official de Rouen ; Jean Pajot, scelleur, et Laurens Surreau, chanoine. – Feuille de garde en parchemin : jugement prononcé aux

assises de Dieppe devant honorable homme et sage Jean Vincent, bailli du lieu, relatif à la harengaison.

G. 452. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier.

**1447-1448.** – « Le compte des rentes et revenus de la terre et seigneurie de Desville, fait et rendu à très-révérend père en Dieu et seigneur, Mgr l'archevesque de Rouen, par Guy Caval, prestre, commis à la recepte dudit lieu de Desville, pour mondit seigneur, tant en recepte que en mises, pour ung an commenchant au terme Saint-Michel 1447... et finissant audit terme Saint-Michel 1448 » – « À Thomas Gouel et Guillaume Follenfant, pour avoir airé 4 acres et demie de terre au cloz du Manoir de Desville, pour chacune acre, 20 sous ; – à iceulx, pour avoir airé, herché et semé icelles 4 acres et demie de terre la seconde foys, pour chacune acre, 22 sous 6 deniers. – Pour 7 boisseaux d'orge pour les coulombs dudit lieu de Desville, 11 sous 6 deniers. – Pour trois mines de vesche pour les coulombs du même lieu, 30 sous. » – Roger Gouel, vicomte de Déville. – Compte signé par Robert Guerould, secrétaire de l'archevêque ; Thomas Cervoisiere, sceilleur, et Pierre Le François, trésorier.

G. 453. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, papier.

**1449-1450.** – « Le compte des rentes et revenus de la terre et seigneurie de Desville fait et rendu à très-révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur l'archevesque de Rouen, ou à ses commis et députés par Pierre Faloyse, prestre, commis à la recepte dudit lieu de Desville, pour mondit seigneur l'archevesque, tant en recepte que en mises pour ung an commenchant au terme Saint-Michel 1449..., et fin ià la Saint-Michel 1450... » – « A esté rabbatu à Pasquet Lalemant, monnier, pour le sommage (chômage) du moulin lequel sommage (chômage) par 15 ou 16 jours pendant le temps de la réduction de ceste ville de Rouen et pour la journée d'un carpentier qui avoit esté employé eu dit moulin, 30 sous. » – « Pour deux labours du cloz du Manoir, contenant 4 acres et demie en deux acrcures, semé et herché, 9 livres 11 sous. » – « Pour 11 mines d'avoine, 6 livres 12 sous 2 deniers. » – Compte signé par Pierre Le François, trésorier, et Evrard Labbé.

G. 454. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, papier.

**1454-1455.** – « Le premier compte des revenus de la terre et seigneurie de Desville appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, fait et rendu par Michiel Prieur, commis par icellui seigneur à la recepte du dit lieu de Desville, pour ung an commenchant au terme Saint-Michel 1454 et finissant au dit terme Saint-Michel 1455. » – Thomas Girel, fermier du manoir de Déville. – Jardinier travaillant aux vignes, 3 sous par jour ; 10 pommiers mis aux jardins du manoir par le commandement de Monseigneur, 15 sous. – Remise de 44 sous à Vignart le jeune pour sa maison située en la rue de l'archevêque qui a été incendiée. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles. – Couverture : lettres adressées à Guillaume LeTellier, moine profès du monastère de Belle-Étoile, par le cardinal d'Estouteville.

G. 455. (Registre.) – In-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1456-1457.** – « Le compte de Michel Prieur, prestre, commis à la recepte de Desville soubz très-révérend père en Dieu et seigneur Mgr le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faites par le dit commis à cause d'icelle terre et seigneurie de Desville pour ung an commenchant à la Saint-Michel 1456 et finissant l'an révolu. » – Robin de Villeneuve, vicomte de Déville. – « A deux hommes natifs de Bretagne, qui renouvelèrent la vigne de terre franche et nouèrent les ronches d'en-tour la dite vigne, 18 sous. – Le 25<sup>e</sup> jour fut faite la cache à Desville ; à 30 hommes qui furent à la dite cache paie pour leur despense, par le commandement de Monseigneur le vicair, 12 sous 6 deniers. » – « Deniers comptés et non reçuz obstante la grande povreté des gens qui les doivent dont plusieurs sont trespasés. – Rivière en non valeurs par la fortune des grandesyaues qui ont esté, comme chascun seoit » – Compte signé par Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Le François.

G. 456. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1457-1458.** – « Le compte de Michiel Le Prieur, presbtre, commis à la recepte de Desville soubz très-révérend père en Dieu et seigneur Mgr le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par ledit commis à cause d'icelle terre et seigneurie de Desville pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1457 et finissant à la Saint-Michiel 1458. » – Journée de plâtrier et de couvreur de tuile, 5 sous ; – de son valet 3 sous ; – d'homme de bras 2 sous 3 deniers. – Procès contre les gens de Saint-Gervais, qui prétendaient n'être tenus de venir moudre au moulin de Déville. – Compte signé par Le François.

G. 457. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1458-1459.** – « Le compte de Michiel Prieur, prestre, commis à la recepte de Desville soubz très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit commis à cause d'icelle terre et seigneurie de Desville pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1458 et finissant l'an révolu. » – « Moulin à blé, dit de Canteraine, près le pont de Maromme et que souloit tenir de Monseigneur les religieux de Fescamp avecquez la moitié de la rivière, lesquelz religieux ont depuis delaissié à mon dit seigneur comment on dit, » en non valoir. » – « A Raulin Marcel, fermier du manoir dudit lieu de Desville, rabais de par mondit seigneur, à cause de la fortune du temps des eaues et des ruynes qui ont esté si grandes que ledit Raulin, fermier dudit manoir a perdu le foin des prés. » – Compte signé par Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Le François.

G. 458. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, papier.

**1460-1461.** – « Le compte de Rogier Piquot, cleric, appariteur en la court de l'Église de Rouen et receveur de la terre et seigneurie de Desville, pour très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences d'icelle terre et seigneurie par luy faictes pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Michiel 1460., et finissant à semblable jour l'an révolu. » – « A Thomas Beaufrère et Estienne Desmares pour leur paine, labour et despens de avoir tout le karesme desrain passé crrachié partie des pruniers et cherisiers qui gastoient les vignes et iceulx remuer et mestre en aultre plache et aussi arrachier et remuer les rosiers et la vigne qui estoit au long desdits pruniers et cherisiers et la replanter au long du mur et aussi taillier, relier et drechier toutes les vignes des dits jardins, 12 livres. » – *Vaulettes* coupées dans les bois pour les jardins ; rosiers sarclés. – Récolte des roses et du verjus des vignes. – Deux chasses faites dans les bois de Monseigneur ; biche prise et portée à Rouen. – Recette, 222 livres 17 sous ; dépense, 177 livres 15 sous. – Compte signé par Geoffroi Charles et Le François.

G. 459. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, parchemin.

**1461-1462.** – « Le compte de Rogier Piquot, cleric, appariteur en la court de l'église de Rouen et recepveur de la terre et seigneurie de Desville, pour très-révérend père en Dieu et seigneur Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences par luy faictes à cause d'icelle terre et seigneurie pour ung an commenchant au jour Saint-Michel 1461... et finissant à semblable jour et terme l'an révolu. » – Réparation du moulin ; meule de Brie, 18 écus d'or qui valent 27 livres. – « Mises et despences à cause du procès qui pendant a esté aux assises de Rouen entre le procureur de Monseigneur et le seigneur de La Heuze pour le patronage de l'église du Grand-Quevilly : – aux hommes qui furent assemblés devant l'église du dit Quevilly pour la veue qui fut tenue en la présence de Monseigneur le trésorier, 5 sous. – *Item*, aux presbtres qui par plus de 15 journées furent à la cohue à leurs despens fut par Piquot donné par deux fois à disner et trois fois à dcsjuner, 30 sous ; – pour aler à Caudebec, chieux Jehan Le Cras, pour avoir certaines lettres qui estoient nécessaires touchant le droit de Monseigneur, fut despendu à Caudebec 17 sous 6 deniers ; – pour le louage d'un cheval qui fut occupé par deux jours audit voyage, 5 sous ; – audit Jehan Le Cras, pour sa paine d'avoir apporté lesdites lettres de Caudebec à Rouen, 10 sous ; – *item*, luy fut donné à desjeuner à *la coupe*, présent Gosset, et fut despendu, 6 sous 3 deniers. » – Compte signé par Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Pierre Le François.

G. 460. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1469-1470.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, receveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par, ledit recepveur à cause de la dicte recepte depuys ung an commenchant à la Saint-Michiel 1469.. et finissant à la Saint-Michiel 1470. » – Blé et avoine, mine 3 sous 6 deniers ; chapon, 15 deniers ; geline, 10 deniers. – « A Guillaume Petit-Vallet, fermier du manoir, pour avoir baillé aux coulombz 26 mines d'orge qui valent 5 sous la mine, 4 livres ; – *item*, pour avoir taillé la vigne, nestoyé les ronches et quis le boys et osier, 60 sous.... Avoir aidé à cueillir le verjus et porté à Rouen au presseur et pour avoir planté et mys troys entes et un pèrier eu grant gardin et pour plusieurs aultres choses, comme appert par la cedula, 8 livres tournois. » – Compte signé par Pierre Le François et Pierre de Gueuteville.

G. 461. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1470-1471.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit recepveur à cause de la dicte recepte depuis ung an commenchant à la Saint-Michiel 1470 et finissant à la Saint-Michiel 1-471. » – Domaine fieffé : rentes en deniers, 43 livres ; en grains, 24 livres 10 sous ; en volaille, 72 sous 3 deniers. – Domaine non fieffé, manoir et jardins et partie de la rivière et pêcherie, 2 livres 10 sous ; moulin à blé, vertes moûtes et partie de la rivière et pêcherie, 20 livres ; sèches dîmes, 40 livres ; verte dîme, 7 livres 12 sous ; champarts, 28 sous ; héritages venus en la main de la seigneurie par défaut d'hommes et baillés à louage, 11 livres. – Ventes de bois, 23 livres 10 sous ; amendes et exploits de la juridiction de Monseigneur, 12 livres 9 sous. – Total des recettes, en faible monnaie, 20 livres 5 sous. – Compte signé par Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Pierre Le François, Pierre de Gueuteville.

G. 462. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1471-1473.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit recepveur à cause de la dicte recepte depuis ung an commenchant à la Saint-Michiel 1471... et finissant à la Saint-Michiel 1472. » – « A maistre Robert de La Fontaine, vicomte du dit lieu de Desville et des omosnes de l'archevesque de Rouen pour ses gaiges pour avoir servi l'an de ce présent compte, 100 sous. – Au recepveur pour avoir servi et exercé la dicte recepte pour ses gages de l'an, 8 livres. » – Compte signé par Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Pierre Le François, de Gueuteville.

G. 463. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, papier.

**1472-1473.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par ledit recepveur à cause de la dicte recepte depuis ung an commenchant à la Saint-Michiel 1472...., et finissant à la Saint-Michiel 1473. » – « A Guillaume Petit-Vallet, serviteur du manoir, pour avoir taillé la vigne, nestoyé les ronches et quis les boys et osier, 60 sous ; – pour avoir aidé à cueillir le verjus et porté à Rouen au presseur et pour avoir fait ung four, 4 livres. – A Jehan Guernier, pour 9 mines d'orge par lui livrées pour la nourreture des coulombz, païé pour chacune mine, 6 sous 8 deniers ; pour ce, 60 sous. » – Compte signé par Geoffroi Charles, Le François, de Gueuteville.

G. 464. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1473-1474.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par ledit recepveur à cause de la dicte recepte pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1473... et finissant à la Saint-Michiel 1474. » – « Mise à cause des réparations faictes à Desville en l'ostel et manoir par Raoulin jeune, couvreur, et ses compaignons, pour une sepmaine entière de troys ouvriers et ung serviteur, 100 sous. – « Mise à cause des réparations faictes au canchel de Desville par le recepveur dudit lieu la tierce sepmaine d'aoust

1474. » – Voyage fait à Rouen à l'occasion de l'arrêt du temporel, 20 sous. – Compte signé par Guillaume Auber. Geoffroi Charles, Pierre Le François.

G. 465. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, papier.

**1474-1475.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit recepveur à cause de la dicte recepte pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1474, et finissant à la Saint-Michiel 1475. » – « Mise pour la réparation du coulombier de Desville : – à Michel Angot, pour avoir refaict les bullins du coulombier de l'ostel de Monseigneur, par marché faict avecquez lui par monseigneur le trésorier, 6 livres ; – pour 8 mines d'orge pour la nourreture des dits coulombs, 4 livres tournois ; – pour avoir lié et taillé la vigne et avoir quis bois et osier, 40 sous ; – pour avoir widé le coulombier trois foys, 20 sous ; – pour avoir porté le verjus à Rouen et les pommes, 10 sous. » – Compte signé par Geoffroi Charles, Pierre Le François, Pierre de Gueuteville.

G. 466. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**1475-1476.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père eu Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par ledit recepveur à cause de la dicte recepte pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1475 et finissant à la Saint-Michiel 1476. » – « Mise à cause d'aucunes réparations faictes au moulin de Desville : charpentiers payés 5 sous par jour ; à leur serviteur pour 20 jours, 50 sous. » – Compte signé par Geoffroi Charles, Pierre Le François, de Gueuteville.

G. 467. (Registre.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

**1476-1477.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes à cause de la dicte recepte pour ung an comenchant à la Saint-Michiel 1476 et finissant à la Saint-Michiel 1477. » – « A Guillaume Petit-Vallet pour 8 mines d'orge par luy baillées et livrées durant le temps de ce présent compte pour la nourreture des coulombz, 4 livres ; – pour avoir taillé la vigne et esronché entour le chep de la dicte vigne et en plusieurs endroyts autour du jardin et pour avoir porté les pommes et verjus à Rouen, 55 sous. » – Une demi-page d'écriture de la main de M<sup>e</sup> Jean Masselin. – Compte signé par Masselin et Pierre de Gueuteville.

G. 468. (Registre.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

**1477-1478.** – « Le compte de Pierres de Gueuteville, recepveur de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit recepveur à cause de la dicte recepte pour ung an commenchant à la Saint-Michel 1477... et finissant à la Saint-Michel 1478. » – « Mise à cause des réparacions faictes en la chapelle et manoir archiépiscopeal du dit lieu de Desville durant le temps de ce présent compte : pour avoir recouvert d'essende neufve la tour de la chapelle du dit lieu Desville, pour avoir couvert de tieulle les pots d'icelle tour, qui estoient fort diminués et empires de la pluye, pour avoir reparé de plastre et refait les sièges du creux de la dicte chappelle, pour avoir couvert de neuf la galerie, pour voir refait le conduit de plonc de la fontaine, etc., 160 livres. » – Une page d'écriture de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Guillaume Auber, Jean de Gouvis, Le François, Mesard, de Gueuteville.

G. 469. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, papier.

**1479-1480.** – « Le compte et estat de Clément Malpasteur, prestre, recepveur des rentes, revenues et appartenances de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérénd père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, et des mises et entremises faictes par le dit recepveur à cause de la dicte recepte pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1479... et finissant à la Saint-Michiel 1480. » – « Mise pour la nourriture des coulombs, 15 mines d'orge à 16

blancs la mine ; – pour faire la vigne de neuf bois, 146 fais de bois, tant tiques que latis, 4 livres 10 sous ; – pour avoir eslecté, esbranché et nectoyé les cherisiers, pommiers et arbres du jardin, 15sous ; – pour un pallis fait au dit manoir en la vieille salle vers la rivière, 12 sous 6 deniers ; – à ceux qui ont cueilli et porté le verjus à Rouen, Osons 3 deniers ; – à ceux qui ont cueilli et porté les pommes, 2 sous 6 deniers ; – pour avoir nourri et entretenu les paons tant grands que petits, 7 sous 4 deniers. » – Réparation de la croix d'Yonville, appartenant à Monseigneur ; travaux exécutés par Jean Perchepot, maçon, 12 livres 4 sous. – Réparation de la porte du manoir, 7 livres 4 sous. – Compte signé par Jean Masselin, Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Malpasteur.

G. 470. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, papier.

**1480-1481.** – « Le compte et estat de Clément Malpasteur, presbtre, receveur des rentes, revenues et appartenances de la terre et seigneurie de Desville appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, et des mises et entremises faictes par le dit recepveur à cause de la dicte recepte pour ung an commenchant à la Saint-Michiel 1480... et finissant à la Saint-Michiel 1481. » – « Pour 28 mines d'orge pour l'an de ce présent compte, qui estoit le grant yver, pour la nourreture des paons et coulombs auxquels l'en baille à menger trois foys par jour, au prix de 7 sous 6 deniers pour mine, qui valent 10 livres 10 sous. » – Pour 2 mines de blé pour les petits paons, au prix de 15 sous a mine, valent 30 sous. – Pour avoir du pain pour nourrir les petis paons, 2 sous 6 deniers. – A Jehan Gounor, pour avoir eslecté, esbranché et nectoyé les cherisiers, pommiers, périers et rosiers estant au jardin, 15 sous. » – Réparation de la grange et des étables ; charretiers payés 2 sous 6 deniers par jour ; charpentiers payés 4 sous par Jour ; – leurs valets, 2 sous ; – « pour avoir donné plusieurs l'ois le via de nonne ausdits charpentiers afin qu'ils n'allassent point boire à autre lieu, 7 sous 6 deniers. » – Compte non signé.

G. 471. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1483-1484.** – Compte des recettes et dépenses de la seigneurie de Déville, appartenant à M<sup>gr</sup> Robert de Croismare, archevêque de Rouen. – Pierre de Quièvreumont, vicomte de Déville, 100 sous de gages. – Enquête au sujet d'un procès entre Monseigneur et M<sup>t</sup> de Baqueville, pour la tenure du moulin du manoir de Vappail ; enquête tenue par gens nobles, vasseurs et autres ; sentence rendue par Jean de Croismare, lieutenant du bailli de Rouen. – Paons nourris à Deville. – Appréciation des réparations à taire à Déville, au manoir, aux ponts de Maromme et de Déville, au moulin, au chancel dudit Déville par plusieurs notables gens d'église, comme maître Laurent Le Levreur, M<sup>c</sup> Jean de Laistre, M<sup>c</sup> Jean Sebire, chanoine ; Jean Macaire, notaire en la Cour d'église ; Guillaume Pontis, Michel Le Chinière, maçon ; Nicole Du Boys, charpentier. – Verjus cueilli à Déville et pressuré à Rouen, (Incomplet.)

G. 472. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1485-1486.** – « Compte et estat de Jehan Le Maignen, presbtre, receveur des rentes, revenuez et appartenances de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père eu Dieu et mon très-honoré seigneur M<sup>gr</sup> Robert, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commenchant à la St-Michiel 1483... et finissant à la St-Michiel 1486. » – Pierre de Quièvreumont, vicomte de Déville. – A M. maistre Regnault Chuffes, chanoine de Rouen, docteur en médecine et curé de Saint-Denis de Rouen, pour 33 entes par luy achetées pour mectre au clos dudit lieu de Desville, 37 sous ; – pour avoir fait porter à Desville les dictes entes sur un cheval, 15 deniers ; – pour 38 autres entes envoyéz audit lieu, tant par mondit seigneur que par ledit Chuffes, 2 sous 6 deniers ; – aux ouvriers qui les plantèrent et les entourèrent d'épines, à chacun 3 sous 6 deniers par jour, 31 sous 6 deniers ; – aux mêmes, pour avoir enté audit clos plusieurs entes en la présence de M. du Bechellouyn et de M. maistre Regnault Chuffes, 2 sous 6 deniers. » – Soins donnés à la vigne, émondage des pommiers et poiriers, roses vermeilles cueillies et portées en l'hôtel archiépiscopal pour faire du vinaigre *rosart*, 76 sous 6 deniers. – Nourriture des *coulombs* et des paons ; blé, orge, œufs, chair et pain blanc pour les petits paons. – 70 boisseaux de pommes de Bosquet cueillies dans les bois et portés au pressoir de Saint-Gervais, pour faire du verjus de pommes. – Réparation au manoir de Déville et au pont de Maromme. – Monseigneur vient *s'ébattre* à Deville avec plusieurs notables personnes, comme maître Regnault Chuffes, M<sup>lle</sup> de Louraille, le

trésorier, M<sup>c</sup> Jean Gouel et M<sup>c</sup> Guillaume Dautegny. – Boisseau de gros pois hâtifs envoyés à Grosmont (Grandmont). – août pluvieux ; foins perdus à l'occasion des grandes eaux.

G.473. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, papier.

**1487-1488.** – « Le compte et estat de Jehan Le Maignen, presbtre, receveur des rentes et revenus de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu et mon très-honoré seigneur M<sup>gr</sup> Robert, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la St-Michiel 1487... et finissant à la St-Michiel 1488. » – « Le 18<sup>e</sup> jour d'octobre furent envoyés plusieurs entes, tant par monseigneur l'archevesque que M. maistre Regnault Chuffes, par Jehan Le Roux, par Jehan Le Blatier et Symon, lesquelz apportèrent icelles entes, lesquelz envoyèrent quérir quatre hommes pour esmonder et planter icelles, auxquels fu donné quand ils eurent fait, pour aller boire, 3 sols 6 deniers. – Entes prises chez le prieur du Mont-aux-Malades et plantées à Desville, 2 sols G deniers par jour aux hommes de bras qui plantèrent les dites entes. » – « 400 plantes de branches de bouys à tout la rachine prises au Houlme et plantées à Grosmont, 6 sols 6 deniers. » – « Roc placée dans un des viviers de Desville, pour faire couvrir les cignes. » – Haie autour des viviers pour garantir les cygnes, pendant qu'ils couvaient, des chiens et autres bêtes. – 2 charges de pommes portées à l'hôtel archiépiscolpal le mercredi des Cendres. – Réparation du pont de Maromme. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Masselin et Mesard.

G. 474. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, papier.

**1488-1489.** – « Le compte et estat de Jehan Le Maignen, presbtre, receveur des rentes, revenus de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu et mon très-honoré seigneur M<sup>gr</sup> Robert, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la St-Michiel 1488 et finissant à la St-Michiel 1489. » – « Mises à cause des nourretures des coulombs, paons, signes, canars et boures sauvages, 24 mynes d'orge à 8 sols t. la mine, 9 livres 12 sols. – Pour avoir fait cueillir le vergust de la vigne et l'avoir fait apporter pressurer à Rouen auquel il a eu ung baril de vergust, pour fachon, paine et chariage et pour l'avoir rapporté audit lieu, 6 sols 6 deniers. – A Jaquet Gonnor, ouvrier de bras, pour avoir ceuilli et esrachie des groesselliers par le commandement de monseigneur, lesquels ont esté portés au Grosmont, 2 sols. – Remises à Marc Springues, francarchier, au service du Roi au château de Brest, lequel est prisonnier aux Bretons et dont la femme est mendiante par les églises pour recouvrer la ranchon de son mary. » – Compte signé par l'archevêque de Croismare, Masselin, Mesard, de Groussy.

G. 475. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, papier,

**1489-1490.** – Compte de recette et dépense de la seigneurie de Déville. – Domaine non fieffé : manoir, jardin, prés et corvées, 18 livres ; moulin à blé et vertes moûtes, 40 livres ; pêcherie, 56 sous ; sèche-dîme, 60 livres ; verte dîme, 8 livres 5 sous ; campars, 73 sous. – « Pour la nourrecture des coullomps, paons, signes, canars et boures sauvages estans dedens les viviers dudit lieu leur a esté distribué et baillé pour l'an de ce compte 26 mines d'orge du prix de 8 sous 6 deniers la mine, vallent 11 livres 12 deniers. – Pour avoir fait cueillir le vergust de la vigne et pour l'avoir fait apporter pressurer à Rouen et pour l'avoir fait rapporter à Desville, 6 sols 6 deniers. – A Jehan de Corneilles, pour certain procès meu par lui à l'encontre de Jehan Le Villain, pour feu le quel vint d'une forge à fer.... et à l'occasion de ce fut brullée une grange appartenant audit Le Villain, 4 livres. » – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Jean Masselin, Guillaume Mesard, Louis de Groussy.

G. 476. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, papier.

**1490-1491.** – « Le compte et estat de Jehan Le Maignen, presbtre, receveur des rentes, revenus de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu M<sup>gr</sup> Robert, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1490... et finissant à la Saint-Michiel 1491. » – « A Guillaume Toustain, vicomte de Desville et des omosnes de l'archevesque de Rouen, pour ses gaiges et pencion d'avoir servy oudit office, pour l'an de ce compte, 100 sous ; – au receveur, pour ses gaiges d'avoir servy et exercé la dicte recepte, pour ledit

an, 12 livres ; – à Guillaume Le Valloys, pour la facion de la vigne du clos de Desville à luy alloué par Monseigneur, 15 livres 13 sols ; – à Pierre Gieuffroy, monnier de Desville, auquel a esté alloué par mondit seigneur faire certaine chaussée auprès des esseaux du moulin, laquelle estoit rompue par la force de l'eau de la rivière, 4 livres. » – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Masselin, Guillaume Mesard, Louis de Groussy.

G. 477. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, papier.

**1491-1492.** – « Le compte et estat de Jehan Le Maignen, presbtre, receveur des rentes, revenuez de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu M<sup>gr</sup> Robert, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1491 et finissant à la Saint-Michiel 1492. » – « Au receveur, pour la nourreture des coullombs, paons, signes, boures et canars leur a esté distribué et baillé 24 mynes d'orge au prix de 10 sols la myne. – Pour avoir fait cueillir le vergust de la vigne dudit lieu et l'avoir l'ail porter pressurer à Rouen et dont fu porté une demie queue et ung baril de vergust en l'ostel archiépiscolal, 12 sols 6 deniers. » – Compte signé par Jean Masselin, Mesard, de Laistre.

G. 478. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier.

**1493-1494.** – Compte de Pierre de Goumay, presbtre, commis en la recepte de Desville, pour le temps de la régalle, pour très-révérend père en Dieu et mon très-honoré seigneur M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant le 19<sup>e</sup> jour de juillet 1493 et finissant le premier jour d'aoust 1494. » – Monseigneur de Rouen, Monseigneur de Bussy, Monseigneur de Saint-Pierre et plusieurs autre ssouparent deux fois à Déville, 23 sous 11 deniers. – 12 mines et demie d'orge à 10 sous la mine pour les coulons, paons, cygnes et jeunes *panneaulx*. – Verjus cueilli à Déville et porté à Rouen pour y être pressuré. – Compte non signé.

G. 479. (Registre.) – In-folio, 15 feuillets, papier.

**1495-14956.** – « Le compte et eslat de Jehan de Lavau, presbtre, recepveur des rentes et revenues de la seigneurie de Desville appartenant à très-révérend père en Dieu M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la St-Michiel 1495 et finissant à la St-Michiel 1496. » – Réparation au manoir, à la fontaine. – « Pour ung carcan de fer ou collier attaché à ung noyer devant l'église de Desville, par l'ordonnance du vicomte dudit lieu, pour mettre et pugnyr les blasphemateurs du nom de Dieu, 8 sols 4 deniers. » – Dépenses pour les hérons, les cigognes et autres oiseaux, 10 livres, 6 sols ; 2 meules pour le moulin de Déville, 45 livres. – Poutailles de Loudun apportées à Déville. – Achat de 13 mines et demie de blé pour les petits chiens de Déville, qui furent toujours au nombre de neuf pour le moins. – Compte signé par Geoffroy, Jean Du Mesnil, de Lavau.

G. 480. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, papier.

**1496-1497.** – « Le compte et estât de Jean de Lavau, presbtre, recepveur des rentes et revenues de la seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu M<sup>gr</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la St-Michiel 1496 et finissant à la St-Michiel 1497. » – « Pour ung grant arbre pris en la forest de Roumare pour faire le ny des cigongnes et mettre une roue dessus, 13 sous ; – à ung vecturier de Rouen, lequel avoyt apporté des greffes de poyriers et pruniers pour anler au clos, par le commandement de Monseigneur, 12 sols 6 deniers. – *Item*, pour faire pescher aux viviers du cloz en la présence de Monseigneur et par son commandement, pour avoir fait amener deux bateaux de Croisset et ung fille, payé au mestre pescheur, pour luy et ses gens, 12 sous G deniers. – Pour l'achat de deux cens de saules achaptés à Elbeuf, 27 sols 6 deniers. – Pour relever ung grant fossé pour faire assembler la rivière de Clerete avecques la grande rivière, 35 sous. – M<sup>e</sup> Guillaume Du Jardin, presbtre, chargé du soin des oiseaux, hérons, butors, égrêts, poches, cigognes. » – Jeune biche amenée à Déville et nourrie au lait. – Achat de 9 mines de blé pour les petits chiens de Déville. – Compte signé par Jean Masselin et Jean du Mesnil.

G. 481. (Registre.) – In-folio, 15 feuillets, papier.

**1497-1498.** – « Le compte et estat de Bertrand Aymerie, prestre, recepveur des rentes et revenues de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu et mon très-honouré et redoubté seigneur Monseigneur, par la grâce et permission divine, archevesque de Rouen, et des receptes et mises faictes par ledit Aymerie audit lieu de Desville, pour ung année commençant à la feste St-Michel pénultième du mois de septembre 1497.... et finissant semblable jour l'an révolu. » – Travaux de menuiserie, de plomberie, de peinture et de dorure à la fontaine. – Pommes portées au pressoir de Saint-Gervais. – Nourriture des hégrêts, hérons, cigognes, butors et autres oiseaux. – Achat, pour lesdits oiseaux, de 418 courrées de moutons, et de 12 mines d'avoine ; nourriture du cerf et des biches. – Dépense des muletiers et des fauconniers. – Achat de 48 arbres, moitié pommiers, moitié poiriers, plantés à Déville. – Travaux à la cressonnière ; – à la tonnelle du bas de la cressonnière. – Achat d'huile, de vermillon, de blanc de plomb et d'orpin pour peindre ladite tonnelle. – Compte signé par Jean Masselin, de Narbonne, Du Mesnil, Aymerie.

G. 482. (Registre.) – In-folio, 22 feuillets, papier.

**1497-1498.** – « Le compte et estat de Bertrand Aymerie, presbtre.. » (Double du compte précédent.)

G. 483. (Registre.) – In-folio, 29 feuillets, papier.

**1498-1499.** – « Le compte et estat de Bertrand Aymerie, presbtre, receveur des rentes et revenues de la seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu M<sup>st</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, pour un an révolu commençant à la feste St-Michel 1498, et finissant semblable jour l'an révolu 1499. » – « A Raoul Boudin, escuier, sieur de Graveron, viconte de Déville, pour ses gages d'un an, 5 livres ; – servante, 4 livres ; – à Guillaume Noël, Robin Dauber et ses compagnons, et autres jardiniers de Rouen, pour 24 journées qu'ils ont vacqué à couper la tourbe, tourber et fait les sièges à la tonnelle, la chaire du bout du vivier, le siège du bout de l'allée de la cressonnière et plusieurs aultres sièges à ce comprins la poine du cheval qui porta la dicte tourbe et pour la venue de monseigneur d'Alby, quant monseigneur venit dernièrement, 4 livres. » – Nettoiement de la fosse de la cressonnière et plantation de cresson. – Pré appelé le Hommel, près le pont de Bapaume. – Quatre pêcheurs de Croisset amènent un bateau de Croisset à Déville et pêchent les viviers en présence de Monseigneur d'Alby. – Carcan attaché au *posté* de la justice de Déville. – 20 grésillons mis au prisonnier, qui fut pendu à Saint-Gervais. – Achat de chènevis, rabette, œufs, fromages pour les poussins et paons de la volière. – Entretien de 8 biches et cerfs et de 12 petits chiens, de cygnes, de hérons et de butors. – Pommes de Déville portées au pressoir de Saint-Gervais. – Une demi-page de la main de Masselin. – Compte signé par Masselin, Jacques de Castignolles, Thomas Bohier.

G. 484. (Registre.) – In folio, 26 feuillets, papier.

**1498-1499.** – « Le compte et estat de Bertrand Aymerie, presbtre... » (Double du compte précédent.)

G. 485. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, papier.

**1499-1500.** – « Le tiers compte et estat de Bertrand Aymerie, presbtre, receveur des rantes et revenuz. de la seigneurie et haulte justice de la terre de Desville, appartenant à Monseigneur le cardinal archevesque de Rouen pour ung ; an révolu commansant à la festé Saint-Michiel 1499... et finissant le dit jour l'an 1500. » – Plantation de cinq douzaines de jeunes arbres au clos ; – arbres vêtus de feurre et d'épines ; – couper la tonnelle de devant la maison ; – pour cinquante hommes employés pendant 222 journées à curer le grand vivier, payés 2 sous 9 deniers pour journée, 30 livres 10 sous. – Nourriture de onze biches et bicharts, de deux cerfs et de huit petits chiens. – Curage de la rivière de Clairette. – Compte signé par Thomas Bohier el Mesenge.

G. 486. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, papier.

**1500-1501.** – « Le quatrième compte el estat que baille Bertrand Aymerie, presbtre, recepveur des renies et revenues d" la seigneurie el hault-justice de Desville, appartenant à M<sup>f</sup> le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an révolu commiensant à la teste Saint-Michel 1500...

et finissant le jour de la dite feste; 1501. » – Achat de demi-cent d'arbres. – Arracher le gros poirier ci les cerisiers pour faire l'allée des saulx, planter ladite allée, l'essarier et l'unir; lourber la tonnelle et autres préaux. faire un nid pour les cygnes, etc., livres 9 sous. – A trois hommes qui ont faiché pour les biches dit l'esté au moys de may et de juing et pour leur avoir porté chacun jour des fais de broust sur leur coul des bois de Monseigneur. 20 s. t. – A deux cestreus, pour avoir catré les cinq cerfs, 5 sols. » – « Mise pour l'entretiennemen et nourreture des oyseaulx (paons, faisans et poussins duvoleur (volière) n chanevis, rabelle, œufs romages » Blé distribué en aumônes. – Compte signé par Thomas Bohier, Jacques de Castignolles, Haro, Aymerie

G. 487. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, papier

**1500-1501.** – « Le quatriesme compte et estat que baille Bertrand Aymerie. etc. Double du compte prééedent.

G. 488. (Registre.) – In-folio, 17 feuillets, papier

**1502-1503.** – « Le sisiesme compte et estât que baille Bertrand Aymerie, presbtre, receveur des rentes et reveneus de la seigneurie et haulte justice de Déville, appartenant à très-révérend père en Dieu mon très-honoré et doubté seigneur M<sup>st</sup> le cardinal d'Ambroze, archevesque de Rouen, pour une année commensant à la teste Saint-Michel 1502 et finissant en semblable feste, l'an révolu, pour l'an 1503 » – 72 livres de beurre salé a 12 deniers la livre. – Nid mis au milieu du vivier pour faire couvrir les cygnes. – Façon de la tonnelle près la galerie par un jardinier. – Achat d'un bateau pour aller au nid des cygnes. – A deux, pêcheurs qui reprirent deux cygnes qui s'étaient envolés en la rixière de Seine. – Achat de foin à raison de 5 sous la care, d'avoine à raison de 12 sous 6 deniers la mine. – « Au saigner, pour axoir saigné le cerf que Mous<sup>f</sup> de Ste-Catherine donna à Monseigneur. 2 sous 6 deniers. » – Biches, nourries à l'avoine, conduites à Gaillon. – Chênevis et millet pour les poules d'Inde, les *faisanceaux*, les panneaux el auires oiseaux de la volière. – Carpes pêchées à la venue de Monseigneur. – En ceste année le blé a esté cher que je n'ay peu estre payé de plusieurs hommes de Monseigneur à cause qu'ils n'avoient de quoy el que les pauvres gens fallet qui manjassent du pain d'orge. » – Pain et blé distribué pour Dieu aux pauvres. – Compte signé par Antoine, abbé de Saint-Ouen, Jacques de Castignolles, Mesenge.

G. 489. (Registre.) – In-fodio, 25 feuillets, papier

**1504-1505.** – « Le huitiesme compte, et estat que baille, Bertrand Aymery, presbtre et recepveur des rentes et revenues de la seigneurie et haute justice de Déville, appartenant à très-révérend père en Dieu el mon très-honoré redoublé soigneur M<sup>st</sup> le cardinal d'Amboise, légal, archevesque de Rouen, pour une, année commençant à la feste de Sainl-Michel 1504... et finissant sembiabe, jour 1505. – « A Gueroult Vendart, de Saint-Aignen et à ses compagnons pour avoir coupé, la tonnelle en près la fontaine redressée, lactée el tourbée les sièges, 46 sols. – Baillé à maistre Guillaume Du Jardin pour nourrir les poids seaulx deux moys et demy, ung boissel el demi de chanevis, 12 sous. – Pour avoir nourri les qualre chiens durant 3 mois et demi, 78 testes de moulon à 3 deniers chacune pièce, 19 sols G deniers. » – Réédification de la tour de la chapelle où est la cloche. – Compte signé par Antoine. abbé de Saint -Ouen, Jacques de Castignolles, Mesenge

G. 490. (Registre) – In-folio, 22 feuillets, papier.

**1055-1506.** – « Le neuvième compte et estat que baille Bertrend Aymery, presbtre et recepveur des rentes et revenues de la seigneurie et haulte justice de Desville. appartenant à très-révérend père en Dieu et très honnoré et doubté seigneur, Monseigneur le cardinal d'Amboise, légal, archevesque de Rouen, pour une année commençant à la feste Saint-Michel 1505... « – Arbres nettoyés et émondés aux mois de décembre et de janvier. – Pour avoir coupé, plié, latté, lié et tourbé la tonnelle dedans et dehors près la fontaine, 4 livres tournois. – Tapisserie rapportée de Déville à Rouen. – Séjour pendant une semaine du mois d'août de Monseigneur et de mademoiselle de Clermont et de leurs compagnons. – Nourriture à Déville « de trois chiens courants pour Monseigneur, dont Monseigneur en prit un pour sa chambre, et donna les deux autres à son neveu Monseigneur de Mortemar et au bailli de Rouen. » – Cygnes nourris à l'orge; ils s'envolent en Seine; gens, bateaux et lignes pour les reprendre. – Compte signé par Antoine, abbé de Fécamp.

G. 491. (Registre.) – In-folio, 21 feuillets, papier.

**1503-1506.** – « Le neuvième compte et estat que baille Bertrend Aymery, » etc. (Double du compte précédent.)

G. 492. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1506-1507.** – « Le dixième compte et estat que baille Bertrend Ayemery, presbtre et recepveur des rentes et revenues de la seigneurie et haulte justice de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu et très honnoré et doubté seigneur, Monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France et archevesque de Rouen, pour une année commençant à la feste S.-Michel 1506... » – « A Lucas Cusquet, jardinier, demeurant en la paroisse de Saint-Andrieu hors Rouen, tant pour tailler la tonnelle, la coucher, lier, fourny de bois et la tourber, en ce compris le préau qui est au bout des saulx et pour ung millier de tourbes prins au Tronquay, 3 livres 12 sols. – A deux hommes pour avoir fauché les illes, houmel et le clos et aussi les courts par deux fois, 56 sols ; » – journée d'homme, 2 sous 6 deniers ; journée de femme, 15 deniers. – 600 d'osier plantés en plusieurs tonnelles, 15 sous ; achetés 20 sous. – Ensemencement en orge, avoine et pois gris. – Venue au mois d'août à Déville de Monseigneur l'amiral, de madame de Clermont, lesquels y demeurèrent dix-huit jours avec tout le train de Monseigneur et plusieurs seigneurs et dames. – Perte pour le décri des pièces d'or et monnaies de Flandre. – Compte signé par Antoine, abbé de Fécamp.

G. 493. (Registre.) – In-folio, 21 feuillets, papier.

**1508-1509.** – « Le douzième compte et estat que baille Bertrend Aycmery, presbtre et recepveur des rentes et revenues de la seigneurie et haute justice de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu et très honnoré et doubté seigneur, Monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France et archevesque de Rouen, pour une année commençant à la feste Saint-Michel 1508. » – Cidre (cictre) et poiré faits avec les fruits de Déville. – « A Lucas Cussequet, jardinier demeurant à Rouen, pour avoir couppé la grant tonnelle dressée, liée et garnie de bois, plié et tourbée, pour sa paine d'avoir vacqué dix journées à 2 sols 6 deniers pour jour, 25 sols. – *Item*, en osier, pour lier ladictie tonnelle, 3 sols tournois, et en six fais de bois lactiz à 15 deniers pour chaseun fais, 7 sols 6 deniers ; et pour 700 de tourbe, à 2 sols fi deniers pour cent, 17 sols 6 deniers. – Pour avoir fauché les *hommes* et clos de Monseigneur, 40 sols tournois ; faneurs, 2 sols par jour : faneuses, 15 deniers. – Pêcheurs de Croisset viennent pêcher aux viviers de Déville, la veille de Noël, pour prendre une carpe et un brochet pour le dîner de Monseigneur, à Saint-Ouen. » – Compte signé par Antoine, abbé de Fécamp.

G. 494. (Registre.) – In-folio, 20 feuillets, papier.

**1508-1509.** – « Le douzième compte et estat que baille Bertrend Aycmery..... » (Double du compte précédent.)

G. 495. (Registre.) – In-folio, 21 feuillets, papier.

**1509-1519.** – « Le treizième compte et estat que baille Bertrend Aymeric, presbtre et rcepveur des rentes et revenues de la seigneurie et haute justice de Desville appartenant à feu très-révérend père en Dieu et très honnoré et doubté seigneur, Monseigneur le cardinal d'Amboise, légat en France et archevesque de Rouen, que Dieu absoule, pour une année commençant à la feste Saint-Michel 1509... et finissant le 15<sup>e</sup> jour de may 1510, qui fut le jour du trespas de mondit feu seigneur. » – « Les fruillages du clos dudit lieu n'ont point esté baillées pour ceste année pour ce qu'il n'y a point eu de fruitages que ung peu de poires, qu'ils ont esté mengées par les allans et venans et officiers du Roy. » – « A esté recueilly au clos de l'orge qui avoit esté semée la quantité de 200 gerbes qui ont rendu demy-muil. » – Hommes employés à émonder et nettoyer les arbres, payés 2 sous 6 deniers par jour. – Osier, *latis*, tourbe pour la tonnelle. – Faneurs, 2 sous par jour ; – femme, 12 deniers ; – lieur de foin, 3 deniers la care. – « Pêcheurs de Croisset amènent un bateau à Déville pour pêcher des querpes à Nouel, quant monseigneur vint à Rouen. » – Feu mis aux étables de Déville par les muletiers de l'archevêque. – Dégâts causés par les fauconniers pendant le voyage du receveur en Languedoc ; ils lui mangent quatre pourceaux et lui brûlent 12 milliers de fagots et 2 milliers de bourrées. – Venue à Déville de Monseigneur de Clermont. – Assises tenues audit lieu

par MM. les lieutenants du bailli et du vicomte de Rouen. – Compte signé par Antoine, abbé de Fécamp, et Jacques de Castignolles.

G. 496. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, papier.

**1510-1511.** – « Compte et estat que baille Bertrend Aymerie, presbtre, recepveur des rentes et revenus de la terre et seigneurie de Desville, appartenant à très-révérend père en Dieu, Monseigneur l'archevesque Rouen commençant le 25<sup>e</sup> de may 1510., et finissant à la S.-Michel ensuivant, le dit jour exclus, auquel jour le siège archiépiscol fut vacant. » Jehan Cadiot, vicomte de Desville, remplacé à la vacance du siège par Nicole Alorge. – Bail des Illets et du Hommel pour 8 livres 15 sous. – Réparation à la prison, à la cohue et aux grandes portes du clos.

G. 497. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, papier.

**1510-1511.** – Compte de la seigneurie de Déville pendant la vacance du siège. – « A mestre Nicole Allorge, visconte, pour une année, le siège archiépiscol vacant, 5 livres tournois. – A Monseigneur mestre Jacques Castinholles, chausseier et chanoine de Rouen, commissaire de par le Roy notre sire et trésorier cette année, le siège vacant, 339 livres » – Blé apprécié à 6 sous 8 deniers la mine. – Compte non signé.

G. 498. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1405-1406.** – « Le compte des villes de Dieppe, du Pollet et de Bouteilles, appartenant à... Monseigneur Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, depuis le jour St-Michiel 1405... jusques audit jour St-Michiel 1406... fait par messire Guillaume Tieullier, prestre, receveur des dictes villes. » – Recettes : « étaux, un changeur, huit boulangers vendant pain à leurs fenêtres ou aux halles, sept merciers, un boursier faisant bourses neuves, et une femme refaisant vieilles bourses, 5 fèvres ayant travaux à chevaux en la rue sur le pavement, bottiers revendant pain à fenêtres, poissonniers, bouchers. » – Fermes muables : « ferme des poissons à laquelle appartient de chaque nef le meilleur poisson de chaque marée entrant à Dieppe, excepté poisson royal et le mois d'août, 165 livres ; – poids, 14 livres ; – tabellionage, 33 livres ; – barrage, dont le fiers pour l'archevêque, les deux tiers pour la ville, 13 livres 6 sous ; – mesure à l'avoine, 20 sous ; – halle aux blés, 6 livres ; – cuirs tannés, 50 sous ; – la vase, 40 sous ; – criage, 35 sous ; – sayne, 8 livres ; – batel passeur, 16 livres 10 sous ; – marché de l'aître, 12 sous ; – prévôt de Bouteilles sans les rentes d'argent et de sel, 43 livres ; – foire Saint-Denis à laquelle appartient, de la veille Saint-Michel à la veille Saint-Andrieu none, de chaque brasseur de cervoise, 2 deniers, si les brasseurs ne sont francs, de chaque estalier non franc, excepté potiers d'étain, boucliers et sueurs non francs, 9 deniers ; de chaque pièce de vin, si les vendeurs ne sont francs, 9 livres 6 deniers ; – foire Saint-Jacques, 10 sous. » – Acquits de denrées : « Nefs et bateaux rappareillés et mis en atelier, à la porte de l'abbaye, devant la maison Grimouyne, au port du West, aux bauquiés du moulin, au Pollet, sur le Perroy : archelais, batel, touret, 10 sous, pour ceux au-dessus de 23 tonneaux de port, 5 sous pour les autres. » – Temporel de l'archevêque saisi à l'occasion de certaines excommunications données par l'official contre des personnes de Neufchâtel. – Dépenses du receveur et du sergent qui allèrent par la ville de Dieppe renouveler le rentier par bouts et côtés. – Officiers : Jean Vincent, bailli ; Blanchet de La Berquerie, Lucas Huart, Martin Benart, avocats ; Guilbert Poulet, procureur de Monseigneur ; ses gages pour un an, 15 livres ; Annette La Pelue, chambrière, ses gages pour un an, 8 livres. – M<sup>e</sup> Jacque, secrétaire de l'archevêque. – Robert de Boissay, chevalier, capitaine de Dieppe. – Compte signé par Jean de Blaisy, abbé de Saint-Seine ; Hugues Lenvoysie, doyen de Rouen, exécuteur de feu Guillaume de Vienne ; Aliaume Cachemarée, huissier au Parlement ; Nicole de Pillays, licencié en lois, et Jean Cauchois.

G. 499. (Registre.) – Grand in-folio, 51 feuillets, parchemin.

**1408-1409.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Le Polet et Bouteilles, appartenant à Monseigneur Louys de Harcourt esleu conformé en archevesque de Rouen, receue par Nicole Pintel, pour l'année commençant au jour Saint-Michel l'an 1408. » – Rues indiquées : « Pavement de l'Acre ; – aux Gascoings ; – au sel ; – du Pilory ; – du Polet ; – des Wez ; – du port du West ; – la grant rue ; – la rue qui maine à la maison de ville ; – La Barre ; – les cays ; – la

falaise ; – les grèves ; – la halle au blé ; – le moulin à vent ; – les murs de la ville ; – le Puits salé ; – la boulangerie ; – la boucherie ; – la fruiterie. – Etaux, un changeur, huit boulangers, six merciers, deux boursiers, douze poissonniers, trois fèvres ayant travaux à chevaux, quatre brasseurs ayant moulin à cheval. – Nefs et bateaux rappareillés et mis en atelier, archelais, coquet, escaffe, fousset, nef alongnie, turet, 23. » – Bourgeois nouveaux enrôlés, 14 : « Est assavoir que, quant un estrangier vient demourer à Dieppe et il veult user de la bourgeoisie après ce qu'il est témoigné suffisant par autres bourgeois de la ville et qu'il a fait les seremens à garder les droits de Monseigneur et de la ville en la manière accoustumée, le receveur lui en peult donner autorité, et pour ce appartient à Monseigneur de chascun 5 sous ; et avec ce doit paier coutume un an et un jour comme estrangier dont les aucuns s'achensent et les autres non. » – Acquits de denrées. – Importation : laine d'Espagne et de Flandre, charbon de terre, etc. – Exportation : peaux, draps, etc. – Total de la recette, 4, 255 livres ; 4 mines d'orge, un melluel, 5, 400 de hareng sor, 24 muids, 5 boisseaux de sel. – Nicolas Thirel, bailli, auquel succède Jean Godin, Raoul Donnebault, maître d'hôtel de Monseigneur et sieur de Braetot. – « Au prieur du Pré pour aler ou voyage du conseil général à Pise, VIII<sup>xx</sup> I. » – Remise à Abraham Doulle et Baudouin Trochie d'une amende à laquelle ils avaient été condamnés pour s'être battus avec Colin Bibes, genevois. – Compte non signé.

G. 500. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1414.** – « Acquis de barons frais venus et arrivez eu hable de Dieppe depuis le jour Saint-Michel l'an 1414, jusques au jour de Noel ensuivant, et prent Monseigneur de chascune nef venue eu hable de Dyepe quant elle apporte ; 4, 450 harens ou au dessus un millier ou l'argent que le millier aura esté vendu à la meilleur vente ; et se la net n'a tant peschié de harens comme 4, 450, il prent de ce que la nef a apporté le dixième ou. le dixième dû de l'argent qu'il aura esté vendu. » – Recette, 2, 946 livres. – « Acquis de harens frais venus en trufferie, 65 sols. – Acquis de barons en groe, venus à Dyepe, néant. – Acquis de selletent peschié et venu à Dieppe depuis Pasques l'an 1415 jusques à la Saint-Michi d ensuivant et ne doit que congé, s'il n'y a harene frest mellé avec... et de ce sont creus le maistre et deux de ses compagnons par leurs scremens, néant. – Acquis de harens et poissons de saffare venus à Dieppe en mains de pescheurs, néant. – Acquis de harens et poissons de saffare venus à Dyepe en mains de marchans et s'acquittent pour lest de harene, 6 sols 8 deniers, et porté hors par mer, 20 deniers, et poissons frest venu marchandement qui s'acquitte pour somme, 1 denier ou 16 deniers pour grenier, s'il est en grenier, et, maquerel salé qui s'acquitte pour millier au devant de Pasques, 8 sols, et après Pasques, 4 sols, 24 livres 1 sol 7 deniers. »

G. 501. (Registre.) – Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1424-1425.** – « Le compte et la valeur revenue de la ville de Dieppe, Le Pollet et Bouteilles, appartenant à Monseigneur Jehan, archevesque de Rouen, receue par Nicolas Pointel pour l'année commenchant au jour..... Saint-Michiel l'an 1425. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 21, dont un Anglais et deux Hollandais. – Permission à deux Hollandais, hôtes de Baudouin Eude, de revendre le blé qu'ils avaient acheté à Dieppe pour le porter en leur pays ; un édit récent défendait ceste exportation, et, d'autre part, d'après la coutume, nul étranger ayant acheté aucune chose à Dieppe ne pouvait la revendre en l'an de l'achat sans forfaire. – Total des recettes en deniers, 4, 556 livres. – Réparations à l'hôtel de l'archevêque, aux moulins, aux halles, au bateau passeur. – Mention de la maison où les hollandais font leur métier de *hucherie* et de brasserie. – Venue à Dieppe de l'official de Térouenne, de maîtres Masse. Curé de Neufville ; Pierre, secrétaire de Monseigneur, « pour certaine information touchant monseigneur de Saint-Ouen. » – « A Guillaume Le Tellier, pour un grant congre frese acheté le 5<sup>e</sup> jour d'aoust, 18 sols. – A Laurens Nicole de Vittefleu pour 6 troictes à lui achetées ce lit jour audit lieu, 60 sols ; – au voiturier qui les apporta de Paluel à Dieppe, 12 sols 6 deniers. – A Gieffroy Auber, pastichier, pour 2 boisseaux de farine pour faire les pastez desdictes troictes, 6 sols ; – pour avoir faiz et cuis lesdit pastez, 5 sous ; – pour deux paniers à les mettre, 5 sols, et à Robin Héron, voiturier, pour sa paine et salaire d'avoir portez iceulx congre et pastez à Rouen, pour icelx faire porter à Monseigneur à Paris, 15 sols. Total, 16 livres 1 sol 1 denier. » – Compte signé par Jean Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 502. (Registre.) – Grand in-folio, 54 feuillets, parchemin.

**1426-1427.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Le Polet et Bouteilles, appartenant à Monseigneur Jehan, archevesque de Rouen, receue par Nicolas Pinlel, pour l'année commençant au jour Saint-Michel l'an 1426. » – « Etaux, 5 changeurs, 10 boulangers, 9 bocliers, 12 merciers, 6 boursiers, 12 poissonniers, 42 étaux de boucher, 6 fèvres ayant travaux à chevaux ; – 2 brasseurs ayant moulins à chevaux en leur hôtel. – Nefs et bateaux rappareillés et mis en atelier au Polet, au Temple outre l'eau, auprès de la porte Careuit, à la porte Michel-le-Queu, auprès des Banquiers, auprès de la porte aux Cordiers ». – Bourgeois nouveaux enrôlés : 15, dont un anglais. – Total des recettes, 3, 703 livres ; 4 mines d'orge, 5, 400 de hareng sor ; – 24 muids, 7 boisseaux de sel et « un melluel. » – « Payement au receveur pour dépens par luy fais à Arques, où il estoit allé aux assises à l'encontre de M. le comte de Longueville, pour le fait de la franchise de la nef dont il vouloit jouir, que acoustumé n'estoit. – « Paiement à Guillaume Vallen, procureur de Monseigneur lequel, par l'ordonnance des bailli, lieutenant du sénéscal et conseil de Monseigneur à Dieppe, fu ordonné aller à Rouen devers MM. les vicaires et sénéscal porter lettres touchant certaines emprinses que vouloit faire le cappitaine de Dieppe, de mettre gouverneurs et conseillers nouveaux en ladite ville, tenir assemblées et faire plusieurs novalités. » – Officiers de l'archevêque : Ricart de Saint-Morisse, bailli ; Guillemot Vallon, procureur ; Pierre Mauviel et Rogier de Hobes, avocats. – Compte signé par Jean Chevrot vicaire et official de l'archevêque, et par Gilles Deschamps.

G. 503. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1433.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Le Polet et Bouteilles, appartenant à monseigneur Hugues, arcevesque (le Rouen, receue par Guyot Voillot, pour six vings jours, du premier jour de juing 1433 jusques au jour Saint-Michiel. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 13. – Total de la recette en deniers, 484 livres. – Guilbert de La Bare, commis au gouvernement du bailliage de Dieppe, et après lui Pierre d'Auffegnies ; – Martin Lermite, procureur ; – Richart de Saint-Morisse, avocat, conseiller. – « Pour plusieurs réparations et ouvrages faiz en l'ostel du batel passeur, 7 livres 10 sols. » – *Oue de mer* envoyée à M<sup>e</sup> Guillaume Énard, vicaire général de Monseigneur, 50 sous ; – frais de port dudit poisson, 28 sous 4 deniers ; – « à Pierre Le Bourguegnon, lequel avoit esté mandé par Monseigneur à Rouen, pour aler quérir Jehan Dasuz et Aunecte sa sœur, parens de Monseigneur et admenez à Dieppe, ouquel voyage vacqua par l'espace de huit jours, 8 livres. – A messire Jehan Bonpain, prestre, pour un salut d'or à lui baillé par lettres de M<sup>e</sup> Simon des Bergières, données à Basle le 4<sup>e</sup> jour de juillet, 28 sols 4 deniers. »

G. 504. (Registre.) – Grand in-folio, 56 feuillets, parchemin.

**1436-1437.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, le Polet et Bouteilles, appartenant à Monseigneur Jehan, cardinal archevesque de Rouen, receue par Nicolas Pintel, pour l'année commanchant au jour Saint-Michel 1428. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 24, dont deux Anglais et un Hollandais, canonnier. – Total de la recette en deniers : 3, 440 livres. – Pierre Mauviel, bailli de Dieppe, 50 livres ; – Guillaume Vallen, procureur, 15 livres ; – Roger de Hobe, avocat conseiller, 6 livres 13 sous. – Prisonniers anglais ; deux exécutés. – « Au receveur pour trois choppines de Romménie par lui données à Clément Bourse, lieutenant du bailli de Caux, quant il leva la main du Roy mise sur la revenue de la recette de Dieppe pour cause des réparations... non deuement faictes, 7 sols 6 deniers. – A lui pour une guiste de Romménie et une guiste de vin François présentée de par Monseigneur à Monseigneur le Cancelier de France en l'ostel du Cressant, à Dieppe ouquel lieu il estoit logié, le 6<sup>e</sup> jour de janvier l'an 1429, 20 sols. » – Envoi de poissons aux vicaires de Monseigneur à Rouen : une petite *oue de mer* prisée 4 livres tournois ; le quart d'une *oue de mer* prisé 53 sous ; un esturgeon, prisé 110 sous ; deux *langouctes* et une *craibe*, trois belles *langouctes*, deux barils de cervoise *faitiz* envoyés à Rouen ; frais de port et d'achat, 10 livres 15 sous. – Autre compte du même receveur du 29 septembre au 21 octobre, « auquel jour l'en dit que Monseigneur le cardinal fu prononcé archevesque de Besançon. » – « Regnault Gosselin, prestre, parti de Dieppe au mois de février 1429 ; pour aller à Rouen devers les vicaires rencontré par ceux d'Aubmarle qui lui ostèrent tout ce qu'il avoit, tant cheval, espée, esperons, houscaux et sa bourse où il y avoit 40 sols, et mesme lui firent paier 2 marcs d'argent pour raençon avec bonnes et un tiessu de soye qui coustèrent 60 sols ; » – indemnité de 30 livres audit Gosselin. – Perrette La Brune employée comme messagère.

G. 505. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1437-1438.** – « Le compte Guillaume Lesauvage, receveur... de la ville de Dieppe et des appartenances, estant en la main du Roy notre sire (Charles VII) par régale pour cause de la rébellion et désobéissance de l'archevesque de Rouen.... et parce qu'il n'a pas fait au Roy le serment de feauté pour ung an entier commençant au jour St-Michiel 1455. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 29. – Total de la recette en deniers : 2, 131 livres. – Robert Parent, écuyer, bailli de Dieppe ; – Guillaume Gillain, avocat du Roi; Colin Rognon, procureur du Roi ; Pierre D'Auffegnies, contrôleur de la recette. Paiement fait « à M<sup>e</sup> Guillaume Garin et Colin Chauvin, cirurgiens, pour avoir visité et gouverné messire Guillaume Le Deve, presbtre, prisonnier ès prisons de Dieppe, pour souspeçon d'avoir commis crime de lèze majesté, en une maladie ou bleceure qu'il avoit et dont il estoit en dengier de mort. » – A Guillaume Ripault, cleric des comptes du Roy et par lui commis à la recette générale de toutes finances ès pays de Champagne, Brie, Beauvoisins, Picardie, Normandie et autres estans sur et outre les rivières de Seine et d'Yonne, 500 livres restant à payer de la somme de 2, 400 livres par assignation faite à Mons Dacenac, mareschal de France, pour lui aider à soustenir l'estat de lui et des gens d'armes estant en frontière au pays de Caux. » – « A noble et puissant seigneur messire Andrieu, seigneur de Rambures, conseiller et chambellan du roy, ayant de par icellui seigneur l'administration et gouvernement des deniers yssans de la revenue de Dieppe... pour iceulx convertir et employer à la réparation, fortification et emparement de la dicte ville, 698 livres. »

G. 506. (Registre.) – Grand in-folio, 35 feuillets, papier.

**1446-1447.** – « Le compte de Michiel Blancbaston, prestre, receveur de la ville et seigneurie de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... de la recepte et despence faicte par ledit receveur de la vailleur et revenue de ladicte recepte... depuis le 5<sup>e</sup> jour d'avril 1446 avant Pasques... jusques au jour S. Michiel 1447. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 5. – Acquits de plusieurs denrées mêlées allant et venant par mer : importation, chevaux, laine, peaux, cidre ; – exportation, draps, canevas, oint, mannes, etc. – Total de la recette en deniers, 493 livres. – A la première ligne du compte, belles lettres majuscules et charmante lettre initiale ornée et colorée. – Compte non signé. – Feuille de parchemin servant de couverture : Jugement entre Pierre Guillot, procureur de Ricart Lesueur, marchand, demeurant à Abbeville, et Guillaume Harenc, de Dieppe, au sujet de la vente d'un vaisseau nommé crayer.

G. 507. (Registre.) – Grand in-folio, 64 feuillets, parchemin.

**1446-1448.** – « Le compte de Michiel Blancbaston, prestre, receveur en la ville et seigneurie de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... pour Monseigneur l'archevesque de Rouen, commençant le 5<sup>e</sup> jour d'avril 1447 avant Pasques que la revenue de la dicte recepte fut délivrée à mon dit seigneur l'archevesque par les gens et officiers du Roy par vertu de l'appointement et délivrance des fruis et revenues des églises de chascun des partis, duquel appointement et délivrance le double des lettres est escript au commencement de ce compte et finissant au jour de Pasques 1448. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 15. – Total de la recette en deniers, 1812 livres. – Jean Blancbaston, bailli de Dieppe ; Colin Coquon, procureur ; Guieffin Cueuret, avocat. – Jurisdiction et siège d'assise exercés autrefois par le sénéchal de l'archevêque, exercés présentement par M<sup>e</sup> Pierre Galopin, lieutenant général de M. le bailli de Caux et secrétaire du Roi. – Gens de guerre logés à Dieppe. – Tuile de Varangeville. – « Pour la poursuite et délivrance de la revenue de Dieppe et de Louviers qui estoient ès mains des gens du parti contraire du Roy... en laquelle poursuite mon dit seigneur... a mis et exposé tant aux conservateurs des trêves, commissaires en ceste partie pour avoir la dicte délivrance que autres officiers la somme de 240 livres tant en dons, voyages, despence que autrement. – A M<sup>e</sup> Évrard Labbé, principal auditeur de ce présent compte, pour avoir vacqué à l'audicion d'icellui par l'espace de 5 jours, 60 sous. » – Déchet de l'or, écus et saluts ; l'écu pris à Dieppe pour 30 sous n'est employé que pour 29 sous 3 deniers ; le salut pris pour 30 sous 9 deniers n'est employé que pour 30 sous. – Compte signé par Thomas Guerould, Évrard Labbé, Le François.

G. 508. (Registre.) – Grand in-folio, 43 feuillets, parchemin.

**1448.** – « Le compte Michiel Blancbaston, prestre, receveur en la ville et seigneurie de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... de la recette et despence faicte par le dit receveur de Pasques 1448... au terme S. Michiel ensuivant auquel terme la dicte revenue fut arrestée par Pierre Galloppin, lieutenant général du bailli de Caux. » – Total de la recette en deniers, 424 livres. – Hôtel de Monseigneur occupé par Artus de Longueval, capitaine de gens d'armes. – « Le Polet a esté du tout abactu et désédiffié par la guerre et les tenans des lieux eslongnez en plusieurs pays, et encore n'y a que pou de lieux réédiffiez, et ne sont point encore iceulx tenans retournez sus les lieux, pourquoy l'en n'y a peu aucune chose prendre le temps de ce dit présent compte. » – « Bouteilles avoit esté du tout abattu et désédiffié par la guerre et les tenans des lieux eslongnez en plusieurs pays estranges, et encore n'y a que très pou des lieux réédiffiez, et ne sont que pou des tenans retournez sur les lieux par quoy l'en n'y a peu aucune chose recouvrer. » – Compte signé par Évrard Labbé, Thomas Guerould.

G. 509. (Registre.) – Grand in-folio, 86 feuillets, parchemin.

**1449-1450.** – Compte des recettes et dépenses de la seigneurie de Dieppe pour Mons<sup>r</sup> Raoul Roussel, archevêque de Rouen. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 31, dont 1 Espagnol et 1 Écossais. – Décharge au port de Dieppe de prises de guerre. – Mention de la remise faite à l'archevêque de Rouen de la seigneurie de Dieppe le 8 novembre 1449. – Roger Gouel, bailli ; Jean Veron, procureur ; Pierre Charles, avocat ; Guillaume de Bailly, cleric de la recette ; M<sup>c</sup> Pierre Galloppin, secrétaire du Roi, retenu par l'archevêque pour être son conseil. – Dépense faite en l'hôtel de Guillaume Le Sauvage par le bailli de Dieppe et ses gens, quand ils vinrent prendre possession de la seigneurie pour l'archevêque, 4 livres 16 sous. – Dépenses faites par l'archevêque quand il vint à Dieppe au mois de mars 1450, 68 livres. – Compte signé par Évrard Labbé, Le François, Senot, Guerould. – Manquent les premiers feuillets du compte.

G. 510. (Registre.) – Grand in-folio, 4 feuillets, parchemin.

**1449-1450.** – « Le compte particulier de Michiel Blancbaston, presbtre, receveur de la ville, terre et seigneurie de Dieppe pour Mons<sup>r</sup> l'archevêque de Rouen... pour les termes escheuz depuis le 8<sup>e</sup> jour de novembre 1449 jusques au jour et terme S. Michiel 1450. » – Rentes dues aux abbayes de Bonport, Saint Wandrille, Pontigny, diminuées en considération des perles occasionnées par la guerre. – Compte non signé.

G. 511. (Registre.) – Grand in-folio, 66 feuillets, parchemin.

**1450-1451.** – « Le compte de la vailleur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet, appartenant à... Mons<sup>r</sup> Raoul... archevesque de Rouen, recque par Michiel Blancbaston... pour l'année commençant au jour et terme S. Michiel 1450. » – Nouveaux bourgeois enrôlés : 31. – Décharge à Dieppe de baleiniers venant de la guerre, et chargés de prises : « De Robin Lamyot, maistre d'une petite escrevelle ; Jehan Huet, maistre du balenier Guillemain Harenc ; Colin Le Villain, maistre de son balenier ; Pierres Le Lonc, maistre du ballenier Jehan Le Mongue ; Massin Pillemate, maistre de son ballenier ; Jacques Herches, maistre du ballenier nommé Dauphin ; Jehannot Bense, maistre du ballenier nommé Le Tor ; Robin Achier, maistre d'une barge à chasteau devant et aultres maistres qui les XII, XIII, XV et XVII<sup>e</sup> jour de juillet oulrent congé de deschargier de leurs diz navires certain nombre et cantité de robes, draps, linges, lis, couvertures et autres biens et mesnages qui avoient esté prins en la deschente faicte par eulx en la ville d'Avonnelles en Engletcrre, 100 sous tournois. » – Total des recettes en deniers, 1, 954 livres. – Roger Gouel, bailli ; Jean Véron, procureur ; Pierre Charles, avocat ; Guillaume de Baally, cleric de la recette ; Pierre Galloppin, secrétaire du Roi, retenu par l'archevêque pour conseiller. – Compte signé par Évrard Labbé et Guerould.

G. 512. (Registre.) – Grand in-folio, 5 feuillets, parchemin.

**1450-1451.** – « Le compte particulier de Michiel Blancbaston, presbtre, receveur de la ville, terre et seigneurie de Dieppe pour Mons<sup>r</sup> Raoul... archevesque de Rouen... pour ung an commençant au jour S. Michiel 1450. » – Rentes à héritage réduites, eu égard « à la diminution et petite vailleur en quoy a esté pour le dit temps la recette à l'occasion de la guerre. » – Compte signé par Le François.

G. 513. (Registre.) – Grand in-folio, 51 feuillets, parchemin.

**1452.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville et seigneurie de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à feu de bonne mémoire eui Dieu pardoint Mons<sup>f</sup> Raoul, lorsqu'il vivoit, archevesque de Rouen, fait et rendu par Michiel Blancbaston... depuis le jour S. Michiel 1452 jusques au dernier jour de décembre ensuivant que icelui seigneur alla de vie à trespas et que la dicte revenue fu arrestée et prinse en la main du Roi par Pierre Gallopin, lieutenant général du bailli de Caux, Jacques De La Tour, viconte d'Arqués. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 11. – Fouage de Dieppe, à raison de 12 deniers par personne, 29 livres 18 sous ; de Bouteilles, 17 personnes, 15 sous ; du Polet, 9 personnes, 8 sous. – Pour la façon et gravure des sceaux aux obligations de la ville de Dieppe, aux armes de Monseigneur, par Thomas L'Orfèvre, 55 sous. – Compte signé par Jean Roussel, Évrard Labbé, Le François, Blancbaston.

G. 514. (Registre.) – Grand in-folio, 52 feuillets, parchemin.

**1457-1458.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet, appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par messire Pierres Raoulin, prestre, curé de S. Martin de Dénestanville, receveur illec, pour ung an commençant le jour S. Michiel 1457. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 12, dont 1 Écossais. – Fouage de Dieppe, Vaudruel, Espiney, Jenvail, Cautecoste, La Tieullerie, Bouteilles et Le Pollet, non cueilli « à l'occasion de la mortalité qui règne en ladite ville. » – A Saint-Jacques de Dieppe, 515 personnes payant fouage, à Saint-Remi et faubourgs, 367 personnes ; à Bouteilles, 25 ; au Pollet, 12. – Total des recettes en deniers, 3, 096 livres. – Réparation aux moulins à l'hôtel de la vicomté, à la volière. – Compte signé par Le François et Geoffroi Charles.

G. 515. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1458-1459.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles, Le Polet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par M<sup>e</sup> Pierre Raoulin... pour ung an commençant le jour S. Michel 1458. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 8. – Total des recettes en deniers, 2, 538 livres. – Roger Gouel, bailli ; Jean Veron, procureur ; Audou Lenfant, conseiller. – « A Guillemin Estansselin, verrier et peintre, pour avoir livré une barrière de arain pour le moulin à vent, pesant 4 livres et demie de arain neuf et icelle avoir peinte et dorée de fin or aux armes de Mons<sup>f</sup> le cardinal en laquelle a ung chapel sur ieelle, 60 sous. – A Guillemin Ernoult dit Boisart pour avoir fait et livré ung grant trasnal de 40 braches de longueur... plommé pour tendre au travers du pont eu moys de may quant les Troictes montent amont la rivière, ordonné estre fait par le commandement de Mons<sup>f</sup> le vicaire pour commencer au dit pont de Dieppe une pescherie, et se tendra à deux pieux fichés aux deux bous du parfont de l'eau courant par dessoubz le pont et par lui commandé n'estre tendu que trois ou quatre fois ceste première année, et tout ce qui pesché sera donné et présenté pour éviter à procès aux officiers du Roy qui baillent les pescheries d'Arques, 37 livres 10 sous. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber.

G. 516. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1461-1463.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Polet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen... rendu par M<sup>e</sup> Pierre Raoulin... pour ung an commençant à la S. Michel 1461. » – « Recette des droits à cause des nefes et bateaux de nouvel rapareillés; crevelle, coquet, roualle, harengier; atelier du Volant » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 13, dont 1 Écossais. – Fouage cueilli par Sitart, en l'absence du lieutenant du bailli qui était devers le Roi : à Dieppe, paroisse S. Jacques, 588 personnes, 29 livres 8 sous ; à Saint-Remi et faubourgs, 424 personnes, 21 livres 4 sous ; à Bouteilles, 26 personnes, 26 sous ; au Pollet, 17 personnes, 17 sous. – Total des recettes en deniers, 3, 199 livres. – Prisonniers picards réfugiés en l'église Saint-Jacques de Dieppe. – Dons aux gens de la Cour séculière. – Dépenses « pour conduite de gens pour les dangiers des chemins et double des gens de Picardie. » – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles.

G. 517. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1462-1463.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par M<sup>e</sup> Pierre Raoulin.... pour ung an commençant le jour S. Michiel 1462 » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 6 ; parmi eux « Jehan Ango, natif de Rouen, qui, le 23 août, fit les sermens et fut tesmongné suffisant par Jehannet Eude et Colenet Diel » – Total des recettes en deniers, 2, 297 livres, – « Pour ung voiage fayt par Estienne Du Tertre, homme de guerre, par marché faict avecques luy par Pierre Gallopin, Pierre Le Lonc et le receveur, pour alerativement de Dieppe à Abeville devers Mons<sup>f</sup> le vicair porteur lectres de l'entreprise de Mons<sup>f</sup> l'admiral sur la juridiction de Mons<sup>f</sup>, lequel parti le 22 du moys de octobre à 9 h. de nuyt, passa par Heu, porta les dictes lettres et retourna au dit lieu de Dieppe le 23 ensuivant à 9 h. avecques la response des dictes lettres, 20 sous. – A luy semblablement pour avoir retourné devers inondit seigneur le vicair le 24 ensuivant, partir de Dieppe à 6 h. du soir, aller au dit lieu d'Abeville et d'illec retourner au Neufchastel où estoyt le Roy venu, et mondit seigneur luy avoit baillié ces lettres et retourner au dit lieu de Dieppe à semblable heure lendemain, 20 sous. » – Compte signé par Le François et Geoffroi Charles.

G. 518. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1463-1464.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Polet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, receu par M<sup>e</sup> Pierre Raoulin.... pour ung an commençant le jour S. Michel 1463. » – Bourgeois nouveaux enrôlés: 10. – Fouage de Dieppe, paroisse Saint-Jacques, 582 personnes, 29 livres 12 sous; paroisse Saint-Remi et faubourgs, 422 personnes, 21 livres 3 sous ; Bouteilles, 37 personnes, 37 sous; le Pollet, 14 personnes, 14 sous. – Total de la recette en deniers, 2, 330 livres. – Robert de Villeneuve, bailli ; Jean Veron, procureur; Audou Lenfant, conseiller. – Cohue de la vicomte de Dieppe pavée de grand pavement de Hollande. – Pierres de bombarde faites pour le Roi à Dieppe. – Le Roi à Dieppe au mois de juillet – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber.

G. 519. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1466-1469.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Polet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen...receu par Pierre Raoulin....pour ung an commençant le jour S. Michel 1466. » – Nef de 300 tonneaux faite au Pollet ; flambart fait en la Wasc pour la grande nef. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 15, dont 1 Écossais. – Total de la recette en deniers, 1, 844 livres. – Maisons à Dieppe occupées par les gens de guerre. – Grand moulin à eau endommagé par une tourmente de la mer. – Nicolas Acoulomds, bailli d'Eu. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles.

G. 520. (Registre.) – Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin.

**1470-1471.** « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Polet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen.... rendu par messire Michel Blancbaston, prestre, curé de S. Remy de la dicte ville, pour ung an commençant à la S. Michel 1470. » – Nefs et bateaux rappareillés au port de Dieppe : harenger, archelais, coquet, cordier. – Nouveaux bourgeois enrôlés : 14, dont 2 Écossais et 1 Anglais. – Total de la recette en deniers, 1, 824 livres – L'archevêque à l'amende pour n'avoir pas baillé son dénombrement. – Voyage du receveur à Rouen pour la cause de l'amiral. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Blancbaston.

G. 521. (Registre.) – Grand in-folio, 54 feuillets, parchemin.

**1471-1472.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant... à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par M<sup>e</sup> Michiel Blancbaston.... pour ung an commençant à la S. Michiel 1471. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 13, dont un Écossais. – Total de la recette en deniers, 1, 962 livres. – Réparation à la geôle, aux moulins à eau, aux écluses : « Escluses et relais ordonnés à estre faiz à l'endroit et contre une arche de pierre estant en la muraille de la ville par laquelle l'eau se monte ès fossés de la dicte ville vers les marestz, et d'icelle eau à son retour meullent les moulins à eau appartenant à Mons<sup>f</sup>, en laquelle arche n'avoit aucun estang ou relaiz pour retenir l'eau èsdits fossés pour la

seureté de la dicte ville, par quoy l'eau se widoit d'iceulx fossés à chascune marée, et pour ce qu'il estoit notore l'assemblée que faisoit le duc de Bourgoigne pour porter guerre au Roy notre sire et à ses subgetz., hault et puissant seigneur Mons<sup>f</sup> le mareschal de France, capitaine du dit lieu de Dieppe, ordonna les dictes escluses ou relaiz estre faiz aux despens de Monseigneur. » – Travaux faits « en diligence pour la guerre qui estoit lors et les Bourgueignons estre auprès de la ville, 312 livres. » – Procès avec l'amiral. – Tout le sel des habitants de Bouteilles pris par les gens de guerre et porté à Arques ; leur village brûlé par les Bourgueignons. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles et Guillaume Auber.

G. 522. (Registre.) – Grand in folio, 39 feuillets, parchemin.

**1472-1473.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Polet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen... rendu par Michiel Blancbaston pour ung an commençant à la S. Michiel 1472. » – Nefs ou bateaux faits à neuf ou rappareillés au port de Dieppe : archelais, cordier, crevelle, ouestrier, trameilleur. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 37, dont 1 Écossais. – Fouage à Dieppe, paroisse Saint-Jacques, 482 personnes, 24 livres 2 sous ; paroisse Saint-Remi et faubourgs, 298 personnes, 14 livres 18 sous ; à Bouteilles, 5 personnes, 5 sous ; au Pollet, 20 personnes, 20 sous. – Total de la recette en deniers, 1, 741 livres. – Hôtel de la vicomté endommagé par la tourmente. – Gens d'armes logés à Dieppe. – « A cause des feuz qui ont esté par les Bourgueignons miz eu dit lieu de Bouteilles les édifices qui estoient sur les ditz héritages ont esté ars et adnichillés et iceulx héritages demourés sans propriétaires. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Blancbaston.

G. 523. (Registre.) – Grand in-folio, 43 feuillets, parchemin.

**1473-1474.** – « Le compte de la velleur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen... rendu par messire Michel Blancbaston... pour ung an commençant à la S. Michel 1473. » – Nefs ou bateaux faits à neuf ou rappareillés au port de Dieppe : crevelle, cordier, coquet, pesqueur. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 34, dont 2 Écossais. – Total des recettes en deniers, 2, 800 livres. – « Réparation à une des maisons de l'hôtel de la vicomté devers la rue aux Gascoings dont les gens de guerre avoient brûlé les huis. – A Guillaume Estancelin, verrier, pour avoir repparé 3 des petites verrières de l'une des chambres où est logié Charles Demarant, haut sus la rue, et la verrière de l'escriptoire, où il a mis 5 pieds de verre au prix de 3 sous 4 deniers chacun pié. » – Compte signé par Guillaume Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles.

G. 524. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1474-1475.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par messire Michel Blancbaston... pour ung an commençant à la S. Michel 1474. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 33, dont 2 Espagnols, 2 cossais. – Total de la recette en deniers, 2, 097 livres. – « Blés de Mons<sup>f</sup> le maréchal logés à l'hôtel de la vicomté de par le Roy pour la sûreté de la ville. – Receveur de Dieppe mandé à Rouen pour comparoir à l'échiquier devant le président Ladrisque pour ce que le temporel de Monseigneur avoit esté pris en la main du Roy – Au receveur pareillement pour ung voyage fait par la contrainte d'un sergant nommé Jehan le Saigneur, qui par le commandement du bailli de Rouen le vint quérir à Dieppe en la 3<sup>e</sup> sepmaine et sans quelque dilacion ou respit, nonobstant qu'il fut fort mallade, comme plusieurs congnoissoient, l'emmena comme prisonnier, sans lui dire ou faire sçavoir la cause pourquoy, et fu audit lieu arresté par le lieutenant du dit bailli jusques ad ce qu'il eust fait finance de 200 livres es mains de Simon de Conflans, commis de par le Roy à ce... 7 livres 10 sous. – A Laurent Delamarre, charpentier, et ses compagnons pour avoir assis 4 longs poostz en plusieurs eudroits et rues, par l'ordonnance du Roy et le commandement exprès de Mons<sup>f</sup> le mareschal, ... a tout les chaynes de fer... pour mettre et enchaîner les blasphèmeurs de Dieu, 7 livres 21 sous. » – Compte signé par Le François, Geoffroy Charles, Guillaume Auber, Blancbaston.

G. 525. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1475.** – « Le compte de la harengueson de Dieppe commençant à S. Michel 1475, fait et collacionné par messire Michel Blancbaston... jouxte le papier journal de la Vicomte... sur les pappiers des hostes vendeurs en icelle ville... en la présence de vénérable et discrète personne Mons<sup>r</sup> maistre Guieffroy Charles, archedyacre du Petit Caux et trésorier de Monseigneur de Rouen ; de Pierre Veron, lieutenant général ; de Robert de Villeneuve, bailli du dit lieu. » – Parmi les noms cités : Robert Eude, Vincent Menessier, Berenger Menessier, Raoullin Gouille, Robert Achier, Guillemot Danoy, Raoullin Blancbaston, Jean Lucas, Roger Loutrel, David Miffant, Thomassin Maynet.

G. 526. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, parchemin.

**1475-1476.** – « Le compte (de la valleur et revenue de la ville de Dieppe, Bouctailles) et Le Pollet... appartenant à M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville (archevesque) de Rouen... rendu par messire (Michel) Blancbaston pour ung an commençant à la Saint-Michel 1475. » – Nouvelles fieffes au Pollet : 50 pieds de large et 100 pieds de long à dix pouces pour pied, 15 sous ; – mention du chemin « qui mène de Dieppe à Notre-Dame-des-Grèves tout droit parmi le fossé, » – fieffe de 100 pieds « de perroy de front à rue pour 20 sous. – De la ferme du moulin à vent, néant pour ce qu'il a esté vacant et inutile tout le temps de ce présent compte à cause des boullvertz faiz ès deux côtés de la tour d'icellui moulin pour le temps de la guerre des Bourguegnons, comme il est assez notoire. » – Ferme de la foire Saint-Jacques, 5 sous ; de la foire Saint-Denis, 30 sous. – Nefs et bateaux faits à neuf et rappareillés au port de Dieppe : nef nommée : la Truye ; harengiers, coquets, cordier, archelais. – Bourgeois nouveaux enrôlés 22, dont 3 Écossais et un habitant de Nyvelle, en Brabant. – Importation et exportation. – Anglais et Bretons au port de Dieppe. – Total des recettes en deniers, 3, 027 livres 15 sous, 4 mines d'orge, 2, 400 harengs roux, 25 muids, 5 boisseaux 3 quartes de sel, un melluel. – OEuvres et réparations à l'Hôtel de la ville où était logé Charles de Marant ; – salaires à la journée : couvreur de tuile, dépens et salaire, 5 sous ; terreur, 3 sous 9 deniers ; ouvriers de bras, 2 sous 6 deniers et 2 sous 9 deniers ; cent de lattes de chêne, 3 sous ; millier de tuiles, 35 sous ; mine de chaux, 2 sous 9 deniers, somme de sablon, 4 deniers. – Compte signé par Jean de Gouvis, Guillaume Mesard, Geoffroy Charles, Guillaume Auber.

G. 527. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, parchemin.

**1476-1477.** – « Le compte de la valleur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen... rendu par messire Michiel Blancbaston, pour un an commençant à la Saint-Michiel 1476. » – Plus de changeurs à Dieppe ; plus de *bottiers* revendant pain à leurs fenêtres, 9 étaux à boulangers vendant pain à leurs fenêtres ou aux halles, 2 boursiers faisant bourses à leurs hôtels, 12 étaux à poissonniers, 35 étaux et demi à bouchers, 3 fèvres ayant travaux à chevaux sur le pavement ; 6 brasseurs ayant moulins à chevaux en leurs hôtels, parmi eux Nicolas de Bures et David Miffant. – Ferme de la foire Saint-Jacques, 7 sous 6 deniers ; de la foire Saint-Denis, 28 livres. – Nefs et bateaux faits de neuf et rappareillés au port de Dieppe : cordier, coquet, corvette, corvot, grand-crevelle, nef archelais, volant. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 26, dont 2 Écossais et 1 habitant de Bruxelles. – Renseignements sur l'importation et l'exportation. – Fouage de Saint-Jacques de Dieppe, 31 livres 16 sous ; de Saint-Remi, 22 livres 3 sous. – Total des recettes en deniers, 2, 336 livres, 4 mines d'orge, 2, 400 harengs roux, 25 muids 5 boisseaux 5 quartes de sel, 1 melluel. – Dépenses : achat de 2 milliers « de grand carrel, moitié rouge et moitié blanc, pour paver l'oryot de l'ostel de la vicomté, 16 livres. » – Salaires à la journée: couvreur de tuiles, 5 sous ; charpentier, 4 sous ; ouvrier de bras, 3 sous. – Compte signé par Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Le François, Jean Masselin.

G. 528. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, parchemin.

**1477-1478.** – « Le compte de la valleur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque do Rouen... rendu par Michiel Blancbaston pour ung an commençant à la Saint-Michiel 1477. » – Ferme des moulins à eau, 30 livres ; du moulin à vent, 75 sous. – Nefs et bateaux faits à neuf et rappareillés au port de Dieppe : archelais, coquet, crevelle, tramcleur ; mention de l'atelier de l'Espengnolle. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 24, dont 2 Écossais, 2 Bretons et 1 habitant de Saint-Melengne, au diocèse de *Hosièle*. – Fouage de Bouteilles, 21 sous ; du Pollet, 78 sous. – Total de la recette en deniers, 3,

212 livres. – Œuvres et réparations à la geôle, à la chambre de la question : « à Phelepin Vallée, mareschal, pour avoir forgé de son fer 74 livres, tant barres, gontz couples..... pour les portes de ladite prison, au pris de 12 deniers la livre, 74 sols ; à Symonet de Bury, pour ung cent de clou tant de 40 livres que de 20 livres, 4 sols 6 deniers ; à Jehan Dumant, serrurier, pour une forte serrure benardine par lui faite et assize au petit huys de la dicte porte de la prison, garnie de deux clefs, de crampons, etc., 18 sols 4 deniers. » – Tuiles, le millier, 30 sous ; cent de lattes de hêtre, 15 deniers ; de chêne, 4 sous ; – plomb, 9 deniers la livre. – Salaires à la journée : platrier, 5 sous ; manouvrier, 2 sous 6 deniers. – Dernière page de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Jean de Gouvis, Guillaume Mesard, Le François, Guillaume Auber, Monvaulx.

G. 529. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, parchemin.

**1478-1479.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an eommenchant à la Saint-Michel 1478. » – Rues : du Port de l'est ; – du Pilory, en allant sous les solliers ; – de la Boulangerie, Boucherie, ruelle au Sel et Fruiterie ; – de l'Acre devant l'église et autour de l'abbaye ; – des Wez ; – du Port du West ; – de la Poissonnerie, vers la Grande-Rue et vers la mer ; – de la Grande-Rue en allant vers la mer, vers Saint-Jacques et au pilory vers la Bare ; – du Moulin-à-Vent autour de la vicomté et sur les quais ; – Guilloz ; – de la Halle au blé ; – La Coste, vers la falaise. – Plus d'étaux à changeurs ni à bottiers ; – 8 étaux à boulangers vendant pain à leurs fenêtres ou aux balles ; – 16 étaux à merciers vendant mercerie en la ville ou aux balles ; – 2 étaux à boursiers ; – 10 étaux à poissonniers ; – 34 étaux et demi de bouchers ; – 4 fèvres ayant travaux à chevaux sur le pavement ; – 5 brasseurs ayant moulins à chevaux. – Ferme des moulins à chevaux. – Ferme des moulins à eau ; chômage du moulin, à cause des réparations ; – le meunier et « aucuns de ses enfants trépassés de peste. » – Ferme de la foire Saint-Jacques, 8 sous 6 deniers ; – de la foire Saint-Denis, 26 livres 10 sous. – 8 nefes et bateaux faits à neuf ou rappareillés au port de Dieppe : 3 coquets, 2 crevelles, 1 cordier, 1 pêcheur et la *gribenne d'Abbeville*. – Bourgeois nouveaux, enrôlés : 14. – Importation et exportation. – Total des recettes en deniers, 1, 806 livres. – Dépenses : œuvres et réparations à l'hôtel de la vicomté : « à Aleaume Nigaize et Guillaume Lescossaiz, paveurs de grès, lesquelx ont pavé devant l'ostel de la vicomté depuis l'oriot jusquez outre la porte du poix, pour ce que le pavement dudit lieu estoit tout débrisé, rumpu et plain de fosses, et à ceste cause y arrestoit l'eauc... qui causoit merveilleuse infection, et que les trayncaulx et autre charoy qui repere et affluent chacun jour au dit poix n'y povoient pas bien arriver, dont les veinturiers s'estoient plaints au lieutenant du cappitaine et à ceulx de la ville qui ont accoustumé pourveoir à l'entretènement du dit pavement, 105 sols ; – à Jehannin Le Roux, machon, pour avoir pavé de grant carrel la salle nommée l'oriot séant sur le hable, 4 livres 7 sols ; – façon d'un bastardel séant au bout des fossés de la ville jouxte la grosse tour près le moulin à eaue, 4 livres 10 sols. » – Compte signé par Jean Masselin, Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Le François.

G. 530. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1479-1480.** – « Le compte (de la velleur et revenue de la ville de Dieppe), Bouteilles et Le Pollet... appartenant à M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque... (rendu par) Jehan Blancbaston, presbtre receveurillec pour ung an commenchant à la Saint-Michel 1479. » – 5 nefes et bateaux faits à nouveau ou rappareillés au port de Dieppe : la bargue de Harfleur, la bargue de Portugal, le coquet de la Marguerite. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 26, dont 2 Écossais et 2 Bretons. – Importation et exportation. – Fouage de Saint-Jacques de Dieppe, 23 livres 9 sous ; – de Saint-Remi, 15 livres 8 sous ; – du hameau du Pollet, 24 sous ; – de la paroisse de Bouteilles, 7 sous. – Total de la recette en deniers, 2, 334 livres. – « A Jaques Sore, couvreur, lequel lui 3<sup>e</sup> dès le mois de may dcrainement passé avoit besogné à couvrir sur le grant guernier qui, par force des vents et la checte de la Roussable, avoit esté fort dommaigé, et plouvoit partout, et mesme à couvrir sur les chambres de Monseigneur là où il vacqua par 6 jours au prix de 9 sols pour jour, 57 sols ; – à Thomas Jullienne et ses compaignons auquel avoit esté marchandé par ceulx de la ville, en la présence d'aucuns officiers de monseigneur, par le prix de 24 livres, pour l'amendement des chemins qui sont à l'entrée de la porte de la Barre, lesquelx avoient esté rumpus par la force de la pluie dont les dits de la ville ont païé les deux pars et mon dit sieigneur, pour le bien de sa ville, a

paie l'autre tiers, par protestation toutefois qu'il n'y est en rien contribuable, 8 livres. » – Compte signé par Jean Masselin, Guillaume Auber, Guillaume Mesard et Batencourt.

G. 531. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1479-1480.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe... » – Ferme du tabellionage, 50 livres ; – du barrage de la porte de la Barre, pour le tiers de Monseigneur, les deux autres tiers appartenant à la ville, 53 livres 13 sous ; – du barrage du pont et des autres portes, pour le tiers de Monseigneur, les deux autres tiers appartenant à la ville, 12 livres. (Double du compte précédent.)

G. 532. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, parchemin.

**1480-1481.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à M<sup>gr</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an commençant à la Saint-Michel 1480. » – « Environ la Saint-Jehan derrenière olt ung an, M. de Montagu, cappitaine de la ville de Dieppe, fit clorre la fenestre ou relaiz par laquelle l'eaue venoit des fossés d'icelle ville à faire mouldre les dits moulins et deffendit au monnier et mesmez aux officiers de mondit seigneur le cardinal estant en icelle ville qu'ilz ne s'entremissent pas de faire mouldre les ditz moulins, disant estre préjudiciables aux dits fossés et mesmez aux murs de la dite ville, ainsi que lors Messieurs furent bien advertis. » – Nefs et bateaux faits à neuf et rappareillés au port de Dieppe : 3 crevelles et 2 coquets. – Bourgeois nouveaux enrôlés : 14, dont 1 Écossais. – Mention des *hauts-jours* de Monseigneur. – Total des recettes en deniers, 3, 056 livres. – Œuvres et réparations au comble des *Roussables* à la chambre de la question des prisons, à la fosse des prisonniers ; – « à Olivier Du Moustier et Guyot Du Bu, pyonniers, auxquels a esté marchandé pour amender certaine porcion du grant chemin qui mayne de Dieppe à Arquez estant au territoire de monseigneur, lequel, passé longtemps, estoit fort rumpu, et avoient les officiers du Roy du dit lieu d'Arquez, pour ceste cause et pour les plaintes qu'ilz en avoient, fait sommer le lieutenant de M. le bailli de Dieppe lors estant en l'assize du dit lieu d'Arquez qu'il fit amender ledit chemin, et depuis, en certaine aultre assize en suivant, commandé le temporel de mondit seigneur estre mis en la main du Roy, 8 livres ; – à Thomas Jullienne, aussi oyonnier, pour amender la cavée qui descend du Mont aux Cas à la ville, et aucuns aultrez chemins qui avoient tellement esté rumpuz. et cavez des ravynes d'eaue que on ne pouvoit que à paine entrer en la ville, 66 sous 8 deniers » – Remise aux fermiers du hallage « allégant n'avoir peu cueillir les deniers de ladite ferme, obstaut que les chemins avoient esté si fort rumpus de l'eaue que on ne povait apporter grain à la ville ; – au receveur qu'il a paie pour changer de la monnoye et aucunes pièces d'or qui estoient en plus grant valeur audit lieu de Dieppe que à Rouen, pour 200 escus d'or, tant au solleil que à la couronne, 3 deniers pour pièce. » – Dernière page de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Batencourt.

G. 533. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « Le compte de la vateur et revenue de la ville de Dieppe et Bouteilles... appartenant à M<sup>gr</sup> Robert, archevesque de Rouen... rendu par Jehan Blanchaston... pour qualre moys et demy ou environ commençant le 14<sup>e</sup> jour de may 1483 que la joyssance du temporel de ladite seigneurie fut baillée à mondit seigneur et fouissant la vegille Saint-Michel oudit an. » – Robert de la Fontaine, bailli de Dieppe. – Cent de lattes de chêne, 3 sous 6 deniers; millier de tuiles, 35 sous ; livre de plomb, 9 deniers. – Salaires à la journée : couvreur de tuile ; 4 sous 6 deniers; ouvrier de bras, 2 sous 6 deniers. – Arrivée à l'hôtel de la vicomté de Loys de Groussy, de MM. maîtres Jean Sebire, Laurent Levreur et Jean Deleltre, chanoines de Rouen, pour faire la prisée des réparations. – « Le compte de la valeur et revenue de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... rendu par le même pour ung an commençant à la Saint-Michel 1483. » – 8 nefes et bateaux faits à nouveau et rappareillés au port de Dieppe, « dont une grant crevelle, une crevelle à harens, un petit navire. » – Bourgeois nouveaux enrôlés : 15, dont 2 Écossais. – Importation et exportation. – « Forfaiture de Auberée, laquelle se jeta et noya au *hable* ; ses biens vendus par justice au plus offrant 26 livres 2 sous. – Total des recettes en deniers, 2, 166 livres. – « Procès avec l'amiral qui entreprenoit sur les droitures et les officiers de Monseigneur Jean Dureaume, procureur de Monseigneur; Jacques Le

Cauchois, son conseiller. – Dernière page de la main de Masselin. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, de Groussy, Masselin, Guillaume Mesard.

G. 534. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe et Bouteilles, etc.... » (Double du compte précédent.)

G. 535. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet... appartenant à Monseigneur l'archevêque de Rouen... rendu par Jehan Blancbaston... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1484... » – Total des recettes en deniers, 3, 144 livres. – « A Jehan Baudouyn, du Pollet, pour avoir noictié les immondisses qui estoient à la halle au blé, et fu lorsque le Roy devoit venir à Dieppe, qu'il fut commandé à noittoyer partout, 50 sols. » – Manouvrier payé à raison de 2 sous 6 deniers par jour. – « Jehan de Bulletot, sergent, en exersant son office pour garder les droitures de monseigneur ou fait de compter le harenc venant des navires eust question à Loys Brisebarre qui se vouloit de se entremettre et porter sa mache publiquement et faire aultres exploits de justice, comme sous-sergent d'Offranville ; et pour ce que ou dit débat icellui Bulletot mist la main à la mache dudit Brisebarre affin de lui faire mettre bas et cesser son entreprinze, ledit Brisebarre tourna à Arques devers les officiers du Roy en faisant très-griesve plainte et la choze plus grande qu'elle n'estoit, pourquoy le dit Bullelot fu constitué prisonnier, mené à Arques et illec détenu par l'espace de 19 jours à grans frais et dommaiges. » – Dernière page de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, Masselin, Guillaume Mesard, Louis de Groussy.

G. 536. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1485-1486.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteillez et Le Pollet... appartenant à Monseigneur l'archevêque de Rouen, rendu par Jehan Blancbaston... pour ung an commençant à la St-Michel 1485. » – Fouage de Saint-Jacques de Dieppe, 26 livres 2 sous; de Saint-Remi de Dieppe, 22 livres 8 sous ; du Pollet, 60 sous ; de Bouteilles, 19 sous. – Total des recettes en deniers, 3, 837 livres. – « A Thomas Terreten, sergent à Dieppe, pour avoir poursui et fait les mises de certain procès longuement demené en plusieurs juridictions et de présent pendant en l'eschiquier de Normandie entre monseigneur et les paroissiens de Bouteillez, d'une part, et Jehan Ducoys d'aultre, touchant les pâtiz dudit lieu de Bouteillez nommés communément les *Mairays l'archevesque*, 30 livres ; – à Jehan Dureaume, procureur de monseigneur, pour avoir esté de Dieppe à Longueville quérir et avoir la congnoissance de deux prisonniers larrons qui avoient dérobé des gallices audit lieu de Dieppe, 65 sous 2 deniers. » – Dernière page de la main de Jean Masselin. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare.

G. 537. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1486-1487.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bouteillez et Le Pollet... appartenant à Monseigneur l'archevêque de Rouen... rendu par Jehan Blancbaston... pour ung an commençant à la Saint-Michel 1486. » – Total des recettes, 3, 344 livres. – « A Thomas Jullien, manouvrier, auquel a esté marchandé pour amender le chemyn du Mont-aux-Chaz par le pris de 4 livres 40 sols, dont la ville prie les deux pars et mondit seigneur le tiers, 30 sols. » – Livre de plomb, 10 deniers ; millier de tuiles, 35 sous. – Salaire à la journée : couvreur, 4 sous 6 deniers ; manouvrier, 2 sous 6 deniers. – Dernière page de la main de Jean Masselin. – Compte signé par l'archevêque Robert de Croismare, Masselin, Guillaume Mesard, Louis de Groussy.

G. 538. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1491-1493.** – « Le compte de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Bonteillez et Le Pollet... appartenant à Monseigneur l'archevêque de Rouen... rendu par Jehan Blancbaston pour ung an commençant à la Saint-Michel 1491. » – Ferme de la coutume des poissons, 192 livres ; de la Sayne, 4 livres ; du hallage et mesurage à grains, 155 livres ; du tabellionage, 50 livres ; du poids à desservir en la vicomte, 50 livres ; du barrage de la porte de la Barre, pour le tiers de monseigneur,

73 livres 13 sous ; du barrage de la porte du Pont et des autres portes de dessus les quais, pour le tiers de monseigneur, 24 livres 3 sous ; de la prévôté de Bouteilles, 26 livres 10 sous ; du marché de l'aitre, 11 livres 10 sous ; des cuirs tannés, 50 sous ; du criage, 35 livres 10 sous ; de la waze, 20 sous ; du moulin à vent, 7 livres 10 sous ; des moulins à eau, « néant, pour ce que le dit moulin est empesché à moudre et du tout demeuré inutile à cause des escluzes et relaiz qui ont esté mis ; » – de la foire Saint-Jacques, 5 sous ; de la foire Saint-Denis, 40 livres 15 sous. – Fouage de Saint-Jacques, 30 livres ; de Saint-Remy, 24 livres 12 sous ; du Pollet, 65 sous ; de la paroisse de Bouteilles, 18 sous. – Total des recettes, 4, 206 livres. – Porche fait à l'oriot par le commandement de Monseigneur. – Cordage baillé pour la question. – Millier de tuiles, 35 sous le millier. – Salaires à la journée : couvreur en tuiles, 5 sous ; manouvrier, 2 sous 6 deniers. – Travaux pour l'entretien des chemins du Mont à chas et de la Grande-Cavée. – Dernière page, de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, Masselin, Guillaume Mesard, Jean de Laitre.

G. 539. (Cahier.) – Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

**1509-1510.** – « Estat du revenu de la recepte de la viconté de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet que tenoit à ferme Jacques Monvaulx de feu très-révérend père en Dieu et seigneur M<sup>gr</sup> le légat cardinal d'Amboize, archevêques de Rouen, pour une année commençant à la Saint-Jehan 1509. » – Prix de la ferme, 2, 500 livres ; « temporel mis en la main du Roi à cause du trépas de feu Monseigneur le légat, qui fust le 25<sup>e</sup> jour de may 1510. » – Rabais à cette occasion, pour les moulins à cheval, 45 sous. – 100 livres distribuées en aumônes. – Compte signé par Antoine, abbé de Fécamp, et Jacques de Castignolles.

G. 540. (Registre.) – In-folio, 12 feuillets, parchemin.

**1398-1399.** – « Le compte que fait et rent à très-révérent père en Dieu Messire Guillaume de Vienne, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, Guillaume Pouchet, prestre, sou receveur à Andely, de Fresnes-l'arcevesque, Corny, Pormor, et des appartenances d'iceux lieux, de la recepte d'argent, grains, cappons, oefs, autres rentes et revenues et des mises par lui faites depuis le jour de la nativité Saint-Jehan-Baptiste l'an 1398 jusques au jour de la dicte nativité Saint-Jehan l'an 1399. » – Total des recettes : en argent, 306 livres 6 sous 3 deniers ; en blé, 48 muids 22 mines. – « A Fresnes, l'archevêque prend à la Saint-Jehan, de ceux qui lui doivent avoine à Noël, 1 denier pour boisseau, laquelle avoine est appelée avoine de masure ; à la Saint-Jehan décollassé, des resséants ayant porcs ou pourceaux, pour chacun porc, 1 denier ; à la Saint-Remi, 15 livres 11 sous 10 deniers, sur certaines terres appelées terres de Fro ; de 3 ans en trois ans sur chaque feu 12 deniers de fouage ; » 60 personnes payent le fouage en l'année du compte. – Une paire d'éperons dorés de 5 sous dus par Guillemet Leveneur, écuyer, pour son fief d'Erquency. – Des hoirs feu messire Tauppin de Villiers, 4 livres 16 sous, pour garde de franc-fief. – Sur un manoir à Farceaux, 13 mines de blé ; – sur un manoir à Dangu, 26 mines de blé appelé blé d'aumône ; – de Guillaume Du Jardin, écuyer, à cause de son fief du Thuit, 18 mines de blé ; – de la ferme de Frênes, 37 muids 4 setiers ; – de celle de Corny, 4 muids et demi ; – du moulin de Frênes, 3 muids 8 mines. – « Du commandement de mons<sup>r</sup> Clément, quant il fu à Andely pour visiter l'église, les 2 et 3 février 1398, fu vendu 4 muis de blé, 27 livres. » – Mises pour réparations au manoir d'Andely par maître Robert Coquin, maçon. – Mises pour l'hôtel de Frênes, comble du colombier, prison, grange. – Mises pour les vendanges de Pormor. – Compte signé par Guillaume de Vienne.

G. 541. (Registre.) – In-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1404-1405.** – « Le compte que fait et rent à très-révérent père en Dieu Monseigneur Guillaume de Vienne, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, Guillaume Pouchet, prestre, son receveur à Andely, de Fresnes, de Corny, de Pormor et des appartenances de iceulx lieux, de la recepte d'argent, de grains, de oefz, de cappons et guelines et d'autres revenues et des mises par luy faictes depuis le jour de la nativité Saint-Jehan-Baptiste l'an 1404... jusques au jour de la dicte nativité Saint-Jehan l'an 1405. » – Total des recettes : en argent, 246 livres 5 sous 5 deniers parisis ; en blé, 26 muids et demi ; en avoine, 32 muids. – « De Mons<sup>r</sup> de Roncherolles, à cause de madame sa femme, fille de Mons<sup>r</sup> de Haqueville, 7 frans et demi pour cause du lieu de Haqueville en la paroisse de Pormor que Mons<sup>r</sup> de Haqueville a baillé à mariage à madame de Roncherolles, sa fille,

pour demy-relief, 6 livres parisis. – Mise faite pour Mons<sup>f</sup> le 31<sup>e</sup> jour d'aoust que Mons<sup>f</sup> fu à Andely au giste... pour la despense de lui et ses gens, 115 sous. – Pour les dépens de mondit seigneur fais à Andely, en janvier l'an 1404 que Mons<sup>f</sup> fu ait giste à Andely, en l'ostel du recepveur et estoient avec lui Mous<sup>f</sup> de Fontenil et Mons<sup>f</sup> Laurens de S.-Beuve et les gens de mondit seigneur qui despencèrent 6 livres 10 sous. – Pour un boucher qui fu avec Mons<sup>f</sup> le vicair et avec Denis Du Mesnil, maistre d'ostel de Monseigneur, pour aviser les bestes des fermiers, 2 sols. – Pour ledit boucher et un homme qui conduiront et choisirent 100 moutons de Andeli en la grange et pour desjuner à Fresnes, 100 sols. – A Cardiaux de Andely, crieur du Roy, pour ce qu'il prent chascun an pour crier les plés et les marchés de Mons<sup>f</sup>, une mine de blé. » – Compte signé par Mathieu Cauvin, vicair de Mons<sup>f</sup> Nicolas de La Crois, bailli de Louviers, Jean Le Cauchoys, procureur de Monseigneur.

G. 542. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1404-1405.** – « Le compte que fait et rent à très-révèrent père en Dieu Monseigneur Guillaume de Vienne, Pouchet, prestre.. » – Double du compte précédent, signé par les mêmes.

G. 543. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1409-1410.** – « Le compte que fait et rent à très-révèrent père en Dieu Monseigneur Louys de Harecourt, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, Guillaume Pouchet, prestre, son recepveur d'Andeli, de Fresnes, de Corny, de Pormor, du Thuit et de La Fontaine et d'Erquenchy et des appartenances d'iceulx lieux, de la recepte d'argent, de grains, de chappons, de guelines et d'autres revenues depuis le jour de la feste St.-Michel 1409, jusques à la feste St.-Michel 1410. » – Total des recettes, en argent : 255 livres 9 sous ; en blé, 30 muids ; en avoine, 28 muids. – « De Louys de Trye, escuier, pour cause de son fieu de Boysemont, par composicion ou appointment ja pièche a des amis dudit escuier avec les gens de Monseigneur Guillaume de Vienne par 40 livres parisis chascun an. – Mises pour réparations du moulin de Frênes, de l'hôtel de Frênes, de la grange aux Trémois. – A Jehan Levray, demourant à Andely sur Saine en l'ostel à l'abbé de Mortemer, 8 frans de pencion pour porter blés en grenier et iceulx mesurer et rapporter du grenier en batel quant on lez voulu mener à Rouen ou à Louviers ou à Gaillon, 6 livres 8 sous. – A Guillaume Dagueneu, procureur de Mons<sup>f</sup> au bailliage de Gisors et ès terres de Mons<sup>f</sup> illeuc environ, qui chascun an prent 12 livres parisis à payer à 2 tenues, à la Saint-Michiel et à Pasques, 12 livres parisis. – A Robin Postel, advocat, demourant à Andeli, qui fu retenu du conseil de Monseigneur à la pencion de 100 s. t., 4 livres parisis. » – Compte non signé. – Lettres capitales ornées.

G. 544. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1414-1415.** – « Le compte Guillaume Pouchet, recepveur des terres de Fresnes, de Corny, de Pormor, d'Arquency, du Tuit et de La Fontaine pour très-révèrent père en Dieu Monseigneur Loys de Harcourt, arcevesque de Rouen, de la recepte et despence des dictes terres et des appartenances pour un an entier commençant le jour St.-Michiel 1414. » – A Guillaume Dagueneu, procureur de Mons<sup>f</sup>, 12 livres ; – à Robin Postel, avocat, 4 livres parisis. – Blés envoyés d'Andely à Gaillon. – « Au passagier de Muys pour avoir passé et rappassé 48 personnes de Fresnes, le sergent et le receveur, lesquels alloient pour le curage des fossés de l'Oumaye, 6 sols. – A Tassin de La Haye, passeur au Port-Morin, pour avoir passé par 19 fois les charrectes de Mons<sup>f</sup>, 32 sols. – Pour 26 entes plantées ès jardins de Fresnes, pour chascune, 16 deniers. – Pour un homme qui planta les dictes entes, 2 sols. – Tuile achetée au Bosc-Giraumc. » – Compte non signé.

G. 545. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1414-1415.** – « Le compte Guillaume Pouchet, recepveur des terres de Fresnes, de Corny, de Pormor, d'Arquency, du Tuit et de la Fontaine.. » – Double du compte précédent, signé par N. de Venderez et S. Le Poulallier.

G. 546. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1427-1429.** – « Le compte que fait et rent à très-révèrent père en Dieu Mons<sup>f</sup> maistre Jehan de Rochetaillée, cardinal, par la permission divine, archevesque de Rouen, Jean Seffrie, prestre, doyen

de Notre-Dame d'Escouyes, son receveur à Andely, Fresnes et Corny, de Pormor et des appartenances d'iceulx lieux, c'est assavoir pour deux ans depuis la feste Saint-Remy, l'an de grâce 1427. » – « Les enfants de Regnault de Villers, de Pormor, soubz aages sont en la garde de Mons<sup>r</sup>, et par composition faicte des gens de Mons<sup>r</sup> aux amis d'iceulx doivent pour le temps de la garde, par chacun an, 30 s. t. – Fouage de Fresnes, 34 sols, à raison de 12 deniers par chaque feu. » – « Monseigneur et ses officiers furent adjournez à Andely à comparoir à Rouen au Conseil Guillaume Boicttog, Angloiz, pour descord qui estoit entre Mons<sup>r</sup> et ledit sieur sur le fait de l'ommage qu'il disoit non devoir faire à mondit seigneur de la seigneurie de Muchegros qui avoit esté baillée à cueillir en la main de Mons<sup>r</sup> par deffaut d'ommage non fait, 5 s. t. – *Item*, pour ce que maistre Jehan Tronson, maistre Pierres Chou furent destroussez ez boiz de Fleury, en allant à Paris pour les affaires de Mons<sup>r</sup>, le dit receveur leur a baillé 30 Bretons. – 21 mines d'avoine perdues partie par les gens de mons<sup>r</sup> le Régent qui rompirent le grenier lorsqu'ils aloient à Paris en conduisant sa galiote par eue et par les gens qui entrèrent à Gaillart et ce sceurent les gens de la cousture d'Andely. » – Compte signé par Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 547. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1434-1435.** – « Le compte que fait et rent Jehan Seffrie, prestre, maistre ès ars, doyen d'Escouyes, receveur de Fresnes-l'Archevesque, Pormor, Corny, le Tuit, Arquenchy pour très-révérénd père en Dieu Monseigneur Hugues des Ourges, archevesque de Rouen, de la recepte et despence des dictes terres et des appartenances pour ung an entier commençant à la Saint-Remi 1434. » – Polet Bernard, procureur de Monseigneur, 10 livres de gages ; Regnault Behourt et Robin Desmonchaux, avocats et conseillers, 7 livres. – « Pour une amende que les officiers de la Royne ont fait paier au prevost de Mons<sup>r</sup> à Pormor pour avoir esté trouvé au bosc du Breul, 10 sous. » – Compte signé par Guillaume Énard, vicaire de Monseigneur ; Nicolas de Pillays, chevalier, seigneur d'Ablèges ; Jean Martequin, doyen de Laon, official. – Pour couverture, une feuille de parchemin contenant un jugement sur une contestation au sujet de la vente de deux bœufs : « Plaidé ès plès de meuble de Louviers devant Thomas de La Rue, lieutenant général de honnorable homme pourvu et sage Richart de Saveaumare, bailli de Louviers. »

G. 548. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1435-1436.** – « Le compte que fait et rent Jehan Seffrye, maître ès ars, doien d'Escouiez, receveur de Fresnes, Pormor, Corny, Ocquenchy pour révérénd père messire Hugues de Ourges, archevesque de Rouen, de toute la recepte et despence des dictes terres et des appartenances pour ung an entier commençant à la St.-Remy 1435 et finant le 19<sup>e</sup> jour d'aoust 1436 que Mons<sup>r</sup> l'archevesque trespassa. » – « A Guillaume Le Breton, pour avoir esté à Rouen pour avoir scureté de mener les grains par eue pour ce que ceulx de Gaillart faisoient princes, qui aporta de par messieurs les vicaires à Percheval de Gaillarbosc unes lettres, pour ce, 10 s. t. » – Compte signé par Guillaume Énard, Jean Martequin, Nicolas de Pillays.

G. 549. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier.

**1456-1457.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit et La Fontaine, Arquenchi, Farceaux, Dangu et les dépendances d'icelles appartenant à très-révérénd père en Dieu Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Anteaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries pour ung an commençant au terme St.-Remy 1456. » – Simon Mordant, avocat et conseiller de Monseigneur au bailliage de Gisors, aux gages de 60 sous par an. – Réparation de la chapelle de Fresnes, 15 livres 10 sous. – Marnage de la terre de Corny ; on paye au fermier, pour chaque acre marnée, 12 sous 6 deniers. – Compte signé par Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Le François.

G. 550. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1458-1459.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit, La Fontaine, Arquenchy, Farceaux, Dangu et les appartenances d'icelles appartenant à très-révérénd père en Dieu Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Antheaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an

commençant au terme S. Remy 1458, et finissant au terme S. Remy 1459. » – Peu de *fruitage* cette année. – Remise au fermier de Frênes et de Corny du quart de leur fermage, « pour ce que les blés et avoines avoient esté greslés et fondrés. » – Procès entre Monseigneur et les habitants d'Andely pour la chapelle de Saint-Michel fondée en l'église de Notre-Dame. – Compte signé par Geoffroy Charles et Le François.

G. 551. (Registre.) – In-folio, 29 feuillets, papier.

**1460-1461.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit et La Fontaine, Arquenchy, Farceaux, Dangu et les appartenances d'icelles appartenant à très-révérend père en Dieu Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Antheaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries pour ung an commençant au terme St.-Remy 1460. » – Total des recettes : en deniers, 152 livres 18 sous ; en froment, 22 muids 18 mines ; en avoine, 5 muids 17 mines ; en pois, 4 mines ; en chapons, 156 ; en gelines, 102 ; en œufs, 264 ; en vin, 4 chopines ; en noix, 2 boisseaux et demi ; en gerbes, 635. – « De maître Antheaume Deshayes pour le louage de la cuisine de l'hôtel d'Andely à lui loué pour tenir les écoles, 15 sous. » – Procès : entre l'archevêque et Simon Le Maire, écuyer, sieur d'Aveny, pour la cure de Daumesnil ; entre Jean Fleury, prieur de Bezu-le-long, et Jean de Morcamp, écuyer, seigneur de Prouvemont, ayant le droit du déport de la cure dudit lieu de Prouvemont. – Compte signé par Le François et Geoffroi Charles.

G. 552. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, papier.

**1461-1462.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit, La Fontaine, Arquenchy, Dangu, Farceaux et les appartenances d'icelles appartenant à très-révérend père en Dieu Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Antheaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an commençant au terme Saint-Remy 1461. » – Bail pour neuf ans, à Denis Le Charon, du manoir, hôtel, terres labourables, dîmes et champarts de Fresnes et de 7 acres de terre vers Villerez nommées le Camp-du-Rain, pour 22 muids de blé, 44 mines d'avoine et 4 mines de pois blancs, le tout rendu à Andely ou à la Folie-au-gris, au choix de Monseigneur à payer chacun an, au terme de Toussaint. » – Terres du domaine non fiefié : « les hommes de Monseigneur souloient les labourer par une composicion à culx pièca faicte... par paiant de chascune acre qu'ilz despouloient 3 sols 4 deniers t., et ne perçoient rien de l'année que les dictes terres estoient en gaschière, mais de présent le receveur les a accordées et baillées auxdits hommes de Fresnes par paiant chascun an ladite somme de 3 sols 4 deniers pour acre avec la disme et campart. » – Nuls *fruitages* cette année. – Fontaine Saint-Martin, au hameau de La Fontaine. – « De Pierre de Gisencourt, escuier, sieur du Tuit, au droit de damoiselle Jehanne de Bouchevillier, sa femme, à cause de leur terre du Tuit, 18 mines de blé. – De maistre Antheaume Deshaies, prostré, pour le louage de la cuisine de l'hôtel d'Andeli à lui louée à tenir les escoles, 18 sols. » – Moulin de Laval au-dessus d'Andeli. – Étienne Le Révérend, lieutenant général du bailli de Gisors. – Procès entre l'archevêque et Robert Deschamps, seigneur du Puchay, pour la tenure du fief de Pouilleuze. – Procès entre l'archevêque et les fermiers de « l'aide accordé par le Roi pour refaire les chaussées et pavemens des chemins d'Andely. » – Saisie du temporel de l'archevêché. – Gilles Germain, prieur de l'Hôtel-Dieu. – « Messire Jean Lambert, prestre, devenu ladre et povre tellement que c'est pitié à veoir. » – Compte signé par Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Pierre Le François.

G. 553. (Registre.) – In-folio, 35 feuillets, papier.

**1463-1464.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit, La Fontaine, Arquenchy, Flumesnil, Farceaux et Dangu et les appartenances d'icelles appartenant à très-révérend père en Dieu Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Antheaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries pour ung an commençant au terme Saint-Remy 1463. » – « De maistre Antheaume Deshaies, prestre, pour le lieu de la cuisine de l'hôtel d'Andely où il tient les écoles, 15 sols ; – de damoiselle Jehanne du Mesnil pour ungs espérons qu'elle doit, à cause de son fié d'Arquenchy, 6 sous 3 deniers. » – Défaut de fruits pendant l'année de ce compte. – Procès : avec M<sup>e</sup> Robert Biote, écuyer, et avec demoiselle sa femme, sieurs de Muchegros, pour une pièce de

terre ; – avec M. de La Roche-Guyon, pour l'hommage du fief de Radeval. – Réparations de la grange de Frênes, de l'hôtel d'Andely, du pressoir de Casteauneuf à Pormor. – Vente « de blés empirés pour les chaleurs qu'il avait fait au mois de mai et pour les kalendres qui les mangoient. » – Compte signé par Geoffroi Charles et Le François.

G. 554. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, papier.

**1464-1465.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit, La Fontaine, Arquenchy, Farceaux et Dangu et les appartenances d'icelles appartenant à très-révérend père en Dieu Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu en abrégé par Antheaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an commençant au terme Saint-Remy 1464. » – Procès entre l'archevêque et Gilles Germain, prieur de l'Hôtel-Dieu d'Andely. – Le jour de l'assise d'Andely, pour dépense faite par le receveur avec le lieutenant général du bailli de Gisors, l'avocat et le procureur du Roi, afin d'avoir délivrance et souffrance des fiefs de Monseigneur mis en la main du Roi, 15 sous. – Terres en non-valeur par suite des guerres. – Compte signé par Le François.

G. 555. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, papier.

**1465-1466.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le Cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu en abregié par Antheaumet de Saveneaumare, receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an commençant au terme S. Remy 1465. » – Procès : entre l'archevêque et messire Michel d'Estouteville, chevalier, seigneur de La Rocheguyon, chargé du fait de madame Perrette de La Rivière, pour la tenure du fief de Radeval ; – entre le même et Jean de Guérencières, écuyer, sieur de Berou, à Aubevoie, pour la tenure de 18 perches de vigne. – Don et rémission faits aux hommes de Frênes, « eu regard à la guerre qui a couru et que les gens d'armes ont mengé les cappons et guellines. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Saveneaumare.

G. 556. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1468-1469.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, le Tuit et La Fontaine, Arquenchy, Farceaux, Dangu et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, curé de Fresnes-l'Archevesque, receveur des dictes terres et seigneuries, pour un an commençant au terme S. Remy 1468. » – « Terres labourables de Fresnes tenues en la main de Monseigneur par deffaute d'hommes, lesquelles les hommes de Frênes labourent Par paiant 3s. 4d. t. pour acre avec la disme et campart, 6 l. 3 s. 11 d. » – Pierre Cathellouze, chapelain de l'Hôtel-Dieu d'Andely. – Procès entre l'archevêque et les Dames de Poissy. – Réparations aux hautes salles de Frênes, aux serrures de l'hôtel d'Andely, « que les gens d'armes à Mons<sup>f</sup> de Lisle avoient toutes rompues et entrés dedans à force. » – Remises aux vassaux de Frênes, « à l'occasion des dommages et pertes qu'ils eurent et souffrirent icellui temps à cause des guerres. » – Compte signé par Le François, Geoffroy Charles, Guillaume Auber, Du Val.

G. 557. (Registre.) – In-folio, 17 feuillets, papier.

**1469-1470.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Ponnor, et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu en abrégé par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes-l'Archevesque et receveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commençant au terme S. Remy 1469. » – « De la revenue de l'ostel d'Andely n'a esté rcçu aucune chose pour l'an de ce compte, pour ce que il y a eu 3 lances logies par ordonnance des gens à Mgr le connestable de France. » – Vavassorie tenue par Veronnet de Ver, écuyer, au droit de la demoiselle sa femme à Fiumesnil. – Serrures mises à l'hôtel d'Andely, « affin de fermer les salles de Monseigneur pour les gens d'armes qui jouoient à la paulrne dedens et depichoient les verrières et rompoient les solliers. » – Compte signé par Le François, Guillaume, Auber, Geoffroi Charles.

G. 558. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, papier.

**1471-1472.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé du dit lieu de Fresnes et receveur des dictes terres et seigneuries pour ung an commenchant au terme S. Rémi 1471. » – « De Vincent Burel, avocat, demeurant à Andeli, pour la ferme du tabellionnage de Fresnes appartenant à Monseigneur, à lui baillée pour 3 ans, comme au plus offrant et dernier enchérisseur moyennant 10 s. par an. – De la revenue de l'ostel d'Andeli, appartenant à Monseigneur n'a été aucune chose reçu pour l'an de ce compte, pour ce qu'il y a eu trois lances de ordonnance logées avec leurs archiers et aultres serviteurs de la compagnie Mgr de S. Just, lesquieux ont occupé tout ledit hostel. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber.

G. 559. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, papier.

**1472-1473.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au terme S. Remy 1472. » – « De la revenue de l'eau de Pormor, en tant que il y en a à la seigneurie de Monseigneur, dont chacun pescheur doit un denier, toutes fois que il est trouvé peschant en l'eau de mondit seigneur, baillée à ferme pour 3 s.t. » – Trois lances d'ordonnance logées avec leurs archers et autres serviteurs de Mgr de Saint Just, en l'hôtel d'Andely. – Tabellionage de Frènes baillé à Vincent Rurel, avocat d'Andely, moyennant 10 sous par an. – Marnage de terre à Corny, à raison de 12 sous 6 deniers par acre. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Du Val.

G. 560. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1473-1474.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu, Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au terme S. Rémi 1473. » – « De la revenue de l'ostel d'Andeli n'a été aucune chose reçu pour l'an de ce compte pour -ce qu'il y a eu des gens d'armes logés, lesquieux ont occupé toutte ladicte maison. – De mademoiselle Jehanne Du Mesnil, pour ungz esperons qu'elle doit à cause de son fié d'Arquenchy, iceulx esperons appressiés de tout temps à la somme de 6 s. 3 d. – A Simon Mordant, avocat et conseiller de Monseigneur au Bailliage de Gisors, 60 s. » – A Antheaumet de Saveneaumare, procureur de Monseigneur audit bailliage, 5 livres. – Femme en prison pendant dix semaines et bannie hors du pays pour avoir mis le feu à une maison de Frènes. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, Du Val.

G. 561. (Registre.) – In-folio, 30 feuillets, papier.

**1474-1475.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et receveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au terme S. Remi 1474. » – Gens d'armes logés en l'hôtel d'Andely. – Réparations de la grande grange de Frènes. – Marnage des terres, à raison de 10 sous l'acre. – Pierre de Gisencourt, seigneur du Tuit. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auher.

G. 562. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1476-1477.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes l'Archevesque, Corny, Pormor, et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et receveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au terme S. Rémi 1476. » – « De la revenue de l'ostel d'Andeli appartenant à Monseigneur, 55 s. » – Neuve maison

construite à Frênes, « parce que en tout le manoir n'avoit que ung chauffeipié, et sy n'y avoit point de chambre où le fermier se peust logier ; 3 fenestres croisées dont une en l'étage de bas, 89 l. 25 s. » – Remise au fermier de Corny, pour perte qu'il avoit subie à l'occasion des guerres. – Dernière page, de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Le François, Guillaume Auber et Guillaume Mesard.

G. 563. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1477-1478.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an cornmenchant au terme S. Remy 1477. » – Tabellionage de Fresnes, appartenant à Monseigneur, « néant pour l'an de ce compte, pour ce qu'il n'y a personne qui l'ait mis à pris. » – Guillaume Jubert, Robert Le Roy, lieutenants du bailli de Gisors. – Réparation à la chapelle de Frênes, – à la prison de Frênes, « laquelle avoit esté emplie par les guerres de bestes mortes, terres et pierres. » – Jardin planté de pommiers ; cent chênes de 16 à 18 pieds de hauteur, plantés autour du jardin, « affin de rompre les vents qui pourroient grever ou abastre les pommiers, 40 s. » – Dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Jean de Gouvis, Le François, Mesard, Guillaume Auber.

G. 564. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier.

**1478-1479.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an cornmenchant au terme S. Remi 1478. » – « Le tabellionage de Fresnes appartenant à Monseigneur, néant pour l'an de ce compte, pour ce qu'il n'y a personne qui l'ait mis à pris. » – Réparations au manoir archiépiscopal d'Andely. – Procès entre l'archevêque et mademoiselle Bonne ; – 35 sous pour la dépense pendant cinq semaines d'un prisonnier à la geôle du Roi d'Andely ; – amené à Frênes à la requête de Roger Gouel, garde du temporel de Monseigneur, parce qu'il avoit été pris sur son fief, il s'échappe et s'enfuit de nuit hors du pays, « parce que audit lieu de Fresnes n'avoit point de prison où on l'eust sceu garder, jouxte la certification des officiers de Monseigneur. » – Dernière page, de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Guillaume Auber, Guillaume Mesard.

G. 565. (Registre.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

**1479-1480.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, et les appartenances d'icelles appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an cornmenchant au terme S. Rémi 1479. » – « De la revenue de l'ostel d'Andeli, 60 s. – Le tabellionage de Fresnes appartenant à Monseigneur néant, pour l'an de ce compte, pour ce que il n'y a personne qui l'ait mis à pris. » – « A Jehan Le Cointe, pour avoir esté ung voiage à Rouen pour porter unes lettres à messieurs les officiers de Monseigneur de Rouen à cause de l'ostel d'Andeli auquel estoient 4 ou 5000 Souyches qui brulloient bois, destruisoient les maisons et faisoient plusieurs grands outrages, auquel voiage a vaqué 2 jours, 6 s. » – Huis et fenêtres de la maison où l'on avoit mis le bois des étables, plâtrés afin qu'on ne pût l'enlever. – Remise au fermier de Frênes, à cause « des grans faultes de grains » qu'il y avoit eu aux deux années précédentes. – Dernière page, de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Guillaume Auber, Guillaume Mesard et Michel Batencourt.

G. 566. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1486-1487.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au ternie S. Rémi 1486. » – « A Guillaume Le Blanc, tabellion d'Escouys, a esté paie 4 s. 4 d. obole pour la façon de la lettre de la

ferme de la terre de Dangu. » – Bornes placées entre les seigneuries de Monseigneur et de M. de Muchegros. – « Millier de tuille mis et employé sur le chancel de l'église de Fresnes, lequel chancel estoit découvert en plusieurs lieux et plouvoit dessus la voute, 16 s. » – Frais de marnage, – Dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, Masselin, Mesard.

G. 567. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1487-1488.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au terme S. Remy 1487 » – Recette du louage de Frênes, 45 sous à raison de 12 deniers par personne. – Bail du domaine non fieffé de Frênes pour 27 muids de blé, 2 muids 20 mines d'avoine, 4 mines de pois blancs. – Manoir, maisons et jardins d'Andely retenus pour l'usage de l'archevêque. – Dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, Masselin, Guillaume Mesard. – Lettres ornées.

G. 568. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1490-1491.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, rendu par Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commenchant au terme S. Rémi 1490. » – Manoir, maisons et jardins d'Andely retenus pour l'usage de Monseigneur et de ses gens. – Frais de marnage. – « A Bardin Douillon, demourant à Fresnes, pour avoir planté le jardin de la petite ferme et tout le derrière de la granche au blé par le commandement de Monseigneur, luy estant sur le lieu, où il a mis le nombre de 112 peries et pommiers bâtors gros et de la haulteur d'un homme, lesquelz pommiers et peries il est subject et obligé greffer du fruit qu'il plaira à mondil seigneur; avec cen est subject les entretenir troys ans de pieulx et espines pour la deffense des bestes, 9 l. » – Dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, Jean Masselin, Guillaume Mesard, de Groussy. – Lettres ornées curieuses. – Feuille de parchemin servant de couverture : sentence de l'officialité de Rouen au sujet de la cure de Corny.

G. 569. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, papier.

**1492-1493.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, rendu par maistre Simon Le Sage, presbtre, nepveu, héritier et exécuteur de feu messire Jehan Du Val, presbtre, curé dudit lieu de Fresnes, et en son vivant recepveur desdictes terres et seigneuries pour ung an commenchant au terme S. Remy 1492, et finissant le jeudi 18<sup>e</sup> jour de juillet 1493. » – Jean de Guisencourt fermier de 15 acres de terre à Dangu moyennant 75 sous par an. – Grains portés à Rouen par bateau. – Réparation des pressoirs de Pormor. – *Non-valeurs* vérifiées et approuvées par gens habitants sur les lieux et certifiées par le lieutenant. – Dernière page, de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin et Chuffes.

G. 570. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1493-1494.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, rendu par maistre Symon Le Sage, presbtre, nepveu, héritier et exécuteur de deffunct messire Jehan Duval, presbtre, en son vivant curé dudit lieu de Fresnes et recepveur desdictes terres et seigneuries, pour l'an de la régalle commenchant le jeudi 18<sup>e</sup> jour de juillet l'an 1493 et finissant audit jour 1494. » – Jean La Vache, avocat et conseiller en cour laye, bailli vicomtal aux seigneuries de Gaillon et Frênes, 4 livres ; Jean Mordant, procureur de Monseigneur, 6 livres. – Manoir, maisons et jardins retenus par l'archevêque pour lui et pour ses gens. – A la fin du registre, une page et demie de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Jean Masselin, Jacques de Castignolles et Mesenge.

G. 571. (Registre.) – In-folio, 37 feuillets, papier.

**1494-1495.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et les appartenances d'icelles, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, rendu par Jehan Le Monnyer, fermier et receveur desdictes terres et seigneuries, pour ung an commençant au terme S. Remy l'an 1494. » – Manoir d'Andely occupé par l'archevêque. – Fouage de Frênes, 23 sous à raison de 12 deniers par personne. – « Recette du domaine fieffé à Pormor, au terme de Toussaint : pour un gord, 5 sous ; pour une vergée de terre Guillaume Drouart est subject aller à rencontre de Monseigneur, quant il vient à Pormor et le convoyer jusques à l'église et reconvoyer une lieue loing, pourveu que le prévost de Monseigneur lui face assavoir. » – Dernière page, de la main de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin.

G. 572. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier.

**1496-1497.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et leurs appartenances et deppendances, appartenant à très-révérend père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier, fermier et receveur desdictes terres, pour ung an commençant au jour et terme S. Remy 1496. » Manoir d'Andely occupé par l'archevêque. – Réparations à la grange aux trémois de Frênes. – Appréciations : cent d'œufs, 3 sous ; 142 gelines, 9 livres ; boisseau de noix, 5 sous 10 deniers ; 4 chopines de vin, 2 sous. – Dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé Masselin, Jean Du Mcsnil, Mesenge.

G. 573. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier.

**1497-1498.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'archevesque, Corny, Pormor et leurs appartenances et deppendances, appartenant à très-révérend père en Dieu, Monseigneur l'archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier, fermier et receveur des dictes terres et seigneuries, pour ung an commençant au jour et terme S. Remy 1497... » – Fouage de Frênes, cueilli et assemblé par Jean Lapostre et Michaut Haugart, collecteurs, 41 sous, à raison de 12 deniers par personne. – Manoir, terres labourables, dîmes, moûtes, compart de Frênes baillés à ferme pour neuf ans moyennant 33 muids de blé, 4 muids d'avoine, 4 mines de pois blancs par an, le tout rendu à Andely, et à charge de marnier les terres ; l'archevêque fera tirer la marne hors de la marnière sur le trou, et le fermier la mènera sur les terres. – Manoir d'Andely occupé par l'archevêque. – Dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Masselin, Jean du Mesnil, de Narbonne, Lemonnier.

G. 574. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, papier.

**1498-1499.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et leurs appartenances et deppendances appartenant à très-révérend père en Dieu Monseigneur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier, fermier et receveur desdictes terres, pour ung an commençant au jour et terme S. Remy 1498... » – Manoir d'Andely, occupé par l'archevêque. – Certificat de Jehan Laraschc, bailli, et d'Étienne de Saveneaumare, procureur de Frênes-l'Archevêque, relatif à la pendaison d'un pourceau qui avait mangé le visage d'un enfant au berceau ; frais d'exécution, 30 sous. – Réparation au manoir de Corny. – 50 livres distribuées en aumônes et charités pour Dieu, par les soins d'Étienne Haro et de Jacques Castignolles entre les pauvres habitants et indigents de la ville de Frênes. – Jean Mahieu, chapelain de Frênes. – Dernière page, de l'écriture de Masselin. – Compte signé par Masselin, Jacques de Castignolles, l'abbé de Saint-Ouen, Thomas Bohier, Joffroy.

G. 575. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

**1499-1500.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et leurs appartenances et deppendances, appartenant à très-révérend père en Dieu, Monseigneur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier, fermier et receveur desdictes terres, pour ung an commençant au jour et terme S. Remy 1499... » – Manoir d'Andely, occupé par Monseigneur. – Deux acres et une vergée de terre en la paroisse de La Fontaine, au hameau du Tuit et au triège des Fosses, baillées à ferme pour 6 ans, moyennant 30 sous par an. – Pressoirs de Pormor, baillés pour 6 ans, moyennant 10 livres par an. – Maître Jacques

de Castignolles, maitre-d'hôtel et familier serviteur de l'archevêque. – Compte signé par Thomas Bohier, Mesenge, Jacques de Castignolles.

G. 576. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier.

**1500-1501.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor et leurs appartenances et deppendances, appartenant à très-révérénd père en Dieu, Monseigneur cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier soubz age, fils et héritier de Jehan Lemonnier deffunet., en son vivant fermier et receveur desdictes terres, icellui Lemonnier soubz age, conduit et conseillé par Guillaume Le Forestier, son oncle, pour ung an commençant au jour et terme Saint Remy 1501. » – Recette du fouage de Frênes, 49 sous, à raison de 12 deniers par personne. – Manoir d'Andely, occupé par l'archevêque. – Muid de blé distribué aux pauvres de Frênes. – 54 livres distribuées aux mêmes par les soins d'Étienne Haro et de Jean de Castignolles. – 40 livres données par l'archevêque, pour couvrir en ardoise la tour de l'église de Frênes. – Compte signé par Thomas Bohier et Jacques de Castignolles.

G. 577. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier.

**1501-1502.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevesque, Corny, Pormor, et leurs appartenances et deppendances, appartenant à très-révérénd père en Dieu et seigneur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier soubz age, filz et héritier de Jehan Lemonnier deffunct, en son vivant fermier et receveur desdictes terres, icellui Lemonnier soubz age, conduit et conseillé par Guillaume Le Forestier, son oncle, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Remy 1501... » – Manoir d'Andely, occupé par l'archevêque. – Gages du receveur, 20 livres par an. – Appréciations: gerbe, 3 deniers ; chapon, 20 deniers ; geline, 15 deniers ; cent d'oeufs, 3 sous ; chopine de vin, 6 deniers ; boisseau de noix, 20 deniers. – Compte signé par Thomas Bohier, Jacques de Castignolles, Étienne Haro.

G. 578. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1502-1503.** – « Le compte de la revenue des terres et seigneuries de Fresnes-l'Archevêque, Corny, Pormor, et leurs appartenances et deppendances, appartenant à très-révérénd père en Dieu et seigneur monseigneur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, rendu par Jehan Lemonnier soubz age, fils et héritier de deffunct Jehan Lemonnier, eu son vivant, fermier et receveur desdictes terres, icellui Lemonnier soubz age, conduit et conseillé par Guillaume Le Forestier, son oncle, pour ung an commençant au jour et terme Saint Remy 1502... » – Manoir d'Andely, occupé par l'archevêque. – Marnage des terres de Corny, 20 livres. – Réparation au pressoir de Pormor. – « Huit journées d'un homme employé à essarter et nettoyer plusieurs grandes touffes de buissons et épines qui estoient en jardin de la maison de Frênes, à raison de 2 sous par jour, pour peine et despens, 16 sous. » – 10 livres tournois données à Jean Morin de Frênes pour le mariage de sa fille. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen.

G. 579. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier.

**1507-1508.** – Le compte des terres et seigneuries de Frênes-l'Archevêque, Corny, Pormor, appartenant au cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, rendu par Jean Lemonnier. – Manoir d'Andely, occupé par l'archevêque. – Total des recettes : en deniers, 139 livres ; en chapons, 208 ; en gelines, 134 douzaines ; en avoine, 10 muids 14 mines ; en œufs, 359 ; en gerbes, 748 ; en blé, 42 muids 5 mines ; en pois, 4 mines ; en vin, 4 chopines ; en noix, 3 boisseaux et demi. – Réparation à la grange de Frênes, tuile achetée à Verclives, 30 milliers, 25 livres 10 sous. – Compte signé par l'abbé de Saint-Ouen.

G. 580. (Registre.) – Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1409-1410.** – « Le compte Jehan Le Roy, prestre, receveur de la chastellerie et terre de Gaillon, pour très-révérénd père en Dieu, très noble prince et très puissant, seigneur Monseigneur Loys de Harecourt, par permission divine, arcevesque de Rouen, de la recepte et despense ordinaire de ladictte terre et appartenances pour ung an entier, commenchant le jour Saint-Rémi l'an de grâce 1409... Philippe Pouppart, seneschal de l'archeveschié de Rouen ; Guillaume Challenge, bailli de

Louviers. » – Domaines fieffés ; recette à Gaillon, Aubevoie, fief des Nocz, Longueville, consistant en « rentes en deniers appelées cens, rentes à cause des mesures, – à cause des vavassoureries, rentes foraines et vendues, rentes nouvelles et fieffées, – chapons et rentes allant avec pour le becquage desdits chapons. » – Recette de blés (froment, franchises-moutes, moutes et gerbes), d'avoine, d'orge, de noix, de vin. – Domaines non fieffés : la Grant coutume et prévôté de Gaillon ; – la coutume et prévôté de la Garenne ; – le forestage à cause des bois de Saint-Aubin, la ferme des halles et étaux, le four à ban, le messaige de la garenne, le campart des Canevières, la tonture de l'île de Notre-Dame de la Garenne ; – la ferme du cariage des grains des terres appartenant à la grange de la Garenne, du tassage des grains et campars de la grange ; – des moulins d'Aubevoie et d'Auteil ; – Four ; – Panage des bois de Saint-Aubin, étoublage, fouage de 3 ans en 3 ans, ban de vin de la terre de Gaillon pendant 40 jours. – Campars de Saint-Aubin, Bruillehault, les Landes, Montmartin, Guerbage de Habloville, baux de terres aux Ru d'Angreville, à Grandcourt, à La Prée ; – tuilerie de Gaillon. – Total de la recette : en argent, 830 livres ; en blé, 12 muids 9 setiers 7 boisseaux ; en seigle, 2 setiers ; en avoine, 28 muids 11 boisseaux et demi ; en orge, 3 setiers 2 boisseaux ; en pois, 6 boisseaux ; en fèves, 2 boisseaux ; en noix, 26 boisseaux ; en vin, 176 queues 6 barils 1 muid et 1 poinçon ; en foin, 5 milliers 93 bottes. – Charges à héritage, gages, ouvrages et réparations du château et du moulin. – « Garde du château, 2 arbalétriers pendant le mois de septembre, payés 40 sous chacun ; bon trait mis à point en la grosse tour ; charpenterie pour gariter la porte du château. » – Labourage des vignes au Clos le Roy, à La Vingnaise, aux Plantes, au Cloz Thibaut, à La Trésorière. – Salaires d'ouvriers. – Compte oui et clos au château de Louviers par maître Nicole de Venderez, vicaire, et par Simon Le Poulallier, chanoine de Rouen.

G. 581. (Registre.) – Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1410-1411.** – Compte de Jehan Leroy pour la même seigneurie et les mêmes termes. – Fouage de la ville et du faubourg de Gaillou, Chief-de-la-ville et Montmartin, 70 personnes ; de la Garenne de Habloville, Cauvicourt, Gieufosse, Angreville, La Mare-Harenc, Gailloncel, Montmerel, Saint-Aubin, La Liegue, Beauchesne, Champenart, les Noes et le Camp Ricart, hameaux de la paroisse de Gaillou, 175 personnes ; Aubevoie, 135 personnes ; 12 deniers tournois par personne. – « Les récéans et estagiers sous le fief au chantré du chapitre de Gaillou, sous les fiefs de Pidenc et de S. Pol, » se prétendent exempts de fouage. – Recette du ban du vin de Gaillon ; pendant 40 jours du 20<sup>e</sup> jour avant la Saint-Jean au 20<sup>e</sup> jour après cette fête, le receveur distribue « à chaque feu de la terre, prenant ledit ban, 5 pots de vin et à chaque femme veuve 2 pots et demi, au prix de 12 deniers le pot, comme au plus chier prix que vin fut vendu en la présente année à Gaillon. » – Ban des tavernes de la même seigneurie. – Recette de la tuilerie du Parquet de Gaillon. – Rentes et charges à héritage : aux chantré et chapitre de l'église collégiale de Saint-Antoine de Gaillon, 148 sous, 4 setiers 3 boisseaux de blé, 2 setiers 3 boisseaux d'avoine ; à l'abbesse de Saint-Sauveur près Évreux, 20 livres, 1 muid de vin blanc ; au prieur de Noyon sur Andelle, 32 sous et 10 muids de vin ; au prieur de l'ordre de Grosmont près Gaillon, 4 sous parisis par semaine, 2 milliers de hareng sor, 1 muid de vin 6 setiers de mouture ; aux religieux de Saint-Leuffroy, pour trouver pain à chanter en l'église Saint-Antoine de Gaillon, 1 setier de blé ; aux religieux de la Noe, 4 muids de vin blanc ; au chapelain de la chapelle Saint-Jacques du Roulle-Ballençon, 6 setiers de blé ; aux malades di' la maladerie dudit lieu. du Roulle, 6 setiers de blé ; au chapelain de la chapelle. Notre-Dame, située et incorporée au manoir Jaquet d'Orléans en la paroisse d'Aubevoie, 12 setiers de blé ; au prieur de Notre-Dame du Parc près Rouen, sur la grange de la Garenne, 5 muids de blé, sur les muesons de Longueville, 10 muids de vin qui se payent par 5 queues. – Gages et pensions. – Ouvrages et réparations. – Château de Gaillon gardé par deux arbalétriers au mois d'octobre. – Labourage des vignes et vendanges. – Salaires. – Compte oui et clos au château de Louviers par Nicolas de Venderez et Simon Le Poulattier.

G. 582. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1411-1412.** – Compte de Jehan Leroy pour la même seigneurie et les mêmes termes. – Réparations au château de Gaillon, aux ponts levis et dormant, et aux moulins à bras. – « Loge établie sur les garites de la porte pour les guetteurs du château ; – barbacanes placées entour les garites ; – ais à gariter la grosse tour ; – clore et faire une haie au jardin de devant la porte du chatel, couper les buissons et chersiers du jardin des plantes. » – Mention de la résidence faite au château

de Gaillon, par Mgr de Harcourt. – Colin du Porche, taillandier, envoyé à Rouen ; on lui paye « pour 16 jacquez et une jacquette de fustaine qui avoient été envoyées eu chastel par maistre Jehan Alépée, trésorier de Monseigneur, pour les personnes de la garnison à Louviers, 38 livres. » – Compte oui et clos par Nicolas de Venderez et Simon Le Poulallier.

G. 583. (Registre.) – In-folio, 57 feuillets, parchemin.

**1413-1414.** – Compte de Jehan Leroy pour la même seigneurie et les mêmes termes. – « A Durande de La Fontaine pour aller avec la procession de la paroice de Gaillon, le jour Sainte-Croix à Evreux, fut baillé tant pour fere dire une messe pour la salvation des vignes de Monseigneur que pour fere sa despense audit lieu, 4 sous. – Verrières de la chambre de Monseigneur rappareilliez par un verrier de Rouen. – Olivier Coquet, envoyé à Tilly en Vexin, quérir maître Robert Dubois, maçon, et un charpentier pour édifier et deviser la façon d'un pont levant et dormant entre la tour Job et la tour Baudet au château de Gaillon. » – Labourage du jardin de Gaillon, façon d'un *prael*, 4 livres 7 sous 4 deniers. – Bois d'aune employé pour le conduit de la fontaine. – Bride d'Allemagne. – « Philippot Couillart, verrier, demeurant à Rouen, en la chambre de Monseigneur, 5 penneaux de verre vignecte dessassis, rappareilliés, contenant 32 pieds et demi ; un neuf penneaux de verre blanc de 6 pieds et demi ; – en la chambre de parement, 10 penneaux de verre vignectes dessassis et appareillés contenant 62 pieds, et 2 neufs penneaux de verre blanc à bordeure, contenant. 41 pieds et demi ; – en la Grant salle, 4 penneaux de verre semblable. » – Compte non signé.

G. 584. (Registre.) – In-folio, 162 feuillets, papier.

**1408-1417.** – « Les comptes que a faiz Jehan Leroy, prestre, recepveur de la Chastellerie et terre de Gaillon pour et eu nom de très-révérénd père en Dieu, très-noble et puissant seigneur Monseigneur Loys de Harecourt, par la permission divine, archevesque de Rouen à plusieurs personnes de ladicte terre à cause des arrérages des rentes pendant le temps... commençant le 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 1408, ausquels jour et mon dit seigneur print saisine et possession dudit bénéfice d'archevesque de Rouen. » – « A Gaillon en 1408, à un homme pour sa peine d'avoir bien et deubment fait de toutes fachons et labours un quartier de vigne au clos Le Roy, 48 sous parisis. – A Jean de Saint-Pol, écuyer, de la même paroisse, pour 1 milier et demi d'échalas mis aux vignes de Saint-Aubin, 12 sous ; – pour aller en pèlerinage à Saint-Eloi à Vernon, 8 sous ; – pour aller devers les surgiens de Rouen, 54 sous ; – à Jean de La Heuze pour 4 paires de souliers de femme, 9 sous 8 deniers ; pour 2 paires de souliers d'homme, 6 sous 6 deniers ; à un charretier pour ungs grans soulliers à bouglectes, 4 sous. » – Tuile achetée en la tuilerie du Parquet à raison île 18 sous le millier ; cidre acheté au Montmerel.

G. 585. (Registre.) – Grand in-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** – Compte de Jehan Leroy pour la même seigneurie de la Saint-Remy à la Saint-Remy. – Total de la recette : en deniers, 300 livres 1 sou parisis ; en blé, 10 muids, 2 setiers 9 boisseaux et demi ; en avoine, 18 muids 10 setiers, 2 boisseaux ; en orge, 1 setier ; en noix, 6 boisseaux ; en vin, 28 queues 33 poinçons. – « A Guieffroy Picot, lequel estoit venu de Couches à Gaillon par le mandement du receveur pour lui aidier en fait de ses escriptures et comptes, lequel en retournant fu prins des brigans et mis à rençon à 6 escus d'or ; et aussi ès vendenges derraines passées Robin Le Roy, serviteur dudit receveur, en venant île Louviers à Gaillon pour le fait des vendenges de Monseigneur, euquel voiage semblablement fu pris des diz brigans et perdit un cheval qui pouvoit bien valloir 10 livres, 8 livres. » – Chapitre intitulé : « Deniers rendus en recette en domaine fieffé et non receuz pour ce que les héritages subgés dont les rentes sont deucs, cy-après desclerées depuis le temps de la guerre sont tournees en ruïne et non valoir. » – Compte signé par Jean Chevrot, vicaire général, officiai ; par Gilles Deschamps, trésorier de Jean (de la Rochetaillée), cardinal et archevêque de Rouen.

G. 586. (Registre.) – In-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1426-1427.** – Compte de Jehan Leroy pour la même seigneurie et les mêmes termes. – Total de la recette : en deniers, 331 livres 17 sous 10 deniers ; en blé, 11 muids 2 setiers ; en avoine, 17

muids 3 setiers 9 boisseaux et demi ; en orge, 1 setier ; en noix, 10 boisseaux ; en vin, 29 muids 1 queue et 1 baril. – Chapitre intitulé : « Deniers rendus en recepte en domaine fieffé et non receuz pour ce que les héritages subgetz dont les rentes sont deubes cy-après descleries depuis le temps de la guerre sont tournées en ruyne et non-valloir. » – « De Jehan Le Boutellier, aimant, eu lieu de demoiselle Katerine de Trousseauville, pour une maison assise à Gaillon, en laquelle il a demouré 2 ans, 30 sous. » – Compte signé par Jean Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 587. (Registre.) – Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin ; 2 feuillets, papier.

**1433-1434.** – « Le compte Pierres de Manneville, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon, » du même terme au même terme. – Total de la recette : en deniers, 355 livres 16 sous 17 deniers ; en blé, 7 muids 9 setiers 7 boisseaux ; en avoine, 17 muids 11 setiers 2 boisseaux ; en orge, 1 setier ; en noix, 6 boisseaux ; en vin, 4 queues. – Conduite par 10 hommes de guerre de Gaillon à Louviers « devers les gens et officiers de Monseigneur, du lieutenant et receveur de Gaillon qui vouloient savoir si ce seroit le profit de Monseigneur que les moulins d'Aubevoye fussent baillés par certain pris, » 5 sous parisis à chacun. – Mention « d'héritages de longtems en la main de la seigneurie et que personne n'a mis à pris ne voulu prendre, et sont en buisson et espines. » – « Maison à Gaillon sans valeur depuis l'abatement de la ville. » – « Chapelle du chateau abattue. » – « Le clos Le Roy sur lequel l'abbesse de Saint-Sauveur percevait une rente d'un muid de vin blanc ne fut labouré passé à 25 ans. » – Guillaume Loisel, gouverneur du bailliage de Louviers et de Gaillon ; Etienne Osmont, conseiller de Monseigneur. – Compte signé par Guillaume Érard, vicaire, Jean Martequin, official, Nicole de Pillays, chevalier, sieur d'Ablèges.

G. 588. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1436-1437.** – « Le compte de Pierres de Manneville, commis à la recepte de la terre et chastellerie de Gaillon estant de présent en la main du Roy notre sire par le très-pas de Monseigneur Hugues de Ourges, en son vivant archevesque de Rouen, qui trespassa le 19<sup>e</sup> jour d'aoust 1436, depuis ledit jour jusques au jour Saint-Michiel 1437, durant lequel temps la terre a esté en régale jusques au 11<sup>e</sup> jour d'avril 1438 après Pasqucs, que Monseigneur Loys de Luxembourg par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen et chancelier de France, eut possession de l'archeveschié et délivrance du temporel d'icelle. » – Total de la recette : en deniers, 344 livres 6 sous ; en froment, 7 setiers 8 boisseaux ; en mouture, 6 muids 6 setiers 9 boisseaux ; en avoine, 16 mines 7 setiers 9 boisseaux ; en orge, 1 setier ; en noix, 6 boisseaux ; en vin, 3 queues 4 poinçons 5 barils. – « Pasquier de Vernon, pour certains héritages que pieça souloit tenir ausquelx il a renoncé dont ledit receveur n'a aucune chose reçu des rentes dont iceulx héritages sont chargiés pour ce qu'il, sont en ruyne et aussi pour ce que une maison où demuroit ledit Pasquier, assise audit lieu de Gaillon, a esté arse et du tout destruite lorsque les ennemis estoient à Gaillon. » – Beauchesne, fief noble à Robin Chevestre, écuyer. – Compte signé par Pasquier de Vaulx, évêque d'Évreux ; Philippe Larose, official ; Pierre Le François, trésorier de l'archevêque, et Oudin Le Riche.

G. 589. (Registre.) – Grand in-folio, 44 feuillets, parchemin.

**1438-1439.** – « Le compte de Raoul de là Liegue, recepveur de la terre et chastellerie de Gaillon pour et ou nom de Mons<sup>r</sup> Louys de Lucembourg, archevesque de Rouen, du même terme au même terme. » – Total de la recette : on-deniers, 423 livres 8 sous ; en blé, 32 setiers, 8 boisseaux ; en mouture, 59 setiers, 1 boisseau ; en seigle, 3 mines ; en orge, 7 setiers, 9 boisseaux ; en avoine, 37 muids, 7 setiers 9 boisseaux ; en noix, 6 boisseaux ; en vin, 13 queues, 4 poinçons et 5 barils. Four à ban sans revenu poureeque à l'occasion de la guerre et des ennemis qui chacun jour sont et viennent en la dicte ville, icelle a esté durant le temps de ce compte comme non habitée. » – « A l'occasion de la guerre et grant chierté de vivres qui a couru, les unes personnes ont lessié les héritages wys et en friche et n'ont eu de quoy labourer ne de quoy vivre, parquoy se sont absentés en pays estrange ; les autres mors de famine et nécessité, et partant sont les héritages venus en main de seigneurie ruyneulx et en friesche. » – Total des deniers rendus et non reçuz, 310 livres 17 sous parisis. – Dépense par le receveur en allant à Rouen, pour le danger des chemins, 8 livres parisis. – Richard Marbury, bailli de Gisors et capitaine de Vernon. – Jean Caoursiu, ancien receveur de l'archevêque. – Une queue et 1 poinçon de cidre à Vernon, 10 livres. – Compte signé par Laurent Surreau, Oudin Le Riche.

G. 590. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1445.** – « Le compte de Pierres de Manneville, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon pour Mons<sup>f</sup> Raol (Roussel), archevesque de Rouen, des receptes et despenses ordinaires de la dicte terre et chastellerie et des appartenances par lui faictes depuis le premier jour de janvier 1444 jusques au terme Saint-Remy ensuivant. » – « Pour 13 hommes à hoster, 21 personnes à couper (aux vendanges), paie à chascun hosteur, 3 bretons, à chascun coupeur, 1 breton, 36 sous parisis ; – pour leurs despens, tant en pain, sydre que autre vyande, 7 sous 8 deniers parisis. – Pour la journée de deux hommes à fouler, tirer, pressourer le vin, 3 sous 7 deniers; pour leurs despens, 20 deniers. » – Bertren Guillas, bailli de Louviers et de Gaillon ; Simon Mordant, avocat de Monseigneur. – Compte signé par Thomas et Le François.

G. 591. (Registre.) – In-folio, feuillets, papier.

**1445-1447.** – « Le compte de Pierres de Manneville, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon pour Mons<sup>f</sup> l'archevesque de Rouen pour deux ans entiers commenchant le jour de la Saint-Remy 1445. » – « Aux religieux abbé et couvent de la Croix Saint-Leufroy qui prennent au terme de Noël, à cause de l'office de segrelain, ung septier de blé fourment pour trouver pain à chanter à l'église de Saint-Anlhoyn de Gaillon *nihil quia non solvit ecclesie de Galone diction panem* ; – aux religieux de Notre-Dame de la Noe qui prennent par chascun an au terme de vendenges sur le clos Le Roy, 4 muis de vin blanc, *ni hil quia nullius valoris* ; – au chappellain de la chapelle Saint-Jacques du Roulle-Balençon qui prennent par chascun an, à cause de la dicte chappelle sur les terres de la grandie 3 sextiers de blé, *nihil quia non est Un capella-nus* ; – aux malades de la maladerie dudit lieu du Roulle qui prennent sur la terre de la garenne 3 sextiers de blé, *nihil quia non sunt leprosi*. » – « État de l'emploi de 20 salus pour les despens du procès pendant ès assises d'Audeli entre Mous<sup>f</sup> et le procureur du Roi pour la haute justice du fief de Tournebu : – dîner offert au bailli de Gisors et autres notables, 13 pots et chopine de vin vieux envoyé quérir à Vernon, 24 sols ; 24 pots de vin nouvel, 32 sols ; quartier de mouton et 2 épaules achetés à Vernon, 6 sols ; 9 pièces de beuf, 4 sols 9 deniers ; 15 pièces de poullaille, 15 sols ; demie douzaine de pingons, 4 sols ; 2 cochons, 9 sols 7 deniers ; lard à larder, poudre, sucre et safran, 5 sols ; 6 tartelettes, 6 sols ; 3 douzaines de pain de 2 doubles la pièce, 7 sols 2 deniers ; salaire du queu, 2 sols. » – « Dépenses d'un dîner offert au bailli de Gisors, vicomte de Gisors, personnes notables et écuyers au nombre de 51 hommes de cheval et 33 hommes de pied ; en pain, 21 sols 4 deniers ; en vin, 74 pots à 16 deniers le pot ; 1 quartier de bœuf, 24 sous ; 2 moutons, 24 sols ; 4 oues, 16 sols ; 4 cochons, 12 sols ; 20 pièces de poullaille, 16 sols ; 2 douzaines de pingons, 16 sols 5 deniers ; en gouières, 9 sols ; lard à larder, chicorée poudre et safran, 9 sols. » – Compte signé par Le François et Ébrard Labbé.

G. 592. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, papier.

**1450-1451.** – « Le compte de Jaquez Navet, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon, pour Mons<sup>f</sup> Raul, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, des receptes et despenses ordinaires de la dicte terre et chastellerie et appartenances par luy faictes pour ung an commensant le jour S.-Remy l'an 1450. » – 4 *lus* pris au fossé de Lourmoye et portés à Monseigneur à Rouen. – « Pour la faction d'un fort huis que le receveur a fait faire à l'uis du coulombier de la grance pourceque les gens de guerre de l'année qui fut à Vernon au commencement de la conquete du Roy notre sire (Charles VII) depiechèrent celuy qui y estoit, pour bois et pour la fachon dudit huis, 7 sols 6 deniers. » – Compte signé par Le François et Ébrard Labbé.

G. 593. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, papier.

**1452.** – « Le compte et estat en abrégé de Jacques Navet, receveur en la terre et chastellerie de Gaillon, pour Mons<sup>f</sup> Raoul, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, des receptes et despenses ordinaires de la terre et appartenances par lui faictes, c'est assavoir pour trois termes, la Saint-Remy, la Toussaint et Nouel, l'an 1452. » – Appréciations : boisseau de froment, 10 deniers parisis ; de moulure, 8 deniers ; d'avoine, 6 deniers ; d'orge, 7 deniers ; de noix, 8 deniers ; baril de vin 5 barils à la queue), 12 sous parisis. – Façon d'une maison an manoir de La Grange de-Gaillon, du métier de charpenterie, 100 pieds de long sur 30 de large, principal et dépens, 12 livres. – A

Pierre de Manneville, pour avoir fait faire les sceaux du tabellionage de Gaillon, 18 sous 8 deniers.  
– Chapitre intitulé : « Deniers comptés et non reçus par le receveur de plusieurs héritages appartenant à Mons<sup>f</sup> l'archevêque demeurés en la main de la seigneurie dont les ungs sont du tout tournés en ruisne et non valloir à l'occasion de la guerre, et les autres ont eslé baillez à ferme au profit de mondit seigneur. » – « Honorable homme Jehan Lenglois, lieutenant du bailli de Rouen, garde pour le Roy notre sire, du temporel et omosnes de l'archevêché de Rouen. »

G. 594. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

**1454.** – « Deniers comptés par le receveur et non receubs de plusieurs héritages en la terre et chastellerie de Gaillon appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, demeurés en ruine et non valloir à l'occasion de la guerre et lesquels ont esté baillés afferme au proffit de mondit seigneur, parquoy ledit receveur n'a peu aucune chose avoir ne recouvrer des rentes en quoy iceulx héritages sont obligés et subjets pour l'an et temps de ce présent compte, comme ce a esté tesinoingné et certifié devant Jehan Faroul, escuier, bailli de Louviers et dudit lieu de Gaillon par plusieurs personnes. » – Compte signé par Briselet.

G. 595. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, papier.

**1454-1455.** – « Le compte Denis de Barville, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon, pour et eu nom de... Mons<sup>f</sup> le cardinal, d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes ordinaires et des despenses de la dicte chastellerie et terre par lui faictes pour ung an commenchant le 1<sup>er</sup> jour d'octobre feste Saint-Remy, l'an 1454. » – « Pour la despence d'un nommé le Cohuyer, procureur de mondit seigneur, le lieutenant du bailli de Loviers et leurs gens, quant ils prinstrent possession de la terre de Gaillon, 20 sous. » – Déclaration d'héritages en non valloir « plains de arbres, de espines et de buissons, passée devant le bailli de Louviers et vérifiée par 27 hommes jurés qui ont visité et marche icelles héritages. » – Compte signé par Le François.

G. 596. (Cahier.) – Granit in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1459-1460.** – « Le compte de Jaques Alatraysme, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances d'icelles pour Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de la dicte chastellerie par luy faictes pour ung an commenchant le jour Saint-Remy 1459. » – Ce compte ne comprend qu'une partie de la recette. – Ferme de la prévôté et coutume de Gaillon avec le cambage, 13 livres ; coutume et prévôté de La Garenne, 20 sous ; ferme des halles et étaux de Gaillon, 20 sous ; du forestage, 6 livres ; du champart de La Garenne, 26 setiers de grain, les deux tiers en blé, le tiers en avoine ; du champart de Saint-Aubin, 20 boisseaux de grain ; de champart des Chenevières, 2 sous ; du champart de Brillehaut, 1 boisseau de grain.

G. 597. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, parchemin.

**1460-1461.** – « Le compte de Jaques Alatraysme, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances pour Mons<sup>f</sup> le cardinal de Tousteville (sic), archevesque de Rouen, des receptes et despenses ordinaires de la dicte chastellerie par lui faictes pour ung an commenchant le jour Saint-Remy 1460. » – Fouage de la ville et faubourgs de Gaillon, Chef-de-la-ville, et Montmartin, 47 personnes ; des hameaux de Saint-Aubin et de Gailloncel, 48 ; d'Aubevoie, 15 ; des Manieulx et -Hameaux, 33 ; des Noes, Montmereaux, Saint-Aubin, 21. – Appréciation de denrées. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles.

G. 598. (Registre.) – In-folio, 28 feuillets, parchemin.

**1461-1462.** – « Le compte de Jaquet Alatraysme, receveur de la terre et chastellerie Gaillon et appartenances pour Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despenses ordinaires de la dicte chastellerie, par lui faictes pour ung an commenchant le jour Saint-Remy 1461. » – Total de la recette : en deniers, 424 livres 15 sous ; en froment, 68 setiers 5 boisseaux ; en mouture, 15 setiers ; en avoine, 34 setiers, 2 boisseaux ; en vin, 13 queues et demie et 7 poinçons. – Remises faites aux vassaux à cause des grêles, foudre et tonnerre. » – « A Maître Isambart, procureur général, la somme de 24 sous parisis à Andelli, présent Karados Gerin, le

procureur de Gaillon et autres pour paier les despens d'eux illec venus en la cause du seigneur du Couldray. » – « Charpentiers qui défailloient en leur besogne mis en prison à Gaillon, » par ordre de Jean Langlois, conseiller de Monseigneur et lieutenant du sénéchal. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles.

G. 599. (Cahier.) – In-folio, 11 feuillets, papier.

**1461-1463.** – « C'est la déclaration des inutiles ès paroisses de Gaillon, Aubevoie et le fief des Noes pour l'année commençant au terme Saint-Remy 1461, dont les héritages sont baillés afferme au prouffit d'icelle. » – « Ès assises de Gaillon, tenues par nous, Jehan Langlois, lieutenant général ès bailliages de Loviers et dudit lieu de Gaillon, Fresnes-l'Archevesque, et ès parties d'environ de honorable homme et sage Jehan du Quesnay, seneschal et garde du temporel et omosnes de Mons<sup>f</sup> d'Eslouteville déclaration des héritages inutiles. »

G. 600. (Registre.) – Grand in-folio, 29 feuillets, parchemin.

**1462-1463.** – « Le compte de Jaquet Alatraysme, receveur de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances pour Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de la dicte chastellerie par luy faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy 1462. » – « Deniers reprins pour arrérages deubz en la dicte terre, lesquels ledit receveur n'a peu recouvrer à l'occasion de plusieurs grelles, fouldros, faultes de vins, opprecions de tailles, impôts de sel et autres pouretez advenuz, de nouvel aux hommes d'icelle terre. » – Compte signé par Le François.

G. 601. (Registre.) – In-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1467-1468.** – « Le compte de Jehan Huet, presbtre, procureur et fermier de la terre et seigneurie de Gaillon et des appartenances d'icelles de Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de la dicte chastellerie par luy faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy 1467. » – Total de la recette : en deniers, 330 livres 19 sous ; en blé, 100 setiers 8 boisseaux ; en mouture, 28 setiers 6 boisseaux ; en avoines, 50 setiers 10 boisseaux ; en vin, 1 queue et 1 baril. – Bail fait par les officiers de l'archevêché à niessire Jean Huet, curé de Groslay, de la terre de Gaillon, pour 3 ans moyennant 100 livres tournois par an. – Compte non signé.

G. 602. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1469-1470.** « Le compte de Jehan Huet, presbtre, procureur et fermier de la terre et seigneurie de Gaillon et des appartenances d'icelle de Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de la dicte chastellerie par luy laides pour ung an commençant le jour Saint-Remy 1469. » – Fouages : de Gaillon, le Quief-de-la-ville et le Montmartin, 55 personnes ; – de Beauchesne, Saint-Aubin, le Montmirel, 26 ; – de Gailloncel, Angreville, Geffoce, Habloville, 40 ; – d'Aubevoie, 60 ; – de la branche des Mesnieurs, 30. – Jean Lesac, procureur de Mons<sup>f</sup> en la juridiction de Vernon. – Compte non signé.

G. 603. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1470-1471.** – « Le compte de Jehan de Manneville et Richard Guere, procureurs et fermiers de la terre et seigneurie de Gaillon et des appartenances d'icelle de Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des recepte et despense ordinaires de la dicte chastellerie par eulx faictes par ung an commençant le jour Saint-Remy, 1470. » – « Bail par Jean du Mesnil, docteur en loys, vicaire général en esprituel et temporel de très-révérend père en Dieu Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, usant de l'autorité dudit seigneur et par le conseil de maître Guillaume Mesnard, doyen de la Ronde, vicaire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, Guieffroy Charles, trésorier de mon dit seigneur, Rogier Gouel, sénéchal et garde du temporel et omosnes, Robin de Villeneuve, bailli de Dieppe, à Jean de Manneville et à Richard Guere pour 6 ans de toute la revenue, terre et seigneurie de la chastellerie de Gaillon moyennant 150 livres par an. » – Compte signé par Le François.

G. 604. (Registre.) – In-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1471-1472.** – « Le compte de Jehan de Manneville et Richard Guere, procureurs et fermiers de la terre et chastellerie de Gaillon et des appartenances d'icelle de Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et des despences ordinaires de la dicte chastellerie par eulx faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy 1471. » – Binot Briselet, bailli de Louviers et de Gaillon. – « A Jehan Le Boullengier et Guillemain Alixandre, carpentiers, pour avoir faict tout neuf le pont du chastel, de leur mestier, ainsi que marchandé avait esté à eulx par Mons<sup>f</sup> le trésorier, 8 livres. » – Jehan Viel, écuyer, sieur du Montmartin. – « Terres demeurées en fresques et buissons, et ne les a aucun voulu prendre ne mettre à prix. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber, de Manneville.

G. 605. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1472-1473.** – « Le compte de Jehan de Manneville et Richard Guere, procureurs et fermiers de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances d'icelle de Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de ladite chastellerie par eux faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy 1472... rendu à court par lesdits fermiers. » – Fouages : de Gaillon, Quief-de-la-ville-Montmartin, 25 personnes ; – de Beauchêne, Saint-Aubin, Montmerel, 20 ; – de Gaillonchel, Angreville, Giefosse-Habloville, 30 ; – d'Aubevoie, 45 ; – de la branche des Menieulx, 30. – « A Robin du Vieu, advocat en cour laye, pour avoir esté du conseil de Monseigneur à la juridiction de Gaillon, pour sa pension, 48 sous. » – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Chartes.

G. 606. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, papier.

**1472-1473.** – Double du compte précédent, signé par Le François et Geoffroi Charles. Au dernier feuillet : « Ce présent registre concernant les cens, rentes, redevances, et autres droictures seigneuriales deubz à cause de la Chastellenie de Gaillon... a esté par nous Alorge, escuier, sieur d'Hardanville, conseiller du Roi notre sire, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gisors et président au présidial dudit bailliage et Jehan Vaguel, premier avocat du Roy audit bailliage et Jehan Ouldart, greffier ordinaire audit siège, veu et paraphé, ce requérant le sieur cardinal de Joyeuse, archevesque de Rouen. »

G. 607. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1473-1474.** – « Le compte de Jehan de Manneville et Richart Guere, procureulx et fermiers de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances d'icelle de Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences par eulx faites pour ung an commençant le jour Saint-Remy l'an 1473. » – « Mention de terres demeurées en freque et bissons et que personne n'a voulu prendre ni mettre à prix. » – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Guere.

G. 608. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1474-1475.** – « Le compte de Jehan de Manneville et Jehan Guere, procureulx et fermiers de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances d'icelle de Mgr le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de la dicte chastellerie par eulx, faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy, l'an 1474.... – « A l'exécuteur des sentences criminelles pour avoir battu par un jour de marche à Gaillon un malfaiteur, 15 sous. » – Sergent d'Évreux mis en prison par le receveur « pour avoir justisé à Gaillon et emporté les namps de Gaillon vendre à Pascy, ce que le receveur ne voulu souffrir pour le transport de la juridiction. » – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles, Guere.

G. 609. (Registre.) – Petit in-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1475-1476.** – « Le compte de Jehan de Manneville, et Richart Guere, procureulx et fermiers de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances d'icelle pour Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de la dicte chastellerie par eux faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy, 1475. » – « Recepte d'estoublage qui se paie au terme de la my-aoust : – de plusieurs personnes de la paroisse de Gaillon pour leurs pors nés ou acquis devant la faicte Saint-Jehan-Baptiste au dit an montant 133 pourchaulx à 1 denier chascun

porc, 10 sous 4 deniers ; – *item*, de pors nés ou acquis depuis la dicte faite doibvent chascun porc, 2 deniers ; les pors de la dicte paroisse montant 50 qui se disent francs et demourans en vavassories et autres lieux francs en la dicte paroisse de Gaillon, néant. » – Compte signé par de Gouvis, Geoffroi Charles, Guillaume Mesard, Le François, Guillaume Auber.

G. 610. (Registre.) – Petit in-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1476-1477.** – « Le compte de Richard Guere, procureur et fermier de la terre et chastellerie de Gaillon, et appartenances d'icelle de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de ladicte chastellerie par lui faictes pour ung an, commençant le jour S. Remy 1476. » – Réparation des étangs d'Aubevoie. – Procès : contre Alain de Harenviller, sieur d'Auteuil ; – contre Jehan le Caïron, sieur du Hazé. – Guillaume Jubert, lieutenant général du bailli de Gisors. – Compte signé par Le François, Jean Masselin, Guillaume Auber, Jean de Gouvis, Guillaume Mesard.

G. 611. (Registre.) – Petit in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1477-1478.** – « Le compte de Richard Guere, procureur et fermier de la terre et chastellerie de Gaillon et appartenances d'icelle de Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de ladicte chastellerie, par luy faictes pour ung an commençant le jour Saint-Remy l'an 1477. » – « Procès contre l'abbé de la Noe, pour les camps de Gaillon. » – « Querquen assis à un des pots de la halle pour cause d'aucuns qui avoient juré et regnié Dieu, 12 sous. » – Compte signé par Masselin, Jean de Gouvis, Guillaume Mesard, Le François, Guillaume Auber.

G. 612. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « Le compte de Richard Guere, procureur et recepveur fermier de la terre et chastellerie de Gaillon, et appartenances d'icelle de Monseigneur l'archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires de ladicte chastellerie, par luy faictes pour ung an commençant le jour Saint-Jehan 1483. » – « Le jeudi 7 aoust pour les despens de très-révérend père en Dieu, Monseigneur l'archevesque de Rouen, présent Monseigneur le grant trésorier et général de France et autres notables seigneurs estant en sa compagnie, 100 sous. – A Johan Avice, pour aller à Rouen pourter ung senglier, pour lui et son cheval, 5 sous. – Pour les despens des chiens depuis le 4<sup>e</sup> jour de janvier au 27 dudit mois, 12 deniers de pain par jour. » – Compte signé par Robert de Groismare, archevêque de Rouen, Jean Masselin.

G. 613. (Registre.) – In-folio, 90 feuillets, papier.

**1498-1499.** – « Le compte de Bernardin de Marscay, cappitaine de Gaillon, receveur de la terre et chastellerie dudit lieu, pour et eu nom de Monseigneur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes et des despences ordinaires faictes en ladicte terre et chastellerie et, appartenances, par lui faictes pour ung an commençant le jour de feste Nostre-Dame my-aoust l'an 1498. » – Tapisseries détendues « après le partement de Monseigneur qui fut le lendemain de *Quasymodo*. » – « 4 boisseaux de froment pour apasteler les petitz pingons du coulombier et pour ceux que le fauconnier nourrissoit pour ses oiseaux. » – « 7 pièces d'oiseaux eu la meue au chastel ; » nourris de poules, de poulets et de gigots de mouton ; soignés dans leur maladie par un fauconnier qu'on fait venir de Marcoussis ; – transportés à Marcoussis à cause du mauvais air de Gaillon par ordre de Monseigneur de Saulveterre et suivant l'avis du capitaine de Combeffault. – Grands lévriers envoyés à Gaillon. – Venue à Gaillon de l'abbé de Cluny, du général de Normandie, du grand prieur de France et de monseigneur de Saint Evroult. – Compte signé par Thomas Bohier, Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen, Jean Masselin, Mesenge, de Marscay.

G. 614. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1501-1502.** – « La mise des bastimentz faictz par le commandement de Monseigneur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et légat en France, par moy Pierre Mesenge, chanoine de Rouen et trésorier de mondit seigneur, depuis le jour Saint-Michel 1501 jusque audit Saint-Michel 1502. » – Mises pour 2 oratoires faits par Colin Castille, menuisier, à la chapelle du manoir

archiépiscopal de Rouen ; – pour le tableau de la chambre sur la salle du pavillon Notre-Dame ; – pour un *pourtrait* sur toile fait par Guillaume Quesnel de l'Assomption de Notre-Dame ; – pour le *pourtrait* de Saint-Martin fait deux fois par Jean Jourdain ; – pour avoir doré et peint le tableau où sont les armes de Monseigneur en la chambre sur la salle du pavillon ; – pour avoir doré le lit et le manteau de cheminée de ladite chambre ; – pour avoir peint et briqueté le *voleur* (volière) près la cour de Notre-Dame ; – pour la verrerie ; – pour les bâtiments de Déville ; – pour ceux de Gaillon ; – pierre du Val des Leus, achetée à raison de 12 sous le tonneau ; – emploi d'ardoise du Boucorne. – « A Guillaume Cornehote, jardinier, pour être venu de Crèveœur faire le devis du jardin de Monseigneur à Rouen, 70 sous. – A Jehan Serpin, enlumineur, pour 5 vignetes et 1 cent de lettres fleuries faictes en 3 cayés du bréviaire de Monseigneur, 50 sous. – A Hector d'Auberville, pour avoir lyé le 1<sup>er</sup> livre de la *Cité de Dieu*, 50 sous. – Audit Cerpin pour avoir recouvert de lettres d'or l'environnement de 8 histoires du grant livre de *Vallère*, 30 sous. – A Jehan Pichore, de Paris, pour les histores qu'il a faictes au livre de la *Cité de Dieu*, 12 livres tournois. – A Hector d'Auberville pour avoir couvert et capitulé de fil d'or, les 2 volumes de *Vallère*, 15 sous. – A messire Guillaume Le Roux sur ce qui luy sera deu pour l'escripture du livre de *Titus Livius*, 100 sous. – A Pierre de La Poterne pour l'escripture de 3 cayers du bréviaire de Monseigneur, 45 sous. – A messire Nicolle de Saint-Lo, pour l'escripture de 5 cayers du bréviaire de Monseigneur, 4 livres. – Au souprieur des Augustins nommé *Anglici*, pour achever 2 cayés de la Bible, 40 sous. » – Voyage du receveur à Vernon, vers le grand prieur de France. – Vin acheté pour la venue du cardinal. – Mise pour la fauconnerie : « A Charles de Milly, pour aller avec les oiseaux à Marcoussy, 30 sous. » – Compte signé par Thomas Bohice.

G. 615. (Registre.) – In-folio, 32 feuillets, papier.

**1502.** – « (Compte des despences) pour les affaires de Monseigneur le cardinal, archevesque de Rouen, légat en France, faictes par moy Pierre Mésenge, chanoine de Rouen, trésorier de mondit seigneur, depuis le jour Saint-Michel 1502 jusques.. » – « Mises à cause des livres que Monseigneur le cardinal a commandé faire : A Jehan Huvin pour un *Décret* qu'il a vendu à maistre Ciprien pour luy servir d'exemple, 70 sous. – A frère Jehan Langlois, religieux des Augustins, pour l'escripture de 4 cayers de la Bible avec la glose, 4 livres. – Au Breton Raulet, pour 5 cayers de la *Mer des histoires* que son fils a escriptz au pris de ung escu pour cayer, 75 sous. – A Michel Le Roux, pour ung cayer du livre de la *Mer des histoires* en françois, 30 sous. – A Pierre Boyvin, pour l'escriplure d'un cayer de *Titus Livius*, 30 sous. – A Estienne de Vaulx, pour ce qu'il a escript au *Décret* de Monseigneur 1 cayer, 25 sous. – A messire Pierre Le Boucher, pour 2 cayers et 2 feuillets du bréviaire à l'usage de Romme, 36 sous. » – Nicolas Hiesse, Robert et Robinet Boyvin, Jean Pichore et Pierre Giraud, écrivains ; Jean Serpin et Étienne Du Moustier, enlumineurs ; Hierosme Tourmol, peintre. – « Tapisseries tendues à la venue de Monseigneur le grand prieur et de Monseigneur de S. Denys. – Grue de l'Hôtel-Dieu de Rouen, portée sur le quai pour l'archevêque, 4 livres 3 deniers. – Entretien du *voleur*. – Oranger mis dans le jardin. – Bâtiment de la grand maison de Gaillon. – Hérons, égrets, fauconnerie à Gaillon. »

G. 616. (Registre.) – In-folio, 51 feuillets, papier.

**1502-1503.** – « Les comptes de Bernardin de Marscay, escuier, cappitaine de Gaillon et recepveur de la terre et chastellerie de Gaillon et haute justice pour et eu nom de Monseigneur le cardinal d'Amboyse, archevesque de Rouen, des receptes et despences ordinaires faictes en ladite terre... pour ung an commenchant au jour et feste de Notre-Dame my-aoust l'an de grâce 1502. » – Fouages : de la ville et faubourg de Gaillon, Chef-de-la-Ville et Montmartin, 67 personnes ; – des Camps-Ricard, Mont Merel, les Noes et Auteuil, 61 ; – de Gieffose, Angreville, Cauvicourl, Habloville, La Garenne, 40 ; – d'Aubevoie, 58 ; – des trois Mainmels, 45. – Venue de Monseigneur à Gaillon, le 26 novembre ; – 9 demi-queues de tapisserie apportées de Rouen à Gaillon par bateau, lors de son arrivée et reportées à Rouen après son départ ; – séjour à Gaillon de Pinelly, docteur de Paris, Gyrosme, peintre de Monseigneur, du pénitencier, du grand prieur, venu pour tenir les États de Normandie. – Soins donnés au cerf, aux hérons du bois de Lidieu ; – aux faisans, pâons, perdrix, poules d'Inde ; four pour lesdites poules ; – entretien de 12 lévriers et de 15 petits chiens courant, de chiens de *regnart* et *espaigons* (épagneuls). – Compte signé par Antoine, abbé de Saint-Ouen.

G. 617. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, papier.

**1502-1503.** – Compte présenté par Richard Guère, des dépenses du grand hôtel de Gaillon. – Mises pour les vignes du Clos d'Orléans à Gaillon. – Total de la dépense, 3, 966 livres 11 sous. – Compte signé par Jacques de Castignolles et Nicolay. (Incomplet.)

G. 618. (Registre.) – In-folio, 88 feuillets, papier.

**1502-1503.** – « Déclaration des deniers receubz par Richard Guere, de Monseigneur de Saulveterre, chanoine de Rouen, pour ung an commençant à la Saint-Michel 1502 jusequez à la Saint-Michel ensuivant, lesquieulx sont distri-bués pour la façon du Parc jouxte les parties escriptes en ce présent compte. » – « Mise du Parc commençante le samedi 17<sup>e</sup> jour de décembre. » – « Mise de la chapelle, pavillon et maisons que Monseigneur le léguat fait faire dedans son parc de Gaillon. » – Compte signé par Jacques de Castignolles et Guere.

G. 619. (Registre.) – In-folio, 57 feuillets, papier.

**1503.** – « La mise faite par Richard Guere, pour les édifices, tonnés, oratoire et maisons, le tout dedans le parc que Monseigneur fait faire à sa seigneurie de Gaillon, commençant le samedi 7<sup>e</sup> jour d'octobre après la Saint-Michel 1503. » – Compte signé par Jacques de Castignolles et Guere. – « Aultre mise faite par Richard Guere. » – Compte signé par Antoine, abbé de Saint-Ouest, vicaire général de Monseigneur le légat et auditeur de ses comptes.

G. 620. (Registre.) – In-folio, 57 feuillets, papier.

**1503-1504.** – Compte présenté par Marscay, des dépenses faites à Gaillon. – Soins donnés aux hérons, aux perdrix, aux faisans, aux poules d'Inde, au cerf, aux biches et aux chiens. – Cerfs et biches amenés de Déville à Gaillon. – Cage construite pour les hérons. – Four chauffé pour les poules d'Inde. – Offre à Monseigneur de la part du grand sénéchal d'un cerf et de 2 biches qu'on envoie chercher au Roule. – A Gaillon, 12 lévriers, 15 petits chiens « comme chiens courants et chiens à renard, » et 11 épagneuls. – Sanglier envoyé à Monseigneur par Samson Patrix. – Jean Lavache, bailli de Gisors. – Tapisseries apportées de Rouen à Gaillon et reportées à Rouen.

G. 621. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, papier.

**1504-1505.** – « Déclaration de l'argent receu par moy Richar Guere de Monseigneur de Saulveterre, sancelier et chanoine de Rouen, pour employer aux tonnes, pavillon, maison, oratoire, jardin et la heronnière, le tout que Monseigneur le léguat, archevesque de Rouen, fait faire auprès de son chastel de Gaillon, pour ung an commençant le jour Saint-Michel 1504. » – Compte signé par Thomas Bohier, de Marscay et Guere.

G. 622. (Registre.) – In-folio, 54 feuillets, papier.

**1504-1505.** – « C'est la mise faite par moy Guillaume Débonnaire, presbtre, commis au paiement des bastiments du chasteau de Gaillon, commençant le 28<sup>e</sup> jour de décembre 1504 et finissant au jour de Saint-Michel 1505. » – Mise pour le portail du château ; – pour le pavillon de la grosse tonne et pour le jardin. – « Pour achat d'une petite cloche de métal pour sonner à Gaillon l'eure des maçons et pour 2 orloges de sablon à donner l'eure des dits maçons, 45 sous. » – Compte signé par Thomas Bohier et Débonnaire.

G. 623. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1504.** – « La mise de la grant maison que Monseigneur le léguat, archevesque de Rouen, fait faire à son chastel de Gaillon, commençant le samedi 5<sup>e</sup> jour d'octobre 1504. » – « Maçons payés 3 sous 4 deniers par jour ; – pouchon de chaux 3 deniers ; – bannelée de sablon, 12 deniers ; – façon de 18 civières, 18 sous ; – à 3 chanoines d'Evreux qui vinrent visiter pour Mgr le légat le lieu où serait la chapelle, 40 sous ; – 32 livres de fer, 20 sous ; – 207 tonneaux de pierre de S. Leu à 5 sous le tonneau, 14 pieds au tonneau ; – 54 milliers de brique à 9 sous le millier ; – 15 milliers de tuile à 17 sous 6 deniers le millier ; – 12 faïtiers à 3 deniers pièce ; – 6 toises de parpoint à 14 sous la toise, » – Compte signé par Thomas Bohier et de Marscay.

G. 624. (Registre.) – In-folio, 52 feuillets, papier.

**1505.** – « La mise de la grant maison que Monsieur le Légat, archevesque de Rouen, fait faire à son chastel de Gaillon, commençant le samedi 22<sup>e</sup> jour de novembre 1505. » – « A Jehan Cherfis pour sa paine d'avoir apporté au chastel de Gaillon une *auloge* (horloge), 15 sous ; – à Nicollas Lauber, aulogier, demorant à Rouen et à plusieurs autres, 32 livres 15 sous ; – pour 13 mains de papier, 13 sous ; – 4 brouettes, 20 sous ; – pour faire venir la fontaine d'auprès la chapelle du parc au château de Gaillon, 100 livres. » – Achat de 38, 900 d'ardoises, 145 livres 16 sous. – Pour avoir l'ait le vivier de la heronnière, 47 livres 5 sous. – Achat de linge de table de Flandre. – A Giraulme de Tournières, peintre, 19 livres 16 sous ; – au même pour sa dépense, 20 livres 17 sous. – Chevreuils amenés à Gaillon. – Compte signé par Thomas Bohier et Genly.

G. 625. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1505.** – « La mise du jardin que Monseigneur le légat, archevesque de Rouen, fait faire près de Gaillon, commençant le samedi 22<sup>e</sup> jour de novembre 1505. » – Pavage du cabinet ; loges pour les bêtes sauvages ; – Massé de Blais, jardinier ; – peinture et dorure des lucarnes du pavillon. – Total de la dépense, 5, 331 livres. – Compte signé par Thomas Bohier et Genly.

G. 626. (Registre.) – In-folio, 20 feuillets, papier.

**1506.** – « C'est la déclaration de la mise faicte pour la menuiserie que Monseigneur le légat fait faire à son chasteau de Gaillon. » Total, 511 livres. – « La mise du talud de la chappelle. » Total, 24 livres 3 sous. – Compte signé par Thomas Bohier et Genly.

G. 627. (Registre.) – In-folio, 76 feuillets, papier.

**1506-1507.** – « La mise du corps de maison d'entre la vieille maison et le portal de devers le jardin, que Monseigneur le légat, archevesque de Rouen, fait faire à son chastiau de Gaillon, commençant à la Saint-Michel 1506. » – Pierre de Lorme, maçon. – Vin donné aux maçons le jour de l'Ascension. – « La mise de la maison et allées du Lidieu, que Monseigneur le légat fait dedens son parc près son chastiau de Gaillon. » – « La mise du talud d'entre le portal de devant et le talud de la chappelle de la grant maison. » – « La mise des vignes d'Orléans. » – Compte signé par Thomas Bohier et Jean de Castignolles.

G. 628. (Registre.) – In-folio, 65 feuillets, papier.

**1506-1507.** – « La mise du jardin que Monseigneur le légat fait faire à son chastiau de Gaillon, commençant à la Saint-Michel 1506. » « A Challot Coquerel, médecin, pour le rabillage d'une biche qui étoit blessée, 12 sous 6, deniers. » – Galeries, plateforme des galeries ; – pavillon du jardin ; – cabinet du bout du jardin ; – petit pavillon ; – volière ; – Nicolas Caslille, menuisier, *tailleur d'antique* pour le pavillon du jardin. – Total de la dépense, 9, 086 livres tournois. – Compte signé par Thomas Bohier et Jacques de Castignolles.

G. 629. (Registre.) – In-folio, 276 feuillets, papier.

**1507-1508.** – « Papier journal de la recepte et despense des bastimens du chastiau de Gaillon, pour une année commençant le 1<sup>er</sup> jour de janvier 1507, par Claude de Launoy à ce commis par Monseigneur le légat. » – Pierre de Lorine, maçon, payé 4 livres 5 sous par toise de peine d'ouvrier ; – charpenterie de la chapelle, de la « grant vis » de la galerie ; – Martin Des Perroiz, charpentier ; – Castille, menuisier ; – peinture et dorure de tout le pavillon du jardin, de toutes les murailles de la galerie et du *volouer* (volière) ; – cage de la volière, 400 livres. – Travaux de verrerie exécutés par Jean Barbe, verrier de Rouen ; chaque pied de verre bordé de peinture, 4 sous le pied ; – verre blanc, 2 sous le pied ; – Alexandre Dubois et Jean Leviel, autres verriers ; – pavement de la cour du Lydien ; – achat pour le jardin, d'un marchand de Flandre, d'azur, d'or et de blanc de plomb ; de violette, d'*armoisies*, de romarins, de 7 pots d'œillets, de pêchers, cerisiers et groseillers ; – bassin de marbre pour la fontaine amené de Honfleur par eau ; achat de cuir doré, – de toile de Hollande, de toile d'or et d'argent, de damas blanc, de velours, de taffetas vert, de draps de soie, de broderies de Milan et de Lyon, de fil d'or de Florence. – Jeronyme Pacherot, maçon du lieu, demeurant à Amboise. – « Michel Descombart, imaginier, taille tous les marmousets qu'il faut faire sur les lices qui seront faites au long du chemin à venir de la porte des plans du long des galeries. » – « A Jean Favart, peintre, demourant à Amboise, pour avoir doré l'histoire de la bataille

de Gennes, 88 livres. » – Antoine Just, florentin, *faiseur d'images*. – Compte signé par Thomas Bohier, Le Gendre et Delaunoy.

G. 630. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier.

**1508-1509.** – « Papier de la récente et despence des bastiments du chasteau de Gaillon, des marchez faiz de l'année finie le dernier jour de septembre 1508, par Claude de Launoy à ce commis par Monseigneur le légat. » – « Pierre de Lorme, maçon, a l'ait marché de parfaire le portail du jardin, moyennant 6 livres 10 sous pour toise, 693 livres. » – Charpenterie de la chapelle, de la « grant viz, » de la galerie exécutée par Martin Des Perroiz, 2, 200 livres. – Menuiserie exécutée par Nicolas Castille, 4, 850 livres. – Peinture et dorure de tout le pavillon du jardin, de toutes les murailles de la galerie du *volouer* (volièrre) par Lyenard de Feschal et Jean Testefort, 1, 500 livres. – Peinture de verdure de la galerie basse d'entre le portail neuf et le grand corps d'hôtel où sont les têtes de cerf par Richart du Hay et Pierre Le Plastrier, 40 livres. – A Antoine Chevesson, vitrier d'Orléans, 487 livres. – Couverture en ardoise de la chapelle de la *Grant viz*, 39 livres. – Compte signé par Thomas Bohier, Le Gendre, Delaunoy.

G. 631. (Registre.) – In-folio, 297 feuillets, papier.

**1508-1509.** – « Papier journal de la recepte et despence des bastimens du chasteau de Gaillon pour une année, commençant le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 1508 par Claude Delaunoy à ce commis par Monseigneur Monsieur le légat. » – Dépenses pour la pierre de marbre de la chapelle, pour les oiseaux et l'oïseleur, 111 livres 9 sous ; – pour le jardin (travaux aux parquets, achat de fumier de vache, de bonne terre, de romarins, de violettes, de pots d'œillets, et de marguerites ; façon de préaux, ardoise taillée pour les parquets ; têtes de cerfs, une tête de biche et une autre de lévrier faites par des menuisiers pour le jardin), 170 livres ; – pour les gages du jardinier, 15 livres 18 sous par trimestre ; – pour les faisans, les outardes et les poules de Loudunois. – Achat d'or, d'azur et autres peintures, de Nicolas Rouvessales, *orbateur*. – Charpenterie pour le pont ; peintures pour le cabinet ; tapisserie, jeu de paume, portail construit par Pierre de Lorme ; – image de Saint-George, placée sur la grand vis. – Marqueterie aux armoiries de Monseigneur, exécutée par Jean de Bouy, imaginier ; – peintures pour la chapelle exécutées par André de Solario : « A Monseigneur le grand maistre ès mains de Regnault Charlet, sieur de Saint-Aubin, pour le rembourser de ce qui avoit este baillé à Millan, au paintre maître André de Solario, 129 livres. – A Monseigneur de Saulveterre, 75 livres tournois, par la despence de maître André de Solario, son homme et cheval pour 9 mois escheux au jour Saint-Michel, 75 livres ; – au même pour les mois d'octobre et de novembre ; – en tout pour André de Solario, 582 livres. » – Enchâssement de pierre de Venise. – Compte signé par Thomas Bohier, Le Gendre et Delaunoy.

G. 632. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

**1512-1513.** – « Le compte de Bernardin de Marscay cappitaine et receveur de la terre, chastellenye et hauste justice de Gaillon, leurs appartenances et deppendanees, pour et en nom de Mons<sup>r</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, des receptes et mises ordinaires par luy faictes en la dicte terre, pour ung an commençant le jour et l'esté de Saint-Remy 1512. » – Mises pour l'entretien du jardin ; achat d'œillets et de marjolaine ; 72 livres de gages par an au jardinier. – Barrière établie devant la porte de la *Prise de Gênes*. – Toiles traînées au bois après les veneurs et reportées à Heugueville. – Achat de 89 têtes de mouton pour les lévriers. – Lévrrière menée à Montreuil à Mons<sup>r</sup> de Genlis ; deux lévriers et trois chiens courants menés de Gaillon à Amiens. – « Le sixième jour de May viendront les paiges de la Reyne avec 3 mullets et 1 valet, et souppèrent et dignèrent le lendemain, lesquels avoient amené Mons<sup>r</sup> depuis Blais jusques à Rouen, 9 sous. » – Compte signé par l'archevêque, de Tilques, de Marscay, de Boton et de Germigny.

G. 633. (Registre.) – In-folio, 213 feuillets, papier.

**1550.** – « Papier journal de Gorgellier, prestre, receveur de Mons<sup>r</sup> l'illustrissime et très révérendissime père en Dieu, Mons<sup>r</sup> le Cardinal de Vendosme, pour la noble terre et ehastellenie de Gaillon pour l'an 1550, jouxte les déclarations baillées des tenans. » – « Le chantre et chapitre de l'église collégiale de Saint-Antoyne de Gaillon doibvent par chacun an 45 sous 6 deniers parisis ;

Pierre Amyot, chanoine du lieu, doit 2 sous 11 deniers. » – Autres rentes dues par Pierre de La Rue, prêtre, Jean Coeffier, tabellion, Antoine de Rouen, Guillaume de Grouchet, etc.

G. 634. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1363-1368.** – « Le compte de Guillaume de Us des recettes et mises faites par li ès terres de Loviers, Pinterville, Quatremares et Routot, depuis le vingtième jour de septembre l'an 1367 jusques au quinziesme jour d'Aoust l'an 68, Richart de Belleve, bailli des lieux dessusdiz. » – A Loviers, 4 forges, 11 fours, 6 fouleries, 11 brasseurs brassants par la ville, par le congé du receveur. – Recette du *boujon* de Loviers : amendes taxées par les maires de la draperie, 8 livres 10 sous. – « De la vente de trois sextiers d'avoine aux gens d'armes, quant les compagnies furent devant Loviers, 30 sous. » – Total des recettes, 2, 163 livres, 21 muids 9 setiers de blé, 5 muids 5 setiers d'avoine. – Fort de Mons<sup>f</sup> à Loviers, trois guérites faites autour dudit fort ; fossés qui le protègent élargis par Mathieu du Liège ; pal redressé ; travaux à la porte devers les champs à la chambre sous le degré de la vieille tour, à la chambre Messire Eude Dache, à la cliambre au capitaine. – Halle à la laine abattue pour renforcement de la ville. – Travaux à la geôle, à la prison appelée la *chambre Berscelou*. – « Despense faite par maître Eude de Pertes, en l'ostel du receveur quant les compagnies furent devant Loviers, 6 francs. » – Temporel de l'archevêque mis en la main du Roi. – « Pour despense faite le jour de la S. Martin d'yver qui fu le onzième jour de novembre l'an 67, à laquelle feste Monseigneur fait donner à disner à ses hommes de Loviers, lesquies doivent garder la foire, et avec eux sont appelés le bailli, son lieutenant et tous les autres officiers et conseillers de Mons<sup>f</sup>, et à ce disner furent le seigneur de Fours li deuxième, le seigneur de Folleville li deuxième, Jehan Biseaut li deuxième, Richart Hamart, Robert Le Bolonais, Jehan Berscelou, Mons<sup>f</sup> le Galais, Messire Eudes Daché seuls cinquièmes, le Tort Galais, le bailli li troisième, Denis Amaury, Robert Le Verrier, Raoul de Tauville, le geôlier, deux autres sergens, les trois sergens de la forest, Messire Thomas de Laigle, un valet qui appareilla à menger, trois enfans qui tournèrent le rost, le receveur li troisième, qui font en somme trente neuf personnes, et aucuns des gens de Mons<sup>f</sup> qui estoient venus de Gaillon veoir la foire et trois ménestriers que le capitaine fist jouer ; menu du diner ; frais, 10 livres 4 sous et 4 frans. » – Officiers de l'archevêque : messire Jean Daché, chevalier, capitaine de Loviers, aux gages de 200 francs ; Denis Amaury, avocat, messire Robert Audience, et Jean D'Espagne, receveurs de la Chambre aux deniers, Mathieu Asceline, receveur à Gaillon. – Compte vérifié à Gaillon, en présence de l'archevêque Philippe d'Alençon, par frère Jean de Montmaur, Thibault Ogier et Gilles Le Doullié.

G. 635. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1403-1405.** – « Les comptes de Jeham de Lailerie, presbtre, recepveur de Loviers pour très-révérénd père en Dieu Mons<sup>f</sup> Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, des recettes et mises par lui faictes tant à Loviers comme à Pinterville depeuz le vingt et unième jour de septembre l'an 1403 jusques au terme de Pasques 1405. » – Fourches patibulaires de Saint-Taurin abattues et rétablies. – Clercs prisonniers amenés de Rouen à la fosse de Loviers. – Ajournement des hoirs de feu Robert d'Acquigny. – Fourniture de douze cierges pesant six livres, pour la chapelle de Monseigneur, au prix de 24 sous. – « Le jour de la Saint-Martin d'iver, là où furent au disner les maistres d'ostel, les chevaliers, les seigneurs et autres, en pain, 20 sous ; en bœuf et mouton, 4 sous 2 deniers ; en deux cochons, 10 sous ; en cinq oisons, 12 sous 6 deniers ; en treize pièces de poulaille, 18 sous 4 deniers ; pour espices, 4 sous 2 deniers ; pour sel, 10 deniers ; pour melles, 5 deniers ; pour poires et fromage, 3 sous 4 deniers ; pour soixante trois pos de vin, 63 sous ; pour six pots de vin de ville, 8 sous ; pour aides de cuisine, 3 sous 4 deniers ; en tout, 6 livres 18 sous. – Ce jour, au soupper, et demeurèrent les maistres d'ostel, les mareschal et autres jusques au nombre de 10 chevaux, pour pain, 2 sous 6 deniers ; pour six pos de vin 6 sous ; pour quatre pos de vin, 5 sous 4 deniers ; pour deux espaules de mouton, 20 deniers ; pour trois cappons, 5 sous ; pour oiselés, 12 deniers ; pour espices, 15 deniers ; pour poires, 10 deniers ; en tout, 23 sous 5 deniers. – *Item*, le quatrième jour de juillet de la Saint-Martin d'esté, là où furent au disner le bailli, les chevaliers, le maistre d'ostel, les escuyers de Monseigneur, et plusieurs autres qui doivent garder la foire, 7 livres 19 sous. » – Nicolas de La Croix, bailli de Loviers. – Compte signé par Mathieu Cauvain, vicaire et compaignon de Monseigneur, et Jean Cauchois, son procureur général.

G. 636. (Registre.) – Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin

**1405-1408.** – « Le compte de Pierre de Pellerey, recepveur de Loviers pour très-révérénd père en Dieu, Mgr Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, des receptes et mises par lui faictes tant à Loviers, Appinterville, comme aux appartenances et appendances desdiz lieux, commençant le samedi vingt-quatrième jour de May l’an de grâce 1405, et finissant le vingt-troisième jour de May ensuivant 1406. » – A Loviers, quatre forges, treize fours faïtiers, cinq fouleries dont une à Guillaume de Bigars, escuyer, dix-sept étaux à bouchers, non compris ceux de Monseigneur, dix brasseries afeurées, non compris neuf entre les mains de Monseigneur. – Réparations à la geôle de Loviers ; – prisonniers de Rouen amenés à la fosse de ladite prison. – Colin de La Croix, bailli de Loviers, 50 livres par an ; Billard de La Croix, procureur, 20 livres. – Dons à Étienne Louvel, avocat, à Guillot Turgis, maître de l’Hôtel-Dieu, aux Bons-Enfants de Loviers, à Pierres de Pellerey, receveur de Loviers, pour l’indemniser de la perte de son doyenné, qui lui fut enlevé et donné au neveu du vicair de Pontoise. – Compte non signé.

G. 637. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier.

**1408-1409.** – « Loviers. – Le compte de Pierre Le Bigaut, receveur au dit lieu, pour un an commandant le jour Saint-Michel l’an 1408 et finant la vegille de la dicte feste 1409. » – Officiers de l’archevêque : Regnaud Cousin et Guillaume Callenge, baillis, Jehan Callenge et maître Guillaume de Livarrout, conseillers. – « Pour le labour du jardin de Monseigneur, à Loviers, 26 livres 5 sous. – A maître Simon Alesgret, par composition, à cause des réparations de la prévosté de Normandie, sur 800 escus à luy deubz pour icelle cause, 450 livres. – A deux arbalestriers qui furent à Gaillon par certain temps, 41. 5 s. – Pour faire guérir et mectre à point la porte dudit chastel, 31 livres 7 sous. »

G. 638. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1424-1425.** – « Le compte de Guillaume Hesbert, recepveur de Loviers de très-révérénd père en Dieu Monseigneur l’archevesque de Rouen, des receptes et mises par lui faictes pour ung an commençant le jour Saint-Michiel 1424. » – « Ferme de la grand prévoté pour demi-année, 16 l. ; la coutume des grains, 29 l. ; le poids à la cendre, (5 s. 3 d. ; le cuir à poil et tanné, 6 l. 15 s. ; le poids à la laine, 7 l. 10s. ; la laine à suint, 10 s. ; la saveterie, 16 s. ; la fruiterie, 10 l. ; la coutume aux toiles, 12 s. 6 d. ; les quatre pieds, 16 l. ; le mesurage des grains, 11 l. 5 s. ; les étaux à pain, 34 l. ; le fil lange, 2 s. 6 d. ; les étaux à poisson, 13 l. 10 s. ; la maille et denier, 8 l. 5 s. ; le revendage des nainps, 5 s. ; le quéage, 75 s. ; la peufferie, 20 s. ; la ferme aux brasseurs, 81. 10 s. ; le passage de l’eau du Pet de Pinterville, 15 s. ; – 3 forges, 9 fours fetissiers, 2 fouleries, 18 étaux à boucliers occupés par 12 personnes ; – total de la recette, 882 l., 9 muids 4 setiers de blé, 11 setiers, 8 boisseaux d’avoine. » – « A Robin Houel, 11 l. pour vendicion de 8 aulnes de drap pour faire deux robes de la livrée de Monseigneur au lieutenant du cappitaine et à son mareschal. – AGillet Lenglois pour ung cartier de drap vermeil pour faire la devise d’icelles deux robes, 10 s. ; à Jehan Gaudry, broudeur, demeurant à Rouen, 30 s., pour avoir broudé et fait de son mestier 2 robes et 1 chapperon de la livrée de Monseigneur. » – Pierres Poolin, bailli de Loviers, remplacé par Jacques Pouguant ; Guillaume Challenge, avocat, Denis Le Roux, procureur. – Compte signé par Jean Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 639. (Registre.) – In-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** – « Le compte de Guillaume Hesbert, recepveur à Loviers de très-révérénd père en Dieu Monseigneur l’archevesque de Rouen, des receptes et mises par luy faictes pour ung an commençant le jour Saint-Michiel 1425. » – « Réparation à la prison de Loviers de trous par où moult fois les prisonniers estoient eschappés. » – « A Philippe Le Baube pour despense faite en son hostel le jour Saint-Martin d’iver par Monseigneur le bailli, par le lieutenant, les sergans ordinaires et les sergans de la forest, les procureur, receveur et conseillers avec les tenans des nobles fiefz subgez à garder la foire, 61.13 s. – A lui 71. 5 s. pour despense faite à son hostel le jour Saint-Martin d’esté par les dessusdiz et les nobles tenans qui ont chevauché et gardé la foire. – Prisonniers amenés à la geôle de Loviers, par le promoteur de Rouen et les nobles subgez d’aller

quérir les clerks détenus aux prisons de Rouen. » – Compte signé par Jean Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 640. (Registre.) – Grand in-folio, 18 feuillets, parchemin.

**1426-1427.** – « Le compte de Guillaume Hesbert, recepveur à Loviers de très-révérend père en Dieu Monseigneur le cardynal eu Saint-Siège de Romme, archevesque de Rouen, des receptes et mises par luy faictes pour ung an commenchant le jour S. Michiel 1426. » – « Terres labourables à Pinterville, en ruine et en non valloir et demourant en la main de Monseigneur par deffaute de licoir, combien qu'ilz aient este criés et fait savoir que s'il estoit aucune personne qui les voulsist prendre qu'il y seroit receu. » – A un serrurier « pour sa paine et sallaire d'avoir ferré par le commandement de Monseigneur le bailli et dudit recepveur 4 boisseaux à mesurer, c'est assavoir 2 à blé et 2 à avoine et pour avoir gravé un boujon où sont les armes de Monseigneur pour sceller les mesures, 100 s. » – Autre mention « d'héritages tournés eu ruine et non valoir pour la fortune de la guerre. » – Compte signé par Jean Chevrot et Gilles Deschamps.

G. 641. (Registre.) – Grand in-folio, 30 feuillets, parchemin.

**1433-1434.** – « Le compte de Pierre de Laillerie, recepveur à Loviers, pour très-révérend père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par ledit recepveur pour ung an entier commenchant le jour Saint-Michiel l'an 1433 » – A Louviers, 1 forge, 6 fours, 1 foulerie, 10 étaux à bouchers occupés par 8 personnes ; total des recettes, 702 l., 8 muids un setier de blé, 15 setiers d'avoine, 1 setier d'orge, 172 cares de foin, 9 queues de vin. – Réparation de 2 étaux à bouchers « ars par les Anglais le 1<sup>er</sup> décembre. » – « A Laurens du Moustier, pour avoir porté unes lettres à Evreux, devers Mons<sup>r</sup> le bailli dudit lieu, contenant comme il meist trois compaignons de guerre qui vouloient emmener Michault Gilbert et sou fils prisonniers ou dit lieu d'Evreux par torche et n'avoient point de commission, 6 s. 8 d. » – « A Richart Bachellier pour son hostel par Mous<sup>r</sup> le viconte du Pont de l'Arche et sires Jehan, maistre d'hostel de monseigneur de Willeby, lesqueilx estaient venus audit lieu de Louviers mectre le temporel de Mous<sup>r</sup> l'archevesque le 22<sup>e</sup> jour de mars l'an 1433, et fu requis audit viconte le double de prinse du temporel, 17 s. 6 d. » – 2 anneaux de fer mis en la chambre de la *jehene* de Louviers, 5 s. t. – Officiers de l'archevêque : Guillaume Loysel, gouverneur des bailliages de Louviers et de Gaillon et après lui Richard de Saveneumare ; Etienne Osmont, conseiller, Denis Le Roux, procureur. – Compte signé par Guillaume Érard, Jean Martequin, Gilles et Deschamps, Nicole de Pillays.

G. 642. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1437-1438.** – « Le compte de la recepte de la revenue du temporel de Loviers faiete par Jehan Lancelin, viconte du Pont de l'Arche, pour très-révérend père en Dieu Monseigneur Louys de Luxembourg, archevesque de Rouen, depuis le 13<sup>e</sup> jour d'avril 1437, que le régalle d'icellui temporel failly et fut ledit temporel délivré audit très-révérend père en Dieu jusques au jour et terme de Saint-Jehan 1437. » – « De la ferme et louage de la maison de la geolle de Loviers et de la serjenterie du bourgaige baillée à ferme à Perrot Guarel pour ung an commenchant au terme de Saint-Jehan, 40 s. – De la ferme des moulins de Loviers à Jehan de la Londe pour un an, six muids, six setiers de blé de moulte (12 boisseaux au setier, 12 setiers au muid). » – Compte signé par Pasquier, évêque de Meaux ; Pierre Surreau, trésorier de l'archevêque ; Oudin Le Riche, cleric de la Chambre des comptes du Roi ; Guillaume de Billy, licencié en décret, et Eustache Lombart, secrétaire et audientier du Roi.

G. 643. (Registre.) – Grand in-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1439-1440.** – « Le compte de Jehan Bitot, receveur au bailliage de Loviers, pour très-révérend père en Dieu, Monseigneur le cardinal de Luxembourg, archevesque de Rouen et chancelier de France, pour ung an commenchant le jour de la Saint-Michiel, 1439. » – Plus de forge ni de foulerie à Louviers ; 3 fours faïtiers ; « héritages tournés en ruine et non valloir sans estre tenus ne occupés par aucunes personnes, tant parce que les aucuns des tenans sont allés de vie à trespassement que les autres qui sont allés hors du país par pouretés et la chierté des vivres. » – « Guerre et pestillence de mort, qui ont esté et ont encore cours audit lieu de Loviers. » – Guillaume Challenge le jeune,

mentionné comme adversaire du Roi (Henri VI). – Déclaration faite par le receveur « qu'il n'osoit reparoir ne aller à Loviers, pour ce qu'il est nouvelle que lez adversaires devoient venir à puissance eulx loger eu païs, l'en ne savoit quel part. » – « Aux compaignons de la garnison de Logempré, lesquieulx ont amené le receveur depuis Andely jusques à Pitres, 25 sous. » – Officiers de l'archevêque : Jean de Louraille, bailli de Louviers et de Gaillon ; Denis Le Roux, procureur. – Compte signé par Philippe La Rose, official de Rouen, Le François, Jean Pajot, Laurent et Surreau.

G. 644. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1439-1440.** – « Le Compte de Jehan Bitot, receveur au bailliage de Loviers. » (Double du compte précédent.)

G. 645. (Registre.) – Grand in-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1447-1448.** – « Le compte de Pierre Martel, recepveur à Loviers, pour très-révérend père en Dieu, Monseigneur Raoul, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen. » – Commission donnée audit Martel par l'archevêque. – Ferme du tabellionage de Louviers, 60 sous. – A Philippe Le Veneur, écuyer, seigneur du Homme, pour une meule achetée pour mettre au moulin Jourdain, 8 livres. – Mention d'héritages occupés par des gens de guerre que le sergent n'oserait contraindre. – Rentes non recouvrées à Pinterville, pour la pauvreté des habitants. – Compte signé par Le François, Évrard Labbé et Thomas.

G. 646. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1448-1449.** – « Le compte de Pierres Martel, recepveur de Lovier, pour très-révérend père en Dieu, Monseigneur Raoul, archevesque de Rouen, pour ung quart d'an, commençant le 1<sup>er</sup> jour d'avril 1448. » – 100 livres saisies sur la recette pour les gages du capitaine de Louviers ; défense au receveur de la part du bailli de Louviers, d'après l'ordonnance de Jean de Bressay, chevalier, conservateur des trêves, de s'entremettre à l'avenir de la recette ; Thomas de La Rue, commis pour le Roi à sou lieu et place. – L'hôtel de Pierre Le Parmentier choisi pour le logement du capitaine de Louviers. – Rue du Martray à Louviers. – Compte signé par Gueroult.

G. 647. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1450.** – « Deniers renduz en recepte et non receuz eschez en l'an de ce présent compte, pour ce que les héritages sur lesquels ilz sont assis sont partie en non valoir et les autres sont en main de seigneurie et baillez au preuffit de Monseigneur. » – Chapon, 2 sous ; 3 œufs, 1 denier ; – « Les huit mesures et demie de Vauvray, qui doivent à cause de forestage chacune mesure au terme Saint-Michel, 4 boisseaux d'avoine, 2 gerbes de blé et 2 gerbes d'orge ; au terme do Noel, ung tourtel de ung denier et une géline, et à Pasques, 6 œufs de rente par an, qui se montent ensemble 2 sextiers, 10 boisseaux d'avoine, 17 gerbes de blé, 3 gerbes avalués à 1 boissel, vallent 5 boisseaux deux tiers de blé mesure ancienne ; 17 gerbes d'orge vallent au pris que dessus, 5 boisseaux deux tiers d'orge, ledit blé appresagé à ladite mesure à 12 deniers le boessel, l'orge à 10 deniers, l'avoine à 15 deniers, les 8 gélines à 15 deniers pièce ; en tout, 65 sous 7 deniers, laquelle somme est à reprendre pour ce que ledit Martel n'en a aucune chose receu à l'occasion de la guerre. » – Compte signé par Bachelier.

G. 648. (Registre.) – In folio, 35 feuillets, parchemin.

**1450-1451.** – « Le compte de Pierre Martel, receveur à Loviers, pour très-révérend père en Dieu, Monseigneur Raoul, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant le jour Saint-Michel 1450. » – A Louviers, 2 forges, 1 foulerie, 8 fours faïtiers, 12 étaux à bouchers. – « De Jehan de Pillois, escuier, ainsné fils et héritier de feu messire Nicolle de Pillois, en son vivant chevalier, sieur propriétaire d'un fieu nommé le lieu de Bercehou, séant à Louviers, pour le relief d'icellui fief, contenant un quart de fieu de haubert, 75 sous. » – Achat de tuile à La Haye-Malherbe. – « Pour despense faite par les gens et officiers de Monseigneur, par les tenans des nobles fiefs à Loviers, et noble homme messire Jehan de Bressay, chevalier, cappitaine de Loviers, le vicomte du Pont-de-l'Arche et autres le 4<sup>e</sup> jour de juillet, jour Saint-Martin, en gardant la foire, 4 livres tournois. » – Nombre d'héritages en non valoir. – Richard Bachelier, bailli de Louviers et de

Gaillor ; Jean Langlois, conseiller en cour laie, Denis Le Roux, procureur. – Compte signé par Évrard Labbé et Guerould.

G. 649. (Registre.) – In-folio, 10 feuillets, papier.

**1451.** – « Le compte particulier que fait et rend Pierres Martel, à très-révérénd père en Dieu, et seigneur Monseigneur Raoul, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, des receptes et mises faictes par moy dessusdit depuis le 6<sup>e</sup> jour de juing 1451, jusques au 2<sup>e</sup> jour de septembre, tant à cause du bois achacté pour faire les pieux des pallées et les claies qu'il a esconvenu avoir pour curer la rivière qui passe par dedans la ville de Louviers..... comme pour avoir fait curer le bras tout au long depuis le Gord-au-Gris jusques au moulin de Bigars. » – Salaires à la journée : hommes employés à abattre le bois et ouvriers de bras, 3 sous ; charpentiers, 4 sous 6 deniers ; pionniers, 6 sous ; enfants portant hottes, 15 deniers. – Total de la dépense, 219 livres. – Compte non signé.

G. 650. (Registre.) – Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1451-1452.** – « Le compte de Pierre Martel, receveur à Loviers pour très-révérénd père en Dieu Mons<sup>r</sup> Raoul, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour ung an commençant le jour Saint-Michiel 1451... » – « A Louviers, 2 forges, 8 fours faitichiers, 3 fouleries, 11 étaux à bouchers. – A Gaultier, libraire, demeurant à Rouen, pour ung pappier de 4 mains baillé à Jehan Langlois, lieutenant de Mons<sup>r</sup> le seneschal, pour enregistrer les causes des assises de Loviers, 10 sous. – A Guillot Houel, tavernier, pour despence faicte devant son huis au Pont-de-l'Arche, le 1<sup>er</sup> jour de may par Mous<sup>r</sup> le promoteur, le bailli de Loviers, les nobles tenants de Mons<sup>r</sup> en la seigneurie de Loviers et autres, quand ilz admenèrent les prisonniers clerks qui estoient ès prisons de Rouen aux prisons de Louviers, 19 sous 7 deniers. » – Chômage pendant 15 jours du moulin aux brasseurs, quand on cura la rivière. – « A messire Jehan de Bressay, chevalier, cappitaine de Loviers, pour don à lui fait par Monseigneur, 12 mines de blé mesure de Rouen, » – Compte signé par Le François, Guerould et Évrard Labbé.

G. 651. (Registre.) – In-folio, 37 feuillets, papier.

**1452.** – « Le compte de Pierre Martel, nagaires rcepveur à Lovierez (*sic*) pour très-révérénd père en Dieu Mons<sup>r</sup> Raoul, archevesque de Rouen, deffunt, des termes de Saint-Michel et Noel 1452, ce présent compte rendu par ledit recepveur aux exécuteurs dudit seigneur en la manière qui ensuit. » – Temporel de l'archevêché mis en la main du Roi pour dénombrement non baillé. – « Vivres de prisonniers clers qui estoient ès prisons et fosse de Loviers lesquieux avoient pieça esté amenés des prisons de la court de l'Eglise de Rouen... depuis le jour Saint-Michel jusques au premier jour de janvier que Monseigneur ala de vie à trespas ouquel a 93 jours entiers, et estoient 4 prisonniers qui ont eu pour jour chacun ung pain dont il est délivré par Guillot Dupré, boullenger, 24 douzaines pour septier de blé, mesure de Loviers. » – « Pour le voyage du receveur d'estre venu de Loviers à Rouen. rendre le présent compte où il a vaqué par plusieurs jours au prix de 12 sous 6 deniers par jour. » – Compte signé par Roussel, Martel et Évrard Labbé.

G. 652. (Registre.) – In-folio, 92 feuillets, papier.

**1452-1453.** – « Le compte de Guillaume Grimbaut, viconte de Rouen, de la recette et revenue de Loviers, du temporel de l'archevesché de Rouen en tant qu'il y a en la chastellerie de Loviers, venu au Roy notre sire par le trespas de Raoul Roussel, en son vivant archevesque de Rouen, lequel trespasa le derrain jour de décembre 1452 et le premier de janvier... fu ouvert la régalle dudit archevesché... pour ung an commençant ledit premier jour de janvier 1452. » – « A Denis Le Roux, tavernier, demourant à Loviers, 6 livres 15 sous païés le jour de la faire Saint-Martin d'esté pour ung disner où furent les nobles tenants de la dicte seigneurie avec les officiers et sergents après qu'ils furent retournez le matin d'avoir chevauché la dicte foire et gardé le peuple de faire noize. » – « A Jehan Fromont, tavernier, demeurant à Loviers, 106 sous païés le jour de la Saint-Martin d'iver à dîner les nobles et officiers après le retour d'avoir chevauché la foire illec estant ledit jour. » Vivres de prisonniers ; à chacun un pain d'un denier par jour. – (Compte incomplet.)

G. 653. (Registre.) – Grand in-folio, 73 feuillets, parchemin.

**1454-1455.** – Compte de Jaquet Alatrayment, receveur de Louviers, pour le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen. – A Louviers, 2 forges, 7 fours *faitichiers*, 3 fouleries, l'une devant l'église, l'autre en la rue de la Ternite, la 3<sup>e</sup> en la rue aux Prêtres, paroisse Saint-Jean ; 11 élaux à bouchers. – Fouage de Louviers. – Rues Paupoul et Notre-Dame, et Forteresse de Louviers. – Audou Lenfant, bailli de Louviers, remplacé par Jean Faroul, écuyer ; Jean Langlois et Denis Le Roux, conseillers de l'archevêque. – Frais d'une exécution capitale au gibet de Louviers. – « Pour dix escuchons fais faire par le receveur à Jehan Le Moine, peintre, demourant à Rouen aux armes de Mons<sup>r</sup> qui ont esté mis et assis aux halles, moulins, geolle et cohue de Mons<sup>r</sup>, 10 sous. » – Compte signé par Le François, Hector de Coquerel, Guillaume Auber et Geoffroi Charles.

G. 654. (Registre.) – Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1455.** – « Ensuit par déclaration aucuns héritages estant en non valloir en la seigneurie de Loviers, redevables et sujets en renies, de présent estant en la main de la seigneurie par deffault de debtenteurs et héritiers, desquelz héritages partie en sont baillés afferme au profit d'icelle seigneurie. » – Total des recettes qui ne peuvent être recouvrées, 87 livres 2 sous. – Mention des rues de Louviers : Rues Catin, Corbel, Mortuaire, Jardin, aux Fèvres, du chemin de Rouen, du Crocq, du Bas-Mouchel, du Sorgnet, du Neufmarché, du Quay, du Pont-Gras, du Vallet ; de l'île-de-Saint-Germain ; – pièce de terre en pré nommée la Motte du Castellier ; – le grand cimetièrre ; – le moulin de Fécamp ; – l'étaulier Jouecte. – Héritage de Pierre Le Parmentier occupé par le capitaine de Louviers, qui y loge ses chevaux par ordonnance du Roi. – Maison en ruine occupée par un homme de guerre nommé le grand Normand. – État dressé conformément aux déclarations passées aux assises de Louviers tenues par Jean Langlois, lieutenant général au bailliage de Louviers et de Gaillon, de Jean Quesnay, sénéchal et garde du temporel et aumônes de l'archevêché.

G. 655. (Registre.) – Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin.

**1455-1456.** – « Le compte second de Jaquet Alatrayment, receveur à Loviers pour très-révérend père en Dieu Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an commençant au jour Saint-Michel 1455. » – Total des recettes, 799 livres, – Tuile achetée à La Haye-Malherbe. – Mention de la *chambre aux meurdiers* et de la *chambre aux debieurs* à la prison de Louviers. – Pain de 2 deniers fourni chaque jour à un prisonnier ; mis en liberté le jour du *vendredi aouré* en la révérence de la passion de Notre Sauveur. – Procès avec les drapiers. – « Pour despence faicte par les gens et officiers de Monseigneur, sergens ordinaires de la forest, ensemble les tenants des nobles fiefs, le jour de la foire Saint-Martin d'yver pour chevauchier et garder icelle foire, 103 sous 6 deniers. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles et Guillaume Auber. – « Ensuit par déclacion aucuns héritages estant en non valloir en la seigneurie de Loviers et Pinterville redevables et subgietz en rentes, de présent estant en la main d'icelle seigneurie par deffault d'ommes. »

G. 656. (Registre.) – Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1457-1458.** – « Le compte de Jaquet Alatrayment, receveur de Loviers, pour très-révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an commençant le jour Saint-Michel 1457. » – Fouage de Louviers, Pinterville, Heudebouville et Vaudreuil, 20 livres 12 sous. – Total des recettes et dépenses, 1142 livres 9 sous, 7 muids 9 setiers de ble, 3 setiers 9 boisseaux d'orge, 4 setiers 10 boisseaux d'avoine. – Chômage du moulin Jourdain, pendant 15 jours « à l'occasion des grosses eaux, qui descendirent de certains estangs rompus. » – Mortalité à Louviers. – Guillaume de Bigars, seigneur du fief du Bois. – Pain de *clôture* fourni aux prisonniers. – Compte signé par Le François et Geoffroy Charles.

G. 657. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1458-1459.** – « Le compte de Jaquet Alatrayment, receveur de Loviers, pour très-révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an commençant lejourSaint-Michel 1458. » – « Thomassin Moriolt et Hélie Gaudin, clerks, pour voyages à Rouen et au Pont-de-l'Arche, afin d'obtenir un bref de fief lay et d'aumône pour le fait d'un prisonnier criminel, nommé Philebert La Mouche, non cleric, lequel estoit amonesté à Évreux

et depuis a esté rendu non pas comme clerc, mais comme sortillège, 15 sous. » – Frais de poursuite de prisonniers qui s'étaient évadés de la fosse. – Réparations de maisons. – Chômage des moulins pendant trois semaines, à cause des grosses eaux et des neiges. – Compte signé par Le François, Geoffroy Charles et Guillaume Auber.

G. 658. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1459-1460.** – « Le compte de Jaquet Alatraysme, receveur de Loviers, pour très-révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu à court pour ung an commençant le jour Saint-Michel 1459. » – Total de la recette, 570 livres 12 sous, 3 muids 8 setiers de blé, 1 setier 10 boisseaux d'orge, 1 setier 10 boisseaux d'avoine. – Dons et rabais : « A Robin Aubert et sa femme, héritiers de feus Raoul et Simon Taremelle, subgés envers Monseigneur en 4 livres 19 sous, 8 cappons de rentes, auquielx Monsieur le vicaire, pour considération de ce que du temps de la guerre ils s'en estoient fuis hors du païs et de nouvel estoient retournés à Pinterville où avoient trouvé lesdits héritages démolis, abatus, plains de ronches et espines, qui estoient baillés à ferme à estrange personne par 40 sous par an, ce qu'ils avoient remonstré a esté accordé que des dictes rentes, ilz seroient quictes jusques à 2 ans, par paient lesdits 40 sous par an, pourveu qu'ilz édifieront le lieu, 69 sous. » – « Pour un voiage fait par Jehan Duvauchel à Rouen, devers les conseulx de Monseigneur, porter lettre et la coppie d'un mandement pour l'entreprinse que vouloient faire les gens du Roy sur la justice de Monseigneur, 6 sous. » – Compte signé par Le François.

G. 659. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1460-1461.** – « Le compte de Jaquet Alatraysme, receveur de Loviers, pour très-révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu à court pour ung an, commençant le jour Saint-Michel 1460. » – Fouage de Louviers, Pinterville, Heudebouville, 28 livres 10 sous. – Pour 6 journées d'un maçon et son valet à abattre le pignon du château de Louviers, « qui estoit en voye de cheoir et rompre tout autour de lui, 7 sous 6 deniers par jour. » – Travaux faits en la fosse de Louviers « par deux fois, que les prisonniers pensoient eschapper, 4 livres 3 sous. » – « A Thomas Moriolt, tabellion, pour un vidimus de certaines lettres royaulx, touchans les renieurs et maugréurs de Dieu, 10 sous. » – « Larron, crocheteur et agresseur de chemins, poursuivi et exécuté à Vernon, à Harcourt et à Brionne. » – Compte signé par Le François et Geoffroi Charles.

G. 660. (Registre.) – In-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1461-1462.** – « Le compte de Jaquet Alatraysme, receveur de Loviers, pour très-révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu à court pour ung an commençant le jour Saint-Michel 1461. » – Larron battu un jour de marché, aux halles et par les carrefours. – « Parpoint faux et hourdé de males étoffes » brûlé en vertu d'un jugement. – Jean Denis, meurtrier du maître de l'Hôtel-Dieu d'Évreux. – Poursuite de prisonniers qui s'étaient échappés de la fosse. – « A un tabellion de Louviers, pour ung vidimus baillé au bailli de Loviers, par lequel appert que le Roy veult que les justiciers ordinaires aient la cognoissance des choses touchant les gens d'armes 7 sous 6 deniers. » – Compte signé par Le François, Guillaume Aubert et Geoffroy Charles.

G. 661. (Registre.) – Grand in-folio, 21 feuillets, parchemin.

**1462-1463.** – « Le compte de Jaquet Alatraysme, receveur à Loviers, pour très-révérend père en Dieu... Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu à court pour ung an commençant le jour Saint-Michel 1462. » – Réparation de la *chambre aux debteurs*, en la prison de Louviers. – « Pour pain trouvé à deux escossays, prisonniers, et ung autre poure mendiant par 8 jours, 5 sous. » – Roaulet Lespicier, seigneur de l'Hôtel-Dieu de Louviers. – « Deux paniers de venaison prise devant Louviers, portés à Rouen. » – Compte non signé.

G. 662. (Registre.) – Grand in-folio, 41 feuillets, parchemin.

**1463-1465.** – « Le compte de Pierres Martel, recepveur à Louviers pour très-révérénd père en Dieu noble et puissant seigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, rendu à court pour deux ans commenchant le jour Saint-Michel 1463. » – Plus de forges à Louviers ; 5 fours faitiers, 3 fouleries. – Fouage de Louviers, Pinterville, Heudebouville, Vaudreuil, 42 livres 12 sous. – « Moitié d'un cerf qui avoit été trouvé en la fange de la rivière d'Eure au dessus de la nouette du Castellier, présente à M. le bailli d'Evreux ; l'autre moitié portée à M. le vicaire de Rouen. » – Mention de certain appoinement fait en 1426 entre l'archevêque de Rouen et les bourgeois de Louviers, touchant l'édifice « qui lors estoit encomencé à taire eu chastel du dit lieu de Louviers. » – Étaux aux bouchers, boulangers et cordonniers, pris et emportés par les gens de guerre sur la muraille. – Deux *chambres aux debtors* en la prison de Louviers. – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles et Guillaume Auber.

G. 663. (Registre.) – Grand in-folio, 21 feuillets, parchemin.

**1465-1466.** – « Le compte de Pierres Martel, receveur à Loviers pour très-révérénd père en Dieu Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an commenchant le jour Saint-Michiel 1465. » – « Aux habitants de Pinterville et aux forsbourgs de Loviers ausquelz messieurs (les vicaires) ont remis et pardonné la moitié de leurs rentes et fermes, en considération aux grans pertes qu'ils ont euz et soustenus à cause de la guerre et des sièges de Loviers et le Pont de l'Arche 35 livres 2 sols. » – « Grains vendus à Loviers pour ce que n'eussent guères vullu outre ce que ilz eussent cousté à mener à Rouen, actendu la petite valeur en quoy ils estaient. » – Travaux aux halles. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber et Geoffroi Charles.

G. 664. (Registre.) – In-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1466-1467.** – « Le compte de Pierres Martel, receveur à Loviers pour très-révérénd père en Dieu noble et puissant seigneur Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchant le jour Saint-Michel 1466. » – Fouage de Louviers, Heudebouville, Pinterville et Saint-Cyr de Vaudreuil, 37 livres 6 sous. – « A Gorget Leprévost, fermier du moulin de la Moulte aux brasseurs, au pris de 16 livres par an lequel moulin chomma par l'espace de 8 jours à cause de ce que M. le bailli de Louviers fit et commanda cesser à moudre le gru que l'en a acoustumé moudre audit moulin, pour ce que les moulins au blé ne povoient fournir à faire farine, à l'occasion de la grant multitude de gens d'armes estant audit lieu de Loviers, 6 sous 8 deniers. – Au receveur pour un voyage fait à Rouen avec son fils et ses chevaux pour porter devers Mons<sup>r</sup> le trésorier la somme de 100 sous, 2 jours, 10 sous par jour. » – « Sandrin Trichard, larron ; couvert d'un braies de toile, battu par les carrefours de la ville et pendu pour ses démerites ; – à l'exécuteur de la justice criminelle, quand il pendit ledit Trichart, ung père de gans de 8 deniers ; – sa fiancée bannie hors du duché et reconduite à ses amis. » – 20 brochets pris au fossé de Lormaie portés à Rouen. – Compte signé par Le François et Guillaume Auber.

G. 665. (Registre.) – Grand in-folio, 17 feuillets, parchemin.

**1467-1468.** – « Le compte de Pierres Martel, receveur de Loviers pour très-révérénd père en Dieu... le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchant le jour Saint-Michiel 1467. » – Amendes de l'année précédente non recouvrées par le sergent, « à cause de la peste pour double de laquelle il est allé demourer en son hostel de Ruilli. » – Officiers et sergents en fuite à cause de la peste. – Fieffé d'une vide place « où souloit estre l'entrée du chastel de Monseigneur. » – « Reliefs et treizièmes, néant pour ce que le receveur n'a peu avoir congnoissance des contraulx qui ont esté passez devant les tabellions de Monseigneur, à cause de ce qu'il n'est pas garde des seaulx, ainsi que ses prédécesseurs receveurs ont esté ou temps passé. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles, Guillaume Auber et Martel.

G. 666. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, papier.

**1468-1469.** – « Le compte de Pierres Martel, receveur à Loviers pour très-révérénd père en Dieu noble et puissant seigneur Monseigneur Guillaume d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchant le jour Saint-Michiel 1468. » – « A maître Ollivier Tortival, maître des hautes œuvres au bailliage d'Evreux, 60 sous et 12 deniers pour *ungs père de gans* pour sa peine

d'avoir battu un larron 3 jours de marché ; – à un charpentier pour avoir éclusé la rivière environ la pointe du Castellier, 10 livres. » – Salaires à la journée, charpentiers, maçons, 5 sous 6 deniers ; ouvriers de bras, 2 sous 3 deniers. – Détail des frais de réparation du pont et des quais et du curage de la rivière. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles et Martel.

G. 667. (Registre.) – In-folio, 58 feuillets, parchemin.

**1469-1470.** – « Le compte de Pierres Martel, receveur à Loviers pour très-révérend père en Dieu noble et puissant seigneur Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchant au terme my-aoust 1469. » – A Loviers, plus de forges ; 5 fours faïtiers, 2 fouleries, 11 étaux à bouchers. – Bois de Pinterville gâté par les gens de guerre. – Lieux dits du bois de Pinterville : la fosse au Picard, la sente du Bosc-Vairt, le chemin du Repposeur, la Sablonnière. – Fouage de Loviers, 41 livres 12 sous, – Binot Briselet, bailli de Loviers, en remplacement de Jean Faroul ; Jean Langlois et Jean Challenge, conseillers de Monseigneur, Guillaume Perron, procureur substitut. – « A Noel Auberée, huchier, la somme de 3 s. t. qui deues lui estoient pour sa paine et sallaire d'avoir fait deux coffres ès deux costés de la chaire du bailli pour mectre les sé-dulles et escriptures qu'on lui présente quant il est en siège tenant les juridictions de Loviers. » – Compte signé par Le François, Geoffroi Charles et Martel.

G. 668. (Registre.) – Grand in-folio, 61 feuillets, parchemin.

**1472-1473.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers pour très-révérend père en Dieu noble et puissant seigneur Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchant au jour et terme Saint-Michel 1472. » – Fief de Maupertus qui fut à défunt Guillaume Faroul, tenu nûment de Monseigneur, décrété aux assises du Pont-de-l'Arche. – Le fief au Bouteiller, huitième de haubert, vendu 100 livres par Crespin Dubuse et Rohine de Livaroult, sa femme, à Lorin Lambert. – Fouage de Loviers, Pinterville, Heudebouville, Vaudreuil, 42 livres 18 sous. – Réparations aux halles. – 4 prisonniers condamnés par le vicaire de l'archevêque en chartre perpétuelle, amenés de Rouen à la fosse de Loviers. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles et Perroy.

G. 669. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, papier.

**1474.** – « Deniers rendus en recette et non reccus en l'an de ce présent compte pour ce que les héritages sur lesquels ilz sont assis sont partie en non valloir et les autres sont en main de seigneurie et baillis au pourfit de Monseigneur. » – Avoine, 7 deniers le boisseau ; – agneau, 2 sous ; – œufs, 3 deniers la douzaine. – État signé par Cosme Roussel, lieutenant de Binot Briselet, bailli de Loviers et de Gaillon.

G. 670. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1474-1475.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers pour très-révérend père en Dieu, noble et puissant seigneur Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchant au jour Saint-Michel 1474. » – Total des recettes, 857 livres. – Réparations de l'égal aux chaussetiers, du Moulin Jourdain. – Pour les vivres des prisonniers, 25 livres. – Prix du blé, 18 deniers le boisseau. – Procès avec les habitants de Montore qui envoyaient leurs bêtes paître en la forêt. – Compte signé par Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles et Perroy.

G. 671. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1475-1476.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers pour très-révérend père en Dieu, noble et puissant seigneur Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commenchatit au jour et terme Saint-Michel 1475. » – Jean Delamare, curé de Pinterville. – A Pinterville, le Clos Villepel, le Champ Bernard, les Rayes, le Champ Michiel, la Vigne Michault, la Coste aux Chevaliers, les Noettes du Castellier. – « Amendes de la draperie de Loviers apportées en une bourse par les maîtres et gardes du scel de la draperie, en l'assemblée tenue le dimanche 18 janvier 1475, ainsi qu'il estoit accoutumé faire par chacun an. » – Nicolas de Pilloys, écuyer, fils de Jehan de Pilloys, seigneur du quart de fief de Bereclou. – Compte signé par Mesard, Le François, Guillaume Auber, Geoffroi Charles et Perroy.

G. 672. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, parchemin.

**1476-1477.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur, à Loviers pour très-révérend père en Dieu, noble et puissant seigneur Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michel 1476. » – « A Pierre Nicolle, tavernier, pour des pense faicte en sa maison le jour de la foire Saint-Martin d'iver, par les officiers et sergens de Monseigneur et les gentilshommes tenant noblement de mondit seigneur qui tous furent à la chevauchée de la dicte foire, 4 livres 18 sous. » – Au même, pour le dîner de la foire Saint-Martin d'été, 119 sous 7 deniers. – Larron battu par trois jours de marché. – Autres criminels condamnés à la même peine, au bannissement et à avoir l'oreille coupée. L'exécuteur des sentences criminelles d'Évreux, mandé pour ces exécutions. – Maître Jean Portier, avocat du Roi au Pont-de-l'Arche ; Jean Le Houchu, son substitut. – Compte signé par Jean Masselin, Mesard et Guillaume Auber.

G. 673. (Registre.) – In-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1494-1495.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers pour Monseigneur Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an entier rommençant au jour Saint-Michiel 1494. » – Salaires : charpentiers, peine. et dépens, 3 sous 4 deniers par jour couvreurs, 3 sous ; – Achats : meule de huit pouces d'épaisseur pour le moulin aux brasseurs, 6 livres ; millier de lattes, 15 sous. – Compte signé par Geoffroi, évêque de Coutances, vicaire général de l'archevêque, et par Jean Masselin. – Au commencement : « Lettres de l'archevêque qui nomment Guillaume Perroy, qualifié de conseiller en cour laye, à la charge de procureur et receveur de l'archevêque en ses seigneuries de Louviers et de l'interville. »

G. 674. (Registre.) – In-folio, 103 feuillets, papier.

**1495-1496.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers (*sic*) pour Mons<sup>r</sup> Maistre Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michiel 1495. » – Fermesne : le cuir à poil, 26 livres ; – la chavateric (saveterie), 15 sous ; – le poids à la cendre, 6 livres 15 sous ; – les quatre-pieds et la boucherie, 33 livres ; – la coutume aux toiles, 8 livres 7 sous ; – le revendage des namps, 40 sous ; – la laine à suint, 15 sous ; – la maille et le denier, 12 livres 10 sous ; – la peuffrerie et pelleterie, 50 sous ; – le courtage des vins, 10 sous ; – les étaux aux merciers, saonniers et chandeliers, 7 livres 10 sous ; – le poids à la laine, 35 livres 15 sous ; – la fruiterie, 15 livres ; – les étaux aux poissons, 12 livres 10 sous ; – le kayage, 10 livres ; – l'étalage des draps, 4 livres ; – le tabellionage, 55 livres 5 sous ; – achat d'une meule de 20 paumes, 19 livres 4 sous et, en y comprenant les frais de transport, 23 livres 3 sous. – Réparations aux halles et aux prisons. – Dépense des officiers, sergents de Monseigneur, et des gentilshommes tenant noblement qui furent à la chevauchée de la foire Saint-Martin d'hiver, par deux fois, 60 sous ; – à la chevauchée de la foire Saint-Martin d'été, 60 sous. – Compte signé par Jean Masselin, Jean Dumesnil et Mesenge, Jeoffroy.

G. 675. (Registre.) – In-folio, 60 feuillets, parchemin.

**1496-1497.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers pour Mons<sup>r</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an entier conimençant au jour Saint-Michiel 1496. » – Mention de Arthur de Herenvillier, écuyer ; – de messire Thomas Barbençon, prêtre, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Louviers ; – de terres autrefois données à cet établissement par Guillaume Titrais, l'un des prédécesseurs dudit Barbençon. – Appréciations : boisseau d'avoine, 8 deniers ; gerbe de blé, 3 deniers ; gerbe d'orge, 2 deniers ; geline, 10 deniers ; cent d'oeufs, 2 sous 1 denier. – Plus de mention de forges à Louviers ; – une seule foulerie et cinq fours faitiers. – Somme totale de la recette, y compris les rentes en deniers, 930 livres 15 sous ; en blé, 7 muids 11 setiers. – Jacques Challenge, écuyer, bailli de Louviers ; – Jean Challenge, conseiller de Monseigneur en ses terres de Louviers, Gaillon et Frênes-l'Archevêque ; – Guillaume Loisel, avocat de Monseigneur. – La dernière page, de l'écriture de Jean Masselin. – Compte signé par Jean Dumesnil, Mesenge, Nicolay, Perroy, Masselin, de Narbonne.

G. 676. (Registre.) – In-folio, 28 feuillets, parchemin.

**1501-1592.** – « Le quatriesine compte de Estienue Chesneau, receveur du revenu de la terre et seigneurie de Louviers et Pinterville, leurs appartenances et dep pendanecs, pour Monseigneur le légat cardinal d'Amboise, arcevesque de Rouen... pour ung an entier commençant au jour Saint-

Michel 1501 » – Mesure ancienne de Louviers dite petite mesure, 6 boisseaux à la mine, 2 mines au setier, 12 setiers au muid. – Appréciations : boisseau de blé 18 deniers ; boisseau d'avoine, 9 deniers ; boisseau d'orge, 9 deniers ; gerbe de blé, 5 deniers ; gerbe d'orge, 3 deniers. – « Pour avoir fait une justice. et gibet à 4 piliers de 20 pieds de post et 20 de sommiers à 4 solles de niesrne longueur avec 16 liens de reffait et une eschelle double de 26 pieds de long, 12 livres 4 sous ; – à un maçon, pour avoir estoqué ladicte justice, 45 sous ; – à un mareschal pour 12 bourgons de fer et 12 anneaux de fer pesant 85 livres de fer mis aux quatre sommiers pour pendre et estacher les prisonniers criminels, 53 sous. » – Frais de l'exécution de Guillaume de Sourteauville, pendu et étranglé ; sa dépense en prison, 22 deniers par jour. – « Guillaume Perroy, procureur de l'archevêque à Louviers, envoyé à Rouen par l'ordonnance de justice par devers maître Jean Lamy, procureur général de Monseigneur et ses conseillers, porter le procès et confession dudit Guillaume de Sourteauville pour avoir leur avis se icelui de Surteauville devoit être condampné à oultrance et souffrir et, se d'icelle condampnation il appelloit, se l'en cesseroit à faire l'exécution à oultrance à raison dudit appel ou si l'on procéderoit oultre pour raison et à cause des ordonnances derrainement faites en la cour de Peschequier. »

G. 677. (Registre.) – In-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1592-1593.** – « Le cinquiesme compte de Estienne Chesneau, receveur du revenu de la terre et seigneurie de Loviers et Pinterville, leurs appartenances et deppendances, ... pour Monseigneur le légat, cardinal d'Amboise, arclievquesque de Rouen.... pour ung an entier commençant au jour Saint-Michel 1502. » – Fouage et monnéage de Louviers, rue du Vallet, 49 sous, rues Pavée, de Bernay, de Tatin, du Croq, Mortuaire, et du Grand Cimetière, 56 sous ; du Matray, de la maison où pend pour enseigne le *Barbeau* à la maison Pierre de Manneville, 8 livres ; de Notre-Dame, du Corbel et Godefroy, 103 sous ; du Kay, de l'Isle et Jardin, 43 sous 6 deniers ; de Saint-Jean, du Pont des quatre moulins au Pont de Folleville, 67 sous ; aux Prêtres et de la Trinité, 42 sous ; du Pont de Folleville, du hamel de Pinterville, de la Villecte et des Mons, 67 sous ; de la paroisse Saint-Germain, 37 sous ; des faubourgs de Louviers, hors la porte du Neuf-bourg et La Haye-le-Comte, 43 sous. – Appréciations : boisseau de blé à la petite mesure, 18 deniers ; boisseau d'avoine, 9 deniers ; boisseau d'orge, 9 deniers ; gerbe de blé, 5 deniers ; gerbe d'orge, 3 deniers ; chapon 15 deniers ; geline, 10 deniers ; douzaine d'œufs, 3 deniers ; tourteau, 1 denier. – Guillaume des Aunects, convaincu par sa confession de crime et de larcins, condamné à avoir l'oreille coupée. – Frais de geôlage : 3 prisonniers à 4 deniers de pain par jour. – « Et pour ce que le blé enchérit à 8 et 9 sous le boisseau, le pain d'un denier estoit petit et n'avoient pas lesdits prisonniers leur subsistance, il fut appoineté par justice que ledit geollier bailleraut doresnavant auxdits prisonniers pour 6 deniers de pain à chacun d'iceulx. » – Compte signé par Jacques de Castignolles et par l'abbé de Saint-Ouen.

G. 678. (Registre.) – Grand in-folio, 26 feuillets, parchemin.

**1504-1505.** – « Le septiesme compte de Estienne Chesneau, recepveur du revenu de la terre et seigneurie de Loviers et Pinterville, leurs appartenances et deppendances, pour Monseigneur le légat cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour de Saint – Michiel 1504. » – Appréciations : boisseau de blé, mesure ancienne, 3 sous ; boisseau d'avoine, 2 sous ; boisseau d'orge, 20 deniers ; gerbe de blé, 8 deniers ; gerbe d'orge, 6 deniers ; chapon, 18 deniers ; geline, 15 deniers. – « Par le recepveur, selon le bon vouloir, intention et ordonnance de Monseigneur, a esté baillé et distribué à plusieurs pauvres personnes indigens la somme de 50 livres t. » – Particuliers condamnés en chartre perpétuelle auxquels le geôlier fournit pour 4 deniers de pain par jour. – Compte signé par Bohier et par l'abbé de Saint-Ouen.

G. 679. (Registre.) – In-folio, 35 feuillets, papier.

**1594-1505.** – « Le septiesme compte de Estienne Chesneau, recepveur du revenu de la terre et seigneurie de Loviers et Pinterville... pour ung an entier commençant au jour et terme Saint-Michel 1504. » (Double du compte précédent.)

G. 680. (Registre.) – In-folio, 28 feuillets, parchemin.

**1505-1506.** – Le huitiestne compte de Estienne Chesneau, recepveur du revenu de la terre et seigneurie de Loviers et Pinterville, leurs appartenances et deppendances pour Monseigneur le légat, cardinal d’Amboise, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michiel 1505. » – Fouage et monnéage de la rue du Vallet, 56 sous ; – des rues Pavée, Bernay, Tatin, Cir, Mortuaire et le Grand Cimetière, 75 sous ; du Martray jusques à la maison de Pierre de Manneville, 6 livres 5 sous ; des rues Notre-Dame, Corbel, Godefroy, 6 livres 8 sous ; du Kay, de l’Isle et Jardin, 72 sous tournois ; de la rue commençant au pont des quatre moulins jusques au pont de Folleville, 4 livres 6 deniers ; des rues au Prêtre et Trinité, 43 sous ; de Folleville depuis le pont, du hamel de Pinterville, de la Villette et des Mous, 47 sous ; de Saint-Germain, 32 sous ; des faubourgs hors la porte du Neufbourg et de La Haye-le-Comte, 24 sous. – Appréciations : boisseau de blé, petite mesure, 2 sous ; boisseau d’avoine, 8 deniers ; boisseau d’orge, 12 deniers ; gerbe de blé, 6 deniers ; gerbe d’orge, 3 deniers ; chapon, 20 deniers ; geline, 12 deniers ; douzaine d’œufs, 3 deniers. – « Pour le louage de trois lits garnis de traversains et couvertures qui furent portés à Gaillon pour la venue de Monseigneur audit lieu de Gaillon, ou moys d’Aoust, auquel lieu ils ont esté l’espace d’un mois, au pris de 2 sous 6 deniers chacun lit, pour ledit mois, 7 sous 6 deniers. » – 50 livres d’aumône aux pauvres et indigents. – « Forfaitures et amendes de la draperie de Louviers pour l’année présente apportées en une petite bourse par les maîtres du sceau d’icelle draperie, en l’assemblée tenue le tiers dymence d’après Noël en la cohue de Loviers, 8 sous 7 deniers. » – Compte signé par Jacques de Castiguolles et par l’abbé de Fécamp.

G. 681. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, papier (incomplet 1510-1511. – « Le compte que rend Estienne

Chesneau, receveur à Loviers du revenu de la terre et seigneurie dudit Loviers et Pinterville... appartenant à l’archevesché de Rouen, le revenu et temporalité d’icellui arehevesché escheu et estant en la main du Roy... pour cause de régalle par la mort et trespas de feu de noble mémoire, Monseigneur Georges d’Amboise, légat en France, cardinal du Saint-Siège apostolique et areevesque dudit lieu de Rouen, icelluy Chesneau commis à l’aire icelle recepte par vénérable et discrète personne Mgr maistre Jacques de Castignolles, chancelier et chanoine de l’église cathédrale de Rouen, commis par le Roy noire sire au régime et gouvernement dudit temporel, depuis le vingt-cinquième jour de mars 1510 qui fut le jour de la mort et trespas dudit feu seigneur Monseigneur le légat jusques au jour Saint-Jean-Baptiste ensuivant. » – Compte du même du jour Saint-Jean-Baptiste 1510 à la Saint-Jean-Baptiste 1511. » – Appréciations : chapon, 20 deniers ; geline, 15 deniers. – Jean Challenge, écuyer, bailli de Louviers ; – Marin d’Ecaubosc et Jean Gaillart, conseillers en cour laie, avocats de Monseigneur ; – Guillaume Perroy, procureur de Monseigneur. – Compte signé par Jacques de Castignolles.

G. 682. (Registre.) – In-folio, 11 feuillets, parchemin.

**1510-1511.** – « Amendes et exploits de la forest de Loviers venus et escheux depuys le jour Saint-Jehan-Baptiste 1511 tauez par nous Jehan Challenge, escuier, licencié en loix, bailli dudit Loviers, ès présences de honorables hommes et sages Jehan Guillart, advocat, Guillaume Perroy, procureur, et Estienne Chesneau, receveur dudit lieu. »

G. 683. (Registre.) – Grand in-folio, 21 feuillets, parchemin.

**1477-1478.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur, à Loviers, pour très-révérend père en Dieu, noble et puissant seigneur Mons<sup>f</sup> le cardinal d’Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michel 1477. » – Fermes : coutume et prévôté de Louviers, 30 livres ; coutume des grains, 23 livres ; ferme du cuir à poil et tanné, 4 livres 12 sous ; de la savaterie, 17 sous ; du poids à la cendre, 35 sous ; des quatre-pieds de la boucherie, 18 livres 10 sous ; de la coutume aux toiles, 75 sous ; du revendage des namps, 10 sous ; du mesurage des grains, 9 livres ; des étaux aux boulangers, 21 livres ; de la laine à suint, 10 sous ; de la maille et du denier, 4 livres ; de la peuffrerie et pelleterie, 21 sous ; du fil lange, 12 deniers ; du courtage des vins, 4 sous ; des étaux aux merciers, saonniers et chandeliers, 112 sous ; des étaux au poisson, 8 livres 15 sous ; du kayage, 10 livres 7 sous ; des étaux aux bouchers, 20 livres ; de l’étallage des draps, 24 sous ; de la moule du moulin aux brasseurs, 100 sous ; du tebellionage de Louviers, 9 livres 15 sous. – « A M<sup>e</sup> Jean Portier, avocat du Roi à Pont de l’Arche, 60 sous.... affin de faire

cesser des entreprinses qu'il faisoit et faisoit faire très-souvent en la seigneurie de Monseigneur tant en son revenu, juridiction, forêt que autres choses et souvent il donnoit et faisoit donner trouble. » – Compte signé par Jean Masselin, Jean de Gouvis, Guillaume Mesard, Guillaume Auber, Le François, Perroy.

G. 684. (Registre.) – Grand in-folio, 20 feuillets, parchemin.

**1479-1480.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu, noble et puissant seigneur Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michel 1479. » – Travaux de construction aux halles et au pilori. – Jean Lefevre dit Trenquart, condamné à être battu par trois fois pour abus par lui commis en portant les pardons par le pays. – « A Raoulin Benard, peintre, pour ung mitre qu'il a fait pour mytrer icelui prisonnier comme cabuseur, 2 sous 6 deniers ; autre *pardonneur* condamné à la même peine. – Denis Beauvers, condamné à être *pilloré et mitré*, et à tenir un cierge *ardent* en sa main pendant qu'on le *pilloriait*. » – Compte signé par Jean Masselin, Mesard, Batencourt, Guillaume Auber.

G. 685. (Registre.) – In-folio, 73 feuillets, parchemin.

**1483-1484.** – « Les comptes de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> Maistre Robert de Croesmare, par la mise-ration divine, archevesque de Rouen, pour le temps commençant le 17<sup>e</sup> jour de may l'an 1483, que mondit sieur l'archevesque commença à jouir de son archevesché jusques au terme Saint-Michiel 1484. » – « Larron cabuseur condamné à être battu de verges par les carrefours de Louviers et aux environs de la justice patibulaire. » – « A Guillaume de Ducler, lieutenant en la viconté du Pont-de-l'Arche de M. Collart de Mouy, chevalier, bailli de Rouen, maître Jacques Challenge, avocat et Jean Le Houchu, substitut du procureur du Roi, à chacun deux ung escu d'or... pour avoir desdits officiers expédition et atache au vidimus du serement de fidélité que avoit fait l'archevêque au Roy du temporel de son archevêché. » – Officiers de l'archevêché : Binot Briselet, bailli ; Jean Challenge et Jean de Marbeuf, conseillers de l'archevêque. – Compte signé par Jean Masselin, de Groussy, Mesard.

G. 686. (Registre.) – Grand in-folio, 21 feuillets, parchemin.

**1484-1485.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> Robert, par la miscracion divine, esleu confermé archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michiel 1484. » – Fouage de Louviers, Pinterville, Heudebouville, Vaudreuil, 37 livres 18 sous. – Larron condamné à être battu par trois jours de marché par les carrefours de Louviers ; – autre malfaiteur condamné à la même peine, à avoir l'oreille gauche coupée et au bannissement du duché de Normandie ; l'exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Évreux mandé à Louviers à cet effet. – Prix de l'écriture d'un cahier de papier de 10 feuillets, 10 sous ; prix de l'écriture d'un cahier de parchemin de 8 feuillets, 2 sous le feuillet. – Compte signé par Jean Masselin et Mesard.

G. 687. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1485-1486.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur, à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> Robert, par la miseracion divine, esleu archevesque de Rouen, pour ung an commençant au jour S. Michiel 1.85. » – « Au receveur pour deux journées par lui vaquées eu moys de février 1485, pour avoir mené et conduit à Rouen les onze gens d'enquete qui y ont esté menés par l'ordonnance et commandement de MM. de la Court du conseil audit Rouen pour faire information des droictures que Mons<sup>f</sup> a en sa forest... au pris de 15 solz pour chascune journée et vaquacion de lui, son. cheval et despens. » – « Pour 7 journées d'omme d'avoir venné le blé de Monseigneur qui estoit en son grenier à Loviers, 58 deniers pour journée et despens. » – Blé porté à Rouen par bateau ; droits de voiturage par eau pour 10 muids 13 mines, mesure de Rouen, 12 sous 6 deniers pour muid. – Droits de voiturage de Louviers au bateau, pour 7 muids, 37 sous 6 deniers ; au mesureur de Louviers, 17 sous 6 deniers ; aux mesureurs de Rouen, 21 sous. – 3 boisseaux sur la quantité de 7 muids donnés aux Frères des ordres mendiants de Rouen qui sont venus au bateau sur les quais lorsqu'on déchargeait le blé. – Salaire d'un homme mis sur le bateau avec les bateliers

pour empêcher qu'on ne prît du blé, 3 journées à 2 sous 6 deniers la journée. – Compte signé par l'archevêque, Jean Masselin, Mesard.

G. 688. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1486-1487.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> Robert, par la miseracion divine, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour S. Michiel 1486. » – Total de la recette, 656 livres 2 sous. – Journée d'un plâtrier et de son fils, 5 sous. – Ferme du tabellionage de Louviers, 13 livres. – Gerbe de blé, 3 deniers ; gerbe d'avoine, 2 deniers ; boisseau d'avoine, 6 deniers ; gerbe d'orge, 2 deniers ; geline, 9 deniers ; tourtel, 1 denier ; douzaine d'œufs, 3 deniers. – Compte signé par Jean Masselin, Mesard.

G. 689. (Registre.) – Grand in-folio, 25 feuillets, parchemin.

**1487-1488.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> Robert, par la miseracion divine esleu confermé archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour S. Michiel 1487. » – Fouage de Louviers, Heudebouville, Pinterville et le Vaudreuil, 39 livres 18 sous. – Guillaume Quatreoreilles, exécuteur des sentences criminelles au bailliage d'Évreux, mandé à Louviers ; « à lui pour avoir battu par les quarrefours et essorillé deux criminels, 50 sous. » – A un autre exécuteur d'Évreux pour avoir brûlé et suis en cendre au lieu patibulaire le corps d'une fille, 70 sous. – Compte signé par l'archevêque, Jean Masselin, Mesard.

G. 690. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1488-1489.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu Monseigneur Robert, par la miseracion divine, archevesque de Rouen, pour ung an entier, commençant au jour Saint-Michel 1488. » – Voyage à Paris du clerc du receveur pour lui et son cheval, 5 sous par jour. – Procès avec les religieux de Saint-Taurin d'Évreux ; – avec le seigneur de Vironvay, pour certaines terres au-dessus du Mont de Beaufixel. – Achat pour 10 sous de bûches et fagots pour brûler, par autorité de justice, certaine quantité de maquereaux infects et pourris. – Compte signé par l'archevêque, Jean Masselin, Mesard.

G. 691. (Registre.) – Grand in-folio, 24 feuillets, parchemin.

**1489-1490.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur Monseigneur Robert, par la miseracion divine, archevesque de Rouen, pour ung an entier, commençant au jour et terme S.-Michel 1489. » – Officiers de l'archevêché : Binot Briselet, bailli, 20 livres ; Jean Challenge, conseiller, 10 livres ; Jean de La Rue, conseiller et avocat, 100 sous ; Guillaume Perroy, procureur, 10 livres ; chacun des 4 sergents de la forêt, 60 sous ; le concierge et garde des bois de Pinterville, 30 sous. – Journée de maçon, 3 sous 9 deniers. – Larron battu par les rues de Louviers ; l'exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Évreux mandé à cet effet. – Achat pour 20 sous de bourrées et de bois pour brûler au pilori certaine quantité de laine teinte qui avait été fausse et déloyale, et « du hareng infaict, mauvais et non digne d'estre vendu pour substentation de corps humain. » – Compte signé par l'archevêque, Jean Masselin, Mesard.

G. 692. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, parchemin.

**1490-1491.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérénd père en Dieu et seigneur, Monseigneur Robert, par la misération divine, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michel 1490. » – « Forêts clôses au nouvel avènement de monseigneur de Gaillardbose à l'office de maitre des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche, pour avoir congnoissance des droitures prétendues en icelles par les personnes qui y demandoient droict. » – « Doléance obtenue à Paris, à l'instance de Monseigneur, touchant certain différent qui estoit entre les maistres du scel, de la draperie de Louviers et Richard le Mauqueys, drapier, qui avoit fait évoquer la matière aux assises du Pont-de-l'Arche. » – Mention de l'échiquier ou des hauts jours de Monseigneur. – Compte signé par l'archevêque, Jean Masselin, Mesard, de Groussy,

G. 693. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, parchemin.

**1491-1492.** – « Le compte de Guillaume Perroy, receveur à Loviers, pour très-révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur Robert, par la misération divine, archevesque de Rouen, pour ung an entier commençant au jour Saint-Michiel 1491. » – Mention de 13 livres de rente sur la halle aux draps de Louviers, donnée par Monseigneur d'Estouteville au chapitre de Notre-Dame de Rouen, pour la fondation de Notre-Dame-des-Neiges. – Bail du manoir de Pinterville, du pré du Buy et du Plessis à Jacques Le Manessier, pour 20 livres par an. – Compte signé par l'archevêque, Jean Masselin, Mesard.

G. 694. (Liasse.) – 36 pièces, papier.

**1734-1741.** – « Comptes que rendent à Monseigneur de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, les fermiers des baronnies de Déville, Fresnes-l'archevêque et de la châtellenie de Gaillon, des recettes et des charges tant en blé qu'en argent. » – Pièces justificatives des comptes. – En 1734, recette pour Déville, Fresnes-l'Archevêque et Gaillon, 16, 000 livres. – Salaires à la journée d'ouvriers à Déville : manœuvre employé sur la route, 22 sous ; plâtrier, 30 sous ; – à Fresnes-l'Archevêque, entretien de 500 jeunes arbres, pour lesquels, pendant 4 ans, ont été fournis 2, 000 pieux, 500 par an, 35 livres ; – façon d'un pressoir, 150 livres ; – plan et papier terrier, 90 livres. – Quittances de Françoise-Henriette de La Rochefoucauld, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux. – Comptes signés par l'archevêque.

G. 695. (Liasse.) – 81 pièces, papier.

**1743-1750.** – « Compte que rend à Monseigneur de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, Jean Roost, fermier de la baronnie de Déville et des prairies et clos situés à Sotteville. » – Pièces justificatives desdits comptes. – « Pour Déville, 5, 000 livres ; pour les prairies de Sotteville, 1, 600 livres. » – Contribution de l'archevêque aux réparations du chemin de Rouen au Havre. – Salaires à la journée d'ouvriers à Déville : arpenteurs, charpentiers, maçon, 30 sous ; bulliniers, 20 sous ; dépense de l'arpenteur, 20 sous par jour ; des autres ouvriers, 15 sous. – Comptes signés par l'archevêque.

G. 696. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

**1722-1726.** – « État des revenus des comtez, de Dieppe et d'Alihermont appartenant à l'archevêché de Rouen. » – Notariat de Dieppe au sieur Grandcamp, 425 livres ; Porte de la Barre et du Pont au sieur Stalin, 2, 200 livres. – Comptes que rendent à monseigneur l'archevêque les sieurs Hamel et Estancelin, cautions de François Guillaume, fermier général des domaines et bois des comtés de Dieppe et d'Alihermont.

G. 697. (Liasse – 68 pièces, papier.

**1740-1749.** – « Comptes que rend Nicolas Débaude, bourgeois de Rouen, des bois et domaines du comté de Louviers, dépendants de l'archevêché de Rouen à Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, primat de Normandie. » – Pièces justificatives des comptes. – Total de la recette en 1740, 14, 300 livres ; en 1749, 16, 300 livres. – Salaire à la journée d'un maçon en 1749, 22 sous. – Réparations aux prisons de Louviers. – Quittances de M. Halle d'Orgeville, qui avait un droit de chauffage en la forêt de Louviers, à cause de son fief de Bercehou. – Comptes signés par l'archevêque.

G. 698. (Registre.) – Grand in-folio, 70 feuillets, parchemin.

**1753-1754.** – « Papier terrier et déclaratif de la terre et seigneurie de Corny, fief et membre dépendant de la baronnie de Fresne, appartenant à Monseigneur l'archevesque de Rouen... dressé par les soins et sous les ordres de... monseigneur Nicolas de Saulx-Tavannes, archevesque de Rouen..., grand aumosnier de la Reine. » – « La seigneurie de Corny, qui est située dans le Vexin normand, à une lieue d'Andely, faisoit anciennement partie du domaine de l'archevesché ; elle en a été détachée pendant un certain temps et a été possédée noblement dans le XIV<sup>e</sup> siècle par Michard Dumesnil, escuier, huissier d'armes du Roy, qui la tenoit à foy et hommage par un noble fief de haubert des seigneurs archevesques de Rouen... En 1350, le 19 octobre, Richard du Mesnil vendit

celle terre avec le patronage... à M. Jean de Marigny, lors archevesque de Rouen, moyennant 2, 000 livres parisis ; – Jehan de Marigny avait acheté cette terre en son propre et privé nom ; mais il en fit remise à l'archevesché. » – Indication des trièges : la Belle-Marc, les Bornes, les Brières, le Camo-Gerinu, le Camp-Maquerel, les Canappes, le Chemin-Herbu, le Condos, le Fay, les Forges, la Ruelle des Fresnelles, la Hayette, les Rommares, les Landes, la Maladie, le Matre, le Montier, la Murger, la Perrelle de l'île, les Pétrons, le Poirier-Compigny, le Val Simon. – Copies : du contrat d'acquisition de la terre de Corny ; – d'aveux pour le fief de Huval, possédé par MM. de Guéry, aînés paragers de MM. de Huval, qui le transmirent aux religieux de Poissy ; – de pièces relatives à la Marete, ferme de 84 acres de terre, détachée roturièrement de la baronnie de Fresnes, entre les dîmeries de Fresnes et les fiefs de Huval et de Musregros, possédée par l'abbaye de Moriemer et, en dernier lieu, par l'abbaye de Poissy.

G. 699. (Registre.) – Grand in-folio, 19 feuillets, parchemin.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – « Registre de la terre et seigneurie de Desville appartenant à monseigneur l'archevesque de Rouen, tant en domaine fieffé que non fieffé. » – « Les religieux abbé et couvent de Fescamp tiennent audit lieu une place de moulin contenant quatre perches de terre assise sur la rivière de Monseigneur à Maromme emprès le pont dudit lieu, eu laquelle place il souloit avoir un moulin à blé nommé le moulin de Canteraine et aussi tiennent de mondit seigneur la moitié de la rivière depuis le Quesnay-Saint-Martin de Maromme jusques au moulin-Vappail, et si ont droiciture de ban à leur dit Moulin sur les hommes de mondit seigneur, demourant en la rue l'archevesque et du Mouchiel. » – Domaine non fieffé : « Notable manoir assis sur la rivière, édifié d'une chapelle, salles, chambres, coulombier, deux portes, le jardin planté d'arbres auquel jardin il y a fontaine, deux viviers à poissons, le tout tenant ensemble six acres de terre et clos de murs de pierre tout entour. – Moulin à blé auquel sont banniers tous les hommes de la seigneurie. – Au dit lieu de Déville a 13 acres de prés en deux pièces l'une assise derrière ledit manoir contenant 11 acres, et n'y a que la rivière entre deux, l'autre contenant acre et demie assise emprès le pont de Bapaulmes nommée le *Hommel* ausquelz prez sont deubz 28 services de fourquefières et une fourquette qui vault demie fourquefière, à aider à fener lesdiz prez en la saison. »

G. 700. (Registre.) – In-folio, 67 feuillets, papier.

**1452.** – « Nouveau registre de Desville et journal de la recepte du lieu pour la S. Michel. » Indication de lieux dits : « Les Aires, l'Aunoy-du-Petit-Moulin, Blancmont, la Brecque-Nicolle, le Buisson-Loré, le Camp de la Nourolle, le Camp de l'Epine, la Cavée Vapail, Chaumont, la Commune Pasture, la Couture aux Fèvres, la Croix-Chirecte, la Grand Croste, la Buelle de la Croste, l'Eschelle, le Fresne de la Banlieue, les Fresnes, la Fresuoye, la Fontaine des Moulins, les Hauts-Camps, le pré du Hommel, le Jardin au bailli, le Jardin d'Erbenne, le Jardin du Terrier, les Logettes, la Londe, le Monceau de cailloux, le Mont-aux-Lavandières, le Mont-Mirel, le Mouchel, le Moulin à blé, le Moulin Vappail, la Muette, le Pâtis-aux-Vieilles, la Planque-Petit-Vallet, le Quesne-Patier, le Ront-Busc, La Tremblaye, le Val du Moustier, le Val Ouyn, la Voie-du-Saulx. » – « Les hoirs Robert Alorge, à cause d'une pièce de pré contenant une acre assise aux aires, 8 sous. – Les Prébendiers mons<sup>r</sup> S. Romain à cause d'une pièce de terre de pré, le tiers de la disme dû à Monseigneur. – A cause d'une pièce de terre Petit-Varlet doit garder chacun prisonnier criminel qui est mis en prison audit lieu de Desville une nuit et un jour à ses despens. »

G. 701. (Registre.) – In-folio, 154 feuillets, papier.

**1539.** – « Ensuyvent les déclarations des héritages que tiennent les personnes cy-après nommées de Mons<sup>r</sup> Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, en sa seigneurie et haulte justice de Desville... lesquelles déclarations lesdits hommes et tenans ont baillées et icelles affermees véritables devant nous Pierre Leroux, lieutenant-général de Mons<sup>r</sup> le sénéchal et garde du temporel et omosnes dudit archevesque. » – Table des noms d'homme, au commencement. – Pierre Legrand, curé de Déville. – « Noble homme M<sup>e</sup> Jehan Farin, lieutenant-général de M. le vicomte de Rouen, à cause de défunte damoiselle Charlotte Le Barge, sa femme, tient un manoir nommé le manoir Vaupail avec un clos terre labourable contenant 12 acres et une pièce de terre assise au Blanc-Mont. »

G. 702. (Registre.) – In-folio, 71 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – « Registre de la terre et seigneurie de Desville appartenant à Mons<sup>r</sup> l'archevesque de Rouen, à cause de sa dignité archiépiscope, tant en domaine fieffé que non fieffé. » – « Le curé de Desville tient audit lieu les héritages qui ensuivent premièrement une pièce de terre nommée le camp S. Pierre, contenant une acre ou environ, une vuide mesure et jardin planté d'arbres qui fut Vatier Roulant, contenant une vergée et demie ou environ assise sur la rivière, une pièce de terre à camp nommé le camp Chantemelle, contenant demie acre ou environ, un jardin contenant demie acre de terre assis devant le presbitaire dont il est deu 14 livres. » – « Audit lieu rivière et pescherie pour Mons<sup>r</sup> l'archevesque... laquelle dura une lieue de long depuis le Quesnay-S.-Martin de Maromme jusques au pont de Bapaumes. »

G. 703. (Registre.) – Grand in-folio, 192 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** – « Plaids de gage plèges et de recette de la baronnie de Desville tenus au manoir seigneurial dudit lieu devant nous Charles-François Andrieu, licencié ès lois, avocat au parlement de Normandie, sénéchal général du temporel et aumônes de l'archevêché de Rouen, bailli, juge civil et criminel et de police de ladite haute-justice de Desville, assisté de M<sup>r</sup> Auguste-Georges-Théodore Barabé, greffier de la dite haute-justice, de la réquition de S. E. Mons<sup>r</sup> le cardinal de la Rochefoucauld... » – Rentes dues par : Benoist de La Roque, écuyer ; – J.-B. -Fliot, curé de Cliporville ; – Marie Maillard, veuve de Guillaume de Houpeville, maître des comptes ; – Marie-Joseph Corneille de Beauregard, écuyer, capitaine de cavalerie ; – François-Nicolas Quilbeuf de Bethencourt ; – Pierre Ferrand, imprimeur à Rouen ; – Marie Hubert, épouse de Charles-Timoléon Le Dain d'Esteville ; – Jean-Jacques Binet, sieur des Viviers, demeurant à Rouen, cour du Vieux-Palais ; – Pierre-Nicolas Briffard, imprimeur en indienne ; – Nicolas Doury, formaire pour les manufactures de papier ; – Guillaume Rivière, maître des écoles ; – Jacques Maurice, conseiller en la Chambre des Comptes de Normandie ; – la manufacture royale de plomb laminé, établie à Déville. – Nombreuses indications de fabricants, curandiers, siamoisiers, toiliers, établis à Déville. – A la fin, une table des noms d'homme.

G. 704. (Registre.) – Grand in-folio, 72 feuillets, papier.

**1789.** – « Cœuiloir général des rentes seigneuriales dues à la baronnie de Desville, appartenant à S. E. Mons<sup>r</sup> le cardinal de la Rochefoucauld. » – Renvois au plan. – Table alphabétique des noms d'homme. – Mêmes indications que dans le registre précédent.

G. 705. (Registre.) – In-folio, 78 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** – « Etat des rentes dues à l'archevêque à Dieppe et au Pollet, par rues et par propriétaires. – Table alphabétique de ceux de Dieppe. – Déclaration des rentes foncières seigneuriales dues à Mgr l'archevêque de Rouen par les habitants de la ville de Dieppe et de la recette de la vicomté de ladite ville, à cause de sa seigneurie et haute justice de Dieppe, copie collationnée sur le chartrier par Moisson, procureur du sieur David Chauvel, receveur général de l'archevêque, et Le Doyen.

G. 706. (Registre.) – In-folio, 29 feuillets, papier

**1780.** – « Toisage de Dieppe ; largeur des rues et des maisons qui y donnent, à commencer à la grande rue, vers la Bourse. – Plans informes avec indications des propriétaires des héritages et des dimensions des dits héritages. – État des tenures dans Dieppe qui ne sont pas rele-levantes de Son Eminence. – Table alphabétique des rues. »

G. 707. (Registre.) – In-folio, 154 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – Terrier de la seigneurie de Frêne-l'Archevêque. – « Moulin cheu et de toul à non valloir. » – « Les campars de Fresnes sepaient à la 6<sup>e</sup> guerbe, nul qui doit campart ne peut ou doit lever ne oster son grain du camp jusques ad ce que l'escamparteur ail compté le nombre des guerbes, et, ainçois que ilz en lieuvent grain ilz sont tenus à charier le campart à la granche de Mons<sup>r</sup> sur paine de 60 sous d'amende au deffaillant, et quant ledit campart est apporté à la granche de Mons<sup>r</sup>, adonc le curé est présent ou personne pour lui qui reçoit sa part de la disme ou

aultrement. – Les corvées sont deues à Fresnes, et doit chacun qui a voitture quatre corvées en l’an à herer les terres de Mons<sup>f</sup> aux quatre saisons, en faisant lesquelles corvées, les hommes doivent avoir leurs despens et disner en l’ostel de Mons<sup>f</sup> et les chevaux non, sauf toutefois que en la saison de Karesne chacun charetier doit avoir ung pain blanc et quatre harens pour toul, et ne disnent point à cette fois en l’ostel de Mons<sup>f</sup>, et se aucun deffault à faire la corvée après la sommacion, il le doit amender, et sera la corvée appressiée et faite à ses despens. – Le manoir et hostel de Fresnes-l’Archevesque euquel a grant salle et édifics de pierre et content de circuite de closture environ 6 acres. » – Lieux dits : Couture du Pré, du Cherisier, les Routieux, le Perron, la Marette, le Val-L’Evesque, la Couture de l’Autel, la Couture du Grand-Tuit, fief de Guillaume de Fresnes, fief de Haubert, autrefois tenu de Monseigneur, réuni à la seigneurie, le Tillot, la Longue-Raye, le Bosc-Vattier, le triège de Saudebouville, de Roulent, le Huel, le Petit-Tuit, le Busc-Regnard, etc..

G. 708. (Registre.) – Grand in-folio. 206 feuillets, papier.

**1776-1779.** – « Terrier et dénombrement certain et véritable delabaronnie de Fresne-l’Archevêque... divisé en deux chapitres, le premier contenant la description du domaine non fieffé et de celui fieffé noblement, les antiquités de ladite baronnie, et le second, le domaine fieffé roturièrement. » – « Antiquités de Fresne-l’Archevesque, sa fondation, sa dénomination, son domaine et sa décoration malgré les révolutions arrivées pendant 1, 250 ans et la singularité de sa justice.– Fresne est le premier patrimoine de l’église de Dieu, non-seulement du duché de Normandie, érigé en l’an de grâce 910, mais de l’ancienne Neustrie. Ce chef-lieu de Fresne-l’Archevesque, ce glèbe primordial de l’archevesché de Rouen, comprenoit les villes d’Andely, de Gisors et de Chaumont, et nos Prélats s’en sont éjouis pendant 400 ans paisiblement... Pendant ces quatre siècles, nos seigneurs archevesques ont habité Fresne où l’on voit encore les fondements d’un gros château, et l’on apprend par différentes chartes qui y ont esté signées qu’ils y ont fait leur résidence ordinaire jusqu’à ce que le ravage des guerres, dont le Vexin a été le théâtre, dans les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les ait obligés de bâtir celui de Déville qu’ilz ont ensuite quitté pour se fixer à Gaillon. – On compte 140 fiefs ou arrière-fiefs mouvants de la baronnie de Fresne au nombre desquels il y a des terres titrées, des marquisats, baronnies et fiefs de haubert à pleines arme s. »

G. 709. (Registre.) – In folio, 85 feuillets, papier.

**XVI<sup>e</sup> siècle.** – « *In nomine Domini, amen.* – En-suyt le répertoire des lettres chartres et procez et aultres escriptures appartenant à très-révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur Georges d’Amboise, archevesque de Rouen et lieutenant général du Roy en Normandie, touchant lefaict dudit archevesché, les dictes escritures estant en vielle trésorerie du manoir archiépiscopal dudit sieur de Rouen. » – « Une coppie d’une bulle du pappe Sixte impectrée par le duc et la duchesse de Bretagne, affin d’approuver la manière de prier Dieu en la sorte que nous disons le chappelet ou psaultier de N. D., 1479... – Une lettre des doyen et chapitre de la Chaussaye par laquelle apert que par la guerre se retirèrent à Rouen pour illec faire le service en quoy ils sont subjectz en l’oratoire des frères myneurs et protestent que pour ce ilz n’entendent acquérir aulcune exemption, 1461. – Une bulle de Caliste, pappe 3<sup>e</sup>, en laquelle sont narrez plusieurs maulx et infortunes advenues en chrétienté par l’incursion des invasions des ennemys d’icelle et après iceulx maulx y est narré une grande victoire sur les Turcz et infidelles le jour S. Sauveur, et pour ce ledit pappe mande par la dicte bulle à tous de sollempniser lad. feste de S. Sauveur que nous appelons la Transfiguration en manière de double, 1457. » – L’auteur de l’inventaire déclare avoir mis au rebut, dans une garde-robe, « plusieurs acquitz et ordonnances de bastiment, roolles des décymes, vielz-journaux, examens de tesmoings en cour d’église, responses, dépositions, procès en ladicte cour, supplications présentez au conseil affin d’avoir relâche d’amendes ou de prison, brevets de prisonniers obligez pour le pain, estats de mises tant de bastiments que de despence ; roolles d’amende de juridiction ordonnances, acquits dez omosnes que faisoit feu Mons<sup>f</sup> le légat d’Amboise. »

G. 710. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur, 3 m. 3 c, hauteur, 1 m. 40 c.

**1659.** – « Plan du domaine fieffé et non fieffé des terres et seigneuries du compté d’Alibermont citués sur les paroisses de S. Nicolas, Nostre-Dame, S. Agathe et S. Jacques dépendantes de l’archevesché de Rouen, lequell plan a esté tiré et coppié sur l’original fait par le feu sieur Pierre De

La Vigne, lors arpenteur ordinaire des bois et des forests de S. M. en l'année 1659, et de ce dont a esté dressé procès-verbal ou estât en forme de papier terrier en la mesme année suivant l'ordre des chiffres marqués sur le présent plan... » Et au bas du plan : « Fait et copié par François Barbaret, arpenteur des forests du Roi, en l'année 1752, de la demande et réquisition de Monseigneur de Saulx-Tavanés. » – Armoiries coloriées des archevêques François de Harlay et de Saulx-Tavanés.

G. 711. Plan, entoilé, sur rouleaux, largeur 1 m 2 c. hauteur 1 m. 5 c.

**1777.** – « Plan géométrique de Notre-Dame-d'Alihermont appartenant à Son Eminence Monseigneur Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. » – Lieux indiqués : le Val du Montier, les trièges des Camfailles, des Camps du Ros, du Moulin, la côte d'Épinay. – Armoiries coloriées du prélat.

G. 712. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 1 m. 13 c., hauteur 0 m. 75 c.

**1777.** – « Plan géométrique de la paroisse de S. Jacques-d'Alihermont, appartenant à Monseigneur de la Rochefoucauld, archevesque de Rouen. » – Pas d'indication de trièges ; numéros se rapportant à un terrier. – Armoiries coloriées du prélat.

G. 713. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 1 m. 26 c., hauteur 0 m. 91 c.

**1778.** – « Plan géométrique de la paroisse de S. Nicolas d'Alihermont appartenant à Monseigneur Dominique de la Rochefoucauld, archevesque de Rouen. » – Lieux indiqués : Bois du Deffens, campagne des grandes Demaignes. – Armoiries coloriées du prélat.

G. 714. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 1 m. 12 c., hauteur 0 m. 85 c.

**1776.** – « Plan géométrique de la paroisse de S. Agathe (d'Alihermont), appartenant à Monseigneur Dominique de la Rochefoucauld, archevesque de Rouen. » – Lieux indiqués: Ferme de Beauval, triège des Rayons-Miro, la Preuse, les Monts-Baudins. – Armoiries coloriées du prélat.

G. 715. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 0 m. 90 c. hauteur 0 m. 81 c.

**1780.** – « Plan géométrique des bois de Monseigneur Dominique de la Rochefoucauld à Craudalle. » – Lieux indiqués : Val-Pateu, Verrerie, Bois des ventes, Bois du Parc, Coutumes d'Osmoy et de Burettes, Coutumes de Londinières et de Boissay. – Armoiries coloriées du prélat.

G. 716. Plan entoilé, sur rouleaux dorés, largeur 1 m. 75 c., hauteur, 1 m. 25 c.

**1750.** – « Plan du domaine fieffé et non fieffé de la haronnie et paroisse de Déville dépendants de l'archevesché de Rouen... par Hue, arpenteur. » – Lieux indiqués : village de Déville, rue de la Manufacture, rue aux Juifs, la sente du Fond de l'Église, la sente aux Anes, le Chemin Vert, les rivières de Bapaumes et de Cailly, la Clerette, la rivière Frénel, le ruisseau au Pauvre, l'église de Maromme, la chapelle Saint-Sulpice, les communes pâtures ou crières de Bondeville, la forêt de Roumare.

G. 717. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 0 m. 94 c., hauteur 1 m. 20 c.

**1747.** – « Plan des bois de la baronnie de Desville dépendans de l'archevesché de Rouen, du ressort de la Maîtrise particulière des eaux et forêts du dit Rouen, contenans 310 arpens 30 perches dont le quart est de 77 arpens 57 perches qui ont esté mis en réserve pour croître en futaye, et les trois autres quarts ont été divisés en 25 coupes, suivant et conformément aux arrêts, édits et règlements. » – Plan dressé par Michel Hue, arpenteur ordinaire des bois et forêts de S. M. – Lieux indiqués : Blancmont, la Loge aux Pauvres.

G. 718. Plan, papier, largeur 1 m. 65 c., hauteur 1 m.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** – « Plan informe de la ville de Dieppe. » – Indication des rues ; héritages désignés par des numéros et par le nom des propriétaires.

G. 719. Plan entoilé, sans rouleaux, largeur 1 m. 98 c., hauteur 0 m. 96 c.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** – « Plan de la ville de Dieppe et du Pollet. » – Indication des rues ; héritages désignés par des numéros qui se rapportent à des aveux ou à un terrier.

G. 720. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 1 m. 28 c., hauteur 0 m. 88 c.

**1779.** – « Plan géométrique de la paroisse de Douvrend, appartenant à Monseigneur Dominique de la Rochefoucauld, archevesque de Rouen. » – Lieux indiqués : Beauregard, Bois-du-Seigneur, les Communes, Renouval, le Val-Normand, la Haye-Gueulin, le Bocheron, le triège à la Dame, Beauvent, Humesnil, Hagraenville, Douvrendel, Pucheu, Montrouge. – Armoiries coloriées du prélat.

G. 721. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 2 m. 24 c., hauteur 2 m. 16 c.

**1715.** – « Plan général de la terre et baronnie de Fresne-l'Archevêque fait par moy Thiberge, arpenteur royal... » – Légende intitulée : « Explication de toutes les pièces de terre marquées suivant leurs chiffres au plan de Fresne. » – Trièges indiqués : Le Clos-Veret, la Hayette de Tout-Sauls, le Hainquival, le clos Simonet, la Maslière, l'Estoe, la Fosse-Vaguay, les Flaries ou chemin des Carbonniers, le Moulin la Butte, l'Épinette, la Porte des Champs, le Puits-Fondu, le Beauvattier, la Lampe, les Ifs, la petite Ferme, les Longues-Raies, la Sausseye, le Camp-Cornu, le Val de Fleury, le Poirier à la Michotte, le Rain, le Chemin aux Anes, les Tillots, la Maslière-Hallot, le Quesnay du Buquet, le Val d'Escouys, le Clos Maheu, le Clos Paquet, le Camp Caque, les Arzillières, le Sault de la Vache, les Grez, la Croix-Rigard, le Buisson ardent, le Suel et Corvées, le Boulet, le Meslier, le Buloyer, Rougemont, le Chemin de Sauvage-Mare, le Quesnay de la Crute, la Ronche, les Conninières, le Val l'Evesque, le Gros Buisson de la Croix, les Pommeros, le chemin de Coquesalle, la Boissaye, la Vallée Saint-Martin, le Gros-Chêne, le Désert, Soussys.

G. 722. Plan entoilé, sur rouleaux, largeur 1 m. 88 c., haut. 2 m.

**1752.** – « Plan de la ville et comté de Louviers dans lequel on a marque les fiefs ; seavoir le frane fief du comté est marqué par un chiffre rouge et par une croix, les arrière-fiefs relevant dudit comté par un chiffre noir, le fief de Londe, le Bac S. Germain, à Mons<sup>r</sup> de La Croisette, le fief Barcelou à Mons<sup>r</sup> d'Orgeville, le fief de Léprevier à Mons<sup>r</sup> de Saint-Hilaire. » – Lieux indiqués sur le plan : Bois de Becdalle, Sainte-Barbe, la Haye-Meline, le Bois, le fief et le hameau de la Heile-Comte, la Justice, Bauquesanson, la Carrière, le Clos de Beaulieu, la Croix de Sainte-Espérance, la Bruyère, la sente aux Amoureux, la Sente des Petites-Croix, la ruelle aux Vaches, la ruelle Thorel, la Haye-Boullay, l'Épine-Enguren, les fermes du Désert et de Saint-Lubin, la Campagne de Surville. – Armoiries coloriées de l'archevêque Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 723. (Registre.) – In-folio, 92 feuillets, papier.

**1660.** – « Visite générale du diocèse par Charles Mallet, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine en l'église cathédrale de Rouen, et vicaire général de l'archevesque, assisté de Louis Élye, chanoine et promoteur subsidiaire de l'archevesque, et de Claude Morange, secrétaire ordinaire. » – « Visite du prieuré des Deux-Amants ; liste des religieux ; – du Chapitre d'Andely ; 201 par an pour une messe de fondation chaque semaine ; ordonné que, conformément à l'ordonnance de Monseigneur, du synode d'été de l'année passée, les ecclésiastiques porteront un habit long dans la ville sous peine de prison ; – du prieuré de Sausseuse ; Louis Josset, cure d'Hébécourt, confirmé dans la charge de prier claustral de cette maison ; – du prieuré du Bourg-Achard ; – de la collégiale de Sauqueville. – Calendes des curés des doyennés de Baudemont, Gisors, Gamaches, Camille, etc..... – Permission au doyen de Baudemont de faire la bénédiction de la chapelle fondée à Courcelles par le curé, sitôt qu'elle sera en état deub. – Ordonné, que le curé de Gisors fera lire devant lui le surnommé Halleur, hermite, qui s'est retiré à Gisors, et verra s'il peut dire la messe. – Défenses aux ecclésiastiques de jouer dans les lieux publics sous peine de suspense, et sur la plainte faite par le promoteur que les presbtres du Tresport jouent publiquement et pour jouer ostent leurs sotanes et leurs pourpoints ; ordonné qu'il en sera informé. – Information contre un curé de Berville au doyenné de Canville qui avait reçu chez lui des chevaux malades appartenant à M. de Cany sur lesquels il avait fait des exorcismes et même fait onction des saintes huiles. – Ordonné que le curé de Beaufresne dressera procès-verbal de l'état de l'hermitage

d'Aumale. – Conformément à l'ordonnance de la dernière calende il sera procédé par le doyen, le curé et les trésoriers d'Aumale à la nomination d'une fille ou femme veuve, capable d'instruire et élever les jeunes filles d'Aumale, suivant les termes de la fondation faite par une personne de piété. – Vénéstanville ; défenses de porter à l'avenir avec violons et autres instruments le pain béni de maison en autre. – Les Cordeliers feront apparoir de la permission obtenue de Monseigneur pour l'érection du Rosaire dans leur chapelle de Montfort. – Église du Bourgtheroude en totale ruine. – Nef de l'église de Marets, au doyenné d'Eu, tombée en partie. – Cassation de promesses de mariage prononcée sur la demande des affidés ; condamnés à dire leur chapelet devant le crucifix de leur église. – Défenses aux curés de laisser dire la messe et faire autres fonctions aux ecclésiastiques qui ne sont pas de ce diocèse sans la permission de Monseigneur ; – de se dispenser d'assister aux petites calendes sous peine de suspense actuelle ; – de dire la messe dans les lieux de leur demeure avec la soutanelle sous la même peine. – Recommandation à eux de faire le catéchisme et aux doyens de s'informer de ceux qui manqueront à ce devoir. »

G. 724. (Registre.) – In-folio, 86 feuillets, papier.

**1661.** – Visite du diocèse par Antoine Gaulde, prêtre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, chantre et chanoine en l'église cathédrale de Rouen, vicaire de Monseigneur, accompagné de Louis Élye, promoteur subsidiaire de l'archevêché, et de Jean Nepveu, curé de Saint-Cande-le-vieux, secrétaire ordinaire dudit archevêché. – « Au prieuré des Deux-Amants, défenses à toutes personnes de faire aucune danse, de donner des rendez-vous ni comotations le jour Sainte Madeleine, à peine d'excommunication. – A Andely, plaintes au sujet de l'abus des sonneries qui ont lieu à tous les baptêmes et qui font une étrange confusion dans la ville. – Défense au curé de Fresles, de désemparer sans avoir fait faire auparavant ses cheveux. – Information au sujet des courses continuelles de l'ermite de Noleval. – Règlement pour la chapitre de Blainville, le prieuré de S. Laurent en Lyons, l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale. – Cassation de promesses de mariage ; les affidés condamnés pour leur légèreté à dire le chapelet pendant trois jours. – Défenses aux curés de faire d'autres bénédictions que celles qui sont dans le manuel ; – de mettre sur les autels le jeudi saint des croix faites de pain à chanter la messe non consacré ; – de faire aucune procession extraordinaire sans permission expresse de Monseigneur ; – d'entrer dans les cabarets pour boire et dans les lieux publics. – Exhortation faite aux mêmes d'avoir à recommander les collectes pour l'hôpital de la Madeleine de Rouen ; – d'avertir les doyens de ceux qui manquent à faire le devoir pascal pour les y obliger par les voies de douceur et de charité ; – d'envoyer les prêtres qui confessent dans leurs paroisses à la prochaine calende pour faire voir leurs approbations, à peine d'interdiction, s'ils font défaut ; – de faire des conférences pour apprendre le manuel et les cérémonies qui y sont marquées. » – Le séminaire archiépiscopal de Rouen, lieu de retraite et de pénitence.

G. 725. (Registre.) – In-folio, 113 feuillets, papier.

**1664.** – « Registre de la visite générale du diocèse de Rouen faite par M. Dufour, abbé d'Aulnay, chanoine, trésorier de l'église de Rouen et vicaire général de Monseigneur l'archevêque de Rouen, primat de Normandie. » – Visites : de l'église d'Andely ; règlement pour la chapelle de Sainte-Clotilde ; noms des chanoines composante chapitre ; – du prieuré de Sausseuse ; – du prieuré de Bourg-Achard ; de l'abbaye de Valmont ; – des collégiales de Sauqueville, Charlemesnil et Blainville ; – du prieuré de Saint-Laurent en Lyons ; – des abbayes de Saint-Martin d'Auchy, le Tréport et Saint Victor. – Calendes : « Sur ce que le curé a représenté que le ministre de Saucourt faisait la presche chez le seigneur de Villerets contre et au préjudice des règlements sur ce intervenus, ordonné qu'il en sera informé par le doyen dans le temps du synode. – Le doyen de S. Romain donnera mémoire au synode concernant un particulier qui tient petites écoles aux hérétiques à S. Nicolas de la Taille. – Enjoint au curé de Boaffle, doyenné de Foucarmont, de faire le catéchisme et d'avoir un maître d'école pour enseigner la jeunesse. – A S. Denys d'Héricourt, le doyen et les témoins synodaux visiteront la châsse et les reliques de S. Mellon, dont ils dresseront procès-verbal. – Défenses aux ecclésiastiques de N. D. d'Eu d'accompagner les maîtres des confréries et charités chez eux en chaulant à peine de suspense actuelle. – Ordonné que le curé d'Anneville sommera par G monitions deux particuliers de sa paroisse qui vivent dans le scandale do se séparer, dont il rendra compte au synode. – Sur la plainte qui a esté faite par le curé de la

Fresnaye qu'il y a un concubinage public dans sa paroisse depuis 5 ou 6 ans, qu'on a fait ci-devant plusieurs monitions canoniques, ordonné que le curé fera encore une monition canonique aux deux particuliers de se séparer dans la quinzaine, et, à faute de ce faire, ils seront déclarés par le curé excommuniés... et pour ce qui regarde ceux qui n'ont point communie à Pasques, ils seront exhortés de communier dans la Pentecôte, autrement il sera procédé contre eux. – Cassation de promesses de mariage ; permis aux parties de se pourvoir ailleurs par mariage où Dieu leur conseillera, et pour la légèreté de l'affidé, condamné, à dire une fois son chapelet et à payera l'affidée pour tous dépens 10 livres dont les dites parties sont demeurées d'accord. – Le doyen de Périers apportera au syndic la liste des curés qui n'ont point de vicaires et qui en ont, besoin. – Dans le doyenné de Ry, 15 ou 16 paroisses où l'on aurait besoin de vicaires et de chapelains sans pouvoir en trouver. – Défenses aux ecclésiastiques de célébrer avec des sotanelles à peine de suspense. – Exhortations aux curés de faire le catéchisme et l'instruction aux enfants, et de tenir des conférences. »

G. 726. (Registre.) – In-folio, 159 feuillets, papier.

**1680.** – « Registre des visites de Mgr Jacques Nicolas Colbert, archevêque et primat de Carthage, coadjuteur de Rouen dans les doyennés de Foucarmont, Eu, Envermeu, Basqueville et Longueville. » – L'archevêque part assisté de Nicolas Le Frileux, curé de Réalcamp, promoteur subsidiaire, et de maître Pierre Bezu, pris pour secrétaire. – A Richemont, image de la Sainte-Vierge ; défendu sous les peines de droit de la traiter de miraculeuse sans avoir auparavant fait autoriser par Monseigneur les miracles prétendus faits. – A Blangy, ordonné aux confrères de la confrérie du Rosaire de se pourvoir par-devant Monseigneur pour faire approuver leur confrérie – A Ellecourt, ordonné de reculer l'image de la Sainte Vierge sur le derrière de l'autel de manière qu'elle ne pose pas sur le tabernacle. – Illois, clocher transformé en colombier. – A Val-du-Roy, fourrages entassés au-dessus de la nef. – Aux Essarts, église en ruine, sans marque de paroisse ou d'aide de paroisse : 200 communicants, éloignés d'une grande lieue de la prétendue paroisse de l'abbaye de Foucarmont, sans fonts baptismaux ni cimetière, ne sachant de quelle paroisse ils dépendaient, faisant baptiser leurs enfants et enterrer leurs morts, et s'acquittant du devoir pascal dans les paroisses voisines. – Même situation aux Érables. – Ordonnance pour faire enterrer dans le cimetière les statues en bosse indécentes. – Recommandations faites aux curés d'instruire les peuples de l'obligation de sanctifier les fêtes et d'assister aux offices, et, dans le cas où ils y manqueraient, de faire exécuter les édits du Roi contre les cabaretiers et les habitants qui allaient boire pendant le service divin.

G. 727. (Cahier.) – In-folio, 37 feuillets, papier.

**1682.** – « La calende des doyennés de Basqueville, Longueville, Brachy, Envermeu, Eu, Foucarmont, Aumale, Neufchatel et Cailly. » – A Longueville, les réparations du chœur de l'église paroissiale seront faites aux frais du prieur. – A Saint-Honoré, le vicaire fera l'école, à peine de saisie de son temporel pour être employé à faire tenir l'école ; ordonné que les confrères des confréries qui feront venir leurs violons les payeront de leurs deniers et non de ceux des confréries. – A Saint-Saëns, saisie du revenu du prieur. – A Saint-Sulpice, au doyenné d'Eu, ordonné que le banc du gentilhomme sera ôté du chœur, s'il ne justifie de titre. – A Beaucamp-le-Vieux, ordonné que la nef sera agrandie. – Défenses aux ecclésiastiques d'aller à la chasse, à peine de suspense ; – d'aller aux inhumations sans surplis, excepté à celles de leur père, mère, frères, sœurs et cousins ; – ils assisteront aux offices des paroisses où ils demeureront et servant à l'autel tour à tour ; – ils porteront la soutane longue dans le lieu de leur résidence, il leur sera permis de porter une soutane modeste en voyage ; – les curés ne pourront donner à manger après vêpres, à peine de suspense ; – les doyens s'informeront de ceux d'entre eux qui n'auraient point fait leur séminaire pour en donner le mémoire à Monseigneur et y être pourvu, s'ils ne justifient qu'ils en ont été dispensés. – Les bancs seront tirés des églises pauvres pour être proclamés et adjugés aux plus offrants. – Examiner s'il y a école dans les paroisses et si on y fait le catéchisme. – Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, maître en théologie, chanoine de Rouen et conseiller au Parlement, nommé à l'archidiaconé d'Eu, en remplacement de son oncle. – Ordonnances signées par l'archevêque de Carthage, coadjuteur.

G. 728. – (Registre.) – In-folio, 144 feuillets, papier.

**1691.** – « Registre de la grande calende de l'archevêché de Rouen par M. Colbert, assisté de MM. François Mascranny, docteur en théologie, chancelier et chanoine de Rouen, et Pierre Longuet, docteur en théologie, vicaires généraux, et par Jérôme Grebauval secrétaire dudit archevêque. » – Ordonnances ; – procès-verbal des calendes pour les vicaires ; – listes des paroisses, des prêtres approuvés, des confesseurs, etc.... – Doyennés de Saint Georges, Foville, Saint-Romain, Valmont, Canville, Basqueville, Brachy, Envermeu, Eu, Longueville, Foucarmont, Aumale, Neufchatel. – Au Mesnil-sous-Lillebonne, la fondation qui oblige le chapelain à tenir école sera exécutée, à peine de saisie du revenu de la chapelle ; la condition du vicaire sera de 200 livres. – A Saint-Wandrille, défense de faire le pain bénit ni aucune autre fonction curiale dans la chapelle de Caillouville, à peine d'interdiction. – A Hautot-sur-Seine, le curé poursuivra la restitution des deniers de la fabrique qui ont été employés à payer pour les habitants le quartier d'hiver des soldats. – A Boschimont, il sera dressé procès-verbal de l'état de la chapelle de Saint-Guillaume du Désert. – A Normanville, il sera établi, conformément à la demande du promoteur subsidiaire, une maîtresse d'école pour les filles. – A Saint-Martin aux Bureaux, il y aura une école de filles. – A Biville-la-Rivière, le curé aura un clerc pour tenir l'école. – A Compainville, défenses de porter par les maisons des pains qui servent à consacrer. – Au Mesnil Maugez, il y aura un confessionnal, les paroissiens se cotiseront pour avoir un clerc qui fasse l'école ; le curé offre pour sa part 15 livres par an. – A Omonville, doyenné de Basqueville, on travaillera à la réparation de la tour qui menace ruine. – Ordonné aux curés de refuser l'absolution aux cabaretiers qui vendront à boire pendant l'office divin. – Dans toutes les paroisses, tant pour les fabriques que pour les confréries, il sera fait inventaire des meubles et des titres, lequel inventaire sera transcrit au commencement du livre des comptes ; les titres seront mis dans un coffre fermant à deux serrures. – Établissement par l'archevêque de conférences dans chaque doyenné pour instruire les ecclésiastiques dans les fonctions de leur ministère et les porter au bien – officiers desdites conférences nommés par l'archevêque, à savoir un directeur, deux assistants, un secrétaire, un interprète, un récapitulateur, un expositeur, un proposant et un portier quatre conférences dans le doyenné de Saint-Georges, à Saint-Martin de Bocheville, Sainte-Marguerite sur Duclair, Notre-Dame de Gravanchon et Caudebec.

G. 729. (Registre.) – In-4°, 69 feuillets, papier.

**1691.** – « Registre de la seconde partie de la calende de l'archevêché de Rouen par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, primat de Normandie, assisté de Étienne de Fieux, grand archidiacre et chanoine, abbé de Bellosanne, et de Pierre Longuet, docteur en théologie, ses vicaires généraux. » – On n'y voit plus que les ordonnances rendues à la suite de la calende des curés et de celle des vicaires. Doyennés de Pavilly, Cailly, Bray, Bourgtheroude, Pont-Audemer, Périers, Gamaches, Baudemont, Gisors. – A Barentin, monitoires pour avoir révélation de ceux qui retiennent les biens ou titres de la chapelle de Saint-Héliel – à Gueutteville, défense au curé d'aller prendre en cérémonie le maître de la confrérie chez lui pour le conduire à l'église – à Saint-Maurice, défense au sieur François de tenir école, jusqu'à ce qu'il ait fait apparoir de son pouvoir – à Cailly, il sera dressé procès-verbal de la chapelle du Fossé à Montcauvaire, dont on demande la démolition – à Berville-sur-Seine, ordonné que les paroissiens se cotiseront pour faire la condition d'un clerc qui servira pour l'administration des sacrements et tiendra l'école – à Andely, visite de la collégiale – à Saint-Clair, au doyenné de Magny, règlement quant à l'administration des offrandes des fidèles qui y viennent de toutes parts en pèlerinage. – Défenses aux confrères de faire des repas à l'occasion des confréries, à peine d'être biffés du registre. – L'archevêque annonce son intention de révoquer toutes les approbations pour confesser ci-devant données il veut que dans chaque doyenné tous les prêtres qui voudraient en obtenir de nouvelles se présentent devant ses vicaires généraux, dans des lieux et à des jours qu'il détermine pour y être examinés. – Calendes et examens pour les curés et les vicaires. – Établissement de conférences ecclésiastiques quatre dans le doyenné de Pavilly, à Pavilly, à Malaunay, à Yerville, et au Valmartin. – Exhortation aux ecclésiastiques d'être zélés pour leurs fonctions et de s'appliquer sérieusement à l'instruction des peuples de leurs paroisses par les prênes et les catéchismes. – Pierre Frémont, nommé curé du Tréport il passera, avant de prendre possession de ce bénéfice, deux mois au séminaire archiépiscopal. – Ordonnances signées par l'archevêque, de Fieux, Longuet, et Grebauval, secrétaire de l'archevêque.

**1692.** – Visite générale du diocèse par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, assisté de Charles-Joachim Colbert de Croissy, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Frémont, son vicaire général au vicariat de Pontoise, et de Pierre Longuet, docteur en théologie de la même Faculté, son vicaire général, de son promoteur et de son secrétaire. – Calendes liste des paroisses par doyennés, avec des notes sur lesdites paroisses ordonnances – à Beuzemouchel, fête de Saint-Quentin supprimée les paroissiens seront exhortés à solenniser plus exactement la fête de leur patron principal, au mois d'octobre – à Auberville, au doyenné d'Envermeu, les réparations seront faites aux dépens des gros décimateurs – à Sainte-Marie-aux-Champs, le curé parlera de la part de Mgr aux personnes qui n'ont point fait leurs pâques – à Trouville, défense de faire la procession du Rosaire pendant l'octave de Pâques – au Theil, défenses aux confrères de faire des festins et au curé de les aller quérir avec la croix – à Caules, défense de sonner le jour de la Toussaint pour les morts, passé dix heures du soir – à Bolbec, on mettra une maîtresse d'école – à Ambrumesnil, *idem* – à Bailleul, la maison destinée à l'école sera restituée et employée conformément à l'intention du fondateur – à Illois, l'école sera réparée aux frais des habitants – à Saint-Aubin-de-Crétot, il y aura un clerc qui tiendra l'école – à Lintot et à Saint-Aubin-de-Crétot, plaintes contre les vicaires qui ne tiennent pas l'école – à Manneville-la-Goupil, les écoles seront faites, le curé y tiendra la main – à Yvetot, défenses de recevoir les filles aux écoles des garçons les défenses seront publiées au prône. – Manque d'antiphoniers constaté dans plusieurs paroisses. – Vicaires appelés aux calendes à part des curés. – Recommandation par l'archevêque aux vicaires « d'assister aux conférences, de faire des exhortations les dimanches à la première messe, en lisant aux peuples l'épître et l'évangile en français et en leur faisant quelques réflexions courtes et touchantes, de les assembler pour les prières en public soir et matin, au son de la cloche. » – Les curés donneront un mémoire des chapelles établies dans leur paroisse, avec indication du titulaire, des revenus et des charges et apporteront au synode prochain la copie des statuts des confréries. – Les petites calendes seront réunies et tenues à la diligence des doyens. – Ordonnances signées par l'archevêque et l'abbé de Croissy.

**1697.** – Visite générale du diocèse par Mgr Colbert, accompagné de M. de Y de Séraucourt, chanoine et grand archidiacre, docteur de Sorbonne, et de M. Lemesle, aussi docteur de Sorbonne, curé de Saint-Cande-le-Vieux, vice-gérant de l'officialité, promoteur subsidiaire, et du secrétaire ordinaire : – à Valmont, saisie des revenus de l'abbaye pour être employés aux réparations nécessaires à l'église ; – règlement pour les religieux ; défense de recevoir à profession aucun novice sans la permission expresse et par écrit de l'archevêque ; – au Havre, règlement pour les choristes ; – à Angerville, interruption de la conférence, faute de directeur : « Nous avons ordonné qu'elle se tiendra le..., que le doyen de Saint-Romain s'y transportera de notre part pour procéder à la nouvelle élection des officiers, après quoi ladite conférence se tiendra aux jours accoutumés, à laquelle les curés, vicaires et ecclésiastiques assisteront exactement ; » – au Bec-de-Mortagne, défense de recevoir aucune fille dans l'école des garçons ; – à Tancarville, défense faite au sieur Barnabas, tisserand, de tenir les écoles, « et luy sera signifié à la requête du promoteur et diligence du curé ; » – à Hermeville et à Notre-Daine-du-Bec-Crespin, il y aura un clerc qui tiendra l'école ; – à Folleville, il y aura un clerc qui tiendra l'école, et le doyen se transportera sur les lieux pour concerter avec le sieur curé et les paroissiens ce qui se pourra faire pour sa condition ; – à Bolbec, à l'égard des écoles, on informe l'archevêque qu'il y avait une maîtresse pour les filles et un laïque pour les garçons, « et nous auroit dit sur cela le curé (Jean-Henry Suart) qu'il estoit plus à propos que l'école des garçons fût tenue par un ecclésiastique d'autant plus que le maître laïque recevoit des enfants de religionnaires dans son école, les alloit enseigner dans leurs maisons et se servoit même de leurs livres pour les instruire, sur quoy ayant fait venir ledit maître d'école devant nous l'avons interdit de sa fonction.... lui avons fait défense très-expresse et sur les peines au cas appartenant de tenir l'école dorénavant et enjoint au curé d'y tenir la main et avons nommé et nommons Jean Lemasson, diacre de ladite église, pour tenir l'école des garçons en la meilleure méthode et le plus assiduellement que faire se pourra, exhortant tous les habitants à y envoyer leurs enfants ; » – au même lieu, procession avec le Saint-Sacrement tous les premiers jeudis du mois

autorisée ; – à Gruchet, défense à Jean Druel de tenir les écoles, attendu qu'elles sont tenues par les ecclésiastiques, et lui sera notifié par le sieur doyen ; – à Mirville, les écoles seront tenues dans la paroisse ; – à Nointot, les écoles seront tenues plus exactement. – Nomination de doyens. – Profession de foi catholique de Jacques de Bréauté. – « Les curés et ecclésiastiques se rendront encore plus assidus aux conférences ; – il y aura un registre de formule dans tous les trésors et défense de mettre les comptes sur des feuilles volantes ; – les prêtres porteront l'habit ecclésiastique plus exactement ; – il ne sera pas béni de pains les fêtes, mais les dimanches seulement ; – les instructions seront faites à la première messe les dimanches ; – les curés veilleront à ce que les églises soient en sûreté et hors des atteintes des voleurs ; – exhortés à empêcher que les filles ne soient recettes dans l'école des garçons. »

G. 732. (Registre.) – In-folio, 75 feuillets, papier.

**1698.** – Visite générale du diocèse de Rouen par Mgr Colbert, assisté de MM. de Y de Séraucourt et Fouquet, vicaires généraux, de M. Lemesle et du secrétaire : – à Sahurs, ordonné que la messe de la chapelle du sieur de Marbeuf sera célébrée aux heures portées par les statuts du diocèse et défense faite d'y recevoir les paroissiens ; – à Caudebec, règlement pour le service divin ; – à Boschymont, défense au sieur du Désert de recevoir les offrandes et oblations qui se font en la chapelle Saint-Guillaume ; ordonné qu'elles seront reçues par le chapelain pour être employées aux ornements et choses nécessaires à ladite chapelle ; – à Foucart, il y aura un confessionnal ; le curé fera son séminaire au mois de mai prochain, faute de quoi il sera déclaré suspens *ipso facto*, et lui sera signifié à la diligence du doyen ; il y aura une chaire pour le prédicateur ; – à Hotot-Saint-Sulpice, l'image de saint Sébastien, qui est indécente, sera enterrée dans le cimetière ; – à Barville, l'image du même saint sera réformée pour la même raison et défense de se servir de prières non approuvées ; – à Saint-Vat-de-Dieppedalle, un prêtre condamné à faire un mois de retraite au monastère du Bourgachard ; – à Ocqueville, le curé fera son séminaire au mois de mai prochain ; – à Montebourg, il y aura un confessionnal ; – à Bourg-de-Saane, la chapelle Sainte-Catherine sera mise en bon état et les réparations de la nef seront faites aux dépens de qui il appartiendra ; – à Sainte-Geneviève, il sera publié des monitoires pour le recouvrement des biens appartenant à la chapelle de Saint-Barthélemy ; – à Sassetot, le confessionnal sera tiré du chœur ; – à Sainte-Marguerite-de-Caprimont, défenses de se servir des reliques pour les femmes enceintes ; elles seront renfermées dans la sacristie et non dans le tabernacle ; il n'y aura plus de violons pour conduire les frères de la charité et défense au curé de les accompagner ; – à Bellefosse, le clerc tiendra les écoles ; – à Auzebosc, défense de recevoir à l'école les filles avec les garçons ; – à Hotot-Saint-Sulpice, Anglesqueville, Tonneville, les écoles seront tenues plus exactement ; – à Admesnil, les écoles seront tenues ; – à Mesnil-Duredent, un clerc tiendra l'école et servira en même temps à l'église ; – à Gueures, il y aura une maîtresse d'école gagée par le trésor. – Les écoles des garçons seront partout séparées de celles des filles. – L'archevêque recommande partout aux vicaires de s'appliquer à la lecture des Saintes Écritures, de faire des instructions et d'assister exactement aux conférences. – Ordre de la visite faite par l'archevêque ; son itinéraire ; il réside à Baclair, Yvetot, Galleville, Bacquerville et Dieppe.

G. 733. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, papier.

**1699.** – Calendes des doyennés de Bray, Gisors, Gamaches et Baudemont, tenues par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, assisté de M. Lemesle, vice-gérant de l'officialité et promoteur subsidiaire, et du secrétaire : – à Bellosanne, l'église sera réparée et mise en état aux dépens de qui il appartient dans trois mois, faute de quoi le Saint-Sacrement en sera ôté et transféré dans l'église abbatiale ; – à Dampierre, ordonné que les écoles seront tenues plus exactement par le clerc ancien ou, à son défaut, par un autre clerc dont le curé se pourvoira ; – à Hodanger, les titres et papiers seront retirés à la diligence du curé et mis dans un coffre à deux clefs ; – à Beauvoir-en-Lyons, l'église est tombée, le procès-verbal a été mis par-devant M. l'intendant ; – à Bosquentin, contestation au sujet des limites de cette paroisse et de celle de Lilly ; le curé de Maineville commis pour en faire information ; – à Gisors, sonneries exagérées à l'occasion des baptêmes ; – à Chauvincourt, l'école sera tenue dans le lieu qui y est destiné, le clerc la tiendra exactement ; – à La Chapelle, le curé se retirera pendant deux mois au monastère du Bourgachard, à peine de suspense ; – à Andely, ordonnances pour les réparations des églises. – Défenses aux curés de commencer les processions

des rogations avant l'aurore ; l'archevêque leur recommande les petites écoles, les instructions et les catéchismes. – Indications des doyens et des témoins synodaux.

G. 734. (Registre.) – In-folio, 220 feuillets, papier.

**1704.** – Calendes du diocèse de Rouen, tenues par Mgr Colbert, assisté des abbés Couet, official, et de Tourouvre, vicaires généraux, de Pierre Robin des Bouillons, docteur de la Faculté de Paris, nommé promoteur subsidiaire, et pour le doyenné de Périers, de M. Du Tôt Frontin, promoteur : – à Saint-Ouen-du-Bose, défense à tous ecclésiastiques de bénir le pain en la chapelle Saint-Maur ; – à Gournay, on sonnera à midi la veille de la Saint-Hildevert, en la manière qu'on sonne aux samedis et veilles des autres fêtes doubles chômées ; – au Becquet, information au sujet de la chapelle Saint-Adrieu ; – à Bardouville, interdiction de la chapelle Saint-Clément, et rétablissement de la chapelle de Saint-Jean. – Curés de Norville, Foucard, Eturqueraye, le Lendin, Puchay, condamnés à aller passer quelques mois au monastère de Bourgachard, pour y réformer leurs mœurs ; – curé de la chapelle de Benouville, condamné à faire une retraite de dix jours au séminaire avec les curés de Bouvreuil ; – à Sierville, au doyenné de Pavilly, défense à Bertrand et Linant de tenir les écoles, sur les peines de droit ; enjoint au sieur Carrel, vicaire, de les tenir dans la suite ; il ne recevra pas de Gilles avec les garçons ; – à Braquetuit, défenses de recevoir les filles avec les garçons ; – à Marlainville-sur-Ry, on examinera à la visite archidiaconale la fondation faite pour une maîtresse d'école ; – à Letteguive, défense faite au nommé Pinchon de tenir les écoles ; – au Hertelay, le curé fera son séminaire par différentes retraites pendant quatre ans. – Curé de Rouville, nommé directeur de la conférence de Bolbec. – Indication des doyens et des témoins synodaux. – Ordonnances signées par l'archevêque.

G. 735. (Registre.) – Grand in-folio, 167 feuillets, papier.

**1711.** – Calendes du diocèse de Rouen, tenues par Mgr Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, accompagné de ses vicaires généraux, secrétaire, aumôniers et autres officiers : – instructions prêchées par M. Blain, licencié de Sorbonne, chanoine de l'église Notre-Dame de Rouen, à la calende de Saint-Rémy de Dieppe, 16 avril ; – à la calende du doyenné de Ry, à Buchy, le 23 avril ; – à celle du doyenné de Gamaches, à la collégiale d'Andely le 28 mai 1711 ; – soins pris par l'archevêque de faire établir des écoles séparées pour les filles et pour les garçons dans chaque paroisse ; – à Gaules, la maîtresse d'école est interdite ; défense à elle de faire l'école à aucune fille de la paroisse ; – à Ménerval, défense au nommé Antoine Plet, sous peine d'être privé de l'entrée de l'église, de faire l'école en la paroisse ; – curés de Canehan, les Autels, La Pommeraye, Puchay, Bosc-Roger, condamnés à aller passer quelques mois au monastère de Bourgachard, pour travailler à la réformation de leurs mœurs ; – à Osmonville, défense d'inhumer aucun corps dans l'église ; – au Coudray, aviser à la réparation de la charpente du clocher, qui est près de tomber ; – à Appeville, chapelle de Notre-Dame menacée d'interdiction, si on ne la répare ; – à Graincourt, chapelle de Vargemont interdite, jusqu'à ce qu'elle soit réparée ; – à Bernonville, défense de mettre aucune sorte de denrée dans la chapelle du prieuré de Beaumont-le-Perreux ; – à Notre-Dame de Neufchâtel, défense aux prêtres de dire la messe tous ensemble et à eux enjoint de se partager de telle manière qu'il y ait des messes à toutes les heures du matin. – Ordonné que les comptes des trésors et fabriques seront rendus à la diligence des curés et trésoriers. – Indication des doyens et des témoins synodaux.

G. 736. (Registre.) – In-4°, 380 feuillets, papier.

**1710-1711.** – Procès-verbaux de calendes, visites des églises paroissiales et des chapelles des doyennés de Chaumont et de Magny par Mgr Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, accompagné de M. Claude Bonnedame, docteur de Sorbonne, trésorier de l'église de Noyon, prieur commendataire de Sausseuse et vicaire général, et de M. Jean-Baptiste Blain, licencié de Sorbonne, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen. – Ordonnances de l'archevêque, en conséquence desdits procès-verbaux. – Renseignements sur le nombre des communicants, les écoles, l'état matériel des églises et chapelles, les revenus des fabriques ; – soins pris par l'archevêque pour taire nommer des trésoriers, pour faire établir dans chaque paroisse des écoles distinctes pour les garçons et pour les filles, pour assurer la bonne gestion des biens et l'entretien des bâtiments, pour faire clore les cimetières, et faire disparaître des églises les statues indécentes qui sont le plus souvent

celles de saint Sébastien. – « A Saint-Martin de Caumont, l'image de saint Martin à cheval, étant dans la chapelle de la Vierge, sera changée, étant tout à fait indécente ; – à Notre-Dame de Magny, revêtir de quelques peintures modestes une image de saint Sébastien ; » – chapelle du maréchal de Villeroy fondée de 200 livres pour y dire la messe tous les jours ; revenus de la fabrique, 3, 400 livres ; deux psautiers à l'usage de Rome ; – hôpital de Triel, servi par deux sœurs de Saint-Lazare, administré par le curé, par Jean de Levemont, aide de fruiterie du Roi, et par Charles Robin, substitut du procureur du Roi ; revenus, 1, 200 livres et, en plus, 900 livres de quêtes ; – hôpital général des pauvres valides de Pontoise, revenus 3, 000 livres, non compris le havage du marché ; – chapelle de la Sainte-Vierge de la Confrérie aux Clercs du même lieu, 3, 000 livres de revenu ; au collège, Jacques Calbrie, principal. – Visite des chapelles : du château de La Bertichère à Chaumont, paroisse de Lailerie ; – de Notre-Dame dans la ferme de Gueulancourt, à Taillemontier, – de Notre-Dame des Neiges à Montjavoult, – de Louviers à Omerville, qu'on dit être une commanderie, – de Saint-Laurent à Chaussy, – de La Désirée et de Nemon à Saint-Marthe-la-Garenne, – de Saint-Jean de Chaudry et de Vienne à Veteuil, – de Saint-Gaucher, à Louviers ; – de Saint-Nicolas à Auvers, – de La Madeleine au Bourdeau, hameau de Vigny, – de Sainte-Avoye et de Saint-Michel à Meulan, – des prieurés de La Rocheguyon, – de Saint-Laurent de Bruel, – de Gargenville, – de Saint-Nicolas de Rhonel à Brecon, – de Sausseuse, – des Hospitalières de Pontoise. – Absence de confessionnaux signalée dans plusieurs églises. – Procès-verbaux et ordonnances signés par l'archevêque.

G. 737. (Registre.) – In 4°, 304 feuillets, papier.

**1713.** – Procès-verbaux de visite des églises paroissiales et des chapelles des doyennés de Saint-Romain, Fauville, Les Loges, Valmont, le Havre, par Mgr Claude Maur d'Aubigné, accompagné de M. Louis Aloph Rouault de Gamaches, prieur de Saint-Just, de la ville d'Arboisau diocèse de Besançon, doyen de la collégiale de Saint-Mellon de Pontoise et official dudit lieu de Pontoise, l'un de ses vicaires généraux. – Ordonnances de l'archevêque en conséquence desdits procès-verbaux. – Devis des ouvrages à faire à l'église de Sandouville. – Visite des églises : de Saint-Gilles et de Sainte-Véronique, au hameau de d'Alvimuse à Veauville, – de Saint-Georges de La Londe, au hameau du même nom, – de Saint-Guillaume du Désert à Boschimont, – de Saint-Amator à Auberville, – de Sainte-Anne de Bellanges à Alvimare, – de Saint-Paul à Fauville, dépendant de M. de Matignon, – de Saint-Adrien à Ronfresbosc, – de Saint-Martin au château de Fontaine à Bolbec, – de Saint-André à Épreville, – de Saint-Jean-Baptiste de Maupertuis à Gerville, – de Sainte Marguerite de Contremoulins, – de Quasimodo à Ypreville, – des Innocents à Sainte-Hélène, – de Saint-Martin de Briquedalle, possédée par M. l'abbé Bigot, syndic du clergé de Rouen, – de Saint-Gilles à Cany, – de Saint Antoine à Criquetot, – de Sainte-Véronique à Saint-Romain, – de Sainte-Honorine à Mélamare, – de Saint-Roch à Ongouville, – de Saint-Antoine au Chef de Caux, – d'Anfrette à Saint-Barthélemy, – d'une maladrerie ruinée au Tilleul. – Procès-verbaux et ordonnances signés par l'archevêque.

G. 738. (Registre.) – In-4°, 506 feuillets, papier.

**1714.** – Procès-verbaux de visite des églises paroissiales et des chapelles des doyennés de Canville, Brachy, Cailly, Basqueville, par Mgr Claude Maur d'Aubigné, accompagné de M. Robert Léonard Coustey, prêtre, docteur de Sorbonne. – Ordonnances de l'archevêque, en conséquence desdits procès-verbaux. – Visites des chapelles : de N.-D. du Val à Sotteville-sur-Mer, – de Sainte-Marie de Bourgdun, – de Saint-Denis à Drosay, – de Notre-Dame de Bon-Secours au hameau des Outées à Hantot l'Auvray, – de Notre-Dame des Mareites à Blossville, – de Spint-Gilles du Boscaule à Saint-Mellon d'Héricourt, – du Fresnay et du château de Galleville à Doudeville, – de Saint-Nicolas au manoir de M. de Radiolle à Luneray, – de Saint – Éloi à Auzouville, – de Saint-Abdon, vulgairement de Saint-Aaron, à Fontaine-le-Dun, – de Saint-Julien à Saint-Denis-en-Val, – de Saint-Gemme à Lammerville, – de Saint-Nicolas au hameau de Roquigny à Gueures, – de Saint-Laurent de Ribeuf, – de Mousseaux au château de Tous-Les-Mesnils à Ouville-la-Rivière, – de Saint-Nicolas de Griserne à Longueil, – de la Sainte-Vierge au hameau de l'Épine à Varangeville, – de Noire-Dame de la Délivrance à Ablemont, à Basqueville, – de Saint-François dite de Bois-l'Abbé à CrosviHe, – de Saint-Léonard, au hameau du Frêne à Biville-la-Baignard, – de Saint-François au hameau de Montpinson à Heugleville, – de Saint-Michel à

Denestanville, – de Saint-Jacques et Sainte-Suzanne au hameau de Caumont, paroisse de Saint-Crespin, – de Saint-Léonard à Basqueville, – de Saint-Blaise au hameau de Guy à Grémonville, – de Saint-Cosme à Estouteville, – de Saint-Hubert à Bosville, – de Catteville à Ocqueville, – de Sainte-Véronique à Ermenonville, – de Saint-Jacques et de Saint-Jean-Baptiste à Néville, – de La Haye-Gonnor à Saint-Georges, – de Notre-Dame au manoir du Plessis à Boseguerard, – de Rombosc et de Saint-Roch à Monteauvaire, – de Saint-Désiré et de Saint-Gourgon à Montérollier, – de Notre-Dame-des-Anges au manoir seigneurial de Colmare, – de Sainte-Clotilde au hameau d'Édeville à Touffreville, – du prieuré de Saint-Blaise à Basqueville. – Procès-verbaux et ordonnances signés par l'archevêque.

G. 739. (Registre.) – In-4°, 300 feuillets, papier.

**1714-1715.** – Procès-verbaux de visite des églises et des chapelles des doyennés de Longueville, Eu, Envermeu, Ry, par Mgr Claude Maur d'Aubigué, accompagné de MM. Pierre Bridelle et Urbain Robinet, docteurs de Sorbonne. – Ordonnances de l'archevêque, en conséquence desdits procès-verbaux. – Mention de la perte de tous les contrats des églises de Saint-Martin de Longchamp et de Saint-Mathieu de Folny, dans l'incendie des presbytères de ces deux paroisses. – Saint-Léonard, ancienne paroisse appelée le Besle, réunie à l'église de Criel. – Visite des chapelles : de Saint-Nicolas de Maisoncelles, – de Notre-Dame au hameau de Mesnilval, – de Saint-Julien à Tréport, ancienne maladrerie, réunie à l'hôpital de la ville, d'Eu, – de Saint-Nicolas, ancienne maladrerie d'Eu, en ruine, – de Notre-Dame de Brueilly, – de Notre-Dame d'Estoquigny, – du Fresne, – de La Vauvais à Bellengreville, – de Saint-Charles au manoir du sieur de Beauval à Sainte-Agathe, – de Saint-Hubert à Saint-Nicolas d'Alihermont, – de Saint-André de Malvoisiue, – de Fumechon, – de Bretel à Vanchy, – de Mouy à Bailly, – de Saint-Antoine de Pelvert, – de La Mauduite, – de Saint-Nicolas des Rendus à Sauchay-le-Haut, – de Saint-Catald, – de Notre-Dame de Liesse à Saint-Martin en Campagne, – de Saint-Barthélémy au hameau de Puis, – de Bonne-Nouvelle à Neuville-le-Pollet, – de Saint-Léonard au hameau de Tibermont, paroisse d'Étran, – de Notre-Dame au manoir de La Heuse, – de La Haye-le-Comte en la paroisse des Ventes-d'Eavy, – du Clos Jacquet à Auffay, – de Saint-Thomas-sur-Sie, – de La Corbière et de Longuetuit-sur-Heugueville, – de La Madeleine à Sainte-Foy, – de Saint-Julien ei de Saint-Vigeforte à Arques, – de Janval, d'Épinay, – de Caudecoste à Dieppe, – de La Fresnaye à Mathoville, de Sainte-Anne du Mesnil à Mauquenchy, – de Bois-le-Borgne à Sigy, – de Sainte-Austreberte à Foutaine-le-Châtel, – de Maillemois à Blainville, – du Puis à Elbeuf-sur-Andelle, – du monastère du Tréport, – des prieurés de Rougecamp, – de Sainte-Croix du Tréport, – de Saint-Martin au Bosc, – de Pubel à Muchedent, – de l'hôpital de Saint-Louis à Criel. – Procès-verbaux et ordonnances signés par l'archevêque.

G. 740. (Registre.) – In-4°, 477 feuillets, papier.

**1716.** – Procès-verbaux de visite des églises et des doyennés de Foucarmont, Aumale, Neufchâtel, Bray, Gisors, par Mgr Claude-Maur d'Aubigné, accompagné de M. Urbain Robinet. – Ordonnances de l'archevêque, en conséquence desdits procès-verbaux. – Conférences à Sainte-Beuve-en-Rivière, Blangy, Richemont, Grandcourt, Foucarmont, Cailly, Aumale, Saint-Valéry, Gaillefontaine, Beaubec-la-Ville, Bully, Notre-Dame do Neufchâtel, Gournay, Lyons, Gisors. – Visites des chapelles : du Val-Dannoy à Fallencourt, – de Notre-Dame de la Délivrande à Montaimé, paroisse de Montagny, – de Saint-Samson au Catillon, – de Saint-Nicolas au hameau de Landelles à Bezancourt, – de Saint-François à Merval, – de Notre-Dame de Neufmarché, – de Sainte-Madeleine, hors la ville de Gournay, – de Notre-Dame de Campulay à Ménerval, – de Port-More à Flamets, – de La Houperie à Neuville-Ferrière, – de Saint-Antoine aux Bernardines de Neufchâtel, – de la Sainte-Trinité du Quenel à Saint-Saire, – de Montmorel à Sainte-Geneviève, – du Camp-Souverain aux Ventes-Saint-Rémy, – de Sainte-Marguerite de Martincamp à Bully, – de Sainte-Austreberte à Saint-Denis-le-Ferment, – de Saint-Lazare ancienne maladrerie réunie à l'hôpital de Saint-Joseph-des-Renfermés, – de Saint-Pierre de l'hôpital à Néaufle, – de Saint-Ouen de Gisors, – de Saint-Sauveur à Hendicourt, – de Saint-Adrien et de Saint-Germain à Morgny, – de Notre-Dame à la juridiction de Lyons, fondée pour la messe aux prisonniers, – de Saint-Eutrope au hameau de La Fontaine du Houx à Bezu-la-Forêt, – de Saint-Mathurin au hameau de Goupillières à Puchay, – de Saint-Louis à Touffreville, qu'on dit avoir été la première église du chapitre d'Écouis, et en laquelle il y avait encore douze stalles, – des prieurés de Beaussault, – de Saint-Fiacre de

Montlouvet, dit anciennement La Madeleine à Cuy, – de Sainte-Radegonde à Neufchâtel, – de Notre-Dame de Beaumont à Bernouville, – de Saint-Nicolas de Longchamp possédé par l'évêque de Gap, – de Saint-Aubin de Vilaines, dépendant du prieuré de Bonne-Nouvelle de Rouen, – de Saint-Jean au hameau de l'Essart-Mador à Lyons, dont le titulaire était chargé de tenir l'école pour le hameau, pour quoi on assure qu'il avait un logement, – de l'hôpital de Saint-Joseph-des-Remfermés de Gisors. – Procès-verbaux et ordonnances signés par l'archevêque.

G. 741. (Registre.) – In-4°, 443 feuillets, papier.

**1717.** – Procès-verbaux de visite des églises paroissiales et des chapelles des doyennés de Pavilly, Saint-Georges, Pont-Audemer, Bourgtheroulde, par Mgr Claude Maur d'Aubigné. – Ordonnances, en conséquence desdits procès-verbaux. – « Saint-Gourgon anciennement l'aumônerie de Saint-Georges de Boscherville : offrandes et évangiles que reçoivent les religieux le dimanche suivant la feste de Saint-Gourgon qui arrive au 9 septembre, auquel dimanche ils bénissent un pain qui y est présenté en grande cérémonie, accompagné d'instruments par un grand concours de jeunes gens, ce qui occasionne beaucoup de dissipations, danses et yvrongneries surtout dans la paroisse de Montigny. » – Conférences à Yerville, Pavilly, Valmartin, le Houlme, Saint-Martin de Boscherville, Saint-Paër, Notre-Dame de Gravanchon, Caudebec, Bourneville, Hauville, Illeville, Mauny, Saint-Denis-des-Monts, Thuit-Simer. – Visites des chapelles de Saint-Pierre au manoir de Soquence, – de Notre-Dame-de-la-Paix, – de Saint-Maur à Sahurs, – de Saint-Jean au manoir du seigneur du Resnel à Hénouville, – de Notre-Dame et de Saint-Onufre au manoir du Mesnil-Varin à Saint-Paër, – de Saint-Jacques sur le chemin de Rançon à Caudebec, – de Caillouville, – de Saint-Amand de Ganville à Saint-Wandrille, – de Saint-Pierre au Bosc à Maulévrier, – de Saint-Denis, à Notre-Dame de Gravanchon, – de Notre-Dame-de-la-Miséricorde à Barival près Caudebec, – de Saint-Julien, – de Sainte-Anne, – de Saint-Pierre dans le cimetière, – de Saint-Maur dans un autre cimetière, – de Saint-Léger, – de Saint-Clair, – de Saint-Léonard en la prison de Caudebec, – de Notre-Dame-de-Lorette à Saint-Maurice, – de Saint-Sulpice à Maromme, – de Saint-Héliér à Barentin, – de Saint-Georges et de Saint-François au manoir de Latréaumont *ibidem*, – de Saint-Thibaut au manoir du Mesnil-Durécu, – de Notre-Dame-de-Consolation au hameau de Fumechon à Saint-Austreberte, – de Saint-Viner à Bretteville, – de Saint-Laurent, – de Saint-Remi près les halles, – de La Trinité De La Gueulerie, – de Saint-Denis au hameau de Basnage à Pavilly, – de Saint-Sauveur au château de Groffy à Butot, – de Notre-Dame-de-la-Déivrande au hameau Gris à Saint-Pustreberte, – de Saint-Jacques au hameau de La Milleraye, – de Cotecoste, à Sierville, – de Saint-Maur près Clères, de Saint-André au hameau de la Chapelle de Bouville, – de Saint-Gilles, – de Sainte-Anne dans un fort sur le bord de la rivière au hameau de La Fontaine à Notre-Dame de Varangeville, – de Sainte-Austreberte à Duclair, – de Notre-Dame-de-la-Déivrande à Sainte-Thomas-la-Chaussée, – des prieurés de Saint-Maur dans la forêt de Brotonne, – de Saint-Silvestre à Clères, – de la commanderie de Saint-Antoine à Panneville, – de l'hôpital de Saint-Louis de Caudebec. – Procès-verbaux et ordonnances signés par l'archevêque.

G. 742. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1750-1754.** – État du clergé séculier et régulier du diocèse de Rouen ; dates de la nomination des curés aux cures ; de l'approbation et du renouvellement d'approbation des vicaires, confesseurs et prédicateurs. – « Règlement du diocèse de Rouen pour l'approbation des réguliers. Monseigneur l'archevêque de Rouen désirant s'assurer de plus en plus des talents et de la régularité des religieux à qui il confie les pouvoirs de prêcher et de confesser dans son diocèse a jugé à propos d'ordonner ce qui suit : 1° On tiendra au secrétariat un grand registre où seront inscrits les noms, surnoms, âges, demeures de tous les réguliers, approuvés dans le diocèse tant pour la prédication que pour la confession ; on y marquera aussi, autant que faire se pourra, les endroits où ils auront demeuré et travaillé depuis qu'ils sont prêtres. » – Recteur du collège de Rouen, Claude Hervé de Montaigu ; principal de Joyeuse, Jean-Charles Vicaire ; supérieur du noviciat, Adrien de Mingrival ; recteur du collège de la ville d'Eu, Charles Regnault ; supérieur du collège de Dieppe, Charles-Jacques Cornu ; après lui, Claude-Charles-Joseph Nau. – Indication des lettres de desservice ; liste des gradués sur l'archevêché. – Stations à la cathédrale, au Havre, à Dieppe, Caudebec, Gisors, Eu, Aumale, Neufchâtel, Gournay, Lyons, Bolbec, Yvetot, Andely, Neuville-le-Pollet, Elbeuf, Gaillon ; mention des prédicateurs choisis pour faire les dites stations. – Ordinations : en septembre 1749, 41

prêtres ; à Pâques 1750, 28 ; en septembre 1750, 51 ; à Pâques 1751, 28 ; en septembre 1751, 39 ; à Pâques 1752, 44, entre autres Anne-Pierre Godart de Belbeuf ; en septembre 1752, 33 ; à Pâques 1753, 33 ; en septembre 1753, 44 ; à Pâques 1754, 33 ; en septembre 1754, 36. – *Exeat* accordés.

G. 743. (Registre.) – Grand in-folio, 147 feuillets, papier.

**1755-1759.** – État du clergé séculier et régulier du diocèse de Rouen. – Plus d'indication des stations. – Liste des gradués sur l'archevêché : Nicolas-Antoine-Charles Prevost, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vicaire à Saint-Vivien de Rouen ; Pierre Terrée, septenaire de l'Université de Caen et ancien recteur ; François-Pierre Fournier, Robert-François Arnoult, docteurs de Paris ; Jean-Jacques-François Godard, septenaire de l'Université de Caen ; Pierre Baillard Descours, prêtre, conseiller au Parlement de Normandie, maître ès arts de Caen. – Ordinations : à Pâques 1755, 41 prêtres ; en septembre 1755, 35 ; à Pâques 1755, 35 ; en septembre 1756, 39 ; à Pâques 1757, 37 ; en septembre 1757, 26 ; à Pâques 1758, 27 ; en septembre 1758, 35 ; en septembre 1759, 82. – *Exeat* accordés.

G. 744. (Registre.) – Grand in-folio, 143 feuillets, papier.

**1760-1764.** – État du clergé séculier et régulier du diocèse de Rouen. – Liste des gradués sur l'archevêché : Pierre Lambert, docteur en théologie de la Faculté de Montpellier ; Marie-Joseph-Alexandre Levisse de Montigny, licencié en Sorbonne ; Antoine Mathieu, maître ès arts en l'université de Paris, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, – Nicolas Hébert et Marie Maupas, professeurs septennaires en l'Université de Paris ; Jacques-Étienne-Vincent de Martonne de Vergetot, diacre du diocèse de Rouen, bachelier en théologie de la Faculté de Paris. Ordinations : – à Pâques 1760, 57 prêtres ; en septembre 1760, 42 ; à Pâques 1761, 29 ; en septembre 1761, 42 ; à Pâques 1762, 24 ; en septembre 1762, 25 ; à Pâques 1763, 26 ; en septembre 1763, 20 ; à Pâques 1764, 32 ; en septembre 1764, 16. – *Exeat* accordés.

G. 745. (Registre.) – Grand in-folio, 174 feuillets, papier.

**1765-1769.** – État du clergé séculier et régulier du diocèse de Rouen. – Liste des gradués sur l'archevêché : Marc-Toussaint Voisin, docteur en théologie de la Faculté de Paris, au séminaire de Joyeuse, ensuite curé de Boisguillaume ; Pierre-Joseph Blanquet, bachelier de Paris, vicaire de Saint-Remi de Dieppe, curé de Saint-Vivien de Rouen le 23 juin 1769 ; Louis Guilbert de Nogiers, maître ès arts en l'Université de Paris, sous-principal au collège de Navarre ; Jean-Jacques Valentin, bachelier en théologie, vicaire de Saint-Denis de Rouen, curé de Saint-Sever en 1769 ; Christophe Gadbled, prêtre du diocèse d'Avranches, bachelier en théologie de l'Université de Paris, professeur septenaire au collège des arts en l'Université de Caen ; Pierre Lévêque, du diocèse de Bayeux, professeur septenaire en la même Université. – Ordinations : à Pâques 1765, 26 prêtres ; en septembre 1765, 36 ; à Pâques 1766, 28 ; en septembre 1766, 17 ; à Pâques 1767, 18 ; en septembre 1767, 19 ; à Pâques 1768, 21 ; en septembre 1768, 22 ; à Pâques 1769, 36 ; en septembre 1769, 25. – *Exeat* accordés.

G. 746. (Registre.) – Grand in-folio, 200 feuillets, papier.

**1780-1784.** – État du clergé séculier et régulier du diocèse de Rouen. – Liste des gradués sur l'archevêché : Jacques-Augustin Massif, maître ès arts de Paris, licencié en théologie, vicaire de Canteleu, ensuite curé de Saint-Étienne de Fécamp ; Jean-Baptiste Dubosc, maître ès arts de Paris, professeur septenaire, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, plus tard, chanoine de la cathédrale de cette ville ; Jean-François Trechet, bachelier de Sorbonne, vicaire de Sanvie, plus tard, curé Jacques Lambert Bin, maître ès arts, professeur septenaire de Caen, chanoine d'Andely ; Louis-François Le Manissier, professeur septenaire à Caen ; François-Martin de Boisville, maître ès arts de l'Université de Paris, chanoine de Rouen ; Antoine Gaudebout, maître ès arts en la même Université, vicaire de Neufchâtel, plus tard curé d'Andely ; Jean-Baptiste Quevremont, maître ès arts en la même Université, professeur septenaire ; Philippe-Thomas Taveau, maître ès arts en l'Université de Caen, professeur au collège du Havre, plus tard, curé d'Héberville. – Ordinations : à Pâques 1780, 17 prêtres ; en septembre 1780, 51 ; à Pâques 1781, 14 ; en septembre 1781, 33 ; à

Pâques 1782, 27 ; en septembre 1782, 27 ; en septembre 1782, 42 ; à Pâques 1783, 27 ; en septembre 1783, 38 ; à Pâques 1784, 25. – *Exeat* accordés.

G. 747. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1785-1789.** – État du clergé séculier et régulier du diocèse de Rouen. – Liste des gradués sur l'archevêché : Louis Chrétien, professeur septenaire et maître ès arts de l'Université de Caen ; François Fournot, maître ès arts de l'Université de Paris, aumônier de l'hôpital des Gardes-Françaises ; Jean-Baptiste-François Richer, maître ès arts de la même Université, vicaire de Gouneville. – Ordinations : en septembre 1784, 37 prêtres ; en décembre 1784, 12 ; à Pâques 1785, 22 ; en septembre 1785, 39 ; à Pâques 1786, 19 ; en septembre 1786, 36 ; en décembre 1786, 8 ; à Pâques 1787, 14 ; en septembre 1787, 33 ; à Pâques 1788, 12 ; en septembre 1788, 26 ; à Pâques 1789, 29. – *Exeat* accordés.

G. 748. (Liasse.) – 136 pièces, papier.

**1745-1749.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Liste des clercs promus à la tonsure, aux ordres mineurs, au sous-diaconat, au diaconat et à la prêtrise. – Indication du lieu de leur naissance, et du séminaire ou du couvent d'où ils sortent. – Présentations aux ordres : par François Putot et Lazar Chambroy, prévôts généraux de la congrégation des chanoines réguliers, abbés de Sainte-Geneviève de Paris ; – par frère Chrysologue de Saint-Bernard, provincial de la province Saint-Yves des Pénitents du tiers ordre ; – par François Saucier, prieur de N.-D. de Lile, ordre de Prémontré ; – par Charles de Tourres, prieur de Sainte-Croix de Caen ; – par François Pasquier, prieur des Jacobins d'Évreux ; – par Pierre Huart, correcteur des Minimes de Rouen. – Dimissoires délivrés par Gaspar de Thomas de La Valette, administrateur de l'archevêché de Lyon, le siège vacant ; – par Louis-François Gabriel, évêque d'Amiens ; – par Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux ; – par René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais ; – par Gilbert de Montimorin de Saint-Hérem, évêque de Langres ; – par M. de Girardeau, vicaire général de l'évêque d'Évreux. – Sceaux et signatures.

G. 749. (Liasse.) – 74 pièces, papier.

**1750-1753.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations de clercs aux ordres : par frère Sixte Ambuel, ministre provincial des Récollets de la province Saint-Denis-en-France ; – par frère Tiburce Burat, définitiveur général de la même province. – Dimissoires délivrés par : Étienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais ; – par François-Alexandre de Cardevac de Gouy, évêque de d'Elne. – Sceaux et signatures. – Liste des sujets présentés par l'abbé de la Rue, grand trésorier de l'église métropolitaine de Normandie, à Mgr l'archevêque de Rouen pour jouir des places gratuites fondées au séminaire archiépiscopal par M. de Séricourt. – Listes des clercs présentés aux ordres par les séminaires de Joyeuse et de Saint-Nicaise : par le premier, 2 pour la prêtrise, 5 pour le diaconat, 7 pour le sous-diaconat, 1 pour les ordres, en 1753 ; par le second, à Pâques 1752, 5 pour la prêtrise, 18 pour le diaconat, 14 pour le sous-diaconat, 14 pour les ordres mineurs. – Frère Jacques Mac-Mahon, irlandais, reçu prêtre en 1752.

G. 750. (Liasse.) – 80 pièces, papier.

**1754.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres ; par Sixte Ambuel, provincial des Récollets de la province de Saint-Denis-en-France ; – par Louis-Charlemagne Fontaine, prieur de Jumièges ; – par Jean-Baptiste Duval, prieur de Saint-Wandrille ; – par Pierre-Claude de Boisvallée, sous-prieur de Fécamp. – Dimissoires accordés par Arthur-Richard Dillon, évêque d'Évreux, et par Charles-Louis de Froullay, évêque du Mans. – Sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Rose, vicaire général.

G. 751. (Liasse.) – 121 pièces, papier.

**1755.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par Frère Chrysologue de Saint-Bernard, provincial des Pénitents de la province Saint-Yves ; – par frère Pblippe de La Cour, prieur d'Ardennes au diocèse de Bayeux ; – par Thomas Bernard, prieur de Lilledieu. – Dimissoires accordés : par Arthur-Richard Dillon, évêque d'Évreux ; – par Charles-

Louis de Froullay, évêque du Mans – Sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Rose, vicaire général.

G. 752. (Liasse.) – 133 pièces, papier.

**1756.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par frère Chrysologue, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves-en-France ; – par Claude de Vissant, définitiveur des Minimes de la province de Paris ; – par Louis Chaubert, abbé de Sainte-Geneviève de Paris. – Dimissoire accordé par Etienne René Potier de Gesvres, cardinal, évêque de Beauvais et pair de France. – Sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Rose, vicaire général.

G. 753. (Liasse.) – 49 pièces, papier.

**1757.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentation aux ordres par Jean-Louis Bertrand, professeur en théologie, sous-prieur du couvent des Jacobins de Rouen. – Dimissoire accordé par Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches ; – sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Rose, vicaire général.

G. 754. (Liasse.) – 84 pièces, papier.

**1758.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par frère Jean Climaque de Saint-Pierre et Saint-Paul, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves-en-France ; – par Nicolas Henry, provincial des Récollets de la province de Saint-Denis ; – par Charles-Marie de Belloy, prieur de Bellosanne. – Lettre de M. Foucher à M. Urbain Robinet, grand vicaire de l'archevêché, en faveur de M. Coupé, professeur de Paris, qui désirait recevoir le sous-diaconat à Rouen. – Certificats de curés en faveur d'ordinands. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Rose, vicaire général.

G. 755. (Liasse.) – 91 pièces, papier.

**1759.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Commission adressée par M. Dandigné, grand vicaire de monseigneur de La Rochefoucauld, à M. Noël, curé de Tourville-sur-Seine, doyen de Périers, pour informer du titre patrimonial et clérical de Louis ; Barbey, acolyte, de la paroisse de Gouy. – Information faite par ledit curé en vertu de ladite commission. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Rose, grand vicaire de l'archevêché.

G. 756. (Liasse.) – 152 pièces, papier.

**1960.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par frère Chrysologue de Saint-Bernard, provincial des Pénitents de la province de Sains-Yves ; – par Louis de Quesnes, abbé de Foucarmont ; – par Toussaint Lorrain, prieur de Notre-Dame-du-Vœu ; – par Nau, supérieur de l'Oratoire de Dieppe. – Dimissoires accordés : par Louis-Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux ; – par Henri-Ignace de Brancas, évêque de Lisieux ; – sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Rose Bordier, Marescot, grands vicaires de l'archevêché.

G. 757. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

**1761.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par Charles-François de Lorme, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Pierre Lenfant, prieur de Fécamp ; – par Carton, prévôt de Beaulieu ; – par Michel-Jean-Demelle, prévôt de Bourgachard ; – par Denavit, supérieur de la communauté de Saint-Sulpice de Lisieux. – Dimissoires accordés par Louis-Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux ; – sceaux et signatures. – Certificats en faveur d'ordinands, délivrés : par D. Lerat, principal du collège de Justice ; – par Etienne Robert, premier archiprêtre de Paris, curé de Sainte-Marie-Madeleine en la cité ; – par de La Roue, docteur en théologie, curé de Saint-Cosme et Saint-Damien, à Paris. – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Rose, Sehier, Marescot, Ruellon, Terrisse, grands vicaires de l'archevêché.

G. 758. (Liasse.) – 144 pièces, papier,

**1762.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par André Mayneaud de La Tour, prieur des chanoines réguliers de la maison royale de Paris, ordre de Sainte-Croix ; – par Charles-François de Lorme, abbé de Sainte-Geneviève ; – par Raymond Courrégés, provincial des Récollets de la province de Saint-Denis-en-France ; – par Louis de Saint-François, ex-provincial et prieur des Carmes de Rouen ; – par Holleville, assistant de la congrégation de la Mission, par Carton, prévôt de Beaulieu. – Certificat en faveur d'un ordinand, délivré par M. Asselin, principal du collège de Harcourt ; – sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Rose, Sehier, Marescot, Ruellon, grands vicaires de l'archevêché.

G. 759. (Liasse.) – 126 pièces, papier.

**1763.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par André Mayneaud de La Tour, prieur des chanoines réguliers de la maison royale de Paris, ordre de Sainte-Croix ; – par Jacquier, supérieur général de la congrégation de la Mission ; – par Charles-François de Lorme, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Toussaint Lorrain, prieur de Notre-Dame-du-Vœu ; – par frère Damien, supérieur des Capucins d'Évreux. – Dimissoires accordés par Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux ; – sceaux et signatures. – Lettre de M. de Layaur, officiai et vicaire général d'Évreux ; prière à l'archevêque de Rouen de conférer les saints ordres aux clercs du diocèse d'Évreux qui ont été admis « en l'absence de monseigneur de Lezay que l'état de sa santé a obligé d'aller prendre l'air natal. » – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Sehier, Marescot, Esmangard, grands vicaires de l'archevêché.

G. 760. (Liasse.) – 80 pièces, papier.

**1764.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par Charles de Courcy, docteur en théologie, vicaire provincial des Frères Mineurs de la province de Paris ; – par Charles-François de Lorme, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Louis de Quesnes, abbé de Foucarmont ; – par Toussaint Lorrain, prieur de Notre-Dame-du-Vœu ; – par Louis Robbé, prieur de Saint-Ouen de Rouen ; – par Jean Painel, prieur de Lille-dieu ; – par Regnaudin, prieur de Grandmont ; – par Norbert Duclos, prieur des Carmes de Rouen ; – par Brunier, prieur des Deux-Amants ; – sceaux et signatures. – Lettre d'envoi d'une liste d'ordinands, par Jacquier, supérieur général de la congrégation de la Mission. – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Sehier, Esmangard, Marescot, grands vicaires de l'archevêché.

G. 761. (Liasse.) – 81 pièces, papier.

**1765.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Bulletins de naissance. – Présentations aux ordres : par Jean Climaque de Saint-Pierre et Saint-Paul, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves ; – par Charles-François de Lorme, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Jean-Mathieu Bourassé, prieur du grand couvent et collège royal des Augustins de Paris ; – par Toussaint Lorrain, prieur de Notre-Dame-du-Vœu ; – sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Sehier et Marescot, grands vicaires de l'archevêché.

G. 762. (Liasse.) – 148 pièces, papier

**1766.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentation aux ordres par frère Chrysologue de Saint-Bernard, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves. – Dimissoire accordé par Louis-Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux ; – sceaux et signatures. – Commission pour informer de titres cléricaux et patrimoniaux ; – informations faites en conséquence. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Marescot, grand vicaire de l'archevêché. – François-Philippe Gourdin, né le 8 novembre 1739, acolyte en septembre 1765, promu au diaconat en 1766, de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît.

G. 763. (Liasse.) – 86 pièces, papier.

**1767-1769.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par frère Bon-Paul Laisné, provincial des Frères Mineurs de la province de France ; – par Chrysologue de Saint-Bernard, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves ; – par Etienne Viallet, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Paul Dortigue, abbé de Beaubec ; – par Philippe Bourdon, prieur

de Saint-Ouen ; – par Clément de Valognes et Henri d'Eu, gardiens des Capucins ; – par Marin Favé, supérieur des Frères Mineurs ; – par Louis Dolbec, prieur des Carmes de Rouen ; – par Huart, prieur de Jumièges ; – par Jacques Fournier, prieur du grand couvent des Ermites de Saint-Augustin de Paris ; – par Georges Courcol, prieur de Montreuil. – Certificats de bonne vie et mœurs, délivrés : par Christophe de Reaumont, archevêque de Paris ; – par Joseph-François de Malide, évêque d'Avranches ; – sceaux et signatures. – Certificats d'admission aux ordres, signés par MM. Marescot, Osmont, Bordier, grands vicaires de l'archevêché de Rouen.

G. 764. (Liasse.) – 74 pièces, papier.

**1770.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Jean Climaque de Saint-Pierre et Saint-Paul, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves ; – par Bon-Paul Laisné, provincial des Frères Mineurs de la province de France ; – par Pierre Chauvier, vicaire général de l'ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption des captifs ; – par Norbert Duclos, prieur des Carmes ; – par Bernard de Granville, gardien des Capucins de Rouen ; – par Toussaint Lorrain, prieur de l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu. – Dimissoire accordé par Louis-Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux ; – sceaux et signatures. – Informations de titres cléricaux. – Certificats de bonne vie et mœurs, délivrés par les curés. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Bordier, grand vicaire de l'archevêché.

G. 765. (Liasse.) – 82 pièces, papier.

**1771.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Raymond Courrégés, provincial des Récollets de la province de Saint-Denis-en-France ; – par Jean Climaque de Saint-Pierre et Saint-Paul, provincial des Pénitents de la province Saint-Yves ; – par Bon-Paul Laisné, provincial des Frères Mineurs de la province de France ; – par Norbert Duclos, prieur des Carmes de Rouen ; – par Michel-François Blondeau, prieur de Saint-Georges de Bocherville. – Dimissoire accordé par Mgr Albert de Lezay-Marnésia, évêque d'Évreux ; – sceaux et signatures. – Informations de titres cléricaux. – Certificats de bonne vie et mœurs, délivrés par les curés. – Lettre adressée à Mgr de La Rochefoucauld par M. Halbout, curé de Saint-Denis de Lillebonne, pour le prier d'envoyer quelqu'un pour bénir la chapelle de l'hôpital de Lillebonne ; le duc de Harcourt et les habitants attendent depuis plus de trois mois. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Bordier, grand vicaire de l'archevêché.

G. 766. (Liasse.) – 106 pièces, papier.

**1772.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Jean Climaque de Saint-Pierre et Saint-Paul, provincial des Pénitents de la province de Saint-Yves ; – par Raymond Courrégés, provincial des Récollets de la province de Saint-Denis ; – par François-Maurice Pichault, aumônier et prédicateur du Roi, général de l'ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption des captifs ; – par Étienne Viallet, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Charles-François de Rouen ; – par Bernard de Grandville, gardiens des Capucins de Rouen ; – par Louis de Quesnes, abbé de Foucarmont ; – par Corel, prévôt de Saint-Laurent en Lyons ; – sceaux et signatures. – Lettre de l'abbé de Belbeuf, en faveur d'un frère pénitent de la province de Normandie. – Liste des sujets présentés par M. de La Rue, grand trésorier de l'église métropolitaine de Rouen, pour les places fondées au séminaire archiépiscopal par M. de Séricourt. – Informations de titres cléricaux. – Certificats de bonne vie et mœurs, délivrés par les curés. – Certificats d'admission aux ordres, signés par M. Bordier, grand vicaire de l'archevêque.

G. 767. (Liasse.) – 103 pièces, papier.

**1773.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Bon-Paul Laisné, provincial des Frères Mineurs de la province de France ; – par Chrysologue Blondel, vicaire général des Pénitents de la congrégation de France ; – par Norbert Duclos, prieur des Carmes de Rouen ; – sceaux et signatures. – Informations de titres cléricaux ; – bans d'ordinands ; – certificats de bonne vie et mœurs, délivrés par les curés. – Lettre de l'archevêque d'Angoulême par laquelle il sollicite de l'archevêque de Rouen une place gratuite au séminaire en faveur du fils d'un officier invalide.

G. 768. (Liasse.) – 76 pièces, papier.

**174.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Clément de Valognes, gardien des Capucins ; – par Norbert Duclos, prieur des Carmes de Rouen ; – par Vincent Quentin et Donat Breton, assistants généraux des Pénitents de la congrégation de France ; – sceaux et signatures. – Informations de titres cléricaux ; – bans d'ordinands. – Certificats de bonne vie et mœurs, délivrés par les curés.

G. 769. (Liasse.) – 139 pièces, papier.

**1775-1778.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Jacques Schmit, provincial des Récollets de la province de Saint-Denis ; – par Martin-Joseph d'Haisne, provincial des Frères Mineurs de la province de France ; – par Chrysologue Blondel, vicaire général des Pénitents de la congrégation de France ; – par Toussaint Lorrain, prieur de Notre-Dame-du-Vœu ; – par Jean Damascène, vicaire des Capucins de Rouen. – Informations de titres cléricaux ; – bans d'ordinands. – Certificats de bonne vie et mœurs, délivrés par les curés.

G. 770. (Liasse.) – 73 pièces, papier.

**1779-1780.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Joseph Poncet, provincial des Frères Mineurs de la province de France ; – par Maurice Pichault, aumônier et prédicateur du Roi, général des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité de la Rédemption des captifs ; – par Jean-Paul Dortigue, abbé de Beaubec ; – par Norbert Duclos, prieur des Carmes de Rouen ; – par Toussaint Lorrain, prieur de Notre-Dame-du-Vœu ; – sceaux et signatures. – Certificat de M. Maciet, secrétaire de l'évêché de Meaux et de Mgr Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évoque dudit Meaux, premier aumônier de Madame Adélaïde de France, en faveur de Jean-Joseph Bodard, chapelain du duc de Montmorency. – Informations de titres cléricaux. – Bans d'ordinands.

G. 771. (Liasse.) – 122 pièces, papier.

**1781-1782.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Joseph Poncet, provincial des Frères Mineurs ; – par André-Guillaume de Géry, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Pierre Chauvier, général des chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la Rédemption des captifs, conseiller aumônier et prédicateur du Roi. – Bans d'ordinands : MM. Barthélemy Bellefontaine, – Nicolas Bigot, – Jacques Crevel, – Nicolas Delassise, – Thomas-Bernard Desnoyers, – Pierre-Denis Heaume, – Jean-Baptiste Huault, – Laurent, – François Lemarchand, – Guillaume Lemetais, – Armand-Florentin Le Page, – Augustin Olive, – Thomas-François Petit seigneur, – Pierre Tiannot, etc., lesdits bans signés par les curés. – Visa du certificat d'un curé par M. Dargnies, vicaire général de Mgr Louis-Charles de Machault, évêque d'Amiens, revêtu du sceau de ce prélat.

G. 772. (Liasse.) – 132 pièces, papier.

**1783.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Pierre Chauvier, général de l'ordre des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité de la Rédemption des captifs ; – par Guillaume de Géry, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Joseph-Marc de Laurencin, docteur en théologie, abbé de Foucarmont ; – par Victor Payen, abbé des Carmes ; – par Agathangèle de Saint-Athanase, prieur des Carmes déchaussés de Rouen ; – sceaux et signatures. – Liste des étudiants admis aux ordinations de Pâques : séminaire Saint-Nicaise, 5 prêtres, 8 diacres, 9 minorés, 11 tonsurés ; – séminaire Joyeuse, 2 diacres, 4 sous-diacres, 3 minorés. – Bans d'ordinands.

G. 773. (Liasse.) – 53 pièces, papier.

**1784.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres par Joseph-François-Marc de Laurencin, abbé de Foucarmont, etc. – Bans d'ordinands. – Liste des personnes présentées aux ordres de Pâques : 48 pour la prêtrise, 47 pour le diaconat, dont 2 réguliers, 50 pour le sous-diaconat, dont 9 réguliers, 20 pour les ordres mineurs, dont 7 réguliers, 24 pour la tonsure, dont 2 réguliers.

G. 774. (Liasse.) – 79 pièces, papier.

**1785.** – Ordinations du diocèse de Rouen, – Présentations aux ordres : par Vincent Jannin, vicaire général des Pénitents de la congrégation de France ; – par Courtin, prieur de Notre-Dame-du-Vœu et vicaire général de l'ordre de Cîteaux en la province de Normandie ; – par Victor Payen, prieur des Carmes de Rouen ; – par Jean-Paul Dortigue, abbé de Beaubec. – Dimissoires accordés : par Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bonteville, évêque de Grenoble ; – par Jules-Basile Ferron de La Ferronnays, évêque de Lisieux ; – par Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse ; – par François de Bonal, évêque de Clermont ; – par François de Narbonne, évêque d'Évreux, premier aumônier de madame Victoire ; – par Anne-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; – par Alexandre-César d'Anterrosches, évêque de Condom ; – par Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres ; – par François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais ; – par Louis-Charles, évêque d'Amiens ; – sceaux et signatures. – Bans d'ordinands.

G. 775. (Liasse.) – 134 pièces, papier.

**1786.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par les supérieurs de l'Oratoire de Dieppe ; – par Vincent Jannin, vicaire général des Pénitents de la congrégation de France ; – par Joseph-François-Marc de Laurencin, abbé de Foucarmont ; – par Claude Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Bernard Sirot, prieur des Carmes ; – par Calixte de Saint-Théodose, prieur des Carmes déchaussés de Rouen. – Dimissoires accordés : par Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches ; – par Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux ; – par François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais ; – par Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons ; – par Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres ; – par Alexandre-César d'Anterrosches, évêque de Condom ; – par Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; – par François de Narbonne, évêque d'Évreux ; – par Seignelai Colbert de Castle-Hill, évêque de Rhodéz ; – par Emmanuel-Louis de Grossolles de Flamarens, évêque de Périgueux ; – par Claude-Marie Ruffo des comtes de Larie, évêque de Saint-Flour ; – par Gabriel Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Mâlo ; – par Jean-Armand de Roquelaure, évêque de Senlis ; – par Georges Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne ; – sceaux et signatures. – Bans d'ordinands.

G. 776. (Liasse.) – 135 pièces, papier.

**1786-1787.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Dimissoires accordés : par Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon ; – par Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches ; – par Alexandre-François d'Anterrosches, évêque de Condom ; – par Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; – par François de Narbonne, évêque d'Évreux ; – par Antoine de Malvin de Montaret, évêque de Lyon ; – par Antoine-Eléonor-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris ; – par Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Séez ; – par Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens ; – par Hugues-François de Regnault de Bellescize, évêque de Saint-Brieuc ; – sceaux et signatures. – Bans d'ordinands. – Liste des personnes présentées aux ordres de Pâques 1786 par le séminaire Saint-Nicaise : 2 pour la prêtrise, 9 pour le diaconat, 11 pour les ordres mineurs, 14 pour la tonsure.

G. 777. (Liasse.) – 114 pièces, papier.

**1788-1789.** – Ordinations du diocèse de Rouen. – Présentations aux ordres : par Vincent Jannin, vicaire général des Pénitents de la congrégation de France ; – par Claude Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève de Paris ; – par Paul Dortigue, abbé de Beaubec ; par Philippe-Nicolas Dupont, prieur du Bec-Hellouin. – Bans d'ordinands.

G. 778. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin.

**1632-1678.** – Lettres d'ordres (tonsure, sous-diaconat, diaconat, prêtrise) délivrées à Marc de Challon, de Saint-Maclou de Rouen, fils du sieur de Mesgremont et de Béatrice de Challon, et à Jean Desjardins, l'un et l'autre chanoines de Rouen : par l'archevêque François de Harlay ; – par Jean-Pierre Camus, évêque du Bellay, son vicaire général ; – par Philippe, évêque de Lisieux, ayant fait les ordres pour ledit archevêque ; – par Rouxel de Médavy, les ordres ayant été faits pour lui par Baudry de Piencourt, évêque de Mende ; – par Henri de Baradat, évêque de Noyon, pair de

France ; – par François de Péricard et Gilles Boutault, évêques d'Évreux. – Ordinations célébrées le plus souvent en l'église cathédrale, parfois à Saint-Vivien, en l'église du collège de l'archevêque, à Saint-Ouen de Rouen, en la chapelle des Jésuites et en celle des religieuses hospitalières de Pontoise. – Pièces signées par Morange, vicaire général de Mgr de Harlay, par Étienne de Fieux et François Mascranny, vicaires généraux de Mgr de Médavy, et par Mgr de Baradat, évêque de Noyon. – Petit sceau de la Cour archiépiscopale.

G. 779. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

**1680-1730.** – Lettres d'ordres délivrées : par Pierre de Gondy, évêque de Paris ; – par Louis d'Aquin, évêque de Sées ; – par l'archevêque Rouxel de Médavy, sous sa signature et celle de ses vicaires généraux ; – par ses successeurs Colbert, Claude-Maur d'Aubigné ; – par l'évêque d'Avranches, pour Armand Bazin de Besons ; – par Jean-Louis de Bouchet de Souches, évêque et comte de Dol, le siège archiépiscopal vacant ; – par les vicaires généraux de Mgr l'archevêque de Tressan : MM. Caulet, Bridelle, Lastie de Saint-Jal, les ordres étant célébrés pour lui, soit dans la chapelle de l'archevêché, soit dans celle du séminaire archiépiscopal ; – par Flodoard Moret de Bourchenu, évêque de Vence ; – par Charles-Antoine de La Roche-Aymon, évêque de Sarepta, suffragant du siège de Limoges ; – par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé. – Approbation de titres cléricaux par MM. Routier, de La Hogue, Papavoine, Lyard, vicaires généraux du chapitre de Rouen, le siège vacant. – Sceaux et signatures.

G. 780. (Liasse.) – 116 pièces, papier.

**1730-1734.** – Lettres d'ordres délivrées : par Charles-Gaspar-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris ; – par Pierre, évêque d'Amiens ; – par l'archevêque de Rouen, Louis de Lavergne de Tressan ; – par son successeur Nicolas de Saulx-Tavanes, sous la signature de ses vicaires généraux : Bridelle, Terrisse, Canillac, comte de Lyon, de Chaviron, les ordres étant célébrés pour l'archevêque de Rouen, soit dans la chapelle de l'archevêché, soit dans l'église des Augustins, par Henri Constance, évêque de Maçon ; – par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé ; – sceaux et signatures. – En 1732, Pierre Saunier, d'Aumale, prêtre, André Marescot, sous-diacre. – En 1733, Joseph-Guy Dufour, de Salmonville-la-Rivière, tonsuré.

G. 781. (Liasse.) – 153 pièces, papier.

**1735-1736.** – Lettres d'ordres délivrées par Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, sous sa signature et celle de Terrisse, l'un de ses vicaires généraux, les ordres étant célébrés soit dans l'église des Augustins de Rouen, soit dans celle de l'archevêché, soit enfin dans l'église de Saint-Maclou de Pontoise, par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, ou par ledit archevêque ; – secrétaires de Mgr de Saulx-Tavanes : Le Gay, Saas ; – sceaux et signatures ; – Louis Du Caron de Flumesnil, André Marescot, de Duclair, prêtres ; – Jacques de Monsures, Pierre Heuzé, de Saint-Pierre-en-Port, sous-diacres ; – Pierre-Marie de Becdelièvre, Louis-Antoine Toustain de Richebourg, d'Aubevoie, Vincent Charlemagne, fils du sieur du Boulet et de Suzanne Le Cerf de LaViéville, de Beuzeville, Gabriel Malherbe, de Tracy-sur-Mer, tonsurés. – Mentions : de Pierre-Georges de Récusson, fils du sieur de Hattentot et de Marie-Anne Le Couturier ; – de Louis-Jérôme de Boutehen, fils du sieur Des Landes et de Marie-Catherine Thirel ; – de François Grenier, de Gueures ; – de François Busnel, de Braquetuit.

G. 782. (Liasse.) – 122 pièces, papier.

**1737-1738.** – Lettres d'ordres délivrées par Mgr de Saulx-Tavanes, sous sa signature et celle de ses secrétaires Saas et Le Gay, les ordres étant célébrés soit dans la chapelle de l'archevêché, soit dans l'église de Notre-Dame de Meulan ; – sceaux et signatures. – Nicolas Ango, chanoine régulier du Val-aux-Grés, prêtre ; – Pierre-Hector Lemaître de Manneville, de Saint-Godard de Rouen, Jean-Baptiste-Polycarpe de La Rue, fils du sieur de L'Espinay, du Boscgeffroy, Louis de Montillet, fils de Claude et de Claudine Le Fèvre, de Chambilly, au diocèse d'Autun, Louis-François Cotton, fils du sieur Des Houssayes et de Marie-Anne de La Motte, de La Neuville-Chant-d'Oisel, Jules-César Des Marets, fils du sieur de Tancerville, de Saint-Germain-les-Essours, Jacques-Abraham

Avice de Lestang, François-Bernard d'Ailly, Jacques-Michel Geoghehan, Jean-François Maquinehan, tonsurés.

G. 783. (Liasse.) – 97 pièces, papier.

**1739.** – Lettres d'ordres délivrées : par Mgr Louis-François Gabriel, évêque d'Amiens ; – par Mgr de Saulx-Tavanes, sous sa signature et celle de ses secrétaires, MM. Saas et Le Gay, les ordres étant célébrés en la chapelle du palais archiépiscopal ; – sceaux et signatures. – Ordres célébrés, par permission de l'archevêque, par François, duc de Fitz-James, pair de France, évêque de Soissons, en l'église de Notre-Dame d'Arques et dans celle de Saint-Laurent d'Eu : – Jacques-David Neveu Des Valtiers, d'Auffay, diacre ; – Alexis-Nicolas Hellouin de Ménibus d'Alaincourt, de la paroisse de Saint-Laurent de Rouen, sous-diacre.

G. 784. (Liasse.) – 138 pièces, papier.

**1740-1741.** – Lettres d'ordres délivrées par Mgr de Saulx-Tavanes, sous sa signature et celle de ses secrétaires, MM. Saas et Le Gay. – Ordres célébrés en la chapelle du palais archiépiscopal : – François-Jean Aubry, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, Joseph-Dominique d'Imbleval de Valaincourt, de Fresnoy-en-Campagne, Jean-Baptiste-Blaise Ruellon, prêtres ; – Pierre-Marie Le Boucher, fils de Pierre Le Boucher, sieur d'Hérouville et de Bonne Duval, de la paroisse de Blaqueville, sous-diacre ; – Adrien-Claude de Mondion de Valliquerville, acolyte ; – Charles-François-Henri Yvelin de Béville, fils de François-Henri Yvelin de Béville et de demoiselle Rose Le Marchand, de Caudebec-en-Caux, tonsurés.

G. 785. (Liasse.) – 253 pièces, papier.

**1742-1743.** – Lettres d'ordres délivrées par Mgr de Saulx-Tavanes, sous sa signature et celle de ses secrétaires, MM. Saas et Le Gay. – Ordres célébrés dans la chapelle du palais archiépiscopal et dans celle du séminaire ; – sceaux et signatures. – Claude de Bernière, fils d'Étienne et de Justine Baume, de la paroisse du Fossé, David Houard, fils de Guillaume et de Marie Le Sage, de Saint-Jacques de Dieppe, Alexandre Le Turquier, fils d'Alexandre, écuyer, sieur de Longchamp et de demoiselle Marie-Anne de Berneval, de Boishérout, au doyenné de Ry, tonsurés,

G. 786. (Liasse.) – 112 pièces, papier.

**1744-1789.** – Lettres d'ordres délivrées par Mgrs de Saulx-Tavanes et Dominique de La Rochefoucauld, sous leur signature et celle de leurs secrétaires, MM. Saas, Le Gay, Cornet, Mouquet, Aubry, Fliot. – Ordres célébrés dans la chapelle du palais archiépiscopal : en septembre 1744, par Louis-Bernard La Taste, évêque de Bethléem ; – à Pâques 1756, par Arthur-Richard Dillon, évêque d'Évreux ; – en septembre 1772, par François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais. – Cerisy, Jean de Saint-Pierre, Daudigné, vicaires généraux de Mgr de Saulx-Tavanes ; – Bordier, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld. – Henri-Nicolas Bourgeois, de Saint-Jacques de Dieppe, Louis Feron de La Heuse, de la paroisse du Lendin, Charles-Simon de Fréville, de la ville d'Eu, prêtres, en 1744 ; – Pierre Ravette, de Grainville-sur-Ry, acolyte, même année ; Jean-Michel-David de Caqueray, fils d'Antoine-Nicolas et de Marie-Anne de Caqueray, de Réal-camp, Jean-Charles-François de Guérin, fils de Jean-François, sieur de Marcouville et de Marie-Madeleine-Françoise d'Épinay de Sommare, de Marcouville, au doyenné de Bourglheroulde, tonsurés en 1773, 1778.

G. 787. (Liasse.) – 96 pièces, papier.

**1744-1789.** – Dimissoires accordés : par Mgrs Charles-Constant-César-Louis-Joseph-Mathieu d'Agoult, évêque de Pamiers ; – Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes ; – Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Séez à François-Germain-Henri Green de Saint-Marsault) ; – François de Bonal, évêque de Clermont ; – Henri-Ignace de Brancas, évêque de Lizieux ; – Jean-Baptiste de Chabot, évêque de Saint-Claude ; – Joseph Dominique de Cheylus, évêque de Baveux, premier aumônier de la comtesse d'Artois ; – Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Châlons, pair de France ; – Seignelai-Colbert de Castle-Hill, évêque-comte de Rhodéz ; – Joachim-Mamert-François de Conzié, archevêque de Tours (à maître Joseph-Claude-Anne Le Gras de Bertagny) ; – Jules-Basile Ferron de La Ferronnays, évêque et comte de Lisieux, commandeur des ordres royal, militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; –

François, duc de Fitz-James, pair de France, évêque de Soissons, doyen et premier suffragant de la province de Beims ; – François de Fontanges, évêque de Nancy, primat de Lorraine ; – sceaux et signatures.

G. 788. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier,

**1632-1789.** – Dimissoires accordés : par Mgrs François de Gain-Montaignac, évêque de Tarbes ; – Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon ; – Denis Le Blanc, vicaire général de Jean-François de Gondy, évoque de Paris ; – Louis-André de Grimaldi, évêque-comte de Noyon, pair de France ; – Emmanuel-Louis de Grossolles de Flamarens, évêque de Périgueux ; – Louis-François-Alexandre de Jarente-Senas d'Orgeval, évêque d'Orléans ; – Charles-Alexandre Le Filleul de La Chapelle, évêque et comte de Vabres ; – Anne-Louis Henri de La Fare, évêque de Nancy, primat de Lorraine ; – Jean-François de La Marche, évêque-comte de Saint-Pol-de-Léon ; – Antoine-Éléonor-Léon Leclerc de Juigné, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France ; – Jean-Georges Le Franc de Pompignan, archevêque et comte de Vienne, grand primat des primats des Gaules ; – Augustin-René-Louis Le Mintier, évêque-comte de Tréguier ; – Claude-Marie Ruffo, des comtes de Laric, évêque de Saint-Flour, comte honoraire de Brives ; – César Le Blanc, évêque d'Avranches (à Louis Vauborel, sous-diacre, de la paroisse de Ponts ; lettres données au château de Brécey le 6 septembre 1744) ; – Jean Le Normant, évêque d'Évreux ; – Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances ; – Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, premier aumônier de Madame Sophie de France ; – Yves-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, évêque d'Autun, administrateur de l'archevêché de Lyon ; – Léonor Gouyon de Matignon, évêque de Coutances ; – Marie-Charles-Isidore de Mercy, évêque et baron de Luçon ; – Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque-duc de Langres, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ; – François de Narbonne, des comtes de Narbonne, évêque d'Évreux, premier aumônier de Madame Victoire ; – François Néel de Christot, évêque de Séz ; – sceaux et signatures.

G. 789. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

**1732-1789.** – Dimissoires accordés par : Mgrs Louis-Marie de Nicolay, évêque-baron et comte de Cahors ; – Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, évêque de Meaux, premier aumônier du Roi ; – François-René Potier de Gesvres, évêque-comte de Beauvais, pair de France ; – Gabriel Courtois de Pressigny, évêque-comte de Saint-Malo ; – Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Évreux ; – François Joseph de La Rochefoucauld, évêque-comte de Beauvais, vidame de Gerberoi, pair de France ; – Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, patriarche-archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine ; – Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; – Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, évêque-duc de Reims, premier pair de France, légat du Saint-Siège apostolique et primat de la Gaule Belgique ; – Charles Gaspar-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ; – Louis-Charles, Louis-François-Gabriel-Pierre, évoques d'Amiens ; – Jacques, évêque d'Évreux ; – Étienne-François-Xavier, évêque et comte de Tulle ; – l'archevêque de Reims ; – de Cheylus, vicaire général du diocèse de Lisieux ; – sceaux et signatures.

G. 790. (Liasse.) – 102 pièces, papier.

**1721-1751.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : Joseph-Jules-Hubert Dicquemare, de Saint-Jean d'Eu ; – Victorin-Jacques de France, de Saint-Patrice de Rouen ; – messire Jean-André de Gosselin, d'Aubeguimont, fils de Jean-Louis de Gosselin, sieur du Caule ; – Pierre-François Heugue, fils de Guillaume-François Heugue, manufacturier de faïence à Saint-Sever de Rouen ; – Jean-Nicolas Laindel, fils de Nicolas Laindel, marchand de Lisieux ; – Charles-Marcel Langlois, de Jainville ; – Thomas-Laurent Le Clerc, de Boisguillaume ; – Pierre Loyer, fils de Nicolas Loyer, architecte juré de Rouen ; – Pierre Rivette, de Freneuse, etc. ; par : Nicolas Bourdeaux, curé d'Avremesnil, seconde portion ; – Couillard, ancien curé du Val-de-la-Haye, doyen du doyenné de Pont-Audemer ; – Charles-Thomas Rogier de Neuilly, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Patrice de Rouen, etc. – Affectation de 50 livres de pension viagère sur des revenus certains, comme titre clérical. – Informations en vertu de commissions des vicaires généraux MM.

de Saint-Aulaire, Schier, Esmangard, Rose. – Pièces ornées des armes du chapitre de Rouen et de Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 791. (Liasse.) – 76 pièces, papier.

**1751-1753.** – Informations des titres cléricaux et patrimoniaux de : Henri-Joseph Arnois, de Dieppe ; – Jean-Pierre de La Rue, d'Elbeuf ; – François-Gabriel-Eudes d'Eudeville de Valincourt, de Veulettes ; – Charles-François de Fontenay, de Tilly ; – messire Parfait-Amour Hellouin, abbé de Vassy, clerc minoré, fils de messire Alexis-Nicolas Hellouin, chevalier, sieur de Ménibus d'Alaincourt, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis ; – Charles-Alexandre Le Turquier, fils de Charles Le Turquier, sieur du Mesnil, demeurant à Butot ; – Charles-Jean-François Lucas, fils de Charles-François Lucas, avocat au Parlement de Rouen ; – Jean-Guillaume-Isaac Saffray, de Notre-Dame-de-Grâce ; – Nicolas Thierry, fils d'un capitaine de navire de Dieppe ; – Luc-Sibile-David Varin, fils de Pierre-David Varin, ancien procureur du Roi en la vicomté de Rouen, etc. ; par : Charles-Nicolas Blondel, curé de Cidetot, doyen du doyenné de Pavilly ; – Louis-Bonnet Charuel, curé d'Écrainville, doyen du Havre ; – Michel Fatin, curé de Villerest, doyen de Gamaches ; – Jean-Marie Guyart, curé de Sotteville-sur-Mer ; – Jean Le Grix, licencié en droit civil et canon, curé des Trois-Pierres, doyen du doyenné de Saint-Romain ; – Le Roux, curé d'Aubermesnil, doyen du doyenné de Foucarmont ; – Jean Maromme, curé de Saint-Mards, doyen du doyenné de Basqueville ; – Mouchelet, curé de Mouflaines, doyen du doyenné de Baudemont ; – Antoine Rouland, curé d'Autretot, titulaire de Saint-Gilles-sur-Héricourt, témoin synodal du doyenné de Fauville ; – Philippe Vicaire, docteur en théologie de l'Université de Caen, curé de Saint-Pierre de Caen, etc. – Informations en vertu de commissions des vicaires généraux, MM. de Brienne, de Saint-Pierre, Rose, Sehier.

G. 792. (Liasse.) – 91 pièces, papier.

**1761-1762.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : Bernard Batailler, d'Omonville ; – Jean-Baptiste-François Fagolle ; – François Gouye ; – François Aubert Laurent, de Saint-Aubin ; – Jean-Toussaint Troussel, etc. ; par : Carrion, licencié en droit, curé du Havre ; – Courtois, curé d'Andely ; – Langlois, curé de Saint-Jacques de Dieppe ; – Marie, curé de Bouville ; – Osmont, curé de Saint-Nicaise de Rouen ; – Prévost, curé de Gisors, docteur de la maison de Sorbonne ; – Antoine Rouland, curé d'Autretot, etc. – Certificat de M. de La Roue, docteur en théologie, curé de Saint-Cosme et Saint-Damien, à Paris, en faveur d'un clerc.

G. 793. (Liasse.) – 140 pièces, papier.

**1763.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : Gilles Bachelet ; – César ; – Pierre Desvaux ; – Jean-Louis Harlay ; – Claude Pollet ; – Jacques Stalin, etc. ; par : Boivin, curé de Martagny, doyen de Gisors ; – Fortin, curé de Villerest, doyen de Gamaches ; – Jean François Hecquet, curé de Beaucamp-le-Vieux, doyen d'Aumale ; – Guillaume Le Hurier, licencié en théologie de la Faculté de Paris, curé de Gonnevillle, doyen du doyenné de Basqueville ; – Nion, curé de Saint-Martin de Canville ; – Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite, doyen de la Chrétienté ; – Étienne Roche, curé de Griquetot l'Esneval et témoin synodal du doyenné du Havre ; – Vitecoq, curé et doyen de Périers, bachelier en théologie de l'Université de Paris, etc.

G. 794. (Liasse.) – 112 pièces, papier.

**1764.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : Jean-Honoré Burel ; – Pierre-Louis Ellies de Préval ; – Pierre Le Gay ; – Joseph-Laurent Pontus, etc. ; par : Bidault, curé de Saint-Paul de Fourques, témoin synodal du doyenné de Bourgheroude ; – Philippe Brossard, curé du bourg d'Arques, doyen du doyenné de Longueville ; – Jean-Baptiste Dupays, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, doyen du doyenné d'Eu ; – Richard-Guillaume Fouquet, curé et doyen du doyenné de Pont-Audemer ; – Jean Laine, curé de Saint-Ouen du Breuil, doyen du doyenné de Pavilly ; – Guillaume Le Pignerre, curé de Contremoulins, doyen du doyenné des Loges ; – Pierre Pion, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Marie-la-Petite, doyen de la Chrétienté ; – Antoine Roland, curé d'Autretot, titulaire de Saint-Gilles-sur-Héricourt, doyen du doyenné de Fauville ; – Alexandre-Joseph de Mac-Mahon, de Cambrai, étudiant du séminaire Joyeuse, présenté pour le

sous-diaconat. – État des jeunes gens qui se présentent pour l'examen du jeudi 29 mars 1764, signé par Cotton Deshoussayes et Bourlier, professeurs de théologie du collège de Rouen.

G. 795. (Liasse.) – 76 pièces, papier.

**1765.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : Pierre-Philippe Angot ; – Jean-Pierre Basset ; – Charles Clatot de Hautot l'Auvray ; – Charles Restitut Deplanque ; – Jean-François Le Vieil ; – Charles-Pierre Morel de Critot ; – Joseph-Athanase Prestrel ; – Antoine-François Raoul Robinay, etc. ; par : Richard-Guillaume Fouquet, curé de Mandeville-sur-Risle, doyen du doyenné de Pont-Audemer ; – Laurent-Isaac Nion, curé et doyen du doyenné de Canville ; – Isaac-Guillaume Touzé, curé de Saint-Laurent de Brévedent et doyen du doyenné de Saint-Romain de Colbosc, etc.

G. 796. (Liasse.) – 144 pièces, papier.

**1765-1968.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : Guillaume-Jacques-Vincent Auber, de la paroisse de Notre-Dame d'Eu ; – Pierre-Benjamin Ferrand, fils de Charles-David Ferrand, marchand libraire à Rouen ; – Pierre-François-Alexis Raffey, etc. ; par : Agnès, curé de Boissay, doyen du doyenné de Ry ; – Bougeard, curé de Montigny, doyen du doyenné de Saint-Georges ; – Mathurin Bruno, licencié en théologie de la Faculté de Paris, curé de Neuville-le-Pollet ; – Louis-Robert Caron, curé de Pelletot, témoin synodal du doyenné de Longueville, curé de Bourbel, doyen du doyenné de Foucarmont ; – Pierre Pion, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Marie-la-Petite, doyen de la Chrétienté ; – Charles-Thomas Rogier de Neuilly, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Patrice de Rouen. – Au sujet du titre clérical de Philippe-Thomas Taveau, du Havre, déposition de Roger Fleury, supérieur de la communauté des prêtres du Havre, de Jean-Baptiste Saunier, prêtre, principal du collège de ladite ville, d'André-Jean-Baptiste Mauduit, chevalier, sieur de Seimerville, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, de Mathieu de Louguemarre de La Salle.

G. 797. (Liasse.) – 179 pièces, papier.

**1769-1771.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux : de Nicolas Anquetil d'Ocqueville, ancien élève du collège de Rouen et de Sainte-Barbe ; – Pierre Bachelet, de Flamanvillette ; – Gille-Auguste de Banville, de Sainte-Anne d'Emalleville, fils de François de Banville, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel de cavalerie ; – Urbain Blondel ; – Thomas Boucher, du Tréport, étudiant à Paris au collège du Saint-Esprit ; – Jean-François-Simon de Touffreville, étudiant au même collège ; – Louis-Salomon Mangin, du Havre, etc... ; – par Agnès, curé de Boissay, doyen du doyenné de Ry ; – Denis, curé de Menerval, doyen de Bray ; – Jean-Baptiste Du Pays, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, doyen du doyenné d'Eu ; – Hecquet, curé de Beaucamp-le-Vieux, doyen du doyenné d'Aumale ; – Isaac Nion, curé et doyen du doyenné de Canville. – Au sujet de Louis-Philippe Enouf dit Marais, du Havre, déposition de maître Gerould-Denis Bruzent, vicaire de l'église Notre-Dame de ladite ville.

G. 798. (Liasse.) – 112 pièces, papier ; 9 SCEAUX.

**1772-1776.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux : – de Pierre de Coprez ; – Philippe Des Genetais ; – Guillaume Huault ; – Jean-Baptiste Laine ; – Henri-Antoine Le Borgne ; – Jacques-François Le Cesne ; – Bernard-Charlemagne Lequesne ; – Jacques-Michel-Amand Le Vavasseur ; – Jacques-Benjamin Longer, du Havre de Grâce, étudiant au collège des Trente-Trois à Paris ; – Pierre-François Merlier, d'Aumale, étudiant au séminaire Saint-Firmin à Paris ; – Jean-Louis-Nicolas Mignot ; – Jacques-Guillaume Vauchel, de Cuverville, etc..., par Castel, curé de Douxmesnil, doyen du doyenné de Gamaches ; – Le Signerre, curé de Contremoulins, doyen du doyenné des Loges ; – Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite, doyen de la Chrétienté ; – Étienne Roche, curé de Criquetot-l'Esneval, doyen du doyenné du Havre ; – Vitecoq, curé et doyen du doyenné de Périers. – Pièces scellées du sceau du Valasse, de celui du vicaire général de la congrégation gallicane.

G. 799. (Liasse.) – 143 pièces, papier.

**1777-1780.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : – Guillaume-Amable Bellenger ; – Louis-Adrien Buchy ; – Eugène-Henri Bunel ; – Jean-Jacques Desportes ; – Marc-

Félix Folloppe, de Gournay, demeurant au collège du cardinal Lemoine à Paris ; – Jean-Joseph Gressent, – Étienne-Vincent Mesnage, – François-Aimable Savary, etc., par : – Baudry, curé de Contremoulins, doyen du doyenné des Loges ; – Duhamel, curé de Saint-Étienne d'Elbeuf, témoin synodal du doyenné du Bourghtheroude ; – Le Fèvre, curé du Mesnil-Mauger, témoin synodal du doyenné de Neufchâtel ; – Le Monnier, curé de Grainville-la-Teinturière, témoin synodal du doyenné de Gamaches ; – Jean-Baptiste-Philippe Le Notre, curé d'Argueil, doyen de Bray ; – Miquignon, curé d'Handricourt, doyen du doyenné d'Aumale ; – Rozé, curé d'Ernalleville, doyen du doyenné du Havre ; – Charles-Philippe Thorel de Castillon, curé d'Ecrainville, doyen du doyenné du Havre ; – Vignerot, curé de Notre-Dame de Varangeville, doyen du doyenné de Saint-Georges.

G. 800. (Liasse.) – 104 pièces, papier.

**1781-1789.** – Informations des titres patrimoniaux et cléricaux de : – Jacques-Nicolas Bocquet, – Étienne-Eustache Daon ; – Pierre Dillard ; – Pierre-Augustin Dubois, du Havre ; – Charles-Armand Duteurtre ; – Jean-Baptiste-Florimond Duval ; – Noël-François Frigot ; – Pierre-Jean-Baptiste Grésil ; – Gabriel-Philippe Hébert ; – Charles-Pierre Laurent ; – Jean-Baptiste-François Le Cordier ; – François-Nicolas Léger ; – Antoine Levesque ; – Jean-Philippe-Sevère Osmont, – Joseph Vigreux, etc., par : – Jean Bachelet, curé de Notre-Daine-des-Champs, doyen du doyenné de Pavilly ; – Bidault, curé de Saint-Paul de Fourques, témoin synodal du doyenné de Bourghtheroude ; – Denize, curé de Frênes-l'Archevêque, doyen du doyenné de Gamaches ; – L.-A. Doumergue, curé de Rozay ; – Dumont, curé de Saint-Denis-le-Ferment, doyen du doyenné de Gisors ; – Nicolas-Noël Fécamp, curé de Saint-Honoré, doyen du doyenné de Longueville ; – Le Hericher, curé de Bervonville, témoin synodal du doyenné de Fauville ; – Jean-Antoine Mahieu, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, curé du Havre ; – Petit Seigneur, curé d'Amfreville, doyen du doyenné de Canville, etc..

G. 801. (Liasse.) – 107 pièces, papier.

**1740-1789.** – *Exeat* accordés par MMgrs Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Séez ; – Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, premier aumônier de la comtesse d'Artois ; – Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches ; Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux ; – Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances. – Louis-François Gabriel, évêque d'Amiens ; – Toussaint, évêque d'Arathe, suffragant et vicaire général de Louis-René-Édouard, cardinal de Rohan, évêque prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire romain, grand aumônier de France. – Actes d'incorporation au diocèse ou d'excorporation délivrés par : – Jean-Baptiste Du Chilleau, évêque-comte de Châlons ; – Jules-Basile Ferron de La Ferronnays, évêque de Lisieux ; – Antoine-Éléonor Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris ; – Louis-Charles, évêque d'Amiens ; – Dominique de La Rochefoucauld, cardinal archevêque de Rouen, supérieur général et administrateur perpétuel de l'abhaye et de tout l'ordre de Cluny et commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit. – Certificats de bonnes mœurs et d'orthodoxie délivrés à des ecclésiastiques ou à des clercs aspirant aux ordres : – par Paul-Albert de Luynes, archevêque de Sens ; – François Bareau de Girac, évêque de Rennes ; – Claude-Mathias-Joseph de Barral, évêque de Troyes ; – Christophe de Beaumont, archevêque de Paris ; – Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers ; – Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque comte de Lisieux ; – Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux ; – Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons ; – Jules-Basile Ferron de La Ferronnays, évêque-comte de Lisieux ; – Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches ; – Léonard Gouyon de Matignon, évêque de Coutances ; – Jacques de Grasse, évêque d'Angers ; – René de Hercé, évêque de Dol ; – César-Guillaume de La Luzerne, évêque-comte de Langres ; – Antoine-Éléonor Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris ; – Jean Le Normant, évêque d'Evreux ; – François de Narbonne, évêque d'Évreux ; – Néel de Christot, évêque de Séez ; – Charles-Antoine de La Roche-Aymon, cardinal archevêque de Reims ; – Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Evreux ; – Dominique de La Rochefoucauld, cardinal archevêque de Rouen ; – François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque-comte de Beauvais ; – Pierre-Augustin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres ; – Nicolas de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen ; – Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; – Charles-Gaspar-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris.

– Adhésions d'ecclésiastiques aux constitutions d'Innocent X du 31 mai 1653 et d'Alexandre VII du 16 octobre 1656 qui condamnent la doctrine du jansénisme. – Approbations de vicaires par Mgr de Saulx-Tavannes. – États des stations pour les carêmes de 1787 et 1788. – Cachets et signatures.

G. 802. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

**1684-1789.** – Certificats de bonnes mœurs et d'orthodoxie délivrés par les supérieurs de maisons religieuses et les curés par : – frère Étienne Quentin, abbé de Salineval, vicaire général de la congrégation réformée de Prémontré ; – Jacques Geoffroy, ex-provincial et prieur des Carmes de Rouen ; – Boscus, vicaire général du diocèse d'Évreux ; – Terrisse, vicaire général de celui de Rouen ; – Jean François Mesnilgrand, docteur en l'un et l'autre droit, vicaire général de Mgr Arthur Dillon, archevêque de Narbonne ; – Cantuel de Blemur, archiprêtre de Paris, curé de Saint-Séverin ; – Pin, docteur en théologie, vicaire de Saint-Eustache de Paris ; – par plusieurs curés de Rouen : – Jean-Baptiste de La Rue, docteur en théologie, curé de Saint-Eloi ; – Outin, curé de Saint-Godard ; – Esmangard, curé de Saint-Maclou ; – Guillaume-Jehan de Beaumont, curé de Saint-Nicolas ; – de Poilvillain, curé de Saint-Pierre-du-Châtel ; – par J.-C. de Brissacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères ; – Couturier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice ; – Simon, supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; – Guillaume Dagoumer et Asselin, proviseurs du collège de Harcourt ; – Le Rat, principal du collège de Justice ; – Bergeron, proviseur de celui de Lisieux ; – Leneveu, professeur de philosophie au collège de La Marche ; – par les principaux de Joyeuse à Rouen : de Bovent, Nicolas-François Tanquered, Pierre de Chemendy, etc., etc., en faveur de clercs qui aspiraient aux ordres sacrés ou à des bénéfices ; – Raphaël Cleriel de Gelleville, Nicolas Le Baillif-Menager, Jacques-Philippe Néel de Gouberville, François-Alexandre de Biaudos de Casteja et Rose, les deux derniers nommés chanoines de Rouen, etc., etc. – Cachets et signatures. – Cachets du chapitre de la cathédrale de Rouen, du séminaire de Joyeuse, des abbayes de Saint-Pierre de Corbie et de Salineval, des prieurés de Saint-Louis de La Saussaye et de Saint-Lô du Bourgachard, de l'église collégiale de Saint-Étienne-des-Grés.

G. 803. (Liasse.) – 105 pièces, papier.

**1739-1773.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Lettres d'ordres de maître ès arts, de bachelier, de licencié, de *quinquennium*, nominations de procureurs, etc. – Bernard Batailler d'Omerville, licencié en théologie de la maison de Sorbonne, et maître ès arts en l'université de Paris ; – Patrice Fannin, du diocèse d'Ardaugh en Irlande, naturalisé français, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Laurent en l'abbaye de la Trinité de Caen, et de celle de Saint-Jacques en la paroisse de Saint-Georges d'Aunay, professeur septenaire et docteur en théologie de l'université de Caen : – Jacques-Lambert Bin, professeur septenaire de troisième au collège des Arts, licencié aux lois ; – Adrien Dien, maître ès arts en l'université de Caen.

G. 804. (Liasse.) – 115 pièces, papier.

**1773-1777.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Joseph-Marie Closet, chanoine de l'église collégiale d'Yvetot, directeur du séminaire royal de la Sainte-Famille dit les Trente-Trois, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, de la maison de Navarre, docteur en Sorbonne ; – Jean-Nicolas Lambert, bachelier de Sorbonne ; – Bruno Beudon, chapelain de la chapelle Saint-Jacques en la cathédrale de Paris ; – Jean-Baptiste Du Bosc, professeur au collège de Lisieux, tous deux maîtres ès arts en l'université de Paris ; – Jacques-François Le Nepveu, de Saint-Sauveur de Caen, professeur septenaire au collège du Bois, licencié aux lois et maître ès arts en l'université de Caen, – Louis Lesueur, ancien curé de Grugny et Jean Bertaux, vicaire de Bolbec, maîtres ès arts en la même université.

G. 805. (Liasse.) – 96 pièces, papier.

**1778-1780.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Jean-Baptiste Tesnière, vicaire de Sainte-Marine en la cité ; – Jacques-David Moulin, demeurant en la maison de Sorbonne, maître ès arts et licencié en théologie ; – Jean-François-Martin de Boisville, maître ès arts et bachelier en théologie ; – Jean-Baptiste Quevremont, professeur septenaire, demeurant au collège de Lisieux ; – Jean-Baptiste Charron, chapelain de la chapelle Saint-Romain au diocèse de

Gap, et vicaire de Saint-Pierre de Chaillot, maître ès arts en l'université de Paris ; – Philippe-Thomas Taveau, prêtre habitué en l'église de Notre-Dame du Havre de Grâce, originaire de la même ville, y professant la rhétorique, tonsuré le 22 septembre 1764, maître ès arts en l'université de Caen.

G. 806. (Liasse.) – 129 pièces, papier.

**1781-1783.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Jacques-Augustin Massif, vicaire de Canteleu, près Rouen, licencié en théologie de la Faculté de Paris ; – Pierre-Louis Le Vasseur, Jean-François Trehet, Guillaume-François Grieu, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite en l'église de Notre-Dame de Vernon, vicaire de Saint-Gervais et Saint-Prottais de Gisors, tous trois bacheliers en théologie de la même faculté ; – Louis de Saint-Vidal, demeurant à la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Joseph, Jean Hennequet, professeur au collège de Rouen, maîtres ès arts en l'université de Paris.

G. 807. (Liasse.) – 95 pièces, papier.

**1784.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Guillaume-Marie Delahaye, licencié en théologie de la faculté de Paris ; – Nicolas Ferrand, vicaire d'Auquemesnil, – Jacques Bréant, vicaire d'Yébleron, Philippe Le Chien Doisnel, premier vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Boulogne, banlieue de Paris, et directeur des Ursulines de Dieppe, présentement desservant de la paroisse Sainte-Geneviève près Mont-le-Héry, tous trois maîtres ès arts en l'université de la même ville ; – Jean Le Vasseur, vicaire de Neuville-Ferrière, bachelier en théologie de l'université de Caen ; – Louis-François Le Manissier, professeur septenaire de la même université.

G. 808. (Liasse.) – 92 pièces, papier.

**1786.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Pierre Lanquetuit, bachelier en théologie de la Faculté de Paris ; – François Fournot, au mônier de l'hôpital des gardes françaises ; – Pierre Avisse, maître ès arts en l'université de la même ville ; – Emmanuel Gaillard, vicaire de Saint-Aubin d'Ecouis ; – Pierre Richer, vicaire d'Anneville, maître ès arts en l'université de Caen ; – Étienne Paquelin, instituteur du fils de messire Marc-Antoine-Claude de Pradier d'Agrain, marquis d'Agrain, premier président de la Cour des Comptes de Dijon, bachelier en droit canon et civil de l'université de Dijon.

G. 809. (Liasse.) – 128 pièces, papier.

**1787-1788.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – François Brulley de La Brumière, demeurant à Paris au collège de Laon ; – Thomas-Charles Rattier, prêtre habitué en l'église d'Alençon, bachelier en théologie de la Faculté de Paris ; – Guillaume Beaumont, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Gilles du Vivier à Argences, doyen de la Faculté des arts de Caen, professeur septenaire de rhétorique au collège du Bois ; – Nicolas Tyrard des Longschamps, professeur septenaire de rhétorique au collège du Mont, bachelier en théologie en l'université de Caen ; – Pierre-Marin de La Lande, chapelain de Sainte-Marie de Brionne, maître ès arts en la même université.

G. 810. (Liasse.) – 62 pièces, papier.

**1789.** – Significations et réitérations de grades sur l'archevêché de Rouen. – Jean-Baptiste Faucière, Louis-Eustache Venin, vicaire d'Esclavelles, maîtres es arts en l'université de Paris ; – Guillaume-Éléazar Coquatrix, vicaire de Manéhouville, maître ès arts en l'université de Caen.

G. 811. (Liasse.) – 35 pièces, papier.

**1580-1640.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Claude Bazot, clerc du diocèse de Paris, maître ès arts et régent au collège d'Harcourt ; – Adrien et Jean Behotte, clercs du diocèse d'Évreux, maîtres ès arts et régents au même collège ; – Toussaint Le Fèvre, du diocèse de Rouen, docteur en théologie, chapelain de la chapelle de Saint-Jean et Saint-Jacques en l'église de Campigny, au diocèse de Paris ; – Nicolas Paris, bachelier en théologie de l'université de Paris. – Certificat donné par François Du Houlley.écuyer, lieutenant général civil

et criminel du bailli d'Évreux pour la vicomté d'Orbec, à Charles Parey, prêtre, de sa qualité d'écuyer et extraction de noblesse tant de père que de mère à l'effet de conserver son droit de gradué.

G. 812. (Liasse) – 112 pièces, papier,

**1650-1680.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Edmond Nugues, docteur en théologie de la maison de Sorbonne ; – Nicolas Pierre, docteur aux arts, professeur au collège de Lisieux en l'université de Paris ; – Pierre Grenier et Thomas Horcholle, bacheliers en théologie ; – Louis Bachelet, Claude de Louvigny, maîtres ès arts en la Faculté de Paris.

G.813. (Liasse.) – 118 pièces, papier..

**1690-1714.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Nicolas Cotterel, prêtre habitué à Saint-Jacques de Dieppe, bachelier de Sorbonne ; – Noël Cuquemelle, tonsuré par l'évêque de Paris en 1693, docteur de Sorbonne, demeurant au séminaire archiépiscopal de Rouen ; – Jean Herbel, prêtre du diocèse de Rouen, curé de Forges-les-Eaux, bachelier en théologie de l'université de Paris ; – Nicolas Du Moustier, docteur de Sorbonne, vicaire de Saint-Séverin ; – Jean Le Chartier, prêtre, professeur royal depuis quinze ans de la langue grecque et des humanités au collège du Bois, ci-devant recteur de l'université de Caen ; – Nicolas Le Petit, bachelier en théologie, curé de Saint-Hildevert de Gournay et chapelain de la chapelle de Saint-Louis de Beaussault.

G. 814. (Liasse.) – 339 pièces, papier.

**1718-1723.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – François Perchel, docteur en théologie ; – Louis de Limoges, sous-principal au collège de Harcourt, licencié en théologie ; – André Robin de Hequette, de la maison de Navarre, Esprit-Jean Le Prévost de Miette, Charles-Thomas Rogier de Neuilly, bacheliers en théologie, de la Faculté de Paris ; – Robert Liégeard, principal au collège de Sentis.

G. 815. (Liasse.) – 97 pièces, papier.

**1971-1733.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Jean-Baptiste Mazière, prieur commandataire de Saint-Robert de Bectot, au diocèse de Troyes ; – Jean-Baptiste de La Rue, maître ès arts, docteur de Sorbonne ; – Louis Hercholle, docteur en théologie ; – Nicolas Gruchet, Philippe Le Court, bacheliers en théologie de la Faculté de Paris ; – André Tribouillard, professeur septénaire au collège des arts à Caen.

G. 816. (Liasse.) – 126 pièces, papier.

**1734-1737.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Eustache-Nicolas Langlois de Croixmare, licencié en droit canon et civil ; – Michel-Antoine Le Goueslier de Montcarel, bachelier en théologie ; – Louis Digois, du collège de Lisieux, maître ès arts en l'université de Paris ; – Charles-Pierre Baillard des Cours, maître ès arts en l'université de Caen ; – Pierre Mignot, chanoine de Saint-Hildevert de Gournay ; – Louis Rose, du séminaire Saint-Sulpice.

G. 817. (Liasse.) – 112 pièces, papier.

**1738-1741.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Messire Thomas Mauduit de Tourville, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église Saint-Eustache de Paris, docteur en droit civil et canon ; – Jean-Baptiste-Pierre Bordier, du séminaire Saint-Sulpice, licencié en théologie ; – Philippe Lecour, licencié de la maison de Sorbonne ; – Michel Roullaud, Nicolas-Léon Duval de Lescaude, de Saint-Étienne-des-Grés, Guillaume Blondel, du collège du Trésorier, Bertrand-Joseph Roby, prébende en l'église cathédrale de Bayonne, François Ruellon, de Saint-Godard de Rouen, tonsuré en 1735, Jean-Baptiste-Blaise Ruellon, fils d'un avocat au Parlement de Normandie, Jacques Le Grontée, du diocèse de Cornouailles, de la maison de Sorbonne, professeur de philosophie au collège du Plessis, bacheliers en théologie ; – Charles Corneille, Romain Le Vieil et Nicolas Charpentier, professeurs septénaires

au collège de Montaigu, maîtres ès arts ; – Alexis-Jacques Pain Des Essarts, maître en théologie, de la Faculté de Paris ; – Robert de Than, licencié aux droits, professeur septenaire de philosophie au collège du Bois, ancien recteur de l'université de Caen ; – Thomas Fontaine, prêtre de la paroisse de Vengeons, Germain Michel, prieur de Notre-Dame de L'Ortia, paroisse de Ros, Charles Godefroy, prêtre de la paroisse de la Trinité de Falaise, tous trois professeurs septennaires au collège des Arts, en ladite université.

G. 818. (Liasse.) – 98 pièces, papier.

**1942-1747.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Vincent Lucas, professeur royal septenaire de théologie en Sorbonne ; – Charles-Léonard Gury, chapelain de la chapelle de Saint-Vast, au château de Pontoise, licencié en théologie ; – Claude-Nicolas-François Méry, bachelier en théologie ; – Pierre-Luc-François Du Parquier, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Georges et Saint-Blaise, en l'église métropolitaine de Paris, Jacques-Alexandre d'Ailly, maîtres ès arts en l'université de Paris ; – Jean-Baptiste Yvon, maître ès arts en l'université de Caen.

G. 819. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1748-1750.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Louis Regnault, docteur en théologie ; – Robert-François-Arnoult Ancel, du collège de Reims, licencié en théologie ; – Louis-Constantin Néel de Sainte-Marie, Jacques-Étienne-Vincent de Martonne de Vergetot, Pierre-Jacques Billouet, Pierre Marescot, du séminaire de la Sainte-Famille, frère d'un avocat au Parlement de Normandie, Anne-Pierre-Godard de Belbeuf Du Becquet, fils du marquis de Belbeuf et d'Augustine-Hélène Le Peletier, tonsuré en 1742, bacheliers en théologie ; – Nicolas-Alexandre de Bonissent, Jacques-François Faucon de La Couture, Charles Pompone Le Conte de Montulé, Charles-Joseph Langlois de Jainville, André Osmont, maîtres ès arts en l'université de Paris ; – Charles-Hyacinthe Poret, chapelain de Saint-Michel de Vaucelles, docteur septenaire de théologie en l'université de Caen. – Deux pièces scellées du grand sceau de l'université de Paris.

G. 820. (Liasse.) – 146 pièces, papier.

**1751-1754.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de Notre-Dame de Rouen. – Antoine Le Vallois, Michel-Mathurin Bruno, demeurant au Pollet près Dieppe, licenciés en théologie ; – Constantin-César-Héber Du Quesney de La Pleignière, bachelier en théologie ; – Fabien-David Robert, du collège de Reims, licencié aux lois ; – Jean-Louis Roffet et Gabriel-François Chéron, professeur septenaire, maîtres ès arts en l'université de Paris ; – Thomas-François Le Guay, licencié aux lois, chapelain de la chapelle Saint-Christophe de Picauville, maître ès arts en l'université de Caen, professeur septenaire de philosophie au collège du Bois.

G. 821. (Liasse.) – 121 pièces, papier.

**1755-1759.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, de la maison de Sorbonne, Guillaume Aubé, chapelain de la chapelle de Saint-Joseph à Berville-sur-Seine, Philippe-Nicolas Le Hot, curé de Saint-Pierre-le-Portier à Rouen, Louis Rondel, de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, bacheliers en théologie ; – Marc Maupas, professeur septenaire en l'université de Paris ; – Henri Aguiton, du diocèse d'Avranches, professeur de la classe de seconde au collège du Bois à Caen, ancien doyen de la Faculté des arts de la même ville.

G. 822. (Liasse.) – 113 pièces, papier.

**1761-1765.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Jean-Antoine Mahieu, sous-pénitencier de l'église de Paris, Antoine-Mathurin Woursthourn, greffier de la Faculté de théologie, Bernard de Batailler d'Omonville, de la maison de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Jacques-Michel Le Gendre, de la maison de Sorbonne, bacheliers en théologie ; – Pierre Nief, du collège du Trésorier, Pierre Des Clausets, maîtres ès arts ; – Pierre Acher, chapelain de la chapelle de l'Assomption en l'église de Paris, du collège de Lisieux, et

Nicolas Hébert, professeur septenaire en l'université de Paris; – Jean-Baptiste-Georges Saint-Martin, chapelain de Saint-Étienne de Caen, professeur septenaire de troisième au collège du Bois à Caen.

G. 823. (Liasse.) – 104 pièces, papier.

**1766-1770.** – Significations et réitérations dégradées sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Gilbert de Nogiers, sous-principal du collège de Navarre; – Toussaint Voisin, du séminaire de Joyeuse, docteur en théologie; – Simon Rollet, du collège de Louis-le-Grand, Joseph-François-Ovide Le Masson, de la maison de Sorbonne, Pierre-Jacques Blanquet, Pierre-Charles-Honoré Bridelle, prieur de la maison de Sorbonne, bacheliers en théologie; – Jean-Jacques Labre, du collège du Plessis, Jacques Aroux, vicaire de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, maîtres ès arts; – Jean-Baptiste Du Bosc, professeur d'humanités au collège de Lisieux en l'université de Paris; – Jean-Baptiste-Alexandre Hardouin, ancien professeur septenaire des humanités, principal et proviseur du collège des Arts à Caen; – Jacques-François Le Nepveu, licencié aux lois, professeur septenaire au collège du Bois en la même ville; – Pierre Lévêque, originaire de Cahagnes, licencié aux lois et professeur de philosophie au collège du Mont en la même ville; – Jacques-Marie Manoury, professeur de philosophie au collège de la ville d'Eu.

G. 824. (Liasse.) – 96 pièces, papier,

**1771-1776.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Pierre-Joseph Deschamps, avocat au Parlement de Paris, vicaire de l'église de Saint-André à Rouen; – François-Nicolas Demarest, du collège du Plessis, Jean-Louis Bellenger, du collège Louis-le-Grand, François-Félix de Paul de Marbeuf, de la maison de Sorbonne, bacheliers en théologie de l'université de Paris.

G. 825. (Liasse.) – 88 pièces, papier

**1777-1786.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Jacques-Alexandre Henchard, docteur de Sorbonne; – Jean-François-Martin de Boisville, Alexandre Thierry, Pierre Lanquetuit, du collège de Harcourt, bacheliers en théologie; – Jean-Baptiste-Marin Charron, chapelain de la chapelle de Saint-Romain au diocèse de Gap, Louis de Saint-Vidal, demeurant en la communauté des prêtres de Saint-Joseph, maîtres ès arts en l'université de Paris; – Thomas Bellenger, professeur septenaire de rhétorique et recteur de l'université de Caen; – Charles-Constant Havas, chapelain de la chapelle Saint-Thibaud au château de Bouville, vicaire de Saint-Étienne-la-Grande-Église et maître ès arts en l'université de Caen.

G. 826. (Liasse.) – 84 pièces, papier.

**1787-1789.** – Significations et réitérations de grades sur le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Jean-Baptiste Grenet, bachelier en théologie en l'université de Paris; – Philippe Sebire, vicaire de Saint-Ouen du Pont-Audemer, Paul Delauney, vicaire de Saint-Paul de Courthonne, maîtres ès arts en l'université de Caen; – Jean-Baptiste Mulot, professeur de philosophie au collège royal de Rouen; – Alexandre-Dominique Amelin, prieur commandataire du prieuré de Saint-Désiré au diocèse de Bourges.

G. 827. (Liasse.) – 118 pièces, papier.

**1695-1718.** – Examen des religieuses touchant leur vocation par: – Jean-Baptiste de Clieu, docteur en théologie, curé du Havre; – René de Beauquesne, archiprêtre au doyenné de Bray, curé de Notre-Dame de Gournay; – Claude de Champagne de Sericour, chanoine de Rouen; – Prishyacinthe Deschamps, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou de Pontoise, vice-gérant de l'officialité du Vexin français, grand pénitencier de l'église de Rouen; – Jean-Baptiste Blain, supérieur des religieuses Hospitalières de Saint-François, curé de Saint-Patrice et chanoine de Rouen; – Armand-Gaston Sublet d'Heudicourt; – l'abbé de Gouey, l'abbé de Mouchy, grands vicaires de Mgr Colbert; – de Bonnedame, Louis-Alphonse Rouault de Gamaches, docteurs en théologie, Jean de La Roque-Hue, licencié aux lois et Urbain Robinet, grands vicaires de Mgr d'Aubigné; – Barthélemy Le Cordier de Bigars de La Londe, docteur de Sorbonne, chanoine de

Rouen, conseiller au Parlement de Normandie, supérieur des Ursulines de Rouen ; – Pierre Colladon, supérieur de la maison de la compagnie de Jésus à Dieppe. – A Bival, de l'ordre de Cîteaux, Jeanne Dabancourt ; – aux Hospitalières de Chaumont, Anne Nicolle, fille du marquis de La Garenne, avocat général à la Chambre des Comptes de Normandie ; – à Saint-Amand de Rouen, Madeleine Le Danois, Catherine Le Mercier des Hautes-Loges ; – à la congrégation de Notre-Dame, Geneviève de Recusson ; – à Notre-Dame-du-Refuge, Marie Delamare de Tessay ; – aux Ursulines, Élisabeth de Lepinay ; – à Saint-Saëns, Marguerite Caqueray de Campheroult, – Armoiries de Mgr Colbert.

G. 828. (Liasse.) – 107 pièces, papier.

**1720-1726.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – Papavoine de Canappeville, conseiller du Roi en la Grand-Chambre du Parlement de Normandie, Pierre de La Hogue, Alexis Du Tot Frontin, docteur de Sorbonne, vicaires généraux pour le chapitre de la cathédrale de Rouen ; – Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, abbé de Madion, chanoine de Rouen, vicaire général et official de Mgr de La Vergne de Tressan ; – Jean-Baptiste Blain, chanoine de Rouen, supérieur de la communauté des Hospitalières de Saint-François de cette ville ; – Joseph Savary, licencié ès lois, grand vicaire et official de Montivilliers ; – Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, docteur de Sorbonne ; – Florent Houel, doyen de la collégiale de Notre-Dame d'Andely ; – Étienne Rossignol, supérieur de la résidence des Jésuites à Dieppe. – A Saint-Amaud de Rouen Susanne-Frauçoise Roland de Genetel, Marianne-Catherine d'Alleaume de Tréforest ; – aux Hospitalières de Saint-Joseph, Henriette-Angélique de Martainville d'Estouteville ; – aux Ursulines, Marie-Marguerite-Catherine Camus de Pontcarré ; – à la Miséricorde de Dieppe, Marie-Marguerite Langlois de La Heuze, Angélique de Saint-Hilaire ; – à la Visitation de Sainte-Marie du Pollet, Angélique de Manneville ; – à l'abbaye de Montivilliers, Marie-Anne-Madeleine Duval de Lescaude, Charlotte-Elisabeth-Claire Duval de Lescaude, Marie-Anne de Saint-Ouen, Marie-Catherine de Bailleul. – Armoiries du chapitre de la cathédrale, de Mgrs Armand de Bazin de Besons, Louis de Lavergne de Tressan, archevêques de Rouen.

G. 829. (Liasse.) – 118 pièces, papier.

**1727-1732.** – Examen des religieuses touchant leur vocation par : – MM. Duguesclin, Bridelle, Urbain Robinet, vicaires généraux de l'archevêque ; – Léonard Coustey, pénitencier ; – Jean-Baptiste Blain, Pierre de La Hogue, Claude Liard, chanoines de Rouen ; – Louis-Auguste Marye, prieur de l'Hôtel-Dieu de la même ville ; – Gaston Sublet d'Heudicourt, official dePontoise ; – Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine de la collégiale d'Andely ; – Jean Robinet, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou de Rouen ; – Etienne Bourdon, prêtre habitué au Havre. – Aux Annonciades de Rouen, Marie-Madeleine-Blanche de La Ferrière, fille de M. Hervé de La Ferrière, brigadier des armées du Roi, gouverneur pour S. M. de Granville et Belle-Isle-en-Mer ; – à Saint-Amand, Antoinette-Agnès Thomas du Fossé ; – au monastère de Saint-Jacques du Petit-Andely, Jeanne de Mauviel ; – à Saint-Aubin de Gournay, Julie de Stabenrat. – Armoiries de Mgr de Lavergne de Tressan.

G. 830. (Liasse.) – 137 pièces, papier.

**1733-1739.** – Examen des religieuses touchant leur vocation par : – MM. Terrisse, Fitz-James, Bridelle, de Rochechouart, Rose, vicaires généraux de l'archevêque ; – Pierre de La Hogue, chanoine de Rouen ; – Louis-Augustin Marye, prieur de l'Hôtel-Dieu de la même ville ; – Osmont, curé d'Andely ; – Langlois, curé d'Aumale ; – Jacques Benard, curé de Saint-Jacques de Dieppe ; – Aubin Brillon de Jouy, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Opportune à Paris ; – Jean-Antoine de Lestocq, recteur du collège d'Eu. – Aux Annonciades de Rouen, Madeleine-Angélique Mezeray ; – aux Gravelines, Mary Castell, Mary Chadurck, Marie Stonor ; – aux Ursulines, Louise-Dominique de La Villelte Du Quesnoy ; – aux Ursulines d'Andely, Marie-Madeleine de Riencourt ; – au monastère de Bival, Catherine du Clariel ; – aux Carmélites de Dieppe, Marie-Jeanne de Creny ; – aux Bernardines de Neufchâtel, Susaune de Monsures ; – à l'abbaye de Saint-Saens, Augustine de Limoges. – Armoiries de Mgrs de Lavergne de Tressan, de Saulx-Tavanès.

G. 831. (Liasse.) – 126 pièces, papier.

**1740-1746.** – Examen de la vocation des religieuses par : – MM. Cerisy, Rose, Terrisse, vicaires généraux de l'archevêché ; – Guillaume Barabé, curé d'Aumale ; – Jean-Baptiste Dupuys, curé du Treport ; – Nicolas Lecellier, curé d'Écos ; – Jacques Pinaud, curé d'Octeville ; – Louis-Henri de Caulaincourt, doyen de la collégiale d'Andely ; – Jacques Le Bourg, directeur de l'Hôtel-Dieu d'Elbeuf ; – Antoine Meynell, prêtre, etc..., – Marie-Marthe Lever du Mesnil à Saint-François de Rouen ; – Marthe Gosset de Varennes, à Saint-Joseph ; – Marie-Geneviève Le Boulanger de Chaumont, aux Ursulines ; – Barbe de Montagu, au monastère de Saint-Jean d'Andely ; – Louise de Marelles, à l'abbaye de Montivilliers ; – Colombe-Prospère Carlet de Marivaux, Agache d'Hérouville, au Trésor. – Mention de très-haute et très puissante princesse madame Anne-Louise Radegonde de Lorraine d'Elbeuf, religieuse à Saint-Saens. – Lettre de Terrisse datée de Caillou 6 septembre 1765 : « Je crois que nous ne retournerons à Rouen que lundy ou mardy. Peut estre aurons nous icy dimanche le sacre du nouvel évêque du Bellay. On attend sa dernière résolution. »

G. 832. (Liasse.) – 121 pièces, papier.

**1747-1752.** – Examen de la vocation des religieuses, par : – MM. Cerisy, de Saint-Pierre, Rose ; – Terrisse, de Belloy, prieur de Bellosanne ; – Basile, curé de Montjavoult ; – de Boscflamet, curé de Fry ; – Brossard, curé d'Arques ; – Courtois, curé d'Andely ; – Devé, curé de Saint-Etienne d'Elbeuf ; – Dubois, curé de Neufchâtel ; – Patin, curé de Villerest ; – Larcher, curé de Tréforet ; – Nicolas Le Cellier, curé d'Écos ; – Le Tourneur, curé de Compainville ; – Vinot, docteur en théologie, curé de Gisors, etc.. – Anne de Tourny, aux Annonciades de Rouen ; – Marie-Thérèse Armstrong, à Bellefont ; – Catherine-Françoise de Rallemont, à Saint-François ; – Angélique-Lucienne de Morainville, à la Visitation ; – Marie Haillet de Couronne, aux Emmurées ; – Amable-Henriette Langlois de Jainville, à Bondeville ; – Marie Le Vaillant, au prieuré de Clairruissel ; – Clair-Ursule Ver de Chantereine, aux Ursulines d'Eu ; – Marie-Madeleine de Beaunay du Tot, à l'abbaye de Fontaine-Guérard ; – Anne-Angélique de Haucourt, aux Ursulines de Gournay ; – Marie-Madeleine Gally de Perduville, à Saint-François de Neufchâtel ; – Marguerite de Montreuil, de Beauvais-la-Villette, à l'abbaye du Trésor. – Armoiries de Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 833. (Liasse.) – 114 pièces, papier.

**1752-1756.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – MM. de Saint-Pierre, Rose, Terrisse, Sehier, Noe, vicaires généraux de l'archevêque ; – Joseph-Thomas Langlois, curé de Dieppe ; – Jacques Pinand, curé d'Octeville ; – Claude-Guillaume Vinot, docteur en théologie, curé de Gisors ; – Louis-Auguste Maryc, prieur titulaire de l'Hôtel-Dieu de Rouen ; – Henri Blount, chapelain des Gravelines ; – Pierre Le Chevalier, prêtre du séminaire Saint-Louis ; – Jean-Charles Fouquet, doyen de la collégiale du Grand-Andely. – Charlotte-Amable Hebert de Beauvoir, Anne-Catherine Clouet de Saint-Aubin, aux Annonciades de Rouen ; – Catherine-Marthe Ruellon, aux Filles-Dieu ; – Elisabeth Butler, Catherine Sehmith, aux Gravelines ; – Marie-Anne-Reine Thorel de Bonneval, à Saint-Louis ; – Marie-Thérèse Du Carron, à Saint-Joseph ; – Marie-Geneviève Roussel de Goderville, à la Visitation ; – Marie-Catherine de Guessart d'Esclé, à l'abbaye de Bival ; – Marie-Christophe de La Live de Villefranchc, à Saint-François de Gournay ; – Anne-Louise-Michelle-Jacqueline d'Espinoy de Gruchy et Catherine-Laurent de Reyrat, à l'abbaye de Montivilliers. – Armoiries de Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 834. (Liasse.) – 93 pièces, papier.

**1757-1761.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – MM. Noe, Rose, Sohier, Terrisse, vicaires généraux de l'archevêque ; – de Boscflamet, curé de Fry ; – Nasse, curé de Neuville-Ferrière ; – Jacques Pinand, curé de Gisors ; – Voisin, curé de Tourny ; – Jean-Charles Fouquet, doyen de la collégiale d'Andely ; – Jean Penketh et François Hind, chapelains des Gravelines, etc., – Marie Langlois de Criquebeuf et Marie-Thérèse Du Thuit, à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen ; – Reine-Rose de Paix-de-Cœur, aux Annonciades ; – Louise-Françoise Bonne de Blangue, aux Emmurées ; – Vinifride Smith, aux Gravelines ; – Marie-Elisabeth Van Berquelaër, au Refuge ; – Charlotte-Alexandre Le Guay de La Vigne, à Saint-Joseph ; – Louise-Judith-Bonne-Angélique d'Arnois de Blangues, et Charlotte-Françoise de Blois de Grandpont, à Saint-Louis ; – Nicole Robinot de Belmont, aux Ursulines de Gisors ; – Marie-Elisabeth de Brossard, aux Bernardines de Neufchâtel ; – Louise-Henriette Le Bouleur d'Espinay et Madeleine-

Joseph de Clerembourg, à l'abbaye du Trésor. – Armoiries de Mgr de Saulx-Tavanes, du chapitre de Rouen et de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 835. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

**1762-1766.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – MM. Rose, Terrisse, Esmangard, Marescot, vicaires généraux de l'archevêque ; – Jean-Baptiste Bordier, grand pénitencier de l'église de Rouen ; – Le Clerq, théologal de la même église, supérieur des religieuses du Saint-Sacrement ; – Nicolas-François Devel, curé de Neuville, doyen du doyenné de Bray ; – Jean-Baptiste Du Pays, curé de Saint-Martin Le Gaillard, doyen du doyenné d'Eu ; – François Duval, curé de Bailleul au doyenné d'Envermeu ; – Joseph-Thomas Langlois, curé de Saint-Jacques de Dieppe ; – Pierre Mignot, curé d'Ernemont ; – Panier, curé de Boschèrenger ; – Prévost, curé de Gisors ; – François Laurent, chanoine de la collégiale de Notre-Dame-de-la-Ronde à Rouen ; – François Kennedy, directeur des Gravelines de la même ville ; – Jean-Baptiste Le Rat, doyen de la collégiale d'Andely ; – Louis Dumoutier, chanoine de Saint-Hildevert et directeur des Ursulines de Gournay. – Au monastère de Bellefont à Rouen, Thérèse-Henriette de Neuville ; – aux Emmurées, Marie Pinart, fille d'un docteur en médecine de Rouen ; – aux Filles-Dieu, Jacqueline-Anne de Servières ; – aux Gravelines, Jeanne Philips ; – au Saint-Sacrement, Rose-Blanche Litte de Montroger ; – aux Ursulines d'Eu, Anne-Jeanne de Quevauvillier ; – aux Annonciades de Gisors, Charlotte-Françoise de Cassaut ; – aux Ursulines de Gournay, Angélique-Thérèse de Nainville ; – à l'abbaye de Saint-Saens, Félicité Le Vaillant-Dijon. – Armoiries de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 836. (Liasse.) – 132 pièces, papier.

**1767-1770.** – Examen des religieuses touchant Leur vocation par : – MM. Terrisse, Esmangard, Marescot, de Clercy, vicaires généraux de l'archevêque ; – Bordier, grand pénitencier de l'église de Rouen ; – Le Clercq, théologal de la même église ; – Michel-Mathurin Bruno, curé de Neuville-le-Pollet ; – Carton, curé de Rosay ; – Nicolas Castel, curé de Douxmesnil ; – René Fouet, curé du Saussay-la-Vache ; – Pierre le Fèvre, curé du Mesnil-Mauger ; – Jean-Antoine Mahieu, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, curé du Havre ; – Antoine-Augustin Morcans, curé de Millebosc, témoin synodal du doyenné d'Eu ; – Nicolas-François de Nesle, curé de Neuville-Ferrière ; – Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Cande-le-Jeune à Rouen ; – Pierre-Barthélémy de La Rue, ministre de la Trinité de Rouen ; – François Kennedy, directeur des Gravelines ; – Jean-Jacques Behic, prieur titulaire de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, au Lieu de santé : – aux Filles-Dieu de Rouen, Marie Cécile de Mouchy ; – aux Gravelines, Charlotte-Anne Elliott, Marie Upton ; – à l'abbaye d'Arques, Marie de Fontaines. – Armoiries de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 837. (Liasse.) – 127 pièces, papier.

**1771-1774.** – Examen de religieuses touchant leur vocation, par : – MM. Terrisse, Marescot, Bridelle, vicaires généraux de l'archevêque ; – Michel-Mathurin Bruno, curé de Neuville-le-Pollet ; – Nicolas-François de Chépy, curé du Tréport ; – Charles Guignant, curé de Saint Jacques de Neufchâtel ; – Sébastien Lefort, curé de Saint-Jacques de Dieppe ; – Jean-Baptiste-Philippe Lenôtre, curé d'Argueil et doyen de Bray ; – Lefebvre, curé de Saint Maurice, doyen de Neufchâtel ; – Miquignon, curé d'Haudricourt, doyen d'Aumale ; – Pierre Pion, curé de Sainte-Marie, doyen de la Chrétienté, supérieur de la communauté des Carmélites de Dieppe ; – Prévost, curé de Gisors ; – Louis Potin, curé de Notre-Dame de Gournay ; – Nicolas-Jules-Huberl Simon, curé de Greny, doyen d'Eu ; – Videcoq, curé et doyen de Périers ; – Jean Penketh, directeur des Gravelines, etc. : – au monastère de Bellefont à Rouen, Anne Yvelin de Berry ; – aux Emmurées, Louise-Dorothee Pinart de Boishébert ; – à Sainte-Marie de Rouen, Anastasie de Belloy ; – aux Ursulines d'Andely, Louise d'Almais de La Maisonfort ; – à l'abbaye d'Arques, Thérèse de Moy ; – à Saint-François de Gournay, Elisabeth Maustin de Surville ; – à l'abbaye de Montivilliers, Françoise Du Rocher de Goyon, etc. – Armoiries de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 838. (Liasse.) – 102 pièces, papier.

**1775-1779.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – MM. Terrisse, Bordier, Bridelle, vicaires généraux de l'archevêque ; – Goyon, grand archidiacre ; – Pierre-François

Denize, curé de Fresnes-l'Archevêque ; – François Martin, curé de Notre-Dame-d'Andely ; – Pierre-Louis Potin, curé de Gournay ; – Prevost, curé de Gisors ; – Stalin, curé de Lattainville ; – Jean-Jacques Behic, Maurice-Claude-Clair de Montandre, prieurs de la Madeleine de Rouen, au Lieu de santé ; – Jean Penketh, directeur des Gravelines ; – Claude-Simon Dumont, chanoine de Saint-Hildevert de Gournay, etc. – A l'Hôtel-Dieu de Rouen, Marie-Félicité Vauthier de La Granderie ; – aux Emmurées, Jeanne Thérèse de Roussel de Champmarlin ; – aux Gravelines, Marguerite Winkly, Marguerite Pope ; – à Sainte-Marie, Marie-Louise Grandin de Mansigny, Marie-Marguerite de Létendart, Marie-Madeleine Thieulier ; – au prieuré de Clairruissel, Geneviève de Trevet d'Osmoy ; – aux Carmélites de Dieppe, Marie-Adélaïde de Petiteville, etc.

G. 839. (Liasse.) – 95 pièces, papier.

**1780-1784.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – MM. Terrisse, Bordier, Bridelle, vicaires généraux de l'archevêque ; – Boursier, curé de Néaufle ; – Jacques de La Rocque, curé du Vieux-Manoir ; – Lefebvre, curé du Mesnil-Mauger ; – Lefort, curé de Saint-Jacques de Dieppe ; – Louis Potin, curé de Notre-Dame de Gournay ; – Pierre Pion, curé de Sainte-Marie de Rouen, doyen de la Chrétienté, supérieur des Carmélites de Dieppe ; – Louis-François Rozé, curé d'Emalleville, doyen du Havre ; – frère Protais, prédicateur et conférencier des Capucins de la province de Normandie ; – Pierre-Urbain-Charles Gigault de Targe, prieur de la Madeleine de Rouen, etc. : – au monastère de Sainte-Marie de Rouen, Anne Wollaston, veuve du sieur Johnson, capitaine d'infanterie en Angleterre ; – à Saint-François de Neufchâtel, messire François Le Cauf de Bonneville. – Mention de Charlotte Guiot de Sainte-Cécile nommée supérieure des religieuses de Gisors.

G. 840. (Liasse.) – 68 pièces papier.

**1785-1789.** – Examen des religieuses touchant leur vocation, par : – MM. Osmont, et Saint-Gervais, vicaires généraux de l'archevêque ; – Isaac Papillaud, pénitencier de l'église de Rouen, supérieur des Ursulines d'Elbeuf ; – Étienne-Joseph Bernières de Saint-Martin, curé de Saint-Hildevert de Gournay ; – Duhamel, curé de Saint-Étienne d'Elbeuf ; – Louis Barthélémy, trésorier et curé de Blainville ; – Charles Gaigneur, curé de Notre-Dame de Neufchâtel ; – Jacques-André Hellot, curé de Travaillies, doyen de Baudemont ; – Le Roux, curé de Beaufresne ; – Pierre Le Teillier, curé de Dampierre, doyen d'Envermeu ; – Jean-Louis-Nicolas Mignot, curé de Gisors ; – Louis-Adrien Saint-Yves, curé de Vandrimare, etc. : – aux Carmélites de Dieppe, Antoinette de Montagu ; – aux Hospitalières de la ville d'Eu, Marie-Madeleine-Yvonne de Tromerets du Maugouer, etc.

G. 841. (Liasse.) – 54 pièces, papier.

**1774-1773.** – Lettre circulaire de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, aux curés de son diocèse, pour les prier de lui envoyer un état exact des fonds destinés dans leurs paroisses pour le soulagement des pauvres, des établissements que la charité a pu former et des ressources qu'ils peuvent trouver. – Extraits des réponses des curés. – Pauvres nombreux, presque partout abandonnés par les gros décimateurs, à la charge des curés, qui eux-mêmes ont peine à vivre ; paroisses désolées par les mendiants étrangers ; presque nulle part de fondations en faveur de l'indigence. – Louis XVI qualifié le meilleur des rois, son trône le plus beau de l'univers. – Boisemont-en-Vexin : « La ressource des habitants est dans la charité des chartreux de Gaillon ; cinquante ménages pauvres. » – Boos : le curé réduit au tiers des dîmes ; les deux autres tiers aux religieuses de Saint-Amand, qui se contentent de faire distribuer cinq ou six boisseaux de blé à leur gré après la tenue de leurs plaids. – Bornambuse : quinze familles pauvres, mendiants étrangers préférés à ceux de la paroisse dans la crainte d'en éprouver, par suite d'un refus, quelque accident fâcheux. – Bosc-Édeline : curé réduit aux deux cinquièmes d'une dîme qui, dans les bonnes années, ne dépasse pas quinze cents de blé ; vingt-quatre livres de pain distribuées chaque semaine par les seigneurs. – Boshion : « Cinq cents habitants tant petits que grands ; il n'y a dans la paroisse que quatre fermes de chacune deux charrues de labour ; le curé n'a que la dîme de ces dix charrues, et encore est-il obligé de rendre tous les ans huit cents livres aux chanoines de Gournay » – Bourgheroude : les religieux du Bec, gros décimateurs, se contentent de distribuer une aumône qui n'a jamais dépassé soixante-douze livres ; le marquis de La Londe abandonne aux pauvres le droit

de la boucherie du carême qui peut valoir de quarante à quarante-huit livres. – Bourville : de trois cent vingt à trois cent trente communiants ; on a distribué aux pauvres quatre cents livres à l'occasion de la mort du marquis de Cany et du précédent curé. – Braquetuit : quatre cents communiants. – Brémontier et Merval : plusieurs familles pauvres, formant un total de quarante-six personnes.

G. 842. (Liasse.) – 59 pièces, papier.

**1775.** – Réponses des curés à la lettre de l'archevêque au sujet des fonds de charité des paroisses. – Civièrre : le curé n'a jamais pu rien obtenir des chanoines d'Andely ni de l'abbé de Jumièges qui ont une partie des dîmes ; l'abbaye du Bec s'est montrée plus compatissante. – Clères : cent livres accordées chaque année par le duc et par la duchesse de Charost. – Cordelleville ; le seul secours vient de la générosité des mêmes seigneurs. – Criquetot-sur-Ouville : plus de cinq cents communiants, pas un pouce de terre attaché à la cure, trente-cinq sous de fondation pour les pauvres ; louange de la bienfaisance de M. Duhamel, seigneur patron. – Dampierre au doyenné d'Envermeu : deux cents communiants, six familles à l'aumône. – Draqueville : curé réduit à la tierce dans la dîme ; n'a récolté cette année que quatre cent quatre-vingt-dix-sept gerbes de blé et dis bottes de lin sur quoi il lui a fallu payer quarante-huit livres de décimes. – Écotigny : les pauvres n'avaient de ressources que dans la charité de la comtesse de Martainville ; on ne sait si sa fille, la comtesse d'Hunolstein aura les mêmes bontés. – Équiqueville : à l'exception de trois ou quatre fermiers, les habitants gagnent leur pain quotidien à la sueur de leur front et à grand'peine. – Fresles : le curé, M. Riou de Kerson, croit voir une des causes essentielles de l'accroissement général de la misère des campagnes dans l'usage adopté par les fermiers les plus riches de faire valoir plusieurs fermes à la fois, « enlevant ainsi le moyen de vivre honnêtement au petit fermier réduit à être leur locataire et leur serf et à mendier pour lui et ses enfants ; « il pense que le Roi devrait s'opposer à un pareil abus, auquel il attribue l'abandon des pratiques religieuses par la surcharge d'occupations à laquelle sont soumis les gros fermiers ; il se plaint des habitants de la paroisse qui ont refusé de contribuer au soulagement de leurs pauvres, du duc d'Estrées qui, possédant dans la paroisse des revenus considérables, n'a jamais rien fait distribuer ; le collège de Cornouailles à Paris, gros décimateur, retire huit cents livres, paye au curé la portion congrue et reste chargé des réparations du chœur. – Fromental : pauvres secourus toutes les semaines par l'abbaye de Foucarmont. – Gisancourt : pas un sou d'aumône de la part des Chartreux de Gaillon qui sont gros décimateurs. – Gommerville : aucun secours des moines deValmont, qui sont gros décimateurs. – La Houssaye : aucun secours de l'abbesse de Saint-Amand, qui a les grosses dîmes.

G. 843. (Liasse.) – 68 pièces, papier.

**1775.** – Réponses des curés à la lettre de l'archevêque au sujet des fonds de charité des paroisses. – Isneauville : vingt et un pauvres. – Lisores : « MM. du chapitre de Rouen ont dans la paroisse un trait de dixme qui ne laisse pas d'être considérable..., depuis trente-six ans n'ont envoyé que deux fois peu de chose pour distribuer aux pauvres. » – Martagny : « Les deux tiers des habitants sont très-pauvres et n'ont d'autres ressources que la charité. » – Le Manoir : « Quelques-uns sont occupés charitablement par M. le président de Rouville à ses jardins ; tous travaillent à la manufacture de Darnstal. » – Mesnil-Lieubray : « Pour secourir les pauvres, le curé n'a d'autres ressources que sa bourse, à moins qu'on ne veuille faire contribuer MM. du chapitre de Rouen qui jouissent d'une partie considérable des dixmes et les RR. PP. Bénédictins de Saint-Germer. » – Maucombe : « Pauvres en grand nombre, n'ayant pour subsister que ce que donnent le curé et M. de Fontenelle, maître de la verrerie de Maucombe. » – Mussegros : le curé se loue des secours de la présidente d'Auneuil. – Montagny en Bray : « Le chapitre envoie au curé un louis par an pour les pauvres ; cela ne leur fait pas un gros effet. » – Neuville près Écouis : « Dans la paroisse ni fermier, ni laboureur. » – La Neuville-Chant-d'Oisel : « Nulle ressource, si on en excepte l'abbé de Saint-Ouen, qui possède le tiers de la dîme et M. Pigou, qui, pendant son exil, y a répandu des aumônes avec affluence, mais il n'y est plus ; je ne dirai rien de M. l'abbé de Lire qui y possède les deux tiers de la dîme ; il m'a été remis de sa part depuis neuf ans 24 livres. » – Ouville l'abbaye : « Nos MM. les religieux Feuillants au nombre de quatre, demeurant dans ladite paroisse, jouissant du meilleur bien du lieu, à qui j'ai communiqué votre lettre, m'ont dit qu'ils n'étoient obligés en rien envers nos pauvres. » – La Potterie : cinquante pauvres. – Préaux : « J'ay pour décimateurs des

dixmes Saint-Ouen de Rouen, Saint-Amand et le prieuré de Beaulieu, qui tous trois partagent par égale partie, me laissant tout le fardeau sans en recevoir aucun secours. » – Quitry : ferme, évaluée à 8, 000 livres de revenu, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris. – Romilly : « M. le prince Constantin comme abbé de Lire a toute la dîme ; depuis quatre ans que je suis à Romilly, les pauvres n'ont reçu de sa part aucun secours. » – La Roquette : très-grand nombre de pauvres vigneron et fileurs de coton ; il n'y a à faire valoir les terres de la paroisse que des étrangers. – Rouvray : le curé se loue de la charité d'un jeune seigneur militaire ; « récolte consommée par la trop grande quantité de lièvres et de lapins. » – Ry : paroisse située sur le grand chemin Royal, passage ordinaire des troupes qui y logent et y prennent l'étape, journellement inondée de vagabonds qui font de la mendicité une profession.

G. 844. (Liasse.) – 58 pièces, papier.

**1775.** – Réponses des curés à la lettre de l'archevêque au sujet des fonds de charité des paroisses. – Saint-Maurice près Neufchâtel : trente maisons dont six occupent presque tous les biens ; douze habitées par de petits artisans qui n'ont de ressource qu'en la charité du prieuré de Clairruissel et du curé ; le curé a récolté cette année 1, 000 gerbes de blé, le chapelain 800 ; aucune aumône de la part des titulaires. – Saint-Ouen-des-Champs : l'industrie consiste à filer du lin, métier insuffisant pour nourrir les familles nombreuses. – Saint-Arnoult : « 200 feux, dont la moitié sont des journaliers qui vivent du travail de leurs bras ; je voudrais pouvoir aider les pauvres dans leur misère ; j'en suis empêché par deux décimateurs qui sont madame l'abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, qui perçoit les deux tiers de la dîme, et un prieur de Charleval qui en perçoit un demi-tiers. » – Sainte-Geneviève en Bray : quinze familles très-nécessiteuses qui n'ont jamais eu d'autres ressources que les aumônes de la maison de Sommery, si ce n'est que, depuis quelques années, l'abbé de Beaubec, gros décimateur, a fait distribuer à quinze ou seize familles 12 sous par mois. – Saint-Eustache-la-Forêt : rente de 10 livres en faveur des pauvres ; le curé se plaint des décimateurs ; « Je dirai à leur honte que les pauvres tirent plus de secours du moindre des protestants qu'ils n'en tirent d'une célèbre abbaye qui dépouille près de 800 acres de terre de ma paroisse. » – Saussay-la-Vache ; M. Yart censeur royal, curé : « Nous sommes accablés des pauvres de Puché, de La Grange, deux paroisses qui ont pour gros décimateurs, la première les abbesses de Poissy, de Saint-Amand, et la seconde, les bons moines de Mortemer... Quand mes pauvres sont malades, ils sont à plaindre, car les médecins et chirurgiens sont si éloignés que la mort vient aussi souvent avant le médecin qu'après ; nos filles et nos femmes ne vivent que des filatures de coton et d'un furieux brigandage pendant la moisson connu sous le nom de glanage où nous ne pouvons mettre la police. Que le couvent de Mortemer qui a plus de 18, 000 livres de rentes serait bon à faire un hôpital !.. J'ai eu l'occasion d'en écrire à M. le duc de Harcourt... » Le curé annonce ensuite qu'il a fondé un prix pour la fille que les paroissiens, à la pluralité des voix, reconnaîtraient pour la plus sage, la plus pieuse et la plus laborieuse..., et qu'il est obligé de soutenir une de ses parentes, « fille d'un vieil officier qui n'a pas le moyen de lui faire faire vœu de pauvreté. » – Sainte-Austreberte : 10 livres de rente hypothéquée pour donner deux lits aux pauvres ; le nombre des indigents va en augmentant. – Saint-André-sur-Cailly ; les Bénédictins de Saint-Ouen, gros décimateurs, n'ont pas donné une obole. – Sainte-Croix-sur-Buchy : insuffisance de l'industrie de la filature de coton. – Sommery : le curé se loue de la libéralité du seigneur. – Saint-Antoine-la-Forêt : 3 livres de rente pour les pauvres le jour des morts. – Tostes : vingt familles pauvres. – La Trinité : 30 livres par an payées volontairement par le prieur du Bourgachard. – Vieux Manoir : 80 feux sur lesquels 12 laboureurs font depuis 10 jusqu'à 30 acres de blé et occupent la moitié des paroissiens ; l'autre moitié tisserands, fileurs de coton et mendiants.

G. 845. (Liasse.) – 46 pièces, papier.

**1775.** – Réponses des curés à l'archevêque au sujet des fonds de charité des paroisses. – Andé : « Il paroîtroit juste que les gros décimateurs contribuassent au soulagement de leurs frères puisqu'ils jouissent d'une culture fertilisée par la sueur des malheureux si intéressants et si utiles à l'État. » – Anneville-sur-Seine : pour les pauvres 156 livres de rente données en 1713 par le président Dupont, et 100 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Ronfleur. – Argueil : « Je ne veux point augmenter le nombre des curés qui se plaignent des gros décimateurs.. ; si la cotisation avait lieu comme en 1741, chaque paroisse pourroit faire subsister ses pauvres et les empêcher de

mendier. » – Mention de la fondation d'une école de sœurs hospitalières par messire Fremont d'Auneuil, aïeul de madame de Trie ; – Saint-Aubin près Gournay : 150 communicants sans compter les enfants ; pas un ménage qui récolte pour vivre ; le terrain consiste en bois qui appartiennent à mademoiselle de Montmorency, et en bruyères qui appartiennent à madame de Sainte-Geneviève. – Aubourville : pour les pauvres 3 livres de rente provenant de la fondation de M. de Balsac de Montaigu en 1626 ; 15 sous de rente, de celle de M. Jourel, ancien curé. – Bellengreville : plus de la moitié des paroissiens pauvres. – Berville en Roumois : 20 familles pauvres dont 6 mendiants : « Il y avoit jadis une léproserie dont la chapelle subsiste encore, mais les fonds y attachés sont rentrés aux mains des fondateurs, aux termes d'une sentence de votre officialité en date du 9 mars 1664. » – Saint-Martin de Boscheville : mention de deux rentes de 40 et de 150 livres données par MM. de Bassompierre et de Coeslin, évêques de Saintes et de Metz, anciens abbés de Saint-Georges, et d'une chapelle de Sainte-Marguerite réunie à l'hôpital de Pavilly. – Bully : « les pauvres... ont trouvé une ressource dans une route de charité que M. le Chancelier a fait commencer et qu'il seroit à souhaiter qu'on continuât dans un pays où les chemins sont impraticables. » – Brandiancourt : « L'abbé de Saint-Wandrille possède les deux tiers des dîmes et cependant il n'a jamais fait aucun bien aux pauvres de ma paroisse. – Le Coudray : « Jadis mes pauvres avoient la liberté de faire un fagot de mort bois dans la forêt ; mais elle leur est totalement ôtée. » – Cuverville, doyenn du Havre : 121 feux, 376 communicants, 12 religieux, 147 enfants, 60 pauvres, total 535 habitants. – Croisy-la-Haye : « Près de 700 communicants ; peu de laboureurs, beaucoup de petits propriétaires qui n'ont presque que le couvert par la raison que le pays est en coutume générale ; presque tous travaillent au bois ou filent du coton. » – Doudeville : 60 familles pauvres. – Elbeuf en Bray : éloge de la charité de madame de Nicolay ; félicitations à l'archevêque d'avoir supprimé plusieurs maisons religieuses : « Aujourd'hui on a ouvert les yeux, on sçait à quoy les moines sont bons. Quand même on ne s'empareroit que de leur superflu, les grandes vues du Roi seroient remplies. » – Ectot-sur-les-Bans : « l'évêque d'Orléans, abbé de Saint-Wandrille, seigneur patron et gros décimateur, a bien voulu contribuer à la subsistance des pauvres en donnant une somme de 50 livres ; malheureusement le secours n'est arrivé qu'une fois pendant l'espace de 18 ans. » – Farceaux : 8 ménages pauvres. – La Ferté et Saint-Samson annexe : « 620 communicants dont 153 réduits à la plus affreuse misère ; le mauvais état des chemins et l'éloignement d'autres paroisses leur rendent impossible la mendicité même, dernière et affligeante ressource de l'indigence. »

G. 846. (Liasse.) – 48 pièces, papier.

**1775.** – Réponses des curés à l'archevêque au sujet des fonds de charité des paroisses. – Gamaches : « l'esprit de mendianisme s'est introduit depuis quelques années malgré moi. » – Gonfreville-l'Orcher : éloge du bon cœur de madame de Melmont ; mention de la fondation de deux sœurs de charité par M. de Vitry, ancien seigneur. – Gournay : 250 pauvres ; établissement de charité fondé depuis trois ans. – Grainville-sur-Ry : mention de la donation faite par l'abbé de Germont, conseiller-clerc au Parlement, d'une rente de 15 boisseaux de seigle ; « cette fondation attire une multitude de malheureux dans la paroisse. » – Grostheil : 800 communicants, 1, 300 âmes ; presque tous fileurs de coton ; tableau de la misère causée par l'épidémie (flux de sang) en 1767, 1769, 1770 ; plus de 700 malades, 500 à l'agonie, 150 victimes ; « les malades mangeoient la paille de leurs lits, leurs draps ; d'autres se sauvoient et alloient se jeter à l'eau ; » pas de secours de l'abbaye du Bec qui possède les grosses dîmes ; éloge de la charité de madame d'Assaz. – Harcauville : fondation pour marier les pauvres filles et pour l'instruction des garçons par le curé, maître Antoine de Banastre en 1630. – Hattenville : « Fermette de 6 acres de terre louée 18 pistoles, lequel bien appartient, par donation de feu M. Paon, aux orphelins des matelots, que les tempestes font périr, de la paroisse de Criquebeuf près Fécamp. » – Hauville : « Il y a plus de pauvres, proportion gardée, que dans toute autre paroisse du diocèse ; cinq propriétaires en la paroisse ; presque tout appartient à des bourgeois qui le donnent à ferme. » – Heugleville : mention d'un legs de 30, 000 livres par Mme la duchesse de La Force en faveur des paroisses de Heugleville, Saint-Denis-sur-Scie et Auffay, et d'une distribution de 9 livres et de 12 pains de 3 livres aux pauvres le jour du jeudi saint. – Hodenger : 30 feux, 10 de ces feux à de pauvres journaliers ; 100 livres d'aumônes provenant d'une donation de feu M. Antoine Le Gendre, sieur des Fontaines, du 3 novembre 1701 ; « Hodenger n'est qu'un marais imparfaitement desséché ; la totalité du terrain

en valeur ne produit que des herbes acides et quelques médiocres avoines ; on n'y connoit pas le froment ; il n'y viendrait pas. Environ 400 acres de landes, bruyères ou communes. » – Intraville : 14 familles indigentes. – Mélamare : 800 âmes, moitié catholiques, moitié protestants ; de 90 à 92 indigents ; 800 livres données par Mgr de Coeslin, ancien évêque de Metz et abbé de Saint-Georges. – Neufchâtel : « Les pauvres valides n'ont d'autres ressources que les aumônes qu'il vont recueillir en troupe deux fois la semaine, le dimanche et le vendredi ; le produit de la quête de chaque jour monte à environ G sous par tête. » – Neuville-Ferrière : dame Françoise Boisset, bienfaitrice. – Noyers : un ancien curé fondateur de l'école ; Michel Sublet, bienfaiteur. – Raffetot : François de Canouville, bienfaiteur ; de 140 à 145 personnes exposées à la misère. – Richemont : 420 communicants, 150 pauvres. – Saint-Martin-du-Bec : 41 personnes très-pauvres. – Serqueux : éloge de la charité de M. Dufossé, seigneur ; 15 familles ou 44 personnes à l'aumône. – Valmartin : On est accablé de gens sans aveu, mendiants de profession. » – Notre-Dame de Varangeville : 6 familles pauvres.

G. 847. (Liasse.) – 113 pièces, papier.

**1735-1752.** – Permissions de quêter dans les églises pour cause d'incendie. – Requêtes adressées à l'archevêque par les malheureux incendiés ; lettres et certificats de leurs curés. – A Saint-Pierre d'Igovie, quinze corps de bâtiment consumés par le feu le 16 février 1748 ; sept familles réduites à la mendicité. – Aux Innocents, quatre personnes mordues par un loup enragé ; « l'une d'elles eut le visage mangé, le nez et les yeux arrachés et tout le crâne dépouillé. » – Certificats de : – MM. Bouquet, vicaire perpétuel d'Anfreville-lcs-Champs ; – Crevier, curé de Bautot ; – de La Barre du Menillet, curé de Bouafles ; – Rolland, curé de Guerville ; – Dujardin, curé d'Igovie ; – Gaillard, curé de Longpaon ; – Cotelte, curé de Perruel-sur-Andelle ; – Noël, curé de Saint-Romain, etc.

G. 848. (Liasse.) – 128 pièces, papier.

**1753-1759.** – Permissions de quêter dans les églises pour cause d'incendie ; requêtes des incendiés ; certificats de leurs curés. – Incendies : – à Saint-Pierre-en-Port, plusieurs familles réduites à la misère ; – à Septmeules, six maisons brûlées, y compris celle du vicaire ; – à Villers-sur-Foucarmont, quatre maisons, six granges incendiées ; clocher de l'église détruit ; cloches fondues, nef endommagée ; – à Claville ; – à Anneville, deux particuliers ont perdu dans un incendie 40 boisseaux de seigle à 3 livres au moins le boisseau, 180 livres ; 40 boisseaux de sarrasin à 2 livres, 80 livres ; 40 boisseaux d'orge à 3 livres, 120 livres ; 20 boisseaux de fèves à 3 livres, 60 livres ; 400 botteaux de paille longue de seigle, 80 livres. – Le curé de Beuzeville dans une lettre au sujet de Claville annonce qu'au mois d'août 1759, de bon matin, à la hauteur de Fécamp, il avait aperçu 25 gros vaisseaux anglais qui faisaient route pour le Havre, et qu'il avait beaucoup entendu tirer dans cette direction le 29 août au soir. – Certificats de : – MM. Brossard, curé d'Arques, doyen de Longueville ; – Le Roux, curé d'Aubermesnil ; – Garin, curé de Beaussault ; – Carion, curé du Havre ; – Bouillon, curé de Pelletot ; – Gaudion, curé de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen ; – Heurtaut de Saint-Louis, curé de Rebets ; – Bouillot, curé de Ry ; – Le Nouvel, curé de Sasselot ; – Isabel, curé de Teillement.

G. 849. (Liasse.) – 128 pièces, papier ; 1 Sceau.

**1760-1789.** – Permissions de quêter dans les églises pour cause d'incendie ; requêtes des incendiés, certificats de leurs curés. – A Neufmarché, incendie considérable ; 18 familles ruinées ; perte évaluée à 80, 000 livres ; – à Ouville-l'Abbaye, presbytère et maisons avoisinantes incendiées ; supplique de Noël Delaporte, jardinier de Gisors, souscrite par Pantin, lieutenant général, Fourmont, lieutenant de police, Renaud, lieutenant de l'hôtel commun et autres officiers et notables de cette ville. – Certificats de : – Desnoyers, curé de Charleval ; – Le Tourneur, curé de Compainville ; – Dubois, curé de La Feuillie ; – Grenier, curé de Gruchet ; – Hamelet, curé de Neufmarché ; – Mauger, curé de Saint-Pierre de Varangeville ; – Billot, curé de Saint-Mards-sur-Rille ; – de Ses maisons, abbesse de Bival. – Sceau de cette abbesse.

G. 850. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

**1564.** – *Cedulæ decanatuuum diæcesis Rothomagensis, continentes nomina curatorum residentium et non residentium ac vicariorum, traditæ per decanos in synodo æstivali celebrata in ecclesia cathedrali, die decima sexta mensis maii anno Domini 1564.* – Doyens : – du doyenné de Canville, Nicolas Parey ; – d’Envermeu, François Bertran ; – de Fauville, Guillaume Guiffart ; – de Foucarmont, Guillaume Abraham ; – de Brachy, Georges Guérard ; – d’Eu, Loison ; – de Baudemont, Jean Le Vacher ; – de Neufchâtel, de La Vespière ; – de Pavilly, de La Touche ; – de Longueville, Guillaume Laigneal ; – de Périers, Florent Oursel ; – de Bray, Pynel ; – de Gamaches, Nicolas Belin ; – de Basqueville, des Brens ; – d’Aumale, Jean Obry. – Curés : – de Sainte-Marie de Cauville, Lanfranc Bigot, chanoine de Rouen ; – de Criquetot, Antoine Le Lieur, aussi chanoine de Rouen ; – d’Yvetot, Claude Chappuys, qui ne résidait pas ; – de Prétot, frère Jean Le Brasseur, sous-prieur d’Ouille ; – d’Harcenville, l’aumônier de l’archevêque.

G. 851. (Registre.) – In-folio, 103 feuillets, parchemin.

**XII<sup>e</sup> siècle-1396.** – « Cest livre fist faire très-révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur Guillaume de Vienne, par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, en l’an 1396, et fu composé et ordené par honorable homme messire Guillaume Tuillier, lors receveur dudit seigneur en sa ville de Dieppe, comme plus à plain est contenu cy-après la coustume d’Oleron et cellui an achacta ledit seigneur la court sur le hable, et par son commandement ledit receveur fit faire la machonnerie et la porte sur ledit hable jouxte ladite court, et l’entrée de la salle et plusieurs autres notables édifices en son hostel de ladite ville de Dieppe. » Table des chapitres du registre. – « Cy commencent les jugemens de la mer des maistres, des marchans, des mareneaux, de toutes leurs œuvres nommez la coustume d’Aleron. » (Document plusieurs fois publié.) – « Cy ensuivent les coustumes et droitz de la ville de Dieppe appartenant à très-révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur l’arcevesque de Rouen à cause de son église, renouvelées du temps demontrès-redoubté seigneur Monseigneur Guillaume de Vienne, par la grâce de Dieu, pour lors achevesque de Rouen et extractes de plusieurs registres vieux et anciens tant trouvez en la viconté dudit Dieppe comme de pluseurs appartenans à pluseurs bourgoiz d’icelle ville, tous consonnans à une fin, en tant comme chascun d’iceulx coustumiers en contenoit, lesquelz registres et coustumiez furent visitez et transcripiz par messire Guillaume Tieullier, prestre, lors recepveur dudit seigneur, et par le commandement d’icellui pour conservation de ses diz droiz et son église et aussi pour éviter à faire nouvelletés, pour le temps à venir, au pucple subget auxdites coustumes. » (Publié en partie par M. Ernest de Fréville.) – « Cy après ensuit la copie de pluseurs lectres touchans Dieppe et la juridicion d’icelle desquelles les originaux doivent estre au trésor de Rouen, »

G. 852. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, parchemin.

**XII<sup>e</sup> siècle-1396.** – « Cy ensuyvent les coustumes et droictz de la ville de Dieppe appartenans à très-révérend père en Dieu Mons<sup>r</sup> l’archevesque de Rouen, etc. » – « Cy après ensuit la coppie de plusieurs lectres touchans Dieppe et la juridicion d’icelle desquelles les originaulx doivent estre au trésor de Rouen. » – Copie faite au XVI<sup>e</sup> siècle du registre analysé sous le numéro précédent ; manquent les tables et les rôles d’Oleron. – Sur le plat de la reliure, à l’intérieur, armoiries de la famille Le Cornier.

G. 853. (Plaquette.) – In-4° imprimé, 22 pages, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** – « Eschange du chasteau de Gaillon fait par le Roy saint Louis, avec les archevesques de Rouen. » – « Lettres patentes de Richard, roy d’Angleterre contenant l’eschange des villes d’Andely à celles de Dieppe, Bouteilles, Louviers, Aliermont et autres dont jouit à présent Monseigneur l’archevesque de Rouen. » – « Autres patentes de Jean, Roy d’Angleterre, par lesquelles il confirme ladicte eschange et wide les différends survenus ensuite. » – « Autres patentes de Philippe III, roy de France par lesquelles il cède à l’archevesque de Rouen, entre autres choses, tout ce qu’il avoit au Polet. » – « Extrait de l’ancien chartrier de l’archevêché de Rouen estant aux archives du palais archiépiscopal et autres extraits. » – (Les pièces comprises dans cette plaquette sont collationnées par Le Jaulne, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie de Normandie.)

G. 854. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1195-1409.** – Charte de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, portant échange entre lui et Gautier, archevêque de Rouen ; l'archevêque, du consentement du pape Célestin III, du chapitre de l'église de Rouen et du clergé du diocèse, cède au Roi *manerium de Andeli cum novo castello de Rupe* (le Château-Gaillard) *et cum foresta et cum omnibus aliis pertinentiis, exceptis ecclesiis et prebendis et feodis militum et excepto manerio de Fraxinis* ; le Roi cède en échange à l'archevêque ses moulins de Rouen, *villam de Diepa et villam de Boteilles, manerium de Loviers... cum ministerio de Loviers, totam terram de Aliermont* ; charte donnée à Rouen par la main d'Eustache, nommé à l'évêché d'Ély, qui remplissait pour lors les fonctions de chancelier, et rédigée en triple expédition. A l'un des originaux de cet échange, le sceau du roi d'Angleterre ; les deux autres n'ont conservé que leurs lacs de soie. Autrefois l'un des sceaux de Richard était orné « d'un grand anneau d'or où était enchâssée une escarboucle, comme perpétuel monument de la piété de ce prince. » – Trois vidimus de cet échange délivrés par Jean Segouin, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, Jean Gouluaud, tabellion juré de Pont-de-l'Arche, Jean Tavel, vicomte de l'Eau de Rouen. – Confirmation dudit échange, le jour même qu'il fut conclu et en présence des mêmes témoins, par Jean, comte de Mortain, frère de Richard ; sceau de ce prince – Charte du même, devenu roi d'Angleterre, par laquelle il confirme ledit échange et règle plusieurs difficultés auxquelles il avait donné lieu, *videlicet de prisa vini apud Diepam, de Haya de Damper., de vivario apud Rothomagun super calceiam, de placitis ad spatam pertinentibus, de rétro banno* ; sceau de ce prince, brisé. – Charte de R. abbé de Saint-André de Gofen (Goffern), par laquelle il certifie qu'il a entendu feu Guillaume, sénéchal de Normandie, dire devant lui et devant Gautier, archevêque de Rouen, que les rois Richard et Jean lui avaient donné l'ordre de contraindre ceux qui tenaient des terres et de; fiefs dans les domaines cédés en échange d'Andely à faire : l'archevêque foi et hommage, que c'était sa faute si ce ordre n'avait pas été mis à exécution, qu'il s'en repentait en demandait pardon à l'archevêque et pria ledit abbé d'en rendre un témoignage public. – Sceau de l'abbé.

G. 855. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 2 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1448.** – Lettres de Richard Cœur-de-Lion par lesquelles il mande au sénéchal de Normandie, aux barons et aux baillis, de maintenir Gautier archevêque de Rouen, en possession de tous les droits dont ils avaient joui les prédécesseurs de ce prélat et dont il jouissait lui-même au moment où il entreprit avec le Roi le pèlerinage de la Terre-Sainte, lesdites lettres données à Messine par la main de Roger Mauchien (*Mali-Catuli*). – Lettres de Saint-Louis par lesquelles il mande au bailli de Rouen de permettre aux meuniers des moulins de l'archevêque à Rouen de prendre dans les forêts du domaine royal bois nécessaire pour la construction et la réparation des dits moulins ; sceau du Roi appendu auxdites lettres. – Lettres de Louis le Hutin par lesquelles il mande à tous ses baillis, vicomtes et autres justiciers du duché de Normandie de faire observer exactement la charte qu'il ; accordée pour la réformation des abus sur la requête des prélats, barons, nobles et autres sujets dudit duché, de la faire lire et publier dans leurs tribunaux, de jurer sur l'Évangile, à peine d'être suspendus de leurs fonctions, de s'y conformer; le serment prêté, s'ils se rendent coupables d'infractions aux dispositions de ladite charte, la peine sera pour un bailli de 20 livres, pour un vicomte de 10 livres, pour un officier inférieur de 100 sous, lesdites lettres délivrées à Cressy, l'année du couronnement du Roi, vidimées par Simon Lallemand, garde du sceau des obligations de la vicomte de Rouen. – Lettres du Roi Charles V, qui mettent un terme aux contestations qui s'étaient élevées entre le bailli de Rouen, le vicomte et leurs officiers, d'une part, et l'archevêque, d'autre part, et rétablit l'église de Rouen dans les droits et dans la juridiction dont elle jouissait le 1<sup>er</sup> juillet 1372, lesdites lettres délivrées en expédition par Robert Guerould, notaire apostolique, d'après la copie qui s'en trouvait insérée au cartulaire de Philippe d'Alençon. – Bulle du pape Alexandre IV qui confirme à l'archevêque de Rouen (Eude Rigaud) le privilège et les indulgences qui lui avaient été accordées par le pape Innocent IV, en considération de sa piété qui le faisait remarquer entre les autres prélats : « *devotionis constantiam et affluentiam probitatis quibus inter prelatos alios pollere dinosceris diligenter attendens et volens te ob hoc specialis dono gratie honorare.* » – Sceaux de saint Louis, du pape Alexandre IV.

G. 856. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1222-1446.** – Lettres de G., évêque de Séz, H. grand archidiacre de Reims, J., doyen d'Amiens, aux abbés de Saint-Ouen et de Sainte-Catherine et au prieur de Saint-Ouen de Rouen pour leur mander de citer à comparaître devant eux, en l'église Saint-Nicaise de Meulan, le doyen et les chanoines de Rouen ; il s'agissait de confirmer l'élection de Thibaut, trésorier du chapitre, nouvellement nommé par les chanoines à l'archevêché. L'acte d'élection avait été adressé à Rome ; mais un seul chanoine s'était présenté pour rendre compte au Saint-Père de l'élection ; dans le but d'épargner les frais, le Saint-Père avait désigné des commissaires pour l'information d'usage et confirmer l'élection, s'il y avait lieu ; fragment d'un sceau. – Vidimus sous le sceau de l'officialité de Rouen d'une bulle d'Innocent IV, qui accorde à l'archevêque de Rouen, Eude Rigaud, le privilège de ne pouvoir être déclaré interdit, suspens ni excommunié par aucun légat et subdélégué de légat, sans un mandement spécial du Saint-Siège portant dérogation audit privilège. – Bulle du même pape adressée au doyen et au chancelier de l'église de Paris ; ils pourront autoriser l'archevêque de Rouen à aliéner, avec le consentement du chapitre, quelques biens de l'église de Rouen, à condition que le prix de vente sera mis en sûre garde et réservé pour des acquisitions en emploi, dont ils auront à juger les avantages et l'opportunité ; sceau. – Lettres de l'official de Rouen portant vidimus d'une bulle du pape Eugène IV, qui confirme un accord passé entre le cardinal de La Roche-taillée, transféré du siège de Rouen au siège de Besançon, et Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, au sujet de la réparation à faire aux biens dudit archevêché, ladite bulle vidimée d'abord à Bâle en l'hôtel de l'évêque de Séz et en présence de Nicolas Loiseleur, chanoine de Rouen ; – mention de la démolition du château de Gaillon et de la ville de Louviers par ordre de Henri VI ; – sceau de la Cour archiépiscopale de Rouen. – « Ensuit les manières de faire les adjournements pour veoir taxer les réparations nécessaires des manoirs et édifices de l'archevêché de Rouen par vertu des lettres du Roy notre sire et du mandement ou raandemens exécutoires annexés au vidimus d'icelles. » – Sceau du pape Innocent IV et de l'officialité de Rouen.

G. 857. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1256-1455.** – Lettres de frère Eude Rigaud, archevêque de Rouen ; – en vertu du pouvoir qui lui a été donné par Guillaume de Sâane, trésorier de l'église de Rouen, exécuteur testamentaire de maître Simon de Estellant, chanoine de Rouen, il applique à faire le traitement d'un chapelain à la chapelle de Notre-Dame du manoir archiépiscopal de Rouen les revenus légués par ledit Simon pour la fondation d'une chapelle sans désignation de lieu, y ajoute d'autres revenus à percevoir à Dieppe, règle la célébration des offices de ladite chapelle, se réserve à lui et à ses successeurs le patronage et nomme dès maintenant pour chapelain Michel, chapelain dudit trésorier ; – fragment de sceau. – Lettres du même prélat, par lesquelles il affecte une rente de 4 livres à Dieppe pour le luminaire de ladite chapelle ; – sceau de l'archevêque. – Lettres de Jean Gouel, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant appointment entre le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, et Thomas de Brebençon, chapelain de la chapelle de l'archevêché, au sujet de la dotation de ladite chapelle ; sceau. – Accord entre Philippe, doyen du chapitre de Rouen, et les chanoines, d'une part, et Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen ; les chanoines cèdent à l'archevêque deux maisons canoniales contiguës au manoir archiépiscopal, habitées autrefois par les chanoines Philippe de Flavacourt et S. de La Marche, en échange d'un terrain nécessaire pour faire et construire, à l'église de Rouen, un portail et une entrée du côté du septentrion, entre les murs de l'archevêché et l'hôtel commun du chapitre et entre le pavement de la rue Saint-Romain et l'église (le portail des libraires). – Vidimus dudit échange sous le sceau de l'officialité de Rouen. – Autre accord entre le chapitre et l'archevêque Guillaume de Flavacourt ; l'archevêque permet au chapitre de prendre dans l'étendue de l'archevêché la portion de terrain nécessaire pour l'augmentation de la chapelle de la Sainte-Vierge au chevet de la cathédrale, trop petite pour contenir la multitude des fidèles qui viennent y faire leurs dévotions ; le chapitre fera rétablir à ses frais les bâtiments dont cette construction nécessite la démolition ; il fera faire un portail et au-dessus un bâtiment *fort, sûr, honorable* et *noble* pour le trésor et un comptoir. – Permission accordée au chapitre par l'archevêque Robert de Croismare de faire exécuter un pavage pour recevoir les eaux des petites cours du vieux manoir archiépiscopal qui endommageaient les murs de la cathédrale.

G. 858. (Rouleau.) – Parchemin de 1 m. 65 c. de longueur, 35 c. de largeur.

**1381.** – « Eschequier de très-revérent père en Dieu Mons<sup>r</sup> l'archevesque de Rouen tenu en son palais au dit lieu de Rouen le merquedi 1<sup>er</sup> jour du mois de Juing l'an mil trois cens quatevings et un, duquel eschequier fut président Jehan de la Moriciere, seneschal et garde du temporel et omosnes d'icellui seigneur, à la destre partie duquel président estoient assis, pour parer et conseiller la court, honorables et discrètes personnes (noms omis)... » Jugements par appel des causes civiles portées en première instance aux assises de Louviers et de Gaillon et aux plaids d'héritages du bailliage de Dieppe. – Pour refaire en argent les sceaux de la Sénéchaussée, parce que les autres « estoient trop vieux et usés et n'étoient que de cuivre, 8 livres 4 sous ; » mention de Jean Durant, gouverneur au bailliage de Dieppe, et de Jean de Ribeuf, bailli de la même ville.

G. 859. (Cahier.) – In-8°, 17 feuillets, papier.

**1400.** – « C'est le registre des causes de l'eschiquier de très revérent. » – Chapitres intitulés : « Dieppe à jugement; Respits de Dieppe ; Deffaulx jugiés à Dieppe Deffaulx de l'*audiendi* de Dieppe ; Loviers à jugement ; Deffaulx *audiendi* de Loviers ; Dieppe *audiendi* ; Loviers *audiendi*. – Les causes touchant le procureur de Mon<sup>s</sup> l'archevesque. – Extrait des causes pendantes en l'eschiquier de Mon<sup>s</sup> l'archevêque de Rouen. » – Mention de : – noble et puissant seigneur Mon<sup>gr</sup> Robert d'Estouteville, chevalier, sieur de Valmont et de Hotot ; – Regnaud de Braquemont, chevalier, sieur de Braquemont ; – Almaury de Beauchesne et Robert de Boisgencelin, écuyers ; – Pierre de Lyvarroult, usufruitier du fief de La Londe à Louviers ; – Colin de La Croix, bailli de Louviers ; – Jean de Laillerie, receveur de Louviers ; – Jean de Ribeuf, bailli de Dieppe ; – Gilles Le Brument, prêtre, chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-Jacques de Dieppe ; – Thomas Benoist, maître de l'Hôtel-Dieu de Louviers ; – Guillaume Cardonnel, chapelain de la chapelle Saint-Fiacre d'Aubevoye ; – Davy Miffant, de Dieppe. – Poursuites contre trois particuliers, pour « leur devoir non fait de ce qu'ils n'aydèrent à un des sergents du Roy à Évreux pour prendre un homme en cas de cri de haro. »

G. 860. (Rouleau.) – Papier de 1 m. 66 c. de longueur sur 29 c. de largeur.

**1423-1450.** – « Mémoire d'une cause pour Monseigneur l'archevesque de Rouen contre le procureur du Roy ou bailliage de Rouen touchant le fait de la haute justice du manoir archiépiscope assis audit lieu de Rouen. » – « Vérité si est que, à cause de la fondacion et doctacion de l'église Notre-Dame de Rouen, le palais et manoir archiépiscope dudit archeveschié assis emprés la dicte église fu, du temps ancien, si noblement fondé que les archevesques dudit lieu de Rouen ont toujours ou dudit palais et manoir archiépiscope et en tout le pourpris d'icelluy toute jurisdiction espirituelle et temporelle, haulte, moyenne et basse, et en ont les archevesques dudit lieu et leurs officiers jouy et usé paisiblement de tant de temps qu'il n'est mémoire du contraire. – *Item*, les archevesques dudit lieu ont tenu et fait tenir, ou temps passé, oudit palais et manoir archiépiscope, comme en lieu franc et souverain et comme chief de toute la temporalité dudit archeveschié, leur eschiquier de toutes les causes de leurs subgez et jurisdiction temporel, là dévollues comme en auditoire souverain ; et tout ce qui oudit eschiquier a esté jugé et ordonné y a prins fin et conclusion, sans ressortir ailleurs en quelque manière. »

G. 861. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 3 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1353-1721.** – Charte de Jean le Bon, roi de France ; un homicide ayant été commis en la Cour de l'official de Rouen, un procès s'était élevé entre l'archevêque et le bailli sur le point de savoir lequel des deux devait connaître du crime ; le Roi, en considération des services que lui avait rendus Pierre de La Forest, son chancelier, pour lors archevêque de Rouen, lui accorde « de grâce spéciale » d'avoir, tant qu'il vivra et occupera le siège de Rouen, justice basse, moyenne et haute dans le manoir archiépiscope, dans la Cour de l'officialité, et dans leurs pourpris et dépendances. – Même privilège est accordé sous la même réserve par Charles, duc de Normandie, dauphin de France et plus tard roi, après la mort de Jean le Bon, aux archevêques Guillaume de Flavacourt et Philippe d'Alençon ; – fragments des sceaux du Roi Jean et du Dauphin. – Assignation à Pierre Galopin, lieutenant général du bailli de Caux à Arques, à comparoir au prochain échiquier de Normandie pour répondre sur les torts et griefs qui lui sont imputés par l'archevêque le cardinal

d'Estouteville. – Relation faite par Chaperon, huissier de la grande sénéchaussée de Normandie, au grand sénéchal et réformateur général du duché de Normandie, du refus fait par Guillaume Mallart, geôlier des prisons du Roi à Rouen, et par Guillaume Picard, procureur du Roi au bailliage de Rouen et fiscal de Normandie, de rendre aux officiers de Mgr le cardinal d'Estouteville un nommé Colin Le Sauvage ; ledit Picard aurait répondu : « Se Chapperon y met la main, je le mettray en la maison de pierre. Dites à Mons<sup>r</sup> de Sainte-Marie qu'il regarde en ces livres s'il trouvera si j'entens point que maistre Jehan de Gouvys soit vicair de Monsr de Rouen. Si n'aures dit point Le Sauvage en aucune manière et me oppose formellement à sa délivrance. » – Jugement de la grande sénéchaussée en faveur de l'archevêque. – Mémoires et règlements touchant la juridiction des Hauts-Jours. – Taxes : aux sergents qui ont mené à Rouen des prisonniers appelants aux Hauts-Jours ; – aux conseillers de cette juridiction. – Extraits d'un rôle d'amende des Hauts-Jours. – Mandements du Roi aux baillis pour qu'ils aient à permettre à Pierre de Lestelle, huissier des Hauts-Jours, de contraindre et faire exécuter sur les biens des condamnés et dénommés audit rôle. – Sceaux du Châtelet de Paris, – de Jean-le-Charron, sergent du Roi à Arques.

G. 862. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 4 sceaux, 7 fragments de sceaux.

**1280-1397.** – Accord entre Philippe, doyen, et les chanoines de Notre-Dame de Rouen, d'une part, et l'archevêque Guillaume de Flavacourt, d'autre part, au sujet de l'émolument de la juridiction ecclésiastique pendant la vacance du siège ; – sceau du chapitre. – Lettres de Philippe de Valois vidimées et confirmées par Jean le Bon, vidimées de nouveau par le même par lettres datées de Léry le 23 mars 1351 : « Nonobstant que la chatellerie de Pontoise et ses appartenances aient été assignées au Roi de Navarre, l'entente du Roi de France n'a pas été et n'est pas que la connaissance des causes concernant l'archevêque cesse de ressortir au parlement de Paris. » – Autres lettres de Jean le Bon aux baillis de Rouen, de Caux et de Gisors et aux vicomtes desdits baillis, pour ordonner de faire droit aux réclamations de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen : « Les archevêques et toute l'église de Rouen en chief et en membres, temporalité, fiez, arrière-fiez et leurs appartenances sont en et soubz notre fidélité royal à cause sans moyen de la couronne ; nientmoins, sourdant et croissant le destourbier des guerres, notre très chère dame et mère la Royne Blanche et Charles, Roy de Navarre, comte d'Évreux et de Beaumont-le-Rogier, soubz ombre d'aucuns transpors, assignations et assietes qu'ils se dient avoir, par eulx et leurs gens se sont efforciez et efforcent de usurper aucune seigneurie, justice, court et connoissance des causes concernant l'archevesché de Rouen, en grant diminucion et préjudice de notre dignité, de la couronne royale, dudit archevesque et de sa église. » – Lettres de Charles V aux baillis de Rouen, de Gisors et de Caux pour leur ordonner de faire droit aux plaintes du même prélat, en faveur de ses vassaux, « omosniers ou habitants en lieu de pure et franche aumône, qu'on s'efforçait de soumettre à la juridiction temporelle, de faire payer comme coutumiers aux foires et marchés, et de contraindre de guetier (faire le guet) à aucunes forteresses autres que celles de l'archevêque. » – Procès en l'échiquier de Normandie entre Jean Havart, comme procureur de l'archevêque Guillaume de Vienne, d'une part, et maître Guy Chrétien, précédemment bailli de Rouen, Guy Marguerie, son lieutenant, Jean le Diacre, procureur du Roi au bailliage de la même ville, d'autre part, au sujet d'un conflit de juridiction entre les susdits officiers du Roi et Pierre de Lestrenge, capitaine et receveur de Gaillon ; – fragments du sceau de l'échiquier en cire rouge ; – sceau de la vicomté de Pont-de-l'Arche avec le signet armorié de Guillaume Dufou, sergent du Roi en la sergenterie de Freneuse. – Lettres de Charles V qui mandent au bailli de Caux de faire justice à l'archevêque « des sergents commissaires et autres officiers qui se sont entrés et transportés en la haute justice de l'archevesque pour faire adjournemens sur ses subgez et justiciables, exécutions, cris et proclamations et aussi moult d'autres exploits de justice sans les officiers de l'archevesque appeler ne montrer lettres ne commissions que ils aient pouvoir de ce faire. »

G. 863. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1401-1407.** – Copie donnée sous le sceau de Jean Legier, lieutenant général de noble homme Mgr Hue, sire de Donquerre, chevalier, chambellan du Roi, bailli de Rouen, d'un mandement de Charles VI, adressé aux baillis de Rouen et de Gisors ou à leurs lieutenants pour leur enjoindre de faire transférer aux prisons du Châtelet de Paris, des prisons de l'archevêché de Rouen, où il s'était constitué prisonnier alléguant sa qualité de clerc, Guillaume de Lyon, sieur de Hacqueville, accusé

d'avoir fait assassiner, en l'abbaye de Fontaine-Guérard, sa femme, Marie de Ferrières, sœur de Jean, baron de Ferrières, chambellan du Roi ; circonstances de l'assassinat relatées dans ledit mandement. – Lettres de Charles VI aux baillis et vicomtes de Rouen et d'Évreux pour leur enjoindre de punir des sergents qui, « de leur autorité, sans mandement ou commission du Roi, ni d'autres ayant pouvoir de ce faire et sans à ce appeler la justice de l'archevêque, mais seulement de leur volonté désordonnée, à requête de partie, sous ombre de leurs offices, s'efforcent de faire chaque jour plusieurs exécutions, ajournements et autres divers exploits ès justices, terres et seigneuries de Louviers et Gaillon. » – Ajournement à l'échiquier de Jean Ligier, lieutenant général de Hue, sire de Donquerre, bailli de Rouen, « pour tors et griefs, reffus et deffaux de faire droit de son office commis au préjudice de l'archevêque ; » on reprochait notamment au bailli « d'avoir pris et fait prendre par cry solempnel en plaines assises, en la cour de l'église, le jour du sâ, à Rouen, où sont assemblés les prélas et gens de l'église du diocèse, le temporel de tout ledit archeveschié tant en juridiction que autrement » – Liste des personnes présentes à une assise de Rouen tenue par Hue, sire de Donquerre : M. de Poville, chevalier, M. P. de Fontaines, chevalier, Mahiet Turgis, Simon de Bailli, Jehan Bosquet, Drouet Beaucompère, etc. – Petit sceau aux causes du bailliage de Rouen. – Fragment du sceau de la vicomté de l'Eau.

G. 864. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 7 sceaux.

**1344-1707.** – Mandement du roi Henri VI, accordé à la requête de Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, pour faire citer et ajourner devant les juges compétents tous ceux qui avaient procès avec ledit archevêque ou ses prédécesseurs, et dont les causes n'avaient pas été jugées par suite de la régale qui avait duré plus de deux ans et demi ; – ajournement en conséquence dudit mandement ; – sceaux armoriés : de Clément Bourse, lieutenant général de M. Jean de Montgommery, chevalier, bailli de Caux ; – de Jean Le Charon, sergent de la sergenterie d'Arqués ; – de Jean Maillart, sergent à masse en la ville et banlieue de Rouen. – Lettres de Jean Courel, garde du sceau des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus : – 1° de lettres de Louis XI pour faire ajourner à l'échiquier, à la requête du cardinal d'Estouteville, Jourdain Basire, lieutenant commis du bailli de Rouen, qu'avait fait enlever des prisons des Hauts-Jours de l'archevêque, à Rouen, Nicolas le Sauvage, receveur d'Alihermont et Douvrend, emprisonné pour n'avoir fait bonne recette ; – 2° d'un mandement donné en conséquence desdites lettres royales, par Pierre Roussel, lieutenant général de noble homme Étienne Le Loup, écuyer, maître d'hôtel du Roi et vicomte de l'Eau ; – 3° de l'ajournement de Nicolas Le Sauvage ; – sceau de la vicomté de Rouen. – Mandement de Louis XII aux conseillers de l'échiquier de Rouen, pour qu'ils aient à vider l'empêchement donné à l'échiquier du cardinal d'Amboise par le procureur du Roi de Rouen dans le cas où cette juridiction leur paraîtrait avoir une existence légitime. – Ordonnance de l'archevêque François de Harlay, portant que la juridiction des Hauts-Jours se tiendra à l'avenir toutes les semaines au lieu de tous les quinze jours. – Copies : d'une déclaration de Louis XIV au sujet des greffiers, tabellions et sergents des hautes justices ; – d'un arrêt du parlement de Normandie portant défenses aux sergents royaux de faire aucun exploit sur les terres de l'archevêché au préjudice des sergents commis par l'archevêque. – Commission donnée par l'archevêque, eu vertu d'une permission du Roi, à Martin La Chapelle, Martin Évrard, Guillaume Durand, ses vicaires, et à Mathieu Campion, chevalier, son sénéchal de Rouen, de recevoir en son nom la foi, l'hommage et les aveux de ses vassaux nobles et non nobles, ladite commission datée d'Avignon ; – sceau du prélat. – Nomination par l'archevêque Georges II d'Amboise, de délégués pour entendre les comptes de son receveur. – État des revenus de l'archevêché ; – du temps de François de Harlay, charges de l'archevêché, 12, 252 livres ; restant bon à l'archevêque, 53, 381 livres, non compris Gaillon, les casuels et offices ; 600 livres données par ce prélat pour la dot de la bibliothèque de Rouen et pour les gages de son bibliothécaire ; 2, 200 livres données par Mgr Colbert pour les conférences.

G. 865. (Cahier.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

**1493.** – « Inventaire des biens meubles et utenilles trouvez à Andely en la maison archiépiscopal de très-révérend père en Dieu Monseigneur l'archevêque de Rouen, icellui inventaire fait par moy Robert Lefort, presbtre, notaire impérial et apostolique, curé, à ce faire commis par messieurs les exécuteurs du testament de mondit s<sup>r</sup> l'archevêque et par MM. ses officiers, appellé avec moy

maistre Pierre Le Prévost, prebtre, notaire apostolique, es présences de vénérable personne maistre Robert Guérin, chanoine dudit lieu d'Andeli, Robert Michel et Jehan de Peuguerolles, escuiers, Jean La Vache et messire Michel Duquesne, curé de Vaumaing, le dymence XXI<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et traize. » – Appréciation des objet mentionnés audit inventaire : – « En la salle de bas en laquelle feu Mons<sup>f</sup> de Rouen prenoit ordinairement sa réfection, ou temps qu'il se tenoit et résidoit audit lieu d'Andeli, ung banc, 30 sous. – *Item*, une chaire à doz ouvrée de menuiserie fermant à clef avec ung petit marchepié, dedens laquelle n'y avoit riens, 40 sous. – *Item*, ung drecheur fort ouvré de menuiserie fermant à clef, 60 sous. – 2 vielz carreaux de verdure, 12 sous. – Une grande couche de bois encassillié à petit dossier, 30 sous. – En la chapelle ung grand autel de bois encassillé, fermant à clef qui fut ouvert... et dedens furent trouvez deux pièces de tiretagne à fleur-de-lys vertes servant à tendre entour ung lit, 60 sous. – En la petite sallette de hault sur la cour, 17 pièches de sarge rouge et jaune tenus en ladite sallette avec une petite pièce qui est sur le contre huys, 6 livres. – Ung ciel de sarge verte avec un dossier et trois pendans qui sont de vert et de sarge, 100 sous. »

G. 866. (Cahier.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

**1508.** – « Inventaire général de tous les meubles appartenant à Mons<sup>f</sup> le Légat estant tant à la maison archiépiscope de Rouen que en ses chastaulx de Gaillon et Vigny fait le xx<sup>e</sup> jour de septembre, l'an mil cinq cens huit. » – (Publié par M. A. Déville dans la collection des *Documents inédits*.) – « Vaisselle d'or : la coupe d'Angleterre, vii marcs 1 once, 1 gros et demi. – Douze grandes médailles d'or aux armes de Monseigneur et d'Avignon poissant ensemble viii marcs vii onces ni gros. » – Vaisselle d'argent, vaisselle d'étain. – La chapelle. – Images d'argent : « Ung petit ymaige de Saint-Quentin et ung aultre pere donné à Péronne. – Le livre que donna le maistre des cérémonies de Romme. – Deux plas de porcelaine. – Ung beau tableau de la *nativité Notre Seigneur* que a fait maître André de Solario, peintre de Monseigneur. – *Vita Christi* fait par figures couvert d'argent richement esmaillé. – La lignie des Roys de France, faite en ung rondeau de parchemain figuré par ung arbre commençant : *Priamus* le jeune et Anthéonor, etc... en ung estuy de cuir noir. – Troys cornetz et ung huchet donnés par le Roy d'Angleterre garnis de saintures de drap d'or... – Librarie de Monseigneur : – ung livre en parchemin commençant *Legatus viam corripiens*, couvert de satin cramoyssi, garni d'argent doré, ouvrage de Venise, avec six cordons de soye rouge à houpes. – Aultre librarie achaptée par mon dit s<sup>f</sup> du Roy Fédéric.. » (copie).

G. 867. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, papier.

**XVI<sup>e</sup> siècle.** – Inventaire des biens meubles, tapisseries, draps d'or et de soie, vaisselle, reliquaires, livres du cardinal Georges d'Amboise : – 0 Pièce où est l'imaige Saint-Georges fait sur drap d'or à brodeure. – Ung ciel de toile d'or où est l'image Saint-Jehan-Baptiste aux armes de Mons<sup>f</sup>. – Pièce de toille d'or où y a ung Saint-Martin. – Pièce de toille d'or où y a ung Saint-Jehan-Baptiste. – Pièce de tapperie où est le siège de Rodes. – Ciel de damas blanc fait à la mode d'Italie à rondeaux et clochetes dorées servant à la chambre de Mons<sup>f</sup>. – Six pièces de tapperie de laine à la mode de Turquie nommée la Carvanne. – Neuf pièces de tapicerie nommée les Boquerons avec deux pavyotz tapis de Turquie. – Ung grant reliquaire de la jambe Mons<sup>f</sup> Saint-George avec l'esperon rompu qui est d'argent avec le couvercle pesant 21 mares 4 onces. – Le cruxifiement nostre seigneur semé aux armes de sa passion, avec deux anges d'argent doré et esmaillé pesant 8 mars 6 onces. – Ung petit tableau où est figuré Saint-Jehan-Baptiste garuy de perles et pierres, pesant 1 mare 2 onces 4 quars. – Ymages de Saint-Bernard, Saint-Bernardin, Saiut-Jherome, Saint-François, Notre-Dame adorante son fils, Sainte-Catherine, Sainte-Clare, d'argent doré. – Coupe et chandeliers de cristal garnis d'argent. – Livres. »

G. 868. (Cahier.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

**1550.** « Inventaire faite par nous Jehan Thorel, conseiller du Roi en sa court de Parlement à Rouen, appelé avec nous et prins pour notre adjoint maître Guillaume Godeffroy, principal commys au greffe civil de ladite court, des biens meubles appartenant à l'archevesque de Rouen, d'autant qu'il en a été par nous trouvé au chasteau de Gaillon deppendeut dudit archevesché, en vertu de la commission décernée par le Roy et à nous présentée, donnée à Saint-Germain en Laye, le 27<sup>e</sup> jour d'aoust 1550, en la présence de maître Jehan Bignes, soy disant secrétaire de Mous<sup>f</sup> le

Révérendissime cardinal de Vendosme et de Bernardin Guère, par cy-devant cappitaine dudit chasteau, le dernier jour d'aoust oudit an 1550 : » – « Deux chaires de velours tenney, une chaire de boys doré qui a le siège de velours vert ; – troys esguyères de cristallin ; – deux médailles de marbre blanc à visage de femme Augustine ; – un tableau carré de bois fermant comment de voirre qui es assumption de Notre-Dame ; – un tableau de cèdre avec son couvercle ouquel est l'image Notre Seigneur portail croix et oudit couvercle l'effigie du sacrifice d'Abraham ; – ung livre en parchemin couvert de drap d'or frizé, double de satin cramoisy, intitulé : *Ordo breviarii secundum consuetudinem Romane curie* ; – ung ymaige de homme sauvaige de pierre. – Au cabinet doré près la chambre verte ont été trouvées vingt troys touffeaux de cuivre dorez où sont enchâsez, en forme de pierres précieuses, et troys autres longs touffeaux garnys pareillement de plusieurs pierres en façon de pierres précieuses en pente oudit cabynet et huict autres en la voulte de hault. – En la grande gallerie nattée une grande pièce de toile paincte du portrait de la *Cène de Notre Seigneur*. – Librairie de Gaillon : – Livres placés sur des pulpites (pupitres), sur des tables et dans la *Liette* d'une table ; sur le pupitre du milieu, Saint-Thomas, *Domicicus super Juvenalem*, *Donatus in Therentium*, la Bible, *Porphirius super Horatium*; sur une table, petit bréviaire grec écrit en lettres d'or, *Cayus Julius César, de Bello Gallico*, *Biblie textus qui quondam fuit beati Ludovici Francorum régis*, *Gullehnus de Mara ad Dominum Georgium de Ambasia*, *Ludovici Heliani paradoxum ad Georgium Ambasianum*, *Johannes de Castro ad Georgium de Ambasia, etc.* »

G. 869. (Liasse.) – 33 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – Charte de Raoul, abbé de la Sainte-Trinité du Mont, portant concession à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, de toute la partie de terrain de l'aumône dudit monastère sise à Dieppe, qui serait nécessaire pour l'amendement et la construction du moulin de l'archevêque ; charte écrite en deux expéditions entre lesquelles on ne remarque aucune différence, si ce n'est que dans l'une on annonce le sceau de l'abbé et celui du couvent, tandis que dans l'autre on n'annonce que le sceau de l'abbé ; sceaux perdus. – Vente par Barthélémy Le Martre à Pierre, archevêque de Rouen, d'une rente annuelle d'un millier de harengs. – Ventes de rentes et d'héritages par des bourgeois de Dieppe à l'archevêque Eude Rigaud ; mention de *Fulconis acra*, Fouque acre, du *monasterium S. Jacobi*, du Galet (*Galeium*) à Dieppe ; – déterres *communes* à Caudecote ; – d'Abraham, bailli de Dieppe, qualifié, en 1258, de curé de Grandcourt ; – de Jean de Saint-Évroul, doyen de Lisieux. – Lettres de Jean de Ribeuf, bailli de Dieppe, contenant vidimus d'un contrat par lequel Jean Dupont abandonne à l'archevêque de Rouen, Guillaume de Lestranges, moyennant une rente de 20 livres, une maison sise en la paroisse Saint-Jacques ; présents au contrat : l'archevêque, l'abbé de Valmont, son vicaire, sire Raoul de Lestrenge, son frère, Jean de La Moricière, son sénéchal, Jean Havart, son procureur général, et Nicole Layre, son receveur pour Dieppe, Alihermont et Douvrend. – Lettres de Jacques de La Tour, vicomte d'Arques et du bailliage vicomtal de Dieppe, le temporel du bénéfice de l'archevêché étant en régle à la suite de la mort de Raoul Roussel, contenant un décret d'héritages sis à Dieppe, adjugés à Motin Loutrel et à Cardon. – Procès-verbal d'estimation des travaux de maçonnerie faits à l'hôtel et aux maisons des prisons de l'archevêque par Michaut Fain en 1502. – Sceaux de Guillaume de Salmonville, chanoine de Rouen, de forme ovale représentant un personnage à genoux au dessous d'une Vierge qui tient l'Enfant Jésus, etc.

G. 870. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 16 sceaux.

**1240-1645.** – Ventes de rentes et d'héritages par des bourgeois de Dieppe à Eude Rigaud, archevêque de Rouen. – Mention au XIII<sup>e</sup> siècle : – du hâvre et des salines de Bouteilles ; – de la grande rue *Major Vicus*, et de la Vase *Wasia* à Dieppe ; – de Guillaume Landri, sénéchal d'Eude Rigaud ; – de Robert le Changeur *Scansor*, son clerc ; – de maître Abraham, bailli de Dieppe. – « Ce sont les noms de ceulz qui tiennent les IIII fieux qui doivent services de chevaliers et faire les jugemens crimineulz des assises de Douvrent : Jehan d'Estrimont... Robert de Montegnny... damoiselle Jehanne deguerpiede feu Jehan Lenglois, héritière ainsnée de feu Guillaume de Mont Tuyt, Guillaume de Berengierville. – Ce sont les hameaulx qui sont en la haute justice de Mons<sup>r</sup> à Douvrent : les hameaux de Haquenonville, d'Aumerville, de Douvrendel, de Pucheux, de Renouval et Humesnil. » – « Déclaration des rentes seigneuriales deues à Mons<sup>r</sup> à Dieppe, » – où se trouvent indiqués nombre de propriétaires, de rues et d'enseignes : – Jean Clerel, chirurgien ; – Judit Henri,

femme de Salomon Restoult, avocat ; – David Gallie et Etienne Chauvin, avocats ; – le lieutenant Le Moine, le conseiller Martel ; – Jean Chauvin et Pierre Guillebert, écuyer etc. – Sceaux de Biatrix de Horslaville où se lit ce mot : *Ave*, etc.

G. 871. (Liasse.) – 25 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

**1253-1394.** – Ventes de rentes ou de maisons par des bourgeois de Dieppe à Eude Rigaud, archevêque de Rouen. – Mention au XIII<sup>e</sup> siècle des rues de *Acra*, *Macellus Magnus vicus*, *Vada*, de la mesure *que dicitur vice-comitatus*, sises à Dieppe ; – du *Bateau passeur*. – Fondations de messes par Perronnelle de Longueul, bourgeoise de Dieppe ; – par Baudouin Eude. – Accord, en présence de nobles et puissants seigneurs Monseigneur Regnault des Illes, capitaine de Dieppe, de Jean Du Mesnil, écuyer, etc., entre Guillaume de Briçon et Bérenger Loutrel, au sujet d'une rente affectée à une fondation pieuse. – Mention de : – Simon Maurice, chanoine garde de la ville de Dieppe en 1271 et 1272 ; – de Jean Manchon, bailli de Dieppe en 1363 ; – de Nicolas Laire, prêtre, receveur et garde du scel aux obligations de la même ville ; – de Thomas Du Brueil, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché en 1377. – Lettres de Philippe de Valois au bailli de Rouen pour lui enjoindre de mettre à exécution sans plus de délai un mandement royal en cas de nouvelleté obtenu par Pierre, élu (archevêque de Rouen), contre Robert d'Estouteville, chevalier, lequel à force de gens et d'armes s'était permis de faire rompre les *banques* des moulins de Dieppe. – Assignation donnée audit seigneur à Hautot, en la salle de son manoir, par un sergent, qui, ne le trouvant pas, « fait venir en ladite salle grand foison de bonnes gens jusques au nombre de 12, hommes et tenans dudit chevalier. » – Sentence d'Oudart le Coq, bailli de Rouen, commissaire du Roi, qui condamne Robert d'Estouteville. « à refaire la brèche du moulin, à amender au Roi sa charge enfreinte, et à l'Élu, les excès et les injures commis, le bailli se réservant et pour cause la taxation des amendes et dommages » – Sceaux : de l'officialité de Rouen ; – des obligations de la vicomte d'Arques (pont à tourelle) ; – des obligations de la ville de Dieppe (l'archevêque assis dans un bateau) ; – des causes de la sénéchaussée de l'archevêché.

G. 872. (Rouleau.) – Parchemin de 4 m. 30 c. de longueur sur 17 c. de largeur.

**1479-1480.** – « Ensuivent les noms et surnoms des personnes nobles, exemps à cause de leur demeure en franc lieu, non paians par impuissance et pourecté et paians le louage en la paroisse Saint-Remy en la ville de Dieppe pour très-révérend père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, seigneur dudit lieu de Dieppe, eschez le jour S. [*sic*] mil cece soixante dix-neuf, baillé à cueillir et faire venir ens, en la receufte de mondit sieur audit lieu, en tant qu'il y en a de paians, à Guillaume Maheult, Guillaume Langlois et Mahiet Blarel, bourgeois et demourans en icelle paroisse. » – Nobles : – « Cardin Le Vavasseur, Jehan de Chantelou, Nicolas Le Sauvage, Katherine, veufve de deffunct Guillaume Le Sauvage, Marion, veufve de feu maistre Ancel Loutrel, Loys de Houderc, Guillaume Clément dit Normendie, roy d'armes du Roy, Jehan Guyon, maistre Jehan d'Entremont, Alixon, veufve de feu Masset Pate, Guillaume et Guillemie ditz Pate, ses enfans, Manypeny, escuier. » – Officiers : « Guillaume Terrien, Jehan Dureaume, lieutenant commis du bailli de Dieppe, Pierre Le Gallois, greffier dudit bailliage, Janequin Varlus, Thomassin Benart, Guillaume Amelot, Robinet Deschamps, commissaires du sel, Huguet Alexandre, Michiel Lemire, sergents, Thomassin Jullien, canonnier de l'artillerie du Roy notre sire soubz Mons<sup>f</sup>des Cordes, Rogier Certain dit Bourrachier, maistre de la ville de Dieppe, touchant l'euve de la charpenterie, Thomas Treuten, sergent de ladite ville de Dieppe et de l'amiral, Jehan Peanchon, canonnier soubz ledit sieur des Cordes, Michiel Cappellier, sergent, Michel Terrien ; dix-huit gens de guerre et trois femmes, mères ou femmes de francs archers et hommes à l'ordonnance du Roi, six artilliers. » – Ledit rôle présenté par Maheult Langlois et Blarel à Jean Dureaume, lieutenant commis de maître Robert de La Fontaine, bailli de Dieppe, en présence de maître Jean Blancbaston, prêtre, procureur et receveur de l'archevêque audit Dieppe. – Signé : Dureaume. – Fragment de sceau.

G. 873. (Cahier.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

**1477.** – « Pappier des fermes appartenant à très-révérend père en Dieu et seigneur Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, ajugé aux plus offrans et derniers enchérisseurs la végille de la Nativité Saint-Jehan-Baptiste mil cccc soixante-dix-sept en la cohue de Dieppe devant

nous honorable homme et saige Robert de Ville-neufve, bailli dudit lieu pour mondit seigneur, à estre icelles fermes cucullies et exercés, ainsi qu'il est acoustumé, pour ung an commençant audit jour Saint-Jehan inclut et finissant l'an révolut. » – Fermes : de la coutume des poissons, 112 livres ; – de la seine, 6 livres 15 sous ; – du hallage et mesurage à grain, 252 livres ; – du poids, 46 livres ; – du barrage de la porte de la Barre, 189 livres ; – du barrage de la porte du Pont, 52 livres 10 sous ; – de la prévôté de Bouteilles, 28 livres 10 sous ; – du marché de l'aître, 9 livres ; – des cuirs tannés, 50 sous ; – du criage, 35 livres ; – de la waze, 4 sous ; – de la foire Saint-Jacques, 10 sous ; – du tabellionage, 50 livres. » – Signé : Villeneuve.

G. 874. (Rouleau.) – Papier de 86 c. de longueur sur 30 c. de largeur.

**1395.** – « Mémoire pour Mons<sup>r</sup> l'archevesque de Rouen à l'encontre de Martin Le Bergier pour le fait du mesurage du sel de Bouteilles. » – « Par chascun an le dimence devant la feste Saint Jehan-Baptiste est crié notoirement audit lieu de Bouteilles de par l'archevesque que chascun qui a boissel en ladictte ville et salines dudit lieu ou autres mesures, qu'il les aporte le dimence ensuivant devers les gens et officiers dudit archevesque Quant un batel de sel vient charger audit lieu de Bouteilles, qui communément se veult charger d'une marée à autre, où il n'a que demy-jour entre deux marées, chacun fait mesurer son sel en sa saline et le livrent tous à une fois, qui ne se pourroit pas faire par un mesureur en trois ou quatre jours... Y aroit un autre inconvenient ; car quant les pescheurs ont pesché harens de saffare, seltens ou autres qu'il fault saler hastivement, pour la délivrance d'iceux et pour les porter hors, ilz vont au grenetier prendre congé pour avoir du sel, selon ce que il leur en fault, qui leur baille merel ou ensaingne pour *en* avoir, et lors il faudroit aler devers ledit mesureur, qui seroit à Paris, à Rouen ou ailleurs, empesché en ses besongnes, tellement que les harens, seltens et autres poissons qu'il leur fault saler pourroient estre perdus. »

G. 875. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1395-1674.** – Copie des lettres de Charles VI qui donnent à Martin Le Bergier l'office de mesurage de tout le sel blanc fait et courré au val de Bouteilles et d'Estren, en conséquence des ordonnances royaux portant que tout le sel blanc vendu aux greniers à sel serait mesuré à la mesure de Paris et que en chaque grenier il y aurait un mesureur établi par le Roi : « Ou val de Bouteilles et d'Estran l'en fait et délivre chascun an très grant quantité de sel blanc. » – Mémoire pour Monseigneur de Rouen opposant contre Martin Le Bergier : « L'usage du sel. délié faire, se ledit mesurage y estoit mis sus, seroit aboly et osté, et les laboureux fesant ledit sel n'en feroient plus ; la raison sy est que coutages... avallués... ne leur demeure... pour chascun muy labouré pour leur vie... que la somme de 4 deniers, et ainsy ne vivent pas, mais languissent ; et qui les chargerait dudit mesurage, ycelui mesureur par son impétration aroit par chascun muy de sel 8 deniers, et ainsy perdroient leur paine... » – Procuration donnée par Martin Le Bergier à Michel Le Queu. – Guillaume Tieullier, prêtre, procureur de l'archevêque, reçu à opposition contre ledit Le Bergier, par Pierre de Champigneau, grènetier à Dieppe, et par Vivian Painteur, contrôleur ; affaire renvoyée par-devant les généraux conseillers sur le fait des aides ordonnés pour la guerre. – Lettres de Pierre Raoulin, curé de Dénestanville et notaire eu cour d'Église, et de Nicolas LeFevre, l'un des tabellions adjoints en la ville de Dieppe ; ils certifient qu'en leur présence le procureur du cardinal d'Estouteville a mis « gage-plége contre les habitants d'Arques afin que rien ne fus par eux entrepris aux banques et fossés des marestz de l'archevesque à Bouteilles ; » – Jean Gosselin, lieutenant particulier en la vicomté d'Arques du bailli de Caux. – Délibération au buffet de l'église de Saint-Rémi, des commissaires députés par l'arrêt du Conseil d'État du 26 février 1626, qui porte à 60 livres la cotisation de l'archevêque pour la construction de ladite église. – Ordonnances de Mgr Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, rendue dans le cours de sa visite, qui décide, sous le bon plaisir du Roi, que les maîtres des quatre charités établies depuis plus de 300 ans à Dieppe payeront annuellement, par forme d'aumône, au receveur de l'hôpital général, une somme de 50 livres.

G. 876. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

**1362.** – Copie donnée sous le sceau des lettres obligatoires de la baillie de Dieppe. – Lettres de l'archevêque Philippe d'Alençon par lesquelles il approuve une délibération prise par les bourgeois de Dieppe, assemblés, avec sa permission, à heure de prime en la cohue et vicomté sous la présidence de Jean de La Moricière, sénéchal et garde du temporel de l'archevêché ; aux termes de

cette délibération : « les cais et couvers du hable » étaient dans un si déplorable état que les maisons étaient tombées et que les vaisseaux chargés de denrées ne pouvaient « bonnement venir, entrer ne habiter seurement ne converser en icellui hable ; » – des « getées et autres édifices bien sumptueuses à la ville avaient été commencées, que orendroit l'en pouvoit clairement apercevoir qui ne se pourroient soustenir ne estre maintenus pour la fortune de la mer. » – Arrêté que « des cays seront faits de nouvel, réparés et retenus doresnavant aux frais du commun ; – chaque pied de fache et de devanture de maison habitable sur les cays, à l'exception du manoir de l'archevêque, imposé à 12 deniers de rente annuelle ; – établissement d'une aide ou subside appelée *cayage*, comme il était accoutumé dans les autres ports, sur toutes manières de denrées venant par mer ; – instruction avisée sur la manière de lever le *cayage* ; » mention y est faite du charbon de terre. – On allègue en faveur de cette aide « la très grant povreté que seuffre la ville et a grant temps souffert pour cause des guerres et aussi pour les grans et excessifs coux que il faut porter aux habitans pour leur forteresse maintenir pour les fortunes de la mer. » – Lettres de l'archevêque datées de Bruges, 6 mars.

G. 877. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau.

**1434-1455.** – Copies de lettres patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, et de Charles VII, relatives au canal d'eau douce de la ville de Dieppe ; les habitants de Dieppe autorisés à détourner une partie de la rivière de Varennes qui descend de Bellemcombre et de Torchy à Arques, à partir du Pont-aux-Vaches en passant par les fossés du Belle d'Arqués : « En icelle ville, qui est clef et frontière de pais, l'une des plus prouchaines de la mer de notre duché de Normandie n'a aucune rivière d'eau douce dont les exposans puissent avoir leur usage, sustentation et nourrissement d'eulx, de leurs femmes, enffants, serviteurs et familles et dont ils puissent faire brasseries, mestiers de draperie, tainturerie ou autres convenables mestiers pour avoir et actraire peuple en icelle ville, mais ont tousjours esté et sont en nécessité aler quérir eaue douce pour leur user et aussi pour leurs chevaux et aultrez bestail en certains puits assis au dehors de la fermeté de la ville. » – Consentement donné par le comte d'Eu et par le cardinal d'Estouteville. – Sceau dudit cardinal en cire rouge.

G. 878. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

**1654-1770.** – Reconstruction des bâtiments de la juridiction appartenant à l'archevêque à Dieppe, qui avaient été brûlés dans le bombardement de 1694. – Arrêt du Conseil d'Etat, procès-verbal et devis des ouvrages à faire suivant le plan de M. de Ventabren ; – adjudication au rabais des travaux par Antoine-François Le Fèvre d'Ormesson, intendant de la Généralité de Rouen. – Réparations du port ; – lettre des officiers municipaux à Mgr de La Rochefoucauld : ils se plaignent d'avoir encouru sa disgrâce, l'assurent des sentiments de respect et d'affection de leurs compatriotes et expriment l'espoir qu'il voudra bien contribuer aux réparations et aux réédifications des jetées ; les travaux étaient estimés à 242, 000 livres ; la part contributive de la ville s'élevait à 121, 000 livres. – Lettre de Monseigneur à ce sujet adressée à son secrétaire M. Aubry. – Mémoire sur les réparations et les réédifications des quais pont, digues ou épis et jetées. – Michel Cousin, entrepreneur des ouvrages du Roi. – Réparation des prisons. – Lettre de M. de Trudaine à l'archevêque Mgr de Saulx-Tavanes : il l'informe que le contrôleur général a décidé que les prisons de Dieppe seront faites les deux tiers par le Roi, et l'autre tiers par l'archevêque, en sa qualité de haut justicier.

G. 879. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1287-1377.** – Procès au sujet de la haute justice d'Épinay près Dieppe, entre l'archevêque et les seigneurs de Haulot. – Lettres de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen : ce prélat et Nicole de Hotot, chevalier, prétendant l'un et l'autre à ladite haute justice, s'en remettent « haut et bas en hommes nobles et sages Mons<sup>f</sup> Jehan, sire de Harecourt, Mons<sup>f</sup> Nicholas Malesmeins, Mons<sup>f</sup> Jehan de Beaumont, chevaliers, et en maistre Mahié de Crievecuer, chanoingne de Rouen, tant comme en arbitres arbitrateurs et amiables ordonneurs. » – Renonciation par Guillaume de Hotot, chevalier, à sa prétention « de retraire par bourse de l'archevêque, la haute justice d'Épinay ; – par Guillaume de Hotot, chevalier, sire d'Anglesqueville-la-Mauconduit à sa prétention sur ladite haute justice. – Procès au sujet du même fief entre Robert d'Estouteville, sire de Valmont, et de

Hotot et Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen. – Sceaux : de Mahié de Crievecuer ; – de l'Officialité de Rouen ; – de Guillaume de Hotot ; – de Jean de Ribeust, dit Brunet, bailli de Dieppe ; – du bailliage de Longueville.

G. 880. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 4 sceaux, 3 fragments de sceaux.

– Mandement du Roi au vicomte de Rouen, du vicomte de Rouen à Simon de **1383-1397**. Baigneux, au premier sergent ou sous-sergent royal pour faire ajourner à l'échiquier, sur la plainte de l'archevêque de Rouen, « Gieffroy de Charny, chevalier, bailli de Caux pour tors et griefs qu'il avait faits à l'archevêque en saisissant le temporel de Dieppe et en y établissant gens pour le gouverner. » – Ajournements et citations, audit de Charny, « au manoir de Caudebec, ouquel les baillis ont accoustumé de demeurer, en la personne de sa meschine, » par Guiffroy Justice et Thomas Morel, sergents à Dieppe. – Gilles Étienne, procureur du Roi au bailliage de Caux. – Jean Havart et après lui, Jean Le Cauchois, procureurs de l'archevêque. – Dès 1391, Charny destitué de l'office de bailli de Caux. – Sceaux : du Châtelet de Paris ; – de Simon de Bagneux, vicomte de Rouen ; – des obligations de la vicomté de Caudebec ; – de Guiffroy Justice, sergent.

G. 881. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1463-1464.** – Procès entre Mons<sup>f</sup> le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, et haut et puissant seigneur M. de Montauban, amiral de France, au sujet de la juridiction à Dieppe. – Suivant la prétention du prélat, juridiction de l'amiral limitée « aux questions, débats et procès qui se meuvent entre les gens de guerre et autres touchant et deppendant du fait de l'escumerie et gains de guerre advenus en la mer ; » à l'archevêque au contraire « la connoissance des débats meuz en la ville touchant le fait de marchandise par la mer ou de pescherie tant de frait de navire, raport de marchandises, contracts faicts par les marineaux pour aller en la mer en pescheric de harengs, masquereaux et aultrement, iceulx contracts nommez wlgamment associages et des débats pour le paiement du portage de leur peseberie. » – Assignations : au sire de Montauban, à Charles Desmaretz, écuyer, maître d'hôtel du Roi, capitaine de Dieppe ; – à Hutin de Cantiers, écuyer, lieutenant de l'amiral, commis à tenir sa juridiction au lieu de Dieppe ; – à Jean de Sougières, son procureur et receveur ; – à Pierre Delafosse, « que l'on disoit être son serviteur et son entremettier. » – L'amiral allègue sa qualité d'officier commensal du Roi, et de personne privilégiée qui ne le rend justiciable que de la juridiction des requêtes. – Mémoires en faveur de l'archevêque, où il est fait mention de l'étendue de la pêcherie de l'archevêque, comprise entre « la tour aux Templiers *alias* la tour aux Juifs » en tirant du pont à Arques jusques au fossé à Louvrache : « *Item*, soit noté que l'eau de la mer flue et reflue, monte et abaisse par chacun jour deux fois jusques à Arques qui est distant de Dieppe et en la mesme vallée de environ une lieue, à cause de quoy Mons<sup>f</sup> l'archevesque ou ses fermiers pourroient, au droict et suyvant la chartre, pescher jusques à Arques, mais toutes fois l'en n'a acoustumé pescher plus outre que ledit fossé de Louvrache. – *Item*, noté que ledit fossé à Louvrache jusques à ladicté *tour aux Templiers* n'y scauroit avoir de longueur que environ sept ou huit gectz de boulle. » – « Pêche du laac, qui est un très petit poisson, en la rivière de Dieppe. »

G. 882. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier ; 1 sceau.

**1368-1730.** – Mémoires, sentences, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Normandie concernant la juridiction de l'archevêque à Dieppe, les contestations des officiers de l'archevêque avec le capitaine et le lieutenant du capitaine, et les officiers royaux d'Arques. – « Délibérations faites à Rouen le lundi second jour de septembre 1454 par Mgr le cardinal d'Estouteville, etc. Au regart des clers mariés qui ont été justiciez et contrains par les officiers du Roi à paier amende pour ce qu'ilz n'avoient fait le guecte aux prisonniers tenans franchise à Saint-Patrix de Rouen, mondit sieur le cardinal en appointera avant son partement. » – « Articles de quoy Mons. Le chancelier S<sup>f</sup> de Sauveterre pourra advertir Mons<sup>f</sup> de Rouen touchant le fait de Dieppe, » – au sujet de la juridiction que s'atribuaient les officiers du grand maître des aides de ville, et des entreprises de Christophe de Poix, lieutenant du capitaine. – « Coppie de certaines lettres du Roi Charles V comment la commission du capitaine de Dieppe appartient à Mons<sup>f</sup> l'archevesque de Rouen. » – Arrêts du Conseil d'Etat : – l'un portant attribution à l'Hôtel de Dieppe de la police générale et particulière ; – un autre donné au sujet du rang et séance des officiers de l'Hôtel-de-Ville et autres

juridictions tant pour ce qui concerne ledit Hôtel-de-Ville que pour les processions et autres assemblées publiques ; – un autre ordonnant le remboursement de plusieurs particuliers sur les deniers des octrois et patrimoniaux de la ville, portant aussi que le lieutenant général d'Arques et le bailli de Dieppe pourront se trouver ensemble ou séparément aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville et faisant défenses au lieutenant criminel d'Arques de troubler le bailli de Dieppe dans le rang et les séances qui lui sont accordés. – Mémoire du bailli M. Boullenc contre les officiers royaux d'Arques et spécialement M. de Rouville, lieutenant criminel, pour le pas devant et la préférence en l'église Saint-Rémi. – Certificat délivré par M. Chaperon, bachelier de Sorbonne, curé de ladite église. – Note sur un différend entre M. de La Boissière, lieutenant de Roi, et le lieutenant de l'amirauté, au sujet de l'établissement des marchés à Dieppe ; le dernier représenté comme jouissant de la faveur de madame de Montespan pour avoir épousé une personne de sa connaissance. – Maître boucher désigné par le bailli pour la distribution de la viande pendant le carême. – Requête de Charles Le Vasseur, avocat fiscal de Mons<sup>r</sup> aux Hauts-Jours de Dieppe et Alihermont, contre le procureur fiscal des Hauts-Jours de l'archevêché qui voulait l'astreindre à comparoir tous les ans le 1<sup>er</sup> lundi d'octobre aux Hauts-Jours. – Lettres patentes de Louis XV portant union des justices d'Alihermont et Douvrend au bailliage de Dieppe. – Vente par M. de Montigny, gouverneur de Dieppe, à M. Le Carruyer de Bruquedalle, grand maître des eaux et forêts de la vicomté de Dieppe, d'une maison au coin de la rue des Vrelans. – Lettres de MM. de Clieu et Constantin, relatives à l'administration de la ville de Dieppe.

G. 883. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle-1743.** – Conflits de juridiction entre les officiers de l'archevêque et ceux du bailliage d'Arqués, au sujet : de la haute justice du Pollet ; – d'un délit commis par le sieur Bodin, entre les deux portes de la ville ; – de la compétence des lettres de séparation civile, bénéfice d'inventaire et autres lettres de justice à Dieppe. – Mention des lettres de Philippe le Hardi qui cédèrent à l'archevêque tout ce que le Roi avait au Pollet avec la haute justice et le fouage : « Le Pollet a toujours été essentiellement dépendant de la ville..., de tous temps les vaisseaux y ont été construits ; il faut cependant observer que ce faubourg s'est agrandi, que l'on a construit des maisons sur des fonds situés au delà des bornes du terrain cédé, lesquels fonds sont mouvants de fiefs particuliers. » – Extension de la compétence des juges d'Arqués attribuée au transport qu'ils firent, à la suite des mouvements survenus dans le royaume, de leur juridiction sur un fonds situé au faubourg de la Barre dans l'étendue d'un fief mouvant de la vicomté d'Arqués (le fief de Caudecoste), au choix qu'ils firent de Dieppe pour leur résidence et à ce que les archevêques prirent l'habitude de leur confier les offices du bailliage : « Ces officiers dont les offices en la juridiction d'Arqués sont héréditaires, au lieu que ceux de la haute justice de Dieppe sont casuels, ont pour cette raison perpétuellement accru les compétences de la juridiction d'Arqués en diminuant celles de la haute justice de Dieppe. » – État des maisons que les juges d'Arqués prétendent relever du fief de Cottecotte, des tenures situées dans la ville relevant du fief d'Épinay à M. d'Intraville, et du fief de Varangeville-sur-la-mer à M. Chauvin. – Poursuites, en 1614, contre les taverniers de Dieppe, pour avoir vendu le vin à raison de 6 sous le pot, contrairement à l'ordonnance. – Jean-François-Paul de Rassent, chevalier, marquis de Laune, Lastelle, Gerville et le Plessis, vicomte d'Archelles, gouverneur d'Arqués, colonel d'un régiment de cavalerie, chevalier d'un des Ordres du Roi, brigadier général des armées de S. M. et son bailli de Caux ; – M. Guillaume de Laune, lieutenant civil au siège d'Arqués ; – Du Vaudreuil, procureur du Roi au même siège. – Copie d'un arrêt du Parlement en faveur de la haute justice de Gournay et La Ferté Saint-Samson.

G. 884. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

**1583-1721.** – Conflit de juridiction entre les officiers de l'archevêque à Dieppe, et ceux du Roi à Arqués. – Ordonnances concernant le métier de draperie à Dieppe, contenues dans les lettres de Jean Daoustin, chevalier des Ordres du Roi, seigneur de Hanouart, Ouainville et Mauteville, bailli de Dieppe pour très-haut et très-puissant prince Monseigneur le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen en 1583 ; on y lit les noms des 31 drapiers drapants, tondeurs ou tisserands. (Copie.) – Sentence du vicomte d'Arqués portant confiscation de draperies venant d'Angleterre, vicieuses ou prohibées par le concordat passé entre Louis XIII, roi de France, et le roi d'Angleterre, aux termes duquel les marchandises teintes venant d'Angleterre en France étaient confiscables et les

marchandises blanches vicieuses devaient être renvoyées. – Arrêt du Conseil d'État, ordonnant que l'exercice de la justice royale, ci-devant tenue et exercée au bourg d'Arques, sera transférée et établie au Pollet ou autre faubourg « qui sera avisé par le gouverneur de la province pour la seureté de la ville plus commode pour l'exercice de la justice, jusques à ce que aultrement y aict esté pourveu. » On rappelle les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> articles du cahier des États de Normandie tenus à Rouen en décembre 1596, pour empêcher la réunion et translation et continuer les juridictions audit lieu d'Arques. – Projet de requête au Roi par François de Harlay, archevêque de Rouen, pour obliger les juges d'Arques à rétablir leur juridiction à Arques, conformément à la réponse faite au cahier des États de la province de Normandie de 1633. – A la suite de ce projet de requête, lettre écrite par un conseiller de l'archevêché : il juge qu'il ne serait pas mauvais de faire entendre aux seigneurs du Conseil Privé « que la translation dernière de ladite juridiction au faubourg de Dieppe avait été particulièrement voulue et affectonnée par S.A. de Longueville, pour pouvoir plus facilement disposer des deniers du Roi par le moyen des esleuz d'Arques et pour obliger Dablon, eschevin, et les autres eschevins et habitans qui avaient beaucoup de leurs parens et amis dedans la dicte juridiction et pour en désobliger beaucoup d'autres. » – Arrêt du Parlement de Normandie qui permet aux juges royaux d'Arques de tenir leur auditoire et greffe au faubourg de la Barre. – « Arrêt de la cour du Parlement de Rouen, qui maintient les officiers de la haute justice de M. l'archevêque de Rouen, en la ville de Dieppe et autres lieux en dépendans, dans la compétence des matières qui leur étaient contestées par les officiers du bailliage d'Arques, » rendu sur la requête de messire Armand de Bazin de Besons, archevêque de Rouen.

G. 885. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

**1396-1765.** – Arrêts, sentences, mémoires, correspondance concernant la séance des officiers de justice à Dieppe et la compétence en matière de police. – Lettre de M. Duchesne, ancien bailli de Dieppe, à M. Pellevé, procureur général de l'archevêché : « Le règlement de 1668 subsiste toujours pour le rang et séance des officiers du bailliage d'Arques, du bailliage de Dieppe et de l'amirauté de cette même ville ; les bancs des différents corps de justice qui sont ici sont marqués dans les deux paroisses où les officiers se placent pendant le service divin, et les officiers de l'amirauté ne se sont point mis en effet de troubler ceux des justices ordinaires dans leur rang et séance. Le lieutenant criminel d'Arques ayant entrepris de prendre le pas devant moi au retour d'une inhumation où nous avions été invités l'un et l'autre, j'ay obtenu deux arrêts du Conseil contre lui qui le condamnent à 1, 000 livres d'amende envers les pauvres de l'hôpital et ses meubles ont été vendus à ce sujet. » – Prière à M. Pellevé de féliciter M. Chapelain, nouvellement nommé à la place de procureur général au Parlement. – Sentences du bailliage en matière de police. – Ordonnances publiées de par le Roi et le gouverneur, par l'avis des échevins en 1631 : – « contre l'enlèvement des blés, biscuits, galettes, fruits et légumes, afin d'empescher la disette et nécessité qui pourroit arriver ; – contre les vagabonds et pour le nettoyage des rues tellement ordes et pleines de boues qu'il ne se peut davantage, à raison de quoy il y auroit à craindre que telles infections ne causassent la maladie contagieuse en la ville. » – L'archevêque maintenu en possession de la police jusqu'aux années 1667 et 1668, époque à laquelle, par deux arrêts du Conseil rendus de son avis et de son consentement, la police générale de la ville, celle du pain, vin, cidre, bière, bois et chandelle fut transférée à l'Hôtel-de-Ville, où le bailli, devait avoir séance honorable avec voix délibérative après le gouverneur et le lieutenant du gouverneur et avec attribution de gages. – Union d'officiers municipaux à l'Hôtel-de-Ville. – Création de l'office de maire. – Exclusion du bailli de l'administration municipale. – Revendication de la police par Mons<sup>r</sup> de Saulx-Tavanes. – Transaction entre la ville et Mons<sup>r</sup> de La Rochefoucauld ; l'archevêque abandonne la police à la ville, renonce à des droits seigneuriaux ; la ville lui cède en retour deux baraques à la poissonnerie et au marché aux fruits. – « Édît du Roy Henri III, sur le faict des hostelleries, cabarets et tavernes du royaume portant défence de les tenir sans permission dudit seigneur, » suivi des arrêts du Parlement rendus pour en assurer l'exécution. – Louis Osmont, sieur de Bauquemare et du Petit-Rouen, bailli ; – Charles Étienne, Claude Carpentier, policiers sous Louis XIII ; – Constantin, procureur fiscal à Dieppe ; – Maille, procureur fiscal en la juridiction des Hauts-Jours de l'archevêché ; – Bocquet de Chanterenne, avocat au Conseil du Roi.

G. 886. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

**1628-1752.** – Sentences relatives à la juridiction de l'archevêque à Dieppe. – Copies extraites des minutes du greffe d'Arques pour la justification des droits de prisée et de vente du bailliage de Dieppe. – Difficultés entre l'archevêque et les juges royaux d'Arques au sujet de la tenue de leur audience à l'intérieur de la ville de Dieppe. – Inventaire après le décès de François Parent, écuyer, sieur de Gruchet, et d'Anne-Christine Des Roques. – Mémoires sur la question de savoir s'il convient aux intérêts de l'archevêque qu'un officier de la justice royale d'Arques soit revêtu de la charge de bailli de Dieppe. On rappelle que Mgrs Colbert et d'Aubigné pensèrent qu'il était plus honorable pour leur justice qu'elle fût exercée par un juge royal connu et ayant du bien, et que c'était le moyen de la distinguer des justices de village. – Quittances de frais de justice. – Commission donnée par M. François de Harlay au sieur Gaucher Le Preux, pour recevoir les amendes de Dieppe. – Bail desdites amendes à Claude Ouf, moyennant 500 livres par an, à charge par lui de payer la nourriture des prisonniers, d'entretenir la cohue et de donner au tambour 15 livres chaque année. – En 1726, 2 sous par jour au geôlier pour gîte et garde de chaque prisonnier.

G. 887. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1513-1752.** – Acte par lequel noble homme Christofle de Poix, sieur de Mongenetz, capitaine de Dieppe, lieutenant et ayant charge audit Dieppe pour M. l'amiral, remet « à la disposition de noble et scientifique personne Mons. maistre Jehan de Bouton, docteur en droit et prévost de Conches, stipulant pour Mgr d'Amboise, une petite corvette de Flandre, arrivée au port de Dieppe, chargée de harengs, saisie par ordre dudit de Poix en conséquence de l'édit du Roi qui défendait de communiquer avec les Flamens, Hollandoys et Zellandoys. » – État constatant le prix de la vente des marchandises, et l'emprisonnement de Meulin Déagre, maître de ladite corvette, et de son facteur Francequin de Ploys. – Arrêt du Parlement qui met à néant une sentence de l'amirauté de Dieppe rendue à l'occasion d'un procès entre les serruriers et les taillandiers ; ces derniers maintenus dans le droit de faire les briqueballes pour servir aux poupes des bateaux et navires ; mention des règlements des serruriers, de 1538 ; des règlements des forgeurs blanchœuvres, de 1563. – Copie de lettres patentes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, pour la création à Dieppe d'une juridiction de prieurs consuls ; les lettres patentes de Henri IV, datées du camp d'Arques, 7 septembre 1589, où il déclare que Dieppe « servait alors de retraite assurée pour les bons serviteurs de la province contre la force et violences de ses ennemis rebelles ; » – les lettres de Louis XIV, rappelant que la première concession d'une juridiction consulaire fut faite aux Dieppois « en considération de la retraite dans leur ville qui donna sujet à l'heureuse journée d'Arqués. » – Charge d'huissier aux consuls, créée en titre d'office en 1705, remboursée par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, au sieur Avenel, qui s'en était fait pourvoir, et exercée, concurremment avec les sergenteries de l'archevêché ou par les sous-fermiers desdites sergenteries ; difficultés à ce sujet ; mémoires, arrêts, correspondance à ce sujet.

G. 888. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1574-1703.** – Lettres du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, par lesquelles il nomme Henri de Caruel à l'office de revendeur des namps de la ville de Dieppe, en l'emplacement de Marin Dumont. – Lettres du cardinal de Bourbon, neveu du précédent, confirmant ladite nomination – Secrétaires desdits cardinaux : MM. Pellu et de La Grange. – Bail fait par David de La Faye, écuyer, avocat en la cour de Parlement de Rouen et surintendant des affaires de Mgr de Harlay, à Nicolas Ouyn, du revendage des namps et mortuaires en la ville de Dieppe, pour six ans, à commencer du 1<sup>er</sup> janvier 1634, moyennant 500 livres par an. – Un arrêt ayant décidé que la fonction de ladite charge serait exercée à l'avenir par les sergents de la ville de Dieppe sur les commissions qu'ils prendraient de l'archevêque dans un délai de 3 mois, requête adressée par ledit Ouyn au Parlement, à l'effet d'être indemnisé. – Extrait de la production faite par Jeuffin Cany, sergent en la vicomté d'Arques, à l'encontre dudit Ouyn ; mention de l'inventaire et vente des meubles de Guillaume Aubert, sieur d'Hénouville, de Guillaume Postel, écuyer, sieur de La Chappelière, homme d'armes du gouverneur de Dieppe, de saisie de biens opérée sur les paroissiens de Saint-Laurent-en-Caux, pour l'assiette de leurs tailles, à l'instance des sieurs de Gayenne et de Vimont, capitaine du château d'Arques, sur ceux de Biville-la-Baignard, poulie payement de la crue des garnisons, à l'instance de M. de Chaste, commandant pour le Roi en Caux.

– Procès-verbal dressé par les officiers de Dieppe contre un sergent qui s'était rendu coupable d'insolence envers Mgr de Harlay, dans une assemblée où ce prélat avait convoqué les sergents pour traiter avec eux de l'indemnité qu'il prétendait pour son droit à la ferme du revendage des namps ; forcé de se mettre à genoux devant l'archevêque ; conduit en prison ; délivré à la requête du sieur de Villerseau, gouverneur de la ville, sous l'autorité du duc de Longueville. – Ordonnance de M. Le Blanc, intendant, portant décharge de la taxe réclamée à cause du greffe du bailliage de Dieppe. – Jean de Louche, receveur et procureur général de Mgr Rouxel de Médavy.

G. 889. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

**1396-1761.** – Extrait des registres de la cour du Parlement de Normandie portant règlement des droits à percevoir par le bourreau de Rouen aux lieux où il exécutait les sentences criminelles : « Les dits droits n'étant fixés, on refuse de payer au dit exécuteur mesnie ceux qui luy peuvent estre deubs, ce qui cause plusieurs tumultes ; » il percevra, à l'avenir : sur chaque sac de blé qui se porte en la halle de Houen, les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, un desdits jours seulement, à son choix, une cuillerée tenant un 16<sup>e</sup> de boisseau, mesure d'Arques ; tous les jours sur chaque somme d'œufs, beurre, fromages et volailles, 12 deniers ; sur chaque somme de poterie, une pièce de 12 deniers ; sur chaque vaisseau apportant du blé, un *run* valant 2 boisseaux ; sur chaque vaisseau apportant charbon de terre, un *run*, etc. ; – autres droits attribués au même sur les étaux aux foires de Rouen, d'Elbeuf, Bourgachard, Duclair ; exemption en faveur des ecclésiastiques, des nobles et des bourgeois de Rouen. – Extrait du coutumier de Dieppe, concernant les droits de l'exécuteur de Dieppe. – Sentence de Charles-Adrien de Quiefdeville, capitaine de Longueville, lieutenant général et particulier à Arques, bailli de Dieppe, donnant gain de cause aux habitants de Berneval, qui prétendaient ne rien devoir à l'exécuteur pour ce qu'ils vendaient à la halle et aux marchés de Dieppe, – Copies de documents relatifs aux privilèges des vassaux de la baronnie de Berneval, autrefois dépendante de l'église Saint-Denis-en-France, exempts par tout le royaume, pays de Normandie et de Picardie, des droits de quayage, péage, passage, pont, pontage, travers. – Accord au sujet des acquits prétendus à Dieppe des vassaux de Berneval, entre les officiers de Mgr d'Amboise d'une part, et, d'autre part, Érarde de Loze, capitaine de Briquebec, Robert Anquetil, bailli de Créances, Vincent Potier, curé de Saint-Martin-en-Campagne pour lesdits vassaux, et pour Jacqueline d'Estouteville, dame de Briquebec, Moion, Gacé et Berneval, gardienne de sa fille Adrienne, mineure. – Requêtes adressées à l'intendant par l'adjudicataire des droits du domaine du Roi perçus à la porte du pont de Dieppe, afin d'obtenir acte du choix par lui fait de certains bateaux pêcheurs pour son droit de franche-nef.

G. 890. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier (4 imprimées.)

**1704-1758.** – Procès entre Vieillot, contrôleur et notaire royal au grenier à sel de Dieppe, et Guérin, notaire royal au bailliage d'Arques, l'archevêque intervenant pour Guérin. – Office de notaire royal au grenier à sel de Dieppe, créé en vertu d'un édit du Roi de 1704, acquis par Mgr Colbert sous le nom de Roberge, son homme d'affaires, moyennant finance de 500 livres, que chaque archevêque successivement eut à rembourser aux héritiers de son prédécesseur ; levé aux parties casuelles moyennant 200 livres à la mort de Roberge par Vieillot. – Opposition de l'archevêque à la réception de Vieillot ; renvoi des parties au Conseil ; ledit office vendu, par forme de transaction, par Vieillot à l'archevêque moyennant 600 livres ; revendu quelques années après par l'archevêque à Guérin, fermier du notariat de Dieppe et de plus notaire en titre d'Arques, du Pollet et autres faubourgs de Dieppe ; – démarches de Guérin à l'effet d'obtenir lettres de provision ; – déclaration par Vieillot qu'il entendait rentrer par la voie du « regrès » dans la propriété de son office ; – procès à ce sujet au Conseil d'État. – Lettres de MM. Chanterenne, Gosse, Le Rat : « C'est une engeance assez mutine que les sergents, et si on ne leur en imposoit pas à Dieppe, il y en a un grand nombre qui réduiroient à rien les sergenteries de Monseigneur. » – « On a eu connaissance au Conseil des conventions faites avec le sieur Guérin et le sieur Vieillot, ce qui a beaucoup diverti les juges. » – « Les inventaires se font à Dieppe par les sergents ; on a une possession bien certaine, mais un notaire royal pourroit en contester le droit sous prétexte qu'il n'y a plus que les notaires en Normandie qui puissent faire les inventaires. » – Mémoire de Vieillot, avec les réponses de Guérin : « Il y a plus de 40 ans qu'il n'y a à Dieppe qu'un seul officier qui véritablement, par la permission de Mgr l'archevêque, réunit au notariat haute justice celui de

notaire royal au siège d'Arques, et cependant le public depuis plus de 40 ans a toujours été servy et ne s'est pas plaint, et cela n'est pas étonnant, puisque le notariat de Dieppe « où il est vray qu'il y a 30, 000 habitants, » celui d'Arques, du Polet de Dieppe et des 24 paroisses autour de la ville en dépendant ne peuvent produire et n'ont jamais produit, sinon en l'année 1720, 10 actes par semaine ; parce que Dieppe est une ville de commerce maritime, il ne s'y fait point de contract, un chacun plaçant son argent sur mer. » – Autre mémoire imprimé. – Certificat du maire de Dieppe revêtu du sceau de la ville. – Pellevé, avocat au Parlement, chargé des affaires de l'archevêché ; – M. de La Houssaye, rapporteur au Conseil.

G. 891. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 142 pièces, papier.

**1336-1700.** – Procès entre les cardinaux d'Estouteville et Charles de Bourbon, François de Harlay, Rouxel de Médavy, Nicolas Colbert, archevêques de Rouen, et les notaires royaux, lesquels, favorisés par les officiers du Roi à Arques, s'efforçaient de s'établir à Dieppe, au préjudice du tabellionage archiépiscopal. – Sentences dont appel est porté au Parlement, et arrêts du Conseil à cette occasion. – Placet de Mgr de Médavy à Colbert, ministre, afin d'être maintenu en possession du tabellionage de Dieppe, nonobstant la déclaration qui portait suppression des tabellionages de Normandie. – Ordonnances de MM. Louis Le Blanc, Jean de Creil, Claude Méliand, de Marillac, intendants de la Généralité de Rouen, en faveur des archevêques, contre le fermier général des domaines et les notaires royaux ; pièces signées de ces fonctionnaires. – Nomination par Georges d'Amboise de Jean Blancbaston, trésorier de Charlemesnil et curé du Saint-Rémy de Dieppe, aux fonctions de son procureur, receveur et garde du scel des obligations de la ville et seigneurie de Dieppe, Bouteilles et Le Pollet. – Gilbert Le Brethon, écuyer, sieur du Puy, capitaine, exempt des gardes du corps du Roi, receveur général de l'archevêché sous Mgr François de Harlay. – Nicolas de Radiolle, lieutenant général. – Jean-Charles-Louis Cailloué, assesseur au bailliage de la vicomté d'Arques ; – Guillaume de Laune, lieutenant civil au même bailliage, juge subdélégué de M. de Marillac, à Dieppe. – Duhamet, tabellion de Dieppe, grossièrement insulté dans un greffe par le sieur de Rouville, lieutenant criminel d'Arques, qui le menace de lui donner cent coups de barre, pris aux cheveux et mené en prison ; lettre adressée par lui, de la prison de Dieppe, à l'archevêque, pour demander justice. – Factum pour les notaires royaux de la vicomté d'Arques, sur la question de savoir si lesdits notaires peuvent demeurer dans la ville de Dieppe : « La ville de Dieppe est une ville nouvelle ; pour l'accroistre il a été nécessaire de l'augmenter de plusieurs prairies et héritages voisins, qui relèvent de plusieurs et différents fiefs neûment relevant du Roy... Mgr de Longueville, à cause de son duché d'Estouteville, les Chartreux de Gaillon, le sieur de Torcy y poceddent plusieurs fiefs relevant du Roy et chacun y fait exercer sa juridiction dans les enclaves de la ville... Le Roy y possède plus de 400 maisons qui relèvent de la vicomté d'Arques... Cette ville est tellement partagée que mesme les Chartreux de Gaillon, à cause de leur fief de Cotte-Cotte, sont non-seulement seigneurs de plusieurs maisons dans la ville, mais aussi qu'ils sont patrons et présentent aux deux églises paroissiales. »

G. 892. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

**1574-1760.** – Procès au sujet de la police entre Mgrs de Saulx-Tavanes et de La Rochefoucauld, archevêques de Rouen et la ville de Dieppe ; ledit procès porté au Conseil d'État. – Lettres adressées à M. Pellevé, procureur général de l'archevêché : – par M. de Chanterenne, avocat de l'archevêque ; – par Houard, échevin de Dieppe : « Heureux si je puis, dans le cours de mon exercice, contribuer à procurer à la ville une paix qui n'en est que depuis trop longtemps bannie ; » – par M. de Belmesnil : « Le nouvel hôtel de ville formé de la Saint-Michel 1758, est très-bien composé, surtout en échevins de robe, et qui seroient charmés d'accomoder l'affaire de la police ; mais à cause des anciens, ils voudroient que la proposition ne parust point venir d'eux ; » incidemment il recommande son fils qui n'était encore que sous-diacre pour l'archidiaconat du Vexin normand. – Projet de transaction. – Lettre du comte de Saint-Florentin pour la suspension, pendant quelques mois, de l'élection des conseillers municipaux. – Lettres de Charles IX, adressées aux habitants de Dieppe, sur la requête du cardinal de Bourbon et du marquis de Villars, capitaine de Dieppe, au sujet des fermes des aides octroyées à la ville. – Extraits de comptes rendus par Vincent Peigné, receveur des deniers communs, et approuvés par Charles de Beaux-Oncles, sieur de Sigognes, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, capitaine de 50 hommes d'armes de

ses ordonnances, vice-amiral en Normandie et capitaine gouverneur au château de Dieppe, et par François de Mouseaux, sieur de Villers-Houden, lieutenant des gens d'armes de la compagnie de Monsieur frère du Roi, vice-amiral en Normandie et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château de Dieppe. – Procès pour le paiement des arrérages des intérêts d'une somme de 12, 000 livres, empruntées par Mgr Colbert de François-Vincent Desmarest, évêque de Saint-Malo, pour la réédification de la vicomté, du bailliage et des halles de Dieppe. – Arrêt d'enregistrement de lettres patentes qui accordent aux habitants du Pollet les mêmes privilèges qu'aux habitants de Dieppe.

G. 893. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

**1763-1769.** – Correspondance, mémoires, copies de délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Dieppe et d'un arrêt du Conseil, concernant l'établissement d'un marché franc à Dieppe. – Difficultés à ce sujet entre la ville et l'archevêque. – Lettres : de Houard et de Mgr de La Rochefoucauld ; – des maire et échevins pour annoncer à l'archevêque que la ville se bornera à demander l'enregistrement des lettres patentes d'établissement d'un franc-marché pour la vente des bestiaux. – Moyen d'opposition que fournit messire Alexis-Madelaide-Paul de Boivin, marquis de Bacqueville, contre la requête présentée au Roi en son Conseil par les maire, échevins et habitants de Dieppe, tendant à obtenir le droit d'un franc-marché tous les jeudis de chaque semaine, au lieu de celui qui se tenait tous les premiers jeudis de chaque mois : « On ne peut disconvenir que remplacement de la foire et marché de Bacqueville, qui est dans la partie la plus élevée dudit Bacqueville, ne soit à tous égards le plus grand et le plus magnifique marché de plus de vingt lieues à la ronde. La boucherie de Doudeville vaut seule la moitié de celle de Dieppe. Les marchands des environs, après avoir vendu le mercredi matin, à Bacqueville, leurs bœufs et vaches grasses, partent dès le même jour, passent le soir la Seine à La Mailleraie et de là se dispersent pour faire leurs emplettes aux marchés de Cormeilles, Bernay, Pont-Audemer, Beaumont-le-Roger, etc., où d'autres marchands plus lointains amènent le bétail ; les bouchers des environs de Bacqueville qui sont les bourgs d'Auffai, de Longueville, d'Anglesqueville, de Doudeville, même de Pavilly et tous ceux généralement de la ville de Dieppe s'y rassemblent tous les mercredis et y font leur provision pour la semaine. »

G. 894. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

**1765-1767.** – Lettres et mémoires adressés à Mgr de La Rochefoucauld et à M. Pellevé, procureur général de l'archevêché, par MM. de Belmesnil, Bourdon, Menibus, notable de la noblesse, Bruno, curé du Pollet, notable du clergé, de L'Averdy, Bertin, ministres, de La Barberie, secrétaire de Bertin, sur la formation du corps de ville de Dieppe, en conséquence de l'édit du mois de juillet 1766. – Difficultés au sujet d'une lettre de cachet obtenue par l'entremise de M. Houard pour arrêter et suspendre l'élection des officiers du corps de ville. – Mémoire pour la ville de Dieppe contre la suspension de l'édit ; – prière à l'archevêque de le faire tenir directement aux ministres, dans la crainte que les secrétaires, dévoués à M. Houard, ne le supprimassent : « Nous craignons MM. les secrétaires et surtout M. Chellé, que nous croyons entièrement dévoués à M. Houard. » – Même défiance exprimée à l'égard du premier président M. de Miromesnil, que l'on représente comme gagné à M. Houard, et engagé dans un parti contraire à l'archevêque par suite d'un prêt de 9, 500 livres qui lui avait été fait par la ville de Dieppe. – Population de cette ville : paroisse Saint-Jacques, 12, 000 habitants ; paroisse Saint-Rémi, 10, 000 ; faubourg du Pollet, 8, 000.

G. 895. (Liasse.) – 65 pièces, papier.

**1761-1767.** – Correspondance entre l'archevêque, Mgr de La Rochefoucauld, et son procureur général fiscal aux Hauts-Jours, M. Pellevé, d'une part, et MM. Bourdon, Fouré, Boilay, Le Grand, Duclariel, Laget-Bardelin, avocat à Paris, au sujet des élections municipales de la ville de Dieppe, droits de coutume de l'aître, tarif, chantier au bois ; et offices. – Recommandation du sieur Besnard pour le privilège de Saint-Romain : « Les compatriotes de Besnard ont envoyé leur supplique à nos seigneurs du chapitre. Ils espèrent avec ce malheureux que, privés de la protection de leur seigneur (l'archevêque qui était alors en voyage) ils éprouveront de la part de nos seigneurs du chapitre une protection générale.... Si le fait du procès n'est pas grave, il mérite d'autant plus le secours demandé, puisque, sans ce secours, celui que l'on plaint subirait les mêmes peines que le plus

criminel. » – Mademoiselle Du Meslay, supérieure de l'hôpital, déplacée par les administrateurs, sous prétexte qu'elle avait refusé d'exécuter une délibération du 27 novembre qui ne lui avait point été remise : « Cecy me paraît un tour de M. Houard qui est actuellement eschevin. » – Récit des disputes qui se sont élevées à l'Hôtel-de-Ville à l'occasion de l'élection de deux échevins : « Il se forme ici un projet contre M. Houard, qui, s'il a lieu, fera échouer tous les projets contre l'archevêque. » – M. Le Moyne, député à Paris, avec le curé de Neuville, afin d'obtenir des lettres patentes pour l'achat de la résidence des soi-disant Jésuites. – Commis à la perception des droits de l'archevêque, inquiétés par les officiers municipaux qui veulent les assujettir au service de la garde bourgeoise (24 heures tous les 15 jours, sans sortir du corps de garde). – Renseignements sur les archives de l'hôpital : « Les anciens titres n'ont pas été brûlés dans le bombardement, mais perdus par Nicollet, greffier du bureau. » – Lettre de Laget-Bardelin au sujet des recherches qu'il a faites à Paris pour retrouver un arrêt du 13 juillet 1639 : « J'ay fait fouiller dans le grand dépôt du Louvre, dans celui de Sainte-Croix de la Bretonnerie, dans celui des Grands-Augustins, dans le dépôt particulier de M. le comte de Saint-Florentin. Il y a encore quelque lueur d'espoir dans les dépôts des trois autres ministres ; mais ils sont à Versailles : il n'y a à Paris que celui de M. le comte de Saint-Florentin. » – Frais du procès de l'archevêché avec la ville ; payé à Perchel, avocat, pour travail et voyage à Gaillon, 8 jours, 24 livres par jour ; 7 jours de travail à Rouen, 18 livres par jour ; 12 audiences d'une heure et demie, 24 livres par audience. – Deux lettres autographes du cardinal de La Rochefoucauld, au sujet d'une indemnité réclamée par Fouré, et du procès de l'archevêché avec la ville de Dieppe.

G. 896. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier (15 imprimées.)

**1648-1727.** – « Tarif des droits appartenant à Messieurs les archevesqucs de Rouen, comtes et seigneurs hauts-justiciers de Dieppe, et qu'ils sont en actuelle possession de faire percevoir en la dicte ville par nous Antoine-François Le Fèvre d'Ormesson, chevalier, commissaire départi en la Généralité de Rouen, sur un ancien chartrier..., et autres titres et pancartes qui nous ont été représentés de l'ordre de messire Jacques-Nicolas Colbert, archevesque de Rouen. » – Ordonnance de Joseph Boullenc, bailli, haut justicier de Dieppe, portant règlement pour la manière dont on doit s'acquitter des droits dus à Monseigneur l'archevêque pour le passage par mer en Angleterre, tant pour les personnes que pour les malles, paquets ou ballots et autres choses. – « Pancarte- des droits deubs à la vicomté de Dieppe pour les marchandises entrantes et sortantes par mer et par terre, suivie d'une ordonnance de Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Dieppe, qui approuve la dite pancarte. » (Imprimé.) – « Lettres patentes sur arrest qui maintient les archevêques de Rouen dans les droits qui se perçoivent à leur profit dans la ville de Dieppe suivant le tarif (de M. d'Ormesson), attaché sous le contre-scel des dites lettres. » (Imprimé.)

G. 897. (Rouleau.) – Papier de 1 m. 68 c. de longueur sur 30 c. de largeur.

**1422.** – « Mémoires et articles pour Nicolas Pintel, receveur à Dieppe, pour très-révèrent père en Dieu Mgr Loys de Harecourt, archevesque de Rouen, à l'encontre des marcheans, gens et maîtres de nef, et navires du royaume de Castelle. fréquentans marchandement eu royaume de France lequel Nicolas Pintel, receveur à Dieppe pour mon dit seigneur l'archevesque a esté adjourné audit nom ès requestes du Palais à Paris, au samedi après le jour de la miquaresme prochainement venant 1412, à la requeste de Evego du Gas, procureur des marcheans et maîtres de nef, du dit royaume de Gastelle : » – Pour ce que « la dicte ville de Dieppe est port de mer noctable et de grant renommée, plusieurs denrées et marchandises viennent en arrivant en icelle ville de plusieurs et diverses parties et de plusieurs païs, royaumes et contrées. – Quant le dit Mgr Loys de Harecourt, après qu'il fu archevesque, entra la première fois en la dite ville, dont il estoit et est seigneur en toute justice temporelle et spirituelle, les bourgeois lui firent moult bel accueil, et le reccurent moult honorablement et courtoisement, et ains qu'il se partist de la dicte ville, iceux bourgeois lui firent plusieurs requestes et, entre les autres, lui donnèrent à entendre comme du fer qui estoit apporté audit lieu, l'en ne devoit paier à l'acquict du dit archevesque que 4 deniers pour cent pièces ou barreaux de fer ; » – ils invoquent en leur faveur l'autorité « d'un ancien livre ou registre qui fait mention des acquis de la dicte vicomté de Dieppe qui est en partie en latin et en partie en françois, auquel est contenu de *centum lamine ferry*, 4 d. t., qui est si viel que l'on ne soit de quant il fu fait et de si vielle escripture. »

G. 898. (Liasse.) – 22 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier (8 imprimées.)

**1444-1788.** – Sentence rendue au bailliage de Dieppe, réitérée en forme de règlement pour les halles et marchés de la coutume du poids de l'*âtre* et de vicomté. Autres sentences du bailliage et des Hauts-Jours concernant les droits de poids et coutume. – Procès au Parlement entre le sieur Varengue, marchand chandelier à Dieppe, d'une part, et, d'autre part, les sieurs Louis et Augustin Boillay, fermiers et receveurs des droits appartenant en ladite ville à l'archevêque, appelants d'une sentence rendue en la juridiction supérieure des Hauts-Jours de l'archevêché, le sieur Lemire, armateur du *Maraudeur*, ajourné, en présence de Mgr Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, au sujet du droit de coutume de l'âtre prétendu par les fermiers pour des fromages saisis dans un vaisseau ennemi, capturé par le *Maraudeur* et vendus à Dieppe. – Mémoires imprimés, dans l'affaire, M. de Vatimesnil, conseiller rapporteur, maîtres Lizot, Duval et Delaunay, avocats. – Autorité de M. Houard, avocat, invoquée par Varengue et Lemire, contestée par l'archevêque ; – « Son article *Âtre* dans son *Dictionnaire de droit normand*, a été composé en faveur des adversaires de l'archevêque dont il avait été l'avocat. » – Fromages dits *angelots* apportés de Bures à Dieppe. – Appointment entre Guillaume, procureur général des bourgeois de la ville de Dieppe, Colin, Miffant, grènetier, et Jacques Eudes, mesureur de sel, au sujet des droits à percevoir sur le sel.

G. 899. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier

**1653-1767.** – Procès, règlements, sentences, arrêts concernant les droits maritimes et de coutume de l'archevêque à Dieppe. – Arrêt du Conseil qui le maintient en possession desdits droits à Dieppe et à Louviers, conformément au tarif de Dieppe et à la pancarte de Louviers. – Règlement pour la vente du poisson. – Défenses aux maîtres de bateaux, tant francs que coutumiers : de décharger leur poisson sans en avoir préalablement fait la déclaration dans l'espace de temps compris entre l'ouverture et la fermeture des portes du quai, à peine de 50 livres d'amende ; – de faire vendre aucun poisson avant qu'il eût été exposé sur -la place publique et ordinaire pour être le droit de Monseigneur prélevé. – Sentences du bailliage concernant la pêche et la vente du hareng, imprimées, aux armes de l'archevêque ou de la ville. – Lettre de Maurepas à l'archevêque ; il lui annonce que le Roi veut bien, en considération de la diminution qui a lieu sur le prix de la ferme de Dieppe, lui accorder la permission d'armer un bateau du port de 30 tonneaux et au-dessous pour faire la pêche de la dreige. – Autre lettre de d'Argenson.

G. 900. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier (3 imprimées.)

**1512-1769.** – Correspondance, mémoires, pièces de procédure concernant les droits de coutume appartenant à l'archevêque à Dieppe. – Lettre de M. Bruno, curé de Neuville-le-Pollet, contenant quelques renseignements sur le commerce maritime de Dieppe en 1767 : « Il n'y a dans cette ville qu'un seul navire armé pour voyage de long cours. Voilà d'ailleurs la destination de nos bateaux : 12 vont à la pêche de la morue, 6 ou 8 sur les côtes de la Basse-Normandie pour approvisionner Dieppe de cidre ; 100 grands et petits vont à la pêche du hareng, du maquereau... quelques-uns, après la pêche du hareng, vont chercher des eaux-de-vie à La Rochelle. » – « Observations sur les tarifs des droits que Monseigneur perçoit à Dieppe. » – Mémoires imprimés : des maires et échevins contre l'archevêque ; – de Mgr de Saulx-Tavanes contre Nicolas Des Gardins. – Observations et notes : sur la consultation de M. Langlois de Louvres ; – sur les plaidoyers de MM. Perchel et Belleville. – Procès au sujet : – des droits dus à l'archevêque par les marchands étrangers ; – des droits prétendus à la sortie sur les dentelles. – Mémoire contre le receveur de la Romaine (Douane), qui s'efforçait de percevoir des droits sur les beurres salés, prétendant que les charrettes et les charriots, de quelque manière qu'ils fussent chargés, devaient droit de charriage et de déchargement. – Lettres signées par M. de Miroménil et par Mgr de Saulx-Tavanes, relatives aux droits de coutume.

G. 901. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier (2 imprimées.)

**1583-1766.** – « Estat au vrai de ce qui est deub par les fermiers à l'archevêché de Rouen et de ce qui a esté et est de présent à recevoir pour les années 1636, 37 et la courante, qui escherra au jour de Noël 1638. » – Provisions aux offices de vendeurs de poisson frais et salé ; – de courtiers de

marchandises. – Baux de : – la ferme des pots-de-terre ; – du poids de l'*aître* ; – des droits sur le poisson frais. – Transaction sur un procès pendant en la juridiction des Hauts-Jours de l'archevêché entre maître Romain Rousselet, receveur de l'archevêque en ses comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend, et François Delamare et Pierre Le Houx dit le Sauteux, marchands potiers forains, demeurant au hameau de Martincamp à Bully, qui avaient été condamnés à payer la première pièce de poterie à choisir après la plus grande dans chaque charge de cheval qui arriverait à Dieppe. – Sentence qui fait défenses aux pêcheurs du Pollet de vendre aucun poisson qu'il n'ait été exposé en place publique (imprimé). – Extrait de deux sentences rendues au bailliage de Dieppe à la requête de Nicolas Denelle, fermier de la coutume du beau poisson appartenant à Monseigneur, contre deux maîtres de bateaux pêcheurs de poisson frais. – Copie d'arrêt du Conseil qui maintient les bourgeois et pêcheurs de Dieppe et des environs dans leur droit d'hotage, liberté et franchise de vendre leur poisson en la ville de Dieppe. – Tarif des droits de barrage qui se perçoivent aux portes de la ville, suivant l'ordonnance de Mgr Quentin de Richebourg, intendant, dont les deux tiers appartiennent à MM. les maire et échevins, l'autre tiers à l'archevêque. – Inventaire des baux à ferme qui ont été mis aux mains de maître Gilbert Le Breton, sieur du Puy, receveur général de Mgr de Harlay, demeurant à Paris, suivant l'arrêt du Conseil, par M. Samuel Petit, prieur de Saint-Bon. – Copies de pièces relatives : à la réforme du tarif réclamée par la ville ; – à un procès des habitants contre le sieur Boilay, fermier de l'archevêque. – Lettre de M. de Belmesnil pour demander à l'archevêque de donner la place de greffier au sieur Le Guest, et d'employer son crédit à faire nommer la sœur Rosalie, sœur dudit Belmesnil, à la place de supérieure de l'hôpital général de Paris.

G. 902. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1711-1771.** – Sentences du bailliage de Dieppe et des Hauts-Jours de l'archevêché au sujet de contraventions au tarif des droits de la vicomté. – Amendes pour fausses déclarations de marchandises. – Contestations : – entre l'archevêque et les marchands saleurs, sur le point de savoir si, à l'arrivée de chaque bateau, les maîtres de bateaux, marchands, propriétaires d'iceux ou leurs commis et préposés sont tenus, avant de mettre leurs marchandises en vente et d'en faire livraison, de déclarer au bureau de la vicomté les différentes espèces de pêche, fraîche, salée ou braillée, la quantité de poisson qu'ils ont à bord et de signer leurs déclarations sur les feuillets de la vicomté ; – entre le même et les maire et échevins pour les droits du marché de l'*aître*. – Mémoires pour et contre.

G. 903. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier.

**1214-1751.** – Bail fait en 1630 au sieur de Lesnable, de la boîte de la vicomté moyennant 7, 000 livres par an, y compris la ferme des harengs frais et salés. – « Motifs pour parvenir au bail nouveau à faire en l'année 1748 par Monseigneur de sa ferme de la vicomté qui est sa douane en sa ville de Dieppe : – Est vray de dire que la ferme de la vicomté de Dieppe ou de la douane de l'archevêque est un Pérou pour l'abondance des profits innombrables qu'y fait le sieur Desnables, à présent vicomte de Monseigneur, comme receveur de ladite ferme et comme tel donnant aux étrangers les lettres de bourgeois de Dieppe et le droit de franc salé, tous lesquels profits sont si grands que l'on n'y voit goutte, vu que ledit sieur Desnables, qui n'estoit qu'un pauvre facteur, il y a 25 ans, est à présent un homme très-riche, car depuis ledit temps il a gagné à ladite ferme plus de 100, 000 livres, et auparavant lui le sieur de Gueuteville y a si bien fait ses affaires qu'il a laissé à ses enfants des offices et des richesses inestimables. » – Bail des terres et comtés de Dieppe et d'Alihermont par Mgr de Saulx-Tavanes. – Bail des portes de la Barre et du Pont. – État des fermes dépendantes de la ferme générale des comtés de Dieppe et d'Alihermont. – Quittances fournies à l'archevêque pour des rentes assignées sur le revenu de Dieppe en faveur de l'hôpital de Dieppe et de la Chartreuse du Val-Dieu. – Copie d'une charte de l'archevêque Eude Rigaud, contenant vidimus d'une charte de Robert, l'un de ses prédécesseurs, par laquelle il donnait aux Chartreux du Val-Dieu une rente de 2, 000 harengs à prendre à Dieppe, chaque année dans la première semaine de carême. – Quittances d'ouvriers employés au compte de l'archevêché, dans les paroisses dépendantes de comté de Dieppe. – Prix à la journée, en 1728 : couvreur de tuile, 20 sous ; – manouvrier, 12 sous ; – terreur, 10 sous ; – en 1729 : tapissier, 30 sous ; – homme de peine, 12 sous et 10 sous ; – en 1730 : maître maçon employé à la réparation du chœur de Sainte-Agathe d'Alihermont, 30 sous ; – ouvrier maçon, 15 sous ; – ouvrier travaillant en rivière, 12 sous ; –

meule de Brie de 6 pieds 2 pouces achetée à Rouen, 330 livres ; – le mille de tuiles, 6 livres ; – frais de garde et de gîte de chaque prisonnier à Dieppe, 2 sous par jour ; – frais de conduite d'une femme criminelle de Dieppe à Rouen, 43 livres.

G. 904. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1706-1766.** – Bail fait par Pierre Bridelle, vicaire général, au nom de Mgr de Lavergne de Tressan, à Robert Du Rose et à François Dumont, des comtés de Dieppe et d'Alihermont, pour 6 ans, moyennant 40, 000 livres tournois par an. – Extrait du registre tenu au bureau de la vicomté de Dieppe pour la réception des forains et étrangers. – Etats : des sommes reçues audit bureau pour droits dus à Monseigneur sur les cargaisons de navires ; – des bateaux qui ont été à la pêche du hareng de 1706 à 1764 : en 1706, 114 bateaux ; en 1710, 157 ; en 1720, 138 ; en 1730, 99 ; en 1740 ; 93 ; en 1750, 110 ; en 1760, 150 ; en 1764, 170. – État du prix des fermes, des bois et des rentes seigneuriales des comtés de Dieppe et d'Alihermont.

G. 905. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

**1682-1769.** – Mémoires, notes, correspondance, sentences, arrêts, concernant les offices et les droits des chargeurs et déchargeurs à Dieppe, les droits sur les tabacs et le tarif de ladite ville. – Procès pour le tarif entre l'archevêque et l'Hôtel-de-Ville de Dieppe. – « En 1666 il n'était pêché que 1, 607 lests de hareng, année commune ; à présent (1766), l'année commune est de 5, 600. » – Copie d'un mémoire composé par Jean-Jacques Houard, avocat, échevin de Dieppe, contre Mgr de La Rochfoucauld, au sujet du tarif de 1695 : – « Dieppe étendoit sa correspondance jusqu'aux ports les plus inaccessibles du globe, ses marinières fesoient des découvertes, ses habitants étoient en état, dans la nécessité de la patrie, d'armer à leurs dépens des flottes pour sa défense ; maintenant, à peine trouve-t-on dans Dieppe 20 propriétaires de navires, il n'y a qu'un seul navire armé pour voyage de long cours, encore ce navire n'est-il construit que depuis quelques mois, et il a fallu, pour encourager l'armateur, que la ville, cette ville qu'on opprime, ait sacrifié de ses propres fonds. » – Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les adjudicataires de la ferme générale des tabacs payeront aux archevêques, maires et échevins de Dieppe, les sommes qui se trouveront dues pour les droits de vicomté et de quayage sur les tabacs entrés ou sortis de la ville de Dieppe du 30 juin 1711, que le paiement en a cessé jusqu'à présent (4 octobre 1719), et continueront à l'avenir à payer lesdits droits ; la somme à laquelle montera le droit de quayage sera employée, sans aucuns divertissements, aux réparations et rétablissements à faire aux fontaines publiques et à l'aqueduc qui y conduit des eaux du village d'Apperville sous l'inspection du sieur Ventabren, ingénieur et directeur des fortifications au département de Dieppe. – Droits de vicomté et de poids dus à l'archevêque sur les tabacs en feuilles fabriqués, entrés ou sortis de Dieppe, pour le compte de la Compagnie des Indes, du 1<sup>er</sup> janvier 1719 au 5 juillet 1720, 1, 807 livres 10 sous. – Note indicative des noms des imprimeurs de Dieppe : Pierre Pilon, 1711 ; Jean Oursel, 1720 ; Jean-Baptiste Dubuc, 1725 ; Philippe Cabut, 1732 ; Jacques-Nicolas Dubuc, 1752-1758 ; la veuve Dubuc, 1761-1762. – Mathieu de Clieu, sieur de Neufvillette, et Jean Duchesne, baillis civils et criminels de Dieppe. – Consultation de M. Perchel, avocat à Rouen, au sujet de la ferme du droit du marché.

G. 906. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1605-1754.** – Sentences du bailliage de Dieppe, des Hauts-Jours de l'archevêché, concernant l'aunage, la jauge et le poids de la vicomté. – Baux de la ferme du hallage, de l'aunage et du poids. – Arrêt du Parlement qui permet au sieur Pigney, jaugeur et visiteur du bailliage de Caux, « de visiter une fois par chacun an les étalons, poids et mesures de Dieppe, pour savoir s'ils sont bons et loyaux ou vicieux et altérés, dont il sera tenu dresser bon et fidèle procès-verbal et faire les rapprochements des fautes qu'il y trouvera par-devant le bailli de Dieppe ou son lieutenant. » – Note sur le bombardement de 1694 ; « L'effet du bombardement fut de consumer les trois quarts de la ville et singulièrement tous les édifices du costé du port ; l'hôtel de la vicomté appartenant à Mgr l'archevêque où se faisoit la perception de ses droits, où se tenoit la juridiction et où étoit le chartier fut consumé... Pareil événement à l'amirauté et au bailliage d'Arques, où il ne subsiste aucuns titres ny registres antérieurs à 1694. Lies certificats en font foy. »

G. 907. (.Liasse.) – 30 pièces, papier 1 imprimée).

**1656-1767.** – Mémoire pour Mgr l'archevêque de Rouen, lequel, en sa qualité de seigneur de la ville de Dieppe, avait fait une demande verbale à quelques communautés religieuses de son droit d'indemnité. – Extraits sommaires des contrats enregistrés au volume des immeubles du contrôle des titres de la vicomté d'Arques. – Notes pour la réponse à faire à la requête des bourgeois de Dieppe et la défense des droits de l'archevêque. – « Consultation de maîtres Gilet, Celier, Delambon et Laget de Bardelin, avocats au Parlement de Paris, sur le procès intenté au Parlement de Rouen en la Grand'Chambre assemblée par les bourgeois de la ville de Dieppe contre l'archevêque de Rouen, seigneur comte de Dieppe au droit du Roi par échange. Notes et observations sur ladite consultation. » Imprimé chez Jacques-Joseph Le Boulenger, imprimeur du Roi, rue du Grand-Maulévrier, 1767. « M. de Grécourt, premier avocat général, maître Perchel, avocat.

G. 908. (.Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1257-XV<sup>e</sup> siècle.** – Abandon fait par *Emelina* de Boutout, à l'archevêque Eude Rigaud, du droit qu'elle pouvait prétendre, à titre de dot, sur la quatrième partie du bateau passeur vendu par feu son mari, audit prélat ; elle rappelle, dans l'acte de cession une sentence prononcée par Eude Rigaud, « *sedens pro tribunali in assisia Deppe die veneris ante festum beati Egidii*, une enquête faite par maître Baudouin, curé (*persona*) de Dieppe ; mention du nom du secrétaire de l'archevêque : Robert Le Changeur, *Scampsor* » – Mandement de l'échiquier au bailli de Caux, en conséquence de lettres de Philippe de Valois, pour taire ajourner Jean Le Mire, commissaire du Roi *super custodia maris et foresfactorum in ea*, qui avait troublé l'archevêque dans son droit de haute justice de Dieppe, et dans son privilège de donner des congés de décharge aux marchands qui abordaient au port de cette ville. – Procès entre Guillaume de La Bare, lieutenant à Dieppe de Jean Le Cauchois, sénéchal et garde du temporel de l'archevêché, et Robert Eudes, bourgeois de cette ville, au sujet du refus fait audit Eudes par Nicolas Pintel, receveur de l'archevêché, de lui bailler le franc-merel (médaille ou jeton indiquant la franchise), qu'il lui demandait en qualité de franc. – « Vilimus d'unes lettres touchant la harengueson de Dieppe et les franchises d'icelle. » – « Avis donné à MM. les généraux et trésoriers de France de la partie de Mgr l'archevêque de Rouen (Mgr d'Estouteville), afin de lui donner remède et provision sur le fait de l'entreprise que ont de nouvel faite et font les fermiers du travers et acquit d'Arques, de demander et vouloir prendre ledit acquit et travers d'Arques au lieu nommé Le Polet : – Se les fermiers vouloient dire que, à l'occasion d'un pont qui de nouvel a esté fait en la dicte ville de Dieppe, plusieurs marchans y vont passer qui, s'il n'y estoit point, passeroient par ledit lieu d'Arques, peult estre respondu que, se pour eschiver le dangier qui estoit à passer à batel ou à gay ledit havre, icelui pont a esté fait et auxi que pour abréviation de chemin ou aultrement aucuns marchans y viennent passer, pourtant ne s'en suit-il pas que l'en y vienge prendre deux acquetz. » – Petit sceau de l'Echiquier de Normandie, en cire rouge, attaché au mandement adressé au bailli de Caux.

G. 909. (.Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; sceaux.

**1405-1629.** – Lettres de Robert, abbé du Valasse, et du couvent dudit lieu, contenant appointment avec Thomas Dubreuil, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché, au sujet de leur franche-nef. – Lettres de Jean Le Cauchois, autre sénéchal et garde du temporel et des aumônes, contenant accord entre Martin Loison, procureur général du cardinal de La Rochetaillée, archevêque de Rouen, et Robert Du Couldroy, procureur général de l'abbaye de Fécamp, au sujet de la franche-nef de Fécamp : « Les religieux envoyerent d'ores en avant personne souffisante de par eulx devers le prévost d'Estrutat pour le Roi la veille Saint-Michel, heure de vespres ou environ, ainsi que la chandelle du Roy soit estainte et usée, nommer et desclairer celui qui sera maistre ou sera ordonné meneur et gouverneur à ladite franche-nef pour les dictz religieux, soit des parroisses d'Estrutat, de Bénouville, le Tilleul, ou de Saint-Clair ou de Fécamp, ou de plus lointaignes parties en eslongnant dudit lieu de Dieppe et en alant ou tirant vers le Quief-de-Caux, etc. » – « Mémoire comme l'en a acoustumé user de la franchise des VII nefes que l'en appelle les franchises-nefes d'Estrutat : – il est assavoir que, de sy long temps qu'il n'est mémoire du contraire, sept seigneurs à savoir : trois abbez, un prieur et trois chevalliers (les abbés de Fécamp, Saint-

Wandrille, le Valasse, le prieur du Pré, le comte de Longueville, le sire d'Estouteville et le seigneur de Basqueville), ont accoustumé à jouir de franchise à l'acquit de la prevosté d'Estrutat. » – Autre mémoire sur les franchises-nefs : – « Le Roy de France qui lors estoit avoit un port de mer à Estrutat, tant pour y avoir mariniers continuellement qui sceussent le cours de la mer pour le servir promptement, etc. » – Sceau de l'abbaye du Valasse, fragment de celui de l'abbé, attachés à f appointment ci-dessus analysé.

G. 910. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier (2 imprimées.)

**1317-1762.** – Mandement de Philippe de Valois, roi de France et de Navarre, adressé à Guillaume de Quoitinehan, cleric et bailli de Caux, pour qu'il ait à faire rendre justice à l'archevêque ; bien que ce prélat fût en possession du droit de pêche à la saine (sorte de filet), de haute et basse justice à Dieppe, au Pollet et dans tout le territoire avoisinant le Pollet jusqu'au Bordel d'Estren, que couvrait et découvrait la mer, les gens du châtelain d'Arques avaient mis Cil prison ses pêcheurs, saisi sa saine et son bateau, maltraité son sergent du Pollet, et tellement menacé son sénéchal que celui-ci n'osait plus sortir de la ville. – Accord entre l'archevêque Georges d'Amboise et le chapitre de la cathédrale, au sujet du droit de pêche à Martinéglise. – Concession par l'archevêque Charles de Bourbon à Claude Groulart, sieur de La Cour, premier président au Parlement de Normandie, du droit de pêche en la rivière de Martinéglise. – Procès au sujet de la pêche avec M. de Rassent. – « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, contre M. le duc de Penthièvre, amiral de France et le sieur de Rassent, en présence tant de M. l'archevêque que du procureur du Roi de la Maîtrise de Dieppe. – Roussel avocat. (Imprimé.) – « Mémoire pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Rouen primatiale de Normandie, contre le sieur de Rassent, au sujet de la pêche de la rivière de Béthune. » (Imprimé.) – Procuration donnée par Mgr de Saulx-Tavanes, évêque de Châlons, premier aumônier de la Reine, nommé à l'archevêché de Rouen, à Nicolas Hamel, pour faire la régie des domaines de Dieppe et d'Alihermont.

G. 911. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1318-1772.** – Vidimus de lettres de Philippe de Valois, adressées au bailli de Caux, pour faire comparaître en justice le comte d'Eu, qui contestait à l'archevêque le droit de fouage et de monnaie à Bouteilles ; – lettres dudit bailli (Raol Chailla), chevalier du Roi, au sergent pour ajourner ledit comte. – Mémoire touchant la pêche à l'embouchure de la rivière d'Arques du temps de Mons<sup>r</sup> d'Amboise. – Adjudication par le domaine de la pêche de la rivière d'Arques. – Réception de Pierre Leullier à la bourgeoisie de Dieppe par Daniel de Gueuteville, garde du scel aux obligations, receveur général de la vicomté de Dieppe pour Mons<sup>r</sup> François de Harlay. – Correspondance, mémoires, au sujet de l'exécution d'un arrêt du Conseil du 22 décembre 1771 pour la perception d'un droit de 4 sous pour livre à Dieppe. – Lettres de M. Bourdon à M. Aubry, secrétaire de l'archevêque à ce sujet : « Si cet établissement a lieu, la ville est ruinée, et tout son commerce va estre transporté à Saint-Vallery et à Fécamp, ports voisins où il n'y a autres droits que ceux des tarifs de 1764 et 1767, droits qui se payent à Dieppe encore et par dessus ceux dus à Monseigneur ; il se paye encore à Dieppe un droit d'octroy au profit de la ville qui va être sujet aux 4 sous pour livre. » – « L'on dit icy que plusieurs personnes courent déjà après les places municipales ; je n'en croy cependant rien parce que ces places sont onéreuses et peu lucratives ; au surplus cela pourroit estre, parce qu'il y a des ambitieux partout et des gens qui, sans savoir rien, ne doutent de rien. » – Autre lettre de M. Boilay : « Il y a eu cette année à la pêche du hareng 161 bateaux dont 83 seulement de Dieppe (ce qui est de même à peu près tous les ans), il y par conséquent moitié de bateaux étrangers qui ne sont attirés en ce port que par l'appât de vendre quelquefois leur poisson plus cher. »

G. 912. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier 4 sceaux.

**1317-1640.** – Nomination par Mgr de Harlay de Jean Vincent, avocat, à l'office de lieutenant particulier à Dieppe, Alihermont, et Douvrend, en remplacement de Jean Potier, démissionnaire. – Conflits de juridiction. – Lettres : – de Philippe de Valois contre le vicomte d'Arques qui retenait l'argent de la boîte (recette) de Dieppe, nonobstant que l'archevêque eût été renvoyé en possession de son temporel, et contre le comte d'Eu qui, sous prétexte de droit de justice à lui accordé par

Louis le Hutin, troublait l'archevêque dans la possession de celui qui lui appartenait à Bouteilles ; – de Jean Le Bon, contre la reine Blanche et Charles, roi de Navarre, comte d'Évreux et de Beaumont Le Roger, lesquels, à la faveur des désordres des guerres, et sous ombre de transports et assiettes de domaines qui leur avaient été faits par l'autorité royale, s'efforçaient d'usurper domaine, justice, cour et juridiction, au préjudice de la couronne et de l'archevêque ; sceau du Châtelet de Paris, en l'absence du grand sceau du Roi. – Sentence en l'assise d'Arques devant le bailli de Caux, à la requête de Mathieu Campion, sénéchal de l'archevêque, contre le vicomte d'Arques, qui avait contesté aux gens dudit archevêque droit de juridiction sur une maison à Dieppe ; sceau de la baillie de Caux. – Autre sentence du même siège contre le vicomte d'Arques pour avoir mis en prison Jean d'Ambreville, nouveau sénéchal de l'archevêque, et deux bourgeois de Dieppe. – Lettres de Pierre Galopin, secrétaire du Roi, lieutenant général de Jean Havart, écuyer, sieur d'Orgueil et de Fresnay-le-Sanson ; assignation aux assises d'Arques de Jean Delamare, lieutenant à Arques du vicomte de Roumare. – Gage-pleige signifié par Raoulin Le Tingnierre, sergent ordinaire du Roi en la sergenterie d'Offranville, aux officiers du comté d'Eu, aux habitants d'Arques, à Jean Gosselin, lieutenant particulier en la vicomté d'Arques de M. le bailli de Caux, Denis de L'Arbre, lieutenant général du vicomte dudit lieu ; défense « à tous de rompre ou abattre les banquiés et closture fais au lieu vulgairement nommé les marests l'archevêque, entre Arques et Bouteilles, afin de préserver que l'eau de la mer n'y allast et mettre l'enclos desdictes terres en labour ; » sceau. – Mandement de Jacques de Brezé, comte de Maulévrier, sieur de Brichessac et des Isles, conseiller chambellan du Roi, grand sénéchal et réformateur général de Normandie, au premier sergent, pour faire ajourner le comte d'Eu, prétendant droit de haute justice sur certaines mesures à Bouteilles, à cause de la baronnie de Roumare ; sceau de Brezé. – Lettres de Guy Voillot, trésorier de Saint-Frambault de Senlis, receveur et garde du sceau des obligations de la ville de Dieppe : appointment entre Baudouin Eude, d'une part, et les vicaires de Mgr Hugues d'Orges, Guillaume Érard et Gilles Deschamps, d'autre part, au sujet « d'une édifice et maçonnerie de pierre construits par le premier en une maison qui fut feu messire Guillaume Le Tieullier, en partie sur l'héritage de Monseigneur. » Mention de Guillaume Gillain, bailli de Dieppe.

G. 913. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1462-1599.** – Titres de propriété de maisons vendues, fieffées ou acquises par la communauté de la ville de Dieppe. – Mentions de : « la Maison aux estuves, » près la porte de la Barre ; – de la « porte du Pont-de-Pierre qui a esté fait neuf pour passer le haut de la ville de Dieppe, » vers 1515 ; – des maisons aux enseignes de l'*Estandart* et du *Papegault*, sur la place du Marché ; – de la maison dite « les Rapporteurs, » proche « la porte de la Barre ; » – de la rue de « la Pétarderie. » – Donation de maison à la ville par noble homme Jean Gouel, sieur de Frontebosc, avocat du Roi à Rouen, « pour aucuns plaisirs à luy fais par la communauté de Dieppe. » – Aveu rendu par la ville à Adrienne, duchesse d'Estouteville, pour un héritage en jardin sis à Dieppe sous le château, en franc-aleu et bourgage. – Acquisition en 1528 « d'une portion de terrain et mesure près la niasse du moulin à vent pour servir à la fortification et emplacement de la muraille vers la mer, veu la guerre instante entre les Angloys, Flamenez, et Espagnolz et le Roi de France, en 1528. » – Mention dans les titres de propriété de : – Jean Desmares, prêtre, seigneur de Saint-Aubin-le-Cauf ; – Jacques le Parmentier, prêtre ; – Robert Feré, écuyer, demeurant à Dieppe ; – noble homme Claude de Regnard, lieutenant du capitaine de la ville ; – Jean Ango, sieur de L. Rivière, lieutenant en la ville et château de Dieppe, de haut et puissant seigneur M. l'amiral de France et capitaine de la ville ; – Aymard de Chastes, commandeur de Lormeteau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine et gouverneur de la ville et château de Dieppe sous l'autorité de M. l'admiral et commissaire des aides ordonnées en ladite ville ; – Guieffroy Maynet ; – maître Jacques Doublet, avocat en cour laie ; – Antoine Le Moyne, écuyer, sieur d'Aubermesnil, et David Gallie, successivement procureurs généraux et syndics de la ville ; – Robert Le Bouc, licencié es lois, bailli ; – Thomas Miffant, receveur des deniers communs et patrimoniaux ; – Jean Bouchard, sieur d'Englesqueville, grènetier pour le Roi au magasin à sel de Dieppe et Chambre de Saint-Valery-en-Caux ; – Jean Tiphaigne, Nicolas Felles, anciens conseillers de la ville ; – Mathieu Estienne, seigneur de Marigny et Bellesme.

G. 914. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1227-1711.** – Mémoires, requêtes, arrêts du Conseil concernant la jauge des boissons de Dieppe ; – sentences du bailliage relatives aux arts et métiers, spécialement à la draperie ; – mémoire au sujet des entreprises des officiers de l’amirauté sur ceux du bailliage sur le fait de la police des arts et métiers. – Copie de chartes relatives au domaine de l’archevêque à Dieppe. – Charte par laquelle Robert *Aurifaber*, de Dieppe, renonce en faveur de Pierre, archevêque de Rouen, à tout le droit qu’il pouvait prétendre au change de cette ville (*in cambio Deppe*) ; témoins : maître Guillaume Laudri, alors sénéchal de l’archevêché, Hélie, prêtre de Bouteilles, Robert de Romesnil. – Acte passé devant un notaire de Rouen par lequel Jean Le Roux et Catherine sa femme, fille et héritière de Roger Le Roux, affectent certains de leurs biens au paiement d’une rente annuelle de 10 livres pour laquelle ledit Roger Le Roux avait acquis par adjudication, de l’archevêque, en 1429, « l’ostel, maisons et héritage nommés la Vieule-Geolle en laquelle l’en souloit faire les prisons de Dieppe, » ledit hôtel, situé sur la paroisse Saint-Remi au bout de la balle au grain fieffé à cause de son état de ruine. – Décret d’héritages. – Aliénation de biens acquis par l’archevêque par droit de déshérence.

G. 915. (Registre.) – In-folio, 30 feuillets, papier.

**1710-1721.** – Réceptions de bourgeois en la vicomté de Dieppe pour jouir des privilèges et franchises attribués audit titre après un an et jour à partir de l’enregistrement des lettres de réception ; les lettres signées par Pierre Roberge, receveur de l’archevêque. – Nouveaux bourgeois : – Jean Bellangreville, du Tréport ; – Antoine Montégu, de Blangy ; – Nicolas Voisin, de Belleville ; – Joseph Grivel, d’Auffay.

G. 916. (Cahier.) – In-folio, 23 feuillets, papier.

**1727-1732.** – Réceptions de bourgeois en la vicomté de Monseigneur, à l’effet de jouir des privilèges et franchises attribués audit titre après un an et jour de l’enregistrement de l’acte de réception. » – 45 actes de réception : – Jacques Caillot, de Saint-Marlin-le-Caillard ; – Jean Cance, du Bourg-d’Ault ; – Louis Severy, de Grèges ; Thomas Rivière, de Saint-Crespin ; – la plupart des bourgeois reçus à la vicomté domiciliés depuis longtemps à Dieppe, et ayant déjà obtenu lettres de bourgeoisie, tant à l’Hôtel-de-Ville qu’au grenier et magasin à sel. – Serment fait par les nouveaux bourgeois de bien dûment et fidèlement, en leur âme et conscience, obéir aux ordres de l’archevêque.

G. 917. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 plan.

**1489-1762.** – Correspondance concernant les chantiers pour les bois de chauffage de la ville de Dieppe. – « Plan de la place de la charpenterie du Pollet et du chantier que l’on projette y faire pour le dépôt des bois du Roy. » – Fieffes de terrains au Pollet. – Lettres pour l’aliénation d’un fonds de terre à Dieppe, du cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen. – Mention, dans un titre de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de la chapelle de Notre-Dame-des-Grèves. – Lettre de M. de Boisemont à Mgr de Harlay sur les affaires de ce prélat à Dieppe ; il lui rappelle qu’ayant été son domestique il lui gardera une entière fidélité : « Je suis en vostre ville de Dieppe, attendant des nouvelles de ce qui m’a été pris en Angleterre à mon retour de Portugal.... Les bourgeois de la ville qui font trafic et commerce en gros de toiles et draperies ne veulent payer aucun droit pour l’aunage... De la sorte que je veoids ces peuples, ils n’ont autre dessain, s’ils peuvent, que de ne vouloir pas seulement diminuer vos droits, mais aussi de les faire perdre et abolir, et d’autant que fort peu de personnes n’osent parler hardiment au sieur gouverneur (M. de Montigny), cela donne l’opiniastreté plus grande ausditez bourgeois traffiquans, lesquels espèrent faveur du gouverneur. Pour moy je parleray fort hautement.... »

G. 918. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1490-1780.** – « État des rentes seigneuriales que l’Hôtel-de-Ville de Dieppe doit à Monseigneur pour les places qui ont été prises pour l’embellissement de la ville. » – État des maisons sises à Dieppe et au Pollet que les maire et échevins ont fait abattre pour l’agrandissement des quais et places de ville, ainsi que de celles qui ont été emportées par la mer. – État des propriétaires de bâtiments, de la ville et du Pollet, obligés à la contribution du pavage de la poissonnerie, à raison de 10 livres par bateau ; les plus haut imposés : Pierre Blondel pour 7 bateaux, la veuve Pierre Blende

pour 6 bateaux et une quenouille ou petit batelet, Pierre de Lesnable pour 5 bateaux, Antoine Chauvel pour 3 bateaux. – Difficultés entre l'archevêque et le Domaine au sujet d'un droit d'ensaisinement demandé par le Roi sur certains quartiers de la ville. – Adjudication à Jacques de Brusen pour 18 sous de rente annuelle d'une portion de place vide sur le chemin de La Cauchie de Dieppe au Pollet, après criées faites à l'issue de la grand'messe de la chapelle de Notre-Dame-des-Grèves ; Robert de La Fontaine, pour lors sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché pour Mgr Robert de Croismare, Raoul Simon, son lieutenant général, Pierre Veron, lieutenant général du bailli de Dieppe, Mathieu Vallen, conseiller de Monseigneur à Dieppe. – Ventes, par Jacob Bontemps, écuyer, sieur d'Omonville, capitaine entretenu par le Roi en sa marine, à Julien Lombard, contrôleur au bureau de la Romaine ; d'une place au Pollet, acquise de Jean Bruchault, écuyer, sieur de Plaineville, ladite place revendue par Élisabeth Tullon, veuve de Julien Lombard, à Philippe de Montigny, chevalier, maître d'hôtel ordinaire de la maison du Roi, gouverneur pour Sa Majesté des ville, château et citadelle de Dieppe et forts du Pollet, – et par Anne Dangeul, veuve de Philippe de Montigny, à Jean Routier, docteur en médecine. – Débat de tenure entre l'archevêque et le prieur de Longueville. – Plaids de gage-pleige de la seigneurie du Pollet tenus par Jacques-Michel Marquet de Vassonville, procureur fiscal de l'archevêché, et par Louis et Augustin Boilay, receveurs de l'archevêché. – Terrier et cueilloir de Dieppe et le Pollet.

G. 919. (Liasse.) – 102 pièces, papier.

**1782-1783.** – Déclarations baillées à Mgr Dominique de La Rochefoucauld, pour des maisons situées à Dieppe, obligées envers lui à des rentes, à des droits et à des devoirs seigneuriaux, par : – Charles-Nicolas Hellouin, chevalier de Menibus, lieutenant-colonel d'infanterie ; – Thomas-Henry-Alexandre Parent de Lanoy, chevalier, brigadier des gardes du corps ; – Antoine-François Voisin, mestre de camp de cavalerie, et ses frères ; – Marc-Toussaint Voisin, docteur de Sorbonne, curé de Boisguillaume ; – Toussaint Voisin, ancien prieur et juge-consul de Dieppe, et Alexandre-Louis-Denis Voisin, notaire royal ; – Pierre Morisse, lieutenant des maréchaux de France ; – Charles-Nicolas Baudouin de Beuville, conseiller au Parlement de Normandie ; – Jérôme-Marin-François Charles, avocat au Parlement, bailli du comté-pairie d'Eu et subdélégué de l'intendant, ayant épousé Marie-Catherine-Reine Le Mesle, fille d'un négociant de Dieppe ; – Simon-Anne Le Prince, lieutenant général au bailliage d'Arques ; – Jean-Jacques Le Bourgeois, ancien prieur consul de Dieppe ; – Martin-Simon-Charles Devoire, avocat au Conseil souverain de Brabant ; – Jean Boullenc, fils de Nicolas-David Boullenc, bailli de Dieppe ; – Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, ancien capitaine, ingénieur du Roi, fils aîné et héritier de Nicolas de Saint-Pierre, stipulé par Catherine-Dorothée de Saint-Pierre, pour une maison rue de la Pelleterie, dans la Cour-Vallée vulgairement appelée la cour Bachelier, provenant de feu dame Geneviève Bachelier, veuve en première nocces de M. Gaspard-Antoine de Saint-Pierre, avocat en la cour de Parlement de Rouen.

G. 920. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 105 pièces, papier.

**1782.** – Déclarations baillées à Mgr Dominique de La Rochefoucauld, pour des maisons situées à Dieppe, obligées envers lui à des rentes, à des droits et à des devoirs seigneuriaux, par : – Jean-César Labbé, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps ; – Guillaume-Abraham-Joseph Bauldry, seigneur et patron de Bellengreville, capitaine en premier au corps royal du génie ; – Claude-Alexandre de Roquigny, sieur du Câtelet, aide-major des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques, représentant par acquisition Jean-Baptiste-Guillaume Blondel, maître peintre à l'académie de Saint-Luc à Paris ; – Vincent-Louis Erambert, conseiller du point d'honneur à Bernay ; – Louis Niel, maire de la ville de Dieppe ; – Joseph-Augustin Le Corbeiller, administrateur né de l'hôpital ; – Pierre Bruzen ; – Pierre-Nicolas Parré, sculpteur en ivoire ; – Philippe-Étienne de Lorne, supérieur de l'Oratoire ; – les Ursulines ; – les Carmes de Dieppe.

G. 921. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

**1782-1783.** – Déclarations baillées à Mgr Dominique de La Rochefoucauld, pour des maisons situées à Dieppe, obliges envers lui à des rentes, à des droits et à des devoirs seigneuriaux, par : – Jean-Baptiste-Clair Castel, curé de Glicourt ; – Pierre Dandasne, avocat au Parlement de Paris ; – Charles-Noël-Médéric Bruzen, contrôleur au grenier à sel, fils aîné de Robert-Nicolas Bruzen,

échevin de Dieppe ; – Jacques Le-clerc et Jean-Nicolas Février, marchands ivoiriers ; – les trésoriers anciens et modernes de l'église de Saint-Jacques.

G. 922. (Liasse.) – 104 pièces, papier.

**1783.** – Déclarations baillées à Mgr Dominique de La Rochefoucauld, pour des maisons situées à Dieppe, obligées envers lui à des rentes, à des droits et à des devoirs seigneuriaux, par : – Pierre-Ange-Auguste Lecanu, sieur de La Jonquière ; – Jean-Baptiste Le Nourri de Mordalle, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, pensionné de Sa Majesté ; – demoiselle Claire de Roquigny de Saint-Clair et Susanne Prévost, femme séparée de corps et de biens d'avec René-Etienne Dumont, garde d'artillerie des ville et château de Caen ; – Louis-Alexandre-André de La Houssaye, sieur de Saint-Victor, lieutenant général civil et criminel de l'amirauté de Dieppe ; – Mare-Guillaume Renty et ses frères et sœurs ; – Jacques-Adrien de Nibelle, capitaine en second des canonniers bourgeois de Dieppe ; – Pierre-Marc Roussel, ivoirier.

G. 923. (Liasse.) – 87 pièces, papier

**1783-1784.** – Déclarations baillées à Mgr Dominique de la Rochefoucauld, pour des maisons situées à Dieppe, obligées envers lui à des rentes, à des droits et à des devoirs seigneuriaux, par : – Pierre-Alexandre de Recusson, capitaine invalide à la suite de la place de Dieppe ; – David-Nicolas Grou, sieur de Métillon, chevalier de Saint-Louis ; – Etienne-Nicolas Jumelin, gardien du phare d'Ailly ; – Claude-Philippe Cavare, négociant en Amérique ; – Jean-François Planque, marchand ivoirier ; – Jean-Baptiste Lecomte, Jean Brunel, Adrien Sanson, sculpteurs et tourneurs en ivoire ; – Pierre Lefort, curé de Saint-Jacques de Dieppe, – Etienne Bertrand, curé d'Envronville ; – Philippe Lecourt, curé d'Etran.

G. 924. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

**1641-1780.** – Plaid et gages-pleiges du Pollet. – Extraits du chartrier concernant les rentes seigneuriales ; – États des vassaux et des rentes. – Fieffés de terre au Pollet, par noble homme Guillaume Behier, avocat au Parlement, procureur et ayant charge des affaires de Monseigneur François de Harlay. – Compromis entre Monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et Guillaume-Robert Le Chevalier, sieur de Grèges, ancien président en la Cour des Comptes de Normandie, pour débats de tenures ; – copies de contrats.

G. 925. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

**1713-1767.** – Déclarations baillées aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux, assis au faubourg du Pollet, par : – les religieuses de Sainte-Marie ; – Des Croisilles ; – Thomas Gringore, capitaine de navire ; – Élisabeth Duhamel, sœur et héritière de David Duhamel, capitaine commandant le vaisseau du Roi le *Dragon*, etc.

G. 926. (Liasse.) – 88 pièces, papier.

**1780.** – Aveux rendus à Mgr de La Rochefoucauld, pour biens relevant de lui à cause de sa seigneurie du Pollet, par : – Simon Silvestre ; – Clément Lemoine, conseiller assesseur au bailliage d'Arques et ancien maire de Dieppe, comme ayant épousé Marie-Louise Delamotte ; – Anne Mauger, veuve de Jean-Guillaume Labbé, ancien garde du Roi de la compagnie écossaise ; – Louis-Pierre-Étienne Dacheux, écuyer ; – les religieuses de Sainte-Marie du Pollet, ayant alors pour supérieure Marie-Victoire Bruzen.

G. 927. (Liasse.) – 100 pièces, papier.

**1780-1781.** – Aveux rendus à Mgr Dominique de La Rochefoucauld, pour biens relevant de lui à cause de sa seigneurie du Pollet par : – maître Vincent Asseline, avocat au bailliage royal d'Arques ; – Pierre-Henri Béatte, sieur d'Augeville, lieutenant du Roi en l'Élection de la même ville ; – Louis Gouy, ancien prieur consul de Dieppe ; – Michel Boisseau, administrateur des manufactures de l'hôpital général ; – Adrien-Jean-Charles Creton, ancien capitaine d'infanterie ; – Jean-Jacques de Vallier, chevalier ; – Jacques Avenel et Louis-Benjamin Hellier, sculpteurs.

G. 928. (Liasse.) – 66 pièces, papier.

**1699-1783.** – Marché l'ait entre Claude Pernet, notaire à Bures, feudiste, demeurant à Osmoy, et Mgr de La Rochefoucauld : – pour 5, 000 livres, Pernet fera mettre en règle toutes les seigneuries dépendant du comté de Dieppe, fera rendre déclarations nouvelles, dressera papier terrier, cueilloir, plan lavé pour chaque paroisse. – Déclaration des vassaux ; – tables des vassaux ; – plaids de rentes seigneuriales ducs à Mgr l'archevêque de Rouen, à cause de son archevêché, sur différentes maisons sises à Dieppe et au Pollet. – Lettres de Mgr de La Rochefoucauld à Pernet : « Puisque vous avez la permission de M. de Tilly (lieutenant de Roi et major du château) de faire le plan de Dieppe il est inutile que j'en demande une nouvelle. » – « Il y a longtemps que la reconnaissance n'est pas la vertu la plus commune. Les archevêques de Rouen ont l'ait tout le bien possible à leurs vassaux aux dépens de l'archevêché. Aujourd'hui ils voudroient se soustraire à leur autorité ; les curés me paroissent plus coupables parce qu'ils doivent donner l'exemple de la plus exacte justice à tout le monde et en particulier à leur seigneur temporel et spirituel ; ils excitent même la révolte. Je crois qu'il ne sera pas difficile de réprimer l'esprit républicain qui les anime. » – Procuration donnée par Mgr de La Rochefoucauld audit Pernet pour suivre un procès en débat de tenure contre M. de Grèges.

G. 929. (Liasse). – 5 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

**1245-1294.** – Bulle du pape Innocent IV, datée de Lyon, par laquelle il autorise l'archevêque de Rouen, qu'il place parmi les plus dévoués à l'église romaine, à bailler à louage, fieffer ou aliéner, avec le consentement du chapitre de Rouen, la forêt d'Alihermont, nonobstant le serment de *non alienandis rebus ecclesie* ; sceau. – Charte par laquelle « Jean de Trie, conte de Dant-Martin et sires de Monci et Yolent de Dreues, contesse de Dant-Martin et famé au devant dit conte, donnent pour le salu de leurs ames à leur très chier père en Dieu et leur ami Guillaume archevesque de Roem, tout l'usage et toute la coustume qu'ils avoient ès bois qui sunt entre Alibiermont et St Aubin que l'en apele les deffens. » – Charte des mêmes par lesquelles ils confirment la vente que leurs hommes ont faite à l'archevêque de leur usage et coutume dans lesdits bois ; – sceau d'Yolent de Dreux. – Lettres du bailli de Caux, par lesquelles il témoigne « qu'en sa présence, en l'église de Saint-Aubin-desus-Arches, à cure de la messe après l'évangille le comte de Daulmartin et toute la ville de Saint-Aubin quittèrent à homme honorable mesire Guillaume, archevesque de Rouen, leur droit d'usage en la forest d'Alihermont et aux deffens ; » – sceau du bailliage de Caux. – Sentence par arbitrage portée par le vicomte de Rouen, sur un procès « entre redoutable père et honorable Guillaume, archevesque de Rouen, et Martin Du Mesnil, châtelain d'Aoust, au sujet de droits d'usage prétendus par ledit Du Mesnil en la forêt d'Alihermont ; » – sceau de la vicomté de Rouen.

G. 930. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin de 1 m. 50 c. de hauteur sur 72 c. de largeur.

**1533-1535.** – « Amendes et exploits des plés des juridictions tenues à Londenières, Omay et Sainte-Agathe, de la verderie de la forest de Caudalle, ployez et taxez par nous Guillaume de Dampierre, verdier d'icelle verderie ès présences de honorables hommes maistre Guillaume Gallie, bailli de Dieppe, maistre Nicolle Le Boulenger, avocat de Mons<sup>r</sup> l'archevesque de Rouen, Jean de Boismare, procureur de mondit seigneur... depuis le jour Saint-Jehan-Baptiste 1533 jusques au jour de Pasques 1535. » – « Messire Richart Greboval pour avoir couppé ung haistrot, 60 sous ; – messire Nicole Lartillier pour ung haistrot, 10 sous. »

G. 931. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1535-1536.** – « Amendes et exploits des plès et jurisdiction de la forest de Craudalle, boys et deffens de Alhermont et Douvrend ployez et taxez par nous Guillaume de Dampierre, verdier de la forest de Craudalle ès présences d'honorables hommes Adrien de la Forest, escuier, procureur de très-révérènd père en Dieu et seigneur, Monseigneur l'archevesque de Rouen, sur le faict de icelle verderie, maistre Jehan Fallet, receveur pour mondit seigneur es terres et seigneuries de Alihermont et Douvrend et autres, depuis le terme de Pasques 1535 jusques au terme Saint-Jehan-Baptiste 1536. » – « Les malades de Burettes pour deux haistres, 10 sous, » – « Messire Archambault Doullon, pour deux faez de ploions et deux faez de archelles, 10 sous. »

G. 932. (Cahier.) – In-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1536-1538.** – « Amendes et exploitz des plès de la verderie de la forest de Craudalle ploiez et taxez par nous Guillaume de Dampierre, sieur de la Forest, et verdier d'icelle verderie depuis le jour Saint-Jehan-Baptiste 1536... jusques au jour Saint-Jehan-Baptiste 1538... ès présences d'honorables hommes maistres Guillaume Gallye, bailli de Dieppe, Jehan de Boismare, procureur de Monseigneur, Robert Bellebarbe, advocat pour mondit seigneur. » – Somme des amendes, 401 livres 5 sous.

G. 933. (Cahier.) – In-folio, 6 feuillets, parchemin.

**1538-1539.** – « Amendes et exploitz des plès et jurisdiction de la forest de Craudalle tenus à Omoy, Londenières et Sainte-Agathe ployez et taxez par nous Guillaume de Dampierre, verdier d'icelle verderie, ès présences et du consentement de honorables personnes maistres Jehan-Fallet, presbtre, curé de Communi, receveur des terres et seigneuries de Alihermont pour très-révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur l'archevesque de Rouen..., icelles amendes taxez depuys le jour Saint-Jehan-Baptiste 1538... jusques au terme de Pasques 1539. » – « Guillaume Sanson, de Londenières, pour avoir esté trouvé faisant une fieullye, et y avoit six petis quesnots et haistres, xxx sous. – « Loys Guignard fist amende d'avoir couppe une grosse boize verte et seque, XII deniers. »

G. 934. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

**1518-1683.** – « Extrait du cahier de la réformation de la forest de Craudalle faisant mention de la Visitation faicte au bois du deffeus de samedi 12<sup>e</sup> jour de mars 1518. » – Copie des lettres de François I<sup>er</sup> au grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, par lesquelles il le commet « à procéder à la réformation de la belle et grande forest appelée la forest d'Alihermont, autrement dicte Craudalle, assise en la viconté d'Arques, en laquelle il a plusieurs gentilshommes, communaultés et autres particuliers circunvoysins d'Ice le, qui, soubz umbre de certain droict d'usage par eulx prétendu en icelle, couppent, abattent, gastent, deppopulent et rendent inutile. » – Mémoire en réponse aux observations que pourrait faire le procureur général du Roi : « En toute la terre d'Alihermont qui s'estent en cinq paroisses, à sçavoir : Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Jacques, Sainte-Agathe et Crodalle, ne y a aultre forest que la forest d'Alihermont, aultreument dicte Crolalle, etc. » – « Ensuiet par déclaracion les journées ausquelles nous Jehan Bonsons, sénéchal et garde du temporel et omosnes de l'archevêché de Rouen... avons vacqué et assisté tant à procéder à l'examen de bouche de Adrien de Dampierre, lors prisonnier ès prisons de Monseigneur, délinquant en la forest de Craudalle, aussi procéder au jugement des procès de la réformation jusques à sentence définitive avec six notables conseulx. » – Mémoires des dépenses faites par les avocats employés à la réformation : Le Brun, Colombel, de Martinboz, Du Bus, Guillaume Ango, procureur général de Monseigneur, Antoine Amyot, son adjoint ; – Frais du dîner qui leur fut offert : « deux chapons, deux ramiers, quatre plouvyers, 34 sous ; – un connin, deux vitecoqs et une douzaine d'allourttes, 21 sous ; – cinq pots de vin, 10 sous ; – oranges, 12 deniers ; – à chaque avocat pour sa consultation, 1 écu sol ; – au greffier Amyot, 2 testons. » – Extrait du registre du greffe de la verderie ; – plaidz de la verderie ; – procès-verbaux de délits. – Sentence des requêtes du Palais de Rouen pour justifier qu'il n'y a pas de prescription dans les bois de Crodalle. – « Inventaire des lettres et escriptures concernant la commission faicte par M. Throsnel, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Rouen, commissaire député par S. M. au fait et recherche des abuz, malversations et entreprises faictes en la forest de Craudalle appartenant à Mons<sup>f</sup> le cardinal de Joieuse. »

G. 935. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, parchemin.

**1542.** – Sentence rendue en la Chambre des eaux et forêts du royaume de France au siège de la Table de marbre du Palais à Paris par-devant Pierre Hotmant, conseiller du Roi, lieutenant général des Eaux et Forêts, l'un des juges ordonnés par le Roi pour le jugement en dernier ressort des procès de la réformation des Eaux et Forêts, entre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, seigneur de Halihermont et maître Vaast Le Prévost, procureur général du Roi, audit siège de la Table de marbre. – « Sente de Mesnyères à Bailleux (Bailleul) qui traverse dedans le bois et taisant séparacion d'entre la forest deLucy ou Hellet appartenant au Roy et la forest d'Alliermont, aultreument appelée la forest de l'archevesque et vulgairement la forest de Craudalle à raison qu'elle est joignant et contiguë de la paroisse de Craudalles, faisant aussi la séparacion de la viconté de Neufchâtel et de la viconté d'Arques.... ; » – forêt de Lucy ou Hellet située en la viconté de

Neufchâtel ; – forêt d'Alihermont, située en la vicomté d'Arques ; – juridiction de Mynières (Mesnières) ressortissant de la vicomté d'Eu, et par appel à Paris, à cause de l'érection de la pairie d'Eu. – Mention d'Ysamberteville à Mesnières, – de la vallée de Dieppe ou d'Arques, – de la vallée d'Yaune, – de Saint-Gemme d'Alliermont. – Arpentage par Colin de Cricquet, Guillaume Bienfait, mesureurs jurés, de la forêt de Craudalle de 2, 000 arpents, – d'un petit bois près de Saint-Nicolas d'Alihermont, nommé le défens, de 70 arpents ; distance de l'église de Craudalle à la forêt du Hellet, 510 perches. – Ailleurs, la distance est calculée par « gets d'arc. » – Mention d'un plan desdites forêts. – Signé : Hotman.

G. 936. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1586-1587.** – Mandements du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, pour faire exposer en vente une portion de fief à Saint-Jame d'Alihermont, et une partie de la forêt de Craudalle, afin d'acquitter la taxe de l'archevêché portée dans le département de la somme de 1, 200, 000 écus à imposer sur les bénéficiers du royaume, pour subvenir aux dépenses de la guerre contre les hérétiques, en vertu de la délibération de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Saint-Germain-des-Prés, lesdits mandements revêtus de la signature du cardinal ; – François Gucnier, prieur de Beaumont-le-Roger, procureur général de l'archevêché, et Adrien Vincent, l'un et l'autre chanoines de Rouen, commis pour opérer ladite aliénation. – Appréciations ; publications. – « Saint-Jame consiste sur le point de 900 acres déterre du domayne fieffé ; car de domayne non fieffé il n'y en a point ; chacune acre doit 5 sous par an à la seigneurie, 225 livres l'an ; il est deu aussi de trois perches de trois perches sur rue 21 deniers au lieu de chapons. – Quant aux droits seigneuriaux il n'y en a point, fors que quant aucun décède, son héritier doit pour le relief pour chacunes trois perches sur rue, 2 sous 6 deniers... – En la paroisse de Saint-Nicolas y a 200 acres de terre ou environ, vallent 15 livres l'acre. – A Douvran, 400 acres de terre vallent pour le moins 20 livres l'acre. » – A Saint-James d'Alihermont, terres stériles et de petit revenu, louées la meilleure acre 1 écu. – Chapon apprécié par les uns à 6 sous, par les autres à 7 sous. – Anceaulme Allain, vicaire de Saint-Nicolas d'Alihermont. – Nicolas Baudoin, sieur de Baudribosc, licencié en chacun décret, lieutenant en la vicomté et ressort d'Arques du bailli de Caux, commissaire député par les vicaires généraux de l'archevêché et le clergé de Rouen pour la vente du temporel ecclésiastique sous l'autorité de notre saint père le Pape.

G. 937. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

**1555-1766.** – Mémoires relatifs à la prétention de M. Mercastel-Croixdalle de se mettre en possession des droits de patronage à Croixdalle, d'avoir encens, pain béni même avant le petit clergé, banc, tombe dans le chœur, *litre* ou ceinture funèbre avec ses armoiries. – Lettres à ce sujet de M. Turpin, curé, et de M. Mercastel et extraits des registres de comptes de la paroisse Saint-Étienne de Croixdalle. – Mémoire pour la verrerie du Hellet. – Récolement des ventes de bois usées dans la forêt de Croixdalle, dressé par Jean Caullier, écuyer, juge des Eaux et Forêts des comtés d'Alihermont, Douvrend et Croixdalle. – Règlement de la Maîtrise d'Arques concernant les bois de monseigneur l'archevêque situés dans le ressort d'icelle. – Mesurage des bois des coutumes et livraisons d'icelles, en présence de Pierre-Susanne Du Clariel, conseiller du Roi, lieutenant général en la verderie des Eaux et Forêts des comtés d'Alihermont, Douvrend et Croixdalle et de M. Marquet de Vassonville, procureur fiscal. – Correspondance relative aux bois abattus par les vents dans la forêt ; lettre autographe de monseigneur de La Rochefoucauld. – Procès-verbal dressé par Pierre Dubuisson, écuyer, licencié ès lois, conseiller aux Hauts-Jours du temporel et aumônes de monseigneur le cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, des usurpations et entreprises faites sur le domaine archiépiscopal, aux rives de la forêt de Croixdalle et d'Alihermont et à Saint-Fiacre de Croixdalle. – Contrat de fieffe de 2 acres de terre à Croixdalle pour 10 livres de rente.

G. 938. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

**1406-1762.** – Procédures concernant les bois de Croixdalle. – Conflit de juridiction entre monseigneur Harcourt, archevêque de Rouen, et Jean Germe, vicomte d'Arques, résidant à Neufchâtel, au sujet du droit de justice dans lesdits bois ; – assignation donnée à Maheut de Bailleul, dont les bêtes avaient été saisies par les officiers de l'archevêque, et audit Germe, pour comparoir à l'Échiquier. – Lettres du roi Charles VI relatives à ce conflit ; – vidimus desdites lettres

par Jean Tavel, vicomte de l'Eau de Rouen. – Visite des bois de Croixdalle, suivant l'ordonnance du vicaire et des officiers du cardinal d'Estouteville, par Robert de Villeneuve, bailli de Dieppe, Pierre Le Bouc, son lieutenant, Isembart Cauvel, procureur, en la présence de Guillaume de Saint-Ouen, verdier. – « Registre des livraisons des grans et petiz coustumiers ayant droietz en la forest de Craudalle pour l'année 1667, suivant l'ordonnance de justice. » – Déclarations baillées à monseigneur de La Rochefoucauld par messire Charles-François Le Vaillant, écuyer, sieur de Longuerue, propriétaire de la verrerie du Hellet. – Baux : – des boisselets des grains et rivières de la forêt ; – du bois du défens. – Débats avec M. Mercastel-Croixdalle à l'occasion de plantations dans les rues de la paroisse de Croixdalle ; plaintes de ce seigneur contre le curé. – Mémoires et procès au sujet des fossés de la forêt du Hellet. – États : des particuliers qui ont droit à des livraisons aux trièges de Valpaleux et de Mesnières ; – des condamnations prononcées en la verderie.

G. 939. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 4 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1270.** – Chartes de Henri 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, par laquelle il enjoint aux hommes de Douvrend (Dourent ; d'obéir à l'archevêque Geoffroi comme à leur seigneur, pour l'honneur de Douvrend, qu'il a restitué à Dieu et à Sainte Marie ; – de maître Jean de Flainville, chanoine de Rouen, par laquelle il déclare avoir pris en fief et hommage de l'archevêque Eude Rigaud 64 acres de terre labourable à Douvrend et 53 acres de bois au terroir de Hupy, moyennant une rente annuelle de 40 livres à payer au manoir d'Alihermont ; conditions auxquelles se fait cette constitution de fief. – Ventes ou donations au même prélat : par Gautier de Douvrendel, chevalier, et Marie, sa femme ; – par Robert Dubosc ; – par Geoffroi de Roquengny ; – droits particuliers à l'occasion du mariage des vassaux ; » *Et si aliquis dictorum hominum seu eorum heredum contraxerit matrimonium cum aliquoseu aliqua, ille seu illa contrahens tenebitur solvere dicto patri seu ejus successoribus in prima nocte unum cibum valoris duodecim denariorum et duos galones vini ;* » – par Pierre de Mon-tigny ; indication de la saline de la *Dame au petit pied* à Dieppe. – Mention de : – Wilard, prieur de la Salle aux Pucelles ; – de maître Michel de La Haye, sénéchal de l'archevêché ; – de Jean, curé de Saint-James d'Alihermont ; – de Eudes, curé de Rosay ; – de Jean de Morgneval, chanoine d'Andely, clerks d'Eude Rigaud. – Sceaux de Jean de Flainville, de Geoffroi de Roquengny, de Pierre de Montigny et de l'officialité de Rouen.

G. 940. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1413-1416.** – Lettres de Charles VI sur la requête de son chambellan Rogier de Haguenouville dit Hagaut, seigneur d'Envermeu, qui lui avait fait exposer « comme ycelle ville avoit esté anciennement belle et notable, qu'il y avoit un marché chaque samedi après disner, auquel on menoit grandes marchandises, que ce marché se trouvoit abandonné par suite des guerres, et des roberies éprouvées fréquemment sur le chemin par les marchands obligés de partir la nuit, qu'il seroit utile de le rétablir et de permettre de le tenir dès le matin ; » – mandement aux gens des Comptes d'informer de la vérité des faits allégués et de prendre telle décision qu'ils verraient être à faire par raison. – Mandement des gens des Comptes au bailli de Caux et au vicomte d'Arques contre Roger d'Haquenonville, en conséquence de lettres royaux portant révocation de l'autorisation accordée audit seigneur d'ouvrir le marché dès le matin, ladite autorisation étant subreptice, obtenue par importunité et inadvertance, au préjudice des intérêts du Roi, auquel appartenait le marché d'Arques, et de ceux de l'archevêque, auquel appartenait le marché de Douvrend ; Roger de Haquenonville représenté « comme moult craint et doublé au païs, et accusé d'avoir fait prendre les fermes des aides d'Envermeu et d'illec environ à tel pris, comme il avoit voullu, n'y ayant eu si hardi au païs qui par dessus les eust osé enchérir, » – Mandement du Roi délivré à la relation du Conseil « dessous l'ourme » et à la requête de Robinet de Villequier et de Charlotte de Haquenonville, sa femme, fille de Roger Hagaut de Haquenonville pour faire tenir en état pendant un an les causes et querelles du-dit Roger, qui avait « pris part à l'armée faite contre les ennemis d'Angleterre, avait assisté avecques plusieurs du sang et lignage royal à la bataille de Blangy Auturnois, depuis laquelle bataille ne retourna, et ne savoit-on s'il étoit mort ou vif, » (Copies du temps, sous le sceau de Jean le Prévost, lieutenant général de Jean sire de Saint-Sauflieu et d'Erqueri, chambellan du Roi, bailli de Caux. – Procès au sujet du marché d'Envermeu, repris au nom des paroissiens d'Envermeu,

G. 941. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 pièce papier ; 4 sceaux,

**1426-1696.** – Procès entre l'archevêque de Rouen et les paroissiens d'Envermeu au sujet du marché d'Envermeu. – Mandement du roi Henri VI au bailli de Caux pour défendre « aux habitans de ladite ville d'Envermeu et autres qu'il appartiendra que plus ne nomment, tiennent ou facent tenir en icelle ville d'Envermeu autre marché que à l'heure de vespres et ainsy que l'en souloit tenir anciennement. » – Procès repris, après l'expulsion des anglais, entre le cardinal d'Estouteville et le procureur du Roi au bailliage de Rouen, d'une part, et les paroissiens d'Envermeu, d'autre part ; les premiers prétendant qu'audit lieu « n'avoit ne ne devoit avoir marché le samedi sinon après nonne et à heure de record des vespres. » – Consentement donné par Isambart Cauvel, procureur de l'archevêque, et Guillaume le Mareschal, procureur du Roi au bailliage de Caux, pour que le procès soit mis à néant ; témoins mentionnés dans l'acte : Jacques Cochon, curé de Grainville, et Simon Guérould, curé d'Envermeu. – Congé de cour sans amende, obtenu par les parties à l'Échiquier. – Sentence de Charles Le Caron, licencié aux droits, bailli de Douvrend, à la requête de Nicolas Sauguin, docteur en théologie, curé, et des paroissiens dudit lieu, par laquelle il leur est permis de jouir des foires et marchés par provision et en attendant décision définitive, à condition de faire réédifier les halles, détruites par un incendie, de faire construire un lieu capable pour l'administration de la justice et de payer les gages du juge, officiers et greffier ; on rappelle que le cardinal d'Amboise avait obtenu de François 1<sup>er</sup> des lettres patentes datées d'Arques, août 1545, qui portaient rétablissement de douze foires ou francs marchés par an et d'un marché par semaine et que ledit cardinal en avait passé don en faveur du trésor de la paroisse. – Certificat de M. Alexandre, curé de Douvrend ; il constate qu'en 1696 et depuis trente-deux ans qu'il est curé, il n'y a eu aucun marché à Douvrend, « mais seulement que le jour de Saint-Jacques et Saint-Christoffe il se fait une assemblée sur la place dans laquelle les valets et servantes à louer se trouvent et les maîtres qui en ont affaire vont les louer. » – Sceaux de l'Échiquier de Normandie et des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 942. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 1 sceau.

**1319-1773.** – Charte du roi Philippe de Valois, en faveur de l'archevêque de Rouen, pour le faire maintenir en possession de la haute et basse justice de Douvrend, contre les prétentions du comte d'Eu. – Arrêt du Parlement de Paris sur un procès entre Guillaume de Durefort, archevêque de Rouen, et Jean d'Estrimont, seigneur du fief d'Estrimont, au sujet de la justice. – Lettres de Jean Legier, lieutenant général de Hue, sire de Doncqueur, chevalier, chambellan du Roi, sonbailli de Caux, en faveur de l'archevêque, prétendant à la justice sur les hameaux de Hagautville et Aumerville. – « Mémoire des fiefs nobles de Douvrend. » – Échange entre l'archevêque Robert de Croismare et noble homme Nicolas d'Imbleval, écuyer, sieur de Douvrendel ; 14 livres 14 sous en échange de terres à mesure à Douvrend aux lieux dits Fallival, le Val-le-Conte. – Procès entre l'archevêque Nicolas de Saulx-Tavannes et madame de Heurtevent, à l'occasion de la chaussée qui conduit de la rue Sainte-Agathe à Douvrend. – Requête adressée à l'archevêque François de Harlay par ses fidèles sujets de Douvrend, signée P. Dumouchel, parlant pour la Généralité ; ils contestent au bailli de l'archevêque le droit d'exiger de la fabrique une rente de 15 livres chaque année au jour de la foire Saint-Jacques à Douvrend et demandent à être autorisés à faire une quête par les maisons pour l'achat d'un tabernacle. – Lettres de Macy Champion, sénéchal de monseigneur Pierre Roger, archevêque de Rouen, au sujet de contestations entre Durant de Eigrepasse, personne de Douvrend, et Thomas Piquot, bailli de Dieppe, au sujet de mesures que le curé prétendait être tenues de lui et être pure et perpétuelle aumône de son église ; – sceau dudit Champion. – Mention de l'Échiquier de l'archevêque, de monseigneur Guillaume d'Albussac, vicaire de Monseigneur, de Pierre, sire de Bailleul, de Henri de Bailleul, seigneur de Mainières, chevalier, et de Pierre Pevrel, bailli d'Eu.

G. 943. (Liasse.) – 152 pièces, papier.

**1674-1712.** – États des rentes dues à l'archevêque en la paroisse de Douvrend ; – plaids et gages-pleiges ; – aveux des vassaux : – Daniel de Milleville, écuyer, sieur de Boissay et de Hupy ; – Adrien de Renty, écuyer, sieur de Montigny-Ménage ; – Louis de Malleville, écuyer, sieur de La Fosse, représentant Jean de Ry, chevalier ; – Adrien de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Gruchet, représentant Jacques Langlois, écuyer, sieur de Louvres et de Haquenouville, vulgairement dit

Hacquenouville, représentant lui-même messire Henault de Hacquenouville ; – Claude d'Imbleval, écuyer, sieur de Bretel ; – François de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Folny ; – Jacques de Saint-Ouen, écuyer, sieur d'Aussy ; – Louis de Creny, sieur d'Iberville.

G. 944. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

**1712-1778.** – Plaids et gage-pleiges de la seigneurie de Douvrend ; – cueilloir ; – états des renies et arrérages dus à l'archevêque. – Parmi les vassaux : – Jean-Louis Glorie, sieur de Douvrendel ; – Charles-Louis Le Sénéchal, sieur de l'Aumône, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; – Charles-François-Ferdinand d'Imbleval ; – Louis-Adrien de Creny ; – Louis-François Le Prevost, sieur de Glimont ; – Antoine-Henri Ducroc Du Hil, sieur de La Fosse ; – Louis-Gabriel Le Carruyer, sieur de Crétot ; – François Decan de Villeneuve, curé de la paroisse ; – les trésoriers de Croixdalle et de La Saussaye ; – la confrérie du Solleret. – Lieux dits : Douvrendel, Renouval, La Haye-Gueulin, La Maladrerie, le Grand-Clos, le Rayon-Doux, Valforget, Val-Normand, Val-Comte, Val-Taillant, Val-Madame, le Mollandrin, le Montrouge, Beauvent, Chemin-des-Morts, Chemin-des-Vaches, le Preslet (herbage planté d'aunes).

G. 945. (Registre.) – In-folio, 80 feuillets, papier.

**1609-1610.** – « Registre de recette des rentes seigneuriales d'Alihermont et Douvrend. » – « Jacques de Blancbaston, escuier, par an 10 livres 8 sous ; – Gabriel Caruyer, escuier, sieur de Launay, par an 10 livres, etc. »

G. 946. (Registre.) – Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

**1635.** – « Registre pour servir à la collecte des rentes sieuriales des terres et seigneuries d'Alihermont et Douvrend. » – « Maître Denis Poyer, prebtre, curé de Saint-Souplis, 8 livres 12 sous ; – Jehan Poyer, médecin, 12 sous ; – Guillaume Poyer, avocat, 6 livres 8 sous, etc. »

G. 947. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1252-1775.** – Charte par laquelle maître Guillaume de *Salemonisvilla* (Salmonville), chanoine de Rouen, baille à fief ferme à Eude Rigaud, archevêque de Rouen, le moulin de sa prébende, sis à Angreville, moyennant 25 livres de rente par an ; – approbation dudit contrat de fief par maître Jean de Saint-Evroul, doyen de Lisieux, en vertu de l'autorité apostolique ; – par le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Accord entre le même prélat et Rolland, fils d'Ermengarde, meunier d'Angreville, au sujet d'une partie de ce moulin et du chemin qui y conduit. – Adjudications de réparations à faire au moulin d'Angreville. – Procédures relatives auxdites réparations. – Arpentage de la prairie d'Angreville.

G. 948. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

**1214-1778.** – Chartes de donations, de fiefes et pièces de procédure concernant les paroisses d'Alihermont. – Donation par Raoul de Torketeville à Robert Poulain, archevêque de Rouen, de 3 acres de pré à *Hubouvilla* près la terre de Vautier Buchère, chevalier. – Cessions : par *Emmelina de Humenilo* à l'archevêque Eude Rigaud de ce qu'elle possédait à raison de sa dot *apud villam de Humenil* ; – par Jean Adeline à l'archevêque Guillaume de Flavacourt d'une pièce de terre « envers les hayes as moignes du Lieu-Dieu. » – « Inventaire des biens meubles et extencilles qui ont esté trouvés dedans le manoir seigneurial de très-révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur l'archevesque de Rouen (Georges II d'Amboise) assis en la terre et seigneurie de Alihermont. » – États d'héritages adjudés par décret. – Tableau des offices d'Alihermont. – Charges et offices de capitaine du château et manoir seigneurial d'Alihermont et de maître des Eaux et Forêts de la haute justice dudit Alihermont donnés par le cardinal de Joyeuse à François Langlois, écuyer, sieur de La Bastille, après la mort de Nicolas de Saint-Ouen, sieur de Craudalle ; – par monseigneur de Harlay, audit Langlois et ensuite à maître Louis de Rouville, chevalier, sieur de Rivecourt, demeurant à Saint-Suplix. – Procès soutenus par l'archevêque : – à Saint-James d'Alihermont, contre le sieur de Foville, se prétendant sieur de Saint-James par suite d'un contrat d'aliénation fait à ses ancêtres par le cardinal de Bourbon et réclamant les droits honorifiques dans l'église ; – à Saint-Nicolas, avec les vassaux, pour les moulins et les communes ; – à Sainte-Agathe, avec les vassaux, au sujet de

l'obligation à eux imposée d'aller moudre au moulin d'Angreville ; – à Notre-Dame, avec le curé, pour la grosse dîme. – Baux, adjudications de réparations. – Pièces signées par le cardinal de Joyeuse et par François de Harlay, contresignées par leurs secrétaires, Dupuy et Camyn. – Baux : – du greffe et du notariat de Saint-Nicolas d'Alihermont, 230 livres ; – de la ferme du manoir et des dîmes de Saint-Nicolas, 1, 000 livres ; – des dîmes de Sainte-Agathe, à M. Yvard, curé, 660 livres ; – des dîmes de Saint-Jacques, 605 livres ; – lesdits baux faits par Nicolas-Claude Estancelin, trésorier-payeur des gages des corps et communautés d'arts et métiers de Paris au nom de monseigneur de Tressan, demeurant à Paris, au Palais-Royal, nouvellement nommé par le Roi à l'archevêché de Rouen.

G. 949. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1478-1767.** – Comptes et extraits de comptes de la seigneurie d'Alihermont. – Procès entre Guillaume Picart, procureur du Roi au bailliage de Rouen et premier en Normandie (*sic*) de maître Jean de Drosay, lieutenant du grand sénéchal de Normandie, d'une part, et maître Jean de Gouvys, vicaire de l'archevêque, maîtres Jean Roussel, Jean Héron, prêtres, chanoines de Rouen, Pierre de Croismare, prêtre, Robert Le Dennoys, conseiller et assesseur en la cour du grand sénéchal de Normandie, d'autre part, lesquels, étant en même temps familiers ou bénéficiers de l'archevêché, avaient, à l'instance du procureur de l'archevêque, fait prendre sur fief lay en la ville de Rouen le corps de Colin Le Sauvage, débiteur envers l'archevêque, à cause de la recette du temporel de l'archevêque, et l'avaient fait mettre aux prisons de la cour ecclésiastique, au préjudice de la justice du Roi, etc. ; affaire renvoyée au prochain Échiquier. – Procès entre monseigneur François de Harlay et les habitants des quatre paroisses d'Alihermont ; – transaction : habitants exempts de payer relief et treizièmes des ventes des héritages, obligés à donner une fois pendant leur vie déclaration et non aveu eu papier sans frais contenant les bouts et côtés de leurs héritages et de présenter ladite déclaration aux plaids de la haute justice d'Alihermont tenus après la Saint-Martin d'hiver de chaque année ; obligés en outre de suivre la banalité des moulins. – Procès-verbaux de contravention au fait des chasses ; – correspondance au sujet d'un garde de l'archevêque insulté et battu par deux gentilshommes ; – conseil donné à l'archevêque de déférer l'affaire non pas à la verderie, mais aux maréchaux de France ; – lettre de Duclariel où il prie l'archevêque de brûler les lettres dans lesquelles il lui a rendu compte de cette affaire. – Mémoires, correspondance au sujet d'un différend avec M. Dauvet pour les bois de Bailleul. – Lettre autographe de monseigneur de Saulx-Tavannes.

G. 950. (Liasse) – 114 pièces, papier.

**1710-1778.** – Plaids de gage-pleiges et recette de la paroisse de Saint-Jacques d'Alihermont. – Déclarations baillées à monseigneur Claude-Maurd'Aubigné, archevêque de Rouen, pour biens relevant de lui situés en ladite paroisse. – Lieux dits : les Grandes-Demangues, le clos Machais, le fief de Saint-Jacques, La Garenne, les Hérimonts, etc.

G. 951. (Liasse.) – 77 pièces, papier.

**1778.** – Déclarations baillées à monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour biens relevant de lui, en la paroisse de Saint-Jacques d'Alihermont : – par le trésor de Saint-Jacques ; – par Jean Servin, curé de cette paroisse ; – par maître François-Désiré-Jacques-Frédéric Le Chartier de Beuzevillette, chevalier, sieur du Feugré, cheval-léger de la garde ordinaire du Roi, ayant épousé demoiselle Marie-Louise-Françoise de Foville-Saint-James ; – par Jean-Louis de Foville, écuyer, sieur de Saint-Rémy ; – par Louis-François Davann, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien officier dans les grenadiers de France ; – par Pierre du Crottey, chevalier, sieur de Blainville, héritier du président de Crosville ; – par Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre ; – par Jacques de Vallier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Reine ; – par Jean-Louis Glorie, écuyer, sieur de Douvrendel, La Goullais, officier au régiment de Royal-Champagne ; – par Pierre Roussel, capitaine de navire ; – par Charles Du Saussoy, horloger, etc.

G. 952. (Liasse.) – 108 pièces, papier.

**1710-1778.** – Plaids de gage-pleiges et recette de la paroisse de Saint-Nicolas d'Alihermont. – Déclarations baillées à monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, pour biens relevant de lui, situés en ladite paroisse. – Lieux dits : les Barbaras, le Bois-du-Deffens, La Croix, La Commune, les Grandes-Demangues, le Clos Mâchais, la côte de Bailly-Caron, le Mont-Hareng, le Val-Englais.

G. 953. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 198 pièces, papier.

**1778.** – Déclarations baillées à monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour biens relevant de lui, situés en la paroisse de Saint-Nicolas d'Alihermont : – par le trésor de Saint-Nicolas ; – par François David, curé de la paroisse ; – par l'hôpital de Dieppe ; – par le trésor d'Arques ; – par messire Isambart-Philippe-Jacques de Tourneroché, sieur de Bourval ; – par Louis-Pierre-Thomas de Paul Des Héberts ; – par Louis de Milleville, sieur de Bettencourt-Gaillardbois, etc. ; – par Anloine-Adrien-Joseph Deschamps, chevalier, sieur de Boishébert, haut justicier et patron de Cliponville ; – par Charles Le Fèvre, Jean Le Bon, Charles Croute, horlogers, etc.

G. 954. (Liasse.) – 95 pièces, papier.

**1698-1778.** – Terrier, cueilloir, plaids de gage-pleiges de Sainte-Agathe d'Alihermont. – Déclarations baillées à monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, pour terres relevant de lui en ladite paroisse. – Lieux dits : l'Acre-Raullet, la côte de Beauval, les Camps-Failles, les Carrières, La Ruelle-à-Caillou, l'Épine, La Grosse-Épine, le Mont Baudin, le Mont Noir, le Mont Haguët, le Mont de l'Éteuf, la côte de La Perreuse, les Bayons-Mirot, le Rayon-Beaucamp, Petit-Val, le chemin de Saint-Fiacre, la voie de La Boe.

G. 955. (Liasse.) – 108 pièces, papier.

**1778.** – Déclarations baillées à Monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour terres relevant de lui à Sainte-Agathe d'Alihermont : – par le trésor de la fabrique ; – par Jean-François Douillon, curé ; – par Pierre de Saint-Ouen, chevalier, sieur de Beauval ; – par François-Charles-Philippe d'Orillac, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Limosin - Infanterie, sieur de Saint-Pierre-ès-Champs, Taillemontiers et autres lieux, au nom de Marie-Anne-Rosalie de Brossard, sa femme ; – par Gabriel-Barthélemy de Milleville, sieur de Boissay ; – par Aimé-Claude de Biville, sieur de Côte-Blanche.

G. 956. (Liasse.) – 104 pièces, papier.

**1710-1778.** – Plaids de gage-pleiges et recette, cueilloir de la paroisse Notre-Dame d'Alihermont. – Déclarations baillées à monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, pour biens relevant de lui situés dans ladite paroisse. – Lieux dits : les Camps-Failles, La Sablonnière, les Champs-du-Bos, le Moulin-à-Vent, le Chemin-Vert, les Cocaignes, la côte de Saint-Vast, les Camps-Perdus, le Paradis, le Val-Piquet, les Cornillots, le Val-du-Moutier, la Côte-d'Épinay. – « Déclaration des bouts et costés du dixmage de la paroisse de Notre-Dame d'Alihermont, que donne le sieur Nicolas Cotterel, curé de ladite paroisse. »

G. 957. (Liasse.) – 119 pièces, papier.

**1778.** – Déclarations baillées à monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour biens relevant de lui situés en la paroisse de Notre-Dame d'Alihermont : – par Jean-Louis Herbland J<sup>^</sup>e Prévost, écuyer, sieur de La Ferté ; – par Charles-Ferdinand de Caqueray, sieur de Boisgrisel, fils de messire Nicolas-Robert, sieur de Vallolive ; – par Guillaume Le Vaillant, écuyer, sieur du Hamel ; – par Baudry, curé de Longueil ; – par les représentants de la Société des Jésuites supprimés.

G. 958. (Liasse.) – 37 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1514-1671.** – Baux généraux et particuliers des revenus de Dieppe, Alihermont et Douvrend. – Baux du poisson frais, du poids de la vicomté, de la coutume de l'*aitre*, du hallage, du mesurage des grains, du jaugeage, de l'étalonnage, des amendes, de l'aunage, du moulin de Saint-Sulpice, du

barrage de la « boîte » de la vicomté, du bois du défens, des boisselets des grains et rivières de la forêt. – Diligences et procédures contre les fermiers. – Fermiers généraux du domaine de l'archevêché dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle : Denis Marie, prêtre ; Jean Durand, sieur de Calletot ; Jean Ango, sieur de La Rivière, vicomte de Dieppe. – Jean Fallet, curé de Commeny en Vexin français, fermier d'Alihermont et Douvrend. – Noble homme Jean de Casaban, intendant général de la maison et affaires de monseigneur Charles de Bourbon, archevêque de Rouen. – « Mémoire à M. le bailli de Dieppe d'avertir M. le vicaire et MM. les officiers de très-révérend père en Dieu et seigneur M. le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, sur les points qui ensuivent : réparations à la halle au blé, à la halle aux boulangers et merciers, occupée alors par les trésoriers où ils font tailler les pierres de la machonnerie de leur église, – aux avant-soliers de devant l'être où souloient vendre les drapiers et potiers. » – « Ensuit le devise du pont de Beauvent estant en la paroisse de Douvrend. » – Baux signés par le cardinal d'Amboise et par Jean Ango.

G. 959. (Liasse.) – 21 pièces, papier ; 1 sceau.

**1461-1537.** – Taxes pour frais de justice à Dieppe par Thomas Maynet, lieutenant général, et Nicole Osmont, lieutenant particulier du sénéchal de Dieppe. – Condamnations : – de Jean Vert à avoir la langue percée, le poing coupé, la tête tranchée sur un échafaud, le corps mis en quatre quartiers ; – de plusieurs femmes à la fustigation, « aux agneaux » ou par les carrefours, l'une pour avoir « dérobé au corset, » une autre pour avoir fait des « malades de Saint-Jean » (mal caduc), une autre pour avoir été « au débat d'aucuns saiches de la garde du Roi, » une quatrième pour « avoir tenu les champs avec aucuns mauvais garçons. » – Dépense de six-vingts livres pour un millier de poids de cuivre garnis des armoiries de l'archevêque, pour servir à la vicomté de Dieppe. – lettres de Robert de Villeneuve, bailli de Dieppe, contenant vidimus des lettres de monseigneur le cardinal d'Estouteville qui commettent Pierre Soulluyé à la garde de la geôle de Dieppe ; sceau du bailliage de Dieppe pendant audit vidimus, représentant un vaisseau au-dessous duquel sont des armoiries. – Guieffroy Miffant et Guillaume Lallemand, tabellions de Dieppe.

G. 960. (Liasse.) – 24 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 1 sceau.

**1539-1545.** – Taxes pour frais de justice faits par Guillaume Gallie, licencié es lois, bailli de Dieppe, Thomas Maynet, licencié ès lois, lieutenant général du sénéchal, Nicole Osmont, lieutenant particulier du sénéchal. – Condamnations : blasphémateur fustigé par la ville, langue percée ; – larrons : homme pendu et étranglé pour avoir coupé une bourse un jour de marché ; – un autre fustigé et pendu ; – un voleur de l'église de Neuville fustigé ; – voleuses fustigées aux *agneaux* et menées hors la ville ; – maquerel fustigé dans les carrefours et banni ; – pour avoir méconnu son fait en justice, carcan ; – mendiants trouvés « par-avant la ville querants leurs vies contre l'ordonnance » mis en prison et menés ensuite hors la ville par le bourreau ; – homme trouvé oisif par la ville, saisi par ordonnance du prévôt et fustigé en la chambre de la question ; – voleur de pourceaux emprisonné par les gens du château et condamné à être « forcère ès galères a à perpétuité ; – Godefroid Bertault, pour sacrilège commis en l'église Saint-Rémy, fustigé par les carrefours et banni de Dieppe pour dix ans ; – Laurent Ango, pour crime de lèse-majesté, mis en la fosse du château, décapité et mis en quartiers ; – un homme, pour avoir proféré et publié en public des paroles « malsonnantes du Roi, » fustigé pendant trois jours de marché, la corde au cou et la langue percée ; – un homme, pour être allé à la guerre à la solde du roi d'Angleterre contre les sujets du pays, « forcère » aux galères pour cinq ans ; – Andrieu Jenson, écossais, à la prison, pour insolences par lui commises dans les rues ; – Jean Lamy, fustigé nu de verges, jusqu'à effusion de sang, au bout de la halle « près la Lune et devant l'huis de trois bourgeois, et mis par l'espace d'une heure » au carcan une mitre en tête. – Prix : sergent à cheval, 20 sous par jour ; – louage de cheval, 4 sous ; – dépense du cheval, 4 sous ; – dîner du prisonnier à Tôles, 3 sous ; – couvreur et plâtrier, 4 sous ; – manouvrier, 2 sous ; – deux cents de briques, 12 sous ; – millier de tuiles, 30 sous, ou 32 sous 6 deniers ; – cent de nores, 16 sous ; – livre de plomb, 10 deniers ; – latte de chêne, 4 sous 6 deniers ; – millier de clou à latte, 7 sous 6 deniers ; – un boisseau de plâtre, 2 sous 6 deniers ; – mine de plâtre, 8 sous. – Noble homme Jean Ango, capitaine de Dieppe ; – Jean Loutrel, l'un des conseillers de Dieppe. – Sceau du parlement de Normandie.

G. 961. (Liasse.) – 53 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1525-1547.** – Taxes pour frais de justice faits par Vincent Eude, écuyer, lieutenant général du sénéchal et garde du temporel et aumônes de l'archevêché ; – par Thomas Maynet, son successeur, et Nicole Osmont. – Homme pendu et étranglé pour « enfondrement de maisons. » et larcins ; – larron condamné à la même peine, livré « au sieur Robertval, capitaine des navires du Roi, ayant la charge de queillir gens criminels où il en pourroit recouvrer pour faire le voyage à lui ordonné » en l'année 1540 ; – condamnation à la. » galère perpétuelle » mise à néant sur appel par le Parlement ; l'appelant condamné à être fustigé nu de verges par les carrefours de Dieppe. – Peines contre les coupeurs de bourses et larrons : la fustigation par les carrefours, la corde au cou, aux *agneaux* (anneaux), sous la custode, en la chambre de la question, aggravée parfois du supplice de l'essorillement et du bannissement ; – voleur fustigé aux *agneaux* pour avoir volé un quart de hareng ; – un autre détenu « aux chambrettes à petit boire et manger, pour avoir acheté des poules volées ; » – blasphémateur fustigé aux *agneaux* ; – peine de l'emprisonnement contre des gens trouvés « querant leur vie centre l'ordonnance ; » – homme rentré à Dieppe, nonobstant son interdiction, « mené par les rues au c.. d'une charrette » et son bannissement réitéré. – Dépenses : – en 1524, sergent à cheval, 15 sous par jour ; – journée du cheval, 3 sous ; – de 1534 à 1540, journée du cheval, 4 sous ; – dépense du cheval, 4 sous ; – frais du dîner du prisonnier à Totes, 3 sous au lieu de 2 sous 6 deniers ; – en 1541, à Dieppe, 10 deniers par jour à chaque prisonnier, pour pain, feu, eau et chandelle. – Jean de Boismare, procureur de Monseigneur. – Guillaume Le Brun, avocat au Parlement, naguère procureur du temporel et aumônes de l'archevêché, nommé en 1543 à l'office de sénéchal, vacant par la nomination faite par le Roi de Jean Bonsons à l'un des quinze offices de conseiller érigés en la Cour de Parlement ; – Jean Monvaulx, lieutenant général du prévôt des maréchaux de France à Rouen ; – Jacques de Quincarnon, lieutenant général du bailliage de Longucville.

G. 962. (Liasse.) – 19 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1541-1544.** – Mandements, quittances relatifs à la haute justice de Dieppe et à l'administration des seigneuries d'Alihermont et Douvrend. – Puits communs exécutés par ordre du Roi en 1544 à Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Sainte-Agathe d'Alihermont ; indication des collecteurs nommés pour percevoir les deniers destinés à la construction desdits puits, et de la contribution de l'archevêque à ces travaux ; à Saint-Jacques, 10 livres ; à Sainte-Agathe, 8 livres ; à Notre-Dame, 10 livres. – Réparations ; du chancel de Saint-Nicolas ; – du moulin d'Angreville. – Pour avoir planté au jardin du manoir archiépiscopal d'Alihermont cent entes, le tiers de poiriers, y compris le plantage et charriage, 12 livres 10 sous en 1514. – Frais de conduite de prisonniers de Dieppe à Rouen ; sergent à cheval, 20 sous par jour ; – dîner du prisonnier à Totes, 3 sous. – Supplique de Jehan Monvaulx, lieutenant commis en la vicomté d'Arques du prévôt des maréchaux de France en Normandie. – Ordonnance des gens commis à tenir la juridiction des Hauts-Jours de Rouen, en conséquence de ladite requête : « Veu les procez criminels donnés par ledit Monvaulx jusques au nombre de plus de vingt et les exécutions ensuyant depeus troys ans, en quoy ledit Monvaulx et ses adjointz ont grandement vacqué au soulagement de la justice ordinaire de Dieppe, 10 écus lui sont accordés sous le bon plaisir de Monseigneur et sans tirer à conséquence. » – Lettre de de Boismare à Jean Fallet, receveur pour Monseigneur à Alihermont et Douvrend : « Monsieur le receveur, je me recommande à vous de bon cœur... Gardez en tout qu'il n'y ayt faulte et a tant je prie Dieu vous tenir en santé et donner bonne vie et longue. De Dieppe, etc... Le tout votre confrère et amy, de Boismare. » – « Lettre de Mouvaulx au même : « Sy povés venir par deça après la matière expedyée pour en apporter nouvelles et regarder qu'il sera à fayre, vous ferés bien, qu'y sera la fin, aprez m'estre humblement recommandé à vous et avoir prié le Créateur de vous donner bonne et longue vye en santé. De Dieppe, etc... Votre meilleur amy à jamais, Jehan Monvaulx. » – Simon Dyel, écuyer, lieutenant en la vicomté d'Arques du bailli de Caux. – Nicole Dyel, avocat du Roi à Arques.

G. 963. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 sceau

**1519-1681.** – Pièces justificatives des dépenses faites pour les domaines des seigneuries de Dieppe, Alihermont et Douvrend. – Frais d'exploits pour la réformation de la forêt de Croixdalle signifiés à la requête de Jean de Boismare, procureur de l'archevêque de Rouen ; sergents payés à raison de 15 sous par jour en 1519. – Construction d'un moulin à vent, dit le moulin de Notre-

Dame, à Notre-Dame d'Alihermont ; salaires en 1535 : charpentiers et maçons, 3 sous, 2 sous 6 deniers, 2 sous par jour ; – louage de cheval, 4 sous par jour ; – prix de 2 meules et du marbre pour le moulin, 60 livres 10 sous ; – de 4 chênes et de 5 fresneaux, 16 livres tournois. » – Réparations aux *chanceaux* et aux verrières de Notre-Dame et de Sainte-Agathe d'Alihermont. – Construction d'un moulin à vent de brique, à Notre-Dame d'Alihermont, au lieu du moulin à vent de bois détruit par l'impétuosité des vents en 1627. – Procès entre maître Michel Le Bret, chanoine de Rouen, vicaire général et trésorier du cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen et exécuteur du cardinal d'Amboise, et demoiselle Jeanne Le Fournier, veuve de noble homme Étienne Patrys, en son vivant conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Normandie, et commis sous ledit cardinal à la garde du scel de la chancellerie. – Lettres par lesquelles le cardinal d'Amboise, nommé par le Roi à l'office de garde du scel de la chancellerie vacant par la mort du cardinal Le Veneur, reconnaissant qu'il ne lui serait pas possible de faire continuelle résidence à Rouen pour autres affaires et autres principaux négoces, délègue Étienne Patrys pour exercer ladite charge de garde du scel, aux gages de 100 livres par an. Signature et sceau du cardinal. – Taxations des vacations d'un sergent par Jean Terrien, lieutenant commis à Dieppe, à Alihermont et à Douvrend, du sénéchal et garde du temporel des aumônes. – Poursuites contre Marie Le Vasseur, veuve de François Touchais, ayant ci-devant tenu la recette des comptes de Dieppe, Alihermont et Douvrend, à l'instance de monseigneur François Roussel de Médavy.

G. 964. (Liasse.) – 158 pièces, papier.

**1733-1744.** – Contrat passé devant un notaire au Châtelet de Paris, par lequel Nicolas de Saulx-Tavanès, évêque-comte de Châlons, pair de France, 1<sup>er</sup> aumônier de la Reine, nommé par le Roi à l'archevêché de Rouen, demeurant à Paris, en son hôtel, rue du Bac, paroisse Saint-Sulpice, donne à ferme pour 9 ans, à compter de 1734, à François Guillaume, mercier de Paris, les terres et comtés de Dieppe et Alihermont. – Comptes rendus à l'archevêque de la recette et dépense desdits comtés par le sieur Nicolas Hamel. – Pièces justificatives desdits comptes. – Pain fourni à une femme détenue aux prisons de Dieppe, du 1<sup>er</sup> janvier au dernier juillet, 21 livres 4 sous ; – au concierge, pour gîte et geôlage de ladite femme pendant le même terme, 21 livres 4 sous. – Frais de nourriture d'un prisonnier pendant 31 jours, 3 livres 2 sous ; pendant 30 jours, 3 livres. – Quittances : de M. Landry, chanoine, seigneur et haut justicier d'Angreville ; – de frère Benoist, directeur des écoles chrétiennes de Dieppe, auxquelles Monseigneur payait 800 livres par an en quatre quartiers. – Réparations au chœur de Notre-Dame d'Alihermont ; – à celui de Saint-Nicolas d'Alihermont, « à l'occasion des tempêtes arrivées au mois de novembre 1736 et de janvier 1737. » – Façon de 3 étalons de l'aune de Dieppe, aux armes de l'archevêque, 27 livres. – Mémoires de la marée envoyée à Monseigneur, à Rouen. En 1734 : – pour 2 truites et 1 bar marqué, 36 livres ; – pour 10 paires de soles marquées, 30 livres ; – pour le cheval qui est venu de Dieppe à Rouen, 5 livres ; – pour 2 jours pour un exprès, 3 livres ; – pour frais de panier et acquit, 12 livres. – En 1735 : – pour 10 grosses vives, 15 livres ; – pour 5 paires de grosses soles, 30 livres ; – pour 1 carrelet, 2 livres ; – pour les droits du Roi, 1 livre ; – pour panier et ports de lettres, 13 livres ; – pour voiture de Dieppe à Rouen, 2 livres 10 sous. – A propos d'envoi de marée fait par Le Prince, pourvoyeur de la Reine à Dieppe, M. Langlois, homme d'affaires de l'archevêque, écrit à M. Estancelin : « le vois bien qu'il ne faut pas aller à Dieppe pour se régaler de beau poisson et à bon marché. » – Salaires à la journée : à Dieppe, en 1736, peintre, 21 sous ; – en 1742, couvreur, 25 sous ; – manœuvre, 11 sous ; – à Angreville, en 1738, maçon, 21 sous ; – manœuvre, 10 sous ; – femme, 7 sous ; – à Douvrend, même année, charpentier, 25 sous ; – maçon, 18 sous ; – ouvrier charpentier, 12 sous ; – manœuvres, 10 sous, et après le 13 juillet 12 sous ; – femmes, 7 sous, et après le 13 juillet 8 sous ; – journée de voiture, 4 livres ; – à Saint-Sulpice, manœuvres, 10 sous ; – à Alihermont, en 1737, hommes loués pour planter des pommiers et des poiriers, 12 sous ; – maître maçon, 29 sous ; – un cent de tuiles, 30 sous. – Boulleng, bailli de Dieppe ; Gosse, procureur fiscal ; Estancelin, receveur de l'archevêque ; Pierre Radou, curé de Saint-Sulpice.

G. 965. (Liasse.) – 40 pièces, papier.

**1644-1649.** – Lettres adressées à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, par MM. Petit-Jan et Le Court, prieur de Bar-sur-Seine, envoyés par lui à Dieppe pour la défense de ses intérêts ; apostilles du prélat en marge des lettres. – « Nous montasmes hier au chasteau pour dire à Dieu à M. le

gouverneur, qui nous tesmoigna estre fort joyeux de nous voir de votre part et nous dist que vous aviez toujours aymé feu son père et qu'il vous prioit luy vouloir continuer la mesme amitié que par deçà ; en toutes occasions il vous servira de tout son pouvoir et nous pria de vous faire ses humbles baisemens. Il nous mist entre les mains de son aulmesnier pour nous faire voir le chasteau. » Réponse : « Entretenir l'intelligence. » – « Le sieur Dablon, conseiller de ville, se plaignit hier à la sortie de leur chambre du Conseil que plusieurs bourgeois de Dieppe, traîtres à leur patrie, donnent des advis à un homme qui est icy de la part de Monseigneur l'archevesque. Voilà comme parle le sieur Dablon, lequel, par rencontre, ma salué du chapeau ; car il m'avoit veu à Paris. » Réponse : « S'il se peut trouver qu'il y ait eu des tesmoins, faictes en diligence ; informez des paroles séditeuses de ce galant-là qu'il faudra mener au Grand Conseil, dès qu'il déclinera ma jurisdiction. Il faut montrer les dents à ce brouillon et lui apprendre à se jouer à son maître. » – « Il y a quatre hommes en ceste ville qui sont pourvus des offices de baigneurs et ont la charge de baigner et plonger dans la mer les personnes mordues de chiens enragez, ce qui est arrivé souvent depuis un mois, car on vient icy de Paris et de plus loing pour estre baigné dans les 9 jours. On m'a dit que les dits offices sont royaux et que les dits baigneurs font le serment en l'admirauté. » Réponse : « Tout cela doit estre de moy ; je n'ay point de compagnons dans Dieppe. » – « Le sieur de Robertot, indigné de se voir excommunié, dit que peu s'en faut que par vengeance il ne saisisse luy mesme tout votre temporel. » Réponse : « Qu'il s'y joue ; ce n'est pas mon fait, mais de l'official. » – « Vous verrez, s'il vous plaist, les absurdes et inutiles précautions portées par la consultation cy incluse dressée et escripte de la main d'un jeune advocat du Parlement de Rouen, nommé Banage, lequel est de la R. P. R. » Réponse : « Voilà une digne conduite d'homme, dites luy que son mémoire est bien hérétique. » – « J'ay veu le sieur Osmont, votre baillif de Dieppe, à son retour des champs, et luy ay dil de la part du sieur de Marbeuf que tout le monde se plaint qu'il a laissé entreprendre sur plusieurs de vos droicts, entre autres sur la police, et que pour plusieurs raisons il a beaucoup d'excuses à vous faire. » – « Le Carron se deffend bien à son aise contre vous, car il est à Paris pour les affaires de la ville de Dieppe, et on lui donne par jour 2 escus pour sa dépense. » – « Le charrier apporté en cette ville par le sieur Patin est une pièce très-authentique ; M. le curé d'Ancourt l'a veu et en a leu quelques lignes ; il dit qu'un sy ancien caractère difficile causera du mal à la veue, comme M. de Marbeuf l'a desja expérimenté. » Réponse : « Hantés le plus que vous pourrés à la vicomté pour apprendre ce trictrac d'affaires ; car c'est un Pérou que la boette et le haranG. »

G. 966. (Liasse.) – 51 pièces, papier.

**1724-1745.** – Notes et correspondance concernant : les affaires de l'archevêque dans le comté de Dieppe ; – les délits commis en la forêt de Croixdalle ; – les réparations à faire aux moulins d'Angreville, de Douvrend et de Saint-Sulpice, au pont de Douvrend, au château d'Alihermont, au chœur de Notre-Dame d'Alihermont. – Lettres adressées à ce sujet à M. Gosse, procureur fiscal de l'archevêque à Dieppe, par Mgr de Saulx-Tavanes, par M. Cornet, son secrétaire, par M. Pellevé, son procureur général, et par M. Langlois. – Lettre en forme de mémoire de M. Cornet à l'archevêque, où il lui rend compte de sa tournée de Dieppe. – Chute du dôme de l'église de Saint-Remy attribuée à l'imprudente équipée du curé et à la vieille jalousie qu'il avait contre l'église de Saint-Jacques : « La voûte et le dôme sont tombés, et il n'est resté de maçonnerie qu'environ 15 à 16 pieds au-dessus du toit de l'église. Cette chute a brisé une partie des voûtes ; il y eu a une entièrement abattre et six autres dont les milieux ont été percés ; mais les ogives sont restées. – L'on m'a parlé du prédicateur du dernier carême à Dieppe ; c'étoit le protégé de M. le président de Monville ; une protection aussi respectable n'empêche point que ce ne soit un bien mince et bien pauvre prédicateur... Votre château d'Alihermont est très-bien réparé ; tout est en fort bon état ; ce bâtiment durera autant que l'archevêché... N'en déplaist à MM. les curés de la Pentapole, leur prétendue indépendance de l'archidiacre ne fait pas que les choses soient en meilleur état... A Saint-Nicolas, le curé a dépensé à son presbytère plus de 30, 000 livres, en partie inutilement, et n'a pas mis en sa vie 30 sous à son église. – L'abbé Terrisse est beaucoup mieux, mais je le trouve extrêmement maigri ; son affaire de Saint-Victor l'a affecté, et je suis convaincu qu'elle a contribué plus que toute autre chose à son indisposition. Il travaille jour et nuit, et sa réponse, à ce que je vois, ne sera pas longtemps à paraître. »

G. 967. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

**1962.** – Mémoire concernant « les affaires temporelles de l'archevêché de Rouen dont il a été rendu compte à Monseigneur l'archevêque par le sieur Pellevé avec l'arrêté sur lesdites affaires. » – Demande faite par M. de Mercastel-Croixdalle de placer un carcan avec ses armes et celles de Monseigneur sur la place du village de Croixdalle pour servir d'exemple aux braconniers ; refusée. – Demande pour M. Bourdon fils, avocat à Andely, de la place de procureur fiscal à Gaillon et de bailli de Frênes-l'Archevêque ; – entreprise de M. de Heurtevent sur la petite chaussée du moulin de Douvrend. – « Messieurs les maire et échevins de la ville de Dieppe ont présenté une requête à Monseigneur pour le supplier de fieffer la place de la charpenterie du Pollet à un sieur Cavarô pour l'appliquer à perpétuité à usage de chantier pour les bois de provision de la ville, et parce qu'il s'obligerait par l'acte à affecter encore au même usage une autre place dont il est propriétaire, ce qui donnerait 2 chantiers à la ville. » Réponse : « Sera la proposition suivie. » – « Extrait de la communication faite par Prevot, Hedou et Guerout aux plaids du Pollet pour justifier qu'ils sont héritiers de Jacques Maquineham. »

G. 968. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

**1430-1766.** – Comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend. – Lettres de Jean Salvaing, chevalier, bailli de Rouen : Nicolas Pointel, receveur de Dieppe, pour les archevêques Louis de Harcourt et le cardinal de La Rochetaillée, certifie avoir payé chaque année, par leur ordre, aux religieux de Bonport, 266 livres 13 sous 4 deniers, pour cause de 100 marcs d'argent que ces religieux prétendaient avoir droit de percevoir tous les ans sur le revenu de Dieppe. – Transaction entre Mgr François de Harlay et les paroissiens de Notre-Dame, Saint-Nicolas, Saint-Jacques et Sainte-Agathe d'Alihermont, pour les treizièmes, le ban du moulin et les déclarations à fournir de leurs héritages (imprimé). – Fieffe faite à Pierre d'Épinay de demi-vergée de terre au Val-Maignerez. – État des registres du tabellionage perdus à l'occasion du bombardement de 1694 et de ceux qui ont pu être sauvés. – Bail du moulin de Saint-Sulpice. – Sentence des Hauts-Jours de l'archevêché qui enjoint aux greffiers des bailliages ressortissant de ladite juridiction d'y apporter les rôles d'amendes. – Papiers retirés des mains de M. Mathieu de Clieu, ancien bailli de Dieppe, interdit par les officiers de l'archevêché pour n'avoir comparu en personne aux appeaux qui se font au mois d'octobre de chaque année, bien qu'il eût justifié par des certificats que l'état de sa santé ne lui permettait pas de monter à cheval sans un péril évident pour sa vie ; – prétention alléguée par ledit de Clieu de ne pouvoir être interdit que par arrêt du Parlement. – Lettre de M. de Clieu à l'archevêque : « Tout cela a pour but la ruine de votre justice. C'est à quoi travaillent depuis un long temps MM. les juges royaux d'Arques qui, ne se contentant pas d'entreprendre sur nous dans leur juridiction d'Arques, se sont encore fait admettre à l'hostel-de-ville où ils ont toute l'autorité, M. le lieutenant général, M. l'avocat du Roy et pour syndic le sieur Mollard, assesseur au bailliage d'Arques. Cela est assurément très-préjudiciable au public et au domaine de V. G. ; sy les choses estoient dans leur ancien état, elles en yroient bien mieux. Quatre bons et honnestes marchands avec un procureur syndic faisoient autrefois un bon hostel-de-ville, et à présent tous les gens de bien souspirent après cet ancien usage qui feroit le vray bonheur de la ville. » – État des maisons sises à Dieppe, relevant des seigneuries de Varengeville et d'Épinay, appartenant à MM. Chauvin et d'Intraville.

G. 969. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 2 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1382-1426.** – Permission accordée à l'archevêque, par Charles VI, « de faire réédifier et efforcier tant de nouvelles murailles comme de tours et autrement la ville de Louviers. » – Lettres royaux, mémoires, transaction sur un procès : entre l'archevêque Guillaume de Lestrenge et le roi Charles VI ; – entre l'archevêque Jean de La Roche-taillée et les habitants de Louviers, au sujet du droit prétendu par ces prélats de faire bâtir une forteresse à Louviers et d'y établir un capitaine. – Transaction entre Mgr de La Rochetaillée et les habitants : ceux-ci reconnaissent à l'archevêque le droit « de faire parfaire son chastel et en icelui faire faire et avoir porte, pont-levis et planches pour yssir du chastel aux champs et entrer des champs en icelui chastel ; » – le capitaine sera choisi par les habitants entre six notables présentés par l'archevêque ; ledit accord passé « en la halle aux draps auquel lieu l'en a accoustumé faire les assemblées communes » et revêtu du sceau de Jacques

Poignant, bailli de Louviers et de Gaillon. – Capitaines de Dieppe nommés par le Roi : Pierre d'Anfreville, chevalier ; Guillaume de Bigars ; – par l'archevêque : Guillaume Caillouel, Regnaudin de Roffinhac. – Sceau de Jacques Ridet, sergent d'armes du Roi.

G. 970. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

**1428-1672.** – État des pièces concernant la seigneurie de Louviers qui étaient dans les archives de l'archevêché. Déclaration des fiefs de Louviers. – « Inventaire des adveux et autres escriptures touchant les fiefz nobles de Louviers tenus de Mgr l'archevesque de Rouen lesquielx adveux et escriptures furent baillés à Denis Le Roux, procureur de mondit seigneur et lui furent laissés audit lieu de Louviers pour poursuir les procès, le lundi XXII<sup>e</sup> jour de novembre l'an 1428. » – Mention d'aveux baillés : pour le fief de Bersselou, par Jean du Boseguillaume, Bicault, Rabasse, Nichole Pilloys ; – pour le fief de Folleville, par Guillaume Hacterel et Jean Baignart ; – pour le fief qui fut aux Biscaulx, par Jean Le Bicault, Jean de Varquenville ; – pour le fief au Bautillier, par Étienne Hazey et Jehan Des Verges ; – pour le fief Hamart, par Ricart Hamart ; – pour le fief de Maupertuis, par Robin Le Verrier. – « *Sequitur inventarium quarumdam litterarum autenticarum super nonnullis juribus, redditibus et proventibus annuis in loco de Loco veris debitis.* » – « Ensuit les boutz et costez... tenus de la haulte justice de Mons<sup>r</sup> le cardinal de Bourbon en sa seigneurie de Loviers. » – Inventaires des aveux ; – états des rentes, des fermages ; – extraits de comptes.

G. 971. (Liasse.) – 20 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 4 fragments de sceau.

**1389-1459.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen pour le fief au Bicault ou aux Bigaux, quart de fief assis aux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Germain de Louviers : par Jean Le Bicaut ; – par Jean de Vercanville, à cause d'Étiennette La Bicaude, sa femme ; – par Jean Louvel, écuyer. – Actes de foi et hommage baillés pour ledit fief à l'archevêque Guillaume de Vienne, en sa grange de Gaillon ; à l'archevêque Hugues d'Orges et au cardinal d'Estouteville, au manoir archiépiscopal de Rouen. – Autres aveux baillés aux archevêques de Rouen pour le fief de Folleville, quart de fief situé à Saint-Jean de Louviers : par Guillaume Hacterel, héritier de Denis Le Maour, dit de Folleville, écuyer ; – par Jean Baignart et Pierre Baignart. – Vidimus d'un acte de réception de foi et hommage délivré à Pierre Baignart, par le cardinal de La Rochetaillée, à Louviers, sous le scel dont ce prélat usait « aiant l'administration de l'église de Costentinoble. » – Sceaux de Hugues d'Orges, – du cardinal d'Estouteville, – de Thomas Du Breuil, sénéchal et garde du temporel et aumônes, – de Jean Du Quesnay pourvu de la même fonction, – de Pierre Baignart, – de Jean Louvel.

G. 972. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1424-1613.** – Actes de foi et hommage pour le fief de l'Espervier, assis aux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Germain de Louviers. – Aveu rendu pour ledit fief au cardinal de La Rochetaillée, archevêque de Rouen, par Philippe Le Baube : « En doy à mondit seigneur estre ou envoyer personne suffisant pour moy en la compaignie du bailli de Loviers... pour querre les clers à Rouen ès prisons de mondit seigneur à amener ès prisons de Loviers... l'endemain des foires de Saint-Martin, estre à faire les jugemens crimineulx s'aucuns en y a, et aussi estre à faire les jugemens crimineulx aux assises ou hors assises audit lieu de Loviers. » – Aveu baillé pour le même fief à Mgr de Joyeuse, par Alexandre Bouchart, écuyer, sieur de Cotte-Cotte, Janval, l'Espervier et le Saussey, fils de M. Laurent Bouchart, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et de demoiselle Marie du Jardin. – Sceau de l'archevêque Hugues d'Orges.

G. 973. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau, 3 fragments de sceaux.

**1386-1681.** – Aveu baillé à l'archevêque de Rouen pour un quart de fief nommé le fief Hamart, à Louviers, par Riehart Hamart. – Procès entre les religieux de Fécamp et l'archevêque de Rouen au sujet de la juridiction et seigneurie prétendues par celui-ci sur leur fief, terre et rivière d'Heudebouville. – Information faite par Guillaume Du Perroy, bailli de Louviers, au sujet des droitures et prééminences réclamées par noble dame Madeleine Le Paien, dans son dénombrement du fief d'Oynel. – Lettres patentes de Louis XIV, portant union de plusieurs terres et portions de fiefs nommés le Bouteiller, l'Espervier, Folleville et le Maupertuis, en un seul fief sous le nom de

Folleville en faveur de Nicolas Romé, sieur du Thuit (copie). Sceau de l'Échiquier de Normandie pendant l'occupation anglaise.

G. 974. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 5 fragments de sceaux.

**1385-1489.** – Aveu baillé à l'archevêque de Rouen, par Guillaume de Bigars, écuyer, pour le fief de La Salle-du-Bois, à Louviers. – Procès : au sujet de la mouvance de ce fief, en l'Échiquier de Normandie, entre Guillaume de Bigars et l'archevêque Louis de Harcourt ; – entre Thomas Greffin, anglais, tenant les héritages dudit Guillaume de Bigars et l'archevêque Jean de La Rochetaillée ; – devant le Conseil du Roi en Normandie et devant le sénéchal, réformateur général de cette province, entre Guillaume de Bigars, fils et héritier de Guillaume de Bigars, et l'archevêque, le cardinal d'Estouteville ; – lettres patentes, arrêts, sentences, ajournements. – Sceaux de Charles VI, – de l'Échiquier de Normandie avant et pendant l'occupation anglaise, – de Pierre de Brezé, comte de Maulévrier, chambellan du Roi, grand sénéchal et réformateur général de Normandie, – des obligations de la vicomté du Pont-de-l'Arche, – de Jean Verel, sergent à masse du Roi, à Rouen. – Aveux baillés aux archevêques de Rouen pour le fief de Folleville, quart de fief assis en la paroisse de Saint-Jean de Louviers : par Guillaume Haterel, aîné et principal héritier de feu Denis Le Maour, écuyer, dit de Folleville ; – par Jean et Pierre Baignart. – Sceau de Pierre Baignart

G. 975. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1257-1265.** – Lettres de Raoul, évêque d'Évreux, contenant vidimus d'un testament en français de noble « lame Katerine, femme de Gautier de Courcelles : « Ge lès à l'église de Courcelles cent sous parisis à acheter terre ou rente au soudenement de l'esglise ; – à la persone de l'église cent sous parisis à acheter railles ou terres pour feire chacun an mon anniversaire en la devant dite église... ; – à Johane, fille Pierre de Blemercourt, chevalier, xx livres parisis à marier la ; – à Aelz, meschine, XL sous parisis ; – à Sebire qui garde la meson de Loviers, XL sous parisis ; – xx livres turonois, à acheter cotes et solers à donner au poures par mes exécuteurs selonc le salut de m'ame ; – à Monseigneur Gautier, mon mari, la tierce partie de tout mon héritage ; – à mon luminaire, VI livres tournois ; – à la meson Dieu de la Magdelaine de Roem, XX sous ; – aux poures maladeries voisines, un livres *turon.* ; – à Monseigneur Guillaumes Moysi, prestre, xx sous ; – à xx esglises de deauné de Baudemont les plus prochaines de Fours, à chascune, – V sous *tir.* » – Vente par ses exécuteurs testamentaires, Pierre de Blamercourl, Hugues Du Plessis, chevaliers, Pierre Blarru, écuyer, du tiers des héritages qu'elle possédait à Rouen, à l'archevêque Eudes Rigaud, pour 240 livres tournois ; – approbation de cette vente par Gautier de Gourcelles, mari de ladite Katerine. – Lettres de l'official d'Évreux : vidimus d'une charte de *Thetia*, veuve de Gilebert de *Planchieo*, par laquelle elle vend à l'abbaye de Saint-Taurin ce qui lui appartenait, à raison de sa dot, *in villa Loci veris in feodo venerabilis patris Rothomagensis archiepiscopi* moyennant 133 livres tournois ; – mention dans cette charte de la Poterie *Poteria* à Louviers. – Sceaux de Raoul, évêque d'Évreux, – de Gautier de Courcelles, – des trois exécuteurs testamentaires de Katerine, – de *Thetia*.

G. 976. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

**1675-1745.** – Procès entre Hélène d'Erneville, veuve de Jean Le Métayer, se qualifiant dame de La Haye-le-Cointe, et le sieur Le Forestier, ancien curé de Saint-Jean-du-Cardonnay, propriétaire de la ferme de Beaulieu, près Louviers, au sujet d'un colombier construit sur sa ferme et que ladite dame voulait faire abattre. – Contestation de la qualité de fief à la terre de La Haye-le-Comte ; affaire jugée contre le curé en la haute justice de Louviers ; portée, par appel, aux Hauts-Jours de l'archevêché ; – Mgr de Tressan intervenant comme comte de Louviers. – Aveux pour la ferme de Beaulieu : par Jean Du Houllley, écuyer, sieur de Gouvis et de La Rocque ; – par Robert Le Forestier. – Contrat de vente de cette ferme par Jacques Du Houllley à Robert Le Forestier. – Lettre de M. Le Forestier de Beaulieu relative aux éperons dorés dus à l'archevêque pour la terre de Beaulieu. – Procès avec le même pour une rente seigneuriale de 16 sous.

G. 977. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

**1249-1394.** – Acte par lequel l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud, Michel et Geoffroy Le Bicaud, en contestation au sujet d'une terre à Louviers, prennent pour arbitres l'abbé de la Croix-

Saint-Leuffroy et Guillaume, archidiacre du Vexin français ; – on rappelle dans l'acte le temps où Pierre de Colmieu, évêque d'Albano, alors archevêque de Rouen, était éloigné de son diocèse, et détenu prisonnier. – Autre acte par lequel l'archevêque de Rouen Guillaume de Vienne, Guillaume Martel, chevalier, seigneur de Saint-Vigor et chambellan du Roi, et Sauvage de Geucourt, premier panetier du Roi, en contestation au sujet des biens de Guillaume Le Chambellen, confisqués par le Roi et par lui donnés à ces deux officiers, s'en remettent à l'arbitrage de Thomas Du Breuil et de Guillaume de Santeul ; – ou rappelle que Guillaume Le Chambellen, écuyer, sieur de Porpinchié, avait été condamné, justicié et pendu à Rouen pour ses démérites, par les seigneurs qui tinrent l'Échiquier. – Sceaux de Eudes Rigaud (brisé), – de Guillaume de Vienne (fruste), – de Guillaume Martel.

G. 978. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

**1402-1469.** – Jugement entre Jehan Le Cauchois, procureur général de l'archevêque de Rouen et les habitants du fief Tatin à Louviers, au sujet d'exemption de coutumes ; – plaidoyers de Nicolas de La Croix et de Jean Challenge : « Mons<sup>r</sup> l'archevesque a un franc fieu en la ville de Loviers, nommé le fieu Tatin qui est de tel franchise et liberté que tous les resséans en icellui sont francs et quiètes de vendre et acheter toutes derrées sans paier coutume en certaines mettes c'est assavoir : en la ville de Loviers et en allant en France jusques au pyssel de Blarru. » – « Aussi di-ge que mondit seigneur l'archevesque a en la ville de Loviers un lieu nommé le franc fieu Tatin lequel, à cause et par raison de la seigneurie de Mons<sup>r</sup>, est si franc que tous ceux qui y sont demourans sont francs et quittes de vendre et d'achacter en ladite ville toutes derrées, et avec ce sont francs et quittes en toutes foires et marchiés en certaines mettes c'est assavoir : en allant au Neufbourg jusques à Fourme de Marbeuf, en allant à Vernon jusques au Blancfossé, eu allant à Évreux jusques au Pont-Perrin et aussi sont francs en la ville de Pont-Saint-Pierre. » – Gage-pleige pris contre l'archevêque Guillaume de Vienne, par les habitants de la ville de Rouen, se prétendant exempts de payer coutume à Louviers ; – ajournement à l'archevêque en son hôtel archiépiscopal en la personne de ses officiers Nicolas Piloys, promoteur, Nicolas Du Bourg, trésorier, Guillaume de Gerraigny, écuyer et maître d'hôtel, Jehan Le Cauchois, procureur ; – à la personne de l'archevêque au Port-Sainl-Ouen. – Information par Jean Langlois, lieutenant d'honorable homme et sage Roger Gouel, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché pour monseigneur le cardinal d'Estouteville, au sujet de l'exemption prétendue par les bourgeois de Rouen. – Sceau de l'Échiquier de Normandie pendant l'occupation anglaise.

G. 979. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1260.** – Acquisitions faites à Louviers par les archevêques de Rouen : *Avicia filia Roberti Francensis*, veuve, vend à l'archevêque Gautier, pour 4 livres d'angevins, la terre de Castelion, un pré et un terrain qu'elle avait eus en échange de l'emplacement du cimetière ; – mention de Guillaume Duval, maire de Dieppe ; sur le sceau : *Avicia filia Frances.* – *Avicia*, veuve de Robert Le François, vend à l'archevêque Thibaut certaines rentes à Louviers ; – témoins ; Guillaume de Tillarville, official d'Évreux ; Lucas, clerc, bailli de *Lovers.* – Richard de Loviers, du consentement de *Lecia*, sa femme, vend au même Thibaut, moyennant 66 livres 10 sous tournois, les mesures qui lui appartenaient près la prison de l'archevêque. – *Avicia* Hemard, fille de Robert, fils de Hays, vend à l'archevêque Eudes Rigaud, moyennant 200 livres, une maison avec une grange qui en dépendait. – Thomas *de Spineto*, chevalier, vend à Roger *del Martroi* les biens qui lui étaient échus de la succession de son père Jean *de Spineto*, chevalier, situés en la paroisse de Notre-Dame de Louviers ; – témoins ; Jean de Flaieville, chanoine de Rouen et sénéchal de l'archevêque ; Jean de Boves, garde de Louviers ; – lieux indiqués : les rues Croch, Saint-Germain, la voie de Quatremares, les Halles, La Renge, La Vacerie, La Poterie, Maurepast, le Sorgnet. – Roger, dit Le Frances, de Saint-Vast-de-Gonelle, et Martine de Folleville, sa femme, vendent à l'archevêque Eudes Rigaud, moyennant la somme de 20 livres, une rente de 39 sous 6 deniers et de deux chapons ; Robert Tielin, prévôt de Louviers ; – lieux indiqués : *Aqua Eurote* (l'Eau de l'Eure), *Bordellum de Folevilla*, *Hamellus de Pintarvilla*, *Domus Dei de Loco veris*, *via de Vaceria*, *Moncellus Morvetain.* – Sceaux d'*Avicia*, fille Frances, – d'*Avicia*, veuve de Robert Le Frances, – de Thomas *de Spineto*, – de Raoul *de Plancheio*, – de *Helvisia*, sa femme, – de Roger le Frances, – de Martine de Foleville, sa femme, – des officiaux de Rouen et d'Évreux.

G. 980. (Liasse.) – 82 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 12 sceaux.

**1257-1676.** – Vente à l'archevêque Eudes Rigaud, par Richard, abbé de Saint-Taurin d'Évreux, et par le couvent du même lieu, pour 8 livres 13 sous tournois, d'une maison *in Martreio apud Locum veris*. – Long procès devant le bailli de Rouen et à l'Échiquier de Normandie entre les archevêques et les religieux de Saint-Taurin, au sujet de la haute justice et de la juridiction sur un fief noble sis à Louviers ; – exploits, sentences, arrêts de l'Échiquier ; – mention des baillis de Rouen : Oudard Lccoq, Pierre Bouyau, Pierre de La Marlière, Galeren de Vault, Jean de Saint-Quentin, Pierre de Lieuvillier, Nicolas Du Bois, Jean Salvaing ; – de leurs lieutenants : Simon Lallemand, Henri de Damery, Guillaume de La Fontaine, Robert Segueult ; – des procureurs du Roi : Adam Le Grain, Jean Brisebarre, Jean Le Diacre ; – du vicomte du Pont de-l'Arche, Robert Le Halle ; – du vicomte, d'Évreux, Jean Gueudon ; – du bailli de Louviers et de Gaillon, pour l'archevêque, Jacques Poignant ; – des procureurs de l'archevêque : Jean Havart et Jean Le Cauchoiz ; – du prieur de Saint-Taurin, Raoul Vivien. – Accord entre l'archevêque Jean de La Rochetaillée et Jean, abbé du moustier Saint-Taurin, aux termes duquel l'archevêque est maintenu en la saisine de la haute justice du fief desdits religieux. – Sceaux de l'Échiquier, – du bailliage de Rouen à diverses époques, – de Jean de *Bosco de Monte Jovis*, chevalier, – de Richard et de Jean, abbés de Saint-Taurin, – de Jean de La Rochetaillée, – de Jean de La Fontaine, – des obligations de la vicomté de Rouen, – des causes de la vicomté d'Évreux, – de Robert de Grey, sergent à masse du duc de Normandie.

G. 981. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

**1201-1398.** – Titres de propriété du Mesnil-Jourdain, à Louviers. – Étienne Du Mesnil, chevalier, confirme à l'archevêque Robert Poulain la vente faite par Guillaume de Foleville à l'archevêque Gautier de l'île Jourdain et de la petite île entre le moulin de la Londe et le Pont-Esplene. – Le même vend à l'archevêque Gautier un moulin *fouleriez* près le Moulin-Jourdain, moyennant 30 livres et un palefroi. – Le même cède à Robert Poulain son moulin de Louviers dit *molendinum Jordani supra Pontem Esperlenc cum molta de Parco et de Belveeir et de feodo de Vacaria*. – Jeanne, fille d'Étienne Du Mesnil, femme de Pierre Luisser, vend audit archevêque 13 sous 4 deniers de rente que son frère Jourdain Du Mesnil lui avait assignés en dot sur le moulin dit Jourdain ; – Pierre Luisser confirme ladite vente. – Jean de Gaillon, écuyer, sieur de La Mesenguière près le Bourg-Theroude, vend à l'archevêque Pierre Roger pour 155 livres tournois un muid de froment de rente sur le même moulin. – Regnaud Deschamps, écuyer, vend à l'archevêque Philippe d'Alençon, pour 35 florins d'or nommés francs, 4 livres 13 sous de rente sur le Moulin-Jourdain, à lui appartenant par suite d'un échange conclu avec Jean, dit Le Veneur, chevalier. – Regnaud Leschamps, « meu en dévociion et pour partir ès prières qui sont faites en l'église de Rouen, » donne au même 8 deniers de rente sur le même moulin. – Procès entre Jean Le Veneur, chevalier, et Guillaume Pinchon pour *moûte* non payée à l'occasion de grains récoltés en la paroisse du Mesnil-Jourdain sujets au ban du moulin du Valiquet. – Sceaux d'Étienne Du Mesnil, – de Regnaud Leschamps, – de l'Échiquier.

G. 982. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 7 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1338-1473.** – Titres de rentes appartenant à l'archevêque de Rouen, à Louviers. – Sentence arbitrale de Macy Campion, chevalier, seigneur du Boscherout, sur une contestation entre Pierre Roger, archevêque de Rouen, et noble homme et puissant Mons<sup>r</sup> Jourdain, seigneur du Mesnil-Jourdain, chevalier ; – il est reconnu que ledit chevalier n'a rente, justice ne seigneurie aucune au Moulin-Jourdain... – Lettres de Pierre de La Pallu, bailli de Louviers, contenant le bail fait par maître Pierre Le Tonnelier, archidiacre du Neufbourg, à Mgr Aymeri, archevêque de Rouen, d'une rente de 6 livres tournois pour l'amortissement d'une mesure en la rue du Chemin-de-Rouen que ce prélat avait amortie à l'usage de fonder « ylleuc Bons-Enfants escoliers. » – Arrêt de la Cour du Parlement de Paris contenant appointement entre l'archevêque et Guillot Challenge, pour certaines rentes adjudgées par décret au premier. – Vente par Denis Le Verrier à messire Raoul Liégart, prêtre, secrétaire du Roi et doyen de Gergeau, de 4 livres de rente sur le fief de Maupertuis, à Louviers. – Procès en l'Échiquier de Normandie entre maître Robert d'Acquigny, doyen de Saint-Omer, natif de Louviers, et l'archevêque Louis de Harcourt, au sujet d'un édifice qu'avait fait construire ledit

Robert d'Acquigny en remplacement d'une maison détruite « depuis cinquante-six ans en ça (vers 1346), quand les ennemis du royaume ardirent la greigneur partie de Loviers. » – Appointement entre Mgr de La Rochetaillée et Gillet Langlois au sujet d'une maison que ce dernier avait construite au lieu nommé La Leterie près la rue du Maltray et qui avançait sur la voirie ; il payera 5 sous de rente à l'archevêque et conservera sa maison. – Remises d'arrérages de rentes accordées par Jean Du Mesnil, vicaire général de Mgr d'Estouteville, à Jacques Du Gord, « poure homme chargé de femme et enffans, etc. » – Sceaux de Charles VI (fragment), – de Macy Campion, – de l'Echiquier de Normandie, – « les obligations de la vicomté de Rouen, – de la baillie de Louviers, – de Guillaume le Diacre, vicomte de Rouen, – de Jean Turbot, sous-sergent à masse du Roi à Rouen, – d'Étienne Langlois, sergent du Roi en la sergenterie de Vauvray.

G. 983. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1367-1483.** – Titres de rentes sur les halles de Louviers. – Assignation de 4 livres de rente sur lesdites halles par l'archevêque Philippe d'Alençon à Étienne Du Hazey, pour le dédommager de la perte d'une maison abattue pour la fortification de la maison de l'archevêque. – Accord entre les drapiers de Louviers et le cardinal d'Estouteville : les drapiers renoncent à tout droit de propriété sur les halles ; ils s'engagent à payer 500 livres à l'archevêque, lequel, de son côté, les décharge de la rente de 90 livres qu'ils devaient pour la fieffe qui leur avait été faite desdites halles par un de ses prédécesseurs : « A l'occasion des guerres et durant le temps que ladite ville avoit esté tenue pour et en la main du Roy, et que les Anglois tenoient et occupoient presque tout le demeurant du païs et duchié de Normandie, lesdictes halles avoient par les gens de guerre esté démolies et abatus pour la fortification et emparement de la ville, à cause de laquelle démolition, au quoy n'avoit aucune chose de leur faulte, ilz, ne se pavoient ayder desdictes halles, qui estoit la cause de la création d'icelle rente.... Lors de la prise à fieffe y avoit en icelle ville grand nombre de drapiers riches et puissans qui occupoient fort lesdictes halles et y prenoient grant proffit, ce qui ne se pourroit faire et n'est vraysemblable à présupposer qu'il se peult faire d'icy à quarante ans et plus, pour ce que, à l'occasion desdictes guerres, les aucuns desdiz drapiers et marebans estoient allez de vie à trespas, et les autres s'estoient retrays en autres loingtaines contrées, et sy avoit plus des deux pars des maisons et édifices, et mesme toute la closture et fortification du tout démoliz et abatus, et l'autre partie des maisons tournées en très-grand ruyne... ville si depopulée qu'il n'y avoit pas de présent plus de soixante drapiers tenans ouvreure de draperie. » – « Ensuivent les mises et paiemens fais pour le fait de soller, basser et couvrir la balle aux dras. » Prix de la journée en 1458 : couvreurs, maçons, 6 sous ; varlets de bras, 3 sous ; enfants, 9 deniers. – Sceau de Philippe d'Alençon (fragment), – des obligations de la baillie de Louviers, – des obligations de la vicomté de Rouen, – des causes de la Sénéchaussée de l'archevêché (détaché).

G. 984. (Cahier.) – In-folio, 31 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – « Enssient les rentes conquises et achatées en la ville de Loviers par très-révérend père en Dieu Mgr Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, lesquelles rentes il a achatées en son nom singulier. » – Mention d'une rente de 24 livres due par le moulin Jourdain à feu Guillaume Le Chambellen, écuyer ; – des rues du Cay, du Crocq, de La Trinité, de Bernay, de La Lecterie, de Notre-Dame-de-Rouen, du Sorgnet, du Matray-en-la-Poissonnerie ; – des rues Fauchon, Mortuaire, Tatin, Saussette, des ruelles du Gardin et de l'Isle, de la chaussée de Folleville, d'une maison en Panpoul, du pré Micault, etc. – Quelques baux de maisons à Rouen : « hôtel où pend l'enseigne de l'Écu de Bretagne, rue Malpalu, belle et grande maison avec grenier et seule, devant la tour Guillaume Lyon. »

G. 985. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1389-1744.** – Procès entre l'archevêque Guillaume de Vienne, propriétaire de trois moulins à eau sur le pont de Louviers, et Pierre de Liverrot ou Livarrout, propriétaire d'un autre moulin appelé le moulin de Bersselou ou Bercelou, situé au même lieu. – Autre procès entre Pierre et Guillaume de Livarrout et le cardinal d'Estouteville. – Aveux à l'archevêque de Rouen pour le fief de Bersselou par Jean de Pillays, écuyer. – Procès pour la banalité du moulin de Louviers. – Baux dudit moulin. – Arrêt de la Cour du Parlement de Normandie qui autorise l'archevêque de Rouen à transiger avec les propriétaires du petit moulin appartenant en commun au président d'Orgeville et au sieur de La

Groisette, au moyen d'une rente de 300 livres, dont le comté de Louviers demeurera chargé à perpétuité envers lesdits propriétaires, parce que, au cas que l'archevêque ferait détruire le petit moulin, il serait tenu de conserver et d'entretenir en la même hauteur les esseaux. – Information faite préalablement audit accord.

G. 986. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin.

**1586.** – « Roulles des personnes subgetz à paier fouage en la parroisse de Pinterville escheu au terme Saint-Jehan-Baptiste 1506 et baillé à cueillir et faire venir ès mains du recepveur de Mgr l'archevêque de Rouen à Loviers. » – Mention de La Croix-Branlart, de La Folie-au-Grix, de La Rivette, le Hamelet, les Monts, La Villette, la Grand'rue, le pont des Moulins, la porte de Paris. – Exempts : « les mendians et quérans leur vie pour l'amour de Dieu ; Étienne Rougealle, malade de Naples ; les illégitimes ; les femmes de personnes au service du Roi, Nicolas ; de Bordeaux, Pierre Martel, noble ; Jean Challenge, bailli ; Jean Challenge, sieur du Hamel d'Acquigny, lieutenant du sénéchal de l'archevêque ; Guillaume Challenge, son frère, officier royal ; Jean Guillart, Pierre Langlois, Guillaume Roussel, Guillaume Colette, Jean Le Blanc, conseillers en cour laie ; Guillaume Loysel, avocat, Guillaume Perroy, procureur de Monseigneur ; Henri Poullart, grènetier. »

G. 987. (Cahiers.) – In-folio, 13 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – « C'est le livre dos coutumes et acquis de la ville de Loviers pour Mgr l'archevesque de Rouen. » – « La coutume de la grant prévosté : serize moure, franchoize, miel, le tounel ou la queue, 8 deniers... se aucun se remue de franc-fleu en bourgage ou de bourgage en franc-fieu ou aller demorer hors de la ville, de chacune coûte, 4 deniers ; du traversain, 2 deniers ; de l'oreillier, 1 denier ; se ilz sont de bourre, la moitié mains ; la huche sans serrure, 4 deniers ; se il y a serrure, 4 deniers ; se il y a trou à serrure, 4 deniers ; le mestier à tisseran, 1 denier ; d'un mestier à tisseran, se il est vendu, le vendeur et l'acheteur chascun 1 denier. – Le passage de Pinterville : chascun bastel, escaude, pourtant qu'elle pèse une queue de vin doit 1 denier, porte ou non ; et le quevrage, chascune chèvre de la ville de Loviers doit par an 12 deniers. – Le forestage : tous ceulx qui tiennent feu et lieu en la ville de Loviers et dehors en bourgaige de Monseigneur doivent par an 5 deniers pour forestage. – Le poix à la cendre : la cuve de voide en pouldre ou en pastel doit 6 deniers ; le baril, 2 deniers ; le sac ou pouche, 2 deniers ; – la somme de garenche doit ung denier pour poix ; – la charetée de vaude, 2 deniers. »

G. 988. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

**1388-1725.** – Etat du domaine non fieffé du comté de Louviers. – Sentences de réunion d'héritages au domaine de l'archevêque. – Donation par maître Étienne Maugis, curé de Saint-Pierre-du-Tronc, au trésor de ladite église, de 20 sous de rente « sur une place et ménages à Louviers pour prier Dieu pour l'âme de sa mère et de ses neveux dont les corps giesent et reposent en ladite église et de tous ses autres amis mors et vis. » – Vente par Guillemain et Philippot dits Le Fèvre frères, de Notre-Dame de Louviers, à Guillaume Chalenge, écuyer, sieur de Bérengerville-la-Campagne et du Hamel d'Acquigny et à ses hoirs et ayants cause, de 30 sous tournois de rente à Louviers sur une maison bornée par Philippe Le Baube et la rivière d'Eure. – Permission accordée par Jean Le Cauchois, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché, à Denis Le Roux et à Guillemette, sa femme, « de faire construire et édifier un pont traversant sur la rivière, à l'endroit de leur héritage, 15 ou 16 pieds au-dessous du lieu où il souloit scoir ; » sceau de la Sénéchaussée. – Remise d'arrérages de rente accordée par le vicaire général du cardinal d'Estouteville au propriétaire de la maison du *Chapeau-Rouge*, parce que « à l'occasion des guerres ladite maison n'avait été d'aucun fruit ni d'aucune valeur. »

G. 989. (Liasse.) – 52 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; (6 sceau, 1 fragment de sceau.

**1346-1461.** – Lettres de Jean de Saint-Quentin, bailli de Rouen, gouverneur de la comté de Beaumont-le-Roger, contenant vidimus d'un mandement de Philippe de Valois, obtenu à la requête de l'archevêque de Rouen, afin de faire maintenir celui-ci dans son droit de haute justice à Louviers. – Émeute en cette ville à l'occasion de quatre ou cinq hommes mis en prison;

rassemblement séditieux au son de la cloche de la grande église de la ville qu'on avait accoutumé de sonner dans les incendies ; maison de l'archevêque envahie ; on s'empare des crocs de fer qui servaient à éteindre le feu ; partie de ladite maison abattue ; dévastation des demeures de trois ou quatre prud'hommes ; on défend aux brasseurs de cervoise de vendre la cervoise plus d'une maille le pot au lieu d'un denier. – Conflit au sujet de la juridiction à Louviers entre l'archevêque et Jean Osber, vicomte du Pont-de-l'Arche, au sujet d'un procès pour une pièce de pré près Louviers, entre Jean de La Heruppe et, après lui, Michel Du Mesnil, chevalier, gouverneur des mineurs dudit de La Heruppe, et Guillaume Petremol, etc. – Exploits, citations, arrêts de l'Échiquier. – Mention dans des lettres royaux du privilège de l'archevêque de ne plaider en aucun auditoire de Normandie, « se il ne lui plaisoit, ne ailleurs qu'en la Gourde Parlement. » – Sceaux de Charles VI (fragment), – de la vicomte de Rouen du temps que Simon Baigneux était vicomte, – de Colin de La Croix, bailli de Louviers ; – de Jean Turbot, sergent d'armes du Roi et sergent ordinaire de la sergenterie de Couronne, – de Guillaume Du Fou, sergent du Roi en la sergenterie de Frencusc, – de Colin Semele dit Carelet, sergent du Roi en la sergenterie de La Londe.

G. 990. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1383-1785.** – Mandement de Charles VI adressé au vicomte de Rouen pour qu'il eût à faire ajourner à l'Échiquier Jean Osber, vicomte du Pont-de-l'Arche, afin de se voir condamner à réparer les torts par lui faits à l'archevêque ; s'étant transporté à Louviers, il avait autorisé les « commun » et habitants « à s'assembler et à traiter de leurs besognes, à l'instance des gens de ladite ville et de leurs procureurs, ja soit ce que le bailli de l'archevêque fust présent, prast de leur donner ledit congé, se eulx l'avoient voulu requerre. » – Conflit de juridiction entre Hue de Donquerre, bailli de Rouen, et l'archevêque pour la juridiction de Louviers. – Ordonnance de Jean Challenge, bailli de Louviers, qui permet aux gens de la ville de s'assembler sous sa présidence ou celle de son délégué en la halle aux draps pour nommer des procureurs, afin de soutenir un procès contre l'archevêque, et commande à un sergent de crier aux lieux accoutumés de par Monseigneur ladite assemblée, à laquelle chaque hôtel devait envoyer une personne. – Lettres de Henri VI vidimant un arrêt du Parlement de Paris qui contient un accord entre l'archevêque de Rouen et les habitants de Louviers, par lequel ces derniers confessent « que ils n'ont corps, ne commune, ne puissance d'eulx assembler sans licence de l'archevêque ou de ses officiers, lequel congé l'en leur doit donner, quand besoin est. » – Fieffe faite par les habitants de Louviers d'une pièce de terre à eux appartenant située hors la porte du NeufbourG. – Semonce de bourgeois pour prendre part à une délibération. – Nominations d'administrateurs de la Maison-Dieu : Michel Regnoul, Jean Mouton. – Sceau du bailliage de Louviers, – de la vicomté de Rouen pendant l'occupation anglaise.

G. 991. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1325 (copie)-1701.** – « Sentences et règlements faits par devant le bailli ou son lieutenant et officiers du bailliage de Louviers qui justifient de leur possession de juger et connoistre de tous différends entre particuliers et de leur préséance en toutes assemblées générales et particulières de la ville et île connoistre aussi de la police sur tous les métiers d'icelle, arts et manufactures. » – « *Sententia lata a Matheo Campion senescallo, super, eo videlicet quod majores seu custodes Draperiæ de Luco veris tenentur computare per partes coram justiciariis et gentibus Domini archiepiscopi de malefactis et forefactoris draperiæ.* » (Copie). – Extraits d'ordonnances relatives à la draperie. – Copie des ordonnances des tisserands en drap. – Règlement du prix, du pain. – Appréciation du prix des blés. – « Règlement fait au Bureau des pauvres de la ville de Louviers pour l'établissement de la communauté desdits pauvres à l'Hostel-Dieu de ladite ville, arrêté et rédigé par les administrateurs dudit Hostel-Dieu et eschevins d'icelle ville autorisez à ce faire par acte d'assemblée générale du 23<sup>e</sup> jour de janvier 1656. A Rouen, de l'imprimerie de Laurens Maurry, près le Palais, MDCLVIL. » – Au premier feuillet une lettre des administrateurs du Bureau des échevins de la ville à M. de La Croisette, baron d'Acquigny, seigneur du Rollet, gouverneur pour Sa Majesté de la ville de Louviers. – « Lettres patentes accordées par Louis XIV sur les propositions du sieur Mallet, lieutenant de la justice de Louviers, de la part des sieurs Picart, Langlois et C<sup>ic</sup> pour l'établissement d'une manufacture de draps, façons de Hollande et d'Angleterre, en ladite ville. »

G. 992. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin, 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1368-1409.** – Octroi fait par l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, aux habitants de Louviers d'un signet pour signer leurs draps, lequel serait extrait des armes qu'il avait données à la ville après l'avoir fait fortifier, et « serait gardé et gouverné par des gardes, qui l'appliqueraient sur du plomb au chief de chaque drap. » – Lettres de Karados des Quesnes, bailli de Rouen : un ancien moulin à blé, sur le fief d'Escroville, avait été transformé en moulin à fouler draps par Guillaume de Rigars, il y avait de cela vingt-cinq ans ; plaintes à ce sujet ; lettres obtenues de Charles VI, tour à tour par l'archevêque Louis de Harcourt et par ledit de Bigars. – Assemblée notable convoquée par cri solennel et général par le sénéchal, composée de plus de mille personnes ; avis unanime contraire au moulin à fouler. – Nouvelle enquête : « l'usage de fouler draps au moulin est contre le bien de la chose publique ; » – les draps foulés au moulin sont « les aucuns plus larges en l'un endroit que en l'autre, les autres escochés, rompus, cassés et creux ; il y a grant déception ou préjudice du peuple, des marchans contre le bien, honneur, estat et prouffit de la marchandise..., le moulin à fouler ne convenoit que pour gros draps, bureaux de grosses et mauvaises laynes que l'en ne pouvoit pas aisément endurer à estre fouléz au pié... ; du fait de fouler draps l'en ne usoit... ès villes de loy du pays où l'en fait grand fait de draperie, comme Rouen, Moustiervillier, Havefleu, Caen, Évreux ; – de ce que si longuement avoit esté souffert et toléré à fouler les draps au moulin, icelle ville en estoit despeuplée, et la marchandise, des draps adnillée et les marchans estrangiers et autres en avoient laissé à hanter et repaier en icelle ville ; – permission donnée par le bailli à l'archevêque et à ses officiers de mettre sur le fait de fouler draps audit moulin telle et si convenable pourvéance et remède comme au cas appartient. » – Sceau du bailli et grand sceau aux causes du bailliage de Rouen. – Sceau de Charles VI (fragment).

G. 993. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 00 pièces, papier.

**1390-1767.** – Accord entre l'archevêque de Rouen Guillaume de Vienne et les « commun », bourgeois et habitants de Louviers ; ceux-ci confessent « qu'ils n'ont corps ne commune, ne puissance d'eulx assembler sans licence de l'archevêque ou de ses officiers, lequel congié l'en leur doit donner quant besoin est. » – Ordonnances de Jean-Baptiste Vallée, sieur du Parc, lieutenant général particulier ancien civil et criminel au siège royal du Pont-de-l'Arche, et de René de Marillac, chevalier, sieur d'Olinville et autres lieux, conseiller d'État ordinaire, commissaire départi en la Généralité de Rouen, qui réduisent à deux le nombre des échevins de Louviers, conformément à ce qui avait été décidé pour la petite ville de Villeneuve-le-Roi. – Défense faite par le bailli de Louviers aux sieurs Charles Picard et Jean Duchesne de se qualifier maire et juges de police à Louviers et de faire aucune assemblée ; – Duchesne exilé à Jargeau par ordre du Roi ; – ordre de l'intendant M. Le Fèvre d'Ormesson de le constituer prisonnier aux prisons de Rouen pour ne s'être point rendu au lieu de son exil. – Requête adressée au Roi par les échevins de Louviers à l'effet d'être déchargés de la taille à laquelle ils avaient été imposés par les élus du Pont-de-l'Arche ; ils rappellent qu'ils ont obtenu, comme récompense des services qu'ils ont rendus au royaume, plusieurs beaux privilèges du roi Charles VII, l'affranchissement d'aides et tailles, le nom de *Louviers le franc*, le droit de porter sur leurs habits une L couronnée en broderie ou orfèvrerie ; ils rappellent aussi qu'en 1649 « ils conservèrent l'État par l'empeschement du passage aux rebelles. » – Projet de règlement du procureur fiscal de Louviers pour rendre moins fréquents les incendies dans cette ville. – Copie de délibération d'assemblée de ville pour l'élection d'un échevin. – Mémoires, correspondance concernant les eaux et forêts, les pêches, les chasses, le tabellionage, les prisons, la milice. – Procès de Mgr Rouxel de Médavy avec M. Le Pesant de Boisguillebert, sieur de Pinterville ; cédula évocatoire au Conseil signifiée audit Le Pesant, parce qu'il avait nombre de parents et alliés au Parlement de Rouen.

G. 994. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1441 (copie)-1742.** – « Plusieurs statuts et règlements faits par devant le bailli de Louviers et lettres patentes à luy adressées concernant les manufactures, arts et métiers de la ville. » – Extraits d'ordonnances pour les métiers de sueurs et cordonniers, bouchers, tailleurs d'habits, boulangers, savetiers et carreleurs, maréchaux-forgeurs et blanchœuvres, tisserands en toile, merciers, ciriers et chandeliers, futailleurs et vaniers. – Assemblée de ville pour connaître de la commodité ou

incommodité et utilité pour le public de la réunion des foulons et des tisserands ; – réunion décidée. – Défenses aux tanneurs de Louviers de jeter les déchets dans la rivière. – Requête de la communauté des habitants de Louviers à l'effet d'être affranchie de l'établissement d'une messagerie que prétendait faire le sieur Moulin, fermier des coches appartenant à MM. de la Mission. – Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'un tarif de droits à Louviers pour payer la taille, et de l'excédant rembourser les offices de maire et autres créés en 1692 et supprimés par l'arrêt de 1707. – Officiers du bailliage maintenus en leurs droits de préséance avec défense aux échevins de les y troubler. – Contestations pour la préséance entre M. Le Tellier, bailli, et les échevins ; – haro interjeté par le bailli auquel on avait refusé son rang au feu de joie ; – le gouverneur de Louviers, M. de La Croisette, mis en cause pour avoir insulté le bailli, frappé et fait mettre en prison un de ses sergents : « Le bailli estant en robe auroit salué M. de La Croisette en ces termes : Monsieur, je suis votre très-humble serviteur. Je viens pour avoir l'honneur de vous suivre au feu de joie. A quoy mondit sieur de La Croisette ayant répondu ces mots : Qui est-ce ? M. Le bailli auroit répliqué : Je suis le bailli de Louviers ; vous pouvez, Monsieur, me connoître pour tel ; et à l'instant M. de La Croisette auroit dit : Est-ce toi qui es le bailli ? Tu n'as qu'à te retirer, j'empesche. » – Lettre de M. de Beuvron aux échevins de Louviers pour les inviter à rendre grâce à Dieu de la prise d'Aire. – « Etat des fonctions, droits et prérogatives de bailli de Louviers avant la création des maires. » – Mémoires de l'archevêque de Rouen contre les échevins de Louviers.

G. 995. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1463 (copie)-1660.** – « Actes de convocation d'assemblées générales et du Conseil de ville et délibérations qui y ont esté arrestées par devant le bailli et officiers de la justice de Louviers pour diverses affaires communes. » – Jacques Mouchet, écuyer, homme d'armes, naguère en l'ordonnance du Roi, sous la charge de M. de La Barde, sénéchal de Limosin, capitaine du Pont-de-l'Arche et de Louviers, admis par les habitants de cette ville en la Maison-Dieu « pour y avoir sa vie et gouvernement de boire et manger à la table du maître, vestir et chausser, feu, lit et hostel, être accueilli aux biens faicts dudit Hoslel-Dieu et après son temps y eslre enterré, et pour son obsèque avoir douze messes à son enterrement, – pour pitié et compassion de sa personne et antiquité, en l'honneur et révérence de Dieu et que ledit escuier avoit toujours tenu le parti du Roi Charles VII, et longuement demeuré en garnison en ladite ville où il s'estoit notablement gouverné ; » la Maison-Dieu aura de lui 60 livres tournois, sou harnois complet, brigandines et 40 écus qui lui étaient dus, disait-il, par Antoine Du Ryeu, écuyer. – Nomination d'administrateurs à la Maison-Dieu. – Henriette-Marie Leblanc Du Roulet, fille du gouverneur de Louviers, religieuse à Saint-Sauveur d'Évreux, choisie pour remplacer dans l'administration de ladite maison Jean Delacour, aumônier du Roi, chanoine d'Évreux. – Affluence de pauvres et mortalité en ladite maison en 1573. – Assiette et département sur tous les habitants d'une somme de 1, 574 livres en exécution de lettres du Roi du 29 novembre 1596.

G. 996. (Liasse.) – 33 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1474-1687.** – Sentences et règlements de police rendus par le bailli et par les officiers de la justice de Louviers. – Ordonnance de Binot Briselet, bailli de Louviers, autorisant, à la requête des maîtres jurés du métier de tisserand, la perception de 20 sous sur chaque valet apprenti dudit métier, et de 40 sous, quand ils sont passés maîtres, avec deux livres de cire, « pour entretenir le saint service divin, par chacune semaine et ès festes solennelles, à la révérence de Dieu, de sa glorieuse mère et de Mgr Saint-Louis en l'Église Noire-Dame. » – Autres ordonnances pour le prix du pain ; en 1686, 3 sortes de pain fabriquées à Louviers : pain blanc, pain clair et pain bis ; pain blanc de 16 onces, 26 deniers ; de 8 onces, 13 deniers ; pain clair de 16 onces, 22 deniers ; pain bis de 16 onces, 18 deniers. – Établissement de gardes en chaque métier. – Condamnation pour contravention aux règlements des métiers. – Huart et Gros moulu, condamnés à une forte amende pour avoir joué à la boule pendant le service divin.

G. 997. (Liasse.) – 50 pièces, papier.

**1660-1686.** – « Actes de délibérations faites et arrêtées aux assemblées tant générales que particulières convoquées par devant le bailli et officiers de la ville de Louviers pour différentes affaires de ladite ville et communauté. » – Nominations de conseillers de ville et d'administrateur et

receveur du Bureau des pauvres. – Étienne de Crétot, docteur en médecine, demeurant à Louviers, exempté du logement et de la contribution des gens de guerre et de la collecte de la taille, tant et si longuement qu'il s'acquittera des fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. – Arrêté conformément à la lettre missive de monseigneur de Montausier, que, aux fins de faire cesser la mendicité des pauvres et pour subvenir à leur nourriture et à celle des orphelins, il sera fait un fonds qui sera distribué suivant le besoin de chacun par celui qui sera nommé à cet effet.

G. 998. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

**1428-1743.** – Mandement du Roi Henri VI aux gens qui tiendront le prochain Échiquier de Normandie de faire bon et brief droit à l'archevêque Jean de La Rochetaillée sur certains procès « ès quels l'en n'avoit procédé puis longtemps en ça tant pour cause de ce que ledit archeveschié avoit esté gouverné en la main de Henri V pour l'absence de feu Loys de Harcourt, comme à cause do régale. » – Fondation par Guillaume Chalenge et Philipote du Chief-de-la-ville, sa femme, d'une chapelle en l'église de Notre-Dame de Louviers sous le beffroi. – Procès au Pont-de-l'Arche à l'occasion du four de l'archevêque à Louviers. – Accord entre l'archevêque et les boulangers par lequel ils reconnaissent que leurs étaux appartiennent au prélat. – Indemnité donnée par les drapiers à l'archevêque pour son intervention dans un procès qu'ils avaient avec les chaussetiers. – Contestations entre les officiers de la haute justice de Louviers et les échevins. – Sentences sur affaires particulières rendues audit siège. – Aveu baillé à Mgr Nicolas de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, par Pierre Le Massif, lieutenant général du Pont-de-l'Arche et bailli de Mgr en sa ville de Louviers, pour quelques pièces de terre à Louviers.

G. 999. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1623-1767.** – Mémoires, correspondance concernant les droits de mesureurs, le tarif, les foires de Louviers. – « Mémoire pour l'archevêque de Rouen au sujet des droits de coutume qui luy appartiennent dans la ville de Louviers : – Le Parlement de Rouen a ordonné par son arrêt du 9 août 1748 que les propriétaires des droits de coutumes dans les foires et marchés de la province représenteraient leurs titres et que par provision leurs fermiers et receveurs seroient tenus de se conformer à une pancarte qui est imprimée à la suite dudit arrêt. – Cet arrêt a causé bien du trouble dans la province ; presque tous les seigneurs s'y trouvent intéressés... L'archevêque, par égard pour le Parlement, n'a pas voulu se joindre aux opposans, ni entrer dans la discussion de la validité de l'arrêt. » – « Extrait de la pancarte informe du domaine non fieffé dans toute l'étendue de la ville et faux bourgs de Louviers. » – « Observations à faire à Monseigneur sur le projet d'accommodement proposé entre Monseigneur l'archevêque, propriétaire du moulin de Louviers et Monsieur de La Heuze, propriétaire du moulin de La Londe et autres seigneurs ayant des moulins au-dessous de la rivière du Bras de la ville. » – Lettre de l'évêque d'Évreux à l'archevêque de Rouen, en faveur d'un de ses hauts vicaires, M. Thaurin Cheron, en contestation avec Robert Bailhache, fermier des moulins à blé de Louviers appartenant à Mgr l'archevêque de Rouen : « J'ai l'honneur de vous faire part du racommodement qui vient de se faire entre M. le duc de Bouillon et moy. J'ai tout lieu d'être content de la façon avec laquelle il a esté traité. Nous sommes à présent dans la plus grande union ; il ne paroît pas que nous aions jamais été brouillez, cela retarde un peu ma tournée de visite. Car il faut bien fortifier et augmenter cette union. Permettez-moi de vous souhaiter les bonnes festes. » – Copie de lettres patentes rendues en conséquence d'arrêt du Conseil portant rachat de la capitation de la ville de Louviers et du bourg d'Elbeuf. – Sentences, correspondance relatives au curage de la rivière. – Provision de procureur fiscal.

G. 1000. (Liasse.) – 77 pièces, papier.

**1383 (copie)-1749.** – Sentences du bailliage de Louviers et de la vicomté du Pont-de-l'Arche ; productions et autres pièces de procédure concernant le tabellionage et les sergenteries, le jauge et la verderie du comté de Louviers. – Sentence des gens commis à tenir la juridiction des Hauts-Jours de l'archevêché par laquelle il est enjoint aux boulangers de Louviers d'apporter et de fournir leur pain en la halle chacun jour ouvrable, sous peine d'amende, et en payant à l'archevêque pour le hallage la maille et le denier. – Copie d'un arrêt du Conseil d'État à l'occasion d'un procès entre le cardinal de Bourbon et Claude Hesbert, veuve de Allonce Darande, pour la sergenterie noble de

Crasville. – Rabais faits par Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen, aux fermiers du comté de Louviers, pour raison de l'inconvénient de peste arrivé en 1519.

G. 1001. (Liasse.) – 36 pièces, papier.

**1623-1757.** – Procès entre l'archevêque et M. de l'Étoile, propriétaire de l'office de jaugeur royal, pour le jaugeage à Louviers ; correspondance à ce sujet entre les officiers de l'archevêque et son procureur M. Pellevé. – Arrêt du Conseil d'État qui défend aux juges hauts justiciers de prendre connaissance du fait de jauge et qui en donne la compétence aux élus et par appel à la Cour des aides avec défense au bailli de Louviers de troubler le jaugeur royal. – Correspondance au sujet des mesures de capacité de Louviers ; renseignements sur celles du Neufbourg, de Louviers, d'Évreux et de Dieppe ; et sur une émotion populaire arrivée au marché de Louviers, le 16 juin 1757, à l'occasion du règlement de la mesure et d'une nouvelle façon de mesurer. – En 1757, l'étalon du Neufbourg encore marqué de dix besans d'or, « qui sont les armes de MM. de Vieupont, anciens seigneurs de la seigneurie du Neufbourg. » – Extraits de registres de comptes en ce qui concerne les appréciations de grains, à partir de 1424.

G. 1002. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier, 1 sceau.

**1424-1698.** – Lettres de Roger Mustel, vicomte de l'Eau de Rouen : vidimus de lettres de Jean de La Rochetaillée, archevêque de Rouen, par lesquelles il nomme noble homme Jacques Pongnaut, écuyer, bailli en ses villes et bailliages de Louviers et de Gaillon. – Nomination à des offices dans le comté de Louviers : – par Robert Detin, sieur de Villerets, lieutenant commis du duc d'Orléans, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie ; – par Jacques de Castignolles, abbé de Mortemer, chancelier de la cathédrale de Rouen, l'archevêché étant en régle ; – par Georges d'Amboise ; – par Antoine, abbé de Fécamp et de Saint-Ouen de Rouen, vicaire général de Georges d'Amboise, – par MM<sup>es</sup> François de Harlay et Rouxel de Médavy. – Sceau de la vicomté de l'Eau de Rouen. – Pièces signées par Jean Du Mesnil, vicaire général de Georges d'Amboise, – Jacques de Castignolles, Lepigeon, Morange, secrétaires de Mgr de Harlay, – Lecanu, secrétaire de Mgr de Médavy.

G. 1003. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1403 (copie)-1532.** – Extraits des comptes de Louviers en ce qui concerne les amendes de la forêt. – Rôles des amendes taxées : par Jean Faroul, Binot Briselet, Jacques Challenge, baillis de Louviers ; – par Hector de La Haie, François de Lamy, verdiers ; – par Jacques Martel, écuyer, lieutenant du verdier.

G. 1004. (Liasse.) – 19 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1467-1545.** – Procès entre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et le procureur général du Roi, au sujet de la forêt de Louviers. – Faits et articles que baille par-devant nosseigneurs du Parlement M. le révérendissime cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, défendeur en saisie et demandeur en mainlevée et délivrance contre le procureur général du Roi. – « Responce par l'archevêque de Rouen à la conclusion contre lui baillée soubz le nom de procureur du Roy signée Lemercier par laquelle il prétend la forest de Loviers appartenant audit archevesque estre déclarée appartenir au Roi et que par entreprise icelluy archevesque soit condamné en 200 livres pour chascun arpent de boys prins et usé. » – Nomination de peintres arpenteurs pour procéder à la description de la forêt. – Enquête et information au sujet de la forêt par Pierre Hotman, conseiller du Roi, lieutenant général des Eaux et Forêts de la Table de marbre du Palais à Paris. – Mémoires en faveur de l'archevêque : « Soit noté que de la partie d'orient est la rivière d'Ure qui est une rivière navigable et portant bateaux, la rivière appartenant à l'archevêque depuis Incarville et le Val-Ricard jusques à la pescherie d'Acquigny. Après les terres labourables de La Haye-le-Comte appartenant à Palamides Le Mestayer, sieur de Guychainville, devant que l'on soit au fief de Pintarville, il y a un petit couvent de religieux du tiers ordre de Saint-François... La seigneurie de Pintarville a esté acquise plus de cent ans après l'eschange de la ville. » – Contrat par lequel Alix, veuve de Jean Toustain dit Coullombel, désirant acquérir le royaume de paradis, cède et transporte à toujours à la fabrique de Notre-Dame de Louviers une demi-acre de terre bornée par la forest de

l'archevêque à condition qu'on le fera mener en terre benoiste et qu'on lui fera dire une grand messe. » – Vente d'une pièce de terre avoisinant la forêt par Guillaume Foubert à Jean Le Caron, *seigneur de l'hôtel du Mouton à Louviers*. – Sentence de Pierre de La Pallu, bailli de Louviers, en faveur de plusieurs resséans de Pinterville se prétendant coutumiers en la forêt.

G. 1005. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1473-1548.** – Procès entre Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen, et le procureur général du Roi, au sujet de la forêt de Louviers. – Réformation de ladite forêt. – « C'est le plaidoié que fait et baille l'archevesque de Rouen avec la production et l'augmentation de ses titre.... S'il estoit question de produire plus grand nombre de rôles d'amende (pour prouver la possession de l'archevesque) de cent, voire de deux cents ans, il en produiroit plus de la charge d'un mullet... A l'Église de Rouen appartenoit, de sa première et ancienne fondation, la ville et seigneurie d'Andely avec la forest... boys, prays, eaues, droietz et acquits de la rivièrre qui vallent par chascun an au Roy 10 à 12, 000 livres de rente, ainsi qu'il est notoire, et entre autres le port et passage vallent bien 7,000 livres au Roy. » – « Estat et déclarations des procès que a eubz, tant en la Cour de Parlement que à la Chambre des Requêtes du Palais d'icelle, mesme à la Chambre de la Refformacion des eaues et forests Monseigneur le révérendissime cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, pour les boys de Louviers et Crodalle, depuis le 25<sup>e</sup> jour d'octobre 1548. » – Inventaires de pièces ; – enquêtes, procès-verbaux de visite.

G. 1006. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

**1594-1965.** – Commission donnée par le cardinal de Joyeuse à M. Throsnel, conseiller au Parlement, pour réformer les abus et entreprises commis dans les bois et rivières dépendant de l'archevêché. – Commissions de verdiers et de gardes des bois. – Etats des procès-verbaux des gardes du comté de Louviers. – Conflits de juridiction entre la maîtrise du Pont-de-l'Arche et les officiers de l'archevêque. – Arrêt du Parlement de Normandie portant défense aux officiers de la maîtrise du Pont-de-l'Arche d'entreprendre sur la juridiction du bailliage de Louviers. – Règlement arrêté au conseil de Mgr François de Harlay tenu à Louviers relativement à la forêt de Louviers. – Mémoire adressé à Mgr de Saulx-Tavanes par ses officiers de Louviers : « C'est avec la plus vive douleur que les officiers de justice de la ville de Louviers apprennent par la voix publique que Monseigneur l'archevêque de Rouen au nom duquel ils l'exercent est irrité, même indigné contre eux ;... Monseigneur l'archevêque se plaint qu'on a fait depuis quelque temps dans le quart de réserve des bois de son comté des délits considérables, que ces délits ont été faits par les habitans de Louviers, attroupés avec des chefs et que le fils de son procureur fiscal était de leur compagnie, que la ville sciemment a donné la nuit entrée à ces bois de délit en ouvrant la porte à toute heure aux délinquants, etc. »

G. 1007. (Liasse.) – 28 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1321-1328.** – Procès en l'Échiquier de Normandie entre Guillaume et Simon, abbés, et les religieux de Bonport, d'une part, et l'archevêque de Rouen, d'autre part, au sujet du droit d'usage prétendu par les premiers dans la forêt de Louviers. – Mandement de Charles de Valois et de Philippe de Valois aux gens de l'Échiquier ; – assignations et nominations d'attoumés et de procureurs ; – sceau de l'Échiquier ; annonce dans un mandement de Charles de Valois du sceau dont il se servait avant de parvenir au trône : « *Sub sigillo nostro quo utebatur antequam ad nos regnum perveniret.* » – Pierre de Hangest, bailli de Rouen.

G. 1008. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1636-1676.** – Procès entre Mgr de Médavy, archevêque de Rouen, et Louis Le Blanc Du Rollet de La Croisette, chevalier, sieur de La Londe, le Buc, Saint-Germain et autres lieux, gouverneur de Louviers, à l'occasion d'insultes adressées audit gouverneur par les gardes de la forêt de l'archevêque qui l'avaient trouvé chassant dans ladite forêt. – Procès porté devant le prévôt des maréchaux ; – incompétence du prévôt déclarée par sentence du Présidial d'Évreux ; – affaire renvoyée à la Table de marbre du Palais. – Informations, mémoires ; – minute d'une lettre de Mgr de Médavy : « Il faut, Monsieur, que je me décharge le cœur auprès de vous dans une connoissance

que l'on vient de me donner que madame du Tot est sœur de M. de La Croisette, parce que ce ne sera pas sans résistance à l'amitié que toute la famille m'a témoignée avoir pour moi, que M. du Tot se trouvera obligé par honneur de prendre des intérêts en main qu'il ne feroit point ny par inclination ny par justice ; jamais un homme n'a été offensé plus de gaieté de cœur. Jamais homme ne l'a moins mérité, et pour prévenir l'offense, je puis dire y avoir employé toute la sagesse dont je suis capable. Si après cette conduite je n'ay pu la prévenir, il fault regarder ces coups comme des coups de tonnerre dont on ne peut se plaindre quand on a sonné de bonne heure les cloches pour les chasser. Que ce différent inté-rest ne blesse point nos amitiés communes... »

G. 1009. (Liasse.) – 25 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1335 (copie)-1741.** – Bail à fief et héritage par Jourdain Du Mesnil, écuyer, sieur du Mesnil Jourdain, à Jean Le Gris, écuyer, et à ses hoirs du Gord de la pêcherie et des appartenances qu'il a en la rivière d'Ure devant le manoir de La Follie, de Becquedal à Louviers. – Sentences de la verderie de Louviers. – Procès-verbaux de délits commis dans les bois. – Correspondance relative aux affaires de Louviers. – Lettre de MM. Gaultier et Dagoumer à l'archevêque Mgr de Saulx-Tavanes : « Si l'usage d'envoyer à Votre Grandeur le cartel des bourgeois proposez pour l'échevinat n'estoit établi, nous le commencerions, estant du devoir de la ville de vous consulter et d'avoir votre agrément, ... Nous avons fait nommer par la ville des commissaires pour l'examen du compte de la cotisation et de l'employ des deniers. On trouvera que nous avons distribué près de 40, 000 livres pesant de pain et payé 6, 879 journées d'homme et 635 journées d'enfants outre le filage. Notre dépense se monte à plus de 9, 500 livres. » – Lettres de Savary, grand maître des Eaux et Forêts, au sujet des bois de l'archevêque.

G. 1010. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1347 (copie)-1756.** – Ordonnances de la juridiction des Hauts-Jours au sujet de quelques entreprises commises sur la rivière de Louviers au préjudice de l'archevêque. – Placct de Mgr de Médavy afin d'obtenir l'autorisation de vendre des baliveaux dans la forêt de Louviers. – Lettres de M. de Vilers d'O à cette occasion au secrétaire de l'archevêque : « Le bruit de la mort de Monseigneur de Médavy avait couru à Paris, M. le marquis de Grancey est du département de Rochefort... Les pensions de MM. les chefs d'escadre sont portées de 2, 000 livres à 1, 000 écus. » – Procès au sujet des lisières et bordières de la forêt de Louviers, et des droits de chauffage prétendus par les usagers. – Procès entre Georges II d'Amboise et les bourgeois, manants et habitants de la ville et faubourgs de Louviers en état de commun ; – appointement entre eux ; permis à l'archevêque de mettre ventes ordinaires modérément et sans excès, moyennant qu'il sera tenu de faire clore et garder les ventes ; – procès-verbaux de visite de la forêt. – Plan informe de la forêt. – Aveu d'Anne Le Blanc Du Rollet de La Croisette, chevalier, à monseigneur de Sanlx-Tavanes pour le fief de La Londe-le-Buc, quart de fief noble de haubert mouvant du comté de Louviers.

G. 1011. (Liasse.) – 69 pièces, papier.

**1715-1765.** – Commissions de gardes de la forêt de Louviers délivrées par Mgr de La Rochefoucauld, sous le sceau et la signature de ce prélat. – Correspondance de l'archevêque avec ses officiers et M. de Savary, grand-maître des Eaux et Forêts, au sujet de la verderie. – « Mémoire sur l'état de la juridiction de Louviers depuis la maladie longue et habituelle de M. le bailli » (M. Mallet, en même temps subdélégué de l'intendant). – Concurrence entre MM. Dagoumer fils, Petou, de Biville, pour être nommés en remplacement de M. Mallet. – Réponse sur la concurrence de MM. de Biville et Petou dans la recherche de l'office de procureur fiscal à Louviers. – Baillivat donné à M. Dagoumer fils ; lettres de recommandation en sa faveur ; lettre de remerciement. – Nomination de M. Petou fils à la procure fiscale. – Dans sa lettre de demande il rappelle « qu'il fut appelé en Suisse par le marquis d'Entraigues qui y était ministre et qu'il travailla sous lui. » – Lettre où est exprimé l'espoir que la subdélégation de Louviers et d'Elbeuf sera confiée par l'intendant à M. Dagoumer et que celle du Pont-de-l'Arche sera réservée à M. de Biville. » – Les deux subdélégations avaient été exercées par M. Mallet.

G. 1012. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

**1399-1751.** – Baux du comté de Louviers : par Jehan Bignes, vicaire et trésorier de Mgr le cardinal de Bourbon ; – par MM<sup>grs</sup> François de Harlay, François Rouxel de Médavy, Jacques-Nicolas Colbert, Nicolas de Saulx-Tavanes. – « Ensuyt la déclaration des rentes acquises par deffunct Mons<sup>r</sup> Guillaume de Vienne, en son vivant archevesque de Rouen, de M. Imbert de Boysi. » – « Papier journal de la recette faicte par Pierre Le Forestier, verdier et receveur fermier du total revenu de la terre et sieurie de Loviers et Pinterville sous Mons<sup>r</sup> le cardinal de Bourbon. » – États : des baux des fermes muables adjudgées par Binot Briselet, bailli de Louviers et de Gaillon pour le cardinal d'Estouteville ; – des fermes du comté de Louviers. – Comptes de recette.

G. 1013. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

**1646 (copie)-1753.** – Baux des droits qui se perçoivent aux halles, foires et marchés de Louviers au profit de l'archevêque de Rouen, dits la coutume de Monseigneur. – « Arrêt de la Cour du Parlement de Rouen du 30 juin 1751 qui maintient l'archevêque de Rouen dans la perception des droits des coutumes, foires et marchés en la ville de Louviers suivant la pancarte insérée audit arrêt. » – Copie de pièces qui ont servi pour la confirmation de ladite pancarte. – Procès au bailliage de Louviers, à la requête de Robert Bailhâche, fermier des petits domaines du comté, pour fraudes et contraventions.

G. 1014. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1508-1547.** – Pièces justificatives des comptes. – État des aumônes de Monseigneur Georges I<sup>er</sup> d'Amboise à Louviers : « Plusieurs mallades de lèpre estant en la malladerie de Louviers ; – Jehan De La Rue chargé de plusieurs enfans et sa femme incensée, et la fault mener à Monseigneur Saint-Mathurin. » – Frais de justice : homme condamné à mort pour larcins ; pot de vin à lui payé le jour de son exécution ; au prêtre qui le confessa et le convoya à la justice patibulaire, 5 sous. – « Mises et despences faictes à Louviers par M. Hotman, conseiller du Roi au Parlement de Paris, M. Des Ruisseaux, son adjoint, les procureur et avocat du Roi du Pont-de-l'Arche, le vicaire de Pontoise, pour faire une nouvelle figure des forêts de Bord et de Louviers : – Pour avoir fait dire une messe audit Louviers, 3 sous ; main de papier, 12 deniers ; 1 cousteau, 20 deniers ; 2 macquereaux, 3 sous ; façon de deux pâtés de macquereau, 3 sous ; 1 trouette (truite), 14 sous ; donné à disner à 7 tesmoings, 5 sous ; présenté à Mons<sup>r</sup> l'avocat du Pont-de-l'Arche demi-douzaine de connyns pour ce qu'il faisoit un banquet, 45 sous. – Repas à Louviers, chez l'hôte de la *Croix-Blanche* ; à Pont-de-l'Arche, chez l'hôte de la *Tête-Noire*. – Dépense faite en l'hôtellerie de la *Corne* à Louviers par les pourtraiteurs de la forest de M. le cardinal d'Amboise : chopine de vin, 3 œufs, 1 pain, 18 deniers. – A Jean Acher et Jehan Dumesnil, peintres de la ville de Rouen, pour avoir fait la figure des forêts de Louviers et de Bord, 25 écus d'or soleil. »

G. 1015. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1523-1748.** – Pièces justificatives de comptes. – « Estat de la mise et despence faicte pour le procès criminel et sentence ensuyvy de Robin Le Cendrier, prisonnier constitué es prisons de Loviers pour le meultre par lui commis : – Au geollier, 4 deniers tournois par chacun jour. – Pour plusieurs sillots et pots de terre par luy quys et baillez audit Le Cendrier pendant le temps qu'il a esté ès prisons pour faire son immondice, 5 sous ; à plusieurs pour avoir prins et appréhendé ledit Le Cendrier qui s'en estoit defuy et gagné lieu d'immunisté en l'église Saint-Pierre-d'Incarville, 25 sous ; pour la claye sur laquelle il a esté trahie à la justice patibulaire, etc. » – « Taxe de 60 sous tournois accordée par Nicole Langlois, lieutenant général ès bailliages de Louviers et Gaillon de M. le sénéchal et garde du temporel et omosnes de R. P. en Bieu le cardinal archevesque de Rouen à Nicolas Cordelle, pour subvenir aux affaires de Monseigneur et de la justice : – Cordelle part à cheval en grand diligence le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 1548 et s'en va disner à Rouen au *Tableau* pour lequel disner et de son cheval luy cousta la somme de vi sous ; – *item*, au passage au Port-Saint-Ouen où il se feist passer hasityvement, vi deniers. » – Travaux au prétoire de Louviers : « Parquet du greffier et de ses clerks mis hors du prétoire de la cohue ; remplacé par un banc et siège aux pieds du juge pour esviter au danger et inconvénient de la peste qui par cy-devant a régné et règne encore audit pays en 1548. »

G. 1016. (Liasse.) – 39 pièces, papier.

**1710-1763.** – Lettres adressées à l’archevêque, à MM. Cornet et Pellevé, sur les affaires du comté de Louviers. – Recommandation par M. Portail de M. Mallet de Mailly pour la place de bailli, en remplacement de M. Le Massif, décédé : « Il sera à portée de ramener l’union dans une ville où l’esprit de parti règne pour le moins autant que dans toutes les villes de province. » – M. Dagoumer sollicite la place de bailli et de subdélégué de l’intendant. – Appel fait par les curés de Louviers à la générosité de l’archevêque en faveur des pauvres de Louviers. – Cartel de quatre notables envoyé à l’archevêque pour qu’il ait à choisir l’un d’eux pour échevin. – Lettre de M. Mallet au sujet du droit prétendu par les échevins de donner des permissions de quêter par la ville et de délivrer des passeports. – Lettre de M. le comte de Tigny d’Aubigné à M. Allais, secrétaire de l’archevêché.

G. 1017. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier

**1558 (copie)-1657.** – Procès devant le bailli haut justicier de Gaillon et par appel en la juridiction des Hauts-Jours de l’archevêché, entre maître Michel Le Prevost, grènetier au magasin à sel de Louviers, d’une part, et Jean Jeuffray et Gervais de La Vigne, d’autre part, au sujet d’une rente dont Michel Le Prevost les prétendait redevables envers lui, en leur qualité d’héritiers de Guillaume De La Vigne, prêtre.

G. 1018. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

**1262-1313.** – Charte de saint Louis par laquelle il donne à l’archevêque Eudes Rigaud *Castrum et villam de Gallone, turrin et villam des Noes, villas de Douvrenc et de Humesnil*, en échange de 4,000 livres tournois, des moulins et du vivier de Rouen et de quatre moulins à Déville *apud Devillam* ; – le Roi retient le patronage de Douvrend ; – charte datée de Nevers au mois de juillet ; – monogramme du Roi a la charte d’échange. – Même charte du même prince sans monogramme. – Vidimus de la charte de saint Louis, par Philippe le Bel. – Autre vidimus sous le sceau de la vicomté de Rouen. – « Eschange du chasteav de Gaillon faict par le Roi saint Lovis, avec les archevesques de Rouen ; » – traduction en regard de la charte. – « Échange du chasteav de Gaillon fait par le Roy saint Lovis avec les archevesques de Roüen ; » – traduction en regard (plaquettes imprimées sans date ni nom d’imprimeur). – Fragment du sceau de Philippe le Bel.

G. 1019. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 7 sceaux ; 9 fragments de sceau.

**1379-1457.** – Conflits de juridiction pour la haute justice de Gaillon : entre les archevêques de Rouen et les officiers du Roi ; – entre Guillaume de Lestrenge et Guillaume de Vienne et les lieutenants de Guy Chrétien, bailli de Rouen et de Gisors, Guillaume Marguerie et Jean Du Boys ; – entre Guillaume de Vienne et Jean Le Tonnelier, vicomte de Gisors et des anciens ressorts et commissaire du Roi. Jean Regnault, demeurant aux Rotours, en la paroisse Saint-Aubin-sur-Gaillon, taxé à 100 sous d’amende par Pierre d’Espaigny, en son vivant vicaire de l’archevêché ; – mis en prison fermée au pain et à l’eau comme homme criminel ; en vertu d’un mandement du Roi, ledit Regnault, conduit à Rouen, à la prison séculière ; l’archevêque, son sergent, le geôlier de Gaillon cités à comparaître à l’Échiquier ; – entre le cardinal de La Rochetaillée et un nommé Pierre Larchevesque, soi-disant et portant lieutenant particulier du bailli de Rouen et de Gisors, lequel voulait contre raison assujettir ledit cardinal et ses officiers à procéder par-devant lui, « ce qui ne fu oneques en cas semblable ; » – entre le cardinal d’Estouteville et Guillaume Fouques, lieutenant à Andely du bailli de Gisors. – Mandement du roi Henri VI adressé au bailli de Gisors : Reconnaissant que, « pour le péril et dangier des larrons et brigans qui souvent vont et passent par le pays » les officiers de l’archevêque Hugues d’Orges ne pouvaient en sûreté tenir à Corny, à Pormor, à Frênes, ni à Gaillon leur juridiction d’assise, vicomté et de plés, il leur permet de les tenir au Pont-de-l’Arche de quart d’an en quart d’an pendant un an. – « Roger Hamel, sergent de Thony pour très-haute et excellente princesse madame Katerine, Royne d’Angleterre. » – Sceaux de l’Échiquier, – des causes de la vicomté de Rouen, – des causes du bailliage d’Évreux.

G. 1020. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 4 sceaux ; 5 fragments de sceau.

**1368-1675.** – Procès en l’Échiquier entre l’archevêque Guillaume de Lestrenge et les habitants de la châtellenie de Gaillon à l’occasion des défenses qu’il leur avait faites : 1° de vendre leurs vins

en gros avant qu'il eût pris ou fait prendre le vin qui lui était nécessaire pour les garnisons de son château, moyennant un prix juste et raisonnable ; 2<sup>o</sup> de laisser aller leurs vaches aux vignes après le temps des vendanges ; – l'archevêque allègue qu'il n'a fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs ; que cet usage est fondé sur ce que le château de Gaillon est assis en frontière et a besoin d'être garni de vivres ; qu'il importait d'ailleurs à l'ordre public que les vins ne fussent mis en vente avant d'être *fuis* ou *parés* ; Guillaume Marguerie, lieutenant général de Guy Chrétien, bailli de Rouen et de Gisors, prend fait et cause pour les habitants, prétendant que les ordonnances de l'archevêque étaient faites au préjudice de l'autorité royale et de ses aides. – Mandement du roi Charles VI, exploits de sergents, arrêts de l'Échiquier relatifs à ce procès ; – mention dans le mandement du Roi des grands services qui lui avaient été rendus par Guillaume de Lestrenge. – Autre procès entre l'adjudicataire des fermes unies et les habitants de Gaillon au sujet du droit de Maubouge de 40 sous par pièce de vin et de 5 sous pour le droit ancien qu'il prétendait prélever sur tous les vins recueillis dans le territoire de Gaillon. – Supplique des habitants à l'archevêque pour l'inviter à prendre en main leur défense. – Projet d'arrêt du Conseil en faveur des habitants de Gaillon : « Ledit lieu n'est ni ville, ni bourg ; un des plus petits et plus pauvres villages qui soit à dix lieues aux environs, composé seulement de vingt feux. » – Procès entre l'adjudicataire des fermes royales et l'archevêque pour le droit de bauvin. – Permission donnée par Mgr François de Harlay, à celui qui abattra le *papeguay* qui se tire tous les ans, de vendre du vin et autres boissons dans sa maison pendant le temps du banvin qui est de six semaines. – État du vin vendu par les hôteliers à Gaillon pendant le banvin. – Sceaux de l'Échiquier, – des obligations de la vicomté de Rouen, – de Robert Le Halle, vicomte du Pont-de-l'Arche, – de Guillaume Du Fou, sergent royal en la sergenterie de Freneuse.

G. 1021. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1616-1739.** – Brevet de Louis XIII daté de Tours, par lequel il approuve la résolution prise en l'assemblée capitulaire de l'église archiépiscopale de Rouen tenue le 30 janvier 1616, et autorise le prince de Joinville à traiter avec l'archevêque de l'échange du château de Gaillon, pourvu que ce fût avec avantage et profit pour l'archevêché. – Arrêt du Parlement portant qu'il sera procédé à une enquête avant de faire droit sur la demande d'homologation de l'échange fait entre l'archevêque et le chapitre de Gaillon (imprimé). – Ordonnance de l'évêque d'Évreux, informations et procédures relatives à l'extinction et suppression des titres des chanteries, canonicats et prébenes du chapitre de l'Église collégiale de Saint-Antoine-de-Gaillon, du titre de la chapelle Saint-Gilles sise en ladite collégiale et à l'union au séminaire d'Évreux, des fruits et revenus dépendant desdits bénéfices. – Pièce signée par Louis XIII.

G. 1022. (Liasse.) – 136 pièces, papier.

**1511-1744.** – « Mises extraordinaires pour les affaires de très-révérend père en Dieu Mgr Georges d'Amboise, faites par moy Gilles de Tilques ; » – achat d'une queue et demie de vin claret de 20 livres la queue ; vin vermeil de Paris, 18 livres le poinçon ; – vin de Bourgogne, 9 livres le poinçon ; – vin de Beaune, la queue, 16 livres ; – vin blanc de Gaillac, 20 livres la queue ; – à Pierre de Choppes, 25 livres pour sa pension pour l'entretenir aux écoles de Paris ; – vin présenté à monseigneur le prince de Thallemon, fils de monseigneur de La Trimouille, à sa venue à Rouen. – Marché fait du temps de Mgr François 1<sup>er</sup> de Harlay avec Noël d'Yvetot, maître maçon à Rouen pour la réédification de la terrasse de Gaillon. – Adjudication au rabais des réparations à faire à la galerie et au pavillon du jardin d'en haut. – Requête de Mgr de Médavy, archevêque de Rouen, à nosseigneurs du Conseil au sujet d'une contestation entre lui et Mgr de Harlay, archevêque de Paris, son prédécesseur à l'archevêché de Rouen, pour le partage à opérer entre eux des deniers provenant de la recette de Frênes. – Pièces justificatives de comptes du temps de Mgr de Saulx-Tavannes ; quittances des rentes payées à l'abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, au chapelain de Tournebus, à la sœur de la Providence qui tenait à Gaillon les écoles charitables aux gages de 150 livres par an, au séminaire d'Évreux. – Marché fait entre l'archevêque de Saulx-Tavannes et Denis Sevestre, jardinier, pour trois ans ; le jardinier recevra 1, 550 livres par an ; il fera cueillir et réservera pour le prélat les citrons, poncires, cédrast, bergamotes et autres fruits qui sont dans l'orangerie, sans pouvoir en vendre ni en donner ; il fournira aussi annuellement pour la maison archiépiscopale un millier d'oranges et cent cinquante livres de fleurs d'orange ; le surplus

des oranges et fleurs d'orange lui appartiendra. – En 1743, charretier, 100 livres de gages par an ; sa nourriture, 218 livres ; frotteur, 75 livres de gages ; sa nourriture, 218 livres ; – couvreur, 130 livres ; taupier, 70 livres.

G. 1023. (Liasse.) – 47 pièces, parchemin ; 30 sceaux.

**1262-1394.** – Ventes faites de terres et de rentes à Gaillon, aux archevêques Eudes Rigaud, Guillaume de Flavacourt, Aymeri Guenaut par Jean Savary, bourgeois de Paris, – Jean Du Saussay, – Gillebert, dit Maquerel, de Nois, – Jean Havart, de Longchamp, – Pierre de La Chapelle, – Jean Walegrin, – Perronnelle La Brearde, – Etienne Du Crois-Nouier, – Étienne Michel, – Jean Leverdinier, – Jacques Giraume, – Jean Navaire, – Jean Desmons, – Michel Auber, – Jean Le Roy, – Aubine Dubois, – Jean Alissandre, – Guillaume Seguin, – Étienne Berte, – Thomas Ais, – Guillaume Chardeblé. – Lieux indiqués : Angreville, Habloville, le Val de l'Épine, le Clos de Courbec, La Garenne, le Marleis, la Rue Auust. – Sceaux de Savary, – de Jean Du Saussay, – de Jean Havart, – de Gillebert Maquerel, – de l'officialité de Paris, – de l'officialité d'Évreux, – de la vicomté de Rouen, – de la châtellenie d'Andely, – du bailliage de Louviers.

G. 1024. (Liasse.) – 23 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 2 fragments de sceau.

**1444-1744.** – Contrats relatifs à des terres situées à Gaillon, baillées à fief par l'archevêque. – « Ensuit la déclaration des fermes de la terre et chastellerie de Gaillon baillées par Guy Rabaschier, viconte de Gisors, icelle-terre estant en régalle pour ung an commençant le jour Saint-Jehan-Baptiste III<sup>e</sup> XL. III. » – Procédure au sujet de redevances seigneuriales. – Adjudication de bois taillis. – Échange conclu entre Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen de Rouen, vicair général de l'archevêque, le cardinal Georges 1<sup>er</sup> d'Amboise, et un prêtre nommé Laurent Le Treffillier ; sept acres et demie à Aubevoie en la couture des Petits-Prés, cédées pour 7 acres et demie au Saussay. – « Estat de la continence du dedans des avenues du parc de Gaillon, » fait par Jacques Thiberge, arpenteur ordinaire pour le Roi en ses forêts de Pacy, Ézy et Nonancourt.

G. 1025. (Liasse.) – 57 pièces, parchemin : 8 pièces, papier ; 7 sceaux ; 11 fragments de sceau.

**1263-1744.** – acquisitions faites par les archevêques de rentes à Aubevoie. – Procès en l'Échiquier de Normandie entre l'archevêque et les religieux de Grandmont au sujet de la juridiction qu'il voulait s'attribuer sur leurs biens. – Procès entre l'archevêque et la dame Le Pelletier de Beaumer, au sujet du droit prétendu par celle-ci d'avoir des bateaux et galiotes au port du Roule pour conduire les passants à Bonnières ; copie de pièces anciennes produites à cette occasion, et dans le but d'établir que la seigneurie appelée d'abord Aubevoie, plus tard Gaillon, était un seul et même territoire qui avait été possédé par les comtes d'Évreux ; – que c'était une châtellenie membre du comté d'Évreux ; – que lesdits comtes, en qualité de seigneurs d'Aubevoie, étaient patrons de la paroisse ; – qu'Amaury, comte d'Évreux et de Leicester, entre 1181 et 1194, en avait aumône le patronage au chapitre d'Évreux. – Bail des moulins de Gaillon. – Lieux dits à Aubevoie : La Fontaine-Hesbert, La Fosse-Belleuc, La Mote, le Roule, le Ru de Gaillon. – Sceau de la châtellenie d'Andely.

G. 1026. (3 Cahiers.) – In-folio, 53 feuillets, papier.

**1444-1458.** – « Ensuivent par déclaration les mesures et ainesscs de la terre et seigneurie de Gaillon appartenant à Mons<sup>r</sup> l'archevesque de Rouen et que doivent assembler les ainessés sur leurs puisnés tenans certains héritages... extrais des anxien registres d'icelle terre et seigneurie et renouvelés par maistre Pierre Le François, trésorier de mondit sieur l'archevesque, et par Pierre de Manneville, recepveur d'icelle terre et seigneurie, ad ce appelés plusieurs des anxien hommes de la dicte terre et seigneurie, et icelle déclaration faite par les advis et dépositions d'iceulx encommenchée le 1<sup>er</sup> jour de l'année 1447. » – « Enssuit la déclaration des terres et héritages assis en la terre et chastellerie de Gaillon demeurés en la main de très-révérénd père en Dieu Mons<sup>r</sup> l'archevesque de Rouen qui sont du tout tournés en ruyne et non valloir, excepté aucuns qui seront cy-après dénommez qui ont esté baillés a ferme au prouffit de mondit seigneur aux prix et aux personnes cy-après dénommés, comme tesmoigné et certifié a esté en le viconté de Gaillon tenu par nous Bertram Guillars, bailli de Loviers et du dit lieu, le jeudi III<sup>e</sup> jour de mars mil cccc. XLIII. » –

État des rentes dues par les vassaux ; déclaration faite par les experts « que le receveur n'a pu recouvrer si non la revenue des fermes, par ce que les terres subgetes aux rentes sont de pieça en haies, ronches, buissons. »

G. 1027. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

**1444-1740.** – Aveu baillé au Roi par Robert de Croismare, archevêque de Rouen, pour les villes, terres et seigneuries nobles, francs-fiefs, membres et parties de fiefs de haubert relevant de la châtellenie de Gaillon. – État des fiefs sujets à foi et hommage envers la châtellenie de Gaillon. – Appréciation des blés de rente dus par les vassaux de Gaillon, aux assises de Louviers tenues par Cosme Roussel, lieutenant de Binot Briselet, bailli de Gaillon pour Mgr le cardinal d'Estouteville. – Bail fait par Mgr de Saulx-Tavanes à Jacques Bisson de la terre et châtellenie de Gaillon pour neuf ans, moyennant 3, 000 livres par an. – Arrêt du Parlement qui autorise l'archevêque à aliéner, en observant les formalités prescrites, par bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans, quatre moulins situés dans les paroisses de Gaillon et d'Aubevoie (imprimé). – Lettre du fermier de Gaillon à M. Cornet, secrétaire de l'archevêque, au sujet îles droits de l'ancien moulin de la rivière d'Eure, qui appartenait à l'archevêque. – Procès avec le sieur Le Gendre, sous-fermier et garennier de Gaillon, pour la mauvaise administration de ladite garenne ; – procès entre particuliers en la haute justice de Gaillon. – Mémoire des habitants de Gaillon pour l'abolition de la charge d'inspecteur et contrôleur de barbiers-perruquiers accordée à Louis-Robert Clément : « Gaillon ne peut être considéré comme une ville ni comme un bourg fermé, ni par conséquent être assujetti aux diverses créations et aux taxes que le Roi, en cas de besoin, demande auxdits lieux. » – Arrêt du Parlement relatif à la charge de sergent revendeur à Gaillon. – Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, sieur de Bonnemare, licencié aux lois, bailli vicomtal de la haute justice de Gaillon pour Mgr Armand Bazin de Besons.

G. 1028. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 9 sceaux ; 5 fragments de sceau.

**1352-1744.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen : pour le fief de Courcelles, quart de fief de haubert, par Jean de Courcelles, sieur de Saint-Liébaud, chevalier, chambellan de Charles VI et du duc de Bourgogne ; par Jean de Courcelles, par Pierre de Courcelles ; – poulie fief du Mesnil-Hébert, par Regnault de Villiers ; par Pierre de Villers dit Taupin ; – pour le fief du Tuit, fief de pleines armes à Saint-Martin-de-la-Fontaine, avec droit de présenter à l'église dudit lieu, par Pierre de Guisancourt ou Gisencourt, par Henri Darrères de La Tour, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et capitaine pour Sa Majesté du château de Touques ; – pour le fief du Jardin à Andely, par Gieffray Du Jardin. – Acte de foi et hommage fait à l'archevêque en la grande chapelle du manoir de Gaillon, par le baron de Ferrière, pour les fiefs qu'il tenait de l'archevêque au Vexin normand. – Aveu rendu à Mgr d'Estouteville, par Thibault de Ver, écuyer, pour une vavassorie à Frênes, à lui appartenant à cause de Jeanne de Saint-Aignyen, sa femme, fille de feu Jean de Saint-Aignyen, dit Malherbe, écuyer. – Mémoire relatif au fief de Radeval, sis au Grand-Andely. – Lettres de Robin Leroy, garde du scel des obligations de la châtellenie d'Andely : noble homme Girardin du Cardonnay, écuyer, reconnaît son sceau apposé à un aveu qu'il avait baillé à l'archevêque. – Vente par Richard Du Mesnil, écuyer, huissier du Roi, de la terre de Corny en Vexin, avec le patronage de l'église de Gorny à l'archevêque Jean de Marregny, moyennant 2, 000 livres parisis, le denier d'or à l'écu du Roi compté pour 15 sous parisis. – Sceaux de la châtellerie d'Andely, – de la sénéchaussée de l'archevêché, – du cardinal d'Estouteville, – de Jean et de Pierre de Courcelles, – de Pierre de Gisencourt, – de Gieffray Du Jardin.

G. 1029. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 sceau.

**1262-1711.** – Charte par laquelle Guillaume de *Bella quercu* (Beauchesne) vend à l'archevêque Eudes Rigaud sa part dans le fief de *Bella Quercu*, sis au Buc-Louvet. – Mandement des gens des comptes pour mettre en la main du Roi, à raison de garde noble, le fief de Cantelou tenu du sire de Laval en la terre d'Acquigny, le fief de Beauchesne tenu de l'archevêque, et un autre fief sis à La Liègue, lesdits fiefs échus aux enfants mineurs d'Almaurri de Beauchesne, écuyer, neveu et héritier de Pierre de Crievecueur, chevalier, décédé le pénultième de février 1393. – Procès entre les religieux de Saint-Wandrille et maître Pierre Dechoppes, curé de Saint-Georges et Sainte-Barbe d'Aubevoie, qui prétendait à la dîme du lin sur une pièce de terre à Aubevoie qu'il disait être

novale. – Procès-verbal de visite à l'occasion de la réunion proposée à l'évêque d'Évreux de la chapelle de Saint-Vulfran, à la fabrique des Mesnils-Sainte-Barbe, annexe d'Aubevoie, avec réserve du droit de patronage en faveur de M. de Colmoulins ; – lettre de M. Bitaut, doyen d'Évreux : « 13 mars 1711, les débordements ont empêché l'évêque de venir aussitôt qu'il l'auroit souhaité. » – Échange entre le couvent de Saint-Wandrille et M. Nicolas Langlois, chevalier, sieur de Motteville, premier président en la Chambre des Comptes ; la seigneurie des Mesnils, à Sainte-Barbe-sur-Gaillon, cédée pour la ferme du Bosc-Mauger à Yerville. – Sceau de Richard Bachelier, bailli de Louviers et de Gaillon.

G. 1030. (Registre.) – In-folio, 359 feuillets, papier.

**1578-1666.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen pour fiefs et biens relevant d'eux à cause de la châtellenie de Gaillon : par Charles Toustain, écuyer, seigneur du fief du Roulle Ballenson, à Aubevoie ; – par Marguerite de Fors, fille et héritière de Paul de Fors, sieur de Bernouville ; – par Jeanne de Segretain, dame douairière de Bacqueville, fille et héritière de Pierre de Segretain, sieur de Cany et Barville ; – par Jean-Baptiste Baron, avocat, banquier à Rouen ; – par Robert Ruelle, sieur de La Fosse, archer des gardes du Roi ; – par Rouland d'Ailly, docteur en théologie, curé de Saint-Vigor de Rouen.

G. 1031. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

**1497 (copie) -1754.** – Aveux baillés aux archevêques pour biens relevant d'eux à cause de la châtellenie de Gaillon ; – blâmes d'aveux. – Procès à l'occasion de rentes seigneuriales aux Hauts-Jours de l'archevêché et par appel au Parlement : entre Mgr François Rouxel de Médavy et Zacharie Le Prince, sieur des Vergnettes ; – entre Mgr de Médavy et Mgr Colbert, d'une part, et la dame Poulletier, ayant acquis le fief de Tournebus saisi réellement au Présidial d'Andely sur messire Guillaume Fremin, chevalier, seigneur de Moras, président, à mortier au Parlement de Metz ; – entre Mgr de Saulx-Tavanes et la dame Avoye Lemoine, veuve de Pierre Laisné, etc.

G. 1032. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 3 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1391-1754.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour le fief d'Arquenchy : par Guillaume de Harcourt, connétable de Normandie ; – pour le fief Cabot, à Arquency, tenu « par uns esperons dorés » ou 6 sous parisis, par Guillaume le Veneur, écuyer ; – pour un huitième de fief en la même paroisse tenu « par uns espérons blans » ou 5 sous, par Denisot Du Meisnil, Henri Gregory, écuyers. – Information à l'occasion de la cure d'Arquenchy tombée en déport, sur la forme et l'usage Observés au diocèse de Rouen en la perception des levées des terres d'aumône demeurées après le décès des curés ; – Pierre Puchot, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du palais, chargé de ladite information. – Sceaux de Guillaume le Veneur, – Denisot Du Meisnil, – Gregory.

G. 1033. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1579-1671.** – Procès-verbaux, de visite du parc de Gaillon, à l'effet de constater les bois abattus. – Dons faits par le Roi à l'archevêque de bois de chauffage en la forêt de Bord pour le château de Gaillon. – Ordonnances des maîtres des eaux et forêts pour la délivrance dudit bois. – Lieux indiqués dans le parc : La Cassine, le Hangart, le Belvédère, le Vieil-Étang, le Grand-Pavillon, l'Ermitage.

G. 1034. (Liasse.) – 62 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier 2 fragments de sceau.

**1401-1553.** – Mandement de Charles VI, obtenu par l'archevêque Guillaume de Vienne, pour faire ajourner à l'Échiquier le bailli et le vicomte de Gisors : « A l'archevêque, à cause de sa dignité archiépiscopal, compète et appartient la seigneurie de Fresnes, en laquelle il a tout droit de juridicion et de justice baulte, moyenne et basse seul et pour le tout, et pour icelle exercer et gouverner a ses bailli et autres officiers par lesquels lui loist, toutes et quantes fois qu'il lui plaist, et à tele journée que bon lui semble, faire tenir ses plaiz on assises et exercer sa dicte justice audit lieu... duquel lieu on ressortist sans moyen par devant le sénéchal ou bailli de l'archevesché à ses assises d'Andely ;.. le bailli et vicomte de Gisors n'ont que veoir ne que congnoistre sur l'exposant

ne sur ses hommes ;.. cependant un sergent en la vicomté de Gisors s'est transporté à Fresnes en la juridiction et au lieu où le lieutenant du bailli de l'archevêque tenoit les plaïs... lui a fait commandement de cesser de plus tenir lesdits plaïs et l'a ajourné à comparoir par devant le bailli de Gisors ou son lieutenant aux assises d'Andely ; » – « ordre de faire commandement au vicomte ou son lieutenant et sergents, de révoquer, rappeler et mettre du tout au néant lesdits exploits. » – « C'est la déclaration de la vaccacion, frais et mises qu'il a convenu faire pour le fait de l'emprisonnement et procès de Jacqueline, femme de Claude Morin, pour avoir péry son enfant et icellui enterré à son jardin, pour lequel cas elle a esté bruslée à Andely, par arrest de la Cour. » – Sentences d'Hector Bréant, lieutenant général au bailliage et haute justice de Frênes-l'Archevêque de monsieur le sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêque ; – mention de gens du Roi logés en la maison archiépiscopale d'Andely. – Jean Lecoq, bailli de Frênes. – Fragment du sceau de Charles VI.

G. 1035. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 sceau.

**1403-1730.** – Acte par lequel maître Philippe Herpin, curé de Frênes-l'Archevêque, se soumet à la juridiction de l'officialité de Paris, pour le paiement qu'il doit faire à cette église d'une somme de 100 livres donnée par Guillaume Lenglès, un de ses prédécesseurs, à charge de fonder douze messes par an pour le repos de son âme. – Cette somme, après avoir servi à acheter de Guillaume Tavernier une rente de 10 livres tournois, avait été remise par celui-ci à l'évêque d'Évreux, curé de Frênes, et, plus tard, par ledit évêque à Philippe Herpin. – Sentence de Jean Lecoq, licencié ès lois, bailli de Frênes, qui condamne les trésoriers de Frênes à faire les réparations nécessaires au chancel de leur église, sauf à eux, icelles faites, à les communiquer à l'archevêque pour y donner telle ordonnance et provision qu'il lui plaira. – État des dépenses faites pour le chancel de Frênes, dont une part fut payée par Mgr Georges d'Amboise. – Lettre de M. Le Fevre, curé de Frênes ; il se plaint « de madame Le Fevre et de monsieur son fils, qui, pour mettre leur chaise, avaient retiré les sièges de six frères de confrérie occupés à toutes les grandes festes à des fonctions ecclésiastiques ; ce qui causoit du dérangement et troublait un bon ordre établi dont on jouissoit auparavant avec édification. » – Sceau de l'officialité de Paris.

G. 1036. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 5 sceaux ; 15 fragments de sceau.

**1257-1632.** – Titres de rentes appartenant à l'archevêque à Frênes et à Andely. – Vente par *Helvisia*, veuve de Pierre Heudoin de Pormor, à l'archevêque Eudes Rigaud de 3 sous tournois de rente pour 35 sous tournois. – Pierre de *Dalbolio*, *armiger*, seigneur de Fontaine, vend au même, pour 45 livres tournois, une rente de dix-huit mines de blé méteil à prendre en la paroisse de Fontaine, au Moulin Acard, en la paroisse Notre-Dame d'Andely, *in riparia de Veteri Andeliaco que vocatur Gamboon*. – Roger dit Damien, *armiger*, de la paroisse de Daubeuf (*de Dalbolio*), vend au même 40 sous de rente à prendre sur le moulin de Pierre de Daubeuf, en la paroisse du Vieil-Andely, au fief dudit archevêque. – Lettres de, l'official de Paris : Roger de Ham et Jacqueline, sa femme, de la paroisse de Ham, au diocèse de Paris, vendent au même pour 200 livres tournois la terre qui leur appartenait *in territorio de Plana juxta Andeliacum*. – Terres à Frênes, fieffées du temps de Louis XII à raison de 2 sous l'acre, et à charge de les essarter et mettre en bon compost dans le délai de quatre ans. – Sceaux de l'officialité de Rouen, – de Pierre de Daubeuf, – de Roger Damien.

G. 1037. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 1 sceau.

**1526-1766.** – Baux généraux et particuliers des biens appartenant à l'archevêché et dépendant de la seigneurie de Frênes. – Bail par l'archevêque Georges d'Amboise à Jean Le Monnyer, pour neuf ans, de la terre et seigneurie de Frênes-l'Archevêque, moyennant 1, 300 livres tournois, à charge de « labourer, mainbonyr, composter, marler les terres et les mener par bon compost, sans dessaisonner ; » signature de l'archevêque. – Ordre de la part de Mgr d'Amboise au receveur de Frênes de payer deux cents boisseaux d'avoine à M. d'Annebault. – Quittance de Jean d'Annebault, chevalier, seigneur dudit lieu et de Hubécourt. – Bail par le cardinal de Joyeuse à Guillaume de Cahaignes de la baronnie de Frênes, pour neuf ans, moyennant 4, 000 livres tournois par an, fait et passé à Paris en l'hôtel du Bouchage, rue et près le Louvre. – Autre bail de la même châtellenie par Mgr Rouxel de Médavy à Georges Le Fèvre, pour neuf ans, moyennant 7, 600 livres tournois, 300

de gerbes rendues au bord de la rivière de Seine, à Andely, douze poulets d'Inde et douze chapons par an. – Sceau de la prévôté de Meulan.

G. 1038. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 2 sceaux ; 1 fragment de sceau.

**1337-1631.** – Lettres de Pierre de La Palu, bailli de Louviers, contenant adjudication à l'archevêque Pierre Roger, moyennant le prix de 1, 100 livres parisis, suivant l'estimation préalablement faite par vingt-quatre des plus anciens et « mieux sachans, » du manoir et franc-fief de Guillaume de Frênes, écuyer, à Frênes, ledit Guillaume, fermier de la seigneurie de Frênes, étant demeuré en débet d'une somme de 1, 206 livres de fermages. – État des terres dépendantes de la seigneurie de Frênes dressé à l'effet de constater les usurpations et les dégradations commises par maître le Monsnyer ; mention « d'ung edifice appelé la Chapelle, grande et spacieuse, comme de 40 pieds de long et 20 pieds de large pour le moins, qui estoit jadis couverte de tuylle et à présent bien mal couverte de chaulme, et de l'enlèvement d'arbres portant fruit qui auroient pu rapporter cent ponchons de cidre par an. » – Mandement obtenu par le cardinal de Joyeuse, de Pierre Alorge, sieur de Hardanville, lieutenant général ancien civil et criminel au bailliage de Gisors, pour faire assigner en justice des particuliers qui s'étaient mis en possession de la récolte d'une pièce de terre à Corny. – Requête présentée au Parlement par l'archevêque François I<sup>er</sup> de Harlay contre le sieur de Possey, commandant une compagnie de gens d'armes de M. de Matignon, lequel de Possey était venu s'héberger au manoir de Frênes, bien que son bulletin portât qu'il devait loger aux paroisses de Cléry et de Boislande. – Procédures pour le payement de rentes seigneuriales. – Sceau de la baillie de Louviers.

G. 1039. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1470-1483.** – Lettres de Jean Courel, garde du scel aux obligations de la vicomté de Rouen : appointment entre le cardinal d'Estouteville et ses hommes de Frênes obligés envers lui, « à cause de leurs terres qui sont sujettes à campart, lesquelles terres, selon l'ancienne teneur du lieu, se nomment terre de fro et de mesures, » à des redevances nombreuses et compliquées, « qui estoit si forte chose et si difficile à carculler que les receveurs et mesme les hommes n'y pevent riens entendre ne y faire si justement que il n'y ait perte, faulte ou dommage pour mondit seigneur et lesdits hommes ; » – rentes en nature remplacées par des rentes en argent ; tenanciers « obligés à faire une journée au curage du fossé de l'Ourmaye de trois ans en trois ans, en faisant laquelle, journée et eulx garnis de picq, pelle, pioche ou aultres outilz, Monseigneur sera tenu leur paier incontinent pour leurs despens à chascun d'eulx 7 deniers maille pour toutes choses ; – certaines mesures de Frênes tenues à garder les drappeaux à ceux qui besongnent audit curage. » – Nouvel accord entre les hommes de Frênes et Mgr Robert de Croismare, par lequel se trouve révoqué l'appointment précédent à la réserve de ce qui concerne le fossé de l'Ourmaye. – Jean Duval, chanoine d'Écouis, procureur et receveur de la terre de Frênes ; Pierre Daré, conseiller en cour laic, procureur général de l'archevêque ; Jean Masselin, official ; honorable homme et sage Rogier Gouel, écuyer, seigneur de Poville, sénéchal et garde du temporel et des aumônes. – Sceau aux obligations de la châtelainie d'Andely.

G. 1040. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 2 sceaux ; 3 fragments de sceau.

**1450-1642.** – Procès en l'Échiquier de Normandie entre le cardinal d'Estouteville, d'une part, le chapitre de Beauvais, Jean Martel, chevalier, seigneur de Bacqueville, et le commun et habitants de Vénables, d'autre part, au sujet du fossé de l'Ourmaye, situé à Vénables, appartenant à l'archevêque. – Appointment pour le curage dudit fossé entre l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy et Binot Briselet, bailli de Louviers, arbitres choisis par les parties. – Sentences de Guillaume Du Fay, lieutenant commis au gouvernement et exercice du bailliage de Gisors par Jean de Bressay, sieur de La Chutardie, Corben et Murdrac, chambellan du Roi et son bailli de Gisors et des anciens ressorts d'icellui bailliage ; de Pierre Nyvellet, lieutenant général de Jean Crespin, écuyer, baron du Bec-Crespin, Maunyet Aurrichier, maréchal héréditaire de Normandie, enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts en cette province ; – dudit Jean Crespin, au sujet du fossé de l'Ourmaye. – Fieffé faite par l'archevêque François de Harlay à messire Anne Le Mettayer, chevalier, sieur de La Haye-le-Comte, de tout et tel droit de pêche à lui appartenant à l'arche et fossé de la prairie de Lormais, « attendu que cela n'apporte que des frais et dépens, sous la reconnaissance faite par ledit chevalier,

par honneur à l'archevêché, de donner tous les ans à la mi-mars à l'archevêque, à Gaillon, une belle carpe de dix pouces de lonG. » – Signature de Jean Crespin. – Sceaux de Du Fay, de Nyvellet.

G. 1041. (Liasse.) – 26 pièces, parchemin ; 166 pièces, papier.

**1583-1712.** – Décret des héritages et biens immeubles ayant appartenu à maître François Le Halleur, prêtre, sieur de Francouville, et Charles Le Halleur, son frère, cohéritiers aux successions de Louis et Robert Le Halleur, leurs père et aïeul, à l'instance et requête de Georges Le Fevre, receveur de Mgr Colbert, archevêque de Rouen ; terme d'état, jet, calcul et affinement des deniers provenant dudit décret, par le vicomte d'Andely. – Poursuites aux Requêtes du Palais et par appel au Parlement contre le sieur de Francouville, pour obtenir de lui le paiement de dix années d'arrérages de treize mines de blé de rente foncière due à la baronnie de Frênes ; – poursuites dirigées par le receveur des archevêques, intervenant et prenant cause pour lui Mgr Colbert et Mgr d'Aubigné. – Aveux baillés : à la Chartreuse de Bourbonlez-Gaillon ; – à François de Remond, chevalier, sieur de Farceaux et Susay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et gouverneur d'Andely et du Château-Gaillard, par Robert Le Halleur, sieur de Francouville.

G. 1042. (Rouleau.) – Parchemin ; longueur, 3 m. 34 c, largeur, 25 c.

**1330.** – « Veschi les lieux et arrière-fieus tenus en Veuquessin-Normand de Révérend Père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Rouen, si comme il fu trouvé el enquis par Pierre de La Palu, bailli de Louviers, l'an mil ccc.xxx et icelui bailli ala sur les lieux et s'enfourma par des hommes anciens et que l'on disoit cstre les mieux sachans de la manière et teneurez dessusdiz. » – Vassaux : le comte d'Aumale, Gautier Du Bois, pour le fief du Boisgautier ; Robert de Bonnemare, chevalier ; Jean de Cléry, écuyer ; Jean Commin, chevalier ; Pierre de Courcelles, *alias* d'Escos. écuyer ; Mahieu de Corbie, écuyer ; Jean Crespin, de Lisores, écuyer ; Guillaume de Daubeuf, chevalier ; Rogier de Daubeuf, écuyer ; Guillaume de Frênes, écuyer ; le baron de Ferrières, Guillaume, Jean et Robert de Gamaches, écuyers ; Oudart de La Grippière, écuyer ; Adam de Guéri, chevalier ; Richard de Huval, écuyer ; Guillaume d'Imare, écuyer ; Philippe de La Mote, écuyer ; Jean Le Brun, écuyer ; Robert le Veneur, chevalier ; Hervieu del Lion, chevalier ; Guillaume del Lion, écuyer ; Laurens de Lymoges, écuyer (pour le fief du Tuil-la-Fontaine qui lui appartenait à cause de sa femme, fille de Pierre Du Tuit, écuyer) ; Jean de Mausegny, chevalier ; Jeanne de Mausegny, jadis femme de monseigneur Robert le Veneur, chevalier ; Jean de Meleun, écuyer ; Jourdain Du Mesnil, chevalier ; Richard Du Mesnil, écuyer, pour une partie de Corny, quart de fief ; Pierre de Saquenville, chevalier ; Régnant de Sores, écuyer ; Jean de Travaillles, écuyer ; Regnaud de Trie, chevalier ; Eudel de Villiers et Mahieu de Villiers, écuyers ; les religieuses de Saint-Léger de Préaux pour un fief à Boafles. – « Monseigneur avoit la haute-justice, excepté le sang, la plaie et le haro en tous ses fieus de Vilers. » – Lieux indiqués : Andely, Aubegny, Amnenil, Aveny, La Balande, Bernouville, La Buscaille, Clery, Corbie, Corny, Coupegueule, Courcelles, Escos, Feugerolles, Fleumesnil, Frênes, Gamaches, Gisors, Guisengnics, Hennesis, Herquenchy, Huval, Marcouville, le Mesnil-Guillebert, le Mesnil-sous-Verclive, le Pleis, Pormor, Radeval, Sainte-Marie-des-Champs, Travaillles, le Tuit-la-Fontaine, Villers-sur-Andely.

G. 1043. (Liasse.) – 80 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1532-1777.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen pour terres relevant d'eux à cause de la seigneurie de Frênes-l'Archevêque, Gaillon et Corny : – pour le fief de Courcelles, par la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, propriétaire dudit fief par suite de l'acquisition qu'elle en avait faite le 18 mai 1583 de Bernardin Guère, petit-fils de Richard Guère, qui lui-même l'avait acquis de Philippe de Courcelles ; – pour le fief de l'Isle-de-Gisors, duquel relevaient les fiefs d'Aveny, Sainte-Marie-des-Cuamps, le Plis, Estoc et Aubery-Bermonville, le Mesnil-Guillebert, l'Isle à Gamaches, par le chapitre de la cathédrale de Rouen ; – pour le fief de Bruncourt, quart de fief noble à Frênes, par messire Louis-François-Jacques-Claude Boutren, seigneur dudit fief au droit de Catherine-Françoise Le Cornier de Sainte-Hélène, sa femme ; – pour le fief de Pormort, par Nicolas-Louis Jubert, comte de Bouville, brigadier des armées du Roi, sous-lieutenant des gens d'armes anglais ; – pour le fief du Mesnil-Hébert, autrement dit Mesnil-Pormort, par Jeanne-Suzanne-Marie de Lamperrière de Montigny, comtesse de Bouville, veuve de Nicolas-Louis Jubert de Bouville, marquis de Clères-Panilleuse, maréchal des camps et armées du Roi, tutrice de Marie-

Alexandre-Gabriel Jubert, comte de Bouville, son fils ; – par Richard-Pierre Le Lorier, avocat au Parlement de Normandie ; – pour le fief de Mussegros, par Nicolas de Frémont d'Auneuil, président honoraire en la première chambre des enquêtes du Parlement de Paris ; – pour le fief du Thuit-la-Fontaine, au hameau du Thuit\* par René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chevalier, chancelier de France ; – pour terres roturières, par Robert Martel, fils de Guillaume Martel, ancien conseiller, échevin de Rouen, par les Ursulines d'Andely. – Pièce signée par Maupeou.

G. 1044. (Liasse.) – 85 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1694-1743.** – Déclarations baillées aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux, à cause de la seigneurie de Frênes : par Pierre-Antoine Bouloche, lieutenant particulier ancien civil du bailliage et siège présidial de Gisors ; – François de Croixmare, écuyer ; – Étienne Delacourt, président de l'Élection d'Andely ; – Pierre Denize, curé de Frênes ; – Antoine d'Hotel, écuyer, sieur du Perron, seigneur du Fay, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Écouis ; – Jean-Baptiste Le Moyne, président au grenier à sel de Vernon ; – Jean-Baptiste de Mouthiers, chevalier, sieur de Bosroger ; – Philippe Piscard, écuyer, sieur de Travailles ; – Michel de Trye, écuyer ; – Jacques Lemercier, prieur de Saint-Léonard du Pelit-Andely ; – Marie-Geneviève de La Roche-Aymon, abbesse de Saint-Jean-d'Andely.

G. 1045. (Liasse.) – 138 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1743-1778.** – Déclarations baillées aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de la seigneurie de Frênes : par Jean-Baptiste-Alexis Beuzelin, avocat au Parlement ; – Eustache-Gérard-François Brisset, capitaine au régiment de la couronne ; – Charles Brunel, de la paroisse de Cuverville ; – Jacques-Charles-Nicolas Damonville, écuyer, sieur des Nots ; – Étienne-Robert Delacour, procureur du Roi au Bureau des finances de Rouen ; – Nicolas de Frémont d'Auneuil, chevalier, président en la première chambre des enquêtes au Parlement de Paris ; – Marguerite Duval, veuve de Jacques-Éléonor Guedier de Sainte-Geneviève, conseiller au Parlement de Normandie ; – Catherine-Françoise Le Cornier de Sainte-Hélène ; – Jean Rondeaux, ancien officier de marine, demeurant à Rouen ; – Robert Queudray, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel d'Andely ; – Jacques-Philippe de Vaudichon, avocat au Parlement de Rouen ; – Marie Puissant, prieure perpétuelle du monastère de Saint-Jean-Baptiste d'Andely ; – par la fabrique du Petit-Andely ; – par celle de Frênes.

G. 1046. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1672-1777.** – Correspondance et procédures concernant les franchises auxquelles prétendaient avoir droit aux halles d'Andely les habitants de Frênes ; – vente de baliveaux à Frênes. – « Sommaire du procès d'entre M. Lemoine de Belle-isle et les habitants de Fresnes soumis à la décision de M. Ouldart : – De temps immémorial le receveur de Mgr l'archevêque à Fresnes et les habitants de cette paroisse ont payé aux receveurs du domaine d'Andely un droit de godetage ou minage consistant en godet et demi par setier de blé ou autres grains qu'ils y vendoient et en outre par 6 deniers de droit de mesurage. » – Arpentage du domaine non fief de la baronnie de Frênes, consistant en 281 acres, l'ait conformément à l'ordonnance de Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 1047. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 7 sceaux, 4 fragments de sceau.

**1211-1754.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen des fiefs : de Bonnet à Villers-en-Vexin, par Jean Lesauvage, écuyer ; – de Bouafle, par Marguerite de Brancas, abbesse de Préaux ; – de Huval à Mussegros, par Pierre de Guiry, dit Le Galois ; – de Hasqueville, de La Motte, du Léon et autres fiefs à Pormor, par Jean de Jucourt, messire Pierre d'Amboise, Jean d'Esneval. – « Enquête faite entre Jean de Travailles, d'une part, et Robert Le Caron et Jehan Mignon, chacun de soy, d'autre, sur cen que ledit Jehan disoit que les dis hommes sunt ses resséans de son fieu de Travailles. » – Sentence prononcée à la suite de cette enquête par Macy Campion, sénéchal de l'archevêché ; – Jean de Travailles se désiste de sa prétention à la cour et usage sur lesdits Le Caron et Mignon. – Bail en garde à Robert Poulain, archevêque de Rouen, par Étienne de Villeneuve, chevalier, de la terre de Guillaume de Mauquenchy *apud Pormor* jusqu'à la majorité dudit

Guillaume. – Approbation par Jean, doyen de Lisieux, d'un accord entre Eudes Rigaud et les moines de Beubec pour un pressoir *apud Portum Mauri*. – Lots et partages entre messire Jean d'Esneval, chevalier, au droit de Jeanne de Mansigny, sa femme, dame de Puchoy, et Jean Du Léon, chevalier, sire de Haqueville, au droit de Béatrix de Mansigny, sa femme, dame des Ys, toutes les deux filles et héritières de Alain de Mansigny ; – auxdits partages sont mentionnés le fief de Guiseniers, qui fut à Girardin Du Cardonnay, entre les mains de Jean Bridesalles, écuyer anglais ; les fiefs d'Hanesies, qui furent à Pierre et à Robert de Villers, chevaliers, entre les mains de Thomas Witrinant, écuyer anglais. – Saisie de la terre de Mussegros, – du fief de l'Île. – Aliénation du fief de Corny. – Sceaux d'Étienne de *Nova-Villa*, chevalier ; – de Guillaume de Vienne, – de Jean d'Esneval, – de Jean de Jeucourt, – de Jean de Travalles. – Pièce signée par le cardinal de Bourbon.

G. 1048. (Liasse.) – 61 pièces, papier.

**1570-1765.** – Débat de tenure entre M. de Bouville et l'archevêque au sujet de quatorze ou quinze acres de terre à Dangu, appartenant à l'archevêché. – « Mémoire sur une portion du domaine non fieffé de la temporalité archiépiscopale de Rouen assise à Dangu, dont M. de Bouville demandoit déclaration ; » l'archevêque prétendait qu'elle faisait partie de la première dotation de l'archevêché et qu'elle était tenue nûment du Roi. – Copies d'aveux. – Autre débat de tenure pour vingt acres des bois de Sauvagemare entre l'archevêque et l'abbesse de Poissy, dame de Corny. – Plan des bois de Sauvagemare.

G. 1049. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 1 fragment de sceau.

**1425-1428.** – Lettres de Jean Burgh, écuyer, seigneur des Landes et de Normanville, bailli de Gisors, Gournay, Neufchâtel et autres terres en France et en Normandie pour très-noble et très-excellente princesse madame Catherine de France, reine d'Angleterre, délivrées sur la requête de Guillaume Alorge, pour faire ajourner à Gisors l'archevêque, Richard de Wydeville, écuyer, sieur de Préaux, de Dangu et Hainville, et Jean Jaquemin, écuyer, sieur de Vatimesnil, pour voir gaiger et mettre en la main de madite dame le fief appartenant audit Alorge, situé à Sainte-Marie-des-Champs dont ils se disputaient l'hommage ; – copie sous le sceau de Jean Turbot, sergent du Roi, à Rouen. – Mandement du Roi, à la requête du cardinal de La Rochetaillée, archevêque de Rouen, au premier huissier du Parlement, pour faire inhibition au bailli de Gisors d'entreprendre court et connaissance touchant la temporalité de l'archevêché, sous ombre de certaine assiette de terres, fiefs et revenus baillés à la reine Catherine pour son douaire, et de lui ordonner de renvoyer les causes soit au Parlement de Paris, soit à l'Échiquier de Normandie, suivant le ressort. – Certificat d'assignation donné à Jean Chief-d'ostel, lieutenant du bailli de la Reine, pour qu'il eût à renvoyer à l'Échiquier la cause d'entre l'archevêque, Wydeville et Jaquemin. – Acte de renvoi fait par Guillaume Du Fay, lieutenant général du même bailli, d'un procès entre l'archevêque et Thomas Goussel, écuyer, sieur de Bezu, pour l'hommage du fief de Gamaches à Marcouville, appartenant, par don du Roi, à Guillaume de Gaillartbois, dit Percheval. – Sceau du sergent Turbot (représentant un turbot).

G. 1050. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin (11 feuillets).

**1520-1528.** – « Information faite par Louis Daré, écuyer, lieutenant-général de noble et puissant seigneur messire Jehan de La Barre, chevalier, baron de Veretz et sieur de La Barre et du Plessis du Parc-lez-Tours, bailli de Rouen, au sujet de certaines déclarations comprises dans le dénombrement baillé au Roi par l'archevêque Georges d'Amboise en 1517. » – Déposition de maître Nicole Ango, écuyer, demeurant en la paroisse Saint-Patrice : « A dit que c'est chose notoire et commune que audit sieur archevêque compète et appartient la terre et seigneurie de Desville.... Et si dit qu'il a veu en la maison archiépiscopale aucunes anciennes escriptures faisans mention que icelle seigneurie s'estend ès paroisses de Marromme, Soteville, le Becquet et les Austieux.... A ouy dire que en icelle seigneurie y a droiture de court et usage en haulte justice, moyenne et basse et a ouy parler à plusieurs advocats qui y ont tenu plés et assises et qui y alloient souvent plaider et patrociner... »

G. 1051. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1429-1439.** – Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, au bailli de Rouen, pour autoriser, à la demande de l'archevêque, la tenue des plaids de Déville à l'archevêché : – « De présent les officiers de l'archevêque ne peuvent aller audit lieu de Desville tenir ne exercer la justice et juridicion pour le péril et dangier des larrons, brigans nos ennemis et adversaires qui souvent vont et passent par ledit, pays. Eu regard et considéracion ad ce que ledit lieu de Desville n'est que à une lieue dudit lieu de Rouen et que ladicte juridicion pourra estre seurement tenue et exercée au manoir archiépiscopal dudit suppliant à Rouen sans grant travail de ses hommes et subgés, à icellui suppliant avons donné et octroyé, et par ces présentes donnons et octroyons, de grace espécial congé, licence et auctorité de faire tenir sa dicte justice et juridicion dudit lieu de Desville et des omosnes dudit archeveschié tant d'assise comme de plés et d'ordinaire comme d'extraordinaire en son hostel archiépiscopal audit lieu de Rouen. » – « Pour l'empeschement des guerres qui de présent ont cours et des larrons et brigans et aultres, nos ennemis et adversaires, qui souvent repairent et vont et passent par ledit país, les sénéchal et viconte de l'archevesque ne puent, ne osent aller audit lieu de Desville pour tenir et exercer ladicte juridicion ne mesmes les hommes et habitans dudit lieu n'y osent, ne puent demourer ja soit ce que icellui lieu de Desville ne soit distant que à une lieue de nostre ville de Rouen ; mais sont en la graigneur partie retrais et deMourans audit lieu de Rouen et y conversent et fréquentent de jour en jour. » – Pièce revêtue de la signature de Raoul Roussel (*Ra. Rousselli*), plus tard archevêque de Rouen. – Fragment du sceau de Henri VI. – Sceau de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de noble homme Jean Salvain, chevalier, bailli de Rouen et de Gisors.

G. 1052. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1370-1737.** – Plumitifs des audiences de la juridiction, haute justice et baronnie de Déville. – Sentence rendue sous la porte archiépiscopale par Guillaume Ango, écuyer, licencié ès lois, viconte de Déville, qui oblige Jean Caval, huissier des Hauts-Jours de l'archevêché et sergent de Déville, à résider audit lieu, afin de faire les exploits tant pour le receveur que pour les hommes et resséauts de la seigneurie et afin de veiller à la garde des bois. – Procès au bailliage entre les officiers de la haute justice de Déville et la communauté des conseillers commissaires enquêteurs et de police, apposeurs des scellés du bailliage de Rouen et des six sergenteries qui en dépendaient, au sujet de l'assistance aux inventaires. – États des amendes et exploits. – Lettres de Jean de La Moricière, sénéchal et garde du temporel de Mgr Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen : « Pour attraire plusieurs taneurs d'Auffey et de ailleurs qui pourraient venir herbegier et édifier (à Déville), qui seroit chose profitable pour l'église de Rouen et accroissement de peuple en ladicte ville, accordé que les taneurs demeurent et habitent à Déville et y puissent. faire et exercer leur mestier et eux escroitre, édifier et ordener sur le cours de la grant rivière tout ainsi qu'ils faisoient sur le risselet ès lieux et places qui leur seront baillées par poiant 5 sous de rente par an pour chascun taneur qui là se édifiera et par ladicte rivière curer et tenir nette depuis le pont de Batpalmes jusques aux tanneries. » – « Confirmation des statuts das maîtres ouvriers du métier de tixtre en linge, tappis en toilles et toilles enrichiz en la sénéchaussée de Desville. » – Actes : de la réception de Jean Damien au métier de rubannier à Déville ; – de la nomination d'un garde par les tisserands en toile.

G. 1053. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1450-1673.** – Sentences rendues aux plaids et assises de la baronnie et haute justice de Déville. – Procès : – contre Jacques Le Vavasseur, avocat au Parlement, élu de l'Élection de Rouen ; – contre M. Hubert, conseiller secrétaire du Roi, pour rentes seigneuriales et pour entreprises sur la rivière de Déville. – Lettre de François Barate, sénéchal du temporel de l'archevêché, à Mgr François de Harlay : Il lui annonce qu'il se dispose à aller à Cliponville, Envronvilla, Canville et Lillebonne pour y rétablir à ses frais la juridiction archiépiscopale, sans crainte du sieur de Roscaule. Il ajouta : « Il se présente un inconvéniement à tenir la juridiction à Desville dans le prétoire de vostre officialité, encor que mes prédécesseurs l'ayent tenue en ce lieu depuis la Saint-Michel jusques à Pasques et le reste du temps à Desville ; ledit inconvéniement est que le sieur official tient sou audience jusques à une heure après midy, et lorsque je pense monter dans la chaise pour rendre la justice à vos vassaux de Desville, vostre rhéloricien veust prendre la place pour enseigner les escoliers desquelz le murmure aporte un tel désordre en la justice que je suis forcé de l'abandonner ; » en conséquence, Barate demande la permission de tenir la juridiction dans le

prétoire temporel de la juridiction des Hauts-Jours. L'archevêque ayant décidé que la juridiction de Déville se tiendrait perpétuellement à Déville au lieu seigneurial archiépiscopal, nouvelle lettre de Barale par laquelle il réclame contre cette translation ; il lui paraît utile que la juridiction se tienne à Rouen de la Saint-Michel à Pâques « pour montrer que le sénéchal a juridiction dans l'archevesché, pour en conserver la possession et prévenir les entreprises qui pourraient estre faites par le bailli ou vicomte de Rouen au préjudice de l'autorité archiépiscopale ; d'autre part, si l'on tenait les audiences à Déville pendant l'hiver, les offices de Déville seraient à vil prix ; les officiers seraient obligés de nourrir des chevaux pour aller y juger la cause de deux ou trois misérables curandiers. » – Réponse favorable de l'archevêque au bas de la lettre de Barale. – Sceaux de la vicomte de Déville.

G. 1054. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 12 sceaux.

**1238-1483.** – Contrats d'acquisition de terres et de rentes à Déville par les archevêques de Rouen. – Raoul *Galoel, armiger*, de la paroisse d'Eslettes (*de Esletis*), du consentement de *Aelicia*, sa femme, vend à Eudes Rigaud, pour 30 livres tournois, 52 sous et quatre seliers de vin de rente à Déville à percevoir sur le fief de l'archevêque. – Simon Harene, de Déville (*de Devilla*), vend au même, pour 50 sous tournois, 5 sous de rente à percevoir *in Monte Mirelli* à Déville. – Michel Clique, bourgeois de Rouen, vend au même certains revenus à Branval en la même paroisse. – Bail d'héritages pour défaut d'hommes, aveu non baillé et défaut de paiement de rentes ; – deux acres en vides mesures et jardins plantés d'arbres, 20 sous par an ; – bail fait sous la porte du manoir archiépiscopal de Rouen, en présence de maître Gilles Deschamps, vicaire et trésorier de l'archevêque Eudes d'Orges, après les publications ordinaires à l'ouïe de la paroisse de Déville. – Sceaux de Raoul de Galoel et de sa femme, de l'officialité, des obligations du bailliage de Rouen, de Thomas Le Caron, vicomte de Déville.

G. 1055. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

**1238-1764.** – Charte desaint Louis, datée de Pontoise, au mois de février 1238, par laquelle il accorde à Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen et à ses successeurs, en échange de leur droit d'usage en la forêt de Roumare, 106 acres de bois délimitées par des bornes établies par les mesureurs du Roi. – Charte de Charles, fils aîné du roi Jean, son lieutenant, duc de Normandie et dauphin de Viennois, par laquelle il vidime la charte de saint Louis, et déclare que la régale ne s'exercera dans les 106 acres de bois données à l'archevêché, que dans le cas où l'archevêque, dont le décès donnerait ouverture à la régale, aurait lui-même ordonné des ventes, et de la manière qu'il y aurait été procédé s'il eût vécu. – « Enssuit par déclaration les droitz des privilèges que ont droict de prendre les paroissiens, manans et habitants de la paroisse de Desville et Saint-Jehan du Cardonnay en la forest de Roumare : *Item*, ilz ont le boul hors boullaye, le carme, le tremble hors tremblaye, le saulx hors saussaye. » – « Mesurage d'une vente de bois assise au Buisson-l'Archevesque, nommée la vente de Parmi. » – A la suite d'un procès-verbal de mesurage : « *Arma archiepiscopi* (le cardinal de La Rochetaillée) : ung escu de gueuliez bordé et endenté d'asur à une barre ou fesse d'argent et trois daulphins d'or dedens. » – Ordonnance du grand maître des Eaux et Forêts ; – sentences de de la maîtrise pour délits commis dans les bois de Déville.

G. 1056. (Rouleau.) – Parchemin de 1 m. 99 c. de longueur sur 22 c. de largeur.

**XIV<sup>e</sup> siècle.** – « Rentes deuz à Déville. » – « Rogier Verdier pour une wide place pour faire un moulin à ten, XX sous. – Pierre Enguerren pour une wide place prinse pour faire une tennerie, X sous. – Rogier Verdier, Richart Neron, Niolin Carpentier, Eudin Scouin doivent chascun au terme de la Saint-Michiel V sous de rente pour tenner suz l'eau de Monseigneur à Déville, et si doivent chascun an curer les rivières de Monseigneur ; vallent les un tenneurs, XX sous. – Somme de rentes en argent, XXX livres XV sous vin deniers III poitevines ; – en grain, sept-vingts une mine II boisseaux et demi quarte de blé ; – en avayne, XXI mines III boisseaux et demy ; – en volille, XL cappons ; – XX guerbes. »

G. 1057. (Liasse.) – 29 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 23 sceaux.

**1425-1767.** – Mandement de Henri VI au vicomte de Rouen, par lequel il lui enjoint de ne plus s'opposera ce que l'archevêque se fasse payer les rentes et arrérages de rentes dues sur les héritages qui furent à Jacques de La Croix en la paroisse de Déville ; – mention de la saisie faite au profit de Henri V du temporel de l'archevêché de Rouen, tant pour l'absence de feu Louis de Harecourt que depuis son trépas, pour cause de régale. – Adjudication par criée par Robin de Villeneuve, lieutenant général de Jean Du Quesney, vicomte de Déville, pour l'archevêque Hugues d'Orges, d'héritages qui demeuraient à bailler : une masure édifiée de maisons et un jardin planté d'arbres contenant 10 perches, près du cimetière de la paroisse, borné par les murs du manoir archiépiscolal, appréciée à 40 sous de rente par an. – Contrat de fief d'une terre située à Déville ; – obligation imposée au preneur de mettre amendement sur l'héritage en édifice, réparations de maison ou en planteis (plantations) jusqu'à concurrence de 100 sous tournois en six ans. – Déclaration des héritages Martin Courtin ; – mention dans ce document (qui est du xv<sup>e</sup> siècle) d'un jardin où est planté « le périer de Passebon. » – Sentences de réunion d'héritages. – Pierres Poolin, lieutenant général de noble homme Mgr Jean Salvain, chevalier, bailli de Rouen et de Gisors ; – Robert de Croismare, procureur du Roi au bailliage de Rouen ; – Henri Lancestre, lieutenant commis de Jean Salvain ; – Robert de Villeneuve, lieutenant général de Jean Du Quesney, vicomte de Déville. – Sceaux de Poolin, de Robert de Croismare, de Lancestre, des trésoriers et gouverneurs généraux des finances du roi d'Angleterre à Paris, de la vicomte de Déville, de Robin de Villeneuve.

G. 1058. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

**1451-1708.** – Assignation de Mgr Raoul Roussel, archevêque de Rouen, à l'Échiquier, à l'occasion de 100 sous de rente qu'il prétendait se faire payer de Jean de La Valette pour un quart de moulin à Déville. – Sentence de Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen, relative au droit de ban de moulin prétendu par l'archevêque et par les religieux de Fécamp. – Contestations : au sujet d'une vergée de terre usurpée par Durosay, fermier de la baronnie de Déville ; – de rentes exigées de Pierre de Gueudeville, papetier de Rouen, pour biens situés à Déville. – Transaction pour redevances seigneuriales entre Mgr Rouxel de Médavy et les sieurs Coulon, Gallot et Blacquetot. – Requête adressée à l'archevêque par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen, contre le garde de Déville, lequel s'était permis de pêcher dans la rivière de Maromme en un endroit nommé les Islets, près du presbytère. – Sceaux de Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen ; de Bellet, sergent du Roi.

G. 1059. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier,

**1772-1779.** – Procès au Parlement, au Conseil supérieur, au Conseil d'État, entre Mgr Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et Pierre Ridel, meunier à Déville, au sujet d'un moulin à huile dont ledit Ridel s'était cru permis de faire un moulin à blé. – Gain de cause obtenu par l'archevêque ; Ridel condamné à rendre son moulin à sa primitive destination. – Observations en faveur de Ridel par maître Jolas, avocat ; arrêt du Conseil supérieur représenté comme injuste, comme violant les droits de la propriété, contraire à la liberté des blés, au bien de la ville de Rouen, puisque Ridel n'avait mis son moulin à l'usage de faire des farines que pour l'approvisionnement de cette ville. – Lettre de Necker à l'archevêque en faveur de Ridel, qui demandait à être autorisé à moudre uniquement pour la ville de Rouen et pour le service du munitionnaire : « Je ne puis m'empêcher de vous rappeler que, en même temps que le Conseil a consacré votre droit, l'administration a cru devoir solliciter votre indulgence en faveur d'un père de famille et de dix enfants que l'exercice rigoureux de ce droit auroit réduits au désespoir. Je n'ai pas pu me défendre d'intéresser votre humanité en sa faveur, et je crois le devoir d'autant plus, que, dans le moment actuel, le service du Roi souffrirait de la destruction de ce moulin. Enfin, dans tous les cas, il me semble digne de votre caractère et de la bonté de votre cœur de pardonner à cette famille, de la prendre en pitié et de la préserver de la ruine entière dont elle est menacée. » – Lettre de Fargis au même dans le même sens : « M. le contrôleur général m'a chargé d'être auprès de vous l'intercesseur de ce meunier et de vous engager à laisser subsister un établissement qu'il tiendra de vous comme une grâce, » – Autre lettre du marquis de Puysegur en faveur de Ridel. – « Mémoire au Roi et à nosseigneurs de son Conseil, présenté par Pierre Ridel. Maître Dubois Martin, avocat. » (Imprimé.)

G. 1060. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

**1704-1708.** – Procès en la maîtrise des Eaux et Forêts et par appel au siège général des Eaux et Forêts de la Table de marbre du palais à Rouen, entre messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, prenant le fait et cause de François Le Picard, son porteur de procuration, et les nommés Nicolas et Charles Thierrée, Georges Rollet et Charles Robert de Cahaignes, propriétaires à Déville, lesquels contestaient à l'archevêque le droit de se servir d'un fossé et de maintenir un talus pratiqué pour *eauver* (irriguer) ses prairies de Déville ; – mémoires, exploits, sentences, arrêt. – Lettre de l'archevêque à M. Pellevé au sujet de ce procès.

G. 1061. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

**1511-1734.** – Baux de la seigneurie de Déville. – Bail fait, au nom de l'archevêque, par Nicolas Alorge, écuyer, licencié ès lois, vicomte de Déville et des aumônes de l'archevêché de Rouen, la dignité archiepiscopale vacante par régle à la suite de la mort de Georges d'Amboise. – Obligation imposée au preneur dans un bail du XVII<sup>e</sup> siècle de « fumer tous les trois ans les arbres de la cour ; s'il en tombe par impétuosité des vents, ils seront au preneur qui plantera à la place de chaque arbre tombé une bonne ente de la valeur de 18 à 20 sous. » – Prix du bail en 1724, 5, 500 livres. – Sceau de Nicolas Alorge.

G. 1062. (Registre.) – In-folio, 64 feuillets, papier.

**1455.** – « Terrier de la seigneurie de Desville appartenant à très-révérend père en Dieu Monseigneur le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen. » – Déclarations : de Thomas Barrabé ; – de maître Jacques de Callais ; – de Gilles Deschamps, prêtre, héritier en partie de feu Robert Deschamps, en son vivant écuyer et bourgeois de Rouen ; – de Robert Deschamps, bourgeois de Rouen ; – de Guillaume Folenfant ; – de Colin de Houppesville, héritier de Alips Aux-Brebis ; – de Pasquier Lalemant ; – de Noël Le Barge, bourgeois de Rouen ; – de Guillaume Martin, prêtre, curé de Déville ; – de Jean Masselin, maître ès arts ; – de Guillaume de La Valecte. – Lieux dits mentionnés : les Aires, l'Aunoy, la Bresque-Nicolle, la rivière de Clarecte, la Coustume, la Cousture au feure, le camp des Noyers, la fontaine des Moulins, le jardin Piot, le jardin du Postis, la Londe du Roi, la Londe Marets, le manoir Vauppail, le monceau de Cailloux, le Mont Martinet, l'Ourme, le pré Allaire, la Tremblaye, le val du Moustier.

G. 1063. (Liasse.) – 97 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1353-1426.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – le prieur et le couvent du Mont-aux-Malades avec les sceaux desdits prieur et couvent ; – Jean Petit-Vallet, pour une mesure et un jardin contenant une vergée ; il se déclare obligé à garder un prisonnier, en cas de crime, une nuit et un jour ; – Nicole de Houppesville, prêtre, connu par le procès de La Pucelle ; signature dudit de Houppesville.

G. 1064. (Liasse.) – 105 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1427-1489.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – Guerouldin Du Bosc, écuyer ; – Bellot de La Valecte, fille de Colin de La Valecte ; – Jean de Saintes ; – Jean Masselin, maître ès arts et licencié en décret. – Lieux dits indiqués : terres aux religieux de Sainte-Catherine de Grandmont, aux prébendiers de Saint-Romain, aux Filles-Dieu ; Prê-Alaire, côte de l'Aunoy, Blancmont, Grant-Croste, Jardin d'Erbane, Jardin de la Forge, Mont-aux-Lavandières, rue de la Vieille-Maromme, le Quesne-Patier, le Rambusc, la Tremblaye, la cavée Vappail, les Tenneries. – Sceau de la vicomté de Déville.

G. 1065. (Liasse.) – 80 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier

**XIV<sup>e</sup> siècle-1740.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – Jean Le Gemble, prêtre, curé d'Auzouville-sur-Ry, tuteur des enfants mineurs de maître Robert Le Gemble, sieur de Sainte-Catherine ; – François Toustain, écuyer, sieur de Limésy et de Frontebosc, tuteur de Marie Toustain, sa fille, héritière de Marie Le Seigneur ; – Robin Goujon, papetier ; – Nicolas Bougon, cartier ; – maître François Delamare,

héritier d'Antoine Delamare, avocat en cour laïque. – Lieux dits indiqués : l'iaue Clareite, Ruissel de l'Esseau, Val Aulotier. – Le duc de Braban, comte d'Eu, seigneur de Roumare.

G. 1066. (Liasse.) – 88 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1424-1769.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – Jean-Jacques Binet, sieur des Viviers, major du château de Rouen, fils de Jacques Binet, ayant épousé Catherine Bigault ; – Catherine Cavelier, femme civilement séparée quant aux biens d'avec Pierre, Morel, écuyer, sieur de Campagnolles ; – Nicolas Coullon, écuyer, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Normandie ; – Jacques Deshommets, sieur de Guichainville, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie ; – Charles Le Coq, conseiller du Roi, auditeur en la même Chambre ; – Thomas Thomson, seigneur et patron de Bellefosse, chevalier de Saint-Louis, comme ayant épousé Marie Barbe Hubert, fille de Jean-François Hubert, écuyer, conseiller du Roi au Parlement de Normandie ; – Pierre Romain Vivien, sieur du Coudré, écuyer, conseiller du Roi, trésorier général de France au Bureau des finances de la Généralité de Rouen.

G. 1067. (Liasse.) – 101 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1695-1770.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – messire Marie-Joseph Corneille de Beauregard, écuyer, capitaine de cavalerie, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; – Jean Pavyot, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie ; – Louis-Jacques Baudouin, ancien consul, enseigne d'une des compagnies bourgeoises et négociant à Rouen ; – Daniel Aveaux, chirurgien à Rouen.

G. 1068. (Liasse.) – 69 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1602-1715.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – Nicolas Massieu, fils de Jacques Massieu, avocat au Parlement ; – Jean Ferey, l'un des capitaines des cent quatre arquebusiers de Rouen ; – Henri Le Blanc, prêtre, trésorier de l'église cathédrale d'Évreux ; – Nicolas Merlin (pour une portion de terre en mesure sur laquelle est un moulin à poudre à canon, à présent ruiné par le feu) ; – Jean Morieult, prêtre, curé des Baux de Breteuil.

G. 1069. (Liasse.) – 90 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1606-1767.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – MM. Gueret, Nicolas Le Boucher, Guillaume Ribard et Hilaire Le Porc, curés de Déville ; – Nicolas Le Febvre, curé de Saint-Sauveur de Rouen ; – Jean Aveline, lieutenant général civil et criminel en l'amirauté de France au siège de Dieppe ; – Nicolas Druel, prêtre, Olivier Druel, conseiller en la Cour des Aides, et Guillaume Druel, avocat en la Cour ; – Richard Dumaine, écuyer, sieur des Catelets, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen ; – Jacques Dupont, ancien juge consul à Rouen ; – Marie-Marguerite Maillard, veuve de Guillaume de Houppeville, maître ordinaire en la Cour des Comptes de Normandie ; – François Le Marchand, écuyer, sieur de Bardouville, maître ordinaire en la même Cour ; – Louis et François Morel, écuyers ; – Romain Rondel, écuyer, seigneur et patron de Perfontaines, secrétaire du Roi, maison et couronne de France.

G. 1070. (Liasse.) – 90 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1621-1772.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – les trésoriers de la paroisse de Saint-Gervais de Rouen ; – Geneviève Corval, supérieure des sœurs hospitalières des Écoles gratuites et charitables du noviciat et communauté d'Ernemont établies à Rouen ; – Marguerite Eschard, veuve de Richard de Banquemare, écuyer, avocat au Parlement de Rouen ; – Pierre Behotte, écuyer, sieur de Royssi ; – Pierre Delamare sieur d'Ausseville, conseiller du Roi au bailliage de Rouen ; – Nicolas Gervais Deslongschamps, docteur en médecine agrégé au collège des médecins de Rouen, ayant épousé Marie-Élisabeth Rollet ; – M. Huré, représentant M. de Boisguilbert, avocat général en la Chambre

des Comptes ; – Jacques-Joseph Maurice, écuyer, auditeur en la même- Chambre ; – Nicolas Mirault ; – Jeanne Faucon épouse de Vulfran Rigoult, sieur de Fenemare, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie près le Parlement de Normandie ; – François Besnard, entrepreneur de la manufacture de plomb laminé par privilège exclusif dans tout le royaume, pour ladite manufacture à lui appartenant suivant contrat de fief fait par M. Toustain Du Thuit, ancien officier dans le régiment de Grancey, officier de la Monnaie. – Copie dudit contrat de fief.

G. 1071. (Liasse.) – 71 pièces, parchemin.

**1724-1789.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Déville, par : – Benoît Blanchard, entrepreneur pour le Roi ; – Pierre-Nicolas Briffard, imprimeur en indiennes ; – Jean-Baptiste Doury, formaire des manufactures de papier ; – Philippe-David Dupuis, prêtre ; – Nicolas Guillaume Rivière, maître d'école ; – Jacques-Nicolas Coulon, directeur en la manufacture royale de plomb laminé, pour et au nom de Pierre-Louis Moreau, écuyer, architecte du Roi, de Pierre Bras d'or, maître en chirurgie, de Louis de Rosset, marquis de Fleury, et Anne de Coigny sa femme, de Joseph de Roissy, maréchal général des logis et armées du Roi, et d'Antoine de La Gastine, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, tous intéressés en la manufacture de plomb laminé établie à Déville.

G. 1072. (Liasse.) – 53 pièces, papier.

**1656-1709.** – Plaids de gage-plège de la seigneurie de Déville, tenus : par François Barate, écuyer, seigneur des Tourelles, avocat en la Cour de Parlement, sénéchal et garde du scel du temporel et des aumônes ; – par Charles Routier ; – par Pierre Pellevé ; – par Jean Pierre-Gervais Pellevé, avocat au Parlement de Paris, sénéchal général du temporel et des aumônes de l'archevêché, bailli de la haute justice de Déville ; – par François-Nicolas de Thunes, écuyer, lieutenant de la haute justice de Déville, et plus tard sénéchal à la place de Pellevé. – Cueilloir de rentes. – Extraits d'aveux. – Table alphabétique des vassaux qui ont rendu aveu. – Mémoire des rentes seigneuriales dues à l'archevêque.

G. 1073. (Cahier.) – Grand in-folio, 15 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** – « Baronnie et haute justice de Déville. – Table alphabétique des noms des vassaux qui ont rendu aveu à ladite baronnie. »

G. 1074. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 132 pièces, papier.

**1507-1741.** – Information faite à l'instance de Bertrand Aymerye, receveur de Déville, au sujet du feu mis pendant la nuit aux étables du lieu par le Grand-Pierre Michaut et le Grand-Jean, muletiers de Mgr d'Amboise. – Travaux de construction et de réparations au manoir, aux moulins, au pont, à l'église de Déville ; – fossés faits autour des bois de la seigneurie. – Devis, quittances : – en 1545, journée de maçon, 5 sous 6 deniers ; de manœuvre, 3 sous ; – en 1729, journée de plâtrier, 1 livre 10 sous ; de charpentier, 1 livre 5 sous ; journée de manœuvre, 18 sous ; – en 1738-1741, journée de charpentier, de maçon, de jardinier, 1 livre 5 sous. – Lettre de Sédille au receveur de l'archevêque à Déville : « Seigneur Jacques Pasquier, je vous prie envoyer à Jehan Sebire, fermier, la somme de 50 livres. » – Pièces signées par Le Rat et Jacques de Castignolles, chanoines de Rouen.

G. 1075. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

**1551-1668.** – Droits d'amortissement dus par les trésoriers et paroissiens de Déville pour leurs biens communaux ; – quittances desdits droits ; – information sur les biens communaux : « Bois des Aulnoys que l'on dit estre communes dudit lieu de Desville ; – a veu plusieurs bestiaux, vaches, juments, poulains et pourceaux appartenant aux paroissiens, et n'a congnoissance que lesdits paroissiens, pour l'usage desdits aulnoys et coutume, feissent aucune redevance ou tribut à l'archevêque à cause de sa sieurie. » – Procès-verbal dressé par Pierre Dumont, maçon, de l'état de la pyramide et de la croisée de l'église paroissiale. – Maître Jacques Pierius, curé de Déville.

G. 1076. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

**1255-1598.** – Titres de propriété et pièces de comptabilité relatives à la seigneurie de Cliponville, appartenant à l'archevêché de Rouen. – Vente faite par Robert de *Eurouvilla*, cleric de ladite paroisse, du consentement d'Isabelle Haquet, sa femme, à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, moyennant 100 sous tournois, d'une vergée de terre entre le fossé Martin Delaitre, et la terre de Thomas Henri. – Bail en perpétuelle emphytéose fait par Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, à Gautier dit Delaitre, d'une mesure avec édifice en la paroisse de *Envrevilla*. – Autorisation accordée par François Grenier, vicaire général de l'archevêque Charles III de Bourbon, à Pierre Davy, seigneur de Bierreville, Baigneville, Mentheville, Saint-Léger de Fécamp, Ancreteville, conseiller de Marie de Bourbon et son délégué ordinaire en la principauté de Neufchâtel de Valengin, en Suisse, de donner à l'église de Bierreville, dont il était patron, un nouveau presbytère en échange de l'ancien placé dans un endroit incommode et incendié pendant les guerres ; – informations de *commodo et incommodo* faites par Robert de La Gastine, curé de Quèvreville-la-Poterie et par Charles Le Prevost, curé de Bolbec, doyen rural du doyenné de Foville ; – lettres de Billart Le Vavasseur, garde du scel des obligations de la vicomté de Montivilliers, contenant vidimus de lettres de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, par lesquelles il requiert « tous justiciers, sur la foi, bonne obéissance qu'ils ont à Dieu et à notre mère sainte Église de garder en ses libertés et franchises de foire et marché, fouage et aide de guet, Jean Le Boucher, osmonier, demeurant en la pure et franche osmone de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame-de-Valmont, osmone croisée exempte de toute juridiction séculière et sujette sans moyen à la juridiction archiépiscopale. » – États des amendes, des recettes et dépenses de la seigneurie de Cliponville, présentés par Henri Benest, prêtre, receveur ; l'un de ces états signé par Antoine Bohier, abbé de Fécamp.

G. 1077. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1535-1742.** – Baux des dîmes de Cliponville appartenant à l'archevêché de Rouen. – Lieux dits : le carreau de Cliponville, le trait de Rucquemare. – États : – des aveux rendus à la seigneurie de Cliponville ; – des extensions de la haute justice dudit lieu ; – des rentes seigneuriales dues à l'archevêque. – Notes au sujet des treizièmes dus par MM. de Cotecote et Carel de Maisonval.

G. 1078. (Liasse.) – 31 pièces, papier.

**1689-1709.** – Plumitifs de la haute justice de Cliponville. – Plaids et gage-plèges ; – actes de tutelle. – Élection faite d'un « tuteur actionnaire par les parents paternels et maternels des enfants mineurs de François Le Marchand, en la maison dudit Le Marchand, à l'issue du service fait pour le repos de son âme et l'inhumation de son corps. » – Nomination d'un tuteur principal et d'un tuteur consulaire à trois enfants au-dessous de 12 ans ; lesdits tuteurs autorisés à avoir sur les premiers deniers de la succession 30 livres pendant 3 années pour la nourriture desdits enfants. – Provision adjugée à une femme jusqu'à la somme de 30 livres sur le corps et les biens d'un particulier des œuvres duquel elle se disait grosse, le tout pour la gésine de ladite femme et pour subvenir à ses aliments ; l'homme condamné à se charger de l'enfant, lorsqu'il sera venu au monde, sauf à conclure plus amplement sur les autres prétentions des parties.

G. 1079. (Liasse.) – 36 pièces, papier.

**1606-1722.** – Plumitifs de la haute justice de Cliponville. – Plaids et gage-plèges ; – actes de tutelle. – Vente par Philippe de Fergeol, écuyer, sieur de Caumont, à Jean et Charles Baudri, de Lintot, de 18 acres à Anquetierville. – Contrats faisant mention de tenures par aumône. – François Bonaventure, écuyer, sieur de Mallemains, licencié ès lois, lieutenant général en la justice de Cliponville. – Jean-Baptiste Le Febvre, écuyer, sieur de Plansy, major général de la milice des côtes maritimes au département de Paluel. – Lieux dits à Anquetierville : la Chaussée ou grand chemin du Roi de Caudebec à Bolbec, les communes pâtures, la Mare Gallon.

G. 1080. (Liasse.) – 48 pièces, papier.

**1543-1769.** – Procès : – entre Mgr Nicolas de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, et le chevalier de Criquetot d'Hongerville, propriétaire de deux fiefs nommés l'un et l'autre Ancretteville ; – entre Mgr Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen et M. Pierre-

Louis de Brossard, écuyer, seigneur de la seigneurie de Fécamp, dite le Vasseur à Ancretteville, au sujet des droits honorifiques à Aucretteville (Ancretteville ou Encreteville, ou Encourteville-sur-Mer), les-dits achevêques y prétendant en leur qualité de patrons de l'église et de seigneurs de Cliponville. – Mémoires, correspondance, copies de pièces à ce sujet. – Titre invoqué par l'archevêque : un accord passé aux assises de Caux en 1309, par lequel Jean de Fécamp, chevalier, avait renoncé « du tout en tout au débat et à l'opposition qu'il avait mis au patronage de l'église. » – Lettre de MM. Guyot et d'Ecaquelon, conseillers en la Cour, choisis pour arbitres ; ils voient une preuve en faveur de M. de Brossard dans la litre funèbre placée du consentement du curé en 1715. – Lettre de M. d'Angerval à M. Pellevé, procureur général de l'archevêché : « Votre historien est un huguenot qui ne connaît pas sa croix de Dieu... M. le curé, curieux que son église soit propre, la fit reblanchir et fit repeindre les croix aux endroits où les onctions ont été faites lors de la bénédiction, ainsi qu'il se voit dans toutes les autres églises du diocèse. Ici à ces croix faites en forme de celles qu'on appelle aux petits enfants croix de Dieu, on a ajouté une petite bobèche dorée où l'on met un cierge allumé le jour de la Dédicace et aux grandes fêtes. Voilà ce que votre docteur appelle litre qu'il pense sans doute avoir été mise à cause de feu M. le cardinal, parce que le bleu de ces croix sera pour le cordon bleu et le rouge pour la pourpre. » – Accord entre Mgr de La Rochefoucauld et M. d'Augeville (de Brossard) ; se conformant à l'avis de MM. Guyot et d'Ecaquelon, ce prélat reconnaît que les droits honorifiques appartiennent à M. d'Augeville ; pièce signée par Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1081. (Cahier.) – In-folio, 65 feuillets, papier.

**1716.** – Mémoire présenté à la Cour du Parlement de Normandie « pour Messire Claude-Maur d'Aubigné, conseiller du Roi en tous ses conseils, archevêque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, seul seigneur patron et fondateur, à cause de sa dignité archiépiscopale, de l'église paroissiale de Saint-Aubin-la-Campagne, s'étant chargé du fait de maistre Jean Pollin, presbtre, curé de ladite paroisse, contre maistre François Laurens Le Roy, avocat en la Cour, propriétaire du fief d'Incarville sis en la même paroisse, pour être maintenu dans le droit et la qualité de seul seigneur, patron et fondateur de l'église paroissiale de Saint-Aubin-la-Campagne. » – L'archevêque invoque : un jugement du bailliage de Rouen rendu en 1336 contre Henri de Guinemont, seigneur d'Incarville ; – une supplique adressée au cardinal de Joyeuse par Aristarque de Pardieu, seigneur d'Incarville, pour avoir permission de faire bâtir une petite chapelle dans l'église de Saint-Aubin, etc.

G. 1082. (Liasse.) – 47 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1535-1717.** – Aveux baillés aux archevêques, à cause de la vicomte et haute justice de Cliponville et des aumônes de l'archevêché, par : – Charles de Tourneroches, curé d'Admesnil ; – Charles Cailleateau, curé d'Alvimare ; – Richard Mallandain, curé d'Anquetierville ; – Pierre Le Brun, curé d'Auberbosc ; – Jean du Chastel, curé de Baigneville ; – Claude Lernaie, curé de Baudribosc. – Silvestre Le Baron, curé de Banville ; – Nicolas Perquier, curé du Bec-aux-Cauchois ; – Pierre Gremont et Adrien Bunel, curés du Bec-de-Mortagne ; – Pierre Le Prévost de la Vallée, curé de Benarville ; – Alexandre de La Rene, curé de Bernières, – Pierre Bougeard, curé de Berteauville ; – Pierre Lormier, bachelier en théologie, curé de Bertreville ; – Henri Le Tourneur, curé de Beuzevillette ; – Claude Ledier et Guillaume Duhamel, curés de Biville ; – Jean Allain, curé de Biville-la-Rivière ; – Jacques Simon et Thomas Le Borgne, curés de Bolleville ; – Louis Caumont, curé de Bordeaux au doyenné des Loges ; – Coruble, curé de Bourville ; – Charles Durieu, curé de Brametot ; – Étienne Blondel, curé de Brachy ; – Gabriel Ferrand, curé de Bretteville, pour leurs presbytères et terres d'aumône ; – par des vassaux pour biens situés à Alliquerville, Allouville, Ancretteville-sur-Héricourt, Anvronville, Saint-Jean d'Auberville, Baignerville, Bermonville, Bernetot, Beuzeville-la-Guérand, Blossenville, Bondeville, etc. – M. de Mouchy, seigneur d'Auberbosc ; – Guillaume Potier, seigneur d'Aucretteville-sur-Héricourt ; – François Cavelier de Villequier, chevalier, capitaine dans le régiment royal artillerie, propriétaire à Anquetierville.

G. 1083. (Liasse.) – 38 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1543-1729.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, à cause de la vicomte et haute justice de Cliponville et des aumônes de l'archevêché, par: – Samson Burel, curé de Cailleville ; – Jean Gueroult, curé de Canteleu ; – Antoine Durieu, curé de Carville ; – Antoine Osmont, curé de Cléville ; – Adrien Fauconnet, curé de Cleuville ; – Robert Le Roux, curé de Crasville-la-Roquefort ; – Michel Glachet, curé de Daubeuf-le-Sec ; – Thomas Rousseau, curé de Drosay ; – Clément Hebert, curé d'Escuquetot ; – Le Sauvage, curé d'Écretieville-sur-la-mer ; – Nicolas Hue, curé d'Esquimbosc ; – Jean David curé d'Étalleville ; – Antoine Le Jeune, chanoine régulier, curé de Fauville ; – Louis Genevray et César-Jules-Auguste Le Pelletier, abbé de Longuemare, curés de Foucard-Écales, chapelle royale ; – Jean Martin, curé de La Fresnaye ; – Nicolas Ruette, curé de Froberville, pour leurs presbytères et terres d'aumône ; – par des vassaux pour biens situés à Canville, Cliponville, Épreville. – Adrien de Pestel, chevalier, seigneur patron de Foucard-Écalles.

G. 1084. (Liasse.) – 39 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

**1597-1716.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, à cause de la vicomte et haute justice de Cliponville et des aumônes de l'archevêché, par : – Guillaume Sénécal, curé de Ganzeville ; – François de Harden, écuyer, curé de Gerville ; – Jean Le Boucher, curé de Gerponville ; – Martin Le Seigneur, curé de Godarville ; – Jean Roussel Le Conte, curé de Gonfreville-la-Caillet ; – Adrien Bocquet, curé de Grainville-l'Allouette ; – Jean-Baptiste Colin, docteur en théologie, curé de Grainville-la-Teinturière ; – François Le Clerc, curé de Grainville-la-Renard ; – Michel Des cillières, curé de Grandcamp ; – Nicolas Hébert, curé de Grosmesnil ; – Nicolas Duquesné, curé de Hanouart ; – Thomas Eudes, curé de Hastenville ; – Jacques Lombard, curé de Hautot-l'Auvray ; – Nicolas Le Bon, curé de Héberville ; – Jacques Le Verdier, curé de Houdetot ; – Robert de La Voipièrre, curé d'imauville ; – Valeri Loier et Thomas Daubeuf, curés de Lanquetot ; – Henri Dumesnil, curé de Lintot ; – Jean de Lespiney, curé de Loiselière ; – Toussaint Duval, curé de Luneray, pour leurs presbytères et terres d'aumône ; – par des vassaux pour biens situés à Lammerville, Lanquetot, Lillebonne. – Adrienne de Canouville de Raffetot, veuve de Guy de Pertuis, baron des Baons-le-Comte, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Menin et de Courtray, propriétaire à Lanquetot.

G. 1085. (Liasse.) – 25 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1570-1729.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, à cause de la vicomte et haute justice de Cliponville et des aumônes de l'archevêché, par : – François Paperolle, curé de Malleville ; – Jacques Hamin, curé de Maniquerville ; – Georges Ballier, curé de Mautheville-sur-Durdan ; Michel Gueroult, curé de Mélamare ; – Jean de La Chapelle, curé de Mentheville ; – François de La Porte, curé de Normanville ; – Adrien Bellet, curé de la première portion d'Oherville ; – Pierre Hergault et Philippe Joseph Laignel, curés de Raffetot ; – Charles Phillerin, curé de Raimbertot ; – Richard Roussel, curé de Raimfreville ; – Nicolas Commère, curé de Reuville ; – Pierre-Thomas d'Espiney, abbé de Roquefort, curé de Ricarville ; – Pierre Massieu, Robert Delestre, Noël Baré, curés de Biville ; – Jean Ferey, curé de Rouxmesnil, pour leurs presbytères et terres d'aumône ; – par des vassaux pour biens situés au Mesnil sous Lillebonne, Ourville, Radicatel. – Thomas de Pernelle, prieur de Sainte-Catherine, sieur du Mesnil, propriétaire au Mesnil-sous-Lillebonne.

G. 1086. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1553-1718.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, à cause de la vicomte et haute justice de Cliponville et des aumônes de l'archevêché, par : – Nicolas Le Ber, curé de Saint-Aubin de Crétot ; – Pierre Le Boutillier, Richard Typhagne, Robert Carrel, curés de Saint-Gilles-de-Crétot ; – Antoine-Charles Michel, curé de Saint-Georges-de-Gravanchon ; – dom Jacques Demay, prieur curé de Saint-Jean-de-la-Neuville ; – Guillaume Yvelin, curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille ; – Guillaume Guérard, curé de Saint-Ouen-du-Bosc ; – Vincent Le Tellier, curé de Saint-Ouen-sur-Brachy ; – Robert Duquesne, curé de Saint-Sylvestre ; – Jean-Baptiste Du Coudray, curé de Sainte-Marguerite-sur-Fauville ; – François Berenger, curé de Sainte-Marie-des-Champs ; – Charles Hermel, curé de Senneville ; – Nicolas Grulé, curé de Sorquainville, pour leurs presbytères ou terres d'aumône.

G. 1087. (Liasse.) – 19 pièces parchemin ; 20 pièces, papier.

**1664-1729.** – Aveux baillés aux archevêques de Rouen, à cause de la vicomte et haute justice de Cliponville et des aumônes de l'archevêché, par : – Jean Guérin et Robert Gaude, curés de Thionville ; – Robert Reusse et Nicolas Guérard, curés de Thiergeville ; – Deschamps, curé de Tonneville ; – Gilles Decaens, curé de la Trinité du Mont ; – Jacques Bochet, curé de Valliquerville ; – David-François Happeday, curé de Vattecris ; – Pierre Gremont, curé de Vénestanville ; – Louis Lamy et Charles Desportes, curés de Vénesville ; – Jean Lemarchand, curé de Veulettes ; – Nicolas Grenier et Charles Hache, curés de Vicquemare ; – Michel-François Demante, licencié en la Faculté de Paris, curé d'Ypreville, pour leurs presbytères et terres d'aumône. – Pierre d'Allenson, sieur de Mirville, ci-devant président en l'Élection de Montivilliers, propriétaire à Thiergeville.

G. 1088. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier (1 imprimée).

**1365-1727.** – Lettres de Charles V par lesquelles il ordonne, sur la requête de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, aux baillis de Rouen, de Gisors et de Caux de connaître, des causes concernant l'archevêché de Rouen, dont les officiers de Charles, roi de Navarre, prétendaient s'attribuer la connaissance, sous prétexte des assiettes et transports faits audit roi de Navarre et à la reine Blanche. – Mandement de Charles V au bailli de Rouen et de Gisors pour qu'il ait à laisser jouir Philippe d'Alençon et les aumôniers, ses justiciables, de leurs libertés, immunités et franchises, les tenir paisibles de guetter ou contribuer aux guets des forteresses ; défense au capitaine de Caudebec d'aller contre la teneur de la présente grâce avec révocation de tout ce qui avait été fait au contraire. – Procès entre particuliers en la haute justice de Cliponville ; – nomination d'un greffier et de sergents. – États des titres concernant la terre et seigneurie de Cliponville. – Actes de tutelles. – Procès contre le sieur d'Allenson, sieur de Mirville, pour l'obliger à bailler aveu. – Ordonnance de François Barate, écuyer, sieur des Tourelles, avocat au Parlement, par laquelle il est enjoint à tous les vassaux et tenants de la seigneurie de Cliponville de faire rétablir les croix qui avaient existé de temps immémorial sur le haut des cheminées ou des toits pour marque visible des tenures (imprimé). – Pièce signée par Armand Bazin de Besons, archevêque de Rouen.

G. 1089. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 8 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1182-1281.** – Confirmation par l'archevêque Rotrou à son neveu *Amicus*, moyennant une livre de poivre de rente annuelle, de l'acquisition faite par ce dernier de Raoul dit l'Archevêque, pour 10 livres angevines et 17 mares d'argent, d'une mesure avec maison, à Rouen, *ante portam Rodobecce fluvii* ; témoins : Raoul, évêque de Lisieux ; Robert du Neufbourg, doyen de l'église de Rouen ; Roscelin, sous-chantre ; les chanoines, prêtres, diacres et sous-diacres de la même église, les sergents de l'archevêque et Barthélemy Fergant, maire de Rouen. – Vente par Laurent *de Pistrino*, clerc, à l'archevêque Robert Poulain, moyennant 7 livres tournois *de récongnition*, d'une rente de 18 sous sur le moulin *in ponte Hunfridi* ; Jean Luce, maire de Rouen. – Vente au même, par *Walterus* Le Machun, d'une rente d'un setier de blé. – Charte de saint Louis par laquelle, après avoir donné en fief ferme à l'archevêque Eudes Rigaud le vivier de Rouen avec ses appartenances, moyennant une rente de 45 livres tournois à payer annuellement par moitié aux deux échiquiers de Pâques et de Saint-Michel, il reconnaît avoir reçu 125 livres pour amortissement de 5 livres sur ladite rente, et déclare retenir sur le vivier cédé le plaide de l'épée ; si Eudes Rigaud ou ses successeurs archevêques y concèdent des hôtises, (*hostisias*) ou des mesures, la justice sur les hôtes appartiendra au Roi, sauf aux archevêques le droit de justicier ceux-ci pour le paiement de leurs rentes suivant les us et coutumes de la ville de Rouen. – Frère *J. de Riveriis*, prieur des frères Prêcheurs de Rouen, et le couvent du même lieu, se conformant à la sentence de *H. Pisanus*, doyen, de Jean d'Estampes (*d'Estampis*), chantre, de Regnaud de Bures, archidiacre de Rouen, cèdent au même archevêque leur ancien manoir, *manerium seu locum in quo usque nunc habitavimus ultra Secanam, sicut se comportat intra muros et fossata et cum instrumentis omnibus que habemus super acquisitione totius manerii ; sedilia vero remanebunt in capella*. – Vente au même, par Anastasie Waukelin, du consentement d'Agnes Potel, sa fille, moyennant 4 livres tournois, de 10 sous de rente à prendre sur un cellier à Rouen, *in vico qui vocatur vicus du Sac*. – Vente par Alain de Villeneuve à Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, moyennant 50 sous parisis, d'une rente annuelle de 5 sous sur l'hôtel dudit archevêque, au delà du Petit-Pont, à Paris, vers le couvent

des frères Mineurs, en la paroisse Saint-Côme, auprès des murs de la ville et du manoir qui fut au roi de Navarre. – Sceaux de l'archevêque Rotrou, de la commune de Rouen, de frère *J. de Riveris*, du couvent des FF. Prêcheurs, de *Walterus* Le Machun, d'Anastasia Waukelin et d'Agnès Potel, de l'officialité de Paris, de la prévôté de Saint-Germain-des-Prés de Paris.

G. 1090. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

**1261.** – Charte de saint Louis, datée du Château-Gaillard (*in castro nostro Gaillard*), par laquelle il fait remise à l'archevêque Eudes Rigaud d'une rente de 40 livres due pour le vivier de Martainville près Rouen (*Martinvilla juxta Rothomagum*) ; d'une autre rente de 100 sous due pour Pinterville (*villa de Pintervilla*), en échange du manoir de Saint-Mathieu près Rouen, cédé par l'archevêque au Roi pour y établir des religieuses (les Emmurées).

G. 1091. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

**1248.** – Charte de saint Louis, datée d'Étampes, au mois de mai, par laquelle, après avoir rappelé que, eu égard aux gracieux et fidèles services que lui avait rendus à lui et à sa très-chère dame et mère Blanche, illustre reine de France, Jea, évêque d'Évreux, précédemment doyen de Saint-Martin-de-Tours, il avait donné au neveu dudit évêque Guillaume de *Obergenvilla*, lors de son mariage avec Lucie, fille d'Amaury Poucin, le manoir de *Pyntarvilla*, avec la moitié des revenus qui en dépendaient ; il déclare donner en fief, au même Guillaume de *Obergenvilla*, l'autre moitié des revenus dudit manoir, moyennant une rente annuelle de 16 livres tournois à payer aux deux termes de l'année. – Sceau et monogramme du Roi.

G. 1092. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1253-1675.** – Charte de saint Louis, datée du camp devant Sidon (*in castris juxta Sydon*), par laquelle il fait remise aux héritiers de feu Guillaume d'Aubergenville, son échanson, en récompense des services qu'il en avait reçus, de 11 livres sur la rente annuelle de 16 livres en laquelle ils étaient tenus envers lui pour le manoir de Pinterville. – Vente par Pierre de Meulan, échanson du Roi, et par Lygard, sa femme, à l'archevêque Eudes Rigaud, moyennant 3, 200 livres, de tout le droit qu'ils pouvaient avoir *in villa de Pyntervilla vel in locis circumadjacentibus*, provenu à ladite Lygard de la succession de son frère, maître Eudes, autrefois trésorier de Baveux, frère de Guillaume d'Aubergenville et héritier de son neveu, fils dudit Guillaume d'Aubergenville ; témoins : Raoul, évêque d'Évreux ; G., évêque d'Auxerre ; Jean de Flainville, Richard de Salmonville, chanoines de Rouen ; le prieur de la Madeleine Gautier de *Mineris*, de l'ordre des frères Mineurs ; Guillaume Chambellan de Tancarville, Jean de Milleville, Jean de Montpoignant, Pierre Des Is, chevaliers. – Lettres de l'évêque d'Évreux contenant confirmation de ladite vente. – Aveu baillé à Mgr François Rouxel de Médavy, par Gabriel Le Paige, écuyer, seigneur de Pinterville, Surville et Camp-Jacquet, conseiller du Roi en son Conseil d'État et procureur général en la Cour des aides, pour le fief de Pinterville près Louviers, avec droit de moulin et de pêcherie en la rivière d'*Hure*, droit de péage de tous bateaux passant sur ladite rivière par-devant le manoir seigneurial. – Sceaux de Saint-Louis (fragment), de Pierre- de Meulan, de Lygard, sa femme (fragment), de Raoul Grosparmy, évêque d'Évreux.

G. 1093. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

**1268.** – Charte de Saint-Louis, datée de Paris, du mois d'avril, contenant vidimus et confirmation de la vente faite par Pierre de Meulan, son sergent, et Lygard, femme dudit Pierre, à l'archevêque de Rouen ; – le Roi donne à ce prélat et à ses successeurs *in inanerio ville de Pintarvilla, gardino, tota que porprisia ejusdem manerii, placitum spate et omnimodam aliam justiciam*.

G. 1094. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

**1217-1430.** – Confirmation par *Avicia Francigena, de Lovers*, veuve, de la vente faite par Robert Le François, son mari, à l'archevêque Gautier, d'une terre et d'un pré *apud Lovers*. – Vente par Guillaume Chiéret, de la paroisse de La Londe (*de Londa*), à l'archevêque Eudes Rigaud, d'une rente annuelle de 19 sous 6 deniers au fief de La Plaigne. – Vente au même, par Raoul de *Vadiis*, de 5 verges de terre *in Valle comitis*, entre la terre de Gautier de Douverendel, chevalier, et les terres

de l'archevêque ; témoin à l'acte : Nicolas, curé de Sainte-Agathe. – Procuration donnée par B., doyen, et par le chapitre d'Amiens, à maître Bernard d'Abbeville, pour recevoir de l'archevêque 106 livres parisis. – Jean Belin, l'aîné, de la paroisse de Gorrion, vend à Jean Belin, clerc, son neveu, de la paroisse d'Ambrières, les héritages qui lui appartenaient au fief de La Pillonière avec le Clos-Neuf au fief Tiessard, et la quarte partie de deux journaux de pré. – Mandement de Charles VI au vicomte de Rouen, pour ajourner à l'Échiquier de Normandie Hue de Donquerre, chevalier, bailli de Rouen, pour plusieurs torts, griefs, refus et défaut de droit faits par lui au préjudice de l'archevêque. – Mandement de Laurens Guedon, lieutenant général de noble homme Raoul Bouteiller, chevalier, bailli de Rouen, au sergent ou sous-sergent à masse de Rouen : – à la requête de maître Robert de Croismare, licencié en lois et procureur du Roi audit bailliage, ajourner l'official, le promoteur et le maître des intestats de Rouen, prétendant juridiction pour cause de testaments. – Sceaux de l'officialité de Rouen, *d'Avicia Francigena*, de *Radulphus de Vadiis*, de Guillaume Chieret, de la cour du Bourg-nouvel.

G. 1095. (Liasse.) – 24 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

**1261-1643.** – Charte d'Agnès, femme de Martin Le Forestier, de la paroisse d'Alisay (*de Alisiaco*), par laquelle du consentement de son mari, elle vend à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, moyennant 7 livres tournois une partie de jardin à Alisay. – Baux des grosses dîmes d'Alisay. – Procès entre l'archevêque et le fermier des dîmes. – Procès-verbal de visite de la grange dîmeresse par Jacques Peryer, charpentier d'Imare, et Jacques Picard, plâtrier du Pont-de-l'Arche. – Sceau d'Agnès ; fragment de sceau de Charles VI.

G. 1096. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1412-1673.** – Aveu baillé à Mgr Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, par Robert Piépelu, pour sept acres de terre à La Perreque, à Sotteville. – Extraits de contrats faits, en conséquence de la commission de Sa Majesté adressée à M. de Péricard, conseiller au Parlement, et au sieur Cavelier, lieutenant au bailliage de Rouen, subdélégués de Notre Saint-Père le Pape, pour l'aliénation d'une partie du temporel ecclésiastique, suivant les bulles du 30 janvier 1586 ; l'archevêque de Rouen cotisé pour sa part à 3, 333 écus ; aliénation de douze acres de pré à Sotteville, appartenant à l'archevêché. – Accord entre les représentants des acquéreurs et l'archevêque au sujet du retrait que celui-ci prétendait faire des terres aliénées ; ils en abandonnent la moitié à l'archevêque pour en conserver l'autre moitié. – Baux des prés de Sotteville.

G. 1097. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 5 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1273-1553.** – Copie d'un accord entre Laurent, abbé de Cerisy, et Pierre, abbé de Lilledieu, au sujet des noales et des dîmes à percevoir sur certaines terres de la forêt de Lyons : *in Landa Sancti Audoeni, in Veteri-Essarto de Calvia-Fosse et in Landa Goini et in Angulo Anfredi*. – Sentence arbitrale sur un procès entre le chapitre d'Écouis et l'abbaye de Cerisy pour dîmes en la forêt de Lyons, prononcée par Thomas *de Villaribus*, professeur ès lois, et Jean de Chantdoisel (*de Cantu avis*), doyen de Saint-Cande-le-Vieux : Le chapitre d'Écouis et l'abbaye de Cerisy partageront par moitié les dîmes de toutes les noales de la forêt de Lyons qui auront été mises en culture depuis quarante ans ou qui seront défrichées à l'avenir en dehors des limites des paroisses circonvoisines. – Sentence arbitrale sur un procès entre le chapitre et l'archevêque de Rouen, d'une part, et le chapitre d'Écouis, d'autre part, prononcée par Pierre Arquier (*Arquerii*), doyen de la cathédrale de Rouen, et par Guillaume d'Aubussac, chantre de la même église, vicaires généraux de l'archevêque Aimeri Guenaut ; les dîmes des noales de la forêt de Lyons appartiendront à l'archevêque, à l'exception de celles de vingt-cinq acres en la lande de Martigny, délimitées par Guillaume Corbellon, curé de Canteleu, et de celles des lieux dits *Bella Landa* et *Bella Fouacha*, qui seront partagées par moitié entre l'archevêque et le chapitre d'Écouis. – Confirmation de cette décision par Aymeri Guenaut et par le chapitre de Rouen. – Sceaux d'Aymeri Guenaut, du chapitre de Rouen, de Pierre Arquier et de Guillaume d'Aubussac. – Marques de Richard Du Rosier et d'Eustache Deschamps (*de Campis*), notaires apostoliques.

G. 1098. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

**1540-1543.** – Procès entre Bouju, curé de La Feuillie, l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et les religieux de Cerisy, d'autre part. – Factum : « Pour les dixmes de la forest de Lyons s'est aultrefoyz meu procès.... disant l'archevêque que, de droict commun, toutes et chacunes les dixmes des grains et fruitz croissans en la forest de Lyons, qui est de nulle paroisse, lui appartenoient et que de la moitié d'icelles il ou ses prédécesseurs avoient fait donation aux sieurs de chapitre, les religieux de Cerisy disant, au contraire, qu'elles leur appartenoient par suite de la donation de Robert, comte de Normandie, leur fondateur, qui leur donna les dixmes de la forest de Lyons et mesmes des terres qui seroient rédigées en agriculture. » – Autre procès avec l'archevêque et le chapitre pour dîmes de terrains que le curé prétendait comprendre dans sa paroisse, tandis que les premiers soutenaient qu'ils en étaient distincts ; suivant eux, au temps de l'archevêque Aymeri Guenaut, qui avait donné au chapitre de Rouen la moitié des dîmes de la forêt de Lyons, « il n'y avoit en icelle, esglise paroissiale ny baptismale ou lieu nommé la Feuillye, parce que c'estoit un buisson ou une garde de sergent, et les vestiges d'anciennes habitations dont parlait le curé rappelaient simplement le souvenir des hommes qui s'étaient réfugiés dans les bois pendant le temps des guerres. » – Déclaration des terres tenues nûment du Roi et essartées et réputées de la forêt de Lyons ; lieux dits à Lyons : le manoir de Robert de Martinboz, le clos Broquet, les Goheries, les Vateries ; – à Puchay : les Arpens, le petit Couldray, le Mont-Bernier ; – à Noyon-le-Sec, le clos de Neufville ; – au Coudray, le Vauroze ; – à Fleury : le clos Bouffe, le cornet de la Boullaye, l'Escours de cheval, le Parc, le hamel de Fremont dit Faiel, – à Morgny : Bellefouache, les Brûlins, la Cuyrie, la Lande, l'Englet-au-Roy, la Lande outre le Bosc. le Landay, les Orgereux, les Vachots –à Leuilly : le Landel au Prêtre, la Maladerie ; – à Bezu : les Landes de Marligny ; – à Beauficel, la Bruyère ; – au Tronquay : le Fresnay, le Fauquis, Lanquetuyt, le clos du Til ; – à Longchamp : le Landel Espinay, le Genetay, le Buse Fauvel ; – à Bezancourt : le Landel de Bosquentin, la Lande Pillaine ; – à Nollevall : le Fourraust ; – en des terres essartées depuis quarante ans : le Clos Louvet près l'Essart Mador. – « Ensuyt ce qui a esté reçu des fermiers sequestriers des dîmes des anciennes et nouvelles fiefes ou lieu de la Feuillye. » – « Estats des restes deubz pour les dixmes de la forest de Lyons. »

G. 1099. (Liasse.) – 44 pièces, papier.

**1469-1546.** – Baux des dîmes de la forêt de Lyons ; mémoires concernant lesdites dîmes. – « Déclaration des novalles de la forest de Lyons jouxte la paroisse de Bezu ; » lieux indiqués : l'angle Vatiez, le Clos Baquet, le vivier de Vizenay. – « Déclaration des terres tenues du Roi en la paroisse de Beauficel ; » lieux indiqués : La Brière, le Vauchel, les Cornets, les Belles Espines, le clos de la Harenguerie, le Clos Bastard. – « C'est la déclaration des fiefes du lieu de la Feuillye et aultres lieux circon-voisins qui doibvent disines à MM. les archevesque, doyen et chappitre de Rouen ; » lieux indiqués : Le Londel, Richebourg, le Clos Chastellain, la Camp-Bertaut, les Teurtres, les Escofflières, la Lande des Mazis, le Camp-Jehan, la Fieffe Brossard, le Haut-Manoir, le Pré Brandon. – « Journal de la recette du domaine du Roy notre sire en la chastellenie de Lyons. » – Procès : entre Jean Bouju, prêtre, curé de La Feuillie, et les religieux de Cerisy, pour les dîmes ; – entre le même et l'archevêque et le chapitre de Rouen, pour les dîmes. – « Estimacion en grain et en deniers de ce que rapportent (à La Feuillie) ung acre de blé, ung acre orge, ung acre avoyne, ung acre poix gris et de ce que la dixme peult valoir : l'acre de blé rapporte communément cent et demi gerbes blé qui font ensemble bastu, à quinze gerbes pour mine, le nombre de dix mines de blé qui valent, au prix de 23 sous chascune mine, 12 livres 10 sous. – L'acre d'orge communément rapporte deux cent cinquante gerbes qui font, à quatorze gerbes pour mine, sept mines pour cent, qui seroit pour lesdites deux cent soixante dix-sept mines et demye, au prix de 16 sous tournois la mine, valent la somme de 14 livres. – L'acre d'avoine rapporte communément douze nombres avoyne qui font communément huit mines, qui valent, au prix de 10 sous tournois, 4 livres. – L'acre de vesse rapporte communément trois cents de vesse qui vallent, au prix de 40 sous le cent, 6 livres. – L'acre de poix gris rapporte aussi communément trois cent cinquante qui vallent, au prix d'un escu le cent, 7 livres 6 deniers. – Quatre acres de tremets à sçavoir la moitié en avoine, le quart en orge et l'autre quart en vesse et en poix, comme on fait communément. » – Mention de l'étendue de la paroisse de La Feuillie : huit cents acres, l'acre rapportant communes années cent cinquante gerbes, la gerbe valant 12 deniers parisis ; le tiers en jachère, – Comptes de dîners offerts aux juges et aux avocats : – un héron, 25 sous, un turbot, 35 sous, deux livres de

sucré, 14 sous ; – un mouton, 34 sous, un carteron de pommes et un carteron d'oranges, 15 sous ; perdrix, 5 sous ; cabrys, 12 sous 6 deniers. – Reçu de Geneviève Deshommets, dame de la Verte-Maison, aubergiste.

G. 1100. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier (1 imprimée).

**1466-1730.** – Extraits des registres de comptes du domaine en ce qui concerne les droits appartenant aux religieux de Cerisy en la forêt de Lyons. – Requêtes des abbés Antoine d'Apehon, aumônier du Roi ; François de La Guesle, conseiller au Parlement de Paris et archevêque de Tours. – Mainlevées accordées par les grands maîtres et les réformateurs des Eaux et Forêts Henri Clause de Fleury et Jean de Preissac. – Copie des chartes de fondation de l'abbaye de Cerisy. – Extraits d'aveux constatant les droits de ce monastère dans les forêts. – Procès entre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, abbé de Cerisy, et Mathurin Sedille, chanoine, prieur de Saint-Laurent en Lyons, membre dépendant de l'abbaye de Cerisy, d'une part, et les propriétaires détenteurs des terres de la maladrerie de Leuilly en la forêt de Lyons. – Mémoire pour servir au procès pendant en la grand'chambre entre les religieux de Cerisy et le curé de Lyons pour dîmes. – Arrêt du Conseil portant que l'abbé de Cerisy jouira du droit de dîme sur le prix principal des ventes ordinaires et extraordinaires des bois des forêts de Lyons, Valognes et Bayeux, et ce suivant le fonds qui en sera fait dans les états. – Sentence de Richard Maignart, lieutenant général de Hugues de Bodel, vicomte de Gisors, sur un procès entre Guillaume Cavalier, curé de Lorleau, et dom Hilaire de Sennerville, prieur de Saint-Laurent en Lyons. – Baux de dîmes en la forêt de Lyons par l'abbé de Cerisy et le chapitre de Rouen. – Arpentage des bois appartenant à l'abbaye de Poissy à Puchay. – Mémoire pour le chapitre de Rouen, propriétaire des trois quarts des dîmes qui se doivent percevoir sur les terres du sieur Chevalier Du Thil, défrichées en la forêt de Lyons, au Clos-Denis, contre le sieur Vasseur, curé de Morgny. (Imprimé.) – Mémoire du curé contre les chanoines : « Le sieur curé espère de l'équité de la Cour qu'elle jugera que 30 à 40, 000 livres de rente que les sieurs du chapitre tirent des grosses dîmes sur les défriches faites dans 40 paroisses de la forêt de Lyons sont plus que suffisantes pour acquitter les charges portées par la donation de l'archevêque Aimerie, qui ne montent qu'à environ 60 livres par an, sans que le sieur curé de Morgny soit obligé de leur céder encore les 20 sols qu'il peut espérer de la dime des remises. » – Population de Morgny estimée à 2, 000 âmes ; « le curé partage avec les vivants la modicité de son revenu et avec les morts ce qu'il peut avoir de linge pour leur sépulture. »

G. 1101. (Liasse.) – 47 pièces, parchemin ; 20 sceaux, 20 fragments de sceaux.

**1329-1336.** – Conflit de juridiction au sujet de la haute justice sur certaines terres à Longueville, près de Vernon, entre l'archevêque de Rouen et les officiers de la reine Jeanne de Bourgogne, laquelle tenait en douaire la châtellenie de Vernon. – Mandement du roi Philippe de Valois à ses clercs et conseillers, Jean Mandevilain, ou Mondevilain, doyen de Nevers, plus tard évêque de Nevers, et Jean de Goy, pour procéder ensemble à une enquête et envoyer leur information à l'échiquier de Normandie. – Mandements du même qui subrogent Jean *de Castella de Tourn.*, et Simon Pecane à Jean de Mandevilain et à Jean Du Chastelier, chevalier; Jacques Rousselet à Jean Du Chastelier; l'évêque de Nevers à Jacques Rousselet; Jean, évêque d'Arras, conseiller et commissaire du Roi, à l'évêque de Nevers; Richard Deschamps et Jean Richier à l'évêque d'Arras et à Jean Du Chastelier; Thomas de Reims à Jean Richier. – Ajournements de la part de l'archevêque aux-dits commissaires pour qu'ils aient à procéder à ladite enquête. – Certificats constatant qu'ils ont reçu l'ajournement et qu'ils n'ont pu s'occuper de l'enquête; Jean Mandevilain répond que « pour ce qu'il estoit occupé de plusieurs grosses besongnes du Roi, il ne pouvoit entendre entre ci et le prochain Parlement ; » Jean de Goy allègue « qu'il n'estoit pas si sain qu'il peust chevauchier ne aler hors quant à présent ; » une autre fois, l'évêque de Nevers était hors du pays et « ne savoit on où ne quant il reviendrait, » etc., etc. – Mandements de Jean, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, pour faire ajourner les conseillers chargés de l'enquête. – Charte de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par laquelle il approuve le fait de Nicolas Boitlevin, son prévôt de Longueville, qui avait l'ait défenses aux : vendangeurs de Longueville de porter leurs vendanges ailleurs qu'au pressoir accoutumé, nonobstant que le bedeau du Roi eût donné un ordre contraire. – Sceaux de Philippe de Valois (fragment), de la prévôté de Paris (fragment), des requêtes du Palais de Paris, de la baillie de Gisors, de Jean Mandevilain, de

Jean de Goy, de Jean, évêque d'Arras, de Jean Du Chastelier, de Richard Deschamps, de Thomas de Reims, conseiller du Roi, de Simon de Bucy, procureur du Roi, et de Pierre de Limoges, procureur de l'archevêque.

G. 1102. (Liasse.) – 51 pièces, parchemin ; 14 sceaux, 33 fragments de sceaux.

**1331-1425.** – Conflit de juridiction au sujet de la haute justice sur certaines terres à Longueville, entre l'archevêque de Rouen et les officiers du Roi, Pierre de Lieuvillier, bailli de Rouen, Nicolas Du Boys, bailli de Rouen et de Gisors, Colin Le Roux et Jean Le Diacre, procureurs du Roi au bailliage de Gisors, Raoul Machart, vicomte de Gisors, Jean Du Bois, vicomte de Rouen. – Procès interrompu « tant pour l'occupation des guerres et mortalités entrevenus que pour la mutation des archevêques, » repris en vertu de lettres du Roi obtenues par l'archevêque. – Nouveau procès en l'échiquier entre le bailli et le vicomte de Gisors et l'archevêque de Rouen, au sujet de la haute justice à Esmeville, près Vernon ; Alexandre Gautier réclamé comme justiciable pour méfait de corps à force et à cri de haro ; vicomte « pris, battu, hurté et viléné par les gens dudit Gautier qui s'estoient efforcés de lui rescourre ledit Gautier. » – Exploits, arrêts de l'échiquier, etc. – Scel ordonné pour l'échiquier de Normandie pour l'absence du grand du temps de Jean, aîné fils du roi de France, due de Normandie ; sceaux de l'échiquier à diverses époques, de la prévôté de Paris, de Philippe de Valois (fragment), des obligations de la vicomte de Rouen, des causes du bailliage de Gisors (fragment) ; de Richier, bailli de Gisors.

G. 1103. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 6 sceaux. 2 fragments de sceaux.

**1438-1444.** – Procès entre les religieux de Jumièges et les archevêques de Rouen, Mgrs Louis de Luxembourg, chancelier de France, et Raoul Roussel, poulies arrérages de 11 barils 6 pots de vin de rente, dus à l'archevêché sur les vignes de Longueville. – Sentences de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de noble homme Mgr Jean Salvain, chevalier, conseiller du Roi, et son bailli de Rouen, ordonnant la continuation de la cause d'assise en assise. – Sceau dudit Guillaume de la Fontaine.

G. 1104. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 5 sceaux, 9 fragments de sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1672.** – Vidimus sous le sceau de l'officialité de Rouen d'une charte de Richard Cœur-de-Lion par laquelle il donne à l'église de Rouen, pour son anniversaire et comme compensation aux pertes qu'a fait éprouver à ladite église Philippe, roi de France, son seigneur, pendant la dernière guerre, une rente de trois cents muids de vin par an à percevoir sur la mueson de Rouen, à savoir : cent muids pour l'archevêque, deux cents pour le chapitre. – Vente par Amaury de Meulan, chevalier, au chapitre, moyennant neuf vingts livres tournois, de 10 livres tournois de rente à prendre à l'échiquier de la Saint-Michel sur la vicomte de l'Eau de Rouen. – Confirmation de ladite vente par saint Louis. – Procès au bailliage de Rouen et à l'échiquier de la province entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et Philippe de Lail, Vincent du Val-Richier, Jean Philippe, Jean de Compiègne et Jean Cueur, *monnoiers* de Rouen, d'autre part, au sujet de la prétention de ces derniers d'être exempts par privilège du droit de mueson pour leurs vins ; condamnés à l'assise de Rouen ; lettre de grâce obtenue par eux et déclarée ensuite subreptice ; – sentences, arrêts, exploits ; – sur le repli d'un arrêt de l'échiquier de Pâques 1317 : « Accordée et passée par Mgr l'évesque d'Amiens, mestre Droite de la Charité, prévost en l'église de Soissons ; M. Guillaume de Marcilli et M. Guillaume Courteheuse, chevaliers, tenans l'échiquier. » – Mandement de « Jehans, ainsné fils du roi de France, duc de Normandie, conte d'Anjou et du Maine, au bailli et vicomte de Rouen, pour faire ajourner à l'échiquier les monnoyers qui avaient obtenu lettre de grâce subreptice. » – Sceaux de l'échiquier, de Jean, duc de Normandie (fragment).

G. 1105. (Liasse.) – 39 pièces, parchemin ; 11 sceaux, 20 fragments de sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1442.** – Divers procès entre les archevêques de Rouen et autres prenant fiefs et aumônes sur la vicomte de l'Eau, d'une part, et les officiers du Roi, Robert Alorge, fermier de la vicomte de l'Eau ; le duc de Bourbonnais ; Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villiers-le-Morhier, de Houdenc et de Thou en Champagne, trésorier de France et de Normandie pour Henri VI, ayant épousé la dame de La Roche-Guyon ; Guy Le Bouteiller, écuyer, seigneur de La

Roche-Guyon, etc., d'autre part. – Lettres royaux, arrêts, sentences, exploits, procurations relatifs auxdits procès. – Vidimus : – de la charte de Richard Cœur-de-Lion portant donation à l'église de Rouen de trois cents muids de vin sur la mueson de Rouen ; – de lettres patentes de Charles VI par lesquelles, en considération de l'affection que son père avait pour l'église de Rouen, où il avait voulu que son cœur fût enseveli, et de l'engagement pris par les chanoines de faire dire chaque année, le 13 octobre, une messe à son intention, il déclare que les trois cents muids donnés à l'église de Rouen doivent être pris non-seulement sur les tonneaux, mais sur les poinçons et les barils, lesdites lettres patentes données au château de Rouen le 13 octobre 1399, en présence des ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans, de Bourbon, de Pierre de Navarre, des comtes de Saint-Paul et de Tancarville ; – d'une sentence d'Auber, vicomte de Rouen, et de Jean Tavel, vicomte de l'Eau, fixant à 96 galons le muid de vin de l'archevêque et du chapitre ; – d'une charte de Philippe le Bel donnée à la requête du maire de Rouen pour que ses officiers cessent d'exiger des bourgeois pour la mueson des vins venant par mer un tonneau de dix-neuf tonneaux et au-dessous de dix-neuf tonneaux 5 sous par tonneau ; – de lettres patentes de Charles VI attribuant au Parlement de Paris, aux conseillers tenant les requêtes la connaissance d'une contestation entre les fermiers de la vicomte de l'Eau, l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et le duc de Bourbonnais, pair de France, d'autre part, sur la question de savoir si le duc de Bourbonnais avait le droit de faire vendre à Rouen une partie de la provision de vin de Sainl-Ponrçain (quinze queues et quatre-vingt-seize muids) qu'il y avait fait porter, quand il était venu à Rouen à l'occasion du voyage du Roi et du duc de Guyenne. – Sceaux de Charles VI (fragment), du Parlement de Paris (fragment), de l'échiquier, du bailliage de Rouen, des obligations de la vicomte de Rouen, de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen ; de Henri Lancestre, lieutenant commis du même ; de Jean Turbot et de Philippot Reaulte, sergents.

G. 1106. (Cahier.) – In-folio, 7 feuillets, parchemin.

**1469.** – Sentence prononcée par Martin de Bellefaye, conseiller du Roi au Parlement de Paris et commissaire dudit seigneur ; il signifie et insinue à maître Jean de Saint-Romain, procureur général du Roi, à maître Thomas de Bailly, substitut du procureur du Roi au Trésor, à Jean Égret, procureur du Roi en la Chambre des Comptes, un arrêt dudit Parlement rendu contre Michel Du Buc, auquel ils s'étaient adjoints, en faveur du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et des autres gens d'église ayant fiefs et aumônes sur la vicomte de l'Eau de Rouen. La prétention de Du Buc était que les Quatre-Pieds, dont il était fermier, formaient une ferme distincte de la vicomte de l'Eau, et conséquemment affranchie des charges dont la vicomte de l'Eau avait été grevée. – On rappelle dans l'arrêt rapporté *in extenso* dans la sentence que Du Buc s'était fait affermer la ferme des Quatre-Pieds pour neuf ans par le prix de 500 livres tournois par an et à condition que le Roi serait déchargé d'une dette de 3, 000 livres qu'il avait contractée envers Cardin Mites et que celui-ci avait cédée à Du Buc. – Signature de Bellefaye. – Sceau du même, pendant à la sentence.

G. 1107. (Cahiers.) – In-folio, 17 feuillets, parchemin ; 17 feuillets, papier.

**1301-1441.** – Extraits des comptes de Pierre Saymel, Pierre de Hangest, Oudart Le Coq, baillis de Rouen, Guérard Postel, Adam Alberi, receveurs de la baillie de Rouen, – Jean Du Bois, Simon de Baigneux, Thomas Coupeverge, vicomtes de Rouen, etc.. en ce qui concerne les revenus et les charges de la vicomté de l'Eau. – Mention d'infidèles convertis et pensionnaires du Roi pendant plusieurs années. – 221 livres 6 deniers payés en 1302 à Robert d'Erneval pour ses gages de l'armée de Flandre ; – 41 livres 16 sous dépensés en 1315 pour ouvrages faits au quai de Moulineaux où l'on déchargeait des vins et autres marchandises venus par mer ; – rente viagère de 2, 400 livres par an assignée à Amédée, comte de Savoie, sur les revenus de la vicomté de l'Eau. – Copie et collation desdits extraits faits à l'occasion du procès entre le cardinal d'Estouteville et Michel Du Buc en 1465.

G. 1108. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillets, parchemin.

**1468.** – Mémoire présenté à messeigneurs les conseillers du Roi au Trésor à Paris par messeigneurs le cardinal d'Estouteville, archevêque, les doyen et chapitre de Rouen et leurs consorts, contre Michel Du Buc et le procureur du Roi audit Trésor, adjoint avec lui : – « Ne sert de riens ce que, oultre plus, ledit Du Buc et son adjoinct ont voulu dire à l'encontre d'un certain livre

appellé le *Coustumier de la vicomté de l'Eau* produit par lesdits défendeurs, signé au dos H, duquel plusieurs fois a esté mention faicte, c'est assavoir que c'est ung livre fait à plaisir et que ainsi le faut dire, parce que vers la fin du prologue dudit livre sont escriptz les mots qui s'ensuivent: *Je requier et appelle à ceste œuvre ceulx qui y verront à amender qu'ilz le corrigent et amendent etc...* et que ledit livre est ung œuvre particulier qui n'a point esté approuvé ne auctorisé par le Roy ne par son eschiquier. Dient et respondent que, soubz correction, quelque chose que die ledit Du Buc, ledit coustumier est autentice, approuvé et auctorisé par le Roy et la justice du lieu et est le contenu d'icellui livre observé pour loy ; quoy que ce soit, les subgez et peuple du lieu *tanto consensu* l'ont approuvé et l'approuvent, l'ont observé et observent pour loy. Ainsi supposé qu'il n'eust esté et qu'il ne feust auctorisé par le Roy ou sondit eschiquier, toutes voyes, actendu ledit usage, il vault loy selon disposition de raison. »

G. 1109. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.

**1462-1470.** – « Copie de trois lettres royaux et aussi de certaines lettres de bail de Messeigneurs des comptes et trésoriers faictes et données au prouffit. de Michel Du Buc touchant les fermes de la vicomté de l'Eau et des Quatre-Piez de Rouen pour Messeigneurs les gens d'église prenant fiefs et aumosnes sur lesdites fermes : – En l'an 1458 les fermes de la vicomté de l'Eau et celle des Quatre-Piez de la vicomté de Rouen furent baillées et délivrées par le Roi à Michel Du Buc, marchand, pour trois années pour le prix de 12, 600 livres tournois, monnaie de Normandie, parmy ce que sur ladicte somme lui seroit déduit la somme de 3, 000 livres à luy deue comme ayant le droit par transport de feu Cardin Mites auquel le Roi en estoit tenu et aussi soubz condicion, se le Roy faisoit faire aucunes défenses de non transporter blez et autres grains et marchandises hors du royaume ou du païs de Normandie, que ce ne seroit au préjudice dudit Du Buc. » – Copie d'une requête de Michel Du Buc : il rappelle qu'il a avancé à Charles VII et à Jean Briçonnet, son receveur, une somme de 516 livres 5 sous, qu'il souffrit des pertes considérables « en l'avitaillement de Grantville, quant elle fut prise et mise en la main du roi d'Angleterre, à cause de quoi il abandonna le païs, femme et enfans, et depuis, en hayne de ce, furent boutez hors du pays et tous leurs biens meubles et immeubles desclairés confisqués et donnez par les Anglois. » – « Mémoire et instructions pour MM. les gens d'église prenans fiefs et aumosnes sur la vicomté de l'Eau : la ferme des Quatre-Piez n'est pas seulement en la ville et banlieue de Rouen et dépendant de ladicte vicomté de l'Eau qui fu jadis prevosté de Rouen. Car en plusieurs autres lieux où duché de Normandie et mesme ès villes où il y a acquis par eau et par terre comme ès villes de Valongnes, de Caen, Pont-Audemer et de Vernon et autres villes où dit païs il y a prevostez qui se baillent à ferme, comme fait la dicte vicomté de l'Eau de Rouen. » – « C'est l'inventaire des lettres et autres munimens que produisent, mettent et baillent par devers vous Messeigneurs les conseillers du Roy au Trésor à Paris, très-révérend Père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, etc. » – « Copie des répliques de Michel Du Busc et des dupliques de Messieurs les gens d'église. » – Vidimus de l'arrêt donné au prouffit de Messieurs les gens d'église prenans fiefs et aumônes sur la vicomté de l'Eau de Rouen et la ferme des Quatre-Piez membre d'icelle. » – Sceau de Bellcfaye, conseiller au Parlement de Paris.

G. 1110. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1453-1454.** – Bulle du pape Nicolas V obtenue à la requête du cardinal d'Estouteville contre ceux qui, pour frauder l'église de Rouen de son droit de mueson, s'y prenaient de manière à ce que les vins destinés à un seul marchand arrivassent à Rouen sous le nom de plusieurs, ou bien encore, avant d'atteindre la limite du territoire où s'exerçait ledit droit de mueson, arrêtaient la nef où les vins étaient chargés par quantités trop considérables et les expédiaient à Rouen dans de petites embarcations par quantités moindres de dix-neuf pièces ; excommunication prononcée contre les fraudeurs, les détenteurs et ceux qui, les sachant, ne révélaient pas les noms des coupables ; bulle à lire dans toutes les églises de la province de Rouen ; les abbés de Saint-Ouen, de Saint-Georges de Boscherville et de Jumièges chargés de son exécution. – Lettres des abbés de Jumièges et de Saint-Georges pour l'exécution de ladite bulle, en triple exemplaire dont l'un est muni de leurs sceaux avec les marques et les souscriptions de Guillaume Manchon et Jacques Cochon, notaires apostoliques.

G. 1111. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 sceau.

**1473-1553.** – Procès au bailliage, par appel au Conseil d'État, plus tard au Parlement de Normandie entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et le procureur général de Normandie et maître Nicolas Gosselin, procureur des manants et habitants de la ville de Rouen, d'autre part, pour raison du droit de mueson : – « Faict à noter que le descord consiste en ce que lesdits archevesques et le chapitre veulent avoir en essence et espèce trois cents poinçons de vin par chacun an sur le droit de modiation appartenant au Roy qui est de prendre de dix-neuf poinçons estant en ung basteau et appartenant à un seul homme ung poinçon, et les parties adverses ne veulent que ledit vin soit payé en essence, mais seulement que ledit archevesque et chappitre ayent 300 livres par an au lieu desdits 300 poinçons de vin. » – Extrait des registres du Conseil d'État ; – « inventaire des pièces que met, baille et produict le procureur des manans et habitans delà ville de Rouen à rencontre des archevesque et chapitre de Rouen appelans du bailly de Rouen. » – « Inventaire des Chartres et cahiers que produisent et dont s'entendent aider les archevesque, doyen et chappitre vers et à rencontre de Monseigneur le procureur général de Rouen ; – contredit des archevêque et chapitre ; – production des habitants de Rouen ; – article du cahier des États de la province de Normandie, contre les évocations au Conseil d'État, et particulièrement contre l'évocation de la cause de l'archevêque et du chapitre ; – réponse du Roi audit article, signée par lui et contresignée par Bochetel, portant révocation de l'évocation et renvoi de la cause au Parlement de Rouen. – Arrêt décidant que l'archevêque et le chapitre ne percevront plus les 300 muids en essence, mais auront 40 sous tournois pour chacun desdits 300 muids sur le revenu de la mueson. – Lettres patentes de Louis XII en faveur de l'archevêque et du chapitre de Rouen, contre les conseillers de l'échiquier de Normandie nouvellement érigé, lesquels, « sous couleur qu'il leur avoit octroyé, en général, joyr de telz et semblables privilèges que font et ont accoustumé faire les officiers de la cour du Parlement de Paris, s'efforçoient faire entrer à Rouen grant quantité de vins et eux exempter du payement du droit de mueson. » – Baux de la mueson de l'archevêque et du chapitre ; 600 livres par an dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. – Sceau de l'official de Rouen, brisé.

G. 1112. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; pièces, papier (1 imprimée) ; 1 sceau.

**1485-1646.** – « Charte du roy Louis XII, d'heureuse mémoire, portant donation de deux muids de sel aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen, pour la fondation d'un obit solennel, avec les vérifications et confirmations d'icelle. » (Imprimé.) – Ordonnances des généraux conseillers du Roi sur le fait et gouvernement de ses finances adressées : aux grènetiers et contrôleur du grenier à sel de Rouen pour faire payer à l'archevêque certaine quantité de sel pour sa provision, à charge de payer le droit de marchand seulement ; – au garde du val de Bouteilles ; – au grènetier de Dieppe, pour faire payer à l'archevêque, sans droit de gabelle, trois muids « de sel délié, mesure du val de Bouteilles, qui sont equipollez à trois sepliers mesure de Paris. » – Grand sceau aux causes de la vicomté de l'Eau.

G. 1113. (Liasse.) – 3 pièces, papier ; 2 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1312.** – Charte d'Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, seigneur d'Hibernie et duc d'Aquitaine, datée de Paris 14 juillet, 14<sup>e</sup> année de son règne, portant vidimus : de la charte par laquelle Henri I<sup>er</sup> avait fait don à Geoffroi, archevêque de Rouen, du manoir de *Byntewerda* ; – d'une autre de Henri II en faveur de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, confirmant ladite donation, avec attribution à l'archevêque du droit de justice ; – d'une autre du même prince en faveur de Rotrou, archevêque de Rouen, portant donation de l'église du même lieu. – Charte du même Edouard I<sup>er</sup>, datée de Carlisle, 9 juillet, 9<sup>e</sup> année du règne, en faveur de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par laquelle il lui permet de fieffer le manoir de Bynteworth à Guillaume de Melton, archevêque d'York, à charge de le tenir du roi d'Angleterre et de payer aux mains des vicomtes du comté de Sussex 6 sous et 8 deniers par an pour tout service. – Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus : – de la charte de donation de Henri I<sup>er</sup> ; – d'une charte de confirmation de Richard Cœur-de-Lion ; – d'une charte de Simon de Montfort, comte de Leicester, par laquelle il renonce à ses prétentions sur le manoir de Byntheord ou Bitteword etc. – Deux sceaux d'Edouard I<sup>er</sup>.

G. 1114. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1553-1554.** – Arrêts des gens des requêtes du Palais de Rouen et de la Cour du Parlement de Normandie sur une contestation entre Richard Desnoyers, prêtre, et Jean Le Maistre, fermier des religieux de Bonport, pour une somme de 22 livres 8 sous. – Sceau royal appendu à l'arrêt du Parlement.

G. 1115. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

**1131.** – Bulle-privilege du pape Innocent II accordée à l'archevêque Hugues d'Amiens et datée de Blois. – Le Pape adopte comme fils particulier de l'Église romaine ledit archevêque, *virum utique sapientem, religiosum, et in necessitate probatum*, et prend sous la protection du Saint-Siège l'église de Rouen et tous ses biens. L'archevêque a droit de métropolitain sur les évêques de Bayeux, d'Avranches, d'Évreux, de Lisieux, de Coutances et de Séez ; ils recevront de ses mains la consécration et lui obéiront comme à leur métropolitain ; les prêtres constitués dans le diocèse de Rouen (*in parrochia Rothomagensi*) recevront de lui l'administration et la charge des âmes ; appelés par lui au synode, ils s'y rendront sans retard ; les laïques ne pourront prétendre aux fonctions d'archidiacre ; biens confirmés : *Oppidum quod dicitur Andeleium cum portu et navium redditibus ; in Anglia, in episcopatu Wintoniensi, manerium Bintewerda ; in Normannia, oppidum Gisors et villam Duvrent ac Daivillam, prata quoque supra Sotevillam juxta Sequanam sita et domum ibidem ad fena conservanda, Rotomagi domum propriam, curiam et ortum extra muros, pomerium et mansionarios de quibus habes censum et justiciam, Vilcassinum Francie... sane Albamarla cum omnibus adeam pertinentibus et castrum Toeni et castrum Alleium, Ambianensi civitati proximum.* – Fixation des limites du diocèse : *Terminos vero parrochiales, infra quos utique Mellendum et Pontesara continentur, vobis confirmamus, sicut à Pontesara usque ad mare protenduntur et antiquis finibus à Belyacensi et Ambianensi parrochiis distinguuntur. Ex alia autem parte à Mellendo castro, non solum Sequana flumine sed etiam ultra Sequanam antiquis territoriorum finibus discernuntur, videlicet usque ad fluvium Rithle et inde per Sequanam usque in mare.* – Cercle et devise, souscription du Pape, monogramme, souscription des cardinaux. *Dat. per manus Aimerici, cancellarii.* – Sceau d'Innocent II

G. 1116. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

**1130-1143.** – Bulle du pape Innocent II, datée d'Auxerre, adressée à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen ; il excite son zèle pour la répression des nombreux abus qu'on lui avait signalés comme existant dans le diocèse de Rouen : « *In provincia Normannia multa mala pullulant que in aliis locis vel omnino non fuerunt vel sunt desuetudine obumbrata* » : les laïques usurpent les droits épiscopaux, s'approprient les oblations des autels et les revenus ecclésiastiques ; par une présomption monstrueuse osent se nommer archidiacres, devant être plutôt nommés *archidiabiles* ; recommandation faite de ne nommer personne archidiacre qu'il n'ait été d'abord diacre ; si quelqu'un invoque le droit de succession pour se faire attribuer les prébendes, prévôtés, chapellenies, églises et autres charges ecclésiastiques, que non-seulement il en soit privé, mais qu'il soit condamné à une peine sévère pour s'être rendu coupable d'une faute aussi grave ; – personne ne doit être ordonné prêtre que pour être destiné, à perpétuité, à un titre d'église déterminé, sans pouvoir abandonner ce service, à moins que son prélat, pour l'utilité commune, ne le transfère ailleurs ; obligation pour les prêtres, sous peine de destitution, de venir au synode pour y être instruits de la foi, des mœurs et de l'ordre de pénitence ; défense d'admettre à la cléricature les bâtards, ceux qui ont été privés de l'héritage paternel, qui mènent une conduite honteuse, exercent des fonctions publiques, des charges de justice, sont *servitutis mole gravati*, sans instruction et ignorants de la loi divine. « *Hec loquere, et exhortare, argue, obsecra, increpa.* »

G. 1117. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

**XII<sup>e</sup> siècle.** – Bulle du pape Lucius III, datée de Vérone, adressée à Gautier, archevêque de Rouen, pour lui recommander : de ne point permettre qu'un ou deux moines demeurent dans une paroisse hors de leur couvent ; de nommer à leur place d'honnêtes ecclésiastiques qui auront la charge des âmes et ne rendront compte aux moines que du temporel ; de ne point admettre les fils à succéder à leurs parents dans la possession des églises ; de ne pas souffrir qu'une même église soit

partagée entre plusieurs ni que plusieurs églises soient attribuées à la même personne, à moins que leurs revenus ne soient trop modiques ; de ne nommer pour vicaires des paroisses que des prêtres ou des personnes sur le point de le devenir, et de leur assigner un revenu suffisant pour leur subsistance.

G. 1118. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1204.** – Bulles des papes Lucius III, Urbain III, Célestin III, Innocent III. – Il arrive souvent dans le diocèse de Rouen qu'on nomme aux églises des gens incapables de faire le bien ; défenses à Gautier, archevêque de Rouen, d'admettre aux vicairies des paroisses des personnes autres que des prêtres ou des clercs près de le devenir et qui veulent exercer en personne le ministère ; ne confier charge d'âmes qu'à ceux qui, dans le délai canonique, doivent être promus à la prêtrise ; dans le cas où les patrons ne présenteraient pas de sujets convenables, l'archevêque en pourra nommer de son choix sans appel. – Pouvoir accordé au même pour réformer, sans appel, certains monastères de femmes où la discipline était tellement relâchée *ut non videantur creatoris obsequiis sed potius mundanis illecebris deputate* ; – il défendra aux religieuses de faire usage à l'avenir de pelletteries précieuses. – Si, dans un délai de quarante jours, le chapitre et le clergé de Lisieux persistent à refuser d'obéir à Guillaume comme à leur évêque, celui-ci pourra les punir en donnant leurs bénéfices à des personnes convenables, sans appel. – Si quelqu'un pille, incendie ou ruine, de quelque manière que ce soit, les églises du diocèse de Rouen et les Liens qui leur appartiennent, l'évêque pourra, à moins que ce ne soit le fait des rois de France et d'Angleterre, l'excommunier et mettre sa terre en interdit, s'il est du diocèse ; il le pourra encore, même s'il est d'un diocèse étranger, dans le cas où, après en avoir été requis, les évêques n'auraient point agi contre les coupables ; – les abbés, les prieurs, les patrons présentent aux églises vacantes des fils, des neveux des seigneurs ou de ceux qui sont attachés à leur service, même au-dessous de sept et de cinq ans. ce qui amène la dissolution des églises ; Innocent III ordonne que si, dans le délai canonique, les patrons ne présentent pas à l'archevêque des sujets convenables, celui-ci pourra en nommer de son choix, sans appel, sauf le droit des patrons pour l'avenir. – Sceaux des papes Lucius III, Urbain III, Célestin III, Innocent III.

G. 1119. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux,

**1193-1204.** – Bulles du pape Innocent III adressées à Gautier, archevêque de Rouen. – Il le prend sous la protection du Saint-Siège, après l'avoir félicité de son invincible fermeté dans la défense de la liberté de l'Église ; répandant à la lettre par laquelle l'archevêque l'avait informé d'un accord conclu entre Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, d'après lequel quatre clercs devaient être désignés afin de prononcer sur la validité d'une sentence portée par lui contre les hommes des deux souverains pour les excès qu'ils avaient commis, avec cette clause que, dans le cas d'une décision défavorable, les biens de l'archevêché seraient saisis jusqu'à révocation de la sentence, le Pape lui défend formellement de donner son consentement à une convention aussi inique, lui recommande de persévérer dans sa ligne de conduite et, à l'exemple de ses prédécesseurs, d'exercer sa juridiction dans sa province, et ratifie la sentence qu'il a portée. – Recommandation à l'archevêque de réformer les monastères. – Confirmation des coutumes anciennes qui lui appartiennent dans les monastères non exempts.

G. 1120. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

**1219-1225.** – Bulle du pape Honorius III. – Après un long préambule sur le déplorable état de la société chrétienne, le Saint-Père recommande aux évêques de ne pas conférer de bénéfices aux indignes, de ne pas permettre que la même personne, à moins d'une permission spéciale du Siège apostolique, possède plusieurs personats ou plusieurs églises paroissiales ; aux abbés de l'ordre noir (les Bénédictins) de célébrer l'année présente leurs assemblées provinciales ; – ordonne aux prêtres de placer l'Eucharistie dans un lieu uniquement affecté à cet usage et décent, d'avertir fréquemment les fidèles d'avoir à s'incliner devant elle à l'Élévation, et quand on la porte à un malade : de la porter avec respect sous un voile décent, et en la faisant précéder d'une lumière. – Il déclare fondé l'appel porté à Rome par les suffragants de la province de l'église de Rouen, tant en leur nom qu'au nom des abbés de leurs diocèses, contre l'archevêque, lequel avait voulu forcer lesdits abbés à assister au concile provincial et des inquisiteurs non ordonnés par ce concile à rendre compte de ce

qu'ils avaient trouvé à réformer dans la province. – Défenses de recevoir comme chanoines en l'église de Rouen des personnes qui ne seraient pas nées de légitime mariage.

G. 1121. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

**1222-122.** – Bulles du pape Honorius III. – Mandement au doyen, au chantre et à l'archidiacre de Paris de procéder à une enquête au sujet des griefs allégués par l'archevêque de Rouen, Thibaut d'Amiens, contre son prédécesseur, Robert Poulain, lequel aurait, sans l'assentiment du chapitre, donné à des abbés, à des prieurs et autres personnes des églises sur lesquelles l'archevêque avait droit de donation et d'investiture ; les commissaires du Saint-Père décideront sans appel ; – chapitres réguliers et séculiers soumis à la juridiction de l'ordinaire ; ne pourront s'opposer par voie d'appel à la visite de l'archevêque et aux mesures qu'il jugera à propos de prendre pour leur réforme ; – l'archevêque pourra accorder la permission de célébrer à des prêtres de son diocèse qui ont été ordonnés par un autre que par lui ; – injonction à l'archevêque de ne point différer davantage à pourvoir d'un bénéfice suffisant L., prêtre, qui s'était plaint en cour de Rome du peu de cas que l'archevêque avait fait de l'ordre du Pape, en lui donnant un bénéfice insuffisant ; l'archevêque craindra de passer pour avare du patrimoine du Christ là où il doit en être libéral, et il ne forcera point à des voies de rigueur le Saint-Père, bien résolu de sa part à ne pas laisser sans exécution ce qu'il a entrepris dans un but de charité.

G. 1122. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

**1226.** – Bulle du pape Honorius III, datée de Rieti, adressée à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants en faveur d'une croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte. – Après avoir rappelé la douleur qu'il ressentit à la nouvelle des revers de l'armée chrétienne, ses soins incessants pour venir au secours des chrétiens, ses entrevues avec l'empereur Frédéric, le manque de parole de ce prince, qui resta dans son royaume sans souci de son honneur et de celui de la chrétienté, les messages du Roi et du patriarche de Jérusalem, etc., le Pape annonce qu'un nouvel accord a été conclu : – La croisade aura lieu dans deux ans à partir du mois d'août ; Frédéric entretiendra 1, 000 chevaliers outre mer, à peine de payer 50 mares par an pour chaque chevalier manquant ; – il fournira le passage à 2, 000 chevaliers et à leurs compagnons, et à trois chevaux par chevalier ; il armera 50 galées, et fera payer, avant l'expiration du délai, au roi de Jérusalem, au patriarche et au maître de l'ordre Teutonique 100, 000 onces d'or qui lui seront rendues, à son arrivée en Terre-Sainte, pour en disposer pour le service de Dieu. – Psaume *Deus, vénérant gentes* à chanter tous les jours à la messe, excepté les dimanches et fêtes, entre le baiser de paix et la communion ; – processions générales chaque mois avec prédication ; – tronc à placer dans les églises où se rendra la procession ; – trésoriers à nommer pour recueillir les aumônes ; indulgences pour les croisés, et pour ceux qui, ne pouvant se rendre de leur personne en Terre-Sainte, contribueront à l'entreprise de leurs deniers. – Sceau d'Honorius III.

G. 1123. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 10 sceaux.

**1244-1250.** – Bulles du pape Innocent IV, datées de Lyon, de Latran, de Gênes. – Injonction à l'archevêque, pour le cas où R., porteur de la présente, ordonné par lui acolyte, serait trouvé suffisant, idoine et digne d'un bénéfice ecclésiastique par W. de Saint-Valeri, archidiacre, par le prieur et le sous-prieur de Saint-Lô, de lui assurer des moyens de subsistance jusqu'à ce qu'il puisse lui donner un bénéfice convenable. – Les fornicateurs ne pourront opposer aux poursuites de l'archevêque l'appel au Pape ; – l'archevêque pourra racheter, moyennant le consentement des curés, les dîmes qui se trouvent entre les mains des laïques, à condition de fournir caution de les restituer aux églises paroissiales pour le prix de rachat ; – pourra porter le *pallium* en dehors des limites du diocèse ; – pourra forcer par la saisie de leur temporel, après monition, les curés à recevoir les ordres et à résider dans leurs cures, sans appel de leur part, et nonobstant les privilèges obtenus par eux de l'autorité apostolique ; – pourra être autorisé par le doyen et le chancelier de Paris, moyennant le consentement du chapitre et à condition que cela puisse se faire sans un grave préjudice pour l'église de Rouen, à donner au curé de l'église de Louviers une mesure de terre, aux lépreux d'Alihermont une place pour s'y construire une maladrerie, et à l'église que l'archevêque se propose de fonder dans sa *villa* du même lieu, une autre place pour un cimetière et un presbytère ; – pourra interrompre sa visite pour se rendre, quand il y sera appelé, à la cour de saint Louis, à celle

de la reine de France, et à la cour de Rome ou auprès des légats et la reprendre au lieu où il l'aura interrompue, nonobstant une constitution contraire récemment promulguée ; – ne pourra être contraint par lettres apostoliques à donner provision de bénéfices, personats ou dignités appartenant à sa collation. – Sceaux du pape Innocent IV pendant aux bulles.

G. 1124. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

**1255-1283.** – Bulles des papes Alexandre IV, Grégoire IX et Martin IV. – La voie de l'appel fermée aux prêtres et autres clercs du diocèse que l'archevêque veut contraindre à la résidence personnelle dans leurs églises paroissiales conformément aux statuts du concile général. – Les privilèges accordés à l'archevêque Eudes Rigaud par Innocent IV lui sont confirmés par Alexandre IV, son successeur. – Permission donnée à l'archevêque Guillaume de Flavacourt, en cas d'empêchement canonique, d'interrompre le cours de sa visite, et de la faire en plusieurs fois, comme il verra être bon et nécessaire, nonobstant une constitution contraire. – Sceaux de ces trois papes.

G. 1125. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1453-1494.** – Bulles des papes Eugène IV, Calixte III, Sixte IV, Innocent VII, Alexandre VI. – Permission à Robert Morelet, chanoine et chancelier de l'église de Rouen, de posséder, avec son canonicat et sa dignité, la cure de Sainte-Croix de Cormeilles, la chapelle de Notre-Dame de Cleinville, au diocèse de Lisieux, une autre chapelle à Montivilliers. – Établissement de la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, fixée au 6 août, pour remercier Dieu de la victoire remportée sur l'armée Turque sous les murs de Belgrade, en Hongrie, par Jean Huniade et le franciscain Jean de Capistran ; perte des Mahométans évaluée à 40, 000 hommes tués, 40, 000 hommes en fuite ; indulgences à l'occasion de cette fête. – Pouvoir donné à l'évêque d'Avranches pour autoriser l'affectation d'une pension annuelle sur la trésorerie de l'église d'Angers dont était alors titulaire Jean Chauveau, au profit de Charles *Pavonis*, prêtre du diocèse de Rouen, et en attendant que celui-ci eût été pourvu d'un bénéfice d'une égale valeur. – Indulgences accordées, sur la demande de François, duc de Bretagne, et de Marguerite, sa femme, à ceux qui réciteront le psautier de la Sainte-Vierge, c'est à-dire autant de fois la salutation angélique qu'il y a de psaumes au psautier de David. – Permission d'user de *lacticines* (beurre et fromage) pendant le carême, accordée aux fidèles des diocèses de Rouen et d'Evreux. On ne récoltait dans ces diocèses que des huiles de chanvre et de noix désagréables et malsaines ; l'usage des *lacticines* était autorisé dans les diocèses voisins, et l'on s'y transportait pour échapper à la rigueur de l'abstinence. – Georges d'Amboise est délogé du lien qui l'attachait à l'église de Narbonne et transféré au siège de Rouen. – Sceaux d'Eugène IV, Calixte III, Sixte IV, Alexandre VI, de l'officialité de Rouen.

G. 1126. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

**1502-1582.** – Bulles des papes Alexandre VI, Jules II, Grégoire XIII. – Permission à François Guillaume, élu évêque de Saint-Pons-de-Tommières, neveu du cardinal d'Amboise, de posséder, avec ledit évêché, le prieuré de Notre-Dame-du-Parc près Rouen, dont il avait été, pourvu après la mort de François Picard, dernier prieur. – Permission à Jacques d'Amboise, élu évêque de Clermont, de posséder, avec ledit évêché, l'abbaye de Jumièges, d'un revenu annuel de 2, 300 florins d'or, l'abbaye de Saint-Vandrille, le prieuré de Notre-Dame-du-Parc, au diocèse de Rouen, la prévôté de Notre-Dame de Beaumont, au diocèse de Vabres. – Charles de Bourbon, sous-diacre au diocèse de Meaux, nommé coadjuteur de son oncle le cardinal de Bourbon et archevêque de Rouen après la mort de celui-ci, pourvu qu'il ait atteint vingt-six ans ; sa pension annuelle fixée à 1, 000 écus d'or par an sur les revenus de la mense archiépiscopale ; s'il n'a point encore vingt-six ans à la mort du cardinal, l'administration du diocèse de Rouen sera confiée à l'évêque d'Evreux ; pourra continuer de posséder, avec ladite coadjutorerie, les abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Jumièges, de Saint-Pierre de La Couture, de Saint-Lucien de Beauvais, de Froidmont, de Saint-Germain de Fleury, le prieuré de La Thérondière, la coadjutorerie de Saint-Germain-des-Prés. – Sceaux d'Alexandre VI, Jules II, Grégoire XIII.

G. 1127. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1504-1745.** – Bulles des papes Innocent X et Benoît XIV. – Recommandation à Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen, de l'évêque d'Angoulême, transféré récemment à l'évêché d'Évreux. – Nomination de Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. – Dispenses accordées par Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, archevêque de Rouen, en sa qualité de légat du Saint-Siège en France, à Frédéric de Foix, *alias* de Navarre, – à Pierre Roussel, licencié en décret, curé de Saint-Germain au diocèse de Rouen, pour posséder plusieurs bénéfices même incompatibles. – Sceaux d'Innocent X et de Benoît XIV. – Fragment du sceau du cardinal d'Amboise, en cire rouge, renfermé dans une boîte de fer-blanc, représentant Notre Seigneur descendu de la croix, sur les genoux de sa mère.

G. 1128. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

**1437.** – Décret du concile de Bâle : après avoir rappelé que, d'après un décret du concile de Constance, ceux qui étaient absents de leurs bénéfices pour prendre part au concile devaient y être réputés présents à partir du jour de leur départ, et après le concile, pendant tout le temps nécessaire pour leur retour, les Pères du concile de Bâle mandent à l'évêque de Séez, aux officiaux de Rouen et de Lisieux que Jean Bidaud, chanoine des églises du Mans et de Lisieux, maître ès arts et bachelier en l'un et l'autre droit, délégué audit concile, doit être réputé présent. – Ordre de lui faire payer à lui ou à son procureur les fruits de ses bénéfices.

G. 1129. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1334.** – Lettres patentes du roi Philippe VI, datées de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royal-de-lez-Pontoise au mois de juin, par lesquelles il ordonne « pour oster toute manière de descort entre Pierre (Roger), archevêque de Roen, et Jehan de France, duc de Normandie, que l'archevêque et ses successeurs archevêques de Rouen facent le serement de féauté audit duc de Normandie, en telle manière et condition que s'il avenoit par aventure, que Dieus ne veille ! que ledit duché fust autrefois baillié ou venist par quelconques manière et condicion à aucun autre qui fust duc de Normandie non mie roys de France, ledit archevêque et les archevêques de Roen qui pour le temps seront ne li soient et ne seront tenez à faire serement de feauté, mais aus roys de France qui pour le temps seront... Par le Roy, présens : le duc de Bourbon, les archevêques de Senz et d'Aux, le seigneur de Garencieres, et Mgr Guy Baudet, doyen de Paris. Signé : Aubegny. » – Copies desdites lettres sous le sceau aux obligations de la vicomté de Rouen ; – sous le sceau du bailliage de Cany pour Mgr le duc d'Alençon. – Lettres patentes de Jean, duc de Normandie, datées du Moncel près Pont-Sainte-Maxence, par lesquelles il notifie et publie en son nom les conditions mises par son père à la prestation du serment de féauté des archevêques de Rouen. – Copie desdites lettres sous le sceau aux obligations de la vicomté de Rouen, – Sceaux de Philippe de Valois, du bailliage de Cany.

G. 1130. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 1 sceaux ; 1 fragment de sceau.

**1396-1412.** – Mandement de Charles VI pour faire tenir en état pendant un délai qu'il détermine, tant au Parlement de Paris qu'en l'échiquier de Normandie et à celui des Eaux et Forêts, les causes de Jean de Vienne, amiral de France, et de Philippe son fils, qui s'étaient rendus « ès parties de Hongrie et de Constantinoble contre les mescréans et ennemis de la foy catholique, » et celles de l'archevêque Guillaume de Vienne, que ses affaires et celles desdits Jean et Philippe avaient appelé dans le duché de Bourgogne. – « Instrument faisant mention de l'élection de Loys de Harcourt, archevêque de Rouen. » – Sentence donnée sous la marque et la souscription d'Étienne Lacaille, du diocèse de Noyon, notaire apostolique, par Guillaume, évêque de Lisieux, et Guillaume, évêque d'Évreux, commissaires du concile de l'Église gallicane assemblé à Paris la 15<sup>e</sup> année du pontificat de Pierre *de Luna* (Benoît XIII), sur le fait de la postulation faite par le chapitre de Rouen de Louis de Harcourt, prêtre, protonotaire du Saint-Siège, pour archevêque de Rouen ; Hugues Lenvoisie, professeur en théologie, doyen du chapitre ; Jean Gebelin, official ; Jean de Bouquetot, docteur en décret, prieur de Notre-Daime-du-Pré ; Jean de Rinel, prêtre du diocèse de Tulle, notaire apostolique ; – mention de la présence de Pierre, évêque de Beauvais, au concile de Paris. – Mandements des gens des requêtes du Palais à Paris : pour l'exécution des lettres de sauvegarde accordées par le Roi à Louis de Harcourt ; – pour le rétablissement, conformément à des lettres du Roi, de l'église de Rouen dans les droits et privilèges auxquels il avait été porté atteinte par les

officiers du Roi pendant la régale, à la suite de la mort de Guillaume de Vienne. – Mandement de Karados Des Quesnes, chevalier, seigneur de Saresvillier et de Boullogne-la-Crasse, chambellan et bailli du Roi, pour l'exécution de lettres du Roi portant qu'il ne fallait pas appliquer à l'église de Rouen un édit récent, d'après lequel « toutes gens d'église, tenans fiefs ou arrière-fiefs devaient envoyer personnes suffisans, montés et armés, au voyage que le Roy devait entreprendre en septembre 1410. » – Sceau de Charles VI (fragment), des requêtes du Palais ; grand et petit sceau des causes du bailliage de Rouen ; sceau de Pierre de Cosmont, sergent du Roi à Rouen.

G. 1131. (Liasse.) – 23 pièces, parchemin ; 17 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1423-1429.** – Copie donnée sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen d'un mandement du roi Henri VI, adressé aux gens de ses comptes à Rouen, pour les informer que Jean, naguère patriarche de Constantinople, aujourd'hui archevêque de Rouen, ayant prêté serment de féauté entre les mains du duc de Bedford, ils doivent le laisser jouir du temporel de l'église de Rouen. – Délais accordés à ce prélat pour bailler son dénombrement, fondés « sur ce qu'il est allé dernièrement devers Notre-Saint-Père le Pape en ambassade au conseil de l'église ; – sur ce que, à son retour, il fut occupé aux besognes et affaires du Roi ; – sur ce qu'il fut renvoyé en cour de Rome devers le pape pour le bien du Roi et du royaume. » – Lettres d'État pour les causes de l'archevêché, octroyées au même pour les mêmes motifs. – Mandements de Henri VI aux baillis de Rouen, de Caux et de Gisors, pour faire apprécier les réparations qu'il convient de faire aux manoirs de l'archevêché dont on attribuait le mauvais état à la longue absence de l'archevêque Louis de Harcourt et à l'administration des officiers du Roi pendant la régale. – Ajournements aux héritiers de Louis de Harcourt pour assister à la visite desdits manoirs. – Lettres de Michel Durant, vicomte de Rouen, contenant copie d'un mandement de Henri VI aux gens de son Conseil pour contraindre à bailler aveu à l'archevêque les propriétaires de fiefs ou portions de fiefs relevant de l'archevêché, bien que, dans les lettres des dons qui avaient été faits de ces fiefs par Henri V, Henri VI, et le duc de Bedford, on en eût attribué la mouvance au Roi. – Sceau de Henri VI, ordonné en l'absence du grand ; grands sceaux aux causes de vicomtés de Caen et de Rouen ; sceaux des obligations de la vicomté de Rouen, des gens des comptes du Roi à Paris, trésoriers et généraux gouverneurs de ses finances, des gens des comptes du Roi en Normandie, de Pierre Poolin, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen ; de Jean Challenge, lieutenant commis du même.

G. 1132. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 12 sceaux.

**1426-1427.** – Promotion de l'archevêque Jean de La Rochetaillée à la dignité de cardinal. – Opposition du chapitre à ce qu'il retienne, avec cette nouvelle dignité, l'archevêché de Rouen. – Lettres du Roi constatant que Jean de La Rochetaillée, promu au cardinalat, a reçu en l'église de Paris le chapeau rouge, le 25 février 1427 (N. S.) en présence de l'évêque de Téroüenne, chancelier de France, et a fait en ses mains le serment de fidélité. – Mandements pour mettre à pleine délivrance le temporel de l'archevêché, saisi par suite de la régale à laquelle cette promotion avait donné lieu ; – pour faire jouir l'archevêque des revenus dudit archevêché, attendu qu'il avait été nommé à la sollicitation du Roi et de Bedford et « en considération des grans et notables services qu'il avoit faiz et faisoit continuellement ès affaires du royaume de France. » – Lettres du Roi sur la requête dudit cardinal, « estudiant en l'Université de Paris, en la faculté de théologie, protestant qu'il ne tendait pas à peine de sang mais à fin civile ; » le Pape avait accordé, à la demande du Roi et de Bedford, que Jean de La Rochetaillée pût accepter l'état de cardinal sans délaisser l'archevêché ; néanmoins « les doyen et chapitre de l'église de Rouen et aucuns des chanoines de ladite église, ou pourchas ou induction de l'un d'eux qui contendoit d'estre esleu archevesque, se sont efforcés et efforcent mettre trouble à l'archevêque en ses possessions et saisine... Ont envoyé à Paris aucuns d'eux pour ce pourchasser et trouver manières subtiles ad ce faire, et se sont vantés et vantent qu'ils feront assembler les bourgeois et gens d'église et autres gens de la ville de Rouen, lesquelles choses pourraient estre cause d'esmouvoir séditions, monopollés, rébellion contre l'autorité du Saint-Père et celle du Roi. » – Mandement au bailli de Rouen pour faire défense aux chanoines d'assembler les bourgeois, sous peine de 10, 000 marcs d'or ; assigner les opposants devant le prévôt de Paris, gardien des privilèges de l'Université ; lesdites lettres et mandements en conséquence vidimés par Michel Durant, vicomte de Rouen, et par Pierre Poolin, lieutenant de Jean

Salvain, chevalier, bailli de Rouen. – Sceau de Poolin ; grand sceau et petit sceau de la vicomté de Rouen ; grand sceau aux causes du bailliage de Rouen.

G. 1133. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 4 sceaux, 2 fragments de sceau.

**1432-1435.** – Sauf-conduit daté de Dijon, accordé par Charles VII, roi de France, à Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, et à quarante personnes en sa compagnie, armés pour leur sûreté ou non armés, et à autant de chevaux. – Lettres d'État pour les causes de l'archevêché accordées au même par Henri VI : « Naguère par notre Saint-Père le Pape il a été translaté de l'évesché de Chalon à l'archevêché de Rouen. Il n'a peu et ne puet encore venir, obstant la grant distance du país qui est dudit lieu de Chalon audit lieu de Rouen et le grand péril et danger des chemins qui est entre deux à l'occasion des ennemis ; » – « l'archevêque est au concile de Baale ; son vicaire (Guillaume Éart), qui est principal ministre et directeur de ses besoingnes et affaires, va présentement, par l'ordonnance et commandement du Roi, au royaume d'Angleterre. » – Procès entre Hugues d'Orges et son prédécesseur, le cardinal de Saint-Laurent-en-Lucine, au sujet des réparations des manoirs et biens de l'archevêché ; défense au cardinal, en la personne de son procureur Odes de Clerevaux, chantre et chanoine de Besançon, à peine d'une amende de 200 marcs d'argent, de porter le procès en cour de Rome et hors du royaume de France. – Mandement de Henri VI obtenu à la requête de l'archevêque contre Guillaume de La Fontaine, lieutenant du bailli, qui avait fait mettre en prison Robert Guérout, sergent à cheval du Châtelet de Paris, quand il était venu lui signifier des lettres d'évocation devant le prévôt de Paris, gardien des privilèges de l'Université, de deux causes entre l'archevêque et le bailli de Rouen. – L'archevêque qualifié d'étudiant en l'Université de Paris. – Fragments du sceau de Henri VI, du grand sceau aux causes de la vicomté de Rouen ; sceau de la vicomté du Pont-de-l'Arche, de Guillaume de La Fontaine, de Henri Lancestre, lieutenant commis du bailli, de Jean Pigache, sergent du Roi à Rouen.

G. 1134. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

**1437-1438.** – Délai accordé par le duc d'York, lieutenant général du roi Henri VI en France et en Normandie, à Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, pour bailler au Roi serment de fidélité. – Lettres de Henri VI, datées de Kingston près de Londres, adressées aux gens des comptes, trésoriers et gouverneurs généraux de ses finances et aux baillis pour les informer que ledit archevêque a baillé serment de fidélité le 3 mai 1437, et qu'en conséquence ils aient à le laisser jouir des revenus de l'archevêché. – Mandements des gens des comptes, en conséquence desdites lettres. – Lettres du Roi permettant à l'archevêque de poursuivre, les causes de l'archevêché interrompues par la régale. – Acte de présentation desdites lettres en plusieurs sièges de la province ; ajournement de Robin Lermite, procureur général du Roi en Normandie ; de Robert de Pardieu, procureur du Roi au bailliage de Caux ; de Jean de Talbot, seigneur de Guérarville, domicilié en l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, en la personne de Richard Bournes, son maître d'hôtel. – Grand sceau aux causes de la vicomté de Rouen ; petit sceau aux causes de la vicomté de Gisors ; sceaux de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général du bailli de Rouen, et de Clément Bourse, lieutenant général de Jean de Montgommery, bailli de Caux.

G. 1135. (Liasse.) – 39 pièces, parchemin ; 28 sceaux, 10 fragments de sceaux.

**1444-1451.** – Lettres de sauvegarde, accordées par Henri VI à Raoul Roussel, archevêque de Rouen. – Délais accordés par le même au même pour bailler aveu et dénombrement du temporel de l'archevêché. – Lettres de Michel Le Poullétier, garde du scel aux obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus d'un mandement de Charles VII, daté de Montils-lez-Tours, dernier février 1446, par lequel il commet Guillaume Cousinot, maître des requêtes de son hôtel, et Jean Havart, son varlet tranchant, pour l'exécution d'un appointment conclu entre eux en son nom, le marquis et comte de Suffolk, l'évêque de Chichester, garde du privé scel d'Angleterre, et le sire de Dudelay, au nom de Henri VI ; les deux partis s'engageaient à laisser les églises jouir des revenus qui leur appartenaient dans l'une et l'autre obéissance ; il n'y avait pas d'exception pour l'abbé et le couvent du Mont-Saint-Michel ; les collèges des universités et les bénéfices particuliers pouvaient être compris dans cet accord, s'il plaisait à Henri VI, et à condition de réciprocité. – Lettres de Charles VII, datées de Rouen, adressées aux baillis de Rouen, de Caux et de Gisors et aux commissaires ordonnés sur le fait des confiscations, pour ne pas mettre d'empêchement à ce

que l'archevêque Raoul Roussel, qui avait prêté serment de fidélité, rentrât en possession de son temporel, en conséquence « de l'abolition générale naguère faite et donnée à la ville de Rouen, par laquelle il était accordé, entre autres choses, aux gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans de ladite ville, estans et voulans demeurer en l'obéissance du Roi, de quelque nation ou condicion qu'ils fussent, qu'ils seraient restitués en tous leurs héritages, rentes, possessions, nonobstant quelconques dons qui pourroient avoir esté fais au devant de la réduction. » – Lettres royaux accordant répit à Raoul Roussel pour bailler aveu ; lesdites lettres vidimées par le prévôt de Paris. – Mandemens des gens des comptes aux baillis et aux vicomtes, – des baillis aux vicomtes, – des vicomtes aux sergents, pour l'exécution desdites lettres. – Baillis : – de Caux, Jean Havart, écuyer, sieur d'Orgueil et de Fresnes-le-Sanson, varlet tranchant du Roi ; – de Gisors, Jean de Bressay, chevalier, sieur de La Choutardière, Robert de Hellenvillier, chevalier, sieur d'Avrilly et d'Aussi-le-Franc, chambellan du Roi ; – de Rouen, Guillaume Cousinot, chevalier, sieur de Moustereul-sur-le-Bois. – Sceaux de Henri VI, de Charles VII, des gens des comptes, de la prévôté de Paris, des causes du bailliage de Rouen, des obligations du même bailliage ; petit sceau aux causes du bailliage de Gisors ; sceau de la vicomté d'Arques, de la vicomté de Gisors, de Guillaume de La Fontaine ; de Pierre Thibaut, sergent à Louviers ; de Jean de Bordeaux, lieutenant général du vicomte de Gisors.

G. 1136. (Liasse.) – 19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 7 sceaux, 8 fragments de sceaux.

**1455-1475.** – Lettres du roi Charles VII, qui accordent répit au cardinal d'Estouteville pour bailler dénombrement de l'archevêché de Rouen. – Mandemens des gens des comptes aux baillis et aux vicomtes, – des baillis aux vicomtes, – des vicomtes aux baillis, pour l'exécution desdites lettres. – Procuration donnée par ledit cardinal, alors à Rome, à son frère Louis d'Estouteville, seigneur de Hambic, pour prêter en son nom serment de fidélité au roi Louis XI et lui faire hommage de l'archevêché de Rouen, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de l'archidiaconé du Cotentin et du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris, ladite procuration revêtue du petit sceau du prélat, et de la marque de Jean Fortin de Bernières, cleric du diocèse de Bayeux, son notaire et son secrétaire. – Mandement de Louis XI aux gens des comptes pour les informer de la prestation de serment et leur ordonner de laisser jouir le cardinal de son temporel. – Sauvegarde accordée par Charles VII au cardinal à l'occasion d'un procès pour l'église de Chars. – Baillis : – de Caux, Jacques de Clermont, écuyer, sieur de Cressi, ayant pour lieutenant général Pierre Galopin ; – de Rouen, Guillaume Cousinot, ayant pour lieutenant général Pierre Daron, Jean de Montespedon, sieur de Beauvoir, ayant pour lieutenant Pierre Minée. – Vidimus de la mainlevée accordée par le roi Louis XI au cardinal d'Estouteville du temporel de l'archevêché de Rouen. – Sceaux de la prévôté de Paris, des gens des comptes, du cardinal d'Estouteville, de Pierre Daron, de Pierre Minée, de Pierre Galopin, de Jean Jabin, vicomte de Gisors.

G. 1137. (Liasse.) – 7 pièces parchemin ; 1 pièce, papier ; 4 sceaux frustes.

**1482-1485.** – Copie, sous le sceau de Jean Gouel, lieutenant commis de Guillaume Picart, seigneur d'Estellant et du Mesniltate, chambellan du Roi et son bailli de Rouen, du mandement du roi Louis XI aux baillis et à leurs lieutenants pour prendre et mettre réaument en sa main le temporel de l'archevêché de Rouen, vacant par la mort du cardinal d'Estouteville. – Acte de mainmise en conséquence desdites lettres ; Gouel accompagné de Karados Guérin, avocat du Roi, et de Pierre Raoullin, subatitit du procureur du Roi, se transporte en l'hôtel archiépiscopal, et là, en présence de Guillaume Mesart, vicaire du feu cardinal, déclare mettre en la main du Roi le temporel de l'archevêché. – Mandemens de Guillaume Champion, lieutenant du prévôt de la chancellerie de Pontoise, de Pierre Roger, lieutenant du vicomte du Pont-de-l'Arche, de Sanson Patrix, écuyer, lieutenant général du vicomte d'Évreux, aux sergents et sous-sergents royaux pour qu'ils aient à laisser jouir l'archevêque Robert de Croismare du temporel de l'archevêché, conformément aux lettres du Roi qui leur a notifié la prestation du serment du prélat, et à condition qu'il baille son aveu et dénombrement en temps dû. – Répit accordé par Charles VIII à Robert de Croismare pour bailler son dénombrement. – Copie du dénombrement baillé au Roi par ledit Robert de Croismare.

G. 1138. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 3 sceau, 1 fragment de sceau, 6 sceaux, frustes.

**1494-1503.** – Serment de fidélité prêté par Georges d'Amboise nouvellement nommé archevêque de Rouen, au pape Alexandre VI et au Saint-Siège, entre les mains de Guillaume Breyssonet, évêque de Saint-Malo, délégué par le Pape pour recevoir ledit serment; à Vienne eu la maison de noble homme Antoine Courbe. – Procuration donnée par Georges d'Amboise à Geoffroi Herbert, évêque de Coutances, qu'il nomme son vicaire, et à Jean Masselin, docteur en l'un et l'autre droit, pour prendre en son nom possession du temporel de l'archevêché et se faire assigner par le chapitre une stalle dans le chœur de la cathédrale. – Mandement de Charles VIII au duc d'Orléans, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie, aux baillis et aux vicomtes, pour qu'ils souffrent Georges d'Amboise se mettre en possession du temporel de l'archevêché, en vertu de ses bulles, lettres de cour de Rome et provisions apostoliques. – Mandements du même aux gens de ses comptes par lesquels il les informe du répit accordé par lui à Georges d'Amboise pour la prestation du serment de fidélité, lesdits mandements datés de Lyon. – Copie, sous le sceau aux causes du bailliage de Rouen, des lettres du Roi qui ordonnent de mettre en la main du Roi le temporel de l'archevêché de Rouen dont Georges d'Amboise s'était fait mettre en possession, se disant promu à l'archevêché, nonobstant qu'il n'eût point encore prêté serment; d'autres lettres de Charles VIII portant attribution à la Sainte-Chapelle de Paris des régales des églises métropolitaines et cathédrales, ainsi que cela avait eu lieu sous Louis XI, pour servir à l'entretien du divin service, à l'achat d'ornements d'église et à la restauration des verrières. – Lettres de Jean d'Amboise, chevalier, seigneur de Bussy, chambellan du Roi notre sire, lieutenant général du duc d'Orléans, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays et duché de Normandie, pour faire maintenir Georges d'Amboise en possession du temporel de l'archevêché, contrairement aux prétentions de la Sainte-Chapelle de Paris, à laquelle on opposait de nouvelles lettres du Roi. – Don par Louis XII à son féal ami Georges d'Amboise du scel de la chancellerie de Normandie. – Sceaux de Charles VIII, de Jean d'Amboise, de Georges d'Amboise, de Prigent Le Prévost, sergent royal à Rouen.

G. 1139. (Liasse) – 2 pièces, parchemin, dont un rouleau de 1 m, 65 de long sur 0 m, 61 de largeur; 1 sceau.

**1501.** – « Dénombrement baillé au Roi par Georges cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, des villes, terres, seigneuries nobles, francz fiefz, membres et partiez de fiefz de haubert, rentes et revenues avecques toutes leurs appartenances, justices, juridicions, coustumes, seigneuries, cours, usages, droitz, franchises, libertez, prérogatives, privilèges et autres tenemens appartenant à la dignité archiépiscope de Rouen, assis au pays de Normandie ès baillages de Rouen, Caux, Evreux et Gisors en plusieurs vicomtés d'iceulx baillages et eu baillage de Senlis hors le dit pays et prévosté de Pontoise et de Chaumont. – Icellui, arcevesque, tient ung hostel et manoir assis en la ville de Paris d'ung costé la ruelle des murs dudit Paris vers saint Germain des Prez, d'autre costé le Séjour d'Orléans, d'un bout et costé la rue de la porte Saint Germain, etc. Et ce est le tenement, dénombrement ou adveu que le dit archevesque baille au Roy notre sire, faisant retenue pour ce que, à l'occasion des guerres qui ont esté longuemeet en royaume de France et pays de Normandie, ont esté perdues plusieurs cartes, lettres, tiltres, et sont plusieurs de ceulx qui tiennent les fiefs nobles dudit archevesque absens et hors du pays, que s'il venoit à congnoissance chose que on deust mectre, diminuer ou augmenter et corriger en ce présent dénombrement, le bailler ou faire bailler le plustôt que faire et sçavoir pourra; » ledit dénombrement scellé du sceau de la *cour spirituelle* de l'archevêque de Rouen. – Mandement des gens des comptes aux baillis et vicomtes, afin que, s'il leur appert ledit aveu être bien et dûment baillé, ils permettent à l'archevêque de jouir et d'user de son temporel.

G. 1140. (Cahier.) – In-4°, 11 feuillets, parchemin.

**1501.** – Dénombrement de l'archevêché de Rouen baillé au Roi par le cardinal d'Amboise. – Copie de l'article précédent.

G. 1141. (Cahier.) – Petit in-4°, 10 feuillets, papier (imprimé).

**1501.** – Dénombrement de l'archevêché de Rouen baillé au Roi par le cardinal d'Amboise; – à la fin: « Collationné par Nous escuier, conseiller du Roi, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et contrôleur en sa chancellerie de Normandie: Le Jaulne. »

G. 1142. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin.

**1511-1551.** – Lettres du roi Louis XII par lesquelles il fait don à Adrien de Hangest, chevalier, seigneur de Genly, bailli d'Évreux, des revenus du temporel de l'archevêché de Rouen, pendant le temps de la régale à la suite du décès de Georges I<sup>er</sup>, cardinal d'Amboise. – Lettres du bailli de Blois contenant vidimus desdites lettres, et mandement des gens des comptes du Roi pour leur exécution. – Lettres de Louis XII, datées de Cléry, adressées aux gens de ses comptes, par lesquelles il les informe que Georges II d'Amboise, nouvellement nommé à l'archevêché de Rouen, a fait en ses mains serment de fidélité, et leur enjoint de mettre le temporel de l'archevêché à pleine délivrance, à condition que l'archevêque baillera son dénombrement en temps dû. – Mandements des gens des comptes aux baillis ; – de René de Cossé, seigneur de Brissac, conseiller, premier panetier du Roi, bailli de Caux ; – de Louis Daré, licencié en lois, conseiller du Roi, lieutenant général du baron de Montpipeau, en conséquence desdites lettres. – Actes d'entérinement desdites lettres : à la vicomté de Gisors, par Henri Le Pelletier, écuyer, lieutenant général du vicomte Jean Basset, chevalier, seigneur de Normanville et de la Buscaille, chambellan du Roi ; – à la vicomté de Pont-de-l'Arche, par le vicomte Jacques Challenge ; – à la vicomté de Rouen, par Jean Courault, lieutenant général du vicomte messire René Parent, maître d'hôtel ordinaire du Roi. – Ajournement de témoins pour vérifier le dénombrement de Georges II d'Amboise. – Information faite à Dieppe sur ledit dénombrement. – Lettres de nomination de Georges d'Amboise comme gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie. – Don fait au cardinal d'Amboise par François I<sup>er</sup> de l'office de garde du scel de la chancellerie du Parlement de Normandie et confirmé par Henri II. – Accord entre messire Nicolas de Baufremont, baron de Senecé, neveu de Georges II d'Amboise, et Claude d'Annebault, amiral de France, et maître Michel Le Bref, grand vicaire du cardinal de Vendôme, l'un et l'autre exécuteurs testamentaires du même Georges II d'Amboise ; le neveu réclamait sur la succession de son oncle une somme considérable à raison de certains bénéfices : le secrétariat de la cour d'église, l'archidiaconé du Petit-Caux, une prébende à Rouen, une prébende à Andely, auxquelles il avait été pourvu et dont son oncle pourtant avait touché les revenus ; la succession lui payera 3, 000 écus sol. – Signature de Louis XII.

G. 1143. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier (1 imprimée).

**1671-1736.** – Requête de Mgr François Rouxel de Médavy pour qu'il soit nommé un économiste pour les biens de l'archevêché de Rouen pendant la régale. – Lettres de Louis XIV qui commettent maître Jean Delouche, marchand de Laleu, pour avoir la garde et administration, durant le temps de huit mois, des fruits et des revenus du temporel de l'archevêché de Rouen, en attendant que, sur la nomination par lui faite au Pape, Mgr François Rouxel de Médavy, évêque de Sées, en soit pourvu. – Arrêt d'enregistrement desdites lettres au Grand Conseil. – Commission pour assigner Mgr François de Harlay, archevêque de Paris, à se voir condamné à faire les réparations nécessaires à l'archevêché de Rouen (imprimé). – Lettres de committimus obtenues par Mgr de Médavy. – « Mémoire au sujet des fiefs relevant de l'archevêché de Rouen. »

G. 1144. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 3 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1121-1468.** – Procès pour la primatie entre l'archevêque de Rouen et l'archevêque de Lyon. – Copies de pièces en faveur du premier : Lettres du roi Louis le Gros au pape Calixte II (imprimée dans le *Spicilegium*, de Dachery, t. III, p. 147). – Accord entre Gautier, archevêque de Rouen, et Raoul de Lindeboc, chevalier, pour l'église de Mileville. – Confirmation de l'élection d'Eudes Clément comme archevêque de Rouen par le pape Innocent IV. – Bulle d'Innocent IV au sujet de la contestation entre Eudes Rigaud, archevêque de Rouen et ses suffragants. – Acte par lequel le chapitre de Rouen s'adresse à l'archevêque de Vienne pour faire confirmer la postulation de Louis de Harcourt. – Ordonnance des commissaires de l'église gallicane pour la confirmation de la postulation de Louis de Harcourt. – Bulle de Martin V qui prouve que l'église de Rouen est immédiatement sujette au Saint-Siège. – « Escriptions par manière de mémoire pour très-révérend père en Dieu Mgr le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, défendeur et opposant en cas de saisine et de nouvelleté contre révérend père en Dieu Mgr Jehan de Bourbon, évêque du Puy, eu nom et comme administrateur de l'archevêché de Lyon pour très-révérend père en Dieu Mgr Charles de Bourbon, esleu et commandataire de l'archevêché de Lyon, demandeur et complainant

audit cas de saisine et de nouvelleté. » – Sentence de Dominique, cardinal de Sainte-Croix, sur un procès entre les deux archevêques, à l'occasion d'un appel porté par le chapitre de Saint-Firmit de Mortain de l'official de Rouen à l'official primatial de Lyon ; il est décidé que l'église de Rouen ne dépend pas de celle de Lyon. – Bulles du pape Calixte III confirmatives de cette sentence. – Autre bulle du pape Paul II en faveur de l'église de Rouen. – Sceaux de Calixte III, de Paul II, des causes de la Chambre apostolique (fragment).

G. 1145. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

**1215-1702.** – Procès entre Mgr Colbert, archevêque de Rouen, et Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, au sujet de la primatie ; ladite question soulevée à l'occasion d'un appel comme d'abus interjeté par le promoteur de la Cour de Rouen d'un *visa* donné par l'archevêque de Lyon pour la cure de Beauficel. – Mémoires, inventaires de pièces produites, arrêt qui commet M. Camus de Pontcarré rapporteur. – Requête des évêques de la province de Normandie contre les entreprises de l'archevêque de Lyon. – Certificat des avocats du Parlement de Bretagne constatant que les appellations des officiaux de la province se portent devant les délégués de l'archevêque de Tours exerçant leur juridiction à Rennes, et qu'en cas d'appel de leurs décisions, l'usage est d'obtenir des rescrits appellatoires du Saint-Siège. – Copies de pièces produites : Sentence des commissaires apostoliques sur un procès entre Robert Filleul, curé d'Écalles-sur-Villers, et Pierre Honchehay, curé de Villers, au sujet des réparations de l'église d'Écalles. – Transaction par laquelle maître François Le Sage, curé de Beuzevillette, a cédé ses droits sur ladite cure à maître Jean-Baptiste Le Canu, pourvu par l'archevêque de Rouen. – Bulles appellatoires obtenues : par les religieuses de Saint-Amand de Rouen : – par Gilles de Croville et Pierre Levasseur, chanoines d'Évreux ; – par Charles Jamet, promoteur d'Évreux. – Rescrit de Rome adressant à l'official de Séz, obtenu par Pierre Le Maistre, ancien principal du collège du Trésorier, curé de Saint-Jouin, appelant d'une sentence de l'officialité d'Évreux, enfermé au prieuré du Bourgachard. – Rescrit qui renvoie devant l'évêque de Meaux Jacques Tranchepain, curé d'Aumale, appelant d'une sentence de l'officialité de Rouen. – Pièces servant à justifier que les appellations des sentences du grand vicaire de Pontoise se portent immédiatement en cour de Rome. – Extraits des appellations en cour de Rome. – Extraits des registres de l'église d'Évreux : – Réceptions de Chevestre, doyen, Jean Hirel, Jean de Gouvis, Huillard Caron, Gilles Marie, Antoine de Brudin, Jean Masselin, chanoines ; Regnaud de Sancères, archidiacre. – Nomination de Geoffroy de Pompadour, Thomas de Fanoillères, Thomas Fortin, vicaires généraux. – Serments des évêques d'Évreux Guillaume de Floques et Pierre de Comborn.

G. 1146. (Volume.) – In-folio, 52 pages, papier (imprimé).

**1698.** – « Sommaire de la cause d'entre Mgr l'archevêque de Rouen et Mgr l'archevêque de Lyon, » divisé en deux parties. Première partie : « L'église de Lyon n'a joui d'aucun droit de primatie avant la bulle de Grégoire VII de l'année 1079. » – Seconde partie : « Abus et nullité de l'érection de la primatie de l'église de Lyon faite par Grégoire VII. » – Troisième partie : « Les bulles de Grégoire VII touchant la primatie de Lyon, n'ont point eu d'exécution dans la métropole de Rouen. » – Conclusion. – « De l'impr. de S. Langlois, rue St-Étienne d'Egrès, au Bon-Pasteur. »

G. 1147. (Volume.) – In-folio, 132 pages, papier (imprimé).

**1698.** – « Requête au Roi et à Nos seigneurs les commissaires nommez par Sa Majesté pour le jugement de l'instance pendante au Conseil pour cause de la primatie prétendue par l'archevêque de Lyon dans la province de Normandie. Pour messire Jacques Nicolas Colbert, conseiller du Roy en ses conseils, archevesque de Rouen, défendeur. Contre messire Claude de Saint-George, aussi conseiller du Roy en ses conseils, archevesque de Lyon, demandeur. » – Première partie : « L'Archevesque de Lyon n'a point été Primat avant le Pontificat de Grégoire VII. » – Seconde partie : « L'Érection de la primatie de l'église de Lyon est nulle et abusive. » – Troisième partie : « La primatie de l'église de Lyon, n'a jamais esté reconnue dans la province de Rouen. » – Récapitulation. – De l'imprimerie de François Muguet ; à la dernière page : « *Pro absentia domini de Pontcarré, de la Martelière.* »

G. 1148. (Volume.) – 2 parties, l'une de 208 et l'autre de 51 pages, papier (imprimé).

**1701.** – « Seconde requête au Roy et à Nos seigneurs les commissaires nommez par Sa Majesté pour le jugement de l'instance pendante au conseil pour cause de la primatie prétendue par l'archevesque de Lyon dans la province de Normandie, servant de réponse à la seconde requête de Monsieur l'archevesque de Lyon. Pour messire Jacques Nicolas Colbert, conseiller du Roy en ses conseils, archevesque de Rouen, défendeur. Contre messire Claude de Saint-George, aussi conseiller du Roy en ses conseils, archevesque de Lyon, demandeur. » – « Recueil de quelques-unes des principales pièces produites au procès : Première bulle de Grégoire VII, qui est le titre constitutif de la prétendue primatie de l'église de Lyon, surprise par Gebuin l'an 1079. – Seconde bulle de Grégoire VII, de la mesme année, pour engager les archevesques de Rouen, Tours et Sens à reconnaître la prétendue primatie de l'église de Lyon. – Lettre de Louis-le-Gros, Roy de France, au Pape Callixte II, contre la primatie de l'église de Lyon. – Lettre d'Vmbert, archevesque de Lyon, à Suger, abbé de Saint-Denys. – Procédures faites dans l'affaire de Louis d'Harcour postulé pour estre archevesque de Rouen : – Extrait des manuscrits de l'histoire de Mont-Saint-Michel et de l'histoire faite sur iceux ; – Prise de possession et installation d'Alain Olivier, pour faire fonction de Théologal dans l'église de Rouen. – Sentence du Cardinal Capranica qui fait voir que l'église de Rouen est immédiatement sujette au Saint-Siége. – Bulle de Calliste III, par laquelle ce Pape confirma, en 1457, la sentence du cardinal de Sainte-Croix rendue en 1455, qui déclarait que l'église de Rouen est soumise immédiatement au Saint-Siége. » – De l'imprimerie de François Muguet. – A la page 208 la signature de Camus Pontcarré, rapporteur.

G. 1149. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier (imprimée).

**1702.** – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy par lequel la métropole de Rouen est maintenue dans son ancienne possession d'estre soumise immédiatement au Saint-Siége. » – A Paris, de l'imprimerie de Simon Langlois, rue Saint-Etienne-des-Grés, au Bon-Pasteur. – Le même arrêt en original. – Lettres patentes sur ledit arrêt. – Arrêts d'enregistrement au Parlement de Rouen. – Lettres patentes signées par Louis XIV.

G. 1150. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin.

**1250-1254.** – Bulles d'Innocent IV, adressées à l'archevêque Eudes Rigaud ; si, en visitant la province, il arrive à celui-ci de sortir pour un motif raisonnable du diocèse dont il avait commencé la visite, il pourra y rentrer pour la continuer en demandant toutefois le consentement de l'évêque diocésain. – Règlement au sujet de la juridiction métropolitaine notamment au sujet des appels portés à la Cour de Rouen, soit des sentences des archidiacres diocésains, en laissant de côté les suffragants, soit des sentences des suffragants et de leurs officiaux avant sentence définitive. (Publié, *Concilia Rotomagensis Provinciae, Pars 1.* p. 144.)

G. 1151. (Liasse.) – Parchemin ; 0<sup>m</sup>, 34 de hauteur, 0<sup>m</sup>, 30 de largeur ; 1 sceau.

**1256.** – Lettres de frère Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, de Guy, évêque de Bayeux, de Foulques d'Astin, évêque de Lisieux, de Jean d'Essey, évêque de Coutances, contenant l'accord passé entre eux à Pont-Audemer, au sujet de la juridiction métropolitaine. – *Primus articulus est de execucione mandatorum nostri archiepiscopi et officialis seu officialium nostrorum Rothomagi et receptione commissionum à nobis et eisdem officialibus faciendarum subditis dictorum suffraganeorum nostrorum.* – *Secundus, de compulsione et receptione testium in causis per appellacionem ad nos et officialem seu officiales nos-tros Rothomagi devolutis seu alias ad nos et ipsos de jure pertinentibus.* – *Tercius est de recipiendis appellationibus interpositis ad nos archiepiscopum et officialem seu officiales predictos a subditis suffraganeorum predictorum omissis mediis.* – Sceau de l'évêque de Baveux avec contre-sceau. (Publié, *Concilia Rotomagensis Provinciae. Pars 1.*, p. 148, 149).

G. 1152. (Liasse.1 – 8 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 2 fragments de sceau.

**1256.** – Lettres du chapitre de la cathédrale de Rouen contenant approbation de l'accord fait à Pont-Audemer au sujet de la juridiction métropolitaine. – Approbation du même accord par Richard Lancus, évoque d'Avranches. – Lettres de l'official de Bayeux à l'archevêque Eudes Rigaud ; il lui mande de la part de Guy, évêque de cette ville, qu'il a convoqué les prieurs non conventuels, les

doyens ruraux et autres personnes ecclésiastiques bénéficiées dans le diocèse pour leur demander leur consentement, qu'ils l'ont accordé verbalement, mais ont refusé de le donner par écrit, quelques instances qu'on ait faites ; – que jusqu'alors il n'y a pas eu de convocation pour les abbés et les prieurs conventuels ; l'official croit pourtant que leur acquiescement ne saurait être douteux. – Lettres du même attestant que les abbés, prieurs conventuels et non conventuels ont donné leur consentement à l'unanimité. – Autres lettres du chapitre de Bayeux, de l'official et du chapitre de Coutances, du chapitre de Lisieux annonçant le consentement donné par le clergé de leurs diocèses. – Sceaux des chapitres de Baveux, Coutances, Lisieux ; fragments des sceaux de l'official de Bayeux et du chapitre de Rouen.

G. 1153. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1454-1474.** – Bulle de Nicolas V qui ordonne, à la requête du cardinal d'Estouteville, que la fête de Notre-Dame-des-Neiges sera, à l'avenir, célébrée par tous les fidèles de la province de Normandie, chaque année, le 5 août, et accorde des indulgences à ceux qui, pénitents et contrits, y assisteront. – Engagement pris par le chapitre de la cathédrale de faire célébrer ladite fête *tripliciter et more magni triplicis, demptis tamen secundis vesperis, que erunt de festo iransfigurationis Domini cum memoria de Reata, in qua cantabitur antiphona Alma* ; donation par le cardinal aux chanoines de rentes à Louviers pour la célébration de cet office ; ladite donation faite à Rome, en son hôtel, près de Sainte-Apollinaire, en présence de Jean Chauveau, trésorier d'Angers, de Hugues Jaques, vidame de Reims, de Robert Marnière, archidiacre du Vexin Normand. – Sceau de Nicolas V.

G. 1154. – (Liasse.) – Parchemin ; O<sup>m</sup>, 69 de largeur sur 0<sup>m</sup>, 60 de hauteur.

**1430.** – Sentence prononcée par l'official de Rouen, *sede archiepiscopali vacante*, et par frère Jean Graverai, professeur en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs. inquisiteur de l'hérésie au royaume de France, portant absolution, après rétractation et réparation honorable, en faveur de Jean Segueut l'aîné, avocat en cour séculière, prévenu d'hérésie ; première rétractation ; récidive ; – deuxième rétractation. – Articles examinés dans une assemblée d'évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, chanoines, tenue en la chapelle du manoir archiepiscopal de Rouen. – Information secrète confiée à deux notables maîtres et à quatre notaires ; cédulas extraites du procès transmises à des prélats et à des jurisconsultes de la province de Rouen et de l'Université de Paris. – Marques et attestations des notaires apostoliques : Guillaume Manchon, Pierre Le Noble, Guillaume Colles et Nicolas Taquel.

G. 1155. (Liasse) – 13 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 3 sceaux, 15 fragments de sceaux.

**1340-1467.** – Lettres de l'archidiacre *de Lineyo*, subdélégué de l'évêque de Tulle, conservateur des privilèges des Frères Mineurs de France adressées aux abbés, prieurs, archiprêtres, doyens, vicaires, fermiers, curés, tabellions et notaires publics du diocèse de Rouen, pour qu'ils aient à citer à comparaître devant lui Raoul, curé de Saint-Erbland de Rouen, sur la poursuite des Frères Mineurs de Rouen. – Lettres des vicaires de l'archevêque Guillaume de Vienne, contenant vidimus des pouvoirs accordés par ce prélat à Jean Alauda gardien des Frères Mineurs de Rouen et autres religieux de la même maison, pour prêcher et confesser dans le diocèse ; indication des cas dont ils pourront absoudre. – Pouvoirs donnés par le cardinal de Luxembourg à quatorze Frères Mineurs de Rouen : Richard Tirel, gardien, Isembert Le metaer, Robert Le nourrisseur, Jean Labbé, Guillaume Tibout, Jean Auberi, Robert Bataille, Martin Lamiral, Jean Cleville, Guillaume Lecomte, etc. ; – auront à exhiber leurs lettres, dans le doyenné de Rouen à la Calende, et dans les autres doyennés aux curés et à leurs lieutenants ; recommanderont l'archevêque aux prières des fidèles ; pourront accorder 30 jours d'indulgences aux personnes vraiment pénitentes et confessées. – Présentations au cardinal d'Estouteville et à ses vicaires de religieux en faveur desquels on sollicite la permission de prêcher et de confesser dans le diocèse, par : – Guillaume Rabyer et Jean Varin, prieurs des Augustins ; – Jean Lieugart et Jean Gruel, gardiens des Frères Mineurs ; – Jacques Boevin et Jean Le Cauchois, prieurs des Jacobins de Rouen ; – Christophe Guerart, frère mineur, docteur en théologie, gardien de la province de Normandie ; – Lubin de Colleville, gardien du couvent de Vernon. – Lettres de Jean Du Mesnil, vicaire général du cardinal d'Estouteville, autorisant des

religieux à prêcher et à confesser, lesdites lettres délivrées sous le sceau de la cour, le signet de Du Mesnil et la signature de Mésard ; – trente-deux frères au couvent des Augustins de Rouen en 1460. – Docteurs en théologie au couvent des Frères Mineurs de la même ville en 1463 : Jean Gruel, Jean Lieugart, Guillaume Fortin, André Ferey. – Sceaux de la Chambre du cardinal de Luxembourg, – de la Cour ecclésiastique de Rouen, de Jean Du Mesnil, de Lubin de Colleville.

G. 1156. (Rouleau.) – Parchemin ; 1<sup>m</sup> 85 de longueur sur 0<sup>m</sup>, 30 de largeur.

**1402.** – « Ce sont les controdiz de lettres, faiz, causes et raisons que dient, baillent et proposent par escript, par devant vous, Nosseigneurs, tenant le parlement du Roy notre sire à Paris, messeigneurs doyen et chapitre d'Avranches et maistre Jehan Mautaillié, chanoine de la dicte église... complaignans en cas de nouvelleté... à rencontre de Monseigneur l'Arcevesque de Rouen : – Pour myeux entendre la matière est à présupposer que l'église d'Avranches, doyen et chappitre et les singuliers chanoines et chappelains, vicaires et autres personnes de la dicte église, sont exemps de toute juridiction ordinaire de tous patriarches, arcevesques et évesques, *tam ratione contractus, ratione domicilii, quam delicti vel quasi* ; les chanoines et autres personnes de la dicte église sont subgez au saint-siège de Romme sans moyen... A mesdiz seigneurs doyen et chappitre ou à celui qui préside ou chappitre, seulz et pour le tout, soubz le ressort dudit Saint-Siège de Romme, appartient toute juridiction, punicion et correction, tant en cas civils que criminels, de toutes les personnes de l'église, soient chanoines, chappelains ou autres... Jehan Mautaillié est chanoine d'Avranches ; par conséquent il est exempt de toute juridiction ordinaire.... l'arcevesque ne peut avoir cognoissance de la personne du dit maistre Jehan.... Maistre Guillaume de Pourbail et le dit Mautaillié, vicaires de Mons<sup>r</sup> l'evesque d'Avranches, ont cogneu d'un homicide notoire commis et perpetré par Colin Roussel, clerc et son valet, en la personne de Jehan Cordier, advocat du Roy en la vicomté de Mortaing, et par *beau procès* juridique, tant par sa confession que par information deues, trouvé coupable dudit homicide ont comdempné ledit Roussel au pain et à l'eaue ès prisons dudit Mons<sup>r</sup> l'evesque d'Avranches.... èsquelles a par longtemps vesqu, et depuis est allé de vie à trespasement de mort naturelle sans aucune violence et presseure entre deux huys.... et de ycelle sentence se dient avoir appellé à Rouen Pierres et Colin de Broce et Guillaume Alart, soy disans parons et amys dudit Roussel... Pour occasion de l'appellation telle quelle l'official de Rouen a fait citer ledit Mautaillié... »

G. 1157. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 4 sceaux.

**1384-1404.** – Procès entre l'archevêque Guillaume de Vienne, et l'évêque d'Avranches, Jean de Saint-Avy, au sujet d'un appel porté à l'officialité de Rouen, de sentences de celle d'Avranches par Guillaume Aalart, Pierre de Breçay, Colin de Breçay. – Parmi les pièces produites, copie authentique d'une bulle du pape Clément VII, qui soustrait les chanoines et chapelains de l'église cathédrale d'Avranches à la juridiction de leur évoque et à celle du métropolitain et décide qu'ils relèveront sans moyen du Saint-Siège apostolique. – Sentence de Jean, abbé de Saint-Lô, au diocèse de Coutances, docteur en décret, conservateur des privilèges accordés à l'église d'Avranches, en faveur de l'évêque d'Avranches – Raisons proposées par le procureur de cet évêque devant l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, juge unique député par le Saint-Siège pour la décision du procès pendant entre les églises d'Avranches et de Rouen. – Affaire évoquée par le Roi Charles VI au Conseil, compétent pour connaître par prévention des cas de nouvelleté. – Mandement royal ordonnant à l'archevêque de remettre les choses en état, d'absoudre *ad cautelam* avant toute-œuvre le chanoine Mautaillié. – Signification du mandement. – Saisie du temporel de l'archevêché, à défaut par les officiers de l'archevêque de s'y conformer. – L'évêque d'Avranches, ajourné près la porte de Bordelles, en son hôtel à Paris, en la personne d'Aymeri Thibault, son chapelain. – Défense à l'abbé de Sainte Geneviève de connaître de l'affaire ; – à l'évêque d'Avranches de poursuivre son appel en cour de Rome. – Sceaux de Robert Charrière, huissier du Parlement de Paris, de Michel Seliot, sergent à cheval du Châtelet de la même ville.

G. 1158. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 sceau et 1 fragment de sceau.

**1433.** – Lettres de Michel Durant, vicomte de Rouen contenant vidimus de lettres de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général du bailli de Rouen, constatant que, conformément aux ordres de Henri VI, décernés par l'avis de Bedford, régent et gouvernant le royaume de France, il s'est fait

rendre par Nicolas Bourdet, chevalier, lieutenant et garde du château de Rouen, la personne de Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, enfermé aux prisons du Roi, et l'a rendu à Gérard Jeubert, promoteur, et à Simon de Bergières, secrétaire de l'archevêque de Rouen, qui le réclamait comme son sujet ; d'après les lettres du Roi, vidimées dans celles du lieutenant général du bailli, l'évêque soupçonné « d'avoir sçeu, consenti et non revelé à justice certaines conspirations naguères faictes en la ville de Rouen pour icelle déclaire et bailler par emblée et traïson aux français ; » doit être délivré, à l'archevêque « chargé de ses cas pour faire, son procès et lui administrer justice, en le absolant, s'il est innocent, des dis crismes, ou le pugnissant, s'il est coupable, par dégradation ou autrement, pourveu toutes voies que à interreguier ledit evesque et en lui faisant son procès fussent présens deux telles personnes du Conseil du Roi que Henri VI, par l'avis de son oncle ordonnera. » – Lettres du bailli et du vicomte contenant vidimus de lettres du Roi Henri VI, qui enjoignent audit bailli de remettre aux mains de l'archevêque de Rouen les biens de l'évêque, qu'il s'obstinait à garder par devers lui, « jusqu'à ce qu'il eût garant ou mandement exprès de par le Roi ; » – qui de nouveau lui mandent de rendre les biens en question « tantost et sans délai à l'archevêque ou à son certain commandement pour en faire ce qui sera de raison. » – Grand sceau aux causes de la vicomté de Rouen. – Fragment du grand sceau aux causes du bailliage de Rouen.

G. 1159. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin.

**1410-1442.** – Donné par copie sous la marque et la souscription de Robert Guerould, notaire apostolique : Serments prêtés à l'église de Rouen par les évêques de Bayeux Jean de Boissay et Zanon de Castiglione. – Relation aux gens tenant le Parlement de Paris d'une assignation donnée, à la requête de Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, à l'évêque de Bayeux, lequel, sans avoir fait appeler l'archevêque ou ses officiers, avait prêté serment à l'église de Rouen entre les mains des chanoines de la cathédrale et avait traité avec eux pour son past (dîner dû à l'archevêque et au chapitre par les évêques à l'occasion de leur prestation de serment, et dont on pouvait se racheter moyennant finance) ; évêque assigné en son hôtel à Bayeux. – Sceaux des sergents Guillaume Saquespée, Riquelot le Fauqueur.

G. 1160. (Cahier.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1438-1439.** – « *Compotus Johannis de Salione, licenciatii in legibus, canonici Constanciensis, et sigilliferi apud Constancias pro reverendo in Christo patre et Domino, Domino Philiberto, miseratione divina, Constanciensi episcopo, de receptis et misiis ad causam dicti officii sigilliferatús et alliis per ipsum factis à prima die Januarii anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup> tricesimo octavo usque ad primam diem mensis Julii anno XXXIX<sup>o</sup>.* » *Recepta emolumentis sigilli curie episcopalis ; – pro approbacione testamentorum, bonorum mobilium ab intestato decedentium ; – legatorum fabrice Constanciensi ; – emolumentis sigilli camere unacum scriptura litterarum vicariatus (demissoria, commissiones bannorum, collaciones, commissiones titulorum, approbaciones, queste, dispensaciones et cetera litteræ communes, commissiones, non residentie, pro synodatico et olco) ; – emendarum ; – pensionum ; – frictuum decimalium ; – deportuum.* – Total : 3, 265 livres. – Mises : Pensions de maître Jean Lohier, archidiaque de Coutances, de Guillaume de *Alba rippa* (Auberyve), archidiaque du Baptois, de huit clerics de la cathédrale qui chantent la messe de Beata Maria à note ; gages d'officiers : Guillaume de *Alba rippa*, vicaire et official, Jean de Saint-Moris, promoteur. – Frais de procès entre l'évêque et Gautier de Hongueford au sujet du payement de la coutume à Coutances ; – pour un homme de Saint-Lô qu'on avait fait venir à Coutances afin de l'envoyer à Bâle ou à Prague afin d'avoir nouvelles de la vie ou de la mort de l'évêque Philibert de Montjeu. – A Phlippote, religieuse du tiers ordre à Coutances, 20 sous d'aumône. – Payement au scelleur pour un voyage fait par lui à Bâle, au mois d'octobre 1437, 60 sous. – A frère Guillaume de Vinflaus, du couvent des Prêcheurs de Lausanne, qui avait été envoyé par les familiers de l'évêque pour annoncer la mort de ce prélat, 11 livres ; – pour la cire du service célébré pour l'évêque, 200 livres de cire, 33 livres. – Compte ouï, examiné et clos par Pierre Le François, maître des intestats du diocèse de Rouen, Jean Pajot, scelleur de la Cour archiépiscopale, et Pierre Cochon, notaire apostolique, en présence de Laurent Jolis, official de Gilles de Duremort, actuellement évêque de Coutances, et de Guillaume Drouet, prêtre de Coutances. – Signatures de François, Pajot, Cochon.

G. 1161. (Cahier.) – In-folio, 23 feuillets, papier.

**1439-1440.** – *Compotus Johannis de Salione, ecclesie Constanciensis canonici, curieque episcopalis Constanciensis officialis et sigilliferi pro reverendo in Christo patre et Domino, Domino Egidio, miseratione divina, Constanciensi episcopo, tam de receptis quam de misis per ipsum sigilliferum à die XXIII<sup>a</sup> mensis Décembres, anno Domini M<sup>o</sup> CCCC<sup>o</sup> XXXIX<sup>o</sup> inclusive, usque ad XVIII<sup>im</sup> mensis Junii proxime sequentem exclusive factis.* – *Recepta emolumenti sigilli ; – testamentorum per sigilliferum approbatorum ; – legatorum et breviculorum fabrice ecclesie Constanciensis ; – emolumentorum sigilli camere (dimissoria, commissiones ad banna, collatones, commissiones titulorum, approbationes, queste, dispensationes et alie littere communes, commissiones cure, non residentie) ; – emendarum ; – pensionum ; – pro synodatico et oleo ; – pro capa episcopi ; – Deportus.* – Total de la recette, 1, 332 livres 2 sous. – Mises : Pour procès au sujet du patronage de Camberton et d'Audouville ; 10 livres de cire verte à sceller, 40 sous ; – 4 pots de vin présentés au comte de Sommerset à son arrivée d'Angleterre, 10 sous 8 deniers ; – 2 mains de papier, 5 sous ; – une douzaine de peaux de parchemin pour faire les registres des excommuniés qui sont envoyés avant Pâques par toutes les paroisses et les registres de la Débite, 13 sous 2 deniers.

G. 1162. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin.

**1403-1431.** – Mandement des commissaires pour le payement de la décime accordée par les prélats de l'église gallicane, assemblés à Paris, en vue de l'union de l'église, au receveur du diocèse de Coutances ; – l'abbaye de Lessaye n'aura à payer que la moitié de la taxe, à savoir, 16 livres 10 sous. – Lettres de Jean de Saint-Maurice, notaire de la cour de Coutances, à l'évêque Philibert de Montjeu : il l'informe qu'il est allé à Querquebu pour saisir frère Guillaume Janneis, comme suspect d'hérésie ; que celui-ci a été arraché des mains des sergents par Pierre Gruette et autres gens du pays. – Relation faite par Jean Lanchon, prêtre, bachelier en décret, promoteur de la cour de Coutances, du refus fait par Guillaume Poisson, procureur du Roi au bailliage du Cotentin, Colin Le Sage, lieutenant commis de Jean Harpeley, bailli du Cotentin, Guillaume Adigart, lieutenant général de Jean Bunel, vicomte de Carentan, de remettre entre ses mains Pierre Gruette et Michel Forthomme, détenus aux prisons du Roi, fauteurs de Guillaume Janneis, prévenu d'hérésie, – et de la citation qu'il leur avait faite pour qu'ils eussent à comparaître devant la cour de Coutances. – Mandement de Philibert de Montjeu et de frère Jean Le Graveren pour faire citer devant eux Jean Coquet et Guillaume Adigart, de Carentan. – Sentence prononcée par eux : Pierre Gruette, coupable d'avoir arraché des mains de la justice frère Guillaume Janneis, est absous de l'excommunication par lui encourue, eu égard à sa contrition ; condamné toutefois à faire amende honorable, un cierge à la main, dans les églises de Saint-Cosme du Mont et de Notre-Dame de Carentan. – Sentence prononcée par les mêmes contre Jean Le Couvreur, bourgeois de Saint-Lô, suspect d'hérésie, et qui avait demandé *apotres* pour porter la cause devant le Pape ; proposition faite par les juges de s'en remettre à des arbitres pour décider s'il y a lieu à l'appel ; et de l'exempter de la prison préventive, moyennant caution ; autrement ne déféreront à l'appel. – Protestation contre l'évêque et l'inquisiteur et intimation de l'appel en cour de Rome en présence de Guillaume Geoffroi, lieutenant à Saint-Lô de Guillaume Varroc, vice-gérant de l'official de Coutances, par Richard Le Tenneur, bourgeois de Saint-Lô, procureur dudit Jean Le Couvreur. – Mandement des gens tenant à Rouen le conseil du Roi (Henri VI) pour faire, ajourner le fils aîné de Guillaume Girot en contestation avec l'évêque de Coutances.

G. 1163. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin.

**1429-1435.** – Vidimus par Saint-Moris, official de Coutances, des lettres de la présentation faite par Guillaume Du Marest, procureur de Guillaume Girot, de Jean de Tancerville à la cure de Sainte-Croix de la Hague, vacante par le décès de Jean Goupil. – Collation par l'évêque Philibert de Montjeu à Hugues Le Lore du canonat de Lengronne vacant par le décès de Jacques Basin, ladite collation datée de Vienne en Autriche, le 13 juin 1435. – Sentence prononcée par Barthélemy *de Bonitis*, docteur en décret, maître de Saint-Jacques du Haut Pas, auditeur général de la Chambre apostolique, en faveur de Robert Lesage, prêtre du diocèse de Coutances ; – il est reconnu d'après les dépositions de Guillaume Deslandes, licencié en décrets, scolastique d'Avranches, de Raoul Odon, clerc du diocèse de Bayeux, contrairement aux prétentions de Jean Guedon *alias* Le Blanc,

prêtre du diocèse de Coutances, que ledit Robert Lesage avait été commensal du cardinal de Venise ; après la mort de ce cardinal, du cardinal de Boulogne ; qu'il avait accompagné ce dernier de Rome à Bâle ; qu'il avait droit, en conséquence, aux privilèges accordés par le pape Martin V à ceux qui suivaient la cour de Rome. – Marque et attestation de Jean Garnier, notaire apostolique du diocèse de Luçon.

G. 1164. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 6 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1440.** – Mandements et citations relatifs au procès de Guillaume d'Auberyve, archidiacre du Baptois en l'église de Coutances, accusé de crime de lèse-majesté. – Mandement de l'évêque Gilles de Duremort à Raoul d'Argouges pour qu'il ait à se rendre au château de Hambic et à se faire remettre ledit archidiacre, lequel pourra être mis en liberté sous caution de se présenter à Rouen au tribunal de l'évêque le 15 octobre. – Lettres de l'official, constatant la remise faite par Jean Pesnot, curé de Saint-Aubiu-des-Bois, receveur du château de Hambie, de la personne d'Auberyve aux mains de l'official, en l'absence de Thomas Browe, lieutenant dudit château et conformément aux ordres de Sommerset. – Lettres de Mathieu Pichois, licencié en droit canon, curé de Mont-sur-Vent, commissaire de l'official, constatant qu'il a élargi d'Auberyve moyennant une caution de 500 livres fournie par Jean de Salus, chanoine de Coutances, et par Bernard Le Cointe, écuyer. – Concession de territoire à Rouen par le cardinal de Luxembourg à l'évêque de Coutances pour juger d'Auberyve. – Lettres de non-préjudice pour le cardinal de Luxembourg. – Lettres de l'évêque qui commet pour conduire le procès en son lieu et place, lui étant empoché par la maladie, Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, Pasquier, évêque d'Évreux, André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux, Simon de Plumetot, chancelier de Bayeux, tous les quatre conseillers du Roi, et Robert Le Barbier, chanoine de Rouen, licencié en l'un et l'autre droit. – Mandement desdits commissaires aux sujets de l'évêque au diocèse de Coutances pour faire citer ceux qui ont intérêt au procès, notamment Hugues Spencier, bailli du Cotctin ; Roger de Camprond, procureur du Roi audit bailliage. – Lettres de Guillaume Leprêtre, curé de Montreuil, de Jean Crispy, curé de Beamesnil, attestant que Hugues Spencier et Roger de Camprond ont déclaré n'avoir rien que de favorable à dire sur le compte d'Auberyve et qu'ils ne comparaitront pas. – Lettres de Jean Potier, notaire apostolique à Coutances, attestant qu'il a fait les citations demandées par les commissaires et qu'il a affiché les citations aux portes de la cathédrale de Coutances. – Sceaux de la Chambre du cardinal de Luxembourg (fragment), – de la Chambre de l'évêque de Coutances (sceau avec double bourrelet de paille), de l'officialité de Valognes, de l'officialité de Coutances, de Guillaume Leprêtre.

G. 1165. (Liasse.) – Parchemin ; 0<sup>m</sup>, 66 de hauteur sur 0<sup>m</sup>, 58 de largeur.

**1440.** – Sentence prononcée par les commissaires de Gilles de Duremort en faveur de Guillaume d'Auberyve, vicaire et official depuis quinze ans de l'église de Coutances. – Rappel des faits allégués contre d'Auberyve : – a procuré le moyen de s'évader à un brigand nommé Laignelet, ennemi du Roi, qui ayant forcé les prisons royales de Coutances s'était mis en franchise dans la cathédrale ; – a reçu une commission rogatoire de l'official de Saint-Malo ; – a entretenu des relations avec Jean Jean et Lyon Le Boutillier, sujets de Charles VII ; – depuis la *rébellion et la subversion de Paris*, a reçu à l'évêché des messagers des neveux de Philibert de Montjeu, le dernier évêque de Coutances ; – a fourni de l'argent à un frère augustin nommé Le Coeffié ; – bien que le Roi eût ordonné d'obéir au pape Eugène et défendu de recevoir aucune lettre du concile de Bâle sans l'autorisation des officiers du Roi, a présenté au chapitre de Coutances des lettres desdits pères, a vociféré en plein chapitre que le Pape avait été déposé et excommunié par le concile, au grand scandale de toute la ville de Coutances ; – a envoyé des messages à Langres depuis que cette ville s'était soustraite à l'obéissance du Roi, notamment à Jean de Saint-Moris. – Simon Votes promoteur dans l'affaire ; – témoins à décharge : Jean, abbé de Saint-Wandrille ; Guillaume, prieur de Saint-Lô ; Jean Basset, chantre de la cathédrale ; Raoul Roussel, docteur en l'un et l'autre droit ; Jean de Lenizoliis, licencié en décret, Thomas Fortin. – D'Auberyve reconnu innocent. – Sentence prononcée en la maison de l'évêque de Coutances, située sur la paroisse de Saint-Vincent à Rouen. – Signature et marque de Robert Guerould, notaire apostolique.

G. 1166. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1334-1649.** – Bulle de Jean XXII pour recomcommander à l'archevêque Vincent Des Essars, sous-diacre, prévost en la cathédrale de Chartres, nommé à l'évêché d'Évreux, en remplacement de Guillaume Des Essars. – Lettres de non-préjudice délivrées par Guillaume de Vallan, évêque d'Évreux, à l'archevêque de Rouen. – Clerc de Lyons saisi pour crimes dont on l'accusait par les gens de la reine Blanche ; détenu aux prisons de la Reine à Vernon ; restitué à l'official d'Évreux ; réclamé par l'official de Rouen n'avait pu lui être rendu, malgré la légitimité de la réclamation, parce que, avant qu'elle eût été faite, l'élargissement dudit clerc avait été prononcé. – Lettres de non-préjudice délivrées par Martial Formier, évêque d'Évreux, pour avoir béni en la ville de Rouen, sans autorisation préalable de l'archevêque, Jean, abbé de Saint-Taurin. – Autres lettres de non-préjudice délivrées par Pasquier de Vaux, successeur de Martial Formier, à la demande du cardinal de Luxembourg ; – l'évêque reconnaît que, s'il a pu procéder à la cérémonie de la bénédiction de Guillaume Le Bas, abbé de Lire, qui a eu lieu en la chapelle de Saint-Marc à Rouen, ce n'a été qu'en vertu de la permission de l'archevêque et sans que cela pût tirer à conséquence pour l'avenir. – Acte du chapitre d'Évreux pour informer l'archevêque de l'élection de Jean Balue, conseiller au Parlement, nommé à l'évêché d'Évreux et lui demander de confirmer ladite élection. – Nomination de procureurs par le chapitre et par Balue pour obtenir confirmation de l'élection. – Enquête faite à ce sujet par Jean de Gisors, prêtre, notaire de la Cour archiépiscopale, conformément aux ordres du vicaire général ; Balue élu à la place de Guillaume de Floques, décédé le 24 novembre entre 10 et 11 heures du matin ; élection le 4 février suivant à la suite d'une messe chantée par le doyen Simon Chevestre, et du sermon prononcé par maître Roger de Tournebu, licencié en théologie ; – Balue, âgé alors de 35 ans, élu librement, bien qu'il eût été recommandé par le Roi ; revenu annuel de l'évêché évalué à 4, 000 livres tournois ; – dépositions de Jean de Varrabourg, chanoine, Georges de La Rue (*de Vico*) curé de Canteleu près Rouen ; Jean Le François, official d'Évreux ; Richard Lemoine, prieur de Saint-Nicolas d'Évreux. – Bulle de recommandation adressée par le pape Innocent X à l'archevêque en faveur de Gilles Boutaut transféré à l'évêché d'Évreux. – Sceaux des évêques Guillaume de Vallan, Formier, de la Chambre de l'évêque Martial, du chapitre d'Évreux ; de Pasquier de Vaux (fragment). – Marques des notaires apostoliques du diocèse de Poitiers, Pierre David et Jean Poitevin.

G. 1167. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin 2 pièces, papier ; 1 sceau 2 fragments de sceaux.

**1335-1443.** – Bulle du pape Benoît XII pour recommander à l'archevêque de Rouen Guillaume de Clermont, nommé à l'évêché de Lisieux. – Le pape Jean XXII s'était réservé la nomination audit siège quand il viendrait à vaquer par le décès de Guy de Harcourt. Cependant, à la mort de celui-ci, les chanoines, qui ignoraient la réserve faite par le Souverain Pontife, avaient élu pour évêque leur confrère Guillaume, alors prêtre et licencié en lois, et avaient demandé l'approbation du métropolitain. Guillaume, informé de la réserve de Jean XXII, s'était présenté au Pape, qui l'avait nommé d'après les bons témoignages qu'il avait reçus sur sa conduite et l'avait fait consacrer par Jean, évêque *de Porto-Ercole*. – Mandement de Jean Salvain, bailli de Rouen, pour faire ajourner à l'assise de Rouen, à la requête du cardinal de Luxembourg, Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, auquel l'archevêque contestait le droit d'exercer à Rouen la juridiction spirituelle en bénissant abbés, abbesses, prieurs et prieures et en conférant les ordres, et de faire acte de juridiction temporelle en son hôtel de Saint-Cande. – Sentence de Guillaume de La Fontaiue, lieutenant général du bailli, pour faire tenir par forme de séquestre lesdites juridictions, le plaid pendant. – Continuation de la cause d'une assise à l'autre. – Avis des arbitres nommés par le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, et par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, au sujet de la juridiction dans l'exemption de Saint Cande-le-Vieux, exemption comprenant les cinq paroisses de Saint-Cande-le-Vieux, Étrépagny, Sotteville, Petit-Couronne et Saint-Etienne-du-Rouvray. – Juridiction spirituelle reconnue à l'évêque sur lesdites paroisses, si ce n'est pour le crime d'hérésie ; arbitres nommés : Guillaume Le Duc, président de la Chambre du conseil de Henri VI à Rouen ; Philippe de La Rose, vicair général et official du cardinal de Luxembourg, Simon de Plumetot, chancelier de l'église de Bayeux ; Geoffroi Du Crotay, avocat en la Cour archiépiscopale. – Accord entre le cardinal et l'évêque au sujet de la juridiction. – Lettres de non-préjudice délivrées par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, au cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen qui lui avait donné la permission de poursuivre à Rouen, comme sur un territoire emprunté, un procès en matière d'hérésie commencé à Lisieux contre un nommé Richard Ruaust, avec adjonction audit évêque de

frère Michel Osmont, vicaire de l'inquisiteur de France. – Acte du serment prêté par Pasquier de Vaux, évêque de Lisieux, à l'église et à l'archevêque de Rouen, ledit acte délivré avec l'attestation et la marque de Robert Guerould, notaire apostolique. – Sceau du bailliage de Rouen. – Fragment du sceau de Pierre Cauchon.

G. 1168. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin: 1 cahier in-folio, papier, 7 feuillets ; 1 fragment de sceau.

**1434-1439.** – Extraits de la Chambre des Comptes de Paris constatant le taux de l'évêché de Lisieux, délivrés à la requête de Pierre Cauchon. – Intimation faite audit évêque par André, évêque de Fossombrone, receveur général du Saint-Père pour la France et la Germanie, d'avoir à payer sa taxe pour sa translation à l'évêché de Lisieux, faute de quoi l'excommunication par lui encourue pour le retard qu'il a apporté au paiement de cette taxe sera affichée aux portes de la grande église de Bâle. – Nomination par le Concile de Bâle de Mathieu, évêque d'Albenga, comme trésorier général ; – supplique de l'évêque de Lisieux au Concile de Bâle pour être absous *ad cautelum* de l'excommunication prononcée contre lui par l'évêque André ; – supplique adressée par le même au Souverain Pontife. – Quittances délivrées à l'évêque de Lisieux. – Annulation des procédures faites contre lui. – Lettres de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen, contenant vidimus de lettres de Henri VI aux gens tenant le Conseil de Normandie à Rouen pour faire tenir en état, jusqu'à Pâques 1439 les causes de Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, occupé en Angleterre pour les besognes et affaires du royaume de France et du duché de Normandie.

G. 1169. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1169-XVI<sup>e</sup> siècle.** – Renonciation par Guillaume Lessor à ses prétentions à l'archidiaconé d'*Hiesmois*, en l'église cathédrale de Sées. – Procès entre les prieurs et religieux de Saint-Gervais de Sées et le sieur Michel de La Grange, homme séculier, nommé à l'archidiaconé d'Exmes, le siège épiscopal étant en régle, les religieux prenant fait et cause pour un des leurs, Pierre Bazire prétendant droit audit archidiaconé. – Arrêt de la Cour de la grande sénéchaussée de Normandie, à la requête du procureur du Roi et dudit de La Grange ; l'affaire sera traitée par provision en la Cour de la grande sénéchaussée, pour le principal en l'échiquier ; la Cour ecclésiastique ne pourra en connaître. – Mémoires présentés au grand sénéchal à l'appui de la prétention des religieux : « l'archidiaconé ne peut être conféré sinon à un des religieux profez de la dicte église... la fondation a été approuvée par Henri, roy d'Angleterre et duc de Normandie, vray héritier, et non point seulement approuvée, mais, ainsi qu'il appert par sa lettre, luy estoit enjoint *per Honorium papam in remissionem suorum peccatorum* qu'il réduise la dicte église de Sées en régularité et qu'il l'augmantast de ses biens, lequel duc, en la réduction faisant, donna grands revenus de son propre domaine à Falaise, Exmes et Argentan et en plusieurs autres lieux, desquels revenus iceulx prieurs et chapitre jouissent encore de présent et mesmement icelle fondation fut conformée par l'archevêque. » – Mémoires présentés à l'échiquier de Normandie à l'occasion de contestations entre Guillaume Godet, écuyer, sieur de Tournay, et les exécuteurs et détenteurs des biens de feu messire Gilles de Laval, évêque de Sées ; – entre le même et le cardinal d'Amboise, prenant fait et cause pour le maître des intestats, qui avait commis Étienne Lygeault pour veiller à l'exécution dudit défunt.

G. 1170. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1238-1538.** – Acte par lequel Gilebert, prieur, et le couvent de l'église de Sées promettent de se soumettre à la composition faite en Cour de Rome par Jean, évêque de Sabine, entre Hugues, évêque de Sées, et l'église de Sées, d'une part, et les procureurs de Maurice, archevêque de Rouen, d'autre part, aux additions et déclarations faites sur ladite composition par le même archevêque et par son successeur Pierre de Colmieu ; – au jugement arbitral porté par Hugues *Pisanus*, archidiacre de Rouen, et par Guillaume, official de Sées, sur les contestations entre lesdits Pierre de Colmieu et Hugues, évêque de Sées ; Pierre de Colmieu soutenant qu'en qualité d'archevêque, au temps de sa visite, il pouvait connaître dans le diocèse de Sées des causes des sujets de l'évêque diocésain à lui déférées *per simplicem querelam* ; – que lui et ses officiaux avaient autorité pour recevoir les appellations faites de l'audience des archidiacres ou des doyens ruraux, *episcopo pretermisso*. –

Mandement donné en la chancellerie du Roi à Rouen sous la signature de Le Lieur, secrétaire du Conseil, au premier huissier de l'échiquier, contre les chanoines de Coutances, pour avoir ajourné par-devant eux l'évêque d'Avranches, exécuteur testamentaire de son frère l'évêque de Coutances décédé ; – en cas d'opposition, ajourner les opposants au bailliage de Rouen ; privilèges allégués par l'archevêque : comme archevêque conseiller en la Cour de l'échiquier ; à ce titre n'est tenu de plaider ailleurs que devant le bailli de Rouen ou son lieutenant audit siège ; – « les évêques suffragants ne sont subjectz répondre, spécialement pour leurs actions personnelles, en première instance en court ecclésiastique, sinon devant les officiaux de l'archevêque ; – celui-ci « a le droit et non autre d'approuver ou faire approuver et réprouver par ses officiers les testaments de ses suffragants, et les exécuteurs des dits testaments, quant pour raison de ladite exécution aucune chose leur est demandée en cour ecclésiastique, doivent estre traictés en première instance devant les officiers de l'archevêque. » – Assignation donnée en conséquence dudit mandement par Fleurentin Passemer, sergent hérédital du Roi en la ville et cité de Coutances, à Jean Poisson, chantre de l'église de Coutances ; à Guillaume Delamarre, trésorier ; à Charles Herbert, archidiacre du Val-de-Vire. – Commission donnée par François I<sup>er</sup> à Charles Marais, lieutenant du grand maître des Eaux et Forêts au siège de la Table de marbre à Rouen, pour connaître, à l'exclusion de tous autres juges, des délits commis dans les forêts, garennes et bois du cardinal de Trivoulse, évêque de Bayeux.

G. 1171. (Liasse) – 91 pièces, papier (1 imprimée).

**1759-1760.** – Lettre du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, à l'archevêque de Rouen, pour le prier de faire dresser et d'envoyer au contrôleur général des états de la quantité d'argenterie dont les chapitres des cathédrales et collégiales, les paroisses, les confréries, les communautés et congrégations pourront et voudront aider et secourir l'État, en exceptant les croix, les vases sacrés, les châsses et les reliquaires. – Circulaire de Mgr de La Rochefoucauld adressée aux curés, conformément à la demande du ministre. – Lettre de rappel de M. Bertin : « L'État a grand besoin de cette ressource autorisée par la religion même et par le suffrage et l'exemple des prélats du royaume. » – États de l'argenterie des églises et communautés religieuses des doyennés d'Aumale, Baudemont, Bourgtheroude et Brachy, adressés aux doyens desdits doyennés. – Lettre de M. Barabé, curé d'Aumale, à l'abbé Sellier, vicaire général de l'archevêque, archidiacre du Vexin : « J'ai l'honneur de vous adresser la procuration de MM. les curés du doyenné d'Aumale, qui sont tous, pour la plus grande partie, réunis à vous prier de vous charger de nommer, en leur lieu et place, le député que vous jugerez à propos pour l'assemblée de la province qui doit se tenir le mardi 12 de ce mois (février 1760). Nos intérêts sont parfaitement bien entre vos mains, et nous ne doutons point que nous ne soyons approuvés par Monseigneur l'archevêque de prendre ce party... Les Bénédictins, par ordre de leur général, ont envoyé à Saint-Germain-des-Prés à Paris le mémoire de leur argenterie : ils n'en rendent point compte à Monseigneur l'archevêque. »

G. 1172. (Liasse.) – 94 pièces, papier.

**1760.** – États de l'argenterie des églises et communautés religieuses des doyennés de Bray, Cailly, Camille, la Chrétienté, Euvermeu, adressés aux doyens desdits doyennés. – Etat transmis par M. de Belloy, prieur de l'abbaye de Bellozanne. – Lettre de M. Lenfant, curé de Wardes, à M. Pointel, curé d'Argueil : « Je suis charmé que vous ayez député M. l'abbé Sehier, notre archidiacre, à l'assemblée provinciale qui se tiendra à Rouen ce mois de février. » – Lettre de M. Denize, curé de Ménerval : « L'Église de Ménerval possède quatre petits chandeliers d'argent très-minces, d'un pied de hauteur, montés sur des formes de fer, plus riches par la délicatesse de l'ouvrage que par le poids de l'argent... Cette argenterie n'appartient à notre église que par les dons des seigneurs du lieu, et est marquée de leur écusson. » – Lettre de M. Martin, curé de Notre-Dame-de-Canville; il déclare que son église est dans une ruine totale : « On ne pourra pas, ajoute-t-il, facilement la rétablir à cause des dépenses qu'on a faites à celle de Saint-Martin dans la même paroisse, qui a été réédifiée en entier aux dépens de la fabrique. » – État de l'argenterie de l'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen ; – confréries fondées dans cette église : les cuisiniers, les sergents, les fondeurs, les maçons, les cardiers : « Depuis l'an 1562 que le trésor de l'église de Saint-Ouen fut pillé et entièrement enlevé par les protestants, cette église n'a pu se remonter en argenterie, même pour les vases sacrés. » – A Bonnenouvelle, mention de la congrégation de l'Enfant Jésus.

G. 1173. (Liasse.) – 83 pièces, papier.

**1760.** – États de l'argenterie des églises et communautés religieuses des doyennés d'Eu, Fauville, adressé aux doyens desdits doyennés. – Lettre de M. Dupays, curé du Tréport : il s'excuse du retard qu'il a mis à fournir les déclarations demandées, « par le défaut d'occasions sûres de la ville d'Eu à Rouen, attendu les froids excessifs et les violentes tempêtes qu'on a essuyés depuis quelques mois dans ces cantons. L'argenterie est rare dans le doyenné, surtout dans les églises paroissiales ; elles n'ont presque que le nécessaire pour la décence du service divin. » – M. Parmentier, curé d'Incheville, prie le doyen de l'excuser, s'il ne se trouve pas à l'assemblée des curés pour nommer un député : il lui annonce qu'il lui donne sa voix, s'il est nécessaire. – A l'église du Tréport, « une coquille d'argent qui sert à donner la paix aux messes solennelles à cause d'une figure de saint Jacques le Grand, patron de notre église, qui y est représenté. » – Poncet, recteur du collège de la ville d'Eu.

G. 1174. (Liasse.) – 80 pièces, papier.'

**1760.** – États de l'argenterie des églises et communautés religieuses des doyennés de Foucannon, Gamaches, Gisors, Le Havre, adressés aux doyens desdits doyennés. – Le prieur curé d'Amfreville-sous-les-Monts s'excuse de ne pouvoir prendre part à l'élection du député du clergé ; il prie le doyen de recevoir sa voix en sa faveur. – Lettre de M<sup>r</sup>. O.-F. de Bonnechose, curé de Maineville : « Permettez, Monseigneur, que je profite de l'occasion pour vous marquer la joie dont je suis pénétré, avec tout le diocèse, de vous avoir pour supérieur. – Les regrets d'Alby assurent le bonheur de Rouen, motif bien capable d'adoucir l'amertume des larmes que nous avons versées sur la perte de Monseigneur le cardinal de Tavanès et de nous consoler. Nous vous avons souhaité dès l'ouverture de la vacance. Le seigneur a exaucé nos vœux ; vous vous êtes décidé en notre faveur. Notre reconnaissance doit être sans bornes. » – Lettre au même de sœur Brohan de Saint-Paul, supérieure du monastère des Annonciades de Gisors. Elle se félicite de la promotion de monseigneur de La Rochefoucauld au siège de Rouen « par un souvenir toujours nouveau des bontés dont feu S. E. monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld honora et favorisa l'ordre des Annonciades dans l'affaire de la béatification de Jeanne de Valois, reine de France, institutrice de l'ordre et fondatrice du premier monastère de Bourges. »

G. 1175. (Liasse.) – 107 pièces, papier.

**1760.** – États de l'argenterie des églises et communautés religieuses des doyennés des Loges, Longueville, Magny, Meulan, Neuchâtel. – Lettres des sœurs de la Visitation de Sainte-Marie de Dieppe à monseigneur de La Rochefoucauld : « La joie que nous avons de savoir votre heureuse arrivée dans votre ville épiscopale nous fait prendre la liberté de nous joindre aux acclamations publiques et nous féliciter nous-même d'avoir un pasteur dont le mérite ait fixé le choix du plus grand monarque du monde... Nous laissons à votre grandeur le soin de nous fixer ce que nous devons envoyer à l'hôtel des monnaies, nous refusant volontiers notre nécessaire à tous égards pour pouvoir marquer le zèle que nous avons de contribuer à la tranquillité de l'État et surtout d'un Roy qui fait les délices de son peuple. » – Lettre des religieuses Hospitalières de Dieppe au même ; elles réclament sa protection et le prient de les adopter pour ses filles. – Lettre de sœur Desmarests de Mallebois, prieure de Villarceaux : « J'attendrai vos ordres pour obéir avec soumission aux volontés du Roy. Notre maison n'est pas riche. Je mets tout en vos bontés. » – Lettre de M. Da Bosc, curé de La Rocheguyon : il expose la pauvreté de son église : « Au premier jour de janvier, il ne s'est pas trouvé un sol pour payer nos honoraires et les gages des maître d'école, bedeau, et carillonneurs. » – Cachet du prieuré de Clairruissel.

G. 1176. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

**1760.** – États de l'argenterie des églises et communautés religieuses des doyennés de Pavilly, Périers, Pont-Audemer, Ry, Saint-Georges, Saint-Romain, Valmont. – État de l'abbaye de Valmont : « Les religieux de la congrégation de Saint Maur, nouvellement introduits dans cette abbaye, n'ont eu jusqu'ici le moyen que de se pourvoir du plus pressant nécessaire. » – Confréries de Saint-Cosme en la paroisse de Saint-Vincent d'Aubermare ; – de Saint-Pierre, Saint-Eutrope, Sainte-Agathe, en celle de Saint-Pierre-d'Oulalle. – Lettre du cure de Sainte-Opportune pour

demander au doyen la permission d'absoudre de l'usage de la viande en temps prohibé. « Vous me tireriez de beaucoup d'inquiétude à cause de l'excessive grossièreté de la plupart de mes paroissiens dont il est souvent très-difficile d'apprendre les circonstances de ce péché. »

G. 1177. (Cahier.) – in-4°, 18 feuillets, papier.

**1698-1699.** – Procès-verbal des visites faites par Joseph-Nicolas de Y de Seraucourt, docteur de Sorbonne, chanoine et grand archidiacre de l'église de Rouen, vicaire général de monseigneur Colbert, dans les églises des doyennés de Pont-Audemer, Saint-Georges, Pavilly, Ry, Bourgheroulde, la Chrétienté. – Ordre au curé de Bourneville de retirer sans bruit de son église une statue de Notre-Dame-de-Patience, qui avait été placée sans approbation de l'archevêque. – Visite des prisons de la conciergerie, du bailliage, des galériens de la ville de Rouen ; – des écoles de la Providence et du cimetière Saint-Maclou, où l'on enseignait aux jeunes filles, en même temps qu'à lire et à écrire, à faire de la dentelle et autres ouvrages. – Mentions d'écoles de garçons à Saint-André-de-la-Ville, Saint-Cande, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Denis, Saint-Éloi ; – d'écoles de filles à Saint-André-de-la-Ville, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Denis, Saint-Godard, Saint-Jean, Notre-Dame-de-la-Ronde, Saint-Nicaise, Saint-Maclou, Saint-Vivien ; – recommandations aux curés d'assister aux conférences, aux clercs d'assister aux petites conférences. – Renseignements favorables sur la régularité du clergé et sur la moralité des fidèles de la ville de Rouen.

G. 1178. (Cahiers.) – In-4°, 17 feuillets, papier.

**1696-1698.** – Procès-verbaux des visites faites dans le diocèse par M. de Y de Seraucourt. – A Belbauf, chapelle de Saint-Antoine démolie. – A Monteauvaire, au lieu nommé le Fossé, chapelle de Saint-Roch interdite ; une autre chapelle dans la même paroisse au Rondbosc, manoir appartenant à Jacques de Civile, conseiller au Parlement, protestant. – A Maulévrier, nef de l'église en totale ruine ; – clocher couvert en paille ; – à Petitville, église en totale ruine ; devis pour la réparation. – A Bretteville, dans le doyenné de Pavilly, clocher découvert et ruiné. – A Saint-Aubin-la-Rivière : « Nous avons interrogé les enfants que nous avons trouvés dans une si grande ignorance des premiers principes de la religion, qu'ils ne savent pas même s'il y a un Dieu. » – A Bretteville, au Bocasse, même ignorance. – A Grémonville : « On a été plus de dix ans sans faire des catéchismes et sans parler de Dieu. » – A Elbeuf-sur-Andello, curé absent depuis cinq ans. – A Saint-Arnoul-aux-Malomets, église sans ornements et sans tabernacle ; habitants privés de tout secours spirituel ; les morts enterrés comme des excommuniés sans prières ecclésiastiques ; le curé s'est retiré aux Malomets, sur la paroisse de Blainville, et se contente de dire la messe dans la chapelle du lieu : « Suivant les paroissiens, cet abandonnement si général du service divin dans leur paroisse est cause de la colère de Dieu sur eux, et que leurs terres produisent si peu qu'ils sont dans la résolution de ne plus payer de dixmes, mais de les retenir pour se faire dire la messe à leur dévotion. » – L'église de Grosfi citée comme succursale de l'église de Hugleville. – Chapelles dans les prisons du palais, du bailliage, de la tour des galériens, de la Cour des aides à Rouen.

G. 1179. (Cahiers.) – In-4°, 43 feuillets, papier.

**1697-1702.** – Procès verbaux des visites faites des églises de la ville de Rouen par M. de Y de Seraucourt. – Recommandation aux ecclésiastiques d'assister aux conférences qui se tiennent tous les mois à Saint-Étienne-des-Tonnelliers et à Saint-Patrice, de faire dans la sacristie lecture d'un chapitre du *Manuel de Rouen* les samedis à l'issue des vêpres suivant l'ordre de Monseigneur, – de s'exercer dans les fonctions de leur ministère et particulièrement à faire le catéchisme, – de porter l'habit lonG. – Communauté de Saint-Patrice, ayant le curé pour supérieur, composée de dix personnes touchant pour leur pension 90 livres et tout l'honoraire qui leur peut revenir de l'église à la réserve de celui des messes. – A Saint-Maclou : « pour ce qui est des écoles, on nous a dit que le Bureau a deux écoles dans la paroisse et que le sieur Chelot en est chargé ; nous lui avons dit que cette charge ne consiste pas seulement à donner des billets aux enfants pour être admis aux dites écoles mais qu'il falloit s'informer quels en sont les règlements, si les maîtres les observent, s'ils font prier Dieu les enfants, s'ils leur répètent le catéchisme et quels livres on leur fait lire. » – « Règlements à observer par le clergé de Saint-Maclou autorisez par messieurs les grands vicaires. » – A Saint-André de la ville, 3 arches de la voûte de l'église entièrement ruinés ; tour

menaçant ruine. – Maîtres d'écoles à Saint-Éloi, Saint-Nicaise, Saint-Patrice ; maîtresses d'école à Saint-Herbland et à Saint-Vincent.

G. 1180. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

**1646-1651.** – Lettres de provisions, dimissoires et autres expéditions signées par les vicaires généraux de Mgr François de Harlay : Pierre Du Perroy, Toussaint Thibault, Nicolas de Paris, Nicolas Lemaistre, Henri Le Brun. – Provisions : de Antoine de Largilliaire à la cure d'Allouville ; – de Jacques Le Cerf à celle des Authieux sur Port-Saint-Ouen ; – de Nicolas Susanne à celle de Saint-Michel de Bertreville ; – d'Olivier Regnault, principal du collège de Lisieux à Paris, à celle de Saint-Mathurin de Canappeville au diocèse de Lisieux ; – de David Foubert à celle de Notre-Dame de Caumont ; – de François Le Parmentier à celle de Criquetot le Mauconduit ; – de Guillaume Le Nouvel à celle d'Étouteville ; – de Jacques Mahieu, bachelier en théologie, à celle de Gaillefontaine ; – de maître Roland Larivey, prêtre du diocèse de Tréguier, à celle de Gisancourt ; – de François de Roncherolles à celle de Gamaches ; – de Nicolas Guimard, licencié en théologie, à celle de Saint-Michel d'Ingouville ; – de François Le Blond à celle d'Orival, au doyenné de Longueville ; – de Louis Bellanger à celle de Saint-Pierre du Châtel à Rouen ; – de François de La Fosse à la dignité de doyen de Notre-Dame de La Ronde, en la même ville.

G. 1181. (Cahier.) – In-folio, 19 feuillets, papier.

**1647-1651.** – « *Registrum provisionum et aliorum negociurum que habita sunt Parisiis à vicariis generalibus illustrissimi D.D. Francisci, archiepiscopi Rothomagensis* (Nicolas de Paris, docteur en théologie de la Faculté de Paris ; – Nicolas Le Maistre, docteur eu la maison de Sorbonne, prédicateur du Roi ; – Louis de Roncherolles, archidiacre du Vexin Normand, doyen de la collégiale d'Écouis ; – Adrien Le Vaillant, docteur en théologie de la maison de Navarre ; – Antoine Gaulde). – Cures : de Saint-Michel d'Ingouville avec ses annexes de Notre-Dame et de Saint-François du Hâvre de Grâce, conférée à François Du Lestret ; – de Sainte-Austreberte à Julien Phelipeaux ; – d'Ancretteville ou Aucourteville à Nicolas Le Sage ; – de Saint-Pierre d'Auppegard à Laurent Budel ; – de Saint-Vast d'Ocqueville à Jean Pouchet. – Révocation d'un dimissoire accordé à un clerc, d'après les mauvais renseignements fournis par maître Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

G. 1182. (Registre.) – In-folio, 21 feuillets, papier.

**1671.** – « *Secundum registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum archiepiscopatus Rothomagensis, sede archiepiscopali vacante, incipiens à die decima seplima octobris 1671.* » – Vicaires généraux du chapitre : Étienne de Fieux, abbé de Beaulieu ; Charles Dufour, abbé d'Aulnay, Pierre de Ferrare, conseiller clerc au Parlement ; Raoul Bretel, doyen du chapitre, conseiller clerc, Jean Aubourg, Charles Philippe, Nicolas Throsnel. – Nomination aux cures d'Étalleville, Basinval, Auberville-la-Manuel, Belleville, au doyenné d'Envermen ; Cressy, Routot, Belleville, au doyenné de Basqueville ; Preuseville, Bréauté, Saint-Martin du Saussay, Thiéleville, Buglise, Belmesnil, Aumale, Romilly, Saint-George-du-Mesnil au diocèse de Lisieux ; Moutigny, Écotigny, Rouxmesnil, Orival, au doyenné de Longueville ; Sauchey-le-Haut, Notre-Dame-des-Champs, Aubourville, Vieux-Pont, a diocèse de Séz ; Saint-André-hors-Cauchoise. – Promotion au sous-diaconat d'Étienne Febvrier, en l'église des Capucins de Rouen, par André, évêque de Fineborn, en Irlande.

G. 1183. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1196-1546.** – Lettres de Jean d'Antoing, évêque de Cambrai (*Dei permissione, Cameracensis minister humilis*), de J., prévôt, de A., doyen, et de tout le chapitre de la même église, établissant une sorte de confraternité entre les églises de Rouen et de Cambrai : *Priorum moribus salubriter informati, dum filios hominum videmus in pernitiem ecclesie Dei, quasi facto agmine, conspirasse, sanctam Rothomagensem ecclesiam et nostram ita duximus mutua caritatis compagine federare ut jam non due sed una dicantur et sint ecclesia et ex eis, quasi ex uno corpore, spiret unus fraternitatis spiritus, sicut una fides.* – Copie de la même pièce et d'une charte de Jean, évêque de Cambrai, établissant une sorte de confraternité entre lui et Gautier de Coutances, archevêque de

Rouen, et leurs successeurs ; mention du séjour de Gautier de Coutances à Cambrai, pendant le temps de son exil. – Acte par lequel Georges II d'Amboise déclare obliger, affecter et hypothéquer tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir et ceux de ses hoirs « à la perfection de la tour ou esguille estant sur la lanterne de la croysée de l'église de Rouen, jusqu'à concurrence de la somme de 18,000 livres ; présents à l'acte : Alexandre de Courcy, maître d'hôtel du Cardinal : Jean de Combarel et le sieur de Saint-Symon, protonotaire du Saint-Siège apostolique, ses familiers et domestiques. » – « Ensuyt la déclaration du boys qu'il convient avoir pour faire deux beffrez (beffrois) » à l'église cathédrale de Rouen. – Adjudication à Toussaint Du Buse, des travaux de charpenterie à faire à la tour de Houynet à la cathédrale, tour dont avait la charge maître Louis Le Maistre, curé à Beuzevillelte. – Quittances dudit Du Bosc.

G. 1184. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1581-1746.** – Nominations de vicaires généraux du diocèse de Rouen : Robert de Pellevé, évêque de Pamiers et Jean Bignes, grand archidiacre de Rouen, par Charles cardinal de Bourbon ; – Gaulde, docteur en théologie, grand archidiacre de Rouen ; Robert Dufriche, licencié ès droits, prévôt de la cathédrale de Séz, par François Rouxel de Médavy ; – Pierre Clément, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou de Rouen, par Jacques Nicolas Colbert, coadjuteur du diocèse ; – Pierre Bridelle, prêtre du diocèse d'Amiens, docteur en Sorbonne, par Claude Maur d'Aubigné, pour l'absence seulement de M. Desmaretz ; – Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges, bachelier en théologie, par Nicolas Louis de La Vergne de Tressan ; – d'official pour Pontoise et le Vexin Français : Bertrand-Baptiste-René Du Gueselin, licencié en droit canon, doyen d'Andely et vicaire général de l'archevêché, par le même ; – d'official pour le diocèse : Louis Rose, docteur de Sorbonne, par Nicolas de Saulx Tavannes. – Commission donnée par François de Harlay à Toussaint Thibault, chanoine théologal de Rouen, et grand pénitencier pour faire la visite des monastères du Val-de-Grâce, des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Caudebec et de Rouen, de l'abbaye d'Arques, des Dominicaines d'Aumale, des Ursulines et des Bénédictines de Lyons et de la paroisse dudit lieu. – Provisions de grand vicaire de Pontoise, données à Pierre Bridelle par le chapitre de la cathédrale pendant la vacance du siège archiépiscopal, par suite du décès de monseigneur de Besons. – Nomination de secrétaire du vicariat de Pontoise : Claude Gerenton ; – et de notaire de la cour de Rouen : Pierre Cousin, à la place de Jacques Rogier. – Démission de Jean Hacquet, syndic du clergé.

G. 1185. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1222-1437.** – Bulle du pape Honorius III, adressée à l'archevêque Robert Poulain, portant que celui-ci ne pourrait être forcé de recevoir comme chanoine en l'église de Rouen une personne qui ne serait pas née de légitime mariage. – Bulle du pape Grégoire XI, datée d'Avignon, 7 des calendes de décembre, 4<sup>e</sup> année de son pontificat, par laquelle, nonobstant le privilège par lui accordé aux chanoines, chapelains et vicaires de la cathédrale de Rouen, de n'être soumis à aucune juridiction soit civile, soit criminelle *etiam ratione delicti aut contractas* de la part des archevêques de Rouen, il reconnaît à ceux-ci le droit de juridiction sur le curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église ; lequel, sous prétexte de ce privilège, refusait de mettre à exécution les citations, monitoires, sentences et censures ecclésiastiques rendues contre lui ou contre ses paroissiens ; – au dos de ladite Bulle : « *die ultima mensis junii anno LXXVI<??> fuit publicata ista tulla in judicio in presentia rectoris Sancti Stephani in majori ecclesia Rothomagensi, presentibus venerabilibus et circumspectis viris et magistris R. de Crucismura, Petro Clement, Bertrardo Jourdani, Johanne Boisselli et Martino de Mara, jurisperitis, advocalis in ecclesia Rothomagensi juratis et R. de Graitbosco, clerico Ruthomagensis diocesis.* » – Lettres de Guy de La Villette, vicomte de Rouen, contenant vidimus d'une bulle du pape Urbain V, datée d'Avignon, 2 des calendes de juin 3<sup>e</sup> année de son pontificat, qui reconnaît à l'archevêque droit de visite, de correction et de réformation sur le chapitre de Rouen ; l'archevêque pourra contraindre les chanoines récalcitrants par censure ecclésiastique sans appel ; – décision provisoire rendue à la suite d'informations faites par l'official de Beauvais, conformément à l'avis de Guy, évêque de Porto-Ercole, et de Jean, cardinal du titre de Saint-Marc ; délai de quatre années donné aux chanoines pour justifier de leur exemption. – Sceau du pape Honorius III.

G. 1186. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

**1248-1454.** – Lettres de l'official de Rouen délivrées à l'instance de Martin Des Essarts, procureur du cardinal de Luxembourg, contenant vidimus des actes de visite du chapitre de la cathédrale de Rouen par l'archevêque Eudes Rigaud ; au dos de la pièce : « Collation faite à ung ancien livre que l'en dit estre escript de la main et du temps de feu l'archevesque Rigault. » – Lettres de l'official délivrées à la requête du même prélat, contenant vidimus d'après le cartulaire de l'archevêché de l'acte de visite du chapitre de la cathédrale par l'archevêque Philippe d'Alençon, en 1365 ; composition du chapitre cette année-là : Nicolas Oresme, docteur en théologie, doyen ; Barthélemy Raynaud, Gilles de *Malodiversorio*, Hugues de *Castanea*, Jean de Pontoise, Roland Boniface, Pierre de Siherville, Henri Leclerc, Robert Sauvage, Julien Des Murs, Jean de *Ulmonte*, Roger Mustel, Pierre Ascelin, Michel Lefebenchier, Guillaume Jacob, Jean du Val Richer, Jean le Changeur, chanoines ; – l'archevêque, accompagné de ses conseillers, Richard, doyen de Besançon, Thomas Haudry, official, l'un et l'autre ses vicaires, Hébert de *Sarrellis*, docteur en l'un et l'autre droit ; – rien à réformer dans les mœurs ; – visite de la réserve eucharistique : « *Accesserunt iudem Dominus archiepiscopus et decanus et canonici de capitula ad chorum ecclesie et ad majus altare ubi vidit et visitavit diligenter Corpus Christi qualiter ibidem servabatur et, audito ab eis quod non satis frequenter renovabatur, injunxit et precepit eisdem quatinus ipsum Corpus Dominicum singulis diebus dominicis de cetero renovarent, et quia cum corda canapis erat suspensum vas in quo erat reconditum Corpus Christi supra majus altare, dixit et precepit eisdem quatinus, loco dicte corde canapis, laqueum sericum ibidem appenderent, ut decebat.* » – Signature et marque de Robert Guerould, notaire apostolique. – Procès-verbal de la visite du chapitre par le cardinal d'Estouteville, copie collationnée par le chanoine Jean Le Prévost, notaire apostolique. – Sceau et contresceau de la Cour de Rouen.

G. 1187. (Liasse.) – Parchemin, 0<sup>m</sup>,29 de haut sur 0,25 de largeur ; 3 sceaux.

**1237.** – Sentence arbitrale et définitive prononcée par Hugues de Pise, Jean de Sarqueux, archidiacres, et Jean de Paris, chanoine de Rouen, sur un procès entre l'archevêque Pierre de Colmieu et le chapitre de Rouen, au sujet de l'élection du doyen. – Il est décidé que l'élection sera notifiée à l'archevêque pour être par lui examinée, confirmée ou annulée ; présents à l'acte : l'archevêque, les chanoines, Michel Gautier, trésorier ; Gautier, archidiacre ; Nevelon, chancelier ; Gérard de Saloel et Étienne de Bolon. – Sceaux des trois arbitres.

G. 1188. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin.

**1362-1435.** – Acte par lequel, à la suite de discussions avec l'archevêque Philippe d'Alençon, le chapitre de la cathédrale reconnaît que le droit de confirmer ou d'infirmier l'élection de son doyen a toujours appartenu et devra à l'avenir appartenir à l'archevêque *jure ordinario*. – Mandement de Jean Martequin, doyen de Laon, vicaire et official de l'archevêque Hugues d'Orges, absent du diocèse, au doyen de la Chrétienté, pour qu'il ait le jour même, dimanche de *Reminiscere* 13 mars 1434, le dimanche suivant et le jour de la fête de l'Annonciation, à proclamer dans les églises de la cathédrale, de Saint-Herbland, de Saint-Maclou et de Saint-Nicolas-le-Peinteur, l'élection faite, par voie de scrutin, par les chanoines de Rouen, de Gilles Deschamps, maître ès arts et licencié ès lois, pour doyen, en remplacement de Guillaume *Intrantis* décédé, – et à citer à comparaître en chapitre ceux qui auraient quelques observations à proposer contre ladite élection. – Certificat de la citation faite, en conséquence, par Jean Massieu, prêtre, doyen de la Chrétienté, écrit de sa main et revêtu de sa signature. – Une lettre ornée à l'acte du chapitre.

G. 1189. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin.

**1336-1445.** – Accord au sujet de la juridiction entre Pierre Roger de Maumont, archevêque de Rouen, plus tard pape sous le nom de Clément VI et le chapitre de la cathédrale (copies en forme de vidimus délivrées par Guy de La Vilette, vicomte de Rouen, et Jean Salvain, bailli de la même ville). – Arrêt du Parlement de Paris contenant nomination d'arbitres par l'archevêque Guillaume de Lestranges et par le chapitre pour le règlement de leurs différends au sujet de certains travaux à faire auprès de la porte de l'hôtel archiepiscopal, – d'une rente à Corny, – de la dîme de Dieppe, – des droits d'usage en la forêt d'Alihermont, – du testament de Monsieur Vincent de Saint-Sevestre,

– du vin de l'O. – Arbitres nommés par l'archevêque : Jean de La Moricière, Guillaume Lecomte, Jean de Bornasel, prieur de Chartres, Pierre de Feligny, avocat au Parlement de Paris ; – arbitres nommés par le chapitre : Robert Langlois, Jean Dehors, aumônier de Saint-Denis ; – Jean Canart, avocat au Parlement. – Autre accord entre l'archevêque Raoul Roussel et le chapitre au sujet d'une somme de 253 livres réclamées de l'archevêché, – de la non-résidence des chanoines, – de l'approbation des chapelains, – des distributions de l'église, – des oblations dues à l'archevêque quand il célébrait en son église, – des testaments, – de la juridiction temporelle dans l'église, l'aître (le parvis), et le circuit de la cathédrale, – du coutre, du boulanger, du messenger, – des comptes de l'archevêché pendant la vacance du siège, – de la qualité du vin à fournir aux chanoines et de la mesure à employer pour cette livraison. Au commencement de la charte : *Admodum gratulantes vehementer afficimur ut, pro eo munere fraterne caritatis et paris quod nuper habunde Dei spiritus effudit in nos, immensas et immortales gratias habeamus ; id ipsum en m hodierno die consecuti sumus quod diu et ardentur optavimus videlicet ut, omnimateria litis et jurgii sublata, qua nostri precessores diutissime disceptarunt, jam, sine ullis scrupulis animorum, cohabitemus unanimes in domo Domini, neque res prophane vel externe nos distrahant quominus divinis obsequiis, pro debito status nostri, vigilantibus animis incombamus.* – Marques et attestations des notaires apostoliques : Robert Guerould et Jacques Cochon ; présents à l'acte : Nicolas Levasseur, curé du Mesnil-Rault ; Simon Davy, curé d'Éprétot.

G. 1190. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin : 4 sceaux.

**1401-1426.** – Relation faite par Jean Turbot, sous-sergent à masse du Roi, à Rouen, de l'ajournement signifié par lui à l'archevêque Guillaume de Vienne, à la requête des chanoines de Rouen, « parce que l'official et maître des testaments et autres, promoteurs et officiers de la Cour ecclésiastique, depuis un an ça s'estoient boutés de fait ès biens demourés du décès de Guieffroy Lambert, Pierre Brunet, Pierre Lose, prestre, qui estoient chappelains et des draps de l'église de Rouen au temps de leur trespassement. » – Relation faite par Guillaume Saqueespée, autre sergent à masse, aux gens du Parlement de Paris tenant les jours des Normands, de l'ajournement qu'il a signifié, en vertu de lettres du roi Charles VI, à Mathieu Cauvin, official de Rouen, pour avoir fait citer et convenir devant lui Jean Du Busc, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Leu et Sainte-Colombe, des draps de l'église de Rouen ; l'ajournement en dehors de la province fondé sur ce principe que : « des cas de nouvelleté la connaissance appartient au Roy, en cas de prévention, et que les parties avoient plusieurs autres causes et procès l'un contre l'autre et leurs procureurs et conseillers à pencion en la Cour du Parlement et aussi que telles voyes de nouvelleté sont peu fréquentes ne usitées ou pays de Normandie. » – Lettres de Charles VI obtenues à la requête de l'archevêque Guillaume de Vienne pour ajourner le bailli Hue de Donquerre ; – il y avait eu batterie en l'église de Rouen entre Jean Taillepetit, écuyer, et Robin Pitemen, tous deux clercs non mariés ; le bailli les avait l'ait saisir et mener aux prisons du Roi ; – admonesté par l'official, il avait refusé de les lui rendre et les avait fait conduire par ses sergents aux prisons du chapitre ; – prétention de l'archevêque : « lui appartient la justice et juridicion de tout son diocèse en espèritualité et la punition et correction de tous les délinquens qui offensent contre icelle et aussi de faire admonester tous juges temporeux et autres qui détiennent aucuns clercs ou personnes privilégiés pour lui eslre renduez, et baillez, pour yceulx pugnir et corriger selon raison. » – Vidimus desdites lettres par Jean Aubert, vicomte du Pont-de-l'Arche. – Ajournement devant l'échiquier de Hue, sire de Donquerre, à sa personne en la grande cohue du château de Rouen, de Robert de Livel, Jaspar Carit, Jean de La Porte, Hugues de La Castengne, Guy Rabaschier, Jean Le Bastart, chanoines de Rouen. – Ajournement à l'assise de Rouen de Mgr Guillaume de Vienne et de son official, qui réclamait comme justiciable de l'église Robin Du Bois, « guetteur de chemins et bois, ribellon et haultier publique. » – Grand sceau aux causes de la vicomté de l'eau de Rouen. – Sceaux de Guillaume Le Diacre, vicomte de Rouen, de Jean Turbot, et de Jean Verel, sergents.

G. 1191. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 4 fragments de sceaux.

**1423-1426.** – Débats entre l'archevêque le cardinal de La Rochetaillée et le chapitre, de la cathédrale au sujet de la juridiction dans l'église et dans l'aître de la cathédrale ; – chanoines poursuivis pour avoir fait arracher de la grande porte de la cathédrale une monition que le promoteur Jean Colombel y avait fait mettre et pour avoir constitué prisonnier ledit promoteur aux

prisons du chapitre pour défaut de droit ; – lettres du roi Henri VI, pour enjoindre aux chanoines de Rouen de mettre en liberté le promoteur. – Sceau de l'échiquier de Normandie, de Pierre Poolin, de Guillaume de La Fontaine. lieutenant général du bailli de Rouen ; de Raoulin Guedon, sergent à masse du Roi à Rouen.

G. 1192. (Cahier.) – Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

**1435.** – « C'est la déclaration d'aucuns cas particuliers dont Messieurs de chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen ont eu la juridicion et congnoissance, en usant de leur droit de justice et entretenant sur ce leur possession, pour cause et raison de leur église, aicte, cimetièrre et circuite d'icelle. » – « L'an 1386, le XXIII<sup>e</sup> jour de septembre, Jehan Pot-au-Feu, du Boscguerard, et Raoul Hacquet, du Boscguillaume, du diocèse de Rouen, détenus ès prisons de mesdits seigneurs de chappitre pour ce qu'ils avoient batu l'un l'autre ès inectes de l'église Notre-Dame de Rouen, furent délivrés et eslargis d'icelles prisons, et en firent amende à mesdits seigneurs, et pleigèrent l'un l'autre d'ester à droit, et esleurent leur domicile où tour d'icelle église, et fut ladite amende tauxée, c'est assavoir dudit Raoul à dix soulz et dudit Pot-au-Feu à V soulz. » – En marge : « Le siège vacant. » – « *Item*, le samedi IIII<sup>e</sup> jour de mars 1434 avant Pasques, Michault Elies, clerc, natif de la paroisse Saint-Maclou de Rouen, fut mis ès prisons de chappitre par ce qu'il avoit reçu une offrande en la chappelle du Jardin en la dicte église, laquelle offrande il avoit retenue et appliquée à son proffit, pour laquelle chose Messieurs de chappitre le firent admonester à la personne de Jehan du Quesney, bailli dudit chappitre, lequel leur rendi, et fu icellui prisonnier pugny de prison XL jours sur la fosse au pain et à l'eau. » En marge : « Il a esté prisonnier puis X ans en la cour de l'église tant pour ce cas que plusieurs autres ; à deux fois a eu grâce, et de présent, pour ce qu'il est recheu, a esté rendu par le bailli de Rouen à la court, et est en la fosse. » –

G. 1193. (Cahier.) – Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

**1437.** – « Ensuivent aucuns contredis contre l'inventoire fait par chappitre de Rouen des biens feu maître Jehan Alespée : » Livres : « La lecture de Innocent sur le décret ; – un vieil bréviaire ; – un petit baptisement qui se commence : *Exvrcismus salis* ; – un roule de parchemin de la génération de France, qui se commence : *De tous nobles* ; – un petit livre en françois, en braille, que l'on dit appartenir à Madame d'Estouteville ; – un vieil livre, mal lyé, de Vies de sains ; – un greel et antiphonier ; – un bréviaire à l'usage de court de Rome ; – un demi-temps à un fermant d'argent doré ; – un livre de rétorique apresagé à XV sous ; – un obitaire en parchemin, lyé entre deux ays, estimé, à V sous ; – un vieil livre de plusieurs traictiés en françois et en latin, croniques et vies de sains, et se commence au second feuillet : *Sav. que je vous ay raconté*, estimé à XV sous ; – un livre *De Remedio amoris*, glosé, qui est en parchemin, XXX sous ; – unes vieilles croniques en françois qui se commence au 11<sup>e</sup> feuillet : *Son père s'alla*, estimés à XX sous ; – un grant livre, entre deux ays, nommé le *Rommant Lancelot du Lac*, estimé à XXX sous ; – un vieil livre de bénéfices nommé un collacionnaire, estimé II sous VI deniers ; – un journal commençant au 2<sup>e</sup> feuillet : *Si festum veneris, et fine : Ut in psalterio*, estimé à VI livres ; – un pappier touchant plusieurs notables sur droit canon. » – Objets divers : « un signet d'or aux armes du deffunt à un aigle ; – un petit signet d'argent à une quaynete d'argent ; – une platine à bougée dont la pote est d'argent, estimée à V sous ; – 3 salières d'argent ; – 6 cuillers d'argent ; – LXXII aulnes de toile faitiche et fine ; – une croix d'argent dorée où il avoit plusieurs reliques, dont le pié est de trois pièces et trois cloues, et un baston creux en quoy l'en meict le bout de la croix, et y sont les chainetes à tenir les d. IIII pièces à l'aide des dits trois cloues ; – un signet d'or à ymage de sainte Katerine ; – une relique d'or en laquelle est la dent de saint Jehan-Baptiste, et y a trois ou quatre pierres de saffirs, laquelle relique fut ja pieça à messire Gilles Mallet et après à maistre Pierre Alespée, père du deffunt ; – une gibessière de soye, boutonnée tout autour de clous d'argent dorés, et un coutelet à manche d'argent qui demourèrent en l'ostel du prieur de Longueville, quand le dit deffunt y fu malade ; – ledit deffunt presta en son vivant à feu maistre Nicolle de Venderes, quand il fu esleu archevesque de Rouen, pour parsuit le fait de son élection, XIII mars. »

G. 1194. (Liasse.) – 58 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

**1491-1438.** – Procès entre le chapitre de Rouen, d'une part, et les archevêques Guillaume de Vienne, Hugues d'Orges, le cardinal de Luxembourg, d'autre part, au sujet de la juridiction des

testats et des intestats, à la suite du décès de chanoines ou de chapelains de l'église de Rouen : Jean Lemaigre, curé d'une des portions de Gonnevillle, Marc, curé de Saint-Vincent de Rouen, Jean Alepée, curé de Hautot l'Auvray, ancien trésorier et vicaire de l'archevêque de Harcourt, Gille Taverne, curé de Déville, Jean de Poville, curé de Marques, Noël Vatie, curé de Penneville, Robert Le Fèvre, curé de Saint-Mard, Jean de La Haye, curé de Martigny, Henri Gorren, Pierre Morisse, Guy de Besenchon, chanoines. – Lettre du Roi, sentences, assignations. – Extrait de l'inventaire des biens de feu Jean Alepée fait par Nicolas de Venderez, archidiacre d'Eu. – Mémoire au sujet de l'accord à faire entre l'archevêque et le chapitre au sujet de l'exécution du testament de Jean Alepée ; appel au Pape ou au concile de Bâle par Jean Volet, licencié en décret, procureur de maître Guillaume Énard, professeur en théologie, vicaire général au spirituel et au temporel de l'archevêque Hugues d'Orges, contre le chapitre de la cathédrale, pour entreprise sur la juridiction archiépiscopale à propos de l'exécution du testament dudit Alepée ; menaces adressées aux gens de l'archevêque ; temporel de l'archevêque saisi ; Énard éloigné du chapitre ; officiers de la cour ecclésiastique emprisonnés. – Acte du refus fait par le chapitre de donner des lettres d'appel audit Énard. – Dans des lettres du roi Charles VI, au sujet des contestations de Guillaume de Vienne avec les chanoines, mention des prétentions du prélat : « A cause de la dignité archiépiscopale il est fondé, de droit commun et par ancien usage, de avoir la cognoissance, aprobacion, publicacion et disposition des testamenz ou ordonnances de derrenière volonté de toutes et chacune les personnes d'Église et clerks du diocèse de Rouen et mesmement des curés des églises parrochiaux et de tous autres prostrés d'icellui diocèse, bénéficiés ou non bénéficiés, et aussi de oïr les comptes des diz testaments ou ordonnances de derrenières volontés et de avoir, seul et pour le tout, la juridiction à ce appartenant. » – Marques des notaires apostoliques Raoul de Carville, Compaignon, Robert Guerould. – Sceaux du bailliage de Rouen, de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général du bailli, de Henri Lancelstre, lieutenant commis du bailli, des sergents Guillaume Saqueespée et Jean Pigache.

G. 1195. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1438-1448.** – Conflits de juridiction, au sujet des testaments entre les archevêques de Rouen MM<sup>grs</sup> les cardinaux de La Rochetaillée, de Luxembourg et Raoul Roussel, d'une part, et les officiers du Roi, d'autre part. – Sentence de Pierre Poolin, lieutenant général du bailli de Rouen, qui permet à Thomas Moyl, anglais, neveu et procureur de Guillaume Moyl, résidant en Angleterre, de se mettre en possession des draps et biens meubles d'un nommé Bellemare, entremetteur et facteur dudit Guillaume, lequel Bellemare avait été assassiné par des brigands ou des larrons aux environs d'Andely. – Mandement du roi Henri VI, à la requête du cardinal de La Rochetaillée, pour faire assigner le bailli à l'échiquier : « Selon droit et raison et par la coustume du pays de Normandie escripte au livre du Coustumier, il appartient au prélat diocésain de ordonner et distribuer les chastieux aux. trespassez en son diocèse ; et se aucun tres-passe sans faire testament, la cognoissance, juridiction et distribution de ses biens meubles appartient à l'Église pour faire paier ses debtes, se tant pevent valoir iceulx biens, et le surplus pour emploier en prières et aumônes pour le salut de son ame. » – Assignation de Moyl par Jean Maillart, sergent à verge de Rouen. – Lettre du roi Henri VI aux vicomtes de Rouen et d'Arques pour faire assigner à l'échiquier Guillaume le Vignerou, vicomte de Neufchâtel, et Henri Lecat, lieutenant du bailli de Caux audit lieu de Neufchâtel, qui prétendaient connaître de l'exécution du testament de Katerine, veuve de Colin Quenel, sous prétexte que ses enfants étaient mineurs, contrairement au droit de l'official, qui avait accordé mandement à l'exécuteur testamentaire pour faire l'inventaire, les subhastes et la vendition des biens de la défunte : – « A l'archevêque, à cause de la dignité archiépiscopale, compète et appartient, tant de droit commun comme par la coustume escripte, à ordonner des chastelx aux mors ;.. a droit d'avoir, par lui et ses officiers en sa court ecclésiastique à Rouen, la justice, juridiction et congnoissance des testaments et derrenières volontés de ceulx qui vont de vie à trespassement en son diocèse.... » – Mandement de Henri VI aux vicomtes de Rouen et de l'Eau dudit lieu pour faire ajourner à l'échiquier Guillaume de La Fontaine, lieutenant du bailli, pour s'être opposé à ce que l'official connût de l'exécution du testament de Jean Stanlawe, écuyer, en son vivant, trésorier général de Normandie, mort à Rouen ; – à ce que l'official fît ou fît faire l'inventaire des biens de Guillaume Colles *alias* Boscuillaume, curé de Notre-Dame de La Couture près Bernay, « en sentence d'excommiche, agrave et réaggrave... pertinax et mal sentant des clefs de

notre mère sainte Église, « vente qui avait été ordonnée afin que l'argent en fût ordonné en la décharge dudit Colles au bénéfice de son absolution ; « Stanlawe est allé de vie à trespassement et a auparavant fait son testament, ainsi que chacun catholique doit faire ; » – 300 livres affectées par l'official aux frais de ses funérailles, attendu l'état de sa personne. – Sceaux de la vicomté de Neufchâtel, de la vicomté de Rouen (contre-sceau) ; de Thomas Dupuis, sergent du Roi à Neufchâtel : fragments du sceau de Henri VI, en cire jaune, du sceau de Maillart, sergent à masse.

G. 1196. (Liasse.) – 45 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 15 sceaux, 21 fragments de sceaux.

**1436-1443.** – Débats au bailliage de Rouen ci au conseil du roi Henri VI en Normandie, entre le chapitre de la cathédrale et le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, pour la juridiction dans l'église métropolitaine, l'autre et le circuit de ladite église et sur la personne des chanoines et des chapelains ; sentences, arrêts, assignations. – Faits ayant donné naissance auxdits débats : Citation dans la cathédrale, de la part de l'archevêque, de Hugues Leclerc, curé de Cliponville, pour certains cas par lui commis au sacrement de mariage ; – emprisonnement, par ordre du chapitre, de Gervais Cueuret, « pour avoir emblé dans la cathédrale les deniers des offrandes à plusieurs messes ; » – emprisonnement, par sentence de l'officialité, du chapelain Jean Gouchard ; – « Fait des biens de feu messire Jean Berengault ; » – apposition, par autorité du chapitre, aux portes de la cathédrale d'affiches des chanoines de Lisieux pour l'élection d'un évêque en remplacement de Pierre Cauchon, décédé. – « Plaidié en l'assise de Rouen tenue par noble homme Monsieur Jehan Salvain, chevalier, bailli dudit lieu, le 1<sup>er</sup> jour de juillet l'an de grâce 1438, par Henri Picart, advocat pour le procureur du Roi et par Laurent Guedon, advocat pour le procureur des doyen et chapitre, lequel jugement, pour absence de juges, fu continué jusques à la prochaine assise » au sujet de la juridiction dans la cathédrale ; la plupart des propositions des avocats se terminant par cette formule : « Je me rapporte en la discrétion des sages. » – Lettres des gens tenant à Rouen la cour du Conseil du Roi, au bailli et au vicomte de Rouen « pour faire exprès commandement à Guillaume de Livet, chanoine et autres, qui avoient estrangiez et transportez hors de la cour ecclésiastique des registres de promoteurs d'office, que ilz les baillent et délivrent à Monseigneur le cardinal archevesque, ses officiers ou procureurs, pour lui valoir et servir ce qu'il appartiendra : » – « Le XIX<sup>e</sup> jour d'aoust l'an 1436, Monseigneur Hugues d'Orges, en son vivant archevesque de Rouen, alla de vie à trespas à Balle, et le cinquième jour, de septembre ensuivant, Messieurs de chapitre prirent possession de l'espirituel dudit archeveschié, et l'endemain, le temporel fu mis en la main du Roy. *Item*, le XI<sup>e</sup> jour d'avril 1437, après Pasques, Monseigneur Louis de Luxembourg fu institué archevesque et fu mis en saisine et possession. » – Arrêt des gens tenant à Rouen la cour du conseil du même Roi par lequel ils s'attribuent la connaissance, à fin principale et en tant que touche le possessoire, des contestations entre le chapitre et le cardinal de Luxembourg pour la juridiction spirituelle de l'église de Rouen, du territoire et circuite d'icelle. » – Sceaux de Henri VI pur simple queue (fragment), du Conseil du Roi en Normandie, du bailliage, de la Cour ecclésiastique de Rouen, du doyenné de la Chrétienté, Isembard de Gournoy étant doyen à la place de Massieu, de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de Jean Salvain, de Philippot Reaulte, sergent à masse du Roi à Rouen.

G. 1197. (Cahier.) – In-4°, 6 feuillets, papier.

**1442-1445.** – *Littera concordie et appunctuamentum inter Dominum archiepiscopum (Raoul Roussel) et capitulum ecclesie Rothomagensis in et super multis processibus et controversiis.* – Lettres de Jean Salvain, bailli de Rouen, contenant vidimus d'un arrêt des gens tenant à Rouen la cour du Conseil du Roi, qui ordonne que, nonobstant l'appel fait à l'échiquier par le chapitre, le cardinal de Luxembourg pourra, par manière de provision, « congnoistre, juger et déterminer par lui ou son official des délits et offences commis et perpétrés par maistre Hugues Le Clerc,.. user pendant le procès du droit de faire ou faire faire citations en l'église de Rouen sur les sujets et justiciables... sans préjudice toutefois de tel droit de juridiction que Messieurs du chapitre aroient à ladicte église, territoire et circuite d'icelle. »

G. 1198. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 6 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1376-1437.** – Contestations entre les archevêques et le chapitre au sujet de la mesure qui devait servir pour le paiement du vin de l'O. – Relation faite aux seigneurs tenant le parlement de Paris par Jeannin Amaury, sous-sergent à masse du Roi à Rouen, d'une assignation donnée par lui à l'archevêque Philippe d'Alençon, à la requête du chapitre, pour le paiement de cette redevance. – Nomination de procureurs par les parties. – Lettres de Jean Salvain, bailli de Rouen: Vidimus de lettres de Henri V, roi d'Angleterre, datées du château de Rouen, portant établissement de mesures uniformes dans la province de Normandie: pour les grains, la mesure de Rouen, pour les boissons, la mesure d'Arques ; pour l'aune, la mesure de Paris ; pour le poids de la livre, le marc de Troyes. – Appointements provisoires entre les archevêques: le cardinal de La Rochetaillée, Hugues d'Orges, le cardinal de Luxembourg, et le chapitre, au sujet de la mesure du vin. – L'archevêque payera, s'il le veut, à la grande mesure, sauf au chapitre à faire valoir ses droits dans le cas où l'archevêque voudrait employer la petite mesure. – Sceaux de Philippe d'Alençon (fragment), de Jehannin et de Jean Turbot, sergents du Roi, du chapitre de Rouen, des obligations de la vicomte de Rouen.

G. 1199. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

**1610-1637.** – Difficultés entre le chapitre de la cathédrale et les archevêques messeigneurs de Joyeuse, François I de Harlay. – Extrait des registres du Conseil privé du Roi : Arrêt sur un procès entre les chanoines appelants comme d'abus de statuts faits par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, en sa visite, et ledit cardinal ; les chanoines déclarés non recevables en leur appel, seront tenus d'exécuter les statuts selon leur forme et teneur ; condamnés aux dépens. – Ordonnance de monseigneur de Harlay par laquelle il mande aux archiprêtres et doyens de signifier aux chanoines et chapelains que dans quinzaine ils aient à résider en leurs cures, à peine de suspense actuelle et d'arrêt des fruits de leurs bénéfices applicables, le service fait, moitié à la maison de la santé, moitié aux pauvres de leurs paroisses. – Délibération du chapitre : « Attendu la continuelle absence et non résidence de Monsieur l'archevêque en la ville de Rouen, et qu'il abandonne son office aux festes solennelles et journées nommées archiépiscopales ausquelles il est obligé de se trouver en église métropolitaine, pour y célébrer pontificalement, ordonné qu'il lui seroit signifié en personne ou en son domicile et manoir archiépiscopal qu'il aye à s'acquitter de sa charge et se trouver au jour de Tous Les Saints 1637 en l'église, pour y faire son office et que pour l'avenir il n'aye à prendre place ny au chœur ny au chapitre en autre habit que celui de chanoine. » – Mandement de monseigneur de Harlay aux églises de Rouen : il les exhorte à se mettre en prière pour la cessation du scandale que donnent les chanoines en prononçant schismatiquement contre l'évêque ; il reproche au chapitre, qu'il compare non à Rachel mais à sa sœur la chassieuse, son peu de soin de vaquer à tant de livres saints qu'il lui a fournis dans cette grande bibliothèque dont il a orné l'église cathédrale, et l'oubli et l'interruption des règles. – Réponses du prélat aux objections du chapitre, touchant la vénalité de l'officialité, la hiérarchie des réguliers, le mauvais ordre du diocèse, le mauvais état de Gaillou, la grande visite nommée la Calende. – Lettre du même aux chanoines : « Ce grand abbé de Clervaux qui connoissoit si bien vos pères et qui disoit à l'un de mes prédécesseurs qu'avec des gens malicieux il falloit être patient et pacifique, il adjoustoit que, traitant avec vous, autres, il ne falloit rien remettre de la rigueur.... Ne dites vous pas à tous les nouveaux venus, tant vous êtes fidelles à votre patrie, qu'un Normand évoqué n'est rien et que, quand il est hors de son coustumier, il est tout à fait hors d'escrime ? » (copies).

G. 1200. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1386-1483.** – Mandement de Charles VI, au premier huissier du parlement de Paris, pour faire assigner devant cette cour maître Gilles Deschamps et les enfants de chœur de la cathédrale de Rouen ; – l'archevêque Guillaume de Vienne prétendait avoir droit à toutes les offrandes qui se faisoient dans cette église pendant qu'il célébrait la messe ; cependant Gilles Deschamps qui avoit fait l'office de diacre à la messe célébrée par le prélat le 7 mars, 1 de carême 1386 (N. S.) avait reçu les offrandes et les avait remises aux enfants de chœur. – Assignation, en conséquence dudit mandement, à Gilles Deschamps chez son père Robert Deschamps, à Rouen, à Jean de Bellemare, maître des enfants de chœur. – « *Sequuntur solutiones pencionum capitulo ecclesie Rothomagensis,.... debitorum :* » Mises pour l'O de l'archevêque, la veille de Noël, « *ubi debent venire post vespervas omnes canonici et ceteri de ecclesia et milites, si gui sunt in villa extranei, baillivus, gentes regiae, burgenses et plures alii... et dantur ibidem duo vina, species et claretum et*

*nebule seu oblies gallice* ; » torches tenues par 12 valets pendant l'O. – Relation de la saisie opérée sur le grain de l'archevêque Raoul Roussel, dans la trémie du moulin de Déville, et de l'assignation donnée à ce prélat pour le paiement des distributions dues au chapitre. – Transaction entre monseigneur François I de Harlay et le chapitre ; l'archevêque déchargé des distributions annuelles de pain et de vin moyennant une somme de 1,200 livres payable en quatre termes. – Accord entre le cardinal d'Estouteville et le chapitre de Rouen : – En considération des services rendus à l'église par le cardinal, notamment en ce qu'il a fait approuver l'union à la fabrique de la trésorerie de la cathédrale, le chapitre renonce à réclamer les livraisons de mets de pain et de viandes auxquelles avait droit autrefois le trésorier, pour chaque jour que l'archevêque passait à Rouen ; l'archevêque, de son côté, renonce à la lampe, aux cierges et aux chandelles que le trésorier devait lui fournir chaque nuit qu'il passait dans la même ville. – Sceau et contre-sceau de l'église de Rouen, fragment du sceau de Charles VI.

G. 1201. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1456-1474.** – Appointment entre les chapelains du Saint-Esprit, fondés en la cathédrale de Rouen, et le chapitre de la même église, au sujet des arrérages d'une rente de 60 sous due aux premiers sur la terre de la Planc, appartenant au chapitre. – Lettres du chapitre, contenant approbation de la donation de 1,000 écus d'or faite par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, au collège des chapelains, dits les Clémentins, à charge de prières à dire pour lui et pour ses parents ; – belle lettre initiale ornée représentant le cardinal assis, accompagné de deux cardinaux, et devant lui à genoux deux ecclésiastiques qui lui offrent un livre d'où pend un sceau ; – lesdites lettres délivrées, avec l'attestation et la marque de Robert Guerould, notaire apostolique. – Remise faite par les chapelains de Flavacourt d'une partie de la rente qui leur était due par l'archevêché de Rouen en faveur du cardinal d'Estouteville, et par reconnaissance des soins que ce prélat avait pris de faire confirmer par le Pape la fondation de leurs six bénéfices.

G. 1202. (Liasse.) – Parchemin, 0<sup>m</sup>,52 de haut sur 0<sup>m</sup>, 51 de large.

**1421.** – Ordonnance des vicaires de l'archevêché, prononcée en présence de Mathieu, évêque d'Hippone, de Guillaume, abbé de Saint-Wandrille, de Robert Le Barbier, Thomas Mautaint, Jean Sequart, chanoines, etc., en la chapelle archiépiscopale de Rouen, qui déclare privés de leurs bénéfices, pour absence desdits bénéfices et pour résidence dans les terres soumises à l'obéissance du dauphin de Viennois (depuis Charles VII) et d'autres ennemis notoires des rois de France et d'Angleterre (Charles VI et Henri V), les chanoines de Rouen : Jean Mercier, curé de Saint-Maclou de Rouen et de Tourny, Jacques de Fréville, curé de Doudeville, Jean d'Iffreville, curé de Saint-Vast-en-Val, Jourdain Norin, curé de Varneville, au doyenné de Pavilly, Simon Faverot, doyen de la collégiale d'Andely, Jean de Norris, chantre de Rouen, Mathieu Canu, sous-chantre, Antoine Cornard, archidiacre du Vexin français, Simon Le Poulailier, Martin Ravenot, Jean Destampes, Jean Le Porchier, Robert de Faux-Buisson ; les curés : Henri Boissel, curé de Saint-Aubin-des-Sarqueux, Jean Gaultier, curé de Lestanville, Gilles Dujardin, curé de Limésy, petite portion, Hamon Le Comte, curé de Braquetuit, Jean Bouchetendre, curé de Saint-André-sur-Cailly, Pierre Miote, curé de Cliponville, Martin Yves, curé d'Anvronville, Étienne de Laborie, curé de ; Grainville-la-Teinturière, Guy de Lose, curé d'Amfreville, au doyenné de Canville, Nicolas Du Bourg, curé d'Ouainville, Jean Léger, curé de Saint-Laurent-de-Rouen, Nicolas Potin, sacriste d'Andely, Jean Jouvenel, chapelain d'Ivry-le-Temple ; ladite sentence délivrée sous la signature, la marque et l'attestation de Guillaume Colles *alias* Boscuillaume, curé de Notre-Dame-de-la-Ronde, notaire apostolique.

G. 1203. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; fragments de sceaux.

**1332-1638.** – Bulle du pape Jean XXII, par laquelle il accorde au chapitre de Rouen la permission d'échanger ses biens d'Angleterre, dont la distance et les guerres ne lui permettaient pas de tirer un revenu avantageux, à condition toutefois d'obtenir l'autorisation de l'archevêque. – « Relation pour très-révérend père en Dieu Monseigneur l'archevêque de Rouen, demandeur et complaignant en cas de saisine et de novelleté, contre les doyen et chapitre de Rouen, deffendeurs et opposans, pour occasion de ce qu'ils sont refusans de recevoir maître Audry Marguerie à l'archidiaconé de Petit-Caus, pour ce qu'il n'avoit pas la prébende, par laquelle ils sont adjournez en

Parlement et aux jours de Normandie. » – Nomination par les chanoines de Rouen de procureurs pour bailler au cardinal de Luxembourg « les comptes de l'espirituel de l'archevêché du temps qu'ils ont eu le gouvernement après la mort de Hugues d'Orges. » – Vidimus de ladite procuration par Henri Lancestre, lieutenant commis de Jean Salvain, bailli de Rouen ; – relation par Jean Gouel, lieutenant commis du bailli de Rouen, de la signification faite au chapitre de Rouen par le bailli Guillaume Picart, seigneur d'Estellent et du Mesnil Tate, chambellan du Roi, et par l'avocat du Roi Karados Guerin, des lettres de Louis XI, par lesquelles ce prince défendait aux chanoines de faire, sans son congé et consentement, aucune élection de futur pasteur pour remplacer le cardinal d'Estouteville. – Attestation des chanoines de Paris au sujet de leur assistance aux processions, du rang donné à la Cour, des usages observés à l'égard des prédicateurs admis à prêcher à la cathédrale, ladite attestation délivrée à la requête de Nicolas de Thou, chanoine de Beauvais et de Paris, stipulant pour le cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen. – Copie d'un arrêt du Conseil qui règle les séances du parlement lorsqu'il vient dans la cathédrale pour quelque procession ou autres cérémonies publiques. – Extrait des registres capitulaires : Délibération au sujet de ce qui doit être observé lorsqu'un évêque étranger, le premier président ou autre personne de marque assistent à l'office dans le chœur. – Copie certifiée par M. Le Prévost, chanoine, d'une lettre écrite par M. de Chaumont à Mgr François I de Harlay, de la part de Louis XIII, « pour lui demander pour le reliquaire de l'oratoire royal quelque peu de reliques de saint Romain, approchant tout au plus de la grosseur du bout d'un petit doigt de la main. » – Fragments des sceaux du chapitre de Rouen, de la vicomté de l'Eau, de Henri Lancestre et de Guillaume de La Fontaine.

G. 1204. (Cahier.) – In-4° 10 feuillets, parchemin.

**1634.** – Contrat par lequel Mgr François I de Harlay, archevêque de Rouen, « voulant laisser aux siècles advenir quelque marque signalée de son affection singulière au service de Dieu et deffense de la vérité de la doctrine chrestienne, » donne au chapitre de la cathédrale de Rouen sa bibliothèque entière, « telle que par la grâce de Dieu il a faite avec curiosité et grande despence, à cause du grand nombre de volumes de pris dont elle est composée. » – Dispositions pour le classement des livres, le double inventaire à en faire, les communications au public ; rente de 600 livres sur les revenus de Frênes-l'Archevêque, affectée pour le traitement du bibliothécaire et l'achat des livres, l'archevêque se croyant permis cette aliénation, parce que, par sa diligence, il a augmenté le revenu de l'archevêché de près des deux tiers ; Pierre Acarie, pénitencier, théologal de la cathédrale, official et vicaire général de l'archevêque, nommé bibliothécaire, « pour sa connaissance de la discipline de l'Eglise grecque » ; à la porte de la bibliothèque sera mise cette ancienne inscription en lettres d'or : « *Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas, Hic poterit residens sacris intendere libris.* »

G. 1205. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1573-1775.** – Nominations par les archevêques aux dignités d'archidiacres. – Grands archidiacres : Antoine Gaulde, du diocèse de Beauvais, maître en théologie de la maison de Sorbonne, à la place de Robert Le Cornier, décédé ; Jean Armand de La Voue de Tourouvre, du diocèse de Chartres, à la place de M. de Y de Seraucourt, décédé ; Jacques Richier de Cerisy, licencié en théologie de la maison de Sorbonne, nommé par le Roi à l'évêché de Lombez, démissionnaire. – Archidiacre d'Eu : Jean Duhamel. – Archidiacres du Grand-Caux : Bernard Couet, du diocèse de Paris, licencié en droit canon, prieur commendataire d'Envermeu, au lieu de M. Le Pigny, décédé ; – Pierre Bridelle, prieur de Notre-Dame de Beaulieu et vicaire général à la place de Pierre Robin Des Bouillons, docteur en théologie, décédé ; – Louis Rose, docteur en théologie, vicaire général, au lieu de Bridelle, décédé. – Archidiacre du Petit-Caux : messire Charles de Grimaldy d'Antibes des princes de Monaco, du diocèse de Vence, licencié en théologie de la faculté de Paris, aumônier du Roi, vicaire général de Rouen, nommé à l'évêché de Rodez, démissionnaire. – Archidiacres du Vexin français : Charles Romé, à la place de Jean Caresmel, démissionnaire ; – Charles Lugan, au lieu d'Antoine Mugnet, décédé ; – Étienne de Fieux, curé de Saint-Laurent de Rouen, à la place de Chartes Lugan, démissionnaire. – Archidiacres du Vexin normand : Nicolas Paris, du diocèse de Rouen, docteur en théologie de la faculté de Paris, proviseur du collège de Justice ; – Guillaume Bochart de Champigny, du diocèse de Paris, nommé à l'évêché de Valence, démissionnaire ; – Jacques de Gouey, du diocèse de Coutances, docteur en théologie, à

la place de Pierre Longuet, démissionnaire ; – François-Christophe Terrisse, du diocèse de Nantes, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame-de-Chalivoy, vicaire général, à la place de Bridelle, aussi docteur en théologie et vicaire général, démissionnaire ; – François-Joseph de La Rochefoucauld-Bayers, licencié en théologie, de la maison de Navarre, vicaire général, nommé à l'évêché de Beauvais, démissionnaire ; – Jean-Auguste de Chastenot de Puységur, du diocèse d'Alby, prieur d'Élincourt, nommé à l'évêché de Saint-Omer, démissionnaire.

G. 1206. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

**1614-1758.** – Nominations par les archevêques aux dignités du chapitre de la cathédrale de Rouen. – Doyens : Hardouin Rouxel de Médavy, docteur en Sorbonne, à la place de Raoul Bretel de Grémonville, pour cause de permutation ; – Jean Hue de La Roque, à la place de Gilles Dufour, conseiller au Parlement, décédé ; – Barthélemy Le Cordier de Bigars, à la place de Jean Hue de La Roque (ou de La Roque-Hue), décédé. – Trésoriers : messire François d'Aguillenguy, licencié en droit canon, à la place de messire Robert Le Cornier, docteur en théologie, pour cause de permutation ; – Charles Dufour, curé de Saint-Maclou de Rouen, abbé d'Aunay, prieur de Beaussault, à la place dudit d'Aguillenguy, pour cause de permutation. – Chanceliers : Antoine Vatin, du diocèse de Noyon, à la place de Jean Heudebert, démissionnaire ; – François-Antoine Le Vicomte de Saint-Hilaire, du diocèse de Rouen, vicaire général à la place de Claude-Louis Rose, démissionnaire ; Thomas Richard Du Moucel de Gouy, à la place de François Cornet, vicaire général, décédé ; – Jean-François Cornet, du diocèse de Lyon, vicaire général, à la place dudit Du Moucel de Gouy. – Pénitenciers : Jacques Auvray, docteur en théologie, à la place de François de La Fosse, aussi docteur en théologie ; – Prisque-Hyacinthe Deschamps, docteur en théologie, démissionnaire ; – François Ruellon, du diocèse de Rouen, de la maison de Sorbonne, licencié en théologie, à la place de Léonard Coustey, docteur de Sorbonne. – Sceaux plaqués du chapitre de la cathédrale et de Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 1207. (Pièce.) – Parchemin 0<sup>m</sup>,15 de largeur sur Om13 de hauteur ; fragment de sceau.

**1226.** – Inféodation faite par Bernard Comin, du consentement de Jeanne, sa femme, et de ses héritiers, à l'archevêque Thibaud d'Amiens et à ses successeurs, du siège d'un moulin sis à Carville (*apud Karevillam*), appelé le moulin de Hugues Le Petit, moyennant 40 sous tournois de rente annuelle. – Fragment du sceau dudit Comin.

G. 1208. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin.

**1432-1454.** – Lettres de Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, constatant que Raoul Roussel, trésorier et chanoine de Rouen, lui a fait foi et hommage, selon la coutume et usage du pays de Normandie, pour un fief noble en haute justice nommé le fief de Carville, assis en la paroisse de Saint-Pierre de Carville-lez-Rouen. – Autres lettres du cardinal d'Estouteville constatant que Philippe de La Rose, autre trésorier du chapitre de Rouen, lui a fait hommage pour le même fief, lesdites lettres délivrées à la requête de Martin Loison et Isambart Cauvel, procureurs généraux de l'archevêque, – Sceaux de Hugues d'Orges et du cardinal d'Estouteville.

G. 1209. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

**1650-1700.** – Nomination à des canonicats en l'église de Rouen, démissions, permutations, etc. – Chanoines : Olivier Anzerey ; – Jean Aubourg ; – Charles François de Becdelièvre ; – Jean Caressel ; – Médard Colletet ; – Guillaume Dehors ; – Vincent-François Desmarests ; – Charles-François Du Bos ; – Jean Duhamel ; – Pierre Duperroy ; – Louis Famin ; – Jean Faulcon ; – Étienne de Fieux ; – Godon ; – Louis Gosselin ; – Nicolas Heudebert Du Buisson ; – Antoine de Hincourt, promoteur général du diocèse ; – Henri Félix Jassy ; – Denis Jolly ; – Philippe Le Féron, docteur de Sorbonne ; – André Le Paige ; – Antoine Le Pigny ; – Jacques Le Prévost ; – Jean Le Sens de Folleville ; – Jacques Levesque ; – Guillaume L'Huissier ; – Louis-Pierre Louis ; – Jean Malbranche ; – François Mallet ; – Antoine Muguet ; – Jean Molony ; – Nicolas Paris ; – Charles Paviot ; – Charles Romé ; – François Rouxel de Médavy ; – David-François Theroude ; – Philippe de Vironceau. – Don par Louis XIV, à l'occasion de la prise de possession de l'archevêché de

Rouen par Mgr Rouxel de Médavy, d'une chanoinie, la première qui viendra à vaquer en l'église de Rouen, à Antoine Couret de Saint-Hilaire. Signé : Louis ; contresigné : COLBERT.

G. 1210. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

**1701-1782.** – Nominations à des canonicats, démissions, permutations, etc. – Chanoines : Jacques de Biaudos, doyen de l'église de Bayeux ; – Nicolas-Alexandre de Bouissent ; – Michel-Marie Bonnet, docteur en théologie de la maison de Navarre ; – Jean-Baptiste-Pierre Bordier, docteur en théologie, vicaire général de l'évêque de Limoges ; – Henri-Nicolas Bourgeaux ; – Charles-René de Brinon ; – Thomas Bulteau, docteur en théologie, curé de Saint-Laurent de Rouen ; – Jacques Richier de Cerisy, licencié en théologie de la maison de Sorbonne, nommé à l'archevêché de Lombez ; – Nicolas Crespin ; – François Cornet ; – Henri Delaisement ; – Hyacinthe Delau, docteur en Sorbonne ; – Antoine Dorsane ; – Maximilien Duval ; – Pierre-Louis-Maxime Flavigny ; – Jacques de Gaillardbois de Marcouville ; – Antoine-Noël-Joseph Gondouin ; – Charles-César de Grossourdy de Saint-Pierre du Châtel ; – Pierre Guérin, docteur en théologie ; – Jean-Baptiste-Alexandre Hardouin ; – Adam Hurel, docteur en théologie, curé de Heudicourt ; – Jean-Baptiste de La Rue, docteur en Sorbonne ; – Nicolas-Marie de La Rue de L'Epinau, frère du précédent ; – Jean-Armand de La Voue de Tourouvre ; – Jean-Georges Le Baillif-Mesnager ; – Nicolas-François Le Clerc, docteur en théologie de l'Université de Caen ; – François-Antoine Le Vicomte de Saint-Hilaire ; – Georges-Charles Lurienne ; – André Marescot, curé de Saint-Nicaise de Rouen ; – messire Jacques-Emmanuel de Montalembert, docteur en Sorbonne, recteur de la paroisse de Saint-Germain de Rennes ; – Jules-Hector de Motteville ; – Nicolas Papavoine de Canapeville ; – Isaac Papillaut, curé de Tocqueville-les-Murs ; – Jean-Louis de Rocquigny de Bulonde ; – Charles-Thomas Rogier de Neuilly, docteur en théologie, curé de Saint-Patrice de Rouen ; – Louis Henri de Romé de Vernouillet ; – Jean-Baptiste-Marie de Roucy ; – Louis Rose ; – Gabriel Du Rozel, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Saint-Flour ; – Jacques-François-Paul Aldonse de Sade ; – François-Christophe Terrisse, titulaire d'une des 30 petites prébendes dites de Saint-Romain ; – madame Marie-Anne Tuvache. – Don de chanoines, à l'occasion du serment de fidélité des archevêques par Louis XVI, à Laurent Guymard, cleric de la chapelle de la duchesse de Bourgogne, vicaire de l'église royale de Marly ; – par Louis XIV, à Charles Le Clerc, – à Adrien Osmont, docteur en théologie, promoteur général du diocèse, curé de Saint-Nicaise de Rouen. – à Louis Théopompe Tuvache de Vertville.

G. 1211. (Pièce.) – Parchemin, 0<sup>m</sup>,22 de largeur sur 0<sup>m</sup>,8 de hauteur ; 3 sceaux.

**1260.** – Charte passée devant l'official de Rouen par laquelle Clément de Senooz et Alice sa femme, bourgeois de Rouen, abandonnent à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, le droit de patronage d'une chapelle fondée en la cathédrale de Rouen, et dotée d'une somme de 300 livres par Jean de Senooz, leur frère et beau-frère. – Sceaux de l'officialité, de Clément de Senooz et de sa femme.

G. 1212. (Liasse.) – 28 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 6 sceaux, 5 fragments de sceaux.

**1408-1645.** – Prébendes dépendant du chapitre de la cathédrale de Rouen. – Prébende d'Angreville : – « Inventaire de plusieurs adveux et escriptures concernant le droit et appartenances de la terre et seigneurie d'Angreville-sur-Eaulne. » – Procès aux assises d'Angreville entre Guillaume Postel, docteur en médecine, chanoine de Rouen, prébendé d'Angreville, et Pierre Fortin, au sujet d'une terre revendiquée par le premier ; sentences à ce sujet de Richard Le Caron, vicomte d'Angreville, et d'Antoine Delamare, bailli d'Angreville. – Lieux dits mentionnés à Angreville : le triège de Pierrecamp, la montagne nommée Fauquemont, le mont de la Grinde. – Prébende de Douville : – Bail de la prébende de Douville par messire François de Harlay, abbé de Jumièges, seigneur prébendé et haut justicier en partie de Douville, ledit bail passé au château de Gaillon, sous le sceau du tabellionage de Gaillon, qui n'est autre que le sceau de l'archevêque Mgr de Harlay. – Prébende de Londinières : – Fieffe de terre à Londinières par Gaspar Carit, chanoine de Rouen, etc. – Procès entre Robert Du Quesnay, docteur en théologie, chanoine prébendé de Londinières, et le chapitre de la cathédrale, au sujet d'une rente de 7 livres tournois que Du Quesnay prétendait lui appartenir à cause de sa prébende ; – Jacques, sieur de Rouville, archidiacre d'Eu et Jean Sebire,

chanoine de Rouen, pris pour arbitres ; leur avis favorable à la prétention de Du Quesnay ; – accord entre celui-ci et le chapitre. – Sceaux du Parlement de Normandie (fragments) des obligations de la vicomté d'Arques, du tabellionage de Gaillon ; de Richard Le Caron, d'Antoine Delamare, de can Le Carpentier, vicomte de Londinières.

G. 1213. (Rouleau.) – Parchemin, l<sup>m</sup> 30 de hauteur sur G<sup>m</sup> 26.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – « Ce sont les rentes et revenus de maistre Gaspar Carit, chanoine de Rouen, qui lui appartiennent à cause de sa prébende » à Londinières. – Lieux dits mentionnés dans le rôle : « Beleville, Carrel, Caut-mouchel, Quemin qui mène de Eu au Castel, – la Crois Cordouen, la Crois Ogier, Feripré, fieu du comte d'Eu, le hameau de Fresneel, le froc de la ville, la Haye Tue-Pououl, Herberval, Houletes, la terre de Youys, les Hayes, Le Londe, le camp des Mares, la Maladerie, la Marete, Montaval, Quemin des Monchous, Mont de la Justice, Mont de Londinières, Orival, Préaus, prébende des Quemunes, Quiesant, Rambusquet. Rue Rogeault, Camp de le Saus, Tieulay, Val du Fresne, Val le Prévost, Vauchel Duete, le Vauchel. » – Mention de M. de Brocheronde.

G. 1214. (Registre.) – In-folio, 17 feuillets, papier.

**1476-1477.** – « Ensuit la déclaration des héritages, rentes et revenus de l'une des prébendes de l'église Notre-Dame de Rouen qui fut anciennement à Maistre Jaspar Carit et depuis à maistre Nicolle Caval et après à Maistre Alain Olivier, et de présent à Maistre Robert Duquesnay en laquelle desclaracion est gardée l'ordre de une autre desclaracion ancienne faicte du dit Caval contenue en ung ancien roule de parchemin pour ung an commenchant au terme de Pasques 1476, » – ladite prébende dite de Londinières. – Lieux dits mentionnés dans cette déclaration : – les Allays, Bausenechart, Belleval, Escorchebeuf, La Faloise, Féripré, le Fontenil, la Fosse, le Fresnel, le Froc de la ville, la Haie Tuepous, la Haiette Marion, le ruisseau de Hehenne, les Houletes, les Larris des Hayes, les Maretes, la Midoque, Mont à Val, Mont de la Justice, Mont de Londinières, Orival, Quiesant, le Ront Busquel, le Royon Jehannequin, la Rue Rogeault, le camp de le Saulx, Tieullay, la Truée, le val du Fresne, le val du Rosel, le val le Prévost, Vaucel-Ducte, la Ville, la terre des Yavys. – Deux mines de blé pour 13 sous tournois ; un écu en or à la rose pour 33 sous 6 deniers. – Feuille de parchemin tenant lieu de couverture : fragment d'un terrier d'une seigneurie non désignée laquelle s'étendait à Aguerny, Courseulles, Oistrehan, Luc, Biéville, Plumetot, Burnonville, Cambes, Esperon, Creully.

G. 1215. (Registre.) – In-folio, 8 feuillets papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – Terrier de la prébende de Londinières, fait du temps de Robert Duquesnay, chanoine prébende de Londinières. – Lieux dits mentionnés : les Courteiz de Baaly, Herberval, Rambusques. – Au premier feuillet : « La valeur des monnays cryées en ceste ville de Rouen le VIII<sup>e</sup> jour de janvier CCCC. soixante-traize... et le V mai CCCC. soixante quatorze. » Escus de Roy et dauphins, 33 sous 3 deniers ; demys-escus à l'équipolent, 15 sous 1 denier ; escus de Thoulouse, 29 sous 2 deniers ; escus de Bretagne, Guyenne et Savoye, 28 sous 4 deniers ; salus, ducalz, royaux, 30 sous 10 deniers ; rides, 31 sous 3 deniers ; nobles de Henry, 61 sous 8 deniers ; nobles de Édouard à la rose, 67 sous 6 deniers ; Lyons, 36 sous ; mailles de Ryn, Guillelmus, 23 sous dix deniers ; mailles au chat, 15 sous ; mailles du Trect, 22 sous 6 deniers ; pacifiz d'Arragon, 23 sous 4 deniers ; gros de France et dauphins, 2 sous 10 deniers ; grans blans, 11 deniers ; grans blans de Savoie et de Losenne, 9 deniers ; gros de Bretagne, 2 sous 8 deniers ; gros de Bourgongne et Angleterre neufz, 2 sous 1 denier ; gros de Savoie, Fres et Espagne, 2 sous 1 denier ; darges de Bretagne, 11 (*sic*) ; lyarts et dauphins, 3 deniers ; doubles, 2 deniers ; denyers tournois, 1 denier ; gros de Henry, 2 sous 6 deniers ; demys gros de Henry à l'équipolent, 15 deniers ; denyers anglois, 6 deniers. – Feuille de parchemin servant de couverture : Acte passé devant Jean Esterlin, *alias* Pochon, notaire apostolique, par lequel Robert Guerould, Jacques Cochon, prêtres, et Jeanne Roussel, tous trois exécuteurs testamentaires de Jean Roussel, prêtre, avocat en cour d'église, curé de Sevray au diocèse de Séez, de Gonnevillle, au diocèse de Lisieux, chapelain de la chapelle de Tostes, au même diocèse, de Bellay, au diocèse de Rouen, et chanoine de Lisieux, nomment, en 1462, des procureurs pour poursuivre en leur nom l'exécution du testament ; parmi les procureurs nommés : Mauger Parmentier ; marque et signature d'Esterlin.

G. 1216. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1640-1751.** – Présentations par le chapitre de la cathédrale de Rouen aux places de chapelains du Saint-Esprit affectées, du consentement de Georges d'Amboise, aux musiciens et aux chantres de ladite cathédrale, – aux chapelles du Jardin, – de la Sainte Trinité, – de Sainte-Marguerite, – de Notre-Dame derrière le chœur ; – démissions, etc. – Chapelains : Jean-Baptiste Barrabé, François Caumont, Claude Compagnon, Nicolas Cousin ; – Jean Delataille, Clair Duval, – Henri Feron, Louis-Nicolas Formantel ; – Michel Lamy, Jean Le Breau, Marin Le Clerc, Louis Le Sage, curé de Saint-Cyr de Salerne ; – Henri Madin ; – Henri Petit, Pierre Picard, Pierre Pilon, David Pradon, Louis-François Poulain ; – Simon Varin.

G. 1217. (Plaquette.) – Imprimé, in-4°, 25 feuillets, papier.

**1759.** – « Mémoire pour les sieurs chapelains titulaires du collège de la Commune, fondé en l'église métropolitaine de Rouen, » contre le projet d'union de leurs revenus et d'extinction de leurs titres ; divisé en quatre propositions : « 1° Les chapelains titulaires de la Commune ne possèdent aucuns biens pour chanter et assister à l'office canonial ; ceux dont ils jouissent actuellement ont même une destination toute différente ; – 2° Les revenus attachés au collège des Clémentins sont suffisants pour entretenir autant de chantres qu'il en est nécessaire pour chanter avec décence l'office canonial ; – 3° Le chapitre est par état obligé de stipendier ses chantres et ses musiciens et de suppléer de sa propre mense à leurs besoins ; – 4° Il n'y a ni utilité ni nécessité dans cette union. » – Signé : P. J. Magnen, Le Compte, F. Bellamy, prêtres, maître Le Moyne, avocat. – A la suite : *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi ecclesia quo, deperditis instrumentis omnibus, universa bona et dominia eidem conservantur* ; – Donation d'AIMERIC GUENENT, archevêque de Rouen, à l'église cathédrale de Rouen de la moitié des trois quarts des dîmes no vales des terres défrichées de la forêt de Lyons ; – *Charta Osberti de Rouvraio super ecclesia de Roncherolles* ; – *Charta super decimas (sic) ejusdem parrochiæ* ; – *Alia Charta Rogerii de Busco super eisdem decimis* ; – *Recognitio ejusdem Chartæ et cessionis coram officiali i Rothomagensi* ; – *Alla charta cessionis et compositionis super eisdem decimis facta ab Adamo de Merreval* ; – *Recognitio superioris chartæ coram officiali Rotomagensi* ; – Extrait de lettres accordées par Henri VI, roi d'Angleterre, au collège de la Commune portant surséance d'un an pour payer l'amortissement de 100 livres de rentes appartenant audit collège ; – Lettres d'amortissement de Henri VI en faveur du collège de la Commune. – Transaction passée devant les notaires royaux de Rouen entre le chapitre et les collèges et chapelains.

G. 1218. (Liasse.) – 62 pièces, papier.

**1758-1760.** – Requête du chapitre de la cathédrale de Rouen à Mgr de La Rochefoucauld, afin d'obtenir la réunion des chapelles fondées dans ladite église : « Le vœu unanime de votre chapitre et un des objets les plus fréquentz de ses délibérations depuis plus d'un siècle auroit été de parvenir à la réunion d'un nombre de litres ou chapelles érigées dans cette métropole pour en faire servir les fonds à rétablir l'office divin dans son ancienne splendeur, sans diminuer en rien le service dû aux fondateurs ni porter aucun préjudice aux titulaires. Mais si ce projet a paru jusqu'à présent aussi avantageux que légitime, l'état de dépérissement où se trouve réduit le bas-chœur de cette église le rend aujourd'hui nécessaire et en presse plus que jamais l'exécution... La musique regardée aujourd'hui comme d'un usage général dans les grandes églises n'a de fonds destinés pour son entretien que les six prébendes du *Saint-Esprit* lesquelles produisent à chacun des titulaires 80 livres, les quatre dites des 15 livres qui ne produisent à chacun que 30 livres et les quatre dites des *quatre parts* dont il ne reste presque que le nom, ce qui compose en tout 11 places, lesquelles réunies ensemble *n'en* vaudroient presque pas une bonne. » – Renvoi de la requête au promoteur. – Ordonnance de l'archevêque qui nomme l'abbé Jacques-Christophe de Germont, conseiller clerc en la grand chambre du parlement, pour informer sur les motifs et les fins de ladite requête. – Brevet du Roi portant permission de procéder à l'extinction proposée et à l'union des revenus des chapelles au collège des chapelains de chœur. – Assignations de témoins, nominations de procureurs par : les chapelains Robert Brunet, prêtre ; Nicolas Courtois, novice à l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe ; – Cotton Deshoussayes, licencié en théologie de la faculté de Paris ; – Antoine Leblond de Plattemare, curé d'Hennesis ; – Nicolas-Léon Duval de Lécaude, seigneur de Bonneval, bachelier

en théologie de la faculté de Paris, chanoine de l'église de Nevers. – Information et supplément d'information. – Pièces signées par Mgr de La Rochefoucauld, par M. Terrisse.

G. 1219. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1761-1767.** – Procès au parlement par suite de lettres de relief comme d'abus obtenues par une partie des chapelains titulaires du collège de la Commune de l'ordonnance de l'archevêque concernant l'extinction projetée de leurs titres. – Requête des chapelains de chœur et des petits prébendés consentant à l'union pour être reçus parties intervenantes contre leurs confrères opposants. – Arrêt du parlement qui les reçoit parties intervenantes, déclare qu'il n'y a pas eu d'abus dans les ordonnances de l'archevêque et renvoie l'affaire à l'officialité ; signification dudit arrêt. – Assignations de nouveaux patrons, de titulaires et de prébendés, notamment de M. Marc-Antoine de Noé, archidiacre d'Eu. – Bourlier, docteur en théologie, nommé official *ad hoc* ; – remplacé, quand il fut nommé chanoine, par l'abbé de La Rochefoucauld ; – l'abbé de Germont, décédé, remplacé comme commissaire par l'abbé de Marbeuf. – Procès-verbaux d'enquête. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld par laquelle, en vue de « rétablir et augmenter la majesté du culte divin dans l'église métropolitaine, de pourvoir à la subsistance des ministres nécessaires qui y rendent des services assidus et de rappeler à leur destination naturelle des biens consacrés à un objet si louable, il éteint et supprime les titres de 34 chapelles fondées en l'église métropolitaine, le collège de la Commune et unit à la mense des chapelains de chœur de ladite église tous les biens fonds, et revenus et droits quelconques appartenant aux chapelles, à mesure qu'elles vaqueront » – supplique adressée à Mgr de La Rochefoucauld en réponse à un mémoire des chapelains opposants. – Pièces signées par Mgr de La Rochefoucauld ; deux sceaux plaqués de ce prélat.

G. 1220. (Cahier.) – Petit in-4<sup>o</sup>, 6 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** – Approbation par Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, chancelier de France, des statuts de la confrérie des frères de la Calende du doyenné de la Chrétienté de Rouen. – Assemblée générale fixée au jeudi après Pâques ; – se tiendra en l'église de Saint-Nicolas, où se dira une messe du Saint-Esprit ; – trois officiers, un prévôt, un aumônier et un défauteur (*deffectarius*) ; – six calendes ou assemblées par an ; – conformément aux anciens statuts, tous les frères prêtres auront soin chaque dimanche de prier Dieu très-dévotement pour la paix de l'église, pour le Pape, pour l'archevêque, pour tous leurs prélats, pour le chapitre de l'église de Rouen, pour tous les ordres de Sainte-Église, pour les rois et les princes chrétiens, pour leurs pères, mères, frères, sœurs, pour les paroissiens, pour tout le peuple, pour la paix et la tranquillité du royaume ; lesdits statuts approuvés à la requête de Jean Malerbe, curé de Saint-Étienne-des-Tonneliers, Guillaume Manchon, promoteur de la cour de Rouen, curé de Saint-Nicolas, aumônier de la Calende, Jean Karel, son chapelain, exerçant l'office d'aumônier pour ledit Manchon, Clément Carbonnier, curé de Saint-Pierre le Portier, Jean Pajot, scelleur de la cour, curé de Notre-Dame-de-la-Ronde, Jean Damyen, curé de Saint-Pierre-l'Honoré, Jean Lemire, curé de Saint-Jean-sur-Renelle, Guillaume Fleuri, curé de Saint-Lo. – A la fin : *Obitus per totum annum* (copie).

G. 1221. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

**1720.** – États des paroisses de la ville de Rouen, dressés par les curés, en réponse à des questionnaires imprimés, à eux adressés par l'archevêque. – Saint-André-Porte-Cauchoise : plus de 600 communicants, « presque tous gens de journée et pauvres, souvent à l'omone dont plusieurs sont à charge au Bureau et vont mourir à l'Hôtel-Dieu, n'i ayant pas plus de 10 à 12 familles en estat de prester à son voisin un boisseau de blé pendant un mois ; » – revenu de la cure, 10 livres en oblations et casuels ; ni presbytère ni logement. – Saint-Jean : 12 prêtres dont il n'y en a que trois qui aient le pouvoir de confesser ; de 17 à 1,800 communicants ; revenu de la cure, 300 livres ; 4 familles de nouveaux convertis sans enfants. – Saint-Maclou : 22 prêtres habitués ; de 11 à 12,000 communicants ; 5,000 personnes assistées d'aumônes ; revenu de la cure, 2,000 livres ; 33 familles de nouveaux convertis dont les enfants ne viennent point aux catéchismes, bien qu'on les y ait exhortés. – Saint Nicaise : 15 prêtres ; de 5 à 6,000 communicants ; sur la paroisse, les frères de la Doctrine chrétienne employés aux écoles publiques au nombre de 12 à 14, vivant des aumônes des fidèles, n'ayant aucun fonds ; le séminaire de Monseigneur pour les études des humanités dont M. Buré est supérieur. – Saint-Sauveur : 12 prêtres ; de 6 à 700 communicants ; – nouveaux convertis,

deux demoiselles. – Saint-Sever : 5 prêtres ; plus de 2,000 communiants ; nouveaux convertis, 4 familles. – Sainte-Croix-des-Pelletiers : 4 prêtres ; 600 communiants ; nouveaux convertis, 3 familles qui ne font aucun exercice de la religion catholique, très réfractaires, se moquant des choses saintes et des cérémonies de l'église. – Sainte-Marie-la-Petite : 2 prêtres avec le curé ; 600 communiants ; 3 maisons de nouveaux convertis. – Notre-Dame-de-la-Ronde : 3 chanoines, 3 vicaires perpétuels pour chanter l'office canonial, trois aides de chœur, le vicaire de la paroisse, les acriste et 6 ou 7 autres habitués ; de 1,000 à 1,200 communiants ; 6 familles de nouveaux convertis, « ne faisant aucun devoir de catholique. »

G. 1222. (Plaquette.) – In-4°, 16 pages, papier (imprimée).

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** – « Fondation du chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde par messire Odo Rigauld, archevêque de Rouen en l'année douze cent cinquante-cinq. » (Texte et traduction.) – « Serment que doit faire le doyen. – Serment des chanoines. – Serment des vicaires perpétuels. – Statut et délibération très ancienne du chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde. » (Texte et traduction.) – « Sentence en forme de règlement. »

G. 1223. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; (1 imprimée) ; 1 sceau pendant et 2 sceaux plaqués.

**1255-1777.** – « La fondation du chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde par messire Odo Rigault. » (Imprimé.) – Réduction des fondations de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen. – Sentence de Jean Salvain, chevalier, bailli de Rouen, sur un procès entre le procureur du Roi et le cardinal de Luxembourg, chancelier de France et archevêque de Rouen ; le procureur du Roi prétendant que le Roi avait droit de nommer à une des vicairies perpétuelles de Notre-Dame-de-la-Ronde, en l'absence du chanoine Gilles Deschamps, hors de l'obéissance du Roi, ce que contestait l'archevêque qui avait refusé de nommer Jean Raoul présenté par le Roi ; gain de cause à l'archevêque ; appel du procureur du Roi à l'échiquier de Normandie ; assignation par le bailli aux parties litigantes de se présenter au prochain échiquier. – Présentations par les chanoines de Notre-Dame-de-la-Ronde aux vicairies perpétuelles, de Guillaume Loyer, Philippe, Jesse, Nicolas de Bures, Nicolas Daune, Nicolas Le Boucher, François Gosselin, Pierre Gosselin, Nicolas Marye, Henri-Marie-Claude Leroy, Jacques-Guillaume Aube, Jean-Baptiste Le Chandelier, Jacques Sébastien, Auguste Lemonnier. – Présentations au doyenné-cure de Notre-Dame-de-la-Ronde par Louis XIV, de Louis Nosereau, Henri Le Brun et Thomas Horchelle ; – par Louis XV, de Louis Pain des Essarts. – Règlement de Mgr de Saulx-Tavanes au sujet des contestations entre M. Pain des Essarts et les chanoines. – Statuts d'une association en faveur des défunts. – Sceau du bailliage de Rouen. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV, le cardinal de La Rochefoucauld, les vicaires généraux de Goyon, Bridelle

G. 1224. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1650-1785.** – Présentations par les abbesses de Saint-Amand de Rouen à la cure de Saint-Amand et aux chapelles de la Sainte-Vierge, de la grand'messe et à la chapelle matutinale dite des Trépassés fondées en l'église de leur monastère. – Abbesses de Saint-Amand : Anne de Souvré, Léonor de Souvré, Madeleine de Souvré, Élisabeth de Barentin, Jeanne-Nicole de La Guiche, Claude-Thérèse de Durfort de Lorges, Marguerite-Claude de Lévis, Marthe de La Beaume de Suze. – Curés présentés : Antoine de La Haye, David Delamare, François Gréard, Louis-Romain-César Jore, Adrien-Marie Baudinot, Pierre-Joseph Deschamps, Joseph-François-Ovide Le Masson, bachelier en théologie, Michel-Laurent Marest. – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Amand sur la requête de M. Le Masson, curé, par ordonnance de M. Bridelle, official et vicaire général. – Mention des fondations d'Élisabeth de Novince, veuve de M. de Croismare, des sieurs Delamare, de Charles Delestre, de madame Boudard, de madame Madeleine Le Roux, veuve de M. Lecanu ; du sieur Tirant, de M. Prevel, curé de Saint-Amand. – Sceaux des abbesses de Souvré et du monastère de Saint-Amand.

G. 1225. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1633-1774.** – Présentations à la cure de Saint-André de la ville de Rouen ou de la Porte aux Fèvres par Emmanuel-Joseph de Vuignerod du Pont, et Charles de Saint-Albin, archevêque duc de Cambrai, abbés de Saint-Oueu de Rouen. – Présentés : Gilles Fermanel, sous-diacre, Jean-Baptiste Touzé, Nicolas Auvray. – État des fondations. – Réduction des fondations par Charles Mallet, vicaire général de monseigneur de Harlay, par monseigneur de Saulx-Tavannes et par Pierre Bridelle, vicaire-général de monseigneur de La Rochefoucauld. – Petits saluts remplacés par quelques saluts solennels avec exposition du Saint-Sacrement. – « Statuts, règlements et ordonnances de la confrérie et association du bienheureux Saint Cassian, évêque et martyr, érigée (par les maîtres écrivains de Rouen) soubz l'autorité de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François de Harlay, archevesque de Rouen, primat de Normandie. » – « Ensuivent les statuts d'une confrairie des maistres du mestier de cartier dominotier en cette ville de Rouen, cy-devant établie en l'église paroissiale de Saint André de ladite ville, du gré de vénérable et discrète personne M<sup>c</sup> Guillaume Le Clerc, curé, sous le titre de l'adoration de N. S. Jésus-Christ par les mages en Bethléem. » – Approbation desdits statuts par M. Mallet, vicaire général. – Translation à Saint-André de Rouen de la société des Trépassés, primitivement fondée à Notre-Dame-de la-Ronde. – Agrégation à ladite société de la confrérie des Trois-Nativités fondée à Saint-Nicaise. – Présentations à la cure de Saint-André-hors-ville par François de Harlay, archevêque de Paris, abbé de Jumièges ; – Dieudonné Du Buisson, prieur du même monastère, le siège abbatial vacant. – Présentés : Jean Masse, Charles Bosquier, docteur en l'un et l'autre droit. – Requête du curé et des maîtres de la confrérie de Notre-Dame-de-la-Déivrande afin d'obtenir l'exposition du Saint-Sacrement les jours de la Purification et de l'Assomption. – Approbation par M. de Goyon, vicaire général de monseigneur de La Rochefoucauld, de la fondation faite par deux personnes inconnues pour la récitation de la prière du soir. – Sceaux de monseigneur de La Rochefoucauld, de Charles de Saint-Albin, archevêque comte de Cambrai.

G. 1226. (Liasse.) – 21 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1641-1788.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen. – Procès-verbal des titres et fondations de ladite paroisse dressé par Pierre-Jacques Blanquet, bachelier en théologie, curé de Saint-Maclou, doyen de la Chrétienté, conformément à l'ordonnance de M. Osmont, official et vicaire général. – Mention des fondations de Nicolas Osmont, seigneur de Berville ; de Rolin Foullant, de Jean Le Turc, curé de la paroisse ; de Jacques Le Pelletier, seigneur de Martainville, et de Colette Tillart, sa femme ; de Georges de Motteville, de Jacques et Charles Bulteau. – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Denis de Rouen. – Approbation par M. Gaulde, vicaire général de Mgr François de Harlay, des statuts de la confrérie de Saint-Clair, Saint-Julien, Saint-Yves, érigée à Saint-Denis par les maîtres du métier de futailleur tourneur-cornetier, leurs femmes et enfants. – Approbation par Mgr de La Rochefoucauld de la donation faite par Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, à la fabrique d'une rente foncière de 100 livres pour la récitation de la prière du matin et du soir. – Présentations à la cure de Saint-Denis, par Antoine Gaulde, Pierre-Louis de Guyeuro du Chastel, Denis Davoult, grands chantres de la cathédrale. – Présentés : Jean Ausbourg, Jean-Baptiste Le Canu, Louis de Bresnard, bachelier en théologie, curé de Saint-Sever ; – Pierre-Romain Longer, grand pénitencier en l'église cathédrale d'Avranches ; – Jean-Baptiste Baudry, vicaire de Saint-Étienne-des-Tonneliers. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1227. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 6 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1248-1440.** – Bulles d'Innocent IV, datées de Lyon, adressées à l'archevêque Eudes Rigaud, par lesquelles, à la requête de ce prélat, il défend, nonobstant tous privilèges apostoliques impétrés ou à impétrer, de pourvoir à la prébende de Saint-Éloi de Rouen, à la trésorerie de la cathédrale, ni enfin à aucune dignité ou prébende en cette même église des personnes qui n'y résideraient pas personnellement ; – cure de Saint-Éloi attachée à une prébende du chapitre de la cathédrale ; le trésorier obligé de desservir comme prêtre, en même temps que la trésorerie, la chapelle de l'archevêché ; les chanoines et prébendés de la cathédrale astreints à prêter serment de résider en personne en ladite église, faute de quoi la collation qui leur aura été faite, soit d'une dignité, soit d'une prébende, sera nulle *ipso jure*. – Procès aux assises du bailliage de Rouen et au Conseil du roi Henri VI, en Normandie, entre les chanoines et le cardinal de Luxembourg, au sujet du droit de juridiction sur le curé de Saint-Éloi de Rouen. – Arrêt de la cour du Conseil du même Roi qui

décide que l'archevêque pourra faire procéder par-devant son official (Pierre Surreau) à l'encontre du chanoine Robert Morelet, fermier des fruits de la prébende de Saint-Éloi, pour avoir, au scandale des paroissiens, jeté à terre une tablette sur laquelle les trésoriers de la paroisse exposaient en vente des chandelles de cire. – Sceaux: d'Innocent IV ; – du Conseil du Roi en Normandie ; – de Guillaume du Fay, lieutenant général de Jean Lesac, vicomte de Rouen ; – de Philippot Réaulte, sergent à masse du Roi.

G. 1228. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier, 2 sceaux pendants, 3 sceaux plaqués.

**1326-1768.** – Lettres de Guillaume Durfort, archevêque de Rouen, par lesquelles il commet Jean Du Buisson (*de Dumo*) et Guillaume de Ry (*de Rivo*), chanoines, pour procéder à une enquête au sujet d'une chapelle à Saint-Éloi de Rouen, à laquelle il avait nommé son clerc Jean de Vironvai, nomination contre laquelle avait protesté Pierre Tesson, autre chanoine, prétendant au patronage à raison de sa prébende canoniale. – Accord entre le prélat et le chanoine Tesson ; le patronage reconnu alternatif entre eux. – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Éloi de Rouen ; – mention des fondations de Robert Deschamps, en 1421, de Jean Le Roux en 1431, de Marie Le Roux, veuve de Basin, etc. – État des fondations. – Présentations à la cure par Carré et Terrisse, chanoines prébendes de Saint-Éloi. – Présentés : Nicolas Paris, Antoine Damiens, Jean-Baptiste de la Rue. – Présentations à la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation et de Saint-Firmin par les seigneurs du fief du Mont-au-Berger : Thomas Durand, Guillaume Anquetil, Jean Le Febvre, Jean de Jort, avocat au parlement, procureur du Roi de la maréchaussée, et Jean de Jort, écuyer, sieur du Parc, procureur du Roi à la vicomté de l'Eau de Rouen. – Démissions offertes par Étienne-Michel Delorme et Pierre-Bernard de Levemont, de leurs titres de chapelains de la chapelle de la Sainte-Trinité en la même paroisse. – Requête des confrères de la confrérie de Saint-Firmin à l'archevêque pour qu'il leur soit permis de se rendre en procession, connue de coutume, à l'église de Saint-Firmin, près Montfort, diocèse de Lisieux. – Requêtes des confrères du Saint-Sacrement à l'archevêque pour obtenir révision et nouvelle approbation de leurs statuts. – Difficultés de M. François Liesse, curé, avec les trésoriers, le sieur Huger, et les confrères du Saint-Sacrement. – Accords et transactions. – Sceaux de l'archevêque Guillaume Durfort et de Pierre Tesson. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, de Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble, et de Terrisse, abbé de Saint-Victor en Caux.

G. 1229. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 1 fragment de sceau.

**1374-1487.** – Lettres de Louis Du Bose, écuyer, vicomte de l'Eau de Rouen, contenant vidimus d'une bulle de Grégoire XI, qui décide, conformément à la demande de l'archevêque Philippe d'Alençon, que l'église de Saint-Étienne (dite Saint-Étienne-la-Grande-Église) et son curé sont soumis à la juridiction archiépiscopale, comme si cette église était en dehors de la cathédrale. – Mémoire du promoteur contre Geoffroi Le Brun, chapelain ou fermier de Saint-Étienne ; – griefs articulés contre ledit Le Brun ; – ses défenses ; – lettres de Pierre Roussel, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus d'un appointment passé entre Jean Lamy, conseiller en cour laie, procureur de l'archevêque Robert de Croismare et le chapitre, par lequel ceux-ci consentent à l'annulation du procès qui s'était engagé entre eux sur le point de savoir si Guillaume Vymont, chapelain ou vicaire du curé de Saint-Étienne, était, à raison de sa personne et des fautes qu'on lui imputait, justiciable de l'archevêque, ou s'il l'était du chapitre. – Informations faites par Jean Maroye, doyen de la Chrétienté, à la requête du promoteur, sur la prétendue obligation imposée à Pierre Cardot, en sa qualité de curé de Saint-Étienne, d'assister à la grande calende des prêtres dudit doyenné, dont le siège était fixé en l'église de Saint-Nicolas-le-Pointeur. – Curés consultés : curé de Saint-Amand, Georges Basset ; de Saint-Aignan, Nicolas Viquelin ; de Déville, Pierre Plicant ; de Sainte-Marie-la-Petite, Médard de Pardieu ; de Saint-Sever, Jean Nicolle ; de Saint-Vigor, Jean Pigache ; dépositions défavorables au curé. – Fragment du sceau du doyenné de la Chrétienté.

G. 1230. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1641-1784.** – Présentations à la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers de Rouen par les abbés de Saint-Ouen de Rouen : le cardinal de Bouillon ; – Charles, archevêque de Cambrai ; – le cardinal

de Rochechouart, évêque de Laon. – Présentés : Pierre Godefroi, Alexandre Le Testu, Pierre-Nicolas Berthelot, Pierre-Étienne Bérard. – Permission accordée au curé et aux trésoriers de cette paroisse de célébrer l'office divin à Saint-Pierre-du-Châtel, en attendant l'achèvement des réparations entreprises en leur église. – Requête présentée à Mgr de Médavy par le curé et les marguilliers de Saint-Godard de Rouen, pour qu'il leur fût permis de construire des maisons aux endroits de leur grand cimetière où l'on n'avait pas coutume de faire des inhumations, pour y loger les prêtres et quelques personnes de piété. – Requête renvoyée à l'examen de l'abbé de Fieux. – Information faite par celui-ci ; déposition de François Farin (l'auteur de l'*Histoire de Rouen*), prêtre, clerc matriculé de l'église paroissiale de Saint-Godard de Rouen, âgé de 69 ans, depuis trente-cinq ans clerc de Saint-Godard ; sa signature. – Réduction des fondations. – Fondation par Catherine Fleury d'une haute messe du Saint-Sacrement tous les trois dimanches du mois. – Statuts de la société des fidèles Trépassés approuvés par Mgr de Saulx-Tavannes. – Démissions de la chapelle de Notre-Dame, par Charles-Guillaume Gueroult, curé de Varvannes ; – François Godefroy, curé de Sainte-Croix-de-Montivilliers. – Sceaux plaqués des cardinaux de Rochechouart, de Bouillon, de La Rochefoucauld, de Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai.

G. 1231. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 4 sceaux pendants, 2 sceaux plaqués.

**1208-1788.** – Présentations à la cure de Saint-Herbland de Rouen par les trésoriers de la cathédrale : Robert Duval, docteur en théologie ; – Gilles Dufour, Charles Dufour, abbé d'Aulnay ; – Jean Hue de La Roque, grand vicaire et officiai ; – Jean-Baptiste Duhamel, doyen de la faculté de Paris, abbé de Notre-Dame-d'Aubignac, conseiller du Roi en la grand' chambre du parlement ; – Jean-Baptiste de La Rue, docteur en Sorbonne. – Présentés : Jean Le Prevost, Charles Ridet, David Amoutons, Pierre-Barthélemy Guymonneau, Eustache-Nicolas Langlois de Croismare, Charles Hubert. – Réduction des fondations par François-Christophe Terrisse, abbé de Saint-Victor en Caux, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavannes. – Acte de la donation faite par les religieux de Fécamp à l'église de Saint-Herbland d'une relique de saint Blaise ; on rappelle que les reliques de saint Herbland et de saint Blaise, autrefois déposées en l'église de Saint-Herbland, « par les malheurs arrivés aux guerres de l'an 1562, avaient esté bruslez au milieu du chœur par les protestants, dont les marques subsistaient encore ineffaçables au pavé. » – Chapelles de Saint-Jacques et de Saint-Mathieu, – de Sainte-Catherine et de Saint-Louis, fondées à Saint-Herbland. – Donation par Mathilde de *Karevilla* de 20 sols de rente à l'église de Saint-Herbland, en présence de Nicolas de Dieppe, maire de Rouen. – Lettres de l'official : reconnaissance par Clémence La Gaagneresse de la donation faite par elle de 16 livres de rente pour la fondation d'une chapelle. – Lettres de la présentation faite à l'archevêque par ladite La Gaagneresse, comme fondatrice, de Guillaume de Bruisemare pour remplir les fonctions de chapelain ; lettres de l'archevêque Guillaume (de Flavacourt), mandant au doyen de la Chrétienté qu'il ait à mettre ledit de Bruisemare en possession de cette chapelle. – Déclarations du temporel de la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Mathieu, fondée à Saint-Herbland par messire Jean d'Orbec, trésorier de France en 1361 ; – baux d'une pièce de terre sur la paroisse du Mont-aux-Malades, au hameau du Tronquay, dépendant de ladite chapelle. – Patrons de ladite chapelle : Jean Le Moyne, écuyer ; – Louis de Peuverel, chevalier, sieur de Nogent et de Montérolier ; – Charles Le Bienvenu de Bonnacourt, Guillaume Rocques, Nicolas Drouves, Jacques de Poisson, seigneur du Busc-Rabasse ; – Guillaume Roque, Jean Hermel, entrepreneur de la manufacture de toiles peintes à la Râpée. – Titulaires : Jean de Gisors, Roque, Filleul, plus tard déporté. – Sceaux de l'officialité de Rouen, de Jean Du Mesnil, vicaire-général de Mgr d'Estouteville, de Clémence La Gaagneresse. – Sceaux plaqués de Pevrel, de Jean-Baptiste de La Rue, docteur en Sorbonne, grand trésorier de l'église de Rouen ; de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1232. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

**1655-1782.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Jean de Rouen par M. Osmont, official et vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld. – Requête adressée à l'archevêque par M. Vallée, curé, pour être autorisé à faire transporter au cimetière Saint-Maur « un grand monceau de terre avec plusieurs ossements, provenant des fosses creusées dans l'église, et déposés au pied de la montée du clocher ; lequel monceau causoit une méchante odeur et de l'humidité dans

l'église. » – Approbation par Mgr François de Harlay des statuts de la confrérie des Pèlerins du Mont-Saint-Michel, fondée en 1606. – Copie des statuts de la confrérie de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée. – Présentations à la cure par les religieux de Saint-Lô. – Présentés : Charles Papavoine de Canapville, Zacharie-Anne Berthelot, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Painpont, recteur de la paroisse dudit lieu au diocèse de Saint-Malo.

G. 1233. (Liasse.) – 14 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**XVII<sup>e</sup> siècle-1784.** – « Statuts pour les associés de la confrérie du très-saint Sacrement érigée en l'église paroissiale de Saint-Lô de la ville de Rouen, » confirmés par M. Gaulde, vicaire général. – Présentations à la cure par les religieux du prieuré de Saint-Lô ; démissions. – Présentés ou démissionnaires : Nicolas Brice, prieur claustral de Saint-Lô et prieur titulaire de Notre-Dame d'Estrehen au diocèse de Sens ; – Louis-Antoine Héron Doldecassel, prieur de Saint-Lô ; – Jacques Morlet, docteur en théologie, prieur de Saint-Lô ; – Charles-Antoine-Jacques Marius, Dieudonné-Louis Crulle, François-Charles Lenormand de Villers. – Permission accordée par Mgr de La Rochefoucauld aux curés et trésoriers de Saint-Lô de faire dire et célébrer le service divin en l'église priorale de Saint-Lô, en attendant l'achèvement des travaux de réparation entrepris en leur église paroissiale. – Réduction des fondations par Mgr de La Rochefoucauld. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1234. (Liasse.) – 21 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1666-1781.** – Requête pour obtenir la réduction des fondations de l'église de Saint-Maclou de Rouen. – Démissions de curés : Jean Robinet, docteur en théologie ; – Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie, prieur de Sainte-Foy de Morlaàs, vicaire général de l'archevêque de Rouen ; – Jean-François Tréhet, bachelier en théologie. – Présentation à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dont la fondation était de l'année 1248, par les seigneurs du fief du Mont-au-Berger : Gabriel de Jort de Fribois, etc. – Permission accordée à M. de Saint-Ouen, curé de Saint-Maclou, en attendant l'exécution du nouveau pavage de son église, de célébrer l'office dans les chapelles du cimetière de Saint-Maclou, et de placer les fonts baptismaux dans l'ancienne chapelle des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame supprimées, rue Notre-Dame. – Procès-verbal de visite de l'église de Saint-Maclou par M. de Y de Seraucourt, vicaire général de Mgr Colbert. – Règlements à observer pour le clergé de Saint-Maclou, autorisés par MM. les grands vicaires. – Délai pour gagner le jubilé accordé par Mgr de La Rochefoucauld en faveur des enfants de Saint-Maclou. – État du mobilier de l'église paroissiale ; – de la confrérie des Trois-Nativités, érigée en 1260 : « Une planche de bois pour tirer les enseignes de ladite confrérie ; » – de Sainte-Cloilde, de Saint-Clair ; – de Saint-Simon et Saint-Jude pour les couvreurs et plâtriers ; – de Notre-Dame de Pitié ; – du Saint-Sacrement ; – de Notre-Seigneur flagellé. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld ; – Sceau armorié de M. de Jort de Frebois.

G. 1235. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1578-1734.** – Statuts et règlements des confréries fondées à Saint-Maclou sous les titres suivants : – le Divin-Cœur de Jésus et le Sacré-Cœur de Marie ; – la Sainte-Famille, le Saint-Enfant-Jésus, Notre-Dame de Grâce et Saint-Joseph ; – Jésus-Christ présenté au peuple, Notre-Dame de Liesse, Saint-Jean l'évangéliste, Saint-Charles Borromée et Saint-François de Sales ; – Notre-Dame-de-Pitié ; – Saint-Clair, Saint-Vulfran, Saint-Sébastien et Saint-Adrien ; – Saint-Maclou ; – Saint-Nicolas, Saint-Michel, Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine ; – Saint-Simon et Saint-Jude ; – Saint-Michel-Archange : « Ne pourra estre esleu aucun maistre qu'il n'ait fait le voyage du Mont-Saint-Miché en Basse-Normandie... Sera tenu de mener une compagnie de pèlerins qui se présenteront pour le pèlerinage du Mont-Saint-Miché dict le Mont-de-la-Tombe. » – Confrérie de Saint-Jacques le majeur et Saint-Jacques le mineur en la chapelle des Trépassés au cimetière de Saint-Maclou pour les compagnons du métier de chapelier. – Pièces scellées et signées par Mgr François I<sup>er</sup> de Harlay.

G. 1236. (Liasse.) – 20 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 4 sceaux, 4 fragments, 2 sceaux plaqués.

**1301-1785.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Martin du Pont par Mgr de La Rochefoucauld, à la requête du curé Pierre-Joseph Deschamps. – Mention des fondations de Robert Alorge, – de Jacques Le Lieur et de Robert Le Lieur. – Présentations à la cure de Saint-Martin par les abbesses de Saint-Amand : – Anne de Souvré, Claude Thérèse de Durfort, Marthe de La Beaume de Suze. – Présentés : Nicolas Le Lorain, Adam-Charles Esmangard, docteur en Sorbonne, du diocèse de Lisieux ; – Pierre-Joseph Deschamps. – Présentations par les religieuses du même monastère aux chapelles de Notre-Dame et de Saint-Martin à cheval. – Lettres de nomination par les vicaires généraux de Philippe d'Alençon de Geoffroy de Gaugy comme administrateur de l'hôpital de Saint-Martin du Pont en remplacement de Jean Le Changeur, chanoine de Rouen, démissionnaire. – Sentence de Pierre Saymel, bailli de Rouen, sur un procès entre Eudes, recteur de Saint-Martin, l'archevêque de Rouen et l'abbesse de Saint-Amand au sujet du patronage d'une chapelle à Saint-Martin du Pont ; enquête faite par quatre chevaliers : Nicole de Boissay, Guillaume de Piemont, Henri Du Mesnil Gaudefroy et Jean de Maudetour et par quatre ecclésiastiques : Richard, personne de Saint-Vivien ; Nicole, personne de Saint-Denis ; Romain, personne de Sainte-Marie-la-Petite ; Guillebert, personne de Sainte-Croix ; jugé par les chevaliers et les sages de l'assise que le patronage appartenait mieux à l'archevêque et aux dames de Saint-Amand qu'au curé. – Accord pour le patronage de ladite chapelle dite de Saint-Jacques fondée par Hue Le Fenier, entre l'archevêque Guillaume de Durfort et les dames de Saint-Amand ; le patronage sera alternatif entre eux. – Lettres de Philippe d'Alençon à ses vicaires généraux pour qu'ils aient à citer devant eux le chapelain de ladite chapelle, absent depuis longtemps, en sorte que le service divin, objet de la fondation, n'est point rempli, et que les revenus se trouvent réduits à néant ; en cas de non comparance, ils le destitueront de son bénéfice et nommeront à sa place Richard Le Petit. – Certificats de citations dudit chapelain par le curé de la paroisse. – Lettres de l'official de Rouen : Vidimus du testament de Jean Hardi de la paroisse de Saint-Martin du Pont ; nombreux legs pieux en faveur des hôpitaux de la rue Saint-Ouen et de la rue Saint-Martin, des Frères Mineurs chez lesquels le testateur avait élu sa sépulture, des Béguines, des Bons-Enfants, des Frères des sacs, des lépreux des quatre portes de Rouen, des lépreux de Répainville, des lépreux qui viennent à Rouen le vendredi saint, le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi de l'Ascension, des reclus de Rouen, de l'hermite d'Orival, des pauvres pèlerins le jour de Pâques, des pauvres honteux, des prisonniers du château, de ceux de la cour d'église et du maire, des pauvres ayant place en l'église de Rouen, des confréries de Notre-Dame et de Saint-Martin ; legs à des filleuls et filleules ; aux 12 maîtres *gloiers* de la forêt de Mauny ; 20 livres de rente pour fonder une chapelle en l'église Saint-Martin. – Lettres de Jean Cabot, maire de Rouen : Émeline de Louvecheines, sœur et héritière de Jean Hardi au temps de sa *veuvée*, reconnaît que pour l'exécution des dernières volontés de son frère, elle a assis en droite assiette, pour cause de la chapelle à fonder, toutes les maisons sises en la paroisse Saint-Maclou en la rue appelée rue Guillaume le Hardi du nom du père dudit Jean. – Sentence de Jean Pilemen, lieutenant pour sire Eudes Clément, maire de Rouen, pour faire mettre Jean de Montaubert, chapelain d'une chapelle de Saint-Martin, en possession de certains héritages de Guieffroy Mauconduit pour non payement d'une rente de 45 sous et des arrérages. – Lettres de Jean de Buchy, lieutenant pour sire Godeffroy Dureaume, maire de Rouen : sentence en faveur du chapelain de la chapelle Saint-Jacques en la paroisse Saint-Martin du Pont, pour payement des arrérages d'une rente dus à ladite chapelle par les héritiers de Rogier Desmons, curé de Montfort. – Noms des ecclésiastiques de Saint-Martin du Pont. – Inventaire des ornements de la chapelle Saint-Yves. – Sceaux du bailliage, des causes de la mairie de Rouen, de l'archevêque Philippe d'Alençon (fragments), de la cour d'église, des obligations de la vicomté de Rouen, de Dureaume, maire de Rouen, ou de son lieutenant, de Regnaut des Iles, bailli de Caux. – Sceaux plaques d'Anne de Souvré et du couvent de Saint Amaud.

G. 1237. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

**1255-1330.** – Lettres de l'official de Rouen contenant vidimus d'une acte passé par-devant un de ses prédécesseurs par lequel Jean Papin, clerc, citoyen de Rouen, en qualité d'exécuteur du testament de *Baziria*, sa femme, assigne sur des maisons et des terres de cette ville et des faubourgs 150 livres de rente pour la chapelle à construire à l'intention de sa femme en l'église de Saint-Laurent de Rouen ; Jean Papin aura le patronage de la chapelle pendant sa vie ; après lui le patronage appartiendra à l'archevêque. – Mention dans le contrat de la rue aux Anglais à Saint-

Sever, de la rue d'Aubevoie à Saint-Godard. – Vente devant Thomas Naguet, maire de Rouen, par Jeanne, veuve d'Yves de Chaumont, épouse en secondes noces de Pierre Maschet, à Jean Papin de 40 sous de rente sur deux ténements à Saint-Laurent de Rouen. – Reconnaissance devant l'official dudit contrat par ladite Jeanne. – Cession devant Jean Du Change (*de Scambio*), maire de Rouen, par Chrétienne Piédemouton, du consentement de Gautier Le Long, son mari, à Martin Lefèvre et à Nicole, sa femme, d'un ténement en la rue aux Anglais, moyennant une rente annuelle de 8 sous et à charge d'une redevance de 12 deniers à payer au Roi. – Vente devant Durand Filleul, maire de Rouen, par Gautier Le Long et sa femme, à Jean Papin, de ladite rente, moyennant 60 sous tournois. – Vente devant Étienne de Montargis, vicomte de Rouen, par Rogier Le Gantier et Ameline sa femme, de *Saint-Gervés de Roem*, à Jean Papin, clerc et citoyen de *Roem*, d'une pièce de terre en ladite paroisse, moyennant 24 livres tournois. – Prise à fief devant le même vicomte dudit Jean Papin par Guillaume Nagerel Le Gemble de la même pièce de terre moyennant 30 sous de rente. – Sceau de Jeanne, femme de Pierre Maschet ; fragments des sceaux de la commune de Rouen, de la vicomté de Rouen.

G. 1238. (Liasse.) – 23 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1345-1774.** – Fondation de messes et de chapelles à Saint-Laurent de Rouen, par Jean Justice, chantre de Bayeux, clerc et conseiller du roi Philippe de Valois, maître de la Chambre des Comptes de Paris, tant en son nom que comme exécuteur, avec Gervais Dubusc, archidiacre de Pont-Audemer, et autres, du testament de feu maître Jean de Goy, jadis clerc du Roi, natif de la ville de Rouen. – Procès au sujet du patronage des chapelles de Sainte-Marguerite et de Sainte-Catherine entre les abbés de Saint-Wandrille et les archevêques de Rouen, devant les baillis de Rouen : Guillaume Gremont ou Gormont, Guillaume Richier, Jean de La Tuile, Hue de Donquerre, Karados des Quesnes, seigneur de Saresvillier. – Accords provisoires entre les parties. – Mandement de Charles VI au premier sergent sur ce requis pour recevoir les religieux de Saint-Wandrille opposants à la collation qui avait été faite par lui, à droit de régale de l'archevêché, de la chapelle de Sainte-Marguerite à Isembard Langlois. – Relation faite au parlement de Paris par Jean Turbot, sergent, de l'assignation par lui donnée audit Langlois. – Présentations aux chapelles de Sainte-Marguerite et de Sainte-Catherine. – Translation desdites chapelles que l'on reconnaissait alors appartenir l'une et l'autre pour la nomination à l'abbé de Saint-Wandrille du milieu de la nef de Saint-Laurent en un autre endroit plus commode. – Information faite à ce sujet. – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Laurent par M. Terrisse, vicaire général de monseigneur de Saulx-Tavanes ; – des fondations de la confrérie de Saint-Laurent et Saint-Antoine pour la communauté des mégissiers, gantiers et parcheminiers par M. Bridelle, official et vicaire général de monseigneur de La Rochefoucauld. – Sceau de Turbot (armorié). – Petit sceau de la cour de Rouen.

G. 1239. (Liasse.) – 15 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1643-1781.** – Règlements pour l'église paroissiale de Saint-Martin sur Renelle de Rouen ; nombre des prêtres ayant droit à la distribution de l'honoraire des obits, réduit de 10 à 5, y compris le curé ; – ils recevront une distribution double pour leur assistance auxdits obits ; les chapes pourront être portées par des laïques qui recevront 50 livres par an. – Réduction des fondations de ladite paroisse ; mention des fondations d'Adam de Houpeville et de Jean de Houpeville, de la confrérie de Saint-Sébastien et de l'association de Saint-Nicolas. – Approbation des statuts de la confrérie de Saint-Martin, de ceux de la confrérie de Saint-Antoine pour les maîtres du métier de corroyeur. – Délibération des maîtres du métier de dinand, pour transférer leur confrérie de la chapelle des Jacobins en l'église de Saint-Martin sur Renelle ; – autorisation à cet effet accordée par M. Théroulde, curé ; pourront dresser dans son église une image de Saint-Quentin, leur patron. – Présentations à la cure par le chapitre de Rouen. – Curés présentés : – Louis Lésurier, docteur en théologie, curé de Conches, en remplacement de Jacques Le Forestier, docteur de la faculté de Paris, décédé ; – Georges Marlot, bachelier de la faculté de Paris, curé de Saint-Clair de Flavacourt, en remplacement de Clau le Dufour, décédé. – Nomination par Toussaint Thibault, de l'Oratoire, pro-vicaire de monseigneur de Harlay, de Louis Marc à la chapelle de Notre-Dame en l'église de Saint-Martin sur Renelle. – Sceaux plaqués du chapitre de Rouen et de monseigneur de La Rochefoucauld.

G. 1240. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1658-1783.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Michel de Rouen, par Robert Le Cornier, vicaire général de Mgr François II de Harlay ; – par l'abbé Terrisse, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavannes ; – par Bridelle, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld. – Mention des fondations de Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel ; – de Jeanne Marguerite, veuve de Jean Le Roux, etc. – Requête présentée à monseigneur de La Rochefoucauld par M. Filleul, cure de Saint-Michel, pour obtenir de lui la permission de remplacer les 41 matines de la fondation du sieur Voisin, auxquelles les fidèles n'assistaient pas, par des saluts qui se diraient tous les dimanches à la suite des complies, ce qui empêcherait les paroissiens d'abandonner leur paroisse pour se porter à celles où il se faisait des saluts après vêpres. – Vérification faite par Charles Mallet, vicaire général de monseigneur de Médavy, des reliques de saint Bénigne, martyr, extraites du cimetière de Saint-Calixte à Rome, et données à Élisabeth Cavelier, veuve de Laurent Carruel ; – permission au curé M. François de Houpeville de les exposer à la vénération des fidèles en l'église Saint-Michel. – Information à la requête de M. Osmont, promoteur général, sur la conduite d'un prêtre habitué, que son état d'imbécillité rendait impropre aux fonctions ecclésiastiques. – Présentation à la cure de Saint-Michel par les religieux du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, par les abbés du même monastère : – messire Étienne Texier d'Hautefeuille, grand prieur d'Aquitaine, ambassadeur extraordinaire pour l'ordre de Malle près S. M., lieutenant général de ses armées ; – Charles-Maurice de Broglie, docteur en théologie de la faculté de Paris. – Curés présentés : – Charles Lataignant, Nicolas Barjolles, Charles-Augustin-Thomas de Rupprière, Julien Henri. – Résignation de la cure de Saint-Michel par maître Gilles Lemaeschal, chanoine de la Lande en l'église d'Avranches. – Sceaux plaqués dudit monastère et de Charles-Maurice de Broglie.

G. 1241. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1650-1789.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Nicaise de Rouen, par M. de Saint-Aulaire, vicaire général de monseigneur de Saulx-Tavannes ; – honoraire des messes fixé à 15 sous en 1753. – Mention des fondations de : messire Corneille Du Désert, curé de Monville ; – Jean Mallet, curé d'Avremesnil ; – Jean-Baptiste Godard, écuyer, sieur d'Amonville, conseiller au parlement de Normandie. – Présentations à la cure de Saint-Nicaise par les abbés de Saint-Ouen de Rouen : – Amador-Jean-Baptiste de Vuignerod, ou son vicaire général Saint-Vincent-de-Paul ; – Emmanuel-Théodore de La Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, ou son vicaire général Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, docteur en théologie, conseiller au parlement de Normandie et abbé d'Aubignac ; – Charles de Saint-Albin, archevêque - duc de Cambrai ; – Jean-François-Joseph, cardinal de Rochechouart. – Curés présentés : – Pierre Chrestien, Adrien Renée, Martin Lynant, Jean Le Paon, Nicolas Le Bouis de Lespine, Joseph Benard, Adrien Osmont, Jacques-Guillaume Aube. – Résignation de la même cure par Léonor Féret, Joseph Bernard, André Marescot, Jacques-Guillaume Aubé, docteur en Sorbonne, pénitencier de la cathédrale d'Amiens. – Contrat de fondation de la chapelle de Notre-Dame de Grâce par François Reaux. – Requête adressée aux vicaires généraux par les associés de cette chapelle, afin qu'il leur fût permis d'aller en procession à Notre-Dame de Bon Secours. – Présentations à ladite chapelle. – Baux des biens dépendant de la chapelle de Sainte-Catherine, fondée en la même paroisse, dont le patronage appartenait au marquis d'Herbouville et dont le dernier titulaire fut M. Baroche, chanoine. – Statuts : de la société du Saint-Sacrement ; – de la confrérie des Trois Glorieuses Nativités pour les brements. – Requête pour l'union de la confrérie de la Sainte-Trinité des Augustins déchaussés à celle du même titre fondée à Saint-Nicaise. – Ordonnance de monseigneur de Saulx-Tavannes, qui prescrit la suppression d'un livre de 36 pages nouvellement imprimé, quoique faussement daté de 1668, contenant des instructions pour la confrérie des pèlerins du Mont-Saint-Michel, et d'une feuille in-12, sans nom d'imprimeur, contenant une oraison à Saint-Michel, le tout paraissant avoir été imprimé sans approbation de l'archevêque ; défenses aux confrères de faire aucune assemblée avant que les statuts aient été approuvés. – Mémoire présenté à l'official contre cette ordonnance ; la date de 1668 donnée au livret est celle de la première édition devenue très-rare et qu'on s'est borné à reproduire. – Autre ordonnance de monseigneur de Saulx-Tavannes contenant approbation des statuts de la confrérie des pèlerins du Mont-Saint-Michel à la réserve des articles concernant le pèlerinage au Mont-Saint-Michel et la procession au prieuré du Mont-Saint-Michel près Rouen. – Pièce signée

par Saint-Vincent-de-Paul. – Sceaux plaqués de monseigneur de La Rochefoucauld, du cardinal de Rochecouart et de Charles de Saint-Albin.

G. 1242. (Plaquette). – In-12, 36 pages, papier (imprimée).

**1668.** – « Instructions pour la confrairie des Pellerins du Mont-Saint-Michel, érigée en la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen. – Ensemble les statuts et ordonnances de ladite confrairie, avec la bulle des indulgences accordées aux Pellerins du Mont-Saint-Michel par N. S. P. L. P. Innocent XI. – A Rouen, chez Jacques Hérault dans la cour du Palais : » – « Une infinité de traits d'histoire font connaître que la dévotion envers ce saint Archange est presque aussi ancienne que la monarchie. Et les historiens françois rapportent que nos Rois tenoient le jour de Saint-Michel leur Cour ouverte à tout le monde ; ce qui se fait encore aujourd'hui suivant le père Artus Dumontier. Et ce n'est pas sans raison, ajoute cet auteur ; car quoique les Anglois ayent été maîtres de presque toute la France et qu'en 1423 ils eussent fait tous leurs efforts pour s'emparer du Mont-Saint-Michel, cependant ils n'en purent venir à bout. » – « Le quatrième dimanche de chaque mois, seront tenus les associés et confrères s'assembler en l'église Saint-Nicaise et aller en procession en la chapelle du prieuré de Saint-Michel proche de Sainte-Catherine-lès-Rouen, ayant chacun une bougie blanche à la main ; – à laquelle procession il y aura de petits enfants accoutrez de blanc, si faire se peut. » – « Quand quelque personne de ladite confrairie voudroit faire le voyage au Mont-Saint-Michel, il sera conduit avec la croix par le chapelain et le maître et clerc jusques hors la porte, et au partir recevra la bénédiction dudit chapelain. » – Annexée à ladite plaquette une oraison à Saint-Michel avec vignette. La date de 1668 est une date erronée.

G. 1243. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 sceau plaqué, 3 fragments de sceaux.

**1306-1789.** – Réduction des fondations des églises paroissiales de Saint-Nicolas, Saint-Pierre-du-Châtel, Sainl-Pierre-l'Honoré, Saint-Pierre-le-Portier de Rouen. – Procès-verbal des titres de fondation de Saint-Nicolas, dressé par Louis-Claude Petit de Captot, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Maclou, doyen de la Chrétienté. – Ordonnance de M. Osmont, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld, par laquelle il autorise la translation de la confrérie de Saint-Thomas de Villeneuve de l'église des Augustins en celle de Saint-Pierre-le-Portier. – Suppression par Mgr de La Rochefoucauld de la confrérie des Agonisants, érigée en l'an 1654 à Saint-Pierre-du-Châtel, ladite suppression prononcée conformément à un édit de 1749 prescrivant cette mesure à l'égard des confréries et associations qui n'auraient point obtenu de lettres patentes. – Assignation par Jean Le Lanquetonneur d'une rente de 15 livres sur un ténement de la Neuve Rue en faveur du chapelain de la chapelle fondée à Saint-Patrice conformément aux intentions de Béatrice La Lanquetonnesse, aïeule dudit Le Lanquetonneur. – Assignation de la même rente sur d'autres biens. – Lettres de l'archevêque Raoul Roussel qui nomment à la chapelle de Saint-Sulpice, à Saint-Patrice, Georges Martel, en remplacement de Robert Le Gresle, démissionnaire ; – certificat de Nicolas Taquel, doyen de la Chrétienté, constatant qu'il a mis ledit Martel en possession de cette chapelle. – Sceaux de Jean Le Lanquetonneur, de la vicomté de Rouen, de Raoul Roussel (fragments). – Sceau plaqué de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1244. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 1 sceau, 2 fragments de sceaux, 5 sceaux plaqués.

**1456-1777.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Rouen par MMgrs Golbert et de La Rochefoucauld. – Présentations à la cure, par le chapitre de l'église cathédrale, de Jean Carrey, Claude-Nicolas Morlet de Boisblaye, Philibert-Pierre Marescot, Nicolas Le Hot. – Démissions de la même cure par Thomas Le Rat et ledit Marescot. – Statuts de la confrérie de Notre-Dame de Liesse. – Procès entre le cure et les paroissiens au sujet d'une tablette à vendre des chandelles de cire installée par le cure dans son église. – Conflit de juridiction à cette occasion entre le cardinal d'Estouteville et Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen, porté devant les gens du Conseil du Roi en Normandie. – Fondation par Mathurin Sédille, chanoine de la cathédrale, et Nicole Meisnier, prêtre-doyen de Cailly, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de David Meisnier, dernier curé de Saint-Sauveur, d'un obit, au jour de Saint-Urbain, 25 mai, à l'intention de M. le légat d'Amboise, bienfaiteur dudit curé. – Sceaux de Thomas Bellet, sergent du

Roi ; Robin Du Bosc, lieutenant général de Louis de Corneilles, vicomte de l'Eau (fragments) ; Colin de La Mare, autre sergent du Roi. – Sceaux plaqués du chapitre de Notre-Dame de Rouen et du cardinal de La Rochefoucauld.

G. 1245. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1636-1781.** – Réduction par Mgr de La Rochefoucauld des fondations de l'église paroissiale de Saint-Sever près Rouen. – Présentations à la cure par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique, archevêque d'Auch ; – Roger de La Rochefoucauld ; – de Jean Aubourg et Claude Le Long. – Nomination par Louis Bresnard, curé de Saint-Jean de Verneuil, et par ledit Claude Le Long, de procureurs, à l'effet de traiter de la permutation de leurs bénéfices. – Requête de François Le Normand, curé de Saint-Sever, pour obtenir que la principale fête de Saint-Sever fût chômée avec octave dans toute la paroisse le 6 juillet, au lieu de l'être le 1<sup>er</sup> février. – Permission accordée par M. de Saint-Aulaire, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes, au sieur Blondel d'Hardouville, curé de Cidetot, doyen de Pavilly, de faire la bénédiction d'une chapelle domestique établie dans le jardin de Nicolas Méry, à Saint-Sever, afin que la femme dudit Méry, que son état d'infirmité empêchait d'aller à l'église de la paroisse, pût entendre la messe ; – permission accordée audit Méry d'y faire célébrer la messe. – Lettres de Mgr de La Rochefoucauld qui nomment Jean-Baptiste Fliot, chanoine du Saint-Sépulcre et secrétaire de l'archevêché, commissaire pour procéder à la visite du nouveau cimetière de Saint-Sever et de Saint-Martin-du-Pont ; procès-verbal de visite ; Jacques-François-Adrien Boieldieu, bourgeois de Rouen, pris pour greffier ; autorisation accordée par Mgr de La Rochefoucauld au curé de faire la bénédiction de la chapelle du cimetière suivant le rituel. – Mémoire de Jacques Moisant, trésorier en charge, contre M. Jean Le Peuffier, curé, pour affaires de culte. – Mémoire à l'occasion d'un procès entre les religieux de Grandmont et les Jésuites de Rouen, d'une part, et M. Bresnard, curé de Saint-Sever, d'autre part, au sujet de maisons que celui-ci prétendait faire partie de la paroisse. – Sentence d'interdit contre les confrères de la Charité de Saint-Sever pour scandales à deux inhumations ; – informations faites à ce sujet par les vicaires généraux de Mgr de La Rochefoucauld MM. Rose, de Boisgelin de Cucé et de Noé ; – levée de l'interdit ; – règlement donné par Mgr de La Rochefoucauld aux confrères. – Population de Saint-Sever portée à 800 en 1758 ; nombre des décès de Saint-Sever, année commune, 120, vers 1781 ; de Saint-Martin-du-Pont, 20. – Sceaux plaqués de Mgr Dominique, archevêque d'Auch ; de Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par ce prélat et par les vicaires généraux Esmangard, de Goyon, Saint-Aulaire, Marescot, Rose, de Cucé, de Noé.

G. 1246. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1371-1787.** – Présentations à la cure de Saint-Vivien de Rouen par Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, vicaire général du cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen ; – par le cardinal de Rochechouart, abbé du même monastère ; – de Jean Bernard, en remplacement de Thomas Bulteau, docteur de la faculté de Paris, démissionnaire ; – de Charles Sagot et Pierre-Jacques Blanquet. – Démissions de la cure par Étienne-François Duval, régent au collège d'Andely ; par Jean Aroux et ledit Blanquet. – Différends entre le curé, M. Bernard, et les prêtres habitués, au sujet des fonctions ecclésiastiques ; – ordonnance de Mgr Colbert à ce sujet. – Procès-verbal de la visite de Mgr d'Aubigné. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld rendue conformément à la requête de M. Gosselin, curé, qui autorise celui-ci à supprimer complètement l'autel de Saint-Clair et de Saint-Sébastien, placé au dernier pilier du chœur, du côté de l'évangile, et à transférer en la chapelle de Saint-Mathurin, située dans une des ailes de ladite église, du côté de l'évangile, le rétable et le titre de la chapelle de Saint-Martin, placée au dernier pilier du chœur, du côté de l'épître. – Procès-verbal de visite des reliques de saint Basile, saint Alexandre, pape, et sainte Népharine, par M. d'Andigné, vicaire général. – Requête afin d'obtenir la réduction des fondations. – Information par François Mascranny, vicaire général de Mgr de Médavy, au sujet d'une batterie arrivée dans le cimetière de la paroisse ; – cimetière déclaré *pollu* ; – défense au déportuaire d'y inhumer et de célébrer l'office divin dans la chapelle avant la réconciliation. – Lettres de Mgr Philippe d'Alençon, contenant un accord entre lui et les religieux de Saint-Ouen ; l'archevêque aura le patronage de la chapelle Saint-Martin à Saint-Vivien ; – les religieux auront celui de la chapelle Saint-Gilles à Saint-Étienne-des-Tonnelliers. – Accord entre Mgr de La Rochetaillée et les mêmes religieux ; l'archevêque aura le patronage de la chapelle fondée par un surnommé Drouet à l'autel Saint-

Martin à Saint-Vivien ; – les religieux auront celui d'une autre chapelle fondée à l'autel de Notre-Dame en la même église par Baudouin d'Aumalle. – Présentations à la chapelle de Sainte-Catherine par les abbés de Saint-Ouen : – Charles de Saint-Albin, archevêque, duc de Cambrai ; – Georges-Louis Phélyppeaux, archevêque de Bourges ; – à celles de Notre-Dame et de Sainte-Quitairre par les curés et trésoriers de la paroisse. – Copie du contrat de fondation fait par Jean de Mounicauf, marchand de Rouen, en faveur de l'hôpital des pauvres passants établi par Jean Lefèvre, ancien maire de Rouen. – Statuts des confréries : de Notre-Dame de la Délivrande, – des pèlerins de Saint-Jacques en Gallice, du Saint-Esprit, de tous les Saints, et particulièrement de Saint-Hyacinthe. – État des pièces qui doivent être présentées à l'archevêque ; mention de titres relatifs à une quinzaine de confréries et d'associations parmi lesquelles on cite deux congrégations pour les jeunes gens et les jeunes filles, à l'instar de la congrégation des écoliers du collège de Rouen. – Procès-verbal de visite de la chapelle du Dépôt des pauvres mendiants par M. Gosselin, curé, à ce commis par M. de Goyon, vicaire général. – Sceaux des cardinaux de Bouillon, de Rochechouart, de La Rochefoucauld ; de Phélyppeaux, archevêque de Bourges ; de Duhamel et de l'officialité de Rouen. – Pièces signées par les cardinaux de Bouillon, de Rochechouart, par ledit Phélyppeaux, par les archevêques François de Harlay, Claude Maur d'Aubigné ; par les vicaires généraux Gaulde, Mascranny, Terrisse, d'Andigné.

G. 1247. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1643-1774.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen ; – mention des fondations de MM. Thomas Du Fossé, de Bernières, Cornu de Bimorel et Cornu Des Épinères. – Copie du contrat de fondation de messes, obits et saluts, de Pierre Le Moine, sieur du Plessis. – Présentations à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen par saint Vincent de Paul, vicaire général d'Amador Jean-Baptiste de Vuignerod, abbé de Saint-Ouen de Rouen ; – François-Christophe Terrisse, vicaire général de Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, autre abbé de Saint-Ouen, etc. – Curés présentés : – Jean Guenet, Antoine Damiens, Jean Thirel, Charles Desmarestz, Alexandre Le Testu, Pierre Terray, Thomas Le Charretier, Nicolas Le Gros. – Bénédiction par Terrisse, en qualité de vicaire général de l'archevêque de Rouen, d'une chapelle construite sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, dans la maison du marquis de Varneville, rue de l'Oratoire, communiquant avec une tribune qui faisait partie de l'église de l'Oratoire. – Réduction des fondations de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers ; – mention des fondations d'Anne Goujon, de MM. de Sacy, et de M. Cavelier, ancien curé ; – requêtes, informations à ce sujet. – Confirmation par M. Le Cornier, vicaire général de Mgr François II de Harlay, des statuts de l'association du Très-Saint-Sacrement de l'autel. – Pièces signées par saint Vincent de Paul (*Vincentius de Paul*), par le cardinal de Bouillon, par les vicaires généraux Terrisse et Rose. – Sceaux de la congrégation de la Mission et de Terrisse.

G. 1248. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1631-1788.** – Réduction des fondations de l'église paroissiale de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, par MMgrs Colbert, de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld. – Procès-verbal des titres de fondations dressé par Pierre-Jacques Blanquet, curé de Saint-Maclou, doyen de la Chrétienté. – Approbation par Nicolas Cavelier, archidiacre de Rouen, vicaire général de Mgr François I de Harlay, des statuts de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel. – Statuts de la confrérie de Notre-Dame-de-la-Grâce, pour les patenôtriers en verre et en émail, originairement fondée au prieuré et commanderie de Saint-Antoine, et depuis transférée à Sainte-Marie-la-Petite. – Supplique présentée à l'archevêque par les compagnons teinturiers en toile de la ville de Rouen ; ils demandent le rétablissement en l'église des Augustins du faubourg de Martainville de leur ancienne confrérie érigée sous le titre de Sainte-Colombe, dont le corps était conservé en ladite église ; – objections proposées contre cette demande par les maîtres teinturiers formant une confrérie sous le titre de Saint-Maurice en l'église de Sainte-Marie-la-Petite ; ils ne voient dans le projet des compagnons que le désir de former des ligues et des cabales afin de travailler à leur guise et de se faire payer plus que l'usage du métier ; ils rappellent que ce fut cette considération qui obligea, en 1720, M. Le Danois, lieutenant de police, à supprimer leur confrérie et celles qui avaient été fondées pour d'autres compagnons aux Capucins, aux Récolets, etc., suppression qui procura aux maîtres la paix, dont ils ont joui depuis lors, et qu'on voudrait troubler ; attestation par le curé, M. Pion, du refus des

maîtres et de leur résolution de se pourvoir devant les juges laïques pour qu'il soit fait défense aux compagnons de s'assembler. – Présentations à la cure par les chanceliers de la cathédrale : – Antoine Vatin, François Maseranny, Jean-François Cornet, – de Claude Le Tuillier, Nicolas Barjolles, Nicolas-Augustin Le Baillif. – Nomination par Mgr de La Rochefoucauld de Jacques-Germain Le Roy à la chapelle de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, en l'église de Sainte-Marie-la-Pelite. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, d'Antoine Vatin et Mascranny.

G. 1249. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1640-1672.** – Approbation par Antoine Gaulde, docteur de la maison et société de Sorbonne, chantre et chanoine de l'église Notre-Dame de Rouen, vicaire général de Mgr François I de Harlay, de la confrérie de Notre-Dame-de-Ron-Sceours, fondée en l'église paroissiale de Blossville-lès-Rouen ; permission accordée, nonobstant l'opposition du curé, aux confrères, de recevoir autant de membres qu'ils voudraient, et de déroger ainsi à leurs anciens statuts, qui fixaient le nombre des confrères à 80, savoir : 60 hommes et 20 femmes, « d'aùtant qu'au temps de la concession faite des ditz statuts, il y a plus de 300 ans, la dévotion n'estoit à la sainte Vierge sy grande ny sy fréquente qu'elle est à présent particulièrement à N. D. de Bon-Secours. » – Réduction des fondations de la paroisse de Boisguillaume par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à cette cure par les religieux de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, de François Le Noble. – Nomination à la même cure de Pierre Tencart par Mgr de Lavergne de Tressan. – Permission accordée par Mgr François I de Harlay à Jean-Baptiste Le Brun, écuyer, sieur de Boisguillaume, conseiller du Roi en sa cour de parlement, de faire dire la messe en la chapelle de son manoir de Boisguillaume ; mention d'une semblable permission accordée au même par M. Du Buisson, vicaire général. – Lettre de M. Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier, à Mgr de La Rochefoucauld, pour lui rendre compte de la visite qu'il a faite, conformément à ses ordres, de la chapelle domestique du Boislabbé à Boisguillaume. – Supplique de Pierre Le Vavasseurâgé, de 85 ans, adressée à Mgr de La Rochefoucauld, afin qu'il lui fût permis de faire célébrer la messe dans une chapelle de sa maison de campagne au hameau des Costes, à Boisguillaume. – Visite de ladite chapelle par M. Thomas Rogier de Neuilly, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Patrice de Rouen et doyen de la Chrétienté ; – permission accordée audit Levavasseur pour sa vie seulement. – Sceaux plaqués de MMgrs François I de Harlay, de Lavergne de Tressan, de La Rochefoucauld ; de la Chartreuse de Bourbon. – Pièces signées par MMgrs François de Harlay, de La Rochefoucauld ; par les vicaires généraux Gaulde, Terrisse, Bridelle.

G. 1250. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1652-1748.** – Présentations à la cure de Canteleu par les seigneurs du fief des Pourpraitures : – Nicolas Langloys, baron de la Croix Saint-Leuffroy, seigneur de la Mauteville, premier président en la Chambre des comptes de Normandie ; – Nicolas Langloys, Alphonse Dauber, sieur de Daubeuf ; – François-Nicolas Quillebeuf, écuyer, châtelain de Béthencourt, secrétaire du Roi, – de Pierre Bernard, Nicolas Petit, Jean-Baptiste Lefranc, François Perchel, Jean Aubry. – Contrat de donation de 50 livres de rente par Charles Le Cointe, écuyer, sieur du Mesnil, à la chapelle de son manoir à Canteleu, au hameau de Dieppedalle, près de Biessard. – Contrat de fondation de Nicolas Petit, écuyer, receveur général des finances de Rouen, en faveur d'une chapelle construite par lui, dans la maison des Champs à Canteleu ; – procès-verbal de visite de ladite chapelle par Nicolas Turgis, archiprêtre-curé de Saint-Vivien de Rouen, doyen de la Chrétienté ; – permission d'en faire la bénédiction accordée par Mgr François de Harlay. – Contrat de fondation en faveur d'une chapelle construite à Croisset par Françoise Le Clerc, épouse de Jean-Baptiste de Bonnissent ; – procès-verbal de visite de ladite chapelle par Thomas Bulteau, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Laurent de Rouen et doyen de la Chrétienté ; – permission d'y faire célébrer la messe par provision accordée par M. Pierre Longuet, vicaire-général de Mgr Colberl. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, des obligations de la vicomté de Rouen, de Nicolas Langlois, Alphonse Dauber. – Pièces signées par MMgrs François II de Harlay, de La Rochefoucauld ; par les vicaires généraux Gaulde, Longuet, de Goyon.

G. 1251. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1669-1781.** – « Statuts de la Charité de Saint-Pierre de Déville-lez Rouen nouvellement reconfirmés et réduits en meilleure forme sous l'invocation du Saint-Sacrement de l'autel, de la glorieuse Vierge mère de Dieu, de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Siméon, Saint-Nicolas, Saint-Gilles et Sainte-Barbe, » approuvés par M. Mallet, vicaire général de Mgr François II de Harlay. – Requête adressée à l'archevêque Mgr de Médavy, par Philippe de La Place, prêtre, afin qu'il lui fût permis d'établir sous l'invocation de la sainte Vierge une chapelle à son manoir du Bout-du-Bosc, distant de trois quarts de lieue de l'église de Déville. – Présentation à ladite chapelle, érigée en titre de bénéfice, par M. de La Place, prêtre, conseiller clerk au parlement, seigneur de Grainville, du sieur Étienne Le Mercier. – Saint-Martin de Fontaine-sous-Préaux : – présentations à la cure par le chapitre de Saint-Michel de Blainville ; – par Charles François de Montmorency - Luxembourg, pair de France et premier baron chrétien, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie, en qualité de marquis de Blainville, – de Gilles Du Bourg, Jacques Aubry, vicaire de Claville ; – Jean-Baptiste Maquet, sous-vicaire de Saint-Vivien. – Isneauville : – présentation par les religieux de Saint-Ouen de Rouen, à cause de l'office d'infirmier et de pitancier, à la cure de Saint-Martin d'Isneauville, du sieur Abraham Villeroy. – Fondation par Pierre Selles, bourgeois de Rouen, d'écoles et d'une seconde basse messe tous les dimanches à Isneauville. – État des fondations ; – réduction des fondations par Mgr de La Rochefoucauld. – Sceaux plaqués du chapitre de Blainville et de Charles-François de Montmorency-Luxembourg. – Pièces signées par ledit de Montmorency et par Mgr François de Médavy.

G. 1252. (Liasse.) – 4 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1734-1773.** – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld rendue conformément aux conclusions de M. Osmont, promoteur général, et prescrivant le dépôt à l'archevêché des titres de la charité de Grand-Couronne. – Approbation par ce prélat des statuts de ladite charité. – Acte de la bénédiction faite par Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, prieur de Beaulieu, chanoine de Rouen, archidiacre du Grand-Caux, vicaire général et vice-official de Mgr de Saulx-Tavanes, de la chapelle de Sainte-Catherine, construite dans la cour du manoir du Grésil, appartenant à Claude-Alexis Pontrevé, sieur de Beaulieu, haut justicier de Mortemer. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par les vicaires généraux Bridelle et Rordier.

G. 1253. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1638-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Ouen de Longpaon par les prieurs du Mont-aux-malades : – François Bertaut, Robert Perot, docteur en théologie, abbé de l'Etoile, instituteur du roi Louis XV et de l'infante reine d'Espagne, garde de la bibliothèque royale de Versailles, – d'Abel Duboys, Pierre-Michel Bourgeois, Alexandre Bourgeois. – Dans l'acte de présentation dudit Le Bourgeois, du 25 juin 1722 : « Fait et passé au château de Versailles en l'appartement dudit Perot, le Roi y étant. » – Collation de la cure à Charles de La Motte par Mgr de Saulx-Tavanes. – Réquisition de cette cure par Pierre-François-Joseph Heurtault en qualité de gradué. – Approbation par M. Paris, grand vicaire de Mgr François I de Harlay, des statuts de la confrérie de la Rédemption des captifs sous le titre de la Très-Sainte-Trinité et de Notre-Dame de la Délivrance. – Saint-Jacques de Moulineaux : – présentation à la cure par les prieurs de la Madeleine de Rouen : – Philippe Marescot, Charles-Pamphile Maillet, docteur en théologie ; – Auguste Marye, – de Guillaume Bienvenu, Jean-Claude Vallée, Jacques-Joseph Dumesnil, Jacques Béguin. – Permutations de bénéfices entre François-Claude de Hoitteville de Magnitot, curé de Bébec, et Jacques Béguin, curé de Moulineaux ; – entre le même Claude de Hoitteville, curé de Moulineaux, et Adrien-André-Augustin Blondel, curé de Claies. – Dotation de la chapelle du Mesnil-Pavyot, existant de temps immémorial, par Ozias Du Fay, seigneur de Heuqueville, Vireville, le Mesnil-Pavyot, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; fondation pour douze messes chaque année. – Demande par Guillaume Le Bienvenu, curé, Antoine Le Sens, écuyer, et autres paroissiens, d'approbation de statuts pour une confrérie sous le titre du Saint-Sacrement de l'autel antérieurement approuvée par M. Gaulde, vicaire général. – Sceaux plaqués de Mgr de Saulx-Tavanes, du prieuré de la Madeleine, de Perot. – Pièces signées par ledit Perot et par Sehier, vicaire général.

G. 1254. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1645-1768.** – Présentations à la cure de Saint-Martin d'Oissel par les seigneurs d'Oissel : – Roger de Martainville, chevalier, seigneur baron de Thionville, Claville, Port Saint-Ouen, Pré-aux-Bœufs ; – Jacques Duhamel, écuyer, conseiller en la Cour des comptes et des aides de Normandie ; – Pierre Hély, écuyer, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, patron honoraire de Saint-Saëns, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen, – de Michel Hasley, Amable-Guillaume de Caumont, Vincent Quesnel. – Contrat de fondation par Jacques Rosée, bourgeois de Rouen, d'une chapelle sous le nom de Saint-Joseph, en sa maison à Oissel. – Requête présentée aux vicaires généraux capitulaires, le siège vacant, par Jacques Raoul de Tiremois de Sacy, conseiller au parlement, aux fins d'être autorisé à faire célébrer la messe dans la chapelle de sa terre, nonobstant l'interdiction générale prononcée par feu Mgr Colbert contre toutes les chapelles non dotées ; il rappelle que cette chapelle avait été approuvée par un légat à *latere* dès 1596. – Acte de la bénédiction faite par M. Louis de Goyon, grand archidiacre et vicaire général, d'une chapelle nouvellement reconstruite sur la terre de Pierre de La Barre, ancien juge consul et ancien échevin de Rouen. – Suppression de la fondation faite en 1624 par le sieur de Palgade, faute de paiement de la rente affectée à ladite fondation. – Approbation par M. Gaulde, vicaire général, des statuts et règlements de la charité de l'église d'Oissel fondée en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, de saint Michel-Ange, de saint Martin, patron de la paroisse, et de sainte Catherine. – Sceau de Roger de Martainville. – Pièces signées par les vicaires généraux Gaulde, Saint-Aulaire, Esmangard, de Goyon.

G. 1255. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 6 fragmen's de sceaux, 1 sceau plaqué.

**1401-1781.** – « Ensuiuent les noms des parrochiens du grant Quevilly. » – Bail à ferme à Jean Ingré de la cure avec les offrandes, le baïsemain et les oblations pour un an moyennant 50 livres tournois. – Sentence arbitrale prononcée par Guillaume de Douxmesnil, chanoine de Rouen, sur un procès entre deux prétendants à la cure : Jean Le Gras et Pierre Morel ; gain de cause donné au premier. – Lettres de l'official : Pierre Hermier prétendant à la cure, en vertu de la présentation de Simon Morbier, chevalier, seigneur du lieu, y renonce en faveur de Gérard Folie, qui y avait été nommé par l'archevêque. – Nomination par le vicaire général de Guillaume Busquet et Olivier Baignart, en qualité de curés. – Procès au bailliage de Rouen au sujet du patronage entre le cardinal d'Estouteville et Jean de La Heuze ; – commission au bailli de la part du Roi pour prendre connaissance de la cause ; – commission à André Chief-d'Ostel de la part de l'official pour procéder à une information ; – récusation par Jean de La Heuze des 4 prêtres et des 4 nobles hommes de la banlieue de l'église qui avaient été désignés pour la *vue* suivant la coutume du pays ; il invoque le témoignage d'autres gens non nobles qui étaient simples personnes ; prétend que l'église était assise en son fief, « et estoient ses armes où cueur et chancel, y faisoit crier ses plès, y avoit entrée espéciale, place et lieu à yssir eudit cueur. » – Appointment entre le cardinal et ledit de La Heuze ; le patronage appartiendra alternativement à l'archevêque et au seigneur de Quevilly ; la cure sera donnée la première fois à Jean Du Mesnil, docteur ès lois, chanoine de Rouen. – Présentations à la cure de Louis Poisson, Guillaume Fougy, Pierre Varin. – Procès-verbal de la visite faite par M. Terrisse, vicaire général, de la chapelle du château de Quevilly. – Enquête faite par Baptiste Le Bourgeois, doyen de la Chrétienté, curé de Saint-Denis de Rouen, au sujet des réparations à faire au presbytère. – Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement. – Fragments des sceaux de l'officialité et des obligations de la vicomté de Rouen. – Sceau plaqué de M. de Becdelièvre, marquis de Quevilly.

G. 1256. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1661-1760.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre du Petit-Quevilly, par les abbés du Bec-Hellouin : – Jacques-Nicolas Colbert, archevêque, primat de Carthage, coadjuteur de Rouen ; – Roger de La Rochefoucauld, Louis de Bourbon, comte de Clermont. – Curés présentés : – Louis Gravois, Jean Bataille, Jean-Baptiste Louvet, Jean-Baptiste Dubusc. – Collation de la cure par Mgr Colbert, en qualité de coadjuteur, à Etienne Doublet ; – par Mgr de Saulx-Tavannes, à Antoine Beauquesne, curé du Mesnil-sous-Jumièges. – Permutation de bénéfices entre Jean Le Prévost, curé du Petit-Quevilly, et Eustache Rouvin, curé de Baigneville ; – entre Antoine Beauquesne, curé du Mesnil-sous-Jumièges, et Jean-Baptiste-Louvet, curé du Petit-Quevilly. – Acte d'installation dudit Beauquesne en la cure du Petit-Quevilly, par Claude Petit de Captot, curé de Saint-Maclou, doyen

de la Chrétienté. – Réquisition de la cure du Petit-Quevilly par des gradués : – Louis Étienne, Nicolas Suhard. – Pièces signées par Mgr Colbert, Mgr de Saulx-Tavanes, Louis de Bourbon et Philippe d'Ailly, commandant général des armées du Roi. – Une des lettres de présentation de Louis de Bourbon datée du camp de Weinholseim en Allemagne ; Laujon et Cheverry, secrétaires du prince.

G. 1257. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1654-1779.** – État de la paroisse de Saint-Aignan-lès-Rouen, dressé en 1720, par le curé M. Ragueneu : 300 communicants ; valeur de la cure : 120 livres de pension donnée par le prieur du Mont-aux-Malades, 580 livres de dîmes et deux acres de terre. – Procès-verbal de visite de la même église, dressé par M. Bridelle, vicaire général ; nombre des communicants porté à 400. – Réduction des fondations par Mgr de La Rochefoucauld à la requête du curé M. Laurent Étienne. – Présentations à la cure par François Bertaut, prieur du Mont-aux-Malades ; – par le prieur claustral et le chapitre du même lieu. – Curés présentés : – Jean Le Piart, Romain Bruno, Anquetin. – Requête présentée à Mgr de La Rochefoucauld par les propriétaires et habitants et par les maîtres de la charité de Saint-Aignan, afin d'obtenir la révocation d'une ordonnance rendue par le promoteur du diocèse contre ladite charité : « Cette confrairie est établie de temps immémorial... depuis plusieurs siècles qu'elle subsiste les maîtres et frères ont rempli leurs fonctions d'une manière édifiante ; ils n'ont souffert aucun trouble ; ils n'en souffriroient pas même encore, si le sieur curé ne se fût avisé de faire des innovations... Les fonctions de ces frères concistent... à rendre aux... associés les derniers devoirs... Le nombre des associés est considérable... Il s'étend dans les paroisses circonvoisines et au delà, même dans la ville et ses fauxbourgs. » – Réduction par Mgr de La Rochefoucauld des fondations des églises paroissiales de Saint-Gilles de Répainville et de Saint-Martin-du-Vivier ; mention d'une fondation faite le 29 mai 1622, par Margas, veuve de M. Dujardin, secrétaire du Roi, qui obligeait le chapelain de Saint-Martin-du-Vivier à tenir les écoles gratuitement. – Pièces signées par MM. Dulau, Bridelle, de Goyon, vicaires généraux. – Sceaux du chapitre du Mont-aux-Malades, de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1258. (Liasse.) – 9 pièces, papier (1 imprimée).

**1649-1680.** – Augustins de Rouen. – Approbation des statuts des confréries de Saint-Mathurin, Saint-Nicolas et Saint-Romain, par M. Du Perroy, vicaire général de Mgr François I de Harlay ; – de Saint-Antoine, ermite, pour les maîtres du métier de pannetier, par Barthélemy Brice, conseiller au parlement, chanoine de Rouen et vicaire général, le siège archiépiscopal vacant ; – de Saint-Adrien, Saint-Roch et Saint-Sébastien, par Charles Mallet, docteur de la maison de Sorbonne, vicaire général de Mgr François II de Harlay. – Statuts de la confrérie de Saint-Thomas de Villeneuve ; demande d'approbation de ces statuts adressée à l'archevêque, par frère Rémi de Lorme, prieur des Augustins, Nicolas, ex-provincial, frère Yve Bodin et Pierre Chapelain, docteurs en théologie : « Les confrères et sœurs sont exhortés d'assister à la procession que l'on a coutume de faire tous les quatrièmes dimanches du mois autour de leur cloestre avec chacun une bougye à la main. » – Requête présentée à Mgr de Médavy par les confrères de la confrérie de Saint-Crespin, afin qu'il leur fût permis de faire exposer le Saint-Sacrement le 25 octobre, jour de Saint-Crespin. – « Indulgences plénières concédées à perpétuité par le pape Clément X à tous fidèles chrétiens... qui visiteroient tous les ans les églises des religieux de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin le jour des festes de Saint-Augustin, de Sainte-Monique, de Saint-Nicolas de Tolentin, de Saint-Thomas de Villeneuve. » Imprimé à Rouen par T. Maury, en forme de placard ; en tête, une vignette représentant saint Augustin, ornée des armes du Pape et de celles de Mgr de Médavy.

G. 1259. (Liasse.) – 16 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 sceau plaqué.

**1656-1686.** – Augustins déchaussés de Rouen. – Approbation par M. de Fieux, vicaire général de Mgr de Médavy, des statuts de la confrérie de la Sainte-Trinité pour les compagnons tisserands en toile ; – de ceux de la confrérie de Sainte Catherine, vierge et martyre, et de Saint Crespin et Saint Crespinien pour les compagnons cordonniers ; – par M. Mascranny, vicaire général du même archevêque, des statuts de la confrérie de la Transfiguration de Notre-Seigneur pour les garçons rubaniers-passementiers. – Projet de statuts d'une confrérie du Saint-Sacrement. – Requêtes présentées à l'archevêque par lesdits compagnons afin d'obtenir l'approbation de leurs confréries ;

signatures et marques desdits compagnons. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay contre le frère Pacifique, prieur des Augustins déchaussés, pour distribution d'un billet où, sans autorisation de l'ordinaire, était annoncée la solennisation de la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et traitée de miraculeuse une image de Notre-Dame ; excuses présentées par ledit prieur ; pardon par lui demandé à genoux en présence du conseil de l'archevêque, de MM. de Sainte-Hélène et Mallet, vicaires généraux, de Tierceville, official, Thibaut, pénitencier et d'Hincourt, promoteur général..., du père de La Bruïère, jésuite. – Approbation de la confrérie de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs par Mgr de Harlay. – Autorisation accordée par M. Mallet, vicaire général, au frère Pacifique de célébrer à l'avenir en son église conventuelle la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le samedi avant les Rameaux, de la publier et faire publier au peuple par les églises, avec défense de faire un office particulier de ladite fête sans l'approbation de l'archevêque : « Indulgences plenières données et octroyées par N. S. P. le pape Alexandre VII, aux confrères et soeurs de la confrérie de Notre-Dame appelée des Sept-Douleurs, érigée et établie en l'église des Augustins déchaussés du fauxbourg de Martainville. » A Rouen, de l'imprimerie de L. Maurry, rue aux Juifs. Imprimé en forme de placard : en tête l'image de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, accompagnée des armoiries du pape Alexandre VII et de l'archevêque Mgr de Harlay. – Sceau du prieur des Augustins déchaussés.

G. 1260. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 sceau et 1 sceau plaqué.

**1451-1783.** – Prieuré de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle ou du Pré. – Projet de règlement entre M. Le Peuffier, curé de Saint-Sever, et les religieux de Bonne-Nouvelle ; les religieux feront cette année encore l'office dans l'église de Saint-Sever, en qualité de curés primitifs ; – mais ils déclarent qu'à l'avenir ils s'en abstiendront. – Copie d'une production des mêmes religieux au sujet du droit de patronage de Saint-Sever. – Mémoire concernant dom Jean Édeline, qui s'était échappé dudit monastère. – Carmes. – Permission à eux accordée par Charles Mallet, vicaire général de Mgr de Médevy, d'exposer à la vénération des fidèles des reliques de saint *Lucidus*, saint *Clarus*, saint *Magnus*, extraites du cimetière de Cyriaque et données à Philippe de Saint-Joseph, religieux carme, et d'autres reliques des compagnes de sainte Ursule, données par Jacques Shorn, abbé de Saint-Martin de Cologne, à Charles Gondart, autre canne de la province de France, aumônier du Roi. – Copie de l'acte de donation faite par les religieuses de Sainte-Marie-des-Anges de Florence au père Philippe de Saint-Joseph, d'un voile noir qui avait été placé sur le corps de sainte Marie-Madeleine de Pazzi. – Célestins. – Copie authentique de la translation, de l'église supprimée des Célestins de Rouen en celle d'Acquigny, des restes des aïeux du président d'Acquigny. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld qui autorise M. Marye de Merval, économiste séquestre des biens des Célestins, à payer aux sieurs Égrot, à la représentation du sieur Girault, leur oncle, la rente annuelle de 400 livres avec les arrérages échus, jusqu'à la réalisation de l'union projetée des biens desdits Célestins au séminaire de Rouen. – Procès-verbal de la visite faite par M. Gaulde, vicaire général de Mgr François II de Harlay, des religieux, lieux claustraux et bâtiments du monastère des Chartreux de Sainte-Catherine, dit de Saint-Julien de Rouen ; François Dorainville, prieur ; douze religieux ; 8,000 livres de revenu. – Cordeliers. – Copie sous le sceau de Jean Delamare, sergent à masse à Rouen, de lettres du roi Charles VII, délivrées à Paris le 7 septembre 1451, en faveur des Cordeliers, contre l'archevêque Raoul Roussel, qui avait fait mettre en prison plusieurs d'entre eux pour publication d'un prétendu miracle et les y retenait durement et rigoureusement, nonobstant l'appel porté en cour de Rome ; injonction à l'archevêque, à peine d'amende de 100 marcs d'argent, de troubler les religieux en leur exemption. – Certificat du même sergent ; à la requête des Cordeliers, signification à Richard Olivier, vicaire général et official, et à Jean Roussel, promoteur, des lettres du Roi avec commandement de comparoir à la principale porte des Cordeliers pour voir entériner les lettres royales ; réponse par les officiers de l'archevêque que les lettres sont subreptices, contraires à la coutume du pays et que le sergent eut à prendre garde ; nouvelles instances des Cordeliers ; réponse évasive du sénéchal et du Conseil du Roi, assemblés au château, à la demande du sergent ; nouvelle signification aux officiers de l'archevêque ; signification au sergent de lettres de doléance obtenues par l'archevêque, qui ordonnent que le prélat soit remis au point où il était avant les exploits. – Sceau de Delamarre ; sceau plaqué de Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par cet archevêque.

G. 1261. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

**1638-1781.** – Dominicains de Rouen. – Procès-verba de visite de leur église, par MM. Terrisse et Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaires généraux de Mgr de La Rochefoucauld, à la suite d'un sacrilège qui y avait été commis ; – ordonnance du même prélat faisant défense d'y célébrer aucun office public ; – permission accordée aux Dominicains de construire une nouvelle église. – Feuillants. – Contestations entre eux et les religieux mendiants au sujet de la préséance ; – ordonnance de Mgr François I de Harlay, par laquelle il se réserve la connaissance de cette affaire. – Grandinont. – Copie d'un arrêt du parlement de Rouen qui maintient Mgr de Condorcet, évêque de Lisieux, en possession d'exercer tous les droits de la juridiction épiscopale dans le territoire des cinq paroisses de son exemption ; ordonne que la procédure de l'union de la manse conventuelle de Notre-Dame du Pare de Grandmont au collège et séminaire de Lisieux sera suivie à la poursuite du promoteur de Lisieux. – Mathurins. – Permission accordée par Mgr François II de Harlay au frère Bernard Breavoyne, provincial des Mathurins, d'établir un hospice de son ordre à Rouen, hospice reconnu utile au but de l'institut, qui était le rachat des chrétiens captifs, « pour les fréquentes allées et venues que les Mathurins ont été nécessités de faire à Rouen à cause des correspondances que cette ville avait avec toutes les villes maritimes. » – Requête dudit Bernard Breavoyne ; – achat d'un hôtel rue de Flandre, paroisse de Saint-Nicaise, lequel devint plus tard celui des Mathurins, par Charles Brébion, écuyer, maître ordinaire en la Chambre des comptes. – Minimes. – Acte de la translation des reliques de saint Justin et de saint Théodose, martyrs, que les Minimes avaient apportées de Rome ; permission accordée auxdits religieux par Robert Le Cornier, vicaire général, de les exposer à la vénération publique. – Sceaux de MMgrs François I de Harlay, François II de Harlay, de La Rochefoucauld. – Pièces signées par les vicaires généraux Le Cornier, Gaulde, Terrisse, Marescot ; par Tuvache, promoteur général.

G. 1262. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier, 2 sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1658.** – Prieuré de Grandmont-lez-Rouen. – Procès entre Mgr d'Estouteville, archevêque de Rouen, et Jacques d'Amboise, administrateur de ce prieuré ; – opposition faite au nom dudit d'Amboise par Philippe Douvrendel, écuyer, accompagne des gens de guerre garnis de vouges et de haches, à ce que les officiers de l'archevêque prissent possession de Grandmont. – Provisions en commende accordées par le cardinal d'Amboise à son neveu François-Guillaume de Clermont, élu évêque de Saint-Pons de Tommières, pour le prieuré de Grandmont vacant par le décès de François Picart. – Lettres d'*Angerius de Brya*, archidiacre du Grand-Caux, protonotaire du Saint-Siège, à l'archevêque et aux religieux pour mettre ledit évêque en possession du prieuré ; lettres contenant vidimus de la dispense accordée à celui-ci par le pape Alexandre VI pour posséder à la fois le prieuré et l'évêché. – Forme du serment prêté par Guillaume de Clermont en qualité de commendataire perpétuel de Grandmont. – Accord entre lui, devenu archevêque de Narbonne, et frère Jean Bourdet, nommé par les religieux à la charge de prieur ; – renonciation par ce dernier à ses prétentions moyennant une pension viagère de 250 livres ; Bourdet nommé par l'archevêque de Narbonne vicaire général pour l'administration du prieuré ; ledit accord passé en l'hôtel de Lisieux à Rouen, en présence d'Ambroise Le Veneur, doyen d'Évreux, archidiacre d'Auge, et de Jean Le Veneur, archidiacre de Lisieux. – « Déclaration du revenu et estat du compte du prieuré de Grandmont près Rouen que font MM. de Sauveterre et le promoteur à très révérend père en Dieu, Mons. le cardinal de Clermont, archevêque de Narbonne et prieur commendataire dudit prieuré, depuis le temps qu'il en a esté postullé jusques au jour de Pasques ensuivant *inclusive* 1503 : Haquenées, 43 livres, 40 livres 7 sols ; courtant de poil fauveau, 51 livres 2 sols ; courtant de poil bayart brun, 27 livres 7 sols 6 deniers ; hobin bayart, 47 livres 9 sols ; cheval grison, 40 livres 2 sols ; autre cheval de poil bayart livré à l'écuyer Padille, 40 livres 3 sols ; gages d'un barbier pendant un an, 60 sols ; à Jacotin Fillebert et à sa femme, pour avoir servi deux mois, 40 sols. » – Ordonnance de Mgr de Harlay portant que, sans avoir égard à l'opposition de l'abbé et général de Grandmont, il sera passé outre à la promotion à l'ordre de prêtrise de frère Jean Jouenne, diacre et religieux profès du prieuré de Grandmont-lez-Rouen. – Copies informes de deux chartes de Simon et Amauri, comtes d'Évreux, en faveur des religieux de Grandmont d'Aubevoie. – Grand sceau aux causes du bailliage de Rouen ; sceau d'*Angerius de Brya*, archidiacre du Grand-Caux.

G. 1263. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

**1583-1762.** – Jésuites du collège de Rouen. – Acte de la fondation et de la dotation du collège par le cardinal de Bourbon. – Édît du roi Henri IV, portant rétablissement des Jésuites en France. – « Lettre latine du R. P. général de la compagnie de Jésus au religieuxissime archevêque de Rouen, primat de Normandie (Mgr de Harlay), avec la traduction française. » – Moyens de Mgr Colbert contre les Jésuites qui lui contestaient le droit de faire enseigner la théologie dans son séminaire. – Permissions de prêcher et de confesser accordées par Mgr de Saulx-Tavanes aux Jésuites de Rouen. – Sentence des vicaires généraux de ce prélat : MM. Terrisse, Esmangard, Sehier, d'Andigné, qui condamne le père Maxuel, professeur de théologie au collège de Rouen, comme coupable d'avoir avancé, dans les cahiers dictés à ses élèves, des propositions contraires au respect et à la soumission dus à la déclaration du clergé de France de 1682, à faire une rétractation formelle, précise et publique en son école et à s'abstenir de faire des leçons de théologie dans le diocèse. – Copie de la dictée. – Rétractation du P. Maxuel et du P. Claude de Montaigu, recteur du collège. – Plan à proposer pour le collège de Rouen après l'expulsion des Jésuites (de l'écriture de Terrisse). – Mémoire historique pour le collège de Rouen.

G. 1264. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 sceau.

**1448-1702.** – Prieuré de Saint-Thomas le martyr dit le Mont-aux-Malades. – Extrait de ses anciennes constitutions. – Lettres de l'official contenant vidimus d'un jugement prononcé en l'assise de Rouen sur un procès entre le bailli Jean Salvain et Robin Goupil, héritier, à cause de sa femme, de Nicole Daguene, prêtre, au sujet des arrérages d'une rente due au prieuré du Mont-aux-Malades ; mention de « l'éritage dudit Salvain, sis en la paroisse Saint-Etienne-des-Tonnelliers, provenant de la confiscation de Richard Myttres (Mittes). » – Nomination par le vicaire général du cardinal d'Estouteville de Jean Masselin et de Michel Batencourt pour procéder à une enquête au sujet de la démission de Richard Bosmer, prieur du Mont-aux-Malades, en faveur de Jean Le Machon, et du revenu annuel de cette maison. – Lettre de Louis XIII à Mgr François de Harlay, pour lui enjoindre : de châtier d'une manière exemplaire le prieur du Mont-aux-Malades, coupable d'avoir prononcé en l'église de Saint-Denis de Rouen, le jour de la fête patronale, un sermon dans lequel il s'efforçait de prouver en quatre points que le P. Jacques Sirmond, confesseur de Sa Majesté, était un ignorant, un impudent, un arrogant et un médisant ; – de l'appeler à l'ordre le curé de Saint-Maclou pour avoir fait un sermon qui n'était qu'une déclamation contre les Jésuites et contre les ordres réguliers. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay pour la réception et profession de frère Gilles Le Fevre dit du Mouchel, novice au Mont-aux-Malades, fils de Gilles Le Fèvre, maître d'hôtel du Roi et premier conseiller échevin de Rouen. – Plainte dudit Le Fèvre contre ses supérieurs. – Commission donnée à Antoine Gaulde, vicaire général, pour faire la visite du prieuré ; prétention alléguée par Guerente, prieur claustral, de n'être soumis qu'à la visite de l'archevêque en personne. – Concordat entre les anciens religieux du Mont-aux-Malades et les chanoines réguliers de la congrégation de France. – Requête de Jean d'Estrade, ancien évêque de Condom, prieur commendataire du Mont-aux-Malades, et de frère Henri de Sainte-Marie, procureur général de ladite congrégation, pour obtenir l'union du Mont-aux-Malades à cette congrégation. – Union prononcée par l'archevêque. – Procès-verbal dressé par Charles Mallet, vicaire général, de l'installation des religieux réformés au monastère du Mont-aux-Malades. – Fulmination par Pierre Clément, vicaire général de Mgr Colbert, des bulles de nomination de Jean d'Estrade à la charge de prieur commendataire. – Grand sceau de l'officialité de Rouen.

G. 1265. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier (3 imprimées.)

**XII<sup>e</sup> siècle-1679.** – Prieuré du Mont-aux-Malades. – Procès au grand Conseil du Roi entre Mgr François de Harlay et Jessé de Bauquemare, prieur du Mont-aux-Malades ; – à la Chambre royale entre Mgr de Médavy et messieurs les commandeurs et chevaliers de Notre-Dame-du Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, à l'ordre desquels avait été réunie la maladrerie du Mont-aux-Malades, au sujet d'une rente de six milliers de harengs saurs et de quarante sols en argent par chacun an à laquelle les uns et les autres prétendaient que l'archevêque était obligé. – Factum (imprimé) ; production, mémoires dont quelques-uns écrits de la main de Mgr de Médavy. – « Factum pour les curez, marguilliers et paroissiens de vingt et une des paroisses de la ville de Rouen fondatrices de la léproserie du Mont-aux-Malades près ladite ville, intervenants et demandeurs contre messire Jean-François d'Estrades, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-

Pierre-de-Moissac, se disant prieur du prétendu prieuré du Mont-aux-Malades ; et les religieux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin demeurans audit Mont-aux-Malades, deffendeurs » (imprimé). – Charte de Henri II, roi d'Angleterre, par laquelle il donne aux lépreux du Mont-de-Rouen une rente de 6,000 bons harengs à percevoir sur fa prévôté de Dieppe (copie).

G. 1266. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1640-1752.** – Oratoire. – Mémoire présenté à l'archevêque pour obtenir réduction des messes fondées dans la maison de l'Oratoire ; ordonnance de MM. Couët et Tourouvre, vicaires généraux de Mgr Colbert qui permet ladite réduction. – Pénitents : – Révalidation par Charles de Moges de Buron, héritier de Geneviève Morant ; – par Marguerite Jeanne Vaignon de Mortemer, veuve de Charles de Moges, marquis de Buron, d'un contrat portant donation de 300 livres de rente aux Pénitents. – Frères de Saint-Jean-de-Dieu. – Copie de requêtes présentées par lesdits frères à l'archevêque Mgr de Harlay, à MM. du parlement, aux commissaires députés par le Roi au gouvernement et à l'administration de la ville de Rouen, pour qu'il leur fût permis de fonder une maison à Rouen ; – de « lettres de Chartres du roy Louis XIII<sup>e</sup>, portant confirmation et homologation des privilèges, exemptions et immunités, concédés aux couvents et hospitaux de l'ordre de la charité du bienheureux Jean de Dieu par tant nos saints pères les papes que par le roy Henry le Grand. » – Saint Yon. – Lettre à Mgr de Saulx-Tavanes pour solliciter l'élargissement d'un religieux de Saint-Laurent-en-Lyons enfermé à Saint-Yon en vertu d'une lettre de cachet. – Pièce signée par MM. Couët et Tourouvre, vicaires généraux.

G. 1267. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 sceau plaqué.

**1660-1775.** – Saint-François-de-Rouen. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay par laquelle il permet à des sœurs du monastère de Saint-François et Sainte-Élisabeth de Louviers de s'établir à Rouen sur la paroisse Saint-Vivien, d'y bâtir une chapelle et des lieux réguliers sous l'entière dépendance de l'archevêque et de ses vicaires généraux ; nomme Marie de l'Annonciation supérieure ; se réserve comme marque du droit épiscopal, une place pour une fille de chœur qui sera reçue gratuitement ; rappel fait dans l'ordonnance de l'accident (la possession) arrivé au monastère de Louviers. – Admission comme religieuse, avec dispense du bréviaire, de Mlle Marie-Anne Goujon, supérieure des Nouvelles-Catholiques. – Règlement de Mgr de La Rochefoucauld pour l'administration du monastère de Saint-François. – Permission accordée par Silvester Merani, évêque de Porphyre, assistant au trône pontifical, d'exposer à la vénération des fidèles certaines reliques extraites du cimetière de Sainte-Agnès. – Saint-Hilaire. – Cession faite par Pierre Deshommets, sieur de Létrée, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Normandie, et Barthélémy Deshommets, sou frère, héritiers de Jacques Deshommets, sieur de Guichainville, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Normandie, d'une maison et d'un terrain à Saint-Hilaire, en faveur de l'établissement d'un monastère que prétend faire Mlle Deshommets, leur sœur, religieuse de Saint-Amand. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay qui permet à ladite Deshommets de bâtir un prieuré sur le fond à elle cédé par ses frères, sous la règle de Saint-Augustin et sous le titre de Saint-Hilaire ; – ladite Deshommets nommée prieure ; – approbation de la translation à ce nouveau prieuré de Marie Crespin ; – pension viagère de 50 écus exigible de chaque religieuse ; – communauté limitée à 20 filles de chœur et 4 converses ; – donations de Marie Duval, veuve de Jacques Crespin, tabellion de Rouen ; – Charles Ribault, sieur du Mesnil ; – Nicolas Coquerel, sieur de Fresnay. – Requête de Marie Crespin, supérieure de Saint-Hilaire, pour qu'il lui soit permis de transférer sa communauté au faubourg Saint-Sever. – Procès-verbal de la translation des corps inhumés du monastère de Saint-Hilaire au nouveau monastère de Saint-Sever. – Accord entre Dujarrier-Bresnard, curé de Saint-Sever, et les religieuses ; – rente de 5 livres par an due au curé comme droit d'indemnité. – État du temporel du monastère de Saint-Hilaire. – Ordonnance de Mgr de Saulx-Tavanes, rendue à la suite du décret de suppression du monastère de Saint-Hilaire et d'union de ses biens au prieuré des religieuses de Saint-Louis, qui permet d'employer à usage profane le lieu qui servait de chapelle et ordonne la translation des corps inhumés dans le monastère supprimé, au cimetière de Saint-Sever. – Saint Joseph : – « Lettres patentes portant établissement, de la maison hospitalière des pauvres filles orphelines de la congrégation de Saint-Joseph de la ville de Rouen » obtenues à la requête de Marie Delpech de Lestan. – Mémoire adressé à Mgr de Saulx-Tavanes par M. de Missy tendant à établir que les

religieuses de Saint-Joseph ne peuvent prendre le titre de religieuses. – Sainte-Claire. – Statuts de la confrérie de Saint-Alexandre, fondée en l'église des Clarisses par les marchands de charbon de Rouen. – Sceau de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. – Pièces signées par Silvester Merani, – par Mgrs de Harlay, de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld ; – par le vicaire général M. de Fieux.

G. 1268. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1144-1643.** – Saint-Lô de Rouen. – Copies de pièces touchant les différends survenus à diverses époques entre les archevêques de Rouen et les évêques de Coutances, au sujet de la juridiction à exercer sur le prieuré de Saint-Lô de Rouen ; – concession faite par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, à Algar, évêque de Coutances, de l'église de Saint-Lô avec ses dépendances ; – extrait d'un livre manuscrit contenant la fondation de Sainte-Barbe où l'on mentionne l'introduction de frères à Saint-Lô par les soins de Guillaume, prieur de Sainte-Barbe, en présence d'Hugues d'Amiens et d'Algar ; – bulle du pape Adrien IV où se trouve mentionnée la juridiction de l'évêque de Coutances sur le monastère de Saint-Lô ; – bulle du pape Urbain II en faveur de Saint-Lô ; – lettres de l'archevêque Gautier de Coutances contenant un accord entre les chanoines de Saint-Lô et ceux de Beaulieu ; – bénédiction par Gilles Duremort, évêque de Coutances, de Richard de Caumont, prieur de Saint-Lô ; – permission accordée par le même évêque au sous-prieur de Saint-Lô, en l'absence de prieur, d'assembler le chapitre et de recevoir des novices ; – opposition des chanoines de Saint-Lô à la visite du cardinal d'Estouteville ; – appel à Rome par les chanoines ; – opposition par les mêmes à la visite d'Arthur Fillon, grand vicaire du cardinal d'Amboise ; – nomination par Léonor de Matignon, évêque de Coutances, de Pierre de Boisvyon, conseiller au parlement, à la charge de vicaire général de Saint-Lô ; – permission accordée par Louis XIII audit de Boisvyon d'accepter ladite charge, etc.

G. 1269. (Plaquette imprimée.) – In-4°, 16 feuillets, papier.

**1691.** – Chapelle Saint-Marc – « Factum pour maître Pierre Carren, Edme Panel, Jean de Guillot, prestres, Adrien Du Mont, Nicolas de Moriencourt, notaires et procureurs en l'officialité de Rouen, etc....., contre maistre Jean Langlois, prestre, chappellain titulaire de la chapelle de Saint-Marc, Charles Guerard, etc., en la présence de maître Jacques Jagan, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, renvoyé à la Cour par ordonnance de feu M. le premier président. – Question au principal de sçavoir s'il a été au pouvoir desdits sieurs Langlois et consors de disposer en faveur du séminaire archiépiscopal de la chapelle de Saint-Marc et de plus de 100,000 livres de fonds appartenant au collège et confrairie des notaires, procureurs et appariteurs de l'officialité. »

G. 1270. (Plaquette imprimée.) – In-12, 23 pages, papier.

**1675.** – Chapelle Saint-Marc. – « Règlement pour les messes, offices et distributions de la chapelle et collège de Saint-Marc, appartenant aux notaires, procureurs et appariteurs de l'officialité de Rouen, » ledit règlement donné par Antoine Gaulde, grand archidiacre et vicaire général au spirituel et temporel de Mgr l'archevêque François Rouxel de Médavy. – A Rouen, de l'imprimerie d'Eustache Viret, imprimeur ordinaire du Roi dans la cour du Palais.

G. 1271. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1567-1693.** – Chapelle Saint-Marc. – Présentations par le chapitre de Rouen à la chapelle Saint-Marc, fondée en la paroisse Saint-Maclou, sur la nomination des notaires et appariteurs de la cour archiépiscopale de Rouen. – Statuts de la confrérie Saint-Marc, Sainte-Clotilde et Saint-Gourgon, fondée en ladite chapelle. – Requête présentée à Mgr Colbert par M. Le Febvre, promoteur général du diocèse ; il lui remontre que, « l'ouvrage le plus utile pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'église et le salut des peuples étant l'éducation des jeunes ecclésiastiques, il a creu digne de son zèle de travailler dès le commencement de son pontificat, à l'établissement du séminaire destiné depuis 33 ans à l'instruction des personnes aspirantes aux saints ordres, lequel ne peut subsister en l'état qu'il est ; il lui propose en conséquence l'union à perpétuité au séminaire de la chapelle Saint-Marc, avec tous les biens et revenus tant de ladite chapelle que des confréries et collèges qui y étaient établis. » Signé : Le Febvre. – Ordonnance de Mgr Colbert, portant suppression de ladite

chapelle. – Lettres patentes obtenues à la requête de Jacques Jagan, docteur en Sorbonne, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, de la congrégation de Jésus et de Marie, ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes (copie). – Mémoire pour Mgr Colbert contre Pierre Carrent, prêtre, et ses consorts, appelants comme d'abus d'une ordonnance de l'archevêque qui ordonnait la confection de l'inventaire des biens de la chapelle. – Inventaire de l'argenterie, meubles et ornements de ladite chapelle.

G. 1272. (Cahier.) – Petit in-folio ; 61 feuillets, papier.

**VII<sup>e</sup> siècle-1541.** – Copies de chartes, lettres royaux, sentences relatifs aux privilèges du monastère de Saint-Ouen de Rouen. – Transcription des privilèges accordés autrefois aux moines de Saint-Ouen, d'après un ancien manuscrit appelé vulgairement *liber kalendarum* ou *martilogium* : – *Privilegium Leonis.pappe secundi, tempore Clotarii, Regis Francorum, et Flavii, archiepiscopi Rothomagensis*, (le pape assistant alors au concile de Chalcédoine). – *Privilegium Gregorii, pape, et Brunehildis, regine, et nepotis ejus Theoderici*. – *Privilegium Martini, pape, tempore Cloduvici, filii Childeberti, et Audoeni, archiepiscopi Rothomagensis civitatis*. – *Privilegium Eugenii, pape, tempore Ludovici, Imperatoris, et Hilermi, abbatis* (pièces d'une évidente fausseté). – Charte de Hugues, archevêque de Rouen, qui maintient les religieux de Saint-Ouen dans la jouissance de leurs privilèges. – Sentence arbitrale de Geoffroi de Mayet, évêque de Séz et de Guillaume de Saane, archidiacre du Vexin Français, sur les contestations survenues entre H. *Pisanus*, archidiacre de Rouen, et les religieux de Saint-Ouen. – Ratification par Eudes Rigaud de ladite sentence. – Accord entre le cardinal d'Estouteville et les religieux. – Sentences, accords, relatifs à des conflits entre les archevêques et les religieux au sujet des processions. – Mandement de François I<sup>er</sup> pour faire inhibition aux officiers du cardinal George II d'Amboise de troubler les religieux dans l'usage de leurs processions : « Voyant en l'année 1541 l'indisposition du temps et le grand dommage advenu aux fruits de la terre, à raison des pluyes, gresles, et autre mauvais temps, s'estoient délibérés faire procession et porter leurs reliques et corps saintz estans en leur monastère, et pour les accompagner et inviter le peuple à plus grande dévotion, avoient faict inviter les curez ou vicaires avecques les chappellains de huict églises parroissiales estans en ceste ville de Rouen desquelles ils ont droict de présenter, pour plus hounorablement convoyer lesdits reliquaires..... du chef de Mons<sup>r</sup> Saint-Romain et le corps de Mons<sup>r</sup> Saint-Ouen, avoient faict station et faict leur dévotion, suivant et ainsy qu'ilz ont acoustumé de faire, à Saint-Estienne-des-Tonneliers. »

G. 1273. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

**1255-1257.** – Abbaye de Saint-Ouen de Rouen. – Bulle du pape Alexandre IV, datée d'Anagnie, adressée à l'abbé et au couvent de Saint-Ouen : il déclare que le privilège par lui accordé à l'abbé de faire usage de mitre, anneau, tunique, dalmatique, sandales, de bénir des palles d'autel et autres ornements du culte, ne pourra s'exercer que dans le monastère de Saint-Ouen, dans les prieurés en dépendants et dans les autres endroits du diocèse soumis à sa juridiction ecclésiastique et quasi-épiscopale (en double). – Bulle du même : l'abbé ne pourra conférer la tonsure et les ordres mineurs aux frères convers et autres personnes sur lesquelles il a juridiction (en double). – Bulle du même adressée à l'archevêque : quand celui-ci célébrera à Saint-Ouen, l'abbé ne pourra porter les habits pontificaux, à moins, qu'il n'en fût déjà revêtu à l'arrivée de l'archevêque. – A la demande de l'archevêque qui avait exposé que de Saint-Ouen dépendait une grande paroisse, qu'il n'était pas convenable que des religieux sortissent de leur cloître pour visiter les malades et leur administrer les sacrements, révocation par le même pape du privilège par lui précédemment accordé aux religieux de ce monastère, de desservir par eux-mêmes l'autel paroissial existant dans leur monastère, et de n'y point présenter un prêtre séculier ; – l'évocation du privilège accordé à l'abbé de Saint-Ouen de toucher tous les revenus de l'église de Saint-Vivien dont il avait le patronage, à condition d'assigner à un vicaire de son choix une portion congrue ; à l'avenir, le tiers des revenus de Saint-Vivien appartiendra à l'abbé ; le reste sera pour le vicaire perpétuel et pour ses ministres, un seul prêtre étant insuffisant pour une si grande paroisse.

G. 1274. (Liasse. – 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux.

**1257.** – Lettres de Nicolas de Beauvais, abbé de Saint-Ouen, et des religieux de ce monastère, contenant accord passé entre eux, d'une part, et l'archevêque Eudes Rigaud et le chapitre de la

cathédrale, d'autre part, au sujet de l'usage des ornements pontificaux, du droit de conférer la tonsure et les ordres mineurs, du paiement des dettes du couvent, du ministère paroissial à Saint-Ouen et à Saint-Vivien, conformément aux bulles d'Alexandre IV. – Sceaux avec contre-sceaux de l'abbé Nicolas et du chapitre de Saint-Ouen ; au sceau de l'abbé, contre-sceau avec cette inscription : « *Sce Audoene, ora pro nobis.* »

G. 1275. (Liasse.) – 25 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 SCEAUX, 14 fragments de sceaux.

**1426-1435.** – Procès entre les archevêques de Rouen, le cardinal de La Rochetaillée et Hugues d'Orges, d'une part, et les religieux de Saint-Ouen, d'autre part, au sujet de l'exemption du droit de visite et de procuration, et de la juridiction ecclésiastique sur les paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen, prétendues par lesdits religieux. – Affaire portée au bailliage de Rouen ; évoquée par Simon Morbier, prévôt de Paris, conservateur des privilèges de l'Université, à son tribunal, sous prétexte que Mgr de La Rochetaillée était membre de l'Université de Paris, y étudiant en la faculté de théologie sous maître Gilles Carlier ; – évoquée en dernier lieu au parlement de Paris. – Mandements, sentences, citations, mémoires relatifs à cette affaire. – Sceau aux causes du chapitre de Rouen (à l'agneau pascal). – Sceaux de l'officialité de Rouen (mitre), de Maillart, sergent à masse du Roi, de Pierre Poolin, lieutenant général du bailli de Rouen.

G. 1276. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier,

**1419-1434.** – Procès aux assises de Rouen, à l'Échiquier, au Concile de Bâle entre le couvent de Saint-Ouen et les officiers des archevêques Louis de Harcourt, Jean de La Rochetaillée, Hugues d'Orges. – Deux religieux de Saint-Ouen aux prisons de la cour d'église en 1419 ; – l'abbé aux mêmes prisons en 1424 ; – Jean Chevrot, official, et Jean Coulombel, promoteur, mis en cause à la requête des religieux ; – le bailli Jean Salvain mis à son tour en cause à la requête de l'archevêque. – Arrêt de l'Échiquier qui ordonne que l'abbé Richard sera tiré des prisons de la cour d'église et enfermé « en l'hostel de Saint-Antoine à Rouen dans une chambre joignant, d'un costé, au cloistre ou court et, d'autre, au jardin d'icellui lieu près de la galerie ; Guéroult Postel, demeurant audit ostel, commis à la garde, de l'abbé ; les vivres, lui seront, amenistrés aux dépens de l'abbaye ; sans le congé dudit Guéroult, ledit abbé ne partira d'icelle chambre, et aussi ne parlera à aucun, se ce n'est pour l'utilité de l'église et en la présence dudit Guéroult ; fera serment de tenir prison sous peine de 1,000 livres d'amende. » – Sentence de Guillaume de La Fontaine qui approuve la nomination faite par les religieux de Saint-Ouen de Jean Lesage et de Jean Helebout pour prendre soin de l'administration de Saint-Ouen, en attendant la décision du procès pendant au Concile de Bâle entre Damp Richard, d'une part, et défunt Damp Guillaume Le Mesle, d'autre part, pour raison du bénéfice, prélatrice et dignité abbatiale de l'église Saint-Ouen-de-Rouen que chacun d'eux disoit à luy appartenir. » – Signification de ladite commission à Érard, official, à Martequin, promoteur pour l'archevêque Hugues d'Orges, avec défenses aux dits officiers d'attenter sur les corps ou biens du monastère. – Mémoires pour l'archevêque contre les religieux de Saint-Ouen. – Grieffs imputés auxdits religieux. – Sceau de Henri VI, en cire jaune (fragment) ; petit sceau de la vicomte de Rouen ; sceaux des sergents du Roi Robin Fromont, Raoulin Guedon, Jean Maillart, Guillaume Pain, Turbot.

G. 1277. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

**1427.** – « Mémoire pour Mgr l'archevêque de Rouen en une cause pendante en la Court de Parlement à Paris, entre les religieux.... de Saint-Ouen de Rouen.... et mondit sieur l'archevêque.... touchant la Visitation et le droit de procuration que content avoir mondit seigneur... ès hostieux, manoirs ou priores de Wanchy, Periers, Quievreville et Gany ; » – entre les mêmes « touchant certaine jurisdiction ecclésiastique et spirituelle que lesdits religieux dient avoir en aucuns cas sur les paroissiens et habitants de la paroisse Sainte-Croix près ladite abbaye que l'on nomme communément la paroisse Saint-Ouen : » – « Nagaires Mgr le cardinal de La Rochetaillée a visité et fait visiter par ses vicaires en ladite abbaye, et y ont esté trouvées très-grans faultes tant en ladite église ou service divin et es réparacions d'icelle... comme ès personnes de plusieurs des religieux et en espécial de l'abbé, pourquoy aucuns des religieux... ont été mis ès prisons de Mgr le cardinal... et en espécial y a esté ledit abbé prisonnier moult longuement par l'espace de deux ans ou environ

pour son mauvais gouvernement, et encores est-il prisonnier... dont, à cause de ce, a esté faite certaine appellation de la partie dudit abbé, dont procès est pendant en court de Romme qui, au plaisir de Dieu, prendra brief conclusion en la confusion dudit abbé. » – Mention des cérémonies usitées à Saint-Ouen à l'entrée et aux funérailles des archevêques ; – du livre des visitations d'Odo Rigault ; – de la visite du diocèse ordonnée par le cardinal de La Rochetaillée comme il pouvait le faire « de son droit commun et mesme par grâce de Notre Saint Père le Pape. » – Autre exemplaire du même mémoire. – Propos faits par le procureur des religieux de Saint-Ouen, porteur de gage-plège à rencontre du procureur de l'archevêque. – Répliques et duplicques.

G. 1278. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1445.** – Copie sous le sceau et signe manuel de Philippot Reaulte, sergent à masse du Roi à Rouen, d'un mandement de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen, pour faire ajourner à l'assise de Rouen, de la part de l'abbé de Saint-Ouen, l'archevêque de Rouen, lequel prétendait que l'abbé et ses religieux devaient l'accompagner lui et le chapitre aux processions « tant à celles qui sont, accoustumées estre faites le jour saint Marc, le jour de Pasques fleuries et le jour de l'Ascension que aux processions qui se font les trois jours des rogations ou litanies en la sepmaine de ladicte Ascension. » Les religieux disaient n'y être allés que par prières « pour compaignier les frères des confrairies de plusieurs corps saints estans à Saint-Ouen, pour leur faire honneur et révérence et à ceulx de l'église de Notre-Dame dont les fiertés sont portées aux dites processions ; » mention de citations, munitions, censures ecclésiastiques contre l'abbé et les religieux « pour n'avoir esté aux processions ou rogations de rouvoisons. » – Copie sous le sceau et le signe manuel de Denis Galiot, sergent d'armes du Roi, d'un mandement royal délivré par le Conseil du Roi, à Rouen, à la relation du duc d'York, afin de faire assigner devant le duc d'York l'archevêque de Rouen, pour s'être permis d'emprisonner l'abbé, plusieurs de ses religieux, Jean Crasongnon, sénéchal de Saint-Ouen, et Colin de La Haye, leur procureur ; pour entreprises de ses officiers sur le *fieu lay* de Lucas Delahaie, accusé d'avoir fait promesse de mariage à plusieurs femmes et pour usurpation de juridiction, en nommant des experts pour juger « se plusieurs chirurgiens étoient suffisans pour ouvrir et exercer le fait de chirurgie en la ville de Rouen, qui touche et regarde la police et le gouvernement de la chose publique de la ville ; » – injonction à l'archevêque de mettre en délivrance ses prisonniers sous peine de 500 marcs d'argent ; ordre de saisir son temporel, donné au Conseil du Roi tenu par le duc d'York, auquel assistaient, Guillaume Le Duc, président de la Cour, Simon Morbier, Jean Salvain, Henri Redford, Walter d'Évreux, Richard Merbury, tous chevaliers, Jean Leufant, Jean de Saint-Yon, Guy de La Villecte, Guillaume de La Fontaine. – Lettre de Galiot au duc d'York pour l'informer de l'ajournement donné à l'archevêque, en conséquence dudit mandement, et de la saisie du temporel : « L'archevêque m'a répondu que, au regart des prisonniers, il les a délivrez au devant de cest présent exploit et est prest d'obéir au Roy et vous, très hault et puissant prince, en ce qui lui sera possible. » – Deux sceaux de Denis Galiot (frustes).

G. 1279. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1436-XVIII<sup>e</sup> siècle.** – Mandement de Guillaume de La Fontaine, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen et de la souveraineté et des exemptions de Gisors pour faire ajourner, à la requête des religieux de Saint-Ouen, à la prochaine assise du Pont-de-l'Arche, Jean Mustel, curé de Sotteville près Pont-de-l'Arche et l'official et le promoteur de Rouen, le premier pour sa prétention sur les dîmes du Bosc-Bocquet, les autres pour avoir, sur sa demande, pris connaissance de la contestation du curé avec les religieux. – Procès-verbal de l'ouverture faite, en présence de Guillaume Mesard, vicaire général du cardinal d'Estouteville, abbé commendataire de Saint-Ouen, de deux troncs où avaient été reçues les aumônes des fidèles le pénultième d'octobre 1463 entre les premières et les secondes vêpres ; – 287 livres 8 sous dont le tiers pour le Pape. – Bail à fief fait par les religieux de Saint-Ouen, au sieur de Barneville, prêtre notaire en cour d'église, de 3 *petits louages* en la paroisse de Saint-Maclou. – Bail à ferme pour 9 ans par Thomas Chambon, prieur de Sigy, en 1505, de 15 acres de terre sous les monts près la Croix de Sigy, moyennant 5 sous par acre chaque année.

G. 1280. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1605-1694.** – Procès-verbal, des cérémonies qui eurent lieu à Saint-Ouen, à Saint-Amand, à la cathédrale, à l'occasion de l'installation de Mgr de Joyeuse en qualité d'archevêque de Rouen. – Lettres de Louis XIV à Mgr François II de Harlay pour lui mander d'avoir à surseoir la réception de trois personnes qui se présentaient pour être religieux à Saint-Ouen ; – pour l'informer de la révocation desdits ordres, en considération de ce qu'il s'agissait d'une affaire purement ecclésiastique et de religion. – Délibération du chapitre de Saint-Ouen : « Veu l'assistance reçue de l'archevêque auprès du Roy, l'archevêque sera supplié de prendre notre monastère en sa protection, aux soumissions que nous faisons de recevoir sa grandeur avec tout le respect deub à sa dignité, toutes fois et quantes qu'il lui plaira de faire la visite de notre communauté, voulant vivre désormais sous son autorité et dépendance, sans toutesfois dépendre en aucune manière de MM. ses grands vicaires, archidiaques, messieurs de son conseil. » – Liste des noms des religieux composant la communauté. – Lettre de l'archevêque pour annoncer sa visite. – Règlements donnés par lui à la communauté avec lettre d'envoi desdits règlements. – Requête de frère Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation de France, pour obtenir de l'archevêque la permission d'établir à Saint-Ouen les religieux de ladite congrégation. – Ordonnance de l'archevêque rendue conformément à ladite requête. – Statuts des confréries de Notre-Dame de la Délivrande ; – des maîtres étapiers plombiers, sous l'invocation de saint Michel et Sainte Madeleine.

G. 1281. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 sceau.

**1686-1743.** – Séminaire Saint-Vivien, ou grand séminaire de Rouen. – Extinction de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Victor en Caux et union de ladite manse audit séminaire. – Requête à cet effet de Jean Prosper Auvray de Saint-André, prêtre de la congrégation des Eudistes, supérieur du grand séminaire. – Conclusions de M. de Saint-Gervais, promoteur général, en faveur de cette mesure. – Enquête *de commodo et incommodo* faite par Claude-Louis Rose, vicaire général ; procès-verbal dressé par le même, de l'état des bâtiments de l'abbaye ; consentement de M. Terrisse, abbé de Saint-Victor ; décret de suppression de Mgr de Saulx-Tavanes. – Lettres patentes du roi Louis XV qui confirment ledit décret. – Nouvelle enquête *de commodo et incommodo* faite par Nicolas Baudoin, chevalier, seigneur de Gonseville, conseiller au parlement et commissaire nommé à cet effet. – Arrêt d'enregistrement. – État des biens de l'abbaye de Saint Victor. – Copies de concordats conclus entre René François de Beauvais, abbé de Saint-Victor, et les religieux. – Arrêt du Conseil d'État qui confirme une délibération de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par laquelle il avait été accordé au grand séminaire une somme de 6,000 livres par an, pendant 5 ans, pour la construction d'une chapelle. – Titre clérical de Guillaume Philippe. – Sceau de Mgr de Saulx-Tavanes. – Pièces signées par Louis XV, Chauvelin, Mgr de Saulx-Tavanes, Terrisse, abbé de Saint-Victor en Caux ; par Bridelle et Rose, vicaires généraux.

G. 1282. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1646-1706.** – Annonciades de Rouen. – Ordonnances de Mgr François I de Harlay ; il déclare que son intention est que ces sœurs, dont il a autorisé l'établissement à Rouen, soient sous son autorité, visite, correction, juridiction et dépendance absolue, sans qu'aucun se puisse entremettre de les diriger, conduire et gouverner sans son autorité, si mieux n'aiment lesdites religieuses se retirer en leur maison de Montfort ; injonction aux religieuses de faire choix d'une maison où il y ait clôture convenable tant pour la décence de la religion que pour la sûreté de leurs personnes ; – nouvelle déclaration de l'archevêque qu'il n'a donné son consentement à l'établissement de Rouen qu'à la condition que les religieuses seraient dépendantes privativement de lui et sous sa direction, à l'exclusion de tous autres. – Constitution de rente par Françoise Du Parc, veuve de Guillaume de Cantel, écuyer, greffier en chef de la Chambre des Comptes, sieur de Parfontaines, en faveur de ses deux filles, Marie de Cantel, dite de Sainte-Cécile, et Françoise de Cantel, dite de Saint-Louis, professes du couvent des Annonciades de Montfort de l'ordre des Dix Vertus de la Vierge, qui devaient fonder une maison de leur ordre à Rouen. – Demande d'approbation par ladite Du Parc ; approbation accordée par Mgr de Harlay, à charge d'une place qu'il se réserve pour y mettre une fille de chœur, laquelle sera reçue gratuitement, et ce, pour marque du droit archiépiscopal et sans déroger à son autorité hiérarchique et supérieure. – Acte de la bénédiction de la chapelle des Annonciades par Louis de Roncherolles, doyen de la collégiale d'Écouis, vicaire général de Mgr de

Harlay. – Consultation du Conseil de conscience de la Sorbonne ; les nommées Cantel peuvent se mettre sous la juridiction de l'archevêque ; à cette fin il est à propos qu'elles obtiennent un bref de Sa Sainteté. – Authentique de reliques données à la sœur Angélique des Hautes-Loges, Annonciade de Rouen, sous le sceau et la signature de Pierre Lambert, de l'ordre des Augustins, évêque de Porphyre, assistant au trône pontifical. – Sceau dudit Pierre Lambert. – Pièces signées par ledit Lambert, par Mgr François de Harlay, par Esprit, son secrétaire, par Louis de Roncherolles, vicaire général.

G. 1283. – 1 pièce, parchemin

**1368.** – Lettres de Thomas Haudri, professeur en l'un et l'autre droit, chanoine de Chartres, vicaire général au temporel et au spirituel de l'archevêque Philippe d'Alençon, portant approbation et érection en bénéfice ecclésiastique à perpétuité de la chapelle de Notre-Dame, à l'autel de Saint-Louis, en la maison des Béguines de Rouen, ladite chapelle fondée et dotée par Guillaume de Resenchon et par Pétronille sa sœur, présentement maîtresse de la maison des Béguines. – Insertion dans lesdites lettres : des titres de constitution d'une rente de 20 livres affectée au traitement du chapelain ; – des lettres d'amortissement ; – des lettres de nomination, par Philippe d'Alençon, de Thomas Haudri aux fonctions de vicaire général et d'official.

G. 1284. (Liasse.) – 39 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1636-1999.** – Couvent des religieuses de Saint-Louis ou Béguines de Rouen : – Copie d'une bulle du pape Urbain VIII, adressée aux officiaux de Paris, de Rouen et de Lisieux, pour faire mettre Marie Gobelin, religieuse de Saint-Amand de Rouen, en possession de la charge de prieure du prieuré de Saint-Louis, vacante par le décès de Louise de Goustimesnil ; la bulle fait connaître que ce monastère était de l'ordre de Saint-Benoît, qu'on y portait l'habit de cet ordre, que les religieuses ne disaient pas les heures canoniales. – « Responce que fait dame Marie Gohelin...., sur les statuts faits par S. E. Mgr. Antoine Barberin, grand aumônier de France, auquel on a fait croire que le prieuré de Saint-Louis est hôpital et membre de la grande aumônerie. » – Visite de la maison par Antoine Gaulde, en vertu d'une commission à lui adressée par Michel Le Masle, conseiller d'État, grand chantre de Paris et vicaire général de Mgr Du Plessis, cardinal archevêque de Lyon, grand aumônier de France. – Lettre de M. de Saumaise, prêtre de l'Oratoire, à Mgr François II de Harlay, au sujet des contestations de Marie Gohelin avec le grand aumônier : « La preuve de vostre juridiction va à deux pointz, l'un à monstrier que cette maison ne fut jamais hospital, et partant que M. le grand aumônier n'y a que voir ; l'autre que, par plusieurs titres, cette maison est sous vostre autorité. » – Règlements écrits de la main de Mgr de Médavy pour l'ordre et la discipline du monastère de Saint-Louis, après le rétablissement de Marie Gohelin dans la qualité de prieure. – Information faite par le même prélat, dans le cours de ses visites, au prieuré de Saint-Saens, sur sœur Élisabeth Colbert, religieuse depuis 21 ans, à Saint-Saens, âgée de 38 ans, fille de Nicolas Colbert, conseiller d'État, et de Marie Lemercier ; déclarée par l'archevêque, sous le bon plaisir du Saint Père, digne d'être coadjutrice de la prieure de Saint-Louis. – Minute du procès-verbal de la visite dudit prieuré par Mgr Colbert, du temps de la prieure de Grieu. – Fulmination par Claude-Louis Rose, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes, de la bulle dénomination de Madeleine Planteroze, religieuse de Saint-Amand, à la charge de prieure, vacante par le décès de Louise d'Heiss. – Union à Saint-Louis du prieuré de Brionne. – Décret de Mgr de Saulx-Tavanes ; informations faites à ce sujet par Pierre Bridelle, vicaire général. – Procès-verbaux de visites de l'état des maisons conventuelles de Saint-Louis et de Brionne, des fermes du Mesnil Rault, et de Saiut-Denis-sur-Scie. – Présentations à la chapelle de Saint-Louis par Pierre Acarie, Adrien Osmont, théologaux de la cathédrale, par Toussaint Thibault, Jean-Baptiste Du Breuil, Robert-Léonard Coustey, pénitenciers ; – à la chapelle Sainte-Marie, par les prieures : Marie Gobelin, Marie de Grieu, Françoise de Briquemault, Louise d'Heiss. – Sceaux de MMgrs de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld. – Pièces signées par ces prélats, par Mgr de Médavy, par Acarie, par les vicaires généraux : Gaulde, Rose, Bridelle, Marescot.

G. 1285. (Liasse.) – 11 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1649-1781.** – Bellefond : – Ordonnance de Mgr François de Harlay qui permet aux Bénédictines établies à Saint-Sever, de se transporter à l'intérieur de Rouen « pour l'incommodité de leur

situation et notamment pour les désordres des gens de guerre. » – Bénédiction de leur chapelle par Charles Mallet, vicaire général de Mgr de Médavy. – Permission de procéder à l'exhumation des corps des religieuses enterrées dans l'ancien cimetière du monastère et de les transférer dans une partie du cloître nouvellement construit. – Lettres du Roi qui nomment au prieuré de Bellefond, vacant par la mort de madame Laurence de Bellefond, Marie Gigault de Bellefond, religieuse professe de Montivilliers (copie). – Démission dudit prieuré, par Marie Gigault de Bellefond, nommée par le Roi à l'abbaye de Montmartre près de Paris. – Réception comme sœur de chœur au monastère de Notre-Dame-des-Anges, dit de Bellefond, de sœur Marie de Mery, religieuse professe de Saint-Sauveur de Joigny, par Robert Le Cornier, grand archidiacre, vicaire général de Mgr François II de Harlay. – Bon pasteur : – Délibération de la communauté des filles pénitentes du Bon-Pasteur de Rouen, portant que des prières seront dites à perpétuité pour M. Carrey de Saint-Gervais, docteur de Sorbonne, leur supérieur, en reconnaissance de ses bienfaits ; – Prière à l'archevêque par M. de Saint-Gervais d'approuver ladite délibération ; – Approbation donnée par Mgr de La Rochefoucauld. – Sceaux de la cour de Rouen, de Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par MMgrs François II de Harlay, Colbert, de La Rochefoucauld ; par Le Cornier, Mallet, Mascranny, Mareseot, vicaires généraux.

G. 1286. (Liasse.) – 45 pièces, papier ; 2 cachets.

**1676-1742.** – Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Rouen : – Consentement donné par Mgr Rouxel de Médavy à l'établissement d'un monastère de leur ordre à Rouen, et à l'élection triennale d'une supérieure, pour être ledit monastère régi sous la pleine supériorité de l'archevêque suivant la règle de Saint Benoît, avec la faculté d'exposer le Saint Sacrement tous les jeudis. – Permission accordée par le même aux Filles du Saint-Sacrement, étant présentement en hospice à Rouen, de se retirer dans la maison de la rue Saint-Vigor qu'elles ont acquise pour leur tenir lieu de monastère, à condition de faire apparoir au sieur Mallet, vicaire général, de la fondation d'un revenu suffisant pour leur nourriture et entretien. – Mémoires concernant la gestion de la sœur Thomson et de la sœur de Mouflène, successivement prieures du Saint-Sacrement ; parmi les religieuses, sœur Corneille, dite de la Miséricorde. – Inventaire des vases sacrés et des contrats du Saint-Sacrement. – Division dans la communauté ; débats avec l'archevêque Mgr de Saulx-Tavanes au sujet de l'élection d'une prieure. – « Scrutin tenu aux Filles du Saint-Sacrement, le 25 octobre 1734. » – Procès-verbal rédigé par M. Cornet, secrétaire de l'archevêque, de l'élection d'une prieure, en présence de l'archevêque Mgr de Saulx-Tavanes et de ses vicaires généraux MM. Bridelle, Terrisse, de Rochechouart ; intervention de l'intendant dans l'élection pour signifier aux religieuses rebelles des lettres de cachet qui les excluaient du chapitre. – « Mémoire exact et fidèle de ce qui s'est passé au sujet de l'élection. » – Procès-verbal de visite du couvent du Saint-Sacrement par M. Terrisse à la suite de l'incendie qui consuma l'église et une partie des bâtiments claustraux. – Estimation par M. Martinet, ingénieur, de la dépense à faire pour la réparation du monastère. – Lettre du cardinal de Rohan à l'archevêque ; il lui annonce que la commission établie pour les communautés religieuses, à laquelle il avait été rendu compte des besoins du monastère du Saint-Sacrement, n'était pas favorable à l'avis d'accorder des secours, parce que ce monastère paraissait hors d'état de pouvoir subsister ; il engage l'archevêque à le supprimer. – Arrêt du Conseil d'État qui fait défense de recevoir aucune fille à noviciat ou à profession au Saint-Sacrement, comme aussi d'entreprendre le rétablissement des bâtiments incendiés, voulant qu'il ne pût être travaillé qu'à l'entretien des lieux que le feu avait épargnés, et que, à l'avenir les biens fussent régis sans frais par un économe nommé par l'archevêque. – Mémoire pour obtenir de M. de Luxembourg, gouverneur de la province, la conservation d'une petite place sur le rempart Bouvreuil, qui avait été concédée aux sœurs par le marquis de Beuvron. – Lettre de l'évêque de Sens au sujet d'une religieuse du Saint-Sacrement que l'archevêque voulait envoyer dans son diocèse. – Deux lettres autographes de Louis d'Orléans au sujet de la pension de Mlle de Mouy, reçue au Saint-Sacrement. – Lettres signées par MMgrs François de Médavy, de Saulx-Tavanes, l'évêque de Sens, le cardinal de Rohan, Louis d'Orléans, par les vicaires généraux : Bridelle, Terrisse, de Roccechouart.

G. 1287. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 sceau.

**1674-1782.** – Réélection faite par les Carmélites de Rouen, pour leur supérieur particulier et immédiat, sous l'approbation de l'archevêque, de maître François Auber, sieur de La Haye, très-digne prêtre, conseiller et doyen au parlement. – Dominicaines du Sang-Précieux, établies au faubourg Cauchoise : – État de leur revenu ; procès-verbal de leur maison, originairement destinée à des jardiniers, dressé par Millet Des Ruisseaux, architecte, le tout devant servir à établir leur pauvreté et le besoin qu'elles avaient d'une loterie ; Marguerite Corneille de la Trinité, supérieure des Dominicaines du temps de Mgr d'Aubigné. – Emmurées ou Dominicaines du faubourg Saint-Sever : – Lettre de ces religieuses à Mgr de Saulx-Tavanes, pour lui témoigner leur repentir d'être sorties sans sa permission de leur couvent. – Lettre de la sœur Pavyot de La Hauteville, prieure, au même, pour le prier de permettre à la sœur Thorel d'aller prendre les eaux de Forges. – Permission accordée aux Emmurées, par M. de Marbeuf, grand vicaire de Mgr de La Rochefoucauld, d'avoir tous les ans, le jour de Saint-Augustin, l'exposition du Saint Sacrement dans leur église. – Ernemont : – Approbation par Mgr Colbert de rétablissement « d'écoles pour l'instruction des jeunes filles de la paroisse d'Ernemont et des paroisses circonvoisines et d'un hôpital pour les mêmes paroisses auxquelles écoles seront, suivant la teneur des contrats, commises des filles de piété qui seront choisies et destituées par M. Barthélemy de Saint-Ouen, fondateur, et par la dame son épouse, pendant leur vie, et, après leur décès, par l'archevêque et ses successeurs, lesquelles filles composeront une communauté qui sera sous la direction, correction et visite de l'ordinaire, dans laquelle pourront estre reçues les filles qui voudront apprendre à tenir les escoles et les femmes et filles qui voudront s'y retirer pour travailler à leur salut. » – Admission aux écoles d'Ernemont de quatre sœurs qui désiraient seconder le très-pieux et louable dessein de l'archevêque d'établir des maîtresses d'écoles dans les paroisses de son diocèse. – Contrat de fondation, par Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, d'une sœur d'Ernemont pour l'instruction des filles à Sainte-Marguerite-sur-Duclair. – Acceptation par la communauté d'Ernemont, d'une donation de 100 livres de rente, proposée par un prêtre qui ne voulait point être connu, pour aider l'entretien des novices. – Sceau des Carmélites. – Lettre signée par le cardinal de La Rochefoucauld.

G. 1288. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 3 sceaux pendants, 3 sceaux plaqués.

**1438-1770.** – Filles-Dieu de Rouen : – Ordonnances de Mgr de La Rochefoucauld, portant règlement relativement : à la célébration de l'office canonial et à la distribution des exercices de la journée ; – à l'acquit des offices fondés et aux offices de dévotion. – Information faite par Antoine Gaulde, vicaire général de Mgr François II de Harlay, au sujet de la vie, mœurs, âge, naissance, de Marie de Souvré, choisie par Catherine de La Moine pour lui succéder en qualité de prieure, et pour être sa coadjutrice pendant sa vie ; – témoignages avantageux à Marie de Souvré, rendus par plusieurs ecclésiastiques et par les religieuses de Saint-Amand ; – ladite Marie, fille de René de Souvré, chevalier des Ordres du Roi, enterré à l'abbaye de Saint-Amand, et de Marie Courtin ; petite-fille de Gilles de Souvré, maréchal de France et gouverneur de la personne de Louis XIII ; nièce de l'abbesse de Saint-Amand ; âgée de vingt-sept ans ; depuis plus de dix ans professe à Saint-Amand. – Actes de prise de possession du prieuré des Filles-Dieu par Marie de Souvré, après le décès de Catherine, de La Mothe ; – par Marie Guyonne de Gourdon de Vaillac, à la place de sœur Marie-Angélique de Moulins, décédée ; – par Élisabeth de Guenet de Louye, auparavant religieuse à Lettray, ordre de Citeaux, transférée aux Filles-Dieu, pour cause de santé, à la suite d'une enquête de Mgr d'Aubigné. – Fulmination par M. Esmangard, vicaire général, de la bulle de nomination de Marie-Françoise Morant, religieuse du Pare-aux-Dames, au prieuré des Filles-Dieu, vacant par le décès de ladite sœur de Guenet. – Procès-verbal de scrutin dressé par Pierre Du Perroy, vicaire général de Mgr François II de Harlay, pour l'admission aux Filles-Dieu de la sœur Charlotte de La Mothe. – Titres de rente de la chapelle de Saint-Honoré possédée par Guillaume Maulin et Richard Le Grant ; présentation à la chapelle Saint-Louis ; acte de démission. – Requête présentée à l'archevêque, par Marie de Souvré, pour obtenir la suppression de la chapelle Saint-Louis et Sainte-Catherine, fondée irrégulièrement par Catherine de La Mothe, dernière prieure. – Mention de Guillaume Toustain, lieutenant général de Richard Tezart, vicomte de Rouen sous Louis XI – Sceaux du chapitre de Rouen, de la vicomte de Rouen, de Jean Masselin, lieutenant général du sénéchal de Saint-Gervais. – Sceaux plaqués de MMgrs de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld. –

Pièces signées par MMgrs François II de Harlay, d'Aubigné, de La Rochefoucauld ; par les vicaires généraux : Pierre Du Perroy, Antoine Gaulde, Pierre Clément, de La Roque-Hue, Esmangard.

G. 1289. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 2 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1656-1788.** – Gravelines ou religieuses anglaises de Sainte-Claire : – Visite de leur monastère par Robert Le Cornier, docteur en théologie, vicaire général de Mgr François II de Harlay ; ordonné qu'il n'y sera reçu, tant au voile qu'à la profession, que les seules filles anglaises et autres du royaume de la Grande-Bretagne ; défense à la mère abbesse d'en recevoir d'autres. – Confirmation de l'élection, comme abbesse des Gravelines, de sœur Françoise de Saint-Benoît, de Marie-Catherine Smith. – Réduction de la fondation de Marie-Françoise-Madeleine Le Verrier, – Requête présentée à Mgr Golbert, par Madeleine de Civile, veuve du président de La Ferté, afin qu'il lui fût permis d'avoir chez elle une chapelle, parce que la maladie ne lui permettait pas d'aller entendre la messe qu'elle avait fondée aux Gravelines ; – renvoi de ladite requête par M. de Séricour, vicaire général, au promoteur. – Nouvelles Catholiques : – Contrat de fondation par Jean Le Cornier, commissaire aux Requêtes du Palais, d'un hospice sur la paroisse Saint-Vivien, « où toutes les personnes, voulant abjurer ou ayant nouvellement abjuré l'hérésie, pourront être instruites de ce qu'elles doivent croire. » – Acte de consentement donné par la ville audit établissement, au bas de la requête de Jean Le Cornier. – Lettres de l'archevêque Mgr Rouxel de Médavy, par lesquelles il approuve l'établissement à Rouen d'un hospice sous le nom des Nouvelles-Converties, lequel hospice sera régi par les fondateurs Jean Le Cornier et Henri Cavelier, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers, leur vie durant. – Lettres patentes de confirmation de cet établissement par le roi Louis XIV. – Déclaration baillée à la Chambre des Comptes de Normandie, des biens appartenant à la communauté des Nouvelles-Catholiques. – Sceaux de MMgrs de Médavy, de La Rochefoucauld ; des Nouvelles-Catholiques de la ville de Rouen (fragments). – Pièces signées par Louis XIV, Mgr de Médavy, les vicaires généraux : Robert Le Cornier, de Séricour, Bridelle, Marescot, Osmont.

G. 1290. (Liasse.) – 24 pièces, papier (1 imprimée).

**1640-1743.** – Requête des religieuses de la Congrégation-de-Notre-Dame de Soissons, à l'évêque de cette ville, pour obtenir de lui qu'il voulût bien les recommander auprès de l'archevêque de Rouen ; apostille en leur faveur dudit prélat ; – Supplique desdites religieuses à l'archevêque de Rouen, pour obtenir l'autorisation d'ériger un monastère à Rouen. – Minute d'une ordonnance de Mgr François I de Harlay, qui accorde l'autorisation demandée, « ayant égard à l'institut et exercice desdites religieuses, qui consiste en l'instruction et éducation chrestienne des petites filles, tant pensionnaires dans leurs maisons qu'externes dans leurs écoles, pour y estre enseignées gratuitement à la crainte de Dieu et piété de la religion catholique, à lire, escrire, et faire autres exercices convenables à la docilité du sexe, » ordonnance qui paraît être restée sans exécution. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay, qui approuve l'établissement des religieuses de la Congrégation-de-Notre-Dame de Rouen, dont fut première fondatrice la soeur de La Croix, religieuse de Bernay. – « Décret de Mgr l'archevêque de Rouen (Nicolas de Saulx-Tavanes), portant extinction du monastère de la Congrégation-de-Notre-Dame de la ville de Rouen et union de ses biens meubles et immeubles au prieuré royal de Saint-Louis de ladite ville, du 7 août 1743. – Rouen, chez Jacques-Joseph Le Boulenger » (imprimé). – Permission donnée par Urbain Robinet, vicaire général de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, à l'archevêque de Rouen, Mgr de Saulx-Tavanes, de faire à Paris tous les actes nécessaires à l'extinction de la Congrégation-de-Notre-Dame. – Information faite par Jacques Richier de Cerisy, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes. – « Conditions sur lesquelles on propose de faire l'union des religieuses de la Congrégation-de-Notre-Dame, à Rouen. » – État des dettes passives du prieuré de Saint-Louis. – Pièces signées par MMgrs Simon Legras, évêque de Soissons, Nicolas de Saulx-Tavanes ; par Urbain Robinet, par les vicaires généraux de Rouen : de Cerisy, Bridelle.

G. 1291. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin, 13 pièces, papier (4 imprimées) ; 2 sceaux plaqués, 2 cachets.

**1672-1785.** – La Providence de Rouen : – Attestation donnée par Charles Mallet, vicaire général, de la bénédiction par lui faite d'une chapelle en la maison où demeuraient les maîtresses des écoles gratuites et charitables, sise dans la Noble-Rue ; – et d'une nouvelle chapelle dans la maison

récemment occupée par ces religieuses. – Requête présentée à Mgr de La Rochefoucauld, par la supérieure de la Providence ; la communauté se trouvant privée, par suite de l'exil des membres du parlement, de deux de ses administrateurs, MM. de Miroménil et Despommars, aurait besoin de les voir remplacés. – Lettre de l'archevêque à M. Marescot, son vicaire général, pour lui annoncer qu'il a cru devoir informer M. de Miroménil de la démarche des sœurs, et qu'il en a reçu une réponse « telle qu'il l'attendoit de ce magistrat zélé pour le bien public. » – Lettre de remerciement de Miroménil à l'archevêque : « Des chagrins occasionnés non par ma disgrâce, sur laquelle je suis tout résigné à la volonté de Dieu et à la soumission que je dois au Roy, mais par quelques noirceurs que j'ay seu que l'on m'avoit faites ont altéré ma santé. Il n'y a pas d'apparence que j'aie jamais le bonheur de vous faire ma cour à Rouen, ny d'y résider par conséquent, et mon absence pour toujours ne me permet pas d'être administrateur de la Providence. » – Réception par le bureau d'administration des sœurs de la Providence de M. Marescot, pour administrateur, en qualité de représentant de l'archevêque, tant au spirituel qu'au temporel, et de la sœur supérieure de la communauté pour administratrice. – Confirmation par Mgr de La Rochefoucauld de la congrégation de Notre-Dame-de-la-Pureté, établie en l'église des Minimes de la ville de Rouen, et nomination à perpétuité, pour supérieure et maîtresse des novices de ladite congrégation, de la supérieure et de la maîtresse des novices de la Providence. – Refuge : – « Recommandation charitable pour les filles du monastère de Notre-Dame-du-Refuge de la ville de Rouen, autrement dit des Pénitentes, pour toutes les fêtes de l'année ; » mandement de Mgr de Médavy aux curés, pour qu'ils aient à recommander le Refuge aux charités des fidèles (imprimé en forme de placard aux armes de Mgr de Médavy). – État du revenu de la maison du Refuge. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces munies des cachets de MM. Le Chéron d'Épreville et Despommars et signées par Mgr de La Rochefoucauld et par M. de Miroménil.

G. 1292. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1310-1746.** – Abbaye de Saint-Amand de Rouen, ordre de Saint-Benoît : – Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus d'un acte daté de Frères-l'Archevêque, par lequel Bernard de Farges reconnaît que les religieuses de Saint-Amand sont exemptes de procuration, à raison des visites pastorales ; ladite exemption fondée sur ce que, à la cérémonie des funérailles d'un archevêque, elles reçoivent son corps dans leur église, font dire la messe à son intention, messe à laquelle elles assistent toutes et pendant laquelle elles font brûler autant de cierges que le prélat défunt a vécu d'années (copie). – « C'est la déclaration des acquisitions faites par les religieuses, puy xxxvi ans, à partir de 1490. – « Acte constatant l'instance faite auprès de l'archevêque par l'abbesse Anne de Souvré, afin qu'il lui fût permis de vendre au prix de 30,000 livres les fiefs de Varvannes, Herbouville, Lamberville et la Chaussée ; l'abbesse avait rétabli la discipline régulière ; il y avait 50 filles de chœur, 17 converses, lesquelles avec les anciennes et autres formaient une communauté de 100 personnes ; le revenu était de 18 ou 19,000 livres de rente ; on avait besoin d'argent pour achever les bâtiments claustraux. – Information sur la valeur desdits fiefs par Adrien de La Faye, prêtre, bachelier en théologie et official de Rouen. – Procès-verbal dressé par le même, de l'état des édifices et bâtiments de l'abbaye. – État de l'abbaye de Saint-Ouen, dressé par M. Cornet, secrétaire de Mgr de Saulx-Tavannes : 34 professes de chœur, 1 novice, 14 professes converses, 5 pensionnaires séculières ; 36,051 livres de revenu, 42,581 livres de charges. – Fulmination de bulles de nomination à l'abbaye ; actes de mise en possession d'abbesses et de coadjutrices. – Abbesses : Léonor de Souvré, Madeleine de Souvré, Claude-Thérèse de Durfort de Lorges, Marguerite-Claudine de Lévy. – Acte de la bénédiction de l'abbesse de Durfort de Lorges, par l'évêque d'Avranches, en la chapelle de l'archevêché ; assistantes à la cérémonie : Charlotte Maignard de Bernières, abbesse de Saint-Jean du Neufbourg, et Marie de Bellefond, prieure de Notre-Dame-des-Ange de Bellefond à Rouen. – Lettre de l'abbesse de Durfort à l'archevêque, pour le prier de ne point constater au retour d'une religieuse transférée à Isseure, près de Moulins. – Démission de la chapelle des Trépassés, en l'abbaye de Saint-Amand, par Thomas-Jean Bigot, acolyte. – Pièces signées par les abbesses : Anne, Léonor et Madeleine de Souvré ; par les officiaux : Adrien de La Faye, Louis Sevrey, François Mahault, sieur de Tierceville, Robert du Frische et Pierre Bridelle.

G. 1293. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier (4 imprimées).

**1630-1778.** – Ursulines de Rouen : – Procès-verbal de visite du couvent faite par Antoine Gaulde, vicaire général de Mgr François I de Harlay. – « Condamnation par le pape Alexandre de la doctrine de Jansénius (imprimé) ; – Ordonnance de Mgr l'archevêque pour maintenir la paix dans son diocèse (imprimé) ; – « Censure d'un livre intitulé : *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, imprimé à Paris, 1657, faite par Mgr l'illustrissime et religiosissime archevêque de Rouen, primat de Normandie. A Rouen, par Laureas Maurry, imprimeur ordinaire de M. l'archevêque ; – Profession de foi selon l'usage du Concile de Trente extraite du Concile provincial de Normandie, toutes pièces revêtues des signatures des Ursulines. – Hommage public rendu par l'archevêque de Rouen à l'orthodoxie des Ursulines (plaquette imprimée, aux armes de Mgr François II de Harlay). – Procès-verbal de visite du monastère par le même prélat ; élection en sa présence de sœur Marie de l'Assomption pour supérieure : – confesseurs désignés aux sœurs : Manchon, supérieur du séminaire archiépiscopal, le recteur du collège des pères Jésuites, le père Chrysologue, gardien des Pénitents, le père Roger, de l'ordre de Saint-Dominique, docteur en théologie ; défenses aux religieuses de se donner les unes aux autres les noms de Jansénistes et autres sentant la faction, l'hérésie et le parti ; injonction de fournir le catalogue de leurs livres. – Visite du même monastère par Mgr d'Aubigné. – Bref du pape Clément XIII portant concession d'un autel privilégié. – Contrats de rentes en faveur des Ursulines. – Pièces signées par Mgr d'Aubigné, par Gaulde, vicaire général.

G. 1294. (Liasse.) – 89 pièces, papier (57 imprimées).

**1654-1742.** – Val-de-Grâce : – « Lettres patentes du Roy confirmatives de la fondation faite par la Reine Mère de S. M. en la ville de Rouen, d'un monastère de religieuses Bénédictines de l'étroite observance du Val-de-Grâce de Paris, portant concession de tous les droits, exemptions et privilèges dont jouissent les autres maisons religieuses de fondation royale » (imprimé). – Requête à Mgr de Saulx-Tavanes par les dames abbesses et religieuses de l'étroite observance du Val-de-Grâce : « Leur communauté, autrefois très-nombreuse, se trouvant réduite à 8 professes de chœur, dont plusieurs très-âgées, étaient presque dans l'impossibilité de remplir les obédiences de leur maison, elles demandent leur union au monastère de Bellefond, et l'union de leurs biens au séminaire de Saint-Louis, lequel aura à payer à chacune une pension viagère arbitrée par l'archevêque. » – Avis favorable du promoteur. – Ordonnance de l'archevêque qui commet M. Bridelle pour faire procéder à une information. – Ordonnances de M. Bridelle pour faire assigner les témoins. – Certificats de publications desdites ordonnances aux prônes des églises paroissiales par les curés. – Décret de Mgr de Saulx-Tavanes portant extinction de la communauté du Val-de-Grâce et union de ses biens, partie à Bellefond, partie au séminaire des pauvres prêtres, dit Saint-Louis (imprimé). – Acte de translation par Mgr de Saulx-Tavanes des religieuses du Val-de-Grâce au monastère de Bellefond ; présents à la cérémonie les vicaires généraux : Terrisse, Bridelle, Grimaldy, Jean de Saint-Pierre, abbé du Tréport. – État de ce qu'il en coûtera au séminaire pour l'acquisition du terrain du Val-de-Grâce ; – de la maison de Bellefond avant la réunion ; – de ce que les religieuses du Val-de-Grâce porteront à Bellefond. – Lettre de Bridelle, vicaire général, à M. Cornet, secrétaire de l'archevêque ; prière de s'occuper de l'affaire du prieuré de Villarceaux, à laquelle s'intéressait le maréchal de Maillebois ; nouvelles de la santé de M. l'abbé de La Blandinière : – « Il y a 28 lits de malades convalescents à l'archevêché à Rouen. Les pauvres sont bien servis. Cela ne fait point grand embarras. Il gèle depuis deux jours. Si cela continue, les maladies diminueront et nous pourrons être débarrassés, 3 janvier 1741. » – Cachet de M. Bridelle. – Pièces signées par Mgr de Saulx-Tavanes, par les vicaires généraux : Bridelle, de Saint-Pierre, Grimaldy, Terrisse.

G. 1295. (Liasse.) – 28 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1643-1763.** – Premier monastère de la Visitation de Rouen : – Procès-verbal dressé par M. Gaulde, vicaire général de Mgr François I de Harlay, de l'élection faite, en sa présence, de sœur Madeleine de Cordes, religieuse professe du monastère de Montferrand, comme supérieure ; ordre à la supérieure déposée et à Augustine de Villebessieux, sa compagne, de sortir du monastère de Rouen dans trois semaines, conformément à leur promesse. – Destitution de sœur Anne-Thérèse de Préchonneau, supérieure. – Lettres de François Auber, conseiller-clerc au parlement, directeur du monastère, à Mgr François I de Harlay, relativement au choix à faire d'une supérieure. – Arrêt du

parlement qui enjoint aux religieuses de recevoir Mlle Taillepied, comme pensionnaire dans leur couvent ; – procès-verbal dressé par Claude de Champagne de Séricourt, trésorier de la cathédrale et vicaire général de Mgr Colbert, de ce qui s'est passé lors de la réception de ladite Taillepied. – Requête des religieuses à Mgr de Saulx-Tavanes pour qu'il leur fût permis de faire célébrer un salut perpétuel en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, à l'intention de mademoiselle de La Mothe-Ango en reconnaissance des bienfaits de cette demoiselle. – Ordonnance du même prélat qui autorise les religieuses à faire célébrer dans leur église sept saluts chaque année pour perpétuer le vœu que la sœur Marguerite-Angélique Le Coûteux, supérieure actuelle, avait fait, du consentement du supérieur, pour la cessation des maladies dont la communauté avait été affligée. – Visite de l'église par Adam-Charles Esmangard, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld, – Second monastère de la Visitation : – Information par Robert Le Cornier, docteur en théologie, vicaire général de Mgr François II de Harlay, au sujet d'un prétendu miracle arrivé dans cette maison en la personne de Louise Le Parmentier par l'intercession du bienheureux François de Sales, – Permission accordée par Joseph *Eusanius Aquitanus*, évêque de Porphyre, aux religieuses, d'exposer à la vénération des fidèles des reliques extraites du cimetière de Calixte. – Statuts et règlements de la société du Très-Saint-Cœur de Jésus qui doit être établi dans les églises du premier et du deuxième monastère de la Visitation. – Listes des sœurs des deux couvents ; – l'une de ces listes dressée par la sœur Pérone-Rosalie Greyfié. – Sceau de Joseph *Eusanius Aquitanus*, évêque de Porphyre. – Pièces signées par ledit évêque, par l'archevêque d'Aubigné ; par les vicaires généraux : Gaulde, Robert Le Cornier, de Champagne de Séricourt, Esmangard.

G. 1296. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1437-1785.** – Madeleine de Rouen ou Hôtel-Dieu : – Règlement de Pasquier, évêque de Meaux, vicaire général du cardinal de Luxembourg, pour la réforme de l'Hôtel-Dieu ; injonction aux religieux de s'abstenir *usu cythararum et alearum lusu*. – Informations faites par Jean de Gouvis, archidiacre de Bayeux, Guillaume Auber, chanoine de Rouen, et Guillaume Mesard, doyen de Notre-Dame-de-la-Ronde, au sujet de l'élection de Robert Belin en qualité de prieur de la Madeleine ; – par Michel de Balencourt, maître des testats et intestats, et par Thomas Le Roux, avocat en la cour archiépiscopale, au sujet de l'élection de Pierre Le Forestier en la même qualité. – Commission donnée par le vicaire général du cardinal d'Estouteville auxdits Michel de Batencourt et Michel Le Roux pour procéder à ladite information. – « Ensuyt par déclaration toutes les rentes, terres, revenus et possessions, dons et omosnes acquises par l'Ostel-Dieu de Rouen et en la vicomte dudit lieu et aultres cy-après nommez depuis 40 ans en ça, baillé par frère Nicolle Gingant, religieux, bailly et procureur des aultres relligieux... à Monsieur le doyen de la Crestienté Pierre Picot, curé de Moulineaulx, le 22<sup>e</sup> jour d'octobre 1521. » – Permission accordée par Mgr de Saulx-Tavanes aux religieuses de la Madeleine de continuer, dans la charge de supérieure, la sœur Philippe-Marthe Bachelier.

G. 1297. (Volume imprimé.) – In-4°, 70 pages, papier.

**1646.** – « Etablissement du Bureau de l'Hostel-Dieu de Rouen. Avec l'estat au vray du bien et revenu dudit Hostel-Dieu et de sa dépense journalière. Pour faire connoistre au public les vrayes nécessitez des pauvres malades, qu'on est obligé d'y recevoir de toutes parts sans refus. – A Rouen, chez Nicolas Loyselet, près Saint-Lo, derrière le Palais. » Titre orné d'une vignette gravée représentant le *Noli me tangere*. – Second titre : « De la fondation de l'Hostel-Dieu et hospital de Sainte-Marie-Magdaleine de Rouen, ensemble l'érection et établissement du Bureau dudit lieu avec la forme de l'administration du bien et revenu de ladite maison et quelques remarques sur les dons, privilèges et immunités fafetz audit hospital tant par les Roys de France, d'Angleterre, ducs de Normandie que par feu Monsieur le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et autres particuliers, dressé par le commandement de Messieurs les administrateurs dudit Hostel-Dieu pour l'esclaircissement, bien et utilité d'icelle maison en l'année 1645. »

G. 1298. (Volume imprimé.) – Petit in-4°, 117 pages, papier

**1701.** – « Police générale du Bureau des Pauvres valides, Hôpital Général de la ville de Rouen. – A Rouen, chez Jean-Baptiste Machuel, rue Écuyère, à l'image Saint-Jean. » – Préface. – « Recueil de ce qui se trouve d'actes les plus remarquables pour la police et subvention des pauvres de la ville

et fauxbourgs de Rouen, introduite par la cour de Parlement dès l'année 1534, et rétablie aux années 1644 et 1656. »

G. 1299. (Liasse.) – 23 pièces, papier, imprimées.

**1681-1789.** – Édits, arrêts, règlements, mémoires, concernant l'Hôpital Général de Rouen. – « Édit du Roi portant établissement de l'Hôpital Général pour le renferment des pauvres mendiants de la ville et fauxbourgs de Rouen. – Règlements concernant les fonctions de Messieurs les administrateurs, quarteniers ; et celles de Monsieur l'administrateur trésorier. – Observations pour l'Hôpital Général de Rouen, en réponse au mémoire à consulter dressé et imprimé sous le nom des héritiers maternels et aux meubles et acquêts de feu M. l'abbé de Germont. – Arrest de la cour de Parlement de Rouen qui homologue les délibérations de l'administration du Bureau des Pauvres Valides de l'Hôpital Général des 29 mars et 16 avril 1763, concernant l'établissement d'un nouvel hospice pour partie des enfans trouvés. – Instruction et tableau tant des revenus et produits que des charges et dépenses de l'Hôpital Général par les états qui ont été dressés depuis 1685 ; avec un état des forces et charges dudit hôpital, en 1763. – Arrest du Parlement de Rouen : Anciens droits de l'hôpital rétablis et confirmés. – État des personnes à la charge de l'hôpital, le 1<sup>er</sup> janvier 1770. – États des revenus produits et charges de l'Hôpital Général en l'année 1772 ; en l'année 1773. – Ordonnance du Roi concernant les mendiants. – Arrest de la cour du Parlement de Rouen pour la conservation des enfans trouvés et exposés dans la ville et fauxbourgs de Rouen. – Instruction pour les hôpitaux. »

G. 1300. (Liasse.) – 12 pièces, papier ; 3 plaqués.

**1667-1781.** – Cahier où se trouve indiqué sommairement l'objet des ordonnances rendues par l'archevêque à la suite de la visite des églises du diocèse. – Fragment d'un itinéraire de Mgr de La Rochefoucauld en tournée de confirmation. – Lettre de ce prélat à un de ses vicaires généraux pour lui prescrire, avant de permettre la bénédiction des terrains destinés aux cimetières (de la ville de Rouen), « d'en faire dresser des procès-verbaux pour en constater l'étendue proportionnée aux paroisses et la facilité pour le service... Il faut une croix à chaque cimetière... Il faut de la décence, de la sûreté et un abord facile. » – Ordonnance de M. Osmont, vicaire général, au sujet de la fondation faite par Robin de Houppesville, en 1446, en faveur de la confrérie des tanneurs à Saint-Marlin-sur-Renelle. – Présentation par François Toustain, écuyer, sieur de Frontebosc, à la chapelle de Saint-Étienne dans l'enclos de Saint-Maur-lez-Rouen. – Vérification par François Mascranny, vicaire général de Mgr de Médavy, de reliques exposées à la vénération des fidèles dans la chapelle du cimetière Saint-Maur. – Requête adressée à Mgr de Saulx-Tavannes par les juges consuls de Rouen pour obtenir la permission d'avoir une chapelle dans le nouveau bâtiment de leur juridiction ; information à ce sujet ordonnée par l'archevêque ; – faite par le duc de Fitz-James, vicaire général. – Lettre de sœur de Montaigu afin d'être autorisée à changer de couvent. – Minute de la nomination de Marie-Anne Fauquet à la charge de supérieure des maîtresses des écoles chrétiennes et gratuites de Rouen. – Lettre, sans nom d'auteur, d'un marchand de Rouen à sa cousine au sujet de l'exécution des ordres du Roi portant révocation de l'Édit de Nantes ; il s'excuse « d'avoir ployé à cause de l'embarras des cavaliers. Dieu sait bien que ce qu'il en a fait n'a été que pour sauver sa vie. Votre compère, ajoute-t-il, est par les chans depuis vendredy ; le bon Dieu le veille garder, s'il lui plest. A Alençon tous généralement ont changé ; il n'en est seulement pas resté un ; quelques-uns s'étoient sauvés ; il a falu qu'ils soient revenus parce que pas un paysan ne les vouloit recevoir. » – Sceaux de M. Toustain.

G. 1301. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 5 sceaux, 13 fragments de sceaux.

**1434-1493.** – Informations faites, en vertu de mandemens des vicaires généraux de l'archevêché, par Perrenelle, Adam Andrieu, Isembard Mourieult, Robert Romé, doyens ruraux du doyenné du Bourgheroulde, par suite de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Angoville : patron, le comte de Harcourt ; présenté, Martin Davy ; valeur 20 livres ; 20 paroissiens. – Anneville ; patron, l'abbé de Fécamp ; présenté, Regnaud Dyel ; valeur, 120 à 140 livres ; 100 paroissiens. – Saint-Paer de Berville-en-Campagne : patron, Jean de Férières ; présenté, Jean de Férières, âgé de vingt ans ; valeur, 50 livres ; 24 paroissiens. – Berville-sur-Seine : patron, Geoffroy, abbé du Bec-Hellouin ;

présenté, Nicolas Duval ; valeur, 30 livres ; 40 paroissiens. – Roscherville : patron, le chapitre de Rouen ; présenté, Mathieu Lequesne ; valeur, 21 livres ; 18 paroissiens. – Boscbénard-Commin : patron, Robert Le Cornu ; présenté, Paul Bouchel ; valeur, 40 livres ; 30 paroissiens. – Boscguérard : patron, Jean de Bellemare ; présenté, Robert de Bellemare ; valeur, 40 livres ; 40 paroissiens. – Bosc-Renoul : patron, Mathieu Mellier ; présenté, Robert Le Chandelier ; valeur, 20 livres ; 12 paroissiens. – Bosc-Robert : patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; présenté, Jean Le Fevre ; valeur, 100 sols ; 5 paroissiens. – Houllebec : patrons, le seigneur de Harcourt ou l'abbé du Bec ; présenté, Robert Capellain ; valeur, 12 livres ; 12 paroissiens. – Iville : patronne, Robine de Trye ; présenté, Guy de Marricourt, trésorier et chanoine de Beauvais ; valeur, 120 livres ; 80 paroissiens. – Mauny : patron, l'abbé du Bee ; présenté, Jean Massieu ; valeur, 15 à 20 livres ; 6 paroissiens. – Marcouville : patronne, Marie de Harcourt, comtesse de Vaudemont et de Harcourt ; présenté, Simon d'Errenneville ; valeur, 30 livres ; 10 paroissiens. – Saint-Martin-du-Parc : patron, l'abbé de Jumièges ; présenté, Jean Martel ; valeur, 10 livres ; 15 paroissiens. – Thuit-Hébert : patron, Guillaume Viain ; présenté, Robert Malaprins ; valeur, 40 livres ; 18 paroissiens. – Chapelle de Saint-Chaux et Saint-Félix et chapelle de Saint-Jacques en la léproserie d'Elbeuf : présenté, Jean de Goue ; mention, dans l'information relative à cette chapelle, de Jean Buisson, curé de Saint-Étienne d'Elbeuf. – Sceaux du vicariat de Rouen, du doyenné du Bourgtheroude, de Morieult, doyen du Bourgtheroude (un pélican).

G. 1302. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

**1692.** – « Articles sur lesquels Mgr l'archevêque a ordonné que le curé de la paroisse de..., doyen du Bourgtheroude, donne ses réponses pour la calende de l'année présente 1692. » (Formulaires imprimés ; – réponses écrites à la main par les curés.) – Paroisses d'Anneville, le Bec-Hellouin, Berville-en-Roumois, Boscguérard, Caumont, Infreville, Iville-sur-Seine, Saint-Éloi, Saint-Ouen de Touberville, Saint-Paul, Saint-Philbert, Saint-Taurin, le Teillement, la Trinité. – Écoles tenues pour les garçons et pour les filles par le curé, à Saint-Taurin ; par le vicaire, à Iville-sur-Seine ; – pour les garçons, par le curé, à Saint-Paul ; par le vicaire, à Anneville, Berville-en-Roumois et Saint-Éloi. – Écoles fondées pour les garçons à Boscguérard par les demoiselles Baudouin, à Saint-Ouen de Touberville. – Mention d'écoles au Bec-Hellouin, à Bernay, au Bourgtheroude. – École pour les filles dans une seule paroisse, la Trinité. – Réclamations pour le rétablissement de la chapelle de madame de Grand-camp à Anneville. – Église de Boscguérard en totale ruine. – A Iville, chapelle dans le cimetière sous l'invocation de saint Louis. – Église de Saint-Taurin en décadence. – Absence de scandales signalée dans toutes les paroisses.

G. 1303. (Liasse.) – 45 pièces, papier.

**1684-1685.** – Liste des paroisses du doyenné du Bourgtheroude, avec l'indication des curés et vicaires qui les desservent. – Procès-verbaux des visites faites dans les églises dudit doyenné par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Cartilage, coadjuteur de Rouen, lesdits procès-verbaux signés par l'archevêque. – A Boissay, l'image de saint Remi sera ôtée de dessus le tabernacle et placée au côté ; – la pierre bénite de l'autel de la Sainte Vierge qui est brisée, sera ôtée et enterrée. – A Bardouville, défenses aux cabaretiens de donner à boire pendant le service divin, et en cas qu'ils continuent, après que le sieur curé les aura avertis de la part de l'archevêque, il lui est enjoint de se pourvoir par-devant le juge royal pour les faire condamner aux peines portées par les ordonnances. – A Berville-sur-Seine, l'autel de Saint-Firmin dans le chœur à côté de l'évangile sera démoli, et les images de saint Firmin et de saint Fiacre seront placées sur les autres autels de la nef ; la pierre dudit autel de Saint-Firmin sera enterrée ; le curé et les habitants s'assembleront et se cotiseront pour avoir un clerc qui tienne les écoles ; mention d'une fondation par Abraham de Caux... – Recommandations pour la conservation des archives des fabriques, la tenue des registres, la reddition des comptes.

G. 1304. (Liasse.) – 23 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1664-1780.** – Statuts et règlements des confréries : de la charité du Bec-Hellouin ; – du Rosaire et de la charité de Saint-Jean l'évangéliste à Boissay-le-Châtel ; – du Saint-Sacrement sous le nom de Jésus et de Saint-Éloi à Caumont ; – du Saint-Sacrement, Saint-Ouen et Saint-Thibaud à la Haye-de-Routot ; – du Saint-Sacrement à Infreville ; – du Saint-Sacrement de l'autel, de la Sainte-

Vierge, de Saint-Blaise et Saint-Sébastien à Notre-Dame de la Londe ; – de Saint-Éloi à Saint-Éloi de Fourques ; – du Saint-Sacrement à Saint-Ouen-de-Touberville ; – de Saint-Gilles à la Trinité-de-Touberville ; – de Saint-Ouen au Thuit-Simer. – Pièces signées par MMgrs Colbert et de Saulx-Tavanes, par les vicaires généraux : de Goyon et d'Oillamson. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1305. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1647-1783.** – « Table contenant les noms des chapelles du doyenné du Bourgtheroulde, des patrons et des titulaires et aussi la valeur de quelques-unes d'icelles, comme l'on a pu apprendre par bruit commun, mise aux archives de l'archevêché par le doyen dudit Bourgtheroulde suivant le règlement du dernier synode d'automne 1647 : – La chapelle de Saint-Nicolas-de-Beaulieu située en la paroisse de Mauny, de laquelle M. de La Ferté est patron et maître Loys d'Estampes, tonsuré, son fils, titulaire ; – elle vault 200 livres à une messe par semaine. – Celle des Saints Hault et Félix, anciennement appelée de Saint-Chaud, au distric de La Londe... grand nombre de pèlerinages... – Saint-Léonard à Berville-en-Romois rebâtie par le sieur du Thuit ; pèlerinages. – Chapelle en une taverne au Chouquet en laquelle les passants oyent el entendent la messe les dimanches quand il s'y trouve quelque prestre. – Chapelle en la maison du père Deshayes, Jésuite, dans une grotte en la paroisse de Caumont... – Oratoire fort joly et bien paré au haut de la montée de la maison seigneuriale de Bardouville accordé à Madame de Bardouville à cause de la contagion à Rouen ; en l'église de Bardouville, il arriroit souvent des bourgeois qui se promenoient aux champs pour prendre l'air... – Chapelle à pied dans le manoir seigneurial d'Offranville en la paroisse de Touberville appartenant au sieur Berthon, greffier, en laquelle les paroissiens alloient entendre la messe pendant la pollution de leur église pour le meurtre qui y avoit été commis. » – Présentations à la cure de Notre-Dame-d'Angoville par les seigneurs de Brionne : Henri de Lorraine, Louis de Lorraine, prince de Lambesc ; – Louise-Julie Constance de Rohan ; Michel Druel, seigneur d'Angoville. – Présentés : Guillaume Durand, Robert Amyot, Joseph-Nicolas Gaumont, Louis-Henri Meslin. – Présentations à la cure de Saint-Cosme et Saint-Damien d'Anneville par les religieux de Fécamp. – Présentés ; Louis Mercier, Denis Hamelet, Guillaume Le Vallois. – Mémoire de M. Du Frische, official et vicaire général de Mgr de Médavy et curé d'Anneville, contre maître François Le Menu, prétendant droit à la même cure, – Réduction des fondations. – Pièce signée par Henri de Lorraine, comte de Harcourt, lieutenant général des armées du Roi.

G. 1306. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier, (3 imprimées) ; 8 sceaux plaqués.

**1662-1785.** – Requête adressée à Mgr François II de Harlay par Georges Plantou, greffier aux Requêtes du Palais à Rouen, pour qu'il lui fût permis d'établir une chapelle à Anneville dans sa propriété, « fort esloignée de l'église et dans les lieux des marestz qui sont plus des trois mois de l'année inondez à raison du flux et reflux de la rivière et des fortes marées. » – Contrat de fondation en faveur de ladite chapelle placée sous l'invocation de sainte Clotilde ; rente de 30 livres affectée sur les fermes du Gros-Denier, des Aulnées la Londe et du Tort, – Permission par Mgr de Harlay de célébrer l'office dans ladite chapelle. – Supplément de dotation en faveur de ladite chapelle par Louis Plantou. – « Lettres patentes de confirmation par Mgr l'archevêque de la chapelle de Notre-Dame de Bonport située à Anneville et des fondations y attachées à perpétuité, en conséquence de la requête présentée à cet effet par monsieur le président Dupont, patron et fondateur d'icelles » (imprimé). – « Titres de l'établissement du chapelain de la chapelle de Notre-Dame de Bonport scisé au manoir Dupont, paroisse d'Anneville et des fondations faites par monsieur le président Dupont, Le tout confirmé par Mgr l'archevêque, insinué et enregistré où besoin a esté » (imprimé). – Fondation de messes à Notre-Dame de Bonport par Nicolas-Charles Mouret, écuyer, sieur du Pont, seigneur patron honoraire de la paroisse d'Anneville, président aux Requêtes du Palais, à l'intention de Jean-Baptiste Lesdo de Valliquerville, premier président en survivance de la Cour des Comptes, décédé le 13 *octobre* 1716, de Louis-François-Augustin de Lesdo, abbé de Sairit-Saens, l'un et l'autre ses beaux-frères, et de messire Nicolas Lesdo, sieur d'Igulville, inspecteur général des côtes de Normandie, son oncle. – Présentations à la chapelle de Bonport par Nicolas-Charles Mouret, Henri de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller au parlement de Normandie, ayant épousé Anne Mouret Du Pont ; – François Varin de Bretteville, sieur d'Anneville. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld qui joint au chapelain de Bonport de

faire la prière matin et soir en ladite chapelle, d'y dire la messe tous les jours, d'enseigner gratuitement les enfants. – Pièces signées par François II de Harlay, par les vicaires généraux : Gaulde, d'Oillamson de Coursy, de Clercy. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, du doyenné de Bourgtheroude, de M. de Brève lent, des notaires de Rouen.

G. 1307. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1656-1772.** – Nomination à la cure de Saint-Remi d'Aubourville ou Ambourville, par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, en qualité d'abbé du Bec-Hellouin, des sieurs Cressan et Jacques Le Blond. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, qui fixe les honoraires du service fondé, en 1626, par messire Robert de Balsac, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron de Montagu, la Brisette, Aubourville et la Fontaine. – Présentations à la cure de Saint-Michel de Bardouville (patronage alternatif entre seigneurs) par MM. Charles de Saldaigne, Charles La Nache, sieur du Saussay ; – Marguerite Halle d'Orgeville, veuve d'Alexandre La Vache Du Saussay ; – Henri de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller au parlement de Normandie ; – par le Roi ayant la garde noble des enfants mineurs du marquis de Mauny ; – Henri-Charles-François de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller en la grand-chambre du parlement. – Présentés : Jacques Mesgard, Nicolas Bellin, Georges Delaunay, Joseph Brindeau, Pierre Agasse, Pierre Pointel, Pierre Fougé, Pierre-Nicolas Poisson. – Approbation par l'archevêque d'un échange de terres entre le curé de Bardouville et la présidente de Bernières. – Présentation à la cure de Basville par saint Vincent de Paul, vicaire général de l'abbé de Saint-Ouen de Rouen. – Présenté : Jacques Tristan. – Pièce signée par saint Vincent de Paul. – Sceaux de MM. Du Saussay, de Brèvedent, d'Étampes.

G. 1308. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 2 sceaux pendants (frustes), 1 sceau plaqué.

**1497-1787.** – Procès entre les archevêques de Rouen et les religieux du Bec-Hellouin au sujet de la prétendue exemption du Bec-Hellouin. – « Exposition sommaire de l'exemption de l'abbaye du Bec-Hellouin et de la juridiction ecclésiastique et ordinaire qui appartient aux religieux d'icelle sur la paroisse, curé et paroissiens dudit lieu » rédigée par ordre, l'an 1692, signée par F.R. Massuet, M. B. : – « L'abbé du Bec doit se trouver à la feste de la dédicace de l'église de Rouen, s'il en est invité, pour tenir le chœur ou pour célébrer la messe solennellement à la place de l'archevêque.... Le curé du Bec est obligé d'estre au synode pour y entendre les règlements, s'il y eu est fait. » – Protestation des religieux du Bec contre la visite que prétendait faire de leur monastère Mgr d'Aubigné. – Mémoire pour l'abbaye du Bec. – « Défense de la juridiction de Mgr l'archevêque de Rouen sur l'église et paroisse de Saint-André du Bec » de la main de l'abbé Terrisse). – Réponse de l'archevêque au mémoire des religieux (de la main de l'abbé Cornet, secrétaire de l'archevêque). – Acte par lequel les religieux, au nombre de 32, déclarent s'en rapporter, ainsi que l'avait fait Mgr de Tressan, pour les droits de leur officialité, déport, visite, etc., à la décision de MM. du Conseil de S. A. S. Mgr le comte de Clermont, abbé du Bec ; ledit acte signé par tous les religieux. – Présentations à la cure de Saint-André du Bec par les abbés du Bec : Louis de Bourbon, prince du sang, comte de Clermont ; – Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. – Présentés : Julien Esnault, Jacques Thoury, François Neveu. – Mémoire pour l'aumône du Bec et sur les moyens à employer pour obtenir de la remplacer par une somme d'argent affectée à la fondation d'un hôpital : « Les riches viennent recevoir l'aumône ou la font prendre par leurs enfants et leurs domestiques ; on y vient de 8 lieues à la ronde ; il y a des jours où il se trouve 8,000 pauvres dans le bourg du Bec où ils apportent un mauvais air. » – Mémoire au sujet de l'interdit prononcé le 29 juillet 1742 contre la charité du Bec. – Pièces signées par Louis de Bourbon, par Mgr de Marbeuf. – Sceaux de Bogier Du Til, sergent royal à Rouen, de Charles Monfaut, lieutenant commis de Colart du Mouy, bailli de Rouen (frustes), de Mgr de Marbeuf.

G. 1309. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1644-1787.** – Présentations à la cure de Berville-en-Roumois, par les seigneurs du lieu : Nicolas de Bauquemare, président aux Requêtes du parlement à Paris ; – Maximilien Anzeray de Courvaudon, président à mortier au parlement de Normandie ; – Pierre Constantin Le Viconte, comte de Blangy, colonel du régiment de la Couronne. – Présentés : François Fallague, Gabriel-Nicolas Le Brument, Jean-Baptiste Isabel, Jean-Baptiste-Louis Le Page, Jean Deschamps. –

Déclaration par André Druel, écuyer, sieur du Thuit, du Bosc-de-Sahurs, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, conformément à l'ordonnance de Mgr Colbert, donnée en sa calende du doyenné du Bourghtheroude du mois de juillet 1691, des titres de deux chapelles à Berville-en-Roumois, l'une de la Passion de Notre-Seigneur au manoir du Thuit, fondée par Nicolas Du Quesney, seigneur du lieu en 1536, et bénie par l'évêque d'*Iponence* en mai 1545 ; la seconde de Saint-Léonard, qu'on sait par tradition avoir été anciennement église paroissiale, réunie à Berville par les anciens comtes de Harcourt, où deux nouveaux autels, dédiés, l'un à la Sainte-Vierge, l'autre à saint François-Xavier, avaient été fondés en 1644. – Titres de fondation et de dotation desdits autels. – Réduction des fondations des chapelles réunies de la Passion et de Saint-Léonard. – Présentations auxdites chapelles par André Druel, Marc Antoine-Romain Druel d'Angoville, Charles-Guy Duval d'Angoville. – Mention de la vacance de la chapelle de la Passion par la profession de religion de l'abbé de Rancé en 1676. – Présentations à la cure de Sainte-Marie de Berville-sur-Seine, par les abbés du Bec-Hellouin : Jacques-Nicolas Colbert, Roger de La Rochefoucauld, Louis de Bourbon, comte de Clermont. – Présentés : Pierre Cortez, François Quenouille, Étienne Favier. – Nomination à la chapelle de Saint-Joseph, fondée au manoir de Berville-sur-Seine, par Nicolas-Pierre Piquefeu, écuyer ; – Jean Harel, maître ordinaire en la Chambre des Comptes. – Pièces signées par MMgrs Colbert, Louis de Bourbon ; – par les vicaires généraux : Longuet, Clément, Osmont. – Sceaux de Mgr Colbert, abbé du Bec ; de Druel, Pierre ; Constantin Le Viconte, Piquefeu.

G. 1310. (Liasse.) – 28 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 25 sceaux.

**1261-1731.** – Lettres de saint Louis par lesquelles il permet que les revenus affectés à la dotation de la chapelle du Boscroger, fondée par *Haysia* Noriout, soient possédés en main-morte. – Ratification par Richard de Nevilete, chevalier, de l'acquisition faite par Alexandre, prêtre du Boscroger, exécuteur testamentaire de ladite *Haysia*, de deux pièces de terre au Thuit-Signol *in parrochia de Tuito-Sygnol* pour la fondation d'une chapelle au Boscroger. – Lettres de l'official de Rouen : – Obligation prise sous serment par Guillaume Le Gregi de ne point troubler les chapelains du Boscroger dans la possession des biens affectés à ladite chapelle. – Autres lettres de l'official : – Concession faite par Mathieu de Grouchet, chevalier, à Robert Cabot, prêtre chapelain du Boscroger, et à ses successeurs, de percevoir chaque année comme fief laïque 7 sous de rente sur un tellement relevant de lui en la paroisse de Saint-Aubin-Jouxte-Boullent (*in parrochia sancti Albini de Coteburnent*), lesdits 7 sous vendus par Pétronille de Cléon aux exécuteurs testamentaires de *Haisia* Noriout. – Autres titres de rente en faveur de la chapelle du Boscroger à Saint-Georges d'Orival (en la petite île), à Cléon, Freneuse, etc. – Collation par Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, à son chapelain Geoffroi de Gaugi de la chapellenie perpétuelle de Notre-Dame du Boscroger. – Lettres de l'official de Rouen contenant vidimus d'un décret d'Hector Coquerel, vicaire général du cardinal d'Estouteville, portant union à la collégiale de Saint-Louis de la Saussaye de la cure du Boscroger, ledit décret obtenu à la requête de Marie de Harcourt, comtesse de Vaudemont, veuve d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, et de leur fils Jean de Lorraine, comte de Harcourt. – Permutation entre Adrien Lemonnier, vicaire d'Iville, nommé le 17 avril 1721, par MM. les chanoines de la Sausaye à la vicairie perpétuelle de Saint-Pierre du Boscroger, et Pierre Martin, vicaire du Boscroger, nommé, le 1<sup>er</sup> mai 1721 par Mgr Bazin de Besons à la chapelle de Saint-Patrice en la même église. – Sceaux de Guillaume, seigneur d'Orival, Jean Haye (ou Aye), Richard de Neuville, Jean Hemart, Arnaud Le Sénéchal, Petronille de Cléon, Tiphaigne de Neuville ; de l'officialité de Rouen.

G. 1311. (Liasse). – 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

**1464-1774.** – Présentations à la euro de Saint-Jean de Boissay par MM. Robert Le Roux, conseiller du Roi au Grand-Conseil ; – Henri Bigot, baron de Monville, conseiller au parlement, ayant épousé Marie-Catherine Le Couteulx, veuve de Louis Le Roux de Tilly. – Présentés : Guillaume Aullay, Jean Dupont, Joseph-Alexis Le Bovier de Fontenelle, licencié en droits canon et civil, Nicolas Brandin, Alexandre Guerin. – Mémoire instructif pour maître Nicolas Thomas, prêtre, vicaire de Boissay, contre Bonaventure Montier, trésorier de ladite paroisse, au sujet des honoraires. – Requête présentée à Mgr François II de Harlay par Louis Le Roux, sieur de Tilly, châtelain de Boissay-le-Châtel, pour être autorisé à faire dire la messe dans une chapelle érigée dans le nouveau

château de Boissay, laquelle avait été précédemment approuvée par le cardinal de Bourbon ; il rappelle que l'ancien château ayant été ruiné pendant les guerres, la chapelle qui en dépendait avait été cependant conservée dans son entier. – Procès-verbal de visite de la chapelle du nouveau château. – Réunion à la cure de Boissay de la chapelle de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, sur la demande de Robert Le Roux, sieur de Tilly. – Présentation à ladite chapelle par Robert Le Roux, Pierre-Nicolas Baudouin, conseiller en la grand<sup>e</sup> chambre du parlement de Normandie. – Contrat de donation de Pomponne Le Roux, chevalier, sieur de Tilly, en faveur de la chapelle de la Dame-Eve, sous l'invocation de saint Vulfran, à Boissay, au lieu dit vulgairement le Vieux-Château. – Présentation par le même à ladite chapelle. – Nomination de procureurs par Jean Le Grant, curé de Notre-Dame-de-Boscherville, à l'effet de permuter ce bénéfice contre la charge d'administrateur de l'hôpital du Bourgtheroude ; – marque et signature de Jean Pestremol, notaire apostolique. – Requête présentée à Mgr de Saulx-Tavanes par les frères de la charité du Bosegouet, pour qu'il leur fût permis d'unir à leur association les frères d'une charité d'une paroisse voisine ; renvoi de la requête au curé par M. de Saint-Aulaire, vicaire général ; avis du curé. – Règlement donné par Mgr Colbert à la collégiale du Bourgtheroude, sur la demande de M. Tanegny de Queruel, docteur en théologie, doyen de ladite collégiale. – Ordonnance de Mgr Colbert qui transfère le service fondé dans les chapelles des léproseries de Saint-Michel de-Lougsaux près de Brionne, de Sainte Marguerite-l'Ortier près d'Annebault-sur-Risle et de Sainte-Marguerite-de-Bretteville à Malleville, en l'église de l'hôpital de Harcourt, et permet de démolir lesdites chapelles et d'en employer les matériaux aux bâtiments dudit hôpital. – Requête, informations, procès-verbaux de visite relatifs à cette réunion. – Visite des églises de Brionne par M. Vallois, curé d'Anneville-sur-Seine, doyen du Bourgtheroude. – Rédaction des fondations de Saint-Martin de Brionne. – Pièces signées par MMgrs François II de Harlay, Colbert ; par les vicaires généraux : Mallet de Fieux, Longuet, de Y de Seraucourt, Bridelle. – Sceaux de MM. Le Roux de Tilly, Bigot de Monville, Baudouin de Gonseville.

G. 1312. (Liasse) – 28 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1642-1767.** – Donation de 500 livres de rente par Cassandre Le Gras, veuve d'Adrien Le Michel, écuyer, sieur de la Bretonnière, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, à Renée Le Michel de La Bretonnière, religieuse professe de Notre-Dame-des-Arcises, pour l'établissement d'un monastère de Bénédictines réformées à Beaumont-le-Roger ou ailleurs. – Permission accordée par Mgr François I de Harlay à ladite Le Michel, d'établir une communauté à Brionne, et d'y vivre avec les sœurs Catherine Fremont, Marguerite Boneufant et Madeleine Godin ; réserve d'une place pour une fille qui sera reçue gratuitement sur la présentation de l'archevêque. – Requête de ladite Le Michel pour obtenir la bénédiction de la chapelle du nouveau monastère. – Commission donnée par Mgr de Harlay à Gilles du Boscrenout, écuyer, seigneur du Boscrenout, prédicateur du diocèse de Rouen, pour procéder à ladite cérémonie de concert avec un père de l'Oratoire et un des témoins synodaux du doyenné ; – Acte de la bénédiction. – Fulmination par François Mahault de Tierceville, official de Rouen, d'une bulle portant union au prieuré de Brionne, de l'hôpital dudit lieu, fondé par le comte de Harcourt et de la chapelle Saint-Gilles. – Approbation et confirmation du monastère de Brionne par Mgr François II de Harlay. – Arrêts d'enregistrement des lettres patentes du Roi, confirmatives du prieuré de Brionne, tant au parlement qu'à la Chambre des Comptes. – Échange entre Raoul Halley de Monflaines, prieur commendataire de Saint-Gilles près de Pont-Audemer, et les Bénédictines de Brionne ; seigneurie du Coudray à Calleville, donnée par elles en échange de la seigneurie de Saint-Gilles à Brionne ; information *de commodo* au sujet dudit échange. – Approbation dudit échange par Mgr François II de Harlay. – Liste des religieuses de Sainte-Marie de Brionne *les plus qualifiées*. – Mémoire à l'effet de constater leur extrême indigence. – Extrait des actes de visite de leur monastère : 43 religieuses ; 1,036 livres de revenu, sur lesquelles 736 livres seulement pour leur subsistance ; pas de fenêtres aux chambres ; pas une seule sœur ayant un habit religieux complet ; ont passé souvent des jours entiers sans pain ; plusieurs mortes de pauvreté et de faim ; « nous a été exposé que la misère a réduit des religieuses à vouloir brouter l'herbe dans la cour. » – Information faite par M. Bridelle, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes, au sujet de la suppression du prieuré de Brionne et de l'union de ses biens au prieuré de Saint-Louis de Rouen. – Pièces signées par MMgrs François I et François II de Harlay, par Charles Dufour, vicaire général. – Sceau de Mgr François I de Harlay.

G. 1313. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1648-1771.** – Présentations à la cure de Saint-Lo du Bourgachard par les prieurs commendataires du prieuré dudit lieu : Claude Du Val, abbé de la Victoire, ayant pour procureur son frère Alexandre Du Val, chanoine de Rouen ; – Mathieu Brochant, chanoine de Paris, ayant pour procureur Pierre Terrier ; – Simon de Montjoye, évêque de Bâle, ayant pour procureur Louis-Charles Baudouin, docteur en théologie, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et abbé de Mauzac. – Présentés : Claude Mustel, Claude Voisin, Louis Massonnet, René de Chantpie, Jacques de La Rue, Antoine Chappe. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, portant que la confrérie de la charité de Saint-Lo du Rourgachard, établie en 1482, sera desservie par un chapelain, prêtre séculier, qui occupera le logement destiné à son office, et aura, pour acquitter les messes de fondations, les honoraires que fixeront les confrères dans une assemblée générale. – « Mémoire concernant l'érection et gouvernement de l'hôpital du Boscachard et rétablissement des filles de la Charité : – Mons<sup>r</sup> l'abbé du Val, prieur de Boscachard et abbé de la Victoire de Senlis, décédé vers 1675, chargea par son testament l'hôpital des renfermées de Senlis auquel il laissait de grands biens, de faire 400 livres de rente pour l'établissement de deux filles de la Charité au Boscachard, et d'une apothicairerie pour le soulagement des pauvres malades.... à charge par lesdites filles de tenir les petites écoles pour les jeunes filles, et de visiter les malades de la paroisse, etc. » – État du revenu de l'hôpital. – Comptes de l'administration de cette maison. – Lettres des administrateurs à l'archevêque pour lui rendre compte de ses besoins. – Quête autorisée en faveur des incendiés du Bourgachard. – Requête tendant à obtenir la suspension du service divin dans les chapelles de Sainte-Madeleine de Brestot et de Sainte-Marie de Moulineaux dont les biens avaient été unis par Louis XIV à l'hôpital du Bourgachard en 1694, lors de la fondation dudit hôpital, et la permission d'affecter provisoirement à la reconstruction d'un bâtiment incendié les fonds destinés à l'acquit des fondations dans lesdites chapelles. – Pièces signées par M. Du Val, abbé de la Victoire (demeurant en 1648 à Notre-Dame-de-Varangeville), Mgr de Saulx-Tavanes, Simon de Montjoye, évêque de Bâle. – Sceaux de « MMrs de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld, Simon de Montjoye ; de l'abbé Baudouin.

G. 1314. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier ; 14 sceaux plaqués.

**1638-1787.** – Présentations à la cure, aux canonicats, à la chapelle de Saint-Claude du Bourgtheroude par les barons dudit lieu : Jean Le Roux, président au parlement de Normandie ; – Nicolas Le Roux, Marie Cavelier, veuve de Claude Le Roux ; – Louis Voisin de Saint-Paul, François Le Cordier de Bigars, procureur général audit parlement ; – Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigars, président à mortier ; – Louis-Paul Le Cordier de Bigars. – Présentés : Gaston Du Moulin, Laurent Barate, Jacques de La Lande, Pierre Taneguy de Queruel, Robert Dehors, Jacques Guettard, Pierre Langlois, Jacques Noël Roger. – Requête adressée à Mgr de Saulx-Tavanes par les chanoines du Bourgtheroude, pour obtenir la réduction du nombre des canonicats de leur collégiale. – Sceaux de MM. Le Roux, Voisin de Saint-Paul, Le Cordier de Bigars.

G. 1315. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1641-1783.** – Présentations à la cure de Notre-Dame de Caumont par Claude Du Val, prieur du Bourgachard, de Nicolas Bacheley et d'André Hue. – Contrat par lequel Pierre Brice, sieur de Bouclon, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, s'engage à faire dire six messes par an pour l'archevêque, dans la chapelle de sa terre de Manebret, au Bas de Caumont sur la Seine. – Contrat de dotation par François de Lamperrière, sieur de Montigny et Catherine Deshayes, sa femme, d'une chapelle fondée, en 1632, en l'honneur de sainte Anne, en la paroisse de Caumont, par Jean Deshayes, avocat au parlement de Normandie, père de ladite Catherine. – Approbation de cette chapelle par M. Gaulde, vicaire général. – Démission d'Adrien Hue, curé de Notre-Dame-d'Ecauelon. – Réduction des fondations de Saint-Étienne-d'Elbeuf par Mgr de La Rochefoucauld. – Provisions aux chapelles de Saint-Chaux et de Sainte-Marguerite. – Présentations à la cure de Saint-Georges du Grostheil par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique de Vic, archevêque d'Auch ; – Louis de Bourbon, comte de Clermont. – Présentés : Gaspard de Priaslé, Barthélemy Simon, Alexandre Du Haussay, François-Lubin Godivier. – Démission de Du Haussay. – Lettre de Du Haussay, pour lors curé de Dampierre près de Dampierre, où il expose les motifs qui ont déterminé sa démission. – Procès-verbal de visite de l'église du Grostheil par le témoin synodal du

doyénné. – Requête du curé Godivier afin d'obtenir la permission de supprimer les autels de Sainte-Barbe et Saint-Lubin et l'union à la fabrique des biens de la charité de sa paroisse dont il signale les abus. – Requête de Jacques-Philippe Mullot, procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, pour obtenir l'approbation d'une chapelle construite par lui en sa terre du Grostheil. – Présentations à la cure de Houllebec (patronage alternatif entre les abbés du Bec et les seigneurs de la paroisse) par l'abbé Roger de La Rochefoucauld ; – par MM. Charles de Postis, seigneurs du Vieil-Evreux ; – François de Thiéville, sieur de Quietville, tuteur de Taneguy de Postis ; – Adrien et Louis-Adrien de Postis. – Présentés : Richard Boullard, Pierre de Postis, Louis L'Iloste, Martin Collet Du Homme, Adrien-Auguste Foissel. – Pièces signées par le duc d'Elbeuf ; par MMgrs Louis de Bourbon, Dominique de Vic, archevêque d'Auch ; par MM. Gaulde et de Saint-Aulaire, vicaires généraux. – Sceaux du duc d'Elbeuf, de Louis de Bourbon, de MM. de Postis.

G. 1316. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 6 sceaux, plaqués.

**1638-1777.** – Présentations à la cure de Saint-Ouen d'Infreville par Louis Le Roux, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, intendant de la marine ; – Louis Le Roux, commandant de vaisseau de l'armée navale ; – Louis Le Roux, premier chef d'escadre des armées navales du Roi (logé à Rouen, en la Maison Royale, rue Ganterie ; – Louis-Baptiste-François Le Cordier de Bigars, marquis de la Londe, président à mortier au parlement de Normandie. – Présentés : Artus Danviray, Guillaume-Michel Adeline, Guillaume Mouche), Louis Hébert, Charles Larcher. – Démission de la cure d'Infreville par Artus Danviray, chanoine honoraire de Notre-Dame de Rouen, curé d'Oinville-en-Grand-Caux. – Contrat de dotation d'une chapelle construite par Nicolas Herouet, avocat au parlement de Normandie, en son manoir de Grainville à Infreville. – Approbation de ladite chapelle par Mgr François II de Harlay. – Nomination par M. Bridelle, vicaire général de l'archevêque, d'un commissaire pour faire la visite de ladite chapelle. – Présentations à la cure de Saint-Léger d'Iville-sur-Seine, par François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, comte d'Estelan, maréchal de camp, lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement de Guyenne ; – François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, haut justicier de Gaillefontaine ; – Jean-Prosper Goujon de Gasville, intendant de la Généralité de Rouen ; – Charles-Jean-Louis Goujon de Gasville, ancien capitaine de cavalerie. – Présentés : Hélie Bigot, Nicolas Philippes, Jean-Baptiste Gruel, Jean-Pierre Grenier. – Lettres de provisions de la cure d'Iville accordées par Claude d'Ailly, vicaire général à maître Jean Regnaud. – Présentations à la chapelle de Saint-Louis d'Iville par les seigneurs d'Iville. – Démission par Anne-Marc-Joseph Faucon de Ris, grand archidiacre de Laon, vicaire général du diocèse de Laon, de la chapelle de Saint-Louis. – Procès-verbal de visite de la chapelle de Saint-Louis et d'une autre chapelle au manoir d'Iville. – Pièces signées par les vicaires généraux : Claude d'Ailly, Bridelle ; par Le Roux, intendant de la marine. – Sceaux de MM. Le Roux, Goujon de Gasville, d'Espinay de Saint-Luc.

G. 1317. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier, 3 sceaux plaqués.

**1639-1761.** – Présentations à la cure de Notre-Dame de la Londe (dans un seul titre appelée Saint-Ouen de la Londe) par les seigneurs de la Londe : François de Bigars, François Le Cordier de Bigars, conseiller en la Cour des aides de Normandie ; – Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigars, président à mortier au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Tirelineul. – Présentés : Jean Ambeza, François Du Vivier, Jacques Saillard, Pierre Gueroult, Louis-René Langlois, Pierre Rivette. – État des lettres, pièces et écritures concernant les rentes, fondations, biens et revenus appartenant à la fabrique de Notre-Dame de la Londe ; mention des statuts de la confrérie du Saint-Rosaire approuvés par Antoine Gaulde, vicaire général, le 16 janvier 1643 – Présentation à la chapelle de Saint-Nicolas-de-Coustecop (Écouteq) en la forêt de la Londe, par Louis de Bassompierre, abbé de Saint-Georges de Boscherville. – Acte de la bénédiction de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste au château de la Londe par M. de Cerisy, vicaire général, nommé par le Roi à l'évêché de Lombes. – Pièces signées par MM. Louis de Bassompierre et de Cerisy. – Sceaux de MM. Bigars de la Londe.

G. 1318. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1465-1763.** – Information au sujet de la manière dont il convenait de faire recueillir les dîmes à Saint-Martin de Malleville, par suite des constatations survenues entre Gobert Cordier, maître ès

arts et en médecine, curé de la paroisse, et les religieux du Bec. – Présentations à la cure de cette paroisse par les abbés de Jumièges : François de Harlay, archevêque de Paris ; – Claude de Saint-Simon ; – par Louis-Charlemagne Fontaine, prieur claustral de Jumièges, vicaire général de François-Camille de Lorraine, prince de Lambese, abbé de ce monastère. – Présentés : Étienne Béranger, Jean Jolly, Jean-Baptiste Cabut, Pierre Charles Thomas Boullanger, Henri Le Beschard de Colboc. – Lettres de collation de ladite cure accordées par M<sup>gr</sup> Colbert à Pierre Béranger. – Requête adressée au parlement contre cette collation par Charles Desmoulins, curé de Malleville. – Mémoire relatif à la chapelle ou maladreri ; de Bretheville appartenant aux paroisses de Bonneville, Malleville et le Bec-Hellouin ; tendant à ce que le revenu en fût appliqué au soulagement des pauvres. – Information faite par le témoin synodal du doyenné du Bourghtheroude au sujet du scandale causé dans l'église de Malleville par deux confrères de la charité qui s'étaient disputés un place au banc de ladite charité, et avaient forcé le curé d'interrompre la célébration de l'office divin. – Ordonnance de M. Tuvache, promoteur général et de Mgr de La Rochefoucauld, portant défenses aux confrères d'admettre parmi eux ces deux particuliers jusqu'au jugement définitif de l'instance pendante au bailliage. – Pièces signées par MM<sup>grs</sup> François de Harlay, Colbert, par l'abbé de Saint-Simon. – Sceaux de l'abbaye de Jumièges, de l'abbé de Saint-Simon, des notaires du Châtelet de Paris.

G. 1319. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1650-1775.** – Présentations à la cure de Saint-Maurice de Marcouville-en-Roumois, par Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, comte de Harcourt ; – par le seigneur de Marcouville, François de Guérin. – Présentés : Julien Bigot, Antoine Minot, Jean-François de Folleville, Jacques-Sanson Le Grix d'Epreville. – Requête présentée à l'official, par Adrien de Guérin, écuyer, seigneur et curé de Marcouville, afin d'obtenir réduction d'une fondation de messes faite, en 1626, par Pierre De La Quieze, bourgeois de Rouen ; – Ordonnances de M. Du Tot-Frontin, official ; – de M. d'Oillamson de Courcy, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld, portant rétablissement, sur la demande du curé Jean-Paul Prudhomme, d'une charité sous le nom de Saint-Maurice et de Saint-Eutrope, fondée à Marcouville en 1503, et approbation d'une donation de 2,000 livres faite par un particulier en faveur de cette charité. – Pièces signées par Charles de Lorraine, par d'Oillamson, vicaire général. – Sceau de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1320. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1638-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Jean Mauny, par les seigneurs de Mauny : Jacques d'Étampes, maréchal de France ; – Louis Roger d'Étampes. – Présentés : Pierre Du Perré, Jacques de La Rue, Joseph Dieul. – Présentations par les mêmes à la chapelle de Saint-Nicolas de Beaulieu à Mauny, chapelle déclarée par le marquis de Mauny comme étant antérieure à l'occupation anglaise. – Chapelain présenté : le fils de Jacques d'Étampes, maréchal de France, à la place de Jacques Berthoult qui venait de se marier. – Décret de Mgr de La Rochefoucauld qui transfère, sur la demande du marquis d'Étampes et après les informations d'usage, en l'église et paroisse de Mauny, le titre de la chapelle de Saint-Nicolas de Beaulieu. – Baux île biens dépendants de ladite chapelle. – Pièces signées par le maréchal d'Étampes, par les vicaires généraux : Claude d'Ailly, d'Oillamson, Marescot. – Sceaux de MM. d'Étampes, barons de Mauny.

G. 1321. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1612-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Georges-d'Orival par les marquis de la Londe : François de Bigars, François Le Cordier de Bigars, président en la Chambre des Comptes de Normandie ; – Marie de Boyvin de Bonnetôt, veuve du précédent ; – Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigars, président à mortier au parlement de Normandie. – Présentés : Nicolas Dodeman, Jean-Cappelet, Jacques-Pierre Dambry, Pierre Langlois, Mathieu Le Cesne, François Cousin, Adrien Le Prier, Michel Dufort. – Requête des confrères du Saint-Sacrement à Mgr de Saulx-Tavanes, afin d'obtenir l'approbation de leur confrérie.. – Présentation à l'hermitage d'Orival d'un religieux du tiers-ordre de Saint-François, par François Le Cordier de Bigars. – Présentations à la chapelle de Sainte-Marguerite d'Orival, par les ducs d'Elbeuf et Emmanuel-Maurice de Lorraine. – Démission de ladite chapelle par Maximilieu de Canillac de Beaufort de Montboissier, abbé de Notre-Dame d'Eu. – Pièces signées par Henri de Lorraine, par l'abbé de Canillac, par Thibault,

vicaire général de François I de Harlay. – Sceaux de Henri de Lorraine, de François Le Cordier de Bigars.

G. 1322. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier ; 55 sceaux plaqués.

**1641-1767.** – Présentations à la cure de Saint-Denis du Boseguérard par MM. Jean et François de Quintanadoine, sieurs de Brétigny, le dernier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie ; – par Elisabeth-Madeleine de Quintanadoine, demeurant au prieuré royal de Saint-Louis à Rouen. – Présentés : Eustache Le Roux, Jérôme Dupont, Nicolas Le Villain, Jean Dupont, Pierre de La Houssaye, Pierre-Augustin des Houllès. – Requête présentée à l'archevêque par ledit Pierre de La Houssaye pour qu'il lui fût permis de célébrer l'office divin dans la nef de son église en attendant la reconstruction du chancel. – État des fondations. – Visite faite par Guillaume Vallois, curé de Notre-Dame d'Anneville, doyen du Bourgtheroude, de l'église paroissiale de Saint-Denis du Boseguérard, « l'une des plus étendues du doyenné, ayant 400 paroissiens ; le bénéfice valant de 1,000 à 1,200 livres dont le curé M. de La Houssaye ne jouissait pas, son revenu ayant été saisi pour la reconstruction du chancel. » – Requête présentée à Mgr François I de Harlay par Martin Saver, pour obtenir la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle qu'il avait fait construire en son manoir des Brières, en la paroisse de Saint-Denis du Boseguérard, – Visite de ladite chapelle par Guy de Hanoy, curé de la paroisse, doyen du Bourgtheroude, – Autorisation accordée, conformément à la requête de Saver, par Mgr de Harlay et par son vicaire général Antoine Gaulde. – Pièce signée par Mgr de Harlay. – Sceaux de MM. Quintanadoine de Brétigny.

G. 1323. (Liasse) – 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1486-1780.** – Démission, pour cause de permutation, de Louis Dergny, curé de Saint-Denis-des-Monts. – Procuration donnée par Louis Charvin, licencié ès lois, chanoine de Saint-Pierre d'Orléans, curé de Saint-Éloi de Fourques, à Guillaume d'Ombreville, secrétaire de Mgr de Croismare, archevêque de Rouen, pour résigner sa cure. – Présentation à la cure de Saint-Éloi de Fourques, par Mgr Colbert, abbé du Bec-Hellouin, de Gabriel de Vertu. – Visite de la tour de cette paroisse par Étienne Bérenger, curé de Malleville, en exécution de la commission à lui donnée par l'archevêque ; – de l'église par le curé de Saint-Paul de Fourques, témoin synodal du doyenné. – Réclamation des paroissiens en faveur du vicaire à la condition duquel le curé refusait de contribuer. – Dotation de la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul du Val-Cabot à Saint-Éloi de Fourques, par Pierre Cousin, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, receveur général des finances en la Généralité de Rouen. – Approbation de ladite chapelle par Mgr de Médavy. – Présentations à ladite chapelle par Nicolas de Grouchy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; – Louis Planterose, écuyer. – Certificat de M. Moulin, prévôt du prieuré du Bourgachard, en faveur d'André Nicolle, prêtre d'Elbeuf. – Pièces signées par MMgrs de Médavy et Colbert. – Sceau du prieuré du Bourgachard.

G. 1324. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1641-1786.** – Nominations et présentations à la cure de Saint-Martin-du-Parc, près de Malleville, par les abbés de Jumièges : Mgr François de Harlay ; – Claude de Saint-Simon ; – par Nicostrate Bara, prieur claustral de Jumièges, la dignité abbatiale étant vacante. – Présentés : Jean Blin, François Deriot, Pierre Cardon, Robert Louvet. – Présentations à la cure de Saint-Ouen du Thuit-Heudebert par Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigars, président à mortier au parlement, demeurant à Rouen, rue du Sacre. – Présenté : André Roger du Hutrel. – Présentations à la cure de Saint-Ouen de Touberville par les prieurs de Saint-Lo du Bourgachard : Claude Du Val, Simon de Montjoye représenté par Charles Baudouin, abbé de Mauzac ; – Paris-Jean Fau de Raze, représenté par Philibert Marescot. – Présentés : Claude Mustel, Nicolas Fleury, Jacques Marescot, Guillaume Dranguet, Jean-François Le Boulleux. – Fondation par Guillaume Bertoult, écuyer, greffier criminel en chef du parlement de Normandie, de la chapelle du Boufremont à Saint-Ouen de Touberville. – Pièces signées par Mgr François de Harlay ; par l'abbé de Saint-Simon ; par Du Val, abbé de la Victoire. – Sceaux de l'abbaye de Jumièges, de l'abbé de Saint-Simon, de MM. Du Val et Baulouin.

G. 1325. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1652-1777.** – Présentation à la cure de Saint-Paul de la Haye par Louis-Charles Baudouin, abbé de Mauzac, en qualité de procureur de Simon de Montjoye, chanoine de l'église de Bâle, prieur du Bourgachard. – Présenté : Jean-Baptiste Dugard. – Présentations à la cure de Saint-Paul de Fourques par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique de Vic, archevêque d'Auch, ayant pour procureur Alexandre de Mouceaux, curé de Saint-Aubin au diocèse d'Évreux ; – Louis de Bourbon, comte de Clermont. – Présentés ; Charles Avisse, Jacques de La Rue, Eustache Bidault. – Procès-verbal dressé par Étienne Bérenger, curé de Malleville-sur-le-Bec, des réparations à faire à la couverture et au pavé de l'église de Saint-Paul de Fourques. – Présentation par Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé du Bec-Hellouin, à la cure de Saint-Philbert-sur-Boissay. – Présenté : Pierre Le Viel. – Présentations à la cure de Saint-Taurin-des-Ifs par les abbés du Bec-Hellouin : Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Cartilage, coadjuteur de Rouen ; – Louis de Bourbon, comte de Clermont. – Présentés : Jean Le Bouclier, Germain Beliard, Alexandre Basire, Gabriel Le Ricque. – Visite de l'église de Saint-Taurin par M. Vallois, curé d'Anneville, doyen du Bourgtheroude. – Procès-verbal des réparations à faire à l'église de Saint-Taurin. – Procès entre le sieur Daudiot et l'abbé du Bec pour les réparations. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld enjoignant aux personnes intéressées de fournir les choses nécessaires à la célébration des saints mystères et d'assurer les honoraires d'un clerc pour aider le curé dans le desservice de la paroisse de Saint-Taurin. – Pièces signées par MMgrs François II de Harlay, Colbert, Louis de Bourbon, prince de Clermont. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld et de l'abbé Baudouin.

G. 1326. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1641-1771.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre du Teillement par les seigneurs de Tilly et de Boissay-le-Châtel : Robert Le Roux, conseiller au Grand-Conseil ; – Louis Le Roux, écuyer ; – Alexandre Le Roux de Tilly, ecclésiastique ; – Maximilien Anzeray de Courvaudon, ayant épousé Madeleine Le Roux, dame du Teillement ; – M. Le Viconte, comte de Blangy ; – par Louis XIV, par droit de garde noble. – Présentés : Nicolas Le Tourneux, Pierre de La Fosse, Nicolas Cavelier, Nicolas Thomas, Jean Le Roi, Guillaume Louvet, Pierre Le Ber, Jacques de Tilly, Guillaume Le Louvetel, Antoine Isabel, Jean Romain, Alexis Viel. – Requête adressée à Mgr de Médavy par le curé Guillaume Le Louvetel, pour qu'il lui fût permis de changer de place l'autel du chœur de son église afin d'y mettre une contrétable. – Visite de l'église du Teillement par M. Vallois, curé d'Anneville, doyen du Bourgtheroude. – Dotation, approbation, après information, d'une chapelle en l'honneur de sainte Anne, construite au hameau du Val, appartenant à M. Guillaume Du Val, écuyer, sieur de Touville et de Claville en Caux. – Visite de ladite chapelle par M. Saillard, curé de la Londe, témoin synodal du doyenné. – Requête adressée à Mgr de Saulx-Tavannes par Jacques-François de Manneville pour obtenir autorisation de faire construire une chapelle en sa terre du Roumois. – Ordonnance de M. Rose, vicaire général, prescrivant une information à ce sujet. – Visite de ladite chapelle en conséquence de cette ordonnance. – Présentations à la cure de Saint-Ouen du Thuit-Simer (Tuissimer, Tuitsimé), par Nicolas-François de Cantel, dame Claude Hallé d'Orgeville, veuve de Charles Dyel, seigneur du Thuit-Simer ; – par le chapitre de Cléry. – Présentés : Richard Tallou, Claude Pollice, Alexandre Dumont, Louis Le Breton, Nicolas Le Chevallier. – Pièces signées par Louis XIV, par Mgr d'Aubigné, par les vicaires généraux Le Maistre, Gaulde, de Fieux, Rose. – Sceaux de MM. Le Roux de Tilly, du comte de Blangy, des obligations du duché d'Elbeuf.

G. 1327. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1636-1761.** – Présentations à la cure de la Trinité de Touberville par les prieurs commendataires de Saint-Lo du Bourgachard : Henri de Mathan, conseiller au parlement de Normandie ; – Claude Du Val, aumônier ordinaire du Roi, et abbé de Notre-Dame-de-la-Victoire ; – Mathurin Brochant, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame de Paris ; – par Jean Moulin, prévôt des chanoines réguliers dudit prieuré. – Présentés : Nicolas Le Courtois, André Hue, Charles de Gouey, Jean-Baptiste Marye, Gilles Taffignon, Babel. – Procès-verbal dressé par Guillaume Le Louvetel, curé du Teillement, des réparations à faire au clocher de l'église de la Trinité de Touberville qui menaçait ruine. – Requête présentée à Mgr François II de Harlay par Claude Le Jongleur, greffier en la Chambre de l'Édit du parlement, pour qu'il lui fût permis de faire bâtir une chapelle dans l'enclos de son manoir du Chouquet à la Trinité de Touberville. – Ordonnance de l'archevêque

prescrivant une information à ce sujet ; – Procès-verbal de visite dressé en conséquence, par Philémon Le Seigneur, doyen du Bourgtheroude. – Contrat de dotation. – Approbation de ladite chapelle placée sous l'invocation de Saint Claude. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, portant approbation d'une chapelle que Louis-Pierre Midy, négociant à Rouen, avait fait construire en sa seigneurie du Boscgueroult. – Procès-verbal de visite de cette chapelle dressé par Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Cande-le-Jeune, délégué de l'archevêque. – Pièces signées par Mgr François II de Harlay, par les abbés de Mathan et du Val, par MM. Acarie et Esmangard, vicaires généraux. – Sceaux des abbés de Mathan, Brochant ; de Mgr de La Rochefoucauld, du prieuré du Bourgachard.

G. 1328. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 4 sceaux, 15 fragments de sceau.

**1464-1495.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Richard de Sainte-Marieglise et Nicolas Du Fay, doyens ruraux du doyenné de Pont-Audemer, et Gervais Aline, curé de Saint-Ouen de Bouquelon, à l'occasion de la présentation aux bénéfices, sur le patronage, la valeur desdits bénéfices, le nombre des paroissiens, l'âge, la naissance et les mœurs des personnes présentées. – Chapelle de Saint-Eustache au manoir du Plessis à Bouquelon : patron, Richard de Coursy ; présenté, Jean Le Sénéchal. – Bourneville : patron, l'abbé du Bec ; présenté, Pierre Le Secourable, professeur en théologie ; valeur, 100 écus ; 100 paroissiens. – Brétot : patronne, Marguerite, abbesse de Saint-Léger de Préaux ; présenté, Guillaume Canevote ; valeur, 60 livres ; 100 paroissiens. – Esturville : patron, l'abbé de Préaux ; présenté, Jean Poillevillain ; valeur, 80 livres ; 70 paroissiens. – Eturqueraye : patronne, l'abbesse de Préaux ; présenté, Guillaume Marguerie ; valeur, 50 livres ; 25 paroissiens. – Saint-Nicolas-de-Gonnouville : patron, le baron d'Esneval ; présenté, Nicolas de La Croix ; valeur, 40 livres ; 30 paroissiens. – Léproserie du Chemin-Perré : patron, Jean de Bisson, seigneur d'icquelon ; présenté, Jacques du Bisson. – Montfort : patron, l'abbé du Bec, à cause du prieuré de Saint-Philbert-sur-Risle ; présenté, Robert Garin, maître ès arts, en remplacement de maître Jean d'Espinay, récemment nommé à l'évêché de Valence. – Sceaux du doyenné de Pont-Audemer, de Sainte-Marieglise, doyen dudit doyenné, d'Aline, curé de Saint-Ouen de Bouquelon. – Fragments des mêmes sceaux, et de ceux de la cour archiépiscopale et du signet de la même cour.

G. 1329. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 4 sceaux, 9 fragments de sceaux.

**1465-1493.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par les doyens ruraux du doyenné de Pont-Audemer, à l'occasion de la présentation aux bénéfices, sur le patronage, la valeur desdits bénéfices, le nombre des paroissiens, l'âge, la naissance et les mœurs des personnes présentées. – Saint-Léger du Genestay : patron, le seigneur de la paroisse ; présenté, Martin Davy ; valeur, 30 livres ; 12 paroissiens. – Saint-Ouen-des-Champs : patron, Richard de Coursy, seigneur de Roys et du Plessis ; présenté, Guillaume Daniel ; valeur, 100 livres ; 50 paroissiens. – Sainte-Croix-sur-Aizier : patron, l'abbé de Fécamp ; présenté, Robert Godefroy ; valeur, 60 livres ; 80 paroissiens. – Notre-Dame de Trouville : patron, Antoine, archevêque de Narbonne, abbé commendataire de Jumièges ; présenté, Adam Piquot ; valeur, 80 livres ; 60 paroissiens. – Vieux-Port : patron, l'abbé de Jumièges ; présenté, Jacques-de-Sainte-Marieglise, diacre du diocèse de Coutances ; valeur, 22 ou 23 livres ; 14 ou 15 paroissiens. – Chapelle et léproserie de Sainte-Marguerite-de-Lortiy : présenté, Jean Le Chevalier ; a les deux tiers des revenus ; l'autre tiers aux lépreux ; ni fonts baptismaux, ni paroissiens à ladite église. – Mandement du vicaire général du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, au doyen rural de Pont-Audemer pour qu'il ait à faire les informations d'usage au sujet de la présentation faite par Richard de Coursy, sieur de Roys, de Michel Lequeu à la chapelle de Saint-Edmond du manoir de Roys. – Sceaux du vicariat de l'église de Rouen, le siège archiépiscopal vacant, du doyenné de Pont-Audemer, de Richard de Sainte-Marieglise, doyen du même doyenné. – Fragments des mêmes sceaux et de ceux de la cour archiépiscopale.

G. 1330. (Liasse.) – 57 pièces, papier.

**1684.** – Procès-verbaux des visites pastorales de Mgr Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, dans les églises du doyenné de Pont-Audemer : – Appeville ou Annebault (l'image de saint Jacques sera placée près de l'autel ; le curé avertira les cabaretiers de ne pas donner à boire

pendant le service divin et, en cas de résistance de leur part, se pourvoira devant le juge pour les faire condamner aux peines portées par les ordonnances) ; – Blacarville (attendu qu'il n'y a point de clerc gagé dans la paroisse, nous ordonnons que le curé se pourvoira contre les habitants pour les faire contribuer aux gages du clerc qui tiendra les écoles, enseignera le chant aux écoliers et aidera à faire le service) ; – Bourgachard (enjoint au sieur Etienne Charles qui jouissait d'une fondation affectée à l'instruction de tenir les écoles ; exhortation aux pères et mères d'envoyer leurs enfants à l'école et aux instructions qui se faisaient fêtes et dimanches. – M. Moulin, établi par Mgr Colbert, supérieur du monastère du Bourgachard ; règlement pour la discipline de cette maison) ; – Bouquelon (ordonné que les paroissiens seront contraints, à la diligence du curé, de se cotiser pour fournir aux gages d'un clerc lequel fera les écoles) ; – Cauverville (l'image de saint Étienne et autres indécentes seront ôtées de l'église et enterrées) ; – Colletot (ni chaire de prédicateur, ni confessionnal ; ordre d'en établir dans l'église) ; – Étreville (ordre au vicaire de tenir les écoles, et cependant est enjoint au curé de se pourvoir d'un autre prêtre pour les tenir à la place dudit vicaire) ; – Hauville (le clocher sera réparé aux dépens de qui il appartient) ; – La Haye Aubrée (l'entrepreneur de la contrétable de l'autel de la Sainte-Vierge sera contraint par les voies de droit à fournir des images en bosse mieux travaillées que celles qu'il a placées dans l'église) ; – La Haye-de-Routot (il y aura un clerc qui tiendra les écoles et aidera à faire le service pour les appointements duquel le sieur Romain, ancien officier du Roi, est obligé de donner une pistole par an, et pour le surplus le curé et les autres paroissiens s'assembleront dimanche prochain pour se cotiser à proportion de leurs biens) ; – Quillebeuf (ordonné au curé et aux ecclésiastiques d'observer exactement les statuts synodaux du diocèse, qui leur défendent d'aller, en chantant, conduire ou reconduire les maîtres des confréries dans leurs maisons) ; – Saint-Michel de Vieux-Port (chœur menaçant ruine) ; – quelques-uns des procès-verbaux revêtus de la signature de l'archevêque.

G. 1331. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

**1696-1725.** – Procès-verbaux des visites des églises du doyenné de Pont-Audemer par MM. de Seraucourt, – de Tourouvre, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de Rouen ; – de Beauvais, curé de Brestot ; – Pierre Guimonneau, curé de Saint-Denis de Manneville, doyen du doyenné de Pont-Audemer ; – Thomas Dubosc, curé de Saint-Aubin, commis par les vicaires généraux du chapitre de Rouen, le siège archiépiscopal vacant, du consentement de l'abbé de la Villette, grand archidiacre. – Renseignements sur l'état des églises, les écoles, les fondations. – En 1710, maîtres et maîtresses d'école à Appeville, Bouquelon, Bourgachard, Colletot, Corneville, Écaquelon, Étreville, Fourmetot, Guerbaville, Houville, Honguemare, Manneville, Vatteville. – A Barneville, le vicaire ne tient pas l'école, comme il y est obligé. – Au Lendin, le curé tient les écoles. – A Bourgachard, fondation pour marier une fille de trois ans en trois ans. – A Catelon, gros mur de la nef tombé. – A Glos, église découverte, moitié du pignon de la nef tombé. – A Littelot, nef en ruine. – A Saint-Léger, grosses réparations à faire au clocher.

G. 1332. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1648-1700.** – Approbation par Mgr François I de Harlay et par les vicaires généraux Gaulde, Mallet, de Fieux, Clément, etc. : des charités de Colletot et Hauville ; – des confréries du Saint-Sacrement à Blacarville, à la Haye-Auberée et à Saint-Ouen-des-Champs (sur la demande de Claude de Malortye, chevalier, sieur de Roys, commandant pour le service du Roi à Quillebeuf et capitaine garde-côte dudit lieu) ; – du Saint-Sacrement, Saint-André et Saint-Michel à Appeville ; – de Saint-Nicolas à la chapelle Saint-Nicolas à Bliquetuit ; – de Saint-Jean-Baptiste à Brestot (confrérie érigée dès 1540) ; – du Rosaire à Guerbaville ; – du Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Clair, martyr, à la Haye-de-Routot ; – de Notre-Dame, Sainte-Opportune, Saint-Étienne et Saint-Sébastien à Sainte-Opportune ; – de Saint-Éloi à Trouville sur Quillebeuf ; – de Saint-Michel-Archange à Glos : « Tous ceux qui auront fait le voyage et pèlerinage du Bienheureux archange Saint Michel au lieu appelé vulgairement le Mont-Saint-Michel en Basse-Normandie pourront être associés à la dicte confrérie. » – Pièces signées par Mgr François de Harlay, par les vicaires généraux Gaulde et Mallet.

G. 1333. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1637-1770.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre d'Aizier par Henri de Lorraine, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège, abbé de Fécamp ; – par les prieurs du même monastère : Albert Marchand, Jacques Remy, Innocent Bonnefoy, François Du Vivier. – Présentés : Laurent Le Fèvre, Jean Fouet, André Olivier, Jacques Colleaux, Guillaume Asselin, Antoine Le Nourry, Gaspard Le Grix, César Simon. – Procès-verbal de la visite de la chapelle de Saint-Thomas-le-Martyr à Aizier, par le doyen, à l'effet de constater, conformément à la requête du chapelain, l'état où elle se trouvait et les réparations qu'il avait à y faire. – Présentation par Jacques Haudart, prieur du Bec, à la cure de Saint-Jean-Baptiste-d'Appetot, de Jean-Baptiste Dubois. – Présentations à la cure de Saint-André d'Appeville *alias* Annebault, de les abbés du Bec : Mgr Colbert, Roger de La Rochefoucauld, Louis de Bourbon, prince du sang, comte de Clermont. – Présentés : Julien Duplex, Pierre Le Franc, Joseph Robequin, Simon de Launay, Jean Charles Parfouru. – Présentations à la chapelle de Sainte-Marguerite de Lortié en la seigneurie d'Annebault par René Pottier de Tresmes, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays et comtés du Maine, Laval et le Perche, marquis d'Annebault. – Extrait du Cartulaire du prieuré de Saint-Philbert-sur-Risle : « *Confirmatio Symonis de Franchevilla de donis antecessorum suorum : – Item, de quitatione totius juris quod se dicebat habere in domo Sancti Philiberti, et ibi continetur de capella de Rotunda Mara.* » – Présentation à la chapelle de Sainte-Catherine de Rondemare, par André de Bigars, aumônier du Roi, abbé de Corneville, de François de Mesnage, en remplacement de Pierre Acarie, décédé. – Requête des curés du doyenné de Pont-Audemer à l'archevêque, pour obtenir la suppression de la messe qui se disait tous les dimanches à Rondemare, ce lieu étant devenu un marché considérable où l'on trafiquait publiquement et où l'on se livrait à l'ivrognerie en négligeant l'office paroissial. – Pièces signées par Henri de Lorraine, Louis de Bourbon, Mgr Colbert, Pottier de Tresmes. – Sceaux des monastères du Bec et de Fécamp ; de Louis de Bourbon.

G. 1334. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 2 sceaux plaqués.

**1284-1783.** – Présentations à la cure de Notre-Dame de Barneville par les abbés du Bec-Hellouin : Jacques-Nicolas Colbert, Louis de Bourbon, comte de Clermont ; – par Martin Fillaud, prieur du même monastère. – Présentés : René Agnès, Claude Hauttement, Philippe Soureaut. – Sentence du bailli de Rouen par laquelle il est reconnu que le patronage de l'église de Blacarville n'appartient pas au Roi, mais à l'archevêque de Rouen. – Lettres de Pierre de Lieuvillier, bailli de Rouen, donnant gain de cause à l'archevêque contre Adam Le Grain lequel, en qualité de procureur de Jean duc de Normandie, lui contestait le patronage de ladite église ; chevaliers consultés à l'assise : messeigneurs Macy Campion, Guillaume de Bailleul, Philippe de Tourgenville, Almaury de La Luzerne. – Ajournement aux assises de Pont-Audemer, de Mgr François de Harlay à l'occasion d'un colombier existant au manoir presbytéral de Blacarville, que Jean Grossin, seigneur dudit lieu, prétendait faire boucher. – Présentations à la cure de Saint-Lubin de Bliquetuit par les marquis de la Mailleraye : Louis de Grimouville, guidon de la compagnie d'hommes d'armes du cardinal de Richelieu ; – Louis de Grimouville, maréchal des camps et armées du Roi ; – M. de Nagu. – Présentés : Artus Loir, Jacques Chappes, Louis Dumesnil, curé de Guerbaville, auteur de mémoires récemment publiés. – Réduction des fondations de la paroisse de Bliquetuit par Mgr de La Bochefoucauld. – Requête des habitants du hameau de Saint-Nicolas de Bliquetuit à Mgr Colbert pour obtenir le rétablissement du service divin dans la chapelle de Saint-Nicolas située à trois quarts de lieues de Bliquetuit, fondée depuis 4 à 500 ans. – Information faite à ce sujet par Étienne Bessin, bachelier en théologie, curé de Saint-Maurice d'Ételan. – Copie d'une ordonnance de Mgr Colbert portant que la célébration de la messe et du service divin sera continuée en ladite chapelle, succursale et non baptismale, par un prêtre approuvé, lequel résidera au hameau et y tiendra l'école. – Visite de cette chapelle par Barthélémy Guimonneau, curé de Saint-Denis de Manneville, doyen de Pont-Audemer. – Présentations par Louise-Adélaïde Duhamel, veuve de Charles-Gabriel, marquis de Nagu, brigadier des armées du Roi, à la cure de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit nouvellement érigée par décret de l'archevêque du 31 mars 1779. – Présenté : François-Charles Le Lièvre. – Visite et bénédiction par M. Dumesnil, curé de Guerbaville, du lieu destiné à servir de cimetière à la nouvelle paroisse. – Pièces signées par Mgr Colbert, Louis de Bourbon. – Sceau du bailliage de Rouen (pendant). – Sceaux de mesdames de Vieupont et de Nagu (plaqués).

G. 1335. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1617-1760.** – Présentations à la cure de Bouquelon par les seigneurs du fief de Roys : Claude de Malortie, commandant pour le service du Roi à Quillebeuf ; – Jacques de Malortie, commandant à Quillebeuf et à Pont-Audemer ; – Guillaume Scott, chevalier, sieur de la Mesangère, baronnet d'Angleterre, d'abord maître ordinaire, plus tard président en la Cour des Comptes, devenu seigneur de Roys, par son mariage avec Marie-Thérèse de Pas ; – par ladite de Pas ; – par Louis XV, par droit de garde noble ; – par Jean-Baptiste Danican d'Annebaut, maître en la Chambre des Comptes de Paris, aussi par droit de garde noble, comme engagé de la vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer. – Présentés : Jean Le Gendre, Louis Perier, Jean Ducrotté, Jacques Bouvet, Jean-Raymond Quenel, Jacques Mazier. – Chapelle de Saint-Claude dans l'enclos du manoir du Plessis-Bouquelon, dotée par Jean-Claude de La Barre, chevalier, sieur de Verdun ; – érigée en bénéfice ecclésiastique par Mgr Colbert. – Présentations à cette chapelle par Jacques Hurard, écuyer, sieur de Béquigny et du Plessis-Bouquelon, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie. – Présentations à la cure de Saint-Philbert de Bouquetot par les prieurs du Bourgachard : Henri de Mathan, chanoine, archidiacre de Rouen, conseiller au parlement de Normandie ; – Mathurin Brochant, Simon de Montjoye, chanoine de Baie, ayant pour procureur Louis-Charles Baudouin, abbé de Mauzac. – Présentés : Charles Lambert, Nicolas Tousé, Jacques Gymer, Philippe Guébert. – Copies du testament de Marie Le Fieu, veuve de Pierre Du Coudray, seigneur de Fréville, par lequel elle fonde une chapelle en l'église paroissiale de Bouquetot. – Dotation en faveur de la chapelle de Saint-Pierre-ès-liens au manoir de Fréville, par Pierre Le Viconté de Saint-Hilaire. – Commission pour procéder à une enquête *de commodo et in-commodo* adressée à Antoine Le Gendre, curé de Saint-Aignan, doyen de Pont-Audemer. – Requête adressée à l'archevêque pour obtenir érection de cette chapelle en bénéfice presbytéral. – Commission pour procéder à une nouvelle enquête. – Projet de réduction des fondations de cette chapelle. – Présentations à la même chapelle, par MM. Armand, Pierre-Jacques et Pierre-Armand Le Viconte de Saint-Hilaire. – Pièces signées par Louis XV, MMgrs Colbert et d'Aubigné. – Sceaux de Mgr d'Aubigné, de MM. de Malortie et de Mathan ; de l'abbé Baudouin.

G. 1336. (Liasse.) – 22 pièces, papier ; 1 sceau.

**1684-1767.** – « Mémoire touchant les affaires du prieuré du Bourgachard, » rédigé à l'époque où la réforme y fut introduite par les soins de Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen : « La dame de Maulévrier n'a aucun droit, ni aucun titre pour établir la qualité qu'elle prétend ; elle a fait enlever les titres du monastère ; elle soutient des religieux vicieux et révoltés. » – Ordonnance de Mgr de Médavy portant que des réparations seront faites au prieuré, à la demande de Mme de Montholon, tutrice des enfants issus de son mariage avec Jacques Du Fay, fondateur, au droit de ses prédécesseurs, seigneurs du Bourgachard, du prieuré dudit lieu. – Ordonnance de Mgr Colbert qui commet dom Louis Moulin, chanoine régulier, pour gouverner sous l'autorité archiépiscopale le prieuré du Bourgachard et remédier à tous les désordres qui s'y étaient glissés tant au spirituel qu'au temporel. – Lettre de M. Moulin à Mgr Colbert où il lui rend compte de la conduite de quelques-uns des religieux et pensionnaires du Bourgachard. – Lettre du même à M. Longuet, docteur de Sorbonne ; il lui raconte par quelles circonstances il a été amené à faire la visite du monastère de Cherbourg et le prie d'intéresser Mgr Colbert à la réforme de cette maison : « Elle peut passer pour une des plus considérables que notre ordre ayt en cette province, distante seulement de la ville d'une portée de mousquet, et la seule communauté qui soit en toute la contrée, dans une situation fort agréable, mais dans une désolation qui passe tout ce qu'on peut se figurer de pitoyable par le dérèglement, l'ignorance et le mauvais ménage, qui m'ont si sensiblement outré que je merepens d'y avoir esté, dans la crainte que le démon n'en demeure le maître. » Au dos, minute d'une réponse de l'archevêque à M. Longuet où le prélat exprime la crainte que M. Moulin ne manque de sujets, s'il se charge de plusieurs maisons. – Procès-verbal de visite du prieuré du Bourgachard par Mgr Colbert. – « Règlement provisionnel pour le Bourgachard. » – « Copie des règlements de Mgr l'archevêque de Rouen pour les ecclésiastiques envoyés par son ordre à la communauté du Bourgachard. » – « Éloge de feu M. Moulin. » – « Information faite le 19 avril 1751, par Claude-Louis Rose, docteur de la faculté de Paris, archidiacre du Grand-Caux, official et vicaire général, au sujet d'une prétendue élection de prieur claustral au Bourgachard. – Ordonnance de Mgr de La

Rochefoucauld qui nomme le frère Buchet pour régir la maison du Bourgachard en qualité de prieur et en faire les fonctions jusqu'à nouvel ordre. – Pièces signées par MMgrs de Médavy, Colbert, de Saulx-Tavanes. – Sceau de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1337. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1641-1779.** – Présentation à la cure de Bourneville par Roger de La Rochefoucauld, abbé du Bec-Hellouin, d'Étienne Cossart. – Renvoi par le juge de Pont-Audemer, à l'officialité d'une requête contre le curé de Bourneville pour le contraindre à donner la sépulture chrétienne à une femme morte sans avoir pu être administrée. – Contrat de fondation de la chapelle de Caillouet. – Visite de cette chapelle par Antoine Le Gendre, vicaire général, qui permet à François de Mouy, sieur d'Autheauville et de Caillouet, de faire dire la messe, tant qu'il voudra, en ladite chapelle (voûtée et fort antique) par un prêtre approuvé, sur un autel portatif, à charge, toutefois, de se conformer aux conditions portées dans le contrat de fondation, et seulement après qu'elle aura été réconciliée par le curé de Saint-Maurice. – Requête adressée par Adrien Du Quesney à l'archevêque Mgr François I de Harlay, afin qu'il lui fût permis de faire construire une chapelle en son manoir de Tournetot à Rourneville. – Information faite par Antoine Le Gendre suivant la commission qu'il en avait reçue de Mgr de Harlay. – Augmentation de la dotation de la chapelle de Brotonne à Bourneville, par Catherine Roque, veuve de Jean Duquesne, écuyer, sieur de Toqueville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie. – Présentations à la cure de Sainte-Marie de Brestot par les abbesses de Saint-Léger de Préaux : Claude de La Fontaine, Anne-Thérèse de Rohan, Marguerite-Candide de Brancas. – Présentés : Pierre Catalant, Charles-Benoît Le Bourg, Pierre-Joseph Le Bourg de Montmorel. – État des fondations. – Leur réduction par Claude-Louis Rose, vicaire général. – Présentations à la chapelle de Saint-Nicolas fondée en l'église de Brestot, par les seigneurs de la Petite-Houssaye : Lanfranc Dorée, Jean de La Houssaye, Jacques-Pierre Deschamps. – Pièces signées par François de Harlay. – Sceau de Lanfranc Dorée.

G. 1338. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1645-1768.** – Présentations à la cure de Notre-Dame de Catelon, par les abbés de Préaux : Charles de Laubépine, le cardinal Mancini, représenté par Jean Le Gentil, docteur en droit, chanoine de Reims, son vicaire général ; – par les prieurs commendataires de Notre-Dame-du-Parc de Harcourt : Robert de Boullene, Jacques Bataille, aumônier du Roi ; – Louis-Joseph de Blet. – Présentés : Jean Regnault, René Belhomme, Denis Bence, Jérémie Jamard, Jacques Hamon, François Godin. – Présentations à la cure de Cauverville par les abbés de Corneville : Pierre-François de Lafiteau, évêque de Sisteron, représenté par Guimonneau, docteur en théologie, curé de Saint-Denis de Manneville, et par Robert Talon, curé de Saint-Ouen-des-Champs ; – François-Alexis Joubert de la Bastide de Château-Morand, grand vicaire général de Limoges, représenté par dom Nicolas Gallot, curé de Colletot. – Présentés : Jean Gallot, Jean Quintaine, François Fayel, Louis de Varroc. – Présentations à la cure de Colletot par les abbés de Corneville : Louis Desmé de La Chesnaye, de Lafiteau. – Présentés : André Pallier, Nicolas Gallot, Pierre Le Court, Gilles-Jean Remy de Boissé. – Fulmination par Adrien de La Faye, official de Rouen, des bulles de l'abbaye de Notre-Dame de Corneville pour maître Jean-Baptiste-Gaston Savary de Brèves. – Pièces signées par Mgr François de Harlay. – Sceaux de MM. Jacques Bataille, de Blet.

G. 1339. (Liasse.) – 53 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1557-1780.** – Présentations à la cure d'Éturqueraye par les abbesses de Préaux : Louise de Vaudetar, Marguerite-Candide de Brancas. – Présentés : Jean de La Savagère, Louis Magin. – Nomination par Hardouin Fortin de La Hoguette, docteur de Sorbonne, agent général du clergé de France, d'un procureur pour résigner en son nom le prieuré de la Madeleine de Brestot, situé en la paroisse d'Éturqueraye. – Présentations à la cure de Flancourt par les abbés du Bec : Dominique de Vic, archevêque d'Auch, ayant pour procureur Nicolas Goujon ; – Mgr Colbert. – Présentés : Nicolas Hays, Nicolas Robert. – Réduction des fondations de la paroisse de Flancourt par Mgr de La Rochefoucauld. – Contrat de fondation d'une basse messe le samedi, par Étienne Duhamel, dit Marette, prêtre de Flancourt. – Présentations à la cure de Fourmetot par Gabriel d'Orléans de Rothelin, aumônier du Roi, doyen de Saint-Hildevert de Gournay ; – Jean-Joseph de Fogasse de La Bastie, évêque de Saint-Malo. – Présentés : Charles-Guillaume de Brissonnet, Jean-Baptiste-

Taneguy Du Quesne, Michel-Guillaume Néel, M. d'Anneville. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld portant qu'il sera établi un vicaire à Fourmetot, aux dépens de qui de droit. – Pièces signées par MMgrs François I et François II de Harlay, Colbert, de La Rochefoucauld, de La Bastie. – Sceaux de MMgrs François I de Harlay, de La Rochefoucauld, de La Bastie ; de Louise de Vaudetar.

G. 1340. – (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1334.** – Ratification par Thomas, abbé de Josaphat, d'un décret de Pierre Roger, archevêque de Rouen, commissaire délégué du pape Jean XXII, portant union de la cure de Fourmetot à cette abbaye, à condition que les religieux présenteraient un vicaire perpétuel à l'archevêque ; qu'ils affecteraient 70 livres de petits tournois, par an, à l'entretien de ce vicaire et que, en compensation du droit de déport, ils payeraient à l'archevêque une rente annuelle de 10 livres tournois, à l'archidiacre une rente annuelle de 100 sous tournois. – On rapporte dans ces lettres de ratification : la bulle du Pape à l'archevêque ; – la donation du patronage de Fourmetot faite à l'abbaye de Josaphat par le roi Philippe de Valois antérieurement au décret de l'archevêque Roger. – Décret du même archevêque par lequel il affecte à la pension des 70 livres à payer aux vicaires les oblations, les luminaires, les mortuaires, les émoluments des Intestats, les dîmes et 10 livres à prendre sur les gros fruits appartenant aux religieux. – Sceaux de Thomas, abbé de Josaphat, de l'archevêque Pierre Roger. – Marque de Mathieu Vital, notaire apostolique du diocèse de Chartres.

G. 1341. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 11 sceaux.

**1635-1777.** – Présentations à la cure de Saint-Vincent de Glos, par les seigneurs de Glos : Gabriel-Charles de Ruppierre, Charles-Philippe-Auguste de Ruppierre, curé de Saint-Michel de Rouen, Anne-Nicolas Rault de Bellemare ; par le roi Louis XIV, ayant la garde noble des enfants mineurs de Gabriel de Ruppierre. – Présentés : Georges Girard, Nicolas Poulain, Robert de Mahiel, Pierre Moisson, Gabriel de Ruppierre, Charles-Thomas-Augustin de Ruppierre, acolyte ; – Jacques Pupin, Guillaume Peley, Gaunel d'Anfreville. – Réduction des fondations de la paroisse de Glos, par Mgr de Saulx-Tavanes. – Présentations à la cure de Guerbaville, par les marquis de la Mailleraye : Louis de Grimouville, maréchal des camps et armées du Roi ; – Louis de Grimouville, Angélique de Fabert, marquise de Beuvron ; – François, duc de Harcourt, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur général des ville et principauté de Sedan ; – Charles-Gabriel de Nagu, brigadier des armées du Roi. – Présentés : Pierre de Ganeau, Martin Bertheaume, Jean-Jacques de Croisille, Jean-Jacques Bazile Du Vey, curé de Combré ; – Louis Dumesnil, vicaire de Grainville-sur-Fleury. – Requête présentée à Mgr Colbert, par François de Harcourt, lieutenant général au gouvernement de Normandie, et Angélique de Fabert, comtesse de Sézanne et marquise de la Mailleraye, aux fins d'obtenir l'approbation d'un contrat de fondation pour l'établissement d'un hospice de Capucins au château de la Mailleraye. – Avis favorable de M. Lefebvre, promoteur général. – Information *de commodo et incommoda* faite par Nicolas Prevel, doyen de Saint-Georges. – Approbation accordée par Mgr Colbert. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas de Guenonville par Georges Voisin, par sa veuve Anne de Saint-Ouen, par Jean Le Forestier. – Présentés : Robert Cuffel, Guillaume Barate, Jean Becquet. – Pièces signées par Louis XIV, par Mgr Colbert, par François de Harcourt, lieutenant général au gouvernement de Normandie, et François de Harcourt, gouverneur de Sedan. – Sceaux de François de Harcourt, d'Angélique de Fabert, de MM. de Bellemare, de Grimouville, de Nagu, de Ruppierre, Voisin.

G. 1342. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 8 sceaux.

**1645-1789.** – Présentations à la cure de la Haye-Auberée par les abbesses de Préaux : Claude de La Fontaine, Françoise Olivier de Leuville, Marie-Marguerite de Saint-Chamant du Pecheiz. – Présentés : Jean Delamare, Louis de Bonsens des Épinets, Pierre Le Gras, Pierre-Charles Eude. – Requête des paroissiens pour obliger ledit Le Gras à avoir un vicaire et à contribuer à sa condition. – Procès-verbal de visite de l'église de la Haye-Auberée par M. Fouquet, curé de Manneville-sur-Risle, délégué par l'archevêque ; enquête sur les écoles de la paroisse. – Contrat de la fondation faite par Robert Harden, écuyer, sieur « de Bonnevalverdier en la forêt de Brotonne, d'une chapelle en son manoir seigneurial de la Haye-Auberée. – Présentations à la cure de la Haye-de-Routot, par Charles-Joseph de Mayol, en qualité de prieur de Beaulieu. – Présentés : Jacques Pinchon, François

Gosselin. – Présentations à la cure de Hauville par les prévôts de Normandie en la cathédrale de Chartres : Jean Chastellain, Jean Robert, Jules-César Faure, conseiller du Roi en ses Conseils, abbé de Notre-Dame-de-Gymont ; – Jean-François Favre de Berlize, Bernard-Marie Juhert de Bouville, docteur en théologie de la maison de Navarre. – Présentés : Georges Le Comte, Toussaint Varin, Nicolas Bourrée, Étienne Le Boulenger, Richard Le Marié, David Delle, David Gy. – Réduction des fondations par Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par MMgrs François II de Harlay et Colbert. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de l'abbaye de Préaux, de Claude de La Fontaine, abbesse de Préaux ; de MM. Gilles-César Faure, Jean-Robert, de Berlize et de Bouville.

G. 1343. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 12 sceaux plaqués.

**1447-1787.** – Présentation par M. Marescot, vicaire général de l'archevêque de Rouen, en qualité de porteur de procuration du prieur du Bourgachard, à la cure de la Haye-Saint-Paul, de Guillaume-Nicolas Cousin, curé du Vieux-Port. – Réduction des fondations de cette paroisse par Mgr de La Rochefoucauld. – État des fondations, titres et revenus de la fabrique. – Présentations à la cure de Honguemare par les prieurs du Bourgachard : Claude Du Val, Mathurin Brochant. – Présentés : Robert Le Terrier, Nicolas-François Cléramboust. – Mandement de Jean, sire de Saenne, chevalier, de Jean Lenfant, maître des Requêtes, et de Jean de Gouvys, docteur en lois, conseiller du roi Henri VI, en la cour et juridiction de son Conseil en Normandie, pour évoquer en la cohue ordinaire dudit lieu la cause d'un bref de patronage relatif à la cure d'Illeville. – Collation faite par le vicaire général du cardinal d'Estouteville, à Jean Masselin, docteur en l'un et l'autre droit, trésorier de l'archevêché, de la cure d'Illeville, vacante par la mort de Guillaume Roussel. – Décret de Georges d'Amboise, en qualité de légat du Saint-Siège, qui unit à la Chartreuse près de Rouen l'église de Saint-Philbert d'Illeville. – Présentations à la cure d'Illeville par les Chartreux. – Présentés : François Desportes, Thomas Lemonnier, Robert Le Brun, Louis Levée, Thomas Lecœur, Pierre Brayier. – Visite de l'église d'Illeville. – Réduction des fondations par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la cure de Notre-Dame du Lendin par Charles Le Roy, Pierre Cousin, receveur général en la Généralité de Rouen, seigneurs du Lendin ; – Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges. – Présentés : Pierre Guérente, Yves Dissey, Julien Tallon, Eustache Jolly, Pierre Le Carbonnier. – Ordre à Tallon, pour n'avoir comparu au synode, de faire une retraite au prieuré du Bourgachard. – Certificat de M. Moulin, supérieur du Bourgachard, en faveur de cet ecclésiastique. – Présentations à la cure de Littetot par Robert d'Esneval, Tanneguy, Pierre Tanneguy-François et Jean Guérin ; par Louis XIV, par droit de garde noble. – Présentés : Jean Trousse, Pierre Lengeigneur, Pierre Daguet, André Aude, Paul Morand, Jacques Bonnet, Philippe de La Barre. – Ordonnance de Mgr Colbert qui enjoint à la dame Guérin de Tourville de faire réédifier le chœur de l'église de Littetot. – Fondation d'une chapelle à Littetot, par Nicolas Du Val, prêtre. – Commission donnée par l'évêque de Belley, vicaire général de François I de Harlay, pour procéder à une information au sujet de cette chapelle. – Approbation de ladite chapelle par M. Gaulde vicaire général. – Pièces signées par Louis XIV, par Mgr Camus, évêque de Belley. – Signet de la cour ecclésiastique de Rouen. – Sceaux plaqués de la Chartreuse de Rouen, du prieuré du Bourgachard, de Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges ; de MM. Guérin de Tourville, et Pierre Cauvin ; des notaires de Rouen.

G. 1344. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1478-1777.** – Interdiction par Mgr de Saulx-Tavanes de la chapelle de l'ancien monastère des Annonciades de Montfort, laquelle avait été substituée à l'église paroissiale à cause du mauvais état de cette église. – Commission donnée au curé du Lendin, pour dresser procès-verbal de l'état de la chapelle et de l'église paroissiale. – Procès-verbal de l'église de Montfort dressé par Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, vicaire général de l'archevêque de Rouen. – Contrat de fondation par Nicolas Alorge, sieur de Gruchet, d'une chapelle sous l'invocation de la Vierge Marie, de Saint-Jacques et de Saint-Christophe au manoir de la Poterie. – Requête adressée à Mgr François I de Harlay par les Carmes de Pont-Audemer, pour qu'il leur fût permis de reconstruire leur monastère détruit pendant les guerres. – Procès-verbal de visite de leur ancien emplacement, dressé par Antoine Le Gendre, curé de Saint-Aignan. – Présentation par Marcaureille de Giverville, châtelain de Saint-Maclou, au prieuré de Saint-Maclou, situé à Saint-Aignan de Pont-Audemer, de Madeleine

Bellanger, religieuse de Saint-Léger-de-Préaux, âgée de soixante ans. – Présentation par le chapitre de Notre-Dame de Cléry, de Simon de Brémont à la chapelle de la Madeleine de Pont-Audemer. – Présentation à la cure du Pont-Autou, par Jean Boucart, évêque d'Avranches, abbé du Bec-Hellouin, de Robert Rouel. – Réduction des fondations de cette paroisse, par Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par Mgr François II de Harlay, par M. de Saint-Aulaire. – Sceaux de Mgr de Saulx-Tavanes, de M. de Giverville.

G. 1345. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 5 sceaux pendants, 5 sceaux plaqués.

**1212-1771.** – Donation par Guillaume de Bonebos aux chanoines de Saint-Antoine de Gaillon du droit de présentation à l'église de Saint-Denis de Manneville. « *ecclesie Sancti Dionisii de Magnevilla juxta Pontem-Audomari.* » – Confirmation de ladite donation, par Robert de Buneboz, fils aîné dudit Guillaume. – Charte du chapitre de Saint-Antoine, par laquelle il reconnaît que les archevêques de Rouen sont depuis longtemps en possession du patronage de Manneville et renonce à ses prétentions audit patronage. – Sentence des maîtres tenant l'Échiquier de Rouen, par laquelle le patronage de Manneville, contesté par le Roi à l'archevêque, est déclaré appartenir à ce dernier. – Copie de ladite sentence délivrée sous le sceau des Obligations de la vicomté de Rouen. – Présentation à la cure de Manneville par les chanoines de Gaillon de Jean Allendit. – Actes par lequel l'archevêque confère de plein droit cette cure à MM. Facillon, Noël Cuquemelle, licencié en théologie du diocèse de Chartres ; – Nicolas Mabile, Marie Ruffin. – Fondation par Pierre Baron, sieur de Valjus et de la Lorie, conseiller du Roi au bailliage et à la vicomté de Pont-Audemer, d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge au manoir de la Lorie, à Saint-Mards-sur-Risle. – Information à ce sujet. – Autorisation, accordée par Mgr François II de Harlay, de célébrer l'office divin en cette chapelle. – Translation, à la suite d'une information *de commodo*, du titre de Notre-Dame-de-Lorette de la Lorie, en la chapelle de Sainte-Croix au manoir de Thibouville, à Manneville, conformément à la requête de Jacques Baron, seigneur de Thibouville. – Présentations à la chapelle de Lorette, par Charles Baron, Louis Carrel de Maisonval, lieutenant général de l'amirauté de France, à la Table de marbre à Rouen ; – Claude Carrel de Thibouville, conseiller au parlement. – Présentés : François de Costard, écuyer ; – Nicolas Durand, curé de Sainte-Anne d'Allais ; – Bertrand Boby, docteur en théologie, et Louis Carrel de Maisonval, chanoine de Rouen. – Démission de ladite chapelle, par Nicolas Thirel de Boismont, licencié en théologie, prieur de Lihons, vicaire général d'Amiens, prédicateur ordinaire du Roi, l'un des quarante de l'Académie française. – Présentations à la chapelle Saint-Nicolas, sise dans l'enclos du manoir de Bonebos à Manneville, par les seigneurs de Bonebos : Nicolas-Gabriel et Jacques Le Fort. – Présentations à la cure du Marais-Vernier, par Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, seigneur du lieu. – Pièces signées par le marquis de Seignelay ; MMgrs François II de Harlay, de Médavy, Colbert ; par les vicaires généraux de Fieux, Clément. – Sceaux pendants du chapitre de Gaillon, de Guillaume et de Robert de Bonebos ou Bunebos, des maîtres de l'Échiquier de Normandie (secret) ; des obligations de la vicomté de Rouen. – Sceaux plaqués de MM. Carrel.

G. 1346. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; fragment de sceau.

**1429-1575.** – Mémoires, sentences, arrêts relatifs à un procès entre Philippe Patry, curé de Quillebeuf, et les religieux de Jumièges, au sujet de la portion congrue et canonique de Quillebeuf. – Collation de la cure à Patry, qualifié de prêtre du diocèse de Bayeux, par Christophe Eude, archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux, chanoine, official de Rouen et vicaire général du cardinal de Bourbon et de Gabriel Le Veneur, évêque d'Évreux et abbé de Jumièges. – « Faictz et conclusions du curé de Quillebeuf pour que les dîmes de Quillebeuf et de Saint-Aubin soient déclarées mitoyennes entre les curés des deux paroisses ; » exposé des charges du curé de Quillebeuf et de certains usages qui prouvent que Saint-Aubin et Quillebeuf sont deux parties d'une même paroisse : « Le curé est tenu de comparoir chacun an une fois au senne et aux quatre calendres, apporter les déclarations des baptêmes, mariages et testaments, chacun an une fois en cette ville de Rouen, apporter deux fois les décimes pour le Roy, montant à la somme de 100 solz t., payer les droits des saennes, assavoir chacun au 13 s. t. ; payer pour les 4 calendes 24 s. et payer pour la visitation de Mons. l'archidiacre chacun an 25 s., pour le droict des baptêmes, mariages et testaments 3 solz... Le bourg de Quillebeuf est une place de 6 à 7 acres de terre, laquelle place

anciennement auroit esté fieffée à quelques ungs des paroissiens de Saint-Aubin par les feuz roys de France ou ducs de Normandie, pour par leur moyen monter et dévaller les navyres du Roy arryvants en ce parrage, lequel est l'embouchement de la rivière de Sayne à la mer grandement dangereuse. – Le jour des Rameaux, les paroissiens demeurantz à Saint-Aulbin sont par chascun an subjectz venir et assister en la grande messe parrochiale de Quillebeuf qui se dit assez matin, aprez laquelle s'en vont lesdits parrochians de Quillebeuf à Saint-Aulbin tous ensemble en procession, baiser la croix, chanter le *Attollite portas* ; de 1500 à 2000 habitants à Quillebeuf. » – Présentation à la chapelle de Saint-Léonard de Quillebeuf par Nicolas Le Roux, abbé de Jumièges, de Jean Linée. – Résignation de ladite chapelle par ledit Linée. – Fragment du sceau de Nicolas Le Roux.

G. 1347. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux pendants, 6 sceaux plaqués.

**1438-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Aubin de Quillebeuf, par les abbés de Jumièges : Guillaume Montagne, Claude de Saint-Simon, évêque de Metz, pair de France. – Présentés : Guillaume Gautier, bachelier en théologie, Louis Hupin. – Collation de ladite cure audit Gautier, par Antoine Gaulde, curé de Notre-Dame du Havre, vicaire général de l'archevêque François I de Harlay. – Présentations à la cure de Saint-Léger du Gennetey, par les seigneurs de la paroisse : Anne Du Fay, Guillaume Le Chevalier, premier avocat général au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Arsins ; – Guillaume-Louis-Joseph Le Chevalier, conseiller au parlement ; – Jacques Morin, sieur de la Rivière ; – Jacques-Charles Dumaine, sieur du Coudray, ancien commandant au régiment de la Fare, chevalier de Saint-Louis. – Présentés : Guillaume Delauney, Jacques Hue, François Le Courant, Paul Pellegas de Malhortie, Louis de Malhortie, Marcel-Sébastien Le Grix, Étienne Pellegas de Malhortie, Jean Bouillon, Pascal Lion. – Présentations à la charge d'administrateur de la léproserie de Saint-Nicolas de Cocquengne, en la paroisse de Saint-Léger du Gennetey, par Jean Davy, écuyer, sieur de Saint-Léger ; – à la chapelle de Saint-Nicolas de Cocagne, par Anne Du Fay, Georges Du Fay, Guillaume Le Chevalier. – Injonction faite par Jean Salvain, bailli de Rouen, à l'archevêque Louis de Luxembourg, de nommer à la cure de Saint-Samson de la Roque-de-Rille Girard de La Barre, présenté par le roi Henri VI, l'évêque de Dol, dans l'exemption duquel étoit comprise ladite église, ayant refusé de bailler la collation sur la présentation du Roi. – Présentations à la cure de Sainte-Croix-sur-Aisier, par Georges de Grandin, vicaire général de Henri de Lorraine, abbé de Fécamp ; – par les prieurs du même monastère : Placide Roussel, Martin Filland, Claude du Pré, Pierre Maloet, Romain de La Londe, Jacques-Alexis Lemaire. – Présentés : Jean Vallée, André Olivier, Nicolas de Vittecoq de Villeneuve, Jean-Baptiste Loyer, Guillaume Courage, Torel, Étienne Du Castel, Maximilien Yve. – Pièces signées par Mgr Colbert, par l'abbé de Saint-Simon. – Sceau pendant de Jean Davy (fragment) ; sceaux plaqués dudit abbé, de l'abbaye de Fécamp, d'Anne Du Fay.

G. 1348. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1648-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Mards-sur-Risle par les abbés de Préaux : Charles de Laubespine, pro-chancelier de France ; – le cardinal Mancini représenté par Jean Le Gentil, docteur en l'un et l'autre droit, son vicaire général ; – Melchior de Harod de Saint-Romain, chevalier de Saint-Lazare-du-Mont-Carmel, représenté par Jean-Baptiste de Haudesens des Cluseaux, docteur en l'un et l'autre droit, son vicaire général ; – par les prieurs du même monastère : Robert Quimbel, René Rigault, André Renard, Gilles Le Chevalier. – Présentés : Jean Neveu, Jérémie Jamard, François Cornoys, Jacques Quimbel, Nicolas Quimbel, Antoine-Louis-Joseph Bunel. – Présentations à la chapelle de Saint-Christophe, vulgairement appelée du Chemin-Perré, par les seigneurs d'Yquelon : Madeleine Déliée, femme séparée, quant aux biens, d'avec messire Gaultier de Coste, seigneur de la Calprenède, son mari, et auparavant veuve de messire Jean de Vieupont ; – Charles Tesson de Bellengault et Louis de Cléry, seigneur de Pienne, Jean-Baptiste Guillot de La Houssaye, Jacques-Étienne de La Rue, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. – Contrat par lequel Pierre Baron, écuyer, sieur du Valjus et de la Lorie, conseiller assesseur au bailliage et vicomté de Pont-Audemer, s'engage à faire construire en sa terre de la Lorie une chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, laquelle sera de pierre de taille et de brique, couverte d'ardoise et plomb au faîte, avec une petite tour et un clocher. – Approbation dudit contrat, par Mgr François II de Harlay. – Présentations à ladite chapelle, par Jean Baron. – Lettres de provisions délivrées par les vicaires

généraux : Gaulde, de Fieux, Mascranny. – Pièces signées par François II de Harlay, par Charles de Laubespine. – Sceaux de Mgr François II de Harlay, de Jean-Baptiste de Haudesens des Cluseaux ; de l'abbaye de Préaux.

G. 1349. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 1 fragment de sceau, 3 sceaux plaqués.

**1315-1752.** – Sentence de Pierre de Hangest, bailli de Rouen, sur un débat entre l'archevêque Gilles Aycelin et Guillaume de Clères, pour le patronage de Saint-Michel-de-la-Haye ; l'archevêque maintenu en saisine. – Autre sentence de Henri de Damery, vicomte de l'Eau de Rouen, tenant l'assise de Pont-Audemer pour Guillaume Gormont, bailli de Rouen, sur un procès au sujet du patronage de la même église, entre Jean de Rupprière, chevalier, et Jeanne de Clercs, sa femme, d'une part, et l'archevêque Pierre de La Forêt, d'autre part. – Autre sentence de Pierre Daré, lieutenant général de Guillaume de Poitiers, marquis de Cotron, bailli de Rouen, qui donne gain de cause à l'archevêque, contre Michel Duquesnay, écuyer, prétendant au patronage de la même église. – Lettre du doyen du doyenné de Pont-Audemer au trésorier de l'archevêque Georges II d'Amboise, contenant des renseignements sur la valeur des cures : Saint-Michel-de-la-Haye, 60 livres ; Saint-Germajn-de-Touville, de 100 à 120 livres ; Manneville, de 230 à 240 livres ; Blacarville, 60 sous ; chapelle de Brestot, 60 livres, dont les malades prennent le tiers. – Approbation par Mgr François II de Harlay, de la chapelle de Saint-Adrien, fondée au manoir seigneurial de Saint-Michel-de-la-Haye, par Nicolas Voisin, écuyer, sieur de Neufbosc, conseiller du Roi au parlement de Normandie. – Visite de ladite chapelle, par Antoine Le Gendre, curé de Saint-Aignan, doyen du doyenné de Pont-Audemer. – État des biens que possède l'église de Saint-Ouen-des-Champs. – Présentations à la cure de ladite paroisse, par les seigneurs du lieu : François et Claude de Malortie, Guillaume Scott, baronet d'Angleterre, baron de la Mésangère, président en la Cour des Comptes. – Présentés : Jacques Tirel, Jean Grenier, Charles Mallet, Robert Langlois, Louis Duhoulley, Jean Marcotte. – Présentations à la chapelle de Saint-Edmond en la même paroisse, par Louis XIV, par droit de garde noble des enfants du sieur de Roys, par Guillaume-Antoine Scott. – Pièces signées par Louis XIV, par Mgr François II de Harlay. – Sceaux pendants du bailliage de Rouen (grand sceau aux causes, fragment), du même bailliage (petit sceau) ; sceaux plaqués de MM. de Malortie.

G. 1350. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1661-1778.** – Présentations à la cure de Sainte-Opportune, par les seigneurs du fief de La Mare-Gouvis : Charles-Louis Maignard de Bautot, procureur général au parlement de Normandie ; – Nicolas de Grouchy, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi ; – François-Gabriel Lefort, sieur de Bonnebos. – Présentés : Jean Duvivier, Mathieu d'Ouesville, Charles-Gaspard des Ormeaux, Jean-Étienne Pellegars de Malortie. – Nomination à la chapelle de Saint-Jean et de Sainte-Barbe, au manoir de la Mare-Gouvis, par Jean Du Bosc-Henry, baron de Drucourt et de la Mare-Gouvis ; – par dame Marie Coquerel, veuve de Messire Philippe Maignard, seigneur de Hauville et de laVaupalière, procureur général au parlement de Normandie, Charles-Louis Maignard de Bautot, conseiller au même parlement, Étienne Maignard de Bernières, conseiller à celui de Paris, propriétaires par indivis de la seigneurie de la Mare-Gouvis ; – François-Gabriel Le Fort. – Plainte de Jean Duvivier, curé de Sainte-Opportune, contre les Frères de la charité de sa paroisse, pour s'être battus entre eux jusqu'à effusion de sang à l'inhumation d'une de ses paroissiennes. – Information faite à ce sujet par Jacques Pichard, curé de Routot, doyen de Pont-Audemer, conformément à la commission de M. de Y de Séraucourt. – Présentations à la cure de Saint-Thurien, par Gaspard Du Fay, conseiller du Roi en son Conseil privé, président à mortier au parlement de Normandie ; – Louis Grossin, président en la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie. – Présentés : Paschase Auvray, Pierre de Villars, Jean de La Plane, François Castillon, François Bissey, Nicolas Ducastel. – Requête adressée à Mgr de Médavy, en faveur de l'établissement projeté d'une confrérie du Rosaire à Saint-Thurien. – Visite par M. Fouquet, curé de Manneville, d'une chapelle nouvellement construite au manoir de M. La Roque de Framboisier, à Saint-Thurien. – Sceaux de MM. Du Boschenry, Du Fay.

G. 1351. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 fragment de sceau, pendant, 2 sceaux plaqués.

**1288-1765.** – Lettres du bailli de Rouen qui déclarent que, d'après le jugement des vénérables maîtres de l'Échiquier tenu à Pont-Audemer, le patronage de l'église de la Sainte-Trinité de Thierreville appartient à l'archevêque. – Autres lettres du bailli de Rouen, qui maintiennent l'archevêque en possession dudit patronage. – Signification faite à Mgr de Saulx-Tavanes par Louis Hardel, vicaire d'Éturqueraie, pour être pourvu de la cure de Saint-Sauveur de Tierville. – Présentations à la cure de Saint-Gorgon (*Sanctus-Gorgonius*, Saint-Gourdon), plus tard de Notre-Dame de Tocqueville par les chanoines de Cléry ; – par Jean-Baptiste-Julien Danican, marquis d'Annebault, marquis d'Aubigny, vicomte de Pont-Audemer et Pont-Autou. – Présentés : Jean Bouchard, Robert Langlois, Étienne Gaudé, François Bayvel, Nicolas de Pardé, Michel Blottay, Prosper Tallon, Robert Coquet, Philippe Garnier. – Sceau pendant du bailliage de Rouen (fragment) ; sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld et du marquis d'Annebault.

G. 1352. (Liasse.) – 23 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 5 sceaux pendants, 5 fragments de sceaux, 1 sceau plaqué.

**1254-1788.** – Acte par lequel Guillaume Des Portes, curé de Servaville (*de Salvarvilla*), tuteur d'Emmeline, fille de Raoul de *Wivilla*, se conformant à un accord fait avec l'archevêque Pierre de Colmieu, aux termes duquel le patronage de Saint-Germain de Touville était alternatif entre l'archevêque, d'une part, et ledit Raoul et ses héritiers, d'autre part, ratifie la collation faite par l'archevêque Eudes dudit bénéfice à Raoul Du Val. – Sentences de Jean de La Tuile, bailli de Rouen et de Gisors ; – de Guillaume Blancbaston, son lieutenant général ; – de Robert Le Bouglier, son lieutenant commis, au sujet de contestations pour le patronage de Touville entre le comte de Harcourt et d'Aumale, vicomte de Châtellerauld, et Pierre Du Perrey, écuyer, d'une part, et l'archevêque de Rouen, d'autre part ; – Pierre Du Perrey, héritier de Raoul de La Vieuville (*sic*) et d'Ameline sa fille, exercera le droit de patronage alternativement avec l'archevêque, conformément à la sentence arbitrale rendue par Thomas Du Breuil. – Jean de Paigny, maintenu en possession de la cure, avait succédé à Henri de Neufville qui l'avait possédée soixante-cinq ans. – Quittance de Colin Le Semele, sergent de la Londe pour le Roi, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Guyot Despaubourg, 30 livres dues au Roi pour cause d'une amende taxée par le bailli de Rouen à l'occasion du procès entre l'archevêque, d'une part, et le comte de Harcourt et Pierre Du Perrey, d'autre part, pour le patronage de Touville. – Présentations à la cure de Touville par Louis XIV, par droit de garde noble ; – par François Du Val, Jacques-Étienne de La Rue, seigneur de Corneville ; – Madeleine-Gabrielle Maignard de Bernières, veuve de haut et puissant seigneur Louis de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, lieutenant général des armées du Roi. – Présentés : Jacques Hamon, Vincent Pupin, Philippe Gagu. – Présentations à la cure de Trouville près de Quillebeuf par Mgr François de Harlay, archevêque de Paris, abbé de Jumièges ; – par François L'héritier, prieur du même monastère. – Présentés : Tanneguy Du Quesne, Robert-Bertrand Pinard. – Lettre de ce dernier à M. Terrisse, vicaire général, contre les Frères de la charité de sa paroisse. – Réduction des fondations de la paroisse de Trouville par Mgr de La Rochefoucauld. – Pièces signées par Louis XIV, par Mgr de Harlay. – Sceaux de Jean de La Tuile (entouré d'un bourrelet de paille), de Blancbaston, de Colin Le Semele ; – fragment du sceau de Guillaume Des Portes.

G. 1353. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1635-1785.** – Présentations à la cure régulière de Saint-Blaise de Vattetot par les abbés de Corneville : Louis Desmé de La Chesnaye, aumônier du Roi, ayant pour vicaire général Joachin Dreux, docteur en Sorbonne, conseiller du Roi au Grand-Conseil ; – François-Alexis de La-fiteau, évêque de Sisteron, représenté par Guimonneau, docteur en théologie, curé de Manneville ; – François-Borros de Gramanson. – Présentés : Jean Hue, Louis Ricard, Nicolas de Grandpré, Guillaume Blays, Pierre-Claude Brideau, Thomas-Louis de Varroc de Servigny, Joseph Nicod. – Requête présentée aux vicaires généraux du chapitre de Rouen, le siège archiépiscopal vacant, par Marie-Catherine de Médine, veuve de Charles de Mansel, écuyer, sieur de Moyaux, afin d'être autorisée à faire célébrer la messe dans sa chapelle du château de Médine à Vattetot. – Visite de ladite chapelle par Guimonneau, curé de Manneville, doyen de Pont-Audemer. – Présentations à la cure de Vatteville par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Balthazar-Henri de Fourcy, Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans. – Présentés : Jean-Baptiste Poitier, Gaspard de La Place, Alexis Peyron, Charles-Constant Havas. – Décret de Mgr de La

Rochefoucauld, qui transfère en la chapelle de Saint-Sébastien en l'église de Saint-Samson d'Etreville le titre de la chapelle ou prieuré Saint-Ouen-Saint-Maur dit l'Hermitage situé en la forêt de Brotonne dans la circonscription de la paroisse de Vatteville. – Présentations à la cure de Saint-Michel de Vieux port par les abbés de Jumièges : Mgr de Harlay, archevêque de Paris ; – Mgr de Lorraine, ayant pour procureur M. Marescot. – Présentés : Jean Bourgeot, Michel Ybert de La Chevalerie, Cousin. – Pièces signées par MMgrs de Harlay et de Jarente. – Sceaux de Mgr de Harlay, des abbés de Fourey, Borros de Gramanson, de M. Joachim Dreux.

G. 1354. (Liasse.) - 22 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

**1462-1472.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Robert Le Tieulier, et Guillaume Heuley, doyens ruraux du doyenné de Saint-Georges et Saint-Wandrille, à l'occasion de la présentation aux bénéfices, au sujet du patronage, de la valeur desdits bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des personnes présentées. – La Folletière : patron, Jean Huvé, seigneur du lieu ; présenté, maître Jean Huvé ; valeur, 30 livres ; 12 paroissiens. – Hautot-sur-Seine : patron, le Roi ; présenté, Simon Langlois ; valeur, 20 livres ; 12 paroissiens. – Sainte-Croix des Ifs, *Ecclesia Sancte Crucis de Taxis* : patron, Pierre de Ronchorolles, chevalier, baron de Heuqueville et du Pont-saint-Pierre, seigneur de Haqueville et des Ifs ; présenté, Jean Huget ; valeur, 60 livres ; 24 paroissiens. – Saint-Léonard de Maulévrier : patron, Pierre de Brezé, comte de Maulévrier ; présenté, Hugues Pain. – Montigny : patron, Antoine de Hellande, seigneur de Montigny ; présenté, Nicolas Verdier. – Norville : patron, l'abbé de Jumièges ; présenté, Jean *Iheronimi*. – Notre-Dame-de-Varangeville : patron, Georges de Clères, conseiller du Roi, baron de Clères, seigneur de Beaumés ; présenté, Guillaume Boudart ; valeur, 12 livres ; 18 paroissiens. – Radicatel : patron, Thierry, abbé de Saint-Georges ; présentés, Jean Pennevel, Guillaume Godemit ; 5 ou 6 paroissiens ; valeur, 18 livres ; peu d'années après, 40 livres. – Saint-Thomas-La-Chaussée : patron, Isabelle de Tournay, veuve de Guillaume Du Buse, seigneur de Mellemont. – Saint-Ouen de Touffreville-la-Cable : patron, Jean de Tournebu, seigneur de Villequier ; présenté, Robert Malapris ; valeur, 30 livres ; 12 paroissiens ; curés déposants lors de l'information : Nicolas Helyes, curé de Notre-Dame de Gravançon, Robert Columbel, curé d'Anquetierville, Yves Le Tellier, curé de Saint-Arnoult. – Chapelle en la paroisse du Trait et Yainville : chapelain, Guillaume Canevotte ; déposition de Simon Bouffart, curé d'Yainville et le Trait. – Sceau, du doyenné de Saint-Georges, de Jean Dumesnil, vicaire général du cardinal d'Estouteville, de Le Tieulier, doyen de Saint-Georges.

G. 1355. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

**1682-1685.** – Procès-verbaux des visites faites par Mgr Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, dans les églises paroissiales du doyenné de Saint-Georges : – Aulnay ; – Bébec ; – Betteville ; – Bouville (soleil d'étain à remplacer par un soleil d'argent) ; – Blaqueville ; – Caudbec (l'image de saint Mamert sera enterrée ou raccommodée ; 10 confréries en l'église de Notre-Dame ; approbation des règles données l'an 1654, par l'autorité de l'archevêque, aux dames de la Miséricorde qui ont soin des pauvres malades ; exhortation aux ecclésiastiques de continuer à faire les quêtes pour les pauvres avec plus de zèle et d'application, s'il se peut, qu'ils n'ont encore fait par le passé et de s'assembler les derniers jours des mois chez le curé en présence de l'administrateur des pauvres afin de rapporter l'état de leurs quêtes) ; – Croismare (les images en bosse rompues ou indécentes seront raccommodées ou enterrées) ; – Carville (*idem*) ; – Duclair (les réparations de la nef seront faites aux dépens des propriétaires qui se cotiseront pour cet effet, le trésor n'ayant point de revenu suffisant) ; – Écalles-sur-Villers, (chœur tombant en ruine ; les réparations de la nef seront faites aux dépens des propriétaires qui se cotiseront pour cet effet ; le doyen de Saint-Georges fera saisir les dîmes jusqu'au parfait paiement des réparations à faire au chœur) ; – Épinay (les propriétaires seront taxés pour les réparations de la nef, attendu que le trésor n'a pas de revenu suffisant) ; – la Folletière (le confessionnal sera ôté du sanctuaire et mis dans la nef ; les vitres du chœur seront réparées aux dépens du curé) ; – la Fresnaye (ordonné au curé et aux habitants de s'assembler pour convenir d'un fonds et se cotiser jusqu'à la somme de 200 livres pour faire la condition d'un vicaire qui fera le service et tiendra les écoles) ; – Fréville (le marché se tiendra à l'avenir dans la place du carrefour, afin que les ecclésiastiques ne puissent être troublés dans les fonctions de leur ministère) ; – Gravançon ; – Hénouville ; – Hautot-sur-Seine ; – les Ifs

(défense aux chasseurs d'entrer dans l'église avec leurs armes et leurs chiens). – L'archevêque accompagné de François Feu, docteur de Sorbonne, et de Constant Duval, curé de Malaunay, ses promoteurs subsidiaires.

G. 1356. (Liasse.) – 35 pièces, papier.

**1682-1685.** – Procès-verbaux des visites faites par Mgr Colbert, dans les églises paroissiales du doyenné de Saint-Georges : – Jumièges (sur ce que les habitants nous ont remontré que les enfants n'estoient point instruits, n'y ayant point d'écoles la plupart du temps, quoiqu'il y ait un vicaire et un clerc dans la dite paroisse, nous avons ordonné qu'il sera choisi un clerc capable d'enseigner les enfans de ladite paroisse qui tiendra les escoles assiduellement, et en cas que ledit clerc soit obligé d'assister le sieur curé dans l'administration des sacrements, le sieur vicaire les fera dans son absence, et avons enjoint au sieur curé de tenir la main à ce que lesdites écoles soient exactement tenues à peine de suspense) ; – Louvetot (nous avons ordonné que le vicaire fera assiduellement les écoles, faute de quoy nous avons permis au curé d'en mettre un autre en sa place) ; – le Mesnil (nous ordonnons que le curé avec les habitans choisiront un clerc de bonnes mœurs qui soit d'une capacité suffisante pour tenir les escoles) ; – Montdelif ; – Maulévrier (le clocher sera rétabli et les cloches posées en icelui aux frais des propriétaires ; le vicaire tiendra les escoles, faute de quoy il en sera mis un autre dans sa place) ; – Norville (tour abattue par le tonnerre ; requête des habitants pour obtenir un prêtre qui fera les écoles) ; – Notre-Dame-de-Varengueville ; – Penneville ; – Petitville ; – Rançon ; – Radicatel (les images rompues seront ôtées et enterrées) ; – Saint-Maurice ; – Saint-Arnoult ; – Sainte-Gertrude ; – Saint-Paër (plainte contre les frères du Rosaire) ; – Sainte-Marguerite (il sera choisy un clerc par le curé, lequel sera obligé de tenir les escoles et d'assister et aider à faire le service divin, pour la subsistance duquel le trésor fournira ce qu'il pourra et les paroissiens se cotiseront pour le reste ; exhortation aux paroissiens d'envoyer leurs enfants à l'école qui sera tenue par le vicaire en attendant qu'il y ait un clerc) ; – Saint-Martin de Quevillon ; – Saint-Georges ; – Saint-Pierre de Varengueville ; – Saint-Pierre de Manneville (ordonné au curé de veiller sur ceux qui, s'étant éivrés, ont causé du scandale par leurs jurements et sur les cabaretiers qui donnent à boire pendant le service) ; – Saint-Thomas ; – Sahurs ; – Saint-Wandrille ; – Touffreville-la-Cable (l'image de la Vierge sera ôtée de dessus le tabernacle et posée à côté) ; – le Trait ; – Triquerville ; – Touffreville-la-Corbeline ; – la Vaupalière ; – le Vertbosc ; – les Vieux ; – Villequier (ordonnance au sujet de la fonte des cloches et des inscriptions à y mettre) ; – Yainville.

G. 1357. (Liasse.) – 30 pièces, papier.

**1691.** – Déclarations du temporel des églises du doyenné de Saint-Georges : Notre-Dame-d'Aunay, Bretteville, Bacqueville, Duclair, Écailles, Hénouville, Hautot-sur-Seine, Jumièges, Saint-Jacques-de-la-Frenaye, la Vaupalière, le Mesnil-sous-Jumièges, les Ifs, les Vieux, le Trait, Notre-Dame-de-Varengueville, Saint-Martin de Quevillon, Notre-Dame de Radicatel, Sainte-Gertrude, Saint-Georges-de-Gravençon, Sainte-Marguerite, Saint-Maurice d'Ételan, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengueville, Saint-Thomas-la-Chaussée, Triquerville, le Vaurouy, Villers, Yainville ; – lesdites déclarations fournies et signées par les curés ; – vérifiées par M. Prével, doyen du doyenné, en l'absence de l'archidiacre ; – mention des fondations de noble homme Jean Richehomme, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes, d'Antoine Legendre, d'Adrien Legendre en faveur de l'église d'Hénouville ; – de M. de Montlandrin et de Françoise Puchot, veuve de messire Charles Maignard, seigneur de Bernières et de la Rivière-Bourdet en faveur de la Vaupalière ; – de Louis Titaine, sieur de Glatigny, eu faveur de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

G. 1358. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1614-1748.** – Statuts et règlements des charités et confréries de : Notre-Dame de Caudebec (approbation sollicitée par le curé Jean Nouflard, et par les principaux habitants de la paroisse) ; – Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Jean et Saint-Sébastien à Sainte-Croix-des-Ifs ; – le Saint-Nom de Jésus et Sainl-Sulpice à Penneville ; – le Saint-Sacrement de l'autel à Quevillon ; – le Sauveur du monde, la Sainte-Vierge et Saint-Maur à Saint-Sauveur de Sahurs ; – le Saint-Sacrement de l'autel, à Saint-Maurice d'Ételan (approbation sollicitée par Anne de Buade de Fontenac, épouse de François d'Épinay, marquis de Saint-Luc, châtelain de Gaillefontaine,

lieutenant général pour Sa Majesté en ses armées et province de Guyenne) ; – le Saint-Sacrement de l'autel, Saint-Paër, et Saint Cucufa à Saint-Paër ; – le Rosaire *ibidem* ; – le Saint-Nom de Jésus, la glorieuse Vierge Marie, Monsieur Saint-Pierre, Monsieur Saint-Éloi, Saint-Nicaise, Sainte-Barbe, Saint-Firmin, Saint-Sébastien, Saint-Mathurin à Saint-Pierre-de-Varangeville (pour le bien spirituel et le soulagement du pauvre peuple notamment pendant le temps de contagion) ; – Saint-Thomas-le-Martyr, Saint-Firmin à Saint-Thomas-de-la-chaussée ; – le Saint-Nom de Jésus *ibidem* ; – Saint-Cosme et Saint-Damien à Touffreville-la-Cable ; – la charité de Villequier ; – la Sainte-Vierge, Saint-Firmin à Notre-Dame de Villers-sur-Écalles ; – Saint-André, Saint-Pierre et Saint-Nicolas à Saint-André d'Yainville. – Requêtes pour obtenir l'érection de confréries du Rosaire à Nbtrec-Dame de Gravençon, Saint-Wandrille, Touffreville-la-Corbeline. – Permission aux maîtres de la charité de Saint-Martin à Touffreville-la-Corbeline de faire célébrer l'office solennel de la translation de Saint Martin le dimanche le plus prochain du 4 juillet.

G. 1359. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin, 13 pièces, papier.

**1597-1734.** – Requête présentée au duc de Nemours, comte de Maulévrier, par M. Secart, seigneur de Saint-Arnoult, afin qu'il lui fût permis de nommer à un petit ermitage bâti contre une roche, nommé la chapelle du Notre-Dame, à Barival, ledit ermitage dépendant de la seigneurie de Saint-Arnoult qui avait été fief au père dudit Secart par le duc d'Aumale. – Nomination faite par Jean Secart, écuyer, étudiant en l'Université de Caen, d'après la délibération de ses parents et amis, de Jean Valles comme chapelain de Notre-Dame de Barival, « à charge d'y célébrer les services dévotieux dont sera requis par Ses pègrins allans et venans et de souffrir hermite pour tenir ledit lieu ouvert, qui tiendra commandement de Secart pour demeurer audit hermitage, jouir de sa part des aumônes qu'il est permis cueillir par les champs et ville de Caudebec ainsi qu'ont fait les autres hermites. » – Nomination par le même de « père Estienne Catherine, vieil homme hermite lay. » – Certificat constatant ce qui est dû à Jean Vallée, doyen de Saint-Georges, chapelain de Notre-Dame de Barival, pour avoir célébré une messe chaque dimanche en ladite chapelle, d'après l'ordre du vicomte Secart. – Présentation à la chapelle de Notre-Dame de Barival, par messire François Du Fay, chevalier, seigneur du Taillis, châtelain du Trait. – Aveu baillé à Jean Secart, sieur de Saint-Arnoult, la Boulangerie, Auzouville et le Vauparquet, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, par Robert de Launey, chapelain de Notre-Dame de Barival, pour « deux pièces de terre plantée de noyers, logée de maisons sur laquelle est bâtie la chapelle, entre la Seine et la roche de la Carrière, tenue de la seigneurie de Saint-Arnoult, à charge de prières et d'oraisons pour le seigneur. » – Marché fait entre Jean Secart et Thomas Chappelain, peintre à Caudebec, pour la peinture des parois de ladite chapelle, moyennant 100 livres ; l'artiste représentera « des *histoires* et *miracles* de la Vierge Marie, mère de Dieu. »

G. 1360. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1642-1787.** – Réduction des fondations de la paroisse de Betteville. – Fondation par Alexandre Le Boucher, conseiller à la Cour des aides, d'une chapelle en sa terre du Mesnil-Grand-Avoine, à Blaqueville. – Approbation de ladite chapelle par Mgr François de Harlay. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Bouville par les seigneurs du lieu : Alphonse Jubert, président en la Cour des aides de Normandie ; – Louis Fromont, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; – Louis François Grossin, conseiller au parlement. – Présentés : François Le Bailly, sous-diacre, conseiller et aumônier du Roi ; – Léon de Braquehay, François Nepveu, François Le Bouteiller, Nicolas Marye. – Réduction des fondations de la paroisse de Bouville. – Présentations à la chapelle de Saint-André de Bouville par les seigneurs : Marie-Marguerite Marie, veuve de Louis de Forment ; – Louis-François Grossin, conseiller en la Cour des Comptes. – Mention de la translation faite par Mgr de Saulx-Tavanes en la chapelle du château de Bouville de la chapelle de Saint-Thibaut, précédemment fondée au château du Mesnil-Durécu. – Dotation par Martin Bizault, ancien prieur-consul des marchands de Rouen, de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste au manoir de la Beuglerie à Bouville. – Visite de ladite chapelle, préalablement à son approbation, par Nicolas-François Prevel, curé de Villers-Écalles, doyen de Saint-Georges. – Présentations à ladite chapelle par Martin Bizault, Nicolas Le Page, écuyer, doyen des correcteurs en la Cour des Comptes ; – David Le Page, écuyer, sieur d'Arpentigny ; – René Le Page de Saint-Arnoult d'Arpentigny. – Pièces signées par Mgr Colbert. – Sceaux de MM. Jubert, Le Page.

G. 1361. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, 2 sceaux plaqués.

**1670-1767.** – Présentations à la cure de Saint-Germain de Carville-sur-la-Folletière par Robert d'Esmalleville, Robert Vincent, marquis d'Esmalleville, Antoine Robert d'Esmalleville ; par Louis XIV. – Présentés Nicolas Marc Cauclerc, Ange Bottois, Thomas Du Mesnil, Nicolas Chrestien, Louis-Pierre de Buggenones. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux de MM. d'Esmalleville.

G. 1362. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 1 sceau pendant et 2 fragments de sceaux.

**1438-1450.** – Mandement du roi Henry VI donné aux Requêtes de l'Hôtel, par lequel il est enjoint au premier sergent de faire commandement au bailli de Caux de renvoyer par-devant le bailli de Rouen la cause de Robert Lermite, procureur du Roi au bailliage de Caux et du cardinal de Luxembourg ; Jean de Montigny s'étant absenté de sa cure « depuis que Paris avait esté mis et délivré par traison en la main des ennemis (les Français), l'archevêque avait fait saisir les revenus de ce bénéfice pour cause de non-résidence et avait nommé un ecclésiastique pour faire le service divin ; en même temps, Robert Lermite, en faveur de Nicolas de Caudecote, prêtre, demeurant en cour de Rome, et serviteur du cardinal de Chypre, avait levé du bailli de Caux un bref de fief lay ou d'aumône sous ombre de ce que ledit de Caudecote avait obtenu lettres du Roi ; » la cause évoquée à Rouen « parce qu'elle ne peut bonnement ne seurement estre démenée ne discutée à Caudebec pour ce que, à l'occasion de la guerre, les advocas et procureurs qui souloient demourer en la ville de Caudebec estoient de présent absens et n'y avoit advocas, conseiller ne procureur pour le Roi ne pour son cousin le cardinal. » – Signé : Drosay, *Ra. Rousselli*. – Signification par Reaulte, sergent, de l'exploit de renvoi à Clément Bourse, lieutenant général du bailli de Rouen, en l'hôtel du Bœuf au Vieux-Marché à Rouen. – Présentation à la cure de Notre-Dame de Caudebec par Jean de Brametot, abbé de Saint-Wandrille. – Présenté : Jean de Montigny. – Sceau de l'abbé Jean de Brametot ; fragments du sceau de Henri VI, en cire jaune, et de celui de Reaulte.

G. 1363. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1413-1773.** – Présentations à la cure de Notre-Dame de Caudebec par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Balthazar-Henri de Fourcy, Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans. – Présentés : Jean Le Denie, Adrien de La Faye, François Lemonnier, François Scelles, Louis-Pascal Folloppe, Pierre-Étienne Moreau. – Tableau des fondations faites en l'église de Notre-Dame de Caudebec. – Réduction desdites fondations. – Contrat de fondation de messes par Jean Morelet, sieur de Quenouville. – Suppression par Mgr de La Rochefoucauld du cimetière dit de Saint-Pierre à l'intérieur de la ville de Caudebec, le cimetière de Saint-Maur hors la ville étant suffisant, eu égard à la population. – Informations faites préalablement à cette mesure. – Plan des deux cimetières. – Règlement donné par Antoine Gaulde, vicaire général, pour mettre fin aux différends qui s'étaient élevés entre les prêtres de la communauté servant en l'église de Notre-Dame de Caudebec. – Présentations à la chapelle du Saint-Sépulcre, dite de Collemont, par dame Jeanne Morant, veuve de Charles de Becdelièvre, inestre de camp ; – par François Georgelier, seigneur de La Houblonnière ; – par les trésoriers de Notre-Dame ; – à la chapelle de Saint-Clair-sur-Seine, par l'abbé de Fourcy ; – à celle de Saint-Léger au faubourg de Caudebec, par le même. – Permission accordée à M. Folloppe, curé de Caudebec, à la suite d'une information, de célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Léger, abandonnée depuis trente-cinq ans. – Procès-verbal de visite de la chapelle de Saint-Léonard, au dépôt des mendiants à Caudebec, par Jacques-Michel Duhamel, vicaire de Notre-Dame de Caudebec. – Sceaux des abbés de Fourcy, de Jarente ; de Jeanne Morant, veuve de M. de Becdelièvre.

G. 1364. (Liasse.) – 10 pièces, papier (1 imprimée).

**1538-1773.** – Fondation d'une Maison-Dieu pour loger et alimenter les pauvres de la ville de Caudebec par Jean Houel, bourgeois de cette ville et élu de l'Élection ; affecte à cet usage, un manoir borné par la muraille de la ville et par la rivière d'Ambion. – Réduction des fondations de l'hôpital de Caudebec par Mgr de La Rochefoucauld. – « Règles pour la Miséricorde de la ville de Caudebec faites par Mons<sup>r</sup> Pigny, grand vicaire de Mgr l'archevêque et par Mons<sup>r</sup> le curé dudit lieu de Caudebec en 1654 » (placard imprimé). – « Etat succinct de l'origine et établissement du monastère des filles de la Congrégation de Notre-Dame en la ville de Caudebec. » – Liste des noms

des religieuses. – Ordonnances de Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, pour le rétablissement de la discipline dans la maison des filles de la Congrégation. – Information faite à ce sujet par Jean Hurard, curé de Rançon.

G. 1365. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin (1 imprimée) ; 19 pièces, papier ; 6 sceaux, plaqués.

**1664-1781.** – Réduction des fondations de l'église de Croismare par Mgr de Saulx-Tavanes (incomplet). – Présentations à la cure d'Écalles-sur-Villers par Charles de Fouilleuse, conseiller du Roi en ses conseils, bailli et gouverneur de Gisors ; – Pierre Le Marchand de Bardouville, conseiller du Roi au parlement de Normandie ; – Marie-Marthe de Caradas, dame du Héron, baronne de Tubeuf, veuve de Pierre Le Marchand ; – Anne Claude Robert Le Roux, baron d'Esneval, marquis de Grémonville, président du parlement de Normandie, au droit de dame Marie-Marthe Le Marchand de Bardouville, son épouse ; – Esprit-Robert-Maric Le Roux, baron d'Esneval, président à mortier au parlement de Normandie. – Présentés : Jean Dambry, curé de Saint-Aubin-en-Bray ; – Jean Léger, Léonard Bachelé, Laurent Thorel, Robert Goupil, Louis-Charles Anquetil, Louis-Vincent Fromentin, Georges Marie, Guillaume-Jean-Baptiste Langlois. – Procès-verbal de visite de l'église d'Écalles par Turquetil, curé des Vieux, commissaire délégué par M. Terrisse, vicaire général. – Présentations à la cure de Saint-Denis de Duclair par François de Harlay, archevêque de Paris, abbé de Jumièges ; – par les prieurs du même monastère : Vincent Marsolle, Robert de Faveil, Martin Filland, François Lhéritier. – Présentés : Jacques Le Febvre, Guillaume Thibault, Pierre-François Le Vert de Rodeval, Jean-François Énault, Foucques. – Nomination par Mgr François I de Harlay, archevêque de Rouen, de Jacques Grenet, à la cure de Duciair. – « Factura pour M<sup>e</sup> Jean-François Esnault, curé de Saint-Denis de Duclair, demandeur en évocation et cassation de l'arrêt du Parlement de Rouen du 27 mars 1696 contre les religieux, prieurs, et couvent de Saint-Pierre de Jumièges » (imprimé). – Pièces signées par Mgr François I de Harlay, François de Harlay, archevêque de Paris. – Sceaux plaqués de ce dernier prélat, de l'abbaye de Jumièges ; de MM. Le Marchand de Bardouville et Le Roux d'Esneval.

G. 1366. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin : 9 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1660-1786.** – Présentations à la cure de Saint-Vincent de la Folletière par les seigneurs de Beauvoir et de la Folletière : Pierre Cavelet, baron, châtelain du Vert-bosc, lieutenant ancien civil et criminel au bailliage de Caux, siège de Caudebec ; – Pierre-Aimable-Damien Hébert, sieur de Beauvoir ; – Charles-Amable-Étienne-François Hébert, sieur de Beauvoir ; – Charles-Amable Hébert, chevalier, marquis de Beauvoir, capitaine aux gardes-françaises, mestre de camp d'infanterie, baron du Vertbosc. – Présentés : Jean Duval, Jacques Carde, curé du Vertbosc ; – Marin Duval, Thomas Reusse, Robert-Gaspard de La Rocque, seigneur de La Rocque ; – Guillaume Allais, Noël Dumont, Jacques Nepveu, Pierre Théodore Mouchard, Jean-Nicolas Henry. – Présentations à la cure de Saint-Jacques de La Fresnaye par le roi Louis XIV ; – Marie-Anne-Claude Brulart de Genlis, maréchale-duchesse de Harcourt, comtesse de Lillebonne ; – Anna-Pierre duc de Harcourt, pair de France, comte de Lillebonne, lieutenant général de la province de Normandie. – Présentés : Jacques Blanchet, Robert Blondel, Gérard de Croisille, Jacques Brossard, Louis Le Valtier, Jean Le Carpentier. – Procès-verbaux de visite de l'église de la Fresnaye par les doyens du doyenné de Saint-Georges : Bougeard, curé de Montigny ; – Le Carpentier, curé de Notre-Dame-de-Varangeville. – Pièces signées par Louis XIV, par Anne-Pierre duc de Harcourt. – Sceaux plaqués de MM. Hébert de Beauvoir, de la maréchale de Harcourt, du duc de Harcourt.

G. 1367. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1649-1775.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Fréville par les religieux du Mont-aux-Malades. – Présentés : Robert Dumesnil, Nicolas Lucas, à la place d'Antoine Corneille, décédé ; – Nicolas Macquart. – Présentation à la chapelle de Saint-Pierre de Fréville, au manoir seigneurial de Fréville, nouvellement érigé en titre de bénéfice, par le procureur de messire Armand Le Viconte, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire. – Ordonnance de Mgr de Saulx-Tavanes portant que l'ancien tableau des fondations sera observé suivant sa forme. – Présentations à la cure de Saint-Antoine de Hautot, par les rois de France : Louis XIV, Louis XV, Louis XVI ; – par Pierre de Gruchet, sieur de Soquence. – Présentés : Pierre Darcy, Jean de Conty, Charles de Conty, Pierre de Matonville, Pierre Le Cointe, Nicolas Deshayes. – Nomination par François I de Harlay à ladite cure, sur la

présentation du Roi, de Claude Perdrix, chapelain de Notre-Dame-de-la-Paix à Sahurs. – Désignation de la cure de Hautot-sur-Seine : « *regia cum capella cura, sive capella cum cura regia de Hautot juxta Sequanam.* » – État des revenus de la curé de Hautot. – Pièces signées par les rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI. ; par François I de Harlay.

G. 1368. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1642-1756.** – Présentations à la cure de Saint-Martin d'Hérouville, par Guillaume Cotterel, grand prieur de Saint-Ouen de Rouen, vicaire général de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, abbé commendataire de Saint-Georges de Boscherville ; – Henri-Charles du Cambout de Coislin, conseiller du Roi, autre abbé de Saint-Georges. – Présentés : Antoine Gaulde, docteur de Sorbonne, du diocèse de Beauvais ; – Louis-Augustin de Fergeol de Villers. – Nomination de Jean Rousselin, curé de Saint-Mards, à la cure d'Hérouville, par Christophe Terrisse, vicaire général du cardinal de Saulx-Tavanes et de l'évêque de Soissons, abbé d'Orléans. – Requête présentée à Mgr de Harlay par Antoine Legendre, curé d'Hérouville, et par Noël Le Gentil, curé de Saint-Martin de Boscherville, aux fins d'obtenir homologation d'un accord passé entre l'abbé de Saint-Georges et ledit Legendre, au sujet de la délimitation des deux paroisses au hameau du Mesnil. – Enquête à ce sujet par Henri Le Brun, docteur ès lois, chanoine de Rouen, conseiller au conseil ecclésiastique de l'archevêque. – Homologation dudit accord par l'archevêque. – Requête adressée à Mgr Colbert par Louis-Augustin de Fergeol-Villers, pour qu'il lui fut permis de mettre un autel portatif dans la nef de son église, en attendant l'achèvement des travaux entrepris pour l'augmentation du chœur et la construction d'une sacristie. – Procès-verbal de visite de l'église dressé, à cette occasion, par Jacques Maury, licencié ès lois, curé de Saint-Martin de Boscherville. – Fondation d'obits par Étienne Hue, ancien trésorier. – Dotation d'une chapelle au Mesnil, par Jacques Ribault, sieur du Mesnil, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi. – Approbation de chapelles particulières construites par Jean Du Resnel au lieu dit le Belley, par Alphonse Du Resnel, sieur de Saint-Saire ; – par Jean Richomme, conseiller du Roi, auditeur en sa Chambre des Comptes. – Sceaux plaqués de MMgrs de Harlay, de Saulx-Tavanes, de l'abbé Du Cambout de Coislin.

G. 1369. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 sceau.

**1331-1646.** – Acte constatant que les religieux de Jumièges ont fait amende à Pierre *Arquerii*, doyen de Piouen, et à Guillaume d'Aubussac, archiprêtre de Bourges, vicaires généraux de l'archevêque Pierre Roger de Maumont, pour avoir procédé à l'élection d'un abbé (Guillaume Gemblet), sans en avoir demandé congé à l'archevêque ni à ses vicaires généraux ; – présent à l'acte : Sycard de *Vyrsaco*, chanoine de Rouen. – Appel au Saint-Siège, par l'abbé de Jumièges, d'un règlement fait par l'archevêque Hugues d'Orges, au sujet de la séance des abbés de Jumièges et du Rec-Hellouin, dans les synodes du diocèse ; – on rappelle que le monastère de Jumièges fut doté par Dagobert 1<sup>er</sup> et par la bienheureuse Bathilde ; qu'il y avait, du temps des premiers rois, à Jumièges neuf-cents moines, et quinze-cents serviteurs ; que le Bec-Hellouin ne fut fondé que 400 ans plus tard, non par un roi, mais par un simple chevalier nommé Hellouin ; – contestation venue du passe-droit fait à l'abbé de Jumièges dans une assemblée de prélats convoquée par Guillaume Énard, vicaire général, et tenue, le 12 novembre 1436, *pro certis negociis rempublicam et adventum nonnullorum Dominorum Aiiqtkorum ad partes istas Normannie tangentibus.* – Sentence de Pierre Mareschal, lieutenant général du vicomte de Jouy, qui autorise le procureur des religieux de Jumièges à se mettre en possession d'héritages dont on refusait de leur payer les rentes. – Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus d'une bulle du pape Clément VII qui nomme à l'abbaye de Jumièges, sur la présentation de Louise d'Angoulême, mère de François I<sup>er</sup>, François de Fontenay ; domaines de Jouy et de Gauciel réservés à l'abbé Jean Durant, démissionnaire. – Acte de fulmination par Adrien de La Faye, official de Rouen, des bulles qui nomment Pierre Du Cambout de Coislin à l'abbaye de Jumièges. – Acte de mise en possession dudit de Coislin. – Prise de possession par Claude Morange, au nom de Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, de l'abbaye de Jumièges dont ce prélat avait été pourvu, sur la résignation dudit de Coislin, à cause de permutation canonique faite de ladite abbaye contre celle de Saint-Victor de Paris dont Mgr de Hariay était abbé. – Acte de mise en possession de Mgr de Harlay. – Présentation aux ordres par Antoine Crespin, archevêque de Narbonne, abbé de Jumièges, de Raoul de La Cour et de Jean Ler. – Sceau d'Antoine Crespin, abbé de Jumièges.

G. 1370. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1637-1789.** – Présentations à la cure de Sainte-Croix-des-Ifs par Charles Labbey, sieur de la Mothe, conseiller au parlement de Normandie ; – Jacques de Lannoy, conseiller au même parlement ; – Jacques de Lannoy de Bellegarde ; – Nicolas-Beufs, demeurant à Bellegarde, héritier de la ligne L'Hermitte, en la succession du précédent ; – par Louis XIV. – Présentés : Nicolas Vachat, François Himoult, Nicolas-Louis de Bourrey, Jean Jolly, Robert Delaplace, Nicolas Hemoussin. – Présentations à la cure de Saint-Valenlin de Jumièges par les abbés : Jean-Baptiste de Croisilles, représenté par Noël Bry, docteur en droit canonique, curé de Saint-Cosme et Saint-Damien, son vicaire général ; – Claude de Saint-Simon, évêque-comte de Metz ; – par le prieur Nicistrate. – Présentés. Jacques La Brosse, Jean Collier, François Gilles, Noël-Louis Declan, Jean-Pierre Cresnier. – Requête de Michel Viel, curé de Jumièges, à l'archevêque, pour obtenir l'établissement de vicaires en sa paroisse : « Elle consiste en 3 hameaux, le Sablon où il y a 8 à 900 âmes, d'une lieue d'estenduc ; Conihout où il y a 6 à 700 habitants, esloigné de lieue et demie d'estenduc et séparé de l'église par les marestz qui sont affreux ; Harteauville où il y a 800 paroissiens, esloigné de lieue et demie et séparé de l'église par la rivière de Seine avec une grande ferme appelée le Torp esloignée de l'église de lieue et demie. » – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld pour le service divin en la succursale de Harteauville. – Présentations à la chapelle de Saint-Nicolas, Saint-Julien et Saint-Paul près le bois de Jumièges par les prieurs : Louis Baudry, Vincent Marsolle. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Louvetot par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo ; – Balthazar de Fourcy, Louis Sextius de Jarente de La Bruyère. – Présentés : Guillaume Aubery, Michel Brutel, Jacques Le Hucher, Jacques Duquesné, Louis-Jacques Pépin. – Informations contre un vicaire qui troublait la paroisse par de bizarres pratiques de dévotion. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, du monastère de Jumièges, des abbés de Saint-Simon, de Fourcy et de Jarente, de Noël Bry, de Jacques de Lannoy.

G. 1371. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1641-1781.** – Autorisation accordée, par M. Clément, vicaire général, de procéder à la bénédiction de la chapelle de Saint-Pierre-des-Bois à Maulévrier. – Requête de Thomas de Pernelle, prieur de Sainte-Catherine, fondateur de la chapelle des Anges-Gardiens, érigée en la paroisse du Mesnil-sous-Lillebonne, pour obtenir approbation d'une donation faite par lui à ladite chapelle, moyennant l'abandon d'une clause qui avait déplu à l'archevêque. – Présentation à la cure de Mont-de-l'If par Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges. – Présenté : Joachin de Bongards. – Présentations à la cure de Saint-Ouen de Montigny par Enemond Servyent, conseiller du Roi en ses Conseils ; – Louis Le Seigneur, François-Louis Le Seigneur, chevalier, seigneur patron de Reuville. – Présentés : Jean Doyen, Pierre Simon, Léon de Lespinay, Jean-Bernard Le Bret, Jacques Bougeard, François-Nicolas Brizout. – Procès-verbal de visite de la chapelle construite à Montigny par Jean Testard, ancien juge-consul, négociant à Rouen. – Approbation par Mgr François de Harlay d'une chapelle seigneuriale construite au manoir de Montigny par Enemond Servyent. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Norville, par Vincent Marsolle, prieur de Jumièges ; – Mgr de Harlay, archevêque de Paris, abbé du même monastère ; – Anne de Buade Frontenac, épouse de François d'Espinay, lieutenant général pour Sa Majesté, en Guyenne ; – François d'Espinay, marquis de Saint-Luc ; – Marie-Anne d'Espinay, marquise de Saint-Luc ; – le président Hénault ; – Jean-Baptiste Belhomme, sieur de Glatigny, conseiller secrétaire du Roi, maison ci couronne de France. – Présentés : Antoine Meignet, Robert Busquet, François Eudes de Mezeray, clerc ; – Denis Goharel, Marin Le Saché, Marin Dubois, Martin Rondel, Nicolas Louvard, Claude Le Breton, Jean-Baptiste-Joseph Maquet, François Noury, Jean-Jacques Lédier. – Pièces signées par MMgrs François I de Harlay, François de Harlay, archevêque de Paris ; – Henri-Ignace de Brancas, évêque de Lisieux ; – par le président Hénault. – Sceaux de François I de Harlay, Henri-Ignace de Brancas, Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges, Servyent, Anne de Buade, François d'Espinay, Marie d'Espinay.

G. 1372. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1640-1784.** – Présentations à la cure de Notre-Dame de Gravançon par Louis XIV ; – Angélique de Fabert, marquise de Beuvron et de la Mailleraye, comtesse de Lillebonne ; – Marie-Anne-Claude Brtilart de Genlis, maréchale duchesse de Harcourt ; – Louis-Abraham de Harcourt, docteur en théologie, doyen de l'église de Paris, abbé de Signy et de Saint-Taurin d'Évreux, fondé de pouvoir d'Anne-Pierre de Harcourt, comte de Beuvron et de Lillebonne ; – Anne-Pierre, duc de Harcourt, lieutenant général en Normandie, maréchal de France. – Présentés : François Le Hucher, Eustache Rouvin, Robert Lucas, Jourdain Alexandre, Robert Le Chartier, Jean-Louis de Hanoy, Jean-Baptiste-Louis de Hanoy, Joseph Huet, Antoine Bourcy, Marin Caumont. – Présentations à la cure de Notre-Dame-de-Varangeville par les barons de Beaumets : Claude Duval, abbé de la Victoire, prieur de Saint-Lô du Bourgachard ; – Vincent Raoul Duval. – Présentés : Nicolas Vimont, Jean Vignerot. – Présentations à la cure de Saint-Sulpice de Penneville par Adrien d'Esmalleville, Robert d'Esmalleville, gouverneur pour le Roi de la ville de Caudebec ; – Robert-Vincent, marquis d'Esmalleville ; – Alexandre de Caïron ; – par Louis XIV. – Présentés : Robert Le Veau, Charles Benard, Jacques Routier, Alexandre Routier, Henri-François Guibel, Pierre-Clément de La Haye, Nicolas Le Houx, Jacques Lemoine, Alexandre-Pierre Heicot. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Petitville par Louis XIV ; – Anne-Pierre de Harcourt, lieutenant général au gouvernement de Normandie. – Présentés : Jacques de La Forge, curé de Saint-Pierre de Beauficel du diocèse d'Avranches ; – Jacques de La Brousse, Jean Loy, Louis Le Mouton, Jean de La Barbe, Robert Barrois, licencié de Sorbonne. – Autorisation accordée par M. Terrisse, vicaire-général, à Raoul Pochon, référendaire en la chancellerie près le Parlement, de faire construire une chapelle, en son manoir à Petitville. – Pièces signées par Louis XIV, par Colbert, le duc de Harcourt et Mgr de Médavy. – Sceaux de Mgr de Médavy, d'Anne-Pierre, duc de Harcourt, Antoine-Robert d'Esmalleville, Vincent Duval, Claude Duval, abbé de la Victoire, Angélique de Fabert, marquise de Beuvron.

G. 1373. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1638-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Quevillon par les abbés de Saint-Georges de Boscherville : Louis de Bassompierre, représenté par Guillaume Coterel, prieur de Saint-Ouen, son vicaire général. – Charles Du Cambout de Coislin, évêque de Metz. – Présentés : Nicolas Le Terrier, Jean Nicole, François Le Sas. – Requête présentée à Mgr de Médavy par Pierre Briffault, sieur de Brécy, conseiller en la Cour des aides, tendant à obtenir l'approbation d'une chapelle fondée en son manoir de Belaitre à Quevillon. – Procès-verbal de visite de ladite chapelle par Luc Sevestre, prêtre, avocat en l'officialité de Rouen. – Présentations à ladite chapelle par Pierre Briffault, Robert Des Landes, chevalier, sieur de Crèveœur, conseiller au parlement de Normandie ; – Robert Armand Le Sens de Folleville, président à mortier au même parlement. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Radicastel par les abbés de Saint-Georges de Boscherville : Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, représenté par Charles Dufour, abbé d'Aunay, son vicaire général ; – M. de Saint-Luc, représenté par Martin Dieppedalle, chanoine de Rouen, son vicaire général ; – Henri-Charles Du Cambout de Coislin, évêque de Metz, représenté par Pierre Besnier, licencié en droit canon ; – le duc de Fitz-James, évêque de Soissons, représenté par François-Joseph de Rochechouart, abbé de Saint-Serge d'Angers, et Christophe Terrisse, ses vicaires généraux. – Présentés : Jean Nicole, François Guérin, Adrien Lescuyer, Jacques Feuillet, Charles Maleude, Adrien Bunel, Guillaume Lemarehand, Jean Lemasson, Nicolas Bouvier, Étienne Simon. – Présentations à la cure de Rançon par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres ; – Henri-Balthazar de Fourcy. – Présentés : Claude Marc, Alexandre-Michel Frosmont, Thomas Bourgeois, Huby, Yves Beaunay, Jacques Duquesné, Michel Lehucher, Philippe-Louis Hubert, Pierre-Ignace Lemasson, Jacques Roger. – Procès-verbal de visite de l'église de Rançon. – Chapelle de Saint-Jacques de l'Étang, à Rançon, conférée à Philippe Hubert. – Pièce signée par Mgr de Fitz-James. – Sceaux des abbés Charles Dufour, Henri-Charles Du Cambout, de Fourcy ; – de Guillaume Coterel et Terrisse.

G. 1374. (Rouleau.) – Parchemin ; longueur, 1 m. 12 c., largeur, 20 c.

**XVI<sup>e</sup> siècle.** – Information faite par Lambert, official de Rouen, sur un procès entre Nicolas Heuzé et Jacques Desmares, curé de Sahurs (Saheurs, *Sahultum*), au sujet du droit, prétendu par le premier, de percevoir les dîmes dans une partie de ladite paroisse ; – à cause de laquelle perception,

il était tenu à l'entretien d'une partie de l'église dite le second chancel, où se trouvaient apposés les armoiries et les noms de ses prédécesseurs, et à contribuer, pour sa part, à l'acquisition des livres liturgiques ; – mentionné comme descendant de M<sup>e</sup> Jean Heuzé, en son vivant, écuyer, sieur de Biennais, conseiller du Roi en sa Cour de l'Échiquier, dont la femme était nièce et héritière de maître Guillaume Des Gardins, docteur en médecine, chanoine de Rouen, chanoine et chancelier de l'église de Bayeux. – Lieux dits indiqués : le fief ou. aînesse du Moutier, le fief Guillaume Ausoult, le fief Galoiche, le fief du Roi, la Noë aux malades. – Dépôts favorables à la prétention de Heuzé.

G. 1375. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1465-1779.** – Mandement du vicaire général du cardinal d'Estouteville à Robert Le Tieulier, doyen rural du doyenné de Saint-Georges, pour qu'il eût à publier aux églises de Saint-Georges et de Duclair l'élection faite de Thierry Davy comme abbé de Saint-Georges, en remplacement de Philippe Auvray, démissionnaire. – Certificat donné par le doyen de l'exécution de sa commission. – Requête adressée à Mgr François I de Harlay par le prieur et les religieux de Saint-Georges, pour qu'il lui plût faire la visite de leur monastère, laquelle n'avait pu avoir lieu par suite de l'opposition de deux religieux. – Visite dudit monastère par Antoine Gaulde et Charles Mallet, vicaires généraux. – Ordonnances pour le rétablissement de la discipline. – Supplique de frère Jean Harel, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, à Mgr François II de Harlay, pour qu'il approuvât l'union à la congrégation de Saint-Maur de l'abbaye de Saint-Georges, sous certaines conditions de dépendance à l'égard de l'autorité diocésaine. – Collation faite par Guillaume Coterel, grand prieur de Saint-Ouen, en qualité de vicaire général de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, abbé de Saint-Georges, à François Barjolle, de l'office de chantre. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Boscherville par les abbés de Saint-Georges : Louis de Bassompierre, ayant pour vicaires généraux Guillaume Coterel et Charles Dufour, abbé d'Aunay ; – François, duc de Fitz-James, ayant pour vicaire général Christophe Terrisse, abbé de Saint-Victor en Caux. – Présentés : Jean Lemonnier, Jacques Levallet, Richard Le Bourguignon, Jean Bourguignole. – Requête des religieux à l'archevêque pour obtenir un sursis à l'exécution d'une ordonnance portant interdit de la chapelle de Saint-Gourgon jusqu'à production des titres d'établissement de cette chapelle. – Information par Pierre Quimbel, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, délégué par M. de Rochechouart, vicaire général de l'archevêché, au sujet d'une chapelle que Jean Moulin demandait la permission de construire en son château du Gennetay. – Présentation à la chapelle de Sainte-Marguerite à Saint-Martin de Boscherville, par Françoise Puchot, veuve de Charles Maignard de Bernières, président au parlement de Normandie. – Sceaux de MM. Coterel, Dufour, Puchot, Terrisse.

G. 1376. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1638-1780.** – Présentations à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, par Marie d'Espinay de Saint-Luc, seule fille et unique héritière de François d'Espinay, marquis de Saint-Luc ; – Joseph Nicolas de Y de Seraucourt, docteur en théologie, vicaire général du prieur de Longueville ; – Charles-Joachiin Colbert, évêque de Montpellier, prieur du même prieuré. – Présentés : Éloi Delisle, Thomas Douillet, Guillaume Deschamps. – Présentations à la chapelle de la Madeleine au château d'Ételan, par François d'Espinay, lieutenant général pour sa Majesté au gouvernement de Guyenne ; – Charles-Jean-François Hénault, président au parlement de Paris (demeurant à Paris, place Louis-le-Grand) ; – Pierre-Charles-François Bouchard Desparhès de Lussan, comte de Jonsac. – Présentés : Jean-Charles Boizeau, docteur de Sorbonne, abbé de Sainte-Marie-du-Mont ; – Nicolas Le Crep, curé de Saint-Maurice. – Présentations à la cure de Saint-Georges de Gravançon par Louis de Caillebot, marquis de la Salle, lieutenant général des armées du Roi ; – Anne-Madeleine Martel, sa veuve ; – Marie-Anne-Claude Brulart de Genlis, maréchale de Harcourt ; – Pierre-Anne de Harcourt, comte de Beuvron, lieutenant général des armées du Roi au gouvernement de Normandie ; – par Louis XIV et Louis XVI. – Présentés : Charles La Caille, Georges Du Chesne, Alexandre de Bollambert, Jean Dumesnil, Nicolas Gautier, Antoine-Charles Michel, Jacques Parey, Antoine Fourdrin, Abraham-François Rousselet, Guillaume-Robert Le Ber, Nicolas-Toussaint Manet. – Ordonnance de M. de Fieux, vicaire général de Mgr de Médavy, contre Georges Du Chesne, curé de Saint-Georges de Gravançon, pour non-résidence. – Présentations à la cure de

Sainte-Marguerite sur Duclair par Georges Du Fay, châtelain du Taillis ; – Louis XIV et Louis XVI. – Présentés : Pierre de Lespine, Louis Lance, Louis d'Olivier, Jean Busnot, Daniel Poret de Boisandre, Augustin Mongnot, Charles-Robert Lucas, Saquespée. – Réquisitoire du promoteur général M. Tuvache, à la suite d'une information, pour que l'approbation du clerc et maître d'école de Sainte-Marguerite fût renouvelée et qu'il fût fait défenses au sieur Leconte de s'ériger en maître et de tenir petites écoles en la paroisse, faute par lui d'être approuvé par le curé et autres personnes ecclésiastiques ayant droit de le faire conformément à l'édit de 1695. – Règlement donné par l'archevêque sur les contestations entre M. Patry, curé de Saint-Sauveur de Sahurs, et M. Le Bailly, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XVI, Colbert, évêque de Montpellier, le président Hénault ; – Sceaux de Colbert, de MM. de Harcourt, Caillebot de La Salle, Anne-Madeleine Martel, Marie d'Espinay de Saint-Luc, Marie-Anne-Claude Brulart, maréchale duchesse de Harcourt.

G. 1377. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1637-1788.** – Présentations à la première portion de la cure de Saint-Paër par les abbés de Jumièges : Jean-Baptiste de Croisilles, conseiller du Roi en son Conseil privé ; – François de Harlay, archevêque de Paris ; – François-Camille de Lorraine ayant pour vicaire général Philibert-Pierre Marescot. – Présentés : Antoine Turel, Denis Le Clerc, Pierre-Joseph Martin. – Présentations à la seconde portion par MM. d'Espinay Saint-Luc, marquis du Boisgroult. – Présentés : Michel Langlois, Jean-Baptiste Favayer, Étienne-François d'Espinoy, Joseph Le Daim, Michel Bunel, Jacques-Joseph Buhot. – Requête adressée à Mgr de La Rochefoucauld, par Timoléon-Antoine-Joseph, comte d'Espinay Saint-Luc aux fins d'obtenir l'union au titre de la cure des Vifs ou des Vieux d'une partie du territoire de la cure de Saint-Paër, 2<sup>e</sup> portion : « La totalité des fruits de la cure des Vieux produit de 8 à 900 livres par an ; la seconde portion de Saint-Paër produit 4,000 livres ; même disproportion dans le nombre des paroissiens ; le curé des Vieux n'a presque point de ministère à exercer. » – Renvoi par l'archevêque de la requête au promoteur général. – Délibérations des habitants des deux communautés. – Consentement donné par le curé de Saint-Paër à l'union proposée. – Sentence de M. de Riom de Pradt, vicaire général, vice-gérant de l'officialité, qui déclare les habitants de Saint-Paër non recevables, faute d'autorisation obtenue par eux de l'intendant pour plaider, dans leur opposition au projet d'union. – Procès-verbal de délimitation du territoire à unir. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, qui unit à la cure des Vys ou des Vieux les dîmes des hameaux du Polus et de Vaffal. – Fondation par Alexandre Deschamps d'une chapelle en son manoir seigneurial du Mesnil-Varin à Saint-Paër ; revenu pour la dotation de cette chapelle affecté sur la ferme de la Titonnière. – Procès-verbal de visite de ladite chapelle par Charles Mottet, curé du Vaurouy, doyen de Saint-Georges. – Présentations à la chapelle du Mesnil-Varin, par MM. Deschamps. – Pièces signées par Mgr de Médavy, archevêque de Rouen ; – de Harlay, archevêque de Paris. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, François d'Espinay, marquis du Boisgroult ; – François, marquis d'Espinay, colonel ; – Timoléon-Antoine d'Espinay de Saint-Luc, Alexandre et Pierre Deschamps.

G. 1378. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1431-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre-de-Manneville, par Henri-Charles Du Cambout, évêque de Metz, abbé de Saint-Georges de Boscherville ; – de Jean-Pierre Godefroy. – Dotation, approbation d'une chapelle au manoir de Villers, appartenant à Louis de Fergeol ; – d'une autre au manoir de Bellegarde, appartenant à Pierre Aubery ; – d'une troisième au manoir du Val des Leux, appartenant à Lucas Boullays, conseiller du Roi en son Conseil privé, ancien échevin de Rouen, lesdites trois chapelles fondées en la paroisse de Saint-Pierre-de-Manneville. – Requête adressée par le curé M. Martin à l'archevêque pour obtenir la permission de « clore le chœur par un balustre pour prévenir les insultes de la part des laïques contre les ecclésiastiques. » – Informations à ce sujet par Nicolas Prevel, curé de Villers, doyen de Saint-Georges. – Présentations à la cure de Saint-Pierre-de-Varangeville par les prieurs de la Madeleine de Rouen : Philippe Marescot, Claude Chauvet, Louis-Auguste Marye. – Présentés : Philippe Hue, Jacques Bladel, Thomas-Georges Mauger. – Nomination par Jean Lemercier, curé de Saint-Pierre-de-Varangeville, de procureurs pour accorder en son nom une pension à Jean de Livet, chapelain du Grippel, pour cause de permutation faite entre eux. – Présentations à la cure de Saint-Thomas-la-Chaussée, par David Le

Seigneur, Jean Du Moustier, maître en la Chambre des Comptes de Normandie ; – Charles Duhamel, lieutenant de vaisseau du Roi ; – Pierre-Charles Duhamel de Grenonville, Jean-Robert Bigot, président au parlement de Normandie, au droit de Françoise Duhamel de Mellemont, sa femme, – Présentés : Louis Pieddaignel, Julien Mahé, Louis Le Vasseur, Pierre Bougeard, Louis Gérard, Michel Le Villain, Gilbert-Guillaume Pétigny. – Fondation par Louis Dumoncel, conseiller au parlement de Normandie, d'une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame dans l'enclos de son manoir seigneurial de Louraille. – Sceaux du prieur de la Madeleine de Rouen, de MM. Le Seigneur, Du Moustier.

G. 1379. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 2 sceaux pendants, 10 sceaux plaqués.

**1432-1716.** – Présentations à la cure de Saint-Michel de Saint-Wandrille, par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Balthazar-Henri de Fourcy, ayant pour vicaire général François Lemonnier, curé de Caudebec ; – Louis Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans. – Présentés : Jean Choppart, Jacques Le Mansel, Jacques Caillot, Jacques Le Febvre, Jean Delamare, Antoine Michel, Bernard Le Prestre, Michel Lemesnil, curé de Rogerville ; – Jacques Duparc, Jacques de La Lande, François Castel, Antoine-Guillaume Commeau de Maisonneuve, du diocèse d'Angers. – Démissions de la cure de Saint-Wandrille, par François Lemonnier, Michel Lemesnil, Vincent Dupuis, François Castel, curé de Saint-Martin de Grisolles et de Saint-Grégoire de Pompignan au diocèse de Toulouse. – Requête, présentée à Mgr de Saulx Tavanès par les religieux de Saint-Wandrille, pour être autorisés à faire démolir une ancienne chapelle dite de Saint-Paul, située à Saint-Wandrille, sur la place publique, vis-à-vis de l'entrée du monastère, qu'elle masquait d'une manière aussi disgracieuse qu'incommodé, depuis longtemps d'ailleurs déserte et abandonnée. – Consentement donné par l'abbé de Fourcy. – Procès-verbal l'information dressé à cette occasion par Louis-Pascal Folloppe, curé de Caudebec, à ce commis par M. Terrisse, vicaire général. – Consentement donné par M. Guérin, promoteur général du diocèse. – Fondation d'une chapellenie de deux messes chaque semaine en la chapelle de Saint-Amand de Gosville à Saint-Wandrille, par Pierre Mauviel, avocat, conseiller du roi Henri VI au duché de Normandie. – Approbation de ladite fondation par Hugues d'Orges, archevêque de Rouen. – Présentations à ladite chapelle par Susanne de Houdetot, veuve de messire Blaise de Mauviel ; – Adrien-Robert et Jean-Baptiste de Mauviel. – Présentés : Étienne Linel, Toussaint Thibault, grand pénitencier du diocèse ; – Philippe de Mauviel, François Vallée, Joseph Cordier, Jean-Baptiste de Mauviel. – Nomination par Germain Denis, curé de Saint-Wandrille, chapelain de Saint-Léonard du Fresnay, à Doudeville, de procureurs pour résigner en son nom lesdits bénéfices, pour cause de permutation à faire avec Pierre Doguet, curé le Saint-Ouen de Pré d'Auge. – Sceaux pendants de Hugues d'Orges et des obligations de la vicomté de Rouen. – Sceaux plaqués de MM. de Mauviel et de l'abbé de Fourcy.

G. 1380. (Cahier.) – In-4°, 4 feuillets, papier.

**1673-1506.** – Diplôme de Thierry, roi de France, daté d'*Arelauno palatio*, en faveur de saint Conde, par lequel il lui donne l'île de Beleinac, autrefois dite *Lutum*, sise en l'eau de Seine, avec tout ce qui en dépendait et tous les attérissements qui pourraient s'y former dans la suite ; ledit diplôme vidimé et confirmé par Philippe de Valois, qui le qualifie de *antiqua littera, propter vetustatem in quibusdam suis partibus deteriorata et consumpta* (publié par D. Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. IV, p. 653). – Donation faite au monastère de Saint-Wandrille (*de Fontanella*), par Osbern, de la terre de Carcuit, de l'église de Gonnevillle, de quatre hôtes à Montérolier (*in Monasterio Odilerii*), de l'église de Sainte-Marie et de la chapelle de Saint-Didier, au même lieu, du temps du duc Richard. – Bulle du pape Innocent IV, qui accorde aux religieux de Saint-Wandrille le privilège de ne pouvoir être contraints à aucune réception ni provision par lettres apostoliques, ni par lettres de légats, où il ne serait pas fait expressément mention de dérogation à ce privilège ; ladite bulle, datée de Lyon, v des calendes d'octobre, quatrième année du pontificat. – Lettres de Philippe, archidiacre de Poissy, et de Thomas, autre archidiacre du même lieu, qui reconnaissent aux mêmes religieux le droit de disposer librement des églises de Rosny, Chauffours, la Villette. – Copies collationnées aux originaux, par un greffier de l'Échiquier de Normandie.

G. 1381. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1504-1506.** – Arrêt de l'Échiquier sur un procès, entre le cardinal de Clermont, archevêque de Narbonne, soi-disant commendataire de Saint-Wandrille, et les religieux dudit lieu ; ceux-ci, astreints aux réparations des édifices des lieux dont ils touchent les revenus et à rendre leurs comptes devant les commissaires de la Cour ; la tierce partie des revenus, dont les terres sont en séquestre, sera appliquée aux réparations les plus urgentes des édifices desdites terres ; sur les deux autres tiers restants du séquestre, sera prise et portée la provision adjudgée par la Cour aux religieux pour la poursuite du procès et la confirmation de leur élu. – Marché fait entre Jean Mallet, vicaire général et perpétuel de l'abbaye de Saint-Wandrille, d'une part, et Thomas Rouel, huchier-menuisier, demeurant en la paroisse de Saint-Laurent de Rouen, « pour la façon de chaires de son métier pour le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Wandrille, de la façon tout et tel ouvrage de hucherie que sont celles de Saint-Ouen de Rouen, » moyennant le prix de 1,500 livres tournois ; – icelles chaires à achever dans trois ans ; – pour les asseoir et *paragrées*, passera quatre mois à Saint-Wandrille, avec cinq ouvriers et y aura ses dépens ; – Thomas Seheult, huchier de la paroisse Saint-Lô, à Rouen, caution pour ledit Rouel. – Mémoire intitulé : « Les chaires de Saint-Wandrille sont complectez et achevéz jusques aux articles qui ensuyvent : – Prix des pinacles, des panneaux de frontière et clairevoies, des dossiers à fleur de lys, des panneaux de dessus l'ogive des dossiers, des ardoubletz, des piliers des dossiers et des frontières, des images des entreclos, des poupes, des celletes, etc. » – Arrêt de Guillaume Carrey et de Thomas Postel, commissaires de l'Échiquier, pour le payement dudit Rouel ; 200 livres à prendre sur les deniers du séquestre, en attendant que le procès pour la dignité abbatiale soit vidé ; prononcé à Rouen en la salle du château.

G. 1382. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier.

**1506.** – Procès-verbal de la visite faite par Thomas Postel, conseiller du Roi en sa Cour de l'Échiquier de Normandie, commissaire désigné par cette Cour, de l'église, du cloître, des maisons et manoir de l'abbaye de Saint-Wandrille. – Appréciateurs nommés : Maître Guillaume Morin et Thomassin Morin, maîtres de l'œuvre de maçonnerie à Caudebec ; – chapelle du prieur et des religieux de l'infirmerie en ruine, réédifiée en partie ; – « cloistre en imperfection et atentes de murailles qui sont estayez en aucuns endroitz par entreprinse encommée en espérance que ledit cloistre feust en brief parfait ; – pour l'achever, 1,800 livres ; – pour le parpaiement des chaires du cueur de ladite église dont Thomas Ruel, ouvrier huchier, demande et presse avoir son paiement et livrer les dictes chaires, 1,200 livres ; » – pour l'achèvement de la nef de l'église, 20,000 livres ; – réparations urgentes aux manoirs de Berville, où l'on signale un beau et grand colombier de pierre ; – à Betteville, à Chierville (Sierville).

G. 1383. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1506-1507.** – Procès entre les religieux de Saint-Wandrille, ayant nommé pour abbé, en remplacement de Philippe de Clèves, évêque de Nevers, commendataire décédé, leur prieur, Jacques Hommet, bachelier en théologie, d'une part, et François, cardinal du titre de Saint-Adrien, archevêque de Narbonne, autrement dit le cardinal de Clermont, abbé commendataire, nommé par le pape Jules II, d'autre part ; – ledit procès, porté pour la *provision* devant l'Échiquier, pour la *principalité* devant l'archevêque de Rouen. – Bulle du Pape, qui nomme à l'abbaye de Saint-Wandrille le cardinal de Saint-Adrien (copie). – Acte de l'élection faite par les religieux de Jacques Hommet, en présence d'Étienne Haro, pénitencier de la cathédrale. – Avis de canonistes (Piedfer, D. Chambellan, P. Aymery) sur la validité dudit acte, auxquels il pavait frappé de nullité, parce qu'il ne mentionne pas que les votants, au moment de l'élection, fussent contrits, confessés et communies, ni que le scrutin eût été secret. – Mémoire des religieux contre le cardinal de Clermont ; principes de la Pragmatique Sanction, libertés de l'église gallicane, décrets des Saints-Pères invoqués à l'appui de leur prétention. – Additions aux mémoires. – Réponses du cardinal. – Inventaires des pièces produites. – Opposition aux démarches faites par François de Dinteville, protonotaire du Saint-Siège, pour prendre possession, au nom du cardinal de Clermont, de l'abbaye de Saint-Wandrille. – Commission donnée par Georges d'Amboise : 1° à Guillaume Legras, doyen du chapitre de Rouen et official du diocèse, à Étienne Haro, pénitencier, et à Jean de la Trilhe, docteur en droit canon ; – 2° à Jean, abbé de Bonport, à Guillaume Fedeau, prieur de Fachiford, au diocèse de Chartres, licencié en l'un et l'autre droit, conseiller du Roi au Parlement de Normandie ; – 3° à Jean de La Trilhe et à Jean de Barola, conseillers en la même Cour. – Appel au Pape, par le

cardinal de Clermont, de la sentence des commissaires de l'archevêque. – Bulles du pape Jules II qui commettent Louis Louvet, Guillaume Challenge, chanoines d'Évreux, et l'official d'Évreux, pour connaître de l'affaire. – Mention de la mort de l'abbé Philippe de Clèves, arrivée le 3 mars 1505 ; – nombre des religieux ; – 52 au lieu de 60. – Sceaux de Jules II.

G. 1384. (Cahier.) – Petit in-folio, 16 feuillets, papier.

**1544.** – « Ensuit la déclaration des baux des fermes particulières de l'abbaye de Saint-Wandrille veuz et visitez par nobles et religieuses personnes Domp Georges de Falques et Domp Estienne Grilhe, vicaires généraux de Révérend Père en Dieu et Seigneur messire Claude de Poitiers, abbé, en son abbaye et monastère de Saint-Wandrille, le XXI<sup>e</sup> jour de septembre mil V<sup>e</sup> XLIII. » – Baux : d'Arques, 200 livres par an ; – d'Archelles, 10 livres ; – de Saint-Aubin, 140 livres ; – de Bouteilles, 60 livres ; – de Martigny, 50 livres ; – de Bailly-en-Rivière, 70 livres ; – de Guillemecourt, 40 livres ; – de Dargny, 130 livres ; – de Glicourt, 200 livres ; – de Beaunay, 10 livres ; – d'Esquetot-sur-les-Bans, 300 livres ; – de la vicomté de Rouen (bail fait par Dom Hybert Ysram, évêque de Glandève, alors vicaire), 320 livres ; – de Montérolier, 100 livres ; – de Criquetot, 130 livres ; – de Chaussy, 100 livres ; – de Briosne, 25 livres ; – de Carcuit, 330 livres ; – de l'île de Villequier, à charge d'entretenir de réparations les logis d'icelle île et de pâturer 100 bêtes à laine et six aumailles, etc. – Pensions annuelles, pensions et charges ordinaires, gages d'officiers et serviteurs de l'abbaye : « Pour les oos de la festé de la Magdalene, le jeudi absolu avec les deux sermons des prêcheurs, C. livres. » – Engagement pris par Jean Moradas, prêtre, de faire bien et loyalement la recette des fermes de Saint-Wandrille.

G. 1385. (Registre.) – Petit in-folio, 61 feuillets, papier.

**1544-1545.** – « C'est le compte de Jean Moradas, presbtre, receveur de R. P. en Dieu et Seigneur Monseigneur Messire Claude de Poitiers, abbé de l'abbaye de Saint-Wandrille, commis par religieuses et vénérables personnes Domp Georges de Falques, religieux et camérarier de l'abbaye de Montmajor en Prouvence et maistre Mathurin Sédille, chanoine, de Rouen, vicaires généraux en spiritualité et temporalité dudit s<sup>t</sup> de Poitiers en sadicte abbaye de Sainct-Wandrille, des recettes, mises et despences par luy faictes du revenu et pour les affaires de ladicte abbaye de Saint-Wandrille pour ung an commencé au jour de Nouel mil cinq cens quarante quatre : » – « Au maistre d'escolle de l'abbaye, X livres ; – pour les ooz, la feste de la Magdelene, le jeudi absolu, avec les deux sermons des prêcheurs, C. livres ; – à l'apoliquire de la maison, X livres ; – au médecin de ladicte abbaye, IIII livres ; – à l'orloger XL sous ; – à maistre Jurion Constantin, recepveur de l'octroy fait au Roy par les Estats de Normandie pour la suppression de la Chambre des Comptes érigée à Rouen, III<sup>e</sup> V livres ; – à Jehan Bouttefoye, marchant demourant à Rouen pour achapt d'une demye queue de vin qui a esté présentée au recepveur général de Rouen pour recongnissance de ce qu'il a différé l'exécution de l'emprunt de 500 escus sol demandé et imposé par le Roy sur l'abbaye, XV livres ; – à maître Innocent Tourmente, médecin demeurant à Caudebec, VIII livres ; – à maître Guillaume Lemaistre, apoticaire à Caudebec, X livres ; – à maistre Guillaume Des Dames, chirurgien de Rouen, XIII livres X sous ; – à Glasson pour ung voyage par luy fait à la Court lors estante à Romorentin, vers madame la grande sénéchalle pour l'advertir d'un emprunt de 200 escuz que le Roy noslre sire demandoit sur ladicte abbaye, affin de y rémédier, LXX sous ; – pour achat de la viande et du vin envoyez à S. Wandrille à Mons<sup>t</sup> de Saint Vehon (M<sup>t</sup> de Falques abbé de Saint-Vehon) pour la venue de Mons<sup>t</sup> le premier président audit lieu de Saint-Wandrille, LIII sous VII deniers ; – à Domp Jacques Hommet, religieux et infermier de ladicte abbaye, XXIV livres tournois ; – pour subvenir aux mallades de ladicte abbaye et pour mener les médecins audict lieu pour consulter la grosse malladie du prier, XXIII livres ; – pour la despence d'un voyage par luy fait en ceste ville pour consulter la grosse malladie des yeulx d'un religieux, XX sous ; – pour une consultation faite avec messieurs Maillard et de la Balle, médecins de ceste ville de Rouen, pour ladicte maladie des jeux ; – le malade amené à Rouen dans une litière ; – au maréchal qui a médeciné le cheval de Bourdigné, XLV sous. » – Au commencement du registre, nomination de vicaires généraux par l'abbé de Saint-Wandrille, Claude de Poitiers.

G. 1386. (Cahier.) – Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

**1520-1546.** – « Coppie de la déclaration et valleur de présent des fermes muables appartenant à la chambre abatial de l'abbaye de Saint-Wandrille, par chacun an baillée par nous Estienne Grilhe, vicaire général de la dite abbaye (pour l'abbé Claude de Poitiers), à maistre Thomas Asselin et Jehan Le Chevalier. » (Incomplet.)

G. 1387. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

**1637-1785.** – Bulle du pape Urbain VIII qui absout les moines de Saint-Wandrille des sentences d'excommunication, suspense, interdit prononcées contre eux par Mgr François I de Harlay et délègue Richelieu pour juger de l'appel interjeté par eux à la Cour de Rome desdites sentences. – Paul de Rivery, prieur claustral de Saint-Wandrille, et les religieux ses confrères se prétendaient soumis immédiatement au Siège apostolique et exempts de la juridiction de l'ordinaire ; cependant l'archevêque, à la suite de la visite qu'il avait faite du monastère de Saint-Wandrille, y avait fait acte de supériorité, en privant le prieur de son office, en lui nommant un successeur, en interdisant le monastère et les moines. – Commission donnée par Richelieu à Fiacre Rivière, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de Paris, et à Jacques Lescot, docteur en théologie et professeur royal de théologie, pour prendre connaissance de l'affaire. – Mandement desdits délégués pour faire assigner l'archevêque à la barre du chapitre de Rouen. – Sentence contre l'archevêque pour contumace. – Nomination par Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et nommé à l'abbaye de Saint-Wandrille, de M. Vieuville, comme procureur, pour prêter serment, en son nom, à l'église de Rouen. – Requête dudit Vieuville à l'official M. Osmont pour être reçu à prêter serment. – Acte de réception de serment. – Pièce signée par de Loménie de Brienne.

G. 1388. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 1 sceau, 7 fragments de sceaux.

**1384-1398.** – Procès en l'Échiquier de Normandie entre les archevêques de Rouen, d'une part, et les religieux de Saint-Wandrille et les officiers du Roi, d'autre part, au sujet des droits de haute justice prétendus par les archevêques, comme seigneurs hauts justiciers de Gaillon, aux Mesnils Saint-Wandrille près Gaillon. – Arrêt sur les biens de ce manoir, dont était gouverneur Guillaume de Parnes ; emprisonnement de Perrinet de Villeneuve, familier dudit de Parnes ; commandement fait à l'archevêque par Guillaume Marguerie, lieutenant de Guy Chrestien, bailli de Rouen, à la requête des religieux de Saint-Wandrille, d'avoir à faire mettre hors de prison ledit Perrinet. – Lettres du Roi obtenues par l'archevêque pour faire assigner à l'Échiquier le lieutenant du bailli ; relation d'assignations données par des sergents aux officiers du Roi et aux religieux de Saint-Wandrille. – Arrêt de l'Échiquier pour faire continuer l'affaire en état. – L'abbé de Valmont cité comme vicaire de l'archevêque en 1382. – Jean Du Boseguillaume, dit Boureicaud, écuyer, donné comme piège pour l'archevêque en la même année ; – Jean Havart, procureur général de l'archevêque. – Sceau, des obligations de la vicomté de Caudebec. – Fragments des sceaux de l'Échiquier de Normandie, en cire rouge ; – de la vicomté de Rouen, des obligations de la vicomté de Pont-de-l'Arche, de Guillaume Du Fou, sergent de Freneuse.

G. 1389. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 fragments de sceau.

**1301-1540.** – Lettres du bailli de Caen à l'évêque de Sées pour l'informer d'un jugement rendu aux assises de Caen qui reconnaît aux religieux de Saint-Wandrille le droit de patronage de Saint-André d'Exmes. – Renonciation par Thomas Mahault à la prétention de présenter à l'église de Saint-Martin de Barville au diocèse de Coutances, contrairement au droit des religieux de Saint-Wandrille. – Accord entre ces derniers et Thomas Pongnant au sujet des rentes qu'ils avaient droit de prendre sur son fief de Gueuteville. – Lettres du vicaire général de Georges II d'Amboise aux curés, ecclésiastiques, notaires et tabellions du diocèse, pour qu'ils signifient à Claude de Poitiers, abbé de Saint-Wandrille, qu'il ait à comparaître personnellement à la cathédrale et à y prêter le serment d'usage à l'église de Rouen, faute de quoi il sera dénoncé suspens à *divini*. – Mémoire pour le cardinal de Clermont, archevêque de Narbonne, abbé de Saint-Wandrille, contre les religieux de cette communauté, lesquels s'étaient efforcés par voie de force et de violence de mettre ledit cardinal et ses serviteurs hors de l'hôtel de Saint-Wandrille, sis sur la paroisse de Saint-Laurent de Rouen. – Information et ordonnance, de Pierre Gouscon, vicaire général du cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et de Mathurin Sédille, vicaire général de Georges II d'Amboise, pour la réformation du monastère de Saint-Wandrille conformément aux ordres de François I<sup>er</sup>. –

Informations sur les distributions de pain et de vin qui se faisaient à Saint-Wandrille entre les religieux : « Le blé du creu de ce païs de Caulx n'est si bon et ne rend tant en fleur comme celluy d'Andely ; toutefois, la mesure de celluy de ce païs est plus grande que celle de celluy d'Andely et en vallent les VII boisseaux de ceste mesure VIII à la mesure d'Andely. » – Fragment du sceau de la Cour ecclésiastique de Rouen.

G. 1390. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

**1637-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Chien de Touffreville-la-Cable par Louis XIII ; – Nicolas Cavelier, sieur de Villequier ; – Adrien Cavelier, Jean-François Asselin, conseiller en la grand'chambre du parlement de Normandie. – Présentés : Gaspard Raine, Guillaume Le Febvre, Jacques Mentonnois, Pierre Cavelier de Villequier, François-Gaspard de La Houssaye, Philippe-Joseph Jehan de Beaumont. – Procès au sujet de l'exécution du testament du curé Guillaume Le Febvre, lequel avait fait des legs en faveur de la fabrique, des pauvres garçons et des pauvres filles de Touffreville. – Ordonnance de Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, au sujet du service divin, des écoles, des réparations de l'église de cette même paroisse. – Présentations à la cure de Touffreville-la-Corbeline par Charles de Biran, Nicolas-Fabien de Biran, François-Adrien de Biran, marquis d'Auzebosc ; – Charles-Henri de Biran, Jean-Nicolas-André Despommars, chevalier, conseiller au parlement de Normandie. – Présentés : Bernard du Mus de La Lande, Jacques Le Grand, Thoinet de Marcey, Charles-Henri de Biran, François-Laurent de Bousselet, Pierre-Charles Morel, Samson Dicquemare, Charles-Alexandre Le Turquier de Cardonville, curé de Notre-Dame de Lillebonne. – Présentations à la cure de Triquerville (patronage alternatif entre les seigneurs de Triquerville et ceux de Lillebonne) par Isabelle de La Tour d'Auvergne, duchesse d'Elbeuf ; – Henri de Lorraine, prince d'Elbeuf, lieutenant général pour le Roi des provinces de Picardie, Artois, Boulonnois ; – la marquise de Beuvron, la maréchale duchesse de Harcourt, Anne-Pierre, duc de Harcourt, lieutenant général de la province de Normandie ; – Robert Du Mesny Costé, conseiller au parlement ; – Pierre Costé, conseiller au parlement ; – Pierre Costé, chevalier. – Présentés : Louis Chereville, Nicolas Le Carpentier, Grégoire Passerel, Charles Delamare, Jean-Louis Du Hanoï, Nicolas Langlois, François Daniel, Pierre de La Bruyère, Jean Bothois. – Pièces signées par Louis XIV, par Mgr Colbert. – Sceaux. de MM. Asselin, Cavelier, Despommars, Du Mesny Costé, de Henri de Lorraine, d'Anne-Pierre de Harcourt, de la marquise de Beuvron, d'Isabelle de La Tour d'Auvergne..

G. 1391. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 sceau plaqués.

**1637-1752.** – Présentation à la cure de Saint-Jean. du Val-de-La-Haye par Eustache de Bernard de la Châtellnie d'Avernes, commandeur de Sainte-Vaubourg. – Présenté : Jacques Raimbourg. – Information de *commoda et incommoda* au sujet d'une ancienne chapelle bâtie dans un fonds situé à l'extrémité du Val-de-La-Haye appartenant à Guillaume Esmangard, ladite information faite par M. Esmangard, curé de Saint-Maclou, commissaire délégué par l'abbé Terrisse, vicaire général. – Bénédiction par le même de ladite chapelle. – Présentations à la cure de Saint-Léonard de la Vaupalière par Françoise Puchot, veuve de Charles Maignart de Bernières, seigneur de La Rivière – Bourdet, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et président au parlement de Normandie ; – Philippe Maignart, procureur général au même parlement ; – Charles-Étienne Maignart, chevalier, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires de la garde. – Présentés : Nicolas de La Perche, Antoine Aubuchon, Henri Pain, Henri Touzé, Jean-Baptiste de Sains, Robert Ferey, Joseph-Antoine Lingois, Jean-Jacques Geudeville.. – Lettres de provision données audit Aubuchon par Antoine Gaulde, vicaire général. – Dotation par Charles La Vache, sieur du Saussay, d'une chapelle qu'il avait fait bâtir en son manoir du Parquet à la Vaupalière. – Procès-verbal de visite de cette chapelle par Antoine Thurel, curé de la première portion de Saint-Paër, doyen de Saint-Georges. – Approbation de ladite chapelle par Mgr François II de Harlay. – Procès-verbal de visite par Jean-François Cornet, chanoine de Rouen, d'une chapelle nouvellement construite par le sieur Trugard en sa terre de la Vaupalière. – Chapelle de Sainte – Marguerite et de Saint-Blaise desservie par le curé de la Vaupalière. – Pièces signées par Louis XV, par François II de Harlay. – Sceaux de MM. Baudry, abbé de Saint-Fuscien, Philippe Maignart.

G. 1392. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 7 sceaux.

**1642-1785.** – Présentations à la cure de Notre-Dame du Vaurouy par Henri de Boyvin, conseiller au parlement de Paris ; – Antoine-Hiéroome de Boyvin du Vaurouy, docteur en théologie, chantre de la Sainte-Chapelle et abbé de Notre-Dame de Brugnion ; – Georges-Philippe Berruyer, chevalier ; – Claude-Abraham Cottart, Nicolas-Louis de Cabeuil, ancien commandant de milice à l'île Saint-Domingue ; – François Cabeuil, ancien capitaine en premier au corps d'artillerie. – Présentés : Charles Mottet, Pierre Galey, Guillaume Davoult, Denis Bocquet, Nicolas Foutrel, Antoine Papillon, Jacques-Joseph Martin. – Réduction des fondations de l'église du Vaurouy. – « Vaurouy, paroisse érigée en 1660 par M. Boivin, seigneur du lieu, qui la dota de 300 livres par an, édifia l'église, la fournit de tous les ornements nécessaires, fit bâtir le presbytère ; paroisse composée de trois hameaux édifiés de 43 maisons dont 40 habitées par des pauvres formant viron 150 paroissiens. » – Présentations à la cure de Saint-Pierre du Vertbosc, par les religieux d'Ouville-l'Abbaye. – Présentés : Louis Caron, Jean Duval, Charles Follope, Richard Dauphin. – Présentation à la cure de la Trinité des Vifs ou des Vuifs, dite communément des Vieux, par Charlotte de Guillard d'Arsy, marquise du Boisgroult, veuve de Pierre d'Espinay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie ; – François d'Espinay, comte de Rozendal en Hollande, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; – Marie-Constance d'Espinay, veuve d'Adrien-François de Houdetot ; – Louis Guy, marquis de Laval-Montmorency, chevalier d'honneur de feu S. A. R. la duchesse d'Orléans, à cause de son mariage avec Louise-Adélaïde Sabigothon d'Espinay ; – Henri-François de Paulle d'Aguesseau, conseiller d'État du Conseil royal de commerce, à cause de son mariage avec Françoise-Marthe-Angélique de Nolient ; – Timoléon d'Espinay de Saint-Luc, marquis de Lignery. – Présentés : Antoine Concedieu, Jean Mathiere, Louis Allorge, Jacques Turquetil, Jean Le Prieur, Jacques-Joseph Buhot, Jacques Huilard. – Dotation par Pierre d'Espinay, marquis du Boisgroult, d'une chapelle en son château du Boisgroult. – Sceaux du monastère d'Ouville, de MM. Berruyer, Cottart, Cabeuil, d'Espinay.

G. 1393. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1637-1784.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Villequier par les abbés de Corneville : André de Bigars, aumônier du Roi, doyen de la cathédrale de Lisieux ; – Louis Desmé de La Chesnaye, aumônier du Roi et du prince de Condé ; – de Lafiteau, évêque de Sisteron, ayant pour procureur Pierre-Barthélemy Guimonneau, docteur en théologie, curé de Manneville ; – Borros de Gamanson. – Présentés : Guillaume Grossin, Thomas Pelouze, dom François-Michel de Savary, Pierre-Barthélémy de La Rue, François-Amand Fulletot, Joseph-Julien Pessault. – Procès contre le sieur Bernard-Augustin Thierry, curé de Villequier, absent de sa paroisse depuis quatre mois sans s'être occupé de pourvoir à son remplacement. – Dotation de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste du château de Villequier par M. Charles Marie. – Présentations à ladite chapelle par les seigneurs de Villequier : Nicolas Cavelier, Jacques-David-Louis Asselin. – Présentations à la cure de Villers-le-Chambellan par Charles de Fouillieuse, marquis de Flavacourt, bailli et gouverneur de Gisors ; – Pierre Le Marchand de Bardouville, Anne-Claude-Robert Le Roux d'Esneval, président à mortier au parlement, et Marthe Le Marchand de Bardouville, son épouse ; – Esprit-Robert Le Roux d'Esneval, aussi président à mortier au parlement. – Présentés : Nicolas Vachot, professeur au collège de Sainte-Barbe ; – Nicolas Prevel, Jean-Nicolas Marguerit, Nicolas Briselet, Georges Maryc. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld qui transfère, conformément à la demande du président d'Esneval, le titre de la chapelle de Saint-André, autrefois de Saint-André du Catillon, au château de Villers dans une des chapelles collatérales de la nef de l'église paroissiale dudit lieu. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de l'abbé de Borros de Gamanson, de MM. Asselin de Villequier, Cavelier, Le Roux d'Esneval, de Fouillieuse, Le Marchand de Bardouville.

G. 1394. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 3 sceaux pendants, 8 sceaux plaqués.

**1361-1768.** – Présentations à la cure de Saint-André d'Yainville et à la chapelle de Saint-Nicolas du Trait y annexée, ou à la cure de Saint-Nicolas du Trait-Yainville par les abbés et le couvent de Jamièges. – Présentés : Michel de La Rue, Michel Viel, Étienne Herbot, Pierre-Théodore Mouchard. – Réduction des fondations de cette paroisse par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations par les mêmes à la chapelle de Notre-Dame de Gelleville située en la paroisse de Saint-André d'Yainville. – Accord entre Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, et Jean, abbé

de Jumièges, au sujet du patronage de deux chapelles, l'une de l'autel de Notre-Dame en l'église du Trait, à Yainville, l'autre de Notre-Dame en l'église paroissiale d'Yainville, l'une et l'autre fondées par maître Jean Justice. – Sentences rendues aux assises de Caudebec au sujet du patronage par Henri de Damery, lieutenant général de Nicole Thommas, bailli de Caux, et par Roger Ravin, lieutenant du même bailli : « L'attourné des religieux s'estoit transporté en la chapelle du Tret après la mort de maistre Jehan Gondain, dernier chapelain, et illeue, heure de messe, ainsi comme le prestre qui la grant messe chanta en ycelle chapelle ont fait son pri, se transporta devant le mestre autel d'icelle chapelle du Trait devant l'autel de Notre-Dame d'icelle chapelle soulx le cruxefis et soulx les sains d'icelle chapelle, et par tous yceulx lieux, en la présence de grant foison de bonnes gens, fist lire le brief de patronage, et par vertu de ce adjourna l'archevesque. » – Sceaux de l'abbaye de Jumièges, de Roger Ravin. – Fragment du sceau de Philippe d'Alençon. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, de l'abbé de Saint-Simon, du couvent de Jumièges.

G. 1395. (Liasse.) – 26 pièces, parchemin ; 5 sceaux, 32 fragments de sceaux.

**1433-1494.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par André Le Sénéchal, Jean Le Boulenger, Vincent Malassis, Jean Canu, doyens ruraux du doyenné de Pavilly, à l'occasion de présentations aux bénéfices, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Notre-Dame d'Anquetierville : patron, François de Dreux, écuyer, administrateur de la léproserie de Pavilly ; présenté, Simon Lecomte ; valeur, 25 livres ; quatorze paroissiens. – Auzouville-l'Esneval : patron, Louis de Dreux, écuyer, maître de la léproserie de Pavilly ; présenté, Pierre Gibourneau ; valeur, 15 livres ; quinze paroissiens. – Bondeville : patron, Guillaume Ango ; présenté, Jacques Le Roux ; valeur, de 8 à 9 livres ; trente paroissiens. – Clères (*Clara*) : patron, le baron Georges de Clères ; présenté, Jean Bengnart ; valeur, 30 livres ; cinquante paroissiens. – Fretteville : patron, Jean Després ; présenté, Guillaume d'Orbec ; valeur, 45 livres ; quinze paroissiens. – Hardouville : patron, le Roi ; présenté, Jean *Audacis* ; valeur, en général de 15 à 16 livres ; en 1433, à cause de la cherté du grain, de 25 à 26 livres ; dix paroissiens *sive foci*. – Notre-Dame-des-Champs : patron, Robert Bureau, seigneur de Malaunay ; présenté, Richard Du Fay ; valeur, 35 livres ; vingt paroissiens. – La Madeleine de Pavilly, paroisse n'ayant pour paroissiens que les lépreux, quand il y en avait : patron, François de Dreux, administrateur de la léproserie ; revenus à peu près nuls. – Pissy : patron, l'abbé de Fécamp ; présenté, Robert La Vache ; valeur, 55 livres ; quarante paroissiens. – Saint-Jean de Ramfeugère : patron, Robert Les Champs *alias* Desneval, écuyer ; présenté, Pierre Costil à la place de Pierre Le Secourable, docteur en théologie ; valeur, 8 livres ; neuf paroissiens. – Saint-Victor-en-Campagne : patron, Jean Du Quesnay, chevalier ; présenté, Jean Ybert, licencié en décret ; valeur, 50 livres ; vingt-quatre paroissiens. – Sainte-Austreberte : patron, André Bugard, chevalier, baron d'Esneval et de Pavilly, conseiller et chambellan du Régent duc de Bedford ; présenté, Martin Segueut ; valeur, 30 livres ; quinze paroissiens. – Yerville : patron, Chrétien, abbé de Valmont ; présenté, Denis Bodin ; valeur, 30 livres ; vingt-cinq paroissiens. – Sceau de la Cour d'église de Rouen, entouré d'un double bourrelet de paille. – Sceaux du doyenné de Pavilly.

G. 1396. (Liasse.) – 26 pièces, papier.

**1685.** – Procès-verbaux des visites des églises du doyenné de Pavilly, par Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage et coadjuteur de Rouen. – Églises visitées : Anceauville ; – Aneretiéville ; – Auzouville (nous avons été informés que le presbtre, aux jours de feste de la confrérie de la Charité, alloit quérir le maistre en charge avec l'étole en cérémonie et que ledit maistre estoit conduit au son du violon jusques dans l'église ; pour remédier à un abus si considérable, nous deffendons au curé ou autres prestres d'aller jamais en pareille cérémonie, à peine d'estre déclarez suspens ; – Barentin (nous avons enjoint au curé d'exhorter les paroissiens de nostre part à envoyer leurs enfants à l'escole du clerc estably à cet effet dans le lieu et de nous donner avis en cas qu'ils n'obéissent) ; – Bautot ; – Bertrimont (tour tombée, nef en ruine) ; – Le Bocasse (ordonné que le curé et les habitants s'assembleront dimanche prochain et s'obligeront par escrit pour la somme de 220 livres au moins pour la subsistance d'un vicaire) ; – Butot ; – Bourdainville (défense aux prêtres d'aller quérir le maître delà confrérie les jours des fêtes pour le conduire à l'église, – au curé de laisser sonner plus tard que neuf heures la veille des trépasses ni de

laisser boire et manger ceux qui sonnent dans l'église) ; – Bretteville ; – Clères (chapelle Saint-Maur) ; – Ectot ; – Eslettes ; – Emanville ; – Fresquienne ; – Freltemeule (ordonné au curé d'avoir un vicaire pour l'aider à faire les écoles et les catéchismes) ; – Goupillières ; – Grugny (défense au curé et au vicaire d'aller quérir en étole les maîtres de la confrérie) ; – Gueutteville ; – Hardouville ; – Houpeville (défense aux maîtres de faire des festins) ; – Heugleville (ordonné au vicaire de tenir les écoles plus assidûment et de marquer l'heure qu'il les tiendra afin que les écoliers s'y rendent) ; – la Houssaye ; – le Houlme (défense au curé d'aller quérir les frères de la charité). – Pièces signées par Mgr Colbert.

G. 1397. (Liasse.) – 39 pièces, papier.

**1685.** – Procès-verbaux des visites des églises du doyenné de Pavilly par Mgr Colbert. – Églises visitées : Limésy ; – Malaunay (les paroissiens se cotiseront avec le curé pour faire la condition d'un vicaire ; ordonné cependant qu'il y aura un clerc qui aidera ledit curé à administrer les sacrements, qui tiendra les écoles et enseignera aux écoliers à chanter) ; – Maromme ; – Mesnil-Durécu ; – Monville ; – Motteville (la fondation des chanoines de Motteville concistoit à chanter l'office tous les jours ; avoient 2 sols de rétribution pour chaque heure ; leurs prébendes leur valoient 350 livres ; leur chapitre estoit composé d'un doyen curé et de six chanoines, outre cela quatre enfans de chœur qui avoient chacun 50 livres, lesquels enfans de chœur estoient instruits et enseignés à lire et écrire et le latin mesme par quatre des chanoines) ; – Notre-Dame-des-Champs (il y aura un clerc qui tiendra les écoles et apprendra à chanter aux écoliers) ; – Pavilly (les réparations de la nef seront faites suivant le devis qui a esté dressé) ; – Pissy ; – Poville ; – Ramfeugère ; – Roumare ; – Sainte-Austreberte (les reliques de Sainte-Austreberte seront tenues plus proprement) ; – Saint-Étienne ; – Saint-Jean-du-Cardonnay (touchant ce qui nous auroit esté remontré que tous les paroissiens vouloient se faire inhumer dans l'église cl que cela causoit une infection considérable, nous ordonnons que, suivant l'usage du diocèse, les officiers seuls qui décéderont en charge seront enterrez *gratis* dans l'église, et deffendons au curé d'y inhumer aucun autre particulier, sinon en payant les droits accoutumés au trésor) ; – Saint-Maurice ; – Saint-Martin-aux-Arbres ; – Saint-Ouen-du-Breuil ; – Saint-Victor-la-Campagne ; – le Saussay ; – Sidetot ; – Sideville (ordonné au curé de faire signer les actes de baptêmes, mortuaires, mariages par quatre témoins) ; – Sierville ; – le Tôt ; – Valmartin ; – Varneville ; – Yerville (défense au vicaire d'admettre les filles dans son école ; enjoint aux parents de les envoyer à la maîtresse ; ordonné au maître et à la maîtresse de mener leurs écoliers à la messe tous les jours). – Abrégé des ordonnances du doyenné de Pavilly. – Pièces signées par Mgr Colbert.

G. 1398. (Liasse.) – 26 pièces, papier.

**1740-1769.** – Procès-verbaux des visites archidiaconales dans les paroisses du doyenné de Pavilly : Anceameville, Barentin, Cidetot, Cideville, Maromme, Saint-Étienne-le-Vieux, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Martin-aux-Arbres, Saint-Maurice, Saint-Ouen du Breuil, Saint-Victor-la-Campagne, Sainte-Austreberte, le Saussay, Sierville, le Tot, Valmartin, Varneville, Yerville, par les grands archidiacones : Christophe Terrisse, abbé de Chalivoy ; Martial-Louis de Saint-Aulaire, licencié de la faculté de théologie de Paris ; Joseph-François d'Andigné de la Chasse, docteur de la faculté de théologie de Paris, abbé de la Cour-Dieu, aumônier de la Reine ; Louis de Goyon, licencié en droit, tous les quatre vicaires généraux de l'archevêché de Rouen.

G. 1399. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

**1631-1682.** – Approbations des statuts des charités et confréries du doyenné de Pavilly. – Charité d'Ancretiéville-l'Esneval, sous le titre des Saints-Innocents, Saint-Nicolas, Saint-Gilles et Saint-Eutrope. – Confréries du Saint-Rosaire, au Bocasse ; – de Notre-Dame-de-la-Délivrande, à Ectol-l'Auber ; – de Sainte-Marie, Saint-Pierre, Saint-Vincent, Saint-Adrien, Saint-Sébastien, Saint-Roch et Saint-Florent, à Goupillières ; – du Saint-Sacrement et des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, à Pavilly. – Charité de Notre-Dame-de-Liesse, de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Pierre de Pôville ; – de Saint-Ouen, Saint-Laurent, Saint-Adrien, Saint-Nicolas, Sainte-Anne et Sainte-Marguerite, à Saint-Ouen-du-Breuil. – Confréries des Agonisants, à Saint-Martin-aux-Arbres ; – du Rosaire, à Sainte-Austreberte ; – de Saint-Médard, Saint-Sébastien et Sainte-Anne, à Varneville.

G. 1400. (Liasse.) – 49 pièces, papier.

**1691.** – États des biens et revenus des églises paroissiales du doyenné de Pavilly dressés par les curés, conformément aux ordres de Mgr Colbert. – Mention, à Bautot-sur-Clères, de la fondation faite par Nicolas Le Bruuien, sieur de Boisfianel, d'une chapelle en ladite église; ils pourront j mettre telles armes, épitaphes, ceintures, litres et tombes qu'ils aviseront bien. – Mention, à Bertrimont, d'une donation faite par Jean de Mansigny, seigneur de Saint-Lucien et de Bertrimont, en 1499. – Manquent les états des paroisses d'Anecaumville, Butot, Gères, Hugleville, Molteville, Saint-Maurice, Varneville.

G. 1401. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1637-1775.** – Présentations à la cure de Saint-Martin d'Anceaumeville, par les Chartreux de Bourbon-lez-Gaillon. – Présentés : Georges Gyt, François Gommé, Nicolas Chapelain. – Présentations à la cure de Saint-Gilles d'Ancretiéville, par Claude Le Roux, prêtre, seigneur de Bouges, ayant la garde noble des enfants mineurs de Robert Le Roux, vidame d'Esneval, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté en Pologne, où il est décédé ; – messire Anne-Claude-Robert Le Roux, vidame de Normandie, président à mortier au parlement de Rouen. – Présentés : Nicolas Des Varieux, Gabriel Houel. – Réduction des fondations de la paroisse d'Ancretiéville, par Bridelle, official, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la cure d'Auzouville-l'Esneval, par Jean Gilbert, procureur au parlement de Paris, curateur de Nicolas de Prunelay, chevalier, vidame de Normandie, baron d'Esneval, du consentement de Jean Le Bouteiller de Senlis, comte de Moucy ; – Madeleine Pinart, veuve de Charles de Prunelay ; – Robert Le Roux, Françoise de Prunelay, vicomtesse de Comblisy, veuve d'Anne de Tournebu, premier président aux Requêtes du parlement de Rouen ; – Claude Le Roux, président à mortier au même parlement ; – Anne-Claude-Robert Le Roux, marquis de Gremonville, président au même parlement. – Présentés : David Chrestien, Jean Tauvel, Pierre Foucques, Robert-Jean-Guillaume Frigard, Nicolas David, Jacques Hanot. – Sceaux de la Chartreuse de Bourbon, de Françoise de Prunelay, de MM. Le Roux d'Esneval.

G. 1402. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1286-1784.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Barentin, par les religieux de Fécamp. – Présentés : Michel Serais, Martin Le Bienvenu, Adrien Planquois, Pierre Quimbel, François Meurice. – Ordonnances de Mgr de La Rochefoucauld pour assurer la décence du culte divin à Barentin ; – portant interdiction de l'église de cette paroisse : « Observons néanmoins que ladite église seroit dans le cas d'être reconstruite ailleurs, vu qu'elle est d'un difficile accès, peu à portée des habitants et exposée à chaque instant à être volée, étant isolée au haut de la montagne, ou à être emportée, attendu qu'elle est située sur le bord d'un ravin que le torrent des eaux augmente tous les jours ; et dans le cas où les habitants se porteroient à bâtir une église à leur portée, il conviendrait de choisir un terrain à l'entrée du village du côté de Rouen, où elle seroit à l'abri des inconvénients que l'on trouve dans celle qui existe. » – Présentation à la cure de Bautot, par François Martel, châtelain de Fontaine, Bellencombre, Brétigny, baron de Clères. – Présenté : Nicolas Bernard. – Nomination à la cure de Bautot, par George I d'Amboise, de Guillaume Behier, au lieu de Jean de Manneville, promoteur de la Cour de Rouen ; – par George II d'Amboise, de Jean Bonvalet. – Guillaume Behier, mis en possession par Jean Lermite, doyen de Pavilly. – Extraits du cartulaire de Philippe d'Alençon, relatifs au patronage de cette église. – Présentation, par Charles Martel, à la chapelle de Saint-Jean, Saint-Adrien, Sainte-Marie-Madeleine, en l'église de Bautot. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Bertrimont, par l'abbé de Saint-Wandrille, Henri-Balthazar de Fourcy. – Présentés : Martin Grandmare, Vincent Dupuis. – Nomination par Claude d'Ailly, vicaire général de l'archevêque, de François Clavier à la cure de Bertrimont. – Présentations à la cure de Notre-Dame du Bocasse, par les seigneurs de Clères : François, Charles et Adrien Martel, Olivier d'Ormesson, Nicolas Meliand, Pierre Maridat et Florent Parmentier, tous quatre créanciers de Charles Martel et d'Anne de Bauquemare, sa veuve ; – Adrien et Charles Martel, M<sup>me</sup> de Jauchebouton de Chamilly, Louis-Robert Martel, Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost ; – par Louis XIV. – Présentés : Jacques Le Febvre, Pierre Champistrion, Jean Marast, Jacques Corderot, Jean Lacaille, Pierre Colonges, Charles-Auguste Coullard, Nicolas Avoyne, Jean Aroult, M. Le Boucher. – Pièce signée

par Louis XIV. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, de l'abbaye de Fécamp, de l'abbé de Fourcy, de MM. Martel et de Madeleine de Jauchebouton.

G. 1403. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1152-1786.** – Fulmination des bulles de sœurs Françoise Le Normand et Lucrèce-Catherine Favery d'Oigny, pour l'abbaye de Bondeville. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay, portant qu'à l'avenir madame Françoise Le Normand de Beaumont et celles qui lui succéderont porteront le titre d'abbesse de Bondeville, auront la crosse et l'anneau. – Requête de madame Le Normand pour ; obtenir le rétablissement du titre d'abbesse ; – attestations des abbés de Cîteaux constatant, à l'appui de ladite requête, que leurs monastères ont été élevés en titre d'abbaye dès l'époque de leur première fondation. – Informations faites au sujet du changement en question par Jean Du Hamel, chanoine de Rouen, commissaire député par l'archevêque. – Avis favorable de M. Le Cousturier. – Serment prêté à l'archevêque par madame Le Normand. – Acte de bénédiction, comme abbesse, de madame Le Normand, par Jean de Malenaud, évêque d'Aulone, vicaire général de Mgr de Harlay. – Charte de visite de l'abbaye de Bondeville, par Julien Paris, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé de Foucarmont, député par Mgr de de Harlay. – Copies de chartes en faveur du monastère de Bondeville. – Approbation, par Mgr François de Harlay, de l'échange fait par les religieuses de Bondeville du petit fief de Belleville, contre une maison à Rouen, rue de l'Écureuil, appartenant à François Du Crotté, sieur du Traversain. – Présentation à la vicairie de Saint-Denis de Bondeville, église située dans l'enclos de l'abbaye, par l'abbesse Françoise Le Normand ; – vicaire présenté : Louis Prestrel. – Permission accordée aux religieuses par Mgr de La Rochefoucauld de faire célébrer, à 7 heures du matin en été, à 8 heures en hiver, les dimanches et jours de fête, pour servir de première messe dans le canton, la messe conventuelle et paroissiale de Saint-Denis de Bondeville. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Bondeville, par MM. Du Rose de Radepont. – Présentés : Georges Christissone, écossais, Nicolas Bigot, Nicolas Manger, Jacques Mauger, Jean Lemonnier, Jean-Baptiste Amette, Jean Le Barbier, Pierre Auber. – Fondation, par l'abbesse Françoise Le Normand, d'une chapelle au manoir seigneurial des Heaux. – Pièces signées par François II de Harlay, par Jean de Malenaud, évêque d'Aulonc. – Sceaux de MM. Du Rose de Radepont.

G. 1404. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1643-1777.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Bourdainville, par le chapitre de Rouen. – Présentés : Raoul Bretel, André Robin Du Hecquet, Michel Laisné. – Consentement donné par Armand-Jules, prince de Rohan, archevêque de Reims, marquis de Marigny, en cette qualité patron de Hauteville-la-Guichard, à la permutation que se proposent de faire ensemble Laurent Castellot, curé de Hauteville, et Michel Laisné, curé de Bourdainville. – Présentations à l'église de Bretteville, par Charles Baudry, conseiller au Parlement de Rouen ; – Susanne Le Roy, Adrien de Bonsens, chevalier, sieur des Epinets, commandant la petite écurie du Roi ; – François Varin, maître ordinaire en la Cour des Comptes ; – Louis Canu Waultier, maître en la même Cour. – Présentés : Louis de Heugle-ville, Jean Bureaux, Nicolas Gouche, Charles Gentil, Jean-Baptiste Cavelier, Louis-Alexandre Fossard du Martel, Jacques Le Roy. – Présentations à la chapelle de Saint-Vimer, à Bretteville, par Charles Baudry, Susanne Le Roy, François Varin. – Titre de ladite chapelle transféré en une chapelle près du château de Bretteville, en vertu d'une ordonnance de Mgr de Saulx-Tavanes, à la requête de M. Varin. – Visite de la chapelle de Saint-Vimer par Pierre-Sébastien Crevier, curé de Bautot, doyen de Pavilly. – Présentations à la cure de Saint-Vulfran de Butot, par Ferdinand de Neufville et Balthazar-Henri de Fourcy, abbés de Saint-Wandrille. – Présentés : Jacques Duchesne, André Thoumine. – Pièces signées par Mgr de Saulx-Tavanes, par le prince de Rohan. – Sceaux du chapitre de Rouen, de Mgr de Saulx-Tavanes, de l'abbé de Fourcy, de MM. Baudry, de Bonsens des Épinets, Varin de Bretteville, de Susanne Le Roy.

G. 1405. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 16 sceaux plaqués.

**1640-1787.** – Présentations à la cure de Saint-Vast de Clères, par François Martel, seigneur de Fontaine ; – Anne de Bauquemare, veuve de Charles Martel, capitaine des gardes du corps du duc d'Orléans ; – Charles Martel, Madeleine de Jauchebouton de Chamilly, épouse séparée quant aux biens de Louis-Robert Mallet, comte de Gravelle, maréchal des camps et armées du Roi ; – Louis-

Robert Mallet et Madeleine de Jauchebouton, Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, propriétaire pour un tiers par indivis du comté de Cleres, comme partie du don mobile à lui assuré par Louise Martel, sa femme ; – par Louis XV. – Présentés : Noël Le Blanc, Jean Hubert, Paternel Potel, Michel Fercy, Charles Delanoe, Pierre Daubuchon, Gabriel Fournier de Belessard, Jean-Baptiste Du Forestel. – Réduction des fondations de la paroisse de Gères par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la chapelle de Saint-Silvestre de Gères ; – à celle de Saint-Maur de Gères, par les seigneurs de cette paroisse. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Ectot-l'Auber par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Ilcni-Balthazar de Fourcy. – Présentés : Charles Vaultier, Pierre Geuffray, Mathieu Le Saunier, Thomas Le Serre, Maurice Rolin. – Présentations à la cure de Saint-Remi d'Eslettes (patronage alternatif entre seigneurs) par Nicolas Rome, seigneur de Fresquiennes ; – Alexandre Bigot, baron de Monville, président au Parlement ; – madame Puchot des Alleurs, Henri Bigot, baron de Monville ; – Nicolas Puchot des Alleurs, conseiller en la grand'chambre du Parlement ; – Alexandre Bigot, Marie-Anne Puchot des Alleurs, veuve d'Antoine Le Carpentier, sieur de Martot, maître en la Chambre des Comptes de Normandie. – Présentés : Nicolas Thierry, Pierre Heuzé, Benoist Caron, Jean Gommé, Nicolas Coudran, Laurent Mardor, Jean-Baptiste Le Conte. – Présentations à la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul de Frettemeule par Guillaume Després, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; – Charles-François Després ; – par Louis XVI. – Présentés : Jean Saillot, Pierre Voisin, Jean Lenoir, Jacques Caumont, Nicolas Langlois, Marin de Rouen, Jean Vallée, Charles-Antoine de Hanoy, Guillaume-Pierre Douelle. – Pièces signées par Louis XV, par Louis XVI. – Sceaux de MM. Martel, Mallet de Graville, de Madame de Jauchebouton, d'Anne de Bauquemare, de l'abbé de Fourcy, de MM. Puchot des Alleurs, Bigot, Després.

G. 1406. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux pendants, 9 sceaux plaqués.

**1437-1775.** – Présentations à la cure de Goupillières, par Guillaume Du Quesnay, chevalier, seigneur du Quesnay et du Plessis, et plus tard, par les seigneurs d'Esneval : Madeleine Pinart, veuve de Charles de Prunelay ; – Françoise de Prunelay, veuve d'Anne de Tournebu, baron de Livet, président aux Requêtes du palais, et Élisabeth de Prunelay, comtesse de Moussy, épouse de Jean Le Bouteiller de Senlis, héritières de Charles de Prunelay ; – Claude Le Roux, sieur de Bouges, ayant la garde noble des enfants mineurs de Robert Le Roux d'Esneval ; – Anne-Claude-Robert et Robert-Marie Le Roux d'Esneval. – Présentés : Vincent Malassis, en remplacement de Jean Aubery, dont le décès est attesté par Coquelin, curé de Saint-Denis de Lillebonne ; – Georges d'Arande, Jean Du Buc, Robert Lisant, Paul-François Brehint, Pierre Perchepied, Michel Cardon, Nicolas Dumais. – Présentations à la cure de Grugny par MM. Martel ; – par Louis XIV et Louis XV. – Présentés : Adrien Des Acquets, David Varengue, Jean-Baptiste Benard, Pierre Pinel, Louis Le Sueur, Pierre-Guillaume-Adrien Leleu. – Approbation, par Mgr François II de Harlay, d'une chapelle construite par Guillaume Gueroult, conseiller au Parlement de Normandie, en son manoir du Bosc-Folenfant à Grugny. – Requête adressée à Mgr de Saulx-Tavanes, par Louis-François Gueroult de Saint-Aubin, premier président du Bureau des Finances de Rouen, pour obtenir que le titre de cette chapelle fût transféré dans une autre nouvellement construite dans la cour d'honneur du château de Grugny. – Procès-verbal de visite de la nouvelle chapelle par M. Prevel, curé de Grugny. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Gueutteville, par les abbés de Saint-Wandrille : Jean de Bourbon, Ferdinand de Neufville, Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère. – Présentés : Martin Aubert, Pierre Auzeraye, Robert Bresmontier, Nicolas Sasse, André Mazier. – Pièces signées par Louis XIV et Louis XV ; – Colbert, Mgr François II de Harlay. – Fragments des sceaux de Jean Du Quesnay, chevalier, et de Jean de Bourbon, abbé de Saint-Wandrille. – Sceaux plaqués des abbés de Neufville et de Jarente, de MM. Le Roux, Martel, Prunelay.

G. 1407. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1433-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Sulpice de Hardouville par Henri VI, à la relation de Pierre Cauchon, son conseiller ; – par Louis XIV et Louis XV ; – par Gilles Varin, maître des ports, ponts et passages en Normandie ; – Henri-Antoine Picquet, correcteur en la Cour des Comptes. – Présentés : Jean Hardy, Charles Gruchet, Simon de Machy, David Le Carpentier, François Gendreau, Toussaint Le Petit, Jean Desabris, François de Signères, Laurent Hicquedel,

Jean-Élie Michel, Julien Le Boullanger, Nicolas Maurouard. – Présentation à la cure de Notre-Dame de Hugleville par Demeure, bachelier en théologie, vicaire général de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, prieur commendataire de Beaulieu. – Présenté : frère Jacques Séjourné. – Nomination d'experts pour dresser le devis des réparations à faire aux bâtiments du prieuré-cure de Hugleville. – Contrat de dotation de la chapelle de Saint-Sauveur, Saint-Nicolas et Saint-Guillaume de Groffy, par Guillaume de Paix-de-Cœur. – Approbation et procès-verbaux de visites de cette chapelle. – Présentations à ladite chapelle par Jean-Louis Hécamps de Coltot, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Houpeville par les abbés de Saint-Ouen de Rouen : Guillaume Montagne, Jean-Baptiste de Croisilles ; – par les prieurs : Victor Tixier, Robert Hardy, Philippe Bourdon. – Présentés : Jean Vaultier, Louis Osber, François Hersent, Jacques-Claude Desnos. – Requêtes pour obtenir des religieux de Saint-Ouen et de l'archevêque l'autorisation d'un changement de presbytère. – Acte de la bénédiction faite par M. Sebier, vicaire général, d'une chapelle domestique au manoir de M. de Bailleul, président à mortier au Parlement de Normandie, à Houpeville. – Présentations à la cure de la Houssaye-Bérenger par MM. Martel et de Charost, comtes de Clèrcs. – Présentés : Michel Fillocque, Éloi Michel, Charles Belliard. – Présentations à la cure de Saint-Martin du Houleme par les religieux de Saint-Ouen de Rouen. – Présentés : Silvestre Lenormand, Vulfran Guerard, Jacques Varin. – Pièces signées par Pierre Cauchon et J. Thiessart, secrétaire de Henri VI ; – par Louis XIV et Louis XV, Colbert. – Sceaux du couvent de Saint-Ouen de Rouen et de MM. Varin et Paix-de-Cœur.

G. 1408. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier ; 16 sceaux plaqués.

**1411-1785.** – Copie donnée sous le sceau de Gassot Mauparlier, sergent du Roi au bailliage de Gisors, en la châtellenie de Vernon, contenant vidimus d'un mandement des seigneurs du parlement de Paris et d'un arrêt par eux donné sur une contestation pour le droit de patronage de la grande portion de l'église de Saint-Martin de Limésy entre Jean Laloyer, seigneur de Frontebosc, à cause d'Isabelle sa femme, et Mgr de Harcourt, archevêque de Rouen ; l'archevêque assigné à son hôtel à Louviers ; au refus de l'archevêque et de ses officiers, Jean Scel, présenté par ledit Laloyer, mis en possession de la cure par un sergent. – Donation à l'église de Limésy d'ornements pour le service du culte par Jean-Baptiste Brunel, curé de Limésy ; – engagement pris par les habitants de faire célébrer à perpétuité deux, hautes messes par an pour le donateur ; – approbation donnée à cette fondation par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la première portion de Limésy par Louis XIII, par MM. Toustain de Frontebosc. – Présentés : Nicolas Le Roux, Pierre Michel, Guillaume Le Bottois, Marin de Bonvallet, Guillaume Amelin, Charles Le Vasseur, Jacques Maretz, Charles Le Séc, Jean Chedeville, Jacques Baudouin, Marie-Louis-Victor de Blois, Jean-Baptiste Brunel, Jacques La Gache, François Bernage. – Présentations à la seconde portion de Limésy par Louis de Bassompierre, abbé de Saint-Georges de Boscherville ; – par son vicaire général, Guillaume Cotterel, grand prieur de Saint-Ouen ; – par les prieurs de Saint-Georges : Marc Rivard et Paul Bunette (acte de présentation rédigé et signé par François Pommeraye, secrétaire du chapitre de Saint-Georges). – Présentés : Louis Grimault, Nicolas Hallé, Nicolas Pierre, Jean-Baptiste Brunel. – Réduction des fondations de la paroisse de Limésy. – Contrat de dotation de Marie Leroy, veuve de Pierre Le Masson, en faveur d'une chapelle construite au manoir de Pelletot, ledit contrat lu et publié en l'assise de Rouen en présence de Pierre Le Pesant, sieur du Boisguilbert, lieutenant général au bailliage. – Requête adressée à l'archevêque par Claude Gruel, sieur de Touvoye, pour qu'il lui fût permis de faire dire la messe en son manoir de Limésy au hameau de Brunville. – Présentations par MM. Toustain de Frontebosc à la chapelle de Saint-Adrien à Frontebosc. – Fondation d'une chapelle au manoir de Fumechon par Jacques Langlois, ancien échevin de l'Hôtel-de-Ville de Rouen. – Pièces signées par Louis XIII, l'abbé de Bassompierre, le père Pommeraye, Le Pesant de Boisguilbert. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Colterel et de Toustain.

G. 1409. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1453-1763.** – Résignation par Nicolas Le Saulnier de la cure de Saint-Martin de Maromme. – État des rentes appartenant à la fabrique de Maromme. – Résignation de la chapelle de Saint-Thibaud en la paroisse du Mesnil-Du-récu par Richard Vasselín. – Présentation à ladite chapelle par Scipion-Marc, chevalier, sieur de la Ferté, maître des Requêtes de l'hôtel du Roi. – Nomination par

Alexandre Bigot de procureurs pour résigner en son nom la chapelle de Saint-Marc des Cambres, en la paroisse de Monville. – Fondation par Nicolas Langlois, premier président en la Chambre des Comptes de Normandie, en faveur de l'église de Saint-Michel de Motteville, où il avait choisi sa sépulture, de quatre chanoines et prébendes presbytérales, de la valeur de 50 livres chacune. – Statuts donnés à la collégiale de Motteville par Mgr de Harlay. – Présentations à la cure de Notre-Dame-des-Champs, par Charles Puchot, sieur des Alleurs, conseiller au Parlement de Normandie ; – Nicolas Puchot, sieur des Alleurs, conseiller au même Parlement ; – Alexandre Puchot, chevalier, sieur des Alleurs, capitaine au régiment des gardes françaises ; – Madeleine Puchot des Alleurs, veuve du président de Germont. – Présentés : Jean Laisné, Jean Hesbert, Gilles Le Tac, Jean de La Mare, François Houpeville, Pierre Tuvache, Ange Neveu, Nicolas-Jean Bâchelet. – Interdit du curé de Notre-Dame-des-Champs, prononcé par Mgr de Lavergne de Tressan, tenant le synode du diocèse au palais archiépiscopal, le 31 mai 1729. – Pièces signées par Mgr de Tressan. – Sceaux de Scipion-Marc de La Ferté et de MM. Puchot des Alleurs.

G. 1410. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 fragment de sceau pendant ; 7 sceaux plaqués.

**1467-1786.** – Présentations à la cure de Saint-Étienne-le-Vieux par Georges de Motteville, premier président à la Chambre des Comptes de Normandie ; – Bruno Emmanuel, et Marie-Louis-Runo-Emmanuel de Motteville, l'un et l'autre présidents à mortier au Parlement de Normandie. – Présentés : Jacques Le Poil, Jean Houel, Guillaume Moulin, Jérôme Du Chesne, Jean-Charles Billard, Louis Braquehais, Charles Fremont, Marie-Nicolas Duprey. – Présentations à la cure de Saint-Jean-du-Cardonnay par les prieurs de l'abbaye de Fécamp : Albert Marchant, Pierre Boucher, Louis-Joseph Dumesnil. – Présentés : Guillaume Duhamel, Antoine Forestier, Adrien-François Cauette, Adrien Regnault. – Présentations aux chapelles de Sainte-Marie, Saint-Hubert, Saint-Jean-Baptiste du château de Saint-Jean-du-Cardonnay par MM. Charles d'Herbouville, chevalier des Ordres du Roi ; – Adrien d'Herbouville, brigadier des armées du Roi, colonel d'un régiment d'infanterie ; – Urbaine de Mouchy, si femme ; – Adrien, marquis d'Herbouville, ci-devant enseigne des gens d'armes de la garde du Roi, colonel de cavalerie ; – Charles Joseph, marquis d'Herbouville, enseigne des gens d'armes de la garde du Roi. – Présentations à la cure de Saint-Maurice par les abbesses de Saint-Amand : Léonore de Souvré, Madeleine de Souvré, Élisabeth de Barentin. – Présentés : Alexandre lie Breton, Nicolas Quenouville, Jean Jourdain, Nicolas de Manneville, Guillaume Vanner. – Nomination par Regnaud Chuffes, maître ès arts et en médecine, de procureurs pour obtenir des lettres de provision à la cure de Saint-Maurice, et la résigner en son nom. – Fondation, en la paroisse de Saint-Maurice, d'une chapelle par Nicolas Larcancier, échevin de l'hôtel commun de Rouen. – Information *de commodo et incommodo* au sujet de cette chapelle par Etienne Louvelle, curé et doyen de Pavilly. – Approbation de ladite chapelle par Mgr François II de Harlay. – Fragment du sceau pendant de la Cour d'église de Rouen. – Sceaux plaqués de l'abbaye de Fécamp, de MM. d'Herbouville et de Motteville.

G. 1411. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 1 fragment de sceau pendant, 7 sceaux plaqués.

**1456-1788.** – Présentations à la cure de Notre-Dame-du-Tot par les Chartreux de Bourbon-lez-Gaillon, à raison de l'union faite à leur communauté de l'abbaye de Sainte-Catherine. – Présentés : Jean Viel, Adrien Murette, Marin Devin. – Présentations à la cure de Saint-Georges du Val-martin par Georges de Cleres, chambellan de Charles VII ; – Charles Martel, comte de Clères ; – Anne de Bauquemare, Adrien et François Martel, Louis-Robert, Mallet de Graville, le duc de Charost. – Présentés : Roger Mordant, François Le Blond, Thomas Fouet, Jean Guillot, Antoine Chaperon, Jacques Morand, Jean-Baptiste Du Bosc. – Présentations à la cure de Saint-Médard de Varneville-aux-Grès par Louis XIV ; – par Jacques Du Tot, chevalier, conseiller du Roi au parlement de Normandie ; – Jacques-Henri Du Tot, marquis de Varneville ; – Marie-Jeanne Vaultier, veuve de François-Henri de Saint-Aubin. – Présentés : Guillaume Baudard, Jacques Du Tôt, Jacques Vallée, Charles Bertout, Jacques Vallot, Pierre-Laurent-Nicolas Le Duc, Robert Évrard. – Inventaire des écritures concernant le bien, revenu et fondations de l'église de Varneville. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Yerville par Nicolas Le Pigné, écuyer, sieur de Lardinière ; par ses trois filles – par Charles-Gaston-Marc de La Ferté, président à mortier au parlement de Normandie ; – Charles-

Louis-Marc de La Ferté, Marie-Anne de La Ferté, comtesse de la Motte veuve d'Antoine de La Myre, lieutenant particulier en la province de Picardie ; – par Louis XVI. – Présentés Charles Durand, François Estor, Germain Feugray, Jacques Crevel, Étienne Guerillon, Nicolas Pezier, Jean Le Bref. – Réduction des fondations de la paroisse d'Yerville. – Requête de Charles Durand à l'official pour qu'il s'occupe de faire réconcilier l'église d'Yerville, polluée par effusion de sang, à l'occasion d'une lutte entre le milicien de la paroisse et un des habitants, en 1691. – Demande d'interdiction contre le maître d'école pour s'être permis, nonobstant la défense du curé, d'enseigner les filles, encore bien qu'il y eût une sœur des Écoles chrétiennes dans la paroisse. – Ordonnances de Mgr de La Rochefoucauld pour assurer la décence du culte divin à Yerville. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XVI, par Georges de Gères, chambellan de Charles VII, Colbert. – Fragment du sceau dudit Georges de Gères. – Sceaux plaqués de là Chartreuse de Bourbon, de Mgr de Saulx-Tavanes, de MM. Martel, Noguer-Pages, juge au siège de la viguerie du Roussillon, d'Anne de Bauquemare.

G. 1412. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1636-1789.** – Présentations à la 2<sup>e</sup> portion de la cure de Notre-Dame de Pavilly par Nicolas de Hacqueville, seigneur de Pomponne, prieur commendataire de Sainte-Austreberte ; – postérieurement par les Chartreux de Rouen. – Présentés : François Du Buisson, Étienne Louvel, Jacques Billouet, Jacques Baudouin, François Brehen. – Présentations à la 1<sup>re</sup> portion de la même église, plus tard aux deux portions réunies, par Madeleine Pinard, veuve de Charles de Prunelay ; – Françoise de Prunelay, Claude Le Roux, sieur de Rouges, tuteur des enfants mineurs de Robert Le Roux d'Esneval ; – Anne-Claude-Robert, Pierre-Robert et Esprit-Robert Le Roux d'Esneval. – Présentés: Etienne Louvel, Baudouin de Cingal, Gilles Vincent, Jean Thomas, Robert Lisant, Robert Le Bat, Pierre-Guillaume Coquillot, Nicolas-Augustin Anquetil, Gilbert-Marie Musset. – Union des deux portions de la cure de Pavilly, à la requête de M. Le Roux d'Esneval. – Consentement donné à ladite union par les deux curés François Brehain et Robert Le Rat. – Informations faites à ce sujet par Nicolas Marguerit, curé de Villers-le-Chambellan. – Réduction des fondations de l'église de Pavilly. – Délibération des trésoriers et habitants de Pavilly, par laquelle, comme marque de reconnaissance pour les bienfaits qu'ils ont reçus du président et de la présidente d'Esneval et du président d'Acquigny, ils arrêtent qu'il sera célébré chaque année, en l'église de Pavilly, plusieurs offices, messes et saluis à l'intention desdits seigneurs. – Approbation de cette délibération par Mgr de La Rochefoucauld. – Sceaux de MM. de Hacqueville, Le Roux d'Esneval, de Françoise de Prunelay.

G. 1413. (Liasse.) – 7 pièces, papier, (6 imprimées).

**1091-1701.** – « Charte de la fondation du prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly gravée sur une pierre de taille étant dans l'église dudit prieuré. » – « Sentence du sénéchal de la haute justice d'Esneval du 20 août 1504, pour saisir le temporel du prieuré de Pavilly, faute de résidence du prieur et du nombre de religieux portés par la fondation de ce monastère (copie). » – « Inventaire des pièces et titres que produit et met devers la cour, en conséquence de l'arrêt d'apointé au conseil du 15 mars 1697, messire Claude Le Roux, prêtre, seigneur de Bouge, tuteur et gardien-noble des enfans mineurs de feu messire Robert Le Roux d'Esneval... conseiller du Roi en tous ses conseils et ambassadeur extraordinaire pour S. M. en Pologne et auparavant en Portugal, descendant en ligne directe et héritier d'Almabert et de Thomas de Pavilly, fondateurs, dotateurs et patrons du monastère de Sainte-Austreberte de Pavilly... contre les Chartreux de Gaillon et de Saint-Julien. » – « Pour répondre par messire Claude Le Roux, prêtre, seigneur de Bouge, à deux écrits à lui signifiez à la requête des Chartreux de Gaillon et de Saint-Julien. » – « Solution que donne messire Claude Le Roux, prêtre, seigneur de Bouge... appelant comme d'abus, aux écrits fournis par les religieux Chartreux.. » – « Factum pour messire Claude Le Roux. ». Imprimés. – Accord entre Claude Le Roux, sieur de Bouge, et les religieux de Cormeilles ; – le monastère de Sainte-Austreberte est donné à ces derniers à charge d'y envoyer quatre religieux de leur abbaye pour y vivre selon la règle de Saint-Benoît.

G. 1414. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 6 sceaux.

**1634-1781.** – Présentations par MM. Le Noble et d'Esneval à la chapelle delà Sainte-Trinité de la Boissaye, au hameau de la Gueulerie à Pavilly ; – ladite chapelle fondée, en 1618, par Laurent Vincent, seigneur du Mont-Dillier élu en l'Élection de Rouen ; – en ruine en 1775 ; – son titre transféré, sur la requête de M. d'Esneval, en la chapelle de Sainte-Félicité de l'église de Pavilly, en vertu d'une ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld. – Fondation par Georges Duhamel, écuyer, sieur de Hastreaumont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, d'une chapelle sous l'invocation de Saint-Georges en son manoir de Hastreaumont. – Présentation à la chapelle de Saint-Georges et Saint-François d'Assise, dans le manoir de la vavassorie d'Atreaumont, par Denis Duthil, officier de troupes franches pour la garde du château du Vieux-Palais de Rouen. – Présentations par MM. d'Esneval aux chapelles Saint-Laurent, – Saint-Remi, – Sainte-Croix, – la Très-Sainte-Trinité-du-Paradis au val de Sainte-Austreberte, à Pavilly ; – Saint-Thomas de Cantorbéry, au château d'Esneval. – Acte de bénédiction faite de ladite chapelle de Saint-Thomas par Mgr de La Rochefoucauld. – Procès-verbaux des visites faites de l'église et du prieuré de Sainte-Austreberte à Pavilly par M. Anquetil, curé de Pavilly ; – de l'hôpital de Pavilly, par M. Mathieu Le Saunier, curé d'Ectot-l'Auber, témoin synodal du doyenné de Pavilly, (trois pauvres dont deux aveugles soignés par la nommée Osmont, qui instruisait les enfants). – Requête adressée à l'archevêque, afin d'obtenir la permission de démolir les chapelles dépendant des maladreries de Saint-Marc de la Cambe, en la paroisse de Monville, de Saint-Thibaut à Bautot, de Sainte-Marguerite à Saint-Georges de Boscherville, de Saint-Clair à Jumièges dont les biens avaient été réunis à l'hôpital de Pavilly, pour être les matériaux qui en proviendraient vendus au profit des pauvres de l'hôpital et le reste employé à la réédification des bâtiments nécessaires. – Visites desdites chapelles par Baudouin de Cingal, curé et doyen de Pavilly. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, qui autorise M. d'Esneval à faire transférer en l'église de Pavilly les corps des membres de la maison de Dreux enterrés dans l'église supprimée des Dominicains de Rouen. – Sceaux de MM. d'Esneval, Le Noble de Bailleul ; de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1415. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 5 sceaux.

**1635-1771.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Pissy par les prieurs de Fécamp : Placide Roussel, François-Romain de La Londe. – Présentés : Noël Le Blanc, Jean-Jacques Brisemontier. – Projet de réduction de la fondation faite en l'église de Pissy par Robert Nicolle en 1677. – Présentations à la cure de Pôville par Philippe de Fouilleuse, chevalier, marquis de Flavacourt, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, son lieutenant au gouvernement du bailliage de Gisors, châtelain de Villers et Barentin, par son mariage avec Catherine Maignart ; – Charles-Étienne Maignart de Bernières, conseiller au parlement de Normandie ; – Charles-Étienne-Pierre Maignart, marquis de la Vaupalière, sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires. – Présentés : Georges de Fontette, Nicolas Le Hulle, Marc-Antoine Ruellon, François Le Verdier, Pierre Blondel. – Présentations à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Ramfeugère par madame Hallé, veuve de Daniel de La Place, conseiller du Roi en ses Conseils, président en sa Chambre des Comptes de Normandie ; – Pierre de La Place, prêtre, écuyer, chanoine de Rouen et conseiller au parlement de Normandie ; – Charles Du Caron Breteuil, Marie de La Place, veuve de Jacques Scott, chevalier ; – Marie Scott, veuve de Jacques Duhamel, président en la Cour des Comptes ; – Nicolas Nepveu, conseiller en la grand'chambre du parlement. – Présentés : Antoine Colombel, Pierre Le Viel, Jean Pregent, Jean Saxu, François Cherfils, Jean-Baptiste-Nicolas Énou. – Fondation en la paroisse de Ramfougère par Marie Scott, veuve de Jacques Duhamel, sieur d'Oissel, président en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie, d'un chapelain amovible qui dira six basses messes par semaine, tiendra les écoles pour les enfants mâles de la paroisse, sans rien exiger des pauvres. – Mémoire de ce qui appartient à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Ramfeugère. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Roumare par les abbesses de Saint-Amand de Rouen : Anne de Souvré, Marguerite-Claude de Lévis. – Présentés : Henri Le Brun, François-Denis Vassel. – Dotation par Marc-Antoine-Sanson Vaignon, seigneur du Parc d'Esneval et du Grand-Mortemer, conseiller au Parlement de Normandie, d'une chapelle existant de temps immémorial au château de Roumare. – Bénédiction de la nouvelle chapelle du château de Roumare par Michel d'Osmont, vicaire général de l'évêque de Lisieux ; pavé de la chapelle en petits carreaux de faïence. – Pièces signées par Le Pesant de Boisguillebert, par Mgr d'Aubigné. – Sceaux de MMgrs d'Aubigné, du La Rochefoucauld, de Marie de La Place, de Charles-Étienne Maignart de Bernières.

G. 1416. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1635-1781.** – Présentations à la cure de Saint-Martin-aux-Arbres par les chanoines de Rouen. – Présentés : Pierre Boutehen, Léonard Dupuis, Pierre Deleau, François Gion de La Berterie. – Présentations à la chapelle de la Sainte-Trinité en la cour du manoir seigneurial de Saint-Martin-aux-Arbres par Jean-Baptiste Thorel. – Présentations à la cure de Saint-Ouen-du-Breuil par Louis XIV ; – Jacques-Henri Du Tot, marquis de Varneville ; – Romain Varin, lieutenant au régiment de Rouen. – Présentés : Thomas Fauvel, Félix Lemarchand, Louis Boutehen. – Présentations à la cure de Saint-Victor-la-Campagne par Nicolas Le Tellier, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; – Adrien Le Tellier, Louis Robert, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; – Louis Robert de Saint-Victor, président en la Cour des comptes, aides et finances. – Présentés : Nicolas Coquerel, Jean Douvre, Guillaume Gaillard, Pierre Duclos, Louis Langrenay. – Requête adressée à l'archevêque par M. Louis Robert, seigneur de Saint-Victor, pour obtenir approbation d'une chapelle nouvellement construite en son manoir de Saint-Victor-la-Campagne. – Visite de ladite chapelle par Guillaume Bedel, curé de Bourdainville, doyen de Pavilly. – Présentation à la cure de Saint-Martin du Saussay par Marie Boullays de Vermandois, veuve de Thomas Hue, chevalier, seigneur de Vermandois. – Présenté : Édouard David. – Contrat de fondation d'une chapelle au manoir du Saussay par Guillaume Thorel, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres. – Visite de cette chapelle par Nicolas Le Roux, curé de Limésy, doyen de Pavilly. – Approbation de ladite chapelle par Nicolas Paris, vicaire général de Mgr François I de Harlay. – Acte de bénédiction d'une chapelle construite au château de Vermandois appartenant à Marie-Madeleine Boullays. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux du chapitre de Rouen et d'Adrien Le Tellier.

G. 1417. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 4 sceaux, 10 fragments de sceaux.

**1433-1495.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Jacques Dumont, Raoul Aline, maître ès arts, Jean Labbé, Mathurin Osmont, doyens ruraux du doyenné de Cailly, à l'occasion de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéficiaires, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Beaumouchel (*Ecclesia de Bellomouchello*) : patronne, l'abbesse de Fontaine-Guérard ; présenté, Guillaume Corneille. – Bosclehard (*Ecclesia sancti Johannis de Bosco Rohardi*) : – patron, le prieur de Longueville représenté par son vicaire général Robert Coupequesne ; présenté, Alexandre Perrot ; valeur, 22 livres ; cinquante paroissiens. – Cristot : patron nommant, Laurent de Boessay, baron de Mainières, à cause de son fief de la Chapelle ; patron présentant, l'abbé de Saint-Wandrille ; présenté, Gilles Herny, maître ès arts ; valeur, 45 livres ; vingt paroissiens. – Etampuis (*Ecclesia de Stanno Puteo*) : patron, l'abbé de Saint-Victor ; présenté, Jean Peau-de-vesche ; valeur, 15 livres ; douze paroissiens. – Gouville : patron, Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy ; présenté, Jean de Monfreville ; valeur, 20 livres ; seize paroissiens ; – *Idem* : présenté, Nicolas Verdier ; valeur, 25 livres ; vingt paroissiens. – Leuilly (*Ecclesia Sancti Pétri de Lully*) : patron, Raoul, abbé de Saint-Victor ; présenté, Thomas Le Monnier ; valeur, 30 livres ; vingt paroissiens. – Saint-Jean de Neufbosc : patron, André, cardinal de Lyon, abbé de Saint-Wandrille, ayant pour procureur général Jean, évêque de Valence ; présenté, Simon Foucault ; valeur, 35 livres ; vingt-sept paroissiens. – Saint-Remi d'Osmonville : patronne, Marguerite, abbesse de Fontaine-Guérard ; présenté, Jean de Hennot, chanoine de Sauqueville ; valeur minime ; cinq paroissiens. – Pierreval (*Sanctas-Martinus de Pétri Valle*) : patron, le Roi ; présenté, André Langlois ; valeur, 20 livres ; dix paroissiens. – Saint-Aubin-sur-Cailly : patron, Pierre Du Bust, seigneur de Saint-Aubin ; présenté, Jean de Betencourt ; valeur minime ; trois ou quatre paroissiens. – La Rue-Saint-Pierre (*Sanctus-Petrus de Vico*) : patron, le Roi ; présenté, Guillaume Daunoy. – Saint-Victor-en-Caux : patron, l'abbé de Saint-Victor ; présenté, Jean Le Candelier ; valeur, 12 livres ; quarante-cinq paroissiens. – Tendos : patron, l'abbé de Fécamp ; présentés, Guillaume Bessin, Fleury Le Plume ; valeur, 10 livres, plus tard 15 livres ; quinze paroissiens *feodati* ; quatorze ans plus tard, trente paroissiens. – Touffreville-Esteville : patron, Colard de Moy ; présenté, Robert d'Angerville ; valeur, 100 livres ; douze paroissiens à Touffreville, douze à Esteville. – Saint-Nicolas du Vertbose : patron, le prieur de Beaulieu ; présenté, Michel Le Blanc ; valeur, 16 livres ; neuf paroissiens. – Sceaux du doyenné de Cailly, de Raoul Aline. – Fragment des sceaux de la Cour ecclésiastique de Rouen, des doyens Labbé et Osmont.

G. 1418. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

**1691.** – États et inventaires des biens et revenus des églises du doyenné de Cailly : – Saint-Martin-le-Blanc, Saint-Nicolas-du-Vertbois, Claville, Cordelleville, Cottévrard, Critot, Étaimpuis, Étouteville, Fresnay, Frichemesnil, Gouville, Grigneuseville, Iquebeuf, la Rue-Saint-Pierre, les Autels-sur-Claire, Leully, Louvetot, Mont-cauvaire, Montérolier, Neufbosc, Ogeville, Omonville, Ormesnil, Pierreval, Quincampoix, Ratiéville, Rocquemont, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Aubin, Saint-Germain-sur-Cailly, Saint-Jean-sur-Cailly. – Mention d'une donation faite par Adrien Dufour, écuyer, à la fabrique de Saint-Jean-sur-Cailly, pour avoir sa séance et sépulture dans la chapelle de Saint-Nicolas ; – d'une donation faite par Jacques Pain, correcteur en la Chambre des comptes de Rouen, à la même église, pour avoir séance et inhumation dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

G. 1419. (Cahier.) – In-folio, 4 feuillets, papier.

**1691.** – « Procès-verbal de la visite du grand archidiaconé à commencer dans le doyenné de Cailly, dans l'église du Bosguérard, le 27 aoust de la présente année 1691. » – Saint-Germain (ordonné au curé de rendre compte au synode à Mgr du résultat de la visite qu'a dû faire le curé de Quincampoix au sieur marquis de Cailly au sujet du rétablissement de la chapelle qui ferme le chœur et d'en poursuivre la réédification) ; – Montérolier (au regard de l'église dont les murailles sont entièrement rompues et fermées seulement de bois mort, ordonné au sieur curé de se retirer vers Monseigneur pour convenir des moyens de la réédifier) ; – Osmonville (tout est dans la dernière pauvreté).

G. 1420. (Cahier.) – In-4°, 8 feuillets, papier.

**1710.** – Visites des églises du doyenné de Cailly par Armand de La Voue de Tourouvre, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de l'église métropolitaine de Rouen. – Saint-Georges (il n'y a plus de maîtresse d'école, dont cette grande paroisse a grand besoin. Il y en avoit une de la Providence qui y faisoit très bien ; il n'y a point de fonds pour la faire subsister) ; – Omonville (les registres sont entre les mains du seigneur de la paroisse ; M. le Président de Courvaudon a promis sa protection pour les faire rendre et procurer les réparations de la nef qui est tout à fait ruinée) ; – Hicquebeuf (on a fait la grosse réparation nécessaire à la nef) ; – Saint-Jean-sur-Cailly (nous avons remarqué une contretable neuve au maistre autel faite par les soins et de la libéralité du sieur curé) ; – Gouville (nous avons trouvé la nef bien réparée et toute lambrissée aux dépens et par les soins du sieur curé qui fait rebastir la tour de l'église) ; – Roscherenger (on doit fournir une contretable aux dépens des gros décimateurs qui l'ont promise) ; – Bractuit (le chœur auroit besoin d'estre décoré ; il n'y a point d'autres tableaux que des images de papier) ; – Étaimpuis (le sieur curé instruit les enfants et tient lui même l'école depuis le départ de son maistre d'école) ; – Fresnay (chœur décoré par les soins du sieur curé qui y a fait de grandes dépenses) ; – Ormesnil (la nef menace ruine) ; – Cordelleville (église en mauvais état à cause du procès au sujet de la cure).

G. 1421. (Cahier.) – In-4°, 4 feuillets, papier.

**1719.** – Visites des églises du doyenné de Cailly par M. Pavyot, grand archidiacre de l'église métropolitaine de Rouen et conseiller au parlement. – Saint-Jean-sur-Cailly (une vitre brisée par des voleurs) ; – Étaimpuis (nouvelle contretable) ; – Cottevart (M. de Saint-Simon, abbé de Jumièges, a promis un tableau ou un Christ pour mettre à la contretable qui est en plâtre) ; – Beaumont-le-Hareng (on a volé l'église) ; – Neufbosc (on a mis un tableau à la contretable) ; – Saint-Georges (les frères de la charité mangent dans les cabarets, au scandale du public).

G. 1422. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

**1752.** – Procès-verbaux des visites archidiaconales du doyenné de Cailly. – Archidiacre : Martial-Louis de Saint-Aulaire. – Paroisses visitées : Pierreval, a Prée, Quincampoix, Ratiéville, Rocquemont, la Rue-Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Aubin, Saint-Georges, Saint-Jean-sur-Cailly, Saint-Martin-le-Blanc, Saint-Nicolas du Vertbois, Saint-Victor-l'Abbaye, Tendos, Touffreville, Édeville, succursale de Touffreville. – Point d'écoles à Pierreval, la Prée, Saint-Nicolas du Vertbois. – Écoles tenues par le curé, à Saint-Aubin, Tendos ; – par le vicaire, à Saint-Georges, Saint-Martin-le-Blanc, Saint-Victor-l'Abbaye, Touffreville, Édeville.

G. 1423. (Liasse.) – 26 pièces, papier (1 imprimée ; 1 sceau plaqué.

**1519-1782.** – Statuts d'une confrérie d'ecclésiastiques du doyenné de Cailly : Nicolas Saulnier, curé de Beaumont, Raoul Lescuyer, curé de Braquetuit, Nicolas Le Duc, curé de Louvetot, Louis de La Forge, curé de Biennais, etc. ; – de la charité de Notre-Dame-de-Liesse et de Saint-Thomas-le-Martyr aux Authieux ; – du Saint-Sacrement de l'autel, Saint-Denis, Saint-Vincent, Saint-Nicolas et Sainte-Foy à Beuzeville-la-Giffard ; – de Saint-Martin, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques-le-Majeur, etc. à Cailly ; – de la Sainte-Vierge, Saint-Nicolas, Saint-Hubert, Sainte-Anne à Cottévrard ; – de Saint-Onuphre à Leully ; – de Saint-Martin, Saint-Fiacre, Saint Roch, Saint-Sébastien, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Saint-Antoine à Monteauvaire ; – de Saint-Adrien, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas et Saint-Prix à Neufbosc ; – de Sainte-Marguerite à Quincampoix ; – de Saint-Georges à Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg ; – de la Sainte-Vierge, Saint-Martin, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Eustache, Saint-Nicolas, Saint-Adrien, Saint-Sébastien à Saint-Martin-le-Blanc ; – de Saint-Nicolas à Saint-Nicolas-du-Vertbois. – Association en l'honneur du Très-Saint-Sacrement, dans l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Victor-en-Caux et autres églises voisines, approuvée par Mgr de La Rochefoucauld, à la requête de M. l'abbé Terrisse (imprimé). – Sceau de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1424. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 13 sceaux plaqués.

**1636-1781.** – Présentations à la cure de Saint-Thomas-des-Autels ou des Authieux-sur-Clères par François Martel, Charles Martel, chevalier des Ordres du Roi, capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère du Roi, duc d'Orléans ; – Anne de Bauquemare, veuve du précédent ; – Charles Martel ; – Louis XV, à droit de garde noble ; – Madelaine de Jauchebouton de Chamilly, comtesse de Graville ; – Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, et Louise-Suzanne-Edmée Martel sa femme. – Présentés : François Deschamps, Guillaume Pillou, Christophe Duval, Jacques Duval, Noël Dubosc, Nicolas Dumontier, Auguste Coullard, François Gosset, Jacques Antoine Chaperon, François Nobileau, David Auger, Jacques Tremblay, Guillaume-François Durozay. – Procès-verbal de visite par P. Dubois, curé de Biennais, doyen de Cailly, d'une chapelle construite au château de la Hauteville, paroisse des Authieux, par Nicolas de Frémont d'Auneuil, président en la grand'chambre des Enquêtes du parlement de Rouen. – Présentations à la cure de Beaumont-Boscouchel par les abbesses de Fontaine-Guérard : – Marie-Madeleine Le Cordier du Tronc, Marie-Madelaine de Beaunay du Tot, Anne Joubert de la Bastide de Chateumorand ; – par Louis XIV. – Présentés : Antoine Concedieu, Pierre Sanson, Hilaire Guesdon, Pierre-Michel Quesnel, maître Baresge. – Présentations à la cure de Beaumont-le-Hareng par Jacques Godard, Pierre Godard, Jean-Pierre-Prosper Godard, chevalier, marquis de Belbeuf. – Présentés : Denis Duval, Jacques Houssaye, Nicolas-Charles Bodin, Adrien Simon. – État des fondations de la paroisse de Beaumont-le-Hareng. – Présentation à la cure de Saint-Clair de Beaumont par Jacques Frontin, sieur du Tot. – Présenté : Pierre Sanson. – Pièces signées par Louis XIV ; – par son ministre Colbert ; – par Louis XV. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Martel, de madame de Jauchebouton, de MM. de Charost, Godard et Frontin, de mesdames Le Cordier du Tronc, de Beaunay du Tot, abbesses de Fontaine-Guérard.

G. 1425. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 4 sceaux pendants ; 4 fragments de sceaux pendants ; 7 sceaux plaqués.

**1692-1786.** – Lettres des baillis de Rouen ou de leurs lieutenants : Pierre Raoulin, Pierre Giel, contenant sentences rendues en l'Échiquier, au sujet du patronage de Saint-Martin de Biennais (Byenaies, Bienais, *Ecclesia de Bene habeas*, Biennes, Byennes, Beannes), en faveur de l'archevêque, contre Guillaume de Biennais, Jean de Biennais ; – Jean de Pontif, comte d'Aumale ; – Jean de La Barate, écuyer, seigneur de Biennais. – Nomination par Raoul Roussel, archevêque de Rouen, à la cure de Biennais, de Oudin Le Sénéchal, son chapelain ; – de Jean Duval. – Obligation imposée aux curés par les lettres de collation de résider personnellement, de comparaître *in sacris sinodis Rothomagi et Kalendis seu capitulis decanatûs*. – Actes d'installation desdits curés par Nicolas Féret, curé du Bosclehard (*de Bosco Rohardi*), doyen de Cailly. – Présentations à la cure de Beuzeville-la-Giffard par les abbés de Saint-Victor-en-Caux : Louis, archevêque d'Aix, ayant pour vicaire général René Duval, curé de Gremonville ; – Claude Bretel, sieur de Lanquetot ; – René de

Beauvau, archevêque de Narbonne, ayant pour vicaires généraux Nicolas Le Noble, prieur de Saint-Saens, Alexis Frontin du Toi, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen. – Présentés : Pierre Gérard, Pierre d'Orange, Nicolas Taine, Jean-Baptiste Boquier. – Projet de réduction de la fondation de Pierre Mainault. – Présentations à la cure de Boscbérenger par David Le Seigneur, Thomas Paulmier, conseiller du Roi en son Conseil d'État, premier président en la Cour des Aides de Normandie ; – Pierre Paulmier, Charles-Étienne Maignart, marquis de La Vaupalière, enseigne de la première compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi ; – Jean David de Brassard, sieur de Grosmesnil, ancien officier de carabiniers, et noble dame Marie-Anne Coignard du Rombosc, son épouse ; – par Louis XIV. – Présentés : Nicolas Maurice, Jean Poitevin, Pierre Mulot, Jean Mongoubert, Isaac Le Maréchal, Pierre Panier, Luc-Sibile Varin. – Visite de l'église de Boscbérenger par P. Dubois, curé de Biennais, doyen de Cailly. – Présentations à la cure de Saint-Pierre du Boscuérard par Jean-François-Claude de La Mothe, Louis-Léonor-Pierre Le Carpentier, doyen des conseillers du Parlement ; – par Louis XIV. – Présentés : Jacques de La Brière, Jacques Le Michel, Adrien Paslier, Guillaume Godard, Jean-Baptiste Oursel, Pierre-Nicolas Adam. – Contrats de fondation et de dotation par MM. Puchot, d'une chapelle de Notre-Dame, au manoir du Plessis à Boscuérard. – Approbation de cette chapelle. – Présentations à ladite chapelle par Gilles-Louis Hallé, comte de Rouville. – Pièces signées par Louis XIV ; – par son ministre Colbert ; – par Louis XV ; – par MMgrs François II de Harlay et d'Aubigné. – Sceaux du bailliage de Rouen, de celui de Caux, aux causes du bailliage de Rouen ; de Pierre Giel, lieutenant commis de M. Colart de Moy, bailli de Rouen. – Fragments du sceau de la chambre de Raoul Roussel ; de Nicolas Féret, curé de Bosclehard. – Sceaux plaqués de Mgr d'Aubigné, de Claude Bretel, abbé de Saint-Victor-en-Caux, de MM. Hallé, de La Mothe, Le Carpentier, Le Seigneur, Maignart.

G. 1426. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1536-1780.** – Mémoire au sujet du déport de l'église de Saint-Jean-Baptiste du Bosclehard, vacante par le décès de Roger Le François. – Présentations à cette cure par Pierre de Bellière, conseiller au Parlement de Paris, prieur commendataire de Sainte-Foy de Longueville. – Présentés : Robert Mathery, Claude Gendron, Jean Tassin, Nicolas Duval, Guillaume Le Tort. – États des fondations de la paroisse du Bosclehard ; – leur réduction par MMgrs d'Aubigné et de Saulx-Tavanes. – Dotation par Alexandre de Boniface, chevalier, baron du Bosclehard, de la chapelle du Réel. – Approbation de cette chapelle par M. Gaulde, vicaire général du diocèse. – Présentations à la cure de Sainte-Marguerite de Braquetuit par Henri d'Orléans, duc de Longueville ; – Anne-Geneviève de Bourbon, sa veuve ; – Henri-Jules de Bourbon ; – le roi Louis XV, Jean Godard, Jean-Pierre-Prosper Godard de Belbeuf ; procureur général au parlement de Normandie. – Présentés : Louis Du Bois, Jean-Baptiste Du Breuil, Pierre Dirois, Joseph Pradon, Nicolas Taine, François-Georges Du Hecquet, Louis Le Bas, directeur du séminaire de Joyeuse. – Déclarations des biens des deux paroisses du Bosclehard et de Braquetuit. – Pièces signées par Louis XV, le duc de Longueville, le prince de Condé (Henri-Jules de Bourbon), Mgr d'Aubigné, Pierre de Bellière ; – Gaulde et Terrisse, vicaires généraux. – Sceaux du duc de Longueville et de Bellière.

G. 1427. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1639-1781.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Cailly (1<sup>re</sup> portion) par les marquis de Cailly : Alexandre Bigot, président au Parlement de Normandie, baron de Monville ; – Le Fèvre de Caumartin, Delpech de Cailly, et Caumartin de Cailly Delpech, Jean-Armand, marquis de Joyeuse, Anne-Madeleine Delpech de Cailly, épouse séparée, quant aux biens, d'avec le précédent ; – par Louis XIV. – Présentés : Isaac Dupont, Léon de Malleville, Jean de Fréville, Antoine Andrieu, Robert Gilbert, Denis Pinel, Jacques-Olivier Delastre ; – à la même cure (2<sup>e</sup> portion) par Jean Duhamel, docteur en théologie, chanoine de Rouen, en qualité de vicaire général de l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, le cardinal de Bouillon ; – par Jean de Bretignères, et Thomas Kennedy, prieurs du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan. – Présentés : Robert Guenet, Jean Lesueur, Artus Tesson, Pierre Colpard. – Ordonnance de M. Terrisse, vicaire général, portant interdiction du chœur et chancel de Cailly, jusqu'à bon et dû état de réparation, ou même de reconstruction, s'il était nécessaire. – État des revenus de la fabrique, et réduction des fondations. – Demande d'approbation d'une chapelle fondée à Cailly par Jacques Duhamel, président en la Chambre des comptes. – Information ordonnée par MM. Longuet, Clément, de Y de Seraucourt, vicaires généraux de Mgr

de Colbert. – Visite de cette chapelle par Jean-François Le Mesle. – Présentations à la cure de Sainte-Marie de Claville par Marie Auber, veuve de Georges Langlois, premier président au Bureau des Finances de Rouen ; – Georges de Motteville, premier président en la Chambre des comptes ; – Bruno-Emmanuel, comte de Motteville. – Présentés : Pierre Baudouin, Jacques Deleau, Sébastien Ancel, Robert Le Vallois, Louis Chevreuil, François Nobileau, Guillaume Le Bourguais. – Réduction des fondations de Claville par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la cure de Saint-Laurent de Colmare par les marquis de Cailly : Le Fèvre de Caumartin, Pierre Delpech, le comte de Joyeuse, chambellan de Sa Majesté Impériale Royale et Apostolique ; – par les rois Louis XV et Louis XVI. – Présentés : François-Philippe de Brion, Antoine Éverard, Jacques Regnault, Nicolas Du Varat, Claude Colin, Jacques de Monsures, Pierre Ravette, Joseph-Alexandre Le Turquier de Longchamp. – Contrat de fondation par François Le Parmentier, auditeur en la Chambre des comptes, d'une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges ; – approuvée par MMgrs François II de Harlay et de Médavy. – Acte de bénédiction faite par M. Le Canu, curé d'Estouteville, doyen du doyenné de Cailly, d'une chapelle construite au château de Colemare. – Pièces signées par les rois Louis XIV, Louis XV, Louis XVI. – Pièces écrites et signées par l'abbé Saas. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, MM. Bigot, Le Fèvre de Caumartin, Delpech, de Joyeuse, de Motteville, de M. Duhamel, vicaire général de l'abbé de Saint-Ouen.

G. 1428. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier ; 11 sceaux.

**1641-1778.** – Présentations à la cure de Saint-Sauveur de Cordelleville par François Martel, Charles Martel, lieutenant général des armées du Roi, capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère du Roi ; – messire Henri de Fourcy, comte de Tessy, conseiller d'État, et messire Jean-Baptiste de Gomont, conseiller au parlement ; – Charles Martel, comte de Clères ; – Madeleine de Jauchebouton de Chamilly, veuve de François Martel, guidon de la gendarmerie, épouse non commune en biens de Louis-Robert Mallet, comte de Gravelle, lieutenant général des armées du Roi, et inspecteur général de la cavalerie. – Présentés : Etienne Le Villain, Jean Hubert, Noël Dubosc, Louis Loisel, Jacques Gallemand, curé de Saint-Martin-le-Blanc ; – Jacques Saboureau, Rémi Lemoine, J. Heuzé. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas de Cottévrard par Louis-Charlernagne Fontaine, prieur claustral de Jumièges, vicaire général de l'abbé François-Camille de Lorraine, prince de Lambesc. – Nommés ou présentés : Jacques Treuvet, Henri-François de Fabre de Mazan de Vinay, grand pénitencier en l'église cathédrale de Sées ; – Jean-Pierre Grenier, curé de Jumièges. – Réduction des fondations. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, portant que, sur la somme de 3,622 livres à laquelle sont évalués les fruits du bénéfice de Cottévrard, dont n'a pu jouir Grenier, curé nommé de Cottévrard, à cause d'un litige au sujet de ce bénéfice, il sera pris 1,975 livres pour la décoration du chœur, et le soulagement des pauvres. – Présentation à la chapelle de Saint-Martin de Druelle, en l'église Saint Nicolas de Cottévrard, par François de Harlay, archevêque de Paris, abbé de Jumièges. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Critot, par Ferdinand de Neufville, coadjuteur, plus tard, évêque de Saint-Malo, abbé de Saint-Wandrille ; – Gabriel deMailloc, baron de Cailly ; – Louis-François Le Fèvre de Caumartin, marquis de Cailly ; – Pierre Delpech, Jean-Évangéliste, comte de Joyeuse, chambellan de Leurs Majestés Impériales, Royales et Apostoliques ; – par le roi Louis XV. – Présentés : Vincent Dandel, Adrien Bohué, Pierre Maurry, Philippe Le Marchand, Jacques Goulier, Louis Duval, François Cordelier, Charles Le Brun, Jean-Baptiste-Bernard Le Grix. – Présentations à la cure d'Écalles par Charles de Baudouin, Jacques-François de Baudouin, Catherine de Lorgeril, veuve du précédent, épouse séparée de corps et de biens de Nicolas Le Maistre, trésorier de France ; – par Louis XIV. – Présentés : François Morcand, Nicolas Couchaud, Pierre Courtois, Nicolas Dumais, chapelain de Saint-Antoine d'Alisay ; – Pierre Le Roussel, Claude Gartaut, curé de Saint-Nicolas de Fécamp. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV ; par François de Harlay, archevêque de Paris. – Sceaux de madame de Jauchebouton, de l'abbé de Jumièges, du prince de Lambesc, de MM. Martel, Delpech de Cailly, de Mailloc, de Caumartin.

G. 1429. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1645-1786.** – Présentations à la chapelle de Sainte-Clotilde au château d'Esteville par Thomas-Guillaume Le Dain, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie. – Présentations à la cure d'Étaimpuis par René-François de Beauvau, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Victor-en-

Caux ; par son vicaire général, Nicolas Le Noble, prieur de Saint-Saëns ; – Mgr de Beauvau, archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Victor, ayant pour vicaires généraux, Jean Chabert et Louis Auger, curé de Tostes ; – l'abbé Terrisse. – Présentés : François Grenet, Robert Guilbert, Louis Boulon, Jacques Dumont, Jean-Baptiste-François Maillard. – Présentations à la cure d'Estouteville par Louis de Martainville, capitaine au régiment des gardes de Sa Majesté, capitaine des chasses des forêts de Saint-Saëns, Éavy, le Hellet ; – Louis de Martainville, maréchal de camp des armées du Roi ; – Antoine-Joseph de Martainville, commandant du régiment de Maine cavalerie ; – Charles de Martainville, Charles-Jérôme de Martainville. – Présentés : Cédéon de Caumont, Jean Langlois, Eustache Dumoustier, Nicolas Guilbert, Pierre de Bonissent, Charles Haveron, Philippe Viron, Antoine Lancien, Gilles-François Duval, Jean-Ignace Le Danoys, Nicolas Le Roy, Michel-Marie Le Canu, Pierre Mauventre. – Approbation par l'archevêque Mgr de Harlay, de chapelles fondées en la paroisse du Fresnay par Nicolas Coquerel, conseiller à la Cour des Aides ; – par Noël Germain, procureur au parlement de Normandie. – Acte par lequel Laurent Gosselin se démet de la cure de Saint-Nicolas du Long-Fresnay. – Pièce signée par Urbain Robinet. – Sceaux de MM. de Martainville, Le Dain, Terrisse.

G. 1430. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1635-1780.** – Présentations à la cure de Saint-Jean de Frichemesnil par René de Presteval, baron de Panilleuse ; – Charles Martel, lieutenant général des armées du Roi ; – Aune de Bauquemare, sa veuve ; – Charles Martel, le duc de Charost ; – par Louis XIV. – Présentés : Charles de Caruel, Louis-Roger d'Ause, Jacques Moisant, Mathieu Perrotte, Robert Le Carpentier, curé d'une des portions de la cure de Saint-Vast de Sommery ; – Noël Du Boze, Louis Le Vasseur, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée ; – Charles Peschar, Philippe Le Valois, Pierre-Nicolas Boval, Pierre-François Taillefer, Jean Bertaux. – Brevet de la reine mère Anne d'Autriche, par lequel elle fait don à Pierre Morant de la cure de Saint-Jean de Frichemesnil. – Contrat de fondation dans l'église de Frichemesnil par Jean Auber, sieur de Claustrois, receveur du domaine royal d'Occident. – Réduction des fondations. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Gouville par Georges Langlois, sieur de Plainbosc ; – Marie Auber, veuve de M. de Plainbosc, premier président du Bureau des Finances ; – Georges de Motteville, premier président de la Chambre des comptes ; – Bruno-Emmanuel de Motteville, président à mortier au parlement de Normandie ; – Pierre Delpech, marquis de Cailly, président en la Cour des Aides ; – Jean-Armand, marquis de Joyeuse, brigadier des armées du Roi. – Présentés : Guillaume Girard, Jean Langlois, Jacques Regnault, Thomas Gaugain, Louis-Alexandre de Mests, Pierre Duval, Nicolas Doublet. – Fondation d'une chapelle, au château de Gouville, par Georges Langlois et Anne de Monteclair, sa femme. – Présentations à la cure de Grigneuzeuille par Charles de Guillard de Longjumeaux, Abraham Dozanne, capitaine au régiment de Picardie, l'un des ingénieurs des armées du Roi ; – Marie-Gabrielle de Grouches de Chepy, sa veuve ; – Charlotte-Gabrielle de Chepy, veuve de M. Louis de Lestandard de Bully ; – Nicolas Le Jardinier, écuyer, correcteur en la Cour des Comptes, Aides et Finances ; par Louis XIV. – Présentés : Guillaume de Belloy, Gilles Goudon, docteur en théologie, du diocèse d'Apt ; – Nicolas Dozanne, Hubert-Nicolas-François Michault, Pierre Le Touc, Louis Le Boucher. – Pièces signées par Louis XIV ; Mazarin. – Sceaux de Mesdames Anne de Bauquemare, de Grouches de Chepy, de MM. Pierre Delpech, de Gaillard de Longjumeaux, Martel, de Motteville, de Presteval.

G. 1431. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; 13 sceaux plaqués.

**1640-1788.** – Présentations à la cure de Saint-Étienne d'Iquebeuf, par Alexandre-Boniface Le, Fèvre de Caumartin, Delpech de Cailly ; – par Louis XIV. – Présentés : Jacques Le Lateur, Jean Le Bail, Pierre Guillot, Étienne Grille. – Bénédiction par M. Grouard, curé d'Iquebeuf, du chœur et de la nef de l'église dudit lieu, reconstruite en 1772. – Nominations à la cure de la Madeleine de Louvetot, par Mgr Colbert, abbé du Bec-Hellouin, de MM. Le Prévost, docteur en théologie ; – Michel Heuveline, Nicolas Taine. – Présentation à la même cure, par Louis de Bourbon, abbé de la même abbaye, de Michel Le Roux. – Requête adressée à l'archevêque par Jean Pain, garde du corps de Mgr le duc d'Orléans, frère unique du Roi, tendant à ce qu'il lui fût permis de faire clore pour son usage, privativement aux autres paroissiens, une chapelle dite de Saint-Nicolas en la nef de Louvetot, moyennant une rente de 40 sous par an à la fabrique. – Ordonnance de Mgr Colbert portant que cette chapelle sera adjudgée à Jean Pain, si personne n'enchérit sur son offre. –

Présentations à la cure de Monteauvaire, par les prieurs de Fécamp : Albert Marchant, Michel Prévost, Pierre Thibault. – Présentés : Jean Duval, Jacques Alyme, Louis-François Delaunay. – Approbation, sur la demande de Charles-Louis Perchel, avocat au parlement, de la chapelle de Saint-Roch, fondée au manoir du Fossé, à Monteauvaire. – Nominations à la cure de Notre-Dame de Montérollier, par Charles de Pevrel, Maximilien Anzeray de Courvaudon, Barbe Anzeray de Courraudon, veuve de Bernardin-François Cadot, marquis de Sebeville, seigneur de Montérollier. – Présentations, sur les nominations faites par les seigneurs de Montérollier audit bénéfice, par les abbés de Saint-Wandrille. Ferdinand de Neufville, évêque de Saint-Malo ; – Henri-Balthazar de Fourey, Louis-Sextius de Jarente, évêque d'Orléans ; – par Louis XIV. – Nommés ou présentés : Pierre Gibert, Toussaint Guérin, Romain Pellerin, Laurent Delamare, Michel Roger, Claude Platel, Pierre Pivard, Étienne de Launay, Pierre Guérin, Pierre Ravette, François Boessel. – Présentations à la chapelle de Sainte-Anne et Saint-Gourgon, fondée, dès 1617, au manoir de Bosceverard, transférée depuis au château de Montérollier, par les seigneurs dudit Montérollier : Robert Bigot de Monville, Claude Le Roux, sieur de Tilly, Maximilien-Constantin de Courvaudon, Bernardin-François Cadot, marquis de Scheville, mestre de camp ; – sa veuve, Barbe Anzeray de Courvaudon, Maximilien de Béthune, duc de Sully, mestre de camp du régiment royal Étranger cavalerie. – Visite de cette chapelle par M. Boessel, curé de Montérollier. – Réduction des fondations de ladite chapelle. – Pièces signées par Louis XIV, par MMgrs Colbert, de Neufville, de Jarente. – Sceaux de MMgrs de Saulx-Tavanes, de Jarente, de l'abbé de Fourey ; de MM. Le Fèvre de Caumartin, Alexandre de Boniface, Delpech de Cailly, Bigot de Monville, Claude Le Roux de Tilly, Pevrel, Anzeray de Courvaudon.

G. 1432. (Liasse) – 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 11 sceaux, plaqués.

**1636-1771.** – Présentations à la cure de Saint-Jean de Neufbose, par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Balthazar-Henri de Fourcy. – Présentés : Adrien de Lestoille, Jean Avenel, Boulot. – Présentations à la cure de Saint-Éloi d'Ogeville ou Augeville, par Pierre de Bongard, David de Brossard, Jean de Brossard, premier capitaine de carabiniers ; – Jean-David de Brossard de Grosmesnil ; – par Louis XIV. – Présentés : Claude Fleury, Pierre Loisel, de Lestre, Adrien-Philippe Anquetil, Nicolas Le Bailly, Pierre-François Le Chartier, Jean-Baptiste-Marie Fleury, Jacques Bollioud de Lampony. – « Mémoire pour maître Pierre Baslier, prêtre, pourvu du bénéfice de la cure d'Augeville, sur la nomination de Sa Majesté, seul et véritable patron, contre maître Adrien Anquetil et Léon de Flammare, se prétendant pourvus du même bénéfice sur les présentations des sieurs de Brossard et de Brilly, cohéritiers. » Imprimé. – Arrêt du Conseil d'État qui maintient le sieur Abraham de Brossard, écuyer, sieur de Heuzecourt, en qualité de seigneur d'Augeville, au droit de patronage de l'église d'Augeville-Hattelau. – Présentations à la cure d'Omonville, par les abbesses de Fontaine-Guérard : Élisabeth de Bigars, Marie-Madeleine Le Cordier du Troncq, Marie-Madeleine du Tot de Beaunay, Anne Joubert de la Bastide de Châteaumorand. – Présentés : Michel Bouthery, Michel Le Forestier, Pierre Le Picard, Nicolas Ygou, Pierre-Michel Quesnel, Nicolas Cousin, Alexandre Hedouin, Charles-Henri Le Roy. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Ormesnil, par Charles de Monsures, Charles Martel, madame Martel de Fontaine-Martel. – Présentés : François Langlois, René Septavaux, Pierre Daubuchon. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV. – Sceaux de l'abbé de Fourey, des abbesses de Bigars, Le Cordier du Troncq, du Tot de Beaunay ; – de MM. Adrien de Monsures et Martel.

G. 1433. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 12 sceaux plaqués.

**1637-1781.** – Présentations à la cure de Saint-Didier ou de Saint-Célerin et Saint-Sauveur de Pibeuf ou Pubeuf, par les prieurs de Beaulieu : Charles de Moutchal, archevêque de Toulouse, ayant pour vicaire général Pierre Demeure ; – Charles de Mayol, aumônier du Roi ; – François-Louis Hellouin de Menibus du Quesnay. – Présentés ou nommés : Louis de La Haye, François Gayot, Nicolas Desportes, Guillaume Letrene, Pierre Morel, Charles-François Eudeline. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Pierreval, par Alexandre Bigot, président au parlement de Normandie ; – Louis-François Le Fèvre de Caumartin., Pierre Delpech de Cailly, premier avocat général en la Cour des Aides ; – Jean-Évangéliste, comte de Joyeuse, chambellan de Sa Majesté Impériale et Apostolique ; – la marquise de Joyeuse ; – par Louis XIV, Louis XV, Louis XVI – Présentés : Charles Le Sage, Pierre Caty, Louis Thirel, curé de Tendos ; – Louis Duval, Jacques de

Monsures, Charles-Pierre Morel, Jean-Pierre-François Léger. – Présentations à la cure de la Prée, par Blaise-Marie d'Aydie, lieutenant des gardes du corps du Roi, prieur de Longueville. – Présenté : Pierre Caillou. – Visite de l'église de la Prée, par le curé de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg. – Présentations à la cure de Sainte-Marguerite de Quincampoix, par Albert Marchant et Robert Hardy, prieurs de Saint-Ouen de Rouen ; – par le cardinal de Bouillon et Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, abbés du même monastère. – Présentés : Hubert Le Fort, François Liould, Gabriel Le Tellier, René Du Bouchet, Robert Le Cerf, Jacques Gonnot, François Touraut. – Permission accordée par l'archevêque à Charles-Robert Corneille, écuyer, de faire construire une chapelle en sa terre de Quincampoix. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV, Louis XVI ; – par le cardinal de Bouillon, par Montchal, archevêque de Toulouse ; – Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai. – Sceaux de l'abbaye de Saint-Ouen, du cardinal de Bouillon, de Montchal, de Mgr de Saulx-Tavanes, de Charles de Mayol, de Blaise d'Aydie, du comte et de la comtesse de Joyeuse, d'Alexandre Bigot, Pierre Delpech, Le Fèvre de Caumartin.

G. 1434. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1662-1778.** – Présentations à la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais de Ratiéville, par les prieurs de Fécamp : René Desmares, Louis-Joseph Du Mesnil. – Présentés : Nicolas Durufley, Armand Godefroy. – Plainte des habitants contre leur curé. – Présentations à la cure de Roquemont par les abbesses de Fontaine-Guérard : Charlotte de Bigars, Marie-Madeleine Le Gordier du Troncq, Madeleine du Tôt de Beaunay, Anne-Joubert de La Bastide de Chateaumorand. – Présentés : Jourdain Alexandre, Guillaume Le Febvre, François Fallague, Pierre de Biard, Louis-Jean Fizelier. – Présentations à la cure de la Rue-Saint-Pierre, par Louis Le Fèvre de Caumartin, Delpech de Cailly et sa femme, Caumartin Delpech ; – la marquise de Joyeuse ; – par Louis XIV et Louis XVI. – Présentés : Nicolas Amelin, Jean de Fréville, Gilles-François Duval, Louis Lemoine, Jean-Baptiste-Benoit Simon. – Réduction des fondations. – Fondation par Antoine Gueroult, lieutenant aux eaux et forêts de la Table de Marbre de Normandie, d'une chapelle sous le titre de Noire-Dame-de-Consolation, en son manoir du Mesnil-Godefroy, à la Rue-Saint Pierre. – Dotation de cette chapelle par Jacques de Fermanel, écuyer, sieur du Mesnil-Godefroy. – Présentation à ladite chapelle par Marie Couture, veuve de Charles Baudry, sieur d'Imbleville, conseiller en la grand'chambre du parlement. – Permission accordée par M. de Cerisy, vicaire général, à Jean de Béthencourt, seigneur du Mesnil-Godefroy, de faire bâtir une chapelle en son manoir du Mesnil-Godefroy. – Présentations à la cure de Saint-André-sur-Cailly, par Louis-François Le Fèvre de Caumartin, le marquis de Joyeuse, brigadier des armées du Roi. – Présentés : François Lemonnier, Eusèbe de Porcon, Léon de Malville, Pierre Ravette. – Présentations à la cure de Saint-Aubin-sur-Cailly, par Louis de Martainville, maréchal des camps et armées du Roi ; – Antoine-Joseph, marquis d'Estouleville ; – Antoinette-Marie de Martainville, Charles-Jérôme de Martainville. – Présentés : Jean Tiret, Jean des Essarts, Guillaume Rabel, Hardouin de Saint-Quentin, Antoine Lancien, Charles-Augustin Baillard, Pierre Mauventre, Louis Corniquet. – Pièces signées par Louis XIV et Louis XVI. – Sceaux des abbesses Charlotte de Bigars et Le Cordier du Troncq ; – de MM. Le Fèvre de Caumartin, Delpech de Cailly, de Martainville.

G. 1435. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1406-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg par les grands prieurs de Fécamp : Aymar de Fontaines des Érables, docteur en théologie ; – Placide Roussel, Louis-Joseph Dumesnil. – Présentés : Gabriel Guenet, Noël Le Blanc, Joseph Rougeville, Nicolas Huard. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld qui commet M. Papillaud, chanoine, à l'effet de réconcilier l'église et le cimetière de Saint-Georges. – Acte de la réconciliation faite par M. Papillaud. – Contrats de fondation et de dotation de chapelles à Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg : – de Saint-Adrien au manoir du Boscheroulde par Adrien Le Faé, maître ordinaire en la Chambre des Comptes (chapelle reconstruite par M. Berthnt de Boscheroulde) ; – du manoir du Varat, par Marie de Montfort, veuve de Nicolas Fauvel, écuyer, conseiller en la même Chambre ; – de la Sainte-Vierge., Saint-Antoine de Pade, Sainte-Barbe au manoir de la Haye-Gonor, par Jacques Thorel, écuyer ; – du manoir de Coquereaumont par Jacques de Queros, écuyer, sieur de Coquereaumont, auditeur en la Chambre des Comptes. – Présentation par Charlotte Thorel, veuve de Jacques Le Fay, sieur de la Myvaie, à la chapelle de la Haye-Gonor. – Requête adressée à

l'archevêque par Jean Le Forestier, écuyer, sieur de Guenouville, conseiller secrétaire du Roi, et par Marie-Madeleine Cavelier, sa femme, pour qu'il leur fût permis de faire dire la messe dans une ancienne chapelle de leur terre du hameau Varat, à eux échue par le décès du sieur de La Salle (le navigateur Cavelier de La Salle), frère de ladite Marie-Madeleine ; cette terre et cette chapelle appartenant, en 1658, à madame Fauvel, aïeule de Cavelier. – Permission de dire la messe dans une chapelle construite au manoir de M. de La Courtade, brigadier des gardes du corps du Roi, au hameau de Pimont. – Présentations à la cure de Saint-Germain-sous-Cailly par Gabriel de Mailloc, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; – Louis-François Le Fèvre de Caumartin, Pierre Delpech, la duchesse de Boutteville-Montmorency, dame de l'ordre de Malte, épouse non commune en biens de Charles-Paul de Montmorency, lieutenant général des armées du Roi ; – par Louis XV. – Présentés : François de Monteilles, Jacques de Lesperon, Jacques Baudouin, Marc-Henri Machuel, Pierre Lemoyne, Jean-Pierre-François Léger, Philippe Le Baillif. – Visite de l'église de Saint-Germain par M. de Saint-Aulaire, vicaire général. – Devis des réparations en charpenterie à faire à l'église. – Lettres de l'archevêque Guillaume de Vienne, par lesquelles il permet à Robert de Boissay, capitaine de sa ville de Dieppe, de donner et asseoir en ladite ville jusqu'au nombre de 50 livres parisis de rente pour la fondation d'une chapelle qu'il se propose d'élever en l'honneur de la Sainte-Vierge, à Saint-Germain-sous-Cailly. – Visite par Nicolas Taine, curé de Braquetuit, doyen de Cailly, d'une chapelle construite dans le château de Pierre Delpech, premier avocat à la Cour des Aides de Paris, dit communément le château de Cailly, bien qu'il fût situé sur la paroisse de Saint-Germain. – Présentations à la cure de Saint-Jean-sur-Cailly par Gabriel de Mailloc, Le Fèvre de Caumartin, le marquis de Joyeuse ayant épousé Anne-Madeleine Delpech, marquise de Cailly ; – la marquise de Joyeuse ; – par Louis XIV. – Présentés : Georges Dupuis, François-Philippe de Brion, curé de Collemare ; – Nicolas de La Porte, Jacques-Joseph Dumesnil, Vincent-Pierre Le Roy. – Fondation de messes, d'offices religieux et d'une école à confier au vicaire, par Georges Dupuis, curé de Saint-Jean-sur-Cailly depuis 46 ans. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV. – Sceaux de Le Fèvre de Caumartin, Delpech de Cailly, du marquis de Joyeuse, de M. Thorel et de Taine, curé de Braquetuit.

G. 1436. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1637-1777.** – Présentations à la cure de Saint-Martin-le-Blanc par les abbesses de Fontaine-Guérard : Marie-Madeleine Le Cordier du Troncq, Marie-Madeleine de Beaunay du Tot. – Présentés : Jacques Gallemand, curé de Bellencombre ; – Joseph Le Gendre, Pierre Donart ou Donnat, vicaire de Canteleu ; – Bruno Girard. – Délibération des syndics députés de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, tendant à forcer l'abbé Louis-Roger Le Locu, présenté à la cure de Saint-Martin-le-Blanc par l'abbesse de Fontaine-Guérard, à se mettre en mesure d'obtenir des provisions de l'archevêque. – Examen passé par Le Locu devant Mgr de Condorcet, évêque de Lisieux, juge délégué par le Pape, constatant l'incapacité dudit Le Locu. – Arrêt du Conseil Supérieur de Rouen contre cet ecclésiastique. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas-du-Vertbois par Pierre Demeure, vicaire général de l'archevêque de Toulouse, prieur de Beaulieu ; – Charles de Mayol, autre prieur de Beaulieu. – Présentés : Claude Cabagnes, Antoine Véron de Montroyer. – Visite de l'église de Saint-Nicolas-du-Vertbois par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la cure de Saint-Victor-en-Caux par les abbés de Saint-Victor : Claude Bretel, Adrien Martel, Mgr de Beauvau, ayant pour vicaires généraux MM. Le Noble et Auger, curé de Tostes ; – François-Christophe Terrisse. – Présentés : Noël Havard, François Godefroy, Louis de Guerre, Nicolas Rivière, Nicolas Le Vendanger, Charles Bornage. – Visite de l'abbaye de Saint-Victor par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen. – Arrêt du parlement de Rouen, rendu à la requête de Mgr Rouxel de Médavy, portant que le curé de Saint-Victor chantera matines et vêpres, fêtes et dimanches, et fera sonner aux heures ordinaires jusqu'à ce qu'il ait été autrement ordonné par la Cour sur les contestations entre lui et les religieux de Saint-Victor. – Suppression de la conventualité de Saint-Victor-en-Caux par Mgr de Saulx-Tavanes. – Présentations par les religieux de Fécamp à la cure de Saint-Magloire ou Sainte-Madeleine de Tendos. – Présentés : Adrien Le Monnier, Jean Ferot, Louis Thirel, Pierre Le Tourneur, Adrien Le Clerc, Jean-Nicolas Dufresne. – Présentations à la cure de Toufreville – Esteville par Charles Du Tot, mestre de camp d'un régiment de pied ; – Adrien et François Martel, Thomas-Guillaume Le Dain, maître ordinaire en la Cour des Comptes. – Présentés : Nicolas Du Tot, chanoine de Rouen, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, frère

du patron ; – Noël Eudes, vicaire de Lintot ; – René Faiollet, Toussaint du Bé de Bains, Vulfran-René Guérard de La Crique, Gilles de Cavelande, Pierre Lemoine. – État du revenu de la paroisse d'Esteville. – Pièces signées par MMgrs Colbert, de La Rochefoucauld. – Sceaux de l'abbaye de Fécamp ; des abbesses Le Cordier du Troucq, de Beaunay du Tot ; – de MM. Le Dain, Martel, Terrisse.

G. 1437. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1766.** – Brevet du roi Louis XV, autorisant l'archevêque de Rouen à faire les procédures nécessaires pour l'union à la cure de Saint-Victor-en-Caux d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Victor dit le prieuré de Saint-Thomas-sur-Scie en la paroisse de Saint-Maclou-de-Folleville. – Requête de M. Terrisse, abbé de Saint-Victor, afin d'obtenir ladite union. – Information *de commodo et incommodo* faite à ce sujet par Joseph-François de La Rochefoucauld de Momont, vicaire général du diocèse de Rouen. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld portant union du prieuré de Saint-Thomas à la cure de Saint-Victor ; – ledit prieuré fondé, peu de temps après la mort de Saint-Thomas de Cantorbéry, par un nommé Guillaume Pasnage ; – desservi autrefois par deux religieux qui y étaient envoyés par l'abbé. – Pièces signées par Louis XV et par Berlin. – Sceau de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1438. (Liasse.) – 42 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier ; 5 sceaux ; 11 fragments de sceaux.

**1434-1495.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Toussaint Baudouin, Richard Regnard, Le Metaer, Le Prévost, doyens ruraux du doyenné de Ry ; – leurs vice-gérants : Guillaume Grimbault, Guillaume Hervieu, à l'occasion de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Saint-Médard-des-Autieux : patron, Pierre de Roncherolles, baron de Heuqueville ; présenté, Martin Roussel ; valeur, 30 livres ; vingt-quatre paroissiens. – Chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Blainville : patron, Louis Jouen, seigneur de Blainville, ayant pour procureur Louis Redde, licencié ès lois, conseiller du roi Henri VI. – Boscbordel : patron, le comte de Laval ; présenté, Jean Feyau ; valeur, 40 livres ; trente paroissiens. – Boisguillebert : patron, Simon de La Mote, prêtre ; présenté, Jean Lesueur ; valeur, 17 ou 18 livres ; vingt paroissiens. – Boissay (2<sup>e</sup> portion) : patron, Guillaume Du Quesnay ; présenté, Michel de Gingant ; valeur, 20 livres ; vingt paroissiens. – Bosc-Édeline : patrons, Jacques de Rouville, seigneur de Rouville et de Grainville-la-Teinturière et Robert Leschamps ; présenté, Jean Le Roy ; valeur, 30 livres ; vingt paroissiens. – Boisgautier : patron, Jacques Austin ; présenté, Richard Marion ; valeur, 10 livres ; sept paroissiens. – Saint-Pierre de Buchy : patrons, Anne, comtesse de Laval, en 1464, François de Bourbon, comte de Vendômois, en 1493, l'un et l'autre seigneurs du Bois-Heroult ; présentés, Jean Engueler, Jacques Peigné ; valeur, 14 livres au lieu de 30 livres ; plus tard 50 livres ; trente et plus tard quarante paroissiens. – Chapelle-Saint-Ouen : nominations de procureurs pour la résignation de cette cure par Philibert Jouvin, curé. – Notre-Dame-de-Boscroger : patron, Louis XI ; présenté, Jean Dupont ; valeur, 65 livres au lieu de 80 livres ; quarante-cinq paroissiens au lieu de soixante. – Notre-Dame-de-Castelay : patron, le prieur de Saint-Lô ; présenté, Gilles Le Riche ; valeur, 28 livres ; trente paroissiens. – Sainte-Geneviève du Chef-de-l'eau : patronne, Catherine Havart, veuve de Laurent de Boissay, baron de Mesnières et seigneur desdits lieux de Boissay et du Clief-de-l'eau ; présenté, Guillaume Hébert ; valeur, 10 livres ; huit paroissiens ; – Jean Duval, curé du Chef-de-l'eau. – Saint-Vast-de-Matonville : patron, Laurent, abbé de Lilledieu ; présenté, Thomas Le Comte ; valeur, 4 livres, en 1464, au lieu de 16 à 17 livres, valeur en temps de paix ; quatre paroissiens. – Morgny : patron, Jacques, duc de Nemours, comte de la Marche ; présenté, Jean Ouyn ; valeur, 32 livres, en 1466, au lieu de 50 livres, valeur en temps de paix ; quinze paroissiens au lieu de quarante, chiffre constaté avant les guerres. – Ry : patron, le seigneur de Grainville-sur-Ry ; présenté, Thomas de Morant ; valeur, 33 livres ; soixante-dix paroissiens au lieu de cent et plus. – Saint-Arnoult : patron, le seigneur de Blainville, Jean d'Estouteville, maître des arbalétriers de France ; présenté, Jean Lemercier ; valeur, 70 sous au lieu de 6 livres ; huit paroissiens au lieu de dix. – Saint-Denis-Le-Thiboult : patron, Richard, abbé de Lilledieu ; présenté, Denys Verderce ; cinquante paroissiens. – Saint-Germain-des-Essours : patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; présenté, Pierre Lesonneur ; valeur, 8 livres au lieu de 15 francs ; douze paroissiens. – Saint-Pierre de

Salmonville : patron, Thibaut d'Anfreville, à cause de sa femme Marie de Fontaines ; présenté, Robert Guérin ; valeur, 50 livres ; douze ou treize paroissiens. – La Vieux-Rue : patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; présenté, Jean Quesnot ; valeur, 30 livres au lieu de 60 ; trente paroissiens au lieu de soixante. – Sceaux du vicariat de Rouen, du doyenné de Ry. – Fragments du sceau de la Cour ecclésiastique de Rouen.

G. 1439. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

**1686.** – Procès-verbaux des visites pastorales faites dans les églises du doyenné de Ry par Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen. – Églises visitées : Boisgautier ; – Boisguillebert ; – Bois-Hérault ; – Boscasselin ; – Boscbordel ; – Bosc-Édeline ; – Boscroger (nous avons été informé qu'il n'y avoit point de presbtre à la chapelle dite de la Frenaye, quoique de tout temps les habitans ayent esté obligez d'y en mettre ; nous ordonnons que les habitans du dit hameau et propriétaires se cotiseront incessamment pour la subsistance d'un prestre pour y dire la messe les jours de feste et dimanches, suivant la coustume, et tenir les écoles dans la paroisse) ; – Bruquedale ; – la Chapelle ; – la Hallotière (enjoint au curé de faire les catéchismes tous les dimanches et festes pendant toute l'année et les instructions au prosne) ; – Moncanchy ; – Roncherolles-en-Bray ; – Rouvray (chacun des particuliers qui ont des bancs dans la nef se cotiseront pour fournir aux réparations de la nef et du clocher) ; – Saint-Lucien (église en ruine) ; – Sigy (chapelle du prieuré servant de chœur à l'église).

G. 1440. (Cahiers.) – In-folio ; 32 feuillets, papier.

**1708-1713.** – Visites des églises du doyenné de Ry par Jacques Levesque, curé de Quièreville-la-Milon, doyen de Ry, en vertu d'une commission de l'archevêque, et par M. de La Voue de Tourouvre, grand archidiacre. – Morgny (le curé qui vient de mourir a laissé de quoi faire trois contretables ; il y a un maître d'école) ; – Bosc-Édeline (bon maître d'école) ; – Préaux (les comptes des trois dernières années n'ont point été rendus à cause de la misère des temps) ; – Ry (les habitans nous ont remontré le besoin qu'ils auraient d'un vicaire qui pust tenir les écoles et desservir la confrairie et charité) ; – Morville (l'église et le chœur sont bien ornez depuis peu par les soins du curé) ; – Saint-Lucien (il y a de grosses réparations à faire au pignon de la nef) ; – Bruquedalle (de grandes réparations à faire à la muraille du chœur qui deviennent de plus en plus pressantes) ; – Rebaïs (ni croix dans le cimetièrre ni confessionnal dans l'église) ; – Boisgautier (grandes réparations à faire aux murs du chœur qui sont de colombage) ; – Sainte-Croix-sur-Buchy (il y a, outre le vicaire, un maistre et un maistresse d'école, le sieur curé va travailler à embellir l'église et rebastir son presbytère) ; – Bosc-Édeline (réparations à faire au clocher... Il y a un maistre d'école qui se plaint de n'estre pas payé de ce qu'on lui a promis) ; – Rouvray (les réparations à faire à la nef et au clocher n'ont point été faites et elles augmentent de plus en plus ;... Il y a deux personnes qui n'ont pas fait leurs pasques depuis longtemps) ; – Fontaine-le-Chastel (un homme de la paroisse n'a point fait ses pasques) ; – Blainville (le chœur a esté réparé depuis peu) ; – Grainville-sur-Ry (un maistre d'école serait nécessaire pour soulager le bon prieur, homme bien avancé en âge).

G. 1441. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

**1759.** – Procès-verbaux des visites faites par Joseph-François d'Andigné de La Chasse, abbé de la Courdiou, grand archidiacre et vicaire général de Rouen, des églises du doyenné de Ry. – Quarante-quatre visitées ; cinq où il n'y avoit d'écoles d'aucune sorte : Boisgautier, Boscasselin, Bosc-Édeline, Fontaine - Châtel, le Vieux-Manoir ; huit où les écoles étaient tenues par les curés : Bruquedalle, Catenay, Chefdeleau, Crevon, Saint-Arnould, Saint-Germain-des-Essours, Saint-Martin du Plessis, Salmonville-la-Rivière ; dix où elles étaient tenues par les vicaires : le Héron, Martainville, Mauquenchy, Morgny, Morville, Préaux, Rouvray, Ry, Saint-Aignan, Salmonville-la-Sauvage ; douze où elles étaient tenues par le clerc : Blainville, Boissay, Boisguillebert, Boscbordel, Boscroger, Elbeuf-sur-Audelle, Grainville-sur-Ry, Longuerue, Saint-Denis-le-Thibout, Sainte-Croix-sur-Buchy, Vaceuil, et la Vieux-Rue ; cinq où elles étaient tenues par des maîtres d'école : Buchy, Mathonville, Quèreville-la-Milon, Roncherolles-en-Bray, Roncherolles-sur-le-Vivier. – Écoles tenues par le clerc pour les garçons et les filles à Blainville et à la Vieux-Rue ; maistresse d'école à Roncherolles-en-Bray ; – Sœurs d'Ernemont ou Capotes ou du Sacré-Cœur à Ernemont et à Quèreville-la-Milon.

G. 1442. (Liasse.) – 14 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1653-1782.** – Statuts des confréries et charités de la Vierge-Marie et Saint-Fiacre à Boishérout, (approuvée par M. Le Cornier de Sainte-Hélène) ; – de la Sainte-Trinité et des Martyrs Saint-Cosme et Saint-Damien à Bosc-Édeline (anciennement fondée par la Reine Blanche) : – « Sitost que quelqu'un des frères et sœurs sera décédé, les parentz fairont advertir le clocheteur de la confrairie qui tintera les cloches de l'église, chacune cinquante fois, pour advertir les associez de prier Dieu pour le deffunet, estant ordonné que toulz ceux qui sçavent lire réciteront le plus tost qu'ils pourront, chacun une fois, les sept pseumes, et ceux qui ne sçavent lire, chacun un chapelet... Après ledit son, le clocheteur marchera par les rues de la paroisse, vestu de sa tunique et sonnans les clochettes pour advertir les frères servants de l'heure et du jour de l'inhumation ; » – de la Vierge Marie, Saint-Clair, Saint-Antoine, Saint-Nicolas et Saint-Mathurin, à Castenay, (approuvée dès 1533) ; – de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Urbain, Saint-Sébastien à Grainville-sur-Ry ; – du Saint-Sacrement de l'autel, à Roncherolles sur Darnétal ; – de la Vierge-Marie, Saint-Martin et Saint-Vulcain à Sigy. – Difficultés entre M. Dieudonné, curé du Héron, et les confrères de la charité. – Ordonnance à ce sujet de Mgr de La Rochefoucauld. – Sceau de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1443. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1640-1765.** – Présentations à la cure tics Authieux-sur-Buchy ou les Autels-sur-Buchy par Charles Dufour, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; – Charlotte Duchemin, François, Jean-François et Charles de Houdetot. – Présentés : Mathieu Maillard, Antoine Grenier, Antoine Dubourcq, Nicolas Tassel, Jacques Houssaye, Louis Lecarpentier, Pierre Rivière. – Procès en la grand' chambre du parlement entre Mgr d'Aubigné et Jacques Houssaye, auquel l'archevêque avait refusé des lettres de collation, ce qui avait donné lieu à appel comme d'abus. – Lettres de provisions à la cure de Sainte-Marie de Bierville, bénéfice dépendant de l'abbaye du Bec-Hellouin, accordée à François Julien par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, abbé de ladite abbaye. – Réduction des fondations de Bierville. – « Inventaire des contrats, titres et écritures concernant les fondations et revenus de Bierville, dressés aux fins d'obtenir de Mgr une réduction desdites fondations demandée par requête du 26 juin 1763. » – Pièces signées par Mgr Colbert. – Sceaux de Mgr Colbert, de MM. Dufour et de Houdetot et de Charlotte Duchemin.

G. 1444. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier ; 42 sceaux plaqués.

**1636-1785.** – Nominations à des chanoines de Blainville, par Claude-Yves d'Allègre, colonel d'un régiment de mousquetaires à cheval ; – sa femme Louise Eschallart ; – Christophe d'Allègre, Claude-Christophe, comte d'Allègre, tuteur de Marguerite d'Allègre, sa nièce ; – Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, colonel du régiment de Champagne, maître de la garde-robe du Roi ; – MM. de Montmorency, seigneurs de Blainville ; – par Louis XIV. – Mémoire instructif pour maître Nicolas de Manteville, pourvu d'un canonicat de Blainville, contre le sieur Doyère, prêtre, se prétendant pourvu du même bénéfice ; consultation de M. Bertheaume, avocat à Rouen. – Visite de l'église collégiale de Blainville, par Charles Mallet, vicaire général de Mgr François II de Harlay ; – par Mgr Colbert. – Mémoire de Machuel, chantre et chanoine de Blainville, au sujet des abus à reprendre dans le régime intérieur de la collégiale ; l'année 1750 signalée comme une époque fatale de désordre et de relâchement. – État des charges de la collégiale. – Difficulté pour la réparation du presbytère de Saint-Arnoult, entre les chanoines et le curé. – Nominations par les seigneurs de Blainville à la cure de Saint-Germain de Blainville ; – Présentés : Joseph-David Debonne, Louis Dumont. – Difficultés entre les chanoines et Jean Le Prévost, les premiers prétendant contre le second que la trésorerie de la collégiale et la cure de la paroisse, étaient des bénéfices incompatibles. – Visite de l'église de Saint-Germain de Blainville, par Mgr Colbert : église malsaine, humide, située dans un lieu marécageux, plusieurs fois inondée ; chapelle Saint-Jean entièrement abattue ; chapelle Saint-Jacques dans la dernière désolation. – Autres visites de la même église du temps de Mgr de La Rochefoucauld. – Mémoire sur la nécessité de transférer le service paroissial en l'église collégiale. – Interdiction de l'église paroissiale prononcée par Mgr de La Rochefoucauld. – Présentations à la chapelle de Saint-Jacques au cimetière de Blainville, par les seigneurs de Blainville. – Fondation de la chapelle de Notre-Dame de la Délivrance, au hameau des

Maillomois, par M. Isaïe Hélye, tabellion royal de la vicomté de Rouen. – Présentations à cette chapelle, par Pierre Dumont, sieur de Gravençon ; – Antoine Vignon, Marie-Anne Moulin, Yves-Michel Duval, président en la Cour des Comptes. – Requête adressée à l'archevêque par Marie-Marthe-Catherine Botté, tendant à ce qu'il lui fût permis de construire une chapelle au village d'Houlmenil. – Pièces signées par Louis XIV, le marquis de Seignelay, MMgrs François II de Harlay et Colbert. – Sceaux de MM. d'Allègre, de Seignelay, de Montmorency, Pierre Dumont, Louise Eschallart.

G. 1445. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1639-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Boisguillebert, par Anne Le Pesant, épouse d'Adrien de Biran ; – Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de Boisguilbert. – Présentés : Nicolas Piaugé, André Cauchois, Jacques Delafosse. – Réduction de la fondation faite, en l'église de Boisguillebert, par Denys Renard, écuyer, sieur de Flocques. – Rétablissement et dotation par Charles Le Pesant, seigneur de Boisguillebert, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, d'une chapelle au manoir seigneurial de Valmesnil-Fanvel à Boisguillebert. – Acte de la bénédiction faite par M. le curé Delafosse, de la chapelle de Saint-Charlemagne, anciennement fondée sur le fief du Valmesnil. – Présentations aux deux portions de la cure de Boissay, par Charles de Baudouin, Adrien de Baudouin. – Présentés : Pierre de Herbouville, Nicolas Le Page, docteur en théologie ; – Gilles Gondon, aussi docteur en théologie ; – Roger de Buade, sieur de Grissac, aumônier ordinaire du Roi, bachelier en théologie, curé de Notre-Dame d'Ormesnil ; – à la première portion par Jacques de Baudouin, Jean-Baptiste-Alexis Desnoyers, garde-seel en la Monnaie de Rouen ; – Marie-Thérèse de Baudouin, veuve de M. Hubert-Ménage, sieur de Belleville, garde du corps du Roi. – Présentés : Jean-Édouard Bourdon, Robert Agnès, Georges-Simon Castel ; – à la seconde portion par Jacques et Adrien de Baudouin, Adrien de Baudouin, Marie-Thérèse-Fortunée Baudouin. – Présentés : Nicolas Doullé, Pierre Bocquet, Robert Agnès, Georges-Jean-Baptiste Le Vallois. – Présentations à la cure de Saint-Jean ou Saint-Firmin du Boscasselin, par Nicolas Jan, sieur de Breteville, conseiller du Roi en ses Conseils d'État ; – Nicolas Bocquet, Jacques-Joseph-Louis Borquet, capitaine au régiment de Foix-infanterie. – Présentés : Jacques Carré, Pierre Auber, Pierre Le Cœur, Nicolas Huillard. – Présentations à la cure de Boscboardel, par Pierre de Bonissent, Jacques-Alphonse de Civille de Saint-Mars, Bénigne Poret de Blosseville ; – Présentés : Jacques Le Cerf d'Ordemare, Adrien, de La Faye, Jean Rousselin, Louis Delamare, Georges de Bonissent, René Lesaché, Claude Dufour, Nicolas Le Thyais de La Champagne, Charles Le Clerc, Louis Ango. – Ordonnance rendue par Mgr de La Rochefoucauld, pour assurer la décence du culte divin à Boscboardel. – Adjudication des dîmes de cette paroisse. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Baudouin, de Bénissent, Poret de Blosseville, de madame Anne Le Pesant de Boisguilbert,

G. 1446. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier ; 9 sceaux, plaqués.

**1639-1785.** – Présentations à la cure de la Trinité du Bosc-Édeline par Charles Brulart, conseiller du Roi en ses Conseils ; – Florimond Brulart, marquis de Genlis, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du duc d'Orléans ; – Daniel de Remy de Courcelles, lieutenant général des armées du Roi, ci-devant gouverneur du Canada, présentement gouverneur des ville et tours de Toulon ; – Louis de Remy, Claude de Remy de Courcelles, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Champagne ; – Baptiste de Remy de Courcelles, grand écuyer du prince de Nassau-Saarbruck ; – par Louis XIV. – Présentés : Jean Raulet, Jean de Beauvais, Adrien Le Radde, Louis de Lanquetot, Jacques Bouette, Louis Guédier, Louis Boniface, Éloi Le Loup, Guillaume-Isaac Godefroy, Nicolas Blondel, Louis-Jean-Baptiste de l'Arche ; – Réduction des fondations de la paroisse du Bosc-Édeline. – Présentations à la cure de Saint-Georges du Buisgautier par Philippe de Fouilleuse, sieur de Flavacourt, lieutenant du Roi au gouvernement du bailliage de Gisors ; – par François de Caradas, Jean-Baptiste Moullin, archidiacre de Lisieux, vicaire général de l'archevêque de Cambrai, abbé de Saint-Évrout. – Présentés : Charles Le Brumen, Nicolas Le Comte, François Anglement, Jean Plaiseut. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Boishéroult par Pierre-Hubert de Bonissent, Marie et Louise-Suzanne de Bouissent, Jacques-Alphonse de Civille de Saint-Mars, sa veuve Louise-Suzanne de Bonissent, Bénigne Poret de Blosseville, procureur général à la Cour des Comptes de Normandie, secrétaire des

commandements de Son Altesse le comte d'Artois ; – par Louis XIV. – Présentés : Charles Berthelot, Adrien de La Faye, Mathieu Bougle, René Lesaché, Nicolas Le Thyais de La Champagne, Mathieu Varnier, Jacques Breant, Jean Cossard, Jacques Duval, Jean-Baptiste Gendron, Pierre Simon, Nicolas Fortier, Louis Humelot. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux de MM. de Caradas, de Remy de Courcelles, de Civile, de Blossenville.

G. 1447. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1426-1784.** – Présentations à la cure de Notre-Dame du Boscroger par Charles-Vincent Desjardius, doyen de la collégiale de Saint-Hildevert ; – les comtes et comtesses de Gournay : Anne-Geneviève de Bourbon, Marie d'Orléans, veuve de Henri de Savoie, duc de Nemours ; – Charles-François de Montmorency-Luxembourg, Amie-Léon, duc de Montmorency, connétable héréditaire de Normandie ; – par Louis XV. – Présentés : Jacques Arnoult, Jean de La Boz, Louis Guédier, Guillaume L'Hernault, Richard-Charles Frémont, Jean-Baptiste-Pierre-Mathurin Le Fel. – Approbation par Mgr de La Rochefoucauld de la fondation faite en l'église du Boscroger par M. L'Hernault, curé. – Réduction des fondations de la paroisse du Boscroger. – Présentations à la cure de Bruquedalle par les prieurs de Sigy : Jean Pinsart, docteur en théologie ; – Bernardin-Xavier Davy d'Amfreville, Claude de Narbonne-Polet. – Présentés : François Chrétien, Gabriel Fouquet, Pierre-François Godefroy. – Visite par le curé de Quèvreuille-la-Milon de l'église de Bruquedalle nouvellement reconstruite. – Présentations à la cure de Buchy par MM. de Bonnissent, Marie et Louise-Suzanne de Bonissent, Jacques-Alphonse de Civile, Louise-Suzanne de Bonissent, sa veuve, Poret de Blossenville. – Présentés : François de Leslendar, Marin Lesaché, Antoine Hérard, Jean Roussel Leconte, Jean-Augustin Le Bourgeois, Louis Du Crotté, Jean-Baptiste Guenet, François-Louis Du Crocq, Louis Ango, Jacques-François de La Perrière. – Sentence de l'officialité pour la réparation du chancel de Buchy, 1426. – Délibération de la fabrique de Buchy au sujet de la condition du vicaire. – Compte rendu à l'archevêque par le curé de Boishérault, des démarches par lui faites pour obtenir des trésoriers de Buchy la reddition de leurs comptes ; mention de deux incendies qui, dans l'espace de quatorze ans, désolèrent le bourg de Buchy. – Visite par M. Le Bourgeois, desservant de Saint-Godard de Rouen, d'une chapelle construite par madame de Buchy en sa terre de la Loge. – Plainte de Charles Theroulde, sieur des Grands et Petits-Bordeaux, contre des particuliers de Buchy qui, de nuit et de jour, chassaient dans les bois ; il sollicite contre eux les censures ecclésiastiques. – Présentations à la cure de Catenay par les prieurs de Saint-Lô de Rouen : Henri Clause, évêque de Châlons, ayant pour vicaire général Claude Bretel, doyen de Rouen ; – François-Timoléon de Choisy, Pierre-Jules-César de Rochechouart. – Présentés : Robert Alabarbe, Louis Delacour, Charles Vaultier, Guillaume Folenfan, Pierre Merieult. – Pièces signées par Louis XV, Anne-Geneviève de Bourbon, Marie de Bourbon. – Sceaux de Timoléon de Choisy, prieur de Saint-Lô ; – de MM. de Blossenville, de Bonissent, Des Jardins, doyen de Saint Hildevert.

G. 1448. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1638-1786.** – Présentations à la cure de La-Chapelle-Saint-Ouen par les prieurs de Sigy : Jean Pinsart, docteur en théologie ; – Urbain Robinet, chanoine de Paris ; – Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, abbé de Saint-Ouen de Rouen ; – Jean-Baptiste Le Rat, doyen de la collégiale d'Andely. – Présentés : Louis Le Jeune, Guillaume Dumesnil, François Gérardin, Thomas Le Rat. – Réduction des fondations de la paroisse de La-Chapelle-Saint-Ouen. – Présentations à la cure de Sainte-Geneviève du Chef-de-l'eau par Jacques de Baudouin, Marie Deschamps, sa veuve ; – Adrien Du Chastellier, François de Borne, veuve de Jacques Du Chastellier ; – Georges Du Chastellier, Jacques-Alphonse de Civile de Saint Mars, Louise-Suzanne de Bonissent, sa veuve. – Présentés : Pierre de Herbouville, Jean Davy, Nicolas Lemercier, Philippe Morel, Pierre Levesque, curé de Vacœuil ; – Jacques Anquetil, Charles Le Clerc, Charles Racine, Auger, sieur du Tremblay ; – François Le Goix, Marie de La Rue. – Dotation par Louis d'Espinay, chevalier, seigneur de Lignery, d'une chapelle en son manoir d'IVille au Chef-de-l'eau. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld portant interdiction de l'église du Chef-de-l'eau, tant qu'elle restera dans l'état d'indécence constaté par le procès-verbal de visite de M. L'Hermitte, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy. – Présentations à la cure de Crevon par les châtelains de Blainville : Claude-Yves d'Alègre, Emmanuel d'Alègre, Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, Marie-Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, MM. de Montmorency ; – par Louis XIV. – Présentés : Julien Lestoré, Claude de Cellières, Jean

Levasseur, Jacques Pepin, François Des Essarts, Jacques Le François, François Brières, Jean-Baptiste Landry, docteur en théologie ; – Pierre Hébert, Charles Heurtaut. – Bénédiction de la nouvelle église du Chef-de-l'eau, par M. L'Hermitte, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux de Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. d'Alègre et de Montmorency ; – de MM. Baudouin, Pinsart, Urbain Robinet ; – de Marie Des Champs.

G. 1449. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1635-1771.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre-d'Elbeuf-sur-Andelle par Claude-Yves, marquis d'Allègre ; – Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, MM. de Montmorency ; – par Louis XIV. – Présentés : Guillaume Beyssac, Nicolas de Bauquemare, Jean Allen dit Alain, Charles Mauger, Louis de Pommereux, chanoine de Gournay. – Procès, en vertu d'un rescrit de Rome, devant l'évêque de Lisieux, entre Mgr d'Aubigné et Maximilien Cauey, présenté à la cure de Saint-Pierre d'Elbeuf par le marquis de Seignelay, et auquel l'archevêque de Rouen avait refusé l'institution canonique. – Présentations à l'église de Saint-Sauveur d'Ernemont par Barthélémy de Saint-Ouen, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; – Barthélémy de Saint-Ouen, aussi conseiller en ladite Chambre ; – Barthélémy de Saint-Ouen, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi ; – Guillaume Grenier, ancien lieutenant des frégates du Roi. – Présentés : Pierre Feugueray, Louis Le Brument, Philippe de Labos, Pierre Le Gras. – Fondation par Barthélémy de Saint-Ouen d'écoles de filles et d'un hôpital à Ernemont. – Approbation de cet établissement par Mgr Colbert. – Présentations à la cure de Saint-Sulpice de Fontaine-le-Châtel par Dominic de Vie, archevêque d'Auch, et Louis de Bourbon, en leur qualité d'abbés du Bec-Hellouin, – Présentés ; Thadée O' Brien, Jean-Baptiste de Gournay, Charles Saunier. – Rétablissement par Charles Dufour, châtelain de Fontaine-le-Châtel, d'une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Austreberte, ruinée pendant les guerres civiles. – Visite de cette chapelle par Pierre Le Crep, curé de Saint-Aignan-sur-Ry, doyen de Ry. – Réclamation de M. Le Grand, curé de Fontaine-le-Châtel, contre l'érection de cette chapelle : « Sa paroisse est trop petite, il n'y a que 50 communicants ; – sainte Austreberte est patronne avec saint Sulpice de l'église paroissiale ; en son honneur il y a eu indulgence plénière le jour de sa fête... comme il se voit par les patentes qui sont dans les archives de l'église ; – Ladite sainte est réclamée pour les fiebvres, maladie très-commune et fréquente ; il y a eu toujours grande dévotion vers ladite sainte. » – Pièces signées par Louis XIV, MMgrs Dominique de Vie et Colbert. – Sceau de Mgr Colbert. – Sceaux de MM. Colbert de Seignelay, de Montmorency, de Houdetot, Grenier.

G. 1450. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 12 sceaux, plaqués.

**1638-1772.** – Présentations à la cure de Grainville-sur-Ry par les abbés de Lille-Dieu : Louis de Romé, aumônier du Roi ; – Charles de Cuves de Préfontaine, Pierre de La Rue, vicaire général de Québec. – Présentés : Nicolas Le Forestier, Jacques Élie, Jacques Michault, Jean Bouroult, Charles Le Bourgeois, Jacques Briand, Guillaume Le Poil, Thomas-François Écarlard. – Présentations à la cure de Notre-Dame de la Hallotière par Louis et Nicolas Du Quesnay, Jean-Baptiste, marquis de Boniface ; – par sa veuve, Marie-Renée Du Quesnay. – Présentés : Étienne Le Roux, Nicolas Le Jeune, Jacques Firmin, Jean-François Lefebvre, Louis Guesdon. – Consentement donné par Mgr François II de Harlay à l'échange conclu entre le cardinal Antoine Barberin, abbé de Saint-Évroult, et François de Caradas, seigneur du Boisgautier, du patronage du Héron, contre celui du Boisgautier. – Présentations à la cure de Notre-Dame du Héron par Joseph Tallendeau, prier de Saint-Évroult ; – le cardinal Barberin, ayant pour vicaire général Elzéar de Charles, docteur en théologie ; – François de Caradas, capitaine du régiment de dragons du Héron ; – Robert Le Roux, vidame de Normandie ; – Armand-Michel de Pomereu, président du parlement de Normandie. – Présentés : François Du Pressoir, Guillaume Tollu, Nicolas Prevel, Guillaume Malheuvre, Élie Le Rat, Pierre Lecomte, François Dieudonné. – Information, conformément à l'ordre de M. Gaulde, vicaire général, au sujet de l'échange du presbytère du Héron. – Prise de corps de Guillaume Roquemont, pour homicide commis en la personne de Richard Houel, écuyer, sieur du Tremblay. – Présentations à la cure de Sainte-Geneviève de Héronchel par les abbés du Bec. – Présentés : Nicolas Le Breton, Nicolas Pépin, Guillaume Lemarchand. – Requête adressée à l'archevêque par Charles Rubaut, curé de Héronchel, au sujet de la réédification de son église. – Pièces signées par

MMgrs François II de Harlay et Colbert. – Sceaux de MM. Charles de Cuves de Préfontaine, de La Rue, Du Quesnay, de Boniface, de Caradas.

G. 1451. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

**1635-1783.** – Consentement donné par les religieux de Saint-Ouen de Rouen à la translation de l'église paroissiale de Martainville-sur-Ry en un lieu plus commode. – Requête adressée par les habitants de cette paroisse à l'archevêque, pour en obtenir l'autorisation nécessaire à cet effet. – Avis favorable de M. Gaulde, vicaire général ; – autorisation accordée par Mgr François II de Harlay. – Requête adressée à l'archevêque par le curé, le syndic et les habitants de Morgny, afin d'obtenir que le revenu du bénéfice de Morgny, tombé en économat, fût affecté aux réparations de l'église et au soulagement des pauvres. – Mémoires, notes informes relatives à un procès auquel donna lieu la donation faite au trésor de Préaux par Claude Voisin, prêtre de cette paroisse. – Établissement d'une chapelle à Quèvreuille-la-Milon, par Antoine Le Pigny. – Présentations par les chapelains de la cathédrale de Rouen à la cure de Roncherolles-en-Bray. – Présentés : Jean Aubourg, Nicolas Le Thiais, Bernard Roussel, Étienne Grebauval. – Visite, faite par le curé de la Vieux-Rue, d'une chapelle nouvellement construite au château de Roncherolles par M. Le Painturier de Guillerville. – Présentation à la cure de la Sainte-Trinité de Roncherolles par Martin Fillaud, prieur de Saint-Ouen de Rouen. – Présenté : Pierre Bouvet. – Présentations à l'église de Saint-Martin de Rouvray par Grégoire de La Forge, docteur en théologie, aumônier et prédicateur du Roi, ministre de tout l'ordre de la Rédemption des captifs ; – Guillaume de Massac, Guillaume Le Febvre, docteurs en théologie, vicaires généraux du même ordre. – Présentés : Denis Darie, Albert Pepin, docteur en théologie, ministre du couvent de Douay ; – Grégoire de La Forge, René Berthier, Pichault, Guibert. – Démissions d'Albert Pepin, Louis Guibert, François-Maurice Pichault, docteur en Sorbonne, curés de Rouvray. – Plainte de Claude d'Abancourt, seigneur de Rouvray, premier brigadier des cheveu-légers de Sa Majesté, contre Charles de Longueil, prieur et curé de Rouvray, au sujet de l'inexécution des fondations. – Présentations à la cure de Ry par Henri de Lorraine, marquis de Moy, comte de Challigny ; – Olivier Le Febvre d'Ormesson, tuteur honoraire d'Hyacinthe, prince de Ligne, marquis de Moy, petit-neveu et donataire universel du précédent ; – le prince de Ligne, Jean-Charles Delavigne, écuyer, châtelain de Saint-Denis-le-Thibout. – Présentés : Georges Musnier, Henri Martin, Robert Hélye, Olivier-Jacques Parent, Antoine Pinet, Charles Fleury, directeur du séminaire de Saint-Nicaise. – Présentations à la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe, par Henri de Lorraine, le prince de Ligne, le président Hénault ; – au nombre des chapelains : Nicolas Martin, docteur en théologie, prieur de Laudecourt et curé d'Ippecourt. – Bénédiction par le curé de Crevon d'une chapelle attenante à la maison de campagne de François Ruellon, official du diocèse. – Pièces signées par le président Hénault. – Sceaux de Henri de Lorraine, du président Hénault, de l'ordre de la Sainte-Trinité.

G. 1452. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 8 sceaux plaqués.

**1470-1784.** – Nomination par Guillaume Coterel, prieur de Saint-Ouen de Rouen, de Robert Godescar au prieuré de Sigy. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Sigy, par Jean de Corquilleray, Emmanuel-Joseph de Vuignerod du Pont, abbés de Saint-Ouen ; – par les prieurs de Sigy : Jean Pinsart, Sébastien de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo ; – Urbain Robinet, Jean-Baptiste Le Rat. – Présentés : Jean Houel, à la place de Jean de Beaumont. Louis Le Jeune, Artur Denis, religieux à Saint-Vast de Moreuil ; – Joseph Collin, Jean Denize, Thomas Dumontier, Pierre Roussel, Nicolas Fleau. – Réductions des fondations de la paroisse de Sigy. – Dotation de la chapelle du Bois-le-Borgne, à Sigy, par Nicolas de Frémont d'Auneuil, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel. – Acte de la bénédiction d'une chapelle au hameau de Béthancourt à Sigy, appartenant à M. Jean Bosquet, sieur de Saumont. – Présentations à la cure de Saint-Martial de Vascueil par le chapitre de Notre-Dame d'Écouis. – Présentés : Guillaume Homo, Romain Allinant, Charles Ingoult, Georges Bourdon, Charles Asselin, Michel Fouet, Joseph Ridet. – Présentations à la cure de Notre-Dame du Vieux-Manoir, dont le patronage appartenait alternativement aux seigneurs d'Eudemare et de Bellengreville, par Eudes de Berengeville, trésorier général des finances en la Généralité de Rouen ; – Louis de Martainville, Léonard Le Boucher, seigneur d'Hérouville ; – Charles de Martainville ; – par Louis XV. – Présentés : François Le

Carpentier, curé de Belleville ; – Louis Cavé, Nicolas Waultier Depallières, Robert Moisson, vicaire de Saint-Nicaise de Rouen ; – Jean-Jacques de La Rocque. – Lettre de M. Moisson à M. d'Andigné, vicaire général, au sujet des offices religieux usités au Vieux-Manoir. – Permission accordée à M. Le Carpentier, curé, sur sa demande, par les vicaires généraux de Mgr Colbert : de Y de Seraucourt et Longuet, de l'aire l'exposition du Saint-Sacrement pendant trois ans, le jour de l'Assomption, fête patronale de la paroisse ; la permission de faire la procession autour de l'église, ce jour, n'est point accordée. – Présentations à la cure de Saint-Martin de la Vieux-Rue par les abbés du Bec-Hellouin, Mgr Colbert, Louis de Bourbon. – Présentés : André Cambronne, Gabriel de La Vertu, Pierre Papin, Joseph Beux. – Bénédiction par Joseph Beux d'une chapelle sur la propriété de Guillaume Bigot. – Présentations à la cure de Sainte-Madeleine de Vimont par Henri et François de Calvimont, Alexandre-Philippe de Godart, Yves-Michel Duval, seigneur de Morgny, président en la Cour des Comptes ; – Robert-Alexandre de La Vache. – Présentés : Georges Maze, Pierre Le Brument, Anselme Yvelin, Guillaume Hache, François-Nicolas Boullon, Pierre Du Buse. – Bénédiction par Joseph Beux de la nouvelle église paroissiale de Vimont, construite, en 1743, aux frais de M. Duval de Morgny, en remplacement de l'ancienne qui menaçait ruine, et dans un lieu plus commode. – Nomination de procureurs par Nicolas Fournil, pour résigner en son nom, entre les mains du cardinal d'Estouteville, la cure de Vimont. – Pièces signées par Louis XV, par MMgrs Colbert, d'Aubigné, de Guemadeu ; par l'abbé de Vuignerod ; – écrites et signées par Urbain Robinet et Saas. – Sceau de l'abbé Jean de Corquilleray (pendant). – Sceaux plaqués de Mgr d'Aubigné, du chapitre d'Écouis, de Duhamel, doyen dudit chapitre ; de Pinsart, prieur de Sigy, – de MM. Eudes de Berengeville, de Calvimont, de Godart.

G. 1453. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1639-1784.** – Lettres de provision de la cure de Saint-Germain-des-Essours, accordées par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, abbé du Bec-Hellouin, à Robert Vivet, Nicolas Noël, Guillaume Lesueur. – Présentations par Louis de Bourbon, abbé du Bec, de François-Philippe Dué, au même bénéfice. – Réduction des fondations de Saint-Germain-des-Essours. – Présentations à l'église de Saint-Lucien par les abbés de Bellozanne : Jean de Coynart, aumônier du Roi ; – Denis Léger, docteur en théologie. – Présentés ; Charles de Blainville, Philippe Fremin. – Présentations à la cure de Saint-Martin du Plessis par MM. de Bonissent et de Civile. – Présentés : René Paris, Pierre Richard, Philippe Caumont, Charles Simon, François Poix-blanc, François Nichet. – Présentations à la chapelle de Notre-Dame, fondée en la terre du Plessis par Marguerite Costé, veuve de Louis Puchot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes. – Présentations à la cure de Salmonville la-Rivière par Barbe Cavelier, prieure de Saint-Paul de Rouen ; – plus tard, la seigneurie de Salmonville awint été aliénée par les religieuses de Montivilliers, par Jacques Dufour, acquéreur, par ses descendants et ayants cause : Charles Dufour, Georges Le Janine, contrôleur en la chancellerie près le parlement. – Présentés : Pierre Le Velain, Jean Ficquet, Jean Amours, Henri Le Parmentier, Jean Cailloué, Charles Bertot, Georges Roussel, Louis Bourdet, Pierre Diacre, Alexandre Devaux. – Présentations à la cure de Salmonville-la-Sauvage par Louis, Antoine et Marie-Antoinette de Martainville. – Présentés : Louis de La Hesc, Jean Langlois, Guillaume Le Carpentier, Ignace Le Danois. – Fixation des honoraires pour acquit de fondations à Salmonville-la-Sauvage. – Présentations à la cure de Servaville par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique de Vie, archevêque d'Auch ; – Mgr Colbert, Louis de Bourbon. – Présentés ou nommés : Thadée O'Brien, Bernard Brorier, Jean-Baptiste Guenet. – Approbation de services fondés par la fabrique, pour les bienfaiteurs de l'église : M. Bence, propriétaire ; – M. Benec de Sainte-Catherine, conseiller au Conseil supérieur de la Martinique ; – M. François Cornet, commandant au quartier marin de la Martinique. – Réduction des fondations de Servaville. – Pièces signées par MMgrs de Vie et Colbert. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Dufour, de Bonissent, de Civile, de Martainville.

G. 1454. (Liasse.) – 30 pièces, parchemin ; 13 sceaux pendants.

**1432-1494.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Louis Langlois, Jean de Pitres, Geoffroy Lemercier, Guillaume Planterose, doyens ruraux du doyenné de Périers, à l'occasion de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Blossenville-

Bonsecours (*Blovilla*); patron : Guillaume, prieur de Saint-Lô de Rouen; présenté, Louis Viart; valeur, 10 livres ; 12 paroissiens. – Celloville : patron, l'abbé de Sainte-Catherine ; présent, Robert de Ruel ; valeur, 20 francs ; 14 ou 15 paroissiens. – Cléon : patron, le Roi : présenté, Louis Hamon. – Épreville-sur-Ry : patron, Michel Le Cornu, écuyer ; présenté, Raoul Bermont ; valeur, 26 livres ; 12 paroissiens. – Franquevillette : patronnes, les Emmurées ; présenté, Jean Lesonneur ; valeur, 20 livres ; 18 paroissiens. – Gournay : patron, l'abbé de Saint-Évroult; présenté, Jean Noël ; valeur, nulle ; 2 paroissiens. – Neuville-Chant-d'Oisel : patron, l'abbé de Lire ; présenté, Girard Thomas, docteur en théologie, – Radepont : patron, Olivier Le Dain, écuyer, baron du Pout-Saint-Pierre, sieur de Radepont et de Bellefonsse, valet de chambre du Roi et capitaine de Meulan ; présenté, Jean de Fultout. – Romilly : patron, l'abbé de Lire, présenté, Guillaume Dodelin : valeur, 30 livres ; 60 paroissiens. – Saint-Aubin-jouxte-Boulleng ; patron, le Roi ; présenté, Pierre Hamon, curé de Criquebeuf au diocèse d'Évreux ; valeur, 120 livres au lieu de 30 livres ; 26 paroissiens ; plus tard, sous Charles VIII, présenté, Thomas de Rellengues, licencié en droit canon ; valeur, 150 livres ; 70 paroissiens. – Le Manoir : patron, le cardinal d'Estouteville, abbé de Saint-Oueu ; présenté, MartinDumont ; valeur, 100 sous ; 5 paroissiens ; plus tard, sous Charles VIII, présenté, Philippe Bertault, du diocèse de Bourges ; valeur, 20 livres ; 14 paroissiens. – Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre : patron, l'abbé de Lire ; présenté, Michel Barbes ; valeur, 30 livres au lieu de 45 livres ; 50 paroissiens au lieu de 100. – Vandrimare : Charles de Jeucourt; présenté, Jean Avis, notaire de la cour d'église ; valeur, 30 livres ; 40 paroissiens. – Chapelle Saint-Nicolas en l'église de Pitres : revenus nuls en 1432, de 30 livres en 1468. – Sentence des gens tenant la Cour du conseil du roi Henri VI en Normandie, par laquelle est enjoint à l'archevêque de recevoir Guy Le Clavier à la cure de Notre-Dame de Franqueville. – Sceaux du Conseil du Roi en Normandie ; du vicariat de l'officialité de Rouen ; de l'officialité de Tours ; du doyenné dePériers ; de Guillaume, abbé de Lire ; de Du Mesnil, vicaire général; de Lemercier et Pianterose, doyens de Périers.

G. 1455. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

**1687-1759.** – Visites, par Mgr Colbert, des églises paroissiales de Fleury-sur-Andelle, Périers, Perruel ; – enjoint au curé de Périers de refuser l'absolution, au temps de Pâques, aux pères et mères qui manqueraient à envoyer aux catéchismes leurs enfants ou leurs domestiques. – État des paroisses du devenue de Périers visitées par M. Graventein, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, doyen du doyenné de Périers. – Saint-Aubin-la-Rivière : « Sur ce qui nous a été représenté par le sieur curé qu'il avoit trouvé un ancien usage de faire deux processions, une, le jour de l'Ascension en l'église de Bonsecours distante de lieue et demie, ce qui l'obligeoit de « lire la messe solennelle dès huit heures du matin ; l'autre, le lundy de la Pentecôte, en la chapelle de Saint-Adrien, distante de demie lieue où il célébrait Ja messe, ce qui estoit cause que plusieurs de ses paroissiens n'entendaient la messe... Nous avons ordonné que lesdites processions seront remises en des jours où il n'y aura point d'obligation d'entendre la messe. » – A la Mivoie, « maître d'école se disant de Paris, sans avoir fait. paroistre de lettre testimoniale. » – Procès-verbaux de la visite archidiaconale des églises paroissiales de Preneuse et de Montmain par Armand de La Voue de Tonrouvre, Joseph-François d'Andigné de la Chasse, abbé de la Courdiou ; – à Freneuse, école tenue par le vicaire ; – à Montmain, point de maître d'école.

G. 1456. (Liasse.) – 44 pièces, papier (1 imprimée).

**1691.** – États des biens et revenus des églises paroissiales du doyenné de Périers, dressés par les curés, conformément aux ordres de Mgr Colbert. – « Ordre de Mgr l'archevêque de Rouen touchant le temporel des églises de son diocèse : –Mgr l'archevêque a ordonné que MM. les curés et trésoriers des paroisses enverront incessamment au secrétariat de l'archevêché l'état des biens qui appartiennent aux églises, tant de ceux dont la déclaration a été donnée au Bureau des amortissemens que des autres qui ont été cy-devant amortis, avec la date des contrats et les charges. » Placard imprimé. – A Gléon, mention d'un contrat de donation de maître Nicolas Chopin, curé de la paroisse, lequel donna, en 1328, une pièce de terre située à la Marette, « à charge d'entretenir un cierge brûlant de trois livres et demie « levant l'autel de Saint-Nicolas ; » – à Freneuse, donation de cinq vergées de terre par Alexandre Filleul, seigneur de la paroisse, à charge de faire dire cinq messes à note *de Beata* aux cinq veilles des fêtes de la Sainte-Vierge ; – à Saint-Aubin-la-Campagne, donation de 175 livres de rente par Aristarque tardieu, seigneur d'Incarville. –

Lieux dits indiqués au Mesnil-Rault : l'acre Notre-Dame, les trièges de Bernebut, de la Brecque-Margueric, du Champ-Dolent, de la Chênaie, du Chemin-Arquois, de la Croix du Mesnil-Roger, de la Grande-Trouée ou coutume des Grands-Genêts, des Grands-Maraux, de la Haye-la-Bosse, des Hauts-Maraux, des Longs-Champs, de la Mare-David, du Mauvais-Pas, de la Mote-aux-Chêne, des Petits-Maraux, de la Ruelle-Simonet, du Val-au-prêtre, du Val-de-Fresne.

G. 1457. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1647-XIII<sup>e</sup> siècle.** – Statuts des confréries et charités : de Notre-Dame-du-Refuge, Saint-Crespin, Saint-Adrien, Saint-Firmin et Saint-Sébastien, à Saint-Crespin-du-Becquet ; – de la Sainte-Vierge Marie, Sainte-Barbe, Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine à Boislevésque ; – de Notre-Dame-de-Bonsecours, fondée dès 1546 à Bonsecours ; – de la Sainte-Trinité, la Vierge Marie et tous les saints de Paradis, à Saint-Sauveur-de-Boos ; – de Saint-Léger-du-Bourdeny ; – de Sainte-Geneviève au Bourg-Baudouin ; – du Rosaire à Erneville ; – du Bienheureux archevêque Saint-Michel à Freneuse ; – de la Sainte-Vierge, Saint-Pierre et Saint-Paul à Igoville ; – du Sacré-nom-de-Jésus, de Saint-Aubin et de Saint-Mare l'évangéliste à Imare ; – de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean l'évangéliste, Saint-Fabien et Saint-Sébastien au Mesnil-Rault ; – du Saint-Sacrement, la Vierge Marie, Saint-Nicolas, Saint-Antoine à Montmain ; – du Saint-Esprit et de la glorieuse Vierge Marie à la Neuville-Chant-d'Oisel ; – du Saint-Sacrement, de Saint-Étienne, Saint-Laurent et Saint-Sébastien à Périers ; – de Notre-Dame-de-Pitié à Pitres ; – de la Sainte-Vierge à Vandrimare. – Indulgences accordées par le pape Clément X à la confrérie de Belbeuf. – Interdiction par Mgr de La Rochefoucauld de la charité du Mesnil-Esnard.

G. 1458. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier (1 imprimée) ; 3 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1199-1764.** – Charte de Regnaud, comte de Boulogne, par laquelle il confirme un accord passé entre son père Alberic, comte de Dainp martin, et Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, au sujet des dîmes et du patronage de l'église d'Alisay (*Sancti Germimi de Alisi*) : à l'archevêque, 2 gerbes des dîmes de toute la paroisse ; à la vicairie, 40 sous angevins que l'archevêque percevait de ladite vicairie ; au comte, le droit de présenter à ladite vicairie ; – présentation par ledit comte à la vicairie, de Guillaume, neveu de Roger, doyen de l'église de Rouen ; – si le comte fait défricher des bois à Alisay, il donnera la dîme des es-sarts au vicaire ou à tout autre prêtre qui desservira avec lui en l'église d'Alisay. – Sentence de Pierre de Neuville, chevalier, bailli de Rouen, sur un procès entre Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, et Jean Gougeul, seigneur de Rouville, au sujet du patronage d'Alisay, reconnu appartenir à l'archevêque. – Présentations à la cure d'Amifreville-la-Mivoic, par Jacques Halle, conseiller au parlement de Normandie ; – MM. de Belbeuf. – Présentés : Robert Benard, curé de Saint-Etienne-des-Tonneliers ; – Louis Moynet, Pierre-Fernand Hébert, Antoine Salmon, Guillaume de La Haye, Jacques Delande. – Procès-verbal dressé par François Lemesle, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Patrice de Rouen, et vice-gérant en la cour ecclésiastique, au sujet d'une profanation commise en l'église de la Mivoie en 1702. – Ordonnances de M. Louis, promoteur, de Fortia de Montréal, vicaire général, et de Mgr Colbert relatives à la réparation publique à faire en cette église. – Nouvelle profanation en 1748 ; – procès-verbal dressé par M. Rose, official ; – ordonnance de Mgr de Saulx-Tavanes prescrivant une réparation publique. – Présentation à la cure d'Auzouville-sur-Ry par les religieux de Saint-Ouen de Rouen. – Présenté : Pierre Du Perroy. – Sceaux de Jean de Gougeul, du bailliage de Rouen ; – fragment du sceau du bailliage de Rouen.

G. 1459. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 5 sceaux pendans, 1 sceau plaqué.

**1284-1767.** – Présentation à la cure des Autieux sur le Port-Saint-Ouen, par les religieux de Saint-Ouen, d'Augustin-Martin Poullain. – Permutation de bénéfices entre Nicolas Serais, curé des Autieux, et Henri-Pierre Hobé, chapelain de Saint-Antoine d'Alisay. – Dotation par Jacques de Saint-Yon, écuyer, sieur d'Appoigny et de la Haye, conseiller du Roi et général en sa Cour des aides en Normandie, d'une chapelle et oratoire dans l'enclos de son manoir seigneurial dudit lieu de la Haye aux Autieux. – Visite de ladite chapelle par Hélie Pinchon, prieur curé de Montmain. – Approbation de ladite chapelle par Antoine Gaulde, vicaire général. – Bénédiction par Jacques

Gaillard, chanoine de Rouen, d'une chapelle domestique bâtie aux Autieux au haut de la côte du Port-Saint-Ouen, dans le jardin de son frère Nicolas Gaillard, secrétaire du Roi honoraire. – Fulmination par les officiaux : François Mahault, sieur de Tierceville, et Claude Rose, des bulles du prieuré de Beaulieu, pour Charles Mayol, et Pierre Bridelle. – Renonciation par Geoffroy de Vilette, écuyer, en faveur de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, au droit de patronage qu'il pouvait prétendre en l'église du Becquet. – Collation de la cure de Saint-Crespinien du Becquet à Nicolas Mauger. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Belbeuf par MM. Godart de Belbeuf. – Présentés : Antoine Damien, Jean-Jacques Drieux, docteur en droit canon ; – Jean-Pierre Hébert, curé d'Amfreville-la-Campagne ; – Thomas Serrand, Guillaume Delahaye, curé d'Amfreville-la-Mivoie. – Bail par Robert Le Riche, chapelain de la chapelle et hermitage de monsieur Saint-Adrien à Belbeuf de tout le revenu dudit hermitage, moyennant 60 livres de fermage par an. – Présentations par MM. de Belbeuf à la chapelle de Saint-Adrien. – Présentation à la cure de Bloville, dite vulgairement Notre-Dame-de-Bonsecours-lez-Rouen par Mgr de Rochechouart, évêque d'Évreux, prieur commendataire de Saint-Lô de Rouen. – Pièces signées par MMgrs François II de Harlay, Nicolas de Saulx-Tavanes, de Rochechouart. – Sceaux de Jean de La Forest, Philippe de Fontenay, avocats de la Cour de Rouen ; – Gautier de Lusarches et de Philippe de Flury, clerks sergents de la même Cour sous l'archevêque Guillaume de Flavacourt. – Sceau plaqué de Mgr de Rochechouart.

G. 1460. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1647-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Martin du Bois-d'Ennebourg par les prieurs de Beaulieu : Charles-Joseph de Mayol, Louis Hellouiu de Ménibus, etc. – Présentés : Robert Gaulde, Pierre Duhamel, Louis Le Lièvre, Antoine Andrieu, Nicolas-Jean-Baptiste Parmentier, Jean Eustache. – Lettre de M. de Ménibus à M. Marescot, vicaire général, pour lui recommander l'abbé Doublet, vicaire de Boislesvesque, qu'il venait de présenter à la cure du Bois-d'Ennebourg. – Interdiction par Mgr de Saulx-Tavanes de l'église paroissiale du Bois-d'Ennebourg comme menaçant ruine. – Visite de cette église par MM. Vitcoq, curé de Périers ; – Macé, curé de Fresne-le-Plan. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld pour assurer la décence du culte divin à Bois-d'Ennebourg. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Boislesvesque par Pierre Demeure, bachelier en théologie, vicaire général de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, prieur de Notre-Dame de Beaulieu ; – Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne, grand vicaire de M. de Mayol, prieur de Beaulieu. – Présentés : Jacques Baraguier, Nicolas Bence. – Visite de l'église de Boislesvesque par M. Martin, curé de Saint-Léger du Bourdeny, témoin synodal du doyenné de Périers. – Requête présentée à l'archevêque par Jean Brice, écuyer, sieur de Mezenguemare, ancien conseiller et échevin de Rouen et capitaine en chef pour le Roi des bourgeois de ladite ville, pour qu'il lui fût permis de faire célébrer la messe eu la chapelle attenante à son manoir de Montérollier à Boislesvesque : « Par quelque rencontre de temps de pluye et de nege il y court une si grande abondance d'eau qu'il est impossible de passer pour aller à l'église sans courir risque de la vie, y ayant eu diverses personnes emportées et noyées par l'impétuosité des eaux. » – Visite de cette chapelle par Hélié Pinchon, curé de Boislesvesque et prieur du prieuré conventuel de Beaulieu. – Contrat de dotation de la même chapelle par Jean Brice. – Approbation de ladite chapelle par M. Gaulde, vicaire général. – Requête adressée à Mgr de Saulx-Tavanes par Romain Ellye, négociant à Rouen, ancien échevin de cette ville, pour qu'il lui fût permis de, faire célébrer les dimanches et fêtes le saint sacrifice dans une chapelle isolée de sa maison de la Hemaudière. – Il se fonde sur le danger qu'il y avait à se rendre à l'église : « Ce danger est sensible à quiconque connoit la carte du pays ravagé par des inondations aussi fréquentes que subites... Vostre Grandeur pardonnera plus volontiers au suppliant la crainte du naufrage, si elle veut bien se rappeler les risques qu'il a couru d'estre submergé pendant son échevinat en 1741. Dévoué qu'il estoit au bien public, elle daignera se souvenir de cet Ellye, tantôt errant de rue en rue sur des batteaux, tantôt périlclitant sur le pont, une fois mesme ensevely dans les flots et devant son salut au seul bras de la Providence. » – Visite de ladite chapelle par Jean Saas, curé de Saint-Jacques sur Darnétal. – Présentations à la cure de Saint-Sauveur de Boos par les abbesses de Saint-Amand : Anne, Léonore et Madeleine de Souvre, Marie-Élisabeth de Barentin. – Présentés : Pierre Canu, Guillaume Aubry, Nicolas Quenouille, Abraham Maurry, Jacques Maurry, licencié ès lois, curé de Saint-Martin de Boscherville. – Requête adressée à l'archevêque par Claude-Thérèse de Durfort de Lorge, abbesse de Saint-Amand, pour

qu'il lui fût permis de faire abattre, dans les cimetières de Boos et du Mesnil-Rault, les arbres qui endommageaient ces églises. – Pièce écrite et signée par l'abbé Saas. – Sceaux de MMgrs de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld, de Mayol, de Ménibus, Anne et Léonore de Souvré.

G. 1461. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

**1502-1785.** – Approbation par Mgr François : de Harlay de la chapelle du château de Bourdeny, sur la requête de Charles de Rauquemare. – Dotation par Jérôme de Bauquemare, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Bergue, Saint-Winoy, de la chapelle bâtie au château de Bourdeny, sous l'invocation de Saint-Jérôme. – Présentation à cette chapelle par M. de Langlade, vicomte du Chayla, brigadier des armées du Roi, sénéchal et grand bailli du duché de Mercœur. – Présentation à la chapelle de Sainte-Marguerite du Bourdeny par M. Lescalopier, prieur de Saint-Lô. – Présentations à la cure de Sait-Étienne du Bourgbaudoin, par les religieux de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon. – Présentés : Nicolas Lancien, Louis-Nicolas Dumont. – Présentations à la cure de Saint-Etienne de Cantelou par les Chartreux ; – par Tixier, prieur de Saint-Ouen ; – par le cardinal de Bouillon, Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, abbés de Saint-Ouen. – Présentés : Louis Dubreuil, Charles Le Gingois, Jean Filleul, Jean-Antoine Rolland. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Celloville par les religieux de la Chartreuse de Saint-Julien près de Rouen. – Présentés : Pierre Jouen, Jacques Gressent, Pierre Saaze, Jean-Baptiste Germain, Gabriel Le Fay de Melillon, Nicolas de La Rue. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Cléon par le chapitre de Noire-Dame de Cléry. – Présentés : Charles Sache, Jean-Guillaume Hérouet, Louis-Dominique Goholin, Jacques Joly, Gabriel Mallière, Pierre Le Vasseur, Robert Saxus. – Collation de la cure de Cléon à Guillaume Fenouillère. – Dotation par M. Pierre Baudouin, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, de la chapelle construite en son manoir du Basset. – Approbation de cette chapelle par Mgr de Harlay, à la suite d'une visite faite par Hélié Pinchon, curé de Notre-Dame du Boislesvesque, prieur claustral de Notre-Dame de Beaulieu. – Arrêt de l'Échiquier qui renvoie à la Cour de l'archevêque une cause entre le procureur du Roi et Jean Dause présenté par le Roi à la cure de Saint-Martin de Cléon, d'une part, et Nicole Harel, pourvu à ladite cure, et l'archevêque de Rouen Georges II d'Amboise, d'autre part, – Sceaux de la Chartreuse de Saint-Julien, de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, de MMgrs de Harlay et Charles de Saint-Albin, de M. de Langlade.

G. 1462. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ; 15 sceaux plaqués.

**1638-1786.** – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Épinay par les abbés de Saint-Ouen de Rouen : le cardinal de Bouillon, Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai ; – le cardinal de Rochechouart, évêque de Laon. – Présentés : Michel Lucas, Pierre Le Roy, Pierre-Michel Beauconsin. – Visite de l'église d'Épinay par M. Martin, curé de Saint-Léger du Bourdeny. – Dotation de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Déivrande au manoir du Meslay, paroisse d'Épinay, par M. Recquet. – Présentations à cette chapelle par MM. Jacques Becquet, Bruhier de Rénovail Pierre Auber, ancien négociant à Rouen. – Présentations à la cure d'Épreville par MM. Adrien et Alexandre Du Bosc, Caillot de Coqueromont. – Présentés : Louis de La Haye, Guillaume Locu, Barthélémy Doubllet, Vincent Dupuis, Pierre-Jacques Caplet, François-Philippe Dué, François Le Revers, Augustin Collibeaux, Pierre Lebigre. – Présentations à la cure d'Erneville par Adrien de Limoges, Henri Henriques, conseiller au parlement de Normandie ; – Laurent de Paul, maître en la Cour des comptes ; – Henriques Du Fayel, prêtre ; – par Louis XIV. – Présentés : Guillaume Le Grand, Jacques Bougeard, Jean-Baptiste Renault, Jacques-François Langlois. – Présentations à la cure de Fleury-sur-Andelle par Léonor Du Bosc, Marguerite Du Rose, veuve du baron de Becthomas, femme de Charles de La Porte, chevalier, seigneur de Montagny, dame d'honneur de la Reine, avant la garde noble de M. de Badepont, son frère ; – Nicolas Du Bosc, conseiller au parlement de Rouen ; – Léonor Du Bosc ; – par Louis XV. – Présentés : Pierre Vaste, Jacques Vaste, Philippe Lemonnier, Gilles Hardy, curé de Perruel ; – Fiacre de Burgo, irlandais ; – Michel L'homme, André Aubert. – Fulmination des bulles du prieuré de Fontaine-Guéraud pour Barbe et Charlotte de Bigars. – Présentations à la chapelle de Saint-Michel à Fontaine-Guéraud par les abbesses : Marie-Madeleine de Beaunay du Tot, Anne Joubert de La Bastide de Châteaumorand. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV. – Sceaux des cardinaux de Bouillon, de Rochechouart, de

Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, des abbesses de Beaunay, du Tot de la Bastide ; – de MM. Du Bosc, de Coqueromont, Henriques, Auber.

G. 1463. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, panier ; 9 sceaux plaqués.

**1637-1783.** – Présentations à la cure de Noire-Dame de Franquevillette par les Emmurées de Rouen. – Présentés : Jacques Chaperon, curé de Saint-André-lez-Rouen ; – Georges-Claude Le Tuillier, Pierre Padelou. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Fresnes-le-Plan par les abbesses de Saint-Amand de Rouen : Anne de Souvré, Madeleine de Souvré, Thérèse de Durfort de Lorge, Marthe de La Beaume de Suze. – Présentés : René Louet, David Amontons, Audré-Claude-François Bigot, Jean-Baptiste-Augustin Lavoisier. – Présentation à la cure de Notre-Dame de Freneuse, par Louis de Bourbon, abbé du Bec-Hellouin. – Présenté : Philippe Viron. – Réduction des fondations de Freneuse. – Dotation par Robert Le Cornier, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes, d'une ancienne chapelle au manoir de la Ronce à Freneuse. – Visite de cette chapelle par Hélié Pinchon, curé de Boislevésque, doyen du doyenné de Périers. – Approbation de ladite chapelle par Mgr François II de Harlay. – Autre visite de la même chapelle par M. Maille, curé de Vandrimare, témoin synodal du doyenné de Périers. – Requête adressée à Mgr de La Rochefoucauld par M. Landry de Freneuse, receveur général d'Auvergne, sieur de Freneuse, pour qu'il lui fût permis de démolir une espèce de tour en blocage sur le bord de la route au haut de Freneuse dite la Tour Saint-Christophe, laquelle, disait-on, avait été autrefois à usage de chapelle. – Permission accordée, à la suite d'une information. – Acte de la bénédiction d'une chapelle domestique construite au manoir seigneurial du fief du Buisson à Freneuse, appartenant à Charles Freret. – Présentations à la cure de Saint-Denis ou Saint-Éloi de Gournay par les abbés de Saint-Évroil : François Gobert, comte de Reckeim, évêque de chœur, capitulaire des métropolitaines de Cologne, Salzbourg et Strasbourg, ayant pour vicaire général Claude Rosset, prieur de Montreuil ; – Mgr Charles Colbert, Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai. – Présentés : Paul Pellissier, Jean Sujet, Jean Reverl, Pierre de La Porte. – Pièces signées par MMgrs François de Harlay, Colbert, Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai. – Sceaux de MMgrs de La Rochefoucauld, de Saint-Albin, de M. Rosset.

G. 1464. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

**1327-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Gouy par Grégoire de Verthamont, prieur de Jumièges ; – par les abbés du même monastère : François de Harlay, archevêque de Paris ; – Claude de Saint-Simon. – Présentés : Jacques Boivin, Jacques Lemaire, Valentin de Lingois. – Réduction des fondations. – Lettres de Charles de Valois adressées à maître Pierre Brève, député, sur les finances des nouveaux acquêts en la baillie de Rouen, par lesquelles il lui mande qu'il fait remise « de sept vingts quatre livres de finances pour cause de 17 livres de rente que Lorens Le Cliambellane, chevalier, jadis donna à l'hospital que il fonda au Port-Saint-Ouen, près de Roen, à cause de herbergier y chascune nuit 18 povres, douquel hospital ledit chevalier donna la garde ans religieux de Bonport, liquel y dient messe trois fois la semaine. » – Copie desdites lettres d'amortissement. – Contrats de rente au profil de cette chapelle et de cet hôpital placés sous l'invocation de la Madeleine. – Présentations à la cure de Saint-Pierre d'Igoville par les grands trésoriers de la cathédrale de Rouen : Claude Champagne de Séricourt, Jean-Baptiste de La Rue, docteur en Sorboime. – Présentés : Jean Du Jardin, curé d'Apperville ; – Antoine d'Ormesnil, Charles-Augustin Grenier. – Réduction des fondations. – Bénédiction par M. Esmangard, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes, d'une chapelle au manoir de Claude-François Esmangard, à Igoville. – Présentations à la cure d'Imare par Laurent Allorge, grand prieur de Saint-Ouen de Rouen ; – saint Vincent de Paul, vicaire général de l'abbé de Vuignerod ; – le cardinal de Bouillon, en personne ou par son procureur Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, docteur en théologie, conseiller au parlement ; – le cardinal de Rochechouart. – Présentés : Adrien de La Faye, François Lemaire, Louis-René Munier, Jean-Baptiste Le Seigneur, Autoine-Bruno Baillard. – Réduction des fondations. – Présentations par les religieux de Saint-Ouen de Rouen à la cure de la Saint-Trinité de Letteguive. – Présentés : Antoine Belamare, Jean-Baptiste Gehet, René Jullien. – Bénédiction par André Mareseot, chanoine de Rouen, d'une chapelle à Letteguive dans la propriété de Jacques-Adrien Lucas, doyen de MM. des Requêtes du Palais. – Présentations par les abbés de Saint-Ouen de Rouen : le cardinal de Bouillon, Charles de Saint-Albin, à la cure du Manoir-sur-Seine. –

Présentés : Noël de Richemont, Nicolas Leduc, Guillaume Lebrun, etc. – Bénédiction d'un terrain réuni au cimetière du Manoir-sur-Seine. – Pièces signées par saint Vincent de Paul, François de Harlay, archevêque de Paris ; – le cardinal de Bouillon. – Sceaux de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, de Mgr de La Rochefoucauld, de l'abbé de Saint-Simon, de Mgr de Saint-Albin, de MM. de La Rue, Duhamel.

G. 1465. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1635-1785.** – Présentations à la cure du Mesnil-Esnard par Claude Bretheul, doyen en droit canon, vicaire général de Mgr l'évêque de Chalon, prieur commendataire de Saint-Lo de Rouen. – Présenté ; Quentin Renard. – Réduction des fondations. – Présentations par Anne frisson, femme de Georges de Cahagnes, écuyer, avocat au parlement, et par MM. Bigot à la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Georges à Lescures. – Présentation à la cure de Saint-Jean-Baptiste du Mesnil-Rault par les abbesses de Saint-Amand de Rouen : Anne de Souvré, Élisabeth de Barentin, Claude-Thérèse de Durfort de Lorge, Marthe de La Beaume de Suze. – Présentés ; Pierre Ausbourg, Jean Duhamel, docteur en théologie ; – Louis Lores, Guillaume Lores, Edmond Panel, Jean-François Le Coq, Bernard-Honoré Tiercelin. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas de Montmain par les prieurs de Beaulieu : Charles-Joseph de Mayol, François-Louis Hellouin de Ménibus. – Présentés : Pierre Prévost, Eugène Noiret, Médard Chevalier. – Réduction des fondations. – Sceaux du couvent de Saint-Ouen de Rouen ; des prieurs de Mayol, de Ménibus ; – des abbesses : Anne de Souvré, Élisabeth de Barentin.

G. 1466. (Liasse.) – 20 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1638-1780.** – Présentations à la cure de la Neuville-Chant-d'Oisel par Claude de Sonning, vicaire général de Jacques de Bretel, sieur de Gremonville, lieutenant général des armées de sa Majesté, ambassadeur extraordinaire à la cour de l'empereur d'Allemagne, abbé de Lire ; – Antoine Alleaume, chanoine d'Évreux, au nom de Louis de Rohan, autre abbé de Lire. – Présentés : Antoine Basselin, Pierre Hervieu. – Délibération de la fabrique de la Neuville au sujet des réparations à faire au clocher. – Visite de l'église de la Neuville par M. de Marbeuf, vicaire général de Mgr. de la Rochefoucauld ; en 1761, de huit à neuf cents communicants ; un maître d'école, une sage-femme en la paroisse. – Fondation et dotation de chapelles à la Neuville-Chant-d'Oisel ; – Chapelle de Sainte-Geneviève, au manoir du Veneur, fondée et dotée par Geneviève de Pagalde, épouse d'Auguste Saffrey, chevalier, sieur de Maisy, gentilhomme-ordinaire chez le Roi, veuve en premières noces de Nicolas de Rassent, président en la Chambre des comptes de Normandie. – Chapelle de Saint-Laurent et de Sainte-Marie Madeleine, au manoir de Lestocqué, dotée par Charles de Mouchy. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Franqueville par Thomas Mustel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; – Bernard Pottier, sieur de Blerencourt, lieutenant général pour Sa Majesté aux bailliages de Rouen et de Caux ; – Nicolas Druel, prêtre ; – François Le Febvre du Plys, juge de la Monnaie de Rouen ; – sa veuve, Jeanne-Françoise de Marmouze ; – par Louis XV et Louis XVI. – Présentés : Antoine Theroulde, François Duval, Gilles Calabry, Guillaume de Vallois, Jean Carré, Pierre Geuffray, Robert Bloquet, Jean Benard, Pierre-François Le Chartier, François Bellamy, prêtre habitué de la paroisse Saint-Nicaise de Rouen. – Présentations à la cure de Saint-Étienne de Périers par les religieux de Saint-Ouen de Rouen. – Présentés : François Morel, Simon Devis, Claude Ricard, Richard Lemarié, Charles Reusse, Joseph-Louis Vitecoq. – Réduction des fondations. – Arrêt du parlement sur un appel comme d'abus, d'une sentence de l'officialité : les habitants du Fayel, feront leurs devoirs de paroissiens à l'église de Périers ; le curé placera un prêtre au Fayel, qui sera sous sa dépendance ; – Visite par M. Vitecoq, curé doyen de Périers, de la chapelle de Sainte-Honorine de Périers. – Présentations par les mêmes religieux à la cure de Sainte-Geneviève de Perruel. – Présentés : David Martin, Gilles Hardy, Jacques Louvel, Pierre Hertier, Pierre Cotelle, Jean-Abraham Villeroy, Pierre Daspres. – Présentations par les chanoines de Notre-Dame-de-la-Ronde à l'église de Notre-Dame-de-Pîtres. – Présentés : Georges Maisnière, Pierre-Louis Le François, Philippe-Ambroise-Salomon Le Baillif. – Requête des habitants à l'archevêque pour faire contraindre les chanoines de Notre-Dame-de-la-Ronde, en qualité de gros décimateurs, à contribuer pour une somme de 130 livres à la condition d'un vicaire dont la paroisse a besoin, ayant 500 communicants et 300 enfants en âge d'instruction. – Lettre du curé, M. Pinchon, à l'archevêque pour lui annoncer que l'église a été polluée à la suite d'une querelle entre deux enfants. –

Nomination à la chapelle de Saint-Nicolas par MM. de Tiremois et Le Bègue de Germiny. – Présentations par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen ; – son vicaire Jean Duhamel, Terrisse, vicaire général de l'archevêque de Cambrai, abbé de Saint Ouen, à la cure de Quèvreuille-la-Poterie. – Présentés : Marin Linant, Charles Clerot, Guillaume Morel, Romain de Gueudeville, Jacques-Louis Lubert. – Pièces signées par Louis XIV et Louis XV ; par le cardinal de Bouillon. – Sceaux du couvent de Saint-Ouen, du chapitre de la Ronde, de MM. Druel, Duhamel, Mustel, Terrisse, Sonning.

G. 1467. (Liasse.) – 33 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1637-1784.** – Présentations à la cure de Saint-Germain de Radepont, par Jean de Gonnellieu, ayant épousé Madeleine de Bourbon ; – Nicolas Du Bosc, Marguerite Rocque de Varengeville, sa veuve ; – Anne-Marguerite de Gonnellieu. – Présentés : Nicolas Dumontier, Pierre Duchesne, Philippe Le Monnier, Denis Levesque, Jacques-Philippe Auvray. – Information au sujet de la chapelle de Bonnemare appartenant au sieur Cromelin. – Permission de bénir la chapelle édifée par le sieur Le Normand en son fief de Coquetot. – État dressé par Pierre Gravet, architecte, des réparations à faire à la chapelle de Notre-Dame de Fumechon dite de Clair-Ruissel. – Requête adressée à l'archevêque par Laurent Le Dyacre, sieur de Martinbosc, à l'effet d'obtenir la permission de faire célébrer la messe en sa chapelle, aux Essarts. – Bénédiction par l'abbé Terrisse d'une chapelle nouvellement construite au château de Radepont. – Donation faite à la fabrique par Jacques Lemonnier, sieur de la Perrelle, pour la condition d'un chapelain qui montrera à lire et à écrire aux enfants. – Présentations à la cure de Saint-Georges de Romilly par Claude de Sonning, vicaire général de Jacques Bretel de Gremonville, abbé de Lire ; – Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin, évêque de Langres, autre abbé de Lire. – Présentés : Louis Padeloup, Denis Hébert, Charles Bretel, Margry. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, rendue à la requête de François de Narbonne, évêque d'Évreux, abbé de Lire, qui transfère en l'église paroissiale de Romilly, le desservice de la chapelle de Saint-Crespin, ancien oratoire à l'usage des religieux de Lire. – Sceaux de MMgrs de Saulx-Tavanès, de La Rochefoucauld, de Pardaillan, de MM. Du Bosc, de Gonnellieu, de Sonning.

G. 1468. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

**1331-1780.** – Sentence d'Oudart Lecoq, bailli de Rouen, sur un procès au sujet du patronage de Saint-Aubin-la-Campagne entre l'archevêque Pierre Roger de Maumont et Henri de Guynemont, écuyer ; – ne jugeant pas le fond de la question. – Présentations à la cure de Saint-Aubin-la-Campagne par M. de Vuignerod du Pont, abbé de Saint-Ouen de Rouen. – Présenté : Pierre Lanquest, maître ès arts. – Permission accordée par Mgr de Joyeuse à Aristarque de Tardieu de faire célébrer la messe dans une ancienne chapelle de son manoir d'Incarville. – Dotation de cette chapelle par Marie de Tardieu, veuve de Pierre de Biard, valet de chambre du Roi. – Approbation de ladite chapelle par Mgr François de Harlay. – Mémoire touchant les messes qui sont fondées tant dans l'église de Saint-Aubin-la-Campagne que dans la chapelle du logis d'Incarville. – Présentations à la chapelle de Saint-Aubin-la-Rivière par les grands chantres de la cathédrale : Antoine Gaulde, Jean-Baptiste Davoult, Denis Davoult. – Présentés : Simon Denis, Simon de Machy, Jean Poullain, Jean Pinchon, Jacques-Adrien Godefroy, Bernard Denel, Jean-Baptiste Bottey. – Présentations à la cure de Saint-Aubin-jauxte-Boulleng par le chapitre de Notre-Dame de Cléry. – Présentés : Louis Lemasson, Guillaume Lair, Jean Cordouen, Louis de Vauquelin de La Brosse, Antoine Duvivier, Jacques Noyon. – Bénédiction par Jacques Gaillard, chanoine de Rouen, d'une chapelle domestique en la maison de campagne de M. Landry, receveur général des finances d'Auvergne. – Sceau d'Oudart Lecoq. – Sceau plaqué du chapitre de Notre-Dame de Cléry.

G. 1469. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 46 pices, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1646-1787.** – Visite de l'église de Saint-Jacques-sur-Darnétal, par M. Vitcoq, curé et doyen de Périers. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld pour assurer la décence du culte divin à Saint-Jacques-sur-Darnétal. – Lettres : de dom Boyer, prieur de la Chartreuse de Rouen, à M. de Cerisy, vicaire général, et à Mgr de Saulx-Tavanès ; – de l'abbé Saas, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, où ils s'élèvent contre la prétention de M. Varin, sieur de Bourneville, conseiller maître en la Cour

des comptes à Rouen, d'avoir une chapelle sur sa propriété. – Visite de cette chapelle par l'abbé Terrisse. – Mémoire contre le sieur Varin, signé par l'abbé Saas. – Autre mémoire relatif à l'exécution du testament d'Anne Boullan, portant fondation de messes en l'église de Saint-Jacques-sur-Darnétal. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre par les abbés de Lire : Jacques Bretel de Gremonville, ayant pour vicaire général Claude de Sonning ; – Pierre de Pardaillan de Gondrin, évêque de Langres, ayant pour vicaire général Joseph Lenormant, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame-du-Vœu, près de Cherbourg ; – le prince de Rohan, ayant pour vicaire général Henri-François de Bence ; – François de Narbonne, évêque d'Évreux. – Présentés : Pierre Thierry, Louis Girard, Nicolas Pinel, Joachim Duval, Michel Chaulin, Toussaint Aveline, Nicolas Le Gay. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Franqueville par Charles de Boyvin, seigneur de Canouville, Marie Guenet, Jean.-Eustache Du Lys, Joseph d'Apchier ; – par Louis XIV. – Présentés : Georges de Boyvin, chevalier, sieur de Claville, curé de Cauouville ; – Adrien Le Roy, Pierre-Philippe Beguin, Robert Hardy, Toussaint Belamy, Jean-Baptiste Le Rat. – État du bien et revenu de la paroisse de Saint-Pierre du Pont-Saint-Pierre. – Fondation par Charles Maignart de Bernières, d'une chapelle au fief des Maisons à Saint-Nicolas du Pont Saint-Pierre. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux du prince de Rohan, de MMgrs de Harlay, de La Rochefoucauld, de Narbonne, de Pardaillan ; de MM. de Boyvin, du Lys, Guenet, Sonning.

G. 1470. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 3 sceaux : plaqués.

**1643-1774.** – Présentations à la cure de Sotteville-sous-le-Val, par les grands trésoriers de la cathédrale de Rouen : Claude de Champagne de Séricourt, Jean-Baptiste de La Rue. – Présentés : Jacques David, bachelier en théologie ; – Antoine Lambert. – Visite de la chapelle domestique de M. Allard, receveur général des consignations des Cours supérieures de Normandie. – Approbation par François H de Harlay d'une chapelle sise au manoir de Bédane, à Tourville-sur-Seine, appartenant à Charles Le Mercier, écuyer, sieur du Buse. – Présentations à la cure de Vandrimare par Guillaume Le Diacre, MM. d'Houdemare. – Présentés : Jean Canchan, Vincent Coquerel, Jean Delamare, Nicolas Larchevêque, Jean-Jacques Laurent, Louis-Adrien Saint-Yves. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Le Dyacre.

G. 1471. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

**1690-1700.** – Visite du prieuré de Beaulieu par Pierre Longuet, vicaire général de Mgr Colbert : « Il n'y a dans le monastère aucun des titres qui concernent ses biens parce qu'ils ont été tous emportés pour être mis dans un coffre qui doit être gardé dans le monastère des Célestins ; » mense conventuelle évaluée à 1,900 livres ; prieur élu, François Mallet. – « Mémoire de ce qui s'est passé à Beaulieu depuis l'an 1696 jusques à aujourd'hui. » – « Mémoire concernant le prieuré de Notre-Dame de Beaulieu, ordre des anciens chanoines réguliers de Saint-Augustin : – Ce prieuré fut fondé dans le XI<sup>e</sup> siècle pour être desservi par des chanoines réguliers qui furent tirés de celui de Saint-Lô de Rouen. Il est même qualifié d'abbaye dans quelques titres. Le prieuré étoit électif et l'élection s'en faisoit par les chapitres de Beaulieu et de Saint-Lô jusques au concordat de François I avec Léon X, que la commende y fut établie ; » justification de la conduite de MM. de Mayol, prieurs commendataires ; – accusations portées contre François Mallet de Gravelle, prieur claustral. – Mémoire en faveur des religieux réformés dans un sens opposé au précédent : « Le prieuré de Beaulieu a été possédé depuis environ cent ans par des personnes de la famille de M. l'abbé Mayol qui en est aujourd'hui commendataire ; les uns et les autres de ses prédécesseurs n'ont eu qu'une même conduite, et tous ont négligé d'y faire les réparations nécessaires. » – Arrêt du parlement sur un procès entre M. de Mayol et François Mallet, par lequel est ordonné, contrairement audit Mayol, que « les religieux de Beaulieu porteront la soutane de laine blanche avec le rochet de toile en forme de surplis à manches fermées par dessus et qu'ils chanteront l'office canonial en plainchant. » – Nomination par M. Clément, vicaire général, de prêtres pour remplir des places vacantes à Beaulieu.

G. 1472. (Cahier.) – In-4°, 40 feuillets, papier.

**1708.** – « Extrait des visites de l'archidiaconé d'Eu faites et commencées le 25 aoust 1708 et finies le 23 octobre de la même année par M. l'abbé Busquet, archidiacre d'Eu. » – Doyennés de Longueville, Neufchatel, Euvermeu, Eu, Foucarmont, Aumale. – Renseignements sur le patronage,

la valeur des cures, le nombre des communians, les écoles, etc. – Arques (quatre cents communians ; il y a un clerc qui tient l'école ; une maîtresse d'école y seroit très-nécessaire) ; – Auffay (six cents communians ; il y a plusieurs maîtres d'école et une maîtresse d'école pour les filles) ; – Saint-Jacques de Dieppe (de huit à neuf ; fille communians ; il y a beaucoup de nouveaux convertis qui ne font pas leur devoir) ; – Saint-Remi de Dieppe (de dix à douze mille communians) ; – Saint-Saens (de mille trois cents à mille quatre cents communians ; il y a plusieurs maîtres d'école pour les garçons ; il seroit à souhaiter qu'il y eût une maîtresse pour les filles) ; – Forges quatre cents communians ; maître et maîtresse d'école) ; – Notre-Dame de Neufchatel (douze cents communians) ; – Saint-Pierre de Neufchatel (trois cent cinquante communians) ; – Saint-Saire (cinq cents communians ; un magister) ; – Criel (huit cents communians ; l'église de Saint-Léonard, autrefois une paroisse, est bien entretenue) ; – Notre-Dame d'Eu (onze cents communians) ; – Saint-Jacques d'Eu (quatre cents communians) ; – le Tréport (onze cents communians ; il y a un fort bon maître d'école qui instruit les garçons, et des sœurs de charité qui instruisent les filles) ; – Aumale (onze cents communians).

G. 1473. – (Liasse.) – 42 pièces, parchemin ; 11 sceaux.

**1432-1495.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Jean Godard, Guillaume de Riville, Guillaume Veron, Pierre Orphille, doyens ruraux du doyenné de Longueville, à l'occasion des présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Notre-Dame d'Arqués : patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; présenté, Pierre Le Saonnier, valeur, 110 livres ; cent vingt paroissiens. – Aubermesnil (*Sanctus Petrus de Ausbermesnillo*) : patron, Constantin, abbé de Corneilles ; valeur, 12 livres ; huit paroissiens (*domum tenentes*). – Basomesnil (*Bassummesnillum*) : patron, Jean, comte de Dunois ; présenté, Ferrand Le Portier ; valeur nulle ; quatre paroissiens. – Boishulin : patron, le prieur de Longueville ; présenté, Guillaume Vinemen ; valeur, 30 livres ; vingt paroissiens. – La Crique (*Sancta Trinitas de Criqua*) : patron, Louis Braque, mari de Jacqueline de La Crique ; valeur, 60 livres ; douze paroissiens. – Criquetot près de Longueville : patron, Jean Le Viguereux, bourgeois de Rouen, auquel le droit de patronage avait été transféré par Guillaume Triquet, écuyer, seigneur de Criquetot ; présenté, Robert Deudemare. – Étables (*Beata Maria de Stabulis*) : patron, Jean d'Estouteville, chevalier ; présenté, Jean de Monfreville, licencié en décrets ; valeur, 45 livres ; cinquante paroissiens. – La Fresnaye (*Beata Maria de Fraxineta*) : patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons ; présenté, Pierre Basire ; valeur, 9 livres ; dix paroissiens. – Saint-Pierre de Longueville : patron, le prieur de Longueville ; présenté, Antoine Gallopin ; valeur, 15 livres ; quatre-vingts paroissiens. – Saint-Martin de Martigny : patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; présenté, André Rapie ; valeur, 60 livres ; soixante paroissiens. – Saint-Nicolas de Montreuil : patron, l'abbé du Bec-Hadouin ; présenté François Poisson ; valeur, 120 livres ; cinquante paroissiens. – Notre-Dame de Pelletot : patron, le roi Charles VIII, ayant la garde noble des enfants du comte de Longueville ; présenté, Jourdain de Dampierre ; valeur, 80 livres ; cent paroissiens. – Saint-Élier : patron, l'abbé de Saint-Victor ; présenté, Robert Rome ; valeur, 30 livres. – Saint-Germain : patron, Guillaume Du Croq et Jean de Breauté, seigneur de Néville ; présentés, Jean de Monfreville, Ysembard de Sehout ; quinze paroissiens ; valeur, 30 livres en 1464, 50 livres en 1494. – Les Saints –Innocents : patron, le seigneur de Longueville ; présenté, Nicolas Le Manessier ; valeur, 30 livres ; vingt-quatre paroissiens. – Torcy-le-Grand : patrons, Louis Despoix, chevalier, Jean d'Estouteville ; présentés, Guillaume Yver, Pierre d'Estouteville ; valeur, 12 livres en 1433, 60 livres en 1493 ; paroissiens, quinze en 1433, quatre-vingts en 1493. – Chapelles Saint-François et Saint-Nicolas à Saint-Jacques de Dieppe : patrons, Jacques Loutrel et Pierre Guillebert, bourgeois de cette ville. – Sceaux du doyenné de Longueville, du doyen Guillaume de Riville et de Jean Jabin, lieutenant général de Hugues de Bodil, écuyer, vicomte de Gisors.

G. 1474. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

**1681.** – Procès-verbaux des visites faites par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, des églises paroissiales du doyenné de Longueville. – Appeville (il sera fait inventaire des contrats) ; – Arques ; – Archelles (l'image de Sainte-Catherine en bosse, rompue et indécente, sera raccommodée ; celle de la Sainte Vierge sera otée de dessus le tabernacle) ; – les Autieux ; –

Basomesnil (l'image en bosse de Saint-Sébastien sera réformée ou enterrée ; – Bellencombre (les images en bosse, rompues ou indécentes, seront raccommodées ou enterrées ; les vitres du chœur seront réparées aux frais du gros décimateur) ; – Bouteilles (chapelle de la Vierge menaçant ruine totale ; ordonné, à la demande des habitants, qu'elle sera démolie) ; – la Crique ; – la Fresnaye (il sera mis des vitres à la fenêtre du grand autel ; l'image en bosse de Saint-Nicolas et les enfants qui sont au bas de ladite image seront raccommodés) ; – la Heuze (les images seront raccommodées ou enterrées) ; – les Innocents ; – Montreuil (*idem*) ; – Orival (le chœur sera réparé aux frais du gros décimateur, la couverture de la nef à ceux des habitants) ; – Rouxmesnil (le confessionnal sera ôté du sanctuaire ; cimetière interdit, les habitants ayant déclaré qu'il était inutile de le clore parce qu'on n'y enterrait personne à cause du petit nombre des habitants) ; – Rosay (les habitants se cotiseront pour la réparation du clocher) ; – Saint-Martin (murailles du chœur menaçant ruine) ; – Sa'uit-Saens (muraille du chœur du côté du prieuré crevée et menaçant ruine) ; – chapelles de Bailly, de Sainte-Madeleine, de Janval, de Saint-Étienne-sur-Archelles. – Pièces signées par Mgr Colbert ; contresignées par Bezu, son secrétaire.

G. 1475. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

**1682-1746.** – Ordonnances rendues à la suite de la vocation des curés du doyenné de Longueville par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, aux calendes tenues en l'église paroissiale de Longueville : « Sur la remontrance faite par le promoteur que le clocher de Saint-Germain est en ruine, nous avons ordonné qu'on travaillera incessamment à sa réparation et que, pour cet effet, les propriétaires seront taxés. Nous a aussi esté représenté par le promoteur que le vicaire de l'église paroissiale de Saint-Honoré qui, par sa fondation, est obligé de tenir l'école avec assiduité ne s'y rend aucunement assidu, que quelques maîtres et confrères des confréries de ladite paroisse, sous prétexte d'en célébrer les festes, font venir des joueurs de violon dans ladite église pour jouer pendant le service, nous avons ordonné que ledit vicaire fera l'école avec assiduité et, faute par luy de s'en acquiter, que ses rétributions seront arrêtées ; faisons très expresses deffenses aux maîtres et confrères d'employer les deniers de leur confrérie à payer les joueurs de violon ; ordonnons au curé de rayer lesdits articles, s'ils sont employés dans les comptes. » – Observations faites par M. Ango de Lezeau, docteur en Sorbonne, archidiaque d'Eu, dans le cours de ses visites archidiaconales du doyenné de Longueville. – « État abrégé des églises et des trésors dont j'ai fait la visite archidiaconale, vertu de la commission à nous adressée par Mgr l'archevêque : » – Saint-Martin (église en décadence qui devrait estre interdite) ; – les Saints-Innocents (clocher menaçant ruine) ; – Cropus (pignon de l'église qui menace ruine).

G. 1476. (Liasse.) – 53 pièces, papier (2 imprimées).

**1691.** – États du bien et revenu des églises paroissiales du doyenné de Longueville, dressés par les curés, conformément aux ordres de Mgr Colbert. – « Ordre de Mgr l'archevêque de Rouen touchant le temporel des églises de son diocèse. » – Arques (mention d'un contrat de M. de Briehon, de l'année 1347 ; lieux dits : l'Aulnay, Le Houlme, Le Vieil-Pont) ; – Auffay (mention de l'incendie générale du bourg qui eut lieu en 1678 ; charges de l'église : à l'organiste, 90 livres ; au porteur de pain bénit et souffleur d'orgues, 26 livres ; pour le joueur du carillon, 24 livres ; – lieux dits : Boscmellet, Brametuit, Clos Jacquet, Morteveille, rue Coquesne, rue Gaulard, rue Sauvage) ; – Bosc-Robert (état des réparations à faire à la tour de l'église) ; – Rosay (le clocher menace ruine ; il faut pour plus de 400 livres de réparations) ; – « Saint-Saens (pour la rétribution du prédicateur qui prêche l'advent, le carême et l'octave du Saint-Sacrement, y compris 6 livres pour sa chambre, 40 livres ; – nécessité de faire travailler au pan du clocher qui est du costé de la nef, parce qu'il est en danger : le travail n'en a esté retardé que d'autant que le plomb et ardoises ont notablement haussé de prix et que cette dépense sera considérable, parce que pendant les années 1677 et 78 il a cousté au trésor la somme de 3,000 livres pour la réparation et charpente, plomb et ardoise pour 3 pans dudit clocher ; » – lieux dits indiqués : Bréquigny, le Camp Oger, le Clequedent, le Goulet, rue du Grand-Bourg, la Roullière, la rue du Ruisseau) ; – Torcy-le-Petit (au vicaire tant pour porter chappe que pour avoir soin de l'horloge, 25 livres).

G. 1477. (Liasse.) – 31 pièces, papier.

**1602-1787.** – Statuts de la société de la Présentation et Visitation de la très-sacrée Vierge, fondée par les curés du doyenné de Longueville ; – de la confrérie de Sainte-Barbe, à Auffay ; – Sainte-Barbe aux Authieux ; – Saint-Pierre et Saint-Paul à Bellencombre ; – Notre-Dame, Saint-Hildevert, Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Sainte-Barbe et Sainte-Marguerite à Bosc-Robert ; la Sainte-Trinité à la Crique ; – la Sainte-Vierge, Saint-Nicolas, Saint-Maur, à Saint-Pierre de Longueville, Saint-Roch et Saint-Sébastien, *ibid.* ; – de l'Ange-Gardien, de Saint-Blaise, des Agonisants, de Saint-Maurice et de Sainte-Clotilde (pour ceux du métier de pignerre) ; – de la famille de Jésus et de Marie (pour les ecclésiastiques) à Saint-Remi de Dieppe.

G. 1478. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier ; 12 sceaux plaqués.

**1663-1777.** – Présentations à la première portion de la cure de Saint-Valéry d'Anneville, au doyenné de Longueville, par François-Bonaventure de Manneville. – Présentés : Nicolas Thomas, Jean-Baptiste Le Comte ; – à la seconde portion, par Catherine de Guillebert, marquise de Charlemesnil, veuve en premières noces de Jacques de Manneville, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, veuve en secondes noces de Henri Martel, seigneur de Basqueville, 1<sup>er</sup> chambellan du duc d'Orléans ; – François-Bonaventure de Manneville. – Présentés : Abraham et Jean de Lombard, Charles Lemercier ; – aux deux portions unies, par Étienne-Joseph, comte de Manneville, gouverneur de Dieppe ; – Henri-Joseph de Manneville, gouverneur des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques ; – Jean Victor de Rochechouart, pair de France, marquis de Manneville ; – Françoise-Charlotte Asselin de Frenelles, marquise de Manneville ; – Charlotte-Nathalie de Manneville, duchesse de Mortemart, veuve de Jean-Victor de Rochechouart. – Présentés : Charles Lemercier, Jean-Baptiste Yvart, Pierre Blondel, Jean-Marie Petit. – Consentement donné, par M. Étienne-Joseph de Manneville et par les habitants, à l'union des deux portions demandée par le curé Charles Lemercier, à condition qu'il aura un vicaire. – Information faite à ce sujet par Jacques Fichet, curé de Cropus, doyen de Longueville. – Acte de la bénédiction faite par Claude-François Le Blond de Sauchay, chanoine de Rouen, délégué par MM. les vicaires généraux Rose et Grimaldy, de la chapelle de M. Du Verdray, au hameau d'Ecorchebeuf. – Présentations à la cure de Saint-Remi d'Anneville par les Chartreux de Gaillon, à raison de l'union faite à leur monastère de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine. – Prieurs de la Chartreuse : Gabriel Ango, Placide Morisseau, François Jouant, Augustin Moignard. – Présentés : Nicolas Guérin, François Poisblans, Nicolas Mutel, Nicolas Le Masle, Jean Le Roy, Henri Le Ménager, Jean-Denis Lamy. – Sceaux de la Chartreuse de Bourbon, de MM. de Manneville, de Rochechouart, de madame Asselin de Frenelles.

G. 1479. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1231-1786.** – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Archelles, par les curés d'Arques : Louis Delamare, Martin d'Auno, Pierre d'Auno, Philippe Brassard. – Présentés : François Canivet, Nicolas Duchesne, Henri Tod, Jacques Allais, Jacques Jollye, Charles Lamy. – Réduction des fondations de l'église d'Archelles. – Présentations à la cure d'Arques par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, de Fourey, de Jarente. – Présentés : Henri Le Clerc, Jean-Baptiste Auvray, Philippe Brossard, Antoine Felgere. – Donation à la léproserie de Saint-Étienne d'Arques par Nicolas, prêtre d'Avremesnil (Évart-Mesnil). – Vente au même établissement par Pierre Le Taneor de la chaussée d'Arques. – Modèle de lettres de provision au prieuré, léproserie ou Hôtel-Dieu d'Arques. – Lettres de provision de ce prieuré pour Jacques Le Bourgeois, religieux de Marmoutiers, en vertu du concile de Pise. – Nomination par Henri IV, de Philippe Thoisy, au prieuré d'Arques, sur la présentation faite par Renaud, archevêque de Sens, grand aumônier de France. – Permission accordée par Mgr François de Harlay à Louise de Guyran, religieuse professe de Saint-Aubin-lez-Gournay, sœur de Louis de Guyran, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, d'établir à Arques un monastère de Bernardines que l'archevêque décore du titre d'abbaye, et auquel il donne des règlements ; – engagement pris par les religieuses de s'y conformer. – Visite de l'abbaye d'Arques par MM. Charles Mallet, vicaire général de Mgr de Harlay ; – de Sahurs, curé de Saint-Pierre-le-Châtel à Rouen, délégués par l'archevêque. – Élections d'abbesses. – Présentations à cette dignité par MM. de Guyran et par Pierre Le Vigner, baron de Dampierre, en leur qualité de fondateurs. – Lettres de M. Le Cornier, vicaire général, et d'une religieuse (anonyme) où l'on conteste le droit de la famille de Guyran à la nomination de l'abbesse : « Si vous cédez, il y a bien à craindre que vostre maison ne soit un réceptacle de gaignes petit de filles de noblesse. Il vaudroit

mieux que la maison fust détruite que Dieu n'y fût pas glorifié. » – « Je donne avis à Mgr que M. de Dampierre a une sœur dans cette maison qui n'est que novice, qui ne paroist pas avoir la vocation pour estre religieuse, mais seulement pour estre abbesse, qui jusqu'à présent n'a point voulu faire profession qu'elle ne fust assurée de l'estre. » – Mandement de M. Mallet, vicaire général, à Adrien Le Chevalier, licencié en théologie, curé de Neuville-le-Pollet, pour qu'il ait à vérifier s'il y a moyen d'établir, comme ermites, à Saint-Etienne, entre Dieppe et Arques, François de Champfleu, Gabriel Samereu, et Cosme de Polangis. – Rapport fait par le curé, conformément à sa commission. – Sceaux de Mgr François de Harlay, des abbés de Fourcy, de Jarente ; – de MM. Martin d'Auno, de Dampierre, de Guyran.

G. 1480. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1636-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Paul d'Aubermesnil par Claude Lemoyne, Pierre-Claude Lemoyne, Heuri-Claude-François Lemoyne, commandant de bataillon, capitaine général de la capitainerie de Saint-Valery. – Présentés : Jacques Pillon, Étienne de Meherenc, Jean Brunel, Jacques Lemoyne, curé de Dampierre ; – Jacques Édeline, Pierre Lemoyne, chapelain des Annonciades de Popincourt. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Auffay par les abbés de Saint-Évroult : Guillaume Egon, prince de Furstemberg, évêque de Strasbourg, représenté par son vicaire général Marin Crosset, chanoine de Laon ; – le cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France, représenté par son vicaire général Pierre Le Villain, moine de Saint Évroult ; – Charles de Saint-Albin, coadjuteur de Laon. – Présentés : Michel Radulph, docteur en théologie ; – Pierre Le Villain, François Poisblans, François Coipel, Antoine de Longuemare. – Réduction des fondations de la paroisse d'Auffay. – Présentations à la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Claude du Clos Jacquet par Anne-Marie de Bosmelet, veuve de Henri-Jacques Nompard de Caumout, duc de la Force ; – Anne-Louis, marquis de Mathan, lieutenant général des armées du Roi ; – à celle de la Sainte-Trinité du hameau de Bosmellet par Jean Beuzelin, conseiller au parlement ; – le duc de La Force. – Visite de la nouvelle chapelle du Bosmellet par l'abbé Terrisse. – Ordonnance de Mgr de Harlay autorisant l'établissement à Auffay, d'un monastère de Bernardines par Judith Soyer, fille du sieur d'Intraville. – Présentations à la cure de Notre-Dame des Autieux-sous-Bellencombe par Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie, général de l'armée de Sa Majesté en Italie ; – Julien Le Bret, sieur du Mesnil, intendant de la maison du duc de Longueville, et Joseph Boulanger, conseiller d'État, secrétaire du même seigneur ; – Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse douairière de Longueville ; – François Baudouin de Beuville, écuyer ; – par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. – Présentés : Antoine Du Manoir, Gilles Le Coq, Guillaume Igou, Barthélemy Béquet, Nicolas Fossé, Jean Viguereux, Richard Hertel, Nicolas Capron, Jean Auvré. – Pièces signées par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ; – par le duc et la duchesse de Longueville, par le duc de La Force et Destouches, son secrétaire. – Sceaux plaqués du cardinal Barberini, du prince de Furstemberg, évêque de Strasbourg, de l'abbé de Saint-Albin, de MM. Baudouin de Beuville, Beuzelin de Bosmellet, Le Moyne d'Aubermesnil, de Mathan, Nompard de Caumout.

G. 1481. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 21 pièce, papier ; 2 sceaux plaqués.

**1641-1785.** – Présentations à la cure de Basomesnil ou Aumesnil-le-bas, par Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville ; – Henri-Jules de Bourbon, prince de Coudé, lieutenant général pour Sa Majesté en Bourgogne, curateur du duc de Longueville ; – par Louis XV et Louis XVI. – Présentés : Michel Corbin, Charles Le Bouvier, François Carmont, Jean-Bernard Le Rat, Jean-Jacques Lemennier. – Présentations à la cure de Bellecombe par René Duval, maître ès arts, curé de Grémonville, vicaire général de l'abbé de Saint-Victor-en-Caux ; – François Mariel, en vertu du pouvoir de son fils, abbé de Saint-Victor-en-Caux ; – les abbés du même monastère : René François de Beauvau, évêque de Bayonne ; – François-René de Beauvau, archevêque de Narbonne, ayant pour vicaires généraux, Nicolas Lenoble, prieur de Saint-Saens, Louis Auger, curé de Tostes. – Présentés : Thomas Pollet, André Leseigneur, Mouquet, Jean-Baptiste Le Sauvage. – Réduction des fondations de Bellecombe. – Fondation par Charles Martel, châtelain de Bellecombe, de soixante messes dans une chapelle de la cour de son château. – Fulmination par Claude-Louis Rose, official, des bulles du prieuré de Bellecombe pour Louis de Verier de Lépiney, vicaire général du diocèse de Bayeux, nommé audit prieuré par brevet de Louis XV. – « Mémoire pour le prieuré

conventuel de Belleencombe fondé par les sieurs de La Heuze, d'une antiquité de plus de 500 ans ; – conventualité éteinte ; – le prieur commendataire, pour effacer les marques de conventualité, a fait enlever les livres du chœur écrits en gothique sur le vellin et estimés à bien 100 escus la pièce. » – Présentations à la cure de Saint-Martin de Belleencombe par Nicolas-Jean-Baptiste Beaudet de Morlet, prieur de Belleencombe. – Présentés : Jean Beaumont, Richard Hertel. – Pièces signées par Louis XV, Louis XVI, par la duchesse de Longueville, par Henri-Jules de Bourbon. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de François Martel.

G. 1482. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1637-1756.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre du Bosc-Hullin par les prieurs de Longueville : Pierre de Bellière, Louis Colbert. – Provisions données par Mgr Colbert, archevêque de Rouen. – Présentés ou nommés : Nicolle Guillaumet, Pierre Dunoys, Nicolas Taine, Charles Guignon, Michel Heuveline. – Réduction des fondations. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Bosc-Robert par François et Robert de Ricarville, Jean et Jean-Jacques de La Vallée. – Présentés : Adrien Talbot, Gabriel de Villers, Jean Yve, Nicolas Plessis, Jacques-Pierre Dambry, Adrien Violette, Pierre Lefebvre. – Bénédiction par M. Terrisse, vicaire général, d'une chapelle au château de M. de La Vallée. – Sceaux de Louis Colbert et de Robert de Ricarville.

G. 1483. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1650-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Georges du Bourgay par Jacques Langlois, écuyer, sieur de Petitville, capitaine au régiment de Piémont ; – Judith Chauvel, veuve de Charles Langlois ; – Marie-Judith Langlois, veuve de Denis de Bastard, capitaine des vaisseaux du Roi ; – Jean-Baptiste de Bastard de Fontenay. – Présentés : François Pinçon, Jacques Lemoyne, François Brossard, François Lemoyne d'Aubermesnil, Jean-Baptiste Prouin Antoine-François David. – Présentations à la cure de Saint-Saens de Bouteilles par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres ; – Balthasar de Fourcy. – Présentés : Pierre Geuffray, Nicolas Duchesne, François de Hauquelus, David Bellin, René Le Boucher, Jean Basset, Barthélemy Lesné. – Présentations à la cure du Catelier par Marie Des Contes, veuve d'Antoine de Mascarel ; – Antoine de Mascarel, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Piémont ; – Henri, Adrien-Henri, et Henri Dambray. – Présentés : François Nepveu, Thomas Rocquet, Jean Duval, Pierre Le Cauchois, Guillaume Dardenne, Jean-Pierre-Armand de Chambellan, Nicolas Talmy. – Présentations à la cure de la Trinité des Centacres par les abbés de Saint-Évroult : – le cardinal Barberini, Charles de Saint-Albin, évêque de Laon. – Présentés : Nicolas Jourdan, Jacques Le Roi. – Sceaux du cardinal Barberini, de Charles de Saint-Albin, évêque de Laon, de l'abbé de Fourcy, de MM. Dambray, Jacques Langlois ; de Marie-Judith Langlois.

G. 1484. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 2 sceaux pendants, 10 sceaux plaqués.

**1416-1787.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre et Saint-Gourgon de la Chapelle, dite aussi la Chapelle du Bourgay, la Chapelle-sur-Torcy, par Charles de Mascarel, Jean-Charles, Jean et Louis-Marc-Antoine de Susanne, seigneurs de Moislabbé ; – Henri-Jacques Nompard de Caumont : – Présentés : Louis Dubois, Charles de Susaune, François Le Villain, Abraham Le Villain, Charles Sanson, Henri Le Parmentier, Guillaume Du Pré, François de Vismes, Honoré Mouzet. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Cressy par Claude Bretel, doyen de Rouen, vicaire général de Henri de Clansse, évêque de Chalons, prieur de Saint-Lô ; – par le chapitre du même prieuré. – Présentés : Guillaume Druel, Nicolas Gaulmont, Sébastien Denys, Claude Talas, Louis Langlois, Nicolas Le Barbier. – Visite de l'église de Cressy par M. Marescot, archidiacre d'Eu, vicaire général. – Présentations à la cure de la Trinité-de-la-Crique par René de Guerart, écuyer ; – Louis-Robert Le Cerf d'Icquelon ; – Marie Deheiss, sa veuve ; – Robert-Charles Coquerel d'Icquelon, conseiller en la Cour des comptes ; – Jean-Baptiste-François de Brilly, Louis-Robert Coquerel. – Présentés : Raoul de Guerart, Jean-Charles Frère, François Renaut, François Gosset, François de Sonniug, Charles Le Tellier, François Braquehais. – Présentations à la cure de Saint-Jean de Cropus par Katerine d'Auxi, dame de Rambures, Daimpierre, Écouis, Le Plessis ; – Guy Le Goutellier, chevalier, sieur de la Rocheguyon et de Boscuillaume en Caus ; – Charles Peverel, Marguerite-Charlotte de Longueil, veuve de Pierre Lemire, grand auditeur de France ; – Pierre-

Charles Lemire, Salomon Cousture de Chamacourt, conseiller en la Grand'Chambre ; – Marie Cousture, veuve de Nicolas Baudry, seigneur d'Imbleville ; – Thomas Du Fossé. – Présentés : Jean Édiart, Étienne Du Mesnil, à la place de Pierre Lenoble, décédé ; – Jacques Coislin, Pierre Atenas, Jean-Baptiste Ellyes, Gilles Lequeu, Nicolas-François de SonninG. – Sceaux de Katerine d'Auxi, de Guy Le Bouteiller (frustes). – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, du couvent de Saint-Lô de Rouen, de René de Guerart, Le Cerf d'Icquelon, Nompar de Caumont, Jean de Susanne, madame de Longueil.

G. 1485. (Liasse.) – Parchemin, 1<sup>m</sup>,38 sur 0<sup>m</sup>,63.

**1402.** – Vidimus par Andrieu Beaucompère, commis à la garde du sceau des obligations de la vicomté de Rouen, d'une charte de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, contenant approbation de la fondation de la collégiale de Charlemesnil par Jean d'Estouteville, seigneur de Charlemesnil, conseiller de Charles VI. – Fondation d'obits en cette collégiale par ledit seigneur : « En reconnaissance des grands biens honneurs et proffitz que je euz du bon Roy Charles le Quint, que Dieu pardoint, qui me nourry, de la Royne Jehanne de Bourbon, sa compagne, et du Roy Charles leur fils, qui est à présent, la Royne, monsieur le Dalphin ci tous mes autres seigneurs des Fleurs de, Lys..... pour messire Bertram de Gleusquin, que Dieu pardoint, connestable de France et qui me donna Charlemesnil..... pour Ernault de Corbie, chancelier de France, Guillaume de Melun, comte de Tancarville..... Jehan de Blainville, maréchal de France....., Jehan de La Rivière, lequel trespasa outremer..... Bureau de La Rivière et madame Marguerite Daniel, sa femme, avec lesquels j'ay eu assez de biens et d'honneurs.... pour feu mous. mon père que Dieu pardoint, lequel trespasa en la bataille de Potiers ou mois de septembre..... » – Écoles établies en la collégiale de Charlemesnil pour les enfants de la seigneurie. – Sceaux de la vicomté de Rouen.

G. 1486. (Cahier.) – In-folio, 18 feuillets, papier.

**1402.** – Approbation par l'archevêque Guillaume de Vienne des statuts et ordonnances donnés à la collégiale de Charlemesnil par Jean d'Estouteville, seigneur de Charlemesnil, lors de la fondation. – Prières ordonnées par le fondateur afin qu'il « soit mémoire et souvenance de l'ame de feu nions, mon frère maistre Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux, dont Dieu ait l'aine, lequel, par le congé et licence de mons. Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, bénist et dédia icelle église et cimetièrre et lequel nie donna un reliquaire et joel d'argent doré auquel est posée l'annonciation Notre-Dame, et dessus icelle y a un crucifix, lequel joel et reliquaire j'ay donné audit collége avec plusieurs autres. » – Ensuit le nombre des ustensiles délaissés par le fondateur. – *Juramentum præstari solitum in receptione canonicorum.*

G. 1487. (Liasse.) – 26 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier ; 50 sceaux plaqués.

**1638-1765.** – Informations *de commodo et incommodo* au sujet de la réduction des canonicats de Charlemesnil, du temps de MMgrs Colbert et de Saulx-Tavanes, archevêques de Rouen. – Présentations aux canonicats de la collégiale de Sainte-Catherine de Charlemesnil par les seigneurs de Charlemesnil : Henri Martel, seigneur de Basqueville, conseiller d'État, maître de la garde-robe et premier chambellan de Monsieur, oncle unique du roi Louis XIV ; – Catherine de Guillebert, sa veuve ; – Joseph-Étienne de Manneville, gouverneur de Dieppe ; – François-Bonaventure de Manneville, Henri-Joseph de Manneville, Amable-Françoise-Charlotte Asselin de Frenelles, marquise de Manneville, et Jean-Victor de Rochechouart, pair de France. – Collation d'un canonicat de Charlemesnil, signée par Jean-Pierre Camus, évêque de Bellay, vicaire général de Mgr François I de Harlay.

G. 1488. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 5 sceaux pendants, 1 sceau plaqué.

**1282-1787.** – Ordonnance de Guillaume de Flavacour, qui divise la paroisse de Dieppe en deux portions, Saint-Remi et Saint-Jacques, et trace leurs limites (copie). – Présentations par les Chartreux de Bourbon ayant succédé à l'abbaye de Sainte-Catherine, à la cure de Saint-Remi. – Présentés : Lucas Burnel, Claude Delamare, Jacques Chapperon, François Leclerc. – Réduction des fondations. – Visite de l'église par MMgrs Colbert et d'Aubigné. – Informations au sujet « d'une

croix autrefois plantée entre deux ormes devant le prêche, près du cimetière du champ du Pardon et dont on demandait le rétablissement ; pièce revêtue de nombreuses signatures. – Présentation par Jean Le Thiculier, écuyer, de Jean Le Normand à la chapelle Saint-Pierre en l'église Saint-Remi. – Lettres de provision de Raoul Labbé pour la chapelle de Saint-Nicolas en la même église. – Lettre de M. Delamare, curé de Saint-Remi, à Mgr Colbert, en 1687, où il insiste pour la réforme du clergé de la ville et se loue de la piété du peuple : « Il y a un grand nombre d'honnêtes ecclésiastiques et, sous vostre bon plaisir, la théologie scholastique et morale se va enseigner dans nostre petite communauté. » – Visite de la chapelle de Caudecote par M. Fécamp, curé de Saint-Honoré, doyen de Longueville. – Requête adressée à l'archevêque par Pierre Estancelin, desservant la chapelle de Janval ; il se plaint d'un fermier qui avait engrangé ses grains dans cette chapelle, à la suite d'une tempête qui avait enlevé le comble de sa grange. – Fondation par Perronnelle de Longueil d'une chapelle sous le titre de Notre-Dame et de Saint-Sauveur à Saint-Jacques de Dieppe. – Lettres d'amortissement accordées par l'archevêque Guillaume de Lestranges d'une rente de 25 livres affectée par Baudouin Eude à la fondation d'une chapelle à Dieppe ; – lesdites lettres confirmées par Guillaume de Vienne, successeur de Guillaume de Lestranges. – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Jacques. – Extrait du registre du greffe du bailliage de Caux, vicomté d'Arques, touchant la convocation des États faite devant le lieutenant général du bailli, le 10 novembre 1654, constatant que le curé de Saint-Remi a voté avant le curé de Saint-Jacques. – Sentence arbitrale d'Antoine Gaulde, vicaire général, entre les deux curés ; préséance aux processions attribuée à celui de Saint-Remi. – Sceaux de Guillaume de Lestranges, de Guillaume de Vienne, de la sénéchaussée de Dieppe, des obligations de la vicomté d'Arques, de la vicomté de Hotot-Saint-Supplix, de la Cour de Rouen ; – sceau plaqué de la Chartreuse de Bourbon.

G. 1489. (Liasse.) – 25 pièces, papier.

**1683.** – Procès au bailliage de Dieppe et, par appel, au parlement de Normandie, sur la dénonciation de Claude Delamare, curé de Saint-Remi de Dieppe, contre Jacques Le Pougneur, écuyer, sieur de Limésy, faisant profession de la R. P. R., pour le désordre et scandale par lui commis, conjointement avec Claude Miffant, écuyer, sieur de Crèveœur, et Jacques de Larrey, écuyer, sieur de Noblemare, le mercredi des Rogations, violences et emportements par lui faits au clergé des paroisses de Dieppe. – Informations, confrontation de témoins, sentences.

G. 1490. (Liasse.) – 28 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

**1639-1770.** – Requêtes, informations, brevet du roi Louis XIV, ordonnances de Mgr d'Aubigné concernant l'union à la résidence des Jésuites de Dieppe de la chapelle de Saint-Étienne d'Arques, ladite union décrétée en considération de ce que ces religieux avaient perdu presque tous leurs biens dans le bombardement de la ville. – Requêtes adressées aux archevêques par les Carmélites de Dieppe pour en obtenir confirmation apostolique des supérieurs ordinaires par elles élus : Charles Mallet, l'abbé de Fieux, Pierre Lesperon, curé de Bouttencourt, l'abbé Coustey. – Visite du couvent des Carmélites par Mgr d'Aubigné. – Bénédiction de leur nouvelle chapelle par Jacques Besnard, curé de Saint-Jacques de Dieppe. – Permission à elles accordée par M. Rose, vicaire général, d'exposer certaines reliques à la vénération des fidèles. – Liste des religieuses. – Réduction des fondations. – Permission accordée par Mgr François I de Harlay aux religieuses de la Visitation de Rouen d'établir un monastère à Dieppe. – Visite de ce monastère par Mgr d'Aubigné. – Sceaux de MMgrs de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld, des Carmélites de Dieppe.

G. 1491. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 1 sceau.

**1657-1719.** – Lettres patentes, ordonnances de l'archevêque, délibérations de l'Hôtel-de-Ville autorisant l'établissement à Dieppe des *Filles laborieuses*. – Lettres de Louis XIV, qui permettent à Madeleine Nepveu, Jacqueline Jolly et Catherine Tiphaigne, « religieuses de grande dévotion et considération, d'établir à Dieppe une maison de Tous les Saints dédiée à l'humilité de Jésus pour les filles laborieuses, dans le but d'instruire les filles qui voudraient apprendre quelque métier ou d'occuper celles qui n'en savent, sans surcharge d'aucun. » – Permission accordée par Mgr de Harlay à Françoise de Beauvais, Marie de Maufy, Catherine de Moyaux, Madeleine Nepveu, de fonder une maison à Dieppe « pour y recevoir les pauvres filles et les retirer des maîtresses hérétiques, leur apprendre à gagner leur vie... mesme y recevoir les veuves qui voudroient passer le

reste de leurs jours au service de Dieu, comme aussi les filles des maisons nobles ruinées par les guerres. » – Pareille permission accordée aux mêmes par l'Hôtel-de-Ville, « à charge de recevoir les filles à la profession sans rien exiger d'elles, de recevoir de MM. les administrateurs du bureau de feu M. Véron les pauvres filles pour leur apprendre un métier, d'avoir en conséquence de très bonnes lingères, couturières en drap et dentelières. » – Permission accordée aux mêmes par Mgr de Harlay de garder le Saint-Sacrement dans leur chapelle, de se faire inhumer avec leur habit de profession (écharpe, robe noire, cotte grise avec chapelet au bras). – Obéissance donnée par le même à Marie Lequesne, religieuse professe de Saint-Amand, pour établir l'ordre de Saint-Benoît dans la maison des Filles laborieuses et y remplir les fonctions de prieure. – Installation de cette prieure par M. Charles Mallet, vicaire général. – Lettres patentes de Louis XIV, qui permet l'agrégation à l'ordre de Saint-Benoît du couvent de Tous les Saints de Dieppe, lui accorde la jouissance de tous les privilèges attachés à cet ordre et l'amortissement des lieux servant à la clôture de son église. – Information sur l'établissement des Filles laborieuses par Nicolas Busquet, conseiller au parlement ; déposition du curé de Saint-Jacques ; les Filles laborieuses désignées sous le nom de *Tous les Saints* et vulgairement sous celui de *Bargonnettes*, du nom du père Bargon, jésuite, leur directeur, fondées à l'exemple des Filles de Saint-Joseph. – Visite de ce couvent par Mgr d'Aubigné. – Actes de profession. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceau de Mgr de Harlay.

G. 1492. (Liasse.) – 33 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1606-1735.** – Titres de rentes et de propriétés des Bénédictines de Dieppe ; – constitution de rente sur les Jésuites ; – achat d'une maison située rue du Port-d'Ouest, appartenant à Anne Masse. – Contrat par lequel les religieuses reconnaissent avoir reçu de Simon Dablon, écuyer, sieur de Gaillardmont, premier échevin de Dieppe, au nom de Marie de Crieu, veuve de Jacques de Lierne, conseiller du Roi en ses Conseils, une somme de 3,000 livres, à condition de faire dire dans leur chapelle une messe basse, chaque jour de l'année, à l'intention de ladite dame.

G. 1493. (Liasse.) – 139 pièces, papier (17 imprimées) ; 2 sceaux plaqués.

**1739-1741.** – Ordonnances de Mgr de Saulx-Tavanes portant extinction de la conventualité des Bénédictines de Dieppe. – Proclamations, informations, assignations de témoins. – Lettres d'obéissance aux anciennes religieuses, – à madame de Grandbonne, dernière prieure. – Lettres adressées à M. Gosse, procureur fiscal, par Mgr de Saulx-Tavanes, par son secrétaire M. Cornet et par M. Pellevé, au sujet : de la liquidation des dettes de la communauté supprimée ; – de la vente de ses biens ; – des pensions à accorder aux religieuses. – Inventaire des meubles et papiers, dressé par M. Jacques Besnard, bachelier en théologie, curé de Saint-Jacques de Dieppe. – Procès-verbal de la vente des meubles. – Permission accordée par Mgr de Vintimille, archevêque de Paris à Mgr de Saulx-tavanes, de procéder, à Paris, à tous les actes relatifs à l'extinction de la conventualité du monastère de Saint-Léonard ou des Bénédictines de Dieppe. – Sceaux de Mgr de Saulx-Tavanes.

G. 1494. (Liasse.) – 40 pièces, papier (4 imprimées).

**1322-1743.** – Bref du pape Alexandre VII, en faveur des religieuses réformées du monastère et Hôtel-Dieu dit de la Miséricorde de Jésus, ordre de Saint-Augustin, de la ville de Dieppe ; « les religieuses qui font profession au susdit monastère et qui feront leurs vœux suivant la règle d'icellui sont véritablement religieuses et professes. » (Imprimé.) – Lettres de Charles de Valois au bailli de Caux contre un particulier qui prétendait, en vertu d'un ordre du Roi, se faire admettre frère à l'hôpital de Dieppe, nonobstant l'opposition des habitants (copie). – Lettres de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par lesquelles il reconnaît que l'hôpital de Dieppe appartient aux bourgeois de la ville, qu'ils peuvent ordonner et commettre au gouvernement et à l'administration de cet établissement. – Lettres des religieuses de l'hôpital au duc de Longueville et à Mgr François de Harlay. – Règlement donné à cet hôpital par Antoine Rigoulet, aumônier du Roi, abbé de Mausac, doyen de Saint-Mellon de Pontoise, vicaire général de Mgr de Harlay ; M. Parisy établi par lui chapelain à la place de Locquet. – Opposition de la ville à l'exécution de ce règlement. – *Factum* pour les Hospitalières de Dieppe contre les échevins et le procureur syndic de la ville ; elles réclament pour chapelain le sieur Parisy, « homme d'une singulière vertu et qui, par ses prédications en public, laisse autant d'admiration dans l'oreille de ses auditeurs par son bien dire comme d'édification et de fruit dans leurs âmes par ses doctrines et ses bonnes mœurs » ; le premier

président Groulart cité comme un des bienfaiteurs de l'hôpital. – Procès-verbaux de visites de l'hôpital par Mgr Colbert, – par Mgr d'Aubigné : « On dresse tous les ans, le jour de Saint-Blaise, un autel vis-à-vis la porte de l'église de l'hôpital pour donner la facilité d'entendre la messe à un grand concours de monde qui ne peut entrer dans l'église ; et on se sert, pour cela, d'une pierre d'autel de marbre. » – « Articles accordés entre Monseigneur et les bourgeois de Dieppe sur les différends meuz pour l'administration... de l'Hôtel-Dieu, en présence de M. Loysel, conseiller au parlement de Paris, et Estienne de La Bistrade, conseiller au Grand Conseil. » – Protestation des religieuses contre l'élection de madame Du Mouchel. – Accord entre les échevins et les religieuses. – Lettres patentes de Louis XIV portant établissement d'un hospice général à Dieppe : « Il est de tout temps sorty de notre bonne ville de Dieppe les plus expérimentez capitaines et pilottes et les plus habiles et hardis navigateurs de l'Europe ; ceux de ce lieu-là ont fait les premières découvertes des pays les plus éloignés. » – Liste des religieuses. – États des biens et des charges. – Nourriture d'un pauvre à l'hôpital de Dieppe évaluée, au xvii<sup>e</sup> siècle, à 4 sous par jour.

G. 1495. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 1 sceau pendant ; 10 sceaux plaqués

**1468-1781.** – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Étables par : Jacques Archer, chevalier ; – Claude Groulart, Claude Martel, sa veuve ; – Charles et François Groulart, Charles-Henri-Alexandre Dumoncel, président à mortier au parlement de Normandie. – Présentés : Michel Vallée, Jean Mallet, Jean de Lombart, Jean-Jacques Caillot, Denis-Robert Duval, Joseph de Chéry, Charles-Louis Maquinhan, Charles-Jean Manoury. – Présentations à la cure de Saint-Sauveur, plus tard de Notre-Dame de la Fresnaye, par les prieurs de Saint-Laurent-en-Lyons : Nicolas Du Tot, Claude-Lazare de Maupin, Raymond Mary, conseiller au parlement de Paris. – Présentés : Nicolas Quenouille, pierre Legrand, Nicolas Le Flamant, Charles Acoulons, Georges Boivin, Pierre Douelle, Jean Corniquet, François Arachequesne, Jacques Comin. – Approbation, sur la demande de Louis Du Quesnay, par le vicaire général de Georges d'Amboise, de l'érection en l'église paroissiale de l'ancienne chapelle du manoir de la Heuze en la forêt d'Eavy « auparavant de nulle paroisse ; le seigneur et ses subjectz ne sçavent où prendre leurs sacrements. » – Présentations à la cure de la Grande-Heuze par : Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville ; – Marie d'Orléans, duchesse de Nemours ; – Yves et Jacques de Saint-Ouen d'Ernemont, François-Barthélemy de Saint-Ouen d'Ernemont ; – par Louis XVI. – Présentés : Nicolas Le Pelé, Jean Le François, Barthélémy Du Becquet, curé des Authieux ; – Guillaume Igou, Charles Garant, Jean Le Flé, Louis David, Jacques-Amand Samson. – Visite de l'église de la Heuze par le curé de Cropus. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld rendue, en conséquence de cette visite, au sujet des réparations à faire à l'église. – Nomination par Antoine de Sainte-Colombe de procureurs pour résigner en son nom la cure des Innocents. – Présentations à cette cure : par Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville ; – par Louis XIV et Louis XV. – Présentés : Guillaume Lehure, Charles Morel, Hercule Boquet, Louis Gosselin. – Approbation par Mgr de Harlay de la chapelle construite au manoir de Gédéon Doulle au Champ Pasturel. – Pièces signées : par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ; – par la duchesse de Longueville et Marie d'Orléans. – Sceau de la Cour de Rouen. – Sceaux plaqués de la duchesse de Longueville ; de Mgr de La Rochefoucauld, des abbés Du Tôl, de Maupin, de MM. Groulard, d'Ernemont de la Heuze, de Claude Martel.

G. 1496. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 3 sceaux, plaqués.

**XII<sup>e</sup> siècle-1779.** – Nomination par Jean Girard de procureurs pour résigner en son nom la cure de Saint-Pierre de Longueville. – Présentation à ladite cure par Louis XIV de Noël Delamare. – Présentations à la cure de Sainte-Foy de Longueville par les prieurs commendataires : Louis Colbert, Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier. – Présentés : Jacques Auvray, Barnabé-Étienne Balue. – Provisions du prieuré de Longueville pour Hilarion Prat, Louis Colbert, Alexandre-Philippe-Marie de Sarrau. – Nomination de procureurs par Louis Colbert, pour résigner en son nom le prieuré de Longueville ; – par Charles-Joachim Colbert de Croissy, docteur de Sorbonne, pour résigner la commanderie de Saint-Philbert sur Risle. – Collation à Delarue de l'aumônerie de Longueville ; – à Jacques Coppes de la cellerie. – Arrêt du Grand Conseil qui condamne MM. de Bellière, prieur de Longueville, et Prat, aumônier de la même maison, à payer, chaque année, au curé de Vaudreville, la somme de 100 livres, à charge de célébrer, toutes les

semaines, trois messes en la chapelle de l'aumônerie de Vaudreville. – Lettre d'Asselin, religieux de Longueville, où il déplore l'état de sa communauté. – « Mémoire pour l'établissement du prieuré de Longueville. » – « Résolutions à prendre pour le règlement du prieuré de Longueville. » – « Etat du revenu de la communauté du prieuré de Longueville composée de dix religieux presbtres et deux profex... et des charges ordinaires et extraordinaires d'icelle. » – Copie de la charte de donation de Gautier Giffard en faveur de l'hôpital de Longueville. – Requête présentée à l'archevêque par les officiers du duché de Longueville pour obtenir l'autorisation de faire célébrer la messe dans la chapelle de la conciergerie « pour la consolation des pauvres prisonniers. » – Pièces signées par Louis XIV, par son ministre Colbert. – Sceaux plaqués de Mgr Colbert, de Louis et de Charles-Joachim Colbert.

G. 1497. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1637-1769.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Martigny par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Balthazar de Fourcy, Louis-Sextins de Jarente de La Bruyère. – Présentés : Jean Prevost, Michel de Bosquillo, Robert Hamel, Nicolas Du Carron, Adrien Philippe, François-Thomas Delaunay. – Requête d'Étienne Le Clerc, curé de Martigny, pour obtenir réduction des fondations de son église. – Présentations à la cure de Saint-Sulpice de Montreuil par les abbés du Bec-Hellouin : l'archevêque d'Auch, Jacques-Nicolas Colbert, Louis de Bourbon, comte de Clermont. – Présentés : Charles Bachelet, Noël Fontaine, Philippe Morin. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Muchedent par les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon. – Présentés : Romain Lestoc, Charles Anceume, Louis de Barrois, Jacques Dacheux, Pierre Périer, Nicolas Saunier, Georges Cuisinier, Charles Blaise, François Moinet. – Procès-verbal de visite de l'église de Muchedent. – Présentations à la cure de Saint-Paterne d'Orival par François Martel, Anne de Bauquemare, Charles Martel, Suzanne d'Orléans de Rothelin, veuve du précédent ; – par Louis XIV. – Présentés : Noël Hérambourg, François Le Blond, Nicolas Sevestre, Robert Le Potier, Jean Marrast, docteur en théologie ; – Jean Benard, Louis Du Porquet, Louis Mouquet, Paul Le Canut, Pierre Levesque. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux, de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, de l'abbé de Fourcy, de François Martel, d'Anne de Bauquemare.

G. 1498. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1546-1784.** – Résignation de la cure de Saint-Aubin-le-Cauf par Étienne Grilhe. – Présentations à la cure de Saint-Germain par André Du Quesnoy. – Présenté : Pierre de Theuffles. – Présentations à la cure de Saint-Martin-sous-Bellencombre par les prieurs de Saint-Martin sous Bellencombre : Guillaume de Longueil, abbé de Conches ; – Laurent Coignet, aumônier du Roi ; – Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches. – Présentés : Pierre Bellesmes, Gabriel Dupont, Louis Chauvet, Jean Duval, François Philippe, Pierre Gatelout, François Moulin. – Visite de l'église de Saint-Martin par Philippe Brossard, doyen du doyenné de Longueville. – Présentation à la cure de Saint-Ouen, à laquelle est annexée la chapelle de Saint-Jean de Bohuet, par les abbés de Saint-Victor-en-Caux : Claude Bretel de Lanquetot, René-François de Beauvau. – Présentés : Charles Petin, Jean Duval. – Visite de l'église de Saint-Ouen par Mgr Colbert. – Fulmination. des bulles du prieuré de Saint-Saens pour Jourdain de Houdetot, Anne Letellier, Marie-Françoise de Moy d'Ectot, Catherine-Augustine de Limoges ; – 1,600 habitants à Saint-Saens, en 1681. – Acte par lequel Louis Rost, docteur en médecine, curé de Touffreville-sur-Cailly, promoteur subsidiaire de l'archevêché de Rouen, met Jourdain de Houdetot en possession du prieuré de Saint-Saens, vacant par la résignation d'Adrienne de Houdetot. – Présentation à la cure de Saint-Pierre de Sévis par Alexis-François Du Tot, vicaire général de Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne, abbé de Saint-Victor-en-Caux. – Présenté : Dominique de Maisonneuve. – Sceaux de Mgr de Beauvau, de Guillaume de Longueil, de Laurent Coignet, d'Adrien de La Faye, official de Rouen, d'André Du Quesnoy.

G. 1499. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1637-1779.** – Présentations à la cure de Saint-Ribert de Torcy-le-Grand par Claude Groulart, baron de Monville, conseiller au parlement ; – François Groulart, lieutenant colonel d'un régiment d'infanterie ; – Charles-Henri Dumoncel, président à mortier au parlement. – Présentés : Michel Doublet, Raoul Guerard, René Vulfran Guérard, René-Charles Dupastis, Hilaire de Beuzeville, Jean

Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers. – Ordonnances de Mgr de La Rochefoucauld pour assurer la décence du culte divin à Torcy-le-Grand ; – pour obliger à la résidence le curé, M. de Galonne de Coquerel. – État du revenu de l'église du Crand-Torcy. – Présentations à la chapelle de Sainte-Catherine à Torcy par MM. Groulart et Dumoncel. – Ordonnance de Mgr de Saulx-Tavanes qui transfère en la chapelle de Saint-Nicolas le titre de la chapelle de Sainte-Catherine. – Présentations à la cure de Torcy-le-Petit par Claude Groulart, Claude Martel sa veuve ; – Marie-Madeleine-Charlotte de Faucon de Ris, veuve de Pierre Chertemps, marquis de Seuil ; – Charles-Henri-Alexandre Dumoncel. – Présentés : Antoine d'Ouelus, Marc-Antoine Le Chevalier, Nicolas Lanon, Charles de Chery, Charles-Jean Manoury, Pierre Cœuret. – Présentation à la cure de Tourville-Miromesnil par Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, abbé de Saint-Georges de Boscherville. – Présenté : François Basselin. – Présentation à la chapelle de Saint-Antoine au château de Miromesnil par M. Hue de Miroménil, premier président au parlement de Normandie. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de M. Groulart, de mesdames Claude Martel et Charlotte de Faucon de Ris.

G. 1500. (Liasse.) – 35 pièces, parchemin ; 9 sceaux ; 1 fragment de sceau.

**1432-1495.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Hugues de La Marc, Raoul Bailliet, Geoffroi Hamon, curé de Notre-Dame de Neufchâtel, doyens ruraux du doyenné de Neufchâtel, à l'occasion des présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Boscmesnil (*Bonum mesnillum*) : patron, Jean, abbé de Saint-Wandrille ; présenté, Guillaume Le Bouchier ; valeur, de 12 à 15 livres ; vingt paroissiens. – Brémontier (*Sanctus-Petrus de Brevi monasterio*) : patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; présenté, Thomas Godart ; valeur, 100 sous ; sept ou huit paroissiens. – Saint-Aignan de Bures : patron, Gilles, abbé de Fécamp ; présenté, Jean Vinet ; valeur, 20 livres ; de quatre-vingts à cent paroissiens. – Criquiers : patron, l'abbé de Beaubec ; présentés, Jean Riquier, Vincent Picart ; valeur nulle en 1433 ; 35 livres et quarante paroissiens dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. – Forges (*Fourgiæ*) : patron, le chapitre de Saint-Hildevert-de-Gournay ; présenté, Guillaume Capperon ; valeur, 26 sous tournois ; vingt-cinq paroissiens. – Fresles (*Freelles*) : patrons, les boursiers du collège de Quimper-Corentin ; valeur, 30 livres ; trente paroissiens. – Chapelle du manoir de Fresles : patron, Jean de Ferrières, seigneur du lieu ; présenté, Jean Saalles. – Lucy (*Beata-Maria de Lussy*) : patron, Jean, évêque d'Avranches, abbé commendataire du Bec-Hellouin ; présenté, Jean de La Bourse ; valeur, 15 livres ; vingt paroissiens. – Louvicamp : patron, Thomas, abbé d'Auchy-lès-Aumale ; présenté, Firmin Fournier ; valeur, 60 sous ; huit paroissiens. – Nesle, deux portions : patrons, Jean et Plaisote de Plusqualet, Charles Dupont, seigneur de Plusquellet ; présentés, Pierre Quevrel, Jean Le Clerc ; valeur de la grande portion, 25 livres ; de la petite portion, 20 livres ; nombre des paroissiens de la grande portion, quarante ; de la petite portion, vingt-quatre. – Pommereval : patron, Michel de Bauquemare ; présenté, Jean Dragie ; valeur, 100 sous ; huit paroissiens. – Saint-Ribert, de Quèvreecourt : patron, Jean de Bourbel ; présenté, Pierre Quevrel ; valeur, 35 livres ; vingt-quatre paroissiens. – Sommary, deux portions : patronnes, la comtesse de Laval, Marie, comtesse d'Angoulême ; valeur, 45 livres ; quarante paroissiens. – Villedieu-la-Montagne : patron, Nicolas de Giresmes, prieur en France de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; présenté, Jean Cabot ; valeur, 10 livres ; vingt paroissiens. – Sceaux de la Cour d'église, du doyenné de Neufchâtel (d'abord une Sainte-Vierge, plus tard un château) ; fragment du sceau de l'archevêque Hugues d'Orges.

G. 1501. (Cahier.) – In-folio, 5 feuillets, papier.

**1682.** – Calende du doyenné de Neufchâtel, tenue par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, en l'église de Notre-Dame-de-Neufchâtel. – Vocation des curés par le secrétaire ordinaire de l'archevêché, en présence du promoteur subsidiaire. – Ordonné au curé d'Aulage de faire taxer les propriétaires pour la réparation de son église ; – le revenu du prieuré de Beaussault sera saisi pour les réparations de l'église ; défense au prieur, sous peine de suspension, aux laïques, sous peine d'excommunication, de faire servir l'église à des usages profanes et spécialement d'y engranger ; sur la plainte du curé que l'église paroissiale n'est point fréquentée le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, sous prétexte que les paroissiens solennisent la veille de la feste Saint-Gourgon dans une chapelle qui lui est dédiée dans le district de la paroisse, ordonné que cette chapelle sera fermée le

jour de la Nativité ; défenses aux ecclésiastiques de Neufchâtel d'assister aux inhumations en manteau noir, à moins qu'il ne s'agisse de Parents au premier ou au second degré.

G. 1502. (Liasse.) – 27 pièces, papier (3 imprimées).

**1613-1774.** – Statuts des confréries : de Sainte-Aline et Saint-Mamert, à Beaubec-la-Ville ; – de Saint-Germain et Saint-Firmin, à Beaussault ; – de Saint-Vincent, martyr, Saint-Sébastien et Sainte-Agathe, à Bradlancourt ; – des Esclaves de Notre-Dame-de-la-Délivrance, à Massy ; – d'une Charité pour la sépulture des morts, à Ménouval ; – des Agonisants, – des confréries de Sainte-Clotilde, de Saint-Roch, Saint-Sébastien, Saint-Laurent et Sainte-Marguerite, à Notre-Dame de Neufchâtel ; – des suffrages des Trépassés, à l'abbaye de Notre-Dame de Neufchâtel ; – de Saint-Gourgon, en l'église des Cordelières de Neufchâtel « autel en ladite église où il y a une dévotion extraordinaire envers ce saint et une grande affluence de peuple de tous costés » ; – de Saint-Pierre, Saint-Thibaut, Saint-Nicolas, Saint-Roch, à Neuville-Ferrière ; – de Sainte-Appoline, à Quèvre-court ; – du Saint-Rosaire, à Saint-Germain-sur-Eaune. – « Indulgence plénière concédée par nostre Saint-Père le pape Alexandre VII de ce nom, à tous les fidèles chrétiens qui visiteront l'église paroissiale de Quèvre-court... le jour et feste de Sainte-Anne ». (Imprimé ; vignette accompagnée des armes du Pape et de Mgr de Harlay.) – « Indulgences plénières concédées par nostre Saint-Père le pape Clément IX aux confrères et sœurs de la confrairie de Sainte-Apolline, érigée et établie en l'église paroissiale de Quèvre-court. » – *Idem.* – « Indulgences concédées à perpétuité par nostre Saint-Père le pape Alexandre VII aux confrères et sœurs de la confrairie et charité du glorieux saint Ribert, fondée en l'église paroissiale de Quèvre-court. » – *Idem.*

G. 1503. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1638-1789.** – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Aulage par les seigneurs d'Aulage : Charles, François et Olivier Anzeray de Gourvaudon, conseillers au parlement de Normandie ; – Maximilien-Constantin Anzeray de Gourvaudon, président à mortier en la même Cour ; – par Louis XIV, ayant la garde noble des enfants mineurs du sieur de Gourvaudon. – Présentés : Louis Fouache, Guillaume Vasselin, André Ringot, Jacques Duquesne, François Favarel, Nicolas Berthe, Étienne de Villeroy. – Présentations à la cure de Saint-Germain de Beaussault par Dominique de Vie, archevêque d'Auch, abbé du Bec-Hellouin, ayant pour vicaire général Nicolas Goujon ; – Louis Dufour, sieur de Catenay, prieur de Saint-Maur de Beaussault ; – Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé du Bec-Hellouin. – Présentés : Pierre Lecat, Antoine Gardin, Charles-Gédéon Garin. – Provisions de Nicolas Noël et de Jean Du Perron pour la cure de Beaussault. – Réduction des fondations. – Visite de cette église par Le Febvre, curé de Saint-Maurice, doyen du doyenné de Neufchâtel. – Présentation à la chapelle de Saint-Louis, au château de Beaussault, par François d'Espinay, marquis de Saint-Luc ; – Marie-Anne d'Espinay, Thomas Le Gendre de Collande, seigneur de Gaillefontaine. – Plaintes portées à l'archevêque par M. Garin, curé de Beaussault, contre les chapelains et habitants du hameau de Gratenois. – Règlement de Mgr de La Rochefoucauld pour la chapelle de Gratenois. – Présentations par les abbés de Beaubec : Jacques Bouvier, Étienne Girardin, à la cure de Saint-Pierre et Saint-Laurent de Beaubec. – Présentés : Pierre Denise, Henri Marie. – Démission par Jean Laisnel de la cure de la Sainte-Trinité de Beaubec. – Interdiction par M. de Cerisy, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavannes, de la nef, des fonts baptismaux et des cloches de l'église paroissiale de Beaubec. – Requête adressée à Mgr de La Rochefoucauld par frère Jean-Paul d'Ortigue, abbé de Beaubec, pour qu'il lui fût permis de placer des fonts baptismaux dans l'église paroissiale de Sainte-Ursule de Beaubec, située dans l'enclos de l'abbaye, desservie par un religieux, de laquelle dépendaient quinze manoirs ou habitations, formant l'ancien domaine de l'abbaye, église où les habitants recevaient la sépulture, le sacrement de mariage, mais pas le baptême. – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux de l'abbé Étienne de Girardin, du prieur de Beaussault, Louis Dufour ; – de MM. Anzeray de Courvaudon, Le Gendre de Collande, d'Espinay.

G. 1504. (Liasse.) – 23 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 4 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**XII<sup>e</sup> siècle-1539.** – Bulles des papes Eugène III, Calixte II, Innocent VIII, etc. – Confirmation des règlements de l'ordre de Cîteaux ; les monastères seront visités par des religieux de l'ordre ; il n'y aura pas lieu à appel au Saint-Siège des décisions des supérieurs ; – injonction aux abbés,

abbesses, prieurs et prieures de reconnaître pour abbé chef de tout l'ordre Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, et de lui laisser visiter et réformer les monastères. – Présentation de religieux cisterciens pour les ordres, du temps de Mgr d'Estouteville. – Ordonnance faite par Pierre Gouscon, vicaire général du cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et de Jean Loysier, religieux de l'ordre de Cîteaux, docteur en théologie, vicaire général de Claude de La Guiche, abbé commendataire de Notre-Dame de Beaubec, pour la réforme de cette maison ; nombre des religieux, tant prêtres que novices, fixé à vingt-quatre ; défense à eux d'avoir des armes. – Lettres de Guillaume de Thiéville, évêque de Lisieux (1338), à Pierre Roger de Maumont, archevêque de Rouen, pour lui donner avis que, conformément à sa permission, il a procédé, en la chapelle de son manoir épiscopal de Canapeville, à la bénédiction de Laurent de Bosquel, et a reçu de cet abbé le serment de fidélité qu'il était tenu de faire à l'église de Rouen. – Lettre de Laurent de Bosquel au même archevêque, sur le même sujet. – Procès aux assises de Rouen entre le cardinal de Luxembourg, d'une part, et, d'autre part, Jean, abbé de Bonport, Nicole, abbé du Valasse, lesquels s'étaient assemblés à l'hôtel de Beaubec, à Rouen, et avaient, sans permission de l'archevêque ni de ses vicaires généraux, confirmé l'élection qui avait été faite de Guillaume Theroulde pour abbé de Beaubec – Lettres de non-préjudice données par lesdits abbés à l'archevêque, lequel, moyennant cette reconnaissance, veut bien reconnaître l'élection ; – jugement entre Henri Le Picart, procureur général du Roi en Normandie, porteur d'un bref de fief lai et d'aumône, et Martin Loison, procureur général de l'archevêché de Rouen, sur la question de savoir si l'hôtel de Beaubec, situé sur la paroisse de Saint-Lô, à Rouen, était pure aumône et si on pouvait y faire exploits de justice temporelle : « En signe de ce sur la porte et entrée d'icellui manoir, laquelle est de pierre, a une croix de pierre qui mise y fut dès le temps que icelle porte fu ediffiée, dont il n'est point de mémoire, et sur les autres maisons sont croix de fer apparentes à tous en signe d'omosne pure... En l'ostel a une chapelle, anciennement fondée et de tous temps dont il peult estre mémoire, appelée l'omosne de Beaubec... Nulle omosne ne doit estre croisée, se elle n'est omosne pure ; et se les gens du Roy le consentent, ils lui font tort, qui ne doit pas redonder en préjudice à autres ; car la croix est par l'aprobacion et démonstrance de la pureté et que c'est lieu saint, qui pourroit donner occasion aux crimineulx de soy y mettre comme en franchise ; » – plaidé ès assises de Rouen devant Guillaume de La Fontaine, lieutenant général du bailli Jean Salvain. – Copie collationnée par Michel Durant d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, par laquelle il donne à l'abbaye de Beaubec un ténement de maison en la paroisse Saint-Lô de Rouen. – Donation par Agnès de Canville, veuve de Richard de Saint-Saens, aux moines de Beaubec, d'un ténement de maison à Dieppe (fief de l'Orféverrie en la grande rue). – Lettres de Jean, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, aux gens qui tiendront l'Échiquier à Rouen ; il leur enjoint de faire garder à l'archevêque Guillaume de Flavacourt la grâce accordée par son père à Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen, de proposer toutes les erreurs contenues en une ordonnance rendue contre ce dernier en faveur de l'abbé de Bonport. – Sceaux de Jean, duc de Normandie (fragment) ; des causes de la vicomté de Rouen, de Laurent de Bosquel (fragment) ; de Guillaume de La Fontaine, lieutenant du bailli.

G. 1505. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1369-1781.** – Fulmination par l'official de Rouen des bulles de provisions de l'abbaye de Bival obtenues par sœur Marie Mépieu, religieuse professe de Sainte-Ursule de Lyon. – Visite de l'abbaye de Bival par Mgr d'Aubigné ; règlement donné aux religieuses par ce prélat. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld qui commet M. Adrien Osmont, son vicaire général et son official, pour faire la visite de l'abbaye de Bival. – Visite de ladite abbaye par M. Osmont ; dépositions des religieuses. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld pour le rétablissement et la conservation des règles dans l'abbaye et communauté de Bival. – Dispense accordée aux religieuses d'observer le jeûne et l'abstinence les lundis et mercredis de chaque semaine, à raison de l'altération de leur santé et de la difficulté de se procurer du poisson. – Donation de la sœur Marie-Louise de La Cour. – Lettres du roi Charles V qui unissent à l'abbaye de Bival l'hôpital de Gaillefontaine avec le droit de patronage de la chapelle de cet établissement. – Ordonnance de M. Alphonse de Bretteville, official, qui maintient, contrairement aux prétentions des religieuses, le sieur Marie au titre de ladite chapelle, en égard à la longue possession et institution des chapelains par l'archevêque. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1506. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1639-1732.** – Présentations à la cure de Saint-Ouen du Boscmesnil par les abbés de Saint-Wandrille de Rouen : Ferdinand de Neufville, Henri-Balthazar de Fourcy. – Présentés : Antoine Delahaye, Laurent de La Mare, Pierre-Anne Constantin, Jérôme Ducy, Jean-François Foubert, docteur en théologie. – Permission accordée par Mgr François I de Harlay, dans le cours de sa visite générale, à Charles Lesquet, écuyer, sieur de Saint-Sauveur, de faire bâtir une chapelle en l'honneur de Sainte-Anne au hameau des Buhots. – Présentations à la cure de Bouelles par François de Pardieu, Philippe de Pardieu, Jean-Marie de Vouigny, secrétaire du Conseil d'État ; – Simon de Vouigny, maître des requêtes ; – Joseph-François Lermette de Croixmare, conseiller au parlement de Normandie ; – par Louis XIV. – Présentés : Nicolas Baratte, Jacques Renault, Jean Lesauteur, Jean Diel, Pierre Potrel, François Gallemand, Edine de Brecey, Vivien-Guillaume Berard. – Réduction des fondations. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Bradiancourt par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, Balthazar-Henri de Fourcy. – Présentés : Louis Lambert, Claude-Simon Ribout, Charles-Adrien Leclerc. – Compte de la fabrique de Bradiancourt présenté par M. de Montalent, qui s'était chargé « pour la gloire de Dieu et le bien public du rétablissement de la nef et du clocher et du bâtiment nommé l'école. » – Pièces signées par Louis XIV. – Sceaux de l'abbé de Fourcy, de Philippe d'Hérouville, abbé de Foucarmont, de MM. de Pardieu, de Vouigny.

G. 1507. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier ; 4 sceaux.

**1653-1786.** – Présentations à la cure de Saint-Étienne de Brémontier par les abbés de Saint-Wandrille : Balthazar-Henri de Fourcy, Étienne de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. – Présentés : Charles-Barthélémy Le Tellier, Nicolas Remoussin. – Réduction des fondations. – Présentation par Adrien Le Clerc, prieur de Saint-Thomas le Martyr de Neufchâtel, à la cure de Saint-Éloi de Bully. – Présenté : Jacques Cappel. – Union du prieuré de Saint-Thomas le Martyr, de l'ordre des chanoines réguliers, à la maison des religieuses de Notre-Dame de Neufchâtel. – Procès sur la question de savoir à qui des chanoines réguliers, des religieuses de Notre-Dame, du seigneur de Bully, de l'archevêque, appartenait le patronage de Bully, après la suppression du prieuré de Saint-Thomas le Martyr auquel ce patronage avait incontestablement appartenu ; mémoire de M. Marescot, vicaire général, contre les prétentions de M. Rousselet, abbé de Sainte-Geneviève, supérieur général de la congrégation de France. – Lettres de M. Rousselet à l'archevêque Mgr de La Rochefoucauld, où il soutient et ensuite abandonne ses prétentions. – Autres mémoires pour et contre M. de Lestendart, marquis de Bully. – Compromis entre lui et Catherine de Boulainvilliers, supérieure de Notre-Dame de Neufchâtel, touchant le droit de réversion prétendu par ledit seigneur du patronage de Bully. – Défense au sieur Guerard de dire aucunes messes à Bully ni d'y tenir les petites écoles. – Donation par Louis de Lestendart d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son château de Bully. – Présentations à cette chapelle. – Visite de la chapelle de Sainte-Marguerite au hameau de Martincamp. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de l'abbé de Fourcy.

G. 1508. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

**1638-1784.** – Présentations aux cures de Saint-Aignan de Bures, première et deuxième portions, par Henri de Lorraine, abbé de Fécamp ; – par les grands prieurs de ce monastère : Aimable de Fontaine des Érables, Marc Bastide, Placide Roussel, Jacques Remy, Pierre Thibaut, Romain de La Londe, Louis de La Rivière, Louis-Joseph Dumesnil. – Présentés à la première portion : Jacques Ducroc, Jacques Verdier, Charles Mouquet, Nicolas Dudan, Richard-Constantin Eudes, Julien Benoit, Jean-François Langiois ; – à la deuxième portion : Mathieu Lefebvre, Nicolas Nepveu, Charles Lataignant, Jacques Verdier, David Stalin, Augustin Belamy. – Visite par Charles Guignaut, curé de Notre-Dame de Neufchâtel, témoin synodal du doyenné dudit lieu, de l'église de Bures. – Délibération des habitants de Bures pour le traitement d'un clerc qui aidera à chanter et tiendra l'école à Bures. – Mémoires de M. Eudes, curé de Bures, contre les habitants de Burettes, tendant à prouver que Burettes faisait partie de Bures, qu'à l'origine Bures était une collégiale, que les religieux qui y étaient établis jouissaient des dîmes de Bures, Burettes, le Mesnil-aux-Moines, Osmoy, Saint-Valéry, Maintru, etc. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld relative à l'exercice des fonctions curiales à Bures et à Burettes. – Extraits des registres de baptêmes et inhumations de la paroisse de Burettes. – « Généalogie de tous les curés de la paroisse de Bures, de 1672 à 1772,

suivie d'un recueil des baptêmes et mariages célébrés par les prêtres de la première portion de Bures en l'église de Burettes. » – Requête des habitants et général du Mesnil-aux-Moines, au nombre de trois cents communicants, formant soixante-dix feux, tendant à obtenir la distraction de leur village d'avec l'église de Bures, le rétablissement de leur chapelain en toutes les fonctions curiales. – Ordonnance de Mgr de Harlay concernant l'office divin en l'église du Mesnil-aux-Moines. – Présentations à la chapelle du Mesnil par Pierre Du Buc, marchand libraire à Dieppe, héritier de Jean Du Buc, prêtre, principal fondateur de ladite chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste ; – Nicolas Du Buc, libraire en la même ville, fils du précédent ; – MM. de Croutelles à qui le patronage avait été cédé par Jean-Baptiste Du Buc, en 1696. – Présentations à la chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde au Mesnil-Folemprie à Bures par les supérieurs de la Visitation de Sainte-Marie de Rouen. – Sceaux du monastère de Fécamp, de Mgr de La Rochefoucauld.

G. 1509. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier ; 12 sceaux plaqués.

**1472-1781.** – Nomination d'un procureur et receveur par les religieuses de Clairruissel. – Nomination par Guillaume Vastel de procureurs pour résigner sa cure de Saint-Pierre de *Flames*. – Présentation par Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, abbé de Saiut-Wandrille, de son secrétaire Jacques de La Roere, à la cure de Fontaine-en-Bray. – Provisions de Nicolas Bigot et d'Yves Le Guen pour la cure de Fresles. – Réduction des fondations de cette paroisse. – Présentations à la cure de Gaillefontaine par Pierre Le Prévost, prieur de Sigy ; – Saint-Vincent de Paul, vicaire général d'Amador de Vuignerod, abbé de Saint-Ouen ; – par les abbés de ce monastère : le cardinal de Bouillon, Charles de Saint-Albin. – Présentés : Jean Toustain, Guillaume Courteilles, François Robin, Jacques Cardin. – Mémoire sur l'hôpital de Gaillefontaine. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Graval par Édouard Colbert, abbé d'Auchy-lès-Aumale ; – par les religieux de ce monastère et Léonore Chrétien de Monsure, patrons alternatifs, les religieux pour deux tiers, le seigneur pour un tiers. – Présentés : Laurent Vigneron, François Susé, Vincent Poitemont, François Guibel, François-Romain Trollé. – Visite de l'église de Graval par M. de Cerisy, vicaire général ; un maître d'école, 120 communicants. – Demande adressée à Mgr de Saulx-Tavanes par M. Petit, curé de Graval, pour qu'il lui fût permis de faire l'office dans l'église paroissiale de Graval qui venait d'être remise en état. – Visite de la même église par M. Larcher, curé de Tréforêt, doyen du doyenné de Neufchatel. – Présentation à la cure de Saint-Léonard de Haucourt par MM. Antoine, Joseph et Joseph-Augustin de Mailly. – Présentés : Pierre Thiessé, Pierre Le Roy, Pierre Duputel, Pierre de Bonissent, Nicolas Cordier, François Hameau, Nicolas Gouche, Guillaume-Amable Dusaussay, Mathieu Touchard, Charles-Césaire Pietre. – Réduction des fondations de la paroisse de Haucourt. – Visite par M. Dubois, doyen de Neufchatel, de l'église de Haucourt ; école tenue pour les garçons et les filles par Le Gois, clerc laïque ; chapelle de Saint-Denis de Pierrement dépendant de Bival, où l'on ne célébrait plus la messe depuis six mois. – Présentations à la cure de Hodeng par les abbesses de Bival : Madeleine de Faucon de Ris, Barbe Le Guerchois, Anne-Madeleine Languedor de Rois-le-Vicomte, Marie-Élisabeth de Sarcus. – Présentés : Anioine Le Blanc, Antoine Cartier, Jacques Delestre, Alexandre Saunier. – Pièces signées par saint Vincent de Paul, Louis XIII, le cardinal de Bouillon, Mgr Ferdinand de Neufville, le comte de Mailly, lieutenant général du Roussillon. – Sceau de la congrégation de la Mission, de Mgr de La Rochefoucauld, de MMgrs de Neufville, de Saint-Albin, de Colbert ; de l'abbesse de Faucon de Ris ; de MM. de Mailly, de Monsures.

G. 1510. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1636-1787.** – Présentations à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Louvicamp par les abbés d'Auchy-lès-Aumale : du Nozet, ayant pour vicaire général Nicolas Du Tot, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, chanoine de Rouen ; – Alexandre de Jarente ; – par les religieux du même monastère. – Présentés : Étienne Durdan, Pierre Durdan, Étienne Tirant, Jean Le Roux, François Bense, François Valart. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Lacy par les abbés du Bec-Hellouin : Jacques-Nicolas Colbert, Roger de La Rochefoucauld, Louis de Bourbon. – Présentés : Alexandre Basire, Pierre Burthelot Maugras, François Duval, Laurent, Le Fevre, Abraham Porquet, Nicolas Rimbert. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Massy par les abbés du Bec : Jacques-Nicolas Colbert, Alexandre de Marbeuf, etc. – Présentés : Germain Houel, François Susé, Pierre-Lucas Le Sauvage, Joseph Leullier. – Réduction des fondations. – Visite de l'église de Massy par

M. de Cerisy, vicaire général : 260 communicants ; école tenue par une maîtresse pour les filles ; – par le vicaire pour les garçons, en 1746. – Présentations à la cure de Mesnières par les seigneurs : MM. de Fautercou, Durey de Bourneville, de Biencourt de Poutrincourt. – Présentés : Louis Malgrange, Thomas Menage, Adrien Dehors, Philippe Dubois, curé de Sarqueux, licencié en théologie ; – François Le Chandelier, Charles Bourdon, Jean Boissay, Pierre Gueneau, Pierre-Amand Bodin. – Présentations par les mêmes seigneurs à la chapelle du château de Mesnières. – Réduction des fondations de l'église paroissiale. – Sceaux de MM. de Fautereau et Durey de Bourneville.

G. 1511. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin, 42 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1421-1785.** – Présentations à la cure de Saint-Ouen de Maucombe par MM. de Pardieu, de Caqueray, de Maupeou ; – par Louis XV. – Présentés : Nicolas Le Blond, Charles Mauger, Nicolas Tombette, Pierre Godart, chapelain de la chapelle de Saint-Antoine de Pellevert ; – Claude d'Imbleval, Louis de Caqueray, Jean Nicolle, Nicolas Vic, Pierre-Étienne Tassart. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas de Ménouval par Adrien Le Clerc, prieur de Saint-Thomas-le-Martyr de Neufchâtel ; – plus tard par les abbesses de l'hôpital de Neufchâtel. – Présentés : Louis Engren, François Paon, Jean Pisier, Jean Normand, Jean Connain, Louis de France, Louis Duval. – Réduction des fondations. – Approbation par M. Gaulde, vicaire général de Mgr François II de Harlay, de la chapelle fondée par Jean de Boulainvilliers, capitaine d'une compagnie de chevaliers, à son manoir de la Moienne à Ménouval. – Visite de cette chapelle par M. Christophe Feudry, archiprêtre, doyen de Neufchâtel et curé de Massy. – Provisions de Jean Roisse et de Jacques Le Rebours pour la cure du Mesnil-Mauger. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Nesles-en-Bray par MM. de Boulainvilliers et par Gabriel-Bernard de Rieux. – Présentés : Antoine Le Parmentier, Pierre Horcholle, Henri Lefèvre, Jacques Chevallier. – Lettre de Mgr de Médavy à M. Gaulde, vicaire général, au sujet de l'union des deux portions de la cure de Nesles : « Je veoi bien que je ne puis estre au *Te Deum* de Rouen. Il faut que je sois samedi à Paris, bien à mon regret, car les rajustages que je fais à Gaillon me divertissent doucement. 14 juin 74. » – Nomination par Guillaume de Lalain de procureurs pour résigner, en son nom, sa cure de Nesles (*De Nygella*). – Pièces signées par Louis XV, par Henri de Boulainviller (sic). – Sceaux de MM. de Boulainviller, de Pardieu, de Marie-Judith de Manneville et de Catherine de Boulainvillier, prieure de l'hôpital royal de Neufchâtel.

G. 1512. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués, 1 sceau pendant.

**1314-1780.** – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Jacques de Neufchâtel, à la requête du curé M. Feuillo. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Neufchâtel par les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, au droit de l'union à leur monastère de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine de Rouen. – Présentés : Jacques Hicquet, Étienne Le Berquier, François Patry, François Accart, François-Nicolas Du Breuil, Nicolas Saunier, Charles Guignard. – Réduction des fondations de la paroisse de Notre-Dame de Neufchâtel. – Ordonnance de M. de Cerisy pour la réparation du chœur de cette église, lequel menaçait ruine. – Concession par le pape Innocent d'indulgences pour 7 ans en faveur de Notre-Dame de Neufchâtel. – Lettre de Jean de La Porte, bailli de Caux, contenant un jugement prononcé aux assises de Neufchâtel contre Osber de Hodene qui contestait à l'archevêque le droit de nommer à la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel. – Démission par M. Prunier, licencié en droit civil et canonique, de la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel. – Accord entre les curés de Neufchâtel : MM. Gédéon Vincent, François Guimard, Joseph Gressent au sujet des processions publiques. – Informations, conformément aux ordres de Mgr de Médavy, au sujet de la réunion projetée de l'église de Saint-Pierre en ruine à l'église de Notre-Dame de Neufchâtel. – Sceau du bailliage de Caux ; – sceaux plaqués de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon.

G. 1513. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1652-1785.** – Ordonnance de Mgr François II de Harlay, qui éteint le titre du prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr de Neufchâtel, l'unit à la mense conventuelle de Notre-Dame, à charge d'entretenir le droit d'hospitalité accoutumé audit prieuré, d'y présenter un prêtre pour

l'administration des sacrements comme aussi pour desservir *in divinis* la chapelle de Saint-Antoine. – Opposition par Etienne Le Clerc, religieux de l'hôpital de Neufchâtel à la résignation que prétend faire Adrien Le Clerc dudit hôpital et prieuré en faveur des Bernardines de Neufchâtel. – Fulmination des bulles du prieuré de Neufchâtel pour Judith de Manneville, Marie-Anne Lenormand. – Informations sur madame Catherine Masquarel de Bosgeffroy, nommée au prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr de Neufchâtel. – Arrêt du Conseil d'État qui unit à l'hôpital de la ville de Neufchâtel les biens de la maladrerie de Saint-Jean et des léproseries de Gaillefontaine et d'Auvilliers (copie). – Commission donnée par Mgr d'Aubigné pour informer de l'état de la chapelle de la maladrerie de Saint-Jean-Baptiste de Neufchâtel appartenant aux pauvres, récemment interdite parce que le tonnerre était tombé sur le clocher et l'avait extrêmement endommagé ainsi que la couverture. – Visite de la chapelle du monastère des Bernardines de Neufchâtel par Mgr Colbert. – Donation de 12,000 livres à ce monastère par Françoise Le Duc, lors de sa profession. – Procès entre les religieuses et les curés de Saint-Jacques et de Ménouval au sujet des fonctions curiales dans l'enclos de l'hôpital de Neufchâtel et dans la chapelle de Saint-Antoine, les religieuses prétendant que ces deux lieux étaient en dehors desdites paroisses et que leur chapelain pouvait y exercer les fonctions curiales. – Mémoire du curé de Ménouval. – Transaction entre le curé de Saint-Jacques et les religieuses. – Présentation par elles, à la chapelle de Saint-Thomas-le-Martyr du père Candide, capucin (Emmanuel-Jacques-François Montaigne, de Granville), ci-devant préfet apostolique et curé en Amérique.

G. 1514. (Liasse.) – 11 pièces, papier (2 imprimées).

**1563-1695.** – Lettres patentes du roi Charles IX, qui fait don de la maladrerie de Neufchâtel aux pauvres religieuses du tiers ordre de Saint-François ou Cordelières. – Certificat de Jean de Lestendart, seigneur de Bully, gouverneur de Neufchâtel et des officiers du Roi, de la même ville en faveur de ces religieuses dont ils constatent la pauvreté. – Requête des habitants de Neufchâtel à l'archevêque Mgr Colbert pour proposer une transaction entre les Cordelières et l'hôpital auquel un édit du roi Louis XIV avait uni les maladreries de Saint-Jean de Neufchâtel, d'Auvilliers et de Gaillefontaine : « Ce monastère est une honnête retraite pour les filles des meilleures familles de la ville et de la noblesse des environs. » – Lettre du curé de Saint-Saire contenant réfutation des faits énoncés dans ladite requête. – Mémoire contre les Cordelières en faveur de l'administration de l'hôpital de Neufchâtel au sujet de l'union des maladreries à l'hôpital. – Mémoire pour Antoine Margue, administrateur de l'hôpital des pauvres malades de la Miséricorde de la ville de Neufchâtel.... sur l'instance pendante au Conseil aux fins de l'exécution de l'arrêt du Conseil du 22<sup>e</sup> jour de décembre 1694 contre les religieuses Cordelières de ladite ville opposantes à l'enregistrement desdites lettres : « Chez les Bernardines les pauvres passans... sont couchés sans lit, draps, ny couvertures et le plus souvent sans paille sur des planches, dont les soins ont toujours été confiés à des vendeurs d'eau-de-vie et de tabac. » (Imprimé.) – État des biens que possèdent les religieuses de Saint-François de Neufchâtel.

G. 1515. (Liasse.) – 46 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

**1634-1746.** – Permission accordée par Pierre Acarie, official de Rouen, vicaire général de Mgr François I de Harlay à Vincent de Paul, supérieur de la Mission, de prêcher, confesser dans le diocèse et d'établir où il le jugera à propos la confrérie de la Charité. – Établissement de la congrégation de la Charité ou Miséricorde, à Neufchâtel, par Vincent de Paul ; règlement par lui donné ; liste des dames de la Miséricorde (copies). – Règlement de cette société en forme de communauté permanente pour l'assistance des pauvres malades. – Ordonnance de Mgr François II de Harlay approuvant la société formée par Nicole Mython, Catherine Boutin, Vettier, élues et nommées à la garde et sollicitation des pauvres malades par les curés, magistrats et officiers de Neufchâtel, avec pouvoir d'admettre avec elles cinq autres filles, afin de veiller jour et nuit au service des pauvres malades ; permission à elles accordée de vivre en communauté et d'avoir une chapelle ; – approbation de cette communauté par Louis XIV (copie.) – Certificats en faveur des religieuses de la Miséricorde : « tenues d'assister les pauvres malades et d'enseigner les petites écoles aux filles de la ville ; ont fait une école et un ouvroir pour enseigner à lire, écrire et faire de la dentelle aux petites filles pauvres et riches, le tout *gratis*. » – Correspondance entre Mgr de Saulx-Tavannes et M. Cerisy, vicaire général, Sehier, curé de Saint-Vivien, les officiers de

Neufchâtel, Gressent, vicomte, Patry, lieutenant général, Bloquel, président de l'Élection, concernant la suppression de la communauté de la Miséricorde et l'union de ses biens à l'hôpital de Neufchâtel. – Mémoire des administrateurs de l'hôpital. – État des biens. – Délibération des habitants de Neufchâtel sur la demande de Mgr Colbert pour l'établissement d'un collège qui sera confié à un ecclésiastique. – Sceau de Mgr de Harlay.

G. 1516. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 3 sceaux pendants, 1 sceau plaqué.

**1313-1788.** – Renonciations à leurs prétentions au patronage de l'église de Notre-Dame de Neuville-Ferrière par Jean de Quenel et demoiselle Asceline, sa femme ; – Aubery Doullé, écuyer, seigneur de Neuville ; – Antoine Douley, seigneur du même fief. – Droit de patronage reconnu aux archevêques. – Prise de possession de la cure de Neuville-Ferrière par Jean Sebire, licencié ès lois, nommé en remplacement de Robert Guerould. – Lettres de Charlotte-Françoise de Sens, veuve de Joseph de Campuley, sieur de Fricourt, pour faire lever l'interdit de la chapelle de la Houperie, dédiée à Notre-Dame-de-la-Délivrance et à Saint-Joseph, et dotée par elle d'une rente de 50 livres. – Présentations à la chapelle de Saint-Eutrope d'Houpillière par M. Du Deffand, Charlotte-Jeanne Du Deffand de La Lande, veuve de Roger, marquis de la Tournelle. – Requête de M. de Mondétour à Mgr de La Rochefoucauld pour obtenir approbation d'une chapelle récemment construite en son château de Neuville, sous l'invocation de Saint-Augustin. – Visite de cette chapelle par Charles Guignan, curé de Notre-Dame de Neufchâtel. – Sceaux de l'Échiquier (fleur de lys surmontée d'une couronne), de la cour ecclésiastique de Rouen, du bailliage de Caux. – Sceaux plaqués de M. Du Deffand.

G. 1517. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1640-1787.** – Présentations à la cure de la Sainte-Trinité d'Ormesnil par : MM. Charles Martel, capitaine des gardes du corps de Monsieur le duc d'Orléans ; – Adrien de Monssure, François de Paccarony, Louis de Dampierre, François Horcholle, écuyer, sieur des Pentes, auditeur en la Cour des Comptes de Normandie ; – par Louis XV. – Présentés : Roger de Buade de Grissac, bachelier en théologie ; – Jean Morgan, François Langlois, Pierre Beauval, Thomas Goust, Pierre-André Lanel. – Requête du curé, du syndic et des habitants de la paroisse d'Ormesnil à Mgr d'Aubigné pour le prier de faire bénir le nouveau cimetière. – Visite de ce cimetière par M. Noel, curé de Notre-Dame de Neufchâtel. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Perduville par MM. François Diel, Jean de Gallie, Antoine Vassal, Charles Garin. – Présentés : Louis Diel, curé de Boscmesnil ; – Louis Caron, Étienne Duval, Gabriel-Joseph Le Febvre, Isaac Le Verdier, Pierre-Nicolas Gressent. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas de Pommeréval par Marie de Ricarville, veuve de Mathieu de Bourgoise ; – Jacques, Anne-Alexandre Jacques de Bourgoise, Jean-Joseph de Beval, comte de Sedaiges. – Présentés : Guillaume Rossignol, Antoine Collombel, Jacques Bruhier, Laurent Duthil, Pierre-Jacques Canard de Vauroger, Jacques Soury, Jean-Baptiste de Boschâtel. – Information par MM. Desquinemare, curé de Bully, au sujet d'un projet de changement de presbytère. – Présentations à la cure de Saint-Ribert de Quièvecourt par Louis-Aristarque de Pardieu, Antoine et Claude-Antoine Cavelier, Claude Remy de Courcelles, Thomas-Antoine Cavelier d'Esclavelles. – Présentés : Denis Gallou, Adrien Delcstre, Alexandre Brongnard, César et Jacques de Trevet, Jacques Treulé, Gilles Le Loup, Louis-Joseph Hebert. – Pièces signées par Louis XV. – Sceaux de MM. de Bourgoise, Martel, Monssure, Paccarony, Remy de Courcelles, du comte de Sedaiges, de Marie de Ricarville.

G. 1518. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1470-1785.** – Présentations à la cure de Ronchois par Louis de Savoie, Louis-Auguste de Bourbon, Louis-Charles de Bourbon. – Présentés : Nicolas Le Peigneux, Nicolas Lefebure, Jacques-Sylvestre Daniel, Antoine Doinel, Jean-François Lesueur. – Présentations à la cure de Saint-Barthélemy ou de Saint-Ouen de La Rosière par les abbés de Beubec : Étienne de Girardin, Charles Du Sauzet du Mas, d'Ortigue. – Présentés : Pierre Boulenger, Nicolas Le Vacher, Pierre Huon, Pierre Martin, Jacques Lasnier, Michel Brunet. – Bénédiction du chœur nouvellement reconstruit de l'église de la Rosière par M. Lefèvre, curé du Mesnil-Mauger, témoin synodal du doyenné de Neufchâtel ; – du nouvel autel dudit chœur, par Brunel, curé de la Rosière. –

Présentations au prieuré-cure de Saint-Germain-sur-Eaune par les abbés d'Eu : Nicolas de La Place, le cardinal des Ursins, ayant pour vicaire général Claude Duval, docteur en théologie ; – Pierre de Calvo, Maximilien de Beaufort de Canillac de Montboissier, ayant pour vicaire général Gabriel de Rozey. – Présentés : Pierre Dupont, Jacques Michault, Charles de Gencourt, Marc-Antoine de Verton. – Bénédiction par M. Dubois, curé de Notre-Dame de Neufchâtel, de la chapelle du château de Saint-Germain-sur-Eaune. – Lettres de provisions de Jean-Baptiste Fliot pour la chapelle de la Sainte-Trinité en la paroisse de Saint-Maurice. – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Saire ; – de la paroisse de Saint-Vincent de Nogent. – Présentations à la cure de Sainte-Geneviève par les abbés de Beaubec : Louis de Roncherolles, Étienne de Girardin, Charles Du Sauzet du Mas. – Présentés : Jacques Harel, Louis Bare, Adrien-Pierre Merot, Mathieu du Quenoy, André-Jean-Baptiste Lefebvre. – Réduction des fondations. – Approbation d'une chapelle fondée par François de Strozzy au manoir de Mainemare à Sainte-Geneviève. – Réduction des fondations de la paroisse de Sausseusemare. – Nomination par Aubert Bonvoisin de procureurs pour résigner, en son nom, la cure de Sausseusemare. – Nomination par Denis Butet de procureurs pour résigner, en son nom, une des portions de l'église de Sommery. – Approbation par Mgr de Médavy d'une chapelle érigée par Louis Du Mesniel au manoir de la Pommeraye. – Présentation par frère Pierre de Polastron, colonel d'infanterie, commandeur de Ville-Dieu-la-Montagne, de Louis Julien à la cure dudit lieu. – Pièces signées par Louis de Savoie, Louis-Auguste et Louis-Charles de Bourbon. – Sceaux de Louis-Charles de Bourbon, de Mgr de La Rochefoucauld, des abbés de Girardin, Du Sauzet du Mas, du commandeur de Polastron.

G. 1519. (Liasse.) – 53 pièces, papier.

**1681.** – Procès-verbaux des visites des églises du doyenné de Neufchâtel par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen. – Aulage ; – Ardouval ; – Beaussault (les images de saints en bosse, mutilées ou indécentes, seront réformées ou enterrées) ; – Bradiancourt (les réparations du chœur seront faites aux dépens des gros décimateurs) ; – Brémontier (le curé fera les catéchismes, les fêtes et les dimanches, et les instructions au prône, à peine de suspense) ; – Rouelles (le vicaire, fera assidûment les écoles et instruira les enfants sans augmentation de gages) ; – Bures (l'image de Saint Sébastien en bosse, qui nous a paru indécente, sera réformée ou enterrée) ; – Burettes (les réparations du chœur seront faites aux dépens des gros décimateurs ; celles de la nef aux dépens des propriétaires) ; – Boscmesnil ; – Conteville ; – Crequiers ; – Esclavelles (l'image de Saint Sébastien sera réformée ou enterrée) ; – Flamets ; – Fontaine ; – Fresles ; – Graval ; – Hodeng ; – Lucy ; – Massy ; – Maucombe ; – Ménouval (l'image de Saint Sébastien sera réformée ou enterrée) ; – Mesnières ; – Mesnil-aux-Moines ; – Mesnil-Mauger ; – Nesles ; – Saint-Pierre, Saint-Jacques, Notre-Dame de Neufchâtel (défense aux ecclésiastiques d'aller dans les lieux publics pour jouer ou voir jouer dans la ville ou hors la ville ; tous les mois une conférence sur les devoirs des ecclésiastiques) ; – Neuville ; – Neuville de Gouvion sur Conteville ; – Ormesnil ; – Perduville ; – Pommerval ; – Quièvecourt ; – Ronchoy ; – la Rosière ; – Saint-Germain ; – Saint-Martin l'Ortier ; – Saint-Saire ; – Saint-Vincent de Nogent ; – Sainte-Geneviève ; – Sainte-Marguerite ; – Sausseusemare (les habitants se cotiseront pour avoir un clerc qui fera les écoles) ; – Sommery (voûte du chœur menaçant ruine ; mur de la nef du côté du septentrion tombé) ; – Tréforêt ; – prieuré de Saint-Maur de Beaussault ; – chapelle de Cantecoq et de Saint-Eutrope à Neufville. – Extraits d'ordonnances rendues en conséquence desdites visites.

G. 1520. (Liasse.) – 48 pièces, papier.

**1691.** – Déclarations des revenus des fabriques des paroisses du doyenné de Neufchâtel fournies par les curés, conformément aux ordres de Mgr Colbert. – Fondations à Mesnières par les barons et marquis de Mesnières : Jean de Boissay, chambellan de Charles VI, et Mahault de Bailleul, sa femme ; – Louis de Fautereau, François de Gouvis. – Extrait du registre de comptes de la paroisse de Notre-Dame de Neufchâtel : « A ceux qui fournissent le fragon, le jour de Noël, et le buis, le jour des Rameaux, 45 sols ; à monsieur le curé, aux six officiers et à l'organiste pour chanter la messe, le jour Sainte-Anne, fondée pour les maîtres menuisiers, 2 livres 10 sols. – Pour le *Libera* chanté, le jour des morts, sur la tombe du sieur de Valée, 2 livres 10 sols ». – A Pommeréal, fondation par Charlotte de Pelletot, veuve d'Antoine de Bourgoise, sieur du Mesnil-Pommeréal.

G. 1521. (Liasse.) – 36 pièces, parchemin ; 1 sceau, 2 fragments de sceau.

**1433-1495.** – Informations faites, en vertu des mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par Adam Tardieu, Regnaud Orel, Roger de Vallongnes, Jean Du Mesnil-Gosselin, doyens ruraux du doyenné d'Envermeu, par suite de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et des mœurs des présentés. – Angreville : patron, Jean Bagot, chanoine prébendé d'Angreville en l'église de Rouen ; présenté, Simon Bagot. – Nomination par Guillaume Goujon, curé d'Angreville, de procureurs pour résigner, en son nom, ladite cure, pour cause de la permutation qu'il entend faire avec Guillaume Le Clerc, chapelain de Notre-Dame-de-Grippel. – Saint-Vast de Bailleul : patron, Jean de La Heuze ; présenté, Gui Rillon ; trente-quatre paroissiens. – Saint-Germain de Bellengreville : nomination par le curé Pierre Bougault, cleric de l'aumône du Roi, de procureurs pour résigner, en son nom, ledit bénéfice pour cause de la permutation qu'il entend faire avec Jean Moitier, chapelain de Montdoubleau au diocèse d'Angers. – Saint-Sulpice-de-Bellengrevillette : patron, Guillaume, comte de Tancarville, de Montgommery, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay et de Noyelle-sur-Mer, connétable héréditaire de Normandie ; présentés, Jean Le Breton, Jean Renault ; valeur, 11 livres et 8 livres ; dix-huit et ensuite quinze paroissiens. – Notre-Dame de Berneval ; patron, Michel d'Estouteville ; présenté, André de Fanencourt, chapelain de la léproserie de Guillemécourt ; valeur, 10 livres ; vingt paroissiens. – Envermeu : nomination par Jean Hennot, maître ès arts, chapelain de Saint-Nicolas en l'hôpital d'Envermeu, de procureurs pour résigner, en son nom, ladite chapelle pour cause de la permutation qu'il entend faire avec Robert Sochon, maître ès arts, licencié en droit canon, chapelain de la chapelle Braque à Paris. – Notre-Dame-d'Hibouville : patron, Guillaume, abbé du Bec-Hellouin ; présenté, Nicolas Ozanne ; valeur, 40 livres ; huit paroissiens. – Permutation entre Roger Troquelin, curé d'Hibouville et Henri Auvray, curé de Vignay. – Saint-Étienne-d'Inerville : résignation du curé Jean Le Prevost. – Saint-Pierre-de-la-Jonquièrre : patron, Pierre Quartier ; présenté : Jean de La Renelle. – Sainte-Trinité de la Jonquièrre : patron, Nicolas aux Colombs ; valeur, 60 sols ; sept paroissiens, tous très-pauvres. – Saint-Martin de Maintru : patron, le cardinal d'Angers, abbé de Fécamp, ayant pour vicaire général Jean Masselin ; présenté, Étienne Lestoumy ; valeur 10 livres ; dix paroissiens. – Saint-Valery de Meulers : patrons, Gervais Cliston, Laurent de Boissay, Katherine Havart, sa veuve ; valeur, 80 livres ; quarante paroissiens. – Saint-Pierre de Parfondeval : patron, Jean Lesage, écuyer ; présenté, Guillaume de Savary ; valeur, 18 livres ; huit paroissiens. – Saint-Patrice de Ricarville : patron, Jean Masquerel, seigneur de Hermanville ; présenté Jean Boissaye ; valeur, 15 livres ; huit paroissiens. – Saint-Quentin : patron, Guillaume, abbé du Bec-Hellouin ; présenté, Guillaume Viel, avocat de la Cour de Rouen ; valeur, 35 livres ; vingt paroissiens. – Sauchay-en-Rivière : patron, Charles d'Artois, comte d'Eu ; présenté, Jean Fromont ; valeur, 10 livres ; vingt paroissiens. – Vanchy : résignation de ce bénéfice par les curés Jean Carmont, Nicolas Le Prevost. – Pièces signées par Regnaud Orel, connu par l'inscription de Martinéglise. – Sceau de Dumesnil, vicaire général du cardinal d'Estouteville ; fragments du sceau du doyenné d'Envermeu et de la Cour d'église de Rouen.

G. 1522. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

**1681.** – Procès-verbaux des visites faites par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, des églises paroissiales du doyenné d'Envermeu. – Bailleul ; – Braquemont ; – la chapelle Saint-Barthélémy (le curé du Pollet choisira un autre ecclésiastique pour acquitter les charges en ladite chapelle et faire les catéchismes dans l'école suivant l'ancienne coutume) ; – la chapelle Saint-Léonard-sur-Étran ; – Étran ; – Fréauviile (le chœur sera réparé aux dépens des gros décimateurs et la nef à ceux des propriétaires du lieu) ; – Neufville-le-Polet ; – Osmoy (l'image en bosse de Saint-Michel qui est sur l'autel de Saint-Nicolas sera enterrée ; les filles qui recueillent pour la Sainte Vierge rendront compte en présence du curé et du trésorier en charge) ; – Parfondeval ; – les Ventes-Saint-Remy ; – la chapelle de Notre-Dame-Bonne-Nouvelle. – Calende tenue par Mgr Colbert en l'église de Saint-Jacques de Dieppe ; vocation des curés du doyenné. – Ordonnances de l'archevêque rendues en conséquence des procès-verbaux de visite.

G. 1523. (Liasse.) – 31 pièces, papier.

**1691.** – Déclarations des biens et revenus des fabriques des églises paroissiales du doyenné d'Envermeu. – A Douvrend, mention de lettres patentes, du mois de juin 1615, portant rétablissement de douze franchises foires par an et d'un marché chaque semaine, accordés par François I<sup>er</sup> en faveur du cardinal d'Amboise. – A Meulers, les filles de la paroisse font chanter une messe basse tous les dimanches de l'année et toutes les fêtes de Vierge. – Équiqueville (il y a 15 ou 20 ans, les collectes se montaient à 50 livres ; mais maintenant, le monde étant très-pauvre, cela ne va pas à cent sous par an). – A Freuleville, fondations par Jean Pourchel, curé de Bierville ; – Marie de Castel, dame du Liot ; – Charles Duhamel, curé de Freuleville ; – André Roussel, seigneur de Freuleville, en 1649, à charge au trésor de « faire tous les jours conduire les écoliers et enfans de la paroisse par le clerc ou chapelain, qui tiendra l'école, en la chapelle de Notre-Dame de la Croix, qui est hors de l'église, pour y chanter le salut et antienne, suivant l'occurrence du temps, et après iceluy, le *Stabat*, un *Libera* avec *De Profundis* ; et les festes et dimanches, après le salut ordinaire de ladite église, sera ledit clerc avec ses escoliers conduit à ladite chapelle par monsieur le curé pour y chanter les letanies de la Sainte Vierge, le *Stabat*, *Libera* et *De Profundis*, auquel prestre ou clerc tenant l'escole sera donné par le trésor 6 livres par an ». – A Ricarville, fondation pour le scapulaire par François de Ricarville, seigneur du lieu. – A Saint-Valery, contrats de fondation de Charlotte-Catherine de Masquarel, Jean de La Haye, Nicolas et François Brehon.

G. 1524. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1487-1693.** – Statuts des charités et confréries de la Sainte-Vierge, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Nicolas à Belleville-sur-Mer ; – du Saint-Rosaire à Braquemont ; – de Saint-Fiacre à Croixdalle ; – de Saint-Léonard à Saint-Pierre d'Étran ; – du Saint-Nom de Jésus et de la Sainte-Croix à Saint-Séverin d'Intraville ; – de Saint-Valéry à Meulers ; – de Saint-Sébastien et Saint-Roch, – Saint-Joseph et Saint-Laurent, martyr, – Saint-Pierre, Saint-André, et Saint-Laurent, – du Saint-Sacrement de l'autel – de Saint-Aubin, Saint-Nicolas, Saint-Michel, archange, à Saint-Aubin de Neuville-le-Pollet (du temps de Mgr Robert de Croismare ; copie) ; – de Notre-Dame-de-Foy en la chapelle de Notre-Dame-des-Grèves au Pollet (depuis 3 ans en ça, auroit été apportée une certaine image de l'abbaye de Uisseauville par certaines femmes dévotes de la paroisse de Neufville et icelle colloquée en la chapelle des Grèves) ; – du Saint-Sacrement de l'autel, Saint-Remi, Saint-Nicolas, Saint-Antoine et Sainte-Barbe à Saint-Remi-en-Campagne. – Requête des paroissiens d'Ancourt pour obtenir l'approbation d'une confrérie du Mont-Carmel. – Donation faite par Marie de Creny, demeurant à Bailly-en-Gampagne, au trésor de la chapelle dudit lieu en faveur de l'établissement de la confrérie du Rosaire.

G. 1525. (Liasse) – 11 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier ; 28 sceaux plaqués.

**1458-1786.** – Présentations à la cure de Saint-Remi ou de Saint-Martin d'Ancourt par les prieurs de l'abbaye de Fécamp : Marc Bastide, Pierre Thibault, Louis de La Rivière. – Présentés: Jean Labbé, Georges Houssaie, Jacques Moncuit. – Requête adressée à Mgr François I de Harlay par Claude de Miffant à l'effet d'obtenir la permission d'ériger une chapelle au hameau de Coquereumont. – Ordonnance de ce prélat pour faire information à ce sujet, datée de Gruchet, au cours de la visite pastorale. – Présentations à la cure d'Angreville par les chanoines de Rouen : Louis Nozereau, Jean-Baptiste Landry, docteur en théologie ; – François Lieurey. – Présentés: Henri Suard, Pierre Virenque, Henri Prier. – Provisions de Jean Le Roy pour la cure de Saint-Martin d'Auberville. – Présentations à la cure de Saint-Vast de Bailleul (deux portions) par MM. de Masquarel, marquis de Bogeffroy ; – Charles, Guillaume, Constance-Marie-Angélique Groulard de Bogeffroy. – Présentés : Jacques Du Meny, Robert Dehoy, Philippe Bertran, Gabriel Renaut, Centurion Lenostre, Jacques Le François, Nicolas Engran, Charles Cuel, Pierre Fiquenel, Nicolas Gy, François Duval. – Démission de la cure de Saint-Remi de Baillolet par Nicolas Lefebvre. – Présentations à la cure de Bailly-en-Rivière : 1<sup>re</sup> portion, par les abbés de Saint-Wandrille ; – 2<sup>e</sup> portion, par Françoise Du Bec, veuve de Jacques de Pardieu ; – 3<sup>e</sup> portion, par les comtes et comtesses d'Eu : Anne-Marie-Louise d'Orléans, Louis-Auguste de Bourbon etc. – Présentés : 1<sup>re</sup>, Charles Tallebot, Robert Legrand, Jean Vain ; – 2<sup>e</sup>, François Rivière ; – 3<sup>e</sup>, Michel Piquet, Nicolas Carouge, Jean Bouhours, Adrien-Robert de Belleville, Pierre Morein. – Interdit de l'église et du chœur de Bailly par Mgr de Saulx-Tavanes. – Ordonnance donnée par Mgr de La Rochefoucauld pour régler le service divin à faire à Bailly par les trois coportionnaires. – Information faite,

conformément aux ordres de Mgr François I de Harlay, par Pinchon, curé de Saint-Nicolas-d'Alihermont, doyen d'Envermeu, au sujet d'une chapelle érigée au hameau de Taillemenil par Charles de Chérie. – Présentations à la chapelle de Saint-Nicolas-de-Monthuit par MM. Le Veneur ; – à celle de Saint-Antoine de Pellevert, par MM. de Fontaines, de Bellengreville, Dauzel de Grandval. – Pièces signées par Anne-Marie-Louise d'Orléans, Louis-Auguste et Louis-Charles de Bourbon. – Contre-sceau de la Cour de Rouen ; sceaux plaqués de Louis-Auguste de Bourbon, de Mgr de La Rochefoucauld, des abbés de Saint-Wandrille : de Fourcy et de Jarente ; de MM. de Fontaines, Groulard, Landry, Le Veneur, de Masquarel, de Pardieu, de mesdemoiselles de Fontaine-Niba.

G. 1526. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1640-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Germain de Bellengreville par MM. de Marcillac, Le François, Delacroix et Baudry. – Présentés : Jean Fourmentin, Nicolas Le Mercier, Claude Gille, Nicolas Boullenc, Antoine Le Long, Pierre Frechon, Robert Lomer, Jacques Delamare, David-Joseph Lepaulard, Pierre Le Gay, Charles Le Marchand, Louis Paon. – Présentations à la cure de Saint-Sulpice de Bellengreville par le duc de Longueville ; – par Louis XIV. – Présentés : Louis Tirel, Guillaume Du Caron. – Fondation par François de Marcillac d'une chapelle en son manoir seigneurial de la Vauvaie. – Présentation à ladite chapelle par Jean-Jacques Delacroix, maître ordinaire de la Cour des Comptes. – Présentations à la cure de Notre-Dame de Belleville-sur-Mer par les abbés du Bec : Mgr Colbert, Louis de Bourbon, Yves-Alexandre de Marbeuf. – Présentés : Jean Morel, Antoine Huet, Jacques Roussel, Pierre-Jacques Chatel. – Présentations à la cure de Berneval ou Bruneval par Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie ; – par MM. Grimaldy ; – par Louis XIV. – Présentés : Nicolas Le Boulenger, Jean-Jacques Horlaville, Jacques Fauvel, Jean Lomer, Jean Trochet, Robert Le Hulle, Charles Deschamps. – Pièce signée par Louis XIV. – Sceaux du duc de Longueville, de MM. de Marcillac et Grimaldy.

G. 1527. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1639-1770.** – Présentations à la cure de Saint-Philebert de Boissay par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique de Vie, archevêque d'Auch ; – Mgr Colbert, Louis de Bourbon. – Présentés : Guillaume Le Febvre, Charles Hache, Jacques Durand, Nicolas Troude. – Présentations à la cure de Braquemont par les chanoines de Rouen prébendés de Braquemont : Pierre Picot, Robert-Léonard Coustey. – Présentés : Nicolas Le Brun, Jean de Bonvallet, Charles de La Croix, David Frechon, Jacques Le Carpentier. – Présentations à la cure de Saint-Mein de Capeval (patronage alternatif entre les abbés du Bec-Hellouin et les seigneurs) par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique de Vie, archevêque d'Auch ; – Jacques-Nicolas Colbert, Louis de Bourbon ; – par Louis de Fautereau, marquis de Mesnières ; – Marguerite-Madeleine Le Sueur, Madeleine Le Sueur, veuve de Jacques de Vaudricourt. – Présentés : Thomas Maheut, Guillaume Godart, Nicolas Le Frileux, Charles-Marie de Vaudricourt, François Le Duc, Claude Chopard. – Établissement d'une chapelle à la verrerie du Hellet à Croixdalle par Guillaume Hélie. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Dampierre par Louis XIV ; – par MM. Pierre et Pierre-Eustache Le Vigner. – Présentés : Jean-Baptiste Auvray, Jean Horlaville, Jacques Le Moine, Étienne de La Croix, Pierre Le Tellier. – Présentations à la cure de Derchigny par MM. Nicolas Le Cordier, Mathieu de Clieu, Jean de Clieu, sieur de Neuville, lieutenant général du bailli de Caux au siège d'Arques ; – Mathieu de Clieu, intendant de justice, police et finances de la marine au port du Havre. – Présentés : Pierre de France, Nicolas Losmer, Guillaume Noiret, Pierre Frechon, Guillaume-Jacques Dufou, Jacques Heux. – Visite de la nouvelle église de Derchigny par M. de La Croix, curé de Meulers, doyen de Neufchâtel. – Présentations à la chapelle de Saint-Antoine en l'église de la Madeleine de Douvrend par Charlotte de Ryencourt, veuve d'Aymar d'Imbleval. – Établissement d'une chapelle domestique à Douvrend par Jean-Jacques Glorie. – Fondation par Louis de Malleville, écuyer, sieur de la Fosse, en faveur de la chapelle de Sainte-Anne à Douvrend. – Pièces signées par Louis XIV ; – par Colbert, son ministre. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Louis de Fautereau, Pierre Picot, de Marguerite Le Sueur.

G. 1528. – (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 1 fragment de sceau pendant, 5 sceaux plaqués.

**1277-1785.** – Lettres de Pierre, abbé du Bec-Hellouin, par lesquelles il approuve la fondation faite dans le fief du prieuré d'Envermeu, par Michel Taupin et Emmeline, sa femme, d'un hôpital pour les malades et les passants. – Lettres d'amortissement du roi Philippe le Bel en faveur de cet établissement. – Mandement de Jean, aîné fils du roi de France, duc de Normandie, à Martin Évrart, son conseiller, et à Guillaume de La Porte, vicomte d'Arques, pour qu'ils aient à faire cesser l'empêchement donné par le bailli de Caux au droit de patronage de l'hôpital d'Envermeu, réclamé par l'archevêque Nicolas Roger. – Sentence rendue, en conséquence dudit mandement, par lesdits commissaires, qui l'établit l'archevêque en sa saisine après examen de la cause. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Envermeu par les abbés du Bec-Hellouin : Dominique de Vie, archevêque d'Auch, ayant pour vicaire général Nicolas Goujon, conseiller aumônier du Roi, prieur de Saint-Mards *de Capiaco* ; – Mgr Colbert, Louis de Bourbon. – Présentés : Guillaume Tollu, Jean Gervais, Jean-Baptiste Dumontier, Jean-Aimé de Lair. – Présentations à la chapelle de Saint-Guislain de Brais par les sieurs de Brais : Pierre Gallye, Antoine Gallye, Marie-Anne, Françoise et Marie-Jeanne Gallye, Catherine-Madeleine Anzeray de Courvaudon, veuve de Pierre Baudouin de Gonzeville ; – Barbe Anzeray de Courvaudon, veuve de Bernardin Cadot, marquis de Sebeville ; – Pierre-Marie Le Viconte, marquis de Blangy ; – Marie-Marguerite Baudouin de Gonzeville, veuve de Romain-Abraham de Rouen. – Sceaux de Pierre, abbé du Bec-Hellouin ; – nouveau sceau de Jean, duc de Normandie (fragment) ; – sceaux plaqués d'Antoine Gallye, de mesdames de Gonzeville, de Sebeville et du marquis de Blangy.

G. 1529. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 4 sceaux plaqués.

**1203-1777.** – Lettres de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, portant confirmation d'un accord conclu entre Robert, fils de Richard, *personam Sancti Petri de Estruem* et Guillaume *de Estruem*, clerc, au sujet de cette église. – Accord au sujet du patronage et des dîmes d'Étran (*de Estrem*) entre Guillaume *de Estrem* et Pierre de Colmieu, élu archevêque de Rouen. – Présentations à la cure de Saint-Pierre d'Étran par Nicolas Dandasne, Nicolas Busquet, conseiller au parlement de Normandie ; – par Louis XIV. – Présentés : Alexandre Heulé, Michel Blondel, François de La Barthe, bachelier en théologie ; – Martin d'Aulno, Pierre Duhamel, Jean Le Ray, Jean Loy, Hubert Le Gris, Jacques de La Lande, écuyer ; – Richard Blondel. – Lettres de tonsure, d'acolyte et de provisions à la chapelle Saint-Léonard de Tibermont à Étran pour Pierre Gouye, fils de Simon Gouye et de Catherine Picard, de Saint-Remi de Dieppe. – Présentations à ladite chapelle par Constance de Granbonne, prieure des Bénédictines de Dieppe. – État de ladite chapelle dressé par Robert Chapelle, curé de Neuville-le-Pollet. – Extinction et suppression de ladite chapelle par Mgr de La Rochefoucauld, à la suite d'une information faite par Mathurin Bruno, curé de Neuville-le-Pollet, et sur la requête de Philippe Le Court, curé d'Étran. – Permission à Guillaume-Pierre Le Chevalier, écuyer, maître ordinaire en la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie, de construire une chapelle en son château de Tibermont. – Visite de cette chapelle par M. Bruno, curé de Neuville. – Pièces signées par Louis XIV et par son ministre Colvert. – Sceau de l'archevêque Gautier de Coutances. – Sceaux plaqués de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Busquet, Dandasne, de Constance de Granbonne.

G. 1530. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier, 13 sceaux plaqués.

**1639-1787.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Fréauville : 1<sup>re</sup> portion, par Henriette-Catherine de Joyeuse, François Bertaut, conseiller du Roi en ses Conseils ; – Charles-Pompée Bertaut du Hertré, Marc-Antoine Bertaut, Antoine Bertaut. – Présentés : Nicolas Le Griet, Charles Bertaut, Jacques Le François, Bernard-Eutrope Audouin, Jacques-François Renault, Jacques Sellier de La Cour ; – 2<sup>e</sup> portion, par les abbés de Saint-Wandrille : Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres ; – Balthazar-Henri de Fourcy, Louis-Sextius de Jarente, évêque d'Orléans. – Présentés : François Dumas, Gaspard Vincent, Robert-Juste Bazin, Jean Le Breton, Toussaint Lenoir. – Visite de l'église de Fréauville par Antoine Bertaut, chanoine de Rouen ; 140 communicants en 1748 ; – par Gaudebout, curé de la Leuqueue, témoin synodal du doyenné de Foucarmont. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld pour assurer la décence du culte divin à Fréauville. – État des biens de la fabrique. – Réduction des fondations. – Présentations à la cure de Freuleville par MM. Jacques Du Mesniel, de Roussel, Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie ; – Marie

d'Orléans, duchesse de Nemours et d'Estouteville ; – Honoré-Camille Grimaldy, prince de Monaco. – Présentés : Guillaume Du Mesniel, curé de Sommary ; – Nicolas Le Boutillier, Jacques Verdier, Jean Calletot, François Ridet, Charles de Runes, Adrien Barbes, Jacques-Pierre de Loucelles, Pierre-Charles Dohin Duquesney. – Réduction des fondations de la paroisse de Freuleville. – Visite de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Croix à Freuleville. – Présentations à la cure de Saint-Martin de Glicourt, de Jean Lemoyne par M. de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille. – Réduction des fondations. – État des charges et revenus de l'église et du bénéfice de Glicourt, dressé par M. Castel, curé de la paroisse. – Présentations à la cure de Saint-Mathieu ou Saint-Valery de Graincourt par MM. Marc Le Fournier, Esmart Le Fournier, François Le Fournier, Albert-Louis-Aymar Le Fournier, comtes de Wargemont, le dernier, maréchal des camps et armées du Roi. – Présentés : Denis de Gournois, Adrien Le Boullenger, Pierre Du Meny, Charles de La Salle, Jean-Baptiste Malosse. – Présentation par le prince de Monaco à la chapelle de Saint-Denis de Wargemont dépendante de la baronnie de Berneval, membre du duché d'Estouteville. – Pièces signées par le duc de Longueville et par Marie d'Orléans. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, des abbés de Neufville, de Fourcy, de Jarente, de MM. Bertaut et Le Fournier.

G. 1531. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1643-1782.** – Présentations à la cure de Saint-Sauveur-de Hibouville (*Sancti Salvatoris de Isbouvilla, de Hibouvilla, de Hibovilla*) par les abbés du Bec-Hellouin : Jacques-Nicolas Colbert, Louis de Bourbon. – Présentés : Jean Loysel, sous-diacre, Robert Vivet, Jean-Jacques Le Roy. – Présentation à la cure de Saint-Barthélemy des Ifs (*de Aquosis*) par les abbés de Saint-Ouen-de-Rouen : le cardinal de Bouillon, ayant pour vicaire général Jean Duhamel, docteur en théologie, archidiacre de Rouen ; – Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai ; – le cardinal de Rochechouart. – Présentés : Nicolas Benoist, François de Hocquelus, François-Auguste de Ferbos, Charles Havard, Charles Piquet. – Fondation d'une chapelle au manoir de la Mauduite aux Ifs par Louis et Antoine Cantel, prêtres, et par Laurent Cantel, garde du corps de Sa Majesté. – Présentations à la cure de Saint-Laurent-d'Inerville par M. Gabriel de Marsillac, Elisabeth de Biran, veuve du précédent ; – Barbe de Marsillac, veuve d'Antoine Dacheux ; – Jean-Paul Dacheux. – Présentés : Nicolas Lemercier, Claude Gilles, Jacques Caron, Jacques de La Mare ; Antoine-Nicolas Savary, Daniel Saimpierre, Jacques Douillon. – Bénédiction de la nouvelle église de Saint-Pierre-d'Inerville. – Présentations à la cure de Saint-Séverin-d'Intraville par les religieux de Fécamp. – Présentés : François Longer, Nicolas Aubery, Germain Moget. – État des fondations. – Présentations par les religieux de Fécamp de Guillaume Delamare à la cure de Saint-Martin-de-Maintru. – Pièce signée par le cardinal de Rochechouart. – Sceaux plaqués de Charles de Saint-Albin, archevêque duc de Cambrai ; de Duhamel, vicaire général du cardinal de Bouillon, du couvent de Fécamp.

G. 1532. – (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1419-1789.** – Visite par M. Pinchon, curé de Saint-Nicolas d'Alihermont, doyen d'Envermeu, des reliques conservées en l'église de Neuville-le-Pollet, dans une contrétable close de verre. – Provisions de la chapelle de Notre-Dame-dcs-Grèves pour Thomas Barin. – Nomination par les vicaires généraux de l'archevêque Louis de Harcourt, de Guillaume Colles *alias* Boscguillaume, diacre et notaire public, à la cure de Notre-Dame-d'Alihermont. – Permutation de bénéfices entre Nicolas Levasseur, curé de Notre-Dame-d'Alihermont, et Pierre Gaudebis, curé de de Saint-Vast-lez-Mello. – Présentations à la cure de Notre-Dame-d'Osmoy (*de Ulmedis* ou *Umedis*) par les religieux de Fécamp. – Présentés : Nicolas Fillye, Nicolas Perron, Jean Hébert, Pierre Jourdain, Pierre de Launé. – Visite de l'église d'Osmoy par M. Villeroy, curé d'Aulage. – Présentations à la cure de Saint-Pierre de Parfondeval par MM. Jean Le Porc, François Le Porc, François, François-Alexandre de Banastre. – Présentés : Charles Du Jardin, sous-diacre ; – Charles Cauchois, Nicolas Poullet, Nicolas-Abraham Faulconnet, François Cappes, Louis Cappes, Charles de France. – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Nicolas-d'Alihermont. – Présentations à la cure de Saint-Martin-en-Campagne par : Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie ; – Marie d'Orléans, duchesse de Nemours ; – Jacques-François-Léonor Grimaldy, duc de Valentinois, lieutenant général pour le Roi en la province de Normandie ; – Honoré-Camille-Léonor Grimaldy, prince de Monaco, maréchal des camps et armées du Roi. – Présentés : Robert

Vattier, Michel Mauvoisin, Pierre Le Blond, Claude Le Jeune, Vincent Sorin, Laurent Le Prévost, Jacques Le Mazurier, bachelier en théologie ; – Jean Vasselin, Jacques Roussel, Claude Jolly, Nicolas Houard, de Dieppe ; – Charles Sénéchal. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld pour les réparations de l'église de Saint-Martin-en-Campagne. – Présentation à la chapelle de Notre-Dame-des-Avoines, en la même paroisse, par Léonor Grimaldy. – Pièces signées par le duc de Longueville, par Marie d'Orléans. – Sceaux du duc de Longueville, de MM. Grimaldy, du monastère de Fécamp.

G. 1533. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 21 sceaux plaqués.

**1428-1786.** – Visite par M. de La Croix, curé de Meulers, doyen d'Envermeu, d'une chapelle domestique appartenant à M. Caqueray de Valolline, située à Saint-Nicolas-d'Alihermont. – Présentations à la cure de Saint-Pierre-des-Jonquières, ou de la Jonquière par MM. les barons de Fréauville : François Bertaut, prieur commendataire du Mont-aux-Malades, conseiller au parlement de Paris ; – Charles-Pompée Bertaut, sieur du Hertré. – Présentés : Jacques Marest, Robert Le Lièvre, Charles Bertaut, Louis-Jérôme Tiercelin. – Présentations à la cure de Saint-Ouen-sous-Bailly par Louis de Bourbon, abbé du Bec-Hellouin. – Présentés : Nicolas Gouche, Julien Eudes, Jean-Baptiste Eudes. – Présentations à la cure de Saint-Valery-sous-Bures par les religieux de Fécamp. – Présentés : Louis Le Cousturier, Jacques Heurtault, Pierre Bucaille, de Lande. – Présentations à la cure de Saint-Vast d'Équiqueville de Charles Ribart par Pierre de Bellière, prieur de Longueville. – Fondation et dotation d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de Saint-Charles-Borromée au manoir de Beauval, à Sainte-Agathe-d'Alihermont, par Charles de Saint-Ouen. – Copie donnée sous la signature de Guillaume Colles *aliàs* Boscuillaume, notaire apostolique, d'une sentence de Laurent Guedon, lieutenant général de Thomas Maitres-son, bailli de Caux, sur un procès entre les religieux de Beaubec et Mgr de La Rochetaillée pour le patronage de Beaubec *aliàs* les *Ventes de Avy*. – Renonciation par l'archevêque au droit qu'il y prétendait. – Présentations à la cure des Ventes d'Eavy par le chapitre de Rouen. – Présentés : Barthélémy Hallé, Claude de Rouen, André de Conihout. – Fondations ou dotations de chapelles aux Ventes d'Eavy, au hameau de Saint-Remi, par Nicolas Le Cordier, sieur du Tronc, pour les paroissiens dudit hameau ; – au manoir des Ventes-Saint-Remi, par Louis de Lestendart, écuyer ; – au manoir de la Haye-le-Comte, par Jacques de Saint-Ouen ; – au manoir des Mereaux par Adrien Aprix. – Présentations à la cure de Wanchy : par les abbés de Saint-Ouen de Rouen ; le cardinal de Bouillon ; Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai ; Phélypeaux d'Herbault, archevêque de Bourges. – Présentés : Jacques Desmares, Jean-Jacques Outin, Antoine Theroude. – Fondation de chapelles : au manoir de Bretel par MM. d'Imbleval ; – au manoir de Malvoisine par André Le Blanc. – Sceaux de Louis de Bourbon, de Charles de Saint-Albin, archevêque duc de Cambrai, du monastère de Fécamp, de François de Hocquelus, patron de la chapelle de Fumechon.

G. 1534. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

**1432-1495.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par les doyens ruraux du doyenné de Foucarmont : Pierre de Matonville, Jacques Amourry, Guillaume Le Sor, Alain Arnoul, à l'occasion de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance, de la conduite des présentés. – Aubéguimont (*Albinimons, Aubignimons*) : patron, André, abbé de Saint-Michel du Tréport. – Présenté : Firmin Blassel ; valeur, 7 ou 8 livres ; dix paroissiens. – Auvilliers (*Allum villare Sanctus Johannes de Auvillier*) : patrons, les prieurs de Saint-Martin de Mortemer ; Gérard, abbé de Saint-Médard de Soissons ; Jean Hazet. – Présenté : Jean Papillon ; valeur, 16 livres, ensuite 24 livres ; quinze, ensuite douze paroissiens. – Barques (Baart, Barc) : patron, Pierre Vincent, écuyer. – Présenté : Jean Dumoulin ; valeur, 15 livres ; neuf paroissiens. – Bailloulet : patron, Jacques Cochon, chanoine prébendé de la cathédrale de Rouen. – Présenté : Simon Crevon ; valeur, 15 livres ; vingt-quatre paroissiens. – Basinval : patron, l'abbé de Séry. – Présenté : Jean Maubout. – Bosceffroi : patron, l'abbé d'Eu. – Présenté : Jean Le Varlet ; valeur, 24 livres ; trente paroissiens. – Bourbel (*Burbellum*) : patron, Jean de Bourbel. – Présenté : Jean Lenglois ; valeur, 4 sous ; quatre paroissiens. – Campeneuseville (*Ecclesia Beatæ Mariæ de Campeneusevilla*) : patron, Robert, abbé de Foucarmont. – Présenté : Étienne Roussygnol ; valeur, 20 livres ; trente paroissiens. – Dancourt : patron, l'abbé de Saint-Victor. – Présenté : Robert Daniel ; valeur, 30 livres ; cinquante paroissiens.

– Ellecourt (*Ecclesia Beatæ Mariæ de Ellecuria*) : patron, Raoul, abbé d'Aumale. – Présenté : Jean Debonnaire ; valeur, 12 livres. – Écotigny : patron, Jean de La Heuze, chevalier, seigneur de la Heuze, Bailleul, etc. Présenté : Guillaume de Canteleu, docteur en décrets ; valeur, 100 sous ; douze paroissiens. – Saint-Remi d'Épinay : patron, Jean, abbé de Léry. – Présenté : Mathieu Creton ; valeur, 13 livres ; sept paroissiens. – Notre-Dame d'Épinay-sur-Eaune : patron, Robert d'Estouteville, chevalier, sieur d'Ausebosc. – Présenté : Jean Lesueur. – Hodeng au Bosc (*Sanctus Martinus de Hodengo*) : patron, Nicolas de Montmirel. – Précepteur de Villedieu-la-Montagne. – Présenté : Jacques Le Bourgoys ; valeur, 10 livres ; quinze paroissiens. – Résignation par Benoît de La Lande de la cure de la Leuqueue (*Lupi cauda*). – Notre-Dame de Lucy : patron, Richard, abbé du Tréport. – Présenté : Richard Néel ; valeur, 10 livres ; vingt paroissiens. – Sceaux de la Cour d'église et du doyenné d'Envermeu.

G. 1535. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 1 fragment de sceau.

**1434-1494.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché, par les doyens ruraux du doyenné de Foucarmont : Pierre de Matonville, Jacques Amourry, Guillaume Le Sor, Alain Arnoul, à l'occasion de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance, de la conduite des présentés. – Marque : patron, Jean de Rieux, seigneur de Rieux et de Rochefort, comte d'Aumale. – Présentés : David Campion, René de La Rivière ; valeur, 35 livres, ensuite 40 livres ; trente, ensuite quarante paroissiens. – Saint-Germain du Mesnil-David : patron, Ancelin Malledesrée, écuyer, seigneur du Mesnil-David. – Présenté : Jean Lasnier ; valeur, 20 livres ; vingt-huit paroissiens. – Mondiaux, 2<sup>e</sup> portion : patron, Richard, abbé du Tréport. – Présenté, Jean Dumoulin ; valeur, 10 livres ; quatre-vingts paroissiens. – Saint-Martin de Mortemer, église vacante par la promotion de Barthélemy Musnier, bachelier en décrets ; patron, Gérard, abbé de Saint-Mards de Soissons, connue prier de Mortemer. – Présenté : Estellin Perrotin ; valeur, 7 ou 8 livres ; douze paroissiens. – Saint-Nicolas de Puisenval (*de Puteo in valle*) : Résignation, par Pierre Roussel, maître ès arts ; patron, Charles d'Artois, comte d'Eu, pair de France, seigneur de Saint-Valery-sur-Mer et de Houdangen Artois. – Présentés : Guillaume Le Poulallier, Jean Le Brasseur, (par lettres datées de Rouen, 10 juin 1467) ; valeur, 15 livres ; seize paroissiens. – Saint-Martin-au-Bosc : patron, Pierre Goybert, seigneur du lieu. – Présenté : Gérard de Hennot ; valeur, 4 livres ; cinq paroissiens. – Saint-Remi-en-Rivière : patron, Robert, abbé de Saint-Victor-en-Caux. – Présenté : Jacques Sergent ; valeur, 18 livres ; vingt-quatre paroissiens. – Saint-Riquier : patron, Michel, abbé de Saint-Victor-en-Caux. – Présenté : Thomas Dauny ; valeur, 30 livres ; trente-cinq paroissiens. – Résignation par Jean Bachelier de la chapelle de Notre-Dame de l'Aunay, à Saint-Riquier. – Sainte-Beuve-aux-Champs : patronne, Jeanne, abbesse de St-Paul, au diocèse de Beauvais. – Présenté : Nicolas Henri. – Sainte-Beuve-en-Rivière : mis en possession de ce bénéfice, Thomas de Lespoult. – Vieux-Rouen : patron, Jean, abbé de Saint-Fuscien. – Présenté : Pierre Le Desrubé ; valeur, 20 livres ; soixante paroissiens. – Villers-sur-Foucarmont : patron, Nicolas, abbé d'Eu. – Présenté : Jean Boitel ; valeur, 16 livres ; paroissiens, deux hommes et deux ou trois femmes en 1434. – Chapelle de la Madeleine de Quennivet : patron, André Rune, écuyer, seigneur temporel ou gardien et administrateur de la léproserie de Quennivet, à cause de son fief du Quennivet. – Présenté : Vincent de Morville ; valeur, 15 livres. – Fragment du sceau de la Cour d'église de Rouen. – Contre-sceau de ladite Cour ; – sceaux de Dumesnil, vicaire général, et du doyenné.

G. 1536. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

**1680-1682.** – Ordonnance de Mgr de Mélavry, par laquelle il règle les missions qui doivent se faire dans le doyenné de Foucarmont, et délègue Mgr Colbert, son coadjuteur, pour faire la visite des églises dudit doyenné. – Procès-verbaux des visites de Mgr Colbert. – Ordonnances par lui rendues. – Églises visitées : Aubéguimont ; – Auvilliers (le chœur sera fermé d'une balustrade) ; – Barque ; – Basinval ; – Blangy (à Notre-Dame, confrérie de Saint-Fiacre établie sans l'autorité de l'archevêque ; curé absent depuis longtemps) ; – Boafle ; – Bosegeffroy (le pain bénit ne sera plus coupé sur l'autel de Saint-Nicolas ; le curé ne recevra pour sages-femmes que celles qui seront approuvées) ; – Campeneuseville (paroissiens obligés à faire leurs pâques dans un mois, sous peine d'excommunication) ; – Gaules (images indécentes à enterrer ; plaintes contre les cabaretiers) ; – Dancourt ; – Écotigny (le sieur de Frenel, seigneur du lieu, rendra ses comptes dans un délai de 15

jours) ; – Ellecourt ; – Épinay ; – Épinay-sur-Mortemer ; – Les Érables (chapelle dépendant de la prétendue cure de l'abbaye de Foucarmont ; les religieux y envoient un d'entre eux pour y dire la messe les dimanches et fêtes ; ni grand'messe, ni vêpres, ni écoles) ; – les Essarts (deux cents paroissiens éloignés de l'abbaye de Foucarmont d'une grande lieue ; fonts baptismaux abattus depuis 38 ans par les religieux de ce monastère ; – pas de cimetière) ; – Falencourt (la fabrique donnera un lieu au vicaire pour tenir l'école ; le curé mettra un chapelain à Puichervin, lorsque la chapelle sera en état ; les habitants du Camp-aux-Malades seront réputés de la paroisse de Falencourt) ; – Fesques ; – Foucarmont (le cimetière de l'Épinette sera clos et fermé dans le mois, sous peine d'être déclaré pollué) ; – Frétils (il sera informé sur la dépendance de cette chapelle) ; – Crandcourt ; – Guimerville ; – Hémié (l'image de la Sainte Vierge sera placée au côté droit du tabernacle ; les images des saints en bosse seront enterrées) ; – Hodeng ; – Illois (on achètera un missel du diocèse ; le curé ôtera les pigeons du clocher ; les cabaretiers ne donneront point à boire aux huguenots pendant l'office divin) ; – la Lande ; – la Leuqueue ; – Lignemare ; – Marque ; – Mesnil-David ; – Mouchaux (un particulier satisfera dans un mois au devoir pascal, sous peine d'excommunication) ; – Mortemer (la chapelle du prieuré sera rebâtie dans 6 mois) ; – Mouchy-le-Preux (on achètera un missel du diocèse) ; – Nesle-Normandeuse ; – Neuville-sur-Eaune ; – Nilmont ; – Pierrecourt ; – Pierrepont ; – Preuseville (aucune femme ne se mêlera de faire les fonctions de sage-femme, si elle n'est approuvée) ; – Puisenval (images en bosse à enterrer) ; – Réalcamp ; – Restouval (plaintes contre les cabaretiers) ; – Richemont (défense au curé de traiter de miraculeuse une image de la Sainte Vierge) ; – Rieux ; – Saint-Léger (statues indécentes à enterrer) ; – Saint-Martin-du-Bosc ; – Saint-Pierre-des-Jonquières ; – Saint-Remy (on achètera un missel du diocèse) ; – Saint-Riquier ; – Sainte-Beuve (images à enterrer) ; – Sainte-Beuve-en-Rivière ; – Scermesnil ; – Sorang ; – la Trinité des Jonquières ; – Vatierville (il y aura incessamment un vicaire qui fera l'école ; images de saints en bosse à enterrer) ; – Chapelle-des-Ventes ; – Vieilles-Landes (on achètera un missel du diocèse) ; – Vieux-Rouen, *idem* ; – Villers.

G. 1537. (Cahiers.) – In-folio et in 4°, 20 feuillets, papier.

**1683-1712.** – « État du doyenné de Foucarmont envoyé à Monseigneur le coadjuteur, le 23 janvier 1683 : Noms des curés ; renseignements sur leur conduite ; valeur des cures ; nombre des paroissiens. – Caulles : M. le curé Louis Girard, de 38 ans, honneste homme, capable, zélé, l'apôtre du pays pour prêcher. – Dancourt : M. le curé Jacques Dumont, de 38 ans, capable, honneste homme, prudent, catéchise et prêche assez bien et tient l'école lui-même. – Elcourt : M. le curé Jean Hertau, de 58 ans, assez bon garçon, il a de l'esprit et est un peu poète ; il est bien maintenant avec son gentilhomme. – Ecotigny : Le curé nommé Liesse fait fort bien l'école. – Marque : M. le curé Honorat de Vismes, de 34 ans, chaud et fier *ut octo* ; hors cela, honneste homme et capable ; il devrait s'enhardir pour prôner plus souvent ;..... il y a un magister. – Mouchy-le-Preux : le curé tient l'école. – Pierre-Pont : M. le curé Charles Colas, de 55 ans, pieux et docte et de grand exemple, aumônier : il envoie les enfants à l'escole chez M. le curé d'Ecotigny. » – « Procès-verbaux des états des églises et paroisses du doyenné de Foucarmont dressés par moy curé de Fesques, doyen de Foucarmont pour l'absence de M. Busquet, archidiacre : – Réaleamp : Mgr le duc du Maine tirant au moins 4,000 livres de la paroisse tous les ans, M. le curé représentera à son Conseil la misère de sa paroisse, comme à M. l'abbé du Tréport, pour qu'ils assistent les pauvres, n'y ayant personne dans la paroisse qui le puisse faire et n'ayant point été possible de faire l'assiette des pauvres. » – « Procès-verbal de la visite archidiaconale faite au doyenné de Foucarmont par moy curé de Grandcourt, doyen dudit doyenné : –Je n'ay point marqué en particulier les réparations qui sont à faire sur les églises du doyenné, la dernière tempeste qu'il a fait à ce pays (1712) n'en a presque épargné aucune. »

G. 1538. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1660-1693.** – Statuts des confréries et charités de Sainte-Catherine, Saint-Sébastien, Saint-Nicolas, Sainte-Marguerite et Sainte-Barbe à Aubéguimont ; – de la Nativité de la Vierge à Hodeng-au-Bosc ; – de Saint-Joseph à Saint-Aubin de Marques ; – de Saint-Michel Archange, Saint-Antoine, Saint-Adrien, Saint-Sébastien, Saint-Nicolas, Saint-Fabien, Saint-Roch, Saint-Lambert, Saint-Fiacre et Sainte-Catherine à Saint-Michel de Richemont. – Renseignements fournis par le curé, M. Gréard, sur la charité de la paroisse du Caule. – Requête de Laurent Léger, curé

d'Écotigny, pour obtenir la permission de faire établir en son église, par les Jacobins de Rouen, une confrérie du Rosaire. – Requête des curé, seigneur, dame, trésoriers et paroissiens de Puisenval, pour obtenir la permission d'établir en leur église une confrérie de Notre-Dame-de-Pitié.

G. 1539. – (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1635-1788.** – Présentations à la cure de Saint-Paul d'Aubermesnil par Aymar Le Moyne, écuyer ; – François de Médavy, évêque de Séez, abbé de Notre-Dame de Cormeilles. – Présentés : Adrien Cauchie, Philippe Delanoue-Fenières. – Tableau des fondations de l'église d'Aubermesnil. – Présentations à la cure d'Aubéguimont par les abbés du Tréport ; Nicolas de Béthune de Charost, Charles Taparel, comte de Lagnasco, ayant pour vicaire général François-Christophe Terrisse, abbé de Saint-Victor-en-Caux ; – Jean-Jacques, comte de Ligniville et du Saint Empire Romain, chanoine de Nancy. – Présentés : Hugues Harnois, Nicolas Maquerel, Jean-François Braban. – Présentations à la cure de Saint-Jean-Baptiste-d'Auvilliers par Edmond du Broc *aliàs* du Nozet, auditeur de Rote, abbé d'Auchy-lès-Aumale, ayant pour procureur Nicolas Du Tot, chanoine de Rouen, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons ; – Jean-Baptiste-Guillaume Jourdain et Louis Jourdain, prieurs commendataires de Saint-Martin et de Notre-Dame-de-Mortemer. – Présentés : Guillaume Semichon, François Foullon, Nicolas Louvard. – Réduction des fondations de la paroisse d'Auvilliers. – Présentations par Raoul Bretel, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président au parlement de Normandie, seigneur de Sainte-Beuve-en-Rivière, Épinay et Mortemer, et par les paroissiens desdites paroisses à la chapelle de Saint-Laurent à Auvilliers. – Présentations à la cure de Saint-Lucien de Barq par Louis de Martainville, Claude Du Val, abbé de Saint-Pierre de Selincourt ; – Jean-François de Croy, autre abbé du même monastère ; – Jean-Baptiste Du Deffand, marquis de la Lande, lieutenant général de l'Orléanais ; – Jean-Baptiste de Clemens, marquis de Graveson, procureur d'Angélique-Charlotte Du Deffand. – Présentés : Pierre Gallopin, Michel Foullon, Pierre Hardy, Robert Chevalier, Laurent Bailleul, Alexandre Ternisien, François Paris, Jean-Martin de Bertry. – Approbation par Mgr François I de Harlay d'une chapelle construite par Charles de Chérie, en son manoir de Beauval à Barq. – Sceaux de Mgr de Harlay, des abbés de Béthune de Charost, de Croy, Terrisse, de MM. Bretel, Clemens de Graveson, Du Deffand, du comte de Ligniville, de Nicolas Du Tot.

G. 1540. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1637-1781.** – Présentations à la cure de Saint-Martin-de-Basinval par les abbés de Séry : Gaston de Chamillard, Jean-Baptiste d'Hautefort, Louis-Charles-Marie d'Estourmel. – Présentés : Jacques Gaudebout, Adrien Lottin, Antoine de Grebauval, Antoine de Lorge. – Procès-verbal de visite de l'église de Basinval par M. de Cerisy, vicaire général ; un maître d'école et deux cents cinquante communiant, en 1746. – Présentations à la cure de Notre-Dame-de-Blangy par les abbés d'Eu : le cardinal Des Ursins ayant pour vicaire général Claude Duval ; – Pierre de Calvo, Claude-Jean Macé, chanoine de Paris. – Présentés : Jean Obry, Charles de Geucourt, Guillaume-Louis Henin, Jean Vernier. – Visite des églises de Blangy : par le curé de Fesques, témoin synodal du doyenné ; – par M. de Cerisy, vicaire général de l'archevêché ; maître et maîtresse d'école et 800 communiant en 1746 ; – par M. Le Sauvage, curé de Preuseville, témoin synodal. – Fondation par Marie-Louise d'Orléans, comtesse d'Eu, d'un hôpital à Blangy pour le soulagement des pauvres et l'éducation des enfants, à tenir par quatre sœurs de la charité ; – lettres patentes de confirmation de cet établissement (copie). – Fondation d'une chapelle au manoir des Hottineaux par Charles de Bezu, baron de Fresnelle. – Fondation des Quarante-Heures par Marie-Madeleine de La Berquerie de Courval. – Présentations à la cure de Saint-Laurent de Bosegeffroy par les abbés d'Eu : le cardinal Des Ursins, Pierre de Calvo, Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier, Macé. – Présentés : Jean Roussel, Nicolas Piéfort, Joseph Renault, Jean-Charles Crevel, Gabriel Gautier, Laurent Varembeault, Denis Jouvancourt, Joachim Famin. – Visite de l'église de Bosegeffroy par le curé de Fesques, témoin synodal. – Présentations à la cure de Saint-Jean-Baptiste-de-Bouaffles par les abbés de Foucarmont : Jean Pelletier, Jacques Fleur de Montagne, Edmond de La Teulle, Louis de Quesnes, Joseph-François-Marc de Laurencin. – Présentés : Pierre Du Matz, Antoine Caron, Pierre Vacaresse, Jacques Boullenger, Adrien Evrart. – Sceaux de Mgr de Saulx-Tavannes, des abbés d'Hautefort, de Calvo, de Canillac de Montboissier, Macé, Jean Pelletier, Jacques Fleur de Montagne, de Quesnes ; – de Claude Du Val, du cardinal Des Ursins, abbé d'Eu.

G. 1541. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier ; 10 sceaux plaqués.

**1657-1786.** – Présentations à la cure de Bourbel par Madeleine de Maillefeu, veuve de François Chevestre, sieur de Cintray ; – François de Maurin, chevalier, seigneur de Pardaillan ; – Jacques Nompard de Caumont, duc de La Force ; – Anne-Marie Beuzelin de Bosmelet ; – Charles-David de Caqueray, cheveu-léger de la garde du Roi. – Présentés : Nicolas Bellin, Antoine Carpentier, Antoine Le Chevalier, Jean Beuvin, François Rose, Nicolas Douville, Pierre-Charles Douville, Joseph Payenneville, François Pruvost. – Information par le curé de Fesques au sujet de l'union projetée de l'église de Bourbel avec une des églises voisines. – Présentations à la cure de Notre-Dame-de-Campeneuseville (patronage alternatif entre les seigneurs et les abbés de Foucarmont) par Jean-Joseph-Charles de Mouchy, Louis de Fautereau, ayant épousé Anne de Mouchy ; – les abbés de Foucarmont : Julien Paris, Philippe d'Hérouville, Louis de Quesnes. – Présentés : Charles Delcourt Pierre Gorré, Charles de Poilly, Jean-Martin Hurtevent. Simon-Pierre Fournier, François Feuillo, Jacques Savary. – Présentations à la cure de Notre-Dame-du-Caule par : François d'Aquillenguy, vicaire de Pontoise et du Vexin normand, doyen de la collégiale de Saint-Mellon, prieur de Mortemer ; – Jean de Gosselin de Martigny, baron de Heuqueville, et en cette qualité premier baron de Normandie, écuyer ordinaire du Roi ; – Jean-Louis de Gosselin, garde du corps de Sa Majesté, compagnie de Harcourt ; – Louis et Jean-Louis de Gosselin. – Présentés : Simon Denys, Martin Godart, curé de Sainte-Beuve-aux-Champs ; – Jean Costard, Pierre Compagnon, Philippe-Auguste de Blondin, René-Philibert de Gosselin, Jacques d'Auchy. – Visite de l'église du Caule par M. Le Roux, curé d'Aubermesnil, témoin synodal du doyenné. – Sceaux de Mgr de Beauvillier, évêque de Beauvais, des abbés d'Hérouville, Paris, de Quesnes ; – de MM. de Gosselin, de Mouchy Nompard de Caumont ; – d'Anne-Marie de Bosmelet.

G. 1542. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 44 sceaux.

**1638-1777.** – Présentations à la cure de Saint-Aubin de Dancourt par les abbés de Saint-Victor-en-Caux : René-François de Beauvau, archevêque de Toulouse ; – Terrisse, doyen du chapitre de la cathédrale de Rouen. – Présentés : Nicolas Lasnel, Alexandre Baudouin, Nicolas-Jacques Petit. – Curés démissionnaires : Antoine Le Soignart, Jean-Baptiste-Martin Maubert. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Ecotigny par Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, comtesse d'Eu ; – Charles de Bezu, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; – René de Bezu, curateur de Jacques de Bezu, chevalier baron d'Ecotigny ; – François de Bezu, Jacques de Bezu, chevalier de Saint-Louis ; – Charles de Riencourt, tuteur de François-Jacques de Riencourt, son fils, héritier de feu messire François de Bezu. – Présentés : Remi de La Mothe, Jossé Hourdel, Laurent Léger, Jean Le Varlet, Mathieu Creton, Jean Caignart, François Liesse, Charles Auzou, Jacques de Lépinne. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Elcourt par les abbés d'Auchy-lès-Aumale : Guillaume Anffrye de Chaulieu, Edouard Colbert, Joly de Fleury. – Présentés : Alexandre-César Payen, Robert Gogibus, Jean Lavrilleux, Charles Sauvé, Louis Labitte, Alexis Poissonnier, Louis Du Fay de La Chapelle. – Présentations à la cure de Saint-Remi d'Épinay sous Gamaches par les abbés de Séry : Alphonse de Hallewin, Gaston Chamillard, Jean-Baptiste d'Hautefort, Louis-Charles Marie d'Éstournel, Charles de La Crompte de Chanterac, évêque d'Aleth, ayant pour procureurs Joseph Horard, Mgr de La Motte et François Caron, chanoine d'Amiens. – Présentés : Jacques Le Vasseur, Joseph Bobrun, Jacques de Berneval, Joseph de Bailleul, Jean-Baptiste Ugot, Roland Wilque, Nicolas Brice Salevo, Joseph Martelin, Jean Delvincourt. – Lettre de Mgr de La Motte à l'abbé Terrisse en faveur dudit Martelin. – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Épinay par Raoul Bretel, chevalier, président au parlement de Normandie ; – Edine Ravan de Vielbourg, chevalier, marquis de Miennes, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de l'Orléanais ; – Michel-Etienne Turgot, prévôt des marchands de Paris ; – Madeleine Martineau, sa veuve ; – Françoise Turgot, veuve du duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre. – Présentés : François Bedel, Philippe de La Fond, Gilles Sohier, Antoine Glatigny, Jacques Martin, Noël Hubert, Charles Garin, Antoine Servais Flahaut, Charles Le Bon. – Visite de l'église de Notre-Dame d'Épinay par M. Le Roux, curé d'Aubermesnil, témoin synodal du doyenné. – Pièces signées par Mgr de La Motte, abbé de Chaulieu, Mgr de Beauvau. – Sceaux de Mgr de Beauvau, des abbés Chamillard, Colbert, Joly de Fleury, Terrisse ; de MM. de Bezu, Ravan de Vielbourg.

G. 1543. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1650-1787.** – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Pierre de Fallencourt. – Transaction entre Mgr de Saulx-Tavanes et dom Louis de Quesnes, docteur de Sorbonne, abbé de Foucarmont, au sujet de la nomination du curé de Frementel, et du service paroissial en cette église et dans ses cinq succursales : Saint-Laurent du Frétil, Saint-Lambert-des-Nouvelles-Landes, Saint-Mathurin-des-Essarts, Sainte-Marguerite-des-Vieilles-Landes, Saint-Éloi-des-Ventes *aliàs* la Mare Mésangère. – Le religieux nommé à la cure de Frementel se présentera devant l'archevêque pour recevoir de lui son institution canonique après examen ; il sera amovible à la volonté de l'abbé ; il sera entretenu, comme il est d'usage constant, un prêtre, soit séculier, soit régulier, dans chacune des cinq succursales de Frementel. – Présentations à la cure de Saint-Laurent-de-Frementel sise en dedans du monastère de Foucarmont par les abbés : Louis de Quesnes, Joseph-François Marc de Laurencin, vicaire général de l'ordre de Cîteaux. – Présentés : Pierre-Louis Dufour, Nicolas-Joseph Glorieux, Louis-Théodore Callet. – Présentations à la cure de Fresnoy-en-Campagne par les abbés du même monastère : Julien Paris, Philippe d'Hérouville, de Quesnes, de Laurencin. – Présentés : Louis Cantel, Antoine Morin, Jean Quentin, Charles-François Postel, Jean-Bernard Le Rat, François Caignard, chapelain des dames de Saint-Saëns ; – François de La Rue, Jean-François Scellier. – Réduction des fondations. – Présentation par l'abbé d'Hérouville à la chapelle des Frétils. – Présenté : Antoine Hanneguay. – Sceaux de MMgrs de Saulx-Tavanes, de La Rochefoucauld ; des abbés d'Hérouville, de Quesnes, Laurencin.

G. 1544. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1379-1786.** – Accord entre Jean d'Artois, comte d'Eu et Guillaume de Lestrenge, archevêque de Rouen, au sujet du patronage des églises de Grandcourt, Richemont et Réalcamp (copie de la fin du xv<sup>e</sup> siècle). – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Martin-de-Grandcourt. – Présentation à la cure de Guillemerville (Guimerville ; par André de Mouchy, marquis de Senarpont : – Philippe Du Jardin, écuyer ; – Charles-Henri-Nicolas Othon, prince d'Orange et de Nassau. – Présentés : François Le Bon, Pierre Henocque, Jacques Crosnier. – Acte par lequel Anne de Mouchy, chevalier des Ordres du Roi, marquis de Senarpont, permet à Louis Desmares, chevalier, sieur de Saint-Aubin, prêtre, bachelier en théologie, aumônier du Roi, de jouir, sa vie durant, du patronage de Guillemerville. – Présentations à la cure de Notre-Dame-de-Hémies par les abbés du Tréport : Jacques de Souvré, Nicolas de Béthune de Charost, ayant pour vicaire général Nicolas Le Bret, curé du Tréport ; – Daniel de Francheville, évêque de Périgueux ; – Claude-Louis de La Chastre, docteur en théologie, évêque d'Agde ; – Charles Taparel, comte de Lagnasco, ayant pour vicaire général l'abbé Terrisse ; – Jean-Jacques, comte de Ligniville, chanoine de Nancy ; – par Jacques-Étienne Du Mesniel, marquis de Sommerey. – Présentés ou nommés : Jacques Baubery, Nicolas de Glicourt, Nicolas Richebraque, Vincent Sadot, Louis Vallée, Antoine Du Busc, Jean-Baptiste-Joseph Macquet, Étienne Frantz. – Présentations à la cure de Hodeng-au-Bosc par les commandeurs de Villedieu-la-Montagne : Jean de Mouceaux de La Houssaye, Jacques de Carel de Mercey, François de Noué-Villers, ayant pour procureur Alexandre-François de Haudessens d'Escluseaulx ; – Louis Feydeau de Vaugien, Eustache de Bernart d'Averne ; – par Pierre de Malinguchen, sieur de Doui, baron de Bretisel, lieutenant général au bailliage de Beauvais. – Présentés : Antoine Du Mesnil, François de La Fosse, François de La Grave, Jean Le Febvre, Martin Lanternier, Jean Therin, Louis-François Rose. – Ordonnance de Mgr de Harlay réglant pour quelle part les gros décimateurs de Hodeng-au-Bosc (le commandeur de Villedieu-la-Montagne, l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt et le curé) contribueront à la fourniture des livres et ornements d'église de cette paroisse. – Sceaux de MMgrs de La Rochefoucauld, Daniel de Francheville, de la chancellerie établie près le siège du bailliage royal du Boulay, des abbés Claude-Louis de La Chastre, Terrisse, du commandeur d'Escluseaulx, de Le Bret, curé du Tréport, de M. de Mouchy.

G. 1545. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1637-1787.** – Présentations à la cure de Saint-Aubin-d'Iloix par les abbés d'Auchy-lès-Aumale : Guillaume Anffric de Chaulieu, Édouard Colbert, Joly de Fleury, Pierre-Cosme de Savary de Breves, vicaire général du diocèse de Reims. – Présentés : Jean de Quincour, Charles Lefevre, Pierre Saunier, Jean-Charles d'Ausse. – Présentations à la cure de Saint-Jean de la Leuqueue par les abbés d'Eu : Nicolas de La Place, Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier, Claude-

Jean Macé. – Présentés : Sébastien Du Bosc, Étienne Branche, Charles Gaudebout. – Présentation à la cure de Saint-Martin-de-Lignemare par Louis-Claude de La Chastre, abbé du Tréport. – Présenté, Antoine Cahin. – Procès-verbal de visite de l'église de Lignemare par Jouàs, curé de Foucarmont ; ni maître ni maîtresse d'école en 1784. – Présentations à la cure de Saint-Aubin de Marques par les ducs d'Aumale : Louis de Savoie, Élisabeth de Vendôme, duchesse de Nemours, veuve de Charles-Aimé de Savoie ; – Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, princesse de Piémont, reine de Chypre ; – Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes. – Présentés : Jean Basin, Rémi Mauger, Léonard de Vismes, Charles de Virgilles. – Requête des habitants de Marques contre leur curé ; ils demandent un vicaire. – Présentations à la cure de Saint-Germain-du-Mesnil-David par Catherine de Fors, veuve d'Eustache d'Espinay, sieur de Lignery, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; – Marthe Sublet, épouse séparée, quant aux biens, de messire Louis Le Vert, sieur de Bumenard ; – Charlotte Le Vert, veuve de Daniel de Montmorency, seigneur de la Cour-aux-Bois ; – Louis-Marie-Joseph Le Vert, seigneur de Chantraine ; – Jacques-Charles de Vildor, baron de Villers-sous-Foucarmont ; – Marie-Thérèse de Vildor, veuve de Jean-François Provost de Croimay, fourrier ordinaire des logis du Roi. – Présentés : Guillaume Radou, Jean Pic, Augustin Guérard, Charles Quevallier, François-Martin Maillard, Jacques d'Auchy, Joseph Ferard, professeur de rhétorique au collège d'Eu. – Pièces signées par Louis de Savoie, Louis-Auguste de Bourbon, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, Élisabeth de Vendôme ; – par l'abbé de Chaulieu. – Sceaux de Louis-Auguste de Bourbon, des abbés de Canillac, Colbert, Joly de Fleury, Macé ; de Catherine de Fors.

G. 1546. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier, 6 sceaux pendants, 6 sceaux plaqués.

**1270-1784.** – Présentations à la cure de Saint-Arnaud de Mouchaux par Jacques de Souvré, abbé du Tréport. – Présentés : Nicolas Le Bouleur, Laurent de Lenclos. – Présentation à la cure de Saint-Martin de Mortemer par Louis Du Broc du Nozet, sieur de Saint-Andelain, prieur de Mortemer, ayant pour vicaire général Nicolas Du Tot, chanoine de Rouen, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons. – Présenté : Sidrach Nollo. – Présentations aux cures de Saint-Martin et de Notre-Dame-de-Mortemer, par le même et par ses successeurs prieurs de Mortemer : Antoine de Jeuffosse, Louis Jourdain, Jean-Baptiste-Guillaume Jourdain. – Présentés : Jean Le Febvre, Robert Lavrilloux, Laurent Vigneron, François Foulon, Jacques Foulon, Adrien Le Febvre, Nicolas Quevauvillers. – Visite des églises de Mortemer par Pierre-Étienne Du Bois, curé de Notre-Dame-de-Neufchâtel. – A Saint-Martin-de-Mortemer, 140 communiants ; à Notre-Dame-de-Mortemer, 100 communiants ; – vœu pour que l'église qu'il s'agit de reconstruire serve aux deux paroisses. – Réduction des fondations de la paroisse de Morlemer. – Présentations à la cure de Saint-Éloi-de-Mouchy-le-Preux, par Charles de Mouchy, François de Mouchy, Louis-Marc-Antoine de Fautereau. – Présentés : Jacques Le Guerrier, Charles Ternisien, Vincent-Louis Des Croix. – Charte par laquelle Hugues du Bos, écuyer, renonce à ses prétentions au patronage de Nesle-Normandeuse « *Ecclesie Béate Marie de Nigella juxta Blangiacum.* » – Désistement de Jean de Pierrecourt, sire de Saint-Remi et de Neelle-la-Normandeuse, de ses prétentions au patronage de la même église, au sujet duquel il était, en procès avec Mgr Philippe d'Alençon. – Démission de Louis-André Le Moyne d'Aubermesnil, curé de Nesle-Normandeuse. – Fondation au manoir de Romesnil à Nesle-Normandeuse d'une chapelle, par Jean Caremel, chanoine de Rouen. – Visite de l'église de Nesle-Normandeuse par Antoine-Firmin Drye, curé de Mouchaux, témoin synodal du doyenné de Foucarmont. – Sceaux pendants de la baillie de Rouen, de la vicomté de Neufchâtel, de l'officialité de Rouen (contre sceau) de Hugues Du Bos, de Jean de Pierrecourt. – Sceaux plaqués de Mgr de Saulx-Tavanès, d'Antoine de Jeuffosse.

G. 1547. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; (1 imprimée) ; 3 sceaux plaqués.

**1638-XVIII<sup>e</sup> siècle.** – Présentations à la cure de Sainte-Marguerite-sur-Eaune par Pierre de Masquarel, chevalier, marquis de Boscgeffroy ; – par les abbés d'Eu : le cardinal des Ursins ayant pour vicaire général Claude Duval ; – Pierre de Calvo, Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier. – Présentés : Jacques Le François, François Plesse, Jacques François, Nicolas de Saint-Ouen, Louis-Antoine Gérard. – Présentations à l'église de Nillemont ou Nullemont par les prieurs de Mortemer : Edmond Du Broc du Nozet, auditeur de Rote ; – François Robin, Jean-

Baptiste-Alberie Chevalier, sous-diacre du diocèse de Paris ; – Louis Jourdain. – Présentés : François Romain, Jacques Le Preux, Michel Le Nouvel, Jacques-Antoine Chaperon et Jean-Georges Langlois, diacres, François-Romain Trolé. – Sentence de l'officialité de Rouen qui déclare excommunié Jacques de Guereau de Montgodard, suivie d'une sentence du bailli d'Eu qui déclare le même particulier atteint de l'assassinat commis sur la personne d'Étienne de Hincourt, curé de Nuillemont, le condamne à faire amende honorable devant le portail de l'église de Notre-Dame d'Eu, à avoir les poings coupés, les cuisses rompues et à être mis ensuite sur une roue le visage vers le ciel où il demeurera tant qu'il plaira à Dieu de le laisser vivre. (Imprimé.) – Sceaux de Pierre de Masquarel, des abbés de Canillac, de Calvo.

G. 1548. (Liasse.) – 43 pièces, papier ; 12 sceaux plaqués.

**1645-1783.** – Présentations à la cure de Saint-Pierre-de-La-Pierre par les seigneurs de la localité : Pierre de Malvende, chevalier ; – Jacques de Malvende, seigneur de la Pierre, Val-du-Roi, Toufrecalle ; – Marguerite de Saint-Ouen, sa veuve ; – François-Léonor de Gaude, chevalier, sieur de Martainville, représenté par Nicolas de Bommy, sieur de Marescourt ; – Charles-Antoine de Gaude, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon ; – Jean-François de Gaude, comte de Martainville, colonel de cavalerie, plus tard mestre de camp ; – Marie-Anne de Malortie, comtesse de Martainville, sa veuve ; – Marie-Thérèse de Gaude de Martainville, comtesse d'Hunolstein. – Présentés : Antoine Guerrier, Étienne Leschevin, Jean Guerrier, Adrien Capperon, Charles de Poilly, Loup Énoch, Pierre Lecointe, François Theroude, François Guérard, Louis Fouquet, Jacques de Machy, Richart Ducreux, François Richard, Nicolas-Andre Drye. – Enquête faite par le curé de Fesques au sujet de l'union projetée par Mgr Colbert de la paroisse de la Pierre à celle de Val-du-Roi. – Présentations à la cure de Pierrecourt par les seigneurs de la localité : Desmarest, héritier de M. de La Mailleraye ; – Françoise de Mire, comtesse de Fauguernon, veuve de Louis-Jacques Le Comte de Nonant ; – Jean-François Le Comte de Nonant, châtelain de Fauguernon ; – Louis-François Le Comte de Nonant, ci-devant enseigne des gens d'armes bourguignons. – Présentés : François Cleret, François Le Febvre, Pierre de Mire, curé de Fiquefleur ; – Nicolas Adam, Jean-Baptiste Léonor Haquelon. – Réduction des fondations de la paroisse de Pierrecourt. – Ordonnances de Mgr de La Rochefoucauld, portant qu'on avisera à la reconstruction des fonts baptismaux, que l'autel de Saint-Nicolas sera interdit, à moins d'être remis en état ; – qu'il y aura un vicaire dans la paroisse, composée de cent-vingt maisons, dont cinquante formant le corps de ladite paroisse et les soixante-dix autres éparses dans dix hameaux et comptant quatre cent sept communians. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, de MM. Desmarest, de Gaude, de Malvende, François de Mire ; – de Marguerite de Saint-Ouen.

G. 1549. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1639-1784.** – Présentations à la cure de Pierrepont par Pierre de Neufville, marquis de Saint-Remi ; – Florent Du Chastole, comte de Lomont, lieutenant général des armées du Roi, ci-devant commis au gouvernement de Dunkerque, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de Semur-en-Auxois, grand bailli de Sarrelouis ; – Armand-Jean de Broussel, comte de La Neufville, curateur honoraire de Honoré-Roger du Chastelet, marquis de Pierrefite. – Présentés : Charles Collas, du diocèse de Bourges ; – Jean Perré, Jacques de Machy. – Présentations à la cure de Preuseville par les abbés de Saint-Victor-en-Caux : Adrien Martel, François de Beauvau, archevêque de Narbonne ; – Christophe Terrisse. – Présentés : Nicolas de Bocquemare, Louis Albite, Martin Boulter, François d'Aussy. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas-de-Puisenval par les comtes d'Eu : Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville ; – Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. – Présentés : Mathieu de Lobel, Pierre Turpin, Héron de Gruchet. – Visite de l'église de Puisenval, par Charles Gaudebout, curé de la Leuqueue, doyen de Foucarmont ; soixante-cinq communians à Puisenval, en 1781, ayant tous satisfait au devoir pascal. – Lettres de provisions de Pierre Du Fay à la cure de Saint-Christophe de Réalcamp. – Pièces signées par Louis de Bourbon, duc du Maine, par son frère le comte de Toulouse, par René de Beauvau. – Sceaux du comte de Toulouse, de MMgrs de Beauvau et de La Rochefoucauld, de MM. Armand de Broussel, Martel, Terrisse, de Nicolas Voilanet, châtelain royal et maire de Semur.

G. 1550. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 3 sceaux, 1 fragment de sceau, 3 sceaux plaqués.

**1302-1776.** – Présentations à la cure de Saint-Laurent de Restonval, par les abbés de Foucarmont : Jean Pelletier, Julien Paris, Philippe d'Hérouville. – Présentés : Nicolas Laurent, Jean de La Haye, Charles de La Haye, Thomas Flamand. – Visite de l'église de Restonval, par M. Le Roux, curé d'Aubermesnil, témoin synodal du doyenné de Foucarmont ; deux cents communiant, un maître d'école gagé par le curé et par les paroissiens, en 1748. – Réduction des fondations. – Information par Antoine Quatresolz, curé de Richemont, doyen de Foucarmont, au sujet de la fondation d'une chapelle au manoir du sieur Antoine de Caqueray, en 1639. – Érection par l'archevêque Guillaume I de Flavacourt, d'une église baptismale et paroissiale *in loco qui Richemont vulgariter dicitur, in foresta de Augo, ubi plures fideles invenimus populares de diversis partibus causa more perpetue advenisse, sibi que de mansione in ibi providisse, qui locus nullius certe parrochie finibus claudebatur.* – Approbation de cette érection par le chapitre de la cathédrale de Rouen. – Approbation par Jeanne, comtesse d'Eu et de Guines, de l'accord passé entre ledit archevêque et son mari, Jean, comte d'Eu, au sujet de cette église; elle rappelle la mort du comte, arrivée à Courtray, en Flandre, *morte preventus, in infortunato bello apud Cortraium in Flandria cum ceteris nobilibus interemptus* ; elle supplie le Roi de confirmer cette fondation et prie les proches parents de son fils : Robert d'Estouteville, seigneur de Vallemont, Pierre de Préaux, Estoud d'Estouteville, seigneur de Torcy, d'appuyer sa demande. – Approbation de la même fondation par ces trois chevaliers. – Lettre de Philippe d'Alençon, pour faire mettre Guillaume *Soricis*, licencié en l'un et l'autre droit, son promoteur, en possession de la cure de Richemont. – Présentation à ladite cure par le duc du Maine. – Présenté : Amédée de Brossard. – Ordonnance de M. Mallet, grand vicaire, pour la réconciliation du cimetière de Richemont, pollué par effusion de sanG. – Ordre au curé Adrien Le Fèvre de se retirer pendant six mois au séminaire à Rouen, d'y jeûner les vendredis et samedis pendant deux mois et de donner 200 livres d'aumône à la paroisse de Richemont, pour aider à agrandir l'église. – Sceaux du chapitre de Rouen, d'Estoud d'Estouteville, de Mgr Philippe d'Alençon. – Fragment du sceau de Guillaume I de Flavacourt. – Sceaux plaqués des abbés Jean Pelletier, Philippe d'Hérouville.

G. 1551. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

**1649-1788.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Rieux par les abbés du Tréport : Nicolas de Béthune de Charost, Claude-Louis de La Chastre, évêque d'Agde, ayant pour vicaire général François-Christophe Terrisse. – Présentés ou nommés : Michel de La Rue, Charlemagne Haguets, Étienne Saince, François-Jérôme Voutremer, François Sorre. – « Mémoire que présente à M. l'abbé Bridelle, vicaire général, maître François Voutremer, prestre, curé de Rieux, pour recouvrer les litres et papiers concernant les rentes dues au trésor de l'église du lieu qui ont esté soustraits depuis le décès de feu maître Étienne Saince, son prédécesseur. » – Présentations à la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié en l'église de Rieux, par Jean-Baptiste-Gaspard Bochart, président du parlement de Paris. – Titulaires : Jean Bochart de Champigny, chanoine de Paris, vicaire général du diocèse de Mâcon, en remplacement d'Étienne Mignot, docteur en théologie, membre de l'académie royale des inscriptions ; – Louis-François Gaillard. – Réduction des fondations de la paroisse de Saint-Remi-en-Rivière. – Présentations à la cure de Saint-Riquier par les abbés de Saint-Victor-en-Caux : René-François de Beauvau, archevêque de Toulouse ; – François-Christophe Terrisse. – Présentés : Gédéon Vincent, François Bonnet. – Établissement d'une chapelle au Val-Danois par François de Bongard, écuyer, sieur d'Aspremont, maître de la verrerie dudit lieu. – Requête adressée à l'official de Rouen par M. Tricotté, curé de Saint-Riquier, pour faire régler la distribution d'une rente donnée à la fabrique par Charles Le Bailly, sieur de Villy, à charge de prières. – Présentations à la cure de Saint-Ouen-de-Semermesnil par les abbés d'Eu : Pierre de Calvo, Claude-Jean Macé. – Présentés : Jean Radou, Jean-François Gourdin. – Fondation d'une chapelle au manoir d'Escatelonde par François de Croutelle, seigneur des Valours, capitaine au régiment royal de cavalerie. – Rétablissement de ladite chapelle par François-Xavier de Croutelle. – Enquête au sujet du déplacement de la chaire de Semermesnil dont s'étaient plaints les paroissiens. – Sceaux des abbés de Béthune de Charost, de La Chastre, Terrisse, de Calvo ; – de M. Le Bret, curé du Tréport.

G. 1552. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 11 sceaux plaqués.

**1471-1782.** – Présentations à la cure de Saint-Martin-de Sorent par Joseph de Vaux, prieur de Séry ; – par les abbés du même monastère : Jean-Baptiste d'Hautefort, Charles de La Cropte de Chanterac, évêque d'Aleth). – Présentés : Nicolas Charue, Gilles Chapoulot, Jacques-Antoine Homassel, Antoine Gérard Charpentier. – Visite de l'église de Sorent par M. de Cerisy, vicaire général ; un maître d'école, quatre-vingt-dix communicants en 1746. – Visite de la même église par Antoine-Firmin Drye, curé de Monchaux, témoin synodal du doyenné de Foucarmont ; église interdite par M. Marescot, vicaire général ; – office paroissial transféré en une église voisine, en attendant que l'église de Sorent soit remise en état. – Mandement du roi Louis XVI à Mgr de La Rochefoucauld pour que, sur sa présentation, il ait à pourvoir le sieur Guillaume Bréard de la cure de Vatierville vacante par le décès du sieur Bullo. – Présentations à la cure du Vieux-Rouen (*de Veteri Rothomago*) par les abbés de Saint-Fuscien : Charles Dally, Philibert-Bernard Baudry. – Présentés : Guillaume Semichon, Denis de Brye, Pierre de Warambault. – Présentations à la chapelle vulgairement appelée du Canivet, fondée sous l'invocation de Sainte-Marie-Madeleine en l'église paroissiale de Notre-Dame-du-Vieux-Rouen, par Louise de Rune, dame de Hodeng ; – Louise de Torcy, dame de la Motte, Croix-au-Bailly ; – René de Malinguehan, baron de Bertisel, lieutenant général civil et criminel de Beauvais. – Présentations à la cure de Saint-Vincent-de-Villers par les abbés d'Eu : le cardinal Des Ursins ayant pour vicaire général Claude Duval, docteur de Sorbonne, sous-chantre de Beauvais ; – Maximilien de Beaufort de Canillac de Montboissier, ayant pour vicaire général Gabriel Du Rosey, docteur en théologie, vicaire général de l'évêché de Saint-Flour. – Présentés : François Roussel, Jean-Baptiste Du Bos du Thil, Nicolas Du Castel de Courcel, Jean Minedorge. – Procès entre Jacques-Charles de Vildor, baron de Villers-sous-Foucarmont, et Jean Minedorge, accusé d'avoir refusé de faire les annonces nécessaires aux fins de convocation des assemblées des trésoriers et principaux habitants. – Rédaction des fondations. – Pièce signée par Louis XVI. – Sceaux du prieuré de Séry ; – des abbés Baudry, de Canillac, de Hautefort ; de MM. de Malinguehan ; de Louise de Torcy.

G. 1553. (Liasse.) – 30 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux ; 9 sceaux frustes, fragments de sceau.

**1422-1494.** – Informations, en vertu de mandements des vicaires généraux de l'archevêché de Rouen, par les doyens ruraux du doyenné d'Eu : Jean Le Roy et Robert Canu, à l'occasion de présentations, au sujet du patronage, de la valeur des bénéfices, du nombre des paroissiens, de l'âge, de la naissance et de la conduite des présentés. – Avesnes (*ecclesia Sancti-Melani in villa d'Avesnes*) : titulaires, Jean Landry, maître ès arts ; patron, André, abbé du Tréport ; présenté, Jacques de Renty ; valeur, 100 sous ; treize ou quatorze paroissiens. – Biville : patron, l'abbé du Tréport ; titulaires, Nicolas Le Vasseur, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville ; – Guillaume Kardon, maître ès arts, lequel permuta avec Étienne Gervais, professeur en théologie, curé de Saint-Silvestre de la Haye au diocèse d'Évreux. – Déville : présenté à la seconde portion par Charles d'Artois, comte d'Eu, Jean Le Roy (lettres datées du château d'Eu, 22 juillet 1454). – Gousseauville (*Gousauvilla* ou *Goussouvilla*) : patron, Geoffroy, abbé du Bec-Hellouin ; présenté, Guillaume Trugard ; valeur, 100 sous ; quatorze paroissiens. – Greny : patron, André, abbé du Tréport ; présenté, Hélié Gravier, prêtre, du diocèse de Périgueux. – Guillemécourt (*ecclesia Sancti-Vedasti de Guillemicuria*) : titulaire, Jacques de Renty. – Hincheville : patron, Louis Bournel, chevalier, baron d'Hincheville ; présenté, Guillaume de Pimont ; valeur, 15 livres ; quinze paroissiens. – Longroy (*ecclesia Sancti-Clementis de Longo rege*) : patrons, Jean de Soissons, chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI ; – Vallier d'Ougnies, seigneur de Pierrepont, à cause de Marguerite de Soissons, sa femme ; présenté, Jean Prouvier ; valeur, 25 livres ; trente-quatre paroissiens. – Marais (*ecclesia Sancti-Nicolai de Mares*) : patron, l'abbé d'Eu ; présenté, André Gaultier ; valeur, 12 sols ; quatre ou cinq paroissiens. – Saint-Étienne près d'Eu : titulaire, frère Jean Le Clerc. – Notre-Dame de Septmeules : patron, André, abbé du Tréport ; présentés, Baudouin Fromentin, André Poirier, acolyte, maître ès arts ; valeur, 12 livres en 1470, 18 ou 20 livres en 1480 ; quarante paroissiens *tam in majoribus quam in minoribus*. – Villy (*Villiacum*) : patron, Charles VIII ; présenté, Jean Caruel ; valeur, 15 livres. – Lettres adressées par Jean Grenon, abbé d'Eu, aux vicaires de l'archevêque Louis de Harcourt pour s'excuser de ne pouvoir, à cause des guerres qui régnaient dans le pays, comparaître personnellement au synode d'hiver qui doit se tenir à

Rouen ; il désigne pour le remplacer Guillaume Dupré et Jean Lesueur *alias* Veravast. – Sceaux de l'officialité de Rouen, du doyenné d'Eu ; de l'abbé Jean Grenon ; de Charles d'Artois, comte d'Eu.

G. 1554. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

**1691.** – États et déclarations fournis par les curés des biens et revenus des églises paroissiales et des confréries du doyenné d'Eu : – Auberville-sur-Yère ; – Aucquemesnil ; – Avesnes ; – Baromesnil ; – Biville-sur-mer ; – Boscrocourt ; – Brunville ; – Criel ; – Déville ; – Étalonde ; – Floques (l'église paye tous les ans au cleric qui tient les écoles, etc., 110 livres ; le clocher est tellement en ruine qu'on ne sonne les cloches qu'avec beaucoup de crainte, les habitants ne sont plus en état de continuer leur charité à cause de leur pauvreté.... Les terres déclarées à 17 livres 5 sous l'acre seront diminuées à la fin du bail ; les terres voisines sont baillées beaucoup moins ; il y en a à 11 livres ; – Folleny ; – Gousseauville ; – Greny ; – Guerville (ruines de l'église causées par les grands vents ; la grosse cloche est cassée ; on ne peut trouver moyen de la faire refondre) ; – Hinseville ; – Longroy ; – Marais ; – Melleville ; – Mesnil-Reaume ; Millebosc ; – Monchy ; – Penly ; – Ponts ; – Saint-Aignan ; – Saint-Jacques d'Eu ; – Saint-Jean d'Eu ; – Saint-Martin-le-Gaillard ; – Saint-Pierre-en-Val ; – Saint-Remy-en-Campagne ; – Saint-Sulpice ; – Saint-Vast-de-Guillemécourt ; – Septmeules ; – Tocqueville ; – Touffreville ; – Tréport ; – Val du Roy ; – Villy.

G. 1555. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

**1680-1759.** – Listes générales des ordonnances rendues par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, à la suite de la visite des églises paroissiales du doyenné d'Eu. – Guerville : – Harancourt ; – Mesnil-Reaume ; – Villy (les images rompues ou indécentes seront enterrées) ; – Saint-Pierre-en-Val (l'image de saint Antoine sera enterrée) ; – Étalonde (les catéchismes seront faits tous les dimanches et fêtes de l'année) ; – Baromesnil (l'école sera faite exactement) ; – Caudecoste, succursale de Villy (les ecclésiastiques desservant l'église auront leur sépulture dans le chœur, conformément à l'usage établi dans ce diocèse, et la voûte faite dans le chœur pour la sépulture des seigneurs sera retranchée, si elle occupe la place destinée pour les prêtres) ; – Canchan (les habitants auront un cleric pour tenir l'école). – Calende tenue par Mgr Colbert en l'église de Notre-Dame d'Eu le 29 octobre 1682 ; vocation des curés du doyenné ; lecture des ordonnances de la dernière visite : – Aucquemesnil (ordonné au sieur de Beurichard d'entrer dans l'église par une porte latérale) ; – Canehan (ordonné que les bancs de l'église seront publiés par trois dimanches pour être adjudés au plus offrant et que le curé et le sieur du Thil comparaitront aujourd'hui devant nous pour estre reiglez sur leurs différends) ; – Cuverville (prieuré de Rougecamp dont l'église est tombée depuis longtemps) ; – ordonné que les ecclésiastiques, soit qu'ils vivent de leur bien ou autrement, assisteront, festes et dimanches, au service paroissial et qu'ils y serviront à l'autel comme si ils y étoient habituez ; – calende terminée par le chant du *Libera* à l'intention des confrères défunts. – « Mémoire et verbal de la visite archidiaconale faite dans le doyenné d'Eu en 1683. » (Incomplet.) – Procès-verbal de visite des églises du doyenné d'Eu par M. Blondin, docteur en Sorbonne, curé de Brunville, doyen du doyenné : – « ne peut se transporter à Marais, Pont et Harencourt, à cause des eaux et du mauvais temps. » – Dates des provisions des cures et prieurés dépendant de l'abbaye du Tréport, de 1636 à 1680.

G. 1556. (Cahier.) – Grand in-folio, 11 feuillets, papier.

**1746.** – « Procès-verbaux de l'état où étoient les églises et fabriques du doyenné d'Eu lorsque Jean-Baptiste Dupays, prêtre, curé de la paroisse du Tréport et doyen dudit doyenné, en a fait la visite, au mois de juillet et d'aoust de l'année 1746, au lieu et place de M. l'archidiacre dudit lieu, en vertu de la commission à lui adressée par sa grandeur Mgr l'archevêque de Rouen. » – Boscrocourt (nous avons témoigné souhaiter interroger les enfants sur leur catéchisme et de les voir assemblés pour cet effet à l'église. On nous a dit qu'ils étoient tous dans les champs. J'ai fait demander à M. le curé les droits de visite dus à M. l'archidiacre ; à cette proposition *factus est sicut homo non audiens nec valens utraque manu*) ; – Floques (école tenue par le vicaire) ; – Marais (le curé fait sa résidence à la ville d'Eu ; n'a pour paroissiens que la famille d'un particulier qui occupe une ferme ; les archidiacres et les doyens n'avaient coutume de faire la visite de cette église à cause de la petitesse de la paroisse et de sa situation dans les marais dont elle emprunte son nom) ; – Canehan (la nef n'est pas fort propre à cause des oiseaux qui s'y réfugient) ; – Greny (débat entre les paroissiens et le

curé, lequel voulait faire ôter de dessus les fonts baptismaux une pyramide de bois qui les couvrait et qui empêchait les personnes qui étaient au bout de l'église et derrière la machine de voir dans le chœur) ; – Penly (une fille y tient les écoles aux garçons et aux filles, ce qui paraît contraire aux statuts du diocèse) ; – Gousseauville (les livres dont on se sert dans cette paroisse sont des plus anciens ; je ne sais s'ils ont jamais été en usage dans le diocèse ou si ce sont de vieux livres provenant de l'abbaye du *Lieu Dieu*, ordre de Cîteaux, qui est voisine). – « C'est un usage assez général qu'on ne fasse le catéchisme dans les paroisses que depuis la Toussaint jusqu'à Pâques ; d'où il arrive que les enfants sont 6 à 7 mois sans instruction ; – les vases des saintes huiles ne sont, dans la plus grande partie des églises de campagne, que de plomb ou de gros étain. »

G. 1557. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

**1641-1701.** – Statuts et règlements des charités et confréries : de la Sainte-Vierge, Saint-Main, Saint-Joseph et Saint-Adrien à Avesnes (seront tenus les prévosts, eschevins et serviteurs se trouver au second son, tant des vespres que de la messe des festes associées, à la maison de leur prévost pour aller, tous ensemble, à l'église avec enseignes de ladite confrérie ;... s'il y a frère ou sœur malade de peste, le chapelain sera tenu luy porter les sacrements, moiennant le consentement du curé) ; – de la Purification de la Sainte-Vierge, de l'Ange-Gardien, de Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Saint-Sébastien, Saint-Roch, Saint-Hubert, Saint-François, évêque de Genève, à Canehan (quand un confrère ou sœur sera décédé, le clocheteur ira clocheter le long de la rue, advertissant de dire cinq fois *pater* et *ave* pour l'âme du deffunct. Les maistre eschevin et frères servants, advertis de l'heure de l'inhumation, se trouveront à l'église au sonde la cloche, et de là iront, deux à deux, dévotement, les clochettes sonnantes avec la croix,... à la maison du deffunct pour porter ou accompagner le corps jusqu'au lieu de la sépulture, et en marchant... chacun aura son chapelet à la main pour le dire) ; – de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement à Eu et au Treport ; – du Saint-Sacrement ; – du Saint-Ange-Gardien à Saint-Jacques-d'Eu ; – des Agonisants à Saint-Jean-d'Eu ; – des Sacrées plaies de Notre-Seigneur à l'hôpital d'Eu ; – du Rosaire à Saint-Vast-de-Guillemécourt ; – des Agonisants ; – de Saint-Nicolas, Saint-Denis, Saint-Sever, Saint-Gilles, Saint-Roch et Sainte-Barbe à Penly ; – de Saint-Pierre à Saint-Pierre-en-Val. – Requête adressée à Mgr François II de Harlay par les paroissiens de Saint-Remi-en-Campagne pour obtenir en leur église une confrérie du Rosaire ; ils rappellent que, 10 à 12 ans auparavant, étant affligés de la peste, ils firent vœu à la Sainte-Vierge de faire tous les ans à perpétuité une procession générale, le jour de sa Nativité en septembre, à l'église de Cuverville, et de la servir dans la confrérie du Rosaire.

G. 1558. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 6 sceaux plaqués.

**1647-1789.** – Présentations à la cure d'Auberville-sur Yère par Louis XIV ; – par les seigneurs d'Auberville : Charles Pollet, sieur d'une portion du fief de Folleny ; – François de Saint-Ouen, Richard Sabot, secrétaire des maison et finances de Son Altesse Mademoiselle, bailli, vicomte et juge criminel du comté d'Eu, plus tard nommé Richard d'Auberville ; – Nicolas d'Auberville, conseiller du Roi et son subdélégué en l'Élection d'Eu, bailli, vicomte, juge civil et criminel du comté d'Eu ; – Claude-Jean-Baptiste-Hyacinthe Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, gouverneur de Saint-Valery-sur-Somme, lieutenant général des armées du Roi ; – Louis-Joseph Gaillard de Boëncourt, président du présidial d'Abbeville et ancien majeur commandant de ladite ville. – Présentés : Nicolas Horcholle, Louis Larcher, curé de Broutelle en Picardie ; – Pierre Dupont, curé de la Gaillarde ; – Jean-François, curé de Monchy ; – Jean Lesperon, curé d'Avesnes ; – Richard Turben, curé de Melleville ; – Jean d'Auberville, maître ès arts ; – Richard d'Auberville, sous-diacre, plus tard docteur de Sorbonne ; – Joseph Quentin, Antoine Locquet, Antoine Parmentier, François Le Jeune, François Thiébault, chapelain de la chapelle des Gladouins à Notre-Dame de Canville. – Visite de l'église d'Auberville par M. Simon, curé de Greny, doyen du doyenné d'Eu. – Réduction des fondations. – Aucquemesnil : permutation entre Charles Godin, curé d'Aucquemesnil et ancien doyen du doyenné d'Eu, et Jean Guérard, curé de Saint-Aubin-sur-Scie. – Provisions à la cure d'Aucquemesnil de Jacques Prévost, licencié en théologie ; – Jean Riffaux et Adrien Le Febvre, par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen. – Présentations à cette cure par Louis de Bourbon, abbé du Bec-Hellouin. – Présentés : Yves-Alexandre Baudouin, Gabriel Richer. – Présentations à la cure de Saint-Melain-d'Avesnes (patronage alternatif entre les seigneurs et les abbés du Tréport) par Pierre de Neufville, châtelain de Ricquebourg ; – Florent Du Chastellet,

comte de Lomont, lieutenant général des armées du Roi ; – Florent-Claude, marquis du Chastellet, baron de Cirey, maréchal des camps et armées du Roi (lettres datées de Bruxelles, 1741) ; – Henri Limozin ; – par les abbés : Claude-Louis de La Chastre, évêque d'Agde ; – Charles, comte de Lagnasco, représenté par M. Terrisse, abbé de Saint-Victor-en-Caux. – Présentés : Jean Lesperon, curé de Sauchay-le-Bas ; – Antoine Fourmentin, Jean Bellin, Guillaume Mazier, Juste Rondin, Claude de Rambure Beaulieu, Nicolas Le Roy, Nicolas Desmarests. – Pièce signée par Louis XIV. – Sceaux de la cour archiépiscopale de Malines ; de l'abbé Terrisse ; de M. Richer, curé ; de MM. d'Auberville et Rouault.

G. 1559. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier (2 imprimées) ; 12 sceaux plaqués.

**1640-1789.** – Présentations à la cure de Notre-Dame-de-Baromesnil (patronage alternatif entre les seigneurs du lieu et les abbés de Foucarmont) par Anne de Roussé, dame douairière de Baromesnil, dame Marie-Marthe de Manneville, épouse de Henri-Jacques de Créquy, marquis de Hémon, et Catherine de Manneville ; – Catherine-Françoise de Créquy ; Jean-François de Cacheleux, César-Amédée de Monsures, ayant épousé Catherine de Cacheleux ; – par les abbés de Foucarmont : Philippe d'Hérouville, Nicolas Cocquerel, Louis-Jacques de Quesnes ; – par Louis XV. – Présentés : Jacques Turben, François Giboult, Antoine de Belleville, Paul de Vadecourt, Charles Maqueret, Jean-Baptiste Doinel. – Sentence arbitrale rendue par le sieur de Montillet, procureur général au Grand Conseil, à l'occasion des différends relatifs au patronage de l'église paroissiale de Baromesnil, entre les religieux de Foucarmont et César-Amédée de Monsures. – Présentations à la cure de Biville-sur-Mer par les abbés d'Eu : Roger de Lorraine dit le bailli de Guise ; – le cardinal Des Ursins, Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier. – Présentés : Nicolas Sabot, Claude Duval, docteur de Sorbonne ; – Jean-Baptiste Dubos du Thil, Joseph Lombard, Jean-François de Riencour. – Présentation à la cure de Sainte-Marguerite de Boscrocourt par Claude-Jean Macé, abbé de Notre-Dame d'Eu. – Présenté : Jean-François Détrimont. – « Indulgence de quarante jours donnée par Mgr l'archevêque de Rouen François de Médavy aux fidèles qui, confessez et repus de la sacrée communion, visiteront, le jour de l'Assomption, l'église paroissiale de Notre-Dame de Brunville sur mer. » (Imprimé.) – Présentations à la cure de Brunville par les abbés du Tréport : Jacques de Souvré, ayant pour vicaire général Louis Du Héron ; – Nicolas de Béthune de Charost, Mgr de La Chastre, évêque d'Agde, représenté par François, duc de Fitz-James, pair de France, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Victor, de Paris ; – Jacques de Saint-Pierre, archidiacre du Vexin normand. – Présentés ; Jean Colet, Jacques de Berneval, François Regery, Olivier Blondin, Jacques Signard. – Réduction des fondations de la paroisse de Brunville. – Pièces signées par Louis XVI ; – par le cardinal Des Ursins, Roger de Lorraine, le duc de Fitz-James. – Sceaux du cardinal Des Ursins, des abbés : Philippe d'Hérouville, Cocquerel, de Canillac de Montboissier, de Béthune de Charost, –de –Saint-Pierre ; – d'Anne de Roussé, Marie-Marthe et Marie-Catherine de Manneville.

G. 1560. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

**1638-1776.** – Présentations à la cure de Saint-Martin de Canehan par les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon. – Présentés : Charles Cantel, Jean-Baptiste Paré. – Présentations à la cure de Saint-Aubin de Criel par les abbés d'Eu : Roger de Lorraine, ayant pour vicaire général Jean-Baptiste Barillon, docteur en théologie, conseiller de la duchesse d'Orléans ; – le cardinal Des Ursins, ayant pour vicaire général Claude Duval ; – Pierre de Calvo, Claude-Jean Macé. – Présentés : frère Dupont, Pierre Mauquois, François-Dominique Saunyer, Julien-François Marchand, Jean-Hyacinthe Guillaumeron, Charles Salmon. – Présentation par Nicolas de La Place, abbé d'Eu, de Charles de Sens à la chapelle de Saint-Thomas de Criel. – Fondation d'écoles de filles à Criel par François Chassebras, chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital à Paris, en 1649. – Vente par M. Mare-Antoine de Rollinde, secrétaire des commandements de Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier et comtesse d'Eu, à cette princesse, du château de Briançon. – Délibération des ecclésiastiques, trésoriers et notables habitants de Criel touchant l'hôpital de Saint-Louis « que feu son altesse Mademoiselle avait établi à Criel, paroisse peuplée d'environ 1200 communiantes dont la plus grande partie, n'étant composée que de pauvres matelots et manouvriers, avait souffert de grandes misères et pauvretés, faute de secours ; » arrêté qu'on sollicitera des lettres patentes de confirmation de l'hôpital Saint Louis, qui était en même temps une école, et l'union à cet

établissement des maladreries de Criel et de Guillemécourt. – Dotation par Jean-Baptiste Bernardin et Marie Le Fournier d'Iauville, sa femme, de la chapelle de la Sainte-Vierge au hameau de Mesnival. – Visite de cette chapelle par Rolland-Jean Yver de Beauvais, curé de Touffreville et doyen d'Eu. – Visite par Nicolas-Jean-Hubert Simon, curé de Greny, doyen du doyenné d'Eu, de la chapelle nouvellement construite au château de Marie-Henriette Du Joncqouy, veuve de Jacques-Louis-Georges de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, à Chantereine, paroisse de Criel. – Sceaux du cardinal Des Ursins, des abbés de Calvo et Macé.

G. 1561. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 5 sceaux plaqués.

**1513-1785.** – Présentations à la cure de Cuverville par les comtes d'Eu : Henri d'Orléans, duc de Longueville ; – Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier ; – Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France ; – Louis-Charles de Bourbon, comte de Dreux. – Présentés : Marin Marescot, Jean Lotin, Richard Beaucire, bachelier de Sorbonne ; – Nicolas Duval, Jean-Baptiste Marchand. – Lettres de l'official de Rouen, contenant le contrat de fondation « d'une chapelle titulaire en l'honneur et louenge de Mgrs Saint-Nicolas et Saint-Anthoine » au manoir de Gratepanche, à Cuverville, par Nicolas de Pardieu, sieur de Gratepanche, et demoiselle Marguerite Lemoine, sa femme (juillet 1513), et l'approbation de cette chapelle par Mgr Georges II d'Amboise. – Fondation d'une autre chapelle au hameau de Buré, dans la même paroisse, par Nicolas de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Pierrecourt. – Approbation de cette chapelle par Mgr François II de Harlay. – Présentations à la cure de Déville par René, Armand, Guy de Bezu, Jacques-Jean-Baptiste Le Page, seigneur de Somery et d'Épenancourt, tuteur principal de Henri de Bezu ; – Marc-Antoine de Rollinde, conseiller secrétaire des commandements, maison et finances de Mademoiselle souveraine de Dombes ; – Marc-Antoine-Valentin de Rollinde, seigneur de Chantereine ; – Thomas Le Monnier, baron de Monville, gentilhomme de la vénerie du Roi ; – Marie-Henriette-Racine Du Joncqouy, veuve de Jacques-Louis-Georges de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel. – Présentés ou nommés : Nicolas Ferrand, Pierre Duhamel, Charles Le Grand, Jean Levasseur, Claude Turban, Charles Dryc, Jacques Lhomme, Jacques-Charles Raimbourg, Jean-Baptiste Daubichon, Jean-François Le Febvre. – Pièces signées par les comtes d'Eu. – Sceau de l'officialité de Rouen ; – sceaux plaqués de Henri d'Orléans, duc de Longueville, de MM. de Bezu, Le Page, Lemonnier.

G. 1562. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 16 sceaux plaqués.

**1639-1787.** – Présentations à la cure de Notre-Dame d'Étalonde (*Beate Marie de Estellenunda*) par les abbés d'Eu : Nicolas de La Place de Saint-Étienne, Pierre de Calvo. – Présentés : Michel Le Berger, Laurent Turban. – Visite de l'église d'Étalonde par Jean-Baptiste Dupays, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, doyen du doyenné d'Eu. – Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld, relative aux réparations à faire à ladite église. – Présentations à la cure de Floques par les abbés d'Eu : Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier, Claude-Jean Macé. – Présentés : Guillaume Canu, Edmond Biyrue, Charles Haudé, Jean-Baptiste Varlet. – Présentations à la cure de Saint-Mathieu de Folleny par Henriette-Catherine de Joyeuse, Pierre de Saint-Ouen, Élisabeth-Charlotte de Rollinde et François-Angélique, marquis de Rumigny, tuteur d'Élisabeth de Rumigny, sa fille unique, issue de son mariage avec dame Élisabeth de Rollinde ; – Charles de Brossard. – Présentés : Jean Du Castel, Louis Belot, Ambroise de Fontaine, Nicolas-Georges Prévost. – Réduction des fondations de Folleny. – Présentations à la cure de Saint-Léger de Gousseauville par l'abbé du Bec-Hellouin, Dominique de Vie, archevêque d'Auch, ayant pour vicaire général Nicolas Goujon, conseiller et aumônier du Roi. – Présenté : Guillaume Caron. – Présentations à la cure de Saint-Amand de Guillemécourt, par Balthazar-Henri de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille ; – par MM. Antoine, Joseph, Joseph-Augustin de Mailly ; Alexandre Hurard, chevalier, seigneur d'Assigny. – Présentés : Jean Lemoine, Michel Scavoit, Pierre Touzart, Antoine Jan, Carolus Mounié. – Réduction des fondations de Guillemécourt. – Présentation par Antoine de Mailly à la chapelle Saint-Claude à Guillemécourt. – Présentations à la cure de Saint-Vast-de-Guillemécourt par l'abbé du Tréport. – Présentations à la cure de Hincheville par Nicolas-Joachim Rouault, marquis de Gamaches. – Présentés : Louis Daigneville, David Dauzel, Nicolas Desmarest, Claude Hocquet, Jean de Pile. – Approbation par Mgr Colbert d'une chapelle construite par Jean de Buré, en son

manoir de Brouilly à Hincheville. – Sceaux de Mgr de La Rochefoucauld, Daniel de Francheville, évêque de Périgueux, des abbés : de Fourcy, Pierre de Calvo, Maximilien de Canillac de Montboissier, Claude-Jean Macé, de MM. de Mailly, Pierre de Saint-Ouen, François, marquis de Rumigny, Joachim Rouault, d'Élisabeth de Rollinde.

G. 1563. (Liasse.) – 66 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués.

**1639-1788.** – Présentations à la cure de Saint-Jacques d'Eu par les abbés d'Eu : Nicolas de La Place, Pierre de Calvo, Claude-Jean Macé. – Présentés : Charles Fauvel, Pierre Lemaire, Jean-Baptiste Carrière, François Fournier, Étienne Vernier, Charles Mathieu. – Démissionnaires : Lemaire, Jean Guy de Souches, Louis-Raymond Tristan de Verdrel, Nicolas Rolland. – Réduction des fondations de la paroisse Saint-Jacques. – Présentations à la cure de Saint-Jean-d'Eu par les abbés : de Calvo, de Montboissier, Macé. – Présentés : Isidore de La Chaussée, Simon Herbin, Jean Grimault, Antoine Fleury, Louis Desfays. – Démissionnaires : Herbin, Fleury, Desfays. – Réduction des fondations de la paroisse Saint-Jean. – Comptes de la charité de Saint-Jean d'Eu. – Contestations entre les frères et les marguilliers, au sujet du service divin, de l'usage des cloches et des ornements. – Sceaux des abbés de La Place, de Calvo, de Montboissier, Macé.

G. 1564. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ; 1 sceau pendant, 5 sceaux plaqués.

**1474-1788.** – Information au sujet de l'élection faite par les religieux de Jean Glace comme abbé de Saint-Laurent-d'Eu, en remplacement de Jean Vallier, décédé. – Approbation de cette élection par le vicaire général du cardinal d'Estouteville. – Acte par lequel Antoine Gaulde, vicaire général de Mgr François II de Harlay, à la requête de Marie-Louise d'Orléans, comtesse d'Eu, autorise : 1° le changement de la maison abbatiale, l'intention de son altesse royale étant d'en faire construire une autre plus belle, plus commode et de meilleure matière ; 2° l'échange du fief de Mers-à-Mers et de ceux de Saint-Quentin et des Batailles à la Croix-au-Bailly. – Requête des chanoines réguliers de l'abbaye d'Eu, pour qu'à l'avenir les Quarante Heures aient lieu dans le chœur de leur église, l'état du collège dont les Jésuites venaient d'être chassés ne permettant pas de continuer d'y dire ces prières. – Mémoire de M. Dupays, curé du Tréport et doyen du doyenné d'Eu, touchant l'usage suivi à Eu pour le chant du *Te Deum*. – Baux des biens de l'abbaye d'Eu. – Copie du testament d'Anne-Marie-Louise d'Orléans ; legs pieux en faveur des établissements religieux de la ville d'Eu ; Philippe de France, duc d'Orléans, son cousin germain, nommé par elle son exécuteur testamentaire. – Présentations au prieuré-cure de Notre-Dame-d'Eu par les abbés : Maximilien de Montboissier, Claude-Jean Macé. – Nommés ou présentés : Philippe Duchesne, Alexis Tardieu, Jean-Baptiste-Henri Malot, Jacques-Thomas Boucar, Charles Salmon, Pierre Laffon. – Démissionnaires : Marc-Antoine Dupuich, Louis Defemy, Malot, Jean-Guy de Souches, Boucar, Salmon, François-Gabriel Beguin. – Transaction entre S. A. S. Mgr le duc du Maine, comte d'Eu, les abbé, prieur, curé, chanoines réguliers de l'abbaye de Notre-Dame-d'Eu et les paroissiens de la paroisse de Notre-Dame, en la même église, au sujet de la célébration du service divin, ratifiée par Mgr l'archevêque de Rouen et les abbé, supérieur général et assistants généraux de l'ordre de Sainte-Geneviève. – Mémoire poulies marguilliers de la paroisse de Notre-Dame-d'Eu contre les religieux de l'abbaye d'Eu. – Réduction des fondations de la paroisse de Notre-Dame. – Requête de G. Hubert, prieur de l'abbaye d'Eu, à Mgr Colbert, pour qu'il soit fait défenses à tous prévôts de la charité, qui seront élus, de rien innover dans la forme de leur installation. – Réclamation des confrères de la charité de Notre-Dame contre une ordonnance synodale qui les assujettissait à déposer dans la sacristie le coffre où se trouvaient leurs papiers et à remettre au curé une clef de ce coffre. – Lettre de F. Chambroy, abbé de Sainte-Geneviève, à Mgr de Saulx-Tavanes, pour obtenir la révocation du père de Souches, curé de Notre-Dame, coupable « d'allumer le feu de la division entre la paroisse et la communauté ». – Lettre de l'abbé Macé au même prélat, ayant le même objet : « J'ai trouvé à mon entrée dans l'abbaye pour plus de 20,000 livres de réparations à faire, toutes urgentes... Je ne trouve aucune ressource dans la succession de mou prédécesseur que des procès pour plusieurs années ; si je veux les suivre, je sacrifierai sans murmurer la totalité des revenus de l'abbaye pour remédier à ces inconvénients. » – Présentation à la chapelle du prieuré d'Eu par Mgr Joseph-François d'Andigné de La Chasse, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, abbé d'Eu. – Présenté : Louis-Jules-François

d'Andigné de Mayneuf, archidiacre et vicaire général de Chalon-sur-Saône. – Contre-sceau de l'officialité de Rouen ; – Sceaux des abbés de Montboissier, Macé, d'Andigné.

G. 1565. (Liasse.) – 42 pièces, papier.

**1655-1789.** – Permission accordée par Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise et de Joyeuse, comtesse d'Eu, aux religieuses Hospitalières de la ville de Dieppe de fonder un couvent de leur ordre à Eu, proche et joignant la maison de l'Isle destinée pour faire partie de l'hôpital nouveau en la paroisse de Notre-Dame. – Consentement donné par le maire et les échevins d'Eu à cet établissement. – Approbation du même établissement par Mgr François II de Harlay. – Requête adressée à Mgr Colbert par les administrateurs de l'hôpital général, dit de Sainte-Anne, pour obtenir son consentement à la fondation de cette maison, conformément au désir de Mademoiselle, des officiers, maire et échevins ; – on rappelle l'union faite à l'hôpital, fondé en 1664, de la maladrerie du Val-des-Glands et les diverses libéralités de Mademoiselle ; « Dieu a bény cet établissement, en telle sorte qu'il se trouve à présent remply de 80 pauvres, tant garçons que filles, sous la conduite de 6 filles de la Charité et direction des administrateurs, les garçons occupés à apprendre différents mestiers suivant leur capacité, les filles à faire de la dentelle. » – Projet de réduction des fondations de l'Hôtel-Dieu d'Eu. – Demande par les religieuses de M. Mascranny pour supérieur, en remplacement de M. Mallet, décédé. – Règlements donnés par MMgrs de Saulx-Tavanes et de La Rochefoucauld. – Procès-verbal de visite du monastère des Hospitalières par M. de La Croix, curé de Meulers. – Donation par Anne-Marie-Louise d'Orléans, comtesse d'Eu, en faveur de l'établissement en la ville d'Eu de religieuses de la congrégation de la Mission pour prendre soin des malades et de l'éducation des pauvres petites filles qui viendront dans leur maison, sans qu'il puisse y être admis aucun garçon, de quelque bas âge qu'il soit. – Approbation de cette communauté par Mgr de Médavy. – Érection par Mgr de Gondy, cardinal de Retz, archevêque de Paris, de l'assemblée des filles et veuves placées sous la direction de madame de Marillac, en confrérie et société particulière, sous le titre de Servantes de la Charité. – Lettres patentes de confirmation de cette congrégation par Louis XIV (copies). – Ordonnance de M. Bridelle, vicaire général de Mgr de Saulx-Tavanes, qui commet le curé de Brunville pour faire la visite de la nouvelle église des Capucins d'Eu. – Visites du monastère des Ursulines d'Eu par M. Gaulde, Mgr Colbert, Jacques Athanase de Gouey, son vicaire général. – Approbation de leurs reliques par M. Mallet. – Permission accordée par Mgr François II de Harlay aux officiers ordinaires du comté d'Eu de faire dire la messe dans une chapelle nouvellement construite dans l'auditoire du bailliage d'Eu. – Visite par M. Simon, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, doyen du doyenné d'Eu, de la chapelle fondée au château d'Eu par le duc de Penthièvre.

G. 1566. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

**1636-1779.** – Présentations à la cure de Saint-Clément de Longrey par Joachim Rouault, marquis de Gamaches, lieutenant général des années du Roi ; – Henri-Joseph Rouault, enseigne colonel du régiment d'infanterie du Roi ; – Claude-Jean-Baptiste Rouault, gouverneur de Saint-Valery-sur-Somme, pays et roc de Cayeux ; – Nicolas-Joseph-Félicité Rouault, maréchal des camps et armées du Roi. – Présentés : Adrien de Fontaine, chanoine de Gamaches ; – Henri Le Varlet, Antoine Grebauval, curé de Basinval ; – Jean Dubois, Louis Jonathas Claire. – Présentations à la cure de Saint-Nicolas de Marais par les abbés d'Eu : Nicolas de La Place, Pierre de Calvo, Maximilien de Montboissier. – Présentés : François Lamy, François Guignon, François Le Clerc, Louis-Antoine Gérard, Jacques Foubert. – Présentations à la cure de Melleville (patronage en contestation entre le seigneur et l'abbé du Tréport ; par Charles-Gabriel Tardieu, Richard de Boissel, général en la Cour des aides de Normandie ; – Louis de Guiran ; – par les abbés du Tréport : Jacques de Souvré, Nicolas de Béthune de Charost, Charles de Taparel de Lagnasco, ayant pour vicaire général l'abbé Terrisse ; – par Louis XV. – Présentés : Antoine de Heuquellus, Nicolas Haguët, Charles Durand, Jean-Richard Turben, Nicolas Le Bret, Jacques-Firmin de Villepoix, écuyer, acolyte du diocèse de Beauvais ; – Duhamel, curé de Fourcigny. – Réduction des fondations de la paroisse de Melleville. – Fondation par Richard de Boissel, conseiller en la Cour des aides, d'une chapelle au côté du chœur de Melleville en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. – Sceaux des abbés de Calvo, de Montboissier, Nicolas de Béthune, Terrisse ; de MM. Boissel.

# TABLE

DU

## PREMIER VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.

---

NOTA. – Les chiffres indiqués dans cette table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.

---

Inventaire, pouillés du diocèse, 1-7.

Comptes généraux des trésoriers de l'archevêque, 8-145 ; – du cleric du vicariat de Rouen, 146-148 ; – du promoteur, 149-248 ; – des amendes de l'officialité, 249-271 ; – du secrétaire de l'archevêché, 272 ; – du scelleur, 273-275 ; – des excommuniés, 276 ; – du taxeur et positionnaire, 277 ; – de la cour archiépiscopale, 278 ; – des testats et intestats, 279-312 ; – des procurations pour droits de visite, 313 ; – des déports, 314-315 ; – du vicariat de Pontoise, 316-408 ; – des seigneuries d'Alihermont et Douvrend, 409-437 ; – de Déville, 438-497 ; – de Dieppe, le Pollet et Bouteilles, 498-539 ; – de Fresnes-l'Archevêque, Corny, Pormor, 540-579 ; – de Gaillon, Louviers, 580-693 ; – de diverses seigneuries, au dix-huitième siècle, 694-697.

Plans et terriers, 698-722.

Visites du diocèse, 723-741.

États du clergé séculier et régulier, 742-747.

Ordinations, dimissoires, informations au sujet des titres patrimoniaux, significations et réitérations de grades ; examens des religieuses, 748-840.

Réponses des curés à la lettre circulaire de Mgr de La Rochefoucauld au sujet des établissements et des fonds de charité des paroisses, 841-816.

Permissions de quêter dans les églises, 847-849.

Liste, par doyennés, des curés qui ont comparu au synode du 16 mai 1584, 850.

Titres des seigneuries de Dieppe, Bouteilles, Alihermont, Angreville, Groixdalle, Douvrend, Saint-Sulpice, 851-968 ; – de Louviers, 969-1017 ; – de Gaillon, Fresnes-l'Archevêque, Andely, Venables, Dangu, 1018-1049 ; – de Déville, 1050-1075 ; – de Cliponville, 1076-1088.

Biens à Rouen, Alisay, Pinterville, Sotteville près Rouen, 1089-1096.

Dîmes de la forêt de Lyons, 1097-1100.

Conflits de juridiction au sujet de la haute justice, à Longueville près Vernon, 1101-1103.

Droit de modiation sur la vicomté de l'Eau, de Rouen, 1104-1111.

Rentes sur les greniers à sel, 1112.

Biens en Angleterre, 1113.

Bulles des papes, 1115-1128.

Serments de fidélité, dénombrement, saisie et mainlevée du temporel, 1129-1143.

Procès pour la primatie, 1144-1149.

Démêlés et accords entre les archevêques et les suffragants, 1150-1170.

États de l'argenterie des églises du diocèse, 1171-1176.

Visites archidiaconales de M. de Séraucourt, 1177-1179.

Doyenné de la Chrétienté, églises, communautés, confréries, 1180-1300.  
yennés du Bourgheroulde, 1301-1327 ; – de Pont-Audemer, 1328-1353 ; – de Saint-Georges, 1354-1394 ; – de Pavilly, 1395-1416 ; – de Gailly, 1417-1437 ; – de Ry, 1438-1453 ; – de Périers, 1454-1471 ; – de Longueville, 1472-14993 ; – de Neufchâtel, 1500-1520 ; – d'Envermeu, 1521-1533 ; – de Foucarmont, 1534-1552 ; – d'Eu (commencement), 1553-1567.

**FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME DE LA SERIE G.**